PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES DE LA DRÔME

Période 2016 - 2021

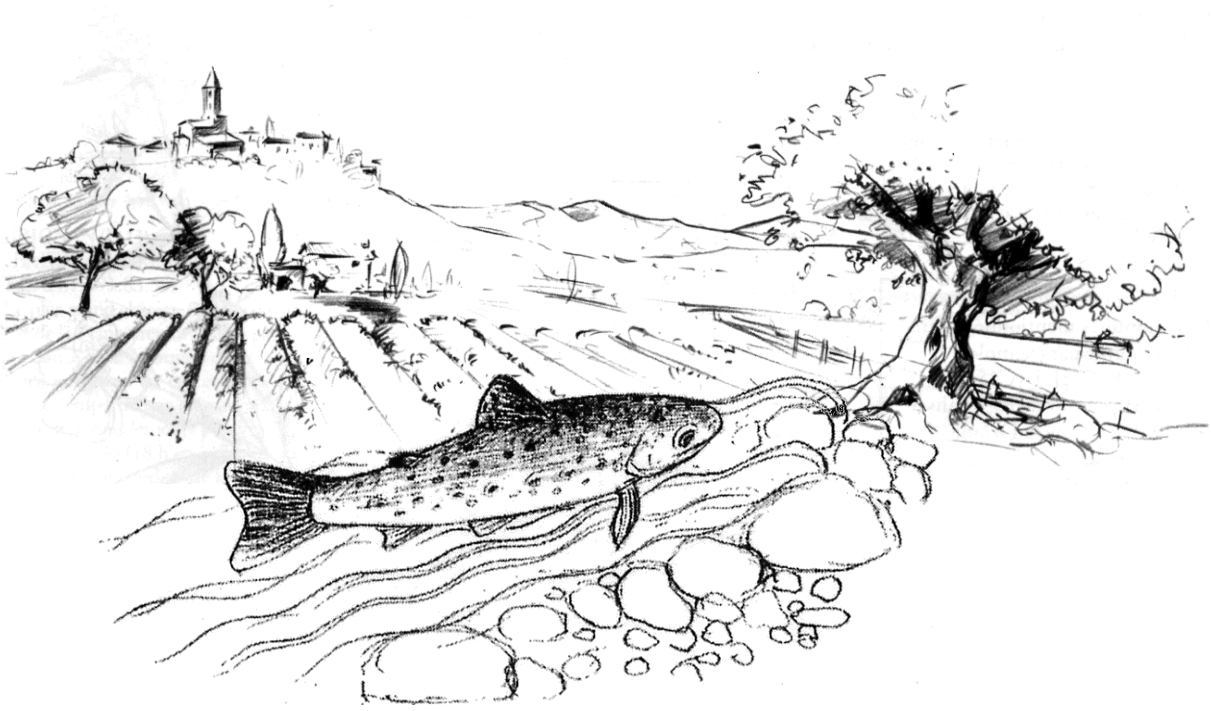

Volume 2 – Fiches contextes piscicoles

Pôle technique FDPPMA26

Octobre 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

RESUME NON TECHNIQUE 4

I. Sous-bassin versant Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03) 11

1.1. Contexte salmonicole Valloire (VALLOIRE-26.03-S) 12

1.2. Contexte salmonicole Bancel (BANCEL-26.04-S) 30

II. Sous-bassin versant de la Galaure (RM_08_06) 47

2.1. Contexte salmonicole Galaure amont (GALAURE1-26.05-S) 48

2.2. Contexte salmonicole Galaure médiane (GALAURE2-26.06-S) 66

2.3. Contexte intermédiaire Galaure aval (GALAURE3-26.07-I) 83

III. Sous-bassin versant de la Drôme des Collines (ID_10_02) 99

3.1. Contexte salmonicole Joyeuse (JOYEUSE-26.12-S) 100

3.2. Contexte salmonicole Chalon et Savasse amont (CHASAV-26.10-S) 116

3.3. Contexte intermédiaire Béal Rochas et Savasse aval (BROSAV-26.11-I) . 133

3.4. Contexte salmonicole Herbasse amont (HERBASSE1-26.08-S) 150

3.5. Contexte intermédiaire Herbasse aval (HERBASSE2-26.09-I) 166

3.6. Contexte salmonicole Veaune – Bouterne (VEAUBOU-26.13-S) 181

IV. Sous-bassin versant Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03) 201

4.1. Contexte salmonicole Affluents rive gauche de l'Isère (AFFRGISERE-26.14-S) 202

V. Sous-bassin versant du Vercors (ID_10_07) 218

5.1. Contexte salmonicole Vernaison amont (VERNAISON1-26.16-S) 219

5.2. Contexte salmonicole Vernaison aval (VERNAISON2-26.17-S) 236

5.3. Contexte salmonicole Bourne aval et Lyonne (BOULYO-26.15-S) 252

VI. Sous-bassin versant Véore - Barberolle (ID_10_06) 270

6.1. Contexte salmonicole Véore amont (VEORE1-26.20-S) 271

6.2. Contexte intermédiaire Véore aval (VEORE2-26.21-I) 289

6.3. Contexte salmonicole Barberolle (BARBEROLLE-26.18-S) 305

6.4. Contexte salmonicole Canaux de Valence (CANVAL-26.19-S) 321

VII. Sous-bassin versant de la Drôme (ID_10_01) 336

7.1. Contexte salmonicole Drôme amont (DROME1-26.22-S) 337

7.2. Contexte intermédiaire Drôme aval et Roanne aval (DROME2-26.23-I).. 353

7.3. Contexte salmonicole Bès (BES-26.24-S) 371

7.4. Contexte salmonicole Affluents Drôme médiane (AFFDROMED-26.26-S)387

7.5. Contexte salmonicole Roanne (ROANNE-26.25-S) 403

7.6. Contexte salmonicole Gervanne amont (GERVANNE1-26.27-S) 419

7.7. Contexte salmonicole Gervanne aval (GERVANNE2-26.28-S) 434

7.8. Contexte salmonicole Affluents Drôme aval (AFFDROAVA-26.29-S)..... 449

VIII. Sous-bassin versant Roubion - Jabron (ID_10_05) 466

8.1. Contexte salmonicole Roubion amont (ROUBION1-26.31-S) 467

8.2. Contexte intermédiaire Roubion aval (ROUBION2-26.32-I) 483

8.3. Contexte salmonicole Jabron (JABRON-26.33-S) 500

8.4. Contexte salmonicole Olagnier, Teyssonne et Leyne (OLATEYLEY-26.30-S) 516

IX. Sous-bassin versant de la Berre (ID_10_08) 531

9.1. Contexte salmonicole Berre amont (BERRE1-26.35-S) 532

9.2. Contexte intermédiaire Berre aval (BERRE2-26.36-I) 547

9.3. Contexte salmonicole Riaille (RIAILLE-26.34-S) 562

9.4. Contexte salmonicole Lauzon (LAUZON-26.37-S) 577

X. Sous-bassin versant du Lez (DU_11_04) 592

10.1. Contexte salmonicole Lez amont, Pègue et Rieumeau (LEZPEGRIE-26.38-S) 593

10.2. Contexte salmonicole Lez médian (LEZ2-26.39-S) 609

10.3. Contexte intermédiaire Lez médian, Coronne et Hérein (LEZCORHER-26.40-I) 624

10.4. Contexte salmonicole Aulière (AULIERE-26.41-S) 640

XI. Sous-bassin versant de l'Eygues (DU_11_02) 655

11.1. Contexte salmonicole Eygues amont et Ennuyé amont (EYGENN-26.42-S) 656

11.2. Contexte salmonicole Oule amont, Establet, Aiguebelle et Léoux (OULESTAIGLEO-26.43-S) 672

11.3. Contexte intermédiaire Eygues médiane, Oule aval et Ennuyé aval (EYGOULENN-26.44-I) 689

11.4. Contexte salmonicole Bentrix (BENTRIX-26.45-S) 705

XII. Sous-bassin versant de l'Ouvèze vauclusienne (DU_11_08) 720

12.1. Contexte salmonicole Ouvèze amont (OUVEZE1-26.46-S) 721

12.2. Contexte intermédiaire Ouvèze médiane (OUVEZE2-26.47-I) 736

12.3. Contexte salmonicole Affluents Ouvèze médiane (AFFOUVMED-26.48-S) 751

XIII. Sous-bassin versant de la Méouge (DU_13_17) 767

13.1. Contexte salmonicole Méouge amont (MEOUGE-26.49-S) 768

ANNEXES 783

Annexe 1. Liste des abréviations 784

Annexe 2. Légende des cartes géologiques 786

Annexe 3. Légende du référentiel CORINE Land Cover 2012 788

Annexe 4. Domaine de gestion des AAPPMA 790

Annexe 5. Guide des bonnes pratiques de rempoissonnements salmonicoles dans le département 792

RESUME NON TECHNIQUE

1. Généralités

Le PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) étant un document très technique et très volumineux, il est apparu nécessaire de réaliser un résumé non technique permettant d'appréhender de manière simple et rapide les enjeux et principes de ce travail, puis les principaux résultats obtenus.

Ce document détermine l'état du milieu, diagnostique les problématiques et propose des mesures adaptées de restauration et de gestion du milieu. Le principe du PDPG et plus globalement de la gestion piscicole se résume par le schéma suivant montrant que l'Etat du peuplement piscicole reflète l'état du milieu (écologique et chimique) dans lequel il vit, et qu'il est nécessaire d'intervenir sur le milieu si l'on souhaite améliorer le peuplement piscicole.

PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES DE LA DRÔME

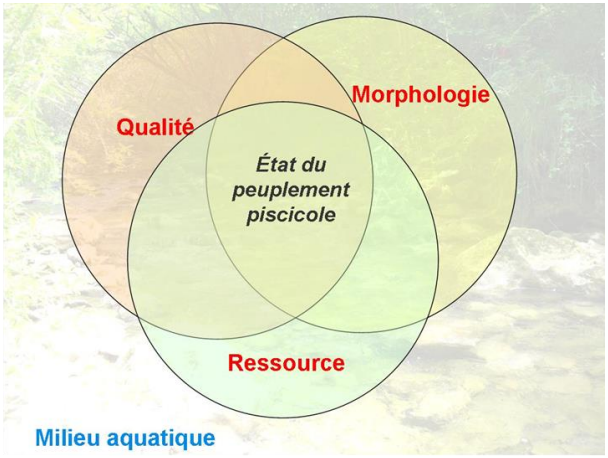

Etude et suivi de la composante piscicole comme indicateur de la qualité globale du milieu (gestion piscicole = gestion du milieu)

En effet, certaines espèces de poissons et d'écrevisses dites patrimoniales sont de véritables indicateurs de l'état de santé d'un milieu. L'analyse de leurs populations et leur suivi régulier permettent ainsi de connaître l'état du milieu et son évolution.

L'unité de gestion du PDPG est le « contexte piscicole » qui est défini comme étant un sous bassin versant au sein duquel l'espèce repère effectue l'intégralité de son cycle biologique (éclosion, croissance, reproduction). Ainsi, un ou plusieurs contextes piscicoles sont identifiés par bassin versant.

Trois types des contextes piscicoles existent :

- Contextes salmonicoles (espèce repère : la Truite fario),
- Contextes intermédiaire (espèces repère les cyprinidés d'eau vive),
- Contextes cyprinicoles (espèce repère : le brochet et cyprinidés d'eau calme).

Au total, le PDPG de la Drôme recense 49 contextes piscicoles sur lesquels ont été définies 246 stations de pêches électriques d'inventaires. Le diagnostic du PDPG est ainsi bâti à partir de l'analyse de ces données, complétées par un suivi thermique (la température étant le paramètre principal structurant le peuplement d'un cours d'eau) composé de 145 stations équipées d'une sonde enregistreuse en continu.

Une comparaison entre peuplement observé et peuplement de référence (peuplement théorique présent en l'absence de perturbation) est alors effectué pour chaque station d'inventaire.

L'analyse de la structure du peuplement piscicole et autres données existantes permet alors d'identifier la nature des perturbations existantes (appelés facteurs limitants). Un bilan est ensuite dressé par contexte piscicole. Des solutions adaptées sont ensuite proposées par contexte sous forme de programmes d'actions cohérentes et hiérarchisées.

Il existe 4 niveaux de conformité d'un contexte, directement lié au degré de perturbation du milieu :

- Conforme,
- Faiblement perturbé,
- Fortement perturbé,
- Dégradé.

Les documents suivants présentent le bilan global du PDPG en 2 parties :

- La première dresse un bilan de l'Etat des contextes piscicoles. Un indice de 1 à 4 est attribué à chaque contexte en fonction de l'Etat de dégradation (1 pour conforme, 2 pour faiblement perturbe, 3 pour fortement perturbé, et 4 pour dégradé). Puis cet indice est pondéré par la surface du contexte afin d'obtenir un indice moyen par sous bassin versant du SDAGE. L'indice est pris en compte seulement pour les contextes traités, ce qui exclue les contextes gérés par d'autres départements au sein d'un bassin versant interdépartemental et également les contextes « Grands Milieux » représentés par le Rhône et l'Isère.

  Mise en garde : le tableau de synthèse de la page suivante permet d'avoir une vision globale de la situation. **L'indice de l'état général par sous bassin versant est donné seulement à titre indicatif**. Il s'agit en effet d'une extrapolation de l'état de chaque contexte piscicole, eux même extrapolés à partir de l'état de chaque station étudiée. Cette valeur ne prend pas en compte systématiquement l'intégralité d'un sous bassin et ne tient pas compte non plus des écarts types parfois importants d'un contexte à l'autre. La perte d'information est alors considérable et **cet indice ne peut faire l'objet d'une quelconque interprétation** sans entrer dans le détail.

- La seconde dresse un bilan des facteurs limitants (perturbations). Chaque perturbation identifiée est pondérée par la surface du contexte afin d'obtenir une vision globale de la nature des problématiques à traiter, ainsi que de leur ampleur, notamment par sous bassin-versant.

2. Bilan de l'Etat des contextes et des sous-bassins

N°	Sous bassin versant	Nombre contextes traités	Superficie contextes piscicoles				Superficie totale contextes piscicoles		Indice État global (donné à titre indicatif)
			Conformes (1)	Faiblement perturbés (2)	Fortement perturbés (3)	Dégradés (4)	En km2	Rapporté à la surface totale traitée (en %)	
1	Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	2	0 % (0 km2)	0 % (0 km2)	0 % (0 km2)	100 % (201 km2)	201	3,00%	4
9	Berre (ID_10_08)	4	0 % (0 km2)	12,45 % (35 km2)	51,25 % (144 km2)	36,3 % (102 km2)	281	4,19%	3,24
4	Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)	1	0 % (0 km2)	0 % (0 km2)	100 % (151 km2)	0 % (0 km2)	151	2,25%	3
12	Ouvèze vauclusienne (DU_11_08)	3	0 % (0 km2)	18,59 % (87 km2)	81,41 % (381 km2)	0 % (0 km2)	468	6,98%	2,81
3	Drôme des collines (ID_10_02)	6	0 % (0 km2)	36,85 % (178 km2)	63,15 % (305 km2)	0 % (0 km2)	483	7,20%	2,63
11	Eygues (DU_11_02)	4	0 % (0 km2)	35,3 % (317 km2)	64,7 % (581 km2)	0 % (0 km2)	898	13,39%	2,65
8	Roubion-Jabron (ID_10_05)	4	0 % (0 km2)	45,23 % (337 km2)	54,77 % (408 km2)	0 % (0 km2)	745	11,10%	2,55
2	Galaure (RM_08_06)	3	0 % (0 km2)	51,2 % (129 km2)	48,8 % (123 km2)	0 % (0 km2)	252	3,76%	2,49
6	Véore-Barberolle (ID_10_06)	4	0 % (0 km2)	63,13 % (303 km2)	25,62 % (123 km2)	11,25 % (54 km2)	480	7,15%	2,48
5	Vercors (ID_10_07)	3	43,33 % (221 km2)	0 % (0 km2)	56,67 % (289 km2)	0 % (0 km2)	510	7,60%	2,13
10	Lez (DU_11_04)	4	0 % (0 km2)	90,78 % (384 km2)	9,22 % (39 km2)	0 % (0 km2)	423	6,30%	2,09
7	Drôme (ID_10_01)	8	18,79 % (312 km2)	56,81 % (943 km2)	24,4 % (405 km2)	0 % (0 km2)	1660	24,74%	2,06
13	Méouge (DU_13_17)	1	100 % (157 km2)	0 % (0 km2)	0 % (0 km2)	0 % (0 km2)	157	2,34%	1
TOTAL Contextes traités (hors grands milieux)		47	10,28 % (690 km2)	40,44 % (2713 km2)	43,96 % (2949 km2)	5,32 % (357 km2)	6709	100,00%	2,44

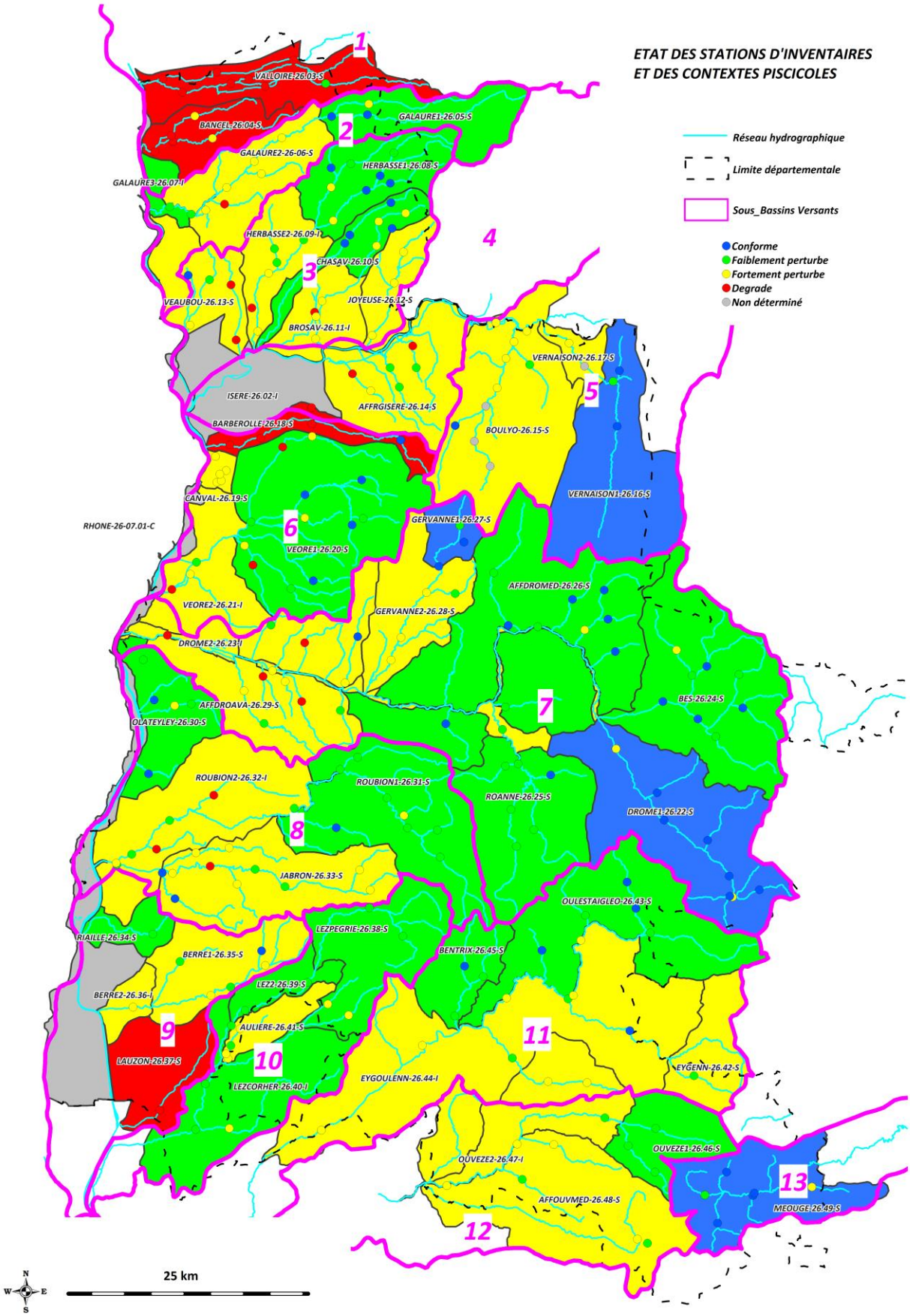
ETAT DES STATIONS D'INVENTAIRES
ET DES CONTEXTES PISCICOLES
Réseau hydrographique
Limite départementale
Sous_Bassins Versants
Conforme
Faiblement perturbe
Fortement perturbe
Degrade
Non déterminé
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
VALLOIRE-26.03-S
BANCEL-26.04-S
GALAURE1-26.05-S
GALAURE2-26-06-S
HERBASSE1-26.08-S
GALAURE3-26.07-I
HERBASSE2-26.09-I
CHASAV-26.10-S
VEAUBOU-26.13-S
JOYEUSE-26.12-S
BROSAV-26.11-I
VERNAISON2-26.17-S
ISERE-26.02-I
AFFRGISERE-26.14-S
BARBEROLLE-26.18-S
BOULYO-26.15-S
VERNAISON1-26.16-S
CANVAL-26.19-S
RHONE-26-07.01-C
GERVANNE1-26.27-S
VEORE1-26.20-S
AFFDROMED-26.26-S
VEORE2-26.21-I
GERVANNE2-26.28-S
DROME2-26.23-I
AFFDROAVA-26.29-S
BES-26.24-S
OLATEYLEY-26.30-S
ROUBION2-26.32-I
ROUBION1-26.31-S
ROANNE-26.25-S
DROME1-26.22-S
JABRON-26.33-S
OULESTAIGLEO-26.43-S
RIAILLE-26.34-S
LEZPEGRIE-26.38-S
BERRE1-26.35-S
BENTRIX-26.45-S
LEZ2-26.39-S
BERRE2-26.36-I
AULIERE-26.41-S
LAUZON-26.37-S
EYGENN-26.42-S
LEZCORHER-26.40-I
EYGOULENN-26.44-I
OUVEZE1-26.46-S
OUVEZE2-26.47-I
AFFOUVMED-26.48-S
MEOUGE-26.49-S
25 km
N
W
E
S

3. Bilan des perturbations identifiées par contexte

N°	Sous bassin versant	Surface totale concernée (%)					
		Continuité	Morphologie	Prélèvements / Hydrologie	Pollutions	Plans d'eau	Thermie
1	Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	100	100	64	100	36	36
2	Galaure (RM_08_06)	100	92	57	49	92	49
3	Drôme des collines (ID_10_02)	85	100	13	34	74	19
4	Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)	0	100	0	0	0	0
5	Vercors (ID_10_07)	51	0	57	49	0	51
6	Véore-Barberolle (ID_10_06)	86	100	86	74	63	0
7	Drôme (ID_10_01)	83	67	39	37	14	17
8	Roubion-Jabron (ID_10_05)	87	100	71	87	26	26
9	Berre (ID_10_08)	87	36	64	0	0	42
10	Lez (DU_11_04)	91	55	55	100	9	0
11	Eygues (DU_11_02)	92	92	49	8	16	0
12	Ouvèze vauclusienne (DU_11_08)	5	100	100	0	0	64
13	Méouge (DU_13_17)	100	0	100	0	0	0
TOTAL DÉPARTEMENT		77	75	55	42	23	21

Continuité

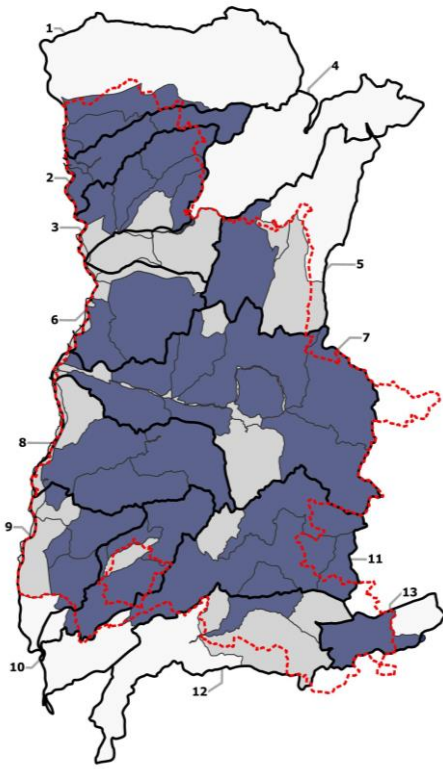

Morphologie

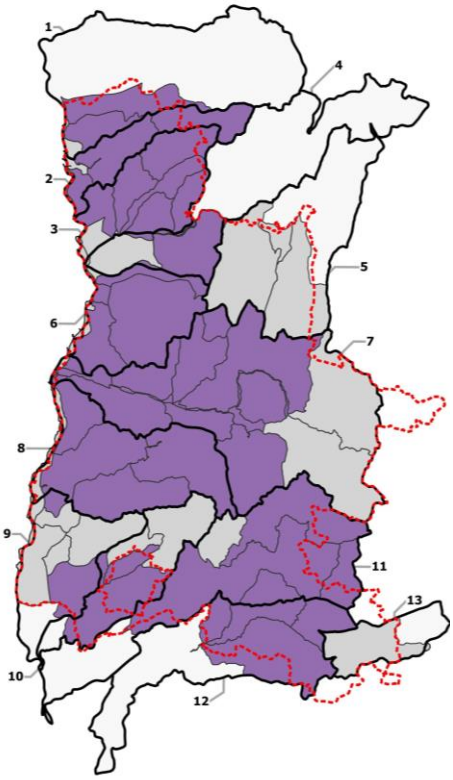

Prélèvements/Hydrologie

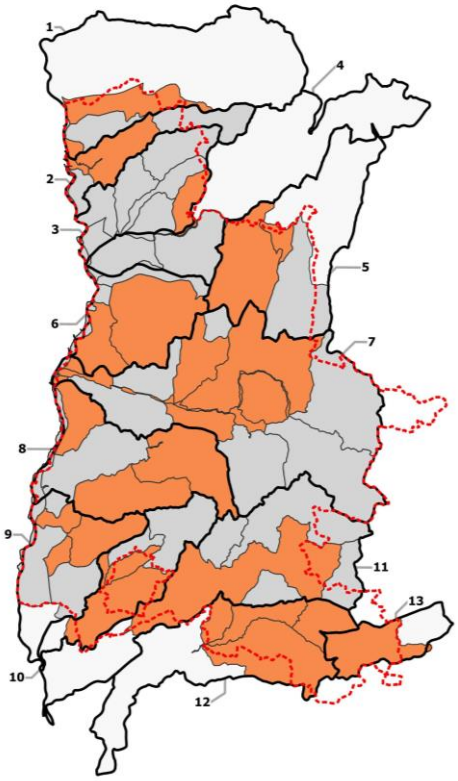

Pollutions diverses

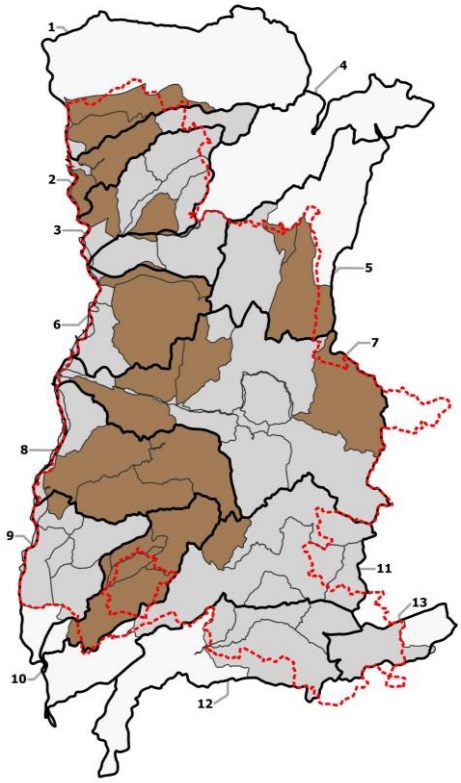

Impacts plans d'eau

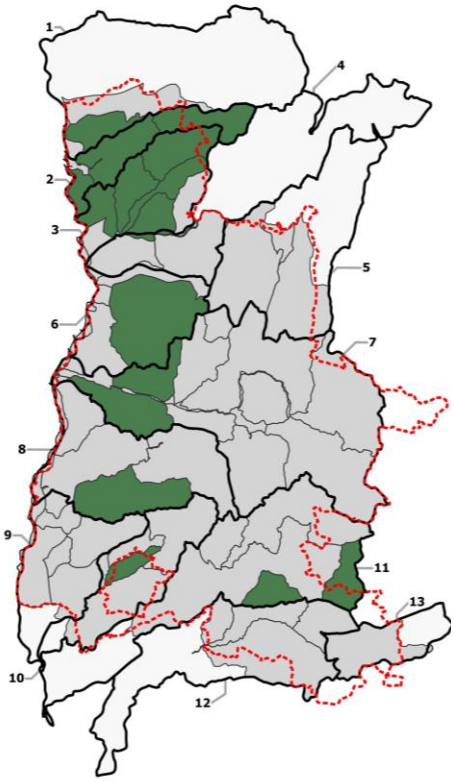

Thermie

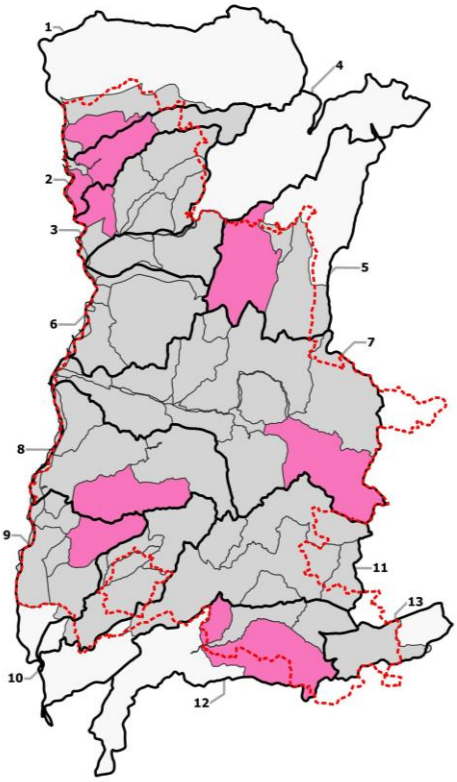

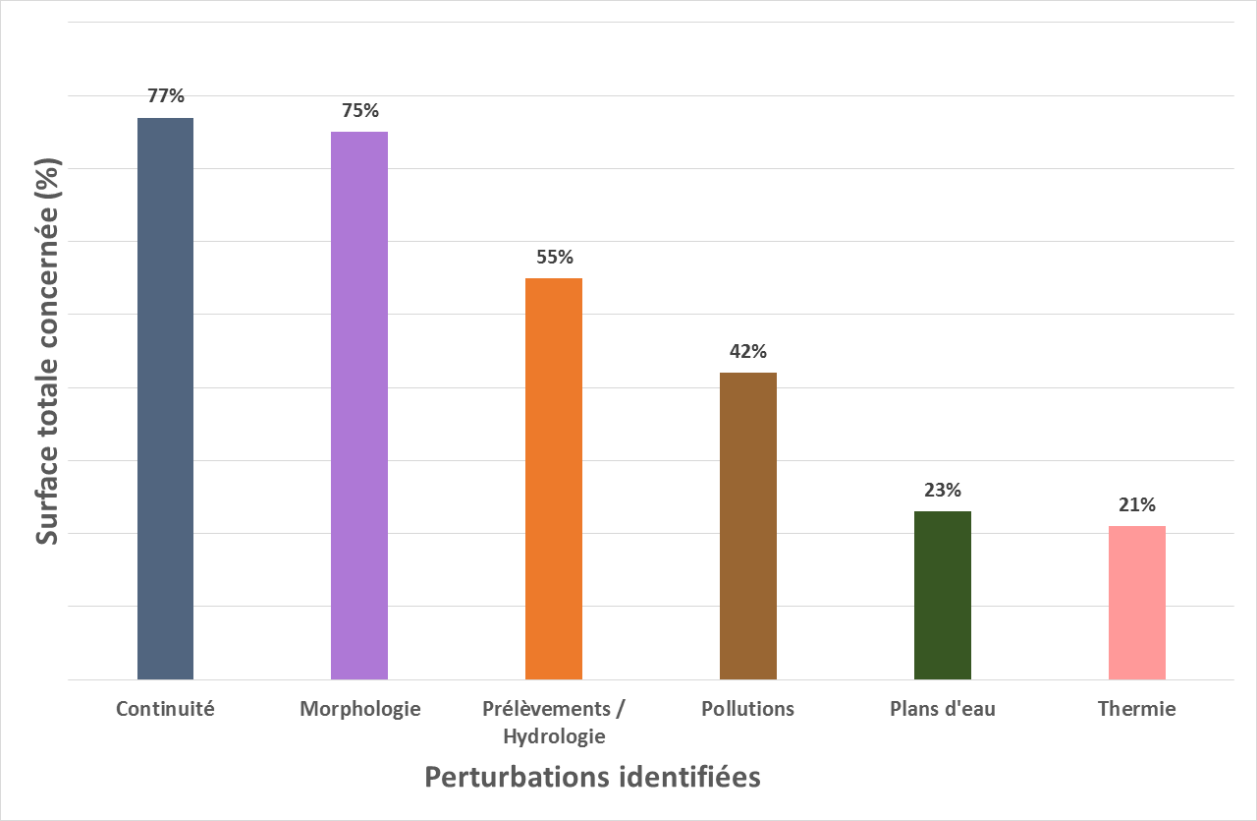

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon le type de perturbation et une certaine transversalité apparaît :

- La continuité est principalement liée à une problématique de cloisonnement (présence d'ouvrages transversaux), bloquant le transit sédimentaire et la libre circulation piscicole, mais peut aussi être liée à une problématique d'attractivité hydrologique ou à la présence d'un milieu homogène.
- La morphologie regroupe les problématiques de rectifications du cours d'eau, d'incision, d'endiguement, de colmatage des fonds, etc ….
- Les pollutions diverses regroupent tous les types de perturbations physicochimiques, qu'elles soient diffuses ou ponctuelles.
- Les plans d'eau quant à eux constituent des sources de dégradation des milieux (réchauffement, dégradation de la qualité, évaporation, sources d'échappement d'espèces indésirables, etc …)

Ce graphique synthétise la nature et l'ampleur des principales perturbations identifiées dans le cadre du diagnostic du PDPG à l'échelle départementale (le détail par sous bassins versants étant présenté dans le tableau précédent).

Ainsi, les ¾ du territoire drômois sont concernés par des problématiques de cloisonnement et par une dégradation morphologique des milieux aquatiques. A noter que la problématique hydrologique est également fortement représentée, et que celle-ci est à traiter de manière urgente, au risque de voir ce pourcentage s'accentuer à l'avenir.

I. SOUS-BASSIN VERSANT BIEVRE-LIERS-VALLOIRE

RM_08_03

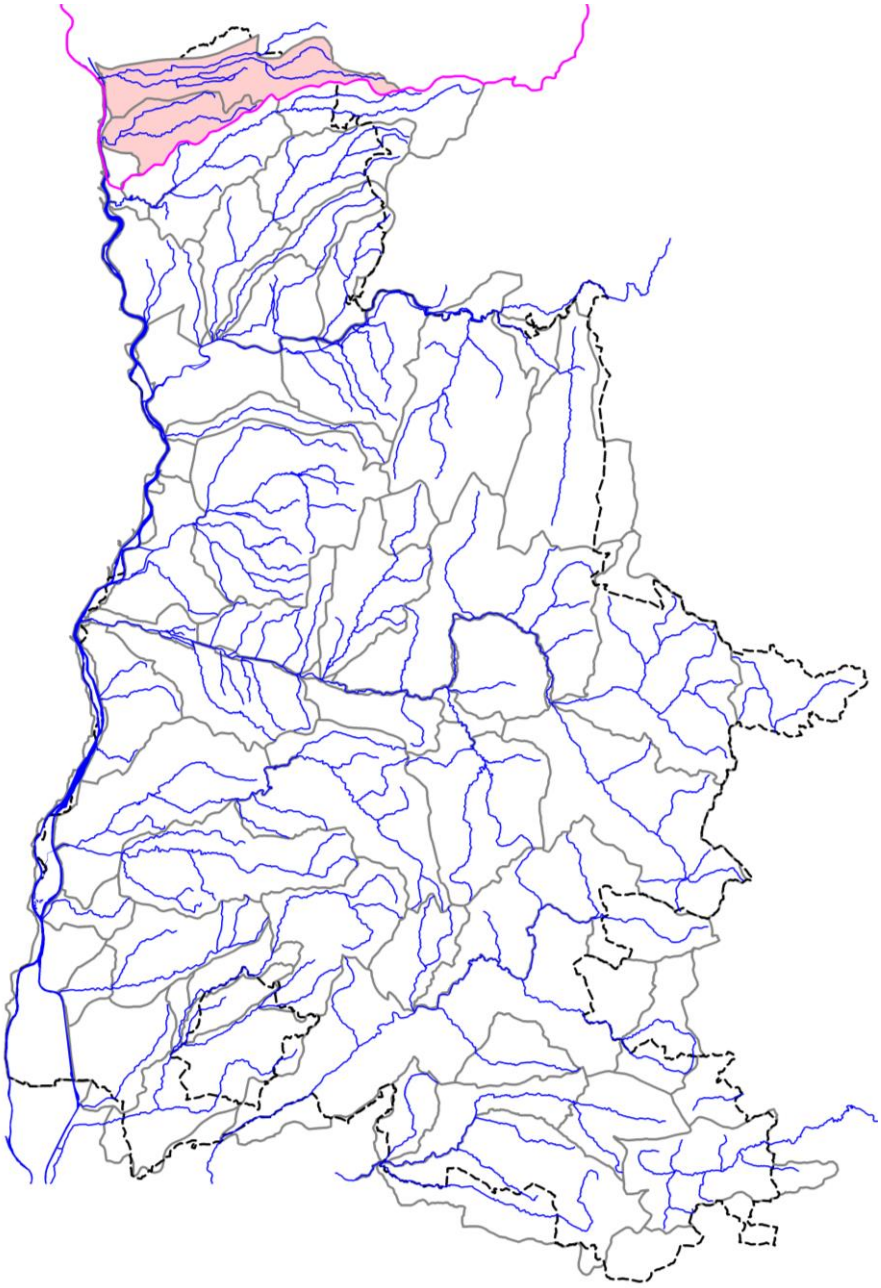

1.1. CONTEXTE SALMONICOLE VALLOIRE

VALLOIRE-26.03-S

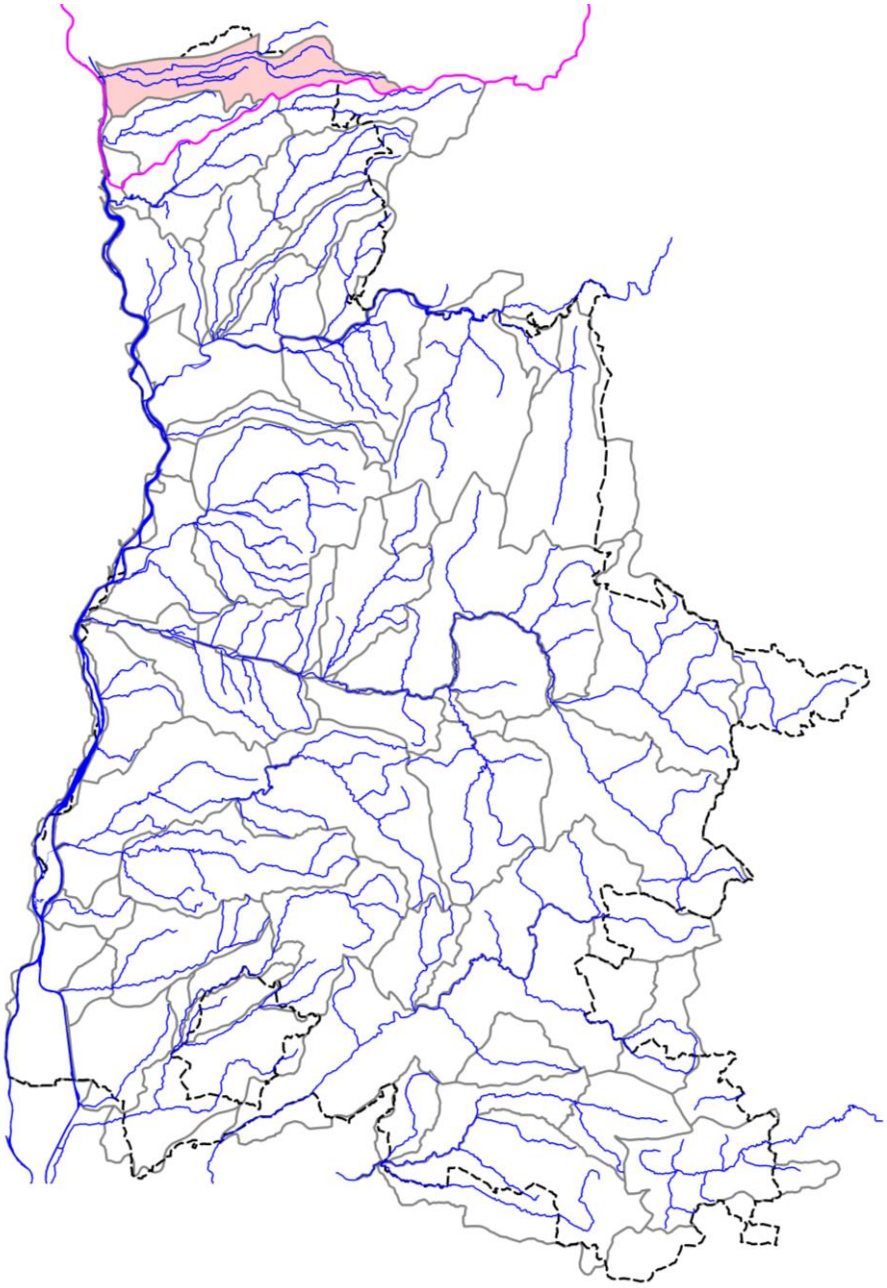

VALLOIRE-26.03-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

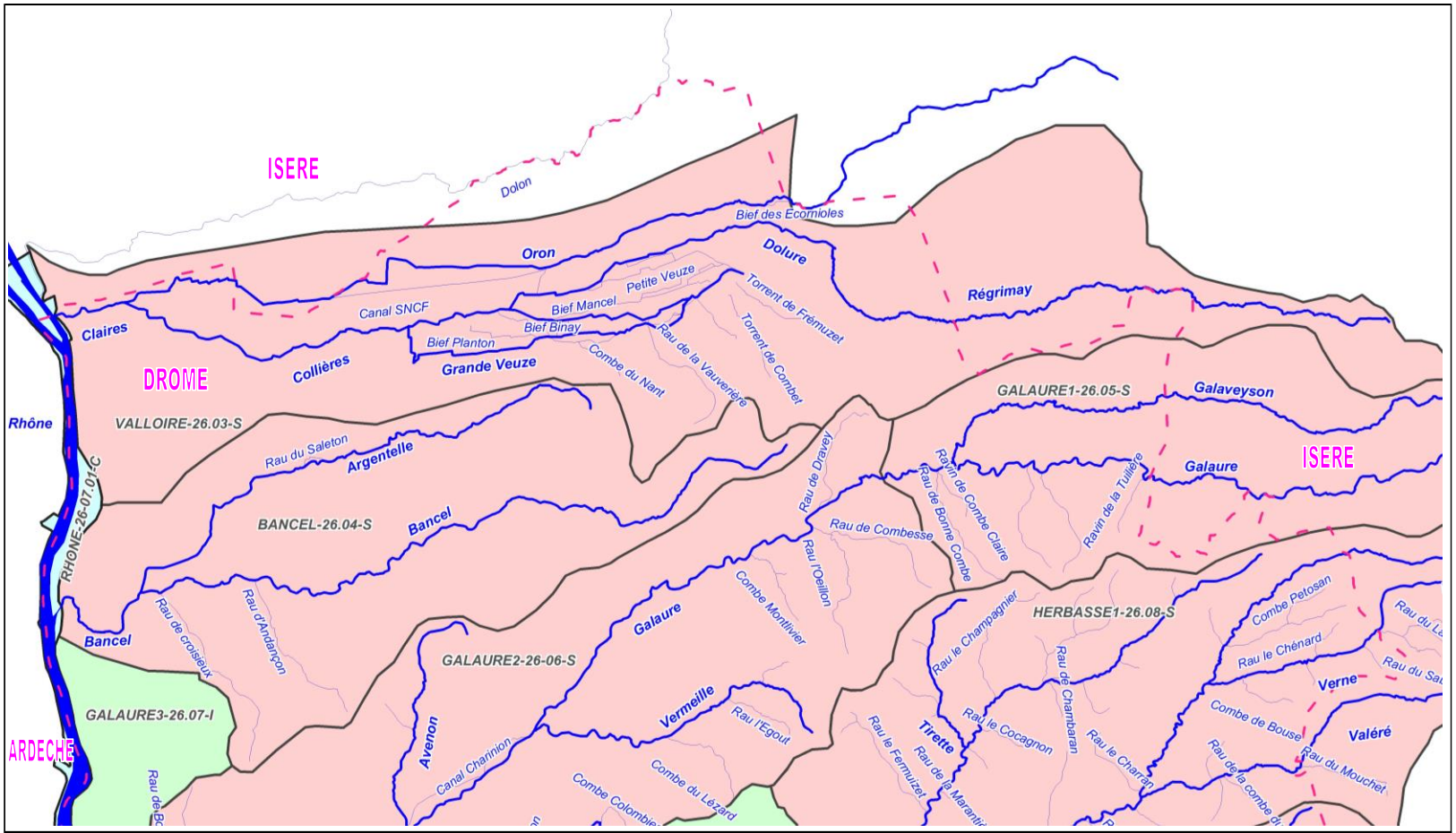

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE VALLOIRE-26.03-S (Valloire)

Contexte VALLOIRE-26.03-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

Les réseaux hydrographiques de l'Oron, des Collières et des Veuzes sont particulièrement complexes, car constitués de nombreux canaux et biefs artificiels, qui ne sont parfois plus utilisés.

L'Oron (environ 28 km de long) est alimenté par les sources de Beaufort et conflue avec le Rival (la Raille). En cas de sécheresse des sources, le débit de l'Oron est soutenu artificiellement par les rejets de la pisciculture des Fontaines à Beaufort. En cas de fortes précipitations, le Suzon apporte un débit conséquent à l'Oron. A l'amont d'Epinouze, des biefs de dérivation permettent d'évacuer en cas de hautes eaux, un certain débit de l'Oron vers les Collières. L'Oron emprunte ensuite un chenal artificiel, le canal SNCF correspondant à la zone d'extraction de graviers lors de la construction de la voie ferrée, qui se prolonge jusqu'aux Collières par l'intermédiaire d'un tronçon en partie aménagé, le ruisseau des Claires.

La Veuze est une rivière artificielle créée pour évacuer les sources de Manthes. Elle peut être alimentée en période de très basses eaux de la nappe par les rejets des deux piscicultures de Manthes, Faure et Font-Rome. Elle se divise en une Grande et une Petite Veuze. En amont de Saint Sorlin en Valloire, les tracés des Veuzes et des Collières sont mêlés, du fait des nombreuses dérivations existantes. Les torrents venant des collines du sud, notamment le Dolure, alimentent l'ensemble, le plus souvent de façon intermittente. A l'aval de Saint Sorlin en Valloire, les différents biefs forment un seul cours d'eau (les Collières), qui, après la confluence avec le ruisseau des Claires, deviennent l'exutoire principal de la plaine de Bièvre Liers Valloire. Elles se jettent dans le Rhône à Saint Rambert d'Albon.

Le bassin versant des Collières se situe principalement dans les terrasses alluviales cultivées et est fortement perméable. Seul l'amont sud du bassin, avec les torrents, se trouve dans un secteur peu perméable et boisé.

Profil topographique du cours d'eau principal

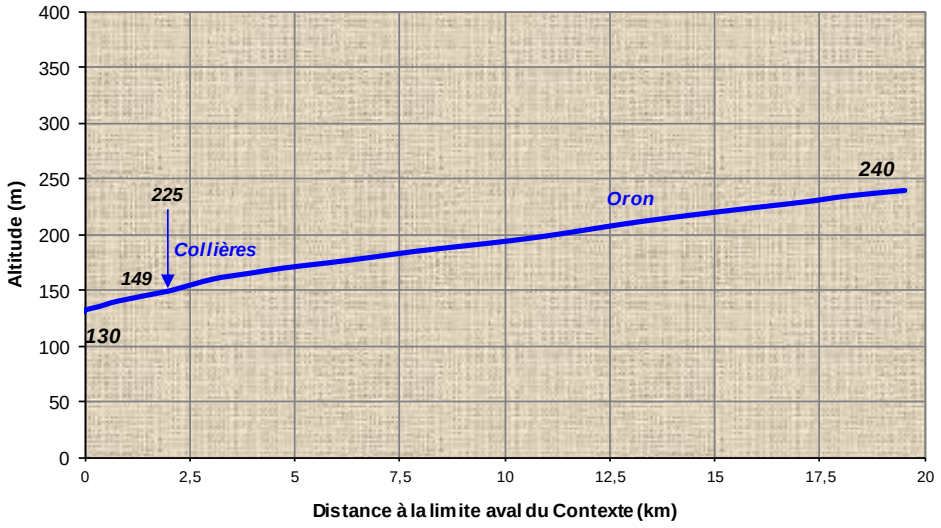

Contexte VALLOIRE-26.03-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Oron - Confluence Fayaret			
	Aval	Claires - Confluence Rhône			
	Affluents	Oron, Collières, Canal SNCF, Grande Veuze, Petite veuze, Dolure, Régrimay			
	Plans d'eau	Présence de 84 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole			
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Confluent*	*Rive*	*Lineaire (km)*
	Oron (+ Claires)		***/***	***/***	**19,529**
	Collières		Oron	Gauche	14,472
	Grande Veuze		Collières	Gauche	9,702
	Petite Veuze		Dolure	Gauche	3,915
	Canal SNCF		Oron	Gauche	4,964
	Dolure		Collières	Droite	17,55
	Régrimay		Dolure	Gauche	16,035
Surface du contexte (km2)	127,8				
Surface du bassin versant (km2)	1124				
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,48		
	Module (m3/s)		2,62		
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	240		
		Altitude aval (m)	130		
		Pente Moyenne (pm)	11,29		
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	13		
		Hauteur cumulée (m)	8,7		
	Taux d'étagement (%)		7,91		
Geologie	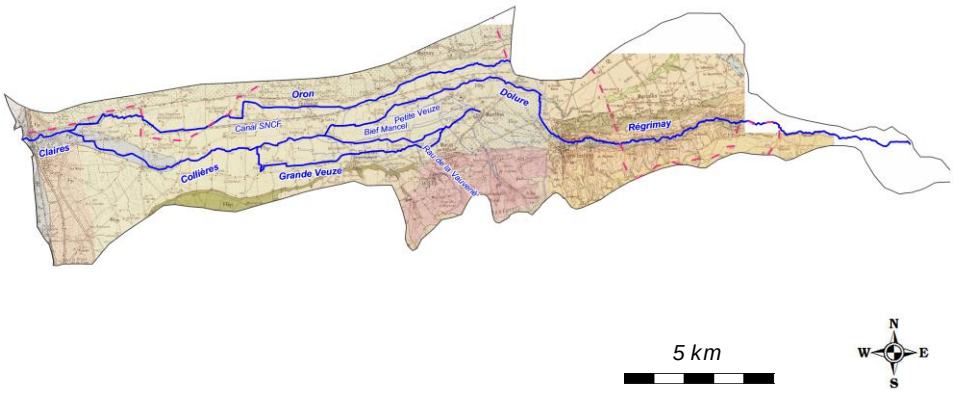				

Geologie	Le contexte géologique de la plaine de Bièvre-Liers-Valloire est composé de : - Formations tertiaires : les molasses du Miocène, constituant le substratum du bassin Bièvre Liers Valloire et les dépôts correspondants, formant les massifs des Bonnevaux et des Chambarans, - Formations quaternaires : les dépôts morainiques sous forme de dépôts argilo-sableux et caillouteux, qui correspondent aux limites d'extension des glaciers et forment des petites collines (ex. : colline du Banchet, qui a cependant une ossature molassique), les dépôts fluvio-glaciaires, constitués de sables, graviers et galets, pouvant contenir des masses argileuses, qui correspondent aux formations mélangées apportées par les torrents et la fonte des glaciers. Ils forment des terrasses orientées Est-Ouest et étagées en hautes (Anneyron, Revel-Tourdan), moyennes (Beaurepaire, Marcollin) et basses terrasses en fonction de leur ancienneté. Des vallées fossiles peuvent constituer des chenaux préférentiels à l'écoulement des eaux souterraines dans ces dépôts fluvio-glaciaires.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Viriville, Thodure, St-Clair-sur-Galaure, Beaufort, Marcollin, Lentiol, Lens-Lestang, Lapeyrouse-Mornay, Moras-en-Valloire, St-Sorlin-en-Valloire, Epinouze, Anneyron, Bougé-Chambalud, St-Rambert-d'Albon
Assainissement	Dix structures intercommunales, regroupant au total 55 communes du territoire Bievre-Liers-Valloire ont la compétence assainissement collectif. En 2008, 72 communes sur les 87 soit 83 %, sont raccordées en partie ou totalement à une ou plusieurs stations d'épuration. 49 ouvrages d'épuration collectifs existent sur les 87 communes et ont une capacité totale de traitement d'environ 107 000 équivalents habitants (EH). Seuls 35 ouvrages, représentant une capacité de traitement de 46 650 EH, rejettent effectivement dans le bassin versant Bièvre Liers Valloire (cours d'eau et infiltration). Parmi eux, 83 % ont une capacité de traitement inférieure à 1 000 EH, majoritairement des lagunes. Une quinzaine de stations d'épuration du bassin présente des problèmes de dysfonctionnements chroniques et/ou de dépassement de leur limite de capacité. Les pressions de l'assainissement collectif sont particulièrement marquées sur la qualité des cours d'eau : certains rejets ne sont pas compatibles avec les capacités d'absorption de pollution par les cours d'eau (pollutions azotée et phosphorée). La séparation fréquemment insuffisante des eaux parasites (eaux claires et eaux pluviales) et des eaux usées constitue un handicap à l'efficacité de certains systèmes de traitement. L'assainissement autonome quant à lui concerne environ 30 % des foyers. Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ne sont mis en place que sur 74 % des communes du périmètre du SAGE. Ils permettront d'améliorer la conformité des installations non collectives. La technique la plus utilisée pour la gestion des eaux pluviales est l'infiltration. Les risques qualitatifs associés sont mal connus, en particulier pour les ouvrages d'infrastructures. Cependant, l'infiltration des eaux pluviales permet de limiter le ruissellement et de compenser le manque d'eau pour la nappe dû à l'imperméabilisation.
Occupation du sol	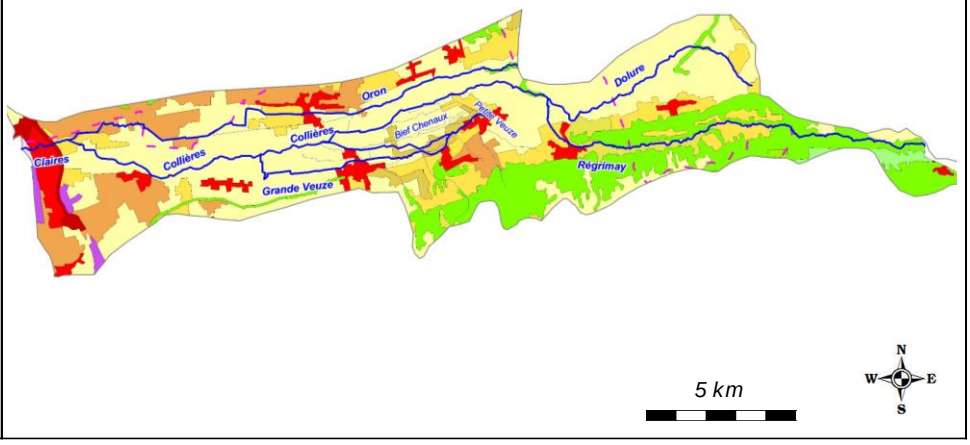

Occupation du sol (suite)	Le territoire de Bièvre Liers Valloire se caractérise par son paysage à dominante rurale avec plus de 70 % du sol occupé par des surfaces agricoles et par ses vastes espaces naturels situés sur les reliefs - collines et plateaux – couvrant plus de 20 % du sol. Les espaces urbains sont de taille réduite ; ils correspondent à moins de 6 % de l'occupation du sol. Ils sont plutôt localisés aux extrémités est et ouest du bassin et dans les plaines le long des axes routiers. La population sur les 87 communes du territoire comptent plus de 100 000 habitants et la population est en augmentation constante et forte depuis plus d'une dizaine d'années.
Industrie	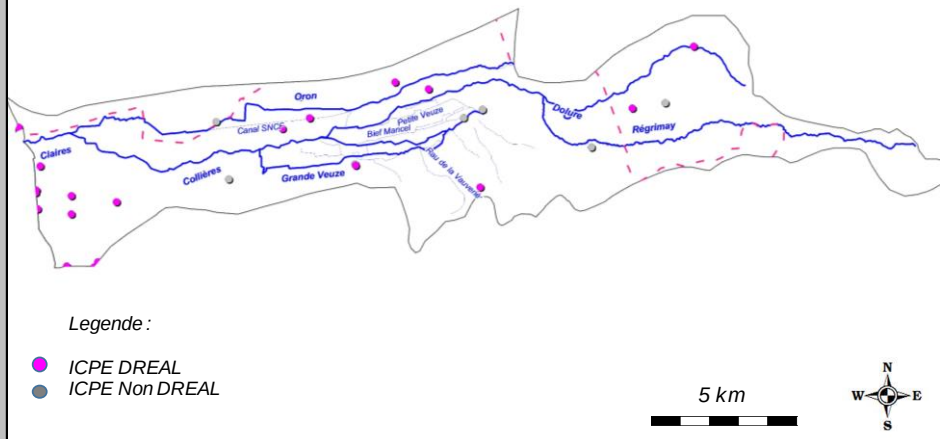 *Legende :* *ICPE DREAL* *ICPE Non DREAL* *5 km* N W E S L'activité industrielle est relativement peu développée sur le bassin. Elle est plus particulièrement localisée dans les plaines, donc au-dessus de la nappe, aux extrémités Est et Ouest du territoire et le long de l'axe de Bièvre. 118 établissements industriels relèvent du régime réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les secteurs d'activités des ICPE les plus représentés dans le périmètre du SAGE sont les carrières (14% de l'ensemble des ICPE) et le travail des métaux (11 %). L'activité « carrières » extrait plus de 3,5 millions de tonnes de matériaux alluvionnaires par an, sur 16 sites autorisés. 62 établissements industriels sont concernés par la redevance « pollution industrielle » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, parmi lesquels 60 % effectuent leurs rejets en milieu naturel, généralement après un traitement, et 40 % dans un réseau d'assainissement public. En dehors de ces principaux établissements industriels, suivis et contrôlés, il y a une méconnaissance des rejets industriels des PME et PMI et artisanaux.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3034O, 3034E et 3134O
Mesures règlementaires de protection	*Legende :* *ZNIEFF T1* *ZNIEFF T2* *Site N2000* *Site classé* *Site inscrit* *APPB* 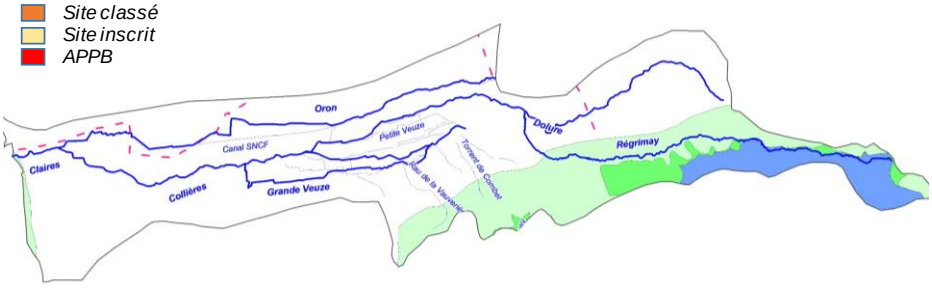 *5 km* N W E S

Mesures règlementaires de protection (suite)

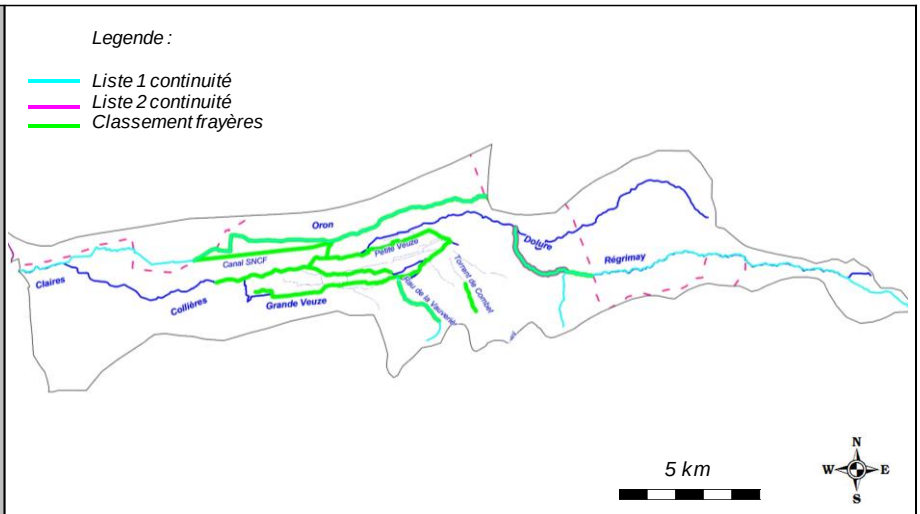

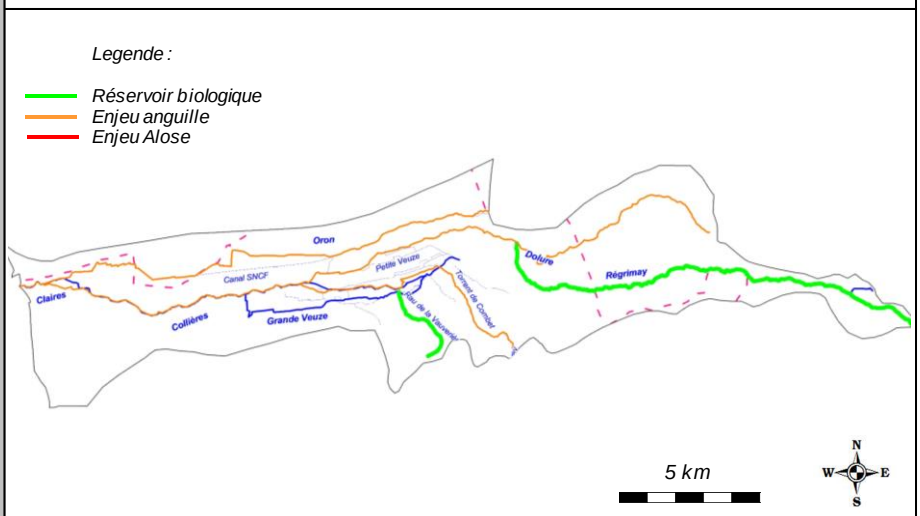

Natura 2000	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambarans
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2603 - Chambarans orientaux
	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
ZNIEFF type 1	26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille
	26040010 - Plateau de Chambaran
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_372 - L'Oron du seuil de Chantabot à l'aval de Beaurepaire aux Collières et les Collières (ruisseau des claires) de L'Oron au Rhône
	L1_374 - Le Ruisseau de Regrimay et ses affluents
	L1_375 - Le Ruisseau de la Vauverière
L.214-17 Liste 2	L2_168 - Le Ruisseau de Regrimay de L'Echatel de Saint-Didier à La Dolure
Classement frayères	026I000382, Poisson Liste 1 - l'Oron (Limite départementale à Confluence avec le canal SNCF)
	026I000383, Poisson Liste 1 - Canal SNCF
	026I000386, Poisson Liste 1 - Chandonzet
	026I000422, Poisson Liste 1 - Les Collières (Pont de la ligne TGV à Pont route communale "les Clotrières")

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000133, Poisson Liste 1 - Dolure (Pont route communale quartier "Grand Champ" à Confluence avec le cours d'eau "les Collières")	
		026I000384, poisson Liste 1 - Petite Veuze	
		026I000131, Poisson Liste 1 - Grande Veuze (Source "lac de Manthes" au Pont de la RD 246 quartier "Pétille")	
		026I000241, Poisson Liste 1 - Rau la Veauverière (ont de la route communale quartier "la Fabry" à Pont de la RD139)	
		026I000387, Poisson Liste 1 - Torrent de Combet (Confluence avec la combe d'Izis au Pont de la RD857)	
		026I000130, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Régrimay (Confluence "combe Charpy", limite départementale à Confluence avec le cours d'eau 'le Dollure")	
		026I000240, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Vauverière (Pont de la route communale quartier "Siberton" au Pont de la RD139)	
	Réservoir biologique	RBioD00348 - Le Ruisseau de Régrimay et ses affluents	
		RBioD00349 - Le Ruisseau de la Vauverière	
	ZALT	FRDR466b-ZLT - l'Oron de St barthélémy de Beaurepaire jusqu'au Rhône	
		FRDR466c-ZLT - Collière + Dolure	
	ZAP	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE Bièvre-Liers-Valloire en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Projet de déclinaison du SAGE en Contrat de rivière	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CLE SAGE BLV	Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire	Animation du SAGE
	CCPDA	Communauté de Communes Porte de Drome Ardeche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	Les cours d'eau Claires, Oron, Collières et Dolure sont classés en ZALT pour l'espèce Anguille. Ces secteurs, en particulier les Claires, Oron et Collières pour les parties les plus aval auraient pu faire l'objet d'un classement en ZAP et en liste 2 au titre du L.214-17, aux vues des enjeux migrateurs pour ce territoire. La capacité d'accueil pour l'espèce anguille est en effet remarquable aux vues de la masse d'eau et des debits de ces cours d'eau, malgré une problématique geomoprhologique assez marquée.		

Contexte VALLOIRE-26.03-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Rhône Moyen***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***RM_08_03***						
	Intitulé	***Bièvre-Liers-Valloire***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR466b	L'Oron de St Barthélémy de Beaurepaire jusqu'au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR466c	Collière + Dolure	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10183	Grande Veuse	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR10774	Ruisseau de Régrimay	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte VALLOIRE-26.03-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, ANG	
Etat fonctionnel	Dégradé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4 à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, GAR, BOU, ROT, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, LOF, VAI, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, BAF, ANG
	Espèces centrales	TRF, LOF
	Espèces intermédiaires	VAI, CHE, GOU
Présence de grands migrateurs	L'anguille a été historiquement recensée sur l'aval du bassin et est sans doute présente mais de manière très sporadique.	
Présence d'espèces invasives	Présence de Perche soleil (PES) et de Perche commune (PER) sur le Régrimay et le Dolure (provenant des plans d'eau situés en tete de bassin du Régrimay). Présence de gardon (GAR) et de rotengle (ROT) sur la Veuze, mais en faible quantité.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Oron	2015	190 m aval pont Bardelières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, GOU	Station RR-ORO-01
Oron	2015	70 m amont pont station pompage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, GOU, BAF	Station RR-ORO-02
Oron	2015	260 m aval pont Richaudière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, GOU	Station RC-ORO-01
Collières	2015	300 m aval pont Milan	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, GOU, BAF	Station RR-COL-01
Collières	2015	50 m amont pont Coinaud	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI	Station RR-COL-02
Grande Veuze	2015	50 m amont pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, GAR, BOU, ROT	Station RR-VEU-01
Dolure	2015	420 m amont confluence Chandonzet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, CHE	Station RC-DOL-01
Régrimay	2015	St-Didier, passage à gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, PES	Station RR-REG-01

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

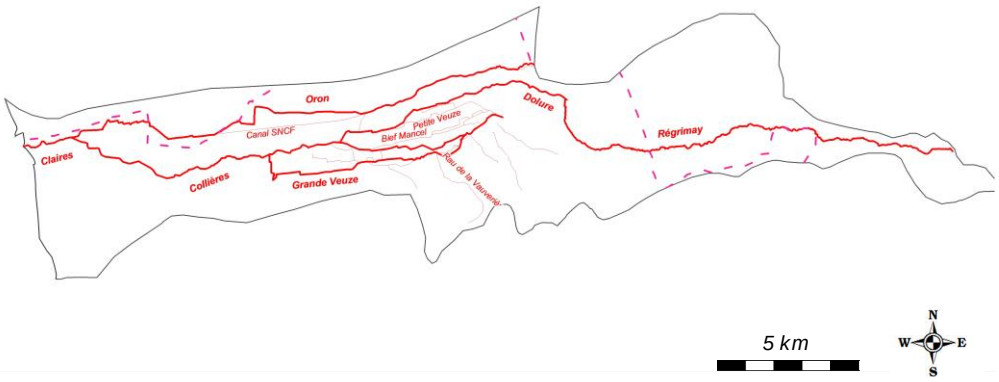

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du Réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme et DDT Isère

Gestionnaires piscicoles

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GA	Gaule Anneyronnaise	330	30,14	16,96
	GRA	Gaule Rambertoise	250	19,03	16,62
	TVO	Truite des Veuzes et d'Oron	388	56,4	41,15
	ALL	Association de Lens-Lestang et de Lentiol	39	48,6	48,6
	/	Ablette Rhodienne (38)	NR	NR	Oron aval sur 2,5 km, commune de Chamballud
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Mise à part le Régrimay, l'ensemble du contexte est soumis à des soutiens de populations. Ceux-ci sont détaillés sur la cartographie et dans le tableau suivants.								

Empoissonnements

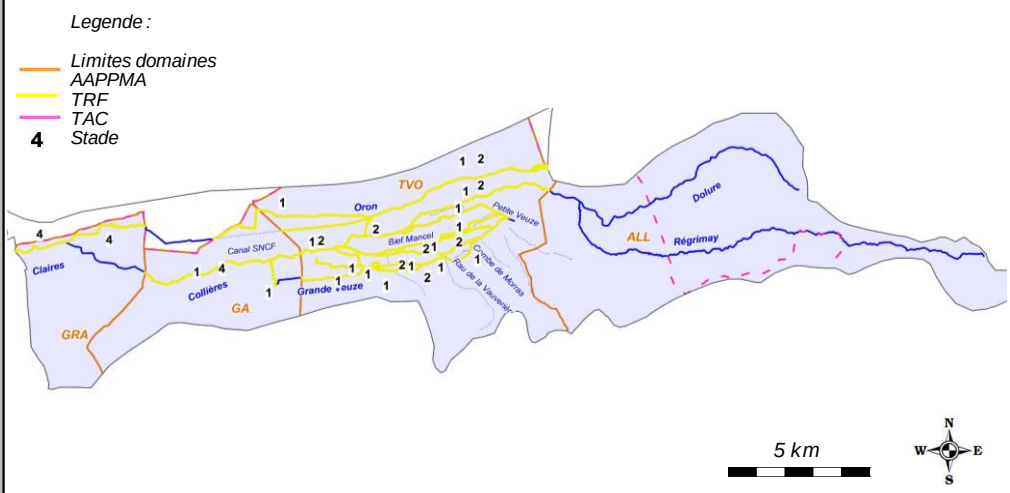

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Claires	GRA	Halieutique	Ensemble linéaire	1800	TRF	4	250	Pisciculture Faure
Oron	GRA	Halieutique	Linéaire AAPPMA	3050	TRF	4	150	Pisciculture Faure
Oron	GA	Soutien	Pont des Boites	2100	TRF	1	2000	Ecloserie
Collières	GA	Soutien	Linéaire AAPPMA	5500	TRF	1	37000	Ecloserie
Collières	GA	Halieutique	Linéaire AAPPMA	5500	TRF	4	350	Pisciculture Faure
Grande Veuze	GA	Soutien	Secteur en réserve	950	TRF	1	3000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Limite Drome / 3 pierres	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Limite Drome / 3 pierres	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
Oron	TVO	Soutien	3 pierres / Gustine	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	3 pierres / Gustine	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
Oron	TVO	Soutien	Gustine / Pignaret	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Gustine / Pignaret	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
Oron	TVO	Soutien	Pignaret / Marette	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Pignaret / Marette	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
Oron	TVO	Soutien	Marette / Gué Pion	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Marette / Gué Pion	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
Oron	TVO	Soutien	Gué Pion / Genthon	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
Oron	TVO	Soutien	Gué Pion / Genthon	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63

Empoissonnements (suite)	Oron	TVO	Soutien	Genthon / Chandonzet	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Genthon / Chandonzet	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Chandonzet / Robin	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Chandonzet / Robin	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Canal SNCF	TVO	Soutien	Linéaire AAPPMA	2800	TRF	1	5000	Ecloserie
	Canal SNCF	TVO	Soutien	Linéaire AAPPMA	2800	TRF	2	4000	Pisciculture Federale 63
	Bief des Ecornioles	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	650	TRF	1	5000	Ecloserie
	Bief des Ecornioles	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	650	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Passerelle lac / Beal	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Passerelle lac / Beal	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Beal / Paradis + Fontaines + Bief vallon	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Beal / Paradis + Fontaines + Bief vallon	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pont Paradis / TGV	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pont Paradis / TGV	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	TGV / Chute des Pies	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	TGV / Chute des Pies	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chute des Pies / Chamcoupier	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chute des Pies / Chamcoupier	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chamcoupier / Pompiers	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chamcoupier / Pompiers	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pompiers / STEP	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	STEP / Usines	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Petite Veuze	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	3900	TRF	1	5000	Ecloserie
	Dolure / Chandonzet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	8300	TRF	1	5000	Ecloserie
	Dolure / Chandonzet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	8300	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Collières	TVO	Soutien	Linéaire AAPPMA	6000	TRF	1	10000	Ecloserie
	Collières	TVO	Soutien	Linéaire AAPPMA	6000	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Chenaux	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	1700	TRF	1	3000	Ecloserie
	Bief Chenaux	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	1700	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Mancel	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	4400	TRF	1	10000	Ecloserie
	Bief Mancel	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	4400	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Belangeon / Brunet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	3050	TRF	1	1000	Ecloserie
	Bief Vinay / Prémarron	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	2100	TRF	1	1000	Ecloserie

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Sur une grande majorité du bassin versant la capacité d'accueil est déficitaire. La présence d'une masse d'eau consequente n'est pas suffisante pour atteindre l'optimum, notamment de par les vitesses d'écoulements conséquentes et homogenes.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds lié aux piscicultures et au ravinement des terres agricoles	Le colmatage observé est parfois extrême, tel que sur Grande Veuze, dont l'origine ne fait aucun doute (piscicultures). Sur d'autres secteurs (Dolure aval, Collières, Oron), est observé un colmatage lié certainement aux MES charriées par le ravinement des terres agricoles.	Modéré à très fort	Très fort
Facteur principal	Prélèvement sur la nappe de la Valloire	La nappe de la Valloire est tres étendue, cependant le cumul des prélèvements est conséquente et influence l'alimentation des cours d'eau et en particulier les sources de Beaufort et de Manthes. De plus, les prélèvements situés à proximité, notamment ceux des piscicultures, de par leur proximité avec la source de Manthes, influence directement son débit. Cet impact met en péril le troncon amont de la Veuze, aujourd'hui le plus interessant pour l'habitat et la reproduction de cette espèce.	Modéré	Fort
Facteur principal	Cloisonnement des cours d'eau	Les enjeux varient selon le secteur du contexte. Sur l'aval, les enjeux concernent principalement l'Anguille (absence de l'espèce alors que la capacité d'accueil pour l'espèce est conséquente). La reconquete des annexes du Rhone est une priorité pour la préservation de cette espèce. L'enjeu truite sur l'aval est également a prendre en compte, mais il est plus conséquent sur les parties medianes et amont. Aux vues du cumul des facteurs limitants, le decloisonnement est une priorité, afin que le poisson puisse circuler et echapper à de nombreuses contraintes variant sans cesse sur une saison. Les enjeux principaux se situent sur Grande Veuze (nombreuses vannes présentes) et en particluier sur l'amont, et sur le Régrimay, classé en réservoir biologique	Fort	Modéré
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants, traversées urbaines, plans d'eau	Les densités d'espèces d'accompagnement semblent montrer des dysfonctionnements liés à une problématique qualitative. C'est le cas de certains rejets d'eaux usées ou traversées de zones urbaines, mais aussi certainement des impacts liés aux intrants agricoles. La présence d'espèces inféodées aux plans d'eau demontre leur communication avec les eaux libres avec tous les impacts directs qui peuvent y etre associés (aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif). Le secteur le plus touché est le Régrimay amont.	Moyen	Moyen
Facteur annexe ou principal	Impact qualitatif potentiel lié au site d'enfouissement de dechets du SYTRAD	Le réseau pluvial du site d'enfouissement de dechets du SYTRAD communique avec le Rau de Veauverière. Des doutes subsistent quant à la qualité de ce rejet et à la maitrise du risques de pollution vis à vis de la vulnérabilité extreme du milieu récepteur.	Potentiellement modéré	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Dégradé**	

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Oron, Collières, Grande Veuze	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité ecologique	Claires, Oron aval, Collières aval, Grande Veuze, Régrimay	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Régrimay	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site d'enfouissement de dechets de St-Sorlin-en-Valloire et s'assurer de l'absence d'impact qualitatif du réseau pluvial	Rau de Veauverières	Partiellement	Totalement	Totalement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de la pisciculture Font Rome, amélioration de la qualité du rejet, veille à l'absence d'impact du rejet de la pisciculture Faure	Grande Veuze, Petite Veuze	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Amélioration de la qualité des rejets domestiques	Oron, Collières	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Préservation de la population d'écrevisses à pattes blanches	Rau de Veauverières	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario	Oron, Collières	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VALLOIRE-26.03-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	VAL-DF1	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12084 (Seuil de la confluence Claires/Rhone, Hauteur chute = 1,8)	1	2	De nombreux enjeux ont été identifiés sur le bassin en matière de continuité écologique. L'aval du bassin versant revet un enjeu fort pour la truite fario et très fort vis-à-vis de l'espèce anguille. Le cours d'eau a une très forte capacité d'accueil pour cette dernière. Les enjuex avaient déjà été identifiés lors du classement des réunions relatives au classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement. Une expertise réalisée par la FDPPMA26 avait identifié 3 seuils prioritaires sur les Claires et 1 sur l'Oron. L'aménagement des ces ouvrages permettant d'ouvrir plus de 7 km linéaires. L'ouvrage prioritaire est celui de la confluence Claire - Rhone, 1er ouvrage totalement infranchissable pour toutes les espèces. Un certain nombre d'ouvrages ne sont pas cités car étant deja partiellement voire totalement franchissables. Le Rau de Régrimay constitue également une priorité aux vues de son potentiel en matière de capacité d'accueil mais surtout de recrutement pour la truite fario. De plus, la population de truite fario présente est de souche méditerranéenne autochtone. Ce cours d'eau a été classé à ce titre en Réservoir biologique. Une étude de restauration de la continuité écologique associée à de la restauration morphologique a été menée. Les propositions doivent etre mises en oeuvre. En outre, certains ouvrages n'ont pas été inscrits à cette étude : tous les ouvrages situés sur le linéaire identifiés en liste 2 doivents etre aménagés. La Grande Veuze a été quant à elle fortement modifiée notamment par la présence de systèmes de vannages et/ou prises d'eau. Aux vues des impacts liés au colmatage des fonds et à la rareté des zones favorables à la reproduction, la continuité écologique est sur certains secteurs une priorité. Le libre transit sédimentaire est également une priorité du fait de l'effet bloquant des matériaux fins. Enfin, aux vues de l'enjeu de restauration morphologique identifié sur le bassin, l'aménagement de certains ouvrages fera l'objet d'une réflexion sur le type de restauration à réaliser et pourra etre couplé à une renaturation. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Les cours d'eau des Claires, Collières et Dolure sont classés en ZALT pour l'espèce Anguille. Le meme secteur est classé en liste 1 au titre du classement continuité L.214-17. Régrimay est quant à lui en liste 1 et en liste 2 au titre de ce classement.	Claires	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	100 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54559 (Pont du Stade, Hauteur chute = 0,5 m)	1	2		Claires	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54560 (Sortie tronçon bétonné, Hauteur chute = 0,9 m)	1	2		Claires	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54566 (Pont routier, Hauteur chute = 0,5 m)	2	3		Oron	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF5	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11322 (Seuil confluence Dolure, Hauteur chute = 1,1 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	400 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF6	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11356 (Les Granges - pont RD1, Hauteur chute = 1,1 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	160 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11503 (Route STEP, Hauteur chute = 0,9 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11512 (Barbonnières 1, Hauteur chute = 0,5 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11930 (Pont des Bouyonnes, Hauteur chute = 0,5 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11979 (Seuil Marion, Hauteur chute = 0,45 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF11	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12006 (Marion, seuil aval passe, Hauteur chute = 0,8 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF12	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12004 (Marion, prise d'eau Moulin, Hauteur chute = 1,15 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	60 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF13	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12010 (Prise d'eau canal des Bouyonnes, Hauteur chute = 0,7 m)	1	1		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	56 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF14	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12133 (Prise d'eau Moulin Béal, Hauteur chute = 2 m)	2	3		Grande Veuze	FRDR10183	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	CCPDA	100 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VAL-DF15	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82287 (Seuil du lac de Manthes, Hauteur chute = 0,3 m)	2	3		Grande Veuze	FRDR10183	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	Mesure MIA0202	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 000,00 €
	Amélioration de connaissance	VAL-AC1	Etudier le cloisonnement de la Grande veuze	2	3	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur Grande Veuze et hors mis certains ouvrages clairement identifiés, une étude spécifique doit etre menée sur ce cours d'eau afin de préciser les enjeux en matière de continuité piscicole afin de définir un programme de restauration de la continuité écologique.	Grande Veuze	FRDR10183	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €

GA2	Restauration du milieu	VAL-RM1	Réaliser une restauration morphologique du cours d'eau	1	2	Malgré une capacité d'accueil consequente, le diagnostic piscicole montre une saturation des abondances piscicoles lié à une hétérogénéité du lit et des ecoulements, en particulier sur Oron et Collières. Une étude géomorphologique est en cours sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3). A defaut, il pourra dans un premier temps etre réalisé des interventions de type R1. Un secteur test pourra etre défini en concertation avec les acteurs locaux avec la mise en oeuvre d'un suivi écologique afin d'estimer le gain pour le milieu.	Claires, Oron, Collières, Dolure, Grande Veuze, Petite Veuze, Régrimay aval	FRDR466b FRDR466c FRDR10183 FRDR10774	Assurer la phase de croissance des espèces TRF en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer les habitats des autres espèces patrimoniales	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202, MIA0204	CCPDA	A définir
	Autre	VAL-AU1	Entreprendre une action visant à réduire voir supprimer les impacts des piscicultures	1	2	Les pisciculture, en particulier celle de Font Rome impacte gravement la Grande Veuze à 2 niveaux : l'impact quantitatif lié au prélèvement et la dégradation du milieu à l'aval sur plusieurs kilomètres (par un depot conséquent de MES, relargage). Une amélioration a été apportée par la mise en place d'un filtre à tambour, puis un systeme de decantation supplémentaire. Néanmoins, ce système de traitement est insuffisant. En outre, l'arrêté prévoit une fois le volume connu disponible pour la pisciculture, le depot d'un dossier complet sur les conditions d'exploitation et de traitement. Le volume disponible sera validé par la PGRE qui devrait etre validé debut 2017. Il conviendra de s'assurer que ces mesures seront correctement mises en oeuvre, conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploiter. Peu d'information en revanche sur les rejets de la pisciculture Faure. Un point sera fait avec les servicces de la DDPP.	Grande Veuze	FRDR10774	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la fonctionnalité du milieu (diversité des habitats et des ecoulements)	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	Mesure MIA0202	CCPDA, FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
	Restauration du milieu	VAL-RM2	Réaliser une remise en état de la Grande Veuze amont	2	2	La rivière grande Veuze a subit une importante dégradation de sa qualité habitationnelle en raison du colmatage des fonds sans doute lié aux rejets des piscicultures. Aux vues du fonctionnement hydrologique de ce milieu, celui-ci est incapable de s'auto épurer et de charrier vers l'aval l'importante charge de matières en suspension présente. Cette action doit etre réalisée suite à l'action VAL-AU1. En effet, avant toute remise en etat du milieu, il convient de s'assurer de la parfaite qualité du rejet issu des piscicultures, au risque de devoir réintervenir ultérieurement. Cette remise en état fait partie des points qui devront etre étudiée lors du depot du nouveau dossier. Il pourra etre envisagé la restauration sur un troncon test.	Grande Veuze	FRDR10183	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la fonctionnalité du milieu (diversité des habitats et des ecoulements)	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	CCPDA	A définir
	Communication et sensibilisation	VAL-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
GA3	Autre	VAL-AU2	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	1	3	De nombreux plans d'eau sont recensés notamment sur l'amont du Régrimay (commune de Lentiol). De par la présence d'espèces indésirables, la communication directe ou indirecte de ces plans d'eau est avérée, avec des conséquences qualitatives et quantitatives que ces installations peuvent engendrer. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Régrimay	FRDR10774	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin du Régrimay	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	A définir
	Surveillance et contrôle	VAL-SC1	S'assurer de la conformité de l'installation du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	2	3	Le SYTRAD gère le site d'enfouissement de dechets non dangereux de St-Sorlin d'une superficie de 12 ha. L'installation est censée rejetter après traitement les lixiviats dans le Rau de Riancon, affluent du Bancel amont. Le reseau pluvial quant à lui se rejette dans la Veauverière (bassin versant de la Valloire). Les suivis de nappes ont tendance à montrer des impacts qualitatifs, et les mesures effectuées ne semblent pas suffisantes pour s'assurer d'une qualité de rejet suffisante. De serieux doutes subsistent quant au respect de l'arrêté d'autorisation d'eploiter en vigueur (notamment sur le site de rejet des lixiviats). De plus une extension du site de 13 ha est prévue, laissant craindre une dégradation qualitataive du milieu.	Rau de Veauverière	/	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assure de l'absence d'impact du rejet	S'assure de la non-degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	/
	Surveillance et contrôle	VAL-SC2	S'assurer de l'absence d'impact qualitatif du reseau pluvial sur site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	2	3		Rau de Veauverière	/	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assure de l'absence d'impact du rejet	S'assure de la non-degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
GA4	Classement règlementaire	VAL-CR1	Poursuivre la mise en œuvre d'un arrêté de protection de Biotope sur la Veauverière	2	2	Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ciblant l'espèce écrevisse à pattes blanches a été mis en œuvre, mais la procedure semble bloquée. La poursuite de cette démarche est nécessaire, car justifiée. Cette population, de faible densité et vulnérable est la seule population d'ecrevisse autochtone sur le bassin versant. Le cours d'eau a été à ce titre classé en réservoir biologique.	Rau de Veauverière	/	/	Préserver la population, seule capable de permettre une recolonisation du bassin.	Préservation de la fonction de réservoir biologique	OF6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	2 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	VAL-AC2	Réaliser un suivi de l'incubation des œufs de truite sur certaines frayères	3	3	L'éclosion est l'étape clé du cycle biologique de la truite fario qui semble ne pas fonctionner, pour des raisons sans doutes multiples entrainant une asphyxie des pontes (intrants, rejets domestiques, colmatages par des fines). La réussite semble également conditionnée par l'hydrologie du cours d'eau au moment du frai et de la phase d'incubation. Afin de connaitre le taux de reussite de l'eclosion, et de le correler aux debits, un suivi spécifique sera réalisé sur certaines frayères identifiées sur le Bancel. L'action consistera a observer très fréquemment l'évoluter des oeufs dans la frayère, toute en suivant la thermie et l'hydrologie du cours d'eau. Il pourra etre mis en place également des batonnets à hypoxie. Un protocole global sera mis en place.	Grande Veuze Petite veuze Dolure	FRDR10183 FRDR466c	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SDAGE BLV	3 000,00 €
	Amelioration connaisance	VAL-AC3	Réaliser une etude scalimétrique de la population de truite fario sur Oron	2	3	La croissance des poissons pour la très grande majorité introduits dans le milieu est conséquente. La Fédération de Pêche de l'Isère a lancé une étude scalimetrique sur l'Oron, coté Isèrois, il serait interessant de prolongé cette etude sur le meme cours d'eau en Drome. Cette etude apportera des informations précieuses en matière de gestion piscicole du secteur (soutien, potentiel de reproduction, etc ...). L'Etude est basée sur l'analyse des ecailles, qui, un peu à la manière des cercles concentriques des troncs d'arbres, permettent de déterminer l'âge du poisson ainsi que les étapes importantes de sa vie, notamment sa croissance et ses capacités de reproduction.	Oron	FRDR466b	Meilleure connaissance de la phase de croissance/reproduction de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la phase de croissance/reproduction de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SDAGE BLV	5 000,00 €
	Amelioration connaisance	VAL-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	1 000,00 €

Contexte VALLOIRE-26.03-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Sur la quasi intégralité du contexte, il est préconisé un soutien de population de stade 1 et 2 (alevins à résorption et alevins nourris). Ce soutien est indispensable du fait de l'impossibilité pour la truite fario de se reproduire (phase éclosion). De plus, celui-ci semble parfaitement fonctionner sur le territoire. Ainsi, sur le secteur de la Gaule Rambertoise, il est ainsi préconisé le meme type de modalités de gestion, en remplacement de la gestion halieutique aujourd'hui pratiquée sur leur domaine.	**Gestion raisonnée**
Cas particulier de gestion	On note quelques cas particuliers sur lesquels la gestion patrimoniale est indiquée voir indispensable. C'est le cas du Régrimay, ou la reproduction de la truite de souche méditerranéenne fonctionne parfaitement. La préservation de ce réservoir biologique est une nécessité. Le Rau de Veauverière nécessite également une attention toute particulière en vue de sa préservation en tant que réservoir biologique recelant la seule population d'ecrevisses à pattes blanches du contexte.	**Gestion patrimoniale**

1.2. CONTEXTE SALMONICOLE BANCEL

BANCEL-26.04-S

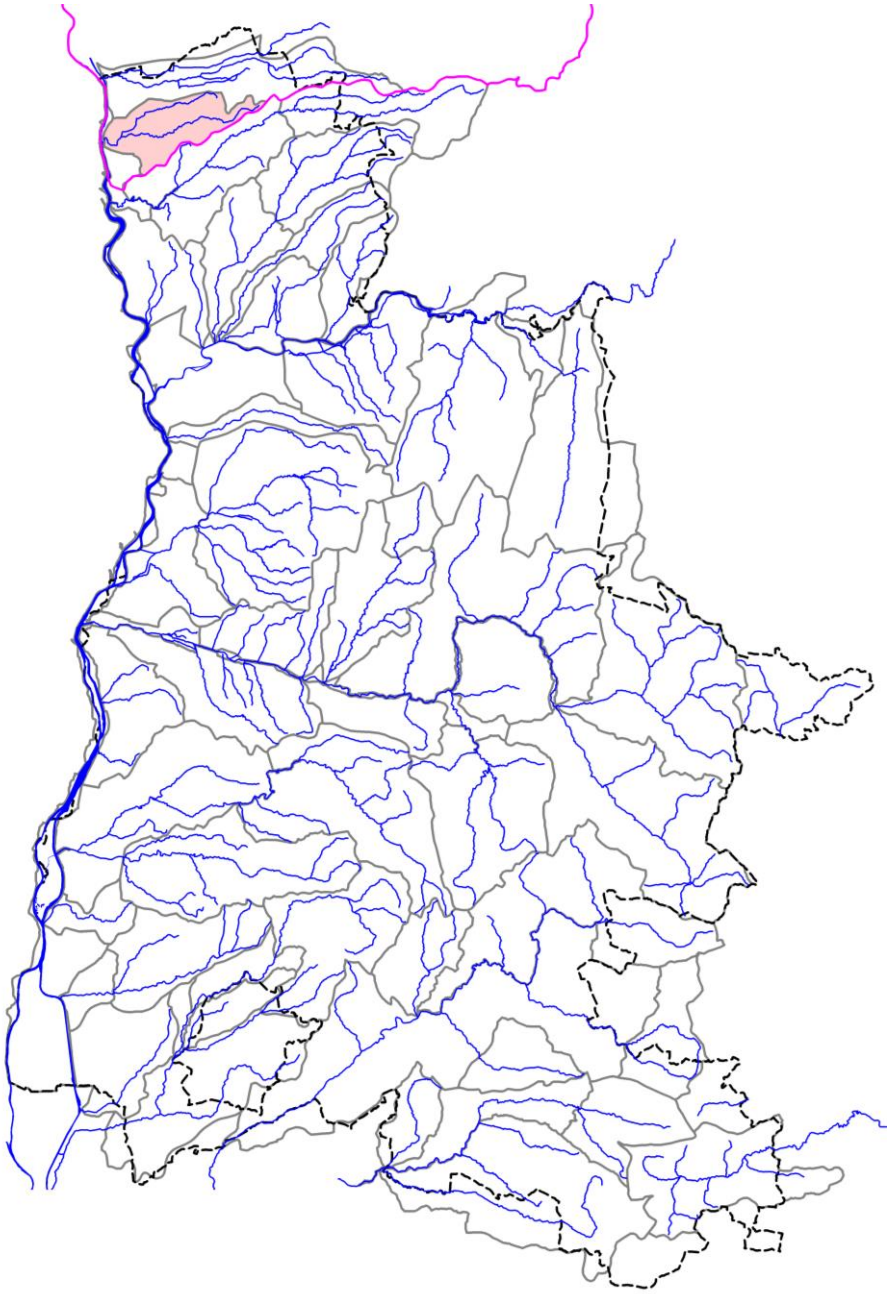

BANCEL-26.04-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

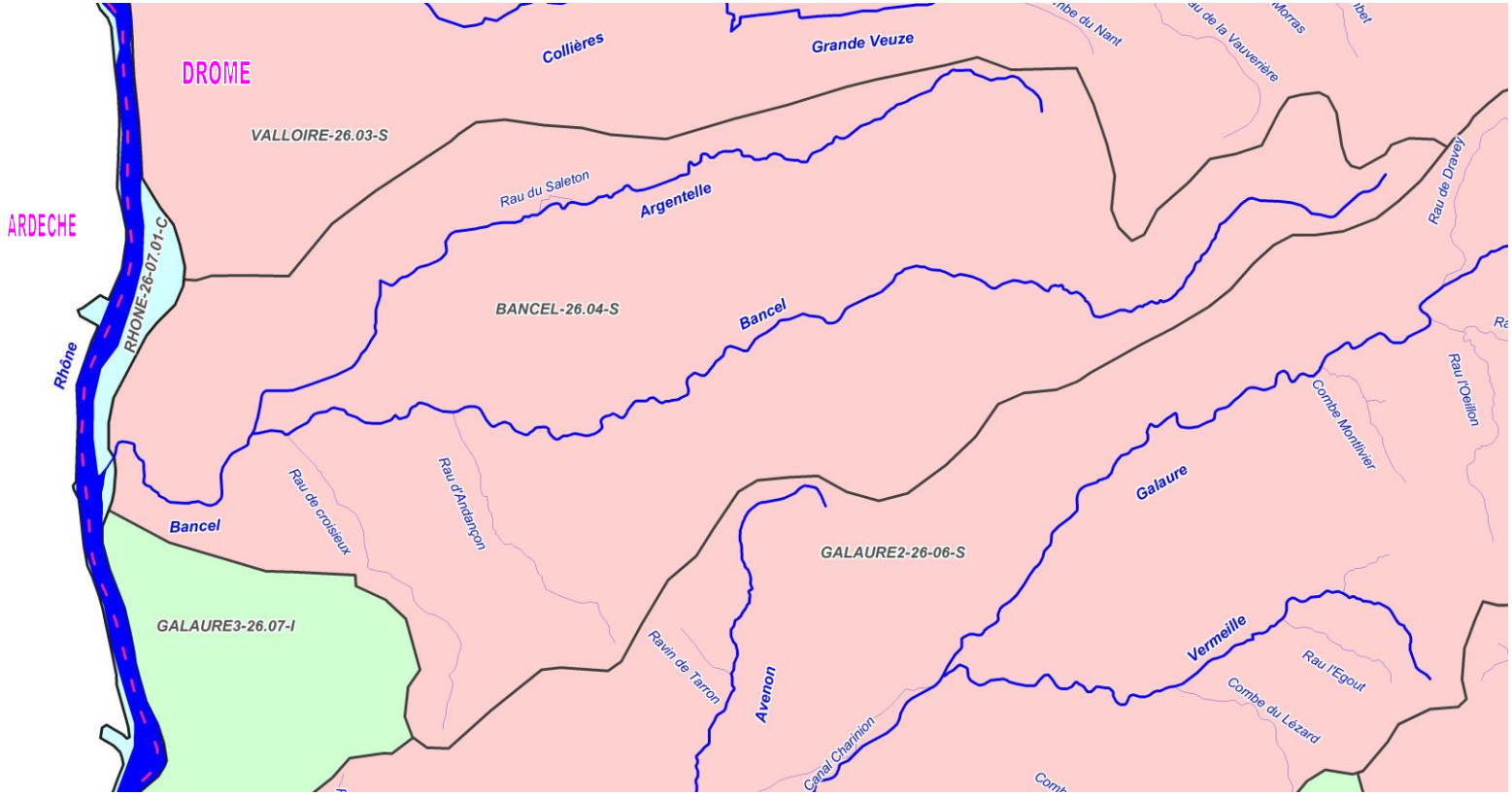

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE BANCEL-26.04-S (Bancel)

Contexte BANCEL-26.04-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

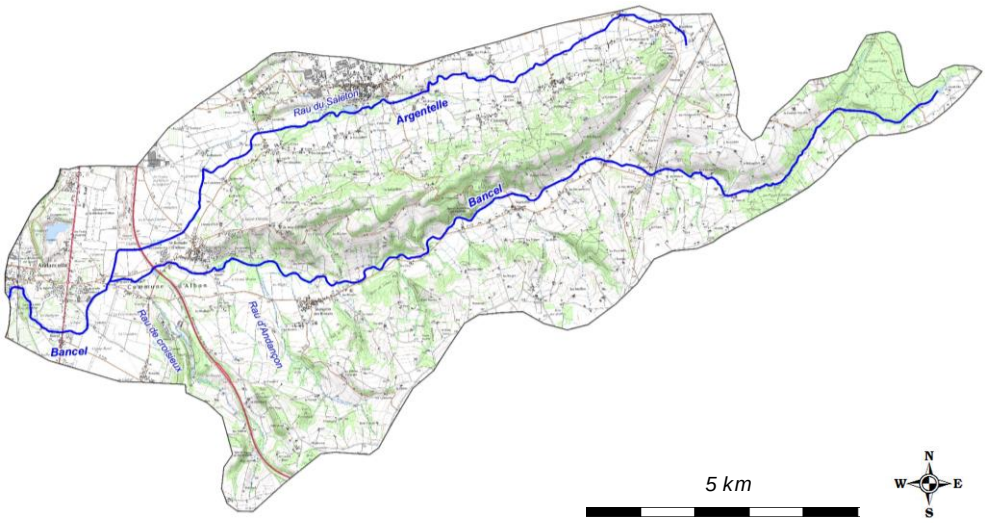

Le Bancel (environ 22 km de long) draine les collines de Chambaran depuis sa source dans la forêt de Mantaille avant de s'écouler dans la plaine. Son principal affluent est l'Argentelle. L'Argentelle est alimentée en partie par les sources d'Anneyron. Les bassins versants du Bancel et de l'Argentelle représentent une surface d'environ 64 km².

Profil topographique du cours d'eau principal

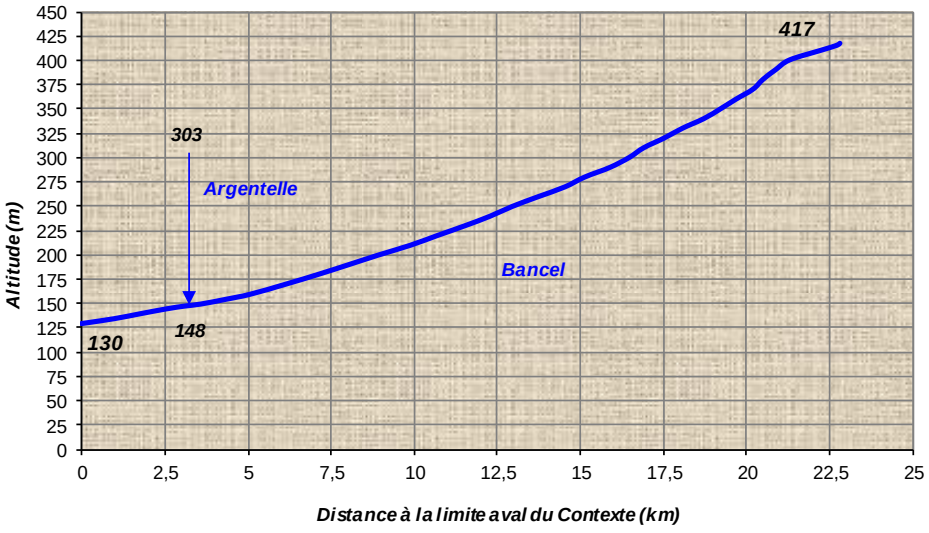

Contexte BANCEL-26.04-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source du Bancel		
	Aval	Pont de la RN7		
	Affluents	Argentelle, Rau de Croisieux, Rau d'Andançon		
	Plans d'eau	Présence de 76 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Bancel		***I***	**22,815**
	Rau d'Andançon		Gauche	4,115
	Rau de Croisieux		Droite	5,022
	Argentelle		Droite	14,056
Surface du contexte (km2)	73,28			
Surface du bassin versant (km2)	1124			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,028	
	Module (m3/s)		0,338	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	417	
		Altitude aval (m)	130	
		Pente Moyenne (pm)	12,58	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	22	
		Hauteur cumulée (m)	12,5	
	Taux d'étagement (%)		4,35	
Geologie	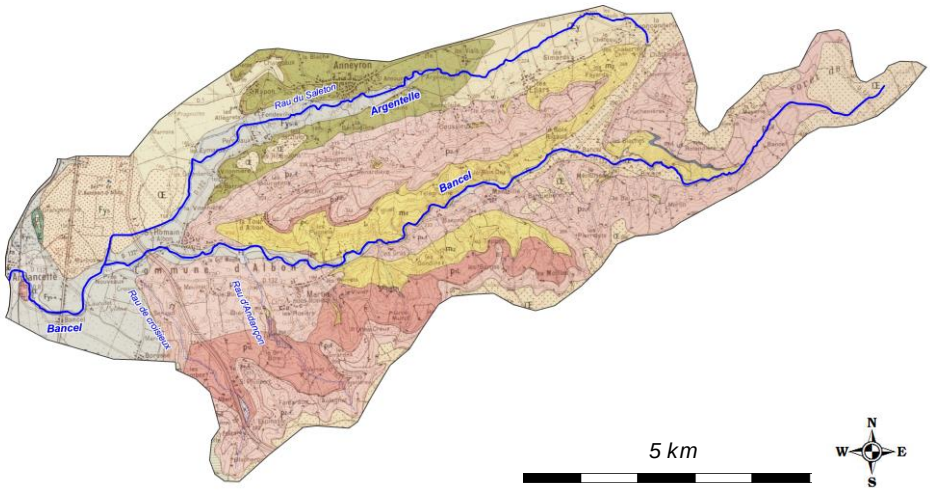			

Geologie (suite)	Le contexte géologique du bassin Bièvre Liers Valloire est déterminant pour comprendre l'ensemble des caractéristiques du bassin : géographie, hydrographie et hydrogéologie, occupation du sol… Le bassin Bièvre Liers Valloire est constitué de formations tertiaires et quaternaires. Parmi les formations quaternaires, on retrouve des dépôts fluvio-glaciaires, constitués de sables, graviers et galets, apportés par les torrents et la fonte des glaciers. Ils forment les plaines et sont orientés est-ouest en terrasses étagées, des dépôts morainiques, argilo-sableux et caillouteux, correspondent aux limites d'extension des glaciers et forment des petites collines (colline du Banchet). Les formations tertiaires : les molasses du Miocène sont sous recouvrement des formations quaternaires et affleurent pour former les massifs des Bonnevaux et de Chambaran.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Morras-en-Valloire, Hauterives, St-Sorlin-en-Valloire, Chateauneuf-de-Galaure, Anneyron, Albon, Beausemblant, Andancette
Assainissement	Sur le territoire Bièvre Liers Valloire, le développement urbain important entraîne une augmentation des pressions domestiques. Les nouvelles habitations, ainsi que la généralisation du raccordement au réseau collectif, ont conduit à la surcharge de certains ouvrages de traitement existant. Sur le bassin du Bancel, une problématique de rejets d'eaux usées non collectés à Anneyron persiste.
Occupation du sol	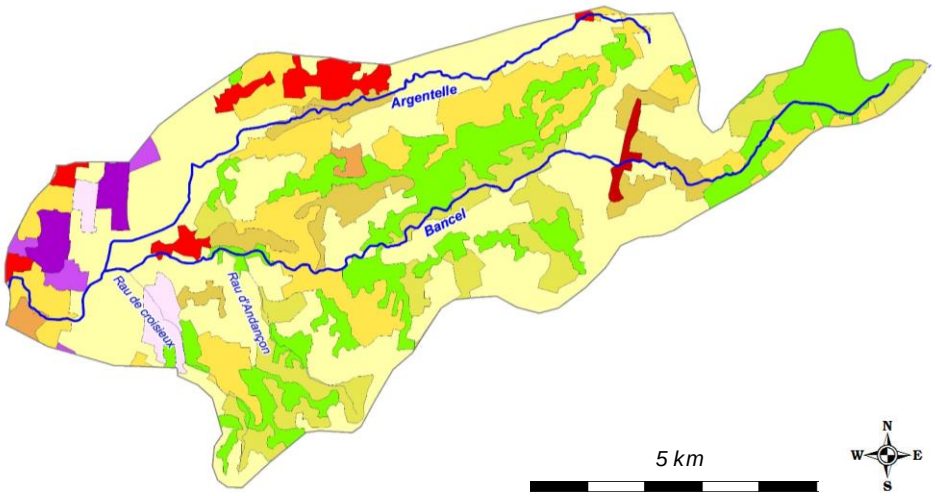 Le territoire de Bièvre Liers Valloire se caractérise par son paysage à dominante rurale avec plus de 70 % du sol occupé par des surfaces agricoles et par ses vastes espaces naturels situés sur les reliefs - collines et plateaux – couvrant plus de 20 % du sol. Les espaces urbains sont de taille réduite ; ils correspondent à moins de 6 % de l'occupation du sol. Ils sont plutôt localisés aux extrémités est et ouest du bassin et dans les plaines le long des axes routiers.

Industrie	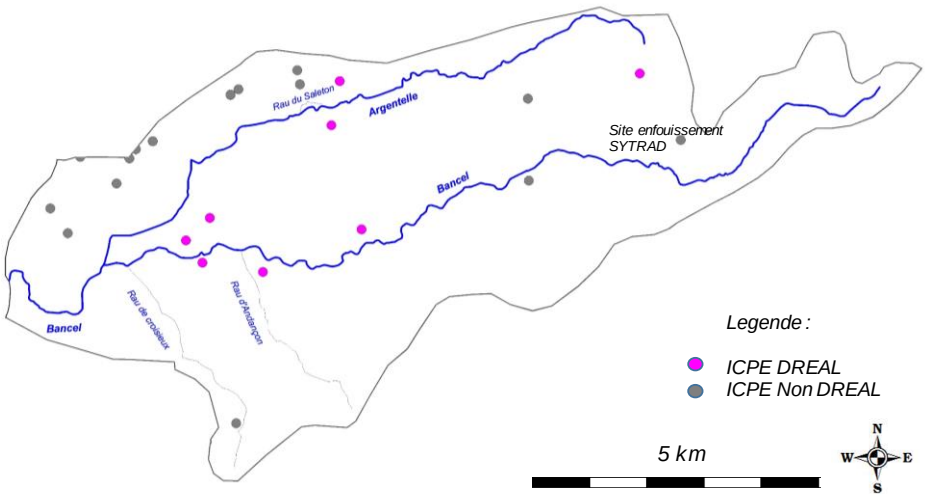
	Le bassin Bièvre Liers Valloire n'est pas fortement industrialisé. D'une façon générale, en dehors des principaux établissements industriels, il y a une méconnaissance des rejets industriels (PME et PMI) et artisanaux : origine, quantité, composition, milieu récepteur, car ceux-ci sont moins suivis et surveillés. Sur le bassin du bancel, une vigilence toute particulière est de mise concernant le site d'enfouissement de déchets non dangereux (géré par le SYTRAD) sur la commune de St-Sorlin. Le rejet de traitement de lixiviats et le projet d'extension du site contituent une réelle menace qualitative pour le Bancel.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	Zone 3 - 3034E et 3034O
Mesures règlementaires de protection	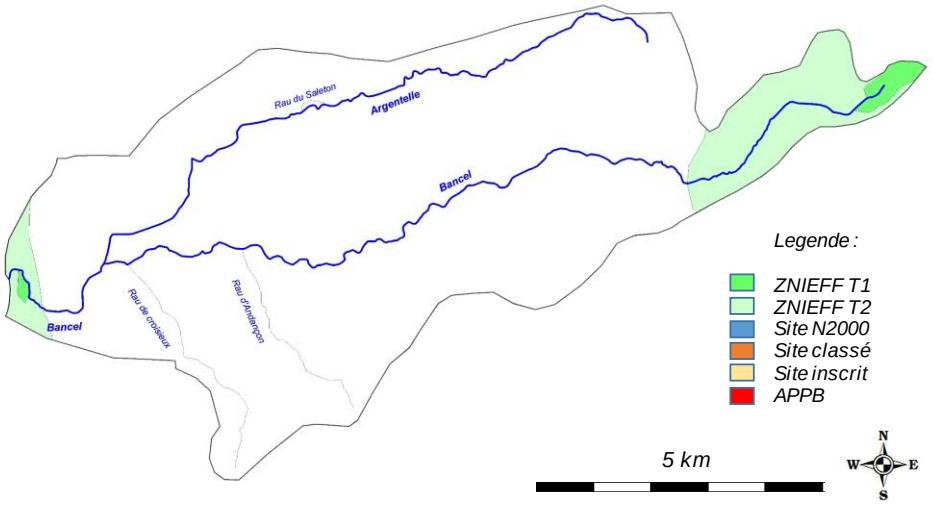

Mesures règlementaires de protection (suite)

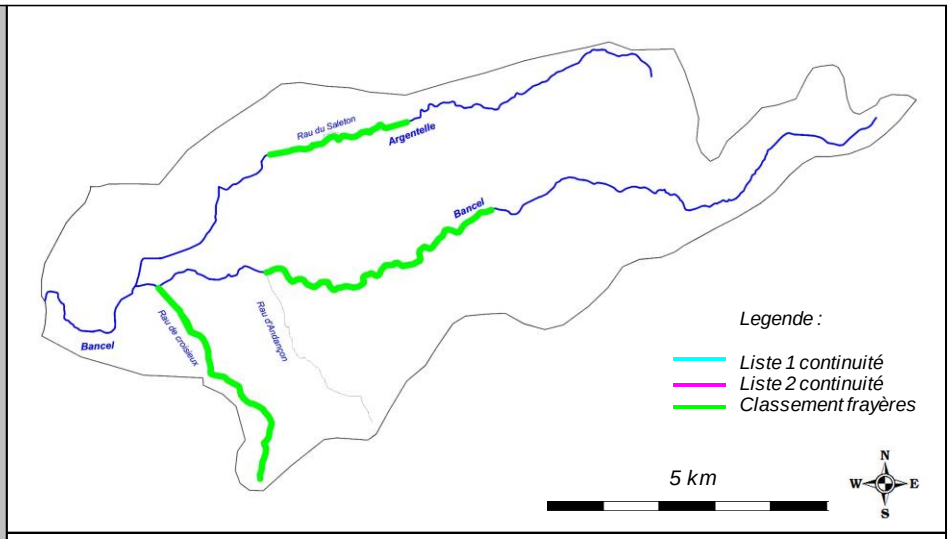

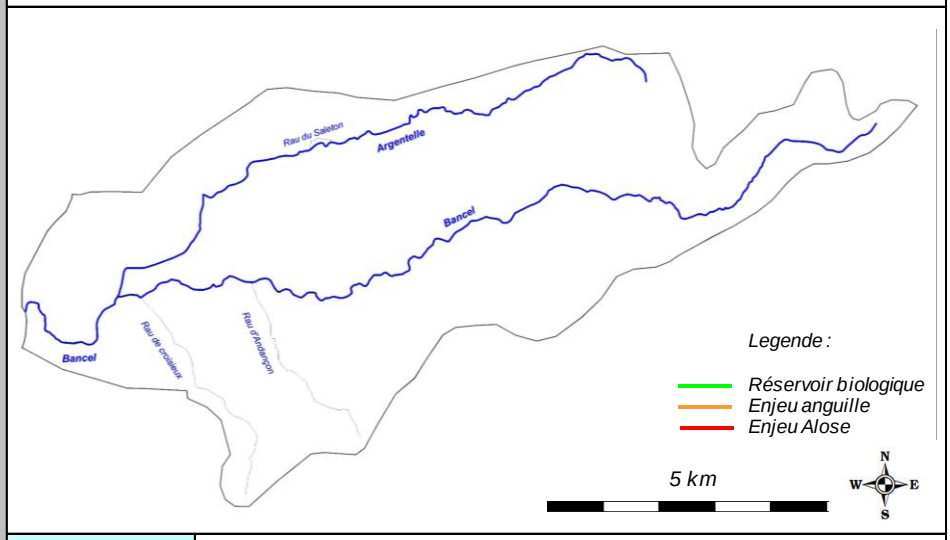

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2604, Chambarans Orientaux
	2601 - Ensemble fonctionnel, formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
ZNIEFF type 1	26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille
	26010002 - Butte du Disard à Andancette
L.214-17 Liste 1	/
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	026I000123 - Poisson liste 1 - Le Bancel
	026I000127 - Poisson liste 1 - Rau de l'Argentelle
	026I000125 - Poisson liste 1 - Rau de Croisieux
Réservoir Biologique	/
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	SAGE Bièvre-Liers-Valloire en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Projet de déclinaison du SAGE en Contrat de rivière	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CLE SAGE BLV	Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire	Animation du SAGE
	CCPDA	Communauté de Communes Porte de Drome Ardeche	Entretien et gestion cours d'eau, Assainissement, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	Aucune ZALT ni ZAP n'est recensée sur le bassin du Bancel, cependant, l'espèce est potentiellement présente sur l'aval et le cours d'eau recele une capacité d'accueil conséquente, représentant un enjeu pour les années futures.		

Contexte BANCEL-26.04-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Rhône Moyen***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***RM_08_03***						
	Intitulé	***Bièvre-Liers-Valloire***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR11721	Rivière le Bancel	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte BANCEL-26.04-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	ANG, APP	
Etat fonctionnel	Dégradé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5 à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	LOF, CHE, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	CHE, GOU, BAF
Présence de grands migrateurs	Présence avérée de l'Anguille (ANG) sur le secteur complètement aval du contexte, sur environ 2 km.	
Présence d'espèces invasives	Présence d'espèces indésirables (GAR, TAN, PER, ...), et d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (OCL, PCH) sur l'Argentelle, de par la présence de plusieurs plans d'eau sur l'amont.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Bancel	2015	Albon, gué Bois Roti	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, TAN	Station RR-BAN-01
Bancel	2015	St-Romain d'Albon, Pont des jardins	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Station RR-BAN-02
Bancel	2015	Albon, aval pont Lautufet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, OCL	Station RC-BAN-02
Argentelle	2015	Anneyron, aval passage à gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, CHE, GOU, PER	Station RR-ARG-01
Argentelle	2015	Albon, pont de la RD301	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF	Station RC-ARG-01

Contexte BANCEL-26.04-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

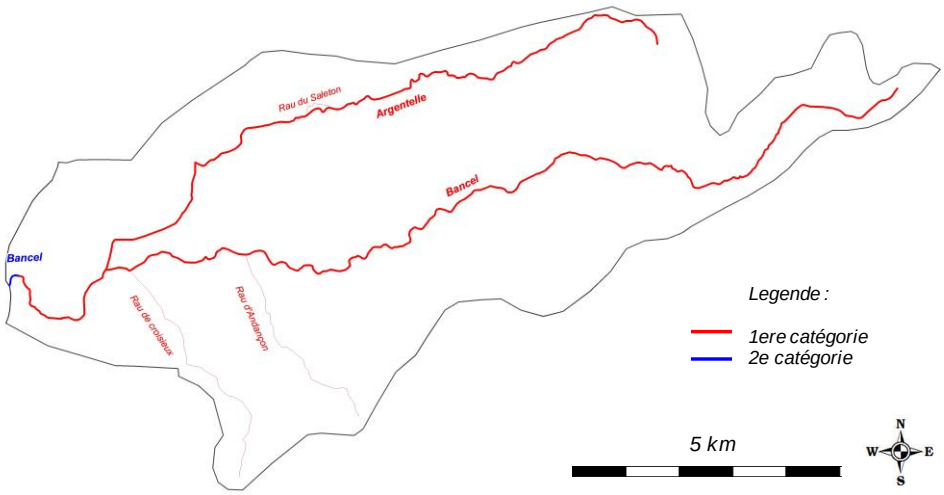

2ème catégorie piscicole	Bancel, en aval de la RN7
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

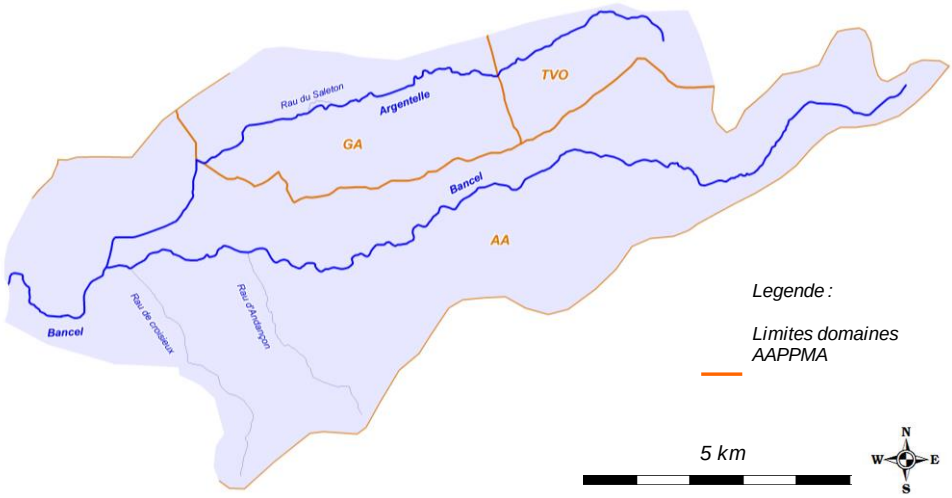

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	AA	Association d'Albon	231	64,22	54,26
	GA	Gaule Anneyronnaise	330	30,14	13,18
	TVO	Truite des veuzes et d'Oron	388	56,40	5,90
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

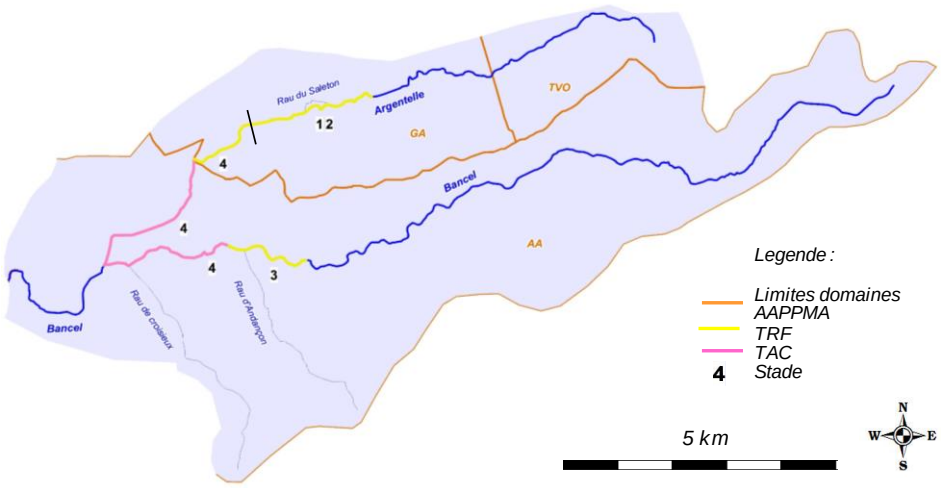

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Bancel	AA	Halieutique	Conf Argentelle au stade de St-Martin	4400	TAC	4	500	Pisciculture Faure
Argentelle	AA	Halieutique	Argentelle aval	3000	TAC	4	150	Pisciculture Faure
Bancel	AA	Soutien population	Bancel	1700	TRF	3	350	Pisciculture Faure
Argentelle	GA	Halieutique	Aval les Percivaux	1300	TRF	4	150	Pisciculture Faure
Argentelle	GA	Soutien population	Pont RD161 aux Percivaux	2600	TRF	2	5000	Pisciculture fédérale 63
Argentelle	GA	Soutien population	Pont RD161 aux Percivaux	2600	TRF	1	10000	Ecloserie

Contexte BANCEL-26.04-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Thermie	De l'amont vers l'aval, le Bancel et l'Argentelle subissent un réchauffement conséquent jusqu'à atteindre des valeurs non favorables à la présence de la truite fario	Faible	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associée à la problematique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des differentes phases de son cycle biologique	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Un colmatage conséquent est observé sur le Bancel provenant du lessivage des sols. Ces matériaux argileux impactent directement le frai de l'espèce, qui fonctionne seulement 1 année sur 3 (estimation).	Modéré à fort	Faible
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'ecoulement et des habitats	Le secteur médian et aval du Bancel est très rectifié et incisé, la capacité d'accueil s'en retrouvant fortement réduite. Sur d'autre secteurs (Bancel amont et Argentelle amont) les faibles débits limitent également la capacité d'accueil (faibles lames d'eau).	Modéré	Fort
Facteur principal	Impact potentiel des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur l'Argentelle amont ainsi que sur le Rau de Croisieux est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Modéré	Modéré à fort
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants et aux rejets du SYTRAD	Le centre d'enfouissement de dechets du SYTRAD traite les lixiviats puis rejette les eaux traitées sur le Rau de Riancon, affluent du Bancel. De doutes subsistent quant au respect de l'arrêté prefectoral ainsi que sur l'impact du rejet sur le milieu. La qualité de l'eau est également dégradée par les intrants agricoles entrainant ponctuellement des developpements algaux consequents	Modéré à Fort	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Dégradé**	

Contexte BANCEL-26.04-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Bancel aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Bancel et Argentelle	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Argentelle et Rau de Croisieux	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site d'enfouissement de dechets de St-Sorlin-en-Valloire et s'assurer de l'absence d'impact qualitatif du rejet de traitement des lixiviats	Bancel amont et médian	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario	Bancel amont et médian	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Bancel aval	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BANCEL-26.04-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	BAN-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE51671 (seuil de calage du Disard, Hauteur chute = 1 m)	1	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires du Bancel et de l'Argentelle sont indispensables. Les faibles debits sur ces deux cours d'eau peuvent etre problematiques pour l'acces aux frayères. De plus, la problematqiue thermique (élevation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possilité à la truite de regagner des zones plus favorables. L'enjeu anguille a été identifié sur l'aval du bassin (en aval de la confluence avec l'Argentelle). Ainsi, la continuité écologique est une priorité sur le bassin et concerne l'ensemble du linéaire du Bancel et de l'Argentelle. Tout les seuils ne pourront pas etre aménagés à echéance 6 ans, néanmoins, l'ensemble des ouvrages seront identifiés dans ce programme d'actions. Seuls les ouvrages infranchissables partiellement ou totalement pour les espèces cibles seront identifiés dans une fiche action. Pour les autres seuils, une surveillance est de mise, ceux-ci peuvent en effet évoluer en fonction des évenements hydrologiques spécifiques. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Une expertise complementaire pourra etre apportée ultérieurement afin de déterminer des priorités d'intervention.	Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE51674 (Seuil pont de la RN7, Hauteur chute = 0,9 m)	1	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE51684 (Prise d'eau Moulin du Temple, Hauteur chute = 0,4 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82362 (Seuil de calage les Grandes Vignes, Hauteur chute = 0,5 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19757 (Prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,8 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19755 (Seuil clage pont submersible, Hauteur chute = 0,7 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	35 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54800 (Seuil piscicole, Hauteur chute = 0,35 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82695 (Gué aval chemin des Faisans, Hauteur chute = 1,6 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	80 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82696 (Gué chemin des Faisans, Hauteur chute = 0,7 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	35 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82697 (Radier du pont de la RD832, Hauteur chute = 1,3 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	65 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82698 (Radier du pont de la RD53, Hauteur chute = 0,9 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF12	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82699 (Gué route des Grandes Bruyères, Hauteur chute = 0,8 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF13	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82700 (Gué route des Charmilles, Hauteur chute = 0,9 m)	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF14	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE82701 (Prise d'eau Bois de Bancel, Hauteur chute = 0,6 m).	2	3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF15	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54802 (Gué chemin agricole, hauteur chute = 0,35)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF16	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54803 (Radier du pont de la RD301, hauteur chute = 0,3 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF17	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54804 (Gué des Eymards, hauteur chute = 0,55 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 500,00 €

GA1	Dispositif de franchissement	BAN-DF18	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54808 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 1,3 m)	2	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires du Bancel et de l'Argentelle sont indispensables. Les faibles debits sur ces deux cours d'eau peuvent etre problematiques pour l'acces aux frayères. De plus, la problematique thermique (élevation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possilité à la truite de regagner des zones plus favorables. L'enjeu anguille a été identifié sur l'aval du bassin (en aval de la confluence avec l'Argentelle). Ainsi, la continuité écologique est une priorité sur le bassin et concerne l'ensemble du linéaire du Bancel et de l'Argentelle. Tout les seuils ne pourront pas etre aménagés à echéance 6 ans, néanmoins, l'ensemble des ouvrages seront identifiés dans ce programme d'actions. Seuls les ouvrages infranchissables partiellement ou totalement pour les espèces cibles seront identifiés dans une fiche action. Pour les autres seuils, une surveillance est de mise, ceux-ci peuvent en effet évoluer en fonction des évenements hydrologiques spécifiques. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Une expertise complementaire pourra etre apportée ultérieurement afin de déterminer des priorités d'intervention.	Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	65 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF19	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54810 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,6 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF20	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54809 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,8 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF21	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54813 (Passage busé rte communale Saleton, Hauteur chute = 0,35 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF22	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54820 (Seuil passage conduite assainissement, Hauteur chute = 0,45 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	4 500,00 €
	Dispositif de franchissement	BAN-DF23	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54826 (Seuil prise d'eau, Hauteur chute = 0,5 m)	2	3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
GA2	Restauration du milieu	BAN-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	3	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications et de l'incision parfois marquée des cours d'eau du contexte, en particlier sur le Bancel aval (aval confluence avec l'Argentelle). Une étude géomorphologique est en cours sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Bancel aval	FRDR11721	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particlier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CCPDA	A définir
	Restauration du milieu	BAN-RM2	Réaliser une restauration physique légère	1	3	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et des faibles débits / hauteurs d'eau sur le Bancel et sur l'Argentelle. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir si l'etude géomorphologique ne prévoit pas de restauration lourde sur ces secteurs.	Bancel Médian Argentelle	FRDR11721	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CCPDA FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	BAN-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. Ce phénomène met en péril la reussite du frai sur le Bancel. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
GA3	Surveillance et contrôle	BAN-SC1	S'assurer de la conformité de l'installation du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	2	3	Le SYTRAD gère le site d'enfouissement de dechets non dangereux de St-Sorlin d'une superficie de 12 ha. L'installation est censée rejetter après traitement les lixiviats dans le Rau de Riancon, affluent du Bancel amont. Le reseau pluvial quant à lui se rejette dans la Veauverière (bassin versant de la Valloire). Les suivis de nappes ont tendance à montrer des impacts qualitatifs, et les mesures effectuées ne semblent pas suffisantes pour s'assurer d'une qualité de rejet suffisante. De serieux doutes subsistent quant au respect de l'arrêté d'autorisation d'eploiter en vigueur (notamment sur le site de rejet des lixiviats). De plus une extension du site de 13 ha est prévue, laissant craindre une dégradation qualitataive du milieu.	Rau de Riancon Bancel amont et médian	FRDR11721	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assure de l'absence d'impact du rejet	S'assure de la non-degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	A définir A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
	Surveillance et contrôle	BAN-SC2	S'assurer de l'absence d'impact qualitatif du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire sur le Bancel	2	3		Rau de Riancon Bancel amont et médian	FRDR11721	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assure de l'absence d'impact du rejet	S'assure de la non-degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	A définir A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	A définir
	Autre	BAN-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Argentelle ainsi que sur le Croisieux. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Argentelle Rau de Croisieux	FRDR11721	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	A définir
GA4	Amelioration connaisance	BAN-AC1	Réaliser un suivi de l'incubation des œufs de truite sur certaines frayères	3	3	L'éclosion est fortement mise en péril par le colmatage argileux lié au lessivage des sols. La réussite semble liée à l'hydrologie du cours d'eau au moment du frai et de la phase d'incubation. Afin de connaitre le taux de reussite de l'eclosion, et de le correler aux debits, un suivi spécifique sera réalisé sur certaines frayères identifiées sur le Bancel. L'action consistera a observer très fréquemment l'évolution des oeufs dans la frayère, toute en suivant la thermie et l'hydrologie du cours d'eau. Il pourra etre mis en place également des batonnets à hypoxie. Un protocole global sera mis en place.	Bancel	FRDR11721	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 000,00 €
	Amelioration connaisance	BAN-AC2	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval du Bancel (en amont de la zone d'influence du Rhone). De plus l'hydrologie joue un role prépondérant sur la reussite du frai sur le Bancel, l'acquisition de données en continu est une nécessité. Ce type de données ets également essentielle dans le cadre de la mise en oeuvre du PAPI.	Bancel	FRDR11721	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CCPDA	10 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	BAN-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	1 000,00 €
	Amelioration connaisance	BAN-AC4	Mettre en place de 2 sondes thermiques supplémentaires	3	2	La problématique thermique identifiée sur le bassin nécessite une connaissance approfondie et plus précise. Seront mises en place 2 sondes thermiques complémentaires qui seront égalament conservées dans le temps : une sur le Bancel aval, et une sur l'Argentelle aval, toutes deux à proximité immédiate des stations d'inventaires piscicoles RC-BAN-01 et RC-ARG-01.	Bancel aval Argentelle aval	FRDR11721	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	320,00 €

Contexte BANCEL-26.04-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des difficultés voire impossibilités pour l'espèce repère d'accomplir correctement son cycle biologique, il est préconisé à l'echelle du contexte une gestion d'usage. Aux vues de la problématique thermique soulevée ainsi que du déficit en habitat, il est préconisé une gestion à vocation halieutique avec des déversements de poissons surdensitaires.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	Sur les parties extreme amont du Bancel et de l'Argentelle, une gestion patrimoniale est préconisée.	**Gestion patrimoniale**

II. SOUS-BASSIN VERSANT GALAURE

RM_08_06

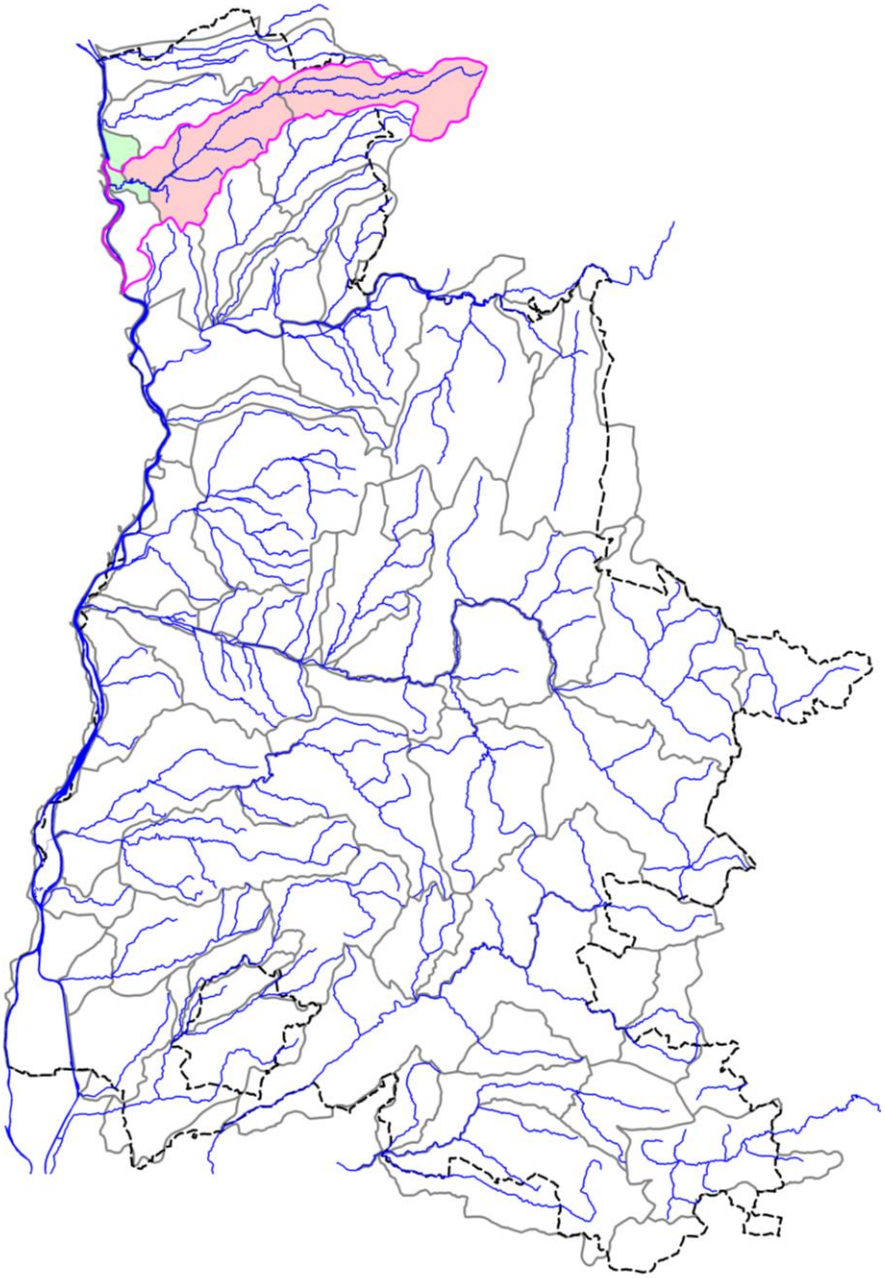

2.1. CONTEXTE SALMONICOLE GALAURE AMONT

GALAURE1-26.05-S

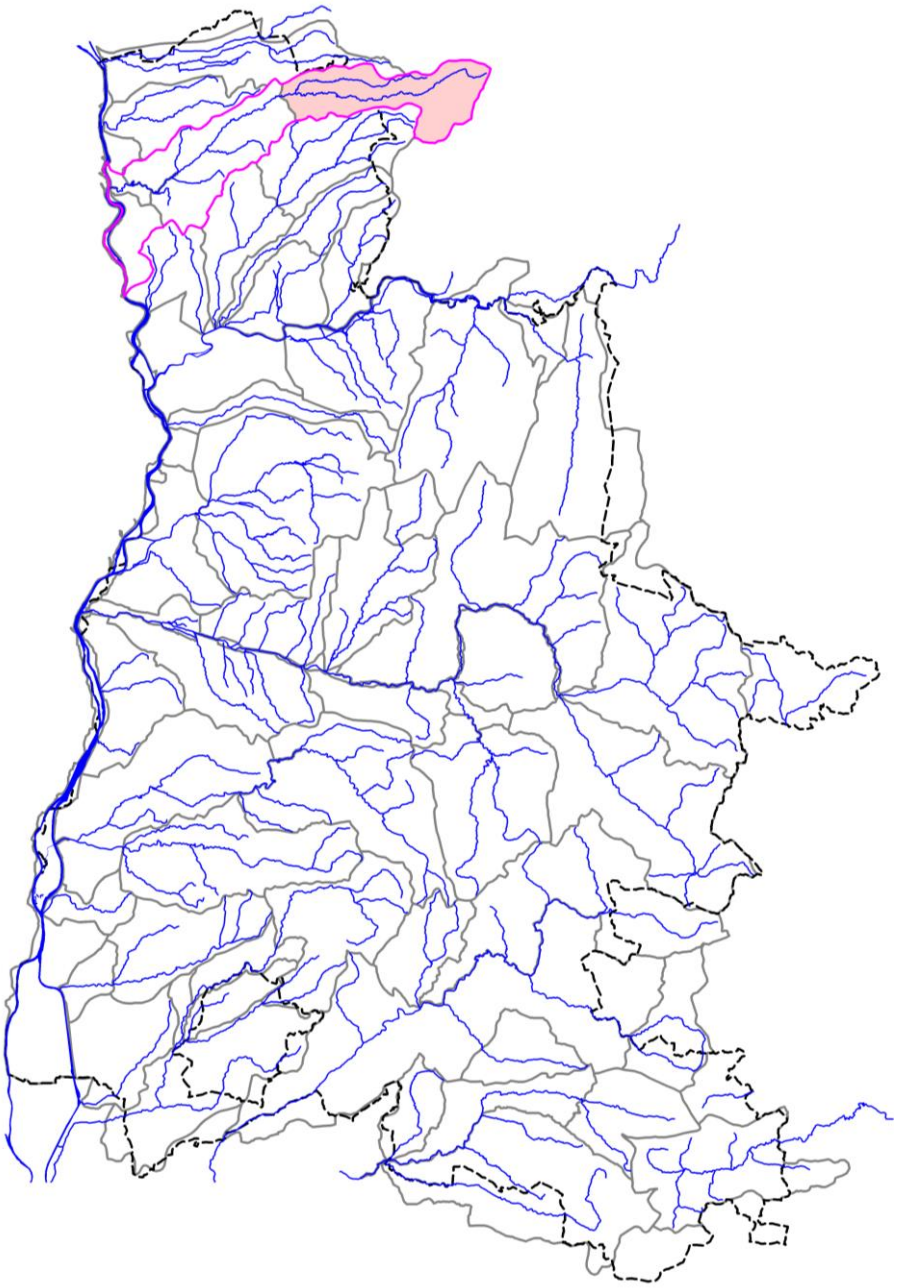

GALAURE1-26.05-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

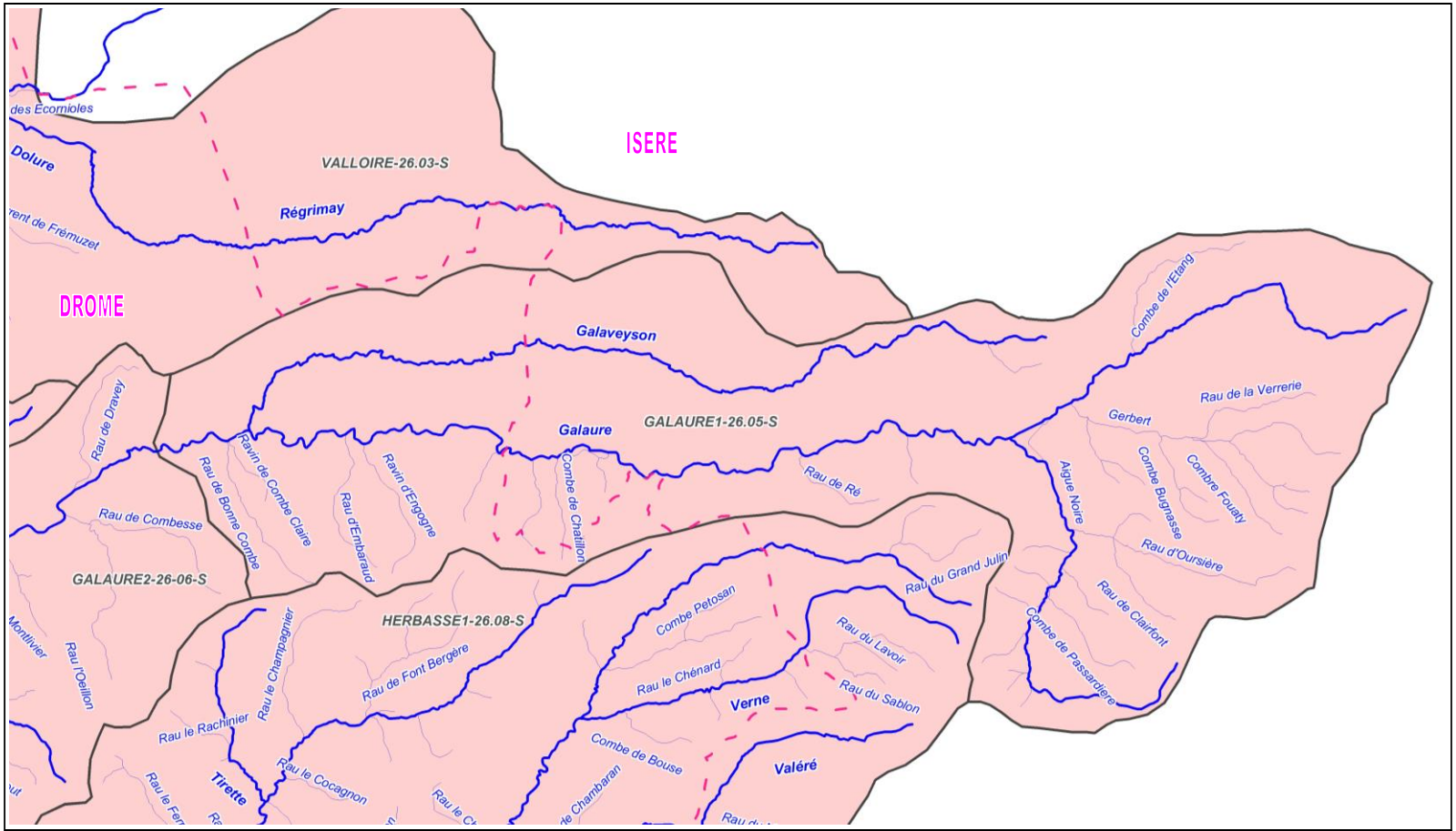

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE GALAURE1-26.05-S (Galaure amont)

Contexte GALAURE1-26.05-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

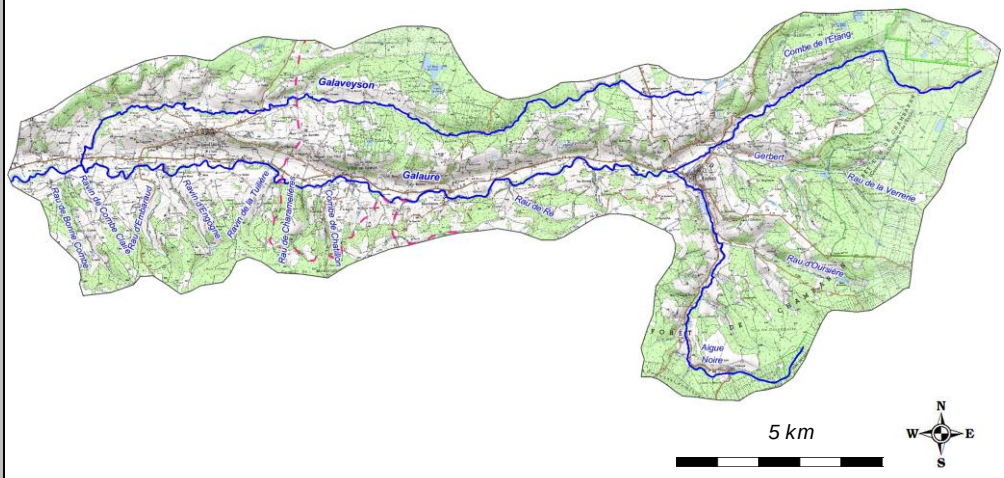

Le bassin versant de la Galaure a une forme allongée d'Est en Ouest, dans un paysage de collines et de coteaux aux versants relativement raides. S'étageant sur une dénivelé d'environ 500 mètres entre la source sur la commune de Saint Pierre de Bressieux et la confluence avec le Rhone à Saint-Vallier, le sous-bassin de la Galaure couvre une superficie de 236 km2 pour un linéaire de cours d'eau principal de 54 km (voir figure).

De l'amont vers l'aval, le bassin versant présente une physionomie diversifiee :
– la partie iséroise, sur le plateau des Chambarans est humide et très boisée,
– le secteur central entre le Grand Serre et Saint-Uze/Saint Barthélémy, plus vaste, présente de petites plaines le long de la rivière propices aux activités agricoles,
– dans la partie aval, le changement géologique (roches cristallines) entraine un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans des gorges,
– enfin la confluence avec le Rhône accueille la ville de Saint-Vallier.

Les principaux affluents de la Galaure sont en rive droite le Galaveyson (14 km), et en rive gauche l'Aigue Noire (6.3 km), la Vermeille (6,2 km) et le Bion (5 km)

Profil topographique du cours d'eau principal

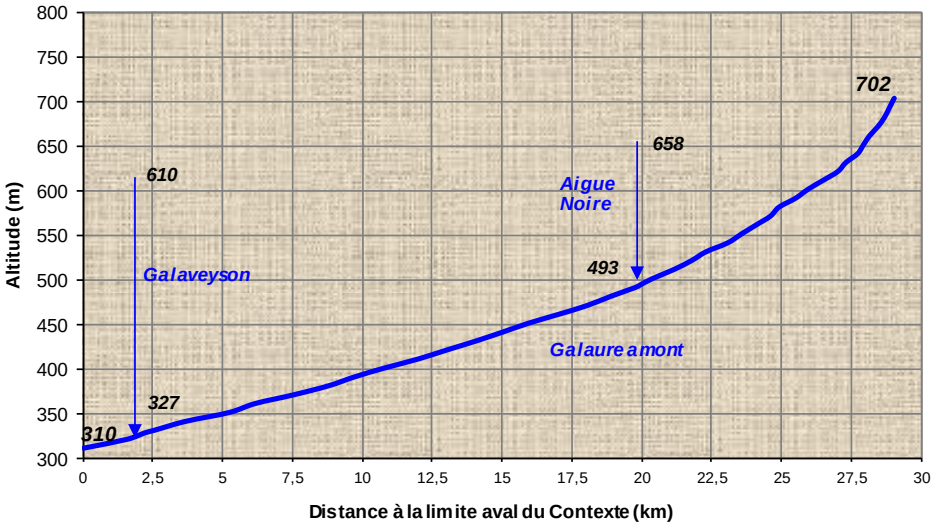

Contexte GALAURE1-26.05-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources Galaure		
	Aval	Galaure, lieu dit Chatelard		
	Affluents	Aigue Noire, Gerbert, Galaveyson		
	Plans d'eau	Présence de 98 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Galaure		**/**	**29,068**
	Gerbert		Gauche	5,077
	Aigue Noire		Gauche	8,666
	Galaveyson		Droite	17,43
Surface du contexte (km2)	108,6			
Surface du bassin versant (km2)	276,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,172	
	Module (m3/s)		1,186	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	702	
		Altitude aval (m)	310	
		Pente Moyenne (pm)	23,15	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	13	
		Hauteur cumulée (m)	20,8	
	Taux d'étagement (%)		5,31	
Geologie	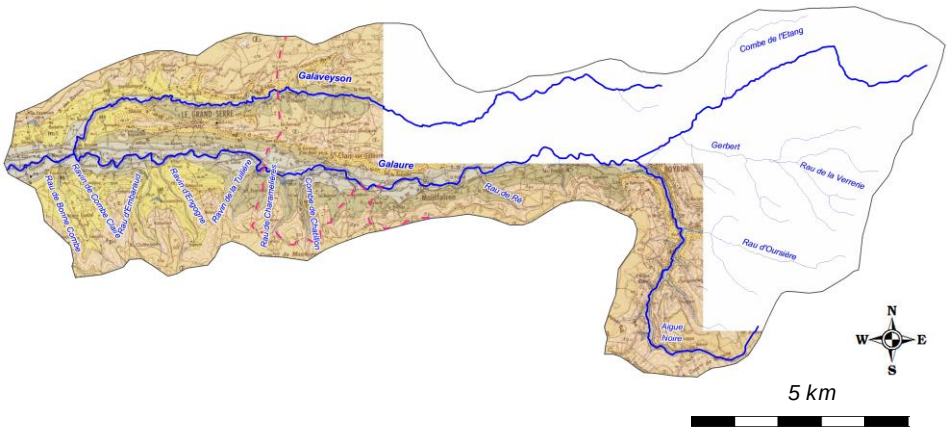			

Geologie (suite)	L'originalité de la géologie des Chambarans repose sur le fait que la molasse Miocène, qui constitue en quelque sorte l'ossature de la formation géologique, est recouverte en grande partie d'une formation particulière : la formation de Chambarans. Cette formation se compose de cailloutis polygéniques sans stratification visible, entourés d'une matrice argilo-limoneuse ou argilo-sableuse. Jusqu'à une quinzaine de mètres de profondeur, le cailloutis comprend essentiellement des quartzites et autres roches siliceuses très fortement altérées. Les galets sont de forts calibres (10 à 50 cm) et sont bien arrondis. Plus en profondeur, la formation renferme également des roches cristallines et calcaires également très altérées. Cette formation est transgressive sur la molasse miocène dont elle se distingue très bien. Son épaisseur passe d'une trentaine de mètres à l'Est à une centaine à l'Ouest, où elle semble être en continuité avec les conglomérats fluviatiles du pliocène supérieur. Notons que l'hydrogéologie du plateau de Chambarans est mal connue. La nature argileuse des formations géologiques qui le constituent fait qu'une faible partie des précipitations s'infiltre. Les circulations aquifères peuvent se faire à la faveur de niveaux argileux compacts, ou bien sont déterminées par le contact entre le substratum molassique et les cailloutis des Chambarans sans doute moins altérés et/ou plus sableux à la base. Grâce à leur pouvoir de rétention très élevé, les cailloutis de Chambarans régularisent considérablement les débits des sources dont certaines sont très importantes (sources alimentant Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : plus de 800 L.mn-1, et de la Grande-Fontaine à Bressieux : 300 L.mn-1) (BRGM, 1977).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Pierre-de-Bressieux, Roybon, Montfalcon, St-Clair-sur-Galaure, Grand Serre, Hauterives
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, sur l'ensemble du bassin, l'assainissement des collectivités est très inégal. On trouve un réseau de collecte dense en basse et moyenne vallée, faible voire inexistant en haute vallée et sur les coteaux. Sur les 16 communes du territoire, 12 sont équipées ou reliées à un dispositif 'épuration collectif. L'assainissement collectif concerne 70% des logements, la capacité épuratoire est de 17000 EH. Le territoire dispose essentiellement de lagunages. Les dernières installations et les projets en cours ou à venir correspondent à la mise en ouvre de filtres plantés de roseaux, rejetant pour une grande majorité directement dans la Galaure. Concernant l'assainissement non collectif, 30 % du territoire soit plus de 2000 logements environ ne sont pas raccordés au collectif. Le SPANC a été mis en place en 2006. De nombreux dispositifs individuels sont à reprendre.
Occupation du sol	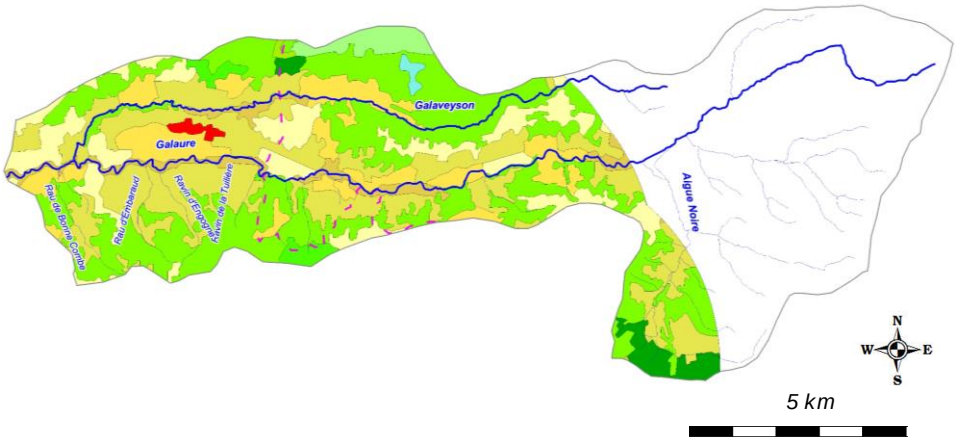

Occupation du sol (suite)	A l'amont du bassin de la Galaure, sur la partie Iséroise, la paysage se caractérise par un vaste plateau vallonné fortement boisé et pasremé d'étangs, le plateau de Chambaran. Les fonds de vallée offrent des possibilités de culture mais sur des surfaces relativement réduites. Sur la partie Dromoise, une vallée plus vaste a permis de développer une activité agricole dominante avec la présence de gros bourgs. Sur les coteaux, les prairies dominent largement, le bois couvre les versants les plus raides ou les plus pauvres, et on note souvent la présence de peupliers bordant les cours d'eau. Dans la partie aval, le changement géologique entraine un resserrrement de la vallée qui s'encaisse dans les gorges, puis laisse place à la ville de St-Vallier, tournée vers l'axe de circulation du couloir Rhodanien. Le bassin versant de la Galaure est composé de 3 postes dominants d'occupation des sols : - Des forets et milieux semi-naturels (40,8%) - Des prairies (14,5 %) Des zones agricoles hétérogènes (43,2%) Les plans d'eau et zones urbanisées occupent respectivement 0,2 et 1,3 % de la superficie du bassin versant.
Industrie	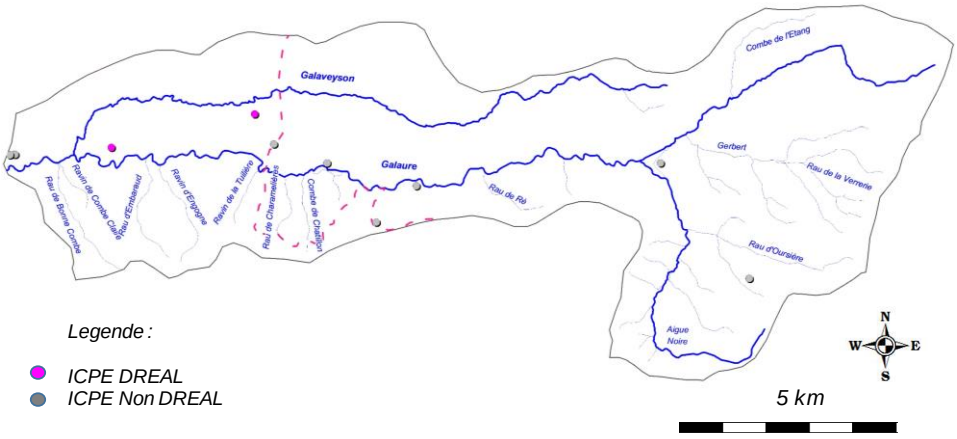 Le réseau industriel n'est pas très dense sur le bassin excepté le long de la vallée du Rhône ; seules quelques industries de tailles moyennes sont implantées. Sur le bassin de la Galaure en particulier, on notera, en rapport avec l'eau : – les salines Chloralp installées à Hauterives alimentent en saumure les usines de production de chlore et de soude de Pont-de-Claix. Elles injectent en profondeur dans des couches salines de l'eau pour repomper, à côté, la saumure qui est transportée via un pipe-line (Saumoduc) vers le bassin grenoblois. Le volume annuel d'eau utilisé est d'environ 2 millions de m3. (1 961 m3 déclarés en 1998). – les porcelaines Revol à St Uze, dont les prélèvements sont faibles (13 000 m3) – la papeterie de la Ferrandinière (commune de Laveyron), dont les prélèvement en eau étaient très importants (prélèvements en eaux souterraine de 3 400 m3). Ce site a fermé en 2005.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3134O

Mesures règlementaires de protection

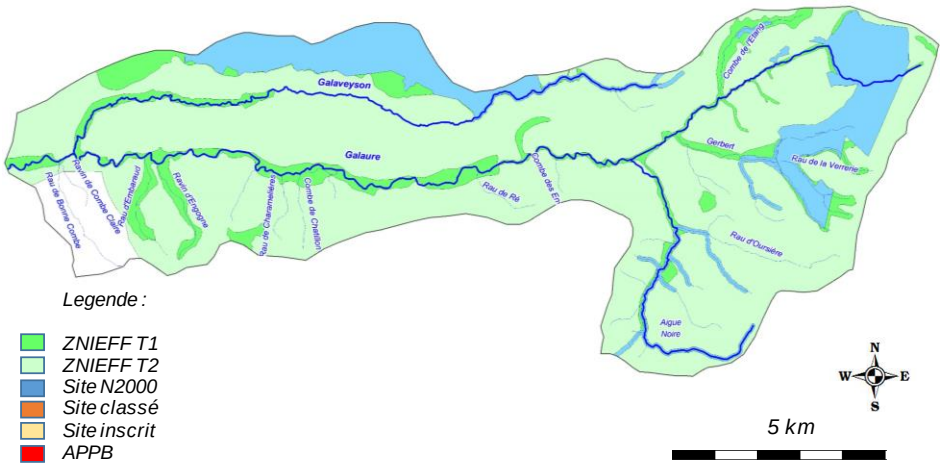

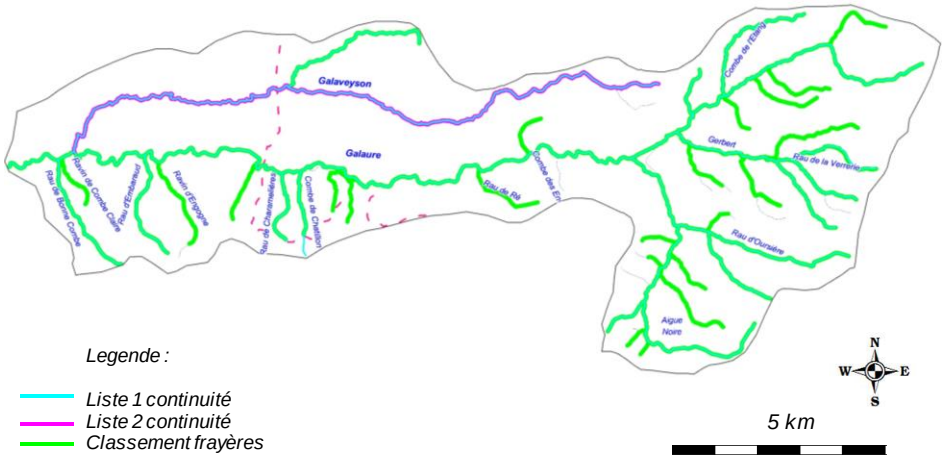

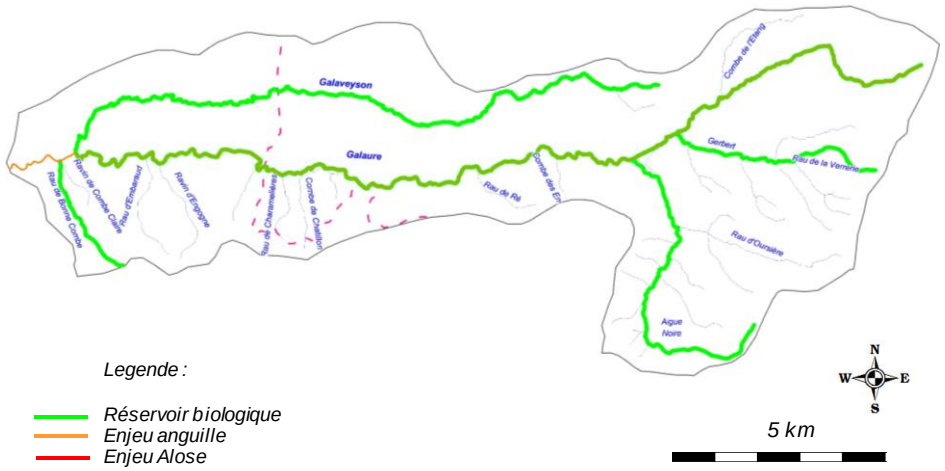

Natura 2000	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons tourbeaux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2604 - Chambarans Orientaux

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26040010 - Plateau de Chambaran
		26040001 - Cours supérieur de la rivière Galaure
		26040003 - Etang de Joanna Maria et bois environnants
		26040015 - Vallons des Chambarans
		26040018 - Boisement humide et ruisseau du Calaveyson
		26040016 - Prairie humide de l'Oursière
		26040014 - Etang de la Garde
	L.214-17 Liste 1	L1_384 - La Galaure et ses affluents situés à l'amont du Ruisseau de Bonne Combe inclus, et l'Emeil
	L.214-17 Liste 2	L2_172 - Le Galaveyson
	Classement frayères	026I000093, Poisson Liste 1 - La Galaure (limite départementale au pont de la Férandinière)
		026I000092, Poisson Liste 1 - Galaveyson (Limite départementale à confluence Galaure)
		026I000329, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Bonne Combe
		026I000327, Poisson Liste 1 - Ravin de Combe Claire
		026I000045, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Embaraud
		026I000323, Poisson Liste 1 - Ravin d'Engogne
		026I000326, Poisson Liste 1 - Ravin de Tuilière
		038I000184, Poisson Liste 1 - Galaure (Confluence Grande Rivière à limite départementale)
		038I000182, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Grande Rivière
		038I000179, Poisson Liste 1 - Le Galaveyson (Sources à la limite départementale)
		038I000178, Poisson Liste 1 - Ruisseau le Rativeyron
		038I000175, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Charamelières
		038I000176, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Choru
		038I000174, Poisson Liste 1 - Ruisseau des Sorbières
		038I000173, Poisson Liste 1 - Rau du Ré
		038I000181, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe du Monnier
		038I000200, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Aigue Noire
		038I000203, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Vers l'Oursière
		038I000128, Poisson liste 1 - Ruisseau de Mitifiot
		038I000204, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Clairfont
		038I000133, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe de Passardière
		038I000202, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Sétives
		038I000136, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Tourterelle
		038I000135, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Eperon
		038I000191, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Gerbert (Confluence Ruisseaux Combe de Mollard Beaumont & Combe Millet à confluence Galaure)
		038I000124, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Villon
		038I000123, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Bugnasse
		038I000190, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Fouaty
		038I000188, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Millet
		038I000186, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Verrerie
		038I000194, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Queue Noire
		038I000185, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Combe de l'Etang
		038I000062, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Plan Michard

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	038I000060, Poisson Liste 1 - La Jonchère	
		038I000058, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Chateau Rocher	
		026I000042, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Bonne Combe	
		026I000328, Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Combe Claire	
		026I000044, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de l'Embaraud	
		026I000324, Ecrevisse Liste 2 - Ravin d'Engogne	
		026I000325, Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Tuilière	
		038I000180, Ecrevisse Liste 2 - Le Galaveyson (Sources à la limite départementale)	
		038I000177, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau du Choru	
		038I000172, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Monnier	
		038I000205, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Clairfont	
		038I000196, Ecrevisse Liste 2 - Ruiseau de Passardière	
		038I000192, Ecrevisse Liste 2 - Le Gerbert	
		038I000733, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Bugnasse	
		038I000189, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Millet	
		038I000187, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Verrerie	
		038I000193, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe de Mollard Beaumont	
		038I000195, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Queue Noire	
	Réservoir biologique	RBioD00361 - La Galaure et ses affluents de sa source au Galaveyson inclus	
		RBioD00360 - Ruisseau de Bonne Combe	
	ZAP	/	
	ZALT	FRDR458-ZLT - La Galaure de sa source au Galaveyson	
		FRDR457-ZLT - La Galaure du Galaveyson au Rhône	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière de la Galaure en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CCPDA	Communauté de communes Portes de Drome Ardèche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	De nombreux et imposants ouvrages sont présents sur l'aval de la Galaure, l'objectif de reconquete de ce territoire par l'Anguille est définie à long terme.		

Contexte GALAURE1-26.05-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Rhône Moyen***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***RM_08_06***						
	Intitulé	***Galaure***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Médiocre
	FRDR458	La Galaure de sa source au Galaveyson	MEN	2027	2027	2027	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11300	Ruisseau le Galaveyson	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11611	Ruisseau le Gerbert	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11766	Ruisseau de l'Aigue Noire	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte GALAURE1-26.05-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, APP, BAM, LPP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5 à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI, APP, PER, PES, PFL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI
	Espèces centrales	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BAM, BLN, CHE, GOU, SPI
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	Présence récurente et abondante d'espèces indésirables (PER) et d'espèces susceptibles de porvoquer des déséquilibres biologiques (PES et PFL), sur Galaveyson, liée à la présence de nombreux plans d'eau en tête de bassin (Chambranas).	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Galaure	2015	Grand Serre, 55 m aval passage à gué du Pichat	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station RR-GAL-01
Galaure	2015	Hauterives, passage à gué la Massetière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI	Station RC-GAL-01
Galaveyson	2015	Grand Serre, 78 m aval pont du Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, PER, PES, PFL	Station RR-GAV-01

Contexte GALAURE1-26.05-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

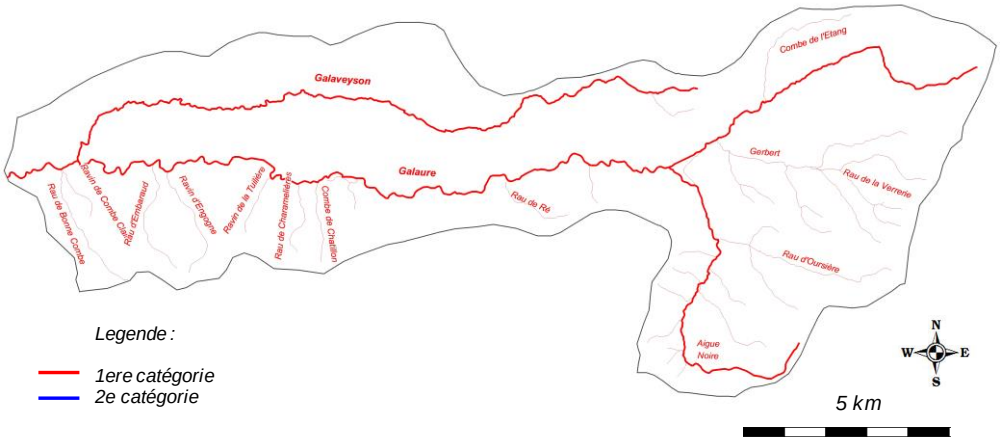

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du Réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Isère

Gestionnaires piscicoles

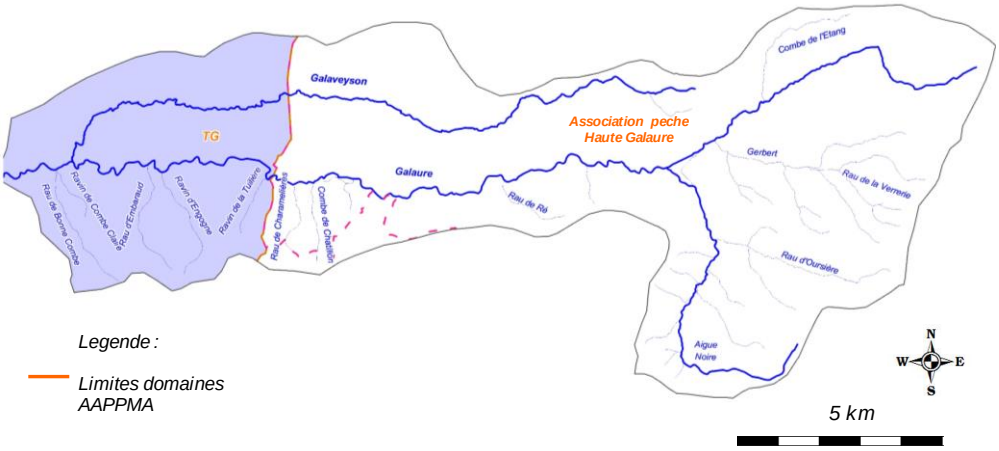

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TG	Truite de la Galaure	448	150,7	27,29
	Association de pêche de la Haute Galaure		NR	NR	81,31
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Galaure	Grand Serre	TG	No kill	RD66	Chemin cheval Blanc	NR	31/12/2015	NR
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GALAURE1-26.05-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles fortes du secteur, situé de plus en amont de l'assec nécessite une bonne circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissment des differentes phases de son cycle biologique.	Modéré	Modéré
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu - Galaveyson	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources du Galaveyson en Isère est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Le secteur du Galaveyson subit une incision assez marquée de son lit, en particlier sur ces dernières années entrainant un déficit de capacité d'accueil pour la truite et les espèces d'accompagnement.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte GALAURE1-26.05-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	***Secteur concerné***	***Objectif de réalisation des actions associées***		
		Court terme (6 ans)	***Moyen terme***	***Long terme***
Restauration morphologique	Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Galaure et Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GALAURE1-26.05-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	GAL1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20014 (Seuil pont submersible "la Massetière", Hauteur chute = 0,5 m)	1	3	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et du Galaveyson sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur se situe en amont immédiat de la zone d'assec. Les amenagements sur la Galaure doivent permettre un libre acces à minima jusqu'au Grand Serre. Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 et Galaveyson sur tout son linéaire en liste 1 et en liste 2 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20024 (Prise d'eau "moulin de la Bernardière", Hauteur chute = 1,4 m)	1	3		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA	70 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20025 (Seuil pont D66, Hauteur chute = 0,45 m)	1	3		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
GA2	Restauration du milieu	GAL1-RM1	Réaliser une restauration morphologique du cours d'eau	1	2	En réponse à la problématique d'incision du lit observée sur le Galaveyson, une restauration basée sur le calage du profil en long peut etre envisagée, afin de stopper ce phénomene qui semble s'accentuer à chaque crue. Il est préconisé la mis en place de suils de calage du profil en long, action cohérente avec l'etude géomorphologique. La continuité pourra etre traitée egalement dans le cadre de cette action.	Galaveyson	FRDR11300	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0204	CCPDA	A définir
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20021 (Seuil pont RD51, Hauteur chute = 0,8 m)	1	1	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et du Galaveyson sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur se situe en amont immédiat de la zone d'assec. Les amenagements sur la Galaure doivent permettre un libre acces à minima jusqu'au Grand Serre. Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 et Galaveyson sur tout son linéaire en liste 1 et en liste 2 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE77736 (Seuil canalisation Les Bessées, Hauteur chute = 1,1 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	55 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE77737, (Seuil canalisation Chapuy, Hauteur chute = 1,7 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	85 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20032, (Seuil pont RD137, Hauteur chute = 1,4 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE78388, (Seuil canalisation d'eau potable gué Lacoury, Hauteur chute = 0,2 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	2 000,00 €

GA2	Dispositif de franchissement	GAL1-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE21405, (Seuil pont du Bouvet, Hauteur chute = 1,8 m)	1	1	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et du Galaveyson sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particulier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur se situe en amont immédiat de la zone d'assec. Les amenagements sur la Galaure doivent permettre un libre acces à minima jusqu'au Grand Serre. Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 et Galaveyson sur tout son linéaire en liste 1 et en liste 2 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	90 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE81776, (Grille aval domaine de la Bretonnièrey, Hauteur chute = 0,8 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE21407, (Pont D156 route de viriville, Hauteur chute = 1,2 m)	1	1		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	60 000,00 €
GA3	Autre	GAL1-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin du Galaveyson. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
GA4	Communication et sensibilisation	GAL1-CS1	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3	Une importante population d'ecrevisse signal a été observée sur Galaveyson, sur environ 1,5 km. Il semblerai de plus que l'ecrevisse à pattes blanches soit présente (à vérifier) en amont, sur le secteur Iserois. Son arrivée est la conséquence d'une introduction directe malveillante oubien de la présence de plans d'eau infestés sur l'amont. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera etendue à l'echelle du BV) doit etre menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CCPDA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	GAL1-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2014 et 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	320,00 €

Contexte GALAURE1-26.05-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats globalement positifs des peches electriques réalisées sur le secteur, la gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du contexte.	**Gestion patrimoniale**

2.2. CONTEXTE SALMONICOLE GALAURE MEDIANE

GALAURE2-26.06-S

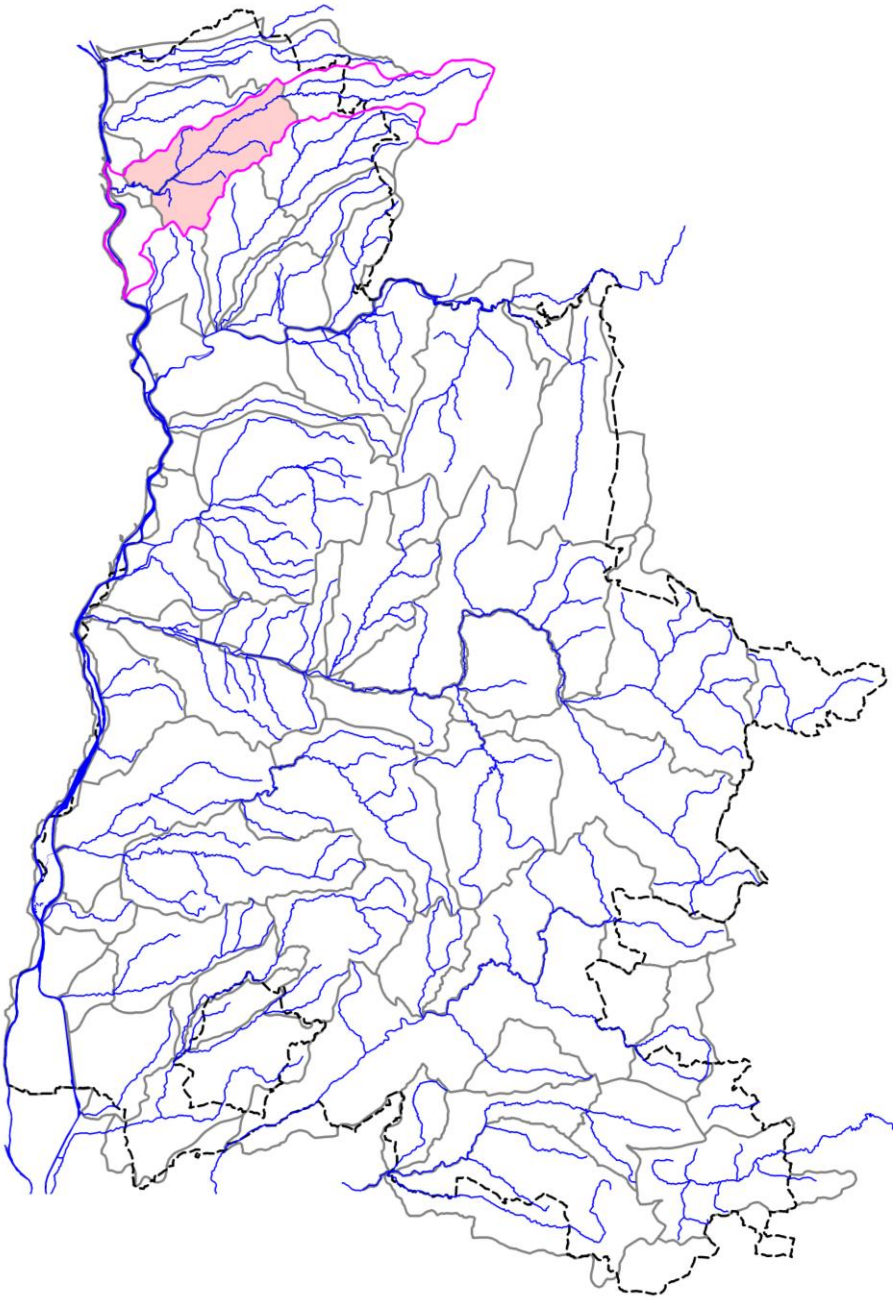

GALAURE2-26.06-S

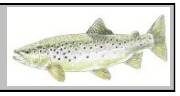

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

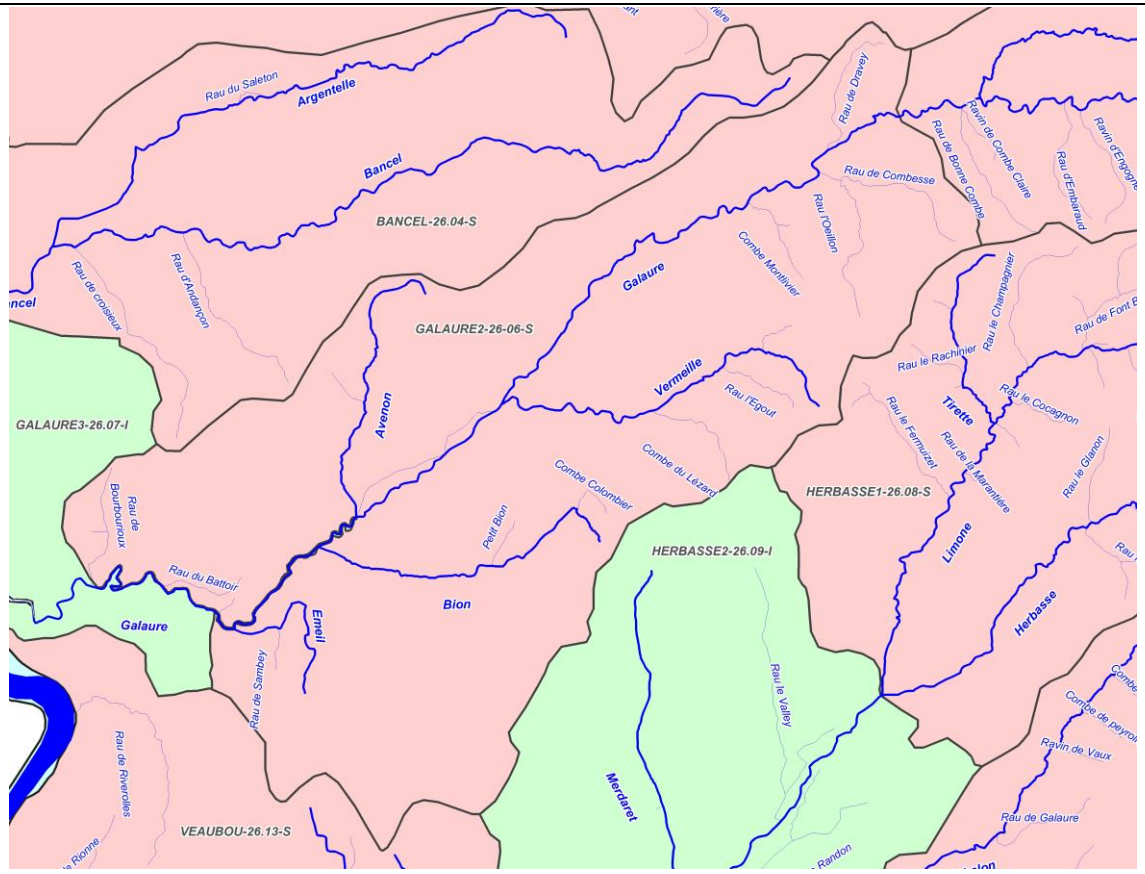

N W E S	ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE GALAURE2-26.06-S (Galaure médiane)

Contexte GALAURE2-26.06-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

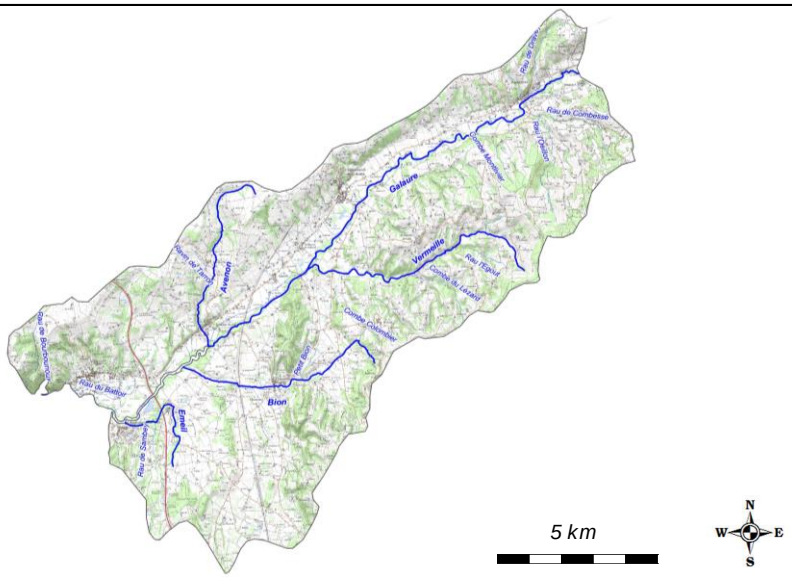

Le bassin versant de la Galaure a une forme allongée d'Est en Ouest, dans un paysage de collines et de coteaux aux versants relativement raides. S'étageant sur une dénivelé d'environ 500 mètres entre la source sur la commune de Saint Pierre de Bressieux et la confluence avec le Rhone à Saint-Vallier, le sous-bassin de la Galaure couvre une superficie de 236 km2 pour un linéaire de cours d'eau principal de 54 km (voir figure).

De l'amont vers l'aval, le bassin versant présente une physionomie diversifiee :
– la partie iséroise, sur le plateau des Chambarans est humide et très boisée,
– le secteur central entre le Grand Serre et Saint-Uze/Saint Barthélémy, plus vaste, présente de petites plaines le long de la rivière propices aux activités agricoles,
– dans la partie aval, le changement géologique (roches cristallines) entraine un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans des gorges,
– enfin la confluence avec le Rhône accueille la ville de Saint-Vallier.

Les principaux affluents de la Galaure sont en rive droite le Galaveyson (14 km), et en rive gauche l'Aigue Noire (6.3 km), la Vermeille (6,2 km) et le Bion (5 km)

Profil topographique du cours d'eau principal

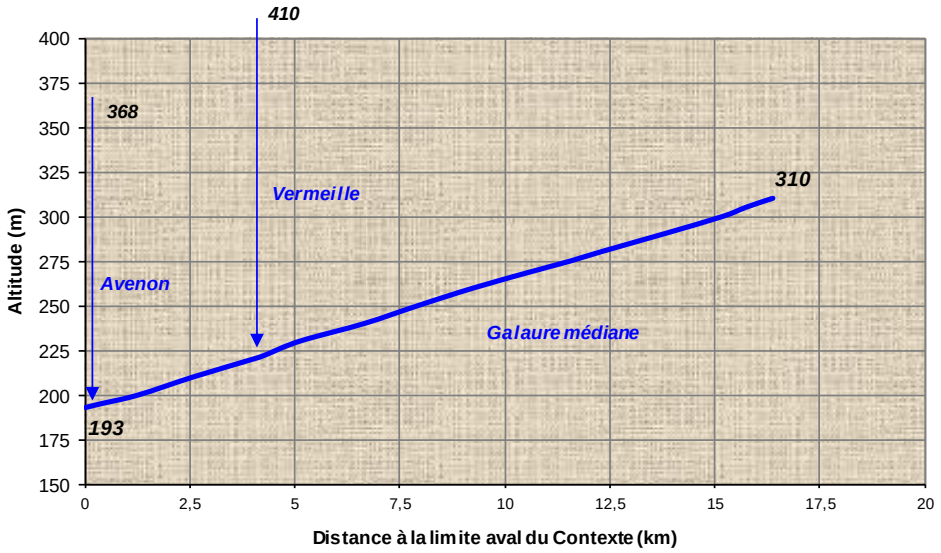

Contexte GALAURE2-26.06-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Galaure, lieu dit Chatelard		
	Aval	Galaure, confluence Avenon + Bion + Emeil + Rau de Bourbouriou		
	Affluents	Vermeille, Avenon, Bion, Emeil		
	Plans d'eau	Présence de 115 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Galaure		***/***	**16,391**
	Vermeille		Gauche	8,335
	Avenon		Droite	6,184
	Bion		Gauche	6,947
	Emeil		Gauche	3,831
Surface du contexte (km2)	123,3			
Surface du bassin versant (km2)	276,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,229	
	Module (m3/s)		1,642	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	310	
		Altitude aval (m)	193	
		Pente Moyenne (pm)	17,91	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	13	
		Hauteur cumulée (m)	8,95	
	Taux d'étagement (%)		7,65	
Geologie	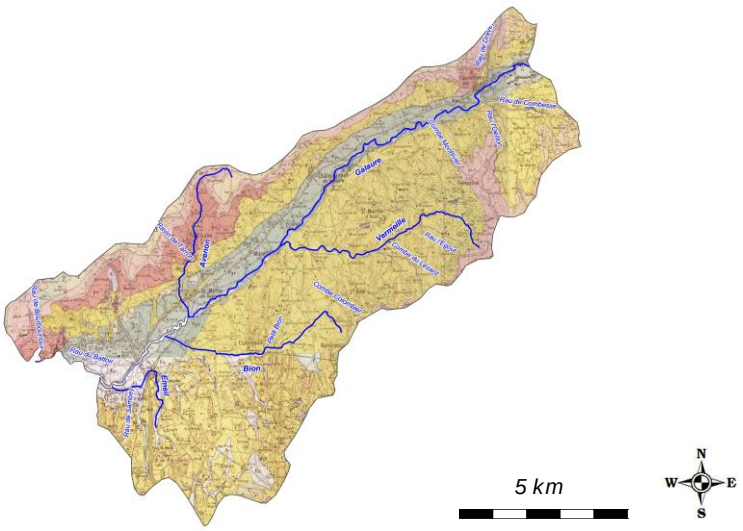			

Geologie (suite)	La Galaure s'écoule entièrement dans le couloir Rhodanien où dominent les alluvions récentes. Son bassin, en majorité tertiaire (Miocène) est constitué de collines molassiques agglomérats de sables et de gros galets ronds. Ce dépôt, vallonné lors du relèvement des terres et appauvri en calcaire par les eaux de ruissellement, s'est transformé superficiellement en argile. La nature de ce terrain explique le caractère imperméable sur la partie amont du bassin versant et la granulométrie particulière des matériaux transportés par la Galaure : sables fins et galets ronds de 10 à 20 cm. Les lits mineurs et majeurs de la Galaure sont formés de dépots quaternaires fluviatiles et glaciaires formant des terrasses constituées de sables, galets et limons à caractère perméable.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Hauterives, Chateauneuf-de-Galaure, Tersanne, St-Martin-d'Aout, Mureil, Fay-le-Clos, la Motte-de-Galaure, Bathernay, Ratières, Claveyson, St-Barthélémy-de-Vals, St-Uze, St-Vallier
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, on trouve un réseau de collecte dense en basse et moyenne vallée, faible voire inexistant en haute vallée et sur les coteaux. Environ 75% des communes du bassins de la Galaure sont reliées à un dispositif d'épuration collectif. Le territoire dispose essentiellement de systèmes de lagunage. Les dernières installations et les projets en cours ou à venir correspondent à la mise en oeuvre de filtres plantés de roseaux. Les effluents traités de ces stations sont majoritairement rejetés dans la Galaure. Les installations les plus récentes sont équipées de réseaux séparatifs. Les vieux réseaux sont en majorité unitaire, certianes communes rencontrent alors de nombreux problèmes d'eaux claires parasites pouvant être à l'origine de surcharges hydrauliques des stations et à l'origine de dysfonctionnements. Concernant l'assainissement individuel, la configuration topographique du territoire de la Galaure et le caractère dispersé voire isolé de certaines habitations ne permettent pas d'avoir recours à un réseau de collecte et un traitement collectif des eaux usées. Environ 25% du territoire n'est pas raccordé aux systèmes collectifs et dispose donc de systèmes autonomes conduisant soit à l'infiltration des eaux traitées ou à leur rejet dans le milieu via un fossé, une combe ou un cours d'eau.
Occupation du sol	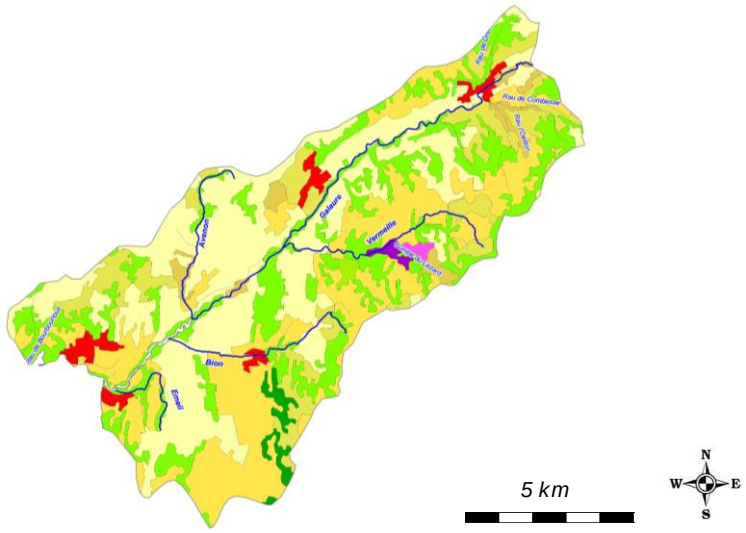

Occupation du sol (suite)	A l'amont du bassin de la Galaure, sur la partie Iséroise, la paysage se caractérise par un vaste plateau vallonné fortement boisé et pasremé d'étangs, le plateau de Chambaran. Les fonds de vallée offrent des possibilités de culture mais sur des surfaces relativement réduites. Sur la partie Dromoise, une vallée plus vaste a permis de développer une activité agricole dominante avec la présence de gros bourgs. Sur les coteaux, les prairies dominent largement, le bois couvre les versants les plus raides ou les plus pauvres, et on note souvent la présence de peupliers bordant les cours d'eau. Dans la partie aval, le changement géologique entraine un resserrrement de la vallée qui s'encaisse dans les gorges, puis laisse place à la ville de St-Vallier, tournée vers l'axe de circulation du couloir Rhodanien. Le bassin versant de la Galaure est composé de 3 postes dominants d'occupation des sols : - Des forets et milieux semi-naturels (40,8%) - Des prairies (14,5 %) Des zones agricoles hétérogènes (43,2%) Les plans d'eau et zones urbanisées occupent respectivement 0,2 et 1,3 % de la superficie du bassin versant.
Industrie	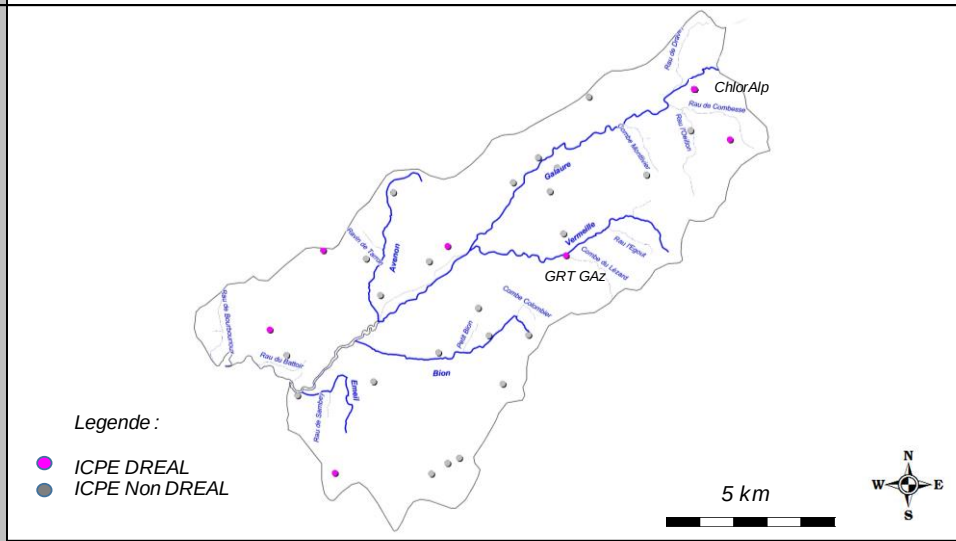
	Le réseau industriel n'est pas très dense sur le bassin excepté le long de la vallée du Rhône ; seules quelques industries de tailles moyennes sont implantées. Sur le bassin de la Galaure en particulier, on notera, en rapport avec l'eau : – les salines Chloralp installées à Hauterives alimentent en saumure les usines de production de chlore et de soude de Pont-de-Claix. Elles injectent en profondeur dans des couches salines de l'eau pour repomper, à côté, la saumure qui est transportée via un pipe-line (Saumoduc) vers le bassin grenoblois. Le volume annuel d'eau utilisé est d'environ 2 millions de m3. (1 961 m3 déclarés en 1998). – les porcelaines Revol à St Uze, dont les prélèvements sont faibles (13 000 m3) – la papeterie de la Ferrandinière (commune de Laveyron), dont les prélèvement en eau étaient très importants (prélèvements en eaux souterraine de 3 400 m3). Ce site a fermé en 2005. A noter également sur ce contexte, la plateforme de GRT Gaz (Exploitation stockage et compression) située sur la commune de St-Avit, en bordure de la Vermeille amont et de la Combe du Lézard.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3134O et 3034E

Mesures règlementaires de protection

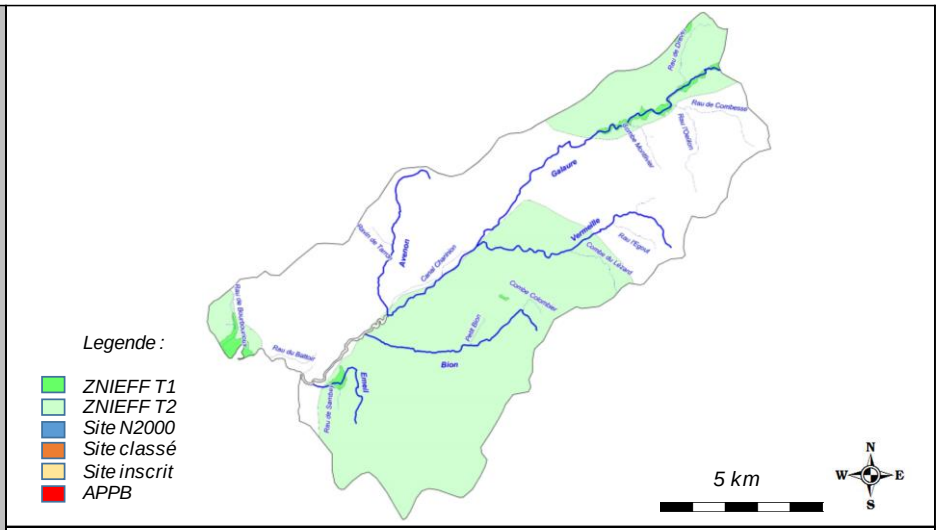

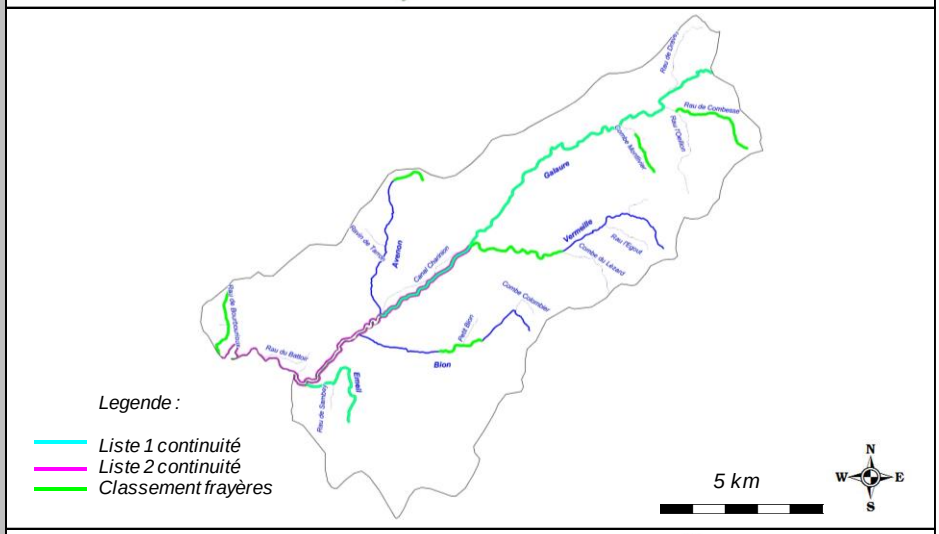

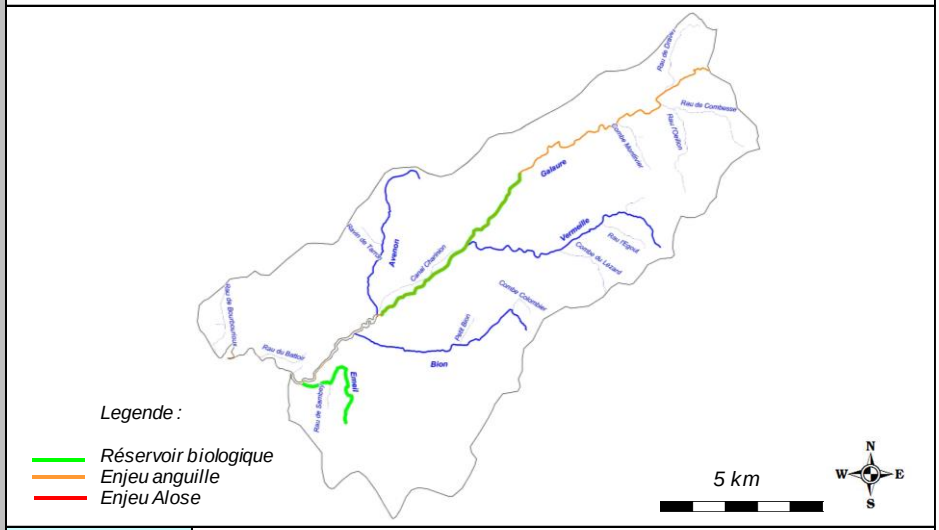

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2604 - Chambarans Orientaux
	2603 - Chambarans Méridionaux
	2602 - Ilot granitique de St-Vallier - Tain l'Hermitage

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26040001 - Cours supérieur de la rivière Galaure	
		26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille	
		26030010 - Pelouse de Mercurolet	
		26030009 - Marais du Vernais	
		26020001 - Gorges de la Galaure	
	L.214-17 Liste 1	L1_384 - La Galaure et ses affluents situés à l'amont du Ruisseau de Bonne Combe inclus, et l'Emeil	
	L.214-17 Liste 2	L2_171 - La Galaure de la Vermeille au Rhône	
	Classement frayères	026I000093, Poisson Liste 1 - La Galaure (limite départementale au pont de la Férandinière)	
		026I000035, Poisson Liste 1 - l'Emeil	
		026I000037, Poisson Liste 1 - Le Bion (Lieu dit Serméret à Pont RD 109)	
		026I000038, Poisson Liste 1 - La Vermeille (combe du lézard à confluence Galaure)	
	Classement frayères	026I000041, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combesse (Pont Rte communale lieu-dit combesse à confluence Oeillon)	
		026I000046, Ecrevisse Liste 2 - Le Bourbourioux	
		026I000035, Ecrevisse Liste 2 - L'Emeil	
		026I000124, Ecrevisse Liste 2 - L'Avenon (source à pont route communale quartier des Blaches)	
		026I000039, Ecrevisse liste 2 - La Vermeille (combe du lézard à confluence Galaure)	
		026I000322, Ecrevisse Liste 2 - Combe de Montlivier (Sources à pont RD121)	
		026I000041, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combesse (Source à confluence Oeillon)	
	Réservoir Biologique	RBioD00359 - La Galaure du barrage de Chevillardière au ruisseau l'Avenon	
		RBioD00358 - L'Emeil	
	ZAP	FRDR457-ZAP : La Galaure du Galaveyson au Rhône	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière de la Galaure en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CCPDA	Communauté de communes Portes de Drome Ardèche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La restauration de la continuité piscicole est une priorité pour l'espèce Anguille, en particulier sur la partie aval et médiane de la Galaure, classé en Zone d'Action Prioritaire.		

Contexte GALAURE2-26.06-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Rhône Moyen***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***RM_08_06***						
	Intitulé	***Galaure***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Médiocre
	FRDR11092	Ruisseau le Bion	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11913	Ruisseau la Vermeille	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GALAURE2-26.06-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, BAM, LPP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP, (PER, PES, CAS)
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI
	Espèces centrales	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU, BAF, SPI
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est présente jusque sur le secteur de Chateauneuf-de-Galaure. Les densités sont en outre très faibles, et aucun recensement récent n'a été observé.	
Présence d'espèces invasives	Présence récurente et abondante d'espèces indésirables (PER, CAS) et d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (PES), sur la Galaure, liée à la présence de très nombreux plans d'eau en tête de bassin, en particulier sur Galaveyson.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Galaure	2015	Chateauneuf, passage à gué de Treigneux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, SPI	Station RC-GAL-02
Galaure	2015	Chateauneuf, 770 m aval pont RD53 (Pré Cassin)	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, PES	Station RR-GAL-02
Galaure	2015	La Motte-de-galaure, Pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Station RC-GAL-03
Vermeille	2015	St-Avit / St-Martin d'Aout, aval pont lieu-dit Vermeille	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-VEM-01
Emeil	2015	St-Barthélémy, aval pont village de Villeneuve	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RR-EME-01
Bion	2015	Claveyson, 130 m aval Pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, BLN, CHE	Station RC-BIO-01

Contexte GALAURE2-26.06-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

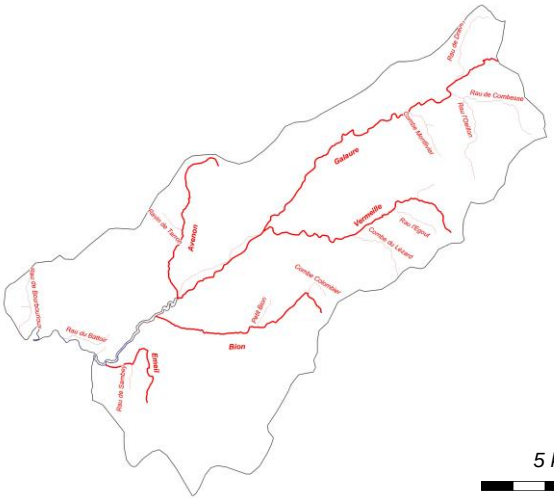

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du Réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

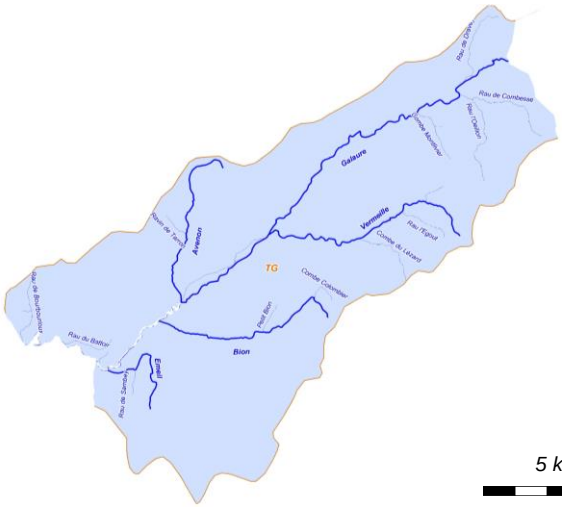

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	TG	Truite de la Galaure	448	150,7	123,3
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
Bion	Claveyson	TG	Fossé pluvial RG	Centre village	680 m	31/12/2018	2014352-0008	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GALAURE2-26.06-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvement	Des prélèvements conséquents sont identifiés sur la Galaure, et influencent négativement le peuplement : prélèvements pour l'irrigation, Chloralp. L'Emeil est également touché par cette problématique	Faible à modéré	Très fort
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles fortes du secteur de la Galaure, situé de plus en amont de l'assec nécessite une bonne circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des differentes phases de son cycle biologique.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Ensablement, colmatage des fonds	Cette problématique touche les principaux affluents de la Galaure (Emeil, Bion, Vermeille), et est directement liée aux pratiques culturales qui entrainent un ravinement des sols conséquent	Modéré à fort	Modéré à Fort
Facteur principal	Thermie	Le suivi thermique mis en place met en avant une problématique thermique sur la Galaure, sur le Bion et potentiellement sur l'Emeil. La faible hydrologie ainsi qu'une faible densité voire absence de ripisylve par secteur accentue le phénomene	Faible	Fort
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources de l'Emeil ainsi que sur certains de ses affluents est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Impact qualitatif liés aux intrants agricoles et/ou au lagunage de Chateauneuf	Des incidences qualitatives sont relevées (déséquilibre sur les espèces d'accompagnement, développement algaux) sur certains secteurs, en particulier sur le secteur de Chateauneuf. Le lagunage pourrait etre en cause.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Artificialisation, rectification du lit mineur	Les interventions humaines sur le lit du Bion ont entrainé un appauvrissement marqué des habitats de par une homogénéité des faciès et de la morphologie du lit ainsi qu'une deconnexion de la ripisylve.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte GALAURE2-26.06-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Galaure Bion	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Galaure et Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Galaure, Emeil	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Amélioration de la qualité des rejets domestiques	Galaure	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Emeil	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Lutte contre le phénomène d'ensablement des cours d'eau	Bion, Emeil, Vermeille	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GALAURE2-26.06-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	GAL2-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	2	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications et de l'incision parfois marquée des cours d'eau du contexte, en particulier sur la Galaure, mais aussi sur certaine affluents tels que le Bion. Il est proposé à minima la mise en oeuvre des actions proposées par l'étude géomorphologique réalisée sur le bassin de la Galaure (gestion du transport solide, calage du profil en long, restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Galaure Bion	FRDR457 FRDR11092	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particlier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0203 MIA0202	CCPDA	A définir
	Restauration du milieu	GAL2-RM2	Réaliser une restauration physique légère	1	3	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et parfois des faibles débits / hauteurs d'eau sur la Galaure. Le Bion est également très touché par cette problématique. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Galaure Bion	FRDR457 FRDR11092	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0203 MIA0202	CCPDA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Dispositif de franchissement	GAL2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80654 (Seuil chemin du radier de Mureils, Hauteur chute = 0,8 m)	1	3	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particlier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévation de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extremes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19911 (Les Fontanis - PE canal Muriels, Hauteur chute = 1,75 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL2-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19939 (Passage à gué MArcandière, Hauteur chute = 1 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL2-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54223 (Barrage "Chevillardière", Hauteur chute = 1,3 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54222 (Seuil passerelle "Charrière", Hauteur chute = 0,6 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	55 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19946, (Barrage Charrieres, Hauteur chute = 0,8 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	85 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19977, (Les Beliers, chemin communal, Hauteur chute = 0,7 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €

GA2	Dispositif de franchissement	GAL1-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19983, (Route communale, Treigneux, Hauteur chute = 0,55 m)	1	3	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particlier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévation de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extremes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	2 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54224, (Seuil de calage "Dravey", Hauteur chute = 0,4 m)	1	3	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage consequents pour l'ensemble du cortege d'especes présentes, en particlier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévation de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extremes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	90 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54225, (Seuil protection saumoduc, Hauteur chute = 0,7 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL1-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54226, (Seuil protection saumoduc, Hauteur chute = 0,3 m)	1	3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	60 000,00 €
	Amelioration de connaissance	GAL1-AC1	Réaliser un inventaire complementaire du ROE	1	3	Il semblerait que le référentiel ROE soit incomplet sur l'Emeil : plusieurs ouvrages existent et semblent etre problématiques pour la truite fario (passage busé de l'A7) et pour la Lamproie de Planer (prise d'eau ancienne pisciculture). L'action consiste à s'assurrer d'avoir une connaissance exhausitive des ouvrages sur ce cours d'eau (qui seront ajouté à la base Geoif), puis de proposer leur équipement.	Emeil	/	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	FDPPMA26 AFB	500,00 €
GA3	Communication et sensibilisation	GAL2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	/
	Autre	GAL2-AU1	Définir un programme d'action de lutte contre le phénomène d'ensablement / colmatage des cours d'eau	1	2	Le ravinement des terres entraine des depots de matériaux fins conséquents, en particulier sur les cours d'eau du Bion, de la Vermeille et de l'Emeil. Le phénomène d'ensablement est intense sur la Vermeille. Une etude à été menée à ce sujet dans le cadre du contrat de rivière. Le diagnostic piscicole montre un impact très fort de ce phénomène sur le puplement en place. Il conviendrait à minima la mise en place de dispositifs type décanteurs - désableurs. Une réflexion sera menée en partenariat avec les acteurs locaux afin de définir un porgramme d'action coherent à ce sujet.	Bion Vermeille Emeil	FRDR11092 FRDR11913	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement de la truite fario	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-02	Mesures MIA0202	CCPDA	A définir
	Autre	GAL2-AU2	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Un certain nombre de plans d'eau recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin de l'Emeil. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
GA4	Communication et sensibilisation	GAL2-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3	Une importante population d'ecrevisse signal a été observée sur le Bion, qui semble en pleine expansion. Son arrivée est la conséqunce d'une introduction directe malveillante. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera etendue à l'echelle du BV) doit etre menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CCPDA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	GAL2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2014 et 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	640,00 €
	Amelioration connaisance	GAL2-AC3	Mettre en place une sonde thermique complementaire	3	2	Aux vues des enjeux hydrologiques, thermiques et piscicole de la Galaure, la mise en place d'une sonde supplementaire sur le secteur de Treigneux est indispensable. Elle servira de référence et se rattachera à l'action GAL2-AC2.	Galaure	FRDR457	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	160,00 €

Contexte GALAURE2-26.06-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats, mais aussi de la problematique thermique et hydrologique, seuls quelques deversements de truites surdensitaires sont préconisés sur la partie aval du contexte sur la Galaure.	**Gestion raisonnée**

2.3. CONTEXTE INTERMEDIAIRE GALAURE AVAL

GALAURE3-26.07-I

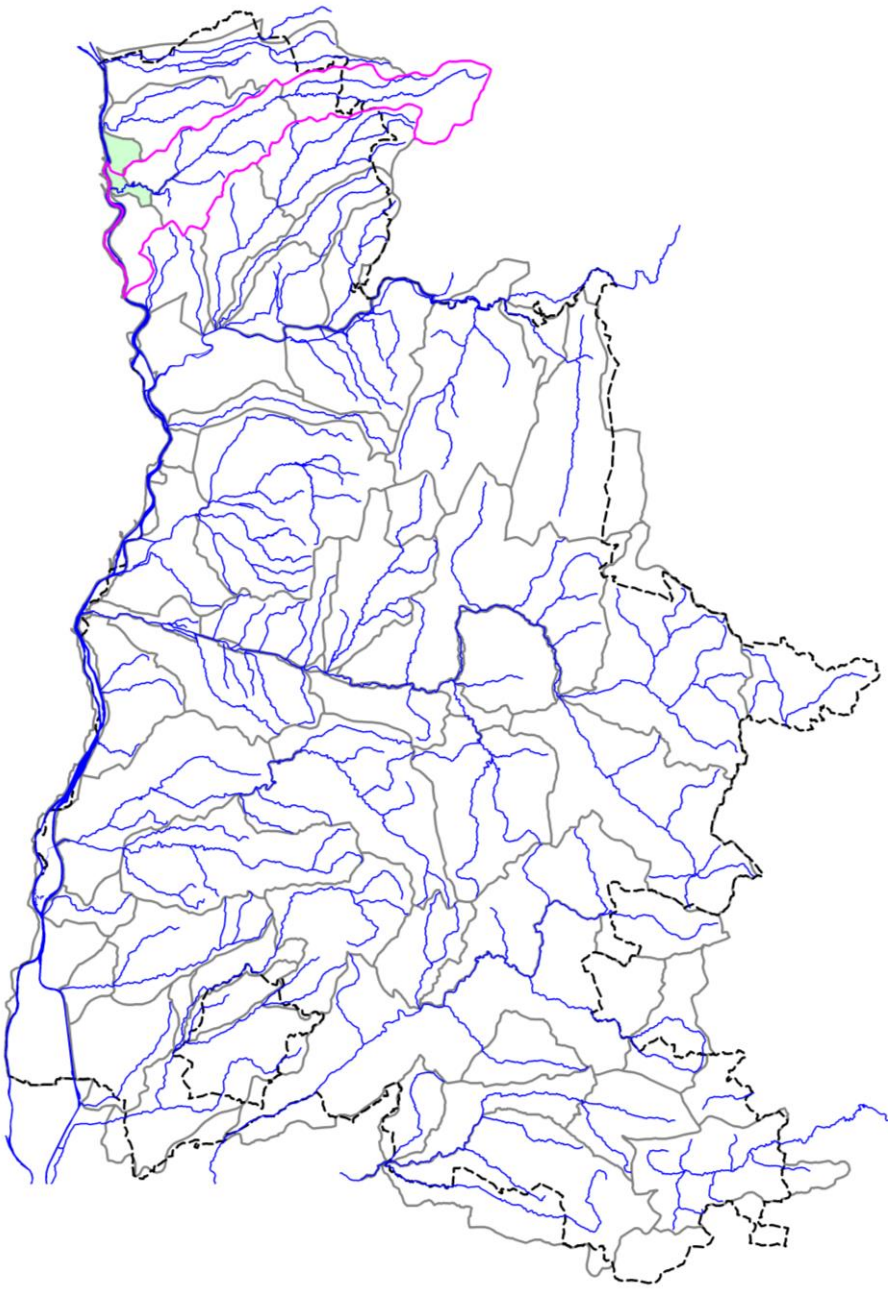

GALAURE3-26.07-I

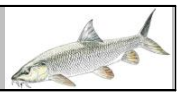

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

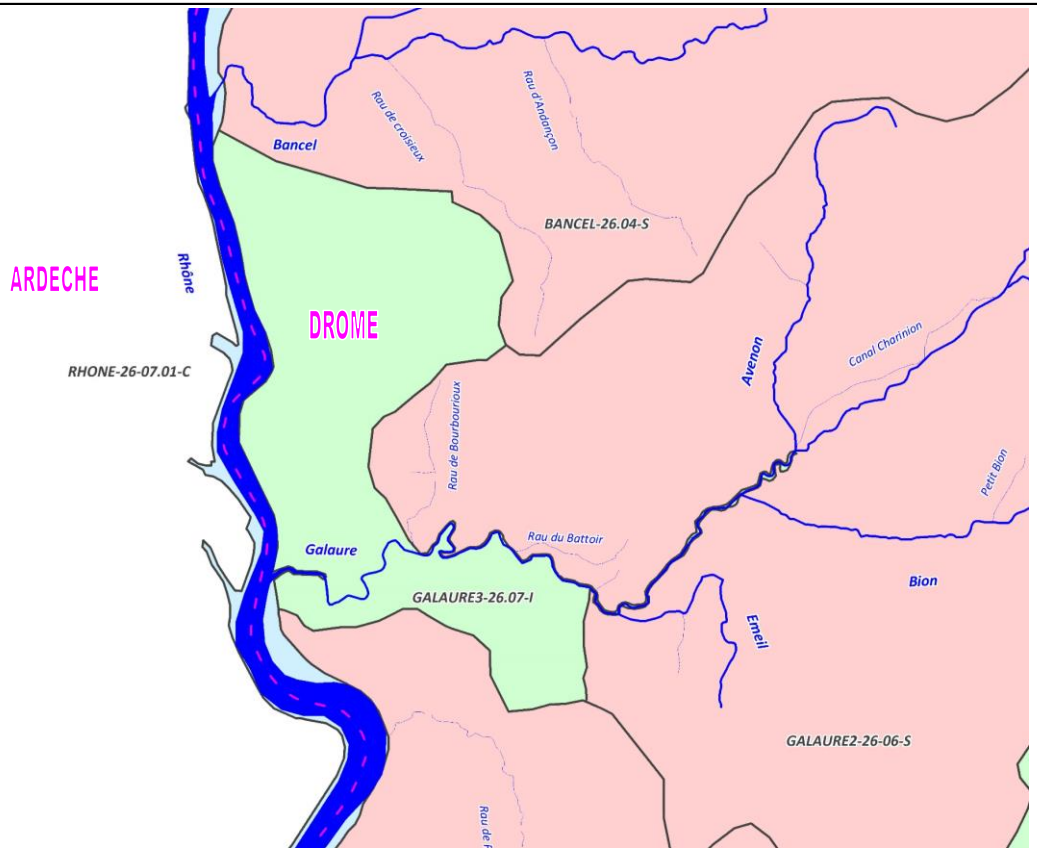

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE GALAURE3-26.07-I (Galaure aval)

Contexte GALAURE3-26.07-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

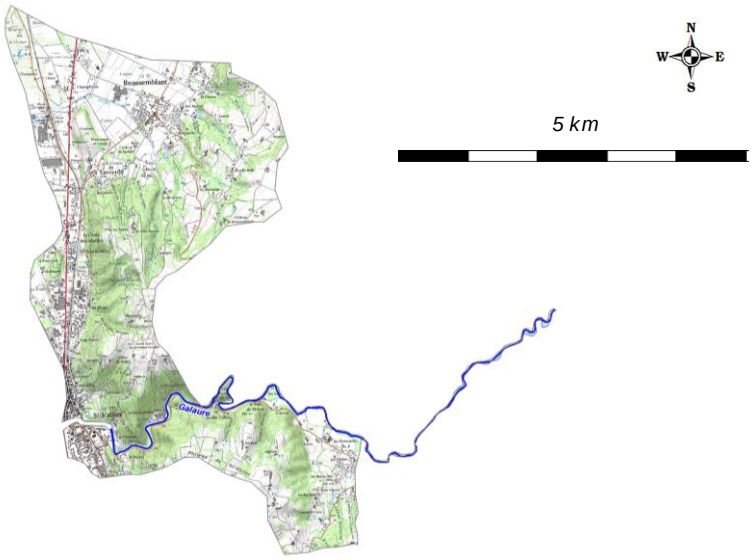

Le bassin versant de la Galaure a une forme allongée d'Est en Ouest, dans un paysage de collines et de coteaux aux versants relativement raides. S'étageant sur une dénivelé d'environ 500 mètres entre la source sur la commune de Saint Pierre de Bressieux et la confluence avec le Rhone à Saint-Vallier, le sous-bassin de la Galaure couvre une superficie de 236 km2 pour un linéaire de cours d'eau principal de 54 km (voir figure).

De l'amont vers l'aval, le bassin versant présente une physionomie diversifiee :
– la partie iséroise, sur le plateau des Chambarans est humide et très boisée,
– le secteur central entre le Grand Serre et Saint-Uze/Saint Barthélémy, plus vaste, présente de petites plaines le long de la rivière propices aux activités agricoles,
– dans la partie aval, le changement géologique (roches cristallines) entraine un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans des gorges,
– enfin la confluence avec le Rhône accueille la ville de Saint-Vallier.

Les principaux affluents de la Galaure sont en rive droite le Galaveyson (14 km), et en rive gauche l'Aigue Noire (6.3 km), la Vermeille (6,2 km) et le Bion (5 km)

Profil topographique du cours d'eau principal

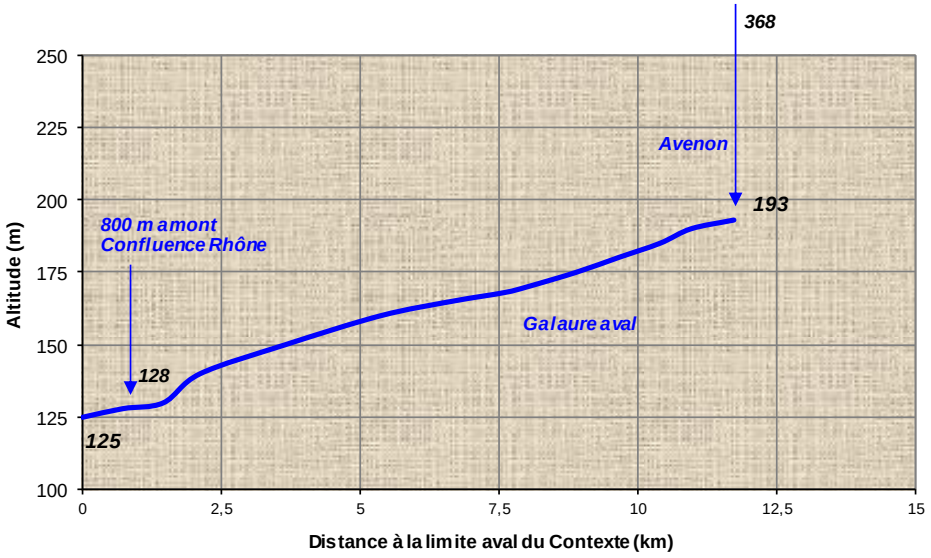

Contexte GALAURE3-26.07-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Confluence Avenon		
	Aval	800 m amont confluence Rhône		
	Affluents	/		
	Plans d'eau	Présence de 25 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Galaure		**/**	**11**
Surface du contexte (km2)	19,68			
Surface du bassin versant (km2)	276,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,299	
	Module (m3/s)		2,162	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	193	
		Altitude aval (m)	128	
		Pente Moyenne (pm)	5,9	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	5	
		Hauteur cumulée (m)	6,9	
	Taux d'étagement (%)		10,62	
Geologie	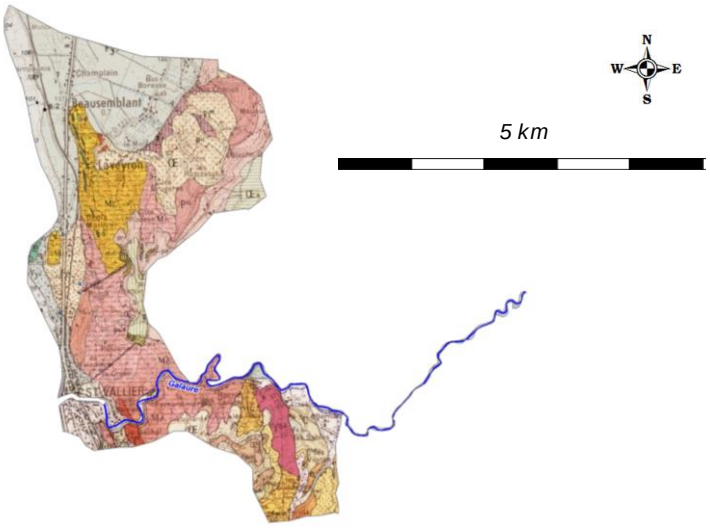			

Geologie (suite)	La Galaure s'écoule entièrement dans le couloir Rhodanien où dominent les alluvions récentes. Son bassin, en majorité tertiaire (Miocène) est constitué de collines molassiques agglomérats de sables et de gros galets ronds. Ce dépôt, vallonné lors du relèvement des terres et appauvri en calcaire par les eaux de ruissellement, s'est transformé superficiellement en argile. La nature de ce terrain explique le caractère imperméable sur la partie amont du bassin versant et la granulométrie particulière des matériaux transportés par la Galaure : sables fins et galets ronds de 10 à 20 cm. Les lits mineurs et majeurs de la Galaure sont formés de dépots quaternaires fluviatiles et glaciaires formant des terrasses constituées de sables, galets et limons à caractère perméable. Trois kilomètres avant sa confluence avec le Rhône, la Galaure quitte ces dépots sédimentaires pour s'enfoncer dans d'étroites gorges creusées dans un petit massif granitique. C'est enfin au niveau de St-Vallier que la Galaure débouche dans des alluvions grossières du Rhône par une vallée élargie dans les hautes terrasses fluviatiles.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	La Motte de Galaure, St-Uze, St-Barthélémy-de-Vals, St-Vallier, Laveyron, Beausemblant
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, on trouve un réseau de collecte dense en basse et moyenne vallée, faible voire inexistant en haute vallée et sur les coteaux. Environ 75% des communes du bassins de la Galaure sont reliées à un dispositif d'épuration collectif. Le territoire dispose essentiellement de systèmes de lagunage. Les dernières installations et les projets en cours ou à venir correspondent à la mise en oeuvre de filtres plantés de roseaux. Les effluents traités de ces stations sont majoritairement rejetés dans la Galaure. Les installations les plus récentes sont équipées de réseaux séparatifs. Les vieux réseaux sont en majorité unitaire, certianes communes rencontrent alors de nombreux problèmes d'eaux claires parasites pouvant être à l'origine de surcharges hydrauliques des stations et à l'origine de dysfonctionnements. Concernant l'assainissement individuel, la configuration topographique du territoire de la Galaure et le caractère dispersé voire isolé de certaines habitations ne permettent pas d'avoir recours à un réseau de collecte et un traitement collectif des eaux usées. Environ 25% du territoire n'est pas raccordé aux systèmes collectifs et dispose donc de systèmes autonomes conduisant soit à l'infiltration des eaux traitées ou à leur rejet dans le milieu via un fossé, une combe ou un cours d'eau.
Occupation du sol	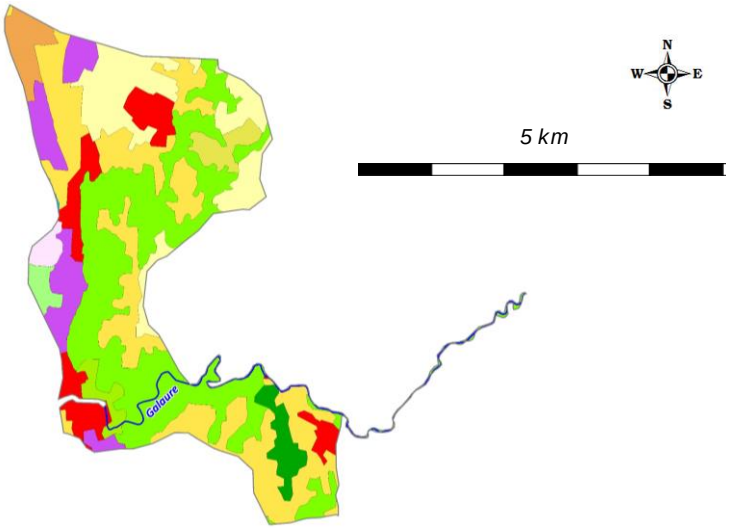

Occupation du sol (suite)	A l'amont du bassin versant de la Galaure, sur la partie Isèroise, le paysage se caractérise par un vaste plateau vallonnée fortement boisé et parsemé d'étangs, le plateau de Chambaran. Les fonds de vallées offrent des possibilités de culture mais sur des surfaces relativement réduites. Sur la partie Drômoise, une vallée plus vaste a permis de développer une activité agricole dominante avec la présence de gros bourgs. Sur les coteaux, les prairies dominent largement, le bois couvre les versants les plus raides ou les plus pauvres et on note souvent la présence de peupliers bordant les cours d'eau. Dans la partie aval, le changement géologique entraine un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans les gorges, puis laisse place à la ville de St-Vallier tournée vers l'axe de circulation du couloir Rhodanien. Le bassin de la Galaure est composé de 3 posts dominants d'occupation des sols : - Des forêts et milieux semi-naturels pour 40,8 %, - Des prairies pour 14,5 %, - Des zones agricoles hétérogènes pour 43,2 % du territoire. Les plans d'eau et les zones urbanisées occupent respectivement 0,2 et 1,3 % de la superficie du BV.
Industrie	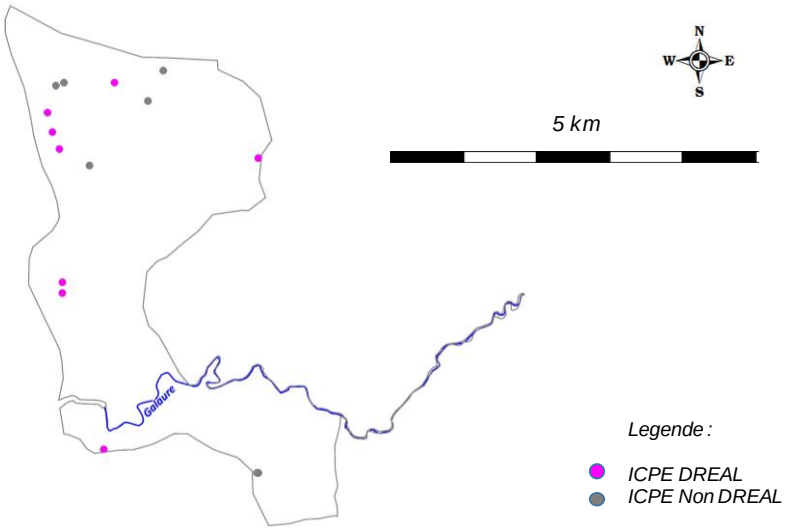
	Le réseau industriel n'est pas très dense sur le bassin excepté le long de la vallée du Rhône ; seules quelques industries de tailles moyennes sont implantées. Sur le bassin de la Galaure en particulier, on notera, en rapport avec l'eau : – les salines Chloralp installées à Hauterives alimentent en saumure les usines de production de chlore et de soude de Pont-de-Claix. Elles injectent en profondeur dans des couches salines de l'eau pour repomper, à côté, la saumure qui est transportée via un pipe-line (Saumoduc) vers le bassin grenoblois. Le volume annuel d'eau utilisé est d'environ 2 millions de m3. (1 961 m3 déclarés en 1998). – les porcelaines Revol à St Uze, dont les prélèvements sont faibles (13 000 m3) – la papeterie de la Ferrandinière (commune de Laveyron), dont les prélèvement en eau étaient très importants (prélèvements en eaux souterraine de 3 400 m3). Ce site a fermé en 2005. A noter également sur ce contexte, la plateforme de GRT Gaz (Exploitation stockage et compression) située sur la commune de St-Avit, en bordure de la Vermeille amont et de la Combe du Lézard.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3034O - 3034E - 3035O - 3035E

Mesures règlementaires de protection

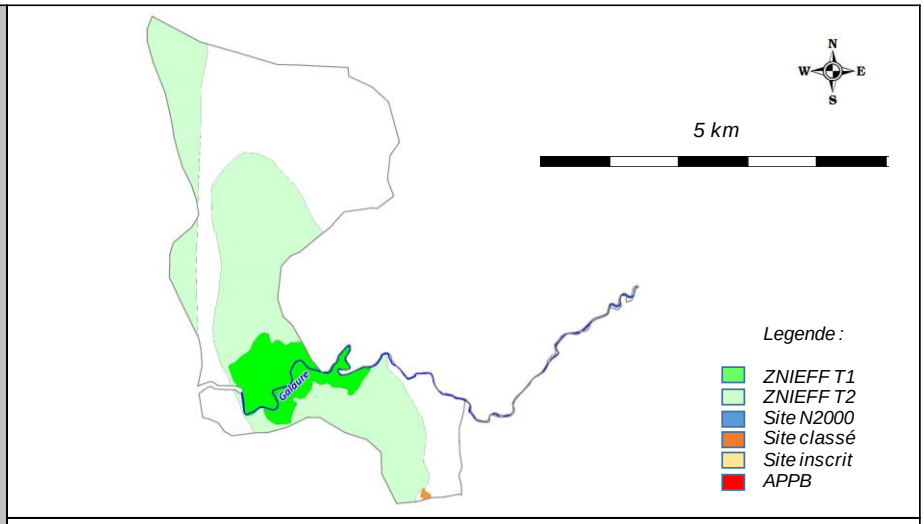

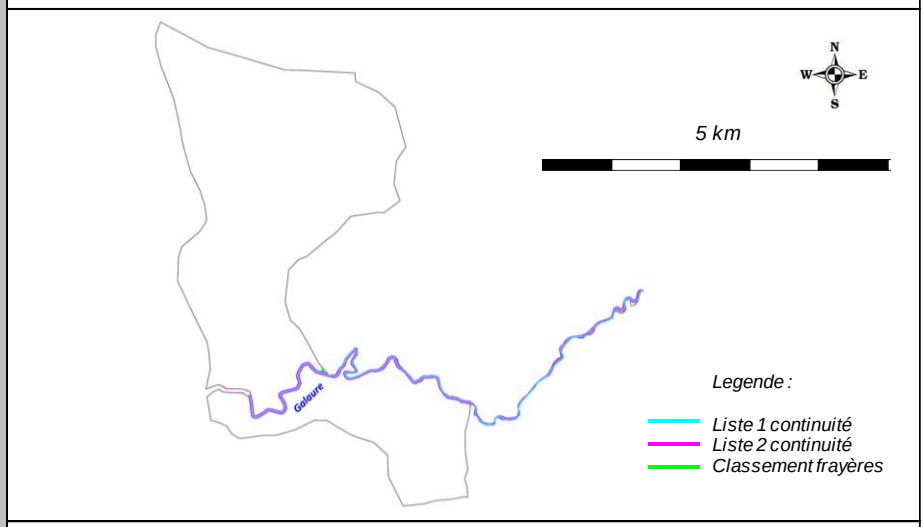

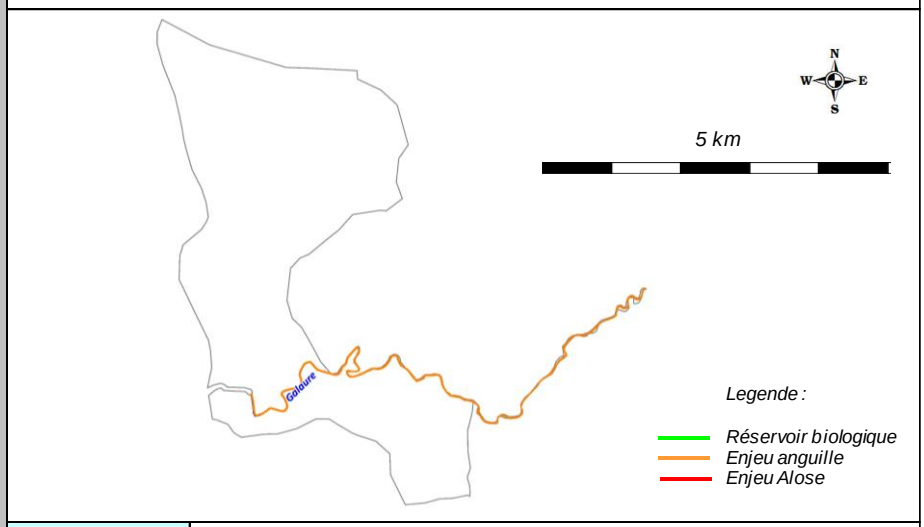

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SC061 - Les Roches qui dansent
ZNIEFF type 2	2602 - Ilot granitique de St-Vallier - Tain l'Hermitage
	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26020001 - Gorges de la Galaure	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_384 - La Galaure et ses affluents situés à l'amont du Ruisseau de Bonne Combe inclus, et l'Emeil	
	L.214-17 Liste 2	L2_171 - La Galaure de la Vermeille au Rhône	
	Classement frayères	026I000233 - Poisson liste 1 - L'Armalauze	
		026I000088 - Poisson liste 1 - L'Ennuyé	
	Réservoir biologique	/	
	ZAP	FRDR457-ZAP : La Galaure du Galaveyson au Rhône	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière de la Galaure en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CCPDA	Communauté de communes Portes de Drome Ardèche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La restauration de la continuité piscicole est une priorité pour l'espèce Anguille, en particulier sur la partie aval et médiane de la Galaure, classé en Zone d'Action Prioritaire.		

Contexte GALAURE3-26.07-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Rhône moyen***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***RM_08_06***						
	Intitulé	***Galaure***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Médiocre
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG395	Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage de Roussillon)	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GALAURE3-26.07-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BAM, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF, LPP, ANG	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à Ombre à zone à Barbeau
	Typologie de Verneaux	B5+ à B6
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, PER, OCL, PFL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, ANG
	Espèces centrales	BLN, CHE, GOU, HOT
	Espèces intermédiaires	LPP, VAI, LOF, BAF, SPI
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente jusque sur le secteur de Chateauneuf-de-Galaure. Les densités sont en outre très faibles, et aucun recensement récent n'a été observé.	
Présence d'espèces invasives	Présence de deux espèces d'écrevisses susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques : l'Ecrevisse de Californie et l'Ecrevisse américaine.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Galaure	2016	St-Barthélémy-de-Vals : Aval pont submersible - parcours no-kill	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, PER, PFL	Station RR-GAL-03
Galaure	2013	St-Barthélémy-de-Vals : Rochetaillée	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI	Station 06580341
Galaure	2015		Abondances numeriques, pondérales, IPR	LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, OCL	Station 06580341

Contexte GALAURE3-26.07-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

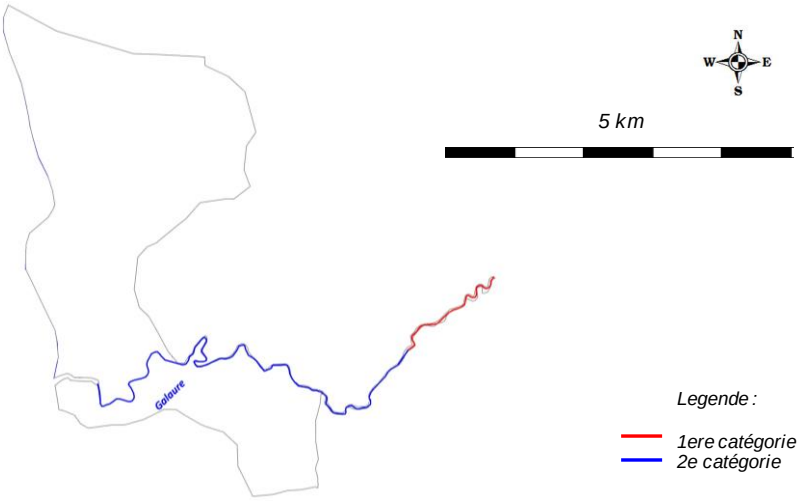

2ème catégorie piscicole	Aval Pont de Villeneuve
1ère catégorie piscicole	Amont Pont de Villeneuve

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

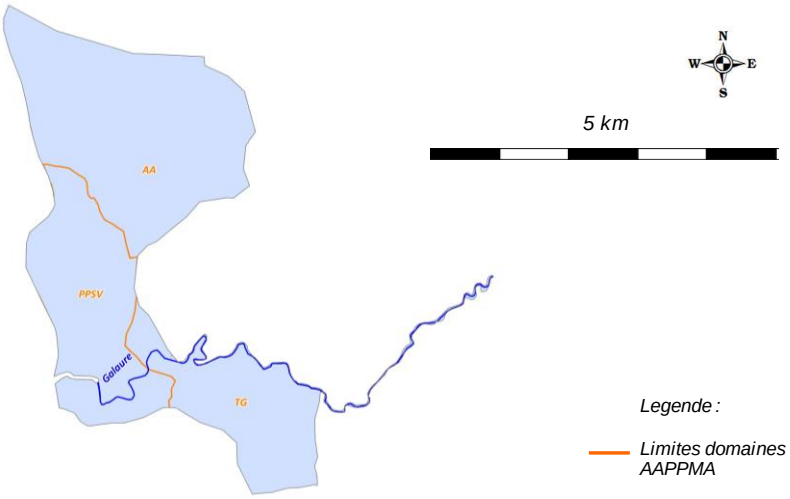

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents (2017)***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	PPSV	Parfaits Pêcheurs de St-Vallier	363	23,6	5,63
	TG	Truite de la Galaure	448	155,2	4,56
	AA	Association d'Albon	231	64,3	9,48
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Galaure	St-Barthelemy-de-Vals	TG	No kill	Pont RD66	Chemin du cheval Blanc	NR	NR	NR
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA gestionnaires de la Galaure (Parfaits pecheurs de St-Vallier et la Truite de la Galaure) effectuent des déversements de truites surdensitaires. Les linéaires concernés sont détaillés ci-dessous								

Déversements

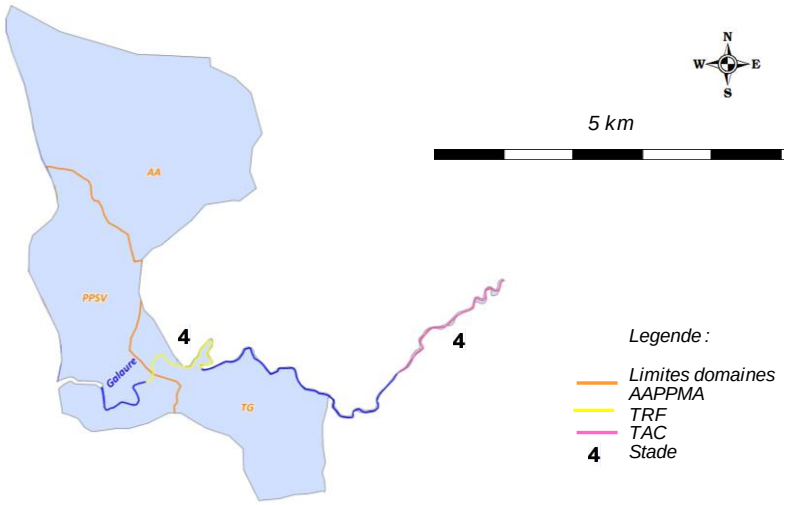

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Galaure	TG	Halieutisme	Aval pont A7 - La Motte de Galaure	3600	TAC	4	900	NR
Galaure	PPSV	Halieutisme	La Ferrandinière - Rochetaillée	2500	TRF	4	1750	NR

Contexte GALAURE3-26.07-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La Galaure est fortement impactée par les divers prélèvements sur son cours principal et sur ses principaux affleunts pour des usages divers, mais principalement à vocation agricole. Sur ce contexte, l'impact concerne certaines espèces du cortège d'espècves de cyprinidés rhéophiles comme la vandoise et le hotu, inféodées aux milieux aux écoulements et debits soutenus, en particulier en période de reproduction.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Cloisonnement	La Galaure sur une grande partie de son linéaire est à enjeu fort pour l'espèce anguille (classé en Zone d'Action prioritaire - ZAP de la confluence au Rhône jusqu'à la confluence avec le Galaveyson), mais aussi pour l'ensemble du cortège d'espèces de cyprinidés rhéophiles présent, aux vues des densités piscicoles plutot faibles observées dans le secteur des gorges.	Modéré	Modéré à fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte GALAURE3-26.07-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Galaure	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Galaure	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GALAURE3-26.07-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	GAL3-DF1	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19763 (Seuil Champis, Hauteur chute = 3,1 m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur la galaure aval, notamment vis-à-vis de l'ensemble du cortège d'espèces présentes sur le secteur (cyprinidés d'eau Vive) mais aussi et surtout vis-à-vis de l'espèce Anguille. L'ensemble des opérations prévues consistent à reconnecter la Galaure au Rhône. La Galure sur sa partie aval est classée en liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, et est également classé en ZALT (Zone d'Action à Long Terme) pour l'espèce Anguille. Une étude relative à la continuité écologique sur le territoire de la CCPDA vient d'être lancée.	Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301 et MIA0204	Propriétaire CCPDA	155 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL3-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19831 (Prise d'eau canal de la Ferrandinière, Hauteur chute = 0,85 m)	1	1		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301 et MIA0204	Propriétaire CCPDA	42 500,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL3-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE14610 (Seuil Barrage Usine Dumont, Hauteur chute = 1,5 m)	1	1		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesures MIA0301 et MIA0204	Propriétaire CCPDA	125 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GAL3-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE19843 (Pont submersible les Bernardes, Hauteur chute = 0,4 m)	1	1		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesures MIA0301 et MIA0204	Potentiellement FDPPMA26 Propriétaire CCPDA	4 000,00 €
GA2	Communication et sensibilisation	GAL3-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problématique liée aux prèlevements en particulier à vocation agricole, mais aussi industriel a été identifiée sur l'ensemble du cours d'eau de la Galaure. Les investigations de la Galaure aval ont montré une influence de la baisse des débits ces dernières années sur certaines espèces. L'objectif de cette démarche globale est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu, et notamment les mesures proposées par l'Etude sur les Volumes Maximum Prélevables afin d'atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.	Galaure	FRDR458	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	Mesure RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	/
GA3	Amélioration de connaissance	GAL3-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du Contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	160,00 €

Contexte GALAURE3-26.07-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	La Galaure aval est caractérisée par la présence d'un cortège d'espèces de cyprinidés d'eau vive, notamment de par une thermie favorable à la présence d'espèces non thermo-sensibles. Il est possible sur ce milieux de procéder à des déversements de truites surdensitaires qui seront capturés rapidement.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

III. SOUS-BASSIN VERSANT DROME DES COLLINES

ID_10_02

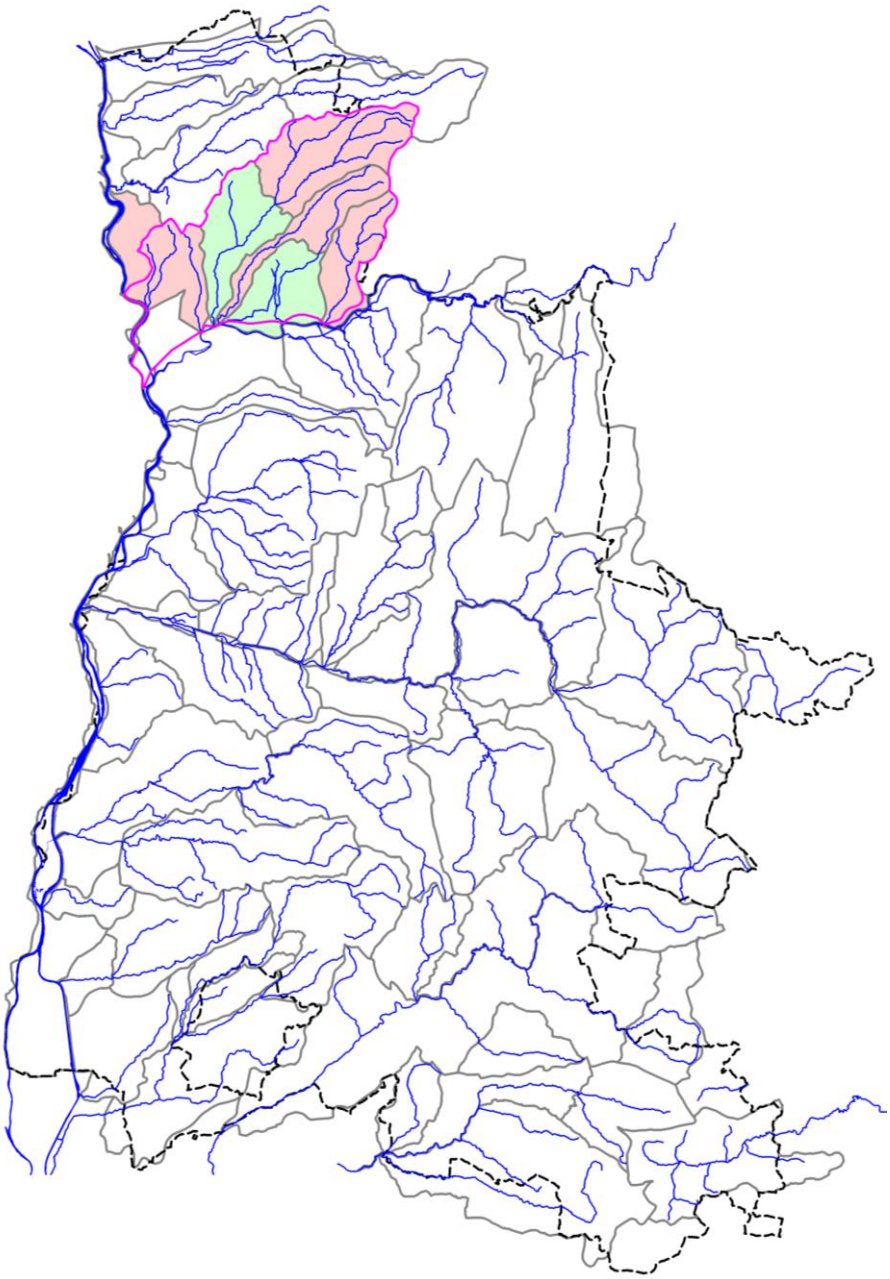

3.1. CONTEXTE SALMONICOLE JOYEUSE

JOYEUSE-26.12-S

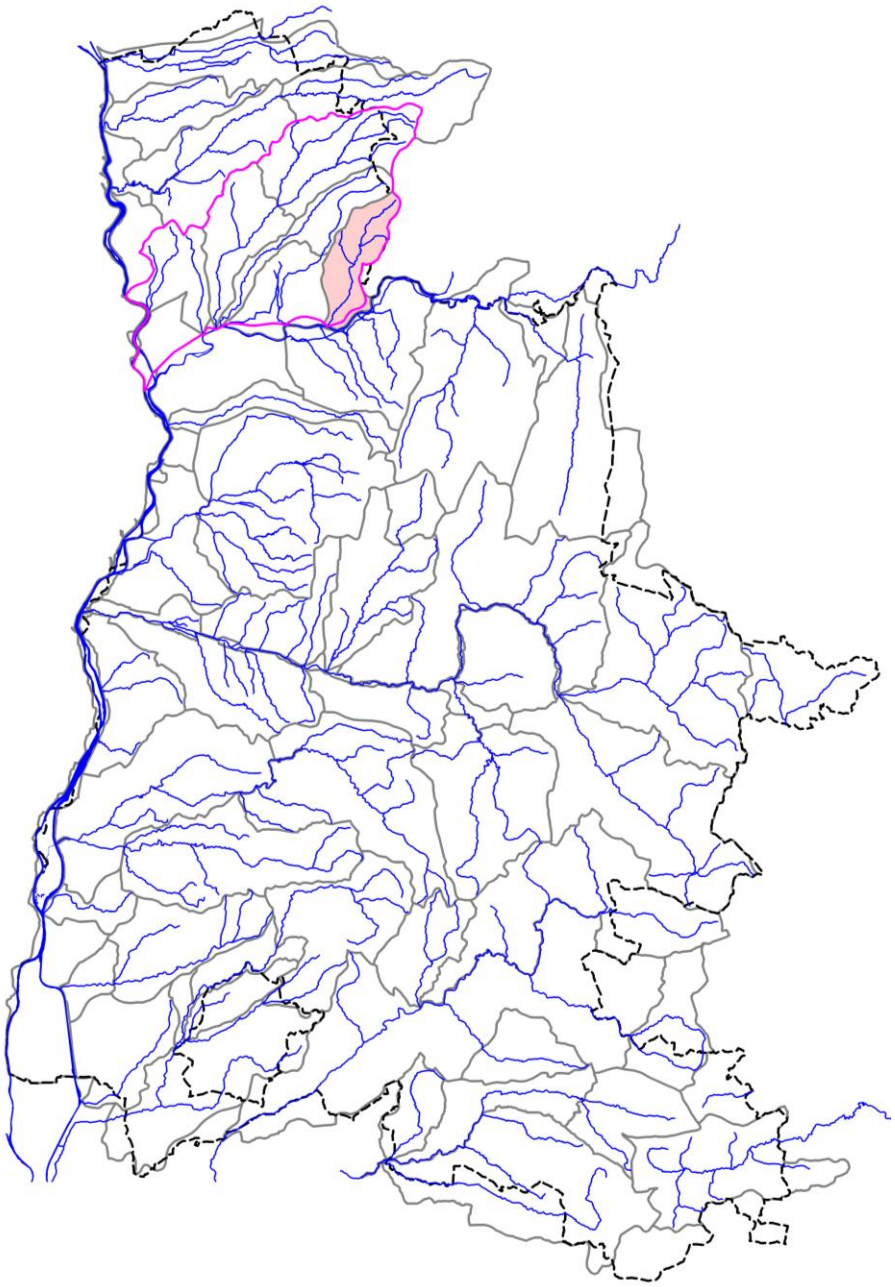

CONTEXTE JOYEUSE-26.12-S

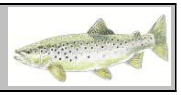

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

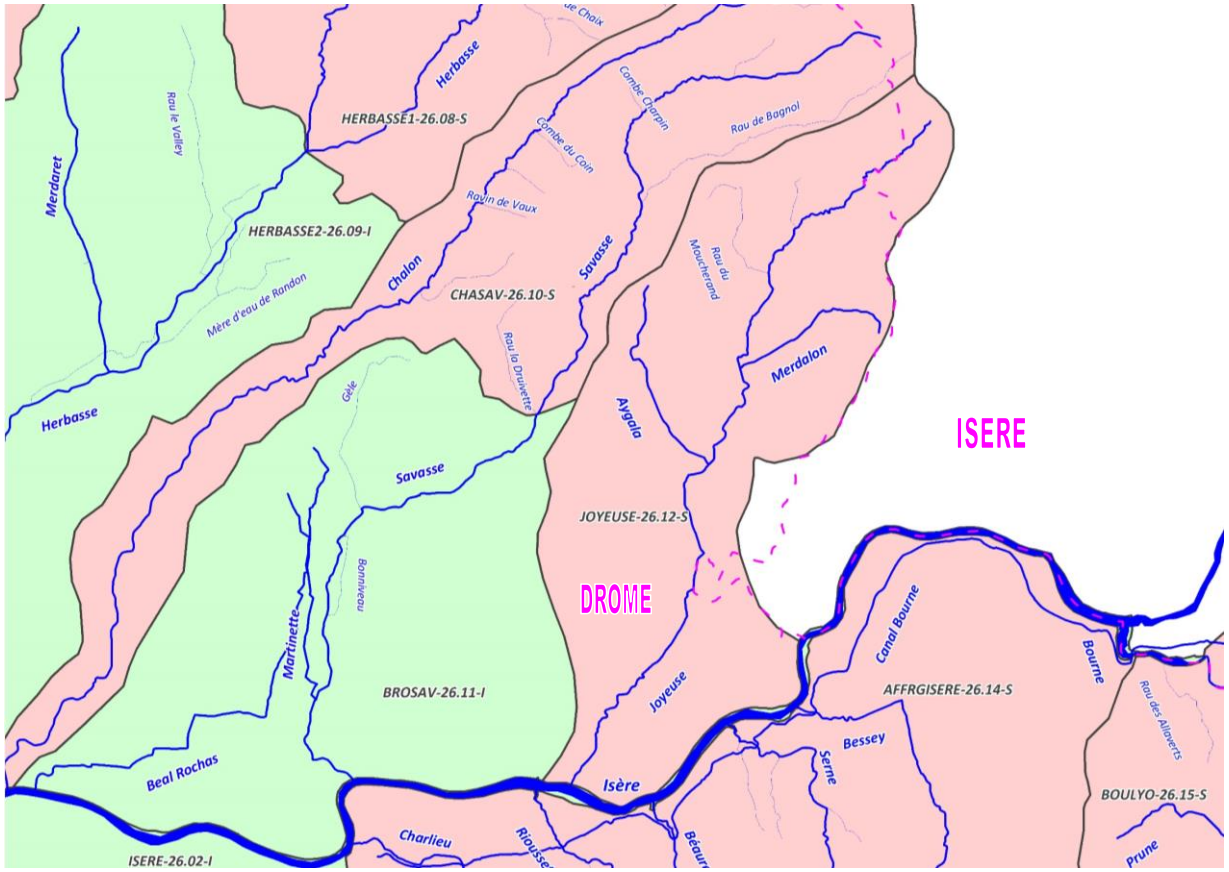

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE JOYEUSE-26.12-S (Joyeuse)

Contexte JOYEUSE-26.12-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

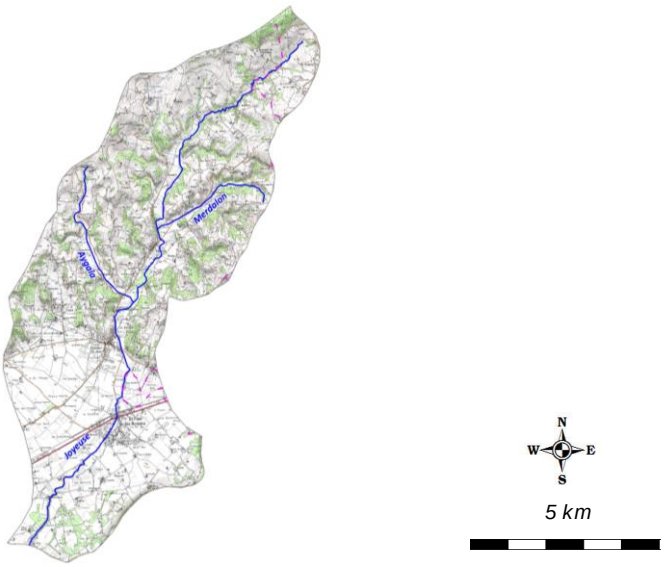

La Joyeuse prend sa source à 410 m d'altitude au lieu dit « La Bruyère » sur la commune de Montagne. Son débit est très faible sur la partie amont avec un assec périodique (de sa source jusqu'au lieu dit « le sabot »). A partir du Saladot, au nord du bourg de Parnans, la rivière devient pérenne jusqu'à l'Isère (côte de 149 m). Ses principaux affluents sont : le Merdalon en rive gauche, le Moucherand en rive droite (pérenne seulement sur sa partie amont) et l'Aygala en rive droite (pérenne uniquement sur son cours aval).

Sur la partie amont du bassin, les débits d'étiage très faibles vont croissants de 3 l/s au Saladot à 8 l/s à Parnans (en aval de la prise d'eau du canal de Parnans d'une capacité d'environ 5 l/s). Entre ce village et Châtillon-Saint-Jean, l'écoulement superficiel est favorisé (phénomène de drainage), permettant d'atteindre à Châtillon un débit de 69 l/s. En aval, la Joyeuse s'infiltre à travers les alluvions anciennes de la plaine de Romans. Son débit d'étiage passe alors à 39 l/s puis à 28 l/s avant sa confluence avec l'Isère. Il faut tout de même noter qu'au niveau de Saint-Paul-les-Romans une partie du débit de la Joyeuse était dérivée jusqu'en 2010 par le canal du bia à St Paul les Romans, perte s'ajoutant au phénomène d'infiltration.

Profil topographique du cours d'eau principal

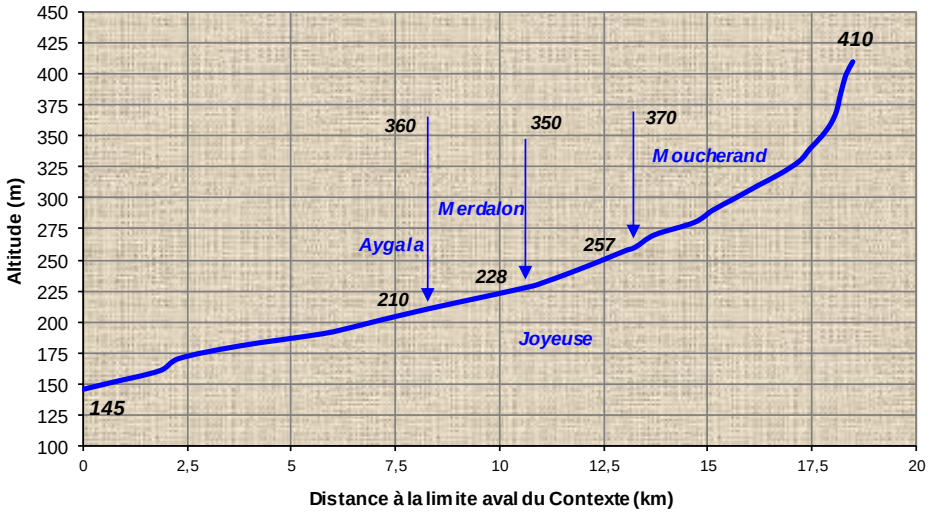

Contexte JOYEUSE-26.12-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources de la Joyeuse		
	Aval	Confluence avec l'Isère		
	Affluents	Moucherand, Merdalon, Aygala		
	Plans d'eau	Présence de 27 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Joyeuse		***I***	**18,509**
	Moucherand		Droite	3,066
	Merdalon		Gauche	3,572
	Aygala		Droite	4,462
Surface du contexte (km2)	60,83			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,145	
	Module (m3/s)		0,336	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	410	
		Altitude aval (m)	145	
		Pente Moyenne (pm)	14,32	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	9	
		Hauteur cumulée (m)	8	
	Taux d'étagement (%)		3,02	
Geologie	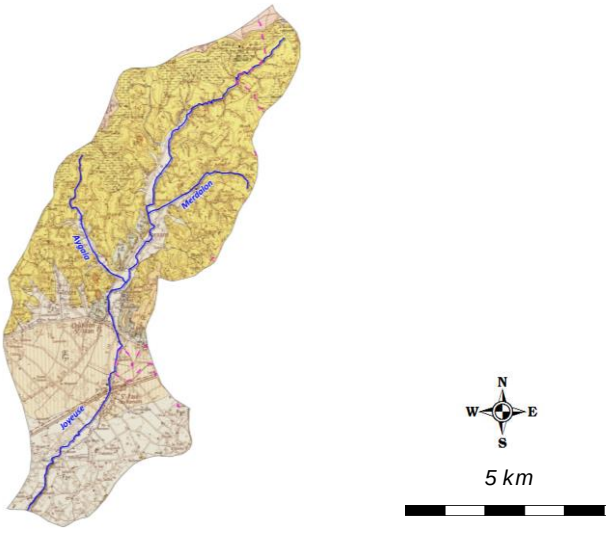			

Geologie (suite)	La région des trois rivières Joyeuse, Chalon et Savasse appartient à l'avant-pays molassique du bas Dauphiné. Les formations géologiques présentes le long du parcours des rivières sont de deux types : - La molasse constituée de dépôts miocènes dans la partie amont des bassins (tertiaire) - Les terrasses fluviatiles de Romans (plaine de l'Isère) en aval (quaternaire) parfois recouvertes de limons Würmiens (basse Joyeuse). La molasse est une formation géologique constituée d'un empilement de sables et d'argiles plus ou moins indurés déposés au miocène et au pliocène il y a 2,5 à 25 millions d'années. Ces sables sont présents en sous-sol de façon quasi continue du nord de Lyon jusqu'à la vallée de la Drôme. Ils ont une épaisseur moyenne de l'ordre de 200 mètres qui peut atteindre 600 mètres au centre du bassin. Dans la partie amont des bassins, ces formations sont recouvertes par des argiles caillouteuses du plateau de Chambarans (forêt de Thivolet), d'âge pliocène (Villafranchien), qui domine le piémont du Bas Dauphiné au paysage collinaire taillé dans la molasse miocène. Les fonds de vallées sont recouverts d'alluvions fluviatiles récentes composées essentiellement de sables et limons contenant parfois des galets ronds issus du démantèlement des argiles caillouteuses du Pliocène. Avec les sables, ces matériaux constituent la charge de fond principale des rivières.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montmiral, Parnans, St-Michel-sur-Savasse, Triors, Chatillon-St-Jean, St-Paul-les-Romans.
Assainissement	Sur l'ensemble du territoire Joyeuse - Chalon - Savasse, plus de 80 % des eaux usées sont traitées en par une station d'épuration. Les travaux réalisés sur le territoire ont d'une part permis d'améliorer certaines stations, d'autres part, de créer de nouvelles capacités de traitement. 9 communes sont reliées à la station d'épuration de Romans dont une partie de la commune de Saint Lattier. La station de Romans reçoit les eaux usées mais aussi les eaux pluviales des parties unitaires concentrées dans les centres villages. L'unité d'épuration de Romans collecte également des communes en rive gauche de l'Isère (Bourg de Péage et Chateauneuf sur Isère) Suite au premier contrat, la capacité épuratrice du territoire a été augmentée de 1 857 EH par raccordement de quartiers ou création de station d'épuration. Différents quartiers ont été raccordés : les bourgs de St Paul, de Châtillon, de St Michel sur Savasse, de St Bardoux, de Geyssans, de Peyrins, le quartier La Baudière à St Lattier, le quartier de Reculais à Arthemonay. KLe fonctionnement global des STEP est plutot bon.
Occupation du sol	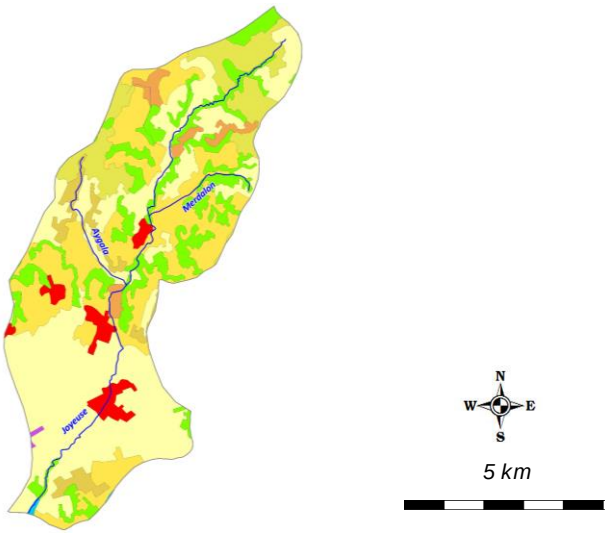

Occupation du sol (suite)	Le territoire est en majorité voué à une agriculture avec 70 % de sa surface consacrés aux zones cultivées et aux prairies. Les bassins de la Joyeuse et du Béal Rochas, qui développent une agriculture intensive dans la plaine de l'Isère, présentent les plus forts taux d'occupation. En seconde position viennent les zones boisées avec 25 % de la surface totale. L'ensemble forestier de Thivolet sur les bassins du Châlon et de la Savasse représente une part non négligeable des zones boisées dans leur superficie totale (25 à 40 %), notamment sur les zones apicales. Les bassins de la Savasse et de la Joyeuse sont les plus urbanisés avec respectivement 7 et 4 % des surfaces totales, en raison de la taille de la ville de Romans d'une part et de l'urbanisation de Châtillon-Saint-Jean et St Paul-les-Romans d'autre part.
Industrie	*Legende :* *ICPE DREAL* *ICPE Non DREAL* 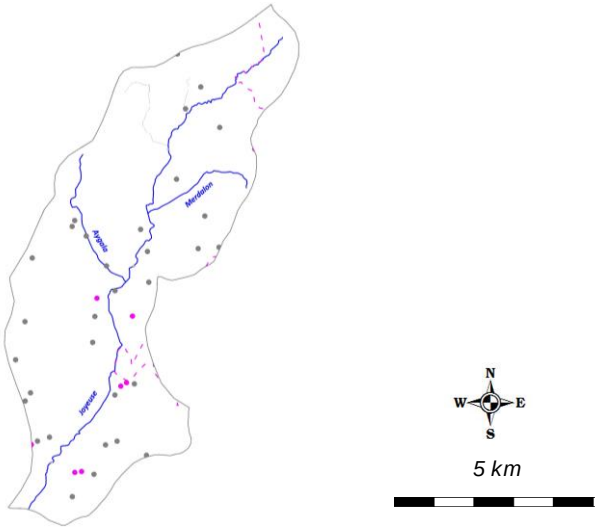
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3135O
Mesures règlementaires de protection	*Legende :* *ZNIEFF T1* *ZNIEFF T2* *Site N2000* *Site classé* *Site inscrit* *APPB* 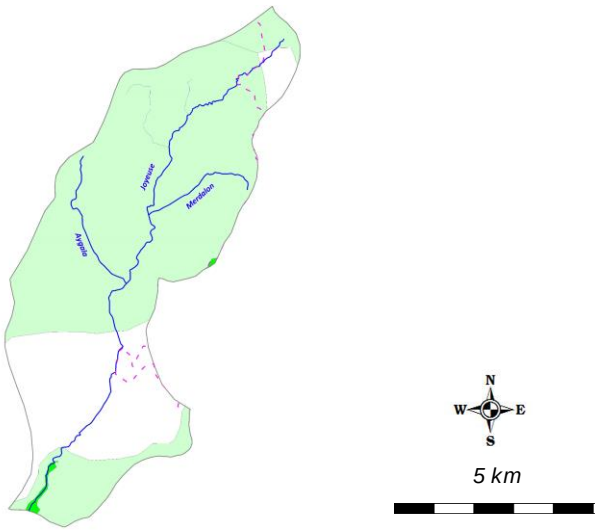

Mesures règlementaires de protection (suite)

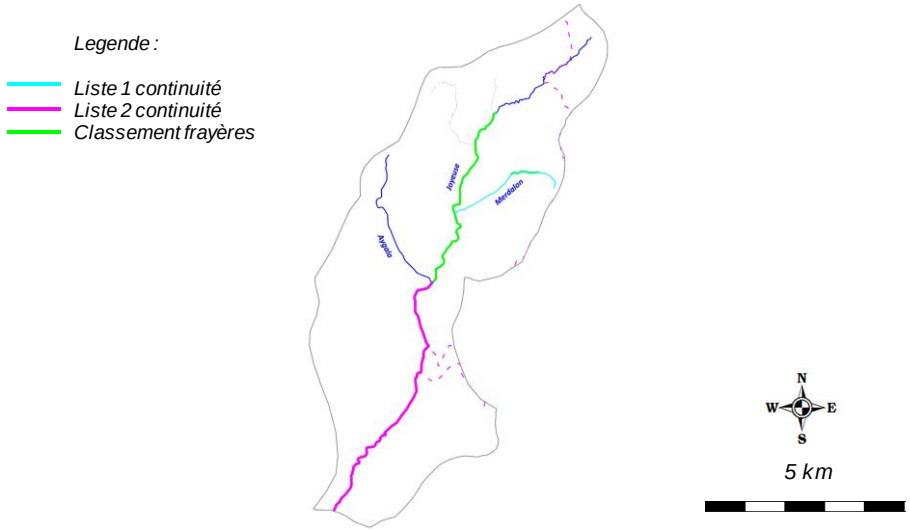

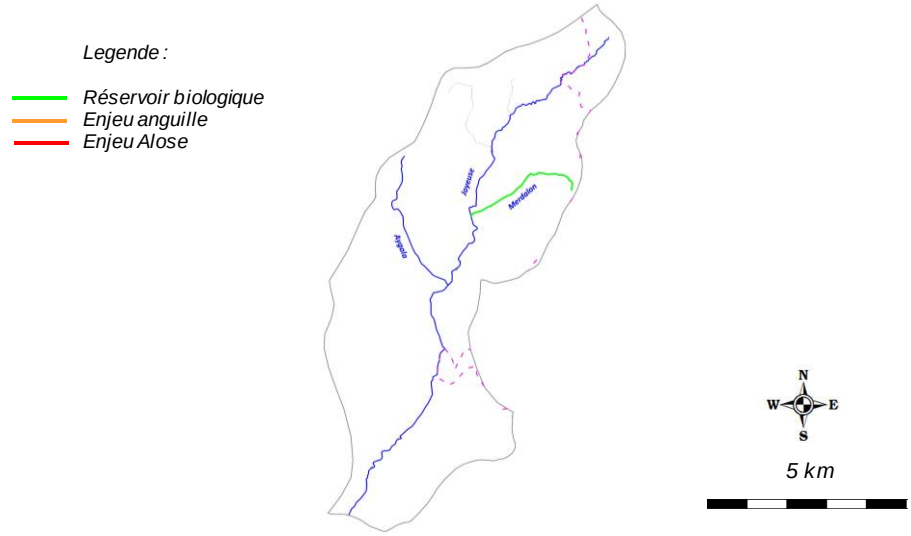

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	3816 - Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble
	2603 - Chambarans méridionaux
	2604 - Chambarans orientaux
ZNIEFF type 1	38160004 - Confluent de la Joyeuse et de l'Isère
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_751 - Le Merdalon
L.214-17 Liste 2	L2_263 - La Joyeuse de la confluence avec L'Aygala jusqu'à l'Isère
Classement frayères	026I000260 - Poisson Liste 1 - La Joyeuse (du pont de la RD112 au pont de Tot)
	026I000461 - Ecrevisses Liste 2 - Le Merdalon (du Gué de "la Ballandière" aux sources)
Réservoir biologique	RBioD00363 - Le Merdalon
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en fin d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte JOYEUSE-26.12-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome des Collines***						
	Intitulé	***ID_10_02***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR1110	La Joyeuse	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte JOYEUSE-26.12-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4 à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU, BAF
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	PES	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Joyeuse	2017	Montmiral, Aval confluence Moucherand	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF	Station RC-JOY-01
Joyeuse	2017	Parnans, Les Lambes	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RR-JOY-01
Joyeuse	2017	St-Paul-les-Romans, Pont des Buissières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, PES	Station RR-JOY-02

Contexte JOYEUSE-26.12-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	*Legende :* *1ere catégorie* *2e catégorie* N W E S *5 km*	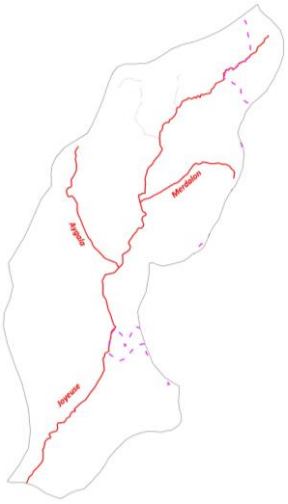
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	*Legende :* *Limites domaines AAPPMA* N W E S *5 km*	

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	60,83
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur la Joyeuse, dont le détail est présenté ci-dessous.
Empoissonnements	

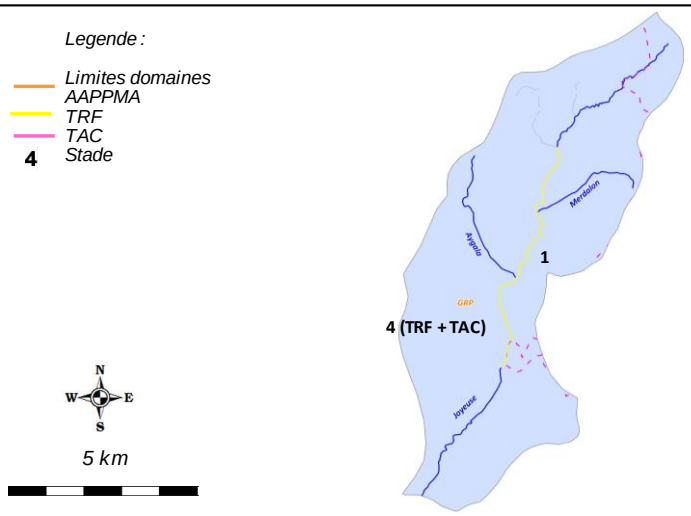

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Joyeuse	GRP	Soutien	Amont St-Paul à conf. Moucherand	7900	TRF	1	20000	Ecloserie Cabaret Neuf
Joyeuse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	125	Murgat
Joyeuse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	300	La Sone

Contexte JOYEUSE-26.12-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques, incision	La Joyeuse a subit d'importantes modifications de son lit, en particulier sur sa partie médiane. Le cours d'eau a une tendance à l'incision et à la déconnexion des systèmes rivulaires.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Ensablement / envasement du lit	Il est observé un important phénomène d'ensablement du lit de la Joyeuse, de par le ravinement des terres agricoles, d'importantes superficies cultivées.	Fort	Modéré
Facteur principal	Cloisonnement	De nombreux obstacles infranchissables pour la Truite fario mais également aux espèces d'accompagnement ont été identifiés. Ils influent de manière considérable les structures de population et sur les densités et biomasses. En outre, ils constituent de veritables retenues d'eau et de sédiments impactant de manière importante la qualité physicochimique de la Joyeuse.	Fort	Modéré
Facteur principal	Prélèvements	Parmi les obstacles à la continuité écologique identifiés, un certain nombre constituent des points de prélèvements (prises d'eau) dont l'incidence hydrologique sur la Joyeuse (dont les débits de référence sont plutot faibles) est conséquente	Faible	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte JOYEUSE-26.12-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	***Secteur concerné***	***Objectif de réalisation des actions associées***		
		Court terme (6 ans)	***Moyen terme***	***Long terme***
Restauration de la continuité ecologique	Joyeuse	Partiellement	Totalement	Totalement
Restauration morphologique	Joyeuse	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte JOYEUSE-26.12-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	JOY-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	2	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur le Joyeuse, notamment vis à vis de la problématique géomorphologique. Le milieu a subit d'importantes rectifications par le passé ayant entrainé une incision généralisée et une déconnexion de la ripisylve. L'action consiste, en lien avec le projet de restauration de la Joyeuse à mettre en oeuvre des opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Joyeuse	FRDR1110	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRA	A définir
	Restauration du milieu	JOY-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères. Ce type d'opération peut etre réalisé avec des résultats intéressants, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Joyeuse	FRDR1110	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	JOY-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un important ensablement sur une bonne partie du linéaire de la Joyeuse. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesure MIA0203	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA2	Dispositif de franchissement	JOY-DF1	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37790 (Gué, hauteur de chute = 1 m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur la Joyeuse, couplée à une amélioration de la qulité du milieu par l'effacement de l'effet de retenue (eau + sédiments) et à l'augmentation des débits sur la Joyeuse. Les enjeux concerne la Truite fario et les espèces d'accompagnement aussi bien à la montaison qu'à la dévalaison. La Joyeuse est classée en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, de la confluence avec l'Isère à la confluence avec le Rau de l'Aygala.	Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF2	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37791 (Ancienne prise d'eau / Les Chirouses, hauteur de chute = 0,5 m)	1	1		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	7 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF3	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37792 (Prise d'eau du canal de St-Paul, hauteur de chute = 2,1 m)	1	1		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	60 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF4	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37793 (Prise d'eau, hauteur de chute = 0,8 m)	1	1		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF5	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37794 (prise d'eau Moulin des Guilhomonts, hauteur de chute = 1,2 m)	1	1		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF6	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37796 (prise d'eau du canal de Parnans, hauteur de chute = 0,9 m)	1	3		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	JOY-DF7	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37799 (Ancienne prise d'eau / Le Saladot, hauteur de chute = ? m)	1	3		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	A déterminer
	Dispositif de franchissement	JOY-DF8	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37800 (Pour alimentation plan d'eau (RD) - hauteur de chute = 1,2 m)	1	3		Joyeuse	FRDR1110	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	CAVRA, propriétaires privés	30 000,00 €
	Communication et sensibilisation	JOY-CS2	Mettre en place une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin	2	1	De nombreux prélèvements ont été identifiés sur le bassin de la Joyeuse, notamment sur les eaux superficielles au niveau des ouvrages de prises d'eau. Cette thématique doit être traitée en parallèle des opérations relatives aux effacements de seuils. L'action consiste à déterminer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoires les possibilités d'intervention et de réduction des prélèvements, en lien avec les préconisations de l'Etude sur les Volumes maximum prélevables, ainsi que le projet de restauration globale de la Joyeuse.	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages sévères	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesure RES0303	CAVRA, A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA3	Amélioration connaissance	JOY-AC	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	320,00 €

Contexte JOYEUSE-26.12-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des multiples perturbations identifiées sur la Joyeuses, et des tentatives infructueuses d'alevinage en alevins à résorptions, il est préconisé sur ce contexte très perturbé le déversement de poissons surdensitaires	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

3.2. CONTEXTE SALMONICOLE CHALON ET SAVASSE AVAL

CHASAV-26.10-S

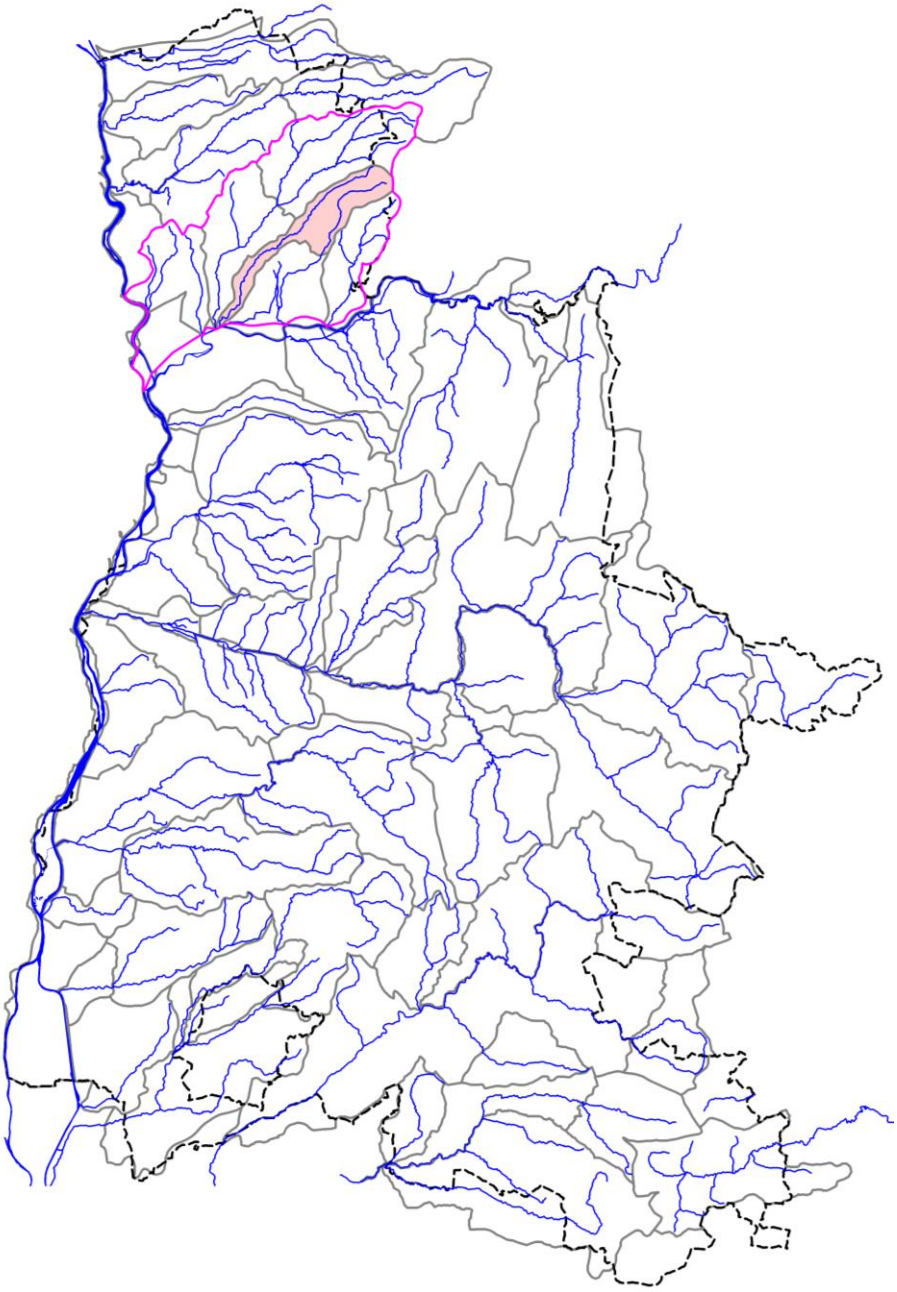

CONTEXTE CHASAV-26.10-S

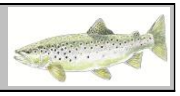

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

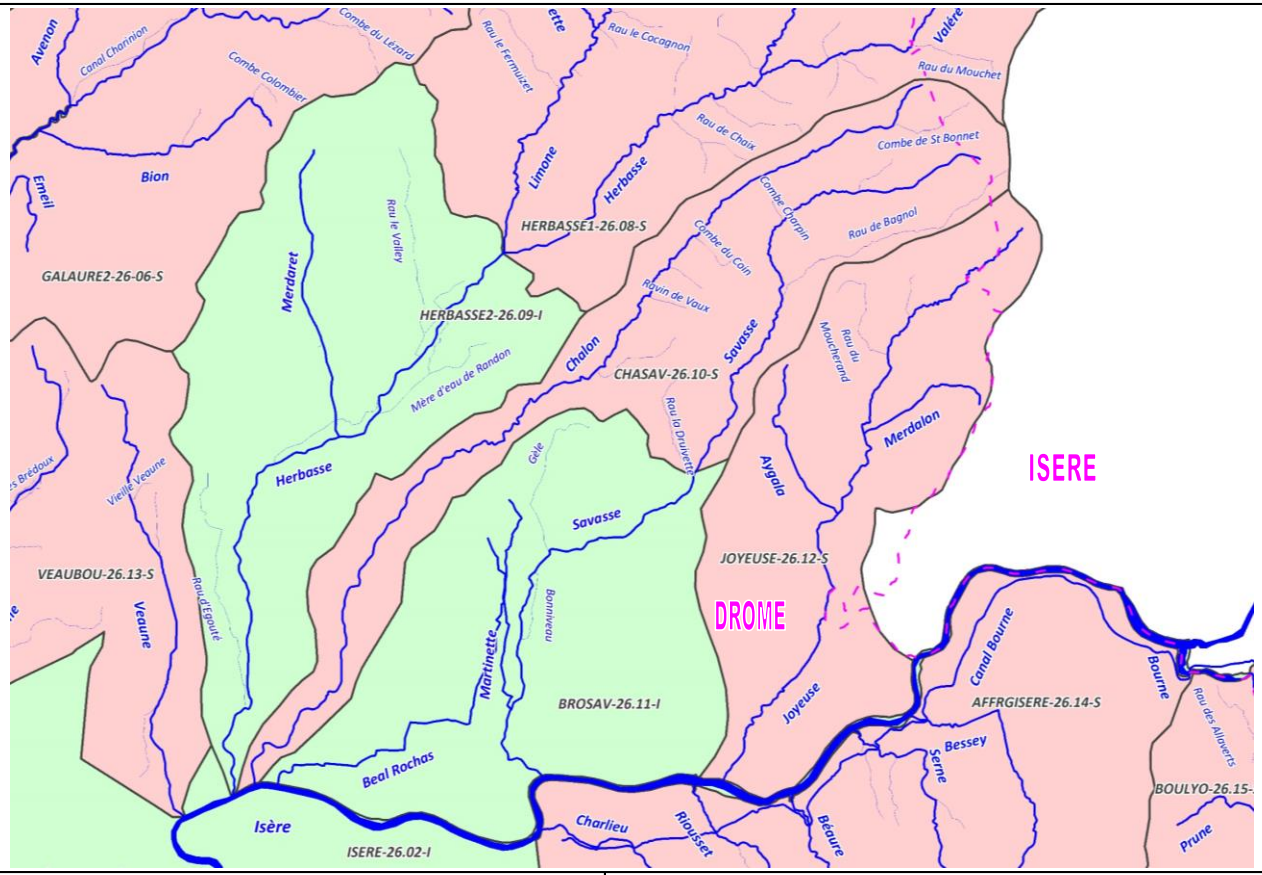

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE CHASAV-26.10-S (Chalon et Savasse amont)

Contexte CHASAV-26.10-S

II. DESCRIPTION GENERALE

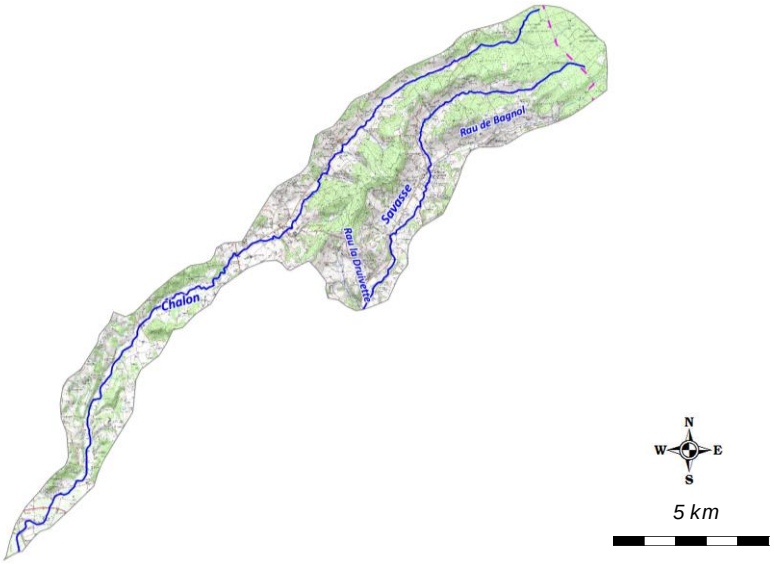

Localisation et description du réseau hydrographique

Le Châlon prend sa source dans le bois communal de Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Forêt de Thivolet). Ce cours d'eau est pérenne jusqu'aux environs du lieu dit « Bourret » sur la commune de Le Châlon. A partir de Reculais, la rivière s'assèche de manière naturelle sur tout son cours, jusqu'à sa confluence avec l'Isère. Cet assèchement naturel est dû à l'infiltration des eaux.
Un tiers du cours d'eau est pérenne, les deux tiers restants sont à sec 11 mois sur 12.
Le Chalon possède de multiples petits affluents (La combe Layard, la combe de la Plume, la Combe de Peyrolley et le ruisseau de Galaure. D'autres sont plus occasionnels comme la combe du Coin, la combe d'Alicante, la combe de Sainte-Baudille et la combe des Vergnons).
Le Chalon a subit de nombreuses extractions, son lit est très enfoncé.

La Savasse prend sa source dans la forêt de Thivolet sur la commune de Montmiral à 550 mètres d'altitude. La rivière est pérenne malgré un très faible débit en tête de bassin jusqu'au sud du bourg de Saint-Michel-sur-Savasse. A partir de ce secteur, le cours d'eau s'assèche périodiquement jusqu'à Peyrins. En aval de ce village, la Savasse redevient pérenne avec un débit qui augmente jusqu'à sa confluence avec l'Isère. La rivière se retrouve complètement canalisée en busage sur 800 m à Romans.Le chemin creux de Chatiou (quartier ouest Romans) résulterait de l'ancien lit divaguant de laSavasse avant sa canalisation vers 1830.

Ses principaux affluents sur le secteur amont sont :
- Le Bagnol, en rive gauche, au niveau de Saint-Michel-sur-Savasse, tendant à s'assécher sur sa partie médiane,
- La Druivette, toujours en eau, conflue avec la Savasse en rive droite vers Geyssans.

Profil topographique du cours d'eau principal

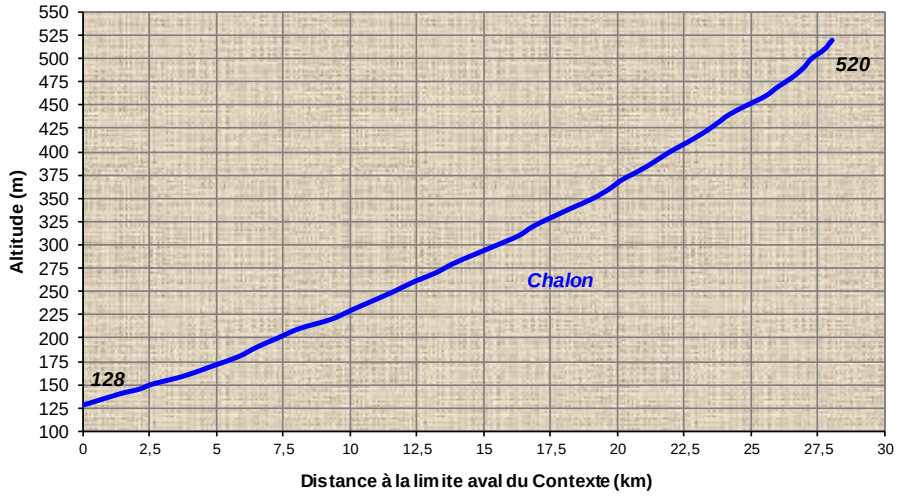

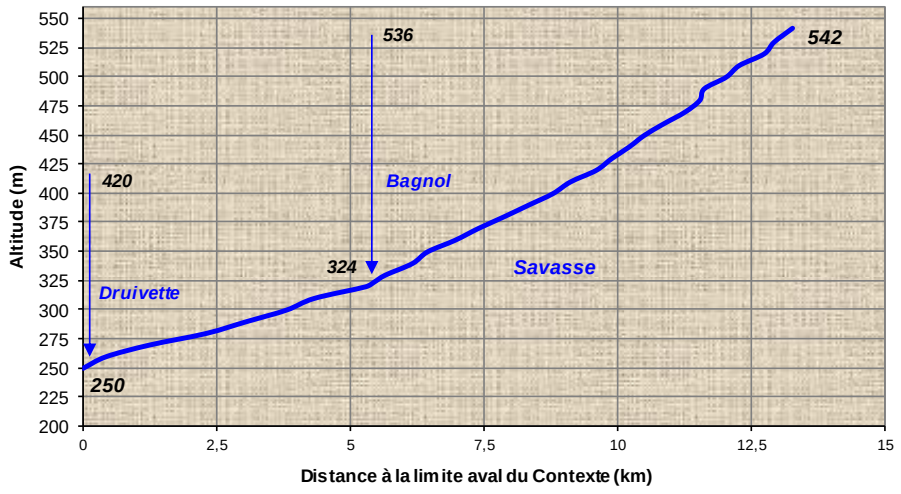

Contexte CHASAV-26.10-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Chalon amont, Savasse amont		
	Aval	Chalon aval, Savasse à la confluence avec la Druivette		
	Affluents	Affluents Savasse amont : Bagnol et Druivette		
	Plans d'eau	Présence de 36 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Chalon		***/***	**28,02**
	Savasse amont		***/***	**13,29**
	Bagnol		Gauche	**6,8**
	Druivette		Droite	2,8
Surface du contexte (km2)	63,52			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		Chalon : 0,128 / Savasse amont : 0,092	
	Module (m3/s)		Chalon : 0,315 / Savasse amont : 0,222	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Chalon : 520 / Savasse amont : 542	
		Altitude aval (m)	Chalon : 128 / Savasse amont : 250	
		Pente Moyenne (pm)	Chalon : 13,99 / Savasse amont : 21,97	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	Chalon : 0 / Savasse amont : 24	
		Hauteur cumulée (m)	Chalon : 0 / Savasse amont : 23,3	
	Taux d'étagement (%)		Chalon : 0 / Savasse amont : 7,98	
Geologie	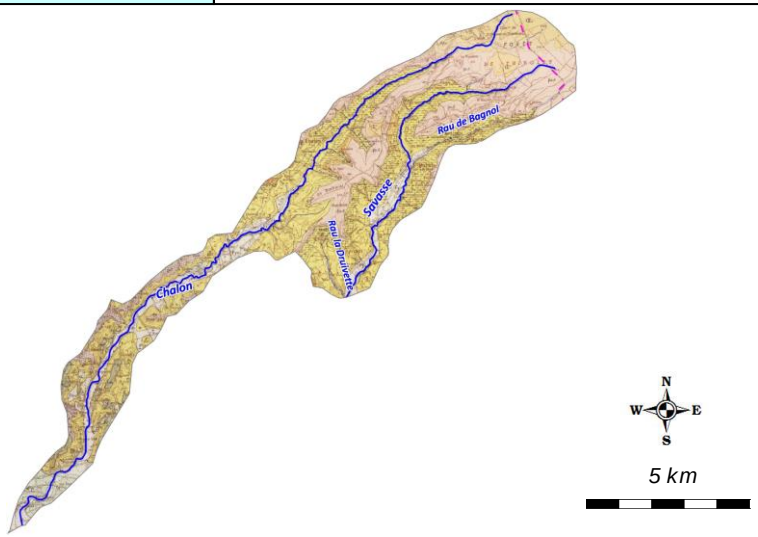			

Geologie (suite)	La région des trois rivières Joyeuse, Chalon et Savasse appartient à l'avant-pays molassique du bas Dauphiné. Les formations géologiques présentes le long du parcours des rivières sont de deux types : - La molasse constituée de dépôts miocènes dans la partie amont des bassins (tertiaire) - Les terrasses fluviatiles de Romans (plaine de l'Isère) en aval (quaternaire) parfois recouvertes de limons Würmiens (basse Joyeuse). La molasse est une formation géologique constituée d'un empilement de sables et d'argiles plus ou moins indurés déposés au miocène et au pliocène il y a 2,5 à 25 millions d'années. Ces sables sont présents en sous-sol de façon quasi continue du nord de Lyon jusqu'à la vallée de la Drôme. Ils ont une épaisseur moyenne de l'ordre de 200 mètres qui peut atteindre 600 mètres au centre du bassin. Dans la partie amont des bassins, ces formations sont recouvertes par des argiles caillouteuses du plateau de Chambarans (forêt de Thivolet), d'âge pliocène (Villafranchien), qui domine le piémont du Bas Dauphiné au paysage collinaire taillé dans la molasse miocène. Les fonds de vallées sont recouverts d'alluvions fluviatiles récentes composées essentiellement de sables et limons contenant parfois des galets ronds issus du démantèlement des argiles caillouteuses du Pliocène. Avec les sables, ces matériaux constituent la charge de fond principale des rivières.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montmiral, St-Bonnet-de-Valclérieux, St-Laurent d'Onay, Le Chalon, St-Michel-sur-Savasse, Geyssans, Arthemonay, Marges, Peyrins, St-Donat, St-Bardoux, Romans-sur-Isère, Granges-les-Beaumont
Assainissement	Sur l'ensemble du territoire Joyeuse - Chalon - Savasse, plus de 80 % des eaux usées sont traitées en par une station d'épuration. Les travaux réalisés sur le territoire ont d'une part permis d'améliorer certaines stations, d'autres part, de créer de nouvelles capacités de traitement. 9 communes sont reliées à la station d'épuration de Romans dont une partie de la commune de Saint Lattier. La station de Romans reçoit les eaux usées mais aussi les eaux pluviales des parties unitaires concentrées dans les centres villages. L'unité d'épuration de Romans collecte également des communes en rive gauche de l'Isère (Bourg de Péage et Chateauneuf sur Isère) Suite au premier contrat, la capacité épuratrice du territoire a été augmentée de 1 857 EH par raccordement de quartiers ou création de station d'épuration. Différents quartiers ont été raccordés : les bourgs de St Paul, de Châtillon, de St Michel sur Savasse, de St Bardoux, de Geyssans, de Peyrins, le quartier La Baudière à St Lattier, le quartier de Reculais à Arthemonay. KLe fonctionnement global des STEP est plutot bon.
Occupation du sol	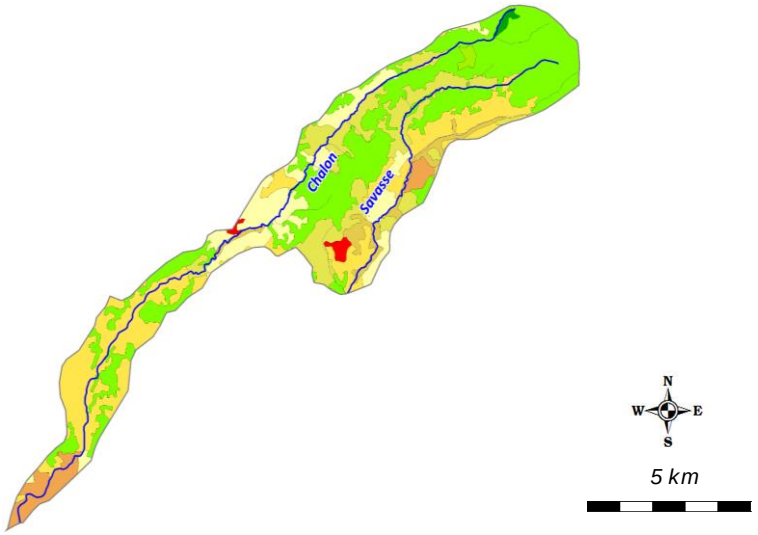

Occupation du sol (suite)	Le territoire est en majorité voué à une agriculture avec 70 % de sa surface consacrés aux zones cultivées et aux prairies. Les bassins de la Joyeuse et du Béal Rochas, qui développent une agriculture intensive dans la plaine de l'Isère, présentent les plus forts taux d'occupation. En seconde position viennent les zones boisées avec 25 % de la surface totale. L'ensemble forestier de Thivolet sur les bassins du Châlon et de la Savasse représente une part non négligeable des zones boisées dans leur superficie totale (25 à 40 %), notamment sur les zones apicales. Les bassins de la Savasse et de la Joyeuse sont les plus urbanisés avec respectivement 7 et 4 % des surfaces totales, en raison de la taille de la ville de Romans d'une part et de l'urbanisation de Châtillon-Saint-Jean et St Paul-les-Romans d'autre part.
Industrie	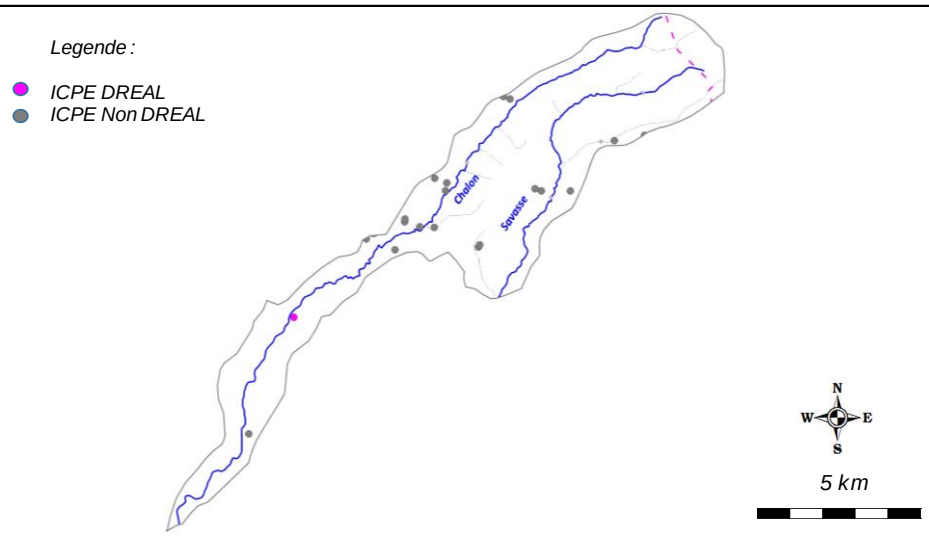
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3135O
Mesures règlementaires de protection	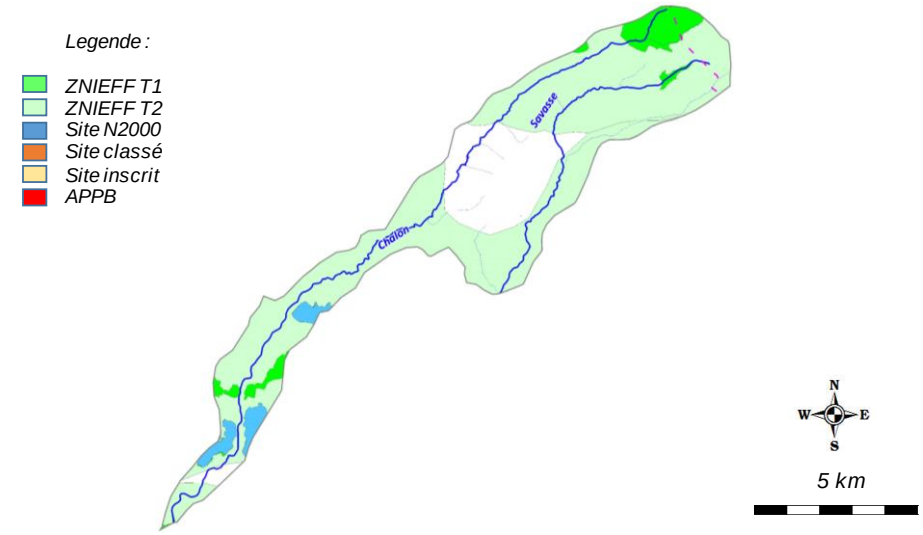

Mesures règlementaires de protection (suite)

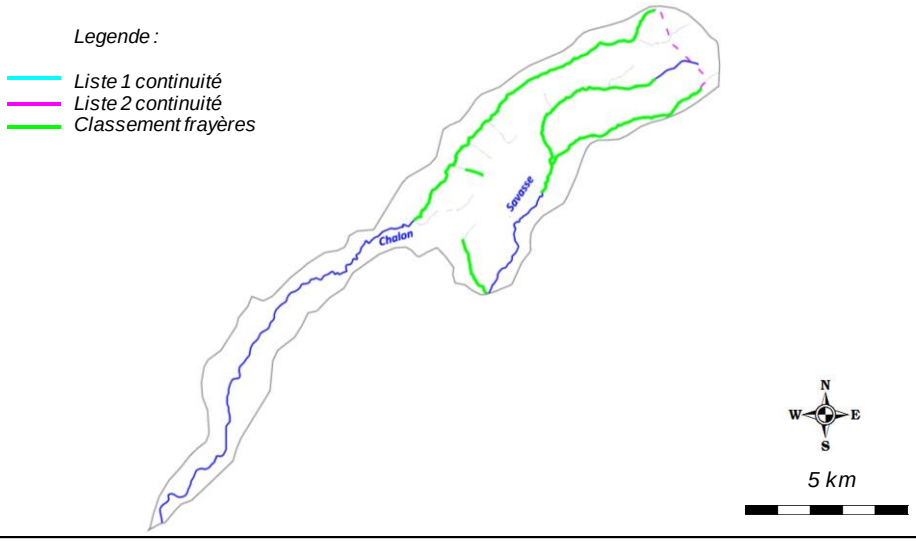

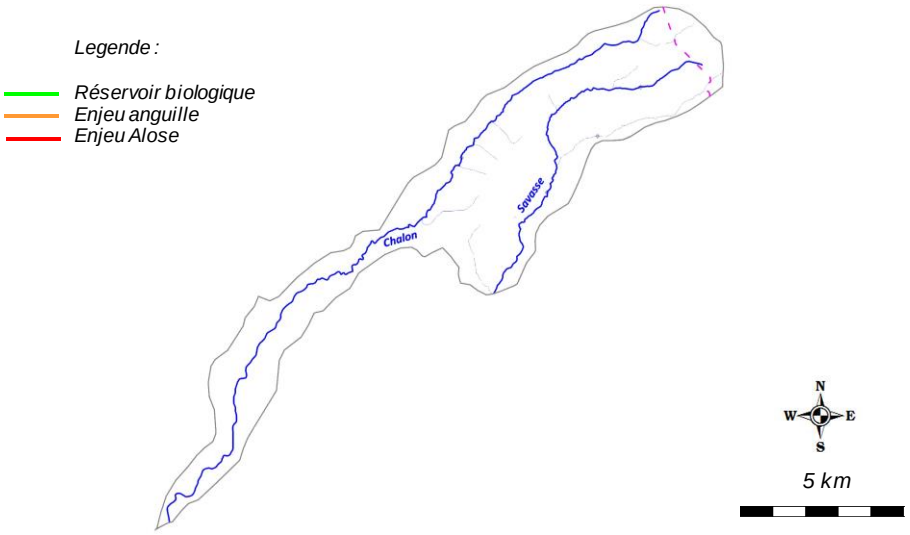

Natura 2000	FR8201675 - Sables de l'Herbasse et les Balmes de l'Isère (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	3816 - Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble
	2603 - Chambarans méridionaux
	2604 - Chambarans orientaux
ZNIEFF type 1	26030008 - Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer
	26030004 - Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte
	26040005 - Etang du Grand-Gabot
	26040006 - Etang de Montmiral et ruisseau de la Savasse
	26040007 - Bois communal de Saint-Bonnet et col de la Madeleine
Autre	/
L.214-17 Liste 1	/
L.214-17 Liste 2	/

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000261 - Poissons Liste 1 - Le Chalon (du Pont de Reculais aux sources)	
		026I000414 - Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Vaux	
		026I000258 - Poisson Liste 1 - La Savasse (du pont de la RD184 au plan d'eau de Montmiral)	
		026I000279 - Rau le Bagnol	
		026I000262 - Poisson Liste 1 - La Druivette	
	Réservoir biologique	/	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en fin d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte CHASAV-26.10-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome des Collines***						
	Intitulé	***ID_10_02***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR1107	Le Chalon	MEN	2021	2021	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR1108	La Savasse	MEN	2027	2027	2015	Mauvais Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte CHASAV-26.10-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B2+ à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	PES	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Chalon	2017	Le Chalon, Pont Baillardon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station LCH01
Chalon	2017	Le Chalon, Pont Bourret	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, APP	Station RR-CHA-01
Chalon	2017	Arthemonay, Gué Deloule	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN	Station LCH04
Savasse	2017	Montmiral, Chemin le Gourrat	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, PES	Station RC-SAV-01
Savasse	2015	St-Michel-sur-Savasse, Moulin de Serrans	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF	Station 06148800
Savasse	2016			TRF, LOF	
Savasse	2017			TRF, LOF	
Savasse	2017	St-Michel-sur-Savasse, Pont RD184	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, CHE	Station RR-SAV-01
Bagnol	2017	Montmiral, Pont amont RD52	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-BAG-01

Contexte CHASAV-26.10-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

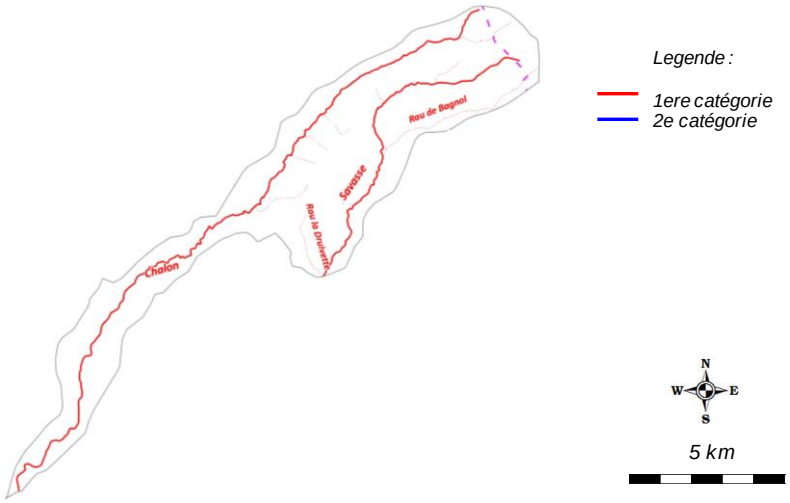

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

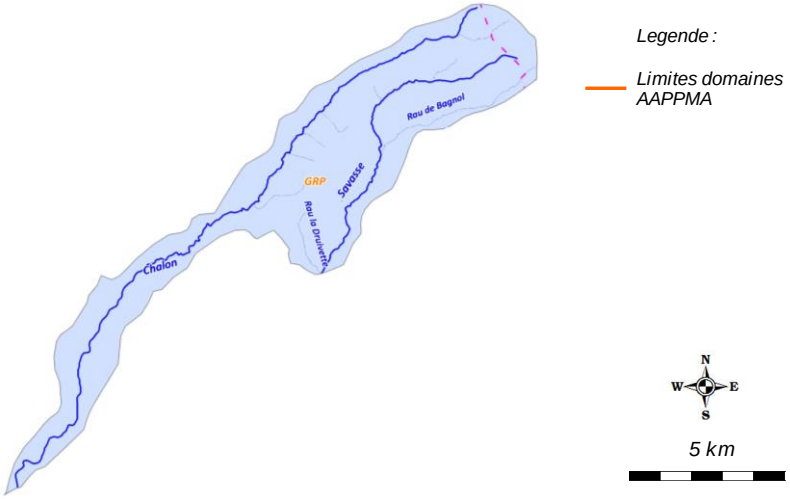

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	63,52
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur la Savasse, dont le détail est présenté ci-dessous.
Empoissonnements	

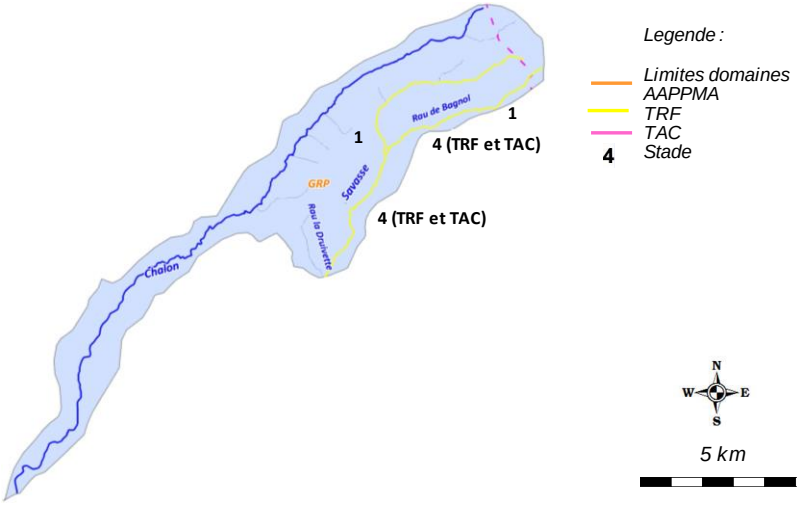

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Savasse	GRP	Soutien	Sources à conf. Druivette	13050	TRF	1	12000	Ecloserie Cabaret Neuf
Savasse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	200	La Sone
Savasse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	75	Murgat
Bagnol	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	6800	TRF	1	5000	Ecloserie Cabaret Neuf
Bagnol	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	75	La Sone

Contexte CHASAV-26.10-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Impact du lac de Montmiral	Le lac de Montmiral situé à la source de la Savasse engendre de par sa configuration et sa localisation des problématiques de divers ordres : environnemental (présence d'espèces indésirables sur la Savasse), qualitatif (dégradation de la qualité physicochimique, tehrmiques, etc ..), quantitatif (évaporaton) et mrophologique (rupture de la continuité).	Fort	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Il a été observé sur la Savasse amont un important cloisonnement entrainant des difficultés de colonisation des sites de reprodcution, mais également des fronts de population de plusieurs espèces correspondant à la présence d'ouvrages infranchissables.	Fort	Modéré
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	La Savasse a subit des modifications de son tracé, meme si le secteur le plus impacté concerne plutot l'aval du bassin.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte CHASAV-26.10-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Savasse	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Savasse	Partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Savasse	Partiellement	Partiellement	Totalement
Lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie	Druivette	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte CHASAV-26.10-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	CHS-RM1	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	2	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur la Savasse, mais les opérations les plus lourdes concernent plutot l'aval du bassin. Sur la partie amont de la Savasse, il est proposé des restaurations physiques légères de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Savasse	FRDR11096	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CAVRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
	Dispositif de franchissement	CHS-DF1	Metter en place une étude de décloisonnement sur la Savasse amont	1	3	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur la Savasse amont, notamment vis à vis de l'espèce repère la Truite fario mais également pour l'ensemble des espèces présentes dont les ouvrages identifiés empèchent la colonisation en particulier du Vairon, du Blageon et du Chevaine. Néanmoins, la Savasse ne fait l'objet d'aucun classement au titre du L.214-17 du Code de l'environnement. Aux vues du nombre d'ouvrages présents (21) dont au moins 6 sont totalement infranchissables, et de leur non classement en liste 2, il est proposé dans un premier temps la réalisation d'une étude spécifique sur les possibilités de décloisonnement. L'objectif est de mettre en lien les nécessités d'intervention et le gain environnemental associé.	Savasse	FRDR11096	Améliorer la composante habitationnelle et la capacité de recrutement	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	20 000,00 €
GA2	Autre	CHS-AU1	Traiter la problématique du lac de Montmiral	1	3	Aux vues des mutiples incidences du Lac de Montmiral de par sa localisation, en barrage sur la tête de bassin de la Savasse, une opération raxdicale doit être menée. Elle consiste à mettre en œuvre une opération de limitation voire de suppression de cette retenue qui impacte la Savasse sur un linéaire conséquent. Propriété de la Commune de Montmiral, la possibilité de déconnexion voir de suppression du plan d'eau seront étudiées.	Savasse	FRDR11096	Limiter voire supprimer les multiples incidences néfastes du plan d'eau	Limiter voire supprimer les multiples incidences néfastes du plan d'eau	Limiter voire supprimer les multiples incidences néfastes du plan d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA et la commune de Montmiral	A définir
GA3	Amélioration connaissance	CHS-AC1	Réaliser une prospection écrevisse complémentaire	2	3	Lors des prospections écrevisses de 2017, il a été observé des exuvies d'écrevisses de Californie. Il est indispensable de confirmer la présence d'une telle population par la réalisation de nouvelles prospections.	Druivette	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26	2 000,00 €
	Action règlementaire	CHS-AR1	Etendre le linéaire d'un cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	1	Lors des prospections écrevisses réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches, une importante population a été recensée sur le Bagnol, sur plus de 3 km linéaires, de l'amont du village de St-Michel-sur-Savasse jusqu'au lieu-dit "les Paladuds". L'action consiste à étendre le linéaire inventorié au classement règlementaire frayères, qui ne concerne aujourd'hui seulement qu'un très mince linéaire.	Bagnol	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA4	Amélioration connaissance	CHS-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	480,00 €

Contexte CHASAV-26.10-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Le Chalon montre un peuplement conforme avec une structure équilibrée de la population de Truite fario. Il est préconisé une gestion patrimoniale sur ce cours d'eau.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	La Savasse amont est touchée par diverses problématiques notamment l'impact du lac de Montmiral, et une capacité habitationnelle déficitaires aux vues de problématiques morphologique et continuité. L'introduction actuelle réalisée d'alevins à résorption sur la partie amont ne semble pas apporter de gain, ce qui est peu surprenant aux vues de la nature des perturbations identifiées. Il est préférable de s'orienter vers un déversement de poissons surdensitaires.	**Gestion d'usage**

3.3. CONTEXTE INTERMEDIAIRE BEAL ROCHAS ET SAVASSE AVAL

BROSAV-26.11-I

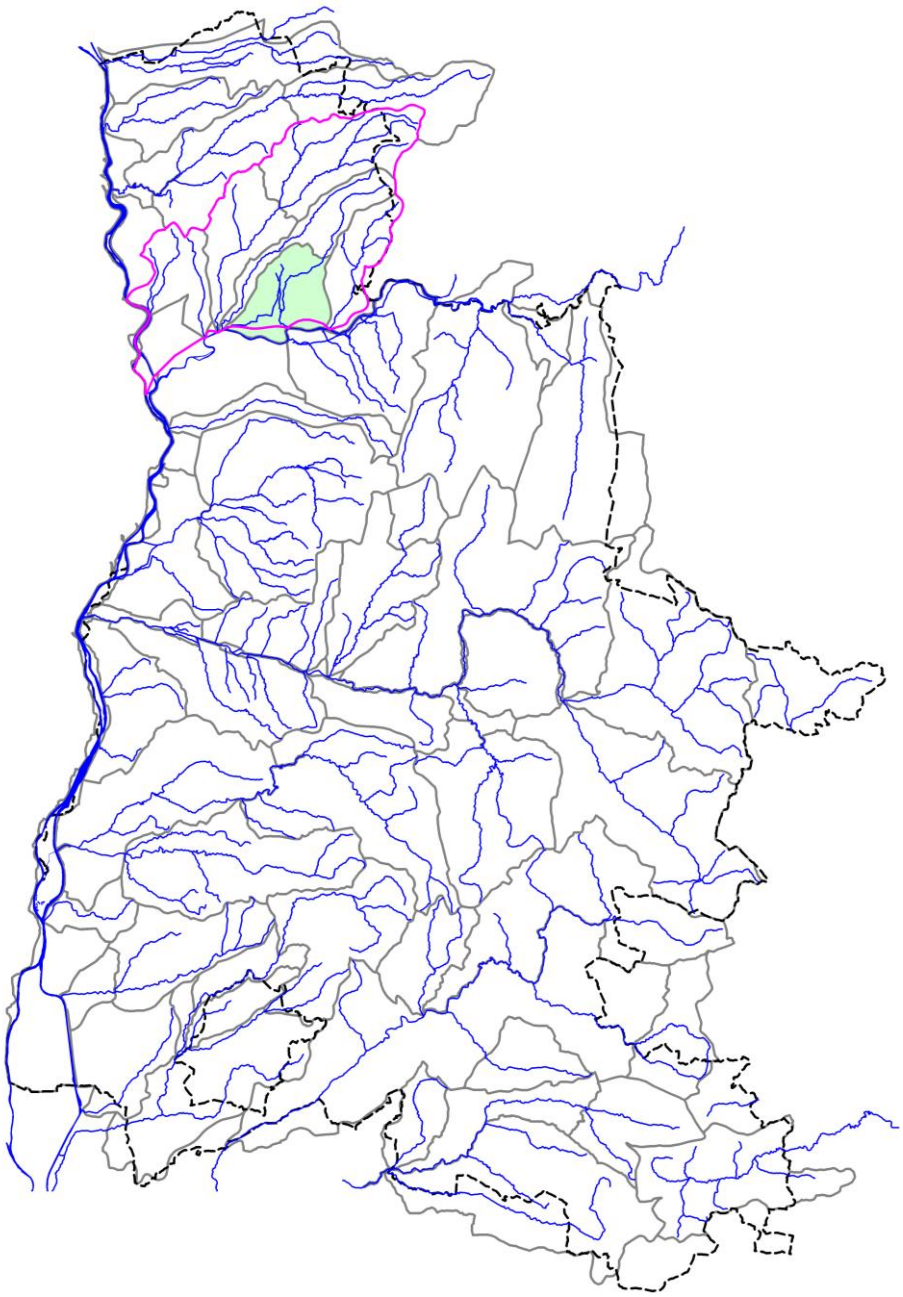

CONTEXTE BROSAV-26.11-I

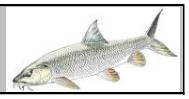

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

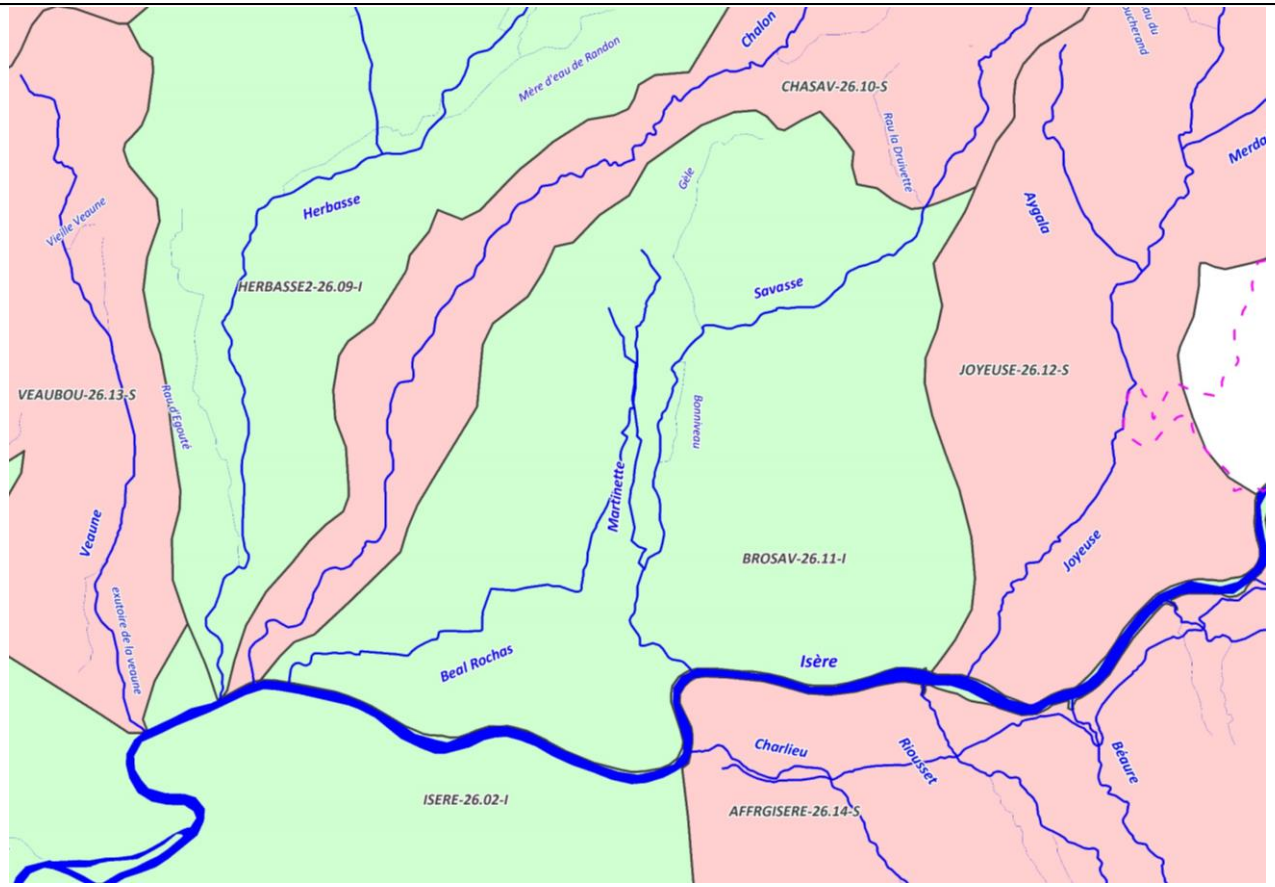

N W E S	ECHELLE : 5 km	CONTEXTE INTERMEDIAIRE BROSAV-26.11-I (Béal Rochas et Savasse aval)

Contexte BROSAV-26.11-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

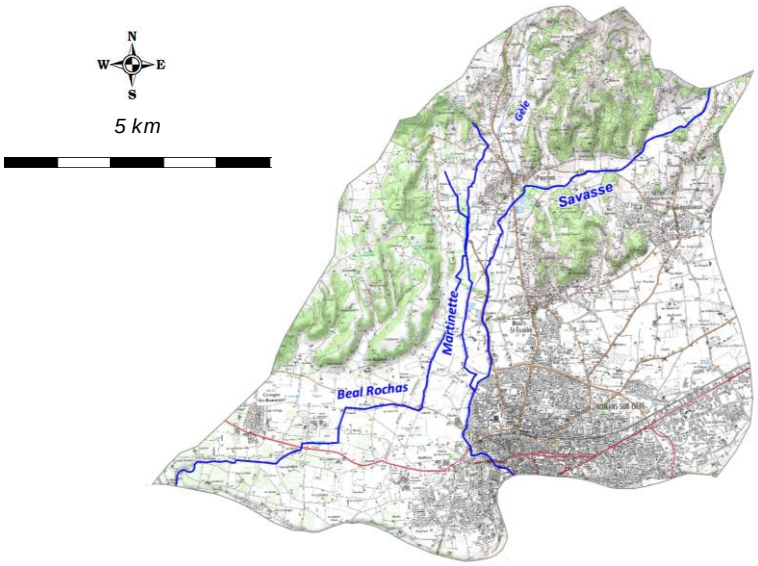

Le Béal Rochas, initialement nommé petite Chorache et grande Chorache, est un petit cours d'eau d'origine naturel qui draine les hautes terrasses de l'Isère sur 10 km. Il se jette dans l'Isère au niveau de Granges les Beaumont. A l'origine naturel, il s'est retrouvé canalisé suite à de nombreux remembrements.

La Savasse prend sa source dans la forêt de Thivolet sur la commune de Montmiral à 550 mètres d'altitude. La rivière est pérenne malgré un très faible débit en tête de bassin jusqu'au sud du bourg de Saint-Michel-sur-Savasse. A partir de ce secteur, le cours d'eau s'assèche périodiquement jusqu'à Peyrins. En aval de ce village, la Savasse redevient pérenne avec un débit qui augmente jusqu'à sa confluence avec l'Isère. La rivière se retrouve complètement canalisée en busage sur 800 m à Romans. Le chemin creux de Chatiou (quartier ouest Romans) résulterait de l'ancien lit divaguant de la Savasse avant sa canalisation vers 1830.

Ses principaux affluents sur la partie aval sont :
-La Gèle ou Ruisseau des Etangs permettant de redonner un caractère pérenne à la Savasse au niveau de Peyrins (confluence en rive droite),
- La Martinette est un canal artificiel de 5,5 km de long, parallèle à la Savasse en rive droite. Ce canal creusé par les moines au moyen-âge permettait d'amener l'eau potable de Peyrins à Romans. Au niveau de Romans, elle passe sur la Savasse par un pont-canal où une partie du débit se déverse dans la Savasse. Couverte dans la traversée de Romans, la Martinette rejoint l'Isère.
- Le Cane et Boniveau en rive gauche.

Profil topographique du cours d'eau principal	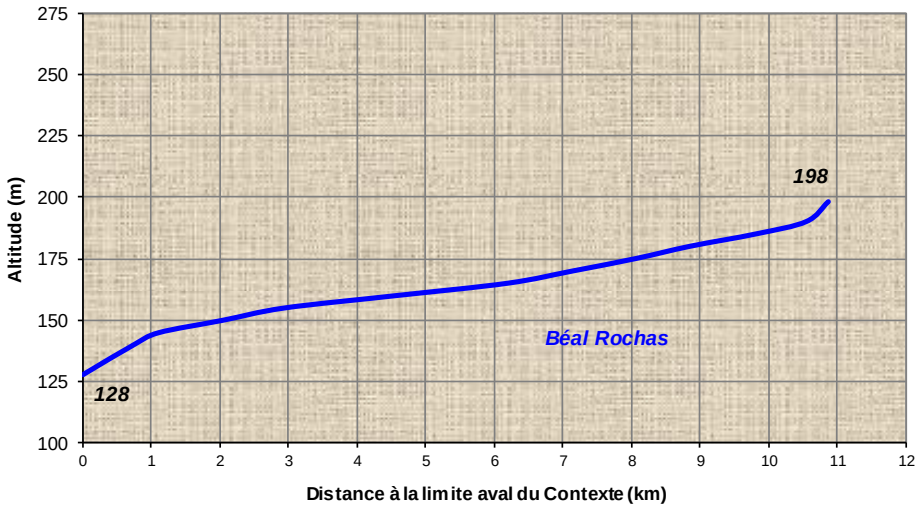
	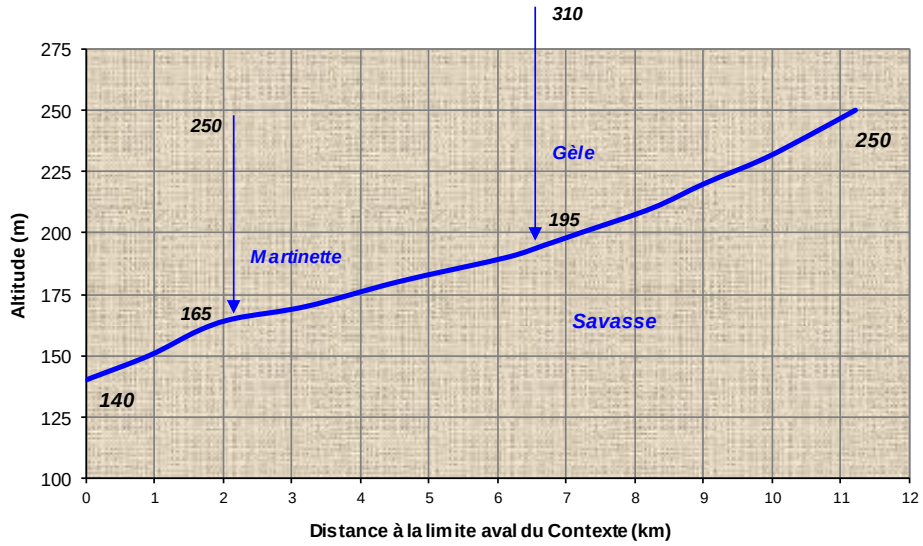

Contexte BROSAV-26.11-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Savasse, confluence Druivette		
	Aval	Confluence Isère		
	Affluents	Affluents Savasse aval : Gèle, Martinette		
	Plans d'eau	Présence de 45 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Béal Rochas		***I***	**10,88**
	Savasse (aval confluence Druivette)		***I***	**11,22**
	Gèle		Gauche	4,1
	Martinette		Gauche	5,6
Surface du contexte (km2)	70,13			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		Béal Rochas : NC / Savasse aval : 0,185	
	Module (m3/s)		Béal Rochas : NC / Savasse aval : 0,496	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Béal Rochas : 198 / Savasse aval : 250	
		Altitude aval (m)	Béal Rochas : 128 / Savasse aval : 140	
		Pente Moyenne (pm)	Béal Rochas : 6,44 / Savasse aval : 9,80	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	Béal Rochas : 0 / Savasse aval : 19	
		Hauteur cumulée (m)	Béal Rochas : 0 / Savasse aval : 10	
	Taux d'étagement (%)		Béal Rochas : / Savasse aval : 9,1	
Geologie	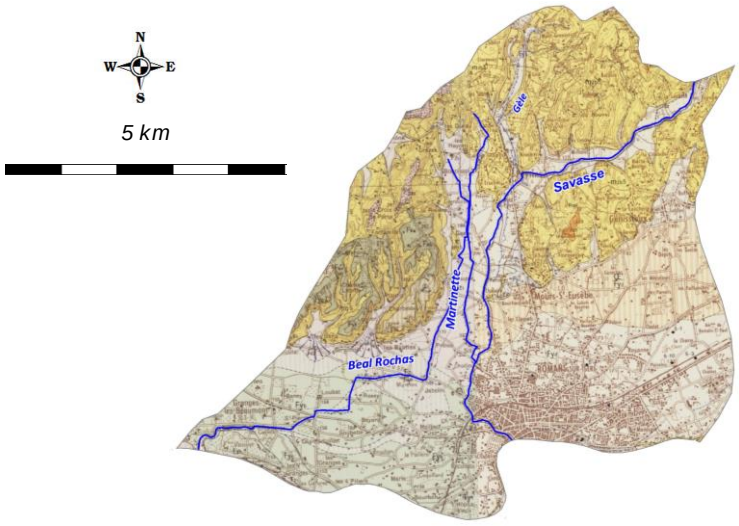			

Geologie (suite)	La région des trois rivières Joyeuse, Chalon et Savasse appartient à l'avant-pays molassique du bas Dauphiné. Les formations géologiques présentes le long du parcours des rivières sont de deux types : - La molasse constituée de dépôts miocènes dans la partie amont des bassins (tertiaire) - Les terrasses fluviatiles de Romans (plaine de l'Isère) en aval (quaternaire) parfois recouvertes de limons Würmiens (basse Joyeuse). La molasse est une formation géologique constituée d'un empilement de sables et d'argiles plus ou moins indurés déposés au miocène et au pliocène il y a 2,5 à 25 millions d'années. Ces sables sont présents en sous-sol de façon quasi continue du nord de Lyon jusqu'à la vallée de la Drôme. Ils ont une épaisseur moyenne de l'ordre de 200 mètres qui peut atteindre 600 mètres au centre du bassin. Dans la partie amont des bassins, ces formations sont recouvertes par des argiles caillouteuses du plateau de Chambarans (forêt de Thivolet), d'âge pliocène (Villafranchien), qui domine le piémont du Bas Dauphiné au paysage collinaire taillé dans la molasse miocène. Les fonds de vallées sont recouverts d'alluvions fluviatiles récentes composées essentiellement de sables et limons contenant parfois des galets ronds issus du démantèlement des argiles caillouteuses du Pliocène. Avec les sables, ces matériaux constituent la charge de fond principale des rivières.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Geyssans, Peyrins, Génissieux, Mours-St-Eusèbe, Romans, Granges-Les-Beaumont
Assainissement	Sur l'ensemble du territoire Joyeuse - Chalon - Savasse, plus de 80 % des eaux usées sont traitées en par une station d'épuration. Les travaux réalisés sur le territoire ont d'une part permis d'améliorer certaines stations, d'autres part, de créer de nouvelles capacités de traitement. 9 communes sont reliées à la station d'épuration de Romans dont une partie de la commune de Saint Lattier. La station de Romans reçoit les eaux usées mais aussi les eaux pluviales des parties unitaires concentrées dans les centres villages. L'unité d'épuration de Romans collecte également des communes en rive gauche de l'Isère (Bourg de Péage et Chateauneuf sur Isère) Suite au premier contrat, la capacité épuratrice du territoire a été augmentée de 1 857 EH par raccordement de quartiers ou création de station d'épuration. Différents quartiers ont été raccordés : les bourgs de St Paul, de Châtillon, de St Michel sur Savasse, de St Bardoux, de Geyssans, de Peyrins, le quartier La Baudière à St Lattier, le quartier de Reculais à Arthemonay. KLe fonctionnement global des STEP est plutot bon.
Occupation du sol	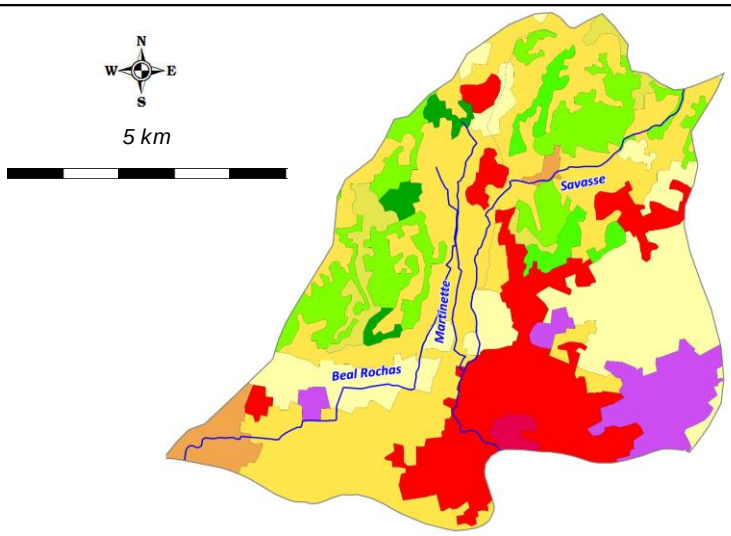

Occupation du sol (suite)	Le territoire est en majorité voué à une agriculture avec 70 % de sa surface consacrés aux zones cultivées et aux prairies. Les bassins de la Joyeuse et du Béal Rochas, qui développent une agriculture intensive dans la plaine de l'Isère, présentent les plus forts taux d'occupation. En seconde position viennent les zones boisées avec 25 % de la surface totale. L'ensemble forestier de Thivolet sur les bassins du Châlon et de la Savasse représente une part non négligeable des zones boisées dans leur superficie totale (25 à 40 %), notamment sur les zones apicales. Les bassins de la Savasse et de la Joyeuse sont les plus urbanisés avec respectivement 7 et 4 % des surfaces totales, en raison de la taille de la ville de Romans d'une part et de l'urbanisation de Châtillon-Saint-Jean et St Paul-les-Romans d'autre part.
Industrie	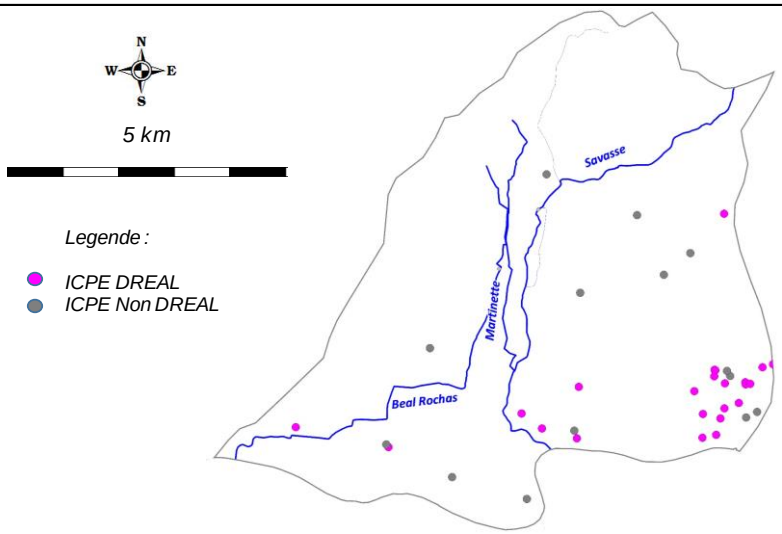
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3135O
Mesures règlementaires de protection	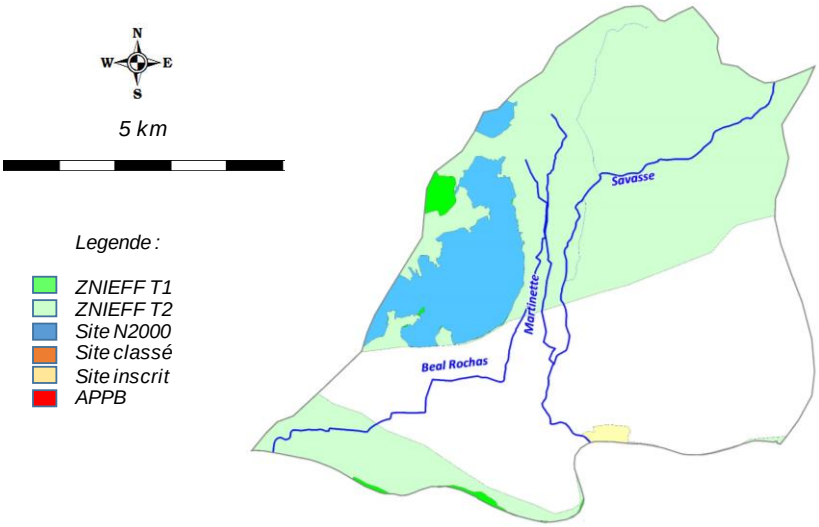

Mesures règlementaires de protection (suite)

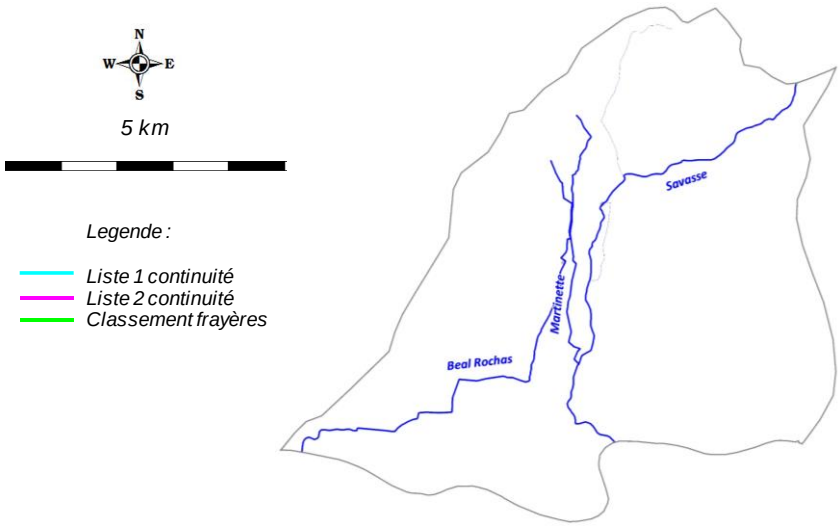

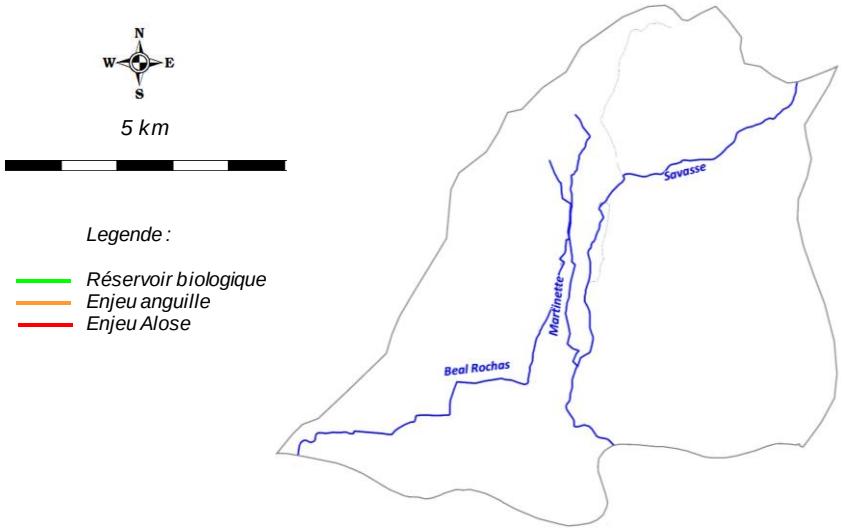

Natura 2000	FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
	26030005 - Bois des Ussiaux
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	3816 - Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble
	2603 - Chambarans méridionaux
ZNIEFF type 1	26030008 - Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer
	26030004 - Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte
Autre	/
L.214-17 Liste 1	/
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	/
Réservoir biologique	/
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en fin d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte BROSAV-26.11-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome des Collines***						
	Intitulé	***ID_10_02***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR11096	ruisseau le bial rochas	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR1108	La Savasse	MEN	2027	2027	2015	Mauvais Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte BROSAV-26.11-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, BAF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4+ à B6
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, BOU, PER, GAR, PSR, PES, PCH, TAC, OCL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	TRF, CHE, GOU
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	PES, PCH, OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Savasse	2017	Peyrins, Gué de Peyrins	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, PER, GAR, PSR	Station RR-SAV-02
Savasse	2013	Romans, aval pont Route de St-Pardoux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, PES, OCL	Station 06148850
Savasse	2015			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, BOU, PES, PCH, OCL	
Béal Rochas	2017	Peyrins, Champ de tir	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, CHE	Station RC-BRO-01
Martinette	2017	Peyrins, Etang de Chaleyre	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, PER, GAR, TAC	Station MP4

Contexte BROSAV-26.11-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

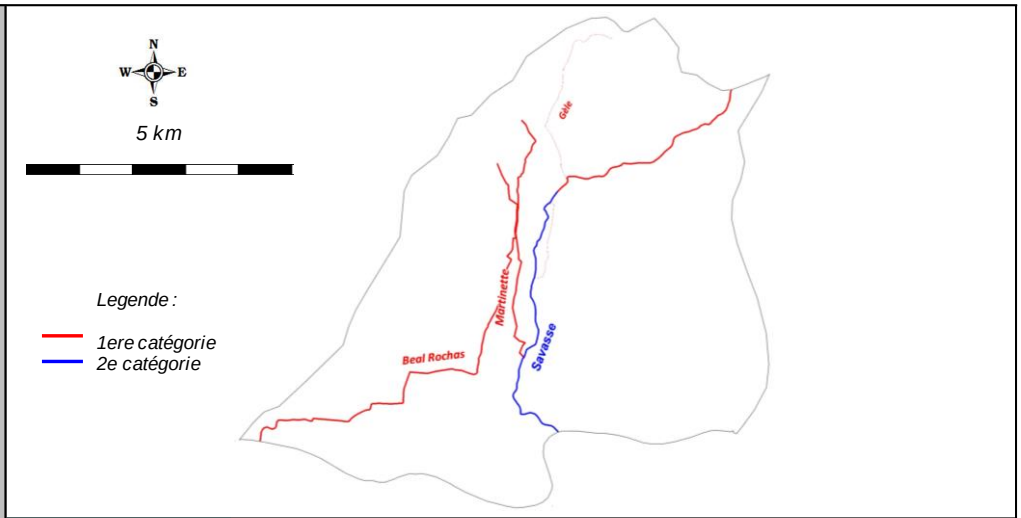

2ème catégorie piscicole	La Savasse, en aval de la confluence avec la Gèle
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

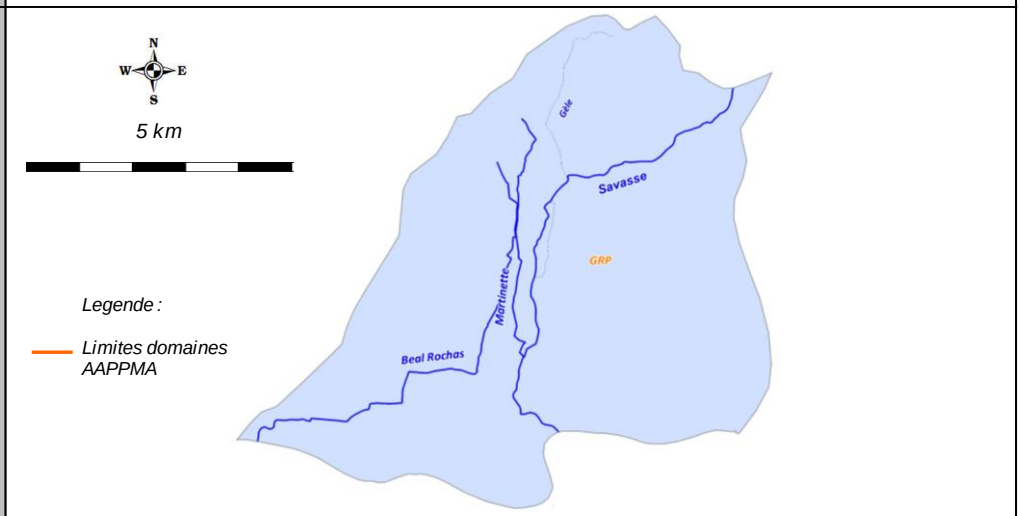

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	70,13
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.
Empoissonnements	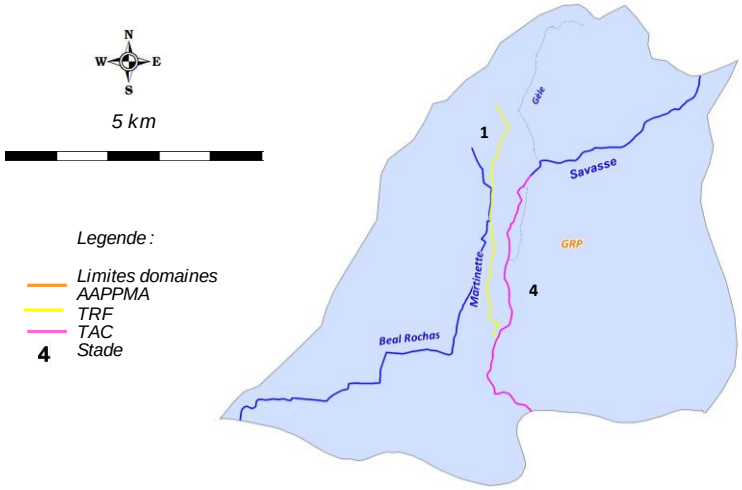

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Savasse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	200	La Sone
Martinette	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	5600	TRF	1	15000	Ecloserie Cabaret Neuf

Contexte BROSAV-26.11-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	Globalement et sur l'ensemble des 3 cours d'eau principaux (Béal Rochas, Martinette et Savasse aval), la capacité d'accueil est très déficitaire de par une artificialisation extrême de ces milieux (rectification, incision, déconnexion de la ripisylve, etc ...).	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	En parallèle à une morphologie très homogène du cours d'eau, un très fort ensablement est constaté sur les 3 cours d'eau, en particulier le Béal Rochas et la Martinette. Il est lié à la présence de cultures assez intensives sur la plaine de Romans avec de grands superficies de terrains cultivés.	Fort	Fort
Facteur principal	Dégradation qualitative des cours d'eau	Le Béal Rochas est fortement impacté par une pollution organique (observée et confirmée par les résultats des suivis physicochimiques) certainement en lien avec l'agriculture intensive de la plaine de Romans.	Fort	Modéré
Facteur principal / annexe	Impact des plans d'eau sur le milieu	La Savasse est impactée par la présence de plans d'eau comme le montre la présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques, pouvant ainsi engendrer des désordres quantitatifs et qualitatifs sur les eaux libres.	Faible	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte BROSAV-26.11-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Lutte contre le phénomène d'ensablement des cours d'eau	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Savasse	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BROSAV-26.11-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	BRS-RM1	Poursuivre les opérations de restauration morphologique	1	2	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur la Savasse, le Béal Rochas et la Martinette, en particulier sur ces deux derniers milieux. Ils ont subit d'importantes rectifications, incisions et endiguements. L'action consiste, en lien avec l'étude géomorphologique à poursuivre les opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3, comme cela a déjà été réalisé notamment sur la Savasse aval dans le cadre du Contrat de rivière.	Savasse Béal Rochas Martinette	FRDR11096 FRDR1108	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CAVRA	A définir
	Restauration du milieu	BRS-RM2	Poursuivre les opérations de restauration physique légère	1	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères (comme cela a déjà été réalisé notamment sur la Savasse aval et sur la Martinette). Ce type d'opération doit etre poursuivi, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Savasse Béal Rochas Martinette	FRDR11096 FRDR1108	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CAVRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Communication et sensibilisation	BRS-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un important ensablement sur l'ensembles des trois cours d'eau, en particulier sur la Martinette et le Béal Rochas. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets. En outre, la question de l'utilisation de pesticides sera également à traiter aux vues du constat de l'incidence des traitements sur le milieu.	Savasse Béal Rochas Martinette	FRDR11096 FRDR1108	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0301, AGR0401 et AGR0803	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA3	Autre	BRS-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Un certain nombre de plans d'eau ont été recensés et identifiés comme problématiques ou potentiellement problématiques sur la Savasse. C'est le cas du lac de Montmiral (Contexte CHASAV-26.10-S) situé aux sources de la Savasse, ainsi que les étangs de Bellevue (bassins écreteurs) et les étangs de Chaleyre. Il a notamment été mis en évidence la présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques avec la présence également d'espèces "susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques". Cette présence révèle en outre des incidences potentielles sur le volet qualitatif et quantitatif. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif final étant de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Savasse	FRDR11096	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	A définir
GA4	Amélioration connaissance	BRS-AC1	Mettre en place une sonde thermique complementaire	3	2	La Martinette semble avoir un fonctionnement et une alimentation spécifique avec la présnec d'espèces sténothermes d'eau froide comme la truite fario. Pour le vérifier, la mise en place d'une sonde thermique est indispensable afin de mieux caractériser le peuplement de référence et d'adapter la gestion piscicole.	Martinette	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	160,00 €
	Amélioration connaissance	BRS-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	160,00 €

Contexte BROSAV-26.11-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Le suivi thermique montre que les milieux concernés sont peu favorables à la présence de la Truite fario (à vérifier tout de même pour la Martinette). En outre, les alevinages réalisés montrent un faible taux de réussite, de par une capacité d'accueil fortement déficitaire. Il est ainsi préconisé sur les 3 cours d'eau une gestion d'usage, à savoir le déversement de poissons surdensitaires.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

3.4. CONTEXTE SALMONICOLE HERBASSE AMONT

HERBASSE1-26.08-S

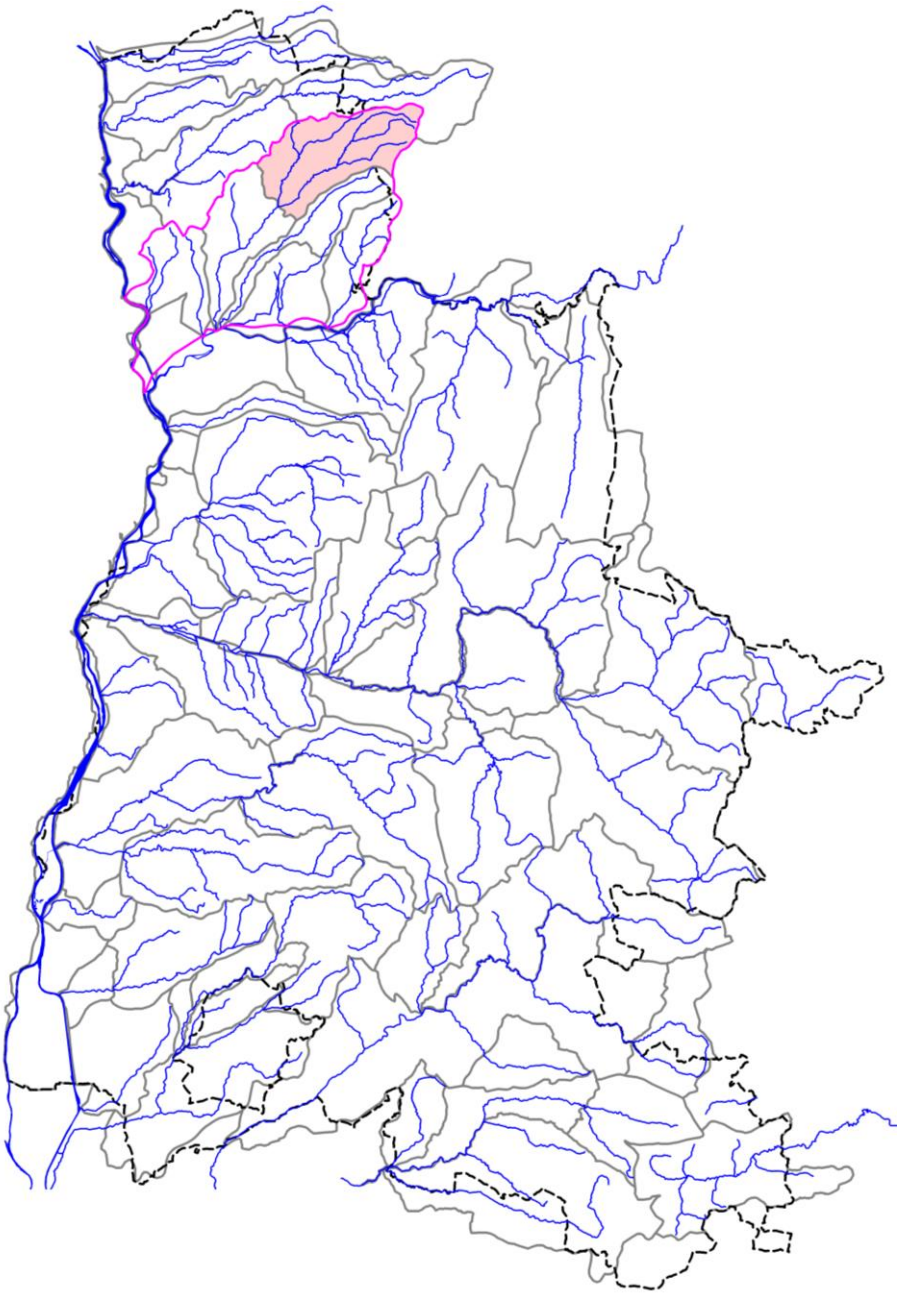

HERBASSE1-26.08-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

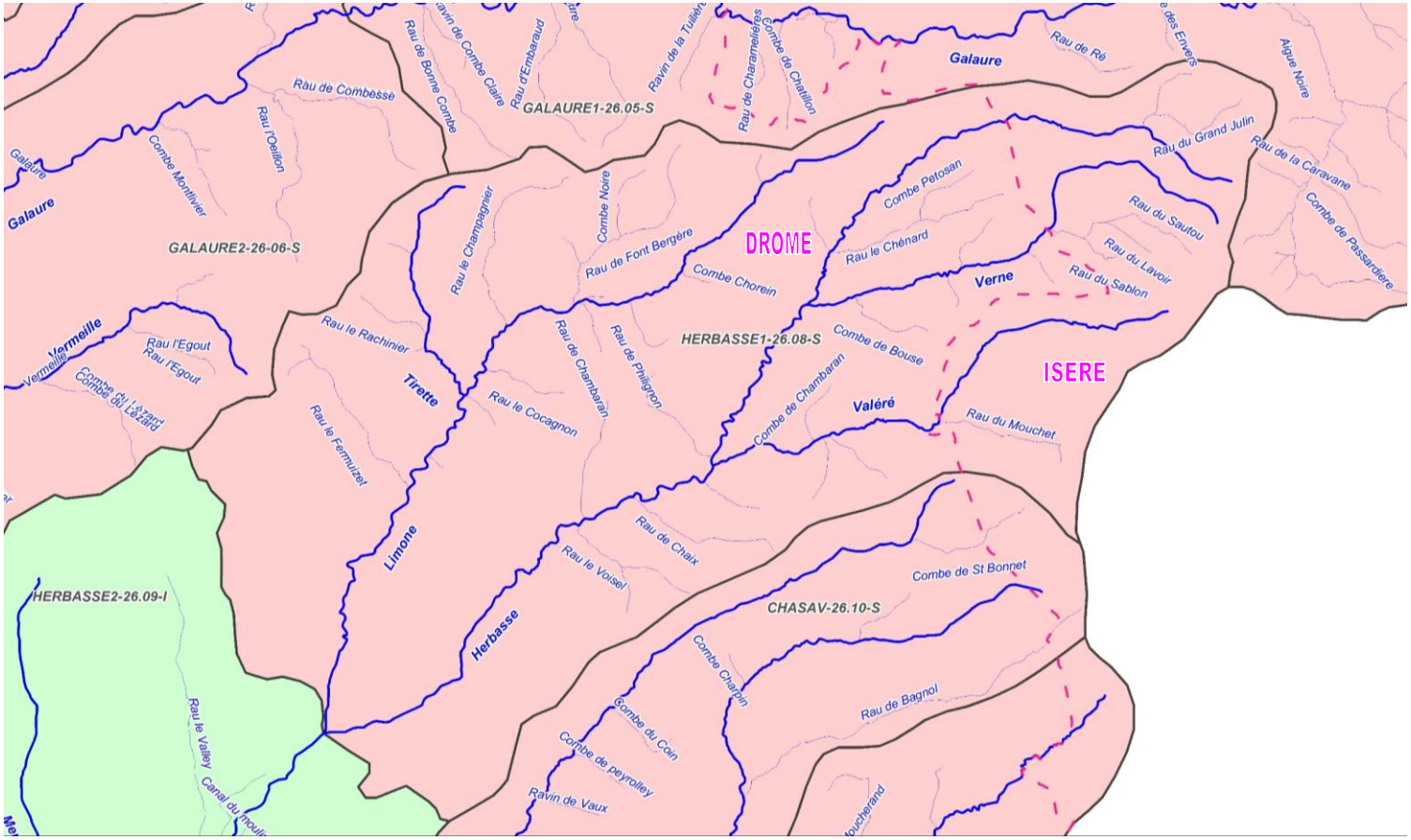

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE HERBASSE1-26.08-S (Herbasse amont)

Contexte HERBASSE1-26.08-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

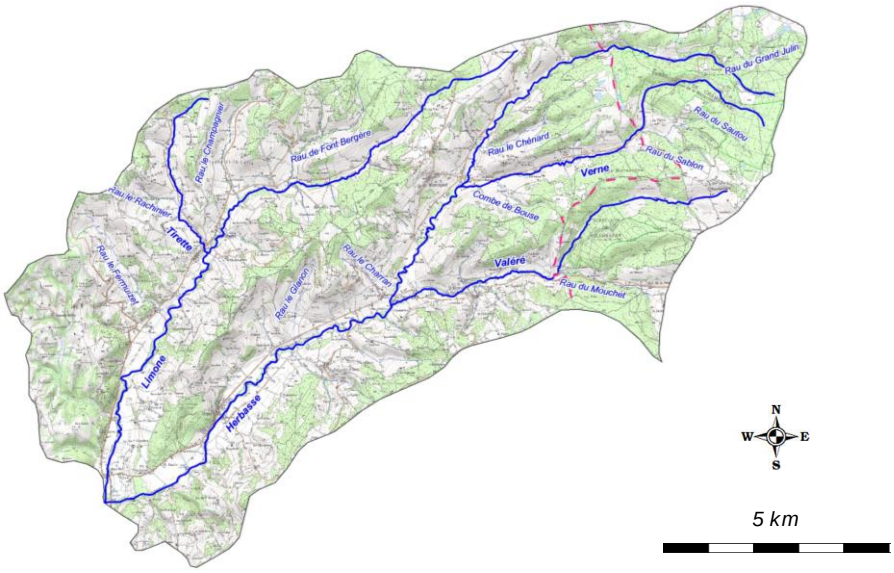

L"Herbasse est un affluent de la rive droite de l"Isère. Son bassin versant couvre une superficie de 195 km.². Il présente une forme allongée orientée Nord- Nord/Est et Sud-Sud/Ouest. La rivière prend sa source à 700 m d"altitude sur la commune de Roybon en Isère. Après avoir parcouru environ 38.5 km, elle atteint la confluence en amont de Chateauneuf sur Isère à 130 m d"altitude.

La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit liées à son régime pluvial, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen au niveau de 1,73 à 2,12 m³ de novembre à mai inclus (avec un maximum en mars et un creux en janvier), suivies d'une baisse progressive jusqu'à l'étiage des mois de juillet et août, avec une baisse du débit moyen mensuel

Profil topographique du cours d'eau principal

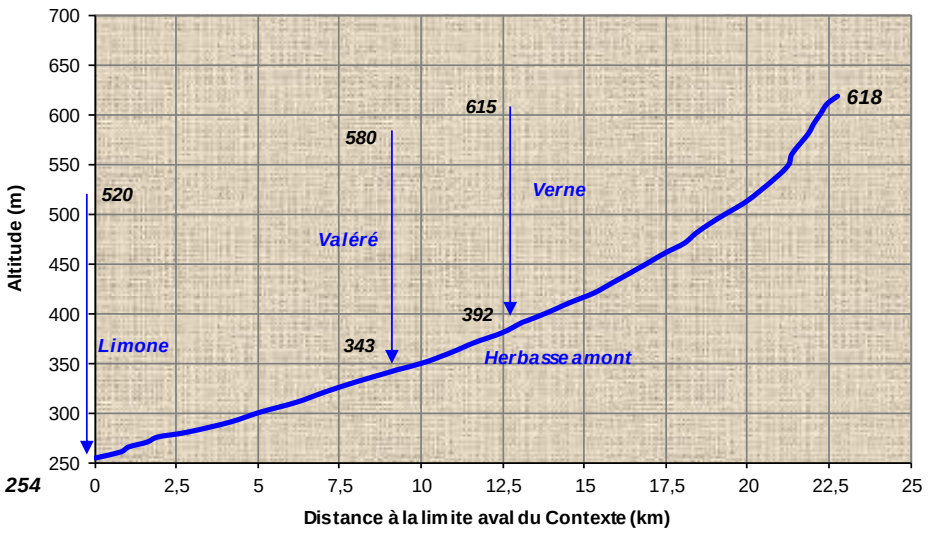

Contexte HERBASSE1-26.08-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source de l'Herbasse (Rau de l'Etang)		
	Aval	Confluence Limone		
	Affluents	Limone, Valéré, Verne		
	Plans d'eau	Présence de 122 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Herbasse		**/**	**22,772**
	Verne		Gauche	8,467
	Valéré		Gauche	8,954
	Limone		Droite	16,42
Surface du contexte (km2)	114,4			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,144	
	Module (m3/s)		0,798	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	618	
		Altitude aval (m)	254	
		Pente Moyenne (pm)	15,98	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	16	
		Hauteur cumulée (m)	24,4	
	Taux d'étagement (%)		6,70	
Geologie	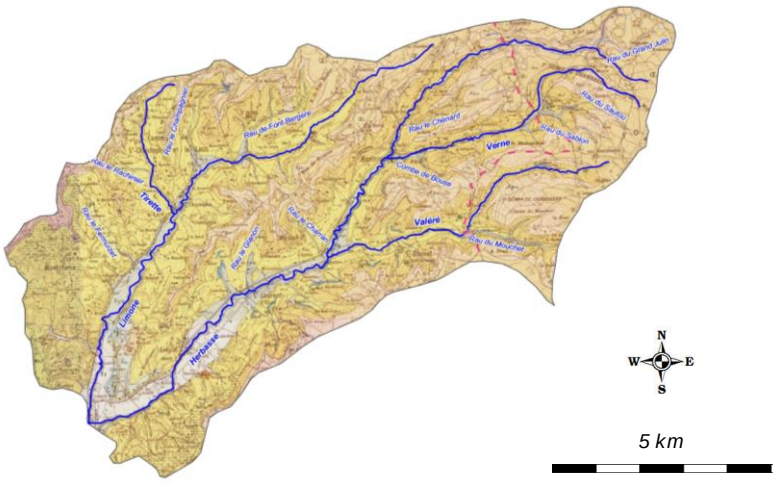			
	La quasi-totalité du bassin versant, depuis la source de l"Herbasse jusqu"au pont de l"Herbasse, s"intègre dans la plaine molassique périalpine. Cette région molassique est faiblement tectonisée, coupée seulement par quelques plis peu marqués, parfois dissymétriques, situés hors bassin (synclinal de Saint Marcellin, anticlinal de Saint Lattier) L"extrémité aval du bassin versant se caractérise essentiellement par les alluvions quaternaires fluviatiles associées à l"Herbasse et à l"Isère.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Roybon, Montrigaud, Dionay, St-Antoine-l'Abbaye, St-Bonnet-de-Valclérieux, St-Laurent-d'Onay, Miribel, St-Christophe-et-le-Laris, Montchenu, Crepol, Chalon, Arthemonay, Charmes-sur-Herbasse.			

Assainissement	L'assainissement non collectif est encore dominant sur le bassin et concerne environ 60% des habitations dont environ 50% rejetant en milieu naturel superficiel ou souterrain et sans système de traitement et 40% des installations disposant de système de traitement complet de type épandage. Au total, 3000 installations existent dont 1600 et 1000 sur le bassin de l'Herbasse. L'assainissement collectif est constitué d'une dizaine de STEP. Le fonctionnement global des STEP en place est assez souvent moyen mais les réseaux ont été améliorés dans le cadre du contrat de rivière.
Occupation du sol	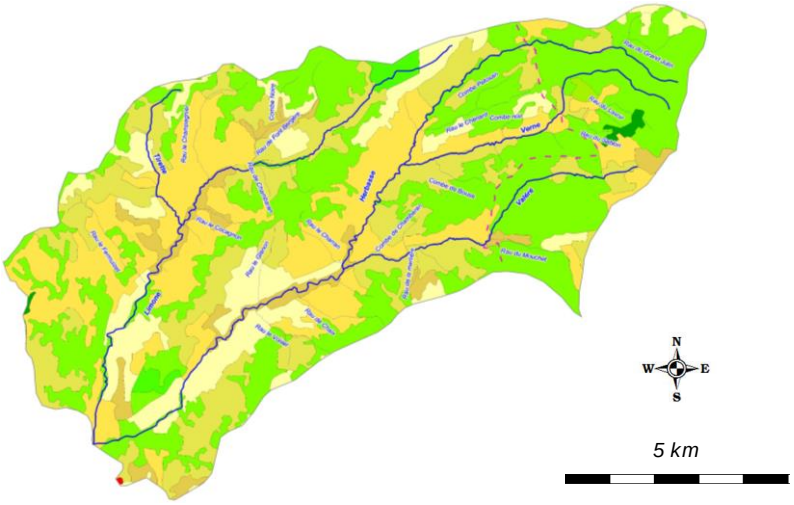
	Le bassin versant de l'Herbasse est un secteur dominé par l'activité agricole. C"est une région de polyculture (cultures céréalières : blé et maïs - cultures maraîchères : asperge, poireau et ail vergers : noix , pêches, abricots) et d"élevage (volaille, bovins, porcins). La SAU totale couvre 46 % de la superficie du bassin versant. L"autre moitié de la surface étant répartie entre les espaces urbains et les espaces naturels qui tiennent encore une place non négligeable sur le bassin versant. Sur le haut du bassin versant, localisé dans les plateaux de Chambaran, le pourcentage est faible (< 25%) compte tenu de la présence importante de forêt.
Industrie	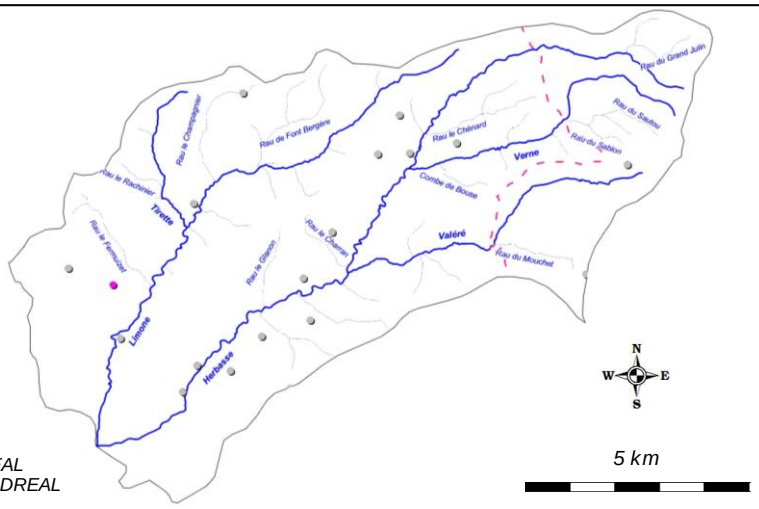
	Sur l'ensemble des communes du bassin versant, 18 établissements industriels faisant l'objet d'une déclaration ou autorisation sont référencés par la DREAL. Parmi ces établissements, deux sont des installations classées (ICPE) et font l'objet d'autorisations de rejets bien définis et d'une autosurveillance (Cheddite à Clérieux et Délifruit à Marges).
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte

Références Cartes IGN	3134O
Mesures règlementaires de protection	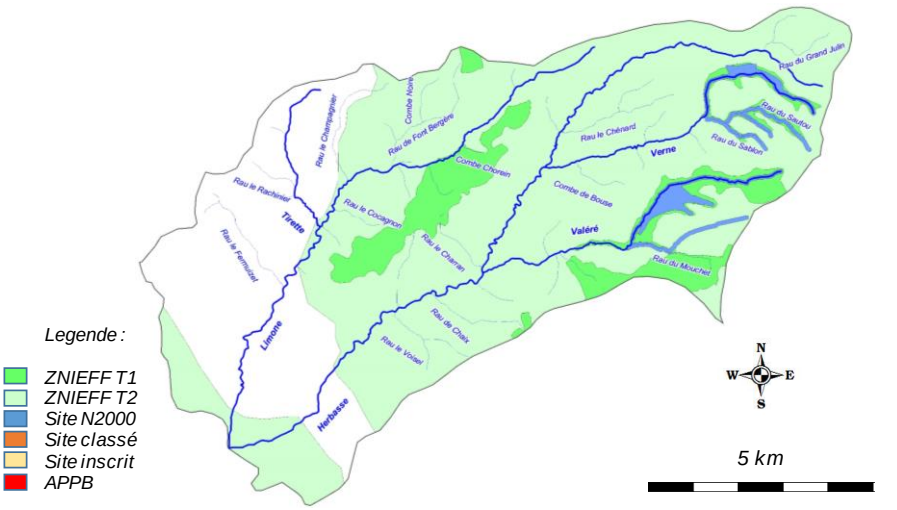 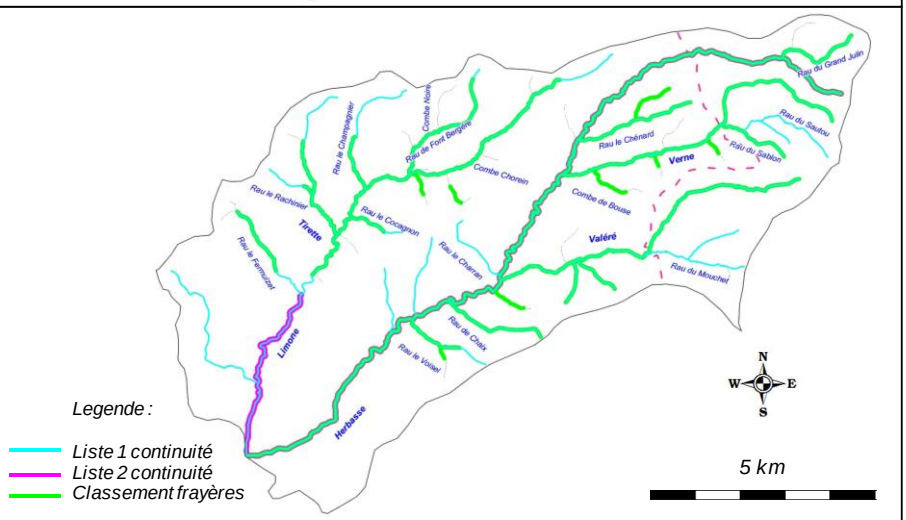 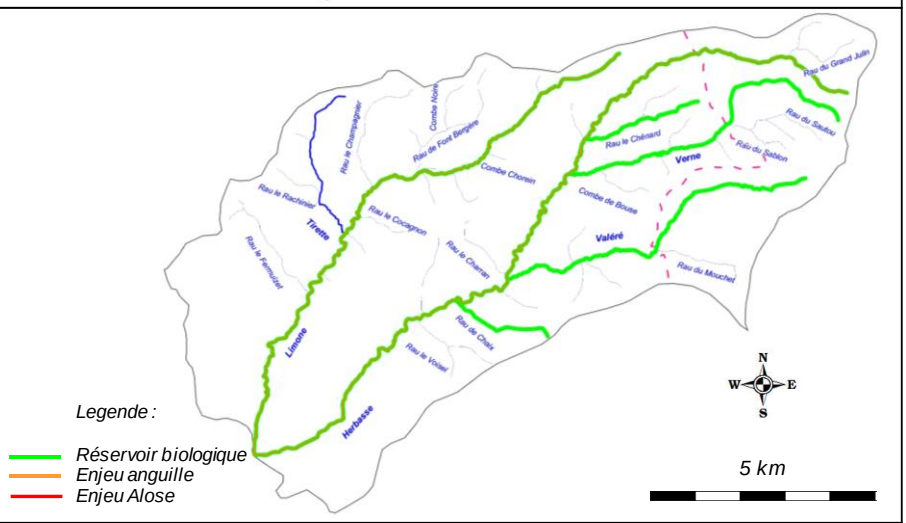 | *Natura 2000*	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons Tourbeux humides et ruissseaux à ecrevisses de Chambaran (SIC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 2*	2604 - Chambarans Orientaux
		2603 - Chambarans Meridionaux
	ZNIEFF type 1	26040004 - Bois de Roques et milieux annexes
		26040003 - Etang de Joanna Maria et bois environnants
		26040005 - Etang du Grand-Gabot
		26040007 - Bois communal de Saint-Bonnet et col de la Madeleine
		26040008 - Ruisseau le Valéré
		26040013 - Ruisseaux de Chambaran
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_752 - L'Herbasse et ses affluents situés en amont de sa confluence avec le Valley
	L.214-17 Liste 2	L2_264 - L'Herbasse
		L2_265 - La Limone depuis la confluence avec le Fermuizet jusqu'à L'Herbasse
	Classement frayères	026I000180 - Poisson liste 1 - L'Herbasse (Limite départmentale à confluence Isère)
		038I000706 - Poisson liste 1 - L'Herbasse (sources à limite départementale)
		026I000452 - Poisson liste 1 - La Limone (Pont RD137 au pont du Poulet)
		026I000276 - Ecrevisse liste 2 - La Limone (Pont RD137 à confluence Cocagnon)
		026I000181 - Ecrevisse liste 2 - Le Fermuizet (Sources à Pont sur le chemin entre le lieu-dit "la Balive" et la RD66)
		026I000182 - Poisson liste 1 - Le Fermuizet (Sources à Pont sur le chemin entre le lieu-dit "la Balive" et la RD66)
		026I000272 - Poisson liste 1 - La Tirette
		026I000404 - Ecrevisse liste 2 - Le Rachinier
		026I000274 - Ecrevisse liste 2 - Le Champagnier (1er Gué à l'amont du pont sur D66 à pont D66)
		026I000453 - Ecrevisse liste 2 - Le Cocagnon
		026I000277 - Ecrevisse liste 2 - Rau de Font Bergère
		026I000277 - Ecrevisse liste 2 - Chambaran
		026I000406 - Ecrevisse liste 2 - Philigon (sources au plan d'eau)
		026I000413 - Ecrevisse liste 2 - Le Voisel
		026I000454 - Poisson liste 1 - Le Voisel (aval pont RD355)
		026I000048 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau Chaix
		026I000412 - Ecrevisse liste 2 - Combe Charéadière
		026I000265 - Poisson liste 1 - Le Valéré (aval limite départementale)
		038I000985 - Poisson liste 1 - Le Valéré (amont limite départementale)
		038I000985 - Ecrevisse liste 2 (Sources à RD27)
		026I000266 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Merlière
		026I000267 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Combe du Rat
		026I000269 - Poisson liste 1 - La Verne (aval limite départementale)
		038I000730 - Poisson liste 1 - La Verne (amont limite départementale)
		026I000268 - Ecrevisse liste 2 - La Verne (limite departementale à Pont de Faveyron)
		038I000744 - Ecrevisse liste 2 - La Verne (sources à pont RD27)
		026I000411 - Ecrevisse liste 2 - Combe de Bouse

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000410 - Ecrevisse liste 2 - Affluent RG Limone, en face du camping "La Grivelière"	
		026I000409 - Ecrevisse liste 2 - Manenchon	
		038I000731 - Ecrevisse liste 2 - Rau du Sablon	
		026I000407 - Ecrevisse liste 2 - Le Chénard (aval confluence combe Gelée et combe Pétosan)	
		026I000270 - Poisson liste 1 - Le Chénard	
		026I000408 - Ecrevisse liste 2 - Combe Pétosan	
		038I000859 - Poisson liste 1 - Ruisseau de l'Etang	
	Réservoir biologique	RBioD00362 - L'Herbasse et ses affluents de sa source à la Limone incluse	
	ZALT	FRDR313-ZLT - L'Herbasse de sa source au valéré inclus et la Limone incluse	
	ZAP	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIABH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
	CCPH	Communauté de Communes des Pays de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	L'Herbasse est le premier affluent principal de l'Isère en rive droite, l'enjeu pour l'espèce anguille est très important. En revanche, elle est située en amont des barrages de Beaumont-Monteux et Chateauneuf-sur-Isere, point de blocage important pour cette espèce. Historiquement, l'Anguille était présente presque jusqu'aux sources de l'Herbasse.		

Contexte HERBASSE1-26.08-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome des Collines***						
	Intitulé	***ID_10_02***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse	MEN	2015	2015	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10710	Ruisseau le Valéré	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10646	Rivière la Verne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte HERBASSE1-26.08-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	LPP, BAM, APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF, APP, PFL, PES
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, (BAF, SPI, VAN)
	Espèces centrales	TRF, LPP, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille était historiquement présente sur le bassin de l'Herbasse, jusque sur ce contexte	
Présence d'espèces invasives	On note la présence de l'ecrevisse de Californie qui semble avoir été introduite récemment. Le linéaire colonisé s'étendrait de Crepol à l'amont de Montrigaud (soit sur un linéaire d'environ 8 km). Les densités semblent etre faibles pour l'instant, mais l'inventaire réalisé au Martinet semble montrer un debut d'eplosion de la population. On note egalement la présnce de la perche-soleil, liée à la présence de nombreux plans d'eau situées aux sources de l'Herbasse en Isère.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Herbasse	2015	Pont du Many	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF	Station RR-HER-01
Herbasse	2015	Pont des Clamots	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF	Station RR-HER-02
Herbasse	2015	60 m aval pont du Martinet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, PES, PFL	Station RR-HER-01bis
Herbasse	2015	Gathelet, 200 m aval pont RD355	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RC-HER-01
Valéré	2015	Pont Château Solage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RC-VAL-01
Limone	2015	Passage à gué les Couvières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RR-LIM-01
Limone	2015	150 m aval pont du Poulet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station RC-LIM-01
Tirette	2015	67 m aval confluence Rachinier	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-TIR-01

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

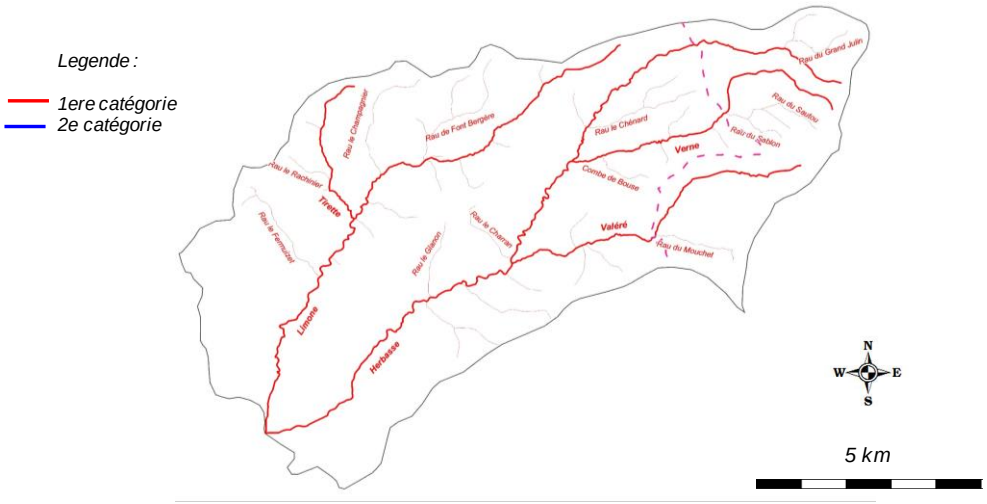

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Isère

Gestionnaires piscicoles

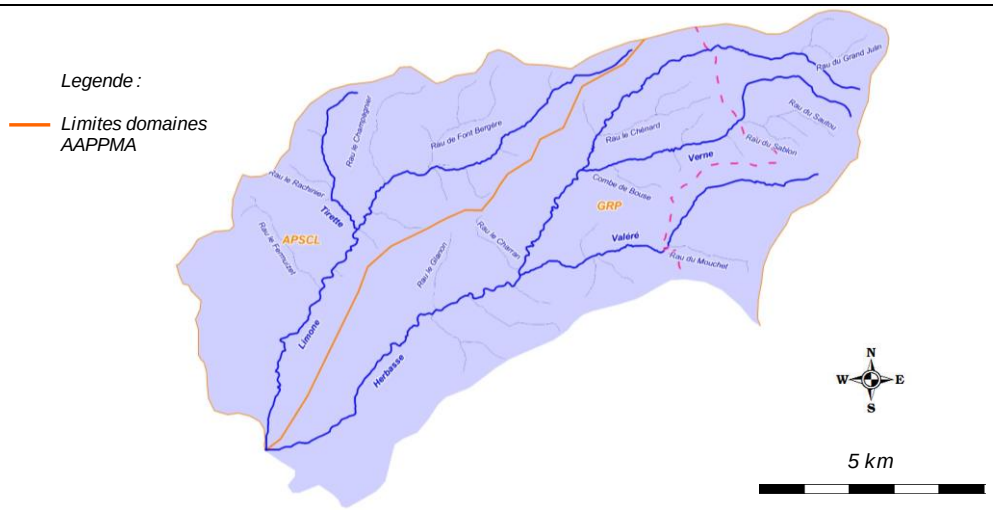

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GRP	Gaule Romanaise et péageoise	3265	654,9	72,32
	APSCL	Association des Pêcheurs de St-Christophe-et-le-Laris	121	42,08	42,08
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	Herbasse	Montrigaud	GRP	Ancienne passerelle Many	Limite départemental e	1800 m	31/12/2019	2014335-0001	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

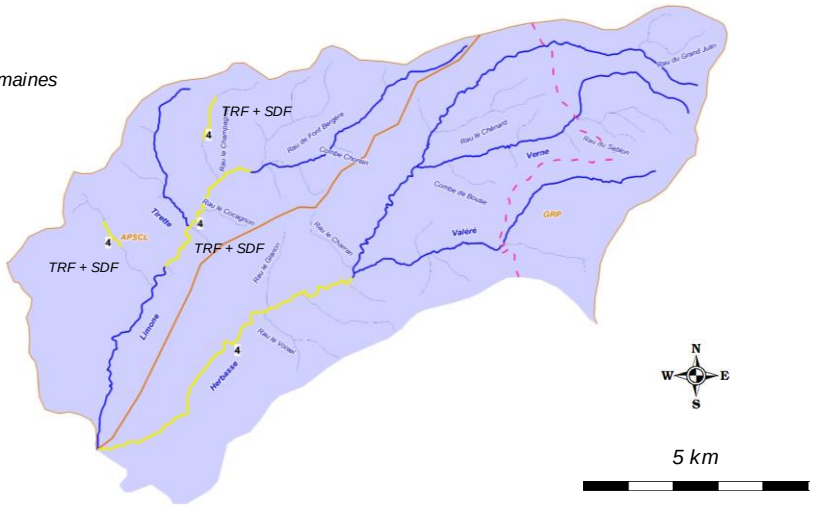

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Herbasse	GRP	Halieutisme	Aval confluence Valéré	9000	TRF	4	NR	NR
Limone	APSCL	Halieutisme	Pont du Poulet à Croix Mathieu	2100	SDF	4	50	NR
Limone	APSCL	Halieutisme	Pont du Poulet à Croix Mathieu	2100	TRF	4	50	NR
Limone	APSCL	Halieutisme	Croix Mathieu à Boucandière	1700	SDF	4	32	NR
Limone	APSCL	Halieutisme	Croix Mathieu à Boucandière	1700	TRF	4	33	NR
Fermuizet	APSCL	Halieutisme	Maison Neuve aux Monteaux	700	SDF	4	7	NR
Fermuizet	APSCL	Halieutisme	Maison Neuve aux Monteaux	700	TRF	4	8	NR
Champagnier	APSCL	Halieutisme	La Sauze à Champagnier	1100	SDF	4	10	NR
Champagnier	APSCL	Halieutisme	La Sauze à Champagnier	1100	TRF	4	10	NR

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Peu de seuils présents sur l'Herbasse et le Valéré, mais totalement infranchissables pour l'ensemble des espèces présntes. L'enjeu concerne la période de frai de la truite fario mais également les periodes d'étiage, ou la temperature peut atteindre des valeurs consequentes. De plus, le cloisonnement limite le brassage génétique et concerne surtout les espèces patrimoniales.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage est observé sur la Limone aval, principalement sur l'aval et semble etre lié au lessivage des sols.	Modéré à fort	Faible
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'ecoulement et des habitats	Sur certains secteur, parfois conséquents, la capacité d'accueil est déficitaire voire très deficitaire. Elle est associée à une incion du lit globalement marquée. Pour la truite fario, la reproduction est egalement impactée de par la nécessité pour les adultes de trouver des habitats à proximité de leurs zones de frai. Le Barbeau méridional est inféodé aux habitats naturels type sous-berges, embacles, systemes racinaires, etc ..... L'incision du lit parfois marquée limite egalement la diversité des ecoulements et des habitats.	Modéré à fort	Modéré
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources de l'Herbasse (Rau du grand Julin et rau de l'Etang et Herbasse) est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif. Le qualitatif a été mis en avant par une incidence thermique sur l'Herbasse	Faible	Modéré (potentiellement fort)
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Herbasse	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Herbasse, Valéré aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Herbasse amont	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Herbasse	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte HERBASSE1-26.08-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	HER1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37316 (Seuil pisciculture Marion, Hauteur chute = 3,7 m)	1	1	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires de l'Herbasse, et de certains seuils sur la Limone et le Valéré sont nécessaires. De plus, aux vues des impacts morphologiques identifiés, les restauration de la continuité écologique doivent s'integrer lorsque cela est possible à une reflexion morphologique (en lien avec le plan de gestion du transport solide mis en oeuvre à l'echelle du bassin). Règlementairement, l'Herbasse est en intégralité identifiée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Le Valéré quant à lui est classé en liste 1. Des seuils ont d'ores et deja été équipés. Ces ouvrages ne seront donc pas cités.	Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MIA0301	SIABH	60 000,00 €
	Dispositif de franchissement	HER1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37323 (Les Michonières, Hauteur chute = 1,4 m)	1	1		Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MIA0301	SIABH	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	HER1-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37358 et ROE37357 (Les Meuilles amont et aval, Hauteur cumulée = 3,9 m)	1	1		Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MIA0301	SIABH	400 000,00 €
	Dispositif de franchissement	HER1-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37332 (Ferme Mottin, hauteur chute = 1,6 m)	1	1		Valéré	FRDR10710	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MIA0301	SIABH	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	HER1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : Seuils "Solage" (4), Hauteur cumulée = 2,65 m	1	1		Valéré	FRDR10710	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MIA0301	SIABH	300 000,00 €
GA2	Communication et sensibilisation	HER1-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée sur le secteur aval de la Limone (intrants, colmatage par ravinement). La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Limone	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401 et AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	/
GA3	Autre	HER1-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Herbasse (Rau du Grand Julin et de l'Etang), certains sont en barrage, d'autres en dérivation. Il a été mis en évidence une problematique thermique sur l'amont du bassin, sans doute lié à la présence et l'impact cumulé des plans d'eau. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Herbasse	FRDR314	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	A définir
GA4	Amélioration de connaissance	HER1-AC1	Réaliser un suivi régulier de la population d'ecrevisse signal	3	3	Une importante population d'ecrevisse signal a été observée sur l'Herbasse depuis 2013, qui semble en pleine expansion. Elle colonise aujourd'hui 9 km de cours d'eau. Son arrivée est la conséquence d'une introduction directe malveillante. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Deux actions doivent etre menées : une premiere de suivi régulier de l'evolution de la population, et la seconde visant à sensibiliser aux dangers de l'introduction de cette espèce qui sera etendue à l'echelle du BV et menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Herbasse	FRDR314	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	5 000,00 €
	Communication et sensibilisation	HER1-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3		Ensemble du bassin	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	SIABH FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	5 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	HER-AC2	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur de Cabaret-Neuf. Ce type de données est de plus essentielle dans le cadre de la gestion du risque inondation, enjeu essentiel sur le bassin de l'Herbasse.	Valéré	FRDR10710	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SIABH	10 000,00 €
	Amelioration connaisance	HER-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	480,00 €
	Amelioration connaisance	HER-AC4	Mettre en place une sonde thermique supplémentaire	3	2	Le diagnostic piscicole met en avant l'absence de donné thermique sur le Valéré : il est indispensable de connaître plus précisement le referentiel sur ce cours d'eau, notamment pour savoir si la thermie n'est pas limitante pour certaines espèces (que l'on retrouve sur l'Herbasse mais pas sur le Valéré). Cette sonde supplémentaire s'intègrera dans le reseau de suivi thermique (action HER-AC3).	Herbasse	FRDR314	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	160,00 €

Contexte HERBASSE1-26.08-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats observés, la population de truite fario fonctionne plutot bien, et ne necessite pas de soutien.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Il est constaté ponctuellement (Limone aval et Herbasse en aval de Crepol) des dysfonctionnement liés à des problematiques de colmatage, d'habitat et de température pour l'Herbasse. Il est proposé une gestion halieutique sur ces secteurs avec des déversements de poissons surdensitaires.	**Gestion raisonnée**

3.5. CONTEXTE INTERMEDIAIRE HERBASSE AVAL

HERBASSE2-26.09-I

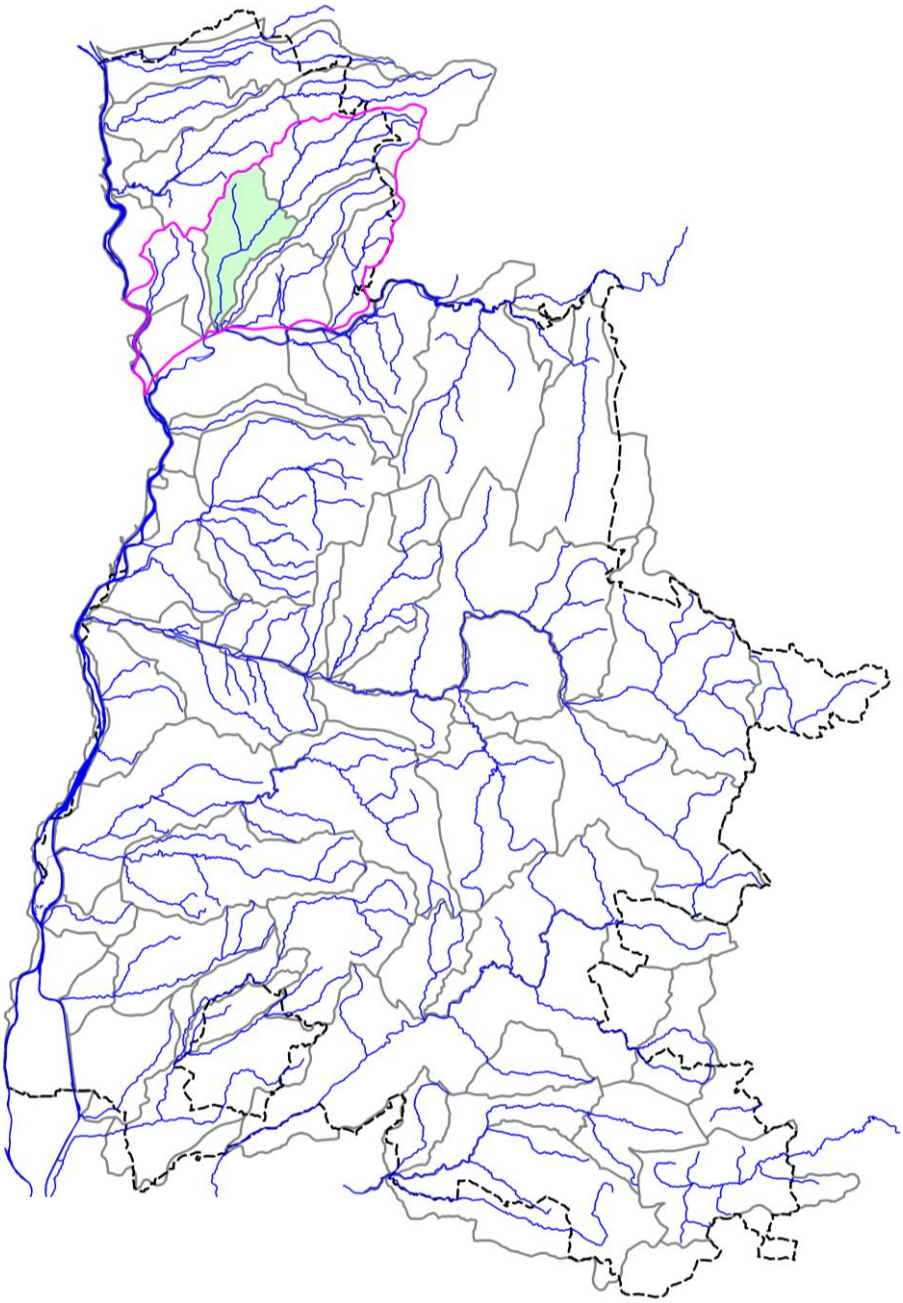

CONTEXTE HERBASSE2-26.09-I

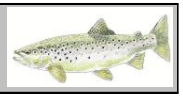

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

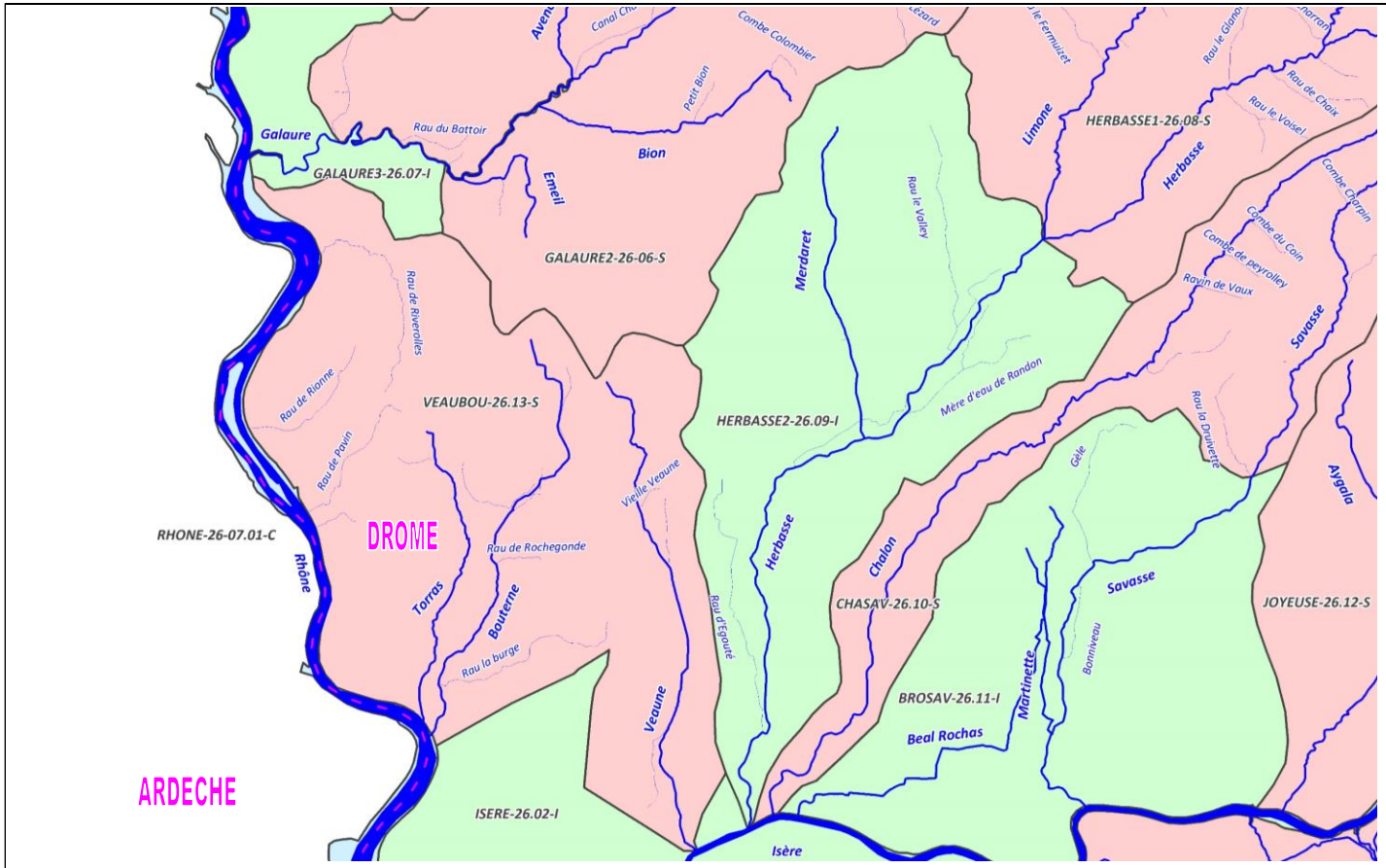

N W E S ECHELLE : 5 km	CONTEXTE INTERMEDIAIRE HERBASSE2-26.09-I (Herbasse aval)

Contexte HERBASSE2-26.09-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

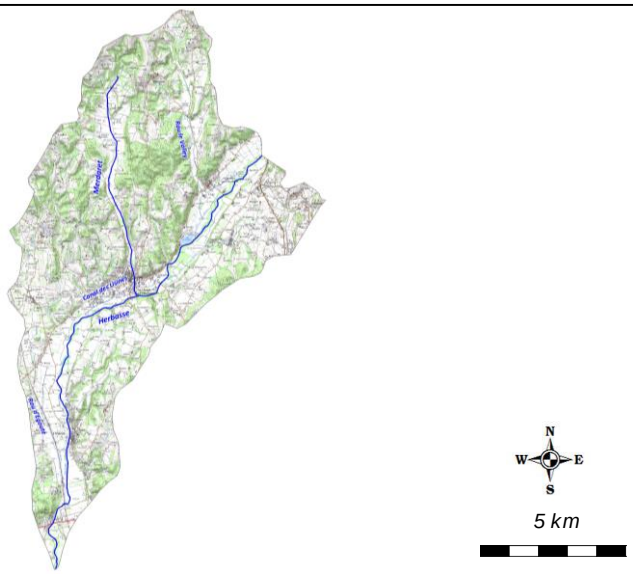

L"Herbasse est un affluent de la rive droite de l"Isère. Son bassin versant couvre une superficie de 195 km.². Il présente une forme allongée orientée Nord- Nord/Est et Sud-Sud/Ouest. La rivière prend sa source à 700 m d"altitude sur la commune de Roybon en Isère. Après avoir parcouru environ 38.5 km, elle atteint la confluence en amont de Chateauneuf sur Isère à 130 m d"altitude.

La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit liées à son régime pluvial, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen au niveau de 1,73 à 2,12 m³ de novembre à mai inclus (avec un maximum en mars et un creux en janvier), suivies d'une baisse progressive jusqu'à l'étiage des mois de juillet et août, avec une baisse du débit moyen mensuel

Profil topographique du cours d'eau principal

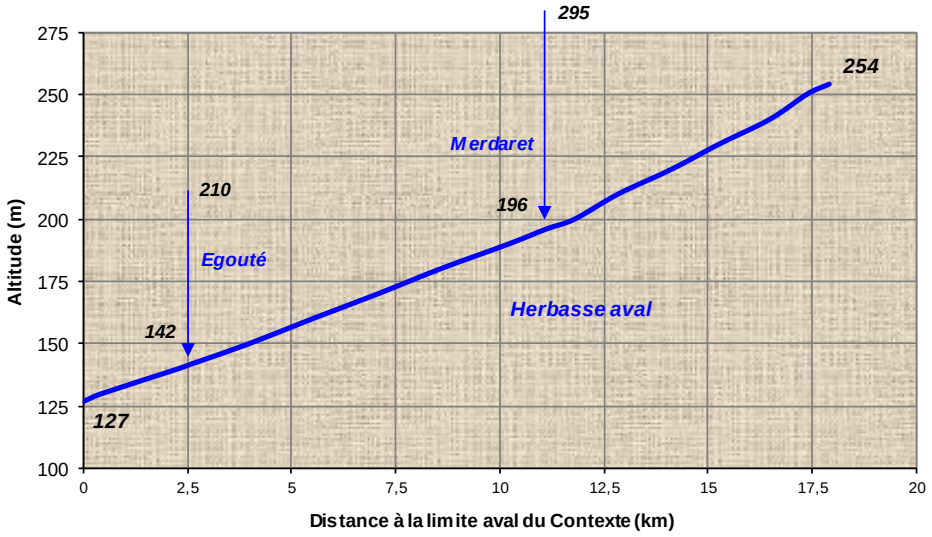

Contexte HERBASSE2-26.09-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Confluence Limone		
	Aval	Confluence Isère		
	Affluents	Merdaret, Egouté		
	Plans d'eau	Présence de 45 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Herbasse		***I***	**17,91**
	Merdaret		Droite	7,37
	Egouté		Droite	6,45
Surface du contexte (km2)	80,26			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,351	
	Module (m3/s)		1,905	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	254	
		Altitude aval (m)	127	
		Pente Moyenne (pm)	7,09	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	9	
		Hauteur cumulée (m)	7,95	
	Taux d'étagement (%)		6,26	
Geologie	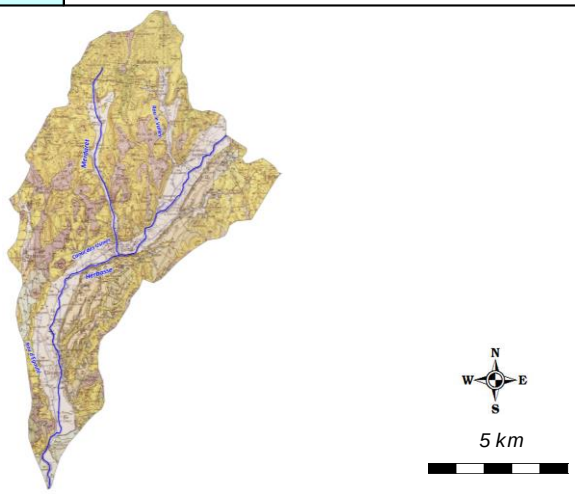			
	La quasi-totalité du bassin versant, depuis la source de l"Herbasse jusqu"au pont de l"Herbasse, s"intègre dans la plaine molassique périalpine. Cette région molassique est faiblement tectonisée, coupée seulement par quelques plis peu marqués, parfois dissymétriques, situés hors bassin (synclinal de Saint Marcellin, anticlinal de Saint Lattier) L"extrémité aval du bassin versant se caractérise essentiellement par les alluvions quaternaires fluviatiles associées à l"Herbasse et à l"Isère.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Charmes-sur-l'Herbasse, Margès, Bathermay, Ratières, Claveyson, Bren, Marsaz, Clérieux, St-Bardoux, Granges-les-Beaumont, Beaumont-Monteux			

Assainissement	L'assainissement non collectif est encore dominant sur le bassin et concerne environ 60% des habitations dont environ 50% rejetant en milieu naturel superficiel ou souterrain et sans système de traitement et 40% des installations disposant de système de traitement complet de type épandage. Au total, 3000 installations existent dont 1600 et 1000 sur le bassin de l'Herbasse. L'assainissement collectif est constitué d'une dizaine de STEP. Le fonctionnement global des STEP en place est assez souvent moyen mais les réseaux ont été améliorés dans le cadre du contrat de rivière.
Occupation du sol	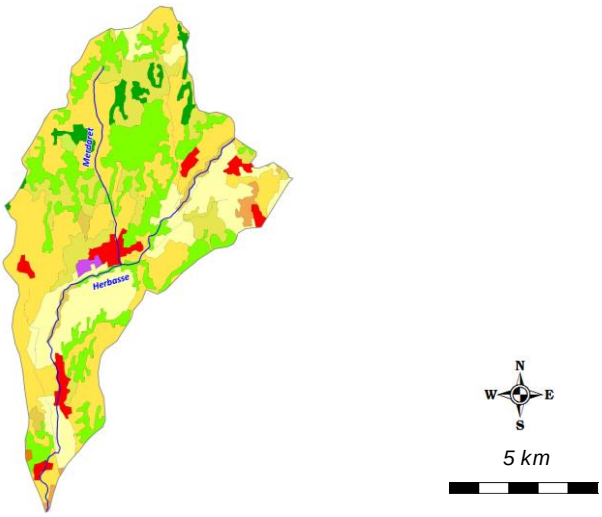
	Le bassin versant de l'Herbasse est un secteur dominé par l'activité agricole. C"est une région de polyculture (cultures céréalières : blé et maïs - cultures maraîchères : asperge, poireau et ail vergers : noix , pêches, abricots) et d"élevage (volaille, bovins, porcins). La SAU totale couvre 46 % de la superficie du bassin versant. L"autre moitié de la surface étant répartie entre les espaces urbains et les espaces naturels qui tiennent encore une place non négligeable sur le bassin versant. Sur le haut du bassin versant, localisé dans les plateaux de Chambaran, le pourcentage est faible (< 25%) compte tenu de la présence importante de forêt.
Industrie	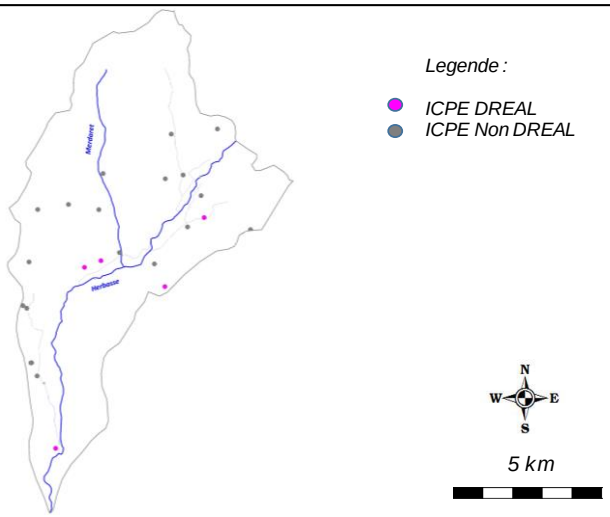
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3035E

Mesures règlementaires de protection

Natura 2000	FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	3816 - Zone fonctionnelle de la rivière isère à l'aval de Grenoble
	2603 - Chambarans Meridionaux

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	38160002 - Confluent de l'Herbasse et de l'Isère	
		26030007 - Balmes de Pont de l'Herbasse	
		26030008 - Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer	
		26030002 - Ripisylve et lit de l'Herbasse	
		26030003 - Sables de Champos	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_752 - L'Herbasse et ses affluents situés en amont de sa confluence avec le Valley	
	L.214-17 Liste 2	L2_264 - L'Herbasse	
	Classement frayères	026I000180 - Poisson Liste 1 - L'Herbasse	
		026I000052 - Poisson Liste 1 - L'Egouté (du pont SNCF le plus amont (lieu-dit "les Blaches") à la confluence avec l'Isère)	
	Réservoir biologique	/	
	ZAP	FRDR314-ZAP - L'Herbasse de la Limone à l'Isère	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIABH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
	CCPH	Communauté de Communes des Pays de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	L'Herbasse est le premier affluent principal de l'Isère en rive droite, l'enjeu pour l'espèce anguille est très important. En revanche, elle est située en amont des barrages de Beaumont-Monteux et Chateauneuf-sur-Isere, point de blocage important pour cette espèce. Historiquement, l'Anguille était présente presque jusqu'aux sources de l'Herbasse.		

Contexte HERBASSE2-26.09-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome des Collines***						
	Intitulé	***ID_10_02***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR313	l'Herbasse de la Limone à l'Isère	MEFM	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10713	ruisseau le merdaret	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11436	ruisseau le valley	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

Contexte HERBASSE2-26.09-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BAM, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF, LPP, BAM, ANG	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4+ à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR, BRB, PES, ROT, PCH, OCL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU
	Espèces intermédiaires	LPP, BAM, BAF, SPI, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille était historiquement présente sur le bassin de l'Herbasse, en particulier sur la partie aval du bassin.	
Présence d'espèces invasives	PES, PCH, OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Herbasse	2017	Charmes-sur-l'Herbasse, Aval pont RD121	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, PES, PCH, OCL	Station RR-HER-03
Herbasse	2017	St-Donat-sur-l'Herbasse, Aval Pont des Alexis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, PER, BRB, OCL	Station RC-HER-02
Herbasse	2014	Clérieux, Amont pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR, ROT, OCL	Station 06580890
Herbasse	2016			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, PER, GAR, PCH	
Egouté	2017	Clérieux, Pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF	Station RC-EGO-01
Merdaret	2017	St-Donat-sur-l'Herbasse, Prés de Collonge	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, BLN	Station MR01
Merdaret	2017	St-Donat-sur-l'Herbasse, Aval Allée des Villates	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station MR02

Contexte HERBASSE2-26.09-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

N W E S

5 km

2ème catégorie piscicole	L'Herbasse en aval du pont de la RD532 (pont de Clérieux)
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

Legende :

Limites domaines AAPPMA

N W E S

5 km

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	80,26
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
Merdaret	St-Donat	GRP	Confluence Herbasse	Limite communale	3800 m	31/12/2021	2017-016-0007	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.
Empoissonnements	

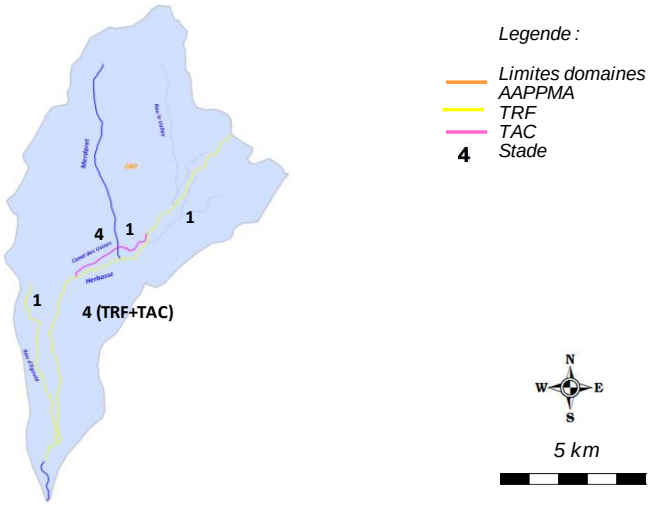

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Herbasse	GRP	Soutien	Conf Limone au pont de la RD532	29200	TRF	1	40000	Ecloserie Cabaret Neuf
Herbasse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	750	Murgat
Herbasse	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	600	La Sone
Canal de St-Donat	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	3500	TRF	1	3000	Ecloserie Cabaret Neuf
Canal de St-Donat	GRP	Halieutisme	Ensemble linéaire	3500	TAC	4	150	La Sone
Egouté	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	6400	TRF	1	2000	Ecloserie Cabaret Neuf

Contexte HERBASSE2-26.09-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	La continuité écologique est un enjeu majeur sur l'Herbasse, en particulier sur l'aval vis-à-vis de l'espèce migratrice Anguille, mais également vis-à-vis du cortège de syprinidés d'eau vive présents. En outre, les résultats ont également révélé des populations de truite fario sur l'Herbasse (en amont du contexte) ainsi que sur le Merdaret. La continuité écologique est essentielle pour cette espèce, en période de reproduction mais aussi en période d'étiage lorsque les températures dépassent certains seuils.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	L'Herbasse aval a subit par le passé des interventions de rectification du lit, et a une tendance à l'incision et à la déconnexion de la ripisylve.	Modéré	Fort
Facteur principal / annexe	Impact des plans d'eau sur le milieu	Les résultats des inventaires ont montré la présence recurrentes d'espèces d'eau calme, cvoire d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Les plans d'eau en communications avec les eaux libres peuvent avoir des conséquences néfastes sur le milieu aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif	Faible	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte HERBASSE2-26.09-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Herbasse Merdaret	Partiellement	Totalement	Totalement
Restauration morphologique	Herbasse Merdaret	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Herbasse	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte HERBASSE2-26.09-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	HER2-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	2	Une problématique d'incision et de déconnexion avec la ripisylve a été identifiée sur l'Herbasse aval, nécessitant des opération de restauration morphologique. L'état du milieu nécessite des renaturations totales de type R2 ou R3. Une priorisation pourra ^tre réalisée afin d'identifier les sites prioritaires, en lien avec l'étude géomorphologique.	Herbasse	FRDR313	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0204	SIABH	A définir
	Restauration du milieu	HER2-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2	3	Les opérations de rstauration morphologique profondes seront limitées de par leur cout, et réalisés sur des troncons limités. Des opérations de restauration physique légère peuvent ainsi également etre préconisées. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Herbasse	FRDR313	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0204	SIABH	5000 € /100 m
	Restauration du milieu	HER2-RM3	Poursuivre la restauration globale du Merdaret	1	1	Le SIABH a lancé une importante campagne de travaux de restauration du Merdaret couplant l'amélioration de la capacité habitationnelle, par des restaurations physiques et des restaurations de la continuité écologique. Les résultats montrent d'ores et déjà des améliorations, et un suivi piscicole spécifiqiue sera réalisé dans ce cadre. Le cours d'eau est en gestion patrimoniale et en réserve depuis 2017.	Merdaret	FRDR10713	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil et de recrutement des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-05, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	SIABH	A définir
GA2	Dispositif de franchissement	HER2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37149 (Seuil Commandeur, Hauteur de chute = 1 m)	1	1	Un enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur l'Herbasse aval vis à vis de l'Anguille, mais également vis à vis des espèces locales. L'Herbasse est classée en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, à l'aval de la confluence avec la Limone. Elle est de plus classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'Anguille. De nombreux travaux de restauration de la continuité écologique ont été menées sur le bassin, il reste cependant quelques ouvrages à traiter, dont 2 sur la partie aval : le seuil commandeur et le seuil Chabran. Les enjeux concernent la montaison, mais également la dévalaison pour le seuil Chabran, qui alimente le canal de St-Donat.	Herbasse	FRDR313	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIABH	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	HER2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37197 (Chabran/Prise canal St Donat, Hauteur de chute = 1,85 m)	1	1		Herbasse	FRDR313	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Commune St-Donat	200 000,00 €
GA3	Autre	HER2-AU1	Limiter l'incidence des plans d'eau sur l'Herbasse	3	3	La présence d'espèces inféodées aux plans d'eau est récurrente sur l'Herbasse aval. Leur origine pose cependant question, car ces espèces ont été retrouvées sur l'herbasse, en amont du lac de Champos. L'amont du BV est en outre très touchée par l'impact des plans d'eau et sera traitée dans une action globale. Concernant Champos, une surveillance est préconisée.	Herbasse	FRDR313	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	A définir
GA4	Amélioration connaissance	HER2-AC1	Mise en place de sondes thermiques complémentaires	3	2	Les premiers résultats du suivi thermique ainsi que les résultats des inventaires montrent une population effective de truite fario sur le Merdaret et sur l'Herbasse en amont du contexte. La mise en place de sondes supplémentaires est nécessaire afin de déterminer plus précisemment les limites entre la vocatiuon intermédiaire et salmonicole du contexte et d'adapter la gestion. Ces sondes complementaires seront intégrées au réseau de suivi à long terme	Herbasse Merdaret	FRDR313 FRDR10713	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	320,00 €
	Amélioration connaissance	HER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	320,00 €

Contexte HERBASSE2-26.09-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des suivis thermiques sur ce contexte intermédiaire, il peut être globalement mis en œuvre une gestion d'usage (déversement de poissons surdensitaires) : cela concerne la partie aval de l'Herbasse (aval de St-Donat).	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	Les résultats thermiques et piscicoles montrent qu'une population de truite fario est bien en place sur la partie amont du contexte (amont de St-Donat pour l'Herbasse) ainsi que sur le Merdaret. Des opérations de restauration ont débuté sur le Merdaret, avec un suivi piscicole qui nécessite la mise en place d'une gestioon patrimoniale sur ce cours d'eau, ainsi que sur l'Herbasse vers la confluence evce le Merdaret.	**Gestion patrimoniale**

3.6. CONTEXTE SALMONICOLE VEAUNE - BOUTERNE

VEAUBOU-26.13-S

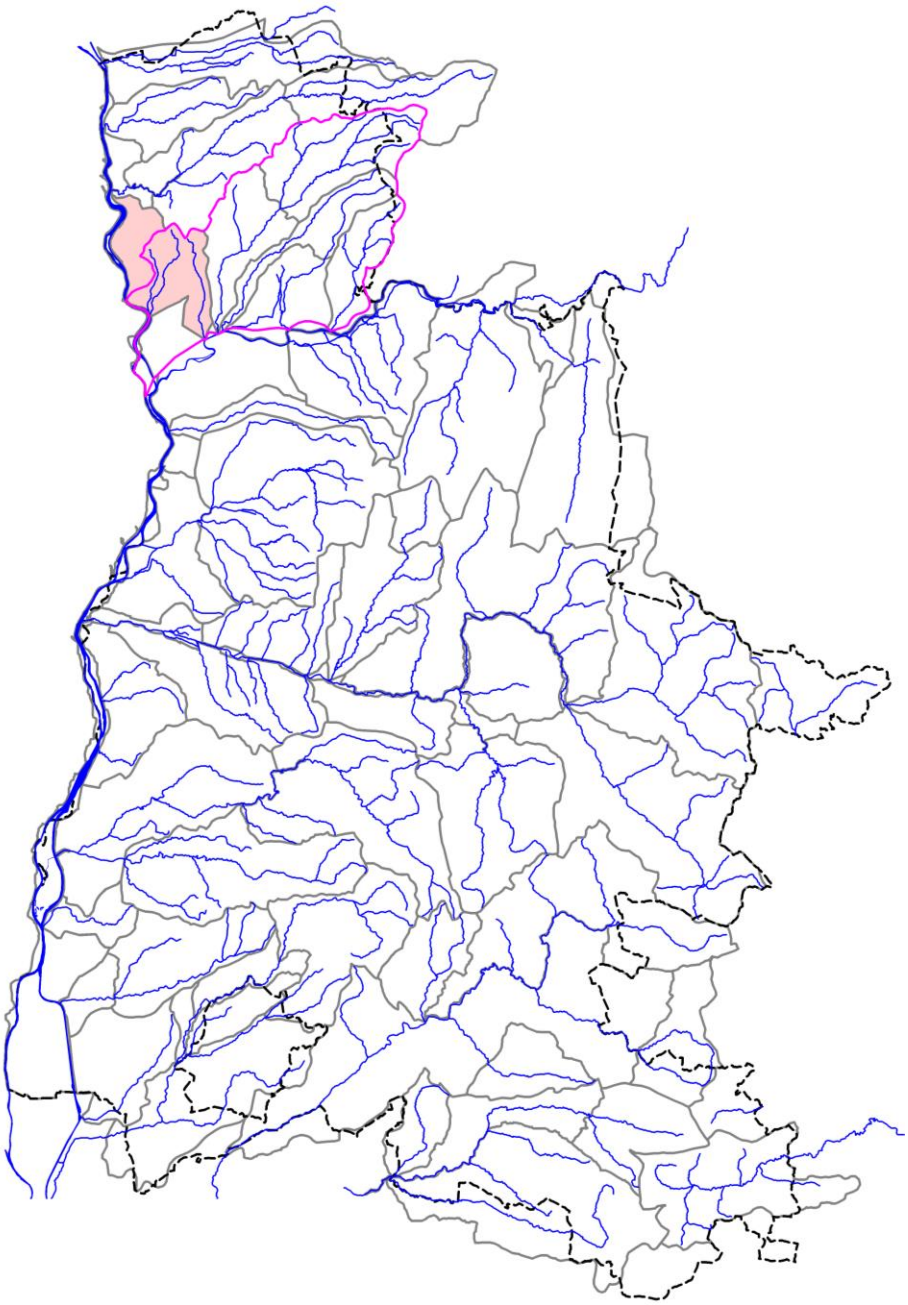

VEAUBOU-26.13-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

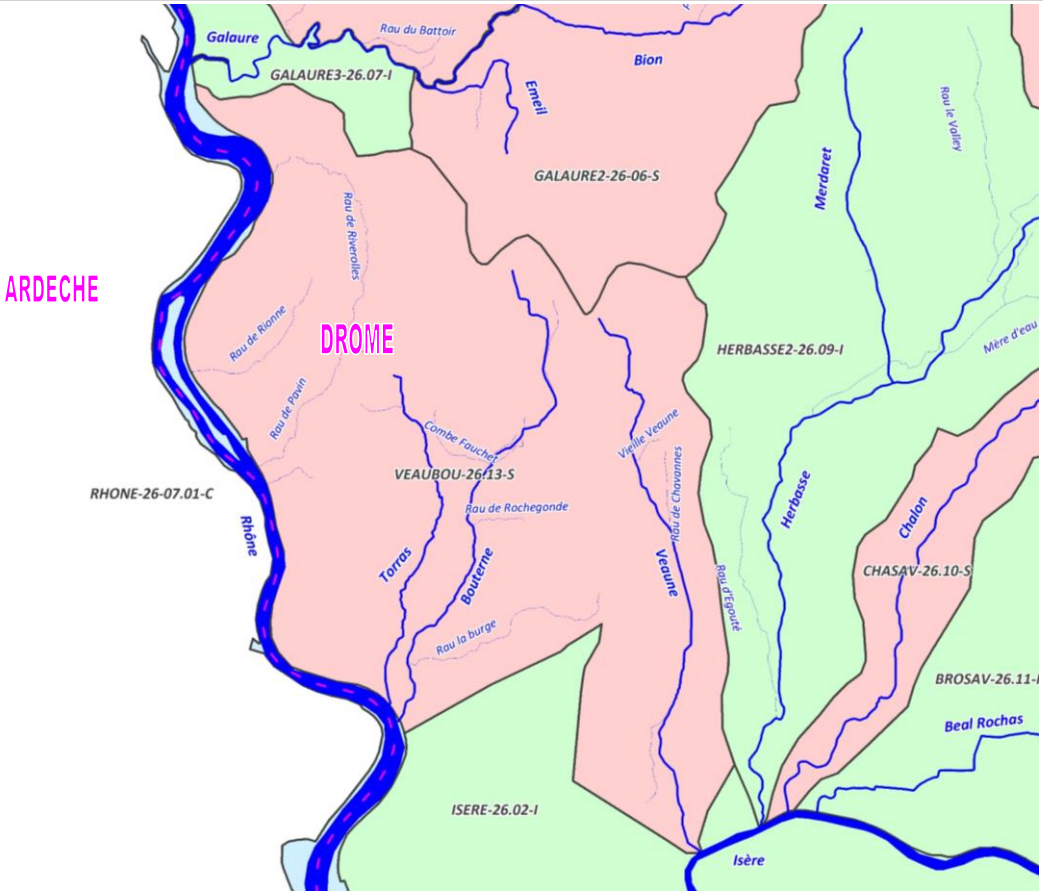

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE VEAUBOU-26.13-S (Veaune - Bouterne)

Contexte VEAUBOU-26.13-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

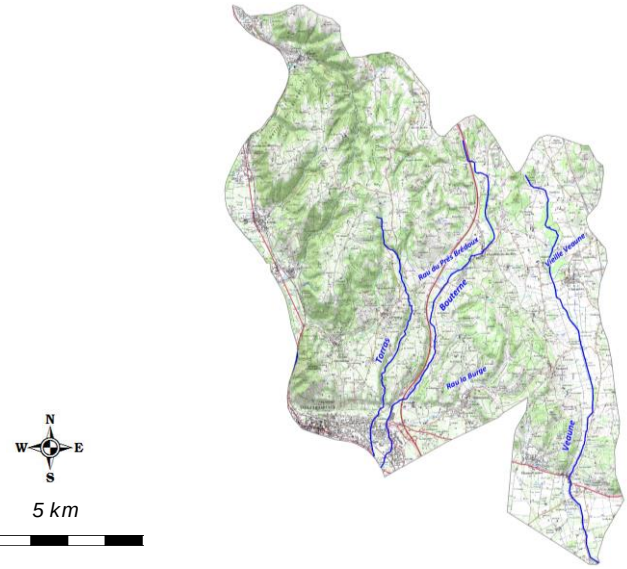

Ce contexte regroupe les cours d'eau du Pays de l'Hermitage, dont les principaux sont la Veaune, Affluent de la rivère Isère, la Bouterne, affluent du Rhône, ainsi que le Torras, affluent du Rhône.

La Veaune coule sur une dizaine de kilomètres depuis d'anciens marais et étangs sur la commune de Marsaz jusqu'à sa confluence avec l'Isère au niveau de Beaumont- Monteux. Elle draine un bassin versant de 25,3 km2 et son cours est totalement recalibré dans sa partie aval.

La Bouterne est le principal affluent du Rhône dans le Pays de l'Hermitage. Elle est longue de 11 km, elle prend sa source sur la commune de Chantemerle-les-Blés et draine un bassin versant de 24,6 km2. La Burge est un affluent de la Bouterne qui traverse le village de Mercurol. En aval de celui-ci la rivière est asséchée une partie de l'année.

Profil topographique du cours d'eau principal	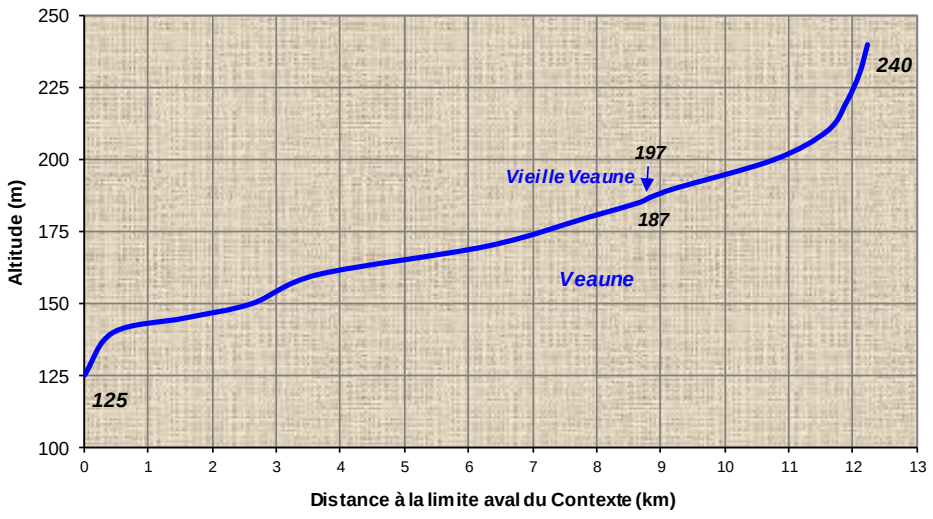
	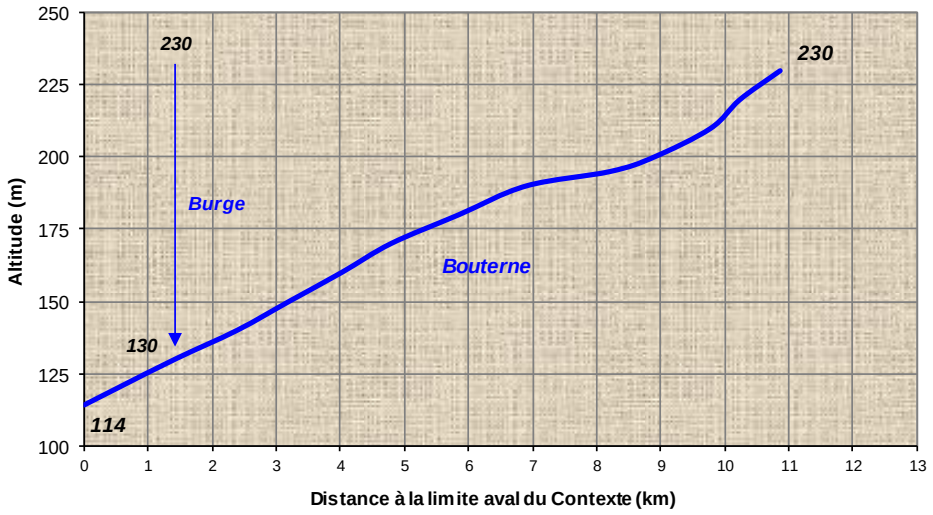

Contexte VEAUBOU-26.13-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources Veaune et sources Bouterne		
	Aval	Confluence Isère (Veaune), Confluence Rhône (Bouterne)		
	Affluents	Torras, Riverolles, Petite Veaune, Burge		
	Plans d'eau	Présence de 57 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Bouterne		***I***	**10,86**
	Veaune		***I***	**12,24**
	Torras		***I***	7,36
	Riverolles		***I***	5,4
	Petite Veaune (affluent Veaune)		Gauche	0,71
	Burge (affluent Bouterne)		Gauche	4,8
Surface du contexte (km2)	93,42			
Surface du bassin versant (km2)	472,4			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		Veaune : NC / Bouterne : 0,36	
	Module (m3/s)		Veaune : NC / Bouterne : 0,222	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Veaune : 240 / Bouterne : 230	
		Altitude aval (m)	Veaune : 125 / Bouterne : 114	
		Pente Moyenne (pm)	Veaune : 9,4 / Bouterne : 10,7	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	Veaune : 14 / Bouterne : 10	
		Hauteur cumulée (m)	Veaune : 14 / Bouterne : 4,05	
	Taux d'étagement (%)		Veaune : 12,18 / Bouterne : 3,5	
Geologie	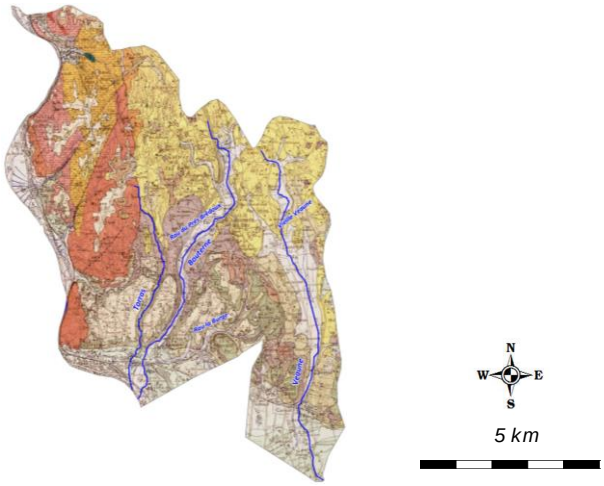			
	Les bassins versants de la Veaune et de la Bouterne se localisent à l'Est du Massif central et des plateaux cristallins du Vivarais, sur la rive gauche du Rhône. Au Nord-est du secteur se trouvent les collines miocènes et pliocènes du Bas-Dauphiné. La plaine de Valence constituée des terrasses alluviales de l'Isère occupe le sud-est. La Veaune et la Bouterne prennent leur source dans des mollasses sablo-gréseuses puis traversent des formations du Pliocène inférieur. Ces deux rivières rejoignent l'Isère et le Rhône après avoir sillonnées une plaine alluvionnaire würmienne.			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Barthélémy-de-Vals, Ponsas, Serves-sur-Rhône, Erome, Gervans, Crozes-l'Hermitage, Tain-l'Hermitage, Larnage, Chantemerle-les-Blés, Marsaz, Chavanne, Mercurol, Veaunes, Chanos-Curson, Beaumont-Monteux
Assainissement	Les communes de l'amont du bassin versant de la Veaune ne possèdent pas de système de traitement adapté des eaux usées. Le réseau est majoristairement unitaire. Les eaux de la Veaune sont dégradées car elles reçoivent des rejets de mauvaise qualité. Les communes riveraines des petits affluents du Rhône disposent de réseaux de collecte de type unitaire mais n'ont généralement pas de système de traitement des eaux. C'est notamment le cas d'une partie du village de Serves et de Gervans. Les communes telles que Larnage et Crozes ont quant à elles un système de traitement inadapté. Les communes du bassin versant de la Bouterne disposent de systèmes de traitement plus ou moins performants. Un problème important lié à l'habitat dispersé demeure sur ce bassin. En effet, ce mode d'urbanisation suppose de nombreux rejts directs dans le milieu et un grand nombre de sysèmes d'assainissement autonomes qui ne sont peut-être pas aux normes.
Occupation du sol	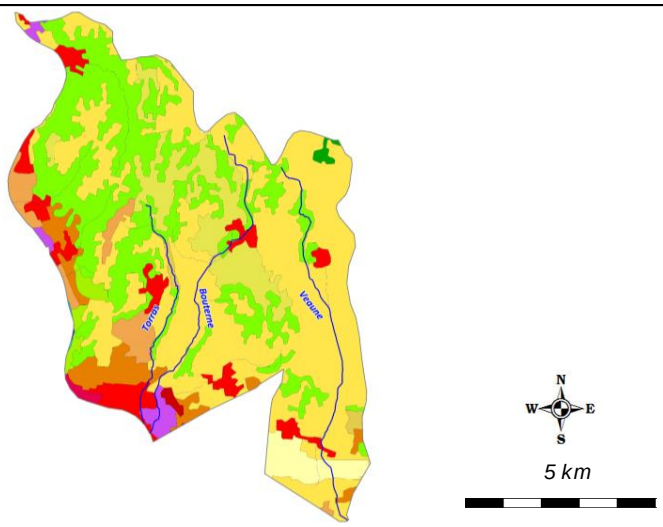
	Malgré la présence des centres urbains de Tain l'Hermitage, la Roche de Glun et Pont de l'Isère, l'occupation des sols est marquée par une nette prédominance de l'agriculture (arboriculture, viticulture, céréaliculture). Dans l'ensemble, près de 70 % de la surface du territoire est à vocation agricole (27 % pour l'arboriculture, 31 % pour le maïs, 18 % pour les vignes, 24 % pour les oléagineux, fourrages, légumes...). Environ 250 exploitations sont présentes sur ce territoire dont une cinquantaine de caves vinicoles. La vigne fait l'objet de deux AOC : l'AOC Hermitage (125 ha), limitée à la commune de Tain l'Hermitage (65 % de la SAU) et à quelques hectares sur Crozes-Hermitage ; et l'AOC Crozes-Hermitage étendue à 11 communes du canton de Tain l'Hermitage.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Barthélémy-de-Vals, Ponsas, Serves-sur-Rhône, Erome, Gervans, Crozes-l'Hermitage, Tain-l'Hermitage, Larnage, Chantemerle-les-Blés, Marsaz, Chavanne, Mercurol, Veaunes, Chanos-Curson, Beaumont-Monteux
Assainissement	Les communes de l'amont du bassin versant de la Veaune ne possèdent pas de système de traitement adapté des eaux usées. Le réseau est majoristairement unitaire. Les eaux de la Veaune sont dégradées car elles reçoivent des rejets de mauvaise qualité. Les communes riveraines des petits affluents du Rhône disposent de réseaux de collecte de type unitaire mais n'ont généralement pas de système de traitement des eaux. C'est notamment le cas d'une partie du village de Serves et de Gervans. Les communes telles que Larnage et Crozes ont quant à elles un système de traitement inadapté. Les communes du bassin versant de la Bouterne disposent de systèmes de traitement plus ou moins performants. Un problème important lié à l'habitat dispersé demeure sur ce bassin. En effet, ce mode d'urbanisation suppose de nombreux rejts directs dans le milieu et un grand nombre de sysèmes d'assainissement autonomes qui ne sont peut-être pas aux normes.
Occupation du sol	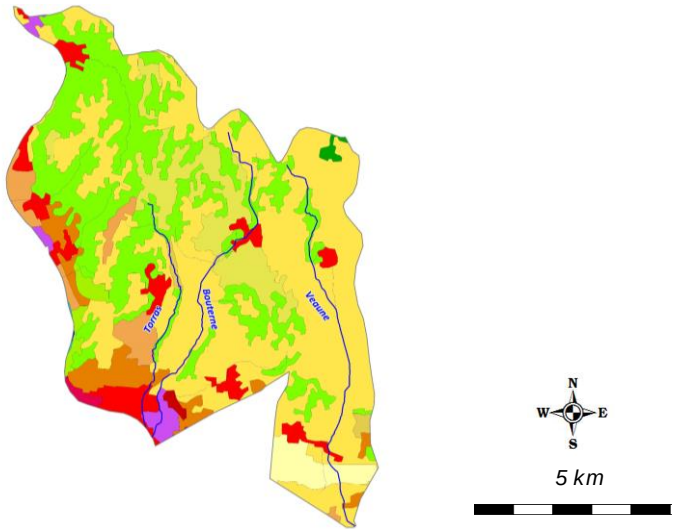
	Malgré la présence des centres urbains de Tain l'Hermitage, la Roche de Glun et Pont de l'Isère, l'occupation des sols est marquée par une nette prédominance de l'agriculture (arboriculture, viticulture, céréaliculture). Dans l'ensemble, près de 70 % de la surface du territoire est à vocation agricole (27 % pour l'arboriculture, 31 % pour le maïs, 18 % pour les vignes, 24 % pour les oléagineux, fourrages, légumes...). Environ 250 exploitations sont présentes sur ce territoire dont une cinquantaine de caves vinicoles. La vigne fait l'objet de deux AOC : l'AOC Hermitage (125 ha), limitée à la commune de Tain l'Hermitage (65 % de la SAU) et à quelques hectares sur Crozes-Hermitage ; et l'AOC Crozes-Hermitage étendue à 11 communes du canton de Tain l'Hermitage.

Industrie	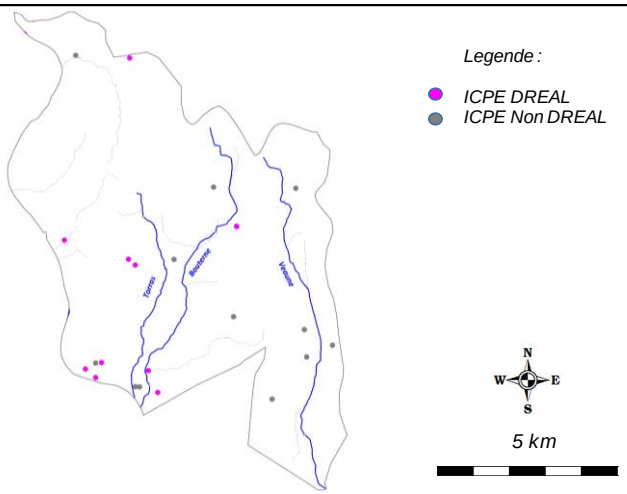
	Le secteur industriel est principalement concentré le long de l'axe rhodanien, dans la partie aval des bassins versants. Des zones d'activités commerciales et artisanales sont implantées à Tain l'Hermitage, Mercurol, la Roche de Glun, Chanos-Curson et Beaumont- Monteux. De manière générale, les industries sont absentes des communes des têtes de bassin.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3035E
Mesures règlementaires de protection	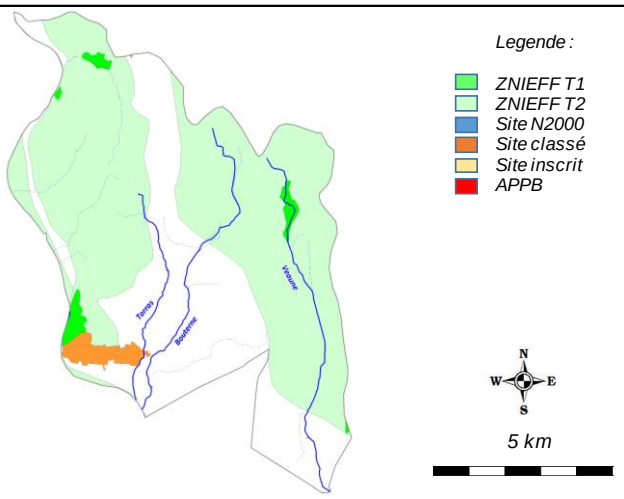
	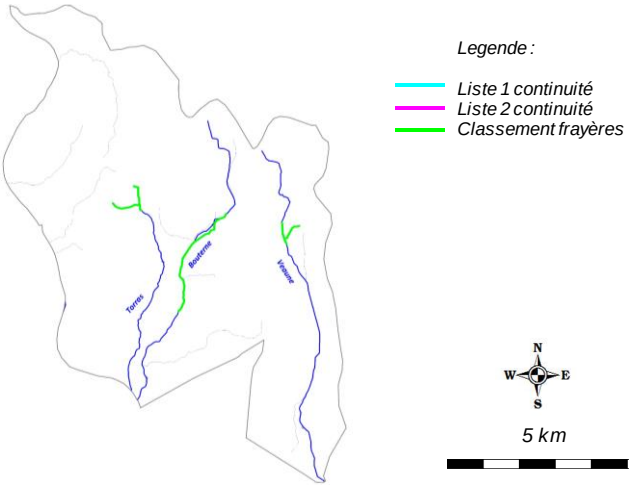

Mesures règlementaires de protection (suite)	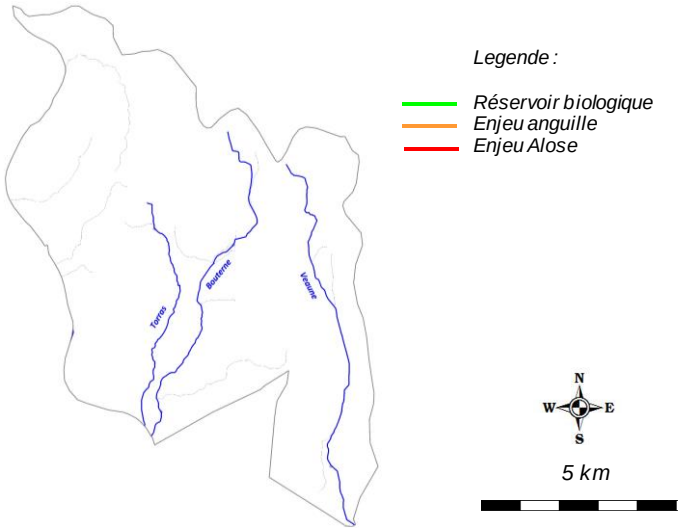	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC749 - Coteaux de l'Hermitage
	ZNIEFF type 2	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes alluviales
		2602 - Ilot granitique de St-Vallier - Tain-l'Hermitage
		2603 - Chambarans méridionaux
	ZNIEFF type 1	26020003 - Belvédère de Pierre-Aiguille
		26020004 - Ravin du Just
		26020002 - Défilé de Ponsas
		26030001 - Marais de la Veaune et Etang du Mouchet
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	/
		/
		/
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000458 - Ecrevisse Liste 2 - La Veaune (de l'exutoire plan d'eau du Mouchet au pont de la RD115)
		026I000403 - Ecrevisse Liste 2 - Petite Veaune
		026I000421 - Poisson Liste 1 - La Bouterne (de la confluence avec le ravin de "la Ratte" au pont de la RD109, lieu-dit "les Chaux")
		026I000129 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau du Torras (de sa source au pont de la RD 163 lieu-dit "Côte de Meyer")
		026I000330 - Ecrevisse Liste 2 - Combe des Mionets
	Réservoir biologique	/
	ZAP	/
	ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Doux, Mialan, Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône et de l'Isère en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	Arche Agglo	Communauté d'Agglomération Hermitage - Tornonnais-Herbasse-Pays de Saint Félicien	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte VEAUBOU-26.13-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_02***						
	Intitulé	***Drôme des Collines***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR1099	Veaune	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR1343	Bouterne	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR11786	ruisseau de riverolles	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Mauvais Etat
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon	Aquifère	NC	NC	NC	NC	NC
	FRDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte VEAUBOU-26.13-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4 à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, PER, GAR, TAN, PSR, CCO, PES, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur la rivière Veaune	
Présence d'espèces invasives	PSR, PES	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Bouterne	2017	Chantemerle-les-Blés, Pré Brédoux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RR-BOT-01
Bouterne	2017	Tain-l'Hermitage, 150 m amont Chemin des Levées	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE	Station RR-BOT-02
Torras	2017	Larnage, Massurel	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, PSR, APP	Station RC-TOR-01
Veaune	2011	Chavanne, Les Fonds	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, CHE, PER, TAN	VE01
	2012			TRF, LOF	
	2013			TRF, LOF, CHE, GOU, APP	
	2015			TRF, LOF, CHE, PER, GAR, APP	
	2016			TRF, VAI, LOF, CHE, GAR, CCO, PES, APP	
Veaune	2017	Beaumont-Monteux, Moulin de Terrail	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RC-VEA-01

Contexte VEAUBOU-26.13-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

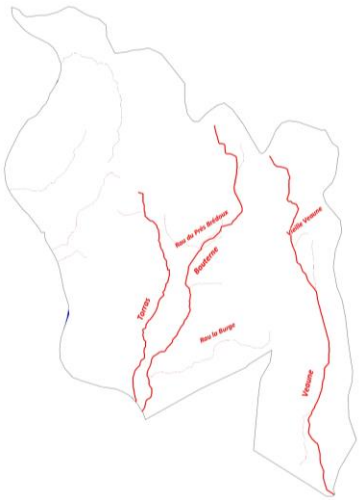

N
W E
S

5 km

2ème catégorie piscicole	Rau de Riverolles
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

Legende :

Limites domaines AAPPMA

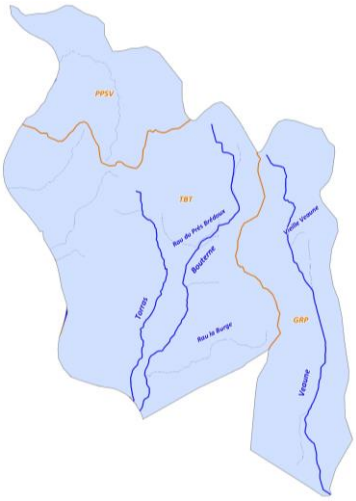

N
W E
S

5 km

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	26,48
	TBT	Truite Bouternoise	106	52,42	52,42
	PPSV	Parfaits Pecheurs de St-Vallier	363	23,6	14,52
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	Bouterne	Chantemerle-les-Blés	TBT	Route des tennis	Sources	600 m	31/12/2018	2013116-0009	/
Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

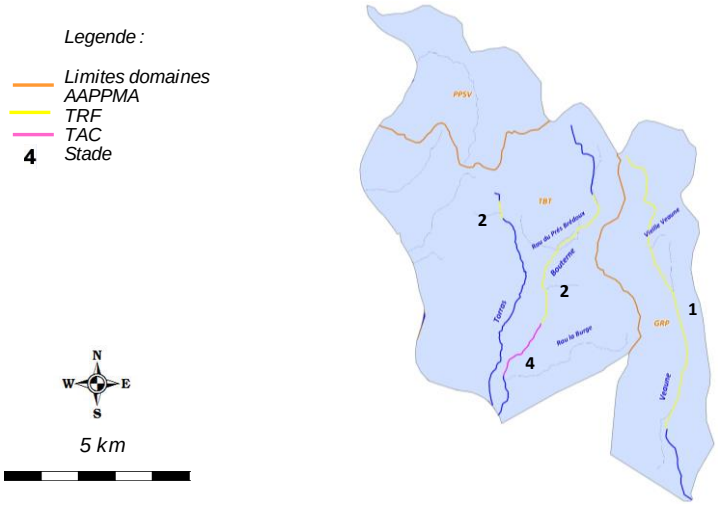

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Veaune	GRP	Soutien	Sources à Curson	9400	TRF	1	15000	Ecloserie Cabaret Neuf
Bouterne	TBT	Soutien	Chantemerle - Tain	4900	TRF	2	3000	Pisciculture fédérale 63
Bouterne	TBT	Halieutisme	Tain, aire A7	2000	TAC	4	1600	Pisciculture fédérale 63
Torras	TBT	Soutien	Amont pont Lacet	500	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63

Contexte VEAUBOU-26.13-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, homogénéisation et incision du lit	Les cours d'eau concernées, en particulier la Veaune et la Bouterne médiane et aval sont fortement impactés en terme de capacité habitationnelle par la problématique de recalibrage et de rectification du lit.	Modéré	Fort
Facteur principal	Ensablement, colmatage des fonds	Cette problématique touche également la Bouterne et la Veaune sur une importante partie de leur linéaire. Ce phénomène est lié au ravinement des terres agricoles, représentant une surface de bassin importante.	Fort	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes hydrologiques et thermiques du milieu, ainsi qu'une capacité d'accueil et de recrutement parfois limitées nécessitent une bonne circulation piscicole, permettant notamment aux espèces les plus sensibles de regagner des zones différentes selon les conditions afin d'accomplir convenablement leur cycle biologique.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Thermie	Hors mis sur le Torras et la Bouterne amont, la thermie peut etre potentiellement limitante aux vues des premiers resultats de la campagne 2016. Le cas de la veaune amont est particulier car le rehauffement est directement imputée aux plans d'eau situés en amont de la station.	Faible	Fort
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La Veaune amont est fortement touchée par la présence de 3 plans d'eau situés sur le secteur d'alimentation créant de multiples impacts quantitatifs et qualitatifs. Une surveillance doit etre mise en place sur le Torras amont, et sur la Veaune aval, de par la présence douteuse d'une population d'ecrevisses à pattes greles, espèce infeodée aux plans d'eau.	Modéré	Fort
Facteur principal	Impact qualitatif liés au ruissellement pluvial du reseau autoroutier	Le reseau autoroutier longe le cours de la Bouterne sur plus des 3/4 de son lineaire. Il constitue une incidence qualitative sur le cours d'eau notamment vis-à-vis des risques d'entrée de micropolluants. Les systèmes de retention d'eau semblent etre insuffisants.	Faible à modéré	Potentiellement Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte VEAUBOU-26.13-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Veaune, Bouterne	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Lutte contre le phénomène d'ensablement des cours d'eau	Veaune Bouterne	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité ecologique	Bouterne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec les services gestionnaires du reseau autoroutier	Bouterne	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Veaune, Torras	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VEAUBOU-26.13-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	VBO-RM1	Réaliser une étude géomorphologique sur le bassin de la Bouterne et de la Veaune	1	3	Les étdues géomorphologiques sont aujourd'hui incontournables pour la gestion intégrée des milieux. De forts enjeux géomoprhologiques ont été mis en avant, notamment en lien avec la problématique du réseau autoroutier, bloquant considérablement les apports latéraux des affluents rive droite de la Bouterne.	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	Arche Agglo	50 000,00 €
	Restauration du milieu	VBO-RM2	Réaliser une restauration morphologique	1	3	La capacité habitationnelle sur la Veaune et la Bouterne sont bien souvent déficitaires, en raison d'un recalibrage et une rectification conséquente. Sur la Bouterne, la partie médiane et aval sont concernées, et sur la Veaune, une grande partie du linéaire. L'action consiste à réaliser une restauration morphologique à minima de type R2. En outre, aucune étude géomorphologique n'a encore été menée sur ces deux bassins. Celle-ci est proposée par l'opération VBO-RM1. Les secteurs d'intervention prioritaires et la nature des travaux à réaliser seront déterminés par cette étude qui sera déclinée en Plan de gestion du transport solide.	Bouterne Veaune	FRDR1343 FRDR1099	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	Arche Agglo	A définir
	Restauration du milieu	VBO-RM3	Poursuivre les opérations de restauration physique légère	2	3	Des opérations de restauration physique légères ont déjà été réalisées sur la Veaune et la Bouterne. ce type d'opération doit etre poursuivi, sur des secteurs qui seront prédéfinis dans le cadre d'un programme spécifique (Contrat de rivière). Elles viennent en complément aux opérations préconisées par la future étude géomorphologique. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Bouterne Veaune	FRDR1343 FRDR1099	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	Arche Agglo FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	VBO-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un ensemblament des cours d'eau conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets. Un certain nombre d'opération de ce type ont d'ores et déjà mises en oeuvre par la CCHT dans le cadre du Contrat de rivière.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0301, AGR0401, AGR0803, RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	/
	Autre	VBO-AU1	Poursuivre le programme d'action de lutte contre le phénomène d'ensablement / colmatage des cours d'eau	1	2	Un certain nombre d'opérations ont d'ores et déjà été menées dans le cadre de la lutte contre l'ensablement très conséquents des cours d'eau, en particulier sur la Bouterne. Ce programme consiste principalement à réaliser des désableurs sur des zones stratégiques. cette action est couplée avec celle concernant la concertation avec le monde agricole, afin d'en optimiser les effets. les opérations de restauration morphologiques permettront également potentiellement de créer des resserrements du lit par la mise en place de systèmes type épis / déflecteurs	Veaune Bouterne	FRDR1343 FRDR1099	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement de la truite fario	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-02	Mesure MIA0202	Arche Agglo	A définir
GA2	Dispositif de franchissement	VBO-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54215 (Seuil aval Pont des Levées, Hauteur chute = 0,4 m)	2	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires de la Veaune et de la Bouterne sont indispensables. Ces ouvrages sont problématiques en période de reproduction de le Truite fario, mais également en période d'étiage lorsque les températures sont moins favorables aux espèces sténothermes d'eau froide, comme la truite, qui peut dans certaines conditions effectuer d'importantes migrations. La problématique thermique est avérée sur une grande partie du linéaire de la Veaune, et sur la partie aval de la Bouterne. L'enjeu anguille a de plus été identifié sur la Veaune. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54217 (Seuil de calage "Les Prés", Hauteur chute = 0,9 m)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54219 (Seuil calage Pont le Colombier, Hauteur chute = 0,6 m)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE22307 (Seuil GIE, Hauteur chute = 1,35 m)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	67 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54220 (Seuil prise d'eau le Colombier, Hauteur chute = 0,8 m)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54218, (Seuil calage ancien pont RD109, Hauteur chute = ?)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	A définir
	Dispositif de franchissement	VBO-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE22311, (Seuil prise d'eau, Hauteur chute = ?)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	A définir
	Dispositif de franchissement	VBO-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54216, (Seuil prise d'eau les Barbières, Hauteur chute = ?)	2	3		Bouterne	FRDR1343	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	Arche Agglo	A définir

GA3	Dispositif de franchissement	VBO-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE55011, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,3 m)	1	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires de la Veaune et de la Bouterne sont indispensables. Ces ouvrages sont problématiques en période de reproduction de le Truite fario, mais également en période d'étiage lorsque les températures sont moins favorables aux espèces sténothermes d'eau froide, comme la truite, qui peut dans certaines conditions effectuer d'importantes migrations. La problématique thermique est avérée sur une grande partie du linéaire de la Veaune, et sur la partie aval de la Bouterne. L'enjeu anguille a de plus été identifié sur la Veaune. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26	3 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE55013, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,35 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE55016, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,4 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF12	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE55018, (Seuil en bois, Hauteur chute = 0,3 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	3 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF13	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE55019, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,5 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF14	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65677, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,2 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	2 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF15	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65678, (Seuil de calage, Hauteur chute = 0,35 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF16	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65679, (Radier de pont RD532, Hauteur chute = 0,2 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	2 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF17	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37072, (Ancienne prise d'eau et seuil de calage associé, Hauteur chute = 2 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	Arche Agglo	100 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF18	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65680, (Seuil rustique, Hauteur chute = 0,25 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	2 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF19	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE71866, (Seuil rustique, Hauteur chute = 0,15 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-08	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	1 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF20	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37077, (Nom ?, Hauteur chute = 0,15 m)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-09	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	2 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VBO-DF21	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37079, (Le Mouchet, Hauteur chute = ?)	1	3		Veaune	FRDR1099	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-10	/	Arche Agglo Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	A définir
GA4	Communication et sensibilisation	VBO-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec les services gestionnaires du réseau autoroutier	2	3	Le reseau autoroutier a été identifié comme une problématique majeure sur la Bouterne, qu'il longe sur plus de 10 km linéaires. Le reseau constitue une source de pollution conséquente de la Bouterne notamment lors des épisodes pluvieux, avec un ruissellement s'écoulant souvent directement dans la Bouterne. Ce ruissellement charrie de nombreux élements potentiellement très polluants pour le cours d'eau. Peu de systèmes de retentions existent sur ce linéaire. Cette opération est également en lien avec la réalisation de l'étude géomorphologique et des opérations qui en découleront, le reseau constituant un point de blocage des matériaux ne transitant pas dans la Bouterne.	Bouterne	FRDR1343	Limiter les incidences des matières polluantes dans le milieu	Limiter les incidences des matières polluantes dans le milieu	Limiter la présence de polluants dans le milieu	OF 5A Dispositions 5A-01, 5A-02 et 5A-03	/	Arche Agglo	/
GA5	Autre	VBO-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Un certain nombre de plans d'eau ont été recensés et identifiés comme problématiques ou potentiellement problématiques sur le contexte. C'est le cas du plan d'eau du Mouchet sur la Veaune, véritable point noir. Deux autres plans d'eau situés en amont immédiat sont également potentiellement problématiques. Un plan d'eau a également identifié comme potentiellement problématique sur l'amont du Torras. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Veaune Torras	FRDR1099	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	A définir

GA6	Amelioration connaisance	VBO-AC1	Mettre en place une sonde thermique complementaire	3	3	Afin de mieux caractériser l'impact du plan d'eau du Mouchet, une sonde thermique complémentaire sera installée en amont de celui-ci. Des mesures avaient été réalisées par le CSP en 2003 et 2004, montrant un impact significatif. Il est cependant nécessaire d'obtenir des données récentes sur ce secteur. Le réseau de suivi thermique sera pérennisé sur le bassin. De plus, Arche Agglo réalisera également un suivi thermique complémentaire sur divers points sur Veaune et Bouterne.	Veaune	FRDR1099	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	160,00 €
	Amelioration connaisance	VBO-AC2	Identifier l'origine de la population d'écrevisses à pattes grêles	3	3	Une population d'écrevises à pattes grêles a été identifiée lors des prospections écrevisses sur la Veaune, en aval de Chanos-Curson, jusqu'à la confluence avec l'Isère. La présence de cette espèce semble récurrente sur le secteur, mais le milieu est peu favorable à celle-ci. Les individus présents proviennent aisni certainement d'un plan d'eau d'agrément ou d'élevage. L'action consiste à déterminer l'origine de l'ensemencement ce cette espèce. L'espèce engendre peu d'impact sur le milieu, mais sa présence caractérise celle d'un "milieu" pouvant potentiellement engendrer des problématiques qualitatives et quantitatives sur la Veaune.	Veaune	FRDR1099	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-16	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	2 000,00 €
GA7	Gestion	VBO-GE1	Etablir un plan d'alevinage précis sur l'ensemble du réseau	3	3	Les divers inventaires piscicoles réalisés sur la Veaune et la Bouterne montrent des densités très faibles de truite fario, dont une bonne partie s'explique par les altération nombreuses du milieu, mais pose également la question des modalités de gestion pratiquées par les AAPPMA gestionnaires et de l'efficaité de la réussite des soutiens de populations, qui s'avèrent en effet nécessaires. Un programme de gestion sera établit et définira les stades, les quantités et les fréquences de déversements de Truite fario et de Truite Arc-en-ciel sur ces cours d'eau, en adéquation avec des enjeux du milieu et la demande des pêcheurs. Des suivis piscicoles pourront être réaliser afin d'estimer l'efficacité de ce plan et le réajuster au besoin.	Ensemble du contexte	/	Améliorer l'efficacité du soutien de population	/	/	OF6C Dispositions 6C-01, 6C-02	/	FDPPMA26 et AAPPMA	/
GA8	Action règlementaire	VBO-AR1	Etendre le linéaire de la Veaune classé au titre du decret frayères (L.432-3, liste 2 ecrevisses)	3	2	Une population d'écrevisses à pattes blanches a été contactée sur la Veaune, en amont du plan d'eau du Mouchet, sur un linéaire d'environ 1 km. Il est proposé d'intégrer ce secteur au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Veaune	FRDR1099	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	/
GA9	Amelioration connaisance	VBO-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec Arche Agglo	640,00 €

Contexte VEAUBOU-26.13-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Les divers inventaires piscicoles réalisés sur la Veaune et la Bouterne montrent des densités très faibles de truite fario, dont une bonne partie s'explique par les altération nombreuses du milieu, mais pose également la question des modalités de gestion pratiquées par les AAPPMA gestionnaires et de l'efficaité de la réussite des soutiens de populations, qui s'avèrent en effet nécessaires. Un programme de gestion sera établit et définira les stades, les quantités et les fréquences de déversements de Truite fario et de Truite Arc-en-ciel sur ces cours d'eau, en adéquation avec des enjeux du milieu et la demande des pêcheurs. Des suivis piscicoles pourront être réaliser afin d'estimer l'efficacité de ce plan et le réajuster au besoin.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	Une gestion patrimoniale est préconisée sur la Rau de Torras et sur l'amont de la Veaune, secteur de présence de l'écrevisse à pattes blanches.	**Gestion patrimoniale**

IV. SOUS-BASSIN VERSANT ISERE AVAL ET BAS GRESIVAUDAN

ID_10_03

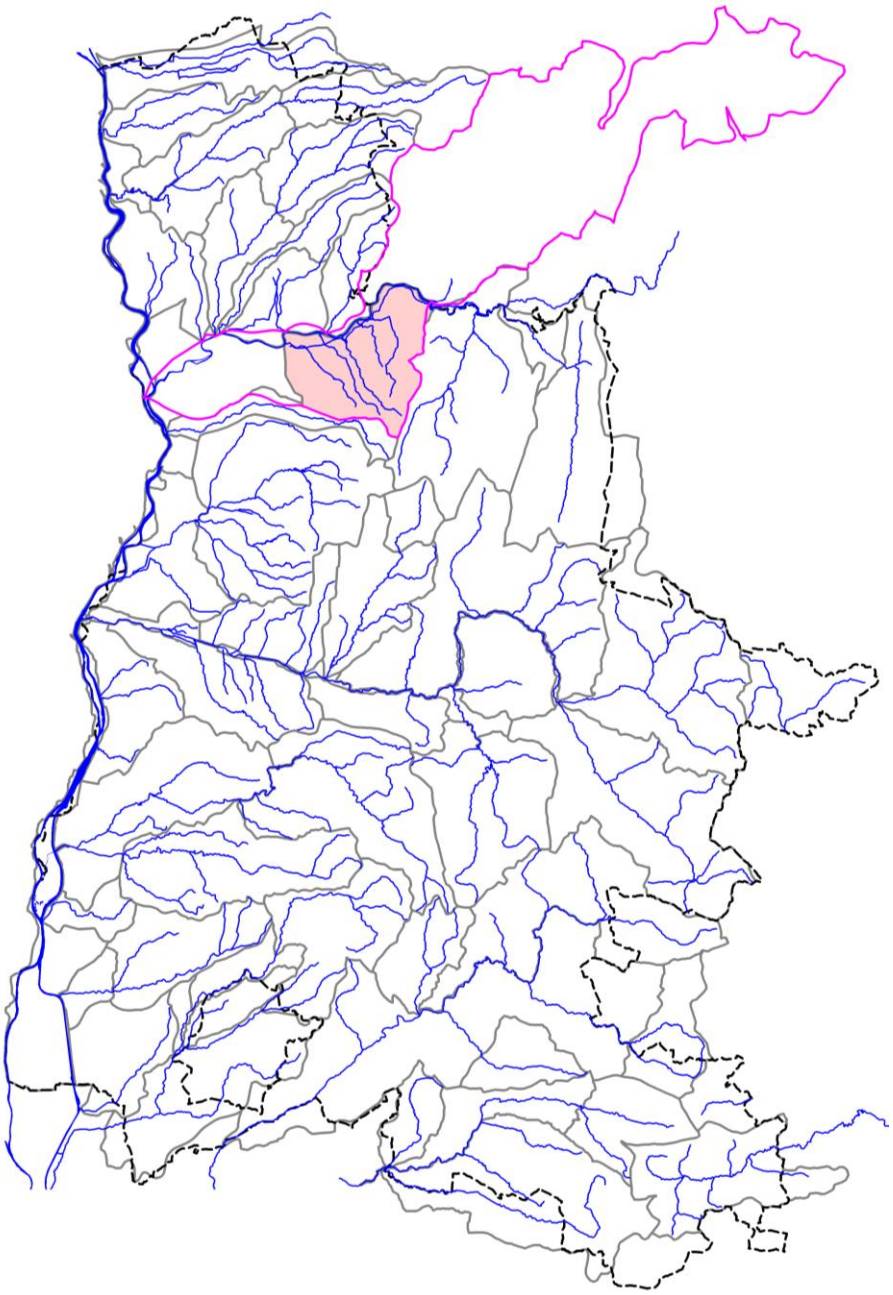

4.1. CONTEXTE SALMONICOLE AFFLUENTS RIVE GAUCHE DE L'ISERE

AFFRGISERE-26.14-S

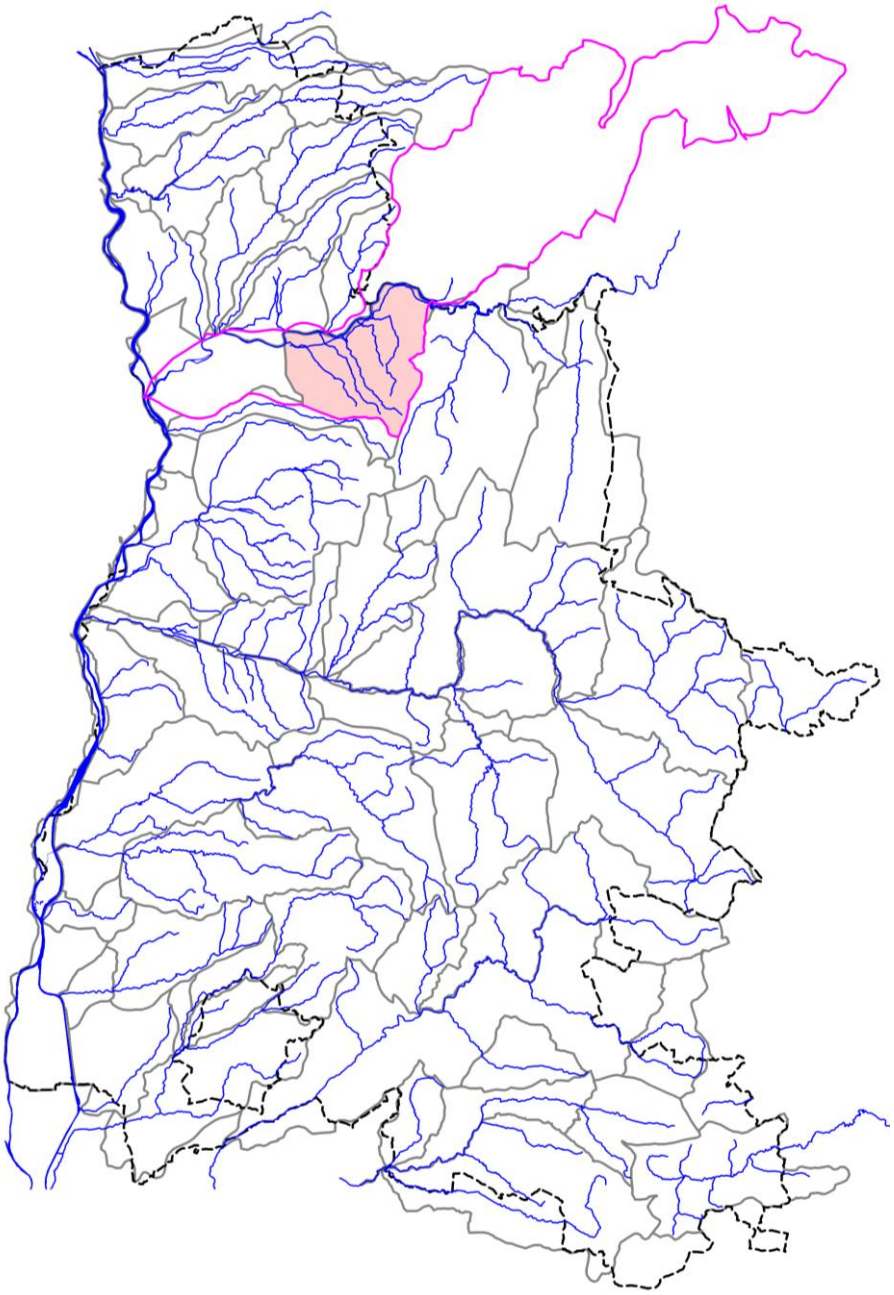

AFFRGISERE-26.14-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

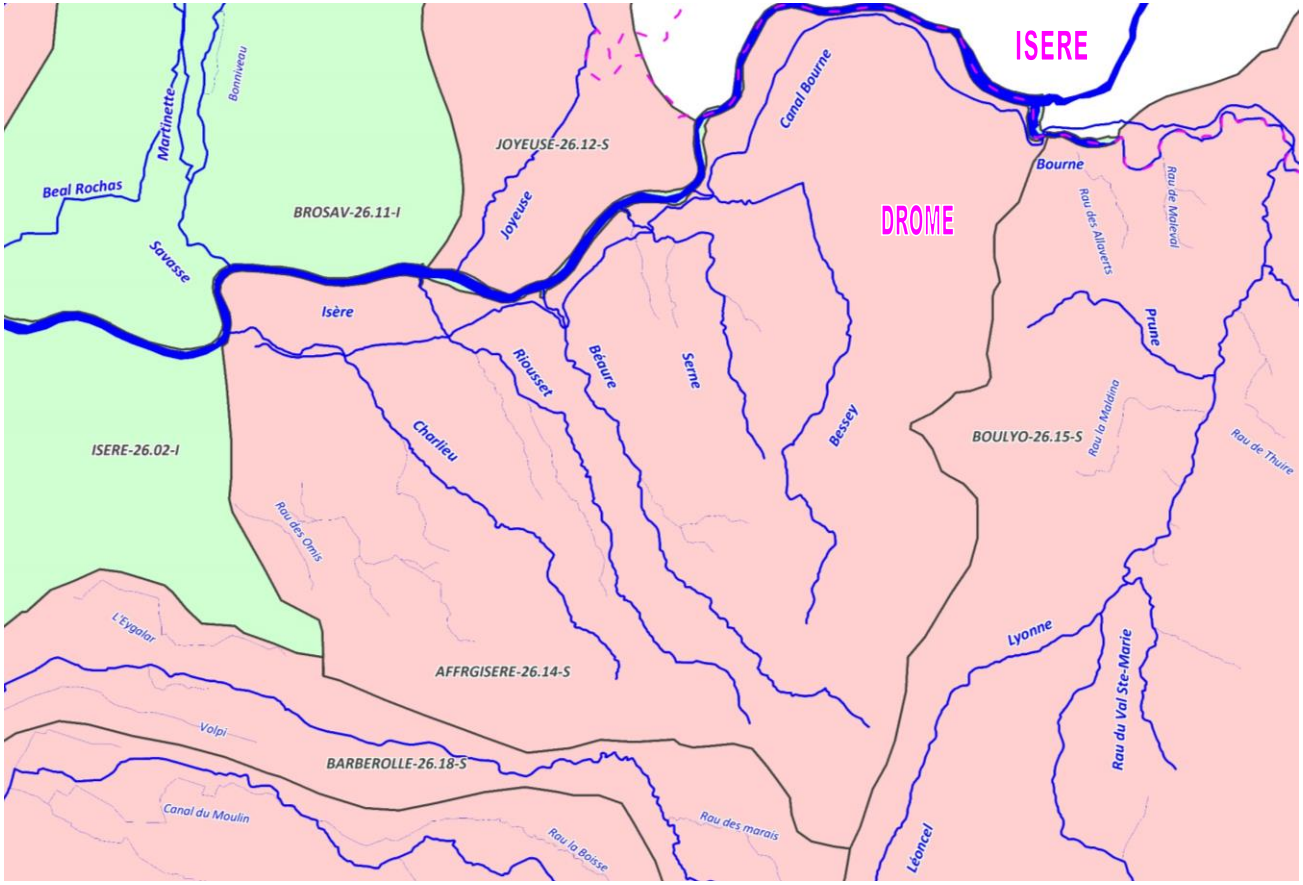

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE AFFRGISERE-26.14-S (Affluents Rive gauche de l'Isère)

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

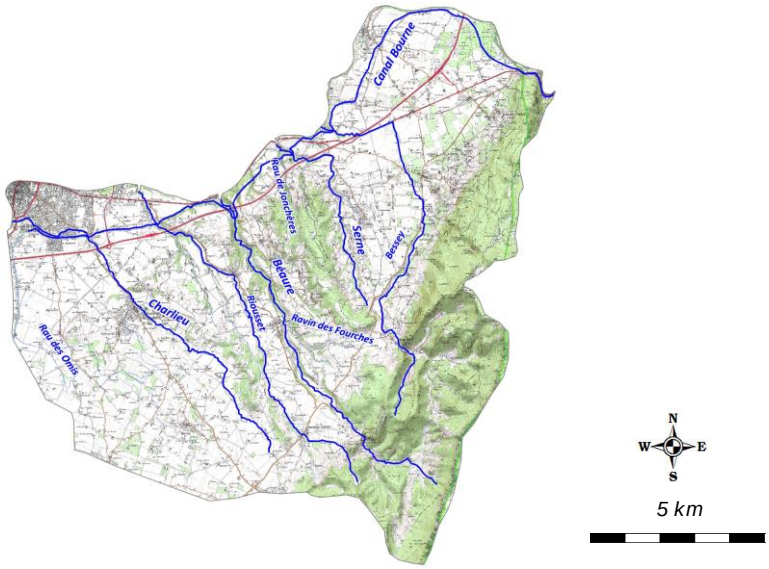

Ce contexte regroupe l'ensemble des affluents de l'Isère dans le département situés en rive gauche. Les principaux cours d'eau sont le Charlieu (ou Maladière), la Béaure et la Serne. Ils prennent naissance au pied ddu massif du Vercors, sur la partie Est et s'écoulent jusqu'à la plaine de Bourg-de-Péage. Leurs débits sont globalement faibles, mais ils recèlent un potentiel piscicole et astacicole intéressant. Ces milieux sont très peu connus, car leur intégration dans le territoire d'une intercommunalité (CAVRA) est très récent. Auparavant, ces milieux étaient considérés comme orphelins.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Charlieu	12,03	380	138	20,12
Béaure	12,64	760	145	48,66
Serne	7,357	370	148	30,18

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Charlieu, Beaure, Serne, Riousset, Bessey		
	Plans d'eau	Présence de 76 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Charlieu		**Gauche Isère**	**12,03**
	Béaure		Gauche Isère	12,64
	Serne		Gauche Isère	7,36
	Riousset		Gauche Isère	12,6
	Bessey		Gauche Isère	12,8
Surface du contexte (km2)	150,9			
Surface du bassin versant (km2)	252,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	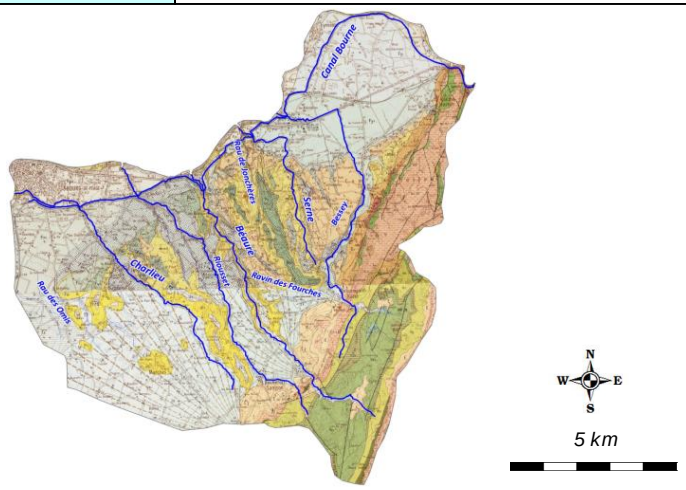			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Marches, Chatuzange-Le-Goubet, Bourg-de-Péage, Rochefort-Samson, Beauregard-Baret, Jaillans, Hostun, La Baume d'Hostun, Eymeux			
Assainissement	NC			

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Charlieu, Beaure, Serne, Riousset, Bessey		
	Plans d'eau	Présence de 76 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Charlieu		**Gauche Isère**	**12,03**
	Béaure		Gauche Isère	12,64
	Serne		Gauche Isère	7,36
	Riousset		Gauche Isère	12,6
	Bessey		Gauche Isère	12,8
Surface du contexte (km2)	150,9			
Surface du bassin versant (km2)	252,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	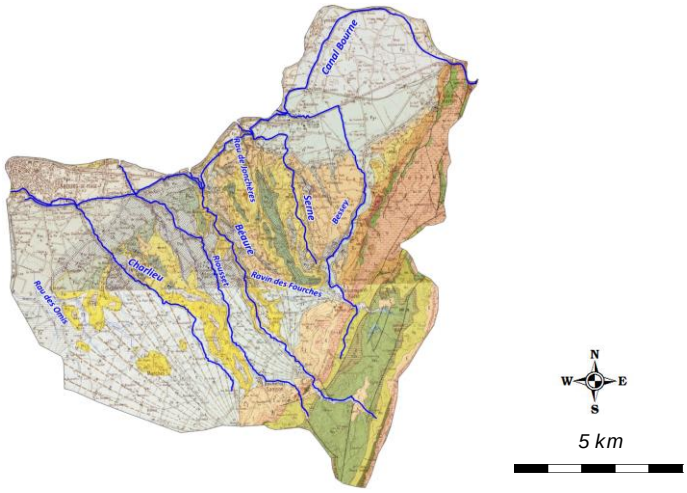			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Marches, Chatuzange-Le-Goubet, Bourg-de-Péage, Rochefort-Samson, Beauregard-Baret, Jaillans, Hostun, La Baume d'Hostun, Eymeux			
Assainissement	NC			

Occupation du sol	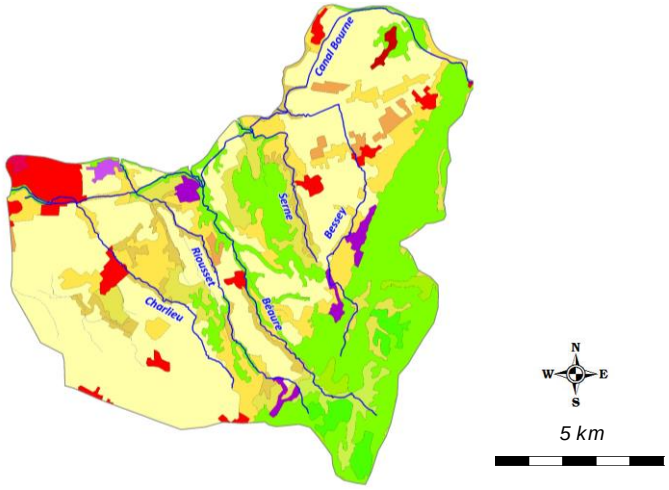
	/
Industrie	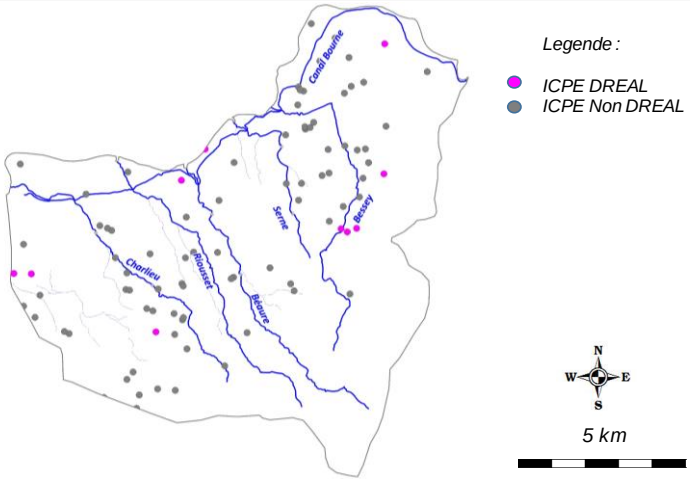
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3135O
Mesures règlementaires de protection	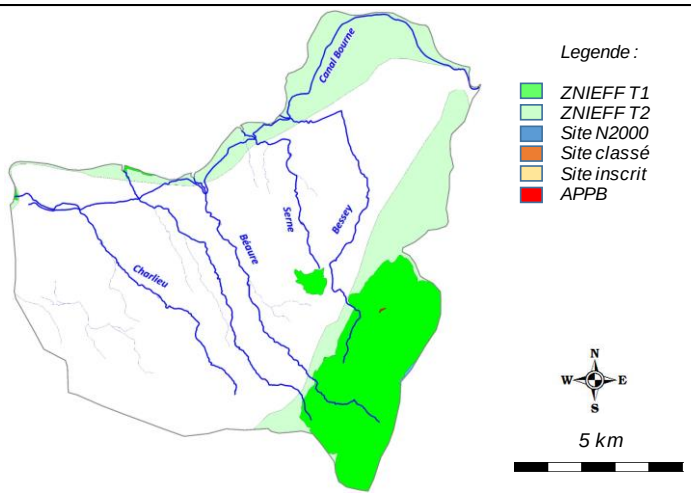

Mesures règlementaires de protection (suite)

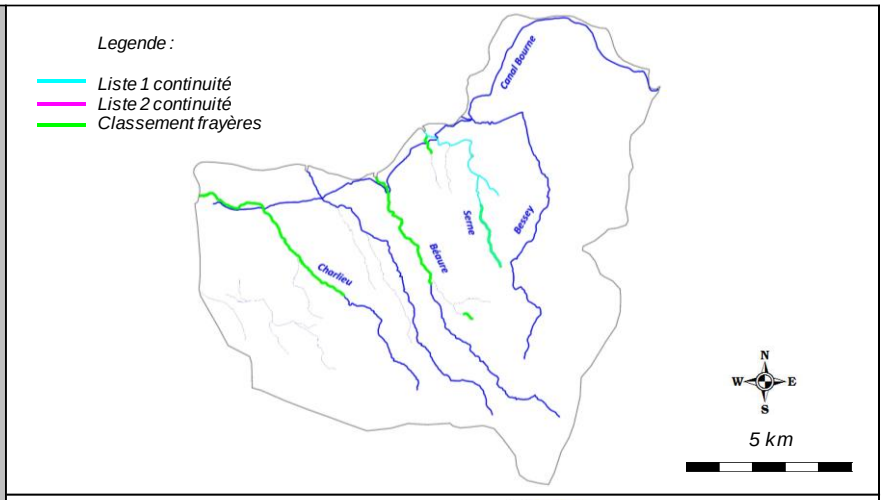

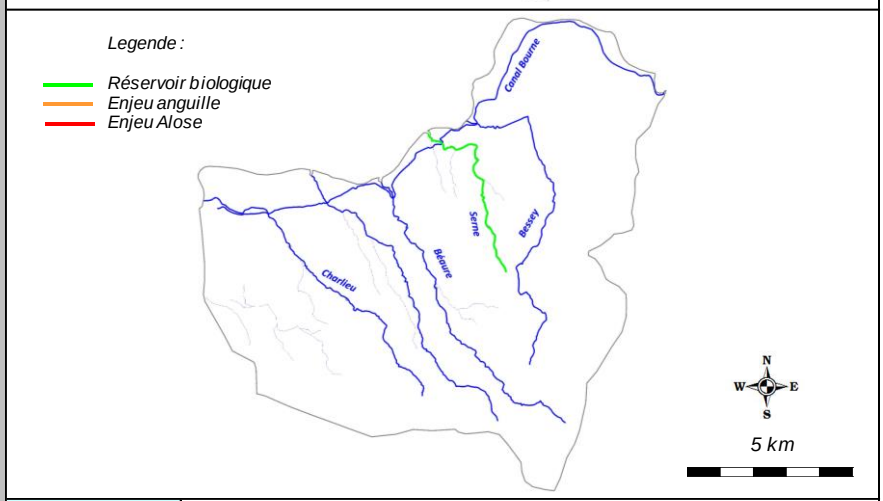

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	APPB104 - Combe de Beauregard-Baret
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	3816 - Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble
	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
ZNIEFF type 1	26000041 - Pelouses de Barandon
	26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_750 - Le Ruisseau de Serne et ses affluents
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	026I000255 - Poisson Liste 1 - Ruisseau le Charlieu (du pont de Cocu au pont de la RD2532)
	026I000254 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Béaure (du pont de St-mamans à la confluence avec l'isère)
	026I000416 - Ecrevisse Liste 2 - Ravin de la Carrou (des sources au plan d'eau)
	026I000417 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Thiolet (de l'autoroute A49 à la confluence avec la Serne)
	026I000253 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Serne (des sources au pont de Boissonnet)
Réservoir biologique	RBioD00345 - Le Ruisseau de Serne et ses affluents
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_03***						
	Intitulé	***Isère aval et Bas Grésivaudan***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR12104	ruisseau de la maladière	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon état
	FRDR10364	ruisseau le riousset	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon état
	FRDR11210	ruisseau de béaure	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon état
	FRDR10353	ruisseau de serne	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon état
	FRDR10670	ruisseau le bessey	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon état
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3 à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LOF, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LOF
	Espèces centrales	TRF
	Espèces intermédiaires	LOF
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Charlieu	2017	Chatuzange-le-Goubet, la Part Dieu	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-CHL-01
Charlieu	2017	Chatuzange-le-Goubet, Pont amont A49	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-CHL-01
Béaure	2017	Rochefort-Samson, Les Souffleuses	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-BEA-01
Béaure	2017	Chatuzange-le-Goubet, Pont aval le Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-BEA-01
Serne	2017	Jaillans, Serne	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RC-SER-01
Serne	2017	Jaillans,Pont des Accacias	Abondances numeriques, pondérales, IPR	LOF	Station RR-SER-01

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

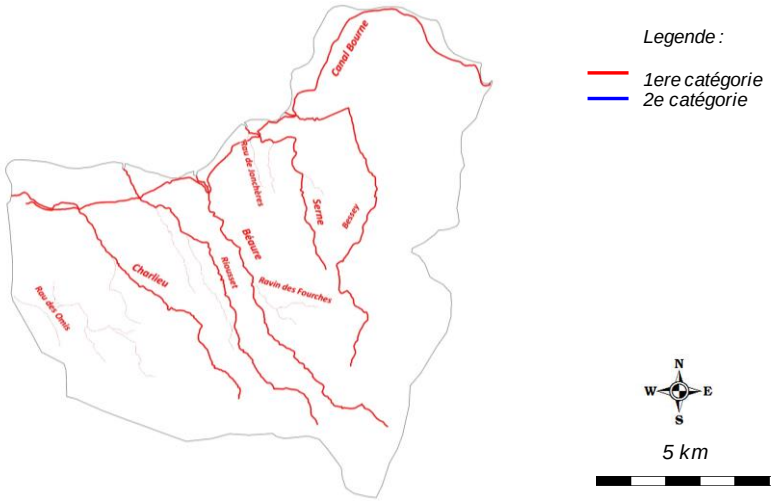

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

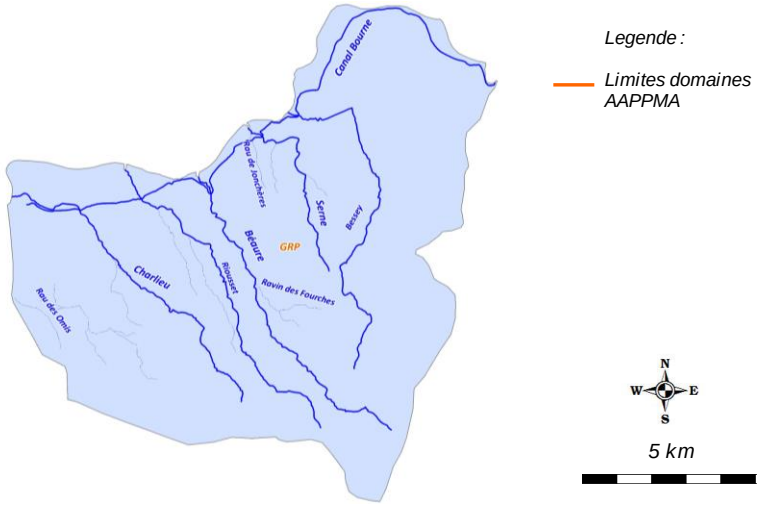

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	661,6	150,9
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L' AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

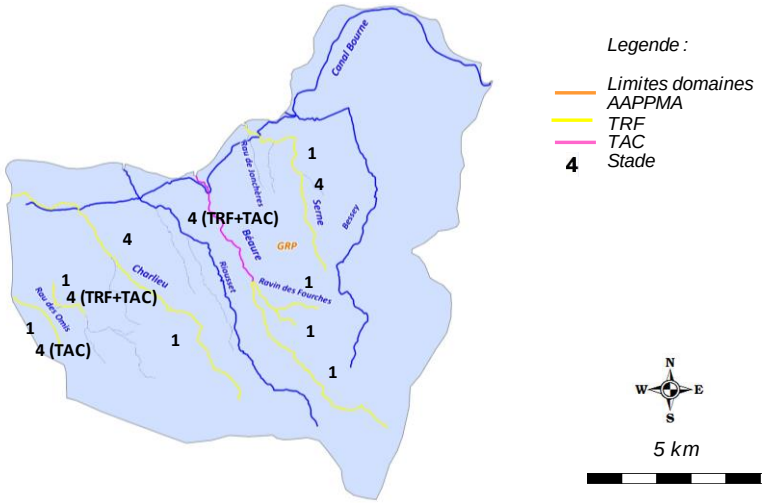

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Charlieu	GRP	Soutien	Des sources au pont des seigneurs	10000	TRF	1	5000	Ecloserie Cabaret neuf
Charlieu	GRP	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	75	Murgat
Béaure	GRP	Soutien	Amont de St-Mamans	7700	TRF	1	5000	Ecloserie Cabaret neuf
Béaure	GRP	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	75	La Sone
Béaure	GRP	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	25	Murgat
Rau des Fourches	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	2800	TRF	1	3500	Ecloserie Cabaret neuf
Rau de la Carrou	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	900	TRF	1	3500	Ecloserie Cabaret neuf
Serne	GRP	Soutien	Ensemble linéaire	7300	TRF	1	5000	Ecloserie Cabaret neuf
Serne	GRP	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	50	Murgat
Rau des Omis	GRP	Halieutisme	Ensemble linéaire	2400	TRF	4	50	Murgat
Rau des Omis	GRP	Halieutisme	Ensemble linéaire	2400	TAC	4	100	La Sone
Rau de Bagnol (Coppe)	GRP	Soutien	Aval Coppe	1900	TRF	1	5000	Ecloserie Cabaret neuf
Rau de Bagnol (Coppe)	GRP	Halieutisme	Aval Coppe	1900	TAC	4	100	La Sone
Rau de Bagnol (Coppe)	GRP	Halieutisme	Aval Coppe	1900	TRF	4	50	Murgat

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	L'habitat est déficitaire sur le Charlieu (grande partie du linéaire, et en particlier le secteur aval) et sur la Serne aval. Ce déficit est associé à une rectification et un recalibrage conséquent de ces cours d'eau notamment sur les zones de plaine. La ripisylve est souvent absente, se retrouvant déconnectée du lit mineur.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage lié au lessivage des terres cultivées est conséquent notamment sur la Serne aval. Le couvert végétal est très souvent insuffisant pour retenir les matériaux les plus fins qui se retrouvent dans le cours d'eau et impactent d'autant plus des secteurs deja très pauvres en habitats.	Fort	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Charlieu, Serne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance physicochimique et hydrologique des cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	ARGI-RM1	Mettre en place une étude géomorphologique	1	3	Le diagnsotic met en avant une problématique habitationnelle liée à des rectifications de cours d'eau, en particlier sur le Charlieu et sur la Serne. Avant toute opréation de restauration morphologique, une étude spécifique doit être menée à l'échelle de ce territoire jusqu'à récemment orphelin. Les afflueunts rive gauche de l'Isère sont désormais gérés par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (CAVRA). Cette étude débouchera sur un plan de gestion du transport solide qui définira les actions à réaliser et les sites prioritaires.	Charlieu Béaure Serne	FRDR12104 FRDR11210 FRDR10353	Améliorer les connaissances géomorphologiques afin d'optimiser la gestion du milieu et des espèces	Améliorer les connaissances géomorphologiques afin d'optimiser la gestion du milieu et des espèces	Améliorer les connaissances géomorphologiques afin d'optimiser la gestion du milieu et des espèces	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0101	CAVRA	30 000,00 €
	Communication et sensibilisation	ARGI-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Charlieu Serne	FRDR12104 FRDR10354	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesure MIA0101	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA2	Action règlementaire	ARGI-AR1	Classer 1 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	1	Lors des prospections nocturnes réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches, une importante population a été recensée sur la Béaure, du Lieu-dit du Moulin Blanc au lieu-dit "les Maillots" soit sur environ 3 km linéaires. L'action consiste à proposer ce secteur au classement règlementaire frayères, ne figurant pas actuellement dans cette base de données de référence.	Béaure	FRDR12104	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA3	Amelioration connaisance	ARGI-AC2	Mettre en place un observatoire	2	3	Le territoire était jusqu'à recemment orphelin, mais il est aujourd'hui géré par la CAVRA. Il n'existe pas à ce jour de données de suivi des milieux de type physicochimique et hydrologique. La FDPPMA26 a mis en place depuis 2017 un suivi thermique sur 3 cours d'eau : la Béaure, le Charlieu et la Serne. Les suivis environnementaux des cours d'eau sont indispensables et l'action consiste à mettre en ouevre un véritable observatoire dont les stations seraient judicieusement choisies.	Charlieu Béaure Serne	FRDR12104 FRDR11210 FRDR10355	Améliorer les connaissances générales afin d'en optimiser la gestion du milieu et des espèces associées	Améliorer les connaissances générales afin d'en optimiser la gestion du milieu et des espèces associées	Améliorer les connaissances générales afin d'en optimiser la gestion du milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CAVRA	5000 € / an
	Amélioration connaissance	ARGI-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	480,00 €

Contexte AFFRGISERE-26.14-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Hors mis la Béaure, les résultats piscicoles montrent des difficultés importantes d'accomplissement du cycle biologique de la Truite fario. La capacité habitationnelle est en cause, néanmoins, la reproduction semble s'effectuer difficilement de par un déficit en zones favorables à la reproduction sur le Charlieu et la Serne. Un soutien de population en alevins à résorption est ainsi préconisée sur ces 2 cours d'eau (et uniquement sur la partie aval de la Serne, une population d'écrevisses à pattes blanches étant présente en amont).	**Gestion raisonnée**
Cas particulier de gestion	La population piscicole de la Béaure montre la présence d'une population de truite fario plutot conforme avec une structure interne bien équilibrée. Le milieu permet en effet l'accomplissement correct du cycle biologique. Il est aisni préconisé sur ce secteur en particulier une gestion patrimoniale.	**Gestion patrimoniale**

V. SOUS-BASSIN VERSANT DU VERCORS

ID_10_07

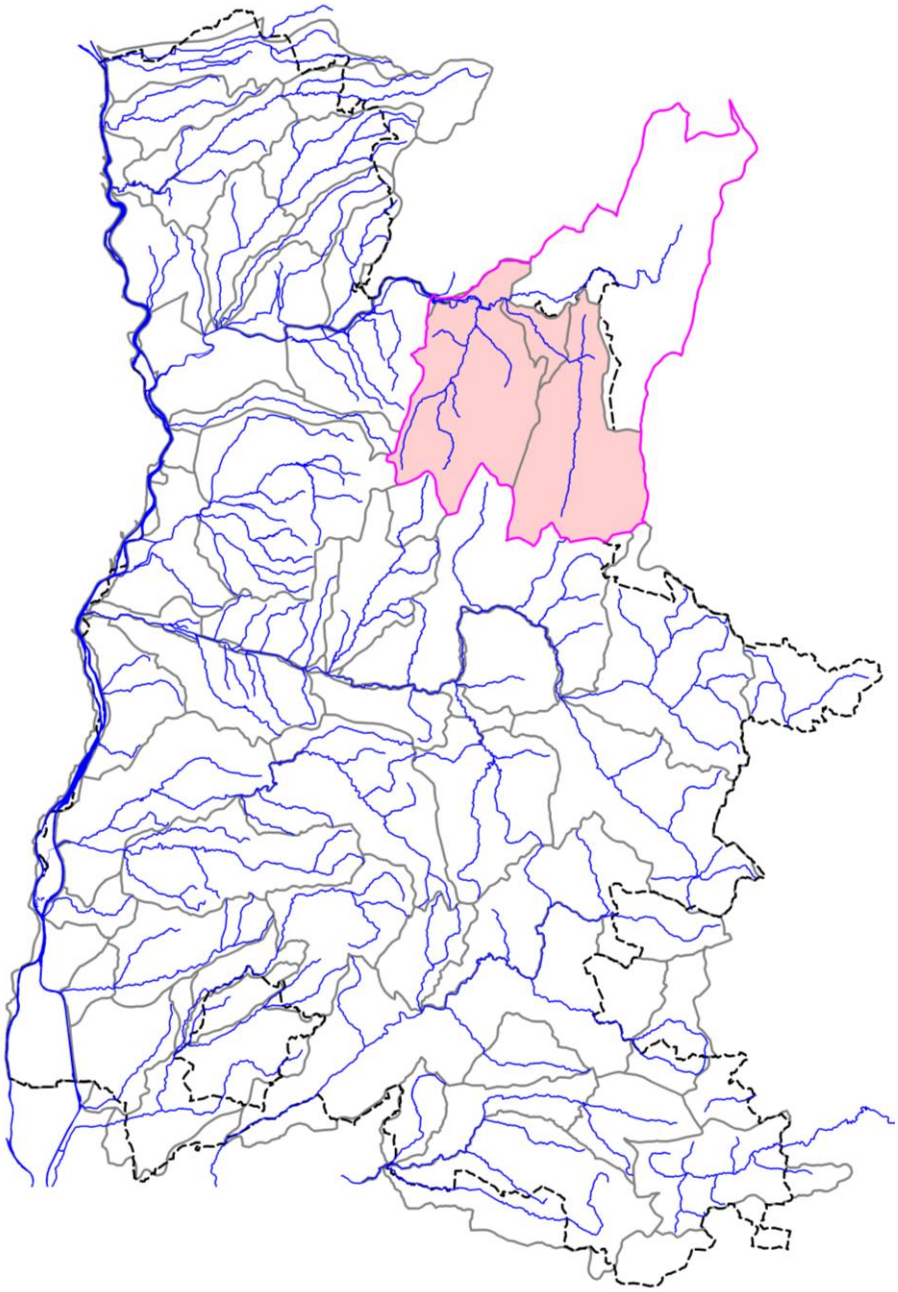

5.1. CONTEXTE SALMONICOLE VERNAISON AMONT

VERNAISON1-26.16-S

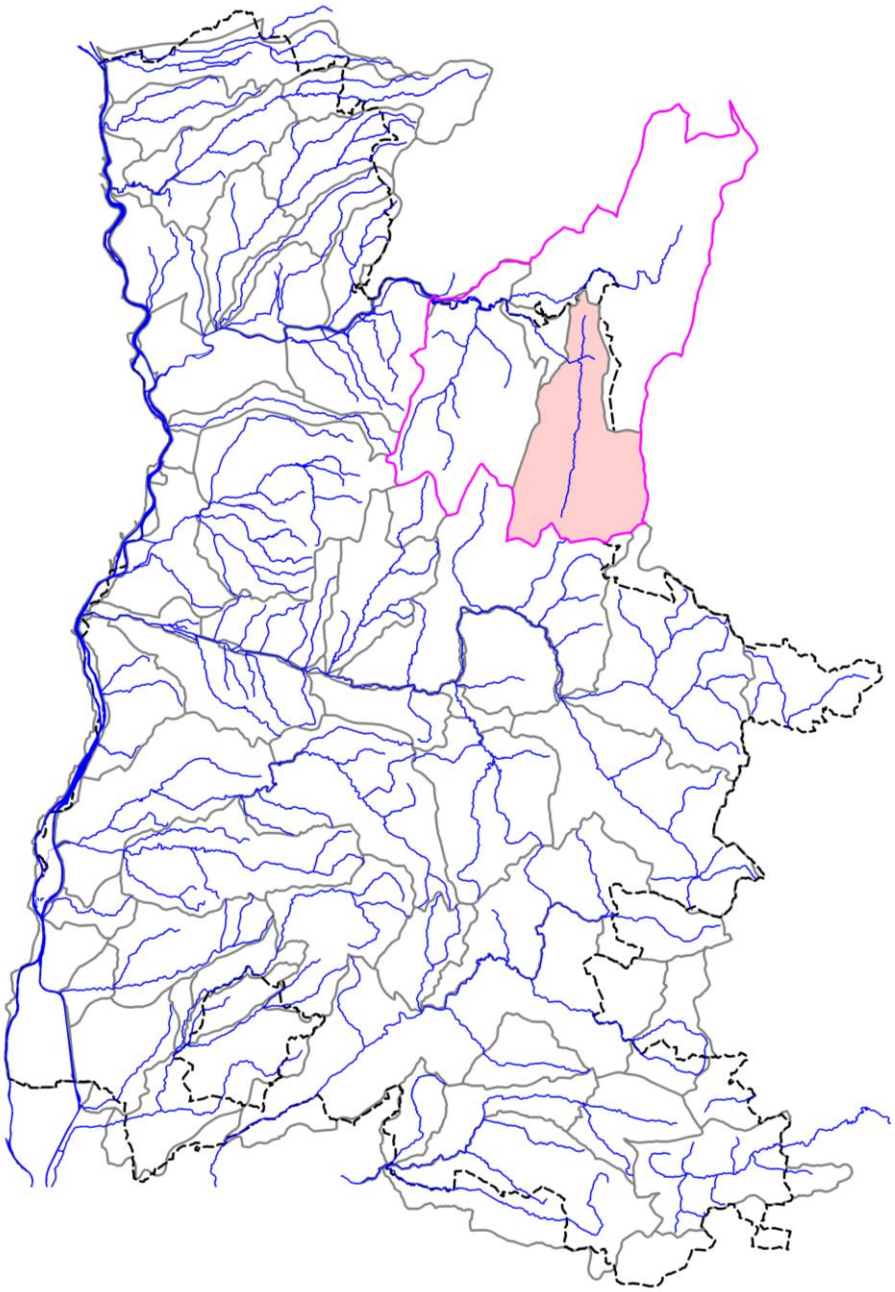

VERNAISON1-26.16-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

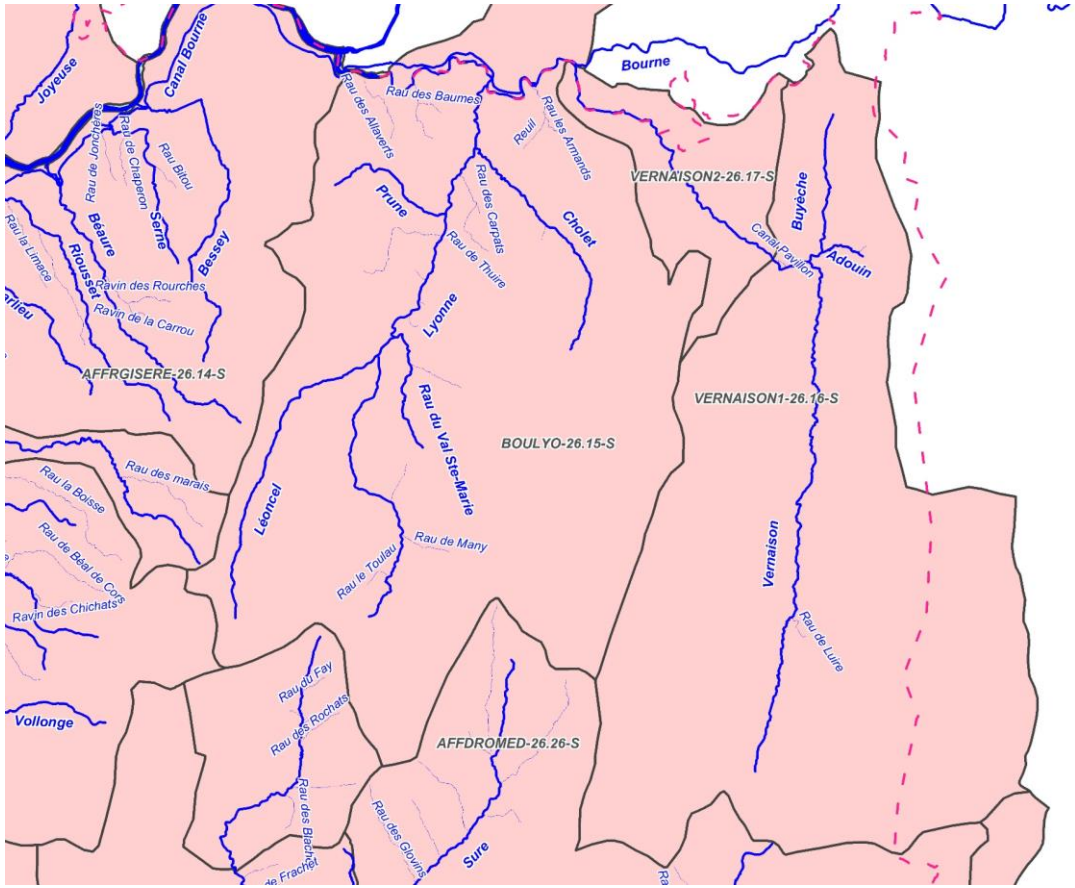

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE VERNAISON1-26.16-S (Vernaison amont)

Contexte VERNAISON1-26.16-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

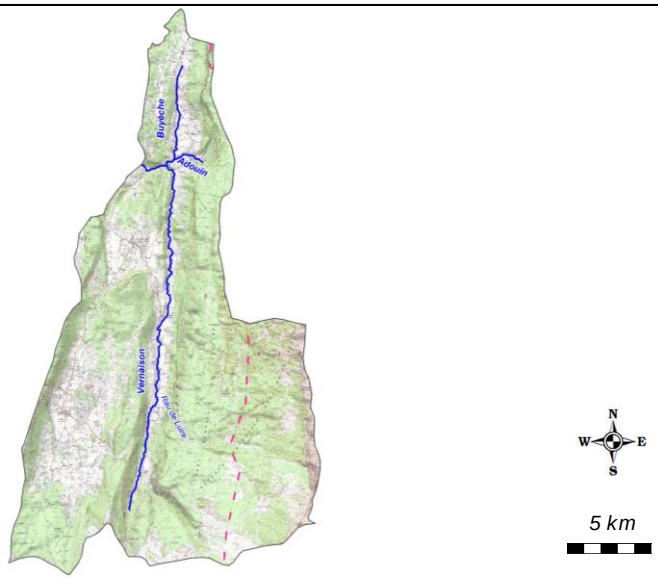

La Vernaison d'un linéaire d'environ 30 km et drainant un bassin versant de près de 300 km2 conflue avec la Bourne au village de Pont-en-Royans, à l'amont immédiat de la queue de retenue du barrage d'Auberives-en-Royans. Elle recoit les apports de l'Adouin, lui-meme recevant les apports du Buyeche sur le secteur du plateau.

Après un parcours quasi rectiligne Sud-Nord, au fond du val de Saint-Agnan-en-Vercors ou synclinal médian du Vercors, la Vernaison effectue un brusque virage à l'ouest pour s'enfoncer profondément dans les Grands Goulets, au lieu-dit Les Barraques-en-Vercors. Ce cours d'eau présente une origine et un parcours remarquables, localisés sur le grand massif karstique du Vercors.

Profil topographique du cours d'eau principal

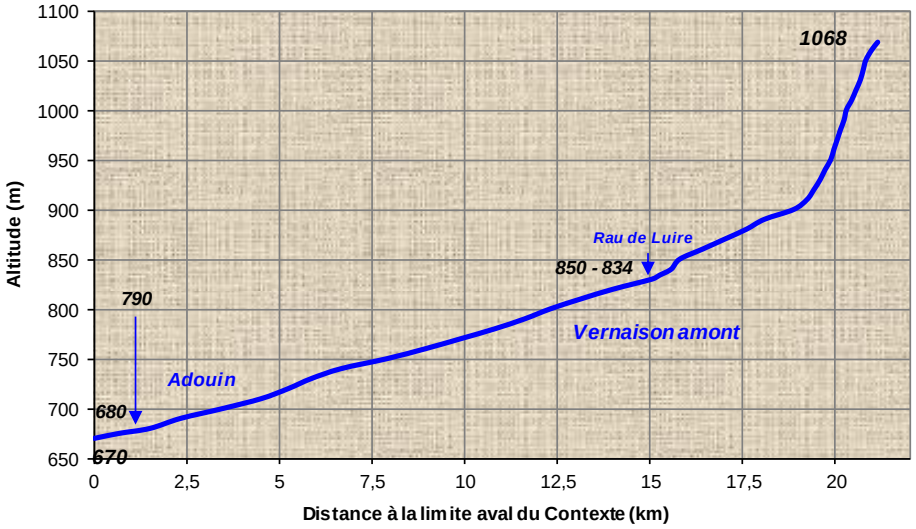

Contexte VERNAISON1-26.16-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source de la Vernaison		
	Aval	Début Grands Goulets		
	Affluents	Rau de Luire, Adouin, Buyeche		
	Plans d'eau	Présence de 28 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Vernaison		***I***	**21,128**
	Rau de Luire		Droite	1,037
	Adouin		Droite	2,295
	Buyeche		Droite Adouin	4,841
Surface du contexte (km2)	221			
Surface du bassin versant (km2)	879,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		NC	
	Module (m3/s)		NC	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1068	
		Altitude aval (m)	670	
		Pente Moyenne (pm)	18,84	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	6	
		Hauteur cumulée (m)	5,35	
	Taux d'étagement (%)		1,34	
Geologie	*5 km*			

Geologie (suite)	La partie amont de la Vernaison s'écoule dans un synclinal d'orientation Nord-Sud relativement étroit. La Vernaison a, sur cette partie haute, entaillé les dépôts glaciaires du wurmien, les éboulis de pied de falaise ainsi que les couches calcaires Sénonien. Au sud de St Agnan-en-Vercors, l'urgonien de la bordure Ouest du synclinal médian se surélève brutalement et ferme la dépression de La Chapelle-en-Vercors par une ligne de falaises qui culmine à la Roche du Mas. Ce surhaussement brutal est dû au passage d'une grande faille, orientée NE-SW (la faille de la Cime du Mas). En amont de la confluence avec l'Adouin, la Vernaison s'écarte de l'axe du val par un coude vers l'Ouest. En rive droite, en amont du coude et jusqu'au lieu-dit Chabertière, la Vernaison longe un affleurement de grès calcaire friables datant du Miocène. Elle tranche ensuite le flanc Ouest du synclinal médian et en franchit la barre urgonienne, en aval du hameau des Baraques, par les gorges des Grands Goulets. En aval des Grands Goulets, la Vernaison s'écoule dans la combe d'Echevis. La pente s'adoucie progressivement et cette dernière traverse les calcaires argileux à Spatangues et marnes de l'Hauterivien. Une ligne continue de calcaires urgoniens encadre la combe qui constitue le toit de l'anticlinal des Coulmes. De nombreuses fractures mineures y sont accidentées. Par la suite, la pente étant plus faible et la rivière moins encaissée, des alluvions fluviatiles et torrentielles récentes se sont déposées plus facilement sur un substrat composé par des marnes grises du Valanginien inférieur reposant sur des calcaires bicolores du Fontanil et des calcaires argileux de l'Hauterivien. Cette couche alluvionnaire est faible puisque, ponctuellement, des bancs de calcaires sont visibles en lit mineur. De Sainte-Eulalie à Pont en Royans, la Vernaison s'écoule, au pied de la falaise urgonienne du Mont Baret (786 m) au bas de laquelle se trouve des couches de calcaires gréseux , grés et sables du sénonien inférieur et des sables siliceux blancs et rouges de l'Eocène. La Vernaison s'écoule dans les alluvions fluviatiles de la terrasse des Plants supportant des sols peu épais.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Agnan-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors, Gresse-en-Vercors, La-Chapelle-en-Vercors, St-Martin-en-Vercors, St-Julien-en-Vercors
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel…) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.

Occupation du sol	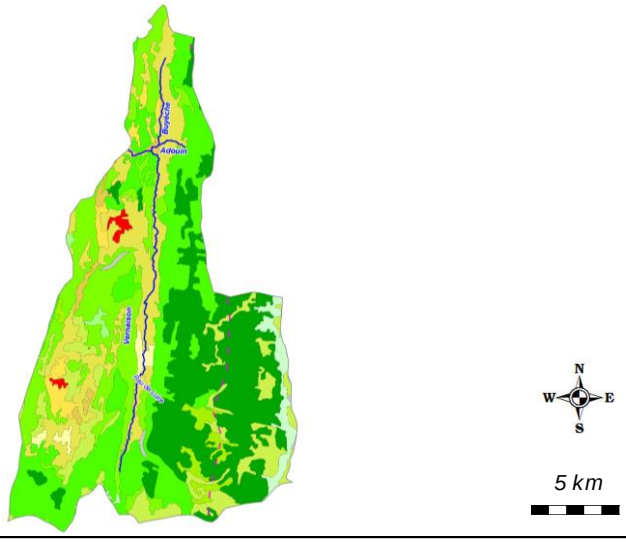 Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire (carte 8). Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraiches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaison et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	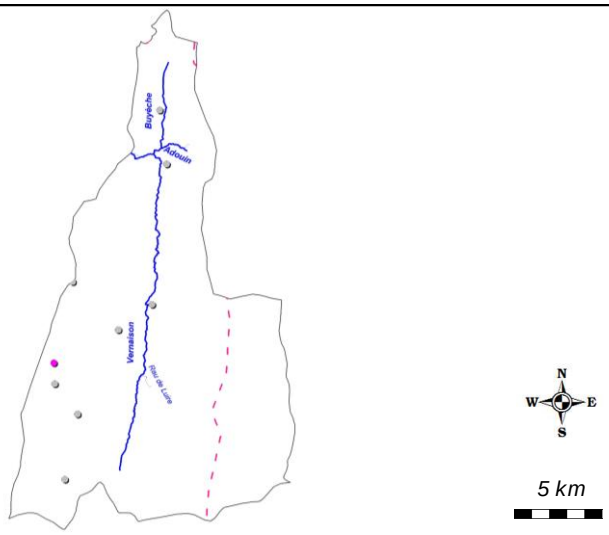

Industrie (suite)	L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,…) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m3 recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistants en 2005.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136ET
Mesures règlementaires de protection	*Legende :* *ZNIEFF T1* *ZNIEFF T2* *Site N2000* *Site classé* *Site inscrit* *Réserve naturelle* 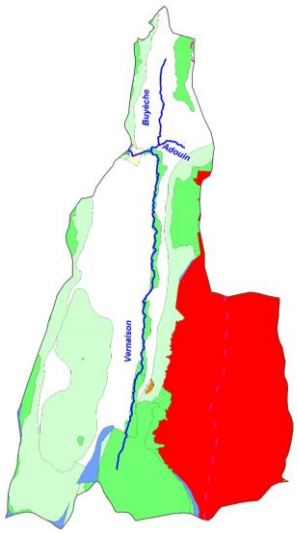 N W E S *5 km*
	Legende : *Liste 1 continuité* *Liste 2 continuité* *Classement frayères* 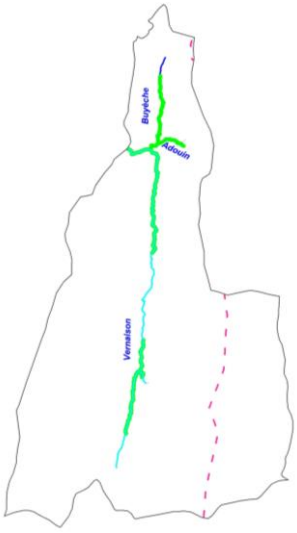 N W E S *5 km*

Mesures règlementaires de protection (suite)	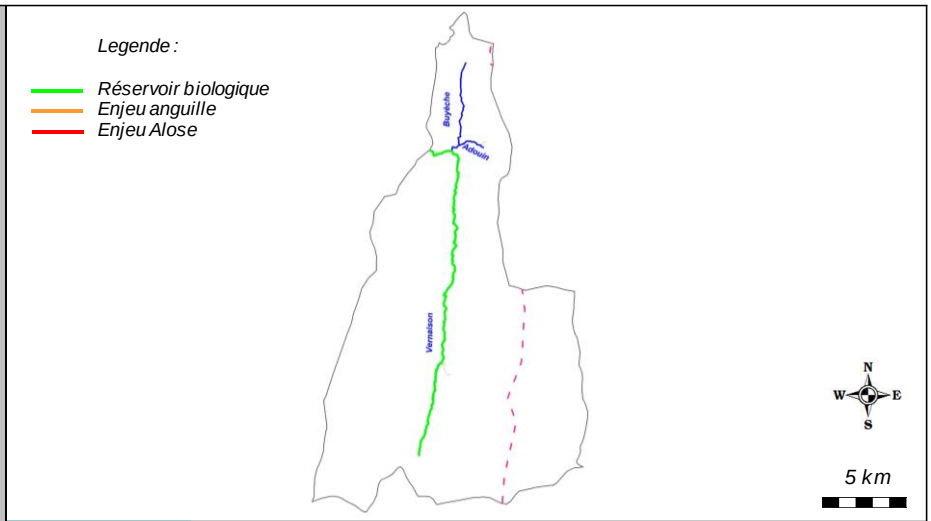	
	Natura 2000	FR8210017 - Hauts plateaux du Vercors (ZPS)
		FR8201744 - Hauts plateaux et contreforts du Vercors (SIC)
		FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebors méridional du Vercors
	Réserve Naturelle	FR3600074 - Hauts plateaux du Vercors (RN074)
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SI262 - Abords de la Grotte de Luire
		SC060 - Grotte de la Luire
		SI240 - Pavillon des Grands Goulets
	ZNIEFF type 2	3823 - Hauts Plateaux du Vercors
		2607 - Plateaux Centraux du Vercors
		2608 - Ensemble des zones humides des environs de Vassieux-en-Vercors
		2606 - Royans et vallée de la Bourne
	ZNIEFF type 1	38230003 - Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors
		38230004 - Hauts plateaux sud du Vercors
		38230005 - Montagne de Beure
		38230002 - Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente
		38230008 - Crêtes orientales du massif du Vercors
		26080001 - Marais de Chaumas
		26080002 - Mare du château de Vassieux
		26000036 - La Vernaison de Rousset aux Grands-Goulets
		26070003 - Combe de Loscence
		26060004 - Grands Goulets, rochers et bois de l'Allier, Grande Cournouse
		26000010 - Crête de Chalimont et Roche Rousse
	L.214-17 Liste 1	L1_744 - La Vernaison de la source au pont des Barraques-en-Vercors, Luire inclus
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000225 - Poisson liste 1 - La Vernaison (Confluence Vernaison/ Combe Mâle au pont de La Britière)
		026I000226 - Poisson liste 1 - Rau Luire (aval gué des Chaberts)
		026I000223 - Poisson liste 1 - La Vernaison (Résurgences Hameau de Chabotte à confluence Bourne)

Mesures règlementaires de protection	*Classement frayères*	026I000228 - Poisson liste 1 - Le Buyeche (aval pont RD221)	
		026I000227 - Poisson liste 1 - L'Adouin	
	Réservoir biologique	RBioD00368 - La Vernaison de la source au pont des Barraques-en-Vercors	
	ZALT	/	
	ZAP	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte VERNAISON1-26.16-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isere - Drome***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_07***						
	Intitulé	***Vercors***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR317	La Vernaisson	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDR11756	Ruisseau l'Adouin	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état

Contexte VERNAISON1-26.16-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA	
Etat fonctionnel	Conforme	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, CHA
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, LOF
	Espèces centrales	CHA, TRF
	Espèces intermédiaires	VAI, LOF
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Vernaison	2015	St-Agnan - Chabotte, passerelle bois	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-01
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Vernaison	2015	Les Baraques - Bobache, 150 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station 06580362 (AFB)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Buyeche	2015	St-Martin, Pont des Michalons	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-BUY-01

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

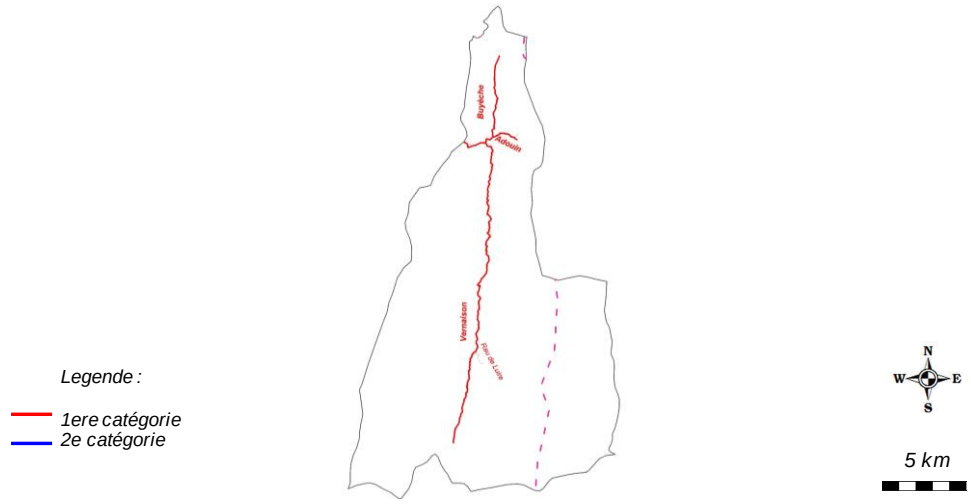

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

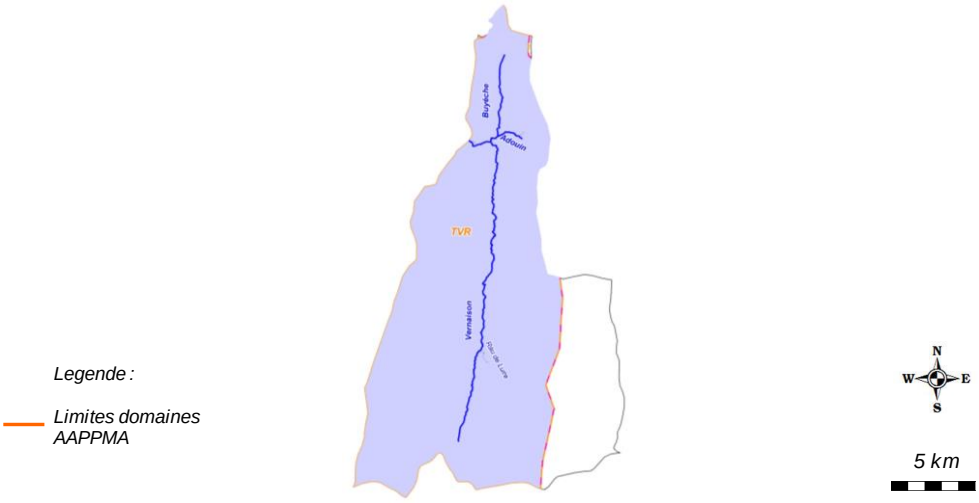

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TVR	Truite du Vercors	158	221	221
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	Vernaison	Sur tout le domaine : Interdiction de pecher à la dandine							
	Vernaison	Sur tout le domaine : Peche en marchant dans l'eau interdite de l'ouverture à fin avril							
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale intégrale sur l'ensemble du contexte								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur annexe	Impact potentiel de la STEP des Barraques en Vercors	Aux vues des résultats piscicoles sur la vernaison aval, un impact qualitatif est avéré. Or, la station se situé également à l'aval des piscicultures. La perturbbation trouve son origine soit au niveau du rejet des piscicultures, soit au niveau du rejet de la STEP des barraques en Vercors, dont la qualité du rejet est inconnue.	Potentiellement Modéré	Faible
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Conforme**	

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Veille à l'absence d'impact de la STEP des Barraques-en-Vercors	Vernaison	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Vernaison, Buyeche	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VERNAISON1-26.16-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Amélioration de connaissance	VER1-AC1	Réaliser une campagne IBGN	3	1	La problématique potentielle qualitative du rejet de la STEP de la Chapelle-en-Vercors sur la Vernaison est à vérifier par la mise en œuvre d'une campagne d'inventaire IBGN. Sont à dicriminer les éventuels rejets de la STEP mais aussi de 2 laiteries en amont de la station de traitement. Seront donc mis en oeuvre 4 stations IBGN, 2 sur le Rau des Blaches, en amont et en aval du rejet des laiteries, et 2 sur la Vernaison, en amont et en aval de la confluence avec le Rau des Blaches.	Rau des Blaches, Vernaison	FRDR317	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	2 400,00 €
GA2	Classement règlementaire	VER1-CR1	Classer 2 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	2	Les inventaires astacicoles réalisés (FDPPMA26 ou ONEMA) ont montré la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur la Vernaison, du lieu-dit les Barnoux (limite aval du contexte) jusqu'au lieu-dit Baudet, soit sur un linéaire d'environ 2 km. LA population sur la Vernaison est beaucoup plus étendue, mais il conviendra de vérifier si l'espèce est présente sur le secteur privé des Grands Goulets. L'espèce a également été contactée sur le Buyèche, de la confluence avec l'Adouin à l'amont du lieu-dit les revoux , soit sur un linéaire d'environ 1300 m. Ces 2 troncons de cours d'eau seront proposés au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Vernaison Rau de Buyeche	FRDR317 FRDR11756	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	/
GA3	Amelioration connaisance	VER1-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	800,00 €

Contexte VERNAISON1-26.16-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires piscicoles, une gestion patrimoniale ets préconisée sur l'ensemble du contexte piscicole	**Gestion patrimoniale**

5.2. CONTEXTE SALMONICOLE VERNAISON AVAL

VERNAISON2-26.17-S

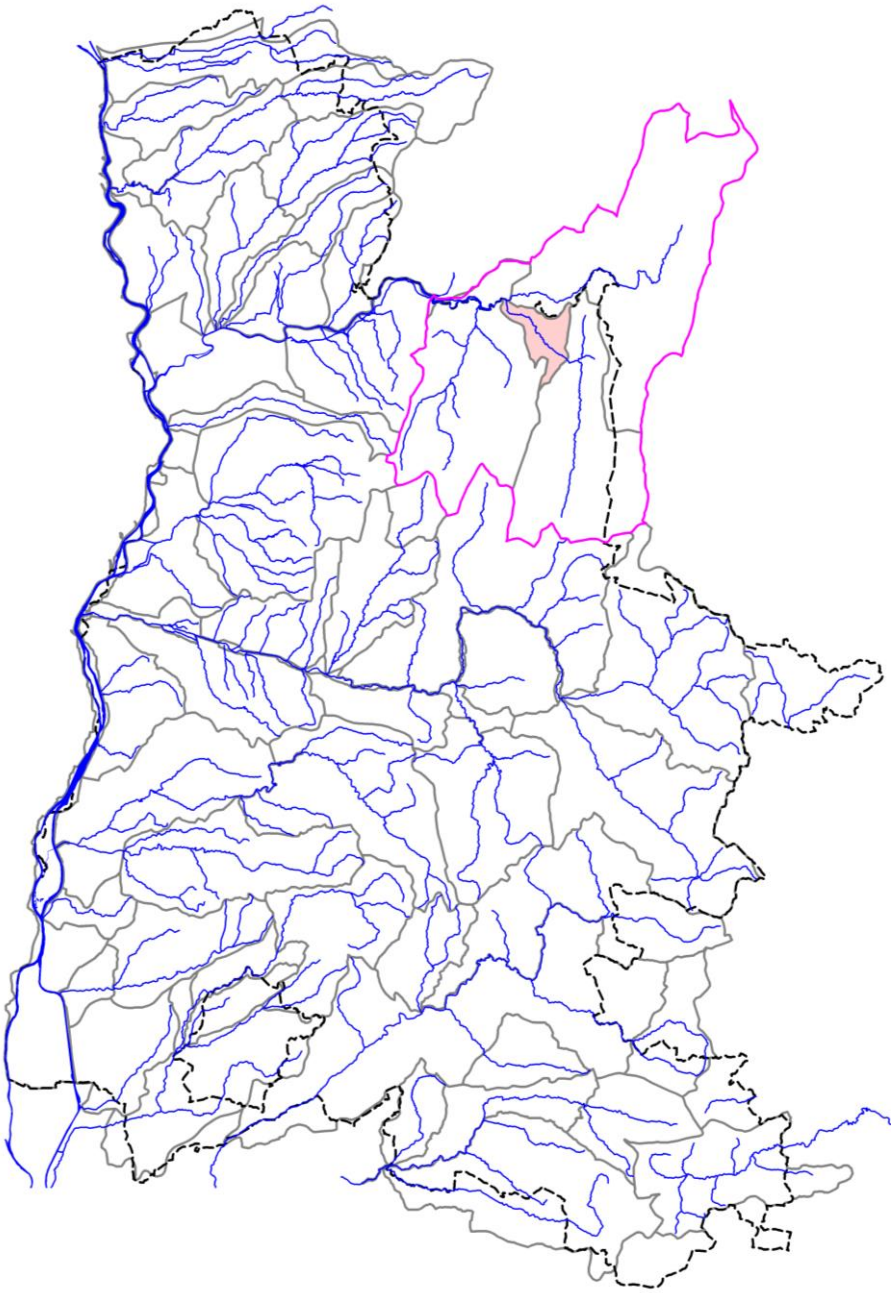

VERNAISON2-26.17-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

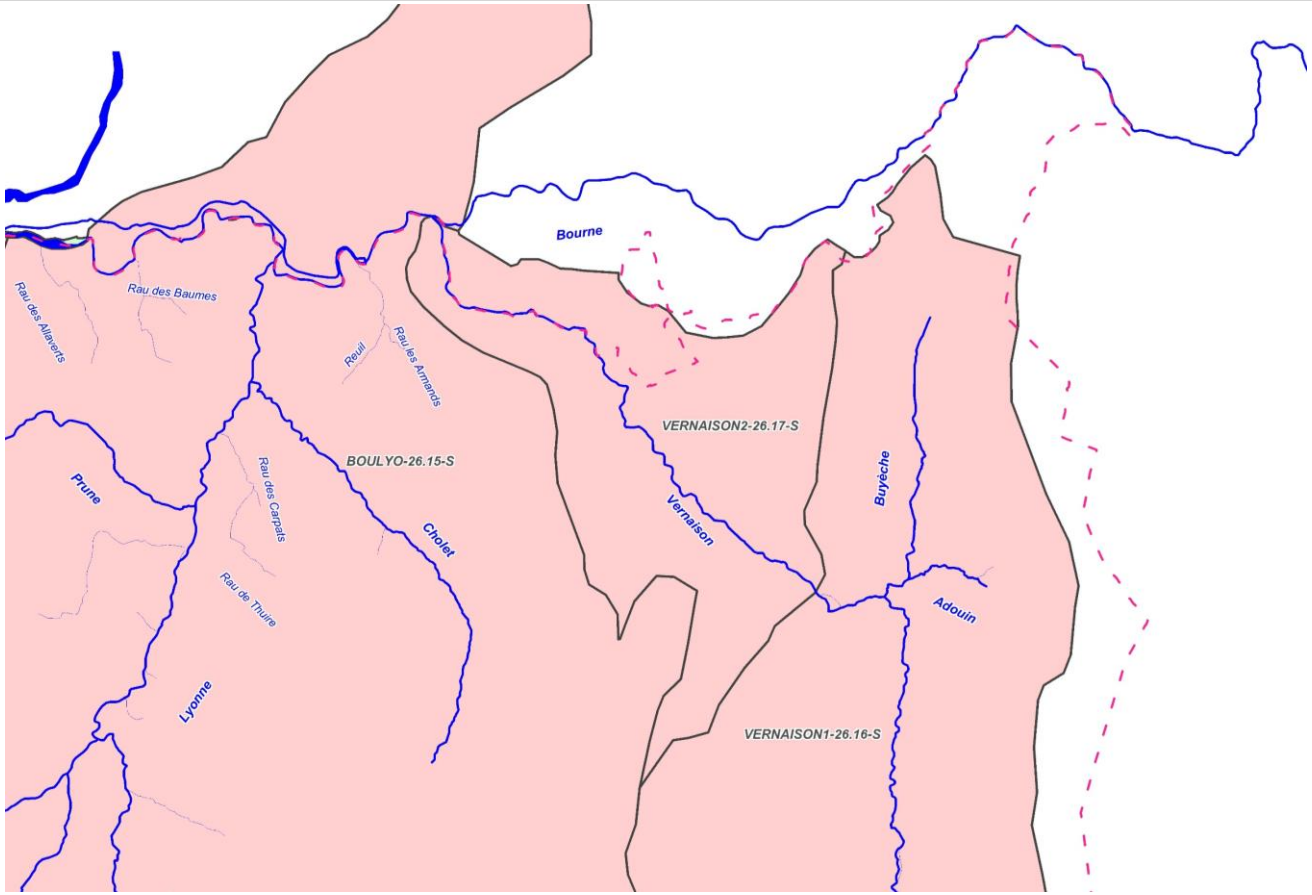

N W E S

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE VERNAISON2-26.17-S (Vernaison aval)

Contexte VERNAISON2-26.17-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

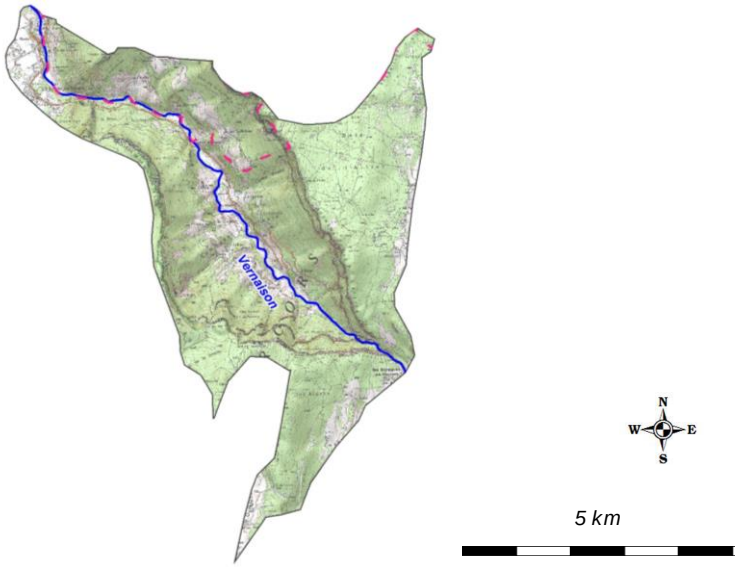

La Vernaison d'un linéaire d'environ 30 km et drainant un bassin versant de près de 300 km2 conflue avec la Bourne au village de Pont-en-Royans, à l'amont immédiat de la quaue de retenue du barrage d'Auberives-en-Royans. Elle recoit les apports de l'Adouin, lui-meme recevant les apports du Buyeche sur le secteur du plateau.

Après un parcours quasi rectiligne Sud-Nord, au fond du val de Saint-Agnan-en-Vercors ou synclinal médian du Vercors, la Vernaison effectue un brusque virage à l'ouest pour s'enfoncer profondément dans les Grands Goulets, au lieu-dit Les Barraques-en-Vercors. Ce cours d'eau présente une origine et un parcours remarquables, localisés sur le grand massif karstique du Vercors.

Profil topographique du cours d'eau principal

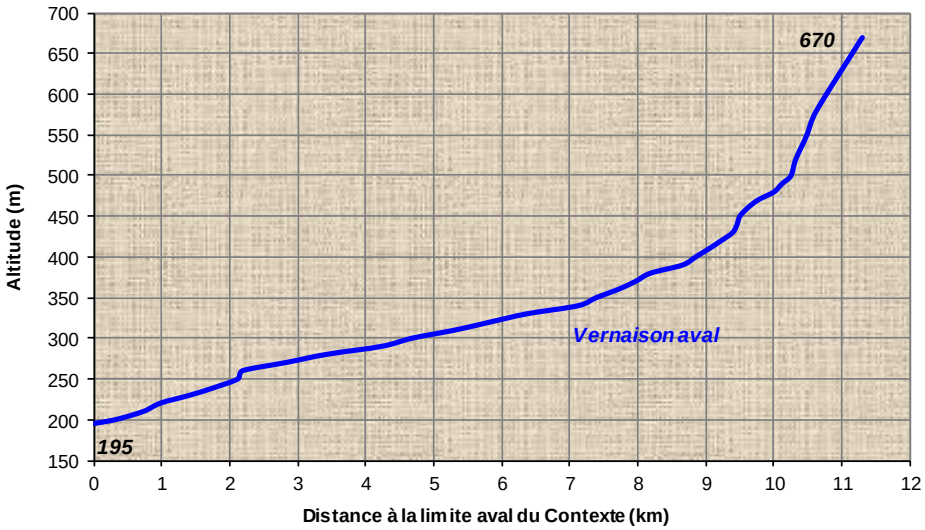

Contexte VERNAISON2-26.17-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Amont grands Goulets		
	Aval	Confluence Bourne		
	Affluents	/		
	Plans d'eau	Présence de 3 plans d'eau sur l'ensemble du contexte		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Vernaison		**/**	**11,311**
Surface du contexte (km2)	30,19			
Surface du bassin versant (km2)	251,19			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		NR	
	Module (m3/s)		1,69	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	670	
		Altitude aval (m)	195	
		Pente Moyenne (pm)	42	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	8	
		Hauteur cumulée (m)	18,15	
	Taux d'étagement (%)		3,82	
Geologie	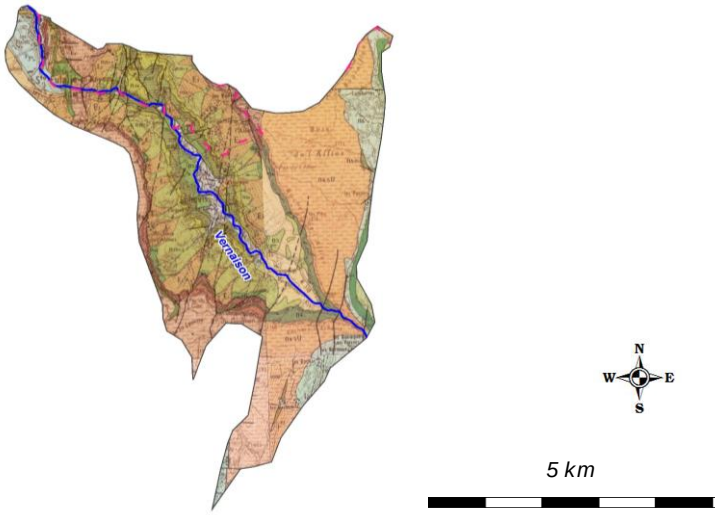			

Geologie (Suite)	La partie amont de la Vernaison s'écoule dans un synclinal d'orientation Nord-Sud relativement étroit. La Vernaison a, sur cette partie haute, entaillé les dépôts glaciaires du wurmien, les éboulis de pied de falaise ainsi que les couches calcaires Sénonien. Au sud de St Agnan-en-Vercors, l'urgonien de la bordure Ouest du synclinal médian se surélève brutalement et ferme la dépression de La Chapelle-en-Vercors par une ligne de falaises qui culmine à la Roche du Mas. Ce surhaussement brutal est dû au passage d'une grande faille, orientée NE-SW (la faille de la Cime du Mas). En amont de la confluence avec l'Adouin, la Vernaison s'écarte de l'axe du val par un coude vers l'Ouest. En rive droite, en amont du coude et jusqu'au lieu-dit Chabertière, la Vernaison longe un affleurement de grès calcaire friables datant du Miocène. Elle tranche ensuite le flanc Ouest du synclinal médian et en franchit la barre urgonienne, en aval du hameau des Baraques, par les gorges des Grands Goulets. En aval des Grands Goulets, la Vernaison s'écoule dans la combe d'Echevis. La pente s'adoucie progressivement et cette dernière traverse les calcaires argileux à Spatangues et marnes de l'Hauterivien. Une ligne continue de calcaires urgoniens encadre la combe qui constitue le toit de l'anticlinal des Coulmes. De nombreuses fractures mineures y sont accidentées. Par la suite, la pente étant plus faible et la rivière moins encaissée, des alluvions fluviatiles et torrentielles récentes se sont déposées plus facilement sur un substrat composé par des marnes grises du Valanginien inférieur reposant sur des calcaires bicolores du Fontanil et des calcaires argileux de l'Hauterivien. Cette couche alluvionnaire est faible puisque, ponctuellement, des bancs de calcaires sont visibles en lit mineur. De Sainte-Eulalie à Pont en Royans, la Vernaison s'écoule, au pied de la falaise urgonienne du Mont Baret (786 m) au bas de laquelle se trouve des couches de calcaires gréseux , grés et sables du sénonien inférieur et des sables siliceux blancs et rouges de l'Eocène. La Vernaison s'écoule dans les alluvions fluviatiles de la terrasse des Plants supportant des sols peu épais.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	La Chapelle-en-Vercors, St-Martin-en-Vercors, Echevis, St-Julien-en-Vercors, Chatelus, Ste-Eulalie-en-Royans, Pont-en-Royans
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel…) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.

Occupation du sol	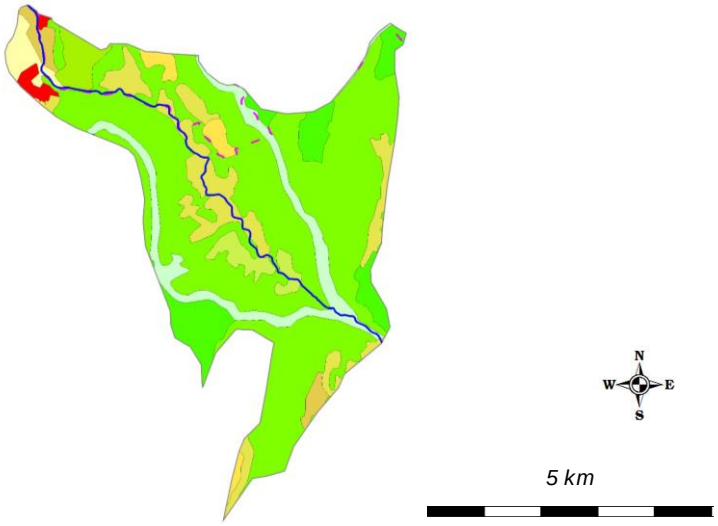 Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire (carte 8). Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraiches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaison et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	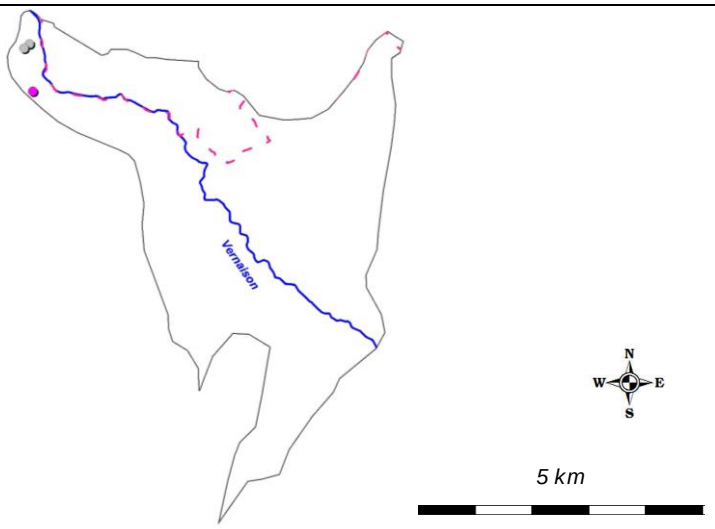

Industrie (suite)	L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,…) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m3 recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistants en 2005.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136ET
Mesures règlementaires de protection	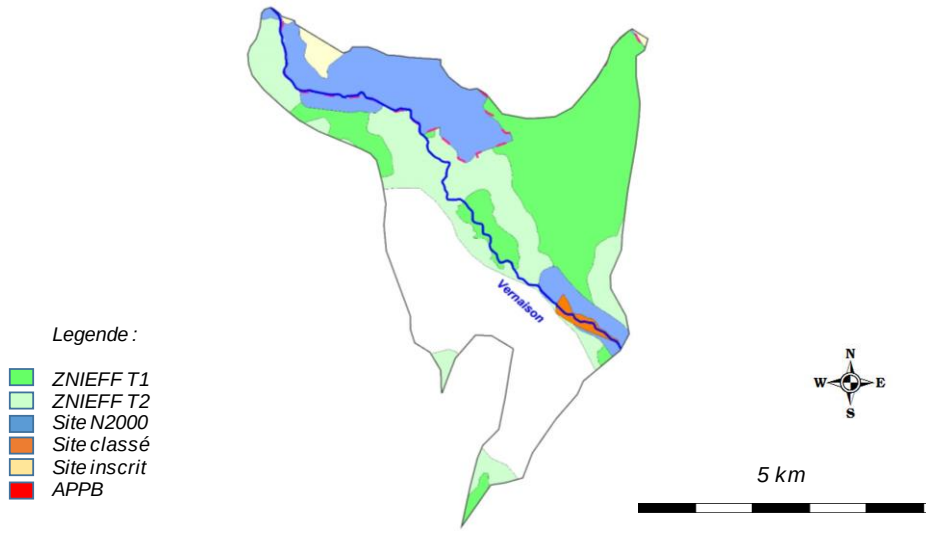
	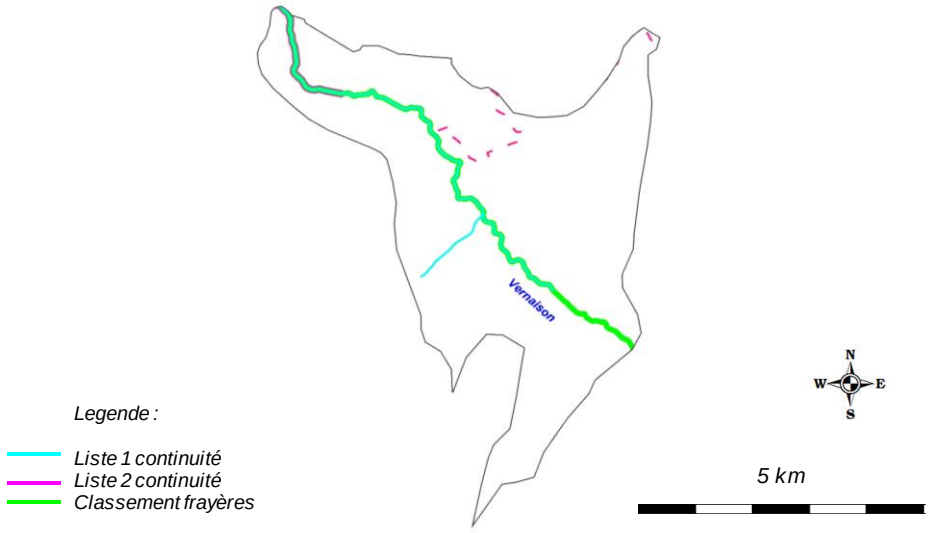

Mesures règlementaires de protection (suite)	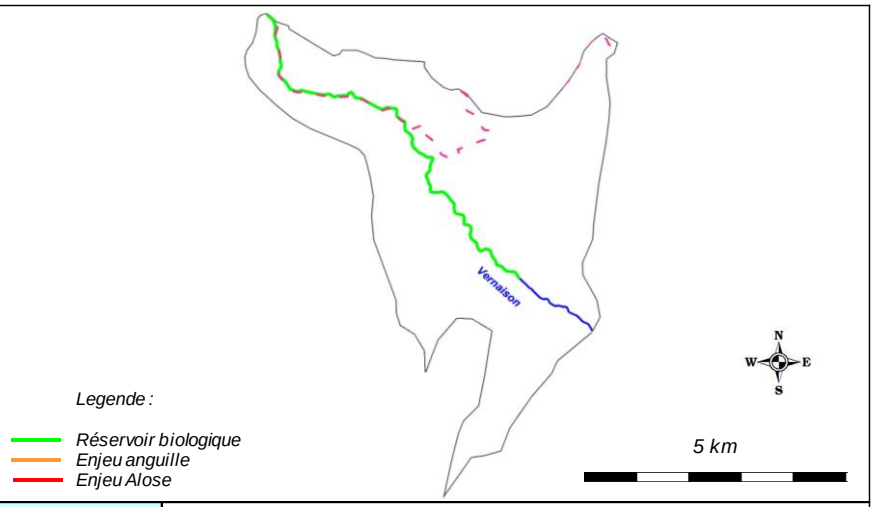		
	Natura 2000	FR8201692 - Sources et Habitats Rocheux de la Vernaison et des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Ste-Marie (ZSC)	
		FR8201743 - Pelouses à orchidees, tuffières et grottes de la Bourne et de son cours (SIC)	
	Réserve Naturelle	/	
	Arrêté de protection de biotope	/	
	Site inscrit / Classé	SC053 - Les Grands Goulets et la Vernaison	
		SI305 - Montagnes de Presles	
	ZNIEFF type 2	2606 - Royans et vallée de la Bourne	
	ZNIEFF type 1	26060013 - Tuffière et rochers du Mont Baret	
		26060001 - Petits Goulets et rochers de l'Arp	
		26060009 - Pelouses sèches du Pionné	
		26060002 - La Vernaison à Echevis	
		26060004 - Grands Goulets, rochers et bois de l'Allier, Grande Cournouse	
	L.214-17 Liste 1	L1_745 - La Vernaison de sa confluence avec la Chalanche à sa confluence avec la Bourne, affluents compris	
	L.214-17 Liste 2	L2_261 - La Vernaison de la cascade verte amont de Ste Eulalie-en-Royans à la confluence avec la Bourne	
	Classement frayères	026I000224 - Ecrevisses liste 2 - La Vernaison (Pont Chemin communal Pisciculture BOREL à confluence Bourne)	
		026I000223 - Poisson liste 1 - La Vernasion (Résurgences Hameau de Chabotte à confluence Bourne)	
	Réservoir biologique	RBioD00365 - La Bourne du barrage de Choranche au Rognon inclu, et ses affluents excepté la Vernaison en amont de sa confluence avec la Chalanche	
	ZALT	/	
	ZAP	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte VERNAISON2-26.17-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isere - Drome***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_07***						
	Intitulé	***Vercors***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR317	La Vernaisson	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG115	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte VERNAISON2-26.17-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, LOF
	Espèces centrales	CHA, TRF
	Espèces intermédiaires	/
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Vernaison	2015	Echevis, 40 m aval pont d'Echevis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, TAC, APP	Station 06260026 (AFB)
	2014			CHA, TRF, APP	
	2013			TRF, TAC, APP	

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

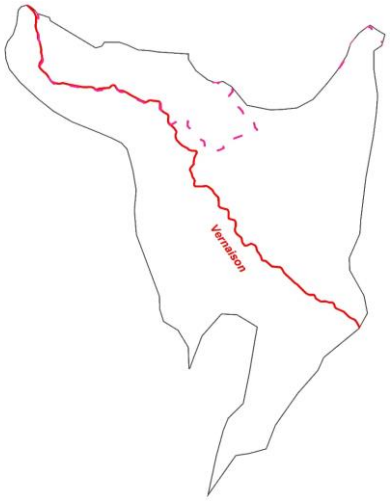

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

5 km

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Isère

Gestionnaires piscicoles

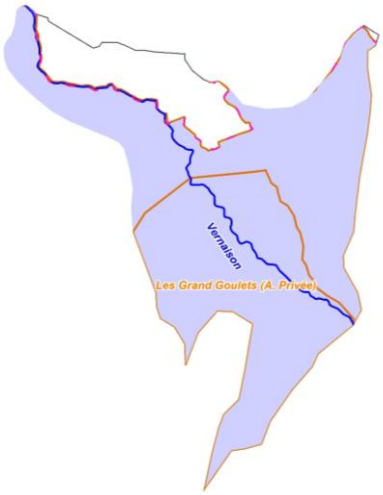

Legende :

Limites domaines AAPPMA

5 km

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRO	Gaule du Royans	319	253,1	13,88

Sociétés de pêche non agréées	Association privée des "Grands Goulets"

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	Vernaison	Echevis	GRO	No Kill	300 m aval pont Echevis	20 m amont pont Echevis	320 m	NR	NR
	Vernaison	Echevis	GRO	1 salm/jour Taille min : 30	20 m amont pont Echevis	Prise d'eau pisci Truite Vernaison	1660 m	NR	NR
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale intégrale sur l'ensemble du contexte.								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	**AAPPMA**	**Objectif**	**Secteur**	**Lineaire (m)**	**Especes**	**Stade**	**Quantité (nb)**	**Provenance**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Impact potentiel des piscicultures	Aux vues des résultats piscicoles sur la Vernaison aval, un impact qualitatif est avéré. La perturbation trouve son origine soit au niveau du rejet des piscicultures, soit au niveau du rejet de la STEP des barraques en Vercors, dont la qualité du rejet est inconnue.	Potentiellement Fort	Potentiellement modéré
Facteur annexe	Prélèvement	Le prélèvement lié à l'exploitation des piscicultures peut limiter la qualité habitationnelle du milieu et aggraver l'impact négatif des rejets des piscicultures	Faible	Potentiellement modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le cours d'eau principal	Vernaison	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Détermination de l'impact qualitatif des rejets des piscicultures	Vernaison	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Rau des Blaches	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VERNAISON2-26.17-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Amelioration connaisance	VER2-AC1	Réaliser une étude complementaire relative à la problématique qualitative	3	1	Une problematique qualitative a été identifiée sur ce contexte, aux vues des resultats de la station d'Echevis. L'etude consiste à identifier clairement l'origine de la perturbation dont l'origine peut etre simple ou multiple. En effet, l'impact peut provenir du rejet de la STEP des Barraques en Vercors (Cf. Contexte Vernaison amont), soit des piscicultures, soit les deux. Le suivi doit permettre de discriminer les differentes hypothèses. Le suivi qui sera mis en place consistera à completer les connaissances écologiques et thermiques. Concernant la thermie, une station de référence sera ajoutée (Cf. action VER2-AC2). Un inventaire piscicole sera réalisé sur cette meme station, à savoir en amont immédiat de la prise d'eau de la pisciculture Borel. Un second sera réalisé sur la station d'Echevis, et un troisième sur station de Bobache. Sur ces memes stions, seront réalisés des IBGN. De plus, 2 stations IBGN complementaires seront réalisées, une entre la pisciculture BOREI et la pisciculture Faure, l'autre entre la pisciculture la Truite de la vernaison et la Guinguette du pecheur. Ainsi, l'ensemble des sources potentielles de perturbation qualitatives seront discriminés. Cette action sera réalisée en accord avec l'ensemble des acteurs et proprietaires / exploitants.	Vernaison	FRDR317	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV, le PNR du Vercors et les pisciculteurs	3 500,00 €
	Amelioration connaisance	VER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	160,00 €
	Amelioration connaisance	VER2-AC3	Mettre en place d'une sonde complementaire	3	2	En corrolaire à la fiche action VER2-AC1, le réseau de suivi thermique sera complété avec la mise en place d'une sodne thermique en amont de la pisciculturé situé la plus en amont (pisciculture Borel), à la sortie des Grands Goulets. L'objectif étant de caractériser l'influence des pisicultures sur la thermie du cours d'eau.	Vernaison	FRDR317	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02 OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	160,00 €
GA2	Classement règlementaire	VER2-CR1	Classer 1 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	2	Les inventaires astacicoles réalisés par la FDPPMA26 ont montré la présence d'une population remqrauble d'écrevisses à pattes blanches sur le Rau de la Blaches affluent rive droite de la Vernaison, en amont du village de Ste-Eulalie. Ce cours d'eau est situé intégralement dans le département de l'Isère. Ce cours d'eau seront proposés au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de la Blache	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	/

Contexte VERNAISON2-26.17-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires piscicoles, une gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du contexte piscicole	**Gestion patrimoniale**

5.3. CONTEXTE SALMONICOLE BOURNE AVAL ET LYONNE

BOULYO-26.15-S

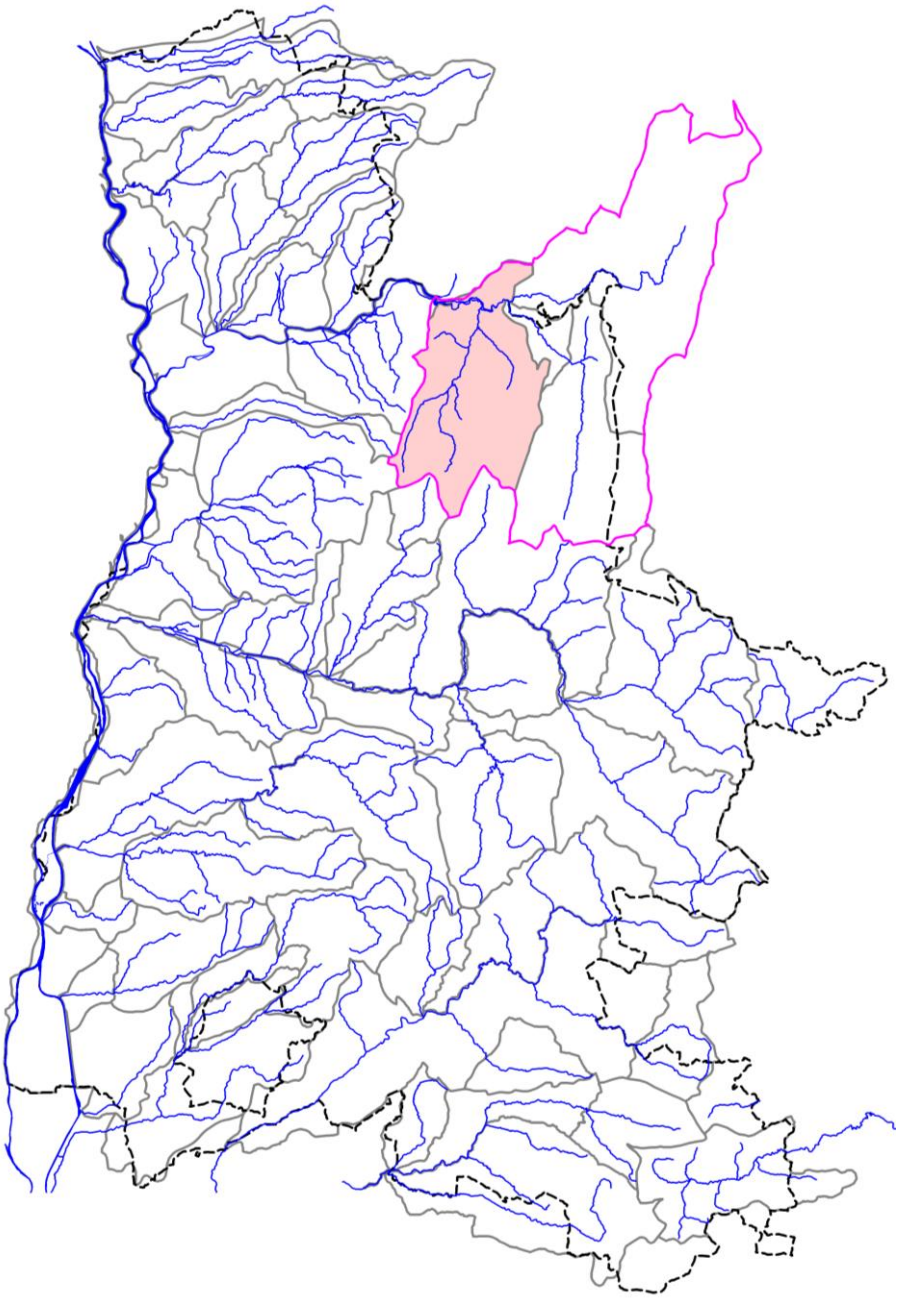

BOULYO-26.15-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

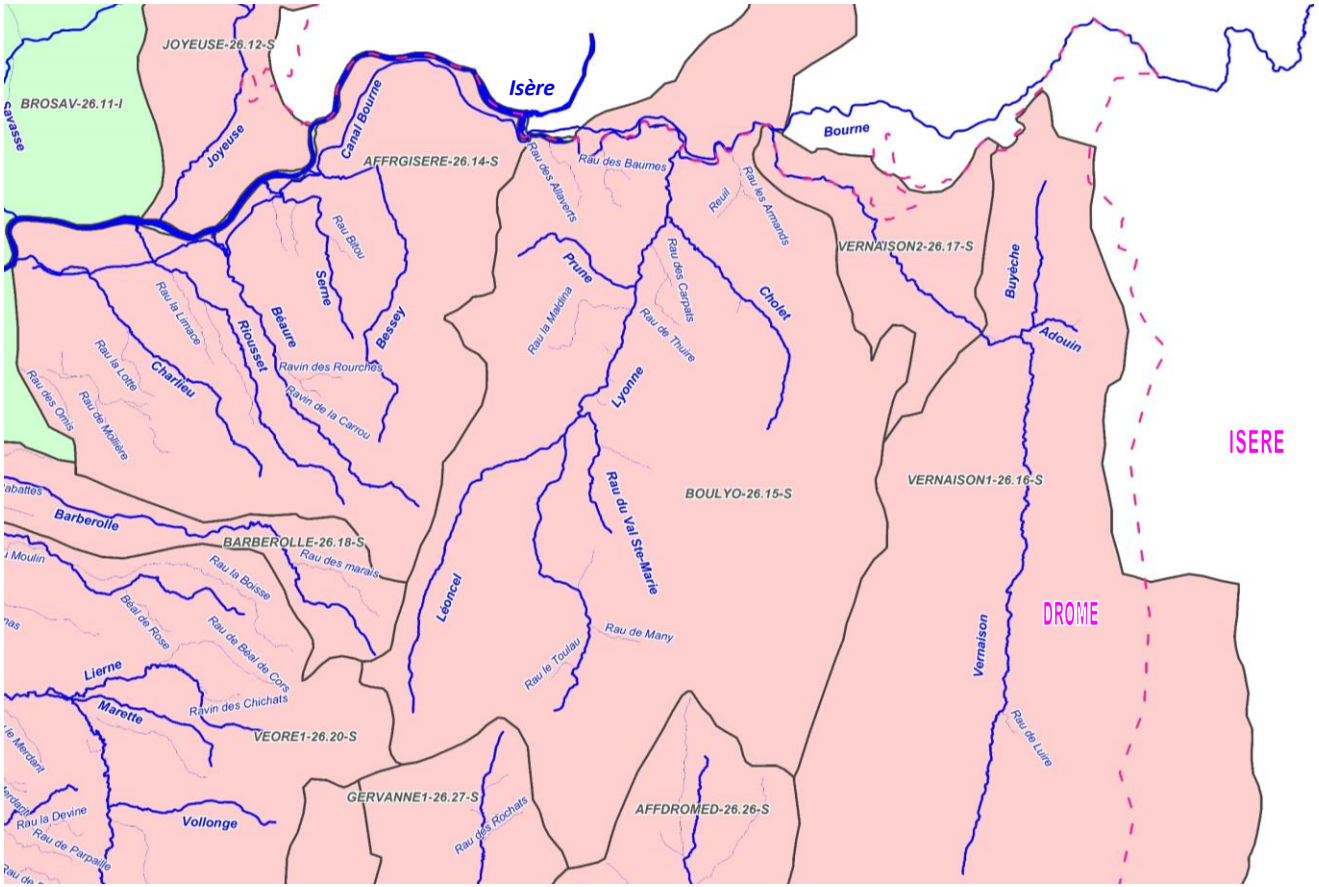

N W E S	ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE BOULYO-26.15-S (Bourne aval et Lyonne)

Contexte BOULYO-26.15-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

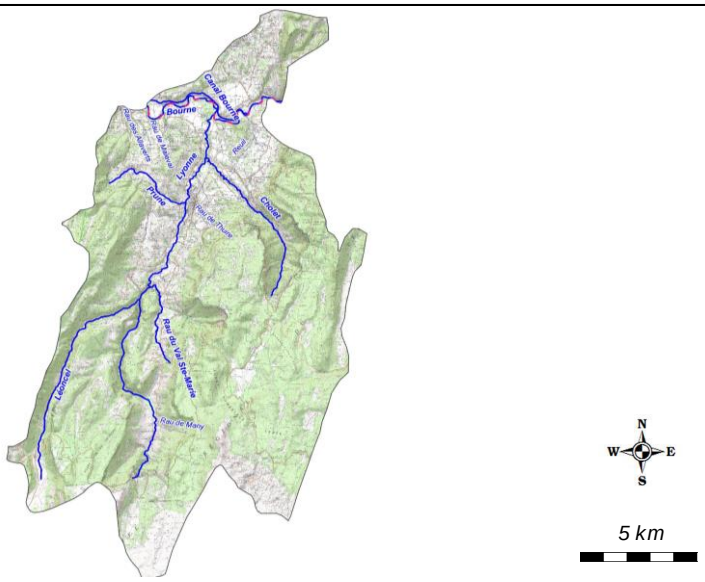

La Bourne, qui prend sa source dans le synclinal de Villard de Lans et s'écoule d'est en ouest jusqu'à sa confluence avec l'Isère, est la principale rivière du territoire Vercors et le principal drain du massif. Elle s'écoule sur près de 42 km. Sa pente est d'abord faible (1%) à l'amont, dans le Val de Lans (jusqu'aux Jarrands) puis s'accentue (jusqu'à 8%) dans les gorges profondes qui traversent les structures du massif. Elle s'affaiblit à nouveau dans le bassin du Royans, jusqu'à la confluence avec l'Isère.

Ses deux principaux affluents sont : la Vernaison (rive gauche) qui conflue au niveau de Pont-en-Royans, juste à l'amont de la queue de la retenue d'Auberives (29 Km de long) et la Lyonne (rive gauche) à proximité de la confluence avec l'Isère (linéaire de 20 Km).

Profil topographique du cours d'eau principal

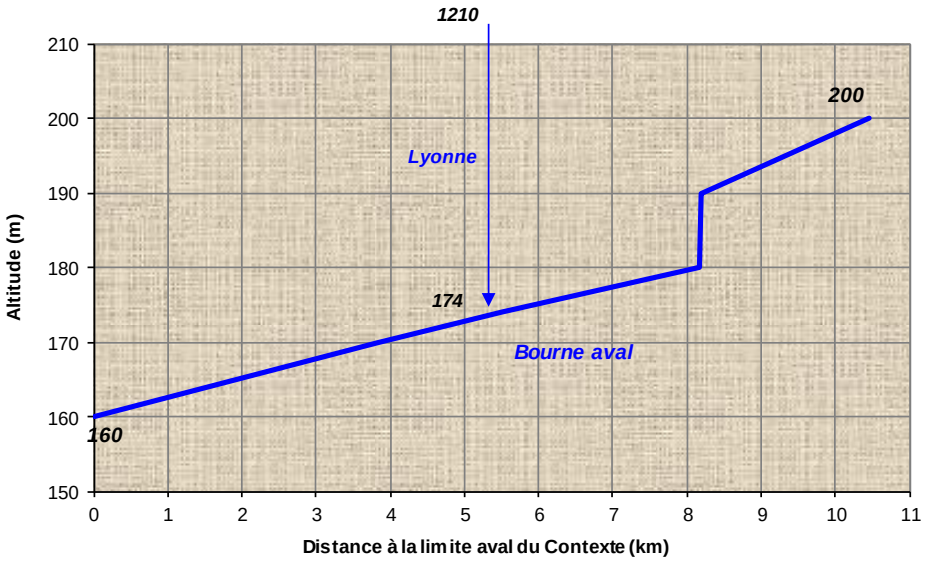

Contexte BOULYO-26.15-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Bourne, Pont Picard		
	Aval	Bourne, lieu dit Bouveries		
	Affluents	Lyonne		
	Plans d'eau	Présence de 93 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Bourne aval		***/***	**10,45**
	Lyonne		Gauche	21,78
	Cholet		Droite Lyonne	8,888
	Prune		Gauche Lyonne	4,826
	Leoncel		Gauche Lyonne	11,2
Surface du contexte (km2)	259			
Surface du bassin versant (km2)	879,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		2,11	
	Module (m3/s)		15,646	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	200	
		Altitude aval (m)	160	
		Pente Moyenne (pm)	3,83	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	1	
		Hauteur cumulée (m)	11,3	
	Taux d'étagement (%)		28,25	
Geologie	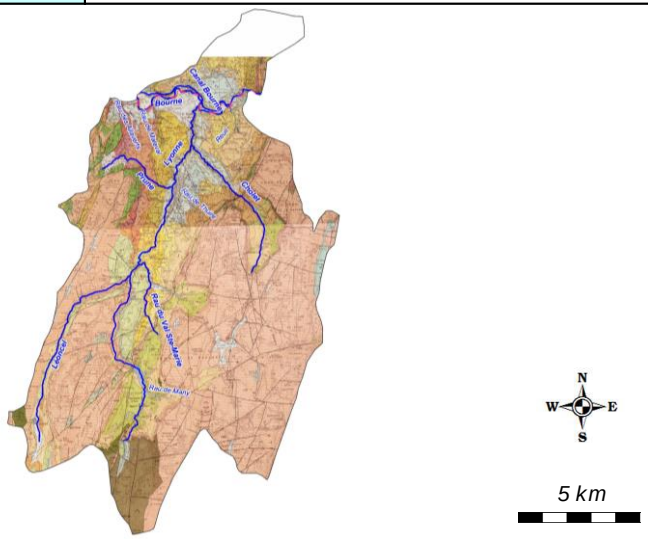			

Geologie (suite)	Le Vercors est un massif de montagnes appartenant au domaine dit « externe » de la chaine montagneuse des Alpes, encore appelé « préalpes ». Dans le détail, il appartient à la chaine subalpine septentrionale, située sur la bordure ouest de l'arc alpin. Ce massif, constitué de roches sédimentaires est l'héritage d'une histoire géologique en trois étapes : sédimentation – émergence – érosion. Globalement, l'occupation du sol se divise en trois grandes catégories : la forêt (60% de la surface totale. On y rencontre la même diversité de sols que pour l'agriculture, avec une proportion plus importante de sols peu épais, caillouteux et calcaires), l'agriculture (seulement 10% de la surface totale. La prédominance va aux sols calcaires (38%), héritage du massif. Viennent ensuite les sols minces et pierreux (20%) dont l'intérêt en agriculture est limité. Les sols à réelle valeur agricole ne représentent que 17% des terres utilisées en agriculture. Le reste des surfaces agricoles se partage entre les sols de pentes et d'éboulis (15%) etles sols humides (10%), le reste de l'espace, soit 30% du territoire est composé de sols à tendance calcaires et très caillouteux, très peu épais (une trentaine de centimètres au plus) en transition avec de nombreuses zones rocheuses (falaises, lapiaz …).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Ste-Eulalie-en-Royans, Pont-en-Royans, St-André-en-Royans, Auberives-en-Royans, St-Laurent-en-Royans, La Chapelle-en-Vercors, Bouvante, Omblèze, Leoncel, St-Martin-le-Colonel, Oriol-en-Royans, St-Jean-en-Royans, St-Thomas-en-Royans, Rochechinard, La Motte-Fanjas, St-Nazaire-en-Royans, St-Just-de-Claix
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel…) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.
Occupation du sol	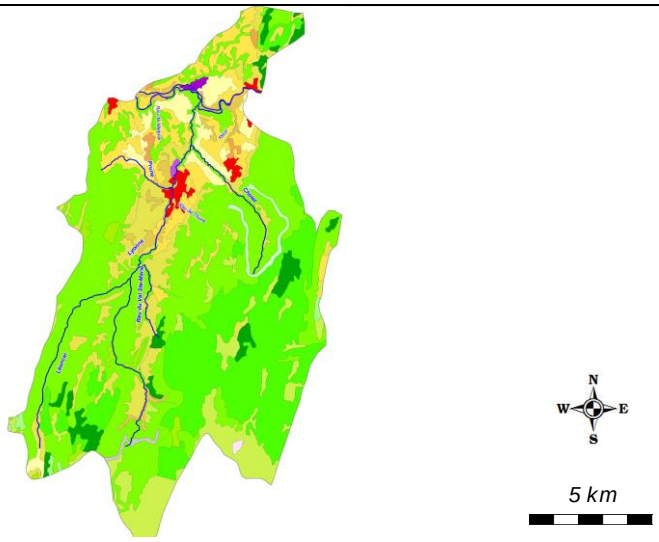

Occupation du sol (suite)	Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire. Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraiches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaison et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	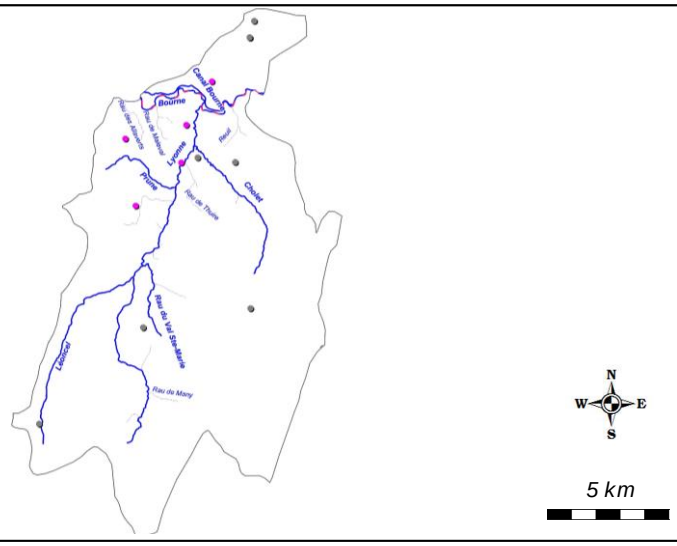 L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,…) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m3 recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistants en 2005.
Statut foncier	Domanial sur la Bourne et sur la Lyonne, en aval de St-Jean-en-Royans. Non domanial sur le reste du contexte piscicole
Références Cartes IGN	3136ET

Mesures règlementaires de protection

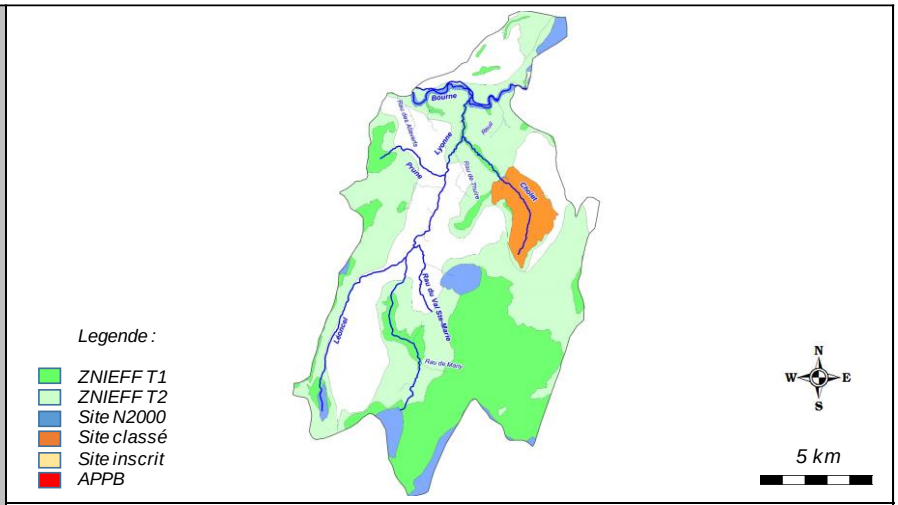

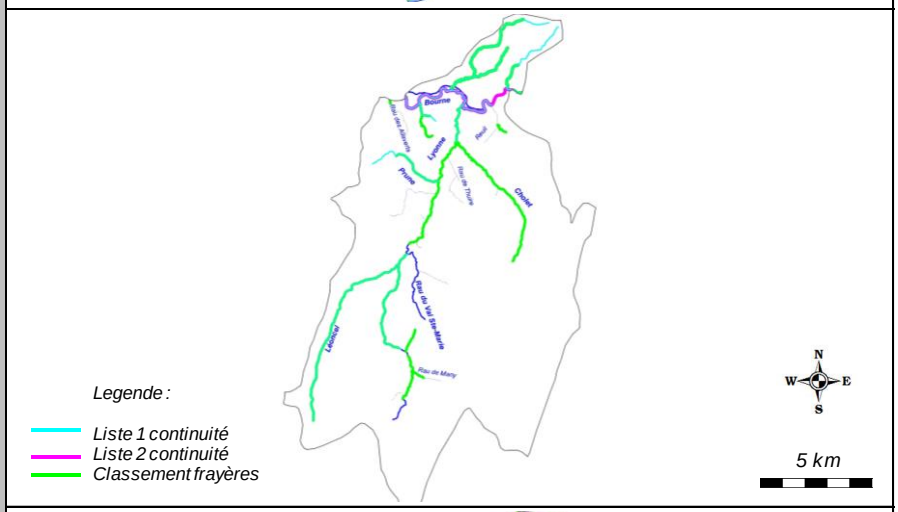

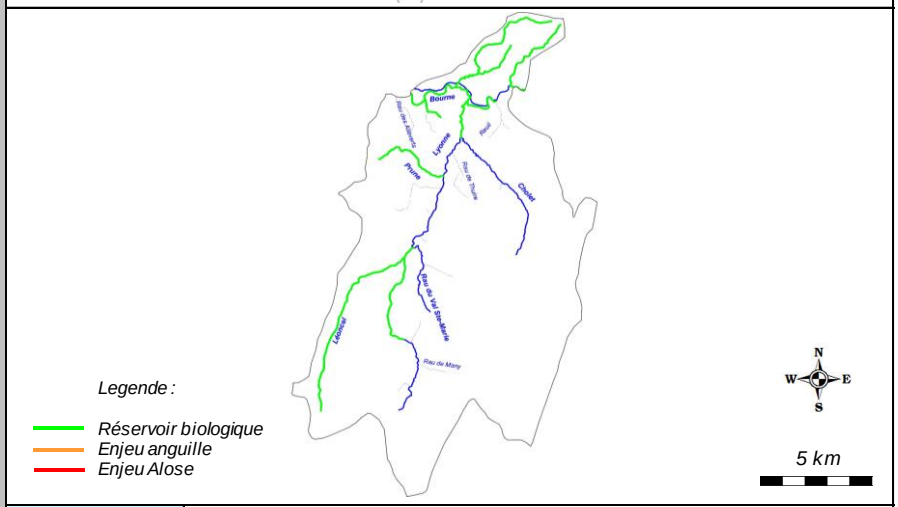

Natura 2000	FR8201743 - Prairies à orchidées, tuffières et grottes de la Bourne et de son cours (SIC)
	FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebors méridional du Vercors (SIC)
	FR8201681 - Pelouses à orchidées et lisières du Vercors Occidental (SIC)
	FR8201692 - Sources et habitats rocheux de la Vernasion et des Goulets de Combe laval et du vallon de Sainte-Marie (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Site inscrit / Classé*	SI305 - Montagnes de Presles
		SI307 - Rive Droite de la Bourne
		SC706 - Combe Laval
	ZNIEFF type 2	3817 - Chainons septentrionaux du Vercors (Quatre montagnes et Coulmes)
		2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
		2606 - Royans et Vallée de la Bourne
		2607 - Plateaux Centraux du Vercors
	ZNIEFF type 1	26060005 - Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne
		26060008 - Rochers de Presles et de Choranche
		38170001 - Ruisseau du Tarze
		38000047 - Ruisseau le Tarze
		38000048 - Etang de Charavoux
		26060003 - Combe Laval
		26070003 - Combe de Loscence
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente
		26050002 - Marais de Leoncel
		26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
		26070002 - Gorges de la Lyonne et lac de Bouvante
		26050005 - Pelouses des Jacots et combe de Maldina
		26050006 - Monts du matin à Rochechinard
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_740 - La Bourne du barrage de Auberives à l'amont de la retenue de l'Isère, affluents rives droite et ruisseau de Maleval inclus
		L1_741 - La Bourne du barrage de Choranche à l'aval de sa confluence avec le Rognon, affluents rive droite compris
		L1_747 - La Lyonne de sa confluence avec le Cholet à sa confluence avec la Bourne
		L1_748 - Ruisseau la Prune
		L1_746 - La Lyonne du déversoir du lac de Bouvante à sa confluence avec le Ruisseau du Val Sainte Marie, affluents inclus
	L.214-17 Liste 2	L2_259 - La Bourne de la confluence avec la Vernaison jusqu'à L'Isère
	Classement frayères	026I000456 - Poisson Liste 1 - La Bourne (Confluence Vernaison à confluence Isère)
		038I000981 - Poisson Liste 1 - La Bourne (Sources à confluence Isère)
		038I000251 - Poisson liste 1 - Le Rognon (aval du pont de Courtevoux)
		038I000588 - Ecrevisse liste 2 - Le Tarze (aval RD58)
		038I000253 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Bimat
		038I000254 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Tarze
		026I000221 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Résurgence de la Freydière à confluence Bourne)
		026I000220 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Barrage de Bouvante à restitution Usine de Bouvante)
		026I000216 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Restitution centrale Chutes de Bouvante à Queue du plan d'eau de Bouvante)
		026I000217 - Poisson liste 1 - Rau de Many (aval Gué Many)
		026I000219 - Poisson liste 1 - Ruisseau des Ranches
		026I000208 - Poisson liste 1 - Le Leoncel

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000210 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Prune (aval Pont RD 209, lieu-dit "les Caillats")	
		026I000209 - Poisson liste 1 - Ruisseau la Prune (aval Pont du lieu-dit le Carré)	
		026I000206 - Poisson liste 1 - Le Cholet (aval Résurgence de Combe Laval)	
		026I000418 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Armands	
		026I000420 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Maleval	
		026I000419 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau des Beaumes (aval gué Freychet)	
		026I000222 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau des Allaverts (aval Gué de Ruey)	
	Réservoirs biologiques	RBioD00364 - La Bourne du barrage de Auberives à l'amont de la retenue de l'Isère, affluents compris excepté le Ruisseau du Val Sainte Marie	
		FRDR1115-4 - La Lyonne	
		FRDR10643 - Rivière le Léoncel	
		FRDR11835 - Rau de la Prune	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte BOULYO-26.15-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isere - Drome***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_07***						
	Intitulé	***Vercors***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR316	La Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère	MEN	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat mauvais
	FRDR1115	La Lyonne	MEN	2027	2015	2027	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10321	Rivière le Cholet	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11835	Ruisseau de la Prune	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11243	Ruisseau du Val-Ste-Marie	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10643	Rivière le Leoncel	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR3053	Canal de la Bourne	MEA	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Nappe profonde	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BOULYO-26.15-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, OBR, APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B2+ à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, CHE, GOU, BAF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF, VAI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, CHE, GOU, (BAF)
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	OBR, EPI, BLN
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Bourne	2015	Auberives, les Blaches - 1200 m en aval du barrage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR	Station BOU020 (Station SID)
	2014			CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI	
	2013			CHA, TRF, VAI, LOF, GOU	
Bourne	2015	St-Thomas, 180 m en aval de pont de Manne	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, GOU, BAF, CMI	Station BOU280 (Station SID)
	2014			CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, GOU, BAF	
	2013			CHA, TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU, BAF	
Lyonne	2015	Oriol, aval terrain de sport	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station LYO6 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Lyonne	2015	St-Jean, Lieu dit Arod	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-02
	2014			CHA, TRF, VAI, LOF	
	2013			CHA, TRF, VAI, LOF, EPI, TAC	

Lyonne	2015	St-Thomas, 60 m amont pont RD216	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station LYO160 (Station SID)
	2014			CHA, TRF, VAI, LOF	
	2013			CHA, TRF, VAI, LOF	
Cholet	2015	St-Laurent - Les Forges, 200 m aval pont RD361	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI	Station RR-CHO-01
	2013			CHA, TRF, TAC	
	2014			CHA, TRF, VAI	
Leoncel	2015	Leoncel, lieu-dit Maniguet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-LEO-01
Lyonne	2015	Amont lac Bouvante	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO1 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Lyonne	2015	TCC Bouvante amont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO2 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Lyonne	2015	TCC Bouvante amont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO3 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Lyonne	2015	TCC Bouvante aval	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO4 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	
Lyonne	2015	TCC Bouvante aval	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO5 (Station EDF)
	2014			CHA, TRF	
	2013			CHA, TRF	

Contexte BOULYO-26.15-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	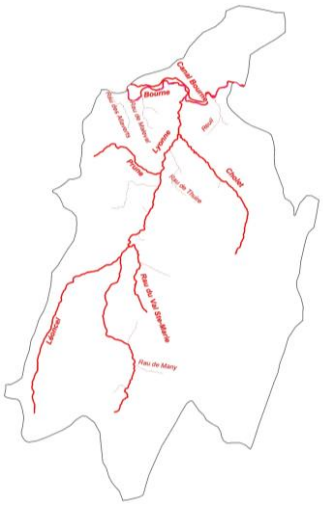 *Legende :* *1ere catégorie* *2e catégorie* N W E S *5 km*	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique, la 2e catégorie debute à l'aval immédiat du contexte (aval des Bouveries sur la Bourne)
Police de l'eau et police de la pêche	DREAL, DDT Drôme, DDT Isère	
Gestionnaires piscicoles	*Legende :* *Limites domaines AAPPMA* N W E S *5 km*	

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	654,9	2,23
	GRO	Gaule du Royans	319	253,1	222,91
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	Rau de Thuire	St-Jean-en-Royans	GRO	Ensemble du linéaire		2600 m	31/12/2021	2016-309-0027	/
Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	Lyonne	St-Jean-en-Royans	GRO	1 poisson / j Taille min 30	Prise Faure	Prise Gaillard	1200 m	NC	NC
	Bourne	De confluence Vernaison au Barrage d'Auberives, Limitation de capture : 6 salmonidés/jour dont 3 ombres communs							
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Une gestion patrimoniale est pratiquée sur la Lyonne et ses affluents, un soutien de population de truite fario est réalisé sur la Bourne aval, en différents points d'acces.								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	Bourne	GRP	Soutien	Aval barrage Auberives	NR	TRF	2	19000	NR
	Bourne	GRP	Soutien	Aval barrage Auberives	NR	TRF + OBR	Tous stades	Variable	Sauvetage canal Bourne

Contexte BOULYO-26.15-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Le cloisonnement constitue une problematique majeure sur la Bourne et la Lyonne. Elle est associé a la présence d'ouvrages transversaux totalement infranchissables et totalement bloquants pour le transit sédimentaire et souvent associés à des prélèvements d'eau parfois consequents. Le plus problematique etant l'ouvrage d'Auberives-en-Royans. A noter la présence du barrage de Choranche en Isère avec des problematiques similaires.	Modéré	Fort
Facteur principal	Prélèvement	De nombreux prélèvements sont associés principalement aux prises d'eau de la Lyonne, à la Centrale de Bouvante, et au barrage d'Auberives, encore une fois le plus impactant. Le barrage de Choranche en Isère constitue egalement une grande problematique quantitative.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Eclusées	Les consequences des eclusées sont dramatiques pour la faune piscicole, en particulier pour les espèces truite et ombre. En cause, les barrages de Choranche, la Centrale de Bouvante, la Centrale de Pont en Royans, et le barrage d'Auberives.	Fort	Fort
Facteur principal	Thermie	Conséquences du cumul des differentes perturbations observées précédemment, une porblematique thermique a été identidfiée. Il est observé un réchauffement conséqunt des eaux de la Bourne de l'amont vers l'aval, en particulier sur les secteur influencés par les barrages.	Faible	Très fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte BOULYO-26.15-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Bourne, Lyonne aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique (circulation piscicole et transit sédimentaire)	Bourne, Lyonne aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements	Bourne, Lyonne	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche visant à limiter les effets des éclusées	Bourne, Lyonne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BOULYO-26.15-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	BOU-DF1	Réaliser une étude sur le cloisonnement de la rivière Lyonne	2	1	Le diagnostic piscicole identifie pourtant une problématique multifacteur complexe sur la Lyonne, dont le cloisonnement (obstacles à la continuité écologique et prélèvement) constitue un facteur limitant. Les données actuellement disponibles ne sont pas suffisantes pour en tirer des conclusions claires. Il est donc indispensable de réaliser une étude complementaire visant à identifier les ouvrages problématiques, à la fois pour la continuité piscicole et pour le transit sédimentaire. Concernant le volet transit sédimentaire, les préconisations de l'étude géomorphologique seront mises en oeuvre, notamment l'action de restauration du profil en long de la Lyonne sur le secteur de St-Jean-en-Royans. Concernant la libre circulation piscicole, le moyen le plus efficace pour identifier des problématiques de continuité est de réaliser un recensmenet des frayères potentielles et effectives de truite fario sur l'intégralité du linéaire, en réalisant 2 passages successifs avec un intervalle à définir et sur 2 saisons successives minimum. Un ratio est réalisé entre SFR (Surface Favorable à la reproduction) et frayère effective. Les frayères effectives et potentielles sont toutes comptabilisées et localisées. Pour chaque frayère effective est compté le nombre de nids de ponte. Un bilan est ensuite dressé par troncon (chaque troncon étant delimité par 2 ouvrages infranchissables). Ainsi, une analyse du ratio. Surfaces occupées / SFR est réalisé, ainsi que de leur localisation. Ces 2 parametres peuvent mettre en exergue des problématiques d'accès aux frayères (surfaces non occupées, concentration en aval d'un seuil, absence en amont d'un seuil, manque d'habitat, ...). La qualité habitationnelle est donc également estimée, l'habitat jouant un role essentiel pour l'accès aux frayères. L'analyse aboutira à l'identification des ouvrages les plus problématiques qui seront à traiter pour la montaison. Les données de recensement de frayères réalisées par l'AAPPMA locale seront utilisés et analysés, et constitueront un point de départ. La majorité des seuls sont constitués des prises d'eau avec des hauteurs de chute conséquents. Chaque seuil sera ainsi aménagé à minima pour la dévalaison.	Lyonne	FRDR1115	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	MIA0301	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le PNR Vercors et la CCPR	15 000,00 €
GA2	Dispositif de franchissement	BOU-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE37970 (Barrage d'Auberives, Hauteur chute = 11,3 m)	1	1	Un enjeu fort de continuité ecologique est avéré, sur la Bourne aval. Le barrage d'Auberives constitue le premier verrou sur l'ensemble du bassin du Vercors. La continuité piscicole pourra alors etre étudiée en parallèle à l'etude sur le libre transit sédimentaire. L'ouvrage a fait l'objet d'un equipement à la montaison, par la mise en place d'une passe à bassins successifs. L'efficacité de ce système reste à démontrer, les premiers essais (par la mise en place de transpondeurs parait peu concluant. L'enjeu sur la Bourne aval est surtouté lié à la dévalaison. En effet, l'intégralité des individus des espèces truite fario et ombre commun mais aussi les espèces d'accompagnement dérivent dans le canal de la Bourne, se rtrouvant prisonniers et ne pouvant regagner le milieu naturel pour accomplir l'integralité de leur cycle biologique. De plus, chaque année, pour des questions d'entrtien du canal, un sauvetage piscicole est réalisé. Cepednant, ceci ne constitue pas une solution pérenne satisfaisante. L'ouvrage va prochainement etre équipé d'une goulotte de dévalaison, empreintant le canal d'amenée de la microcentrale située en aval immédiat du barrage. Un systeme devra également etre mis en place afin d'empecher la devalaison piscicole dans le canal. Règlementairement, la Bourne en aval du barrage d'Auberives est classée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, le barrage d'Auberives étant inclus dans ce classement.	Bourne	FRDR316	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	MIA0101	SID A réaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
	Restauration morphologique	BOU-RM1	Définir un programme d'actions en faveur du libre transit sédimentaire	1	1	Le libre transit sédimentaire est un enjeu fondamental sur la Bourne, et la problématique des barrages est extrêmement impactante non seulement pour peuplement piscicole, mais surtout pour le bon fonctionnement du milieu aquatique. Cette problematique nécessite une approche gloable, mais aussi une approche locale, en fonction des spécificités de chaque barrage et de ces effets (retention de matériaux, fonctionnement, pavage des fonds en aval, etc ...). Cette action nécessite tout comme la problématique des éclusées, la mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur la question du transport solide (services de l'Etat, PNR, EDF, SID, Fedérations de pêche, communes, communautés de communes), qui pourra etre décliné en groupe de travail afin de batir un programme de gestion du transport solide, en favorisant des actions pérennes. Ces actions sont à mener en priorité avec les concessionnaires et gestionnaires des barrages de Choranche et d'Auberives-en-Royans.	Bourne	FRDR316	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	MIA0101	EDF / SID A réaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
	Autre	BOU-AU1	Définir un programme d'actions en faveur de la limitation des éclusées	1	1	Le diagnostic pisciole montre des problématiques multiples sur la Bourne, impactant formtement le peuplement piscicole, en particulier en aval des barrages hydrauliques. La situation est meme critique sur le secteur situé en aval du barrage d'Auberives en Royans. La question du prélèvement en eau est en cours de discussions avec les services de la DDT afin d'arriver à une solution satisfaisante. La question du transport solide est traitée dans la fiche action BOU-AU2. Une action spécifique doit etre menée sur la problématique des éclusées, avérée très impactante sur le peuplement piscicole de par leurs frequences et leurs intensités. Il a été constaté depuis 2014, en parallèle à la réhausse des débits au niveau des barrages présents sur la rivière Bourne, des fluctuations très fréquentes (plusieurs fois par jour), constantes, brutales et extrêmement intenses (avec des variations de niveau d'environ 50 cm mesurées à partir de la station hydrologique de Pont de manne). La réhausse des débits aurait du entrainer au contraire un lissage de ces éclusées, avec un effet positif sur le peuplement piscicole. C'est l'inverse qui s'est produit. Il est primordial dans un premier temps de comprendre l'origine de ce phénomene totalement artificiel : changement de gestion des barrages, ouvrages concernés, besoins, part des effets des éclusées (gradient de montée, de baisse, saisonnalité, échouage/piégeage, débit plancher, données hydrologiques existantes), puis de déterminer s'il est possible d'en reduire l'intensité. Pour se faire, il est indispensable de mettre en place une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, PNR, EDF, SID, Fedérations de pêche, communes, communautés de communes) sur la question des éclusées en vue d'une réflexion sur les possibilités d'atténuation (fréquence, durée, périodes, etc ….). Une analyse fine des données hydrologiques et des besoins sera le point de départ de cette réflexion.	Bourne et Lyonne	FRDR316 FRDR1115	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité globale du milieu	OF6A Disposition 6A-10	MIA0101	EDF / SID A réaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
GA3	Amelioration connaisance	BOU-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le PNR Vercors	800,00 €

Contexte BOULYO-26.15-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Des études génétiques ont été menées sur l'Ombre commune et la truite fario sur le bassin. Les resultats montrent de faibles voire très faibles taux d'introgression, démontrant la non efficacité des repeuplements. La préservation des souches autochtones d'ombre et de truite fario, les plus aptes à supporter les contraintes du milieu est une priorité.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

VI. SOUS-BASSIN VERSANT VEORE - BARBEROLLE

ID_10_06

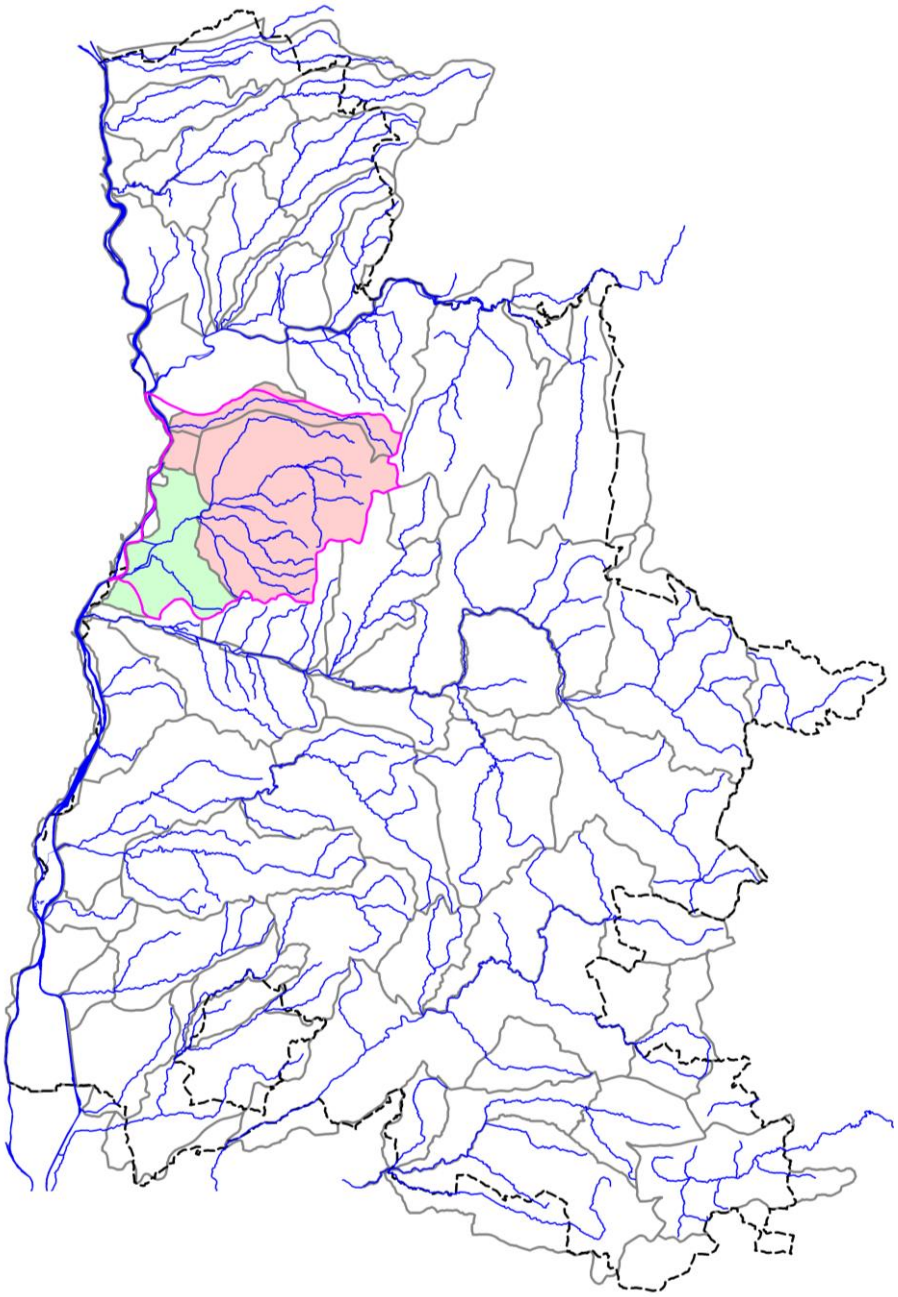

6.1. CONTEXTE SALMONICOLE VEORE AMONT

VEORE1-26.20-S

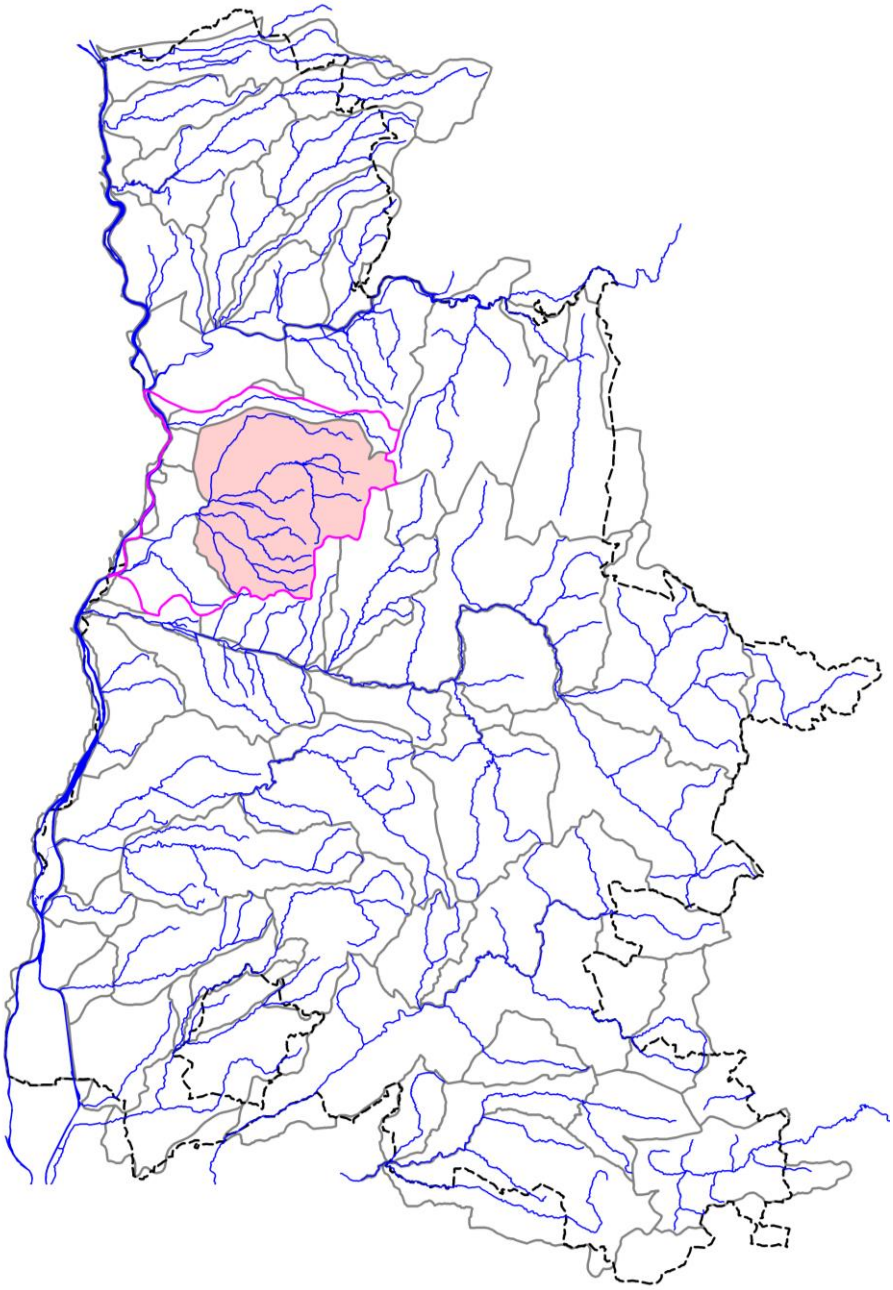

VEORE1-26.20-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

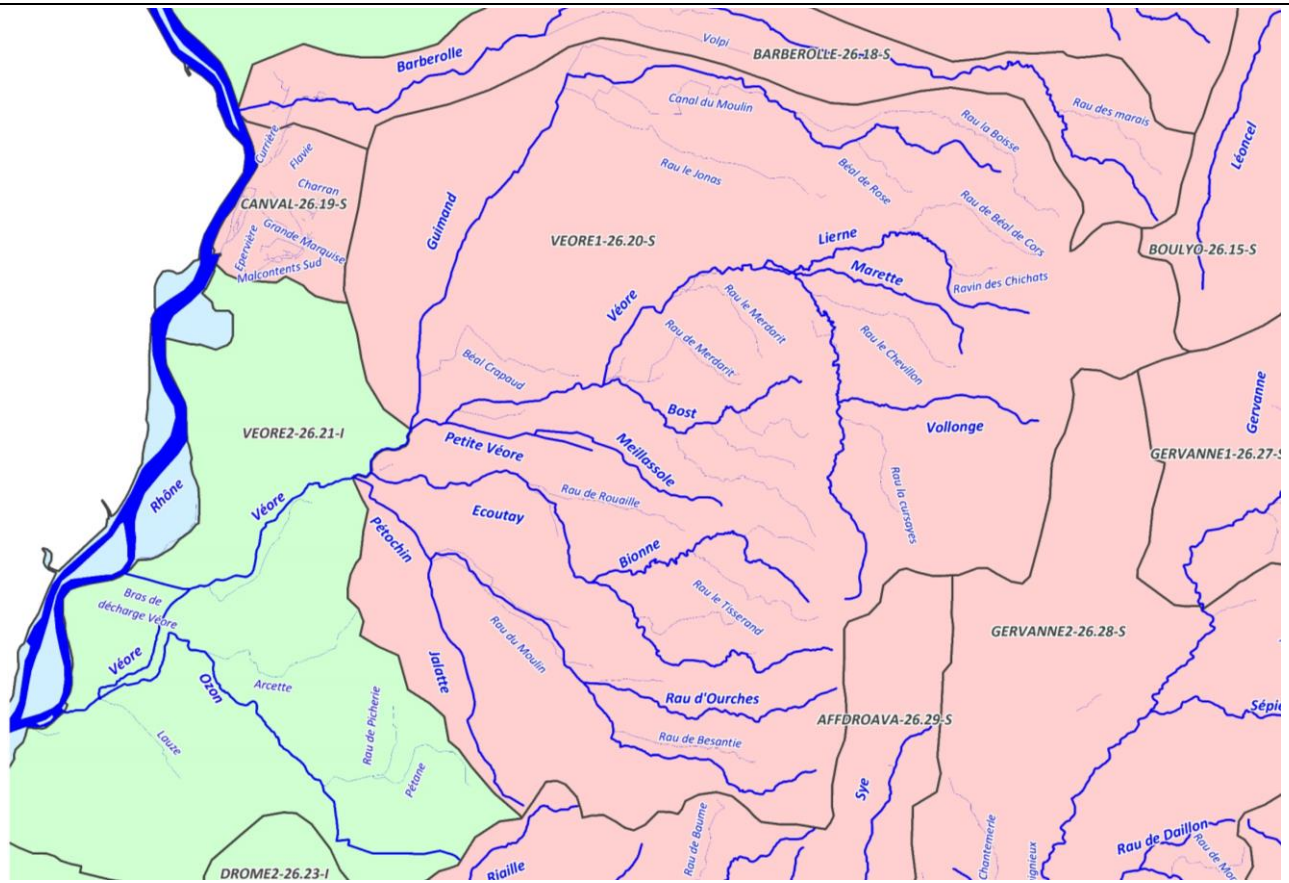

N W E S ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE VEORE1-26.20-S (Véore amont)

Contexte VEORE1-26.20-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

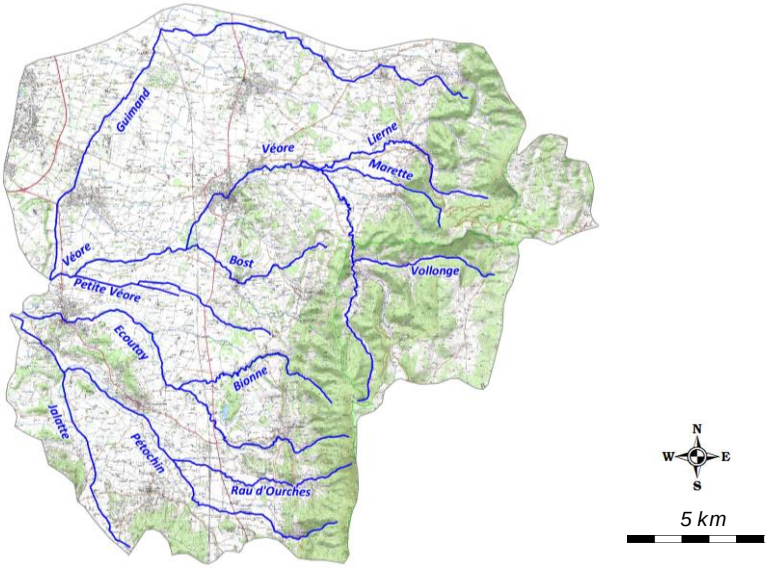

Le bassin versant de la Véore s'étend sur une superficie de 383 km². La rivière prend sa source sur la commune de Combovin ; sa partie amont est montagneuse sur 4 à 5 km avec une pente de l'ordre de 8 %. Puis, la Véore pénètre dans sa plaine alluviale, qu'elle traverse sur près de 30 km avec une pente de l'ordre de 0,5 %, avant de se jeter dans le Rhône. Le linéaire total de la Véore est de 38 km. La Véore et ses affluents prennent leurs sources au pied du Vercors (résurgences karstiques, notamment pour la Lierne). Les principaux affluents de la Véore sont d'amont en aval : la Volonge (rive droite), la Lierne (rive droite), le Bost (rive gauche), le Guimand (rive droite), l'Ecoutay (rive gauche), le Pétochin (rive gauche) et l'Ozon (rive gauche).

Profil topographique du cours d'eau principal

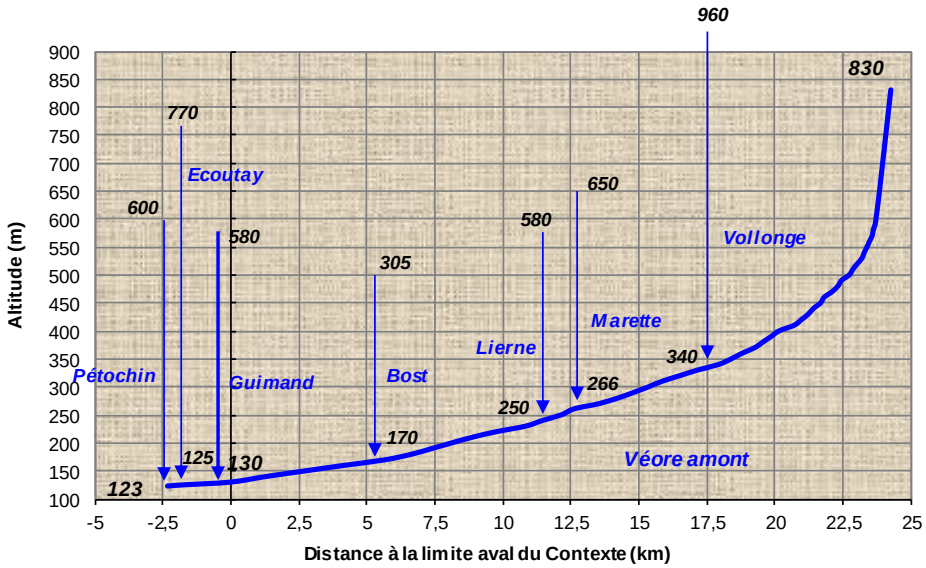

Contexte VEORE1-26.20-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources Véore		
	Aval	Confluence Guimand + Pétochin + Ecoutay		
	Affluents	Vollonge, Marette, Lierne, Bost, Guimand, Ecoutay, Pétochin		
	Plans d'eau	Présence de 139 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Véore (amont confluence Guimand)		***/***	**24,29**
	Vollonge		Droite	5,72
	Marette		Gauche	5,64
	Lierne		Droite	9,7
	Bost		Gauche	6,92
	Guimand		Droite	24,37
	Ecoutay		Gauche	16,72
	Pétochin		Gauche	16,92
Surface du contexte (km2)	303,1			
Surface du bassin versant (km2)	479,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,09	
	Module (m3/s)		1,706	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	830	
		Altitude aval (m)	130	
		Pente Moyenne (pm)	28,82	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	87	
		Hauteur cumulée (m)	89	
	Taux d'étagement (%)		12,71	
Geologie	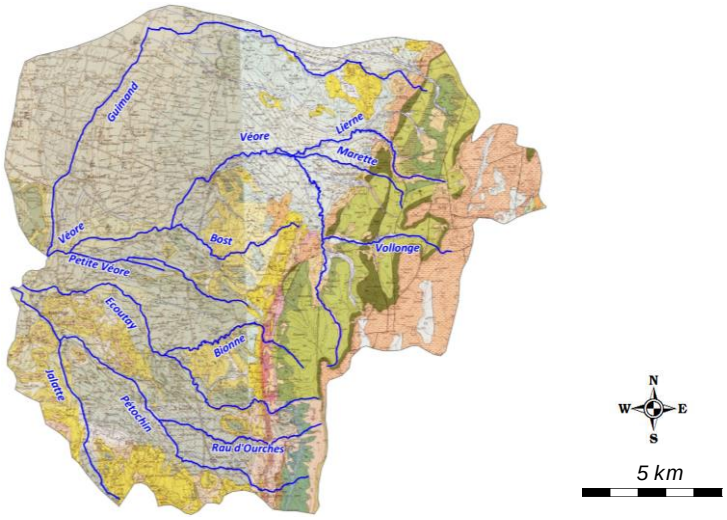			
	/			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Combovin, Chateaudouble, Peyrus, St-Vincent-le-Commanderie, Besayes, Montélier, Chabeuil, Malissard, Barcelonne, Montvendre, La Baume-Cornillane, Ourches, Vaunaveys-La-Rochette, Upie, Montmeyran, Beaumont-Les-Valence, Montéleger, Etoile-sur-Rhône
Assainissement	/
Occupation du sol	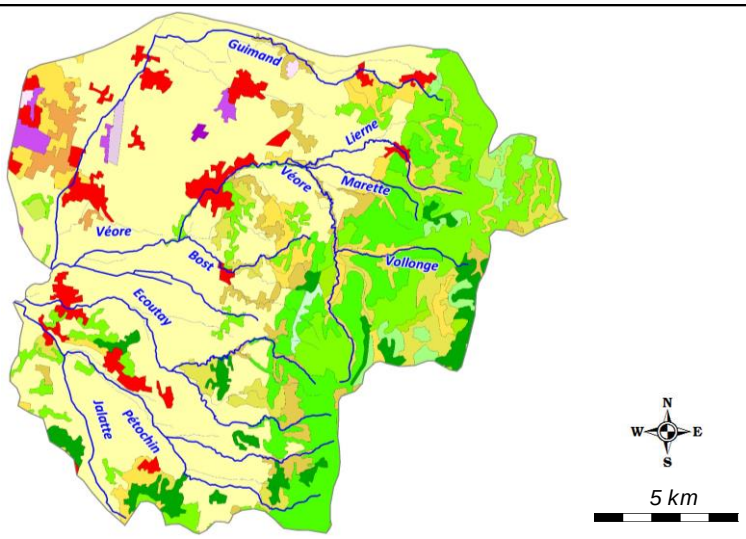
	La partie Est du territoire (pied du Vercors) est majoritairement recouverte de forets. A mesure que l'on se d´ecale vers l'Ouest, les zones agricoles prennent de plus en plus d'espace recouvrant aisni une très grande majorité du territoire. L'urbanisation se densifie également à mesure que l'on se rapproche de l'aval.
Industrie	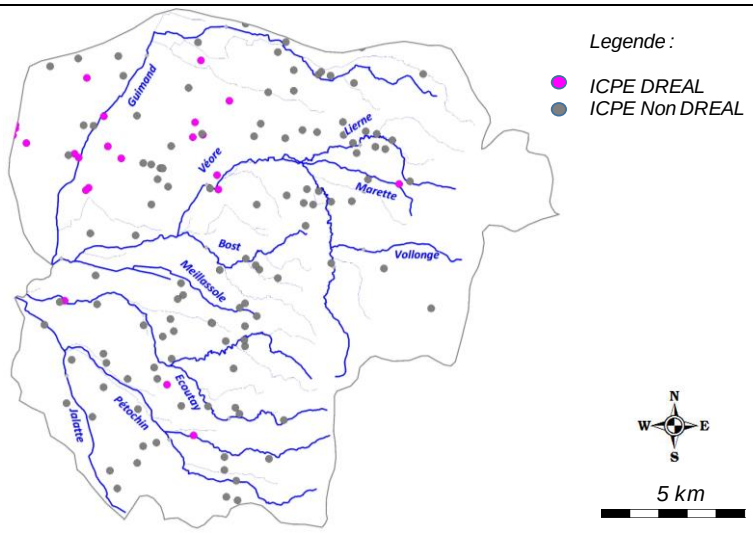
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136O et 3036OT

Mesures règlementaires de protection

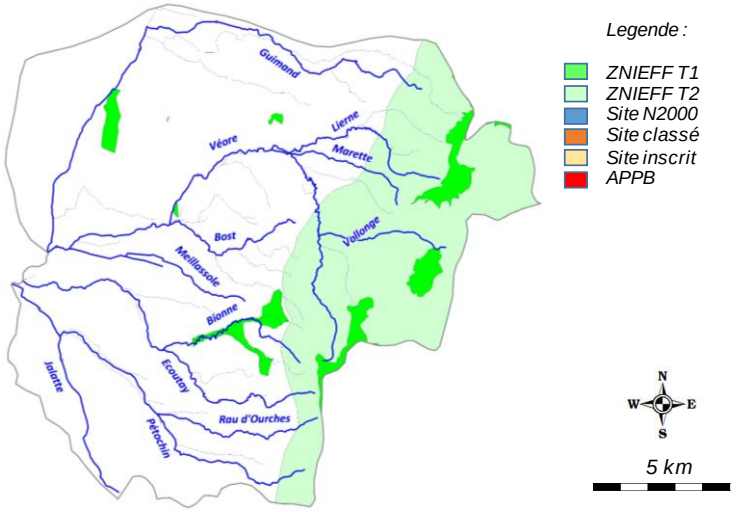

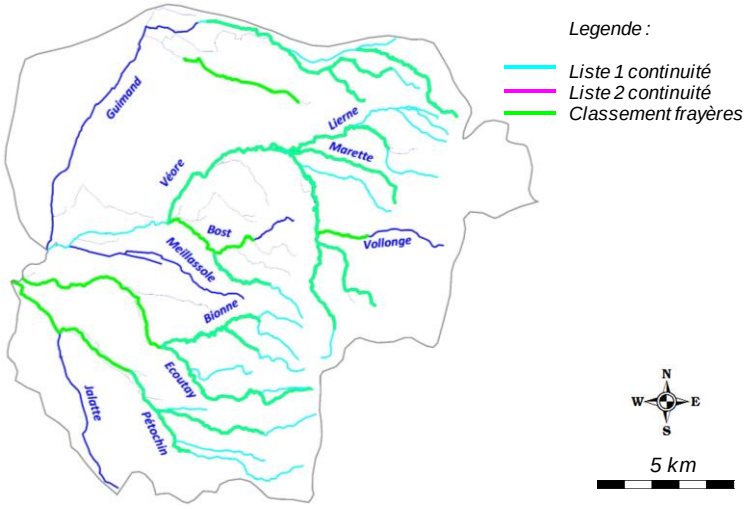

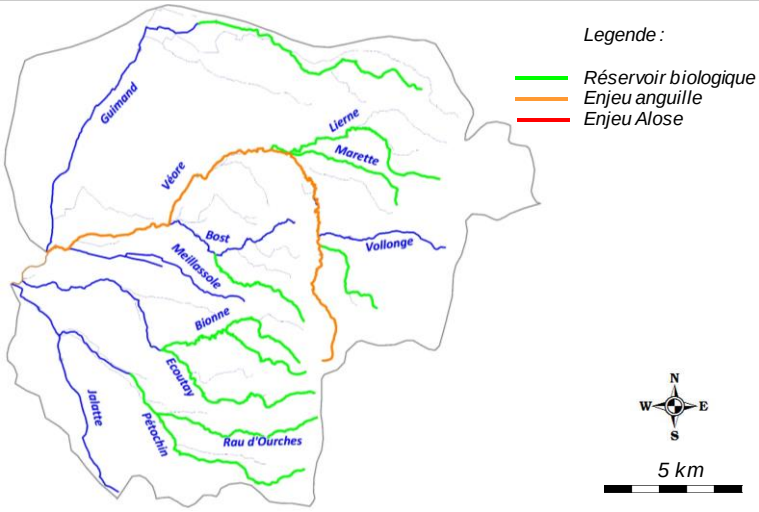

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26000002 - Aéroport de Valence-Chabeuil
		26000051 - Haie de Gachet
		26000059 - Mares des Bas-Chassiers
		26000001 - Carrière du bois des Pauvres
		26000033 - Pas du Pont et vallons alentours
		26050001 - Rocher de l'Aigle, Vallée de Lesperi et Plateau du Savel
		26050007 - Plateau de Chauméane
		26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_389 - La Véore, et ses affluents situés à l'amont du ruisseau de Lierne inclus excepté la Vollonge
		L1_397 - Le Riousset
		L1_398 - Le Guimand affluents compris, en amont du canal de la Bourne
		L1_394 - L'Ecoutay et ses affluents de sa source à l'aval de sa confluence avec la Bionne
		L1_400 - Le Pétochin ou ruisseau de Loyes ,affluents compris, de sa source au pont de la D125 à Montmeyran
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000094 - Poisson Liste 1 - La Véore (de la source à la confluence avec le Bost)
		026I000096 - Poisson Liste 1 - La Cursayes
		026I000095 - Ecrevisse Liste 2 - La Cursayes
		026I000097 - Poisson Liste 1 - La Vollonge (de la source Laval à la confluence avec la véore)
		026I000099 - Poisson Liste 1 - La Marette
		026I000098 - Ecrevisse Liste 2 - La Marette
		026I000100 - Poisson Liste 1 - La Lierne (aval source du Matras)
		026I000078 - Poisson Liste 1 - Le Guimand (du pont de la CD 119a les rosiers au pont de la CD 538)
		026I000073 - Ecrevisse Liste 2 - Rau du Béal de Rose
		026I000074 - Poisson Liste 1 - Rau du Béal de Rose (du pont de la route des vernaies à la confluence avec le Guimand)
		026I000122 - Poisson Liste 1 - Le Jonas (du pont de la CD 125 au canal de la Bourne)
		026I000101 - Poisson Liste 1 - ruisseau de bost (de la confluence la devine à la confluence avec la Véore)
		026I000105 - Poisson Liste 1 - Le Riousset (de Bogaris à la confluence avec le Bost)
		026I000104 - Ecrevisse Liste 2 - Le Riousset (de Bogaris au pont de l'Allard)
		026I000107 - Poisson Liste 1 - L'Ecoutay (du pont du Rif à la confluence avec la Véore)
		026I000462 - Ecrevisse Liste 2 - L'Ecoutay (des sources au Pont de la CD 538)
		026I000108 - Ecrevisse Liste 2 - La Bionne (de la Source Les Pialouxau pont de la CD538)
		026I000109 - Poisson Liste 1 - La Bionne (du pont D 208a les pialoux à la confluence avec l'Ecoutay)
		026I000110 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Tisserand (du pont de la CD 208a source pas du pont à la confluence avec la Bionne)
		026I000465 - Poisson Liste 1 - Le Pétochin (de la Ligne TGV à la confluence avec la Véore)
		026I000120 - Poisson Liste 1 - Ruisseau d'Ourches (de la chute pont de la CD 535 à la confluence avec la Loye)

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en fin d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte VEORE1-26.20-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_06***						
	Intitulé	***Véore - Barberolle***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	MEFM	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR448b	La Véore de sa source à la D538 (Chabeuil)	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR11017	ruisseau la vollonge	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11877	ruisseau la lierne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10618	ruisseau de bost	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11793	ruisseau le guimand	MEN	2027	2027	2015	Etat médiocre	Bon Etat
	FRDR10975	ruisseau l'écoutay	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10081	ruisseau le pétochin	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Mauvais
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat mauvais

Contexte VEORE1-26.20-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3 à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, BOU, GAR, PES, TAC
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, BLN, CHE, BAF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU, BAF, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur la Véore	
Présence d'espèces invasives	PES	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Véore	2016	Combovin, Cimetière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-VEO-01
Véore	2016	Chabeuil, amont dojo	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BLN, CHE, TAC	Station RR-VEO-02
Véore	2016	Beaumont-les-Valence, Pont de Quart	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BLN, CHE, BAF, TAC	Station RR-VEO-03
Vollonge	2016	Combovin, Tir à l'arc	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-VOL-01
Lierne	2016	Chateaudouble, Petite Lierne	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-LIE-01
Bost	2016	Montvendre, pont de Bost	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station RC-BOS-01
Guimand	2016	Montélier, pont de la RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN	Station RR-GUI-01
Guimand	2016	Montélier, Fauconnières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF	Station RC-GUI-01
Ecoutay	2016	Ourches, la Lozière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-ECO-01
Pétochin	2016	Upie, Les Vésonnières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, TAC	Station RR-PET-01
Pétochin	2016	Montéléger, secteur renaturé	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, PES	Station RR-PET-02
Jalatte	2016	Montmeyran, Barbeloube	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BOU, GAR, PES	Station RC-JAL-01

Contexte VEORE1-26.20-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	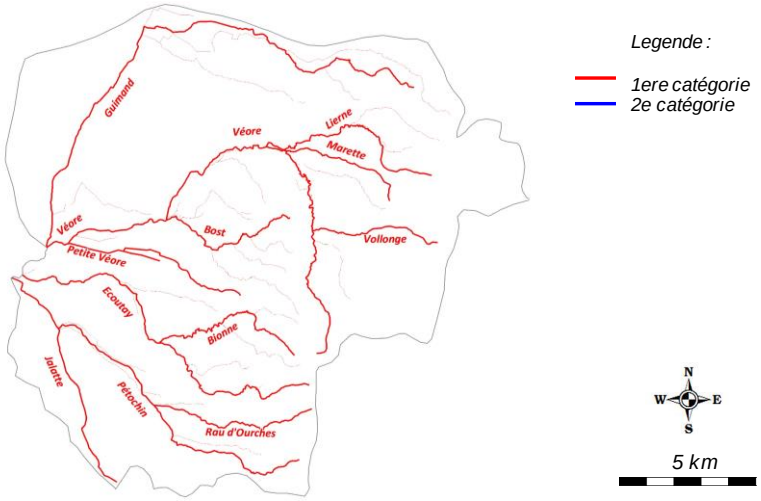	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	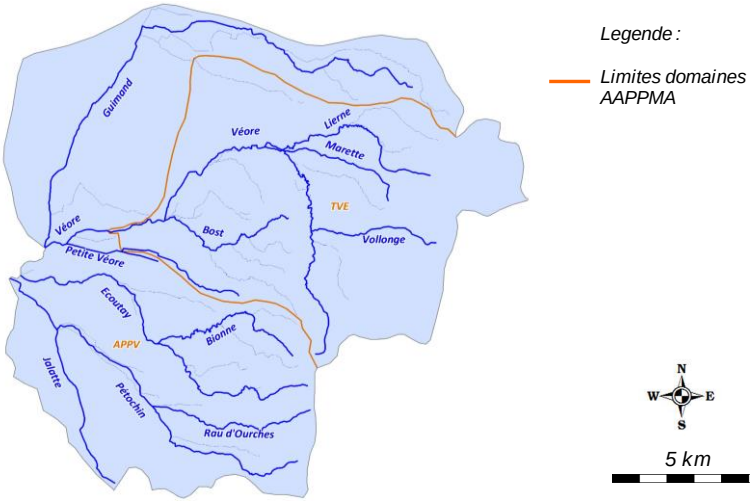	

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	TVE	Truite de la Véore	558	122,4	122,4
	APPV	Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence	3156	316,7	180,7
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

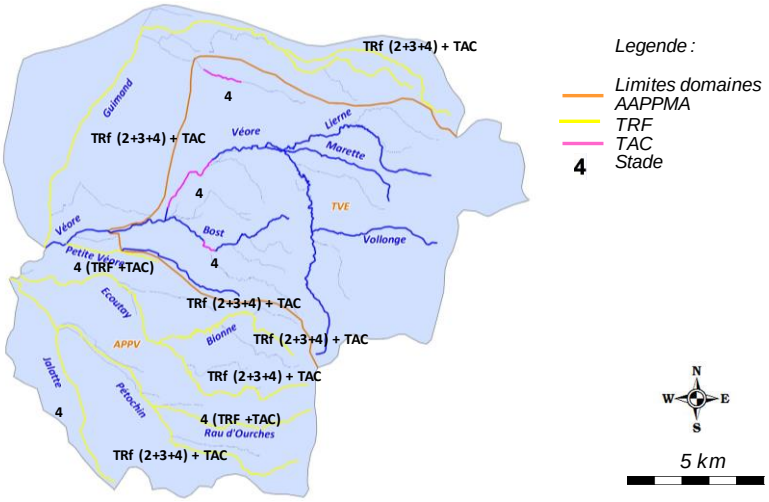

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Véore	TVE	Halieutisme	Pont de Chaillard - Chabeuil	3100	TAC	4	700	NC
Limassole (Rau de Jonas)	TVE	Halieutisme	Montélier	1700	TAC	4	175	NC
Bost	TVE	Halieutisme	Montvendre	750	TAC	4	100	NC
Boisse	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Boisse	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Boisse	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	10	Faure (Mantes)
Boisse	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	15	La Sone
Guimand	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Guimand	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Guimand	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	180	Faure (Mantes)
Guimand	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	500	La Sone
Béal de Rose	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Béal de Rose	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Petite Véore	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Petite Véore	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Petite Véore	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	25	La Sone
Bionne	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Bionne	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Bionne	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	100	Faure (Mantes)

Empoissonnements (suite)	Bionne	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	100	La Sone
	Rau d'Ourches	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	100	Faure (Mantes)
	Rau d'Ourches	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	25	La Sone
	Pétochin	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Pétochin	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
	Pétochin	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	225	Faure (Mantes)
	Pétochin	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	300	La Sone
	Jalatte	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	40	La Sone
	Ecoutay	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Ecoutay	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
	Ecoutay	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	150	Faure (Mantes)
	Ecoutay	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	1250	La Sone

Contexte VEORE1-26.20-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, rectification du lit mineur et endiguement	Les interventions humaines sur le lit de certains cours d'eau ont entrainé un appauvrissement marqué des habitats de par une homogénéité des faciès et de la morphologie du lit ainsi qu'une deconnexion de la ripisylve. C'est le cas pour la Véore en aval de Chabeuil, du Guimand, du Jalatte, du Pétochin aval et de l'Ecoutay aval.	Modéré	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Un enjeu continuité a été identifié sur ce contexte, à minima sur la Véore jusqu'à la confluence avec le Rau de Marette, ciblant l'espèce repère, mais également l'espèce Anguille. La Véore et le Pétochin ont une capacité d'accueil intéressante pour cette dernière.	Modéré	Faible à modéré
Facteur principal	Colmatage des fonds	Cette problématique touche certains affluents sur lesquels la présence de terres cultivées est assez marquée, entrainant un lessivage conséquent, et un dépôt qui se créé sur les zones le plus lentiques. C'est le cas du Guimand, du Bost et du Jalatte.	Modéré à fort	Modéré à Fort
Facteur annexe à principal	Prélèvement	Ce facteur est difficile à déterminer, aux vues du bon fonctionnement piscicole de la Véore et de la Lierne. Néanmoins, il a érégulièrement été observé des assecs marqués sur la Véore, amplifiés par des prélèvements tels que le canal des Moulins et le canal de la Martinette sur la Lierne	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Impact qualitatif lié à des rejets domestiques	Des incidences qualitatives sont relevées sur certains secteurs, le plus marqué etant la dégardation du Jalatte par les effluents de la STEP de Upie. Le Bost pourrait subir également les effets de rejets du village de Montvendre.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	Une problématique liée à la présence de plans d'eau a été identifiée sur le secteur du Jalatte et du Pétochin aval (présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques). Les impacts peuvent etre quantitaifs et qualitatifs.	Faible à modéré	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte VEORE1-26.20-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Véore	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mettre en place une stratégie de limitation des prélèvements	Véore Lierne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité ecologique	Véore Pétochin	Partiellement	Partiellement	Totalement
Amélioration de la qualité de rejet de la STEP d'Upie	Jalatte	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Jalatte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VEORE1-26.20-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	VEO1-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	2	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique sur la partie aval du contexte, des lors que l'on se dirige vers la plaine. Les cours d'eau ont subit d'importantes rectification, incisions et endiguements. C'est le cas de la Véore, en aval de Chabeuil, le Pétochin aval, l'Ecoutay aval, le Jalatte et le Guimand. L'action consiste à réaliser une restauration morphologique à minima de type R2 ou R3, sur des secteurs qui seront déterminés. Un certain nombre d'opérations de ce type ont d'ores et deja été mises en oeuvre, notamment dans le cadre du Contrat de rivière.	Véore Pétochin Ecoutay Guimand Jalatte	FRDR448a FRDR10081 FRDR10975 FRDR11793	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0101 et MIA0202	CAVRA	A définir
	Restauration du milieu	VEO1-RM2	Poursuivre les opérations de restauration physique légère	2	3	Des opérations de restauration physique légères ont déjà été réalisées sur certains cours d'eau du contexte. Ce type d'opération doit etre poursuivi, sur des secteurs qui seront prédéfinis dans le cadre d'un programme spécifique (Contrat de rivière). Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Véore Pétochin Ecoutay Guimand Jalatte	FRDR448a FRDR10081 FRDR10975 FRDR11793	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0101 et MIA0202	CAVRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	VEO1-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une importante problematique d'occupation du sol a été soulevée, notamment sur les secteurs de la Véore médiane, le Guimand, le Pétochin aval et Jalatte. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0301, AGR0303, AGR0401, AGR0802, RES0303, RES0201, RES0301	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA2	Dispositif de franchissement	VEO1-DF1	Mettre en place une opération globale de décloisonnement de la Véore et du Pétochin	2	3	De nombreux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique sont présents sur la Véore et peuvent pour certains etre impactants pour l'espèce repère (truite fario) mais aussi pour l'Anguille, qui devrait etre présente sur ce bassin. Aux vues du nombre conséquent d'ouvrages à équiper, il sera déterminer de manière plus fine les enjeux sur chaque ouvrage situé sur la Véore en aval du Pont des Faucons, et sur la Pétochin, en aval de la confluence avec le Jalatte. Ces ouvrages ne nécessitent pas tous un équipement, et sont peut-etre d'ores et déjà franchissables par certaines espèces. Un programme de restauration de la continuité avec une définition des priorités d'intervention sera mis en oeuvre. D'un point de vue règlementaire, sur ce contexte, la Véore est classée en liste 1 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Elle est de plus classé en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille jusqu'à sa source. La capacité d'accueil la plus intéressante pour l'espèce Anguille se situe jusqu'à la confluence avec Marette sur la Véore, et jusqu'à la confluence avec le Jalatte sur le Pétochin.	Véore Pétochin	FRDR448a FRDR10081	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, MIA0302 et MIA0202	CAVRA	A définir
GA3	Communication et sensibilisation	VEO1-CS2	Mettre en place une stratégie de limitation des prélèvements	1	1	En lien avec l'opération de concertation avec le monde agricole, cette action vise spécifiquement à traiter la problématique quantitative identifiée sur 2 sites spécifiques : le prélèvement de l'ASA de la Martinette sur la Lierne et le prélèvement du canal du Moulin sur la Véore. Les suivis piscicoles antérieurs ont montré des assecs non naturels sur la Véore avec des fluctuations journalières parfois conséquentes, sur le secteur de la Véore en aval de Chabeuil. Une opération globale de réduction des prélèvements doit etre menée, en lien avec les préconisations de l'Etude sur les Volumes Maximum Prélevables. Une des mesures prioritaires concerne l'ASA de la Martinette, dont le prélèvement se termine par une infiltration dans un plan d'eau, et ne retourne pas au milieu.	Véore Lierne	FRDR448b FRDR11877	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	Mesure RES0201, RES0202, RES0301, RES0303, RES0601, RES0701	CAVRA	/
GA4	Action règlementaire	VEO1-AR1	Mettre en conformité la STEP d'Upie	1	1	La problématique du rejet de la STEP d'Upie dans le Rau de Jalatte est un gros point noir, connu depuis plusieurs années. Outre la problématique géomorphologique, le Jalatte subit une pollution diffucse conséquente qui se ressent fortement sur le peuplement pisciole, en particulier la Truite fario, totalement absente.	Jalatte	/	Améliorer l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la qualité du milieu	OF5A et ses dispositions	/	ARS - DDPP A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA5	Autre	VEO1-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Des espèces inféodées aux milieux lentiques ont étét recensées sur le Jalatte et le Pétochin aval (Perche soleil, Gardon, Bouvière). Leur présence est sans doute liée à la présence de plans d'eau en communication directe avec le Jalatte, mettant en avant de potentiels impacts qualitatifs et quantitatifs de ceux-ci sur les cours d'eau. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Jalatte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	A définir

GA6	Action règlementaire	VEO1-AR2	Proposer le classement de 2 cours d'eau au titre du decret frayères (L.432-3, liste 2 ecrevisses)	3	2	Les prospections nocturnes de 2016 ont montré la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur le Pétochin amont (Rau des Massones), et sur le Ravin des Chichats, affluent rive droite de la Lierne, en amont de Peyrus. Il est proposé d'intégrer ses 2 troncons de cours d'eau au classement frayères (L.432-3 du Code de l'Environnement).	Pétochin amont Ravin des Chichats	FRDR10081	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
	Amelioration connaisance	VEO1-AC1	Réaliser un prélèvement ADNe "écrevisse à pattes blanches" sur le Rau de Marette	3	3	Malgré 3 prospections successives, aucune écrevisse à pattes blanches n'a été recensée sur le Rau de Marette. Or la population connue était exceptionnelle. Cette disparition ou forte raréfaction pose question, et fait l'objet d'une action spécifique (VEO1-AC2). Il est nécessaire dans un premier temps d'avoir la certitude de la disparition. Une analyse par l'ADN environnemental ciblant uniquement cette espèce sera pratiquée, à l'aval du cours d'eau dans un premier temps. D'autres analyses pourront etre faites en cas de détection. Ce protocole a l'avantage d'une grande fiabilité.	Rau de Marette	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5 000,00 €
	Amelioration connaisance	VEO1-AC2	Identifier l'origine de la raréfaction / disparition de l'ecrevisse à pattes blanches sur Marette	3	3	En fonction des résultats de l'opération de recherche de présence de l'écrevisse à pattes blanches, une recherche approfondie sera menée afin de déterminer l'origine de la raréfaction voire la disparition de l'espèce, sur un cours d'eau qui recelait une population remarquable de par son linéaire et ses densités.	Rau de Marette	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	2 000,00 €
	Amelioration connaisance	VEO1-AC3	Réaliser des prospections ecrevisses complémentaires sur le Rau de Jonas et le Rau de Cursayes	3	3	Le Rau de Jonas et le Rau de Cursayes sont calssés en liste 2 écrevisses au titre du L.432-3 du code de l'environnement. L'espèce écrevisse à pattes blanches n'a pas été recensée lors des prospections en 2016. Un passage complémentaire est à prévoir, afin de déterminer à minima si l'espèce est toujours présente.	Rau de Jonas Rau de Cursayes	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	2 500,00 €
GA7	Amelioration connaisance	VEO1-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	1 280,00 €

Contexte VEORE1-26.20-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	La majorité du linaire de cours d'eau du contexte, est plutot en bon état, en particulier la Véore et ses affluents en amont de Chabeuil, ainsi que le Pétochin médiane et amont et l'Ecoutay médian et amont. De plus, l'etude génétique menée en 2009 (programme GENESALM) a mis en avnt une population de truite fario de souche méditerranéenne pure à presque 100 % sur la Véore amont. En outre, la population de l'espèce repère est remarquable en matière de densité numérique.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Le secteur de plaine est plus dégradé, et il est possible d'effectuer des déversements de poissons surdensitaires.	**Gestion d'usage**

6.2. CONTEXTE INTERMEDIAIRE VEORE AVAL

VEORE2-26.21-I

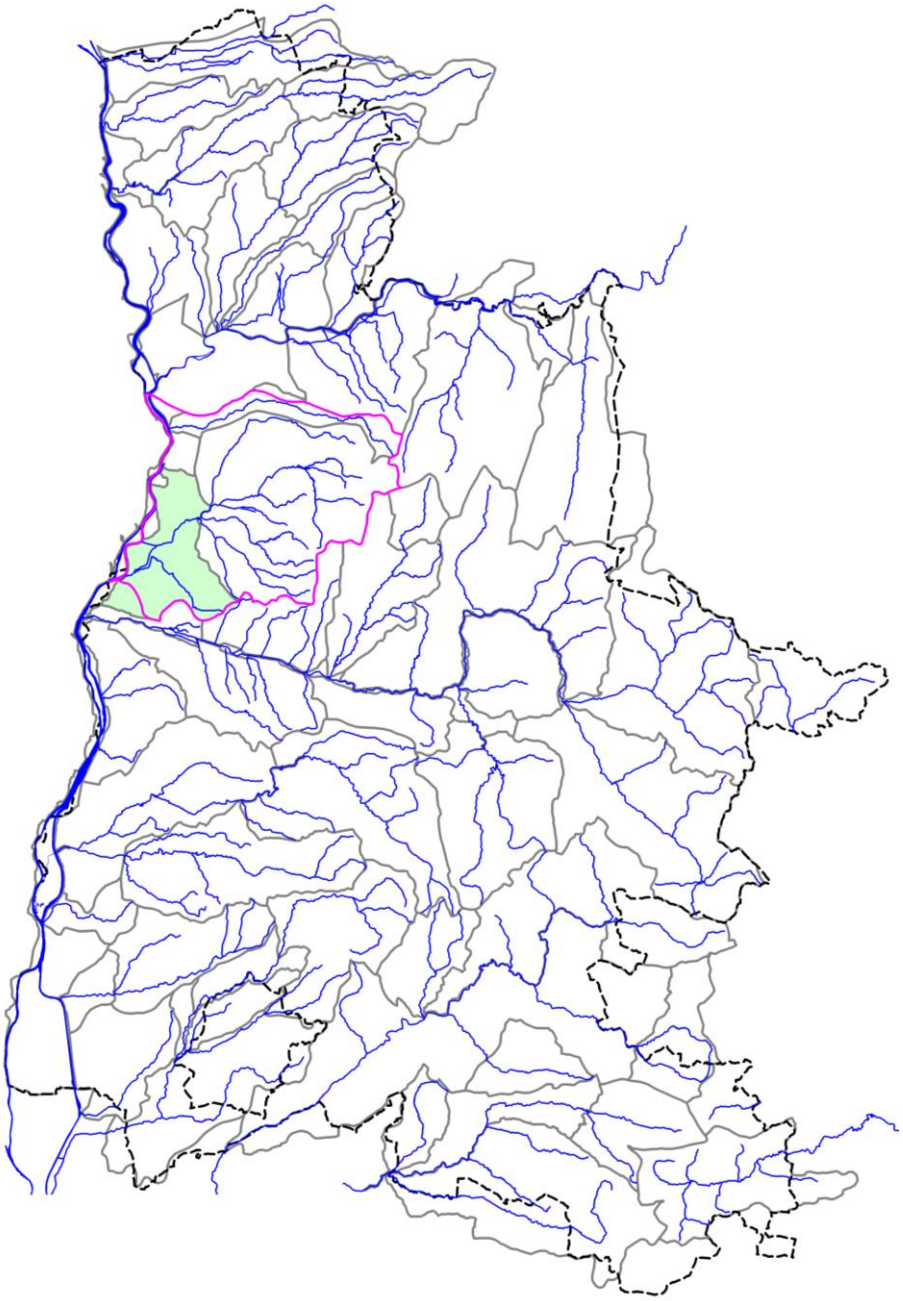

VEORE2-26.21-I

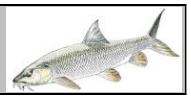

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

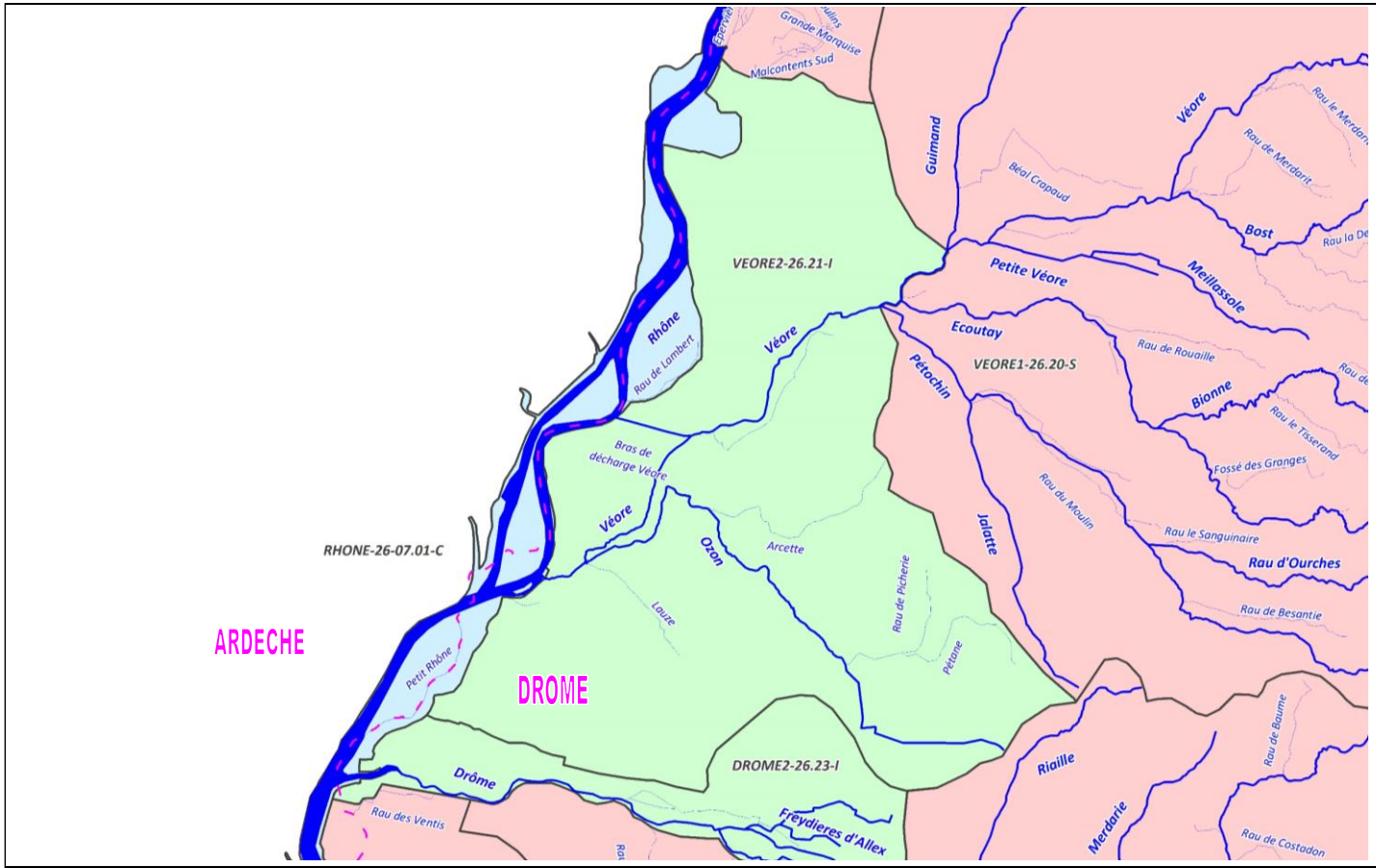

N W E S ECHELLE : 5 km	CONTEXTE INTERMEDIAIRE VEORE2-26.21-I (Véore aval)

Contexte VEORE2-26.21-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

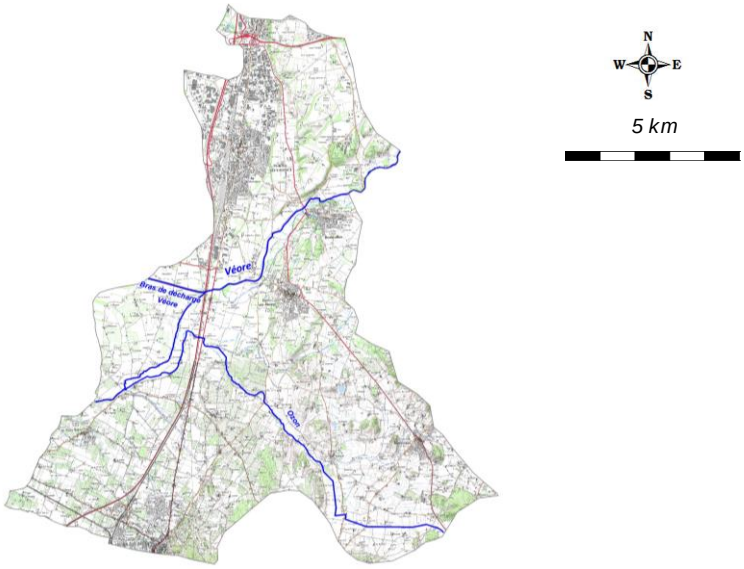

Le bassin versant de la Véore s'étend sur une superficie de 383 km². La rivière prend sa source sur la commune de Combovin ; sa partie amont est montagneuse sur 4 à 5 km avec une pente de l'ordre de 8 %. Puis, la Véore pénètre dans sa plaine alluviale, qu'elle traverse sur près de 30 km avec une pente de l'ordre de 0,5 %, avant de se jeter dans le Rhône. Le linéaire total de la Véore est de 38 km. La Véore et ses affluents prennent leurs sources au pied du Vercors (résurgences karstiques, notamment pour la Lierne). Les principaux affluents de la Véore sont d'amont en aval : la Volonge (rive droite), la Lierne (rive droite), le Bost (rive gauche), le Guimand (rive droite), l'Ecoutay (rive gauche), le Pétochin (rive gauche) et l'Ozon (rive gauche).

Profil topographique du cours d'eau principal

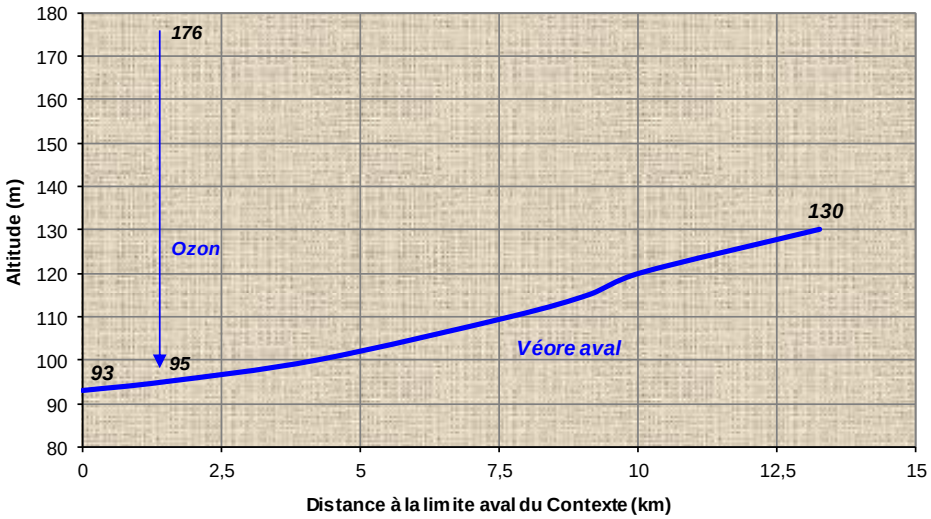

Contexte VEORE2-26.21-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Véore en aval de la confluence avec le Guimand		
	Aval	Confluence avec le Rhône		
	Affluents	Ozon		
	Plans d'eau	Présence de 38 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Véore (aval confluence Guimand)		***/***	**13,29**
	Ozon		Gauche	14,21
Surface du contexte (km2)	109,8			
Surface du bassin versant (km2)	479,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,144	
	Module (m3/s)		2,807	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	130	
		Altitude aval (m)	93	
		Pente Moyenne (pm)	2,78	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	19	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	
Geologie	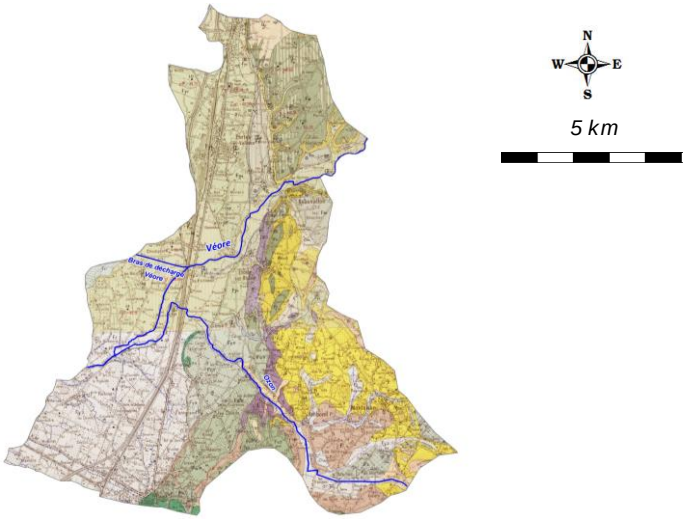			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montéléger, Beauvallon, Portes-Les-Valence, Etoile-sur-Rhone, Montoison, Ambonil, Allex, Livron-sur-Drôme			
Assainissement	/			

Occupation du sol	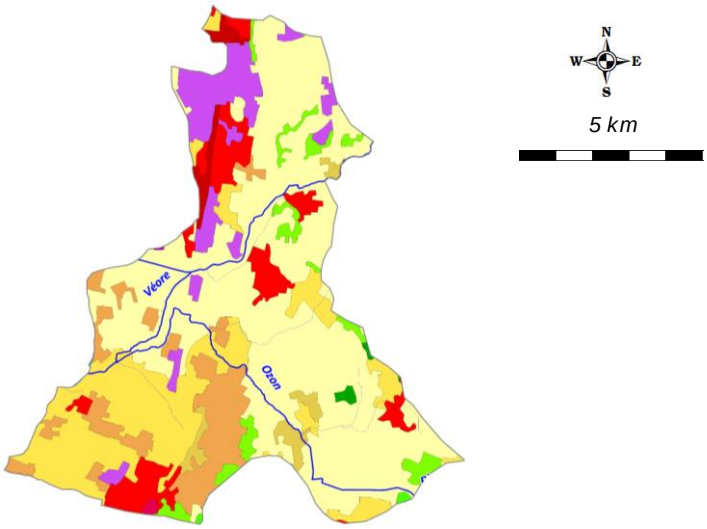
	Ce territoire est dominé par la présence de zones urbaines et de zones cultivées.
Industrie	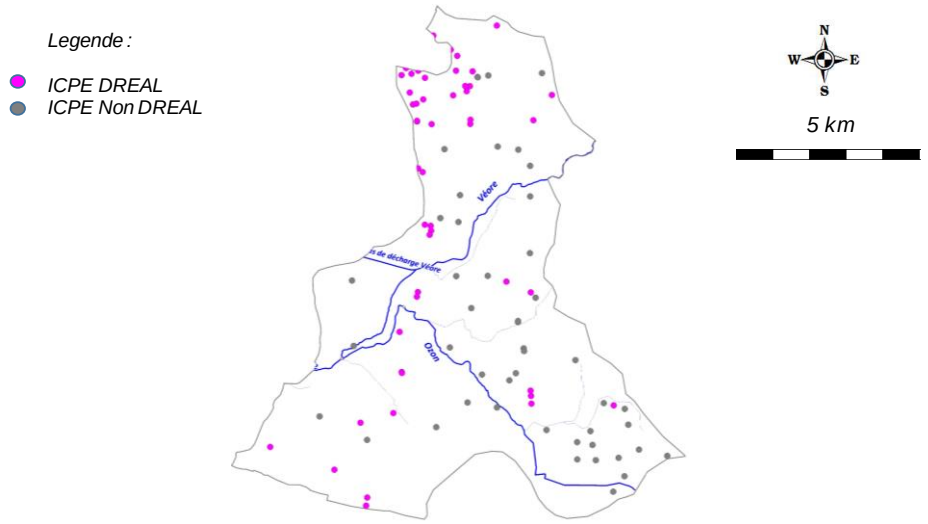
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136O et 3036OT

Mesures règlementaires de protection

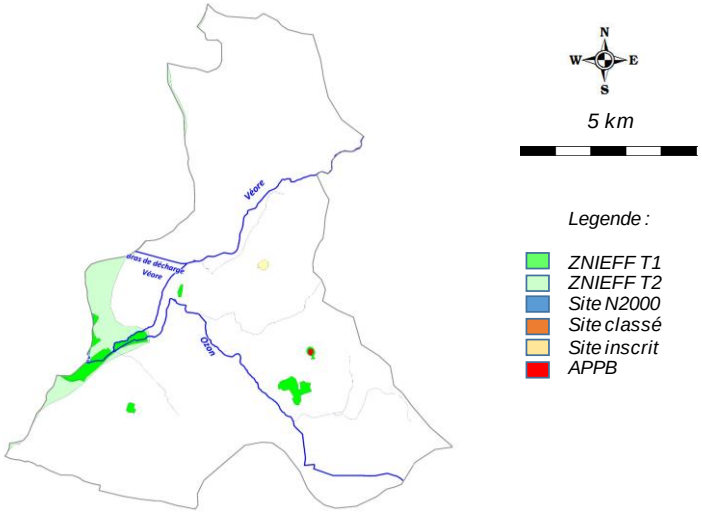

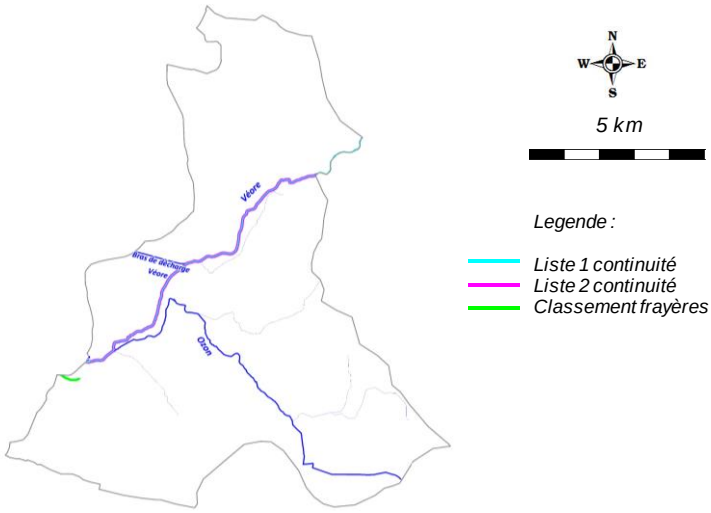

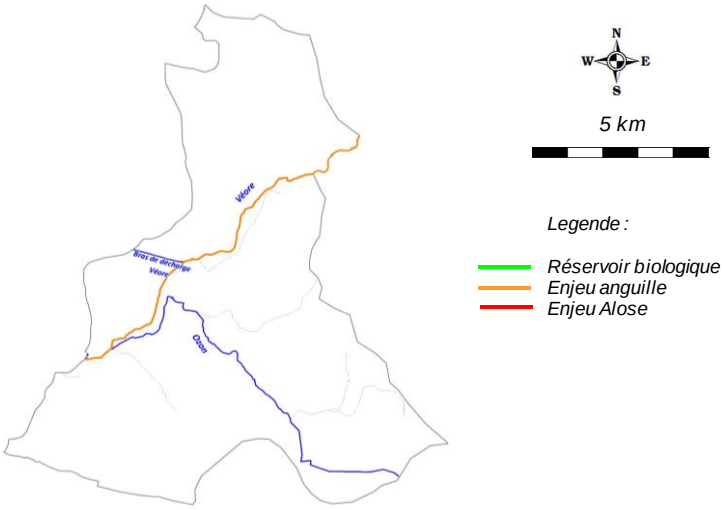

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	APPB047 - Lac de Montoison
Site inscrit / Classé	SI242 - Village d'Etoile-sur-Rhône
ZNIEFF type 2	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le Moyen Rhône et ses annexes fluviales

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26000003 - Marais de Montoison et milieux environnants	
		26000004 - Carrières des sables d'Ambonil	
		26000056 - Marais de Champagnat	
		26010004 - Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins	
		26000058 - Marais des Oches	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_389 - La véore, et ses affluents situés à l'amont du ruisseau de Lierne inclus excepté la Vollonge	
	L.214-17 Liste 2	L2_173 - La Véore de sa confluence avec le Pétochin jusqu'au Rhône	
	Classement frayères	026I000121 - Poisson Liste 1 - Jeton alias Petite Véore	
	Réservoir biologique	/	
	ZAP	FRDR448a-ZA - La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de Rivière Véore - Barberolle II en cours d'élaboration	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	La Véore est classée en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce anguille sur l'ensemble de son linéaire. Les enjeux actuels de décloisonnement concernent principalement la partie aval.		

Contexte VEORE2-26.21-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_06***						
	Intitulé	***Véore - Barberolle***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	MEFM	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10666	ruisseau d'ozon	MEN	2027	2027	2015	Etat médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat mauvais
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte VEORE2-26.21-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, BRO, TAN, PSR, OCL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	LOF, CHE, GOU, BAF, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG, (BOU, BRO, TAN)
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	TRF, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente sur la Véore	
Présence d'espèces invasives	PSR, OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Véore	2016	Etoile, Amont immédiat RN7	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, BAF, SPI	Station RC-VEO-01
Véore	2016	Etoile, Amont confluence Ozon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, BRO, TAN, PSR, OCL	Station RR-VEO-04
Ozon	2016	Etoile, Les Dilliers	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BOU	Station RR-OZO-01

Contexte VEORE2-26.21-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	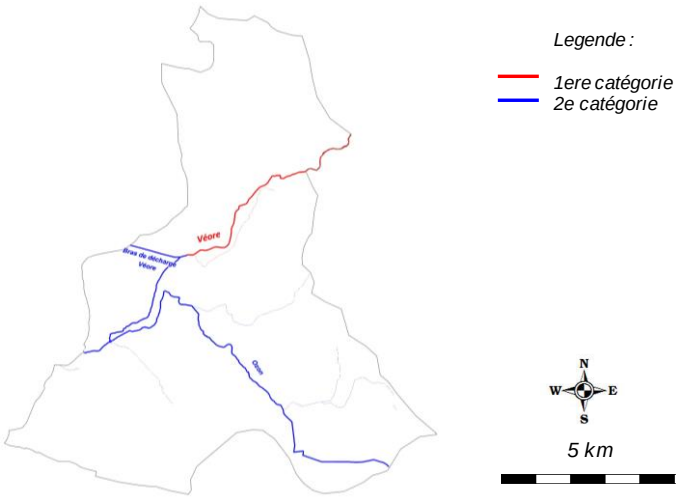								
	2ème catégorie piscicole	La Véore en aval du pont de la RN7, l'Ozon et ses affluents							
	1ère catégorie piscicole	La Véore et ses affluents en amont du pont de la RN7							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	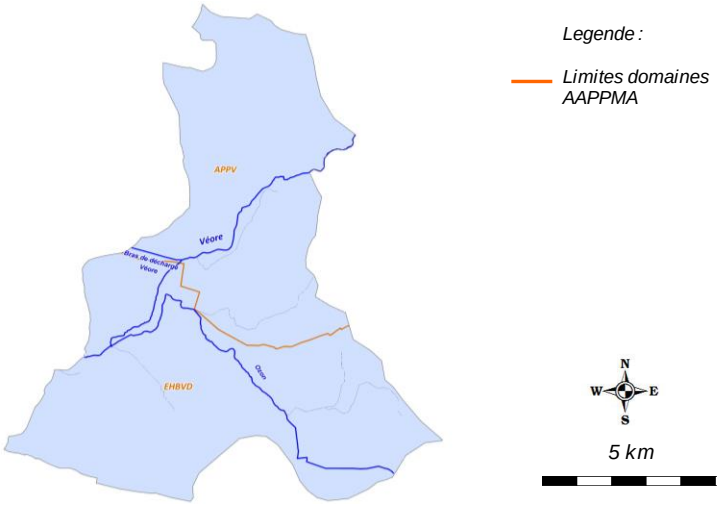								
	AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***			
		APPV	Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence	3156	316,7	47,73			
		EHBVD	Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme	777	167,7	62,03			
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

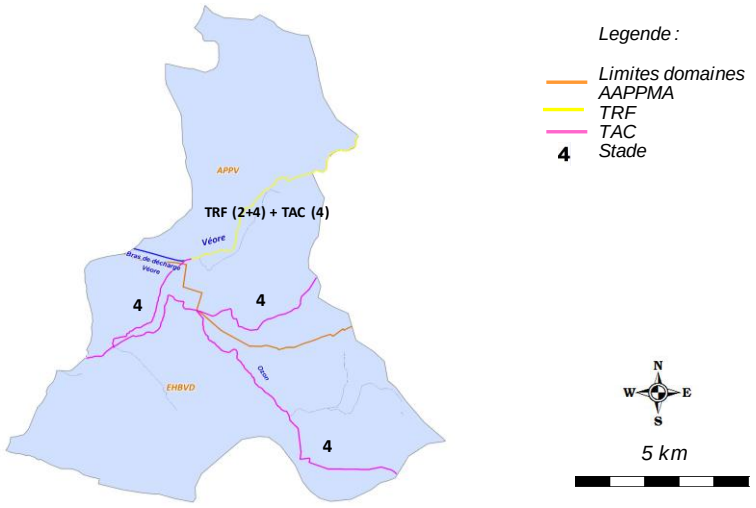

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Véore	APPV	Soutien	Etoile à Beaumont	NC	TRF	2	510	Faure (Mantes)
Véore	APPV	Halieutisme	Etoile à Beaumont	NC	TRF	4	400	Faure (Mantes)
Véore	APPV	Halieutisme	Etoile à Beaumont	NC	TAC	4	200	La Sone
Arcette	APPV	Halieutisme	Etoile	NC	TAC	4	60	La Sone
Véore	EHBVD	Halieutisme	Aval Etoile	NC	TAC	4	250	Faure (Mantes)
Ozon	EHBVD	Halieutisme	Etoile	NC	TAC	4	550	Faure (Mantes)

Contexte VEORE2-26.21-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, rectification du lit mineur et endiguement	Les interventions humaines sur le lit de la Véore et de l'Ozon cours d'eau ont entrainé un appauvrissement des habitats de par une homogénéité des faciès et de la morphologie du lit ainsi qu'une deconnexion de la ripisylve.	Modéré	Fort
Facteur principal	Prélèvement	Le prélèvement fait référence à la problématique de fonctionnement du bras de décharge, sencé fonctionner uniquement en périodes de hautes eaux, privant une bonne partie de la Véore aval de son débit.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Il est observé sur une grande partie du linéaire de l'Ozon (notamment tout l'aval) un nimportant phénomène d'ensablement des fonds lié au ravinement des terrains cultivés, limitant considérablement la capacité d'accueil aux vues du gabarit du cours d'eau.	Modéré à fort	Modéré à Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Certains ouvrages transversaux sont identifiés sur la Véore médiane et aval empechant pour certains la montaison des espèces, en particulier l'Anguille, espèce potentiellement présente sur la Véore, l'Ozon et le Pétochin aval.	Modéré à fort	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte VEORE2-26.21-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Véore Ozon	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Limiter les prélèvements	Véore	Partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Véore Pétochin	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Véore	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VEORE2-26.21-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	VEO2-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	2	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique sur la partie aval de la Véore et sur l'Ozon. Ces cours d'eau ont subit d'importantes rectifications, incisions et endiguements. De plus, la partie extrême aval de la Véore représente une zone de transit majeure du peuplement entre le Rhone et le bassin de la Véore, et en particulier pour l'espèce Anguille. Ce secteur doit etre rendu plus attrayant par la mise en oeuvre d'une restauration morphologique de type R2 ou R3. Cette action doit cependant etre combinée pour le secteur le plas aval à une réhausse des débits, ainsi qu'une restauration de la confluence avec le Rhône (Contexte du Rhône). Un certain nombre d'opérations de ce type ont d'ores et deja été mises en oeuvre, notamment dans le cadre du Contrat de rivière.	Véore Ozon	FRDR448a FRDR10666	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CAVRA	A définir
	Restauration du milieu	VEO2-RM2	Poursuivre les opérations de restauration physique légère	2	3	Des opérations de restauration physique légères ont déjà été réalisées sur certains cours d'eau du contexte. Ce type d'opération doit etre poursuiv, sur des secteurs qui seront prédéfinis dans le cadre d'un programme spécifique (Contrat de rivière). Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Véore Ozon	FRDR448a FRDR10666	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CAVRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	VEO2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une importante problematique d'occupation du sol a été soulevée sur ce secteur de plaine, problématique également identifiée sur le secteur médian du bassin. La problématique d'occupation du sol est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du contexte	FRDR448a	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0301, AGR0303, AGR0401, AGR0802, RES0303, RES0201, RES0301	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA2	Communication et sensibilisation	VEO2-AR1	Rétablir le fonctionnement du bras de décharge de la Véore	1	1	Le bras de décharge de la Véore, situé en aval de la RN7 sur la commune d'Etoile a été mis en œuvre pour protéger l'aval du bassin contre les crues. Son role est ainsi de se mettre en charge lors des episodes de crues. Or, ce bras est en eau en permanence, privant ainsi la Véore aval sur plus de 5 km d'un débit conséquent. Les resultats ont montré que la capacité habitationnelle etait fortement reduite de par cet impact. De plus, les faibles ecoulements observés ne favorisent pas l'attrait des espèces psiccioles, en particulier pour l'Anguille. Il est impératif de traiter ce point noir constitue à lui seul plusieurs facteurs limitants en priorité.	Véore	FRDR448a	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	Mesure RES0201, RES0202, RES0301, RES0303, RES0601, RES0701	CAVRA	/
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE10530, (Seuil "Les Roberts", Hauteur chute = 0,4 m)	1	1	En lien avec le contexte Véore amont et le contexte du Rhône, la continuité écologique (transit dédimentaire et libre circulation piscicole) est apparue comme un enjeu majeur. D'un point de vue piscicole, ce contexte constitue une zone déchange entre le Rhone et le bassin de la Véore, et revet une capacité habitationnelle exceptionnelle pour ce cortège d'espèces. Néanmoins, cette problématique de libre circulation piscicole est en lien avec les opérations d'augmentation des débits et de restauration physique des cours d'eau, la notion d'attractivité étant essentielle sur ce secteur. D'un point de vue règlementaire, la Véore aval, jusqu'à la confluence avec le Pétochin est classée en liste 1 et liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, et est classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille. L'Ozon ne fait l'objet d'aucun classement mais constitue également un interet pour l'espèce Anguille.	Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire, CAVRA Potentiellement FDPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE10548, (Seuil "Précomtal", Hauteur chute = 0,95 m)	1	1		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	47 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65174, (Nom ?, Hauteur chute = ?)	1	1		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	A définir
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE58493, (Nom ?, Hauteur chute = ?)	1	1		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	A définir
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE22760, (Prise d'eau canal de Beauvallon, Hauteur chute = 0,6 m)	1	1		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80021, (Station de pompage SYGRED, Hauteur chute = 0,5 m)	1	3		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	10 000,00 €

GA2	Dispositif de franchissement	VEO2-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE10742, (Rondins verticaux Lorient, Hauteur chute = 0,35 m)	1	3	En lien avec le contexte Véore amont et le contexte du Rhône, la continuité écologique (transit dédimentaire et libre circulation piscicole) est apparue comme un enjeu majeur. D'un point de vue piscicole, ce contexte constitue une zone déchange entre le Rhone et le bassin de la Véore, et revet une capacité habitationnelle exceptionnelle pour ce cortège d'espèces. Néanmoins, cette problématique de libre circulation piscicole est en lien avec les opérations d'augmentation des débits et de restauration physique des cours d'eau, la notion d'attractivité étant essentielle sur ce secteur. D'un point de vue règlementaire, la Véore aval, jusqu'à la confluence avec le Pétochin est classée en liste 1 et liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, et est classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille. L'Ozon ne fait l'objet d'aucun classement mais constitue également un interet pour l'espèce Anguille.	Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire, CAVRA Potentiellement FDPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	3 500,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12333, (Seuil Limnigraphe, Hauteur chute = 0,8 m)	1	3		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	40 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12334, (Gué "Les Roux", Hauteur chute = 0,6 m)	1	3		Véore	FRDR448a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE25245, (Radier du pont, Hauteur chute = ?)	1	3		Ozon	FRDR10666	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	A définir
	Dispositif de franchissement	VEO2-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE25250, (Radier du pont, Hauteur chute = ?)	1	3		Ozon	FRDR10666	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301, et MIA0302	Proprietaire CAVRA	A définir
GA3	Communication et sensibilisation	VEO2-CS2	Réaliser une prospection écrevisse sur l'Ozon et sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3	Aucune population d'ecrevisses n'était jusqu'alors connue sur ce contexte. L'AAPPMA gestionnaire du secteur a récemment recensé la présence de l'écrevisse de Californie. Une prospection est indispensable afin de caractériser la population : limite amont et aval de la population et hypothèses d'introduction (introduction volontaire, presence de plans d'eau ....). S'en suivra une opération de sensibilisation aux risques de l'introduction de cette espèce. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risque d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera etendue à l'echelle du BV) doit etre menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CAVRA Potentiellement FDPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5 000,00 €
GA4	Amelioration connaisance	VEO2-AC1	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la Véore. Ce type de données est en outre essentielle dans le cadre de la mise en oeuvre du PAPI.	Véore	FRDR448a	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CAVRA	10 000,00 €
	Amelioration connaisance	VEO2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	320,00 €

Contexte VEORE2-26.21-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	La Véore aval est caractérisée par la présence d'un cortège d'espèces de cyprinidés d'eau vive, notamment de par une thermie favorable à la présence d'espèces non thermo-sensibles. Il est possible sur ce milieux de procéder à des déversements de truites surdensitaires qui seront capturés rapidement.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

6.3. CONTEXTE SALMONICOLE BARBEROLLE

BARBEROLLE-26.18-S

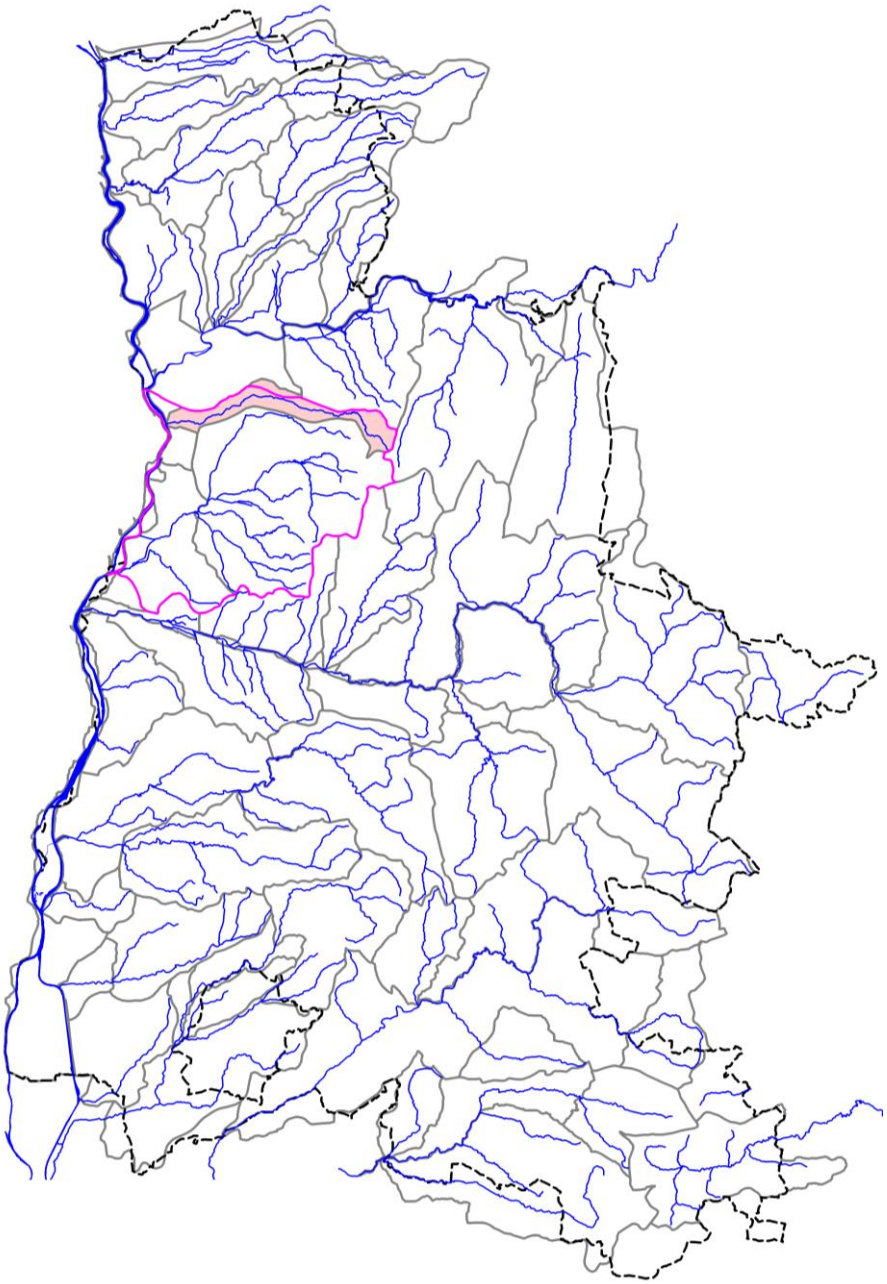

BARBEROLLE-26.18-S

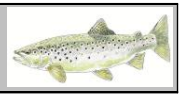

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

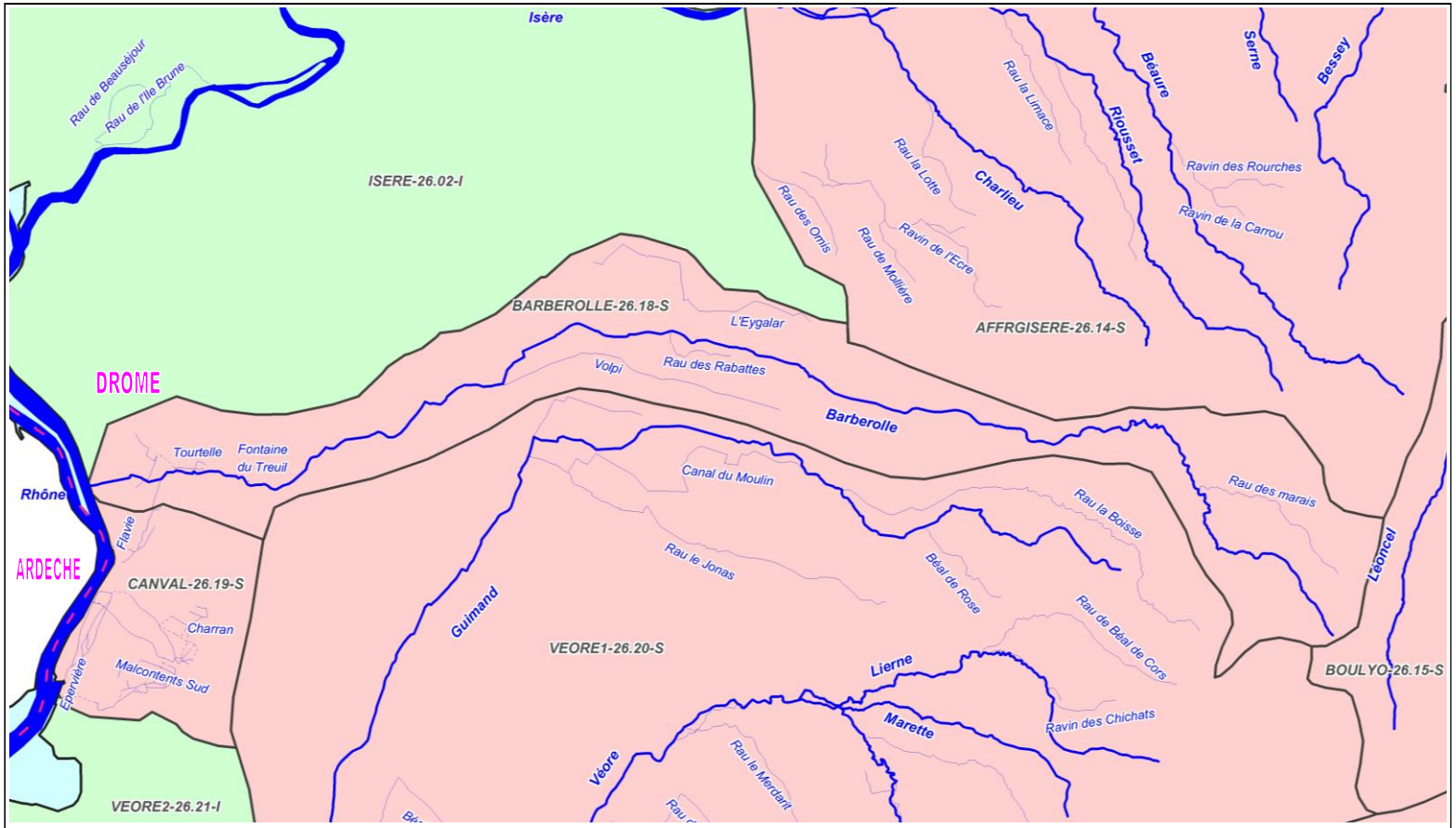

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE BARBEROLLE-26.18-S (Barberolle)

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

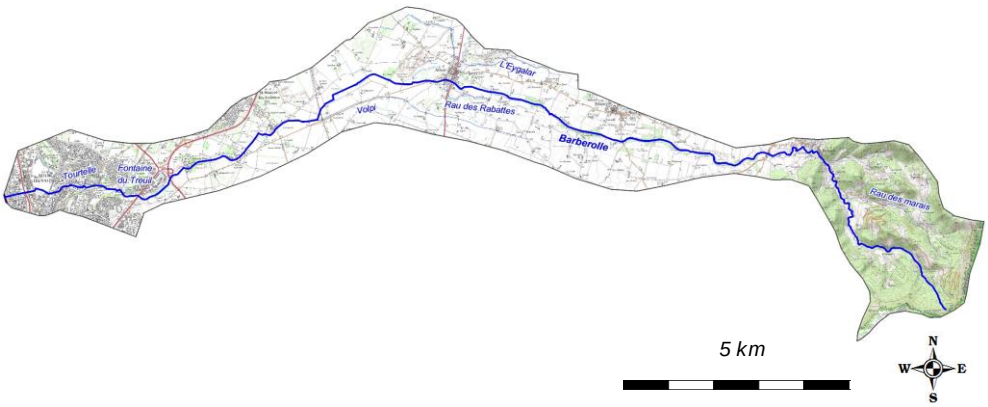

La Barberolle se situe à l'est de l'agglomération valentinoise. Elle prend sa source dans les contreforts du Vercors sur la commune de Barbières à 1200 mètres d'altitude. Après avoir parcouru une zone montagneuse sur 6 km, la Barberolle traverse la plaine de Valence d'est en ouest sur un peu plus de 20 km jusqu'à sa confluence avec le Rhône à une altitude d'environ 110 mètres. Sa pente sur ce tronçon est de l'ordre de 1 %. Son linéaire total est d'environ 30 km.

Profil topographique du cours d'eau principal

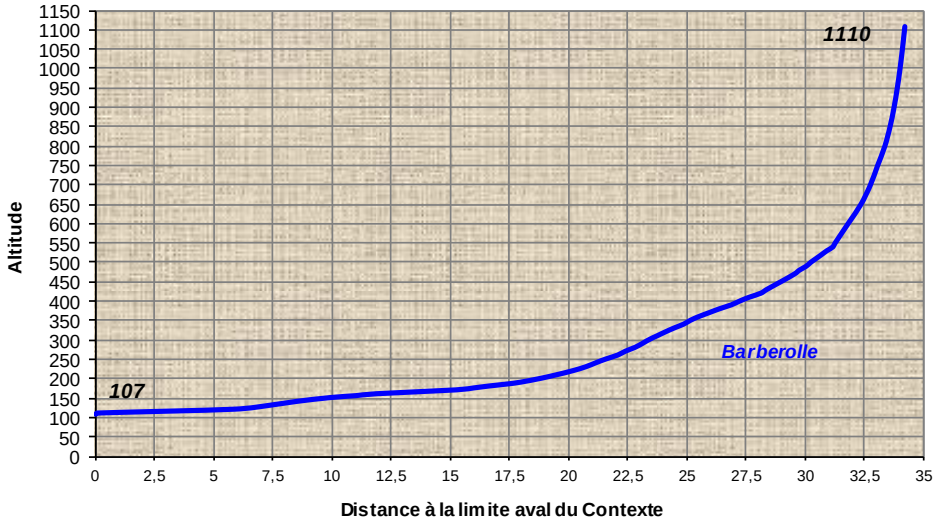

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source de la Barberolle		
	Aval	Confluence Rhône		
	Affluents	Rau des Marais, Rau des Rabattes, Rau de Volpi, Fontaine du Treuil		
	Plans d'eau	Présence de 21 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Barberolle		***/***	**34,208**
	Rau des Marais		Droite	3,664
	Rau de Rabattes		Gauche	1,594
	Rau de Volpi		Gauche	5,619
	Fontaine du Treuil		Droite	0,096
Surface du contexte (km2)	54,15			
Surface du bassin versant (km2)	479,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,101	
	Module (m3/s)		0,772	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont*	1110	
		Altitude aval	107	
		Pente Moyenne	29,32	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	50	
		Hauteur cumulée (m)	64,55	
	Taux d'étagement (%)		6,44	
Geologie	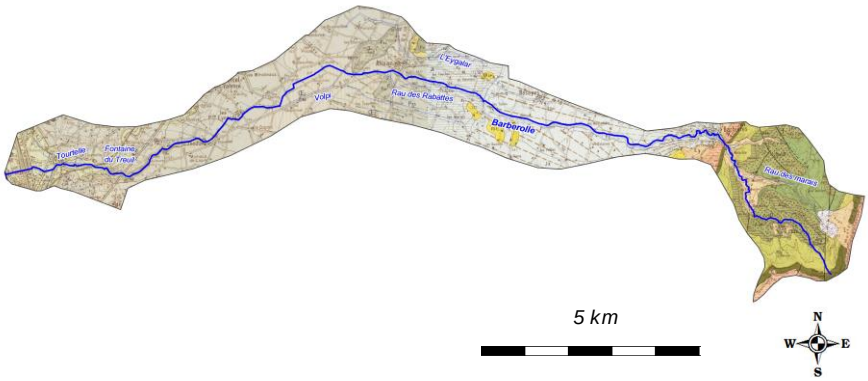			
	La Barberolle prend naissance sur les reliefs du Vercors qui se composent de marnes et de calcaires. Les formations anciennes sédimentaires suivantes y sont présentes (Barrémien inférieur, Hauterivien, Valenginien inférieur et supérieur, Urgonien, et éboulis anciens). Ces couches composées essentiellement de marnes et calcaires datent du Crétacé supérieur. En aval de Barbières jusqu'au lieu-dit les Turins, le cône de déjection ancien recouvre le bassin molassique miocène (Cones anciens, alluvions du piedmont d'Alixan, limons superficiel des moyennes terrasses rissiennes. A l'aval d'Alixan, la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence débute (Terrasses de St-Marcel, de l'Armailler, et de la Marcerolle.			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Barbières, St-Vincent-la-Commanderie, Besayes, Charpey, Montélier, Alixan, St-Marcel-Les-Valence, Valence, Bourg-Les-Valence
Assainissement	L'assainissement autonome est en recul par rapport à l'assainissement collectif. Sur le bassin versant de la Barberolle, un SPANC existe sur les six communes Barbières, Bésayes, Alixan, St-Marcel-lès-Valence, Bourg-lès-Valence et Valence. Concernant l'assainissement collectif, deux stations d'épuration se trouvent sur le bassin versant : Barbière (900 EH) dont le fonctionnement parait correct et Besayes (1400 EH) qui semble egalement bien fonctionner. Les communes d'Alixan, Bourg-lès-Valence et Valence sont raccordées sur la station d'épuration de Valence. La commune de Charpey a sa propre station qui rejette l'eau traitée dans le ruisseau du Guimand. A une échelle plus locale, il est à noter un rejet au niveau de la commune de Saint- Marcel-lès-Valence issu du système d'assainissement du Château du Plovier. Aucune donnée précise n'est disponible sur la centrale d'épuration, ni sur la qualité du rejet. Il conviendra de s'assurer de la qualité du rejet et qu'il n'engendre aucune pollution de l'environnement.
Occupation du sol	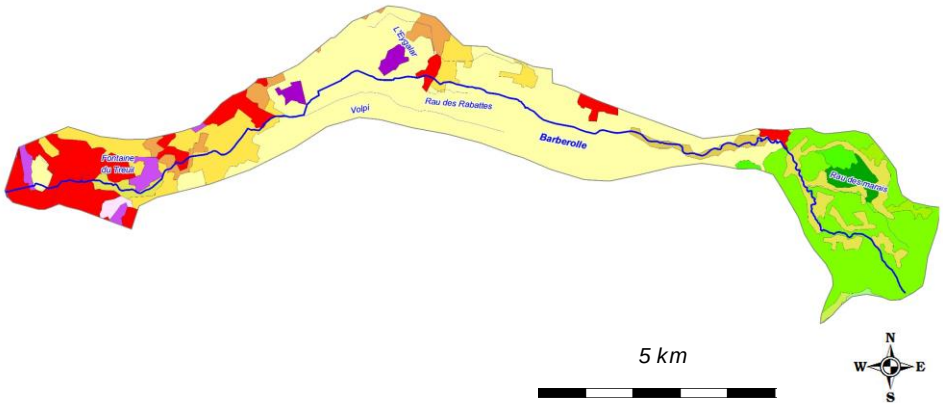
	A l'amont de Barbières, la forêt prédomine le paysage. Les contreforts du Vercors sont boisés et ont conservé un aspect naturel. A l'aval de Barbières, le cours d'eau se retrouve encaissé et les habitations se situent de part et d'autre du ruisseau, principalement en rive droite. A partir de Barbières, la plaine agricole débute. Jusqu'à Alixan, des fermes isolées sont parsemées dans cette grande étendue. Peu après, le cours d'eau est ensuite encaissé puis endigué pour assurer la protection de ces bâtiments et éviter les débordements dans les cultures. Au niveau d'Alixan, le ruisseau traverse le village et est encadré par les habitations. Sur la partie aval d'Alixan, le ruisseau traverse de nouveau la plaine agricole. A partir de Saint-Marcel-lès-Valence, les habitations sont regroupées en trois lieux-dits principaux, et à partir de Bourg-lès-Valence, l'urbanisation est dense, le ruisseau de la Barberolle se retrouve canalisé entre les habitations et les voiries de la ville.

Industrie	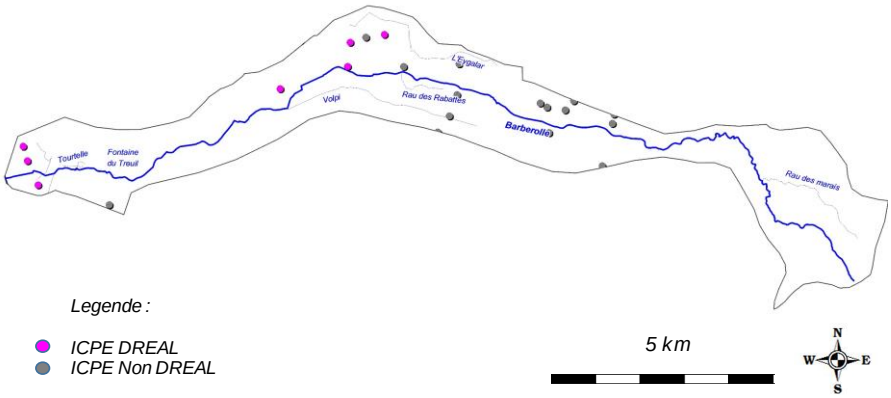
	L'agglomération valentinoise, bien que située en marge du bassin versant, constitue le pôle d'activité de la grande majorité des communes de la plaine de Valence. Le bassin versant de la Barberolle concerne le Nord de la ville de Valence et surtout Bourg-lès-Valence. Le bassin versant de la Barberolle est largement dominé par le pôle d'activité économique primaire : l'agriculture. L'évolution des techniques agricoles (automatisation des machines, fertilisants) et la mise en place d'un réseau de canaux d'irrigation (canal de la Bourne, maillage) a participé au développement de l'agriculture. Les activités du secteur secondaire se situent essentiellement dans la plaine rhodanienne au niveau des communes urbaines telles que Bourg-lès-Valence et Valence, mais également au niveau d'Alixan. Le secteur tertiaire suit également cette répartition géographique.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3036OT et 3136O
Mesures règlementaires de protection	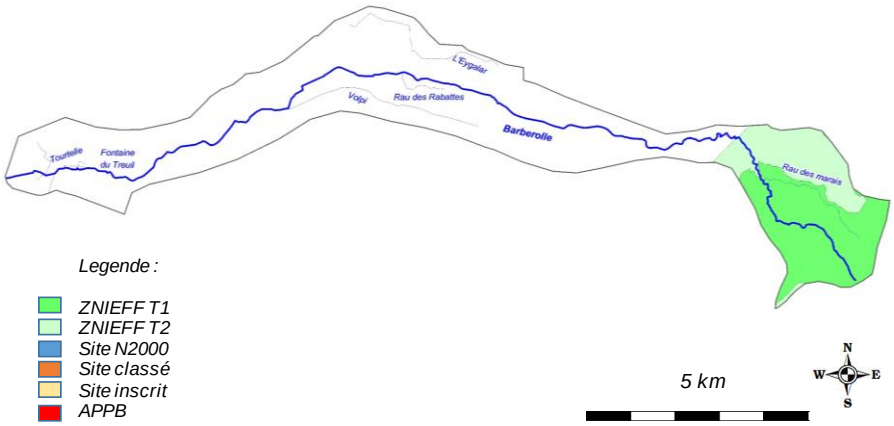

Mesures règlementaires de protection (suite)

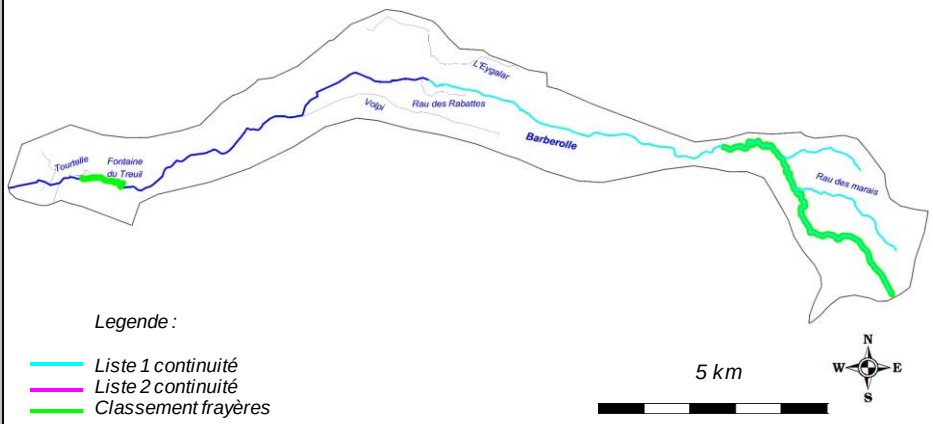

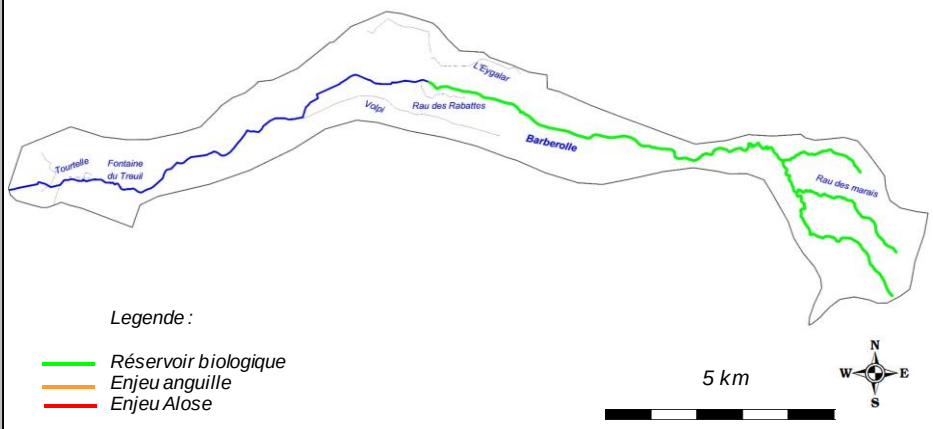

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
ZNIEFF type 1	26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_390 - La Barberolle en amont de la RD538 et ses affluents
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	026I000113 - Poisson liste 1 - Barberolle, de la Piscine du Moulin d'Albon à confluence Fontaine du Treuil
	026I000378 - Poisson liste 1 - Fontaine du Treuil
	026I000112 - Poisson liste 1 - Barberolle, du pont de la CD125 à sa source
Réservoir Biologique	RBioD00420 - La Barberolle en amont de la RD538 et ses affluents
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de Rivière Véore - Barberolle II en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	Pas d'enjeu migrateur sur ce contexte		

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 -2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_06***						
	Intitulé	***Véore Barberolle***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR10394	La Barberolle	MEN	2027	2027	2027	Etat Moyen	Etat Mauvais
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG2019	Molasse bassin de Valence sub-affleurante ou affleurante	Nappe profonde	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Dégradé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à la zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B2+ à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU, APP, PFL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, LOF, VAI, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	EPI, BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	Présence de l'Ecrevisse de Californie (PFL) sur l'Eygalar de son exutoire dans le plan d'eau de Feraillon et sur environ 2 km lineaires en amont.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Barberolle	2015	Barbières, Pont Guillot	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BAR-01
Barberolle	2015	Bourg-Les-Valence, Champ fleuri	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GAR	Station RR-BAR-02
Barberolle	2015	St-Marcel-Les-Valence, pont de Thodure	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RC-BAR-02
Eygalar	2015	Alixan, Péravant	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, EPI, LOF, PFL	Station RC-EGA-01
Rau des Rabattes	2015	Alixan, amont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, CHE	Station RC-RAB-01

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

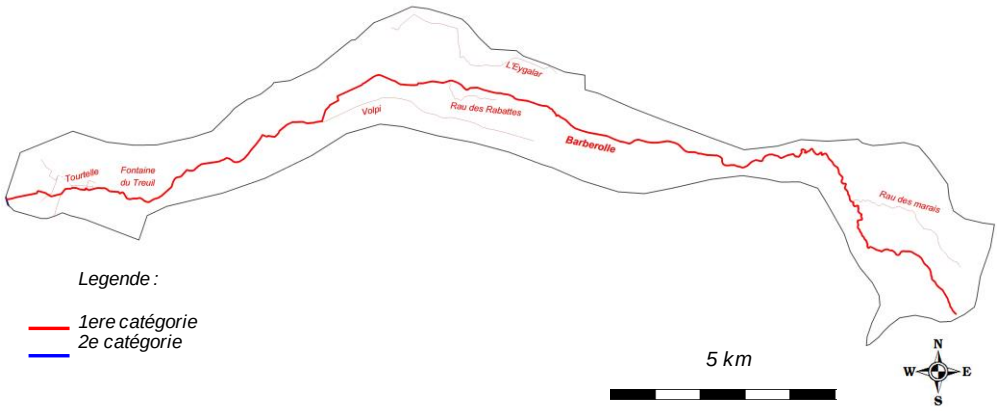

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du Réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

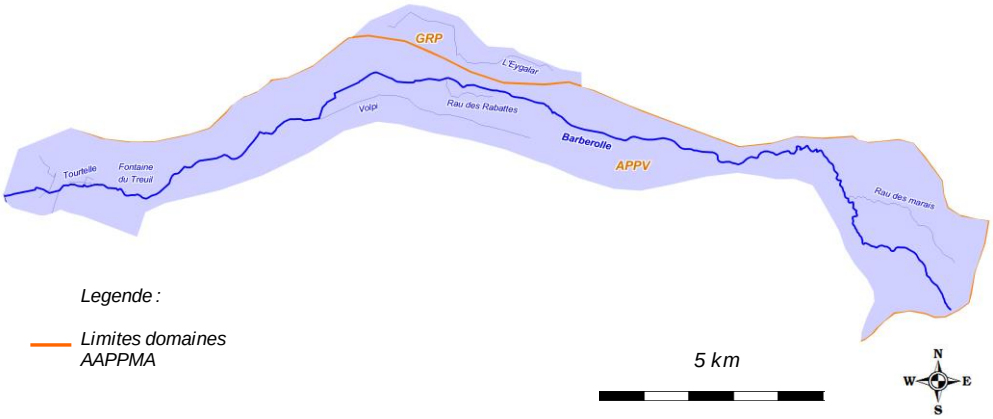

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	APPV	Association des Pêcheurs de la plaine de Valence	3156	654,9	4,32
	GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3265	315,8	49,83
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

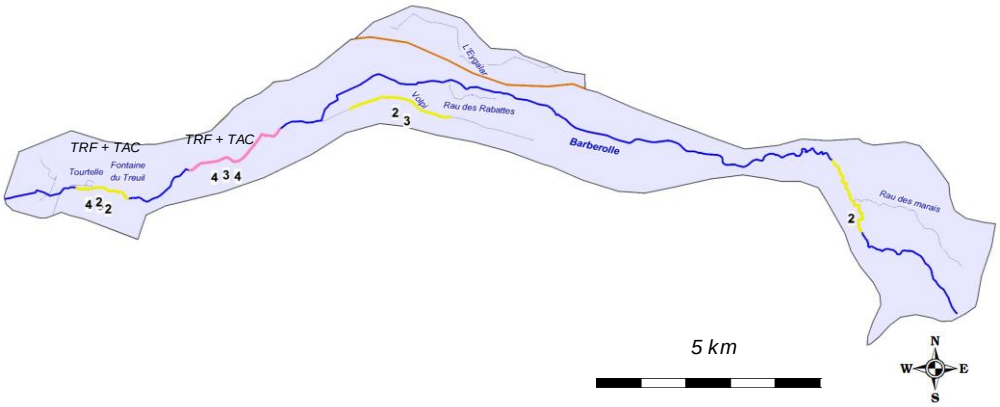

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Barberolle	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Barberolle	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	3	250	NR
Barberolle	APPV	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	NR	NR
Volpi	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Volpi	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	3	250	NR

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Sur une grande majorité du bassin versant (secteur médian et aval), la capacité d'accueil est très déficitaire. Elles est associée à une rectification et un recalibrage conséquent réalisé sur la Barberolle et ses affluents sur l'ensemble de la zone de plaine. La ripisylve est quasi absente et se retrouve totalement déconnectée du lit mineur.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds lié au ravinement des terres agricoles	Le colmatage observé est conséquent : il ne fait aucun doute sur l'origine. La plaine est très agricole avec de nombreuses cultures, notamment de mais. Ces terres ont de plus acces à l'eau du canal de la Bourne qui traverse la plaine d'Alixan. Le couvert végétal est insuffisant pour retenir les matériaux les plus fins qui se retrouvent dans le cours d'eau et impactent d'autant plus des secteurs deja très pauvres en habitats.	Fort	Fort
Facteur annexe	Impact qualitatif lié aux intrants, traversées urbaines, plan d'eau des Couleures …	Des interrogations subsistent sur l'aspect qualitatif de la Barberolle sur sa partie la plus en aval. Les densités d'espèces d'accompagnement semblent montrer des dysfonctionnements liés à une problématique qualitative, mais non encore identifiée clairement. Elle peut-etre liée au colmatage mais aussi liée à un réchauffement par le plan d'eau des Couleures, ou de traversées de zones urbaines.	Modéré	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Dégradé**	

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Barberolle médiane, aval, Eygalar, et des ses affluents	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance physicochimique et amélioration de l'état qualitatif sur le bassin	Ensemble du contexte sauf amont	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Barberolle aval	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	BAR-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	1	L'habitat est très déficitaire, en particulier sur toute la zone de plaine soit environ 2/3 de la surface du bassin versant, du fait des rectifications et de l'incision très marquée des cours d'eau du contexte. Une étude de restauration globale du bassin de la barberolle a été réalisé et a définit un programme d'actions de restauration très ambitiieux. L'état du milieu nécessite des renaturations totales de type R2 ou R3. Cependant, des sites prioritaires seront définis en concertation avec l'ensemble des acteurs.	Barberolle aval, médian et affluents	FRDR10394	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particlier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRA	A définir
	Restauration du milieu	BAR-RM2	Réaliser une restauration physique légère	1	3	L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir si l'etude de restauration de la barberolle ne prévoit pas d'intervention lourde sur ces secteurs.	Barberolle aval, médian et affluents	FRDR10394	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRA FDPPMA26, A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	BAR-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	La problematique d'occupation du sol a été identifiée et représente le facteur limitant principal : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds extrème. Ce phénomène impacte l'ensemble du cortège d'espèces présentes sur les phases de reproduction et de croissance. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	/
GA2	Communication et sensibilisation	BAR-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3	Une importante popualtion d'ecrevisse signal a été observée sur l'Eygalar aval (de son exutoire dans les plans d'eau de Feraillon à plus de 2 km en amont). Son arrivée est certainement due à une introduction directe malveillante. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera etendue à l'echelle du BV) doit etre menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CAVRSRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	5 000,00 €
	Amelioration connaisance	BAR-AC1	Realiser une campagne complementaire d'inventaire écrevisses	3	3	La quasi absence d'observation de l'ecrevisse à pattes blanches est surprenante, d'autres campagnes doivent etre réalisées. De plus, d'autres secteurs sont susceptibles d'abriter l'espèce. Une prospection très minutieuse sera réalisée sur la Barberolle en amont de Barbières, et aval de Fontaine du treuil au Moulin d'Albon, Tourtelle, Rau de Ste Brigitte et le Rau de Riveure. En outre, un suivi spécifique relatif à la prolifération de l'ecrevisse signal est à mener sur l'Eygalar.	Barberolle amont, Barberolle aval, Rau de Ste-Brigitte, Eygalar, Tourtelle, Rau de Riveure	FRDR10394	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	3 000,00 €
GA3	Amelioration connaisance	BAR-AC2	Réaliser un suivi thermique du plan d'eau des Couleures	3	3	Le plan d'eau des Couleures est un site artificiel, créé par une retention d'eau des apports de la Barberolle. Ce site est susceptible d'engendrer des modifications physicochimiques de l'eau (notamment une augmentation de température). Un suivi thermique amont-aval est ainsi préconisé. Un projet de renaturation de la Barberolle est prévu sur ce secteur, dans le but de limiter voire supprimer cette surface conséquente et recréer un lit naturel.	Barberolle aval	FRDR10394	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF6C Dispositions 6C-14	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	320,00 €
	Amelioration connaisance	BAR-AC3	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la Barberolle (site à définir précisemment). Cette donnée sur l'aval du bassin est essentielle notemment dans le cadre de la mise en oeuvre du PAPI.	Barberolle aval	FRDR10394	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CAVRA	10 000,00 €
	Amelioration connaisance	BAR-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRA	1 000,00 €

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues de l'etat piscicole de la Barberolle sur l'ensemble du bassin, le milieu ne permet pas d'accueillir une population correcte de truite fario sur le court terme. Le cycle bilogique de la truite est totalement interrompu sur les phases de croissance et de reproduction. Il est également nécessaire de prendre en compte la carence en habitats (potentiel d'acceil limité). Une gestion halieutique par de déversements réguliers de poissons surdensitaires est préconisé, sur les 2/3 du bassin versant, soit sur l'ensemble de la zone de plaine.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	La Barberolle amont (Barbière) est conforme au référentiel et recele une population de truite fario interessante et équilibrée. Elle constitue ainsi une zone de recrutement mais aussi d'habitat favorable. Sur ce secteur, la Barberolle constitue un véritable réservoir biologique, capable d'alimenter l'aval du bassin par dévalaison/ La préservation de ce site est donc une priorité, il y est ainsi proposé une gestion patrimoniale.	**Gestion patrimoniale**

6.4. CONTEXTE SALMONICOLE CANAUX DE VALENCE

CANVAL-26.19-S

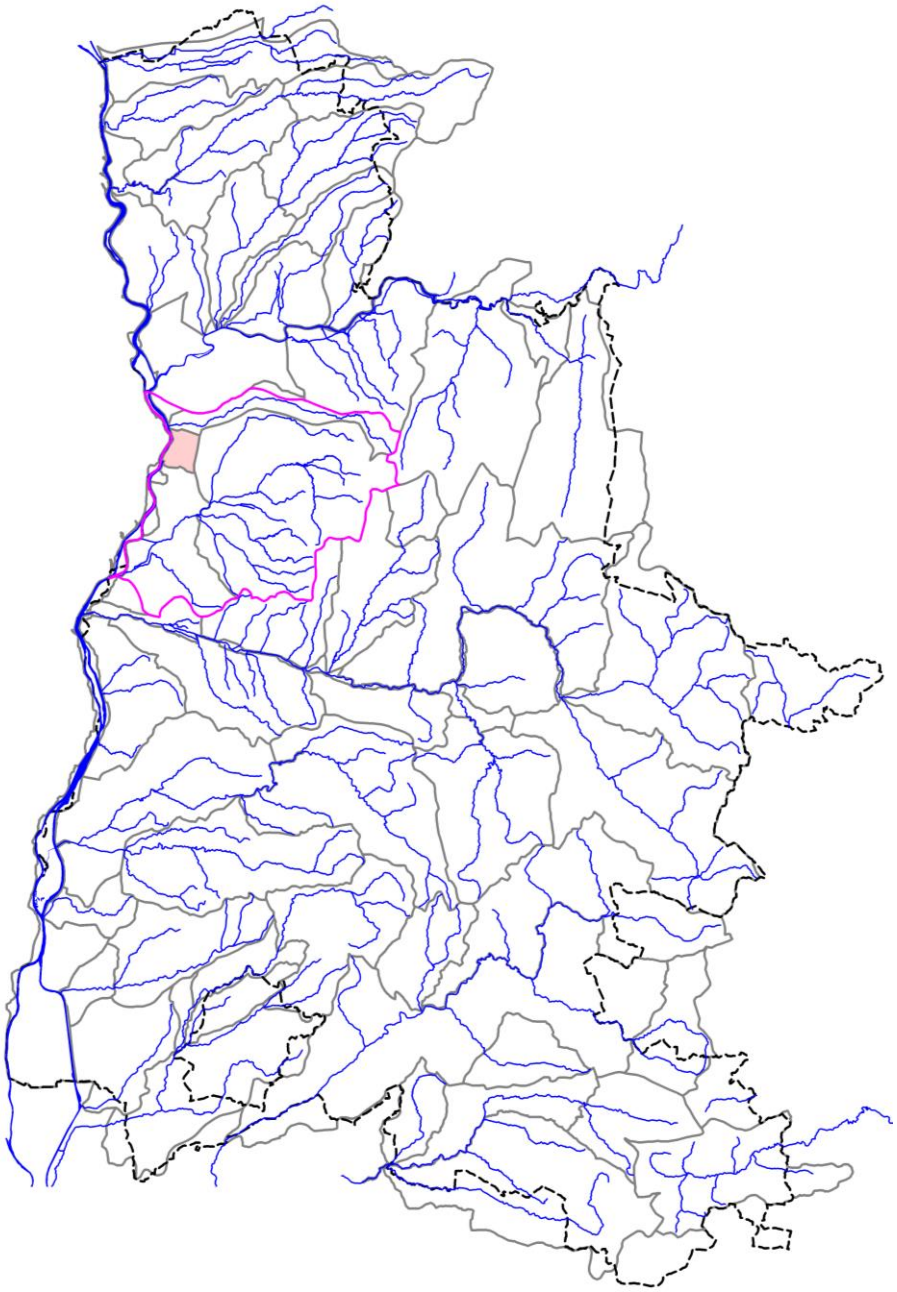

CANVAL-26.19-S

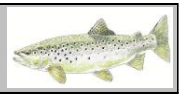

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

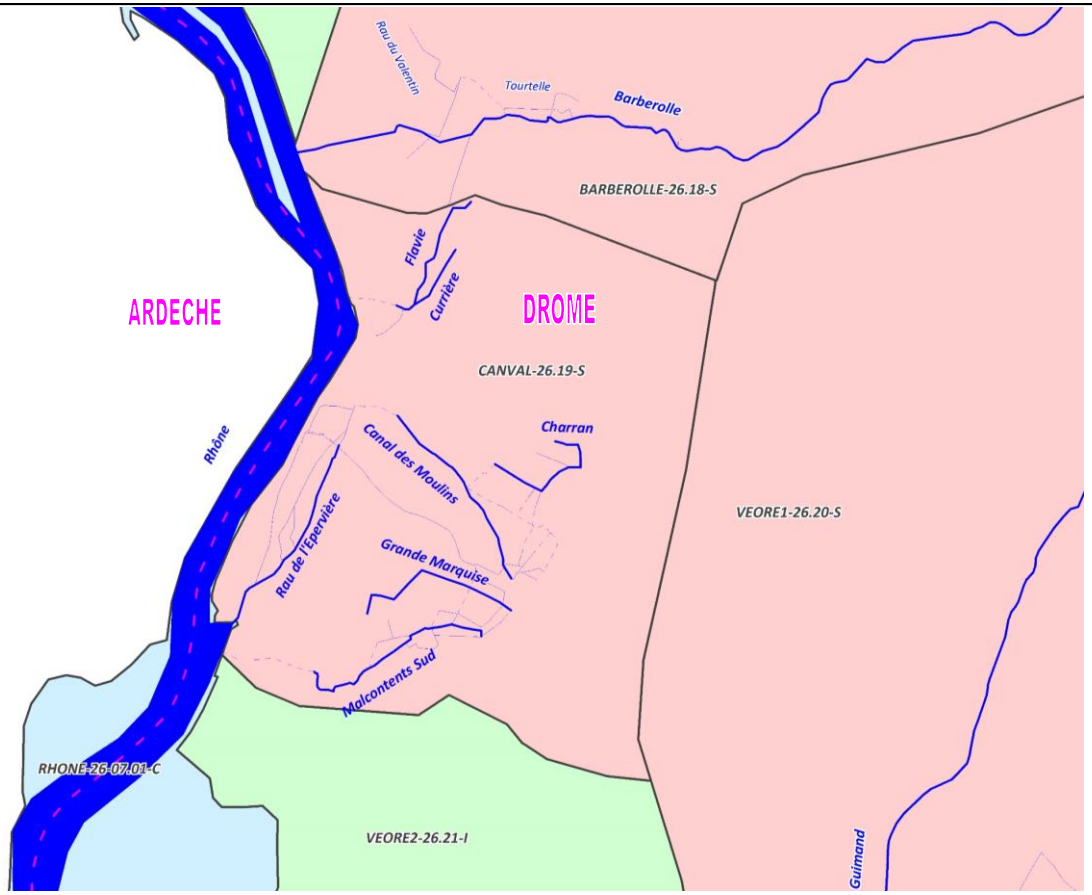

N W E S

ECHELLE : 2,5 km

CONTEXTE SALMONICOLE CANVAL-26.19-S (Canaux de Valence)

Contexte CANVAL-26.19-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

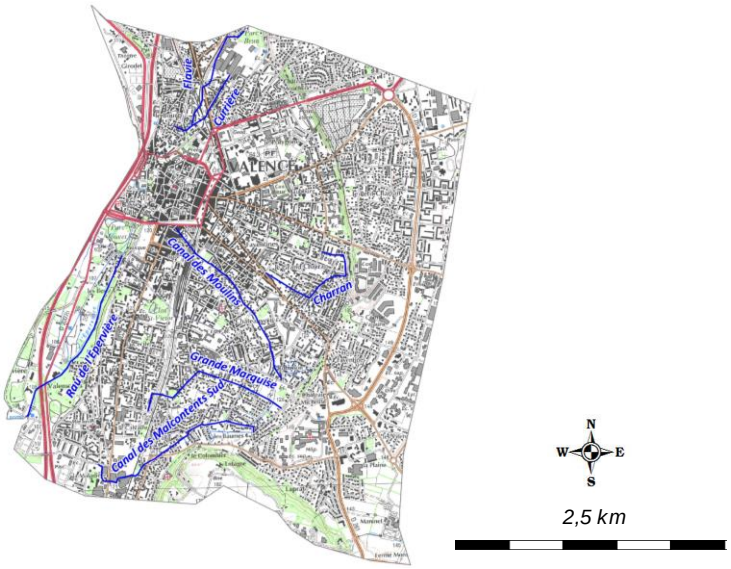

Ce contexte très particulier regroupe l'ensemble du réseau hydrographique de ce que l'on nomme les "Canaux de Valence". Ce réseau est constitué de près de 40 km de cours d'eau et canaux dont une partie est souterraine qui sont alimentés par le trop plein de la nappe de la terrasse alluvionnaire surplombant la zone urbaine de Valence et de Bourg-les-Valence. Le nom de Valence proviendrait de trois mots celtes : « val » (eau), « len » (plaine) et « ty » (habitation) et signifierait « lieu habité riche en eau ». Valence, surnommée la petite Venise, doit en effet son existence non seulement à sa proximité avec le Rhône mais aussi à l'abondance de l'eau dans son territoire. L'eau a certainement constitué une ressource vitale et une richesse essentielle pendant des siècles comme source d'énergie (moulins), pour l'irrigation maraîchère et la petite-industrie et pour un usage domestique (eau potable et lavoirs).

Le réseau hydrographique principal est constitué de 16 km de cours d'eau (il s'agit bien pour la plupart de cours d'eau et non de canaux, étant alimentés par des sources), les principaux étant : les Malcontents Sud, la Grande Marquise, le Grand Charran, Le Rau de l'Epervière, le Canal des Moulins, Charrière et Flavie. Une partie du réseau est également situé plus au Nord, mais fait partie du bassin de la Barberolle aval.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Malcontents Sud	2,487	122 (estim)	103 (estim)	7,64 (estim)
Grande Marquise	1,43	122 (estim)	118 (estim)	2,80 (estim)
Grand Charran	1,476	124 (estim)	117 (estim)	4,74 (estim)
Rau de l'Epervière	2,016	110 (estim)	103 (estim)	3,47 (estim)
Canal des Moulins	1,618	124 (estim)	110 (estim)	8,65 (estim)
Flavie	1,569	120 (estim)	105 (estim)	9,56 (estim)
Currière	0,554	119 (estim)	118 (estim)	1,81 (estim)

Contexte CANVAL-26.19-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/
	Aval	/
	Affluents	Malcontents Sud, Grande Marquise, Grand Charran, Rau de l'Epervière, Canal des Moulins, Flavie, Currière
	Plans d'eau	Présence de 7 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole

	Nom	*Rive*	*Lineaire (km)*
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	Malcontents Sud	/	2,48
	Grande Marquise	/	1,43
	Grand Charrand	/	1,47
	Rau de l'Epervière	/	2,02
	Canal des Moulins	/	1,62
	Flavie	/	1,57
	Currière	/	0,55

Surface du contexte (km2)	479,7		
Surface du bassin versant (km2)	12,55		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/
	Module (m3/s)		/
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/
		Hauteur cumulée (m)	/
	Taux d'étagement (%)		/

Geologie

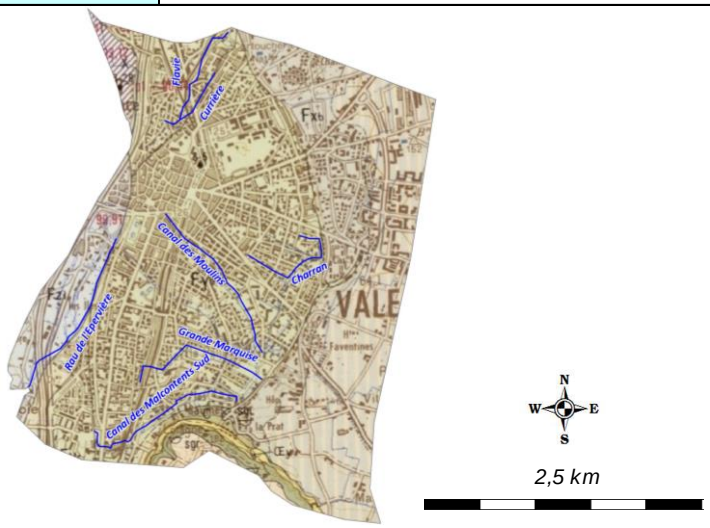

/

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Valence, Bourg-Les-Valence
Assainissement	/
Occupation du sol	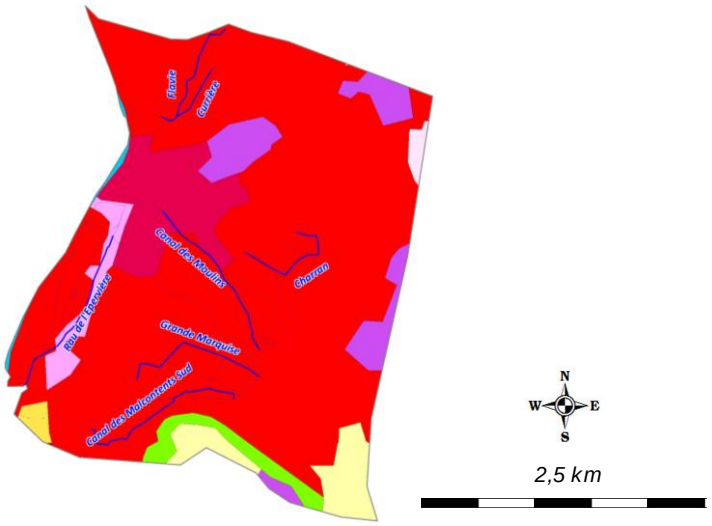
	Cez contexte est situé en quasi-totalité en zone urbaine sur les 2 communes de Valence et de Bourg-Les-Valence.
Industrie	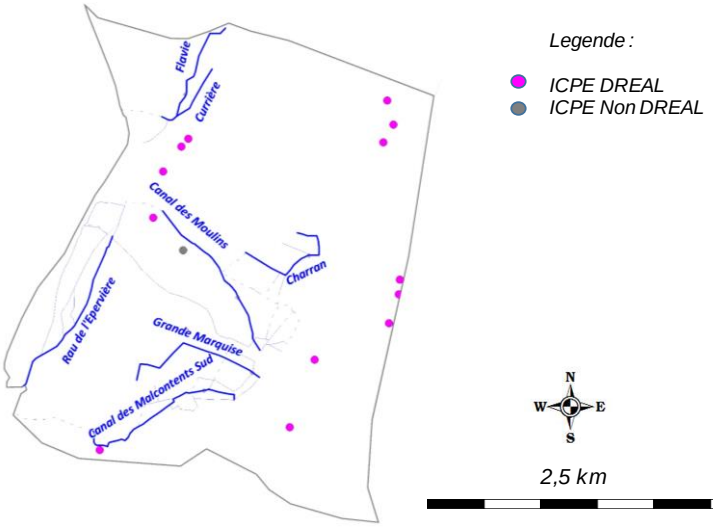
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3036OT

Mesures règlementaires de protection

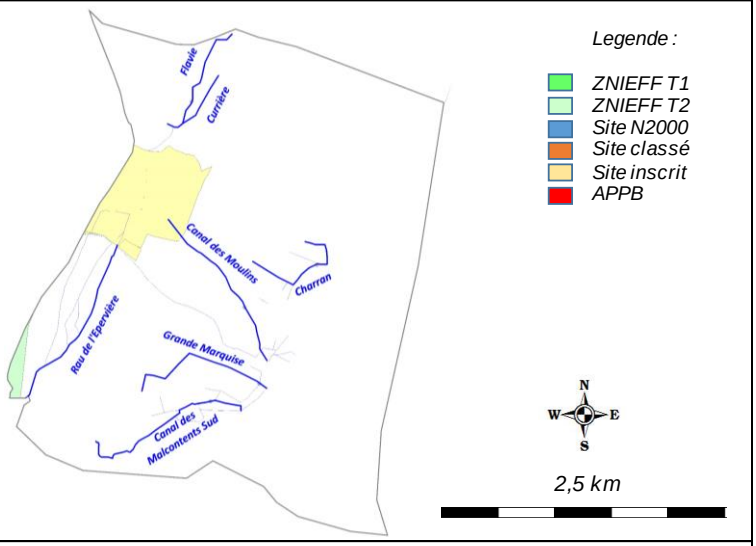

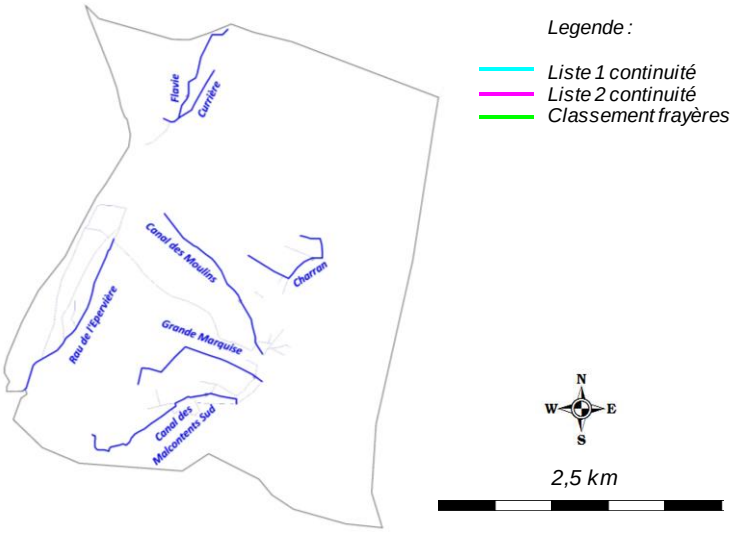

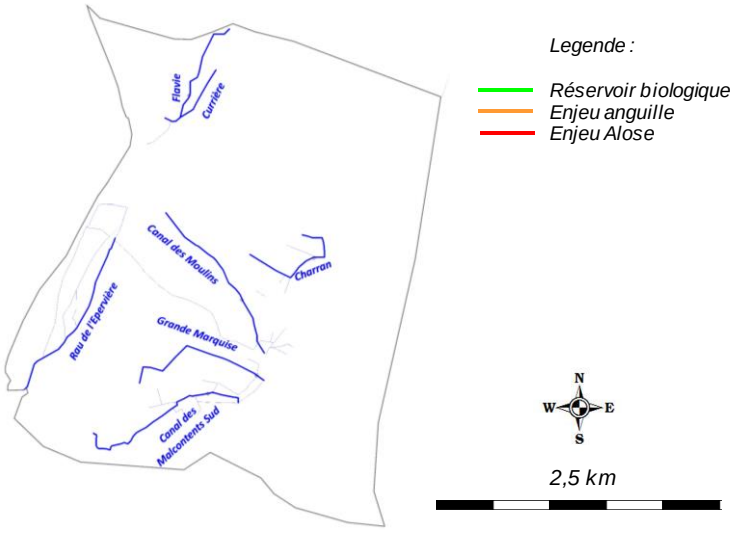

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Site inscrit / Classé*	SI684 - Ensemble urbain de Valence	
		SI270 - Terrasse et perspective à Valence	
		SI268 - Côte Sylvante	
		SI269 - Côte St-Martin	
		SI271 - Terrasse de la cathédrale St-Apollinaire	
		SC064 - Terrasse et jardins du musée de Valence	
	ZNIEFF type 2	/	
	ZNIEFF type 1	/	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	/	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	/	
	Réservoir biologique	/	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CAVRA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Prévention contre les risques inondations, entretien du cours d'eau
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte CANVAL-26.19-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_06***						
	Intitulé	***Véore - Barberolle***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	/	/	/	/	/	/	/	/
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat Mauvais
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte CANVAL-26.19-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+ à B4
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, LOF, EPI, CAS, TAC
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, LOF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, LOF, EPI
	Espèces centrales	TRF, LOF
	Espèces intermédiaires	EPI
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Grand Charran	2016	Valence, Grand Charran	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, EPI	Station RR-GCH-01
Grande Marquise	2016	Valence, aval école des Robinsons	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, EPI	Station RR-GMA-01
Malcontents Sud	2016	Valence, les Baumes	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, EPI, TAC	Station RR-MAL-01
Flavie	2016	Bourg-Les-Valence, Passage Currière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, EPI	Station RC-FLA-01
Canal du Moulin	2016	Valence, Square Stendhal	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, EPI, CAS	Station RC-CMO-01

Contexte CANVAL-26.19-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

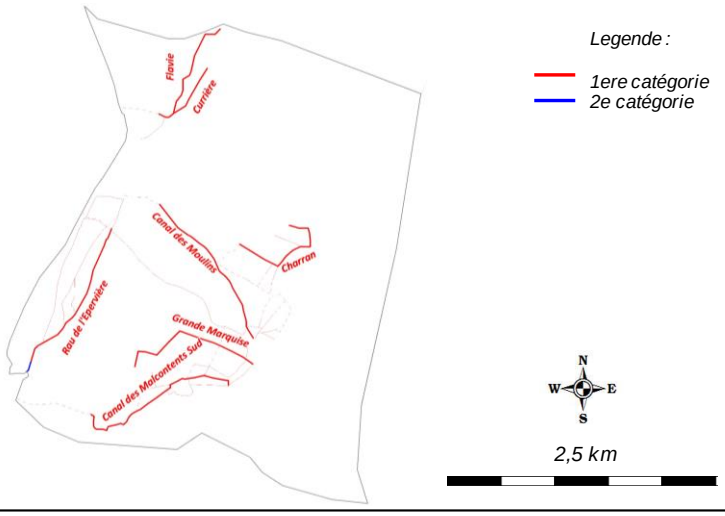

2ème catégorie piscicole	Rau de l'Epervière, en aval du pont du chemin de l'Epervière
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

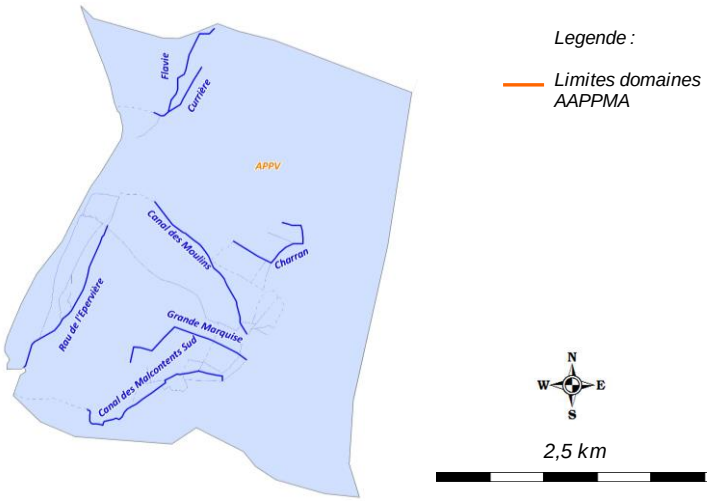

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	APPV	Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence	3156	316,7	12,55
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L' AAPPMA effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

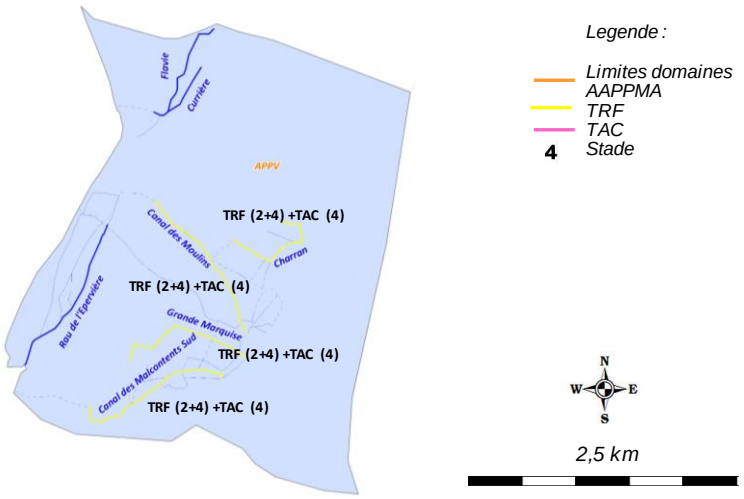

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Malcontents	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Malcontents	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	90	Faure (Mantes)
Malcontents	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	600	La Sone
Grand Charran	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Grand Charran	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	90	Faure (Mantes)
Grand Charran	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	600	La Sone
Canal des Moulins	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Canal des Moulins	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	90	Faure (Mantes)
Canal des Moulins	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	600	La Sone
Canal de la Libération	APPV	Soutien	NC	NC	TRF	3	250	Faure (Mantes)
Canal de la Libération	APPV	Halieutisme	NC	NC	TRF	4	90	Faure (Mantes)
Canal de la Libération	APPV	Halieutisme	NC	NC	TAC	4	600	La Sone

Contexte CANVAL-26.19-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, uniformisation du lit mineur	L'extrème artificialisation de ces milieux, qui constituaient à l'origine une vaste zone humide a entrainé un appauvrissement de l'habitat piscicole, malgré la richesse faunistique et floristique actuelle des Canaux de Valence. L'habitat est uniquement constitué par les hauteurs d'eau, la végétation aquatique et parfoirs quelques sous-berges	Modéré à fort	Fort
Facteur annexe principal	Entretien de la végétaion aquatique	Les services Espaces Verts communanux réalisent un "entretien annuel" de la végétaion aquatique, en vue d'assurer le bon écoulement des eaux. Cette végétation aquatique constitue souvent le seul support habitationnel pour les espèces piscicoles. Une vigilence toute particlière est de mise quant aux impacts potentiels d'une coupe trop sévère, ou d'une intervention à certaines périodes ou les poissons sont plus vulnérables.	Faible	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte CANVAL-26.19-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Diversification des habitats	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de gestion globale	Ensemble du contexte	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance du réseau hydrographique et des potentialités piscicoles	Ensemble du contexte	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte CANVAL-26.19-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	CAV-RM1	Réaliser une restauration physique légère	1	3	Les canaux de Valence constituent des milieux très particuliers situés au cœur des zones urbaines de Valence et de Bourg-les-Valence. Ces cours d'eau ont été extrêmement rectifiés et canalisés. Les résultats montrent une capacité habitationnelle souvent limitée de par la configuration des divers sites, mais qui ponctuellement pourrait etre améliorer par des interventions simples de diversification et d'aménagement des berges. Sur ces milieux contraints, sont proposés simplement une diversification par la mise en place de caches de sous berges, de plantations, de fascinages, etc	Malcontents, Grande Marquise,	/	Assurer la phase de croissance en offrant une meilleure capacité d'accueil	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en etroite collaboration avec la CAVRA et les services Espaces verts	5000 € / chantier de 100 ml
	Gestion	CAV-GE1	Mettre en place une concertation avec les différents acteurs	2	3	Le fonctionnement et la gestion des Canaux de Valence est particulière et de nombreuses structures et collectivités interviennent sur des secteurs spécifiques et avec des compétances spécifiques. L'action consiste a mettre en œuvre une collaboration entre les différents acteurs concernés (avis, échanges, projets, ...) afin d'optimiser les gestion des canaux et les projets à mettre en oeuvre. Sera abordée notamment la question de l'entretien de la végétation, primordiale pour le maintien de la vie aquatique des canaux.	Ensemble du contexte	/	Améliorer les conditions de vie en optimisant la gestion	Améliorer les conditions de vie en optimisant la gestion	Préserver le milieu en optimisant la gestion globale	OF6C Dispositions 6C-01, 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en etroite collaboration avec l'ensemble des acteurs	/
	Gestion	CAV-GE2	Etablir un plan d'alevinage précis sur l'ensemble du réseau de canaux	1	3	Les résultats des investigations piscicoles ont montré la nécessité de réaliser ponctuellement des soutiens de population, aux vue de l'état "artificiel" de ces sites limitant principalement la capacité de recrutement. Ils ont également montré une inadaptation des modalités de gestion pratiqués par l'AAPPMA. Un programme de gestion sera établit et définira les stades, les quantités et les fréquences de déversements de Truite fario et de Truite Arc-en-ciel dans les canaux de Valence, en adéquation avec des enjeux du milieu et la demande des pêcheurs. Des suivis piscicoles pourront être réaliser afin d'estimer l'efficacité de ce plan et le réajuster au besoin.	Ensemble du contexte	/	Améliorer l'efficacité du soutien de population	/	/	OF6C Dispositions 6C-01, 6C-02	/	FDPPMA26 et AAPPMA	/
	Amélioration de connaissance	CAV-AC1	Affiner les connaissances du réseau hydrographique et des potentialités piscicoles	3	2	La Fédération a réalisé une cartographie des canaux, en reprenant les élements bibliographiques existants et connaissances de l'AAPPMA et des diverses structures de gestion et services de l'Etat. Il semblerait que celle-ci soit encore incomplète et demande à être affinée. Les connexions des différents canaux est à préciser, de même que le réseau hydrographique souterrain. Seront également recensés les obstacles transversaux, en particulier vers les zones de confluence avec le Rhône, afin de déterminer le potentiel piscicole notamment pour l'espèce migratrice Anguille, ponctuellement présente dans les canaux.	Ensemble du contexte	/	Améliorer la gestion de l'espèce	Améliorer la gestion des espèces	Optimiser la gestion du milieu	OF6C Dispositions 6C-01, 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en etroite collaboration avec l'ensemble des acteurs	5 000,00 €
GA2	Communication et sensibilisation	CAV-CS1	Réaliser des opérations de sensibilisation et d'information	3	2	Les canaux de Valence constituent un patrimoine remarquable en plein cœur d'une zone urbaine constituant une véritable vitrine. La commune de Valence a d'Ores et déjà mis en œuvre des opérations de sensibilisation (dépliants, panneaux d'information, …) de ces milieux. Les gestionnaires piscicoles souhaitent etre associés à une démarche de communication et de sensibilisation, notamment afin de valoriser les opérations prévues au programme du PDPG.	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce	Préserver les espèces	Préserver le milieu de vie des espèces présentes	OF6C Dispositions 6C-01, 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en etroite collaboration avec l'ensemble des acteurs	5 000,00 €
GA3	Amélioration de connaissance	CAV-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en etroite collaboration avec l'ensemble des acteurs	480,00 €

Contexte CANVAL-26.19-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Les canaux de Valence sont des milieux très artificialisés, mais recelant tout de même de bonnes capacités d'accueil (hauterus d'eau, sous-berges, végétation aquatique ….). La capacité de recrutement est cependant beucoup plus limitante. Cela nécessite un soutien de population à des stades adaptés, notamment par de l'alevin nourri. Le stade truitelle semble ne pas fonctionner. La question des déversement de surdensitaires est également à revoir. Un plan d'alevinage cohérent sera défini de manière précise concernant les stades, les quantités et les lieux de déversements.	**Gestion raisonnée**
Cas particulier de gestion	/	**/**

VII. SOUS-BASSIN VERSANT DE LA DROME

ID_10_01

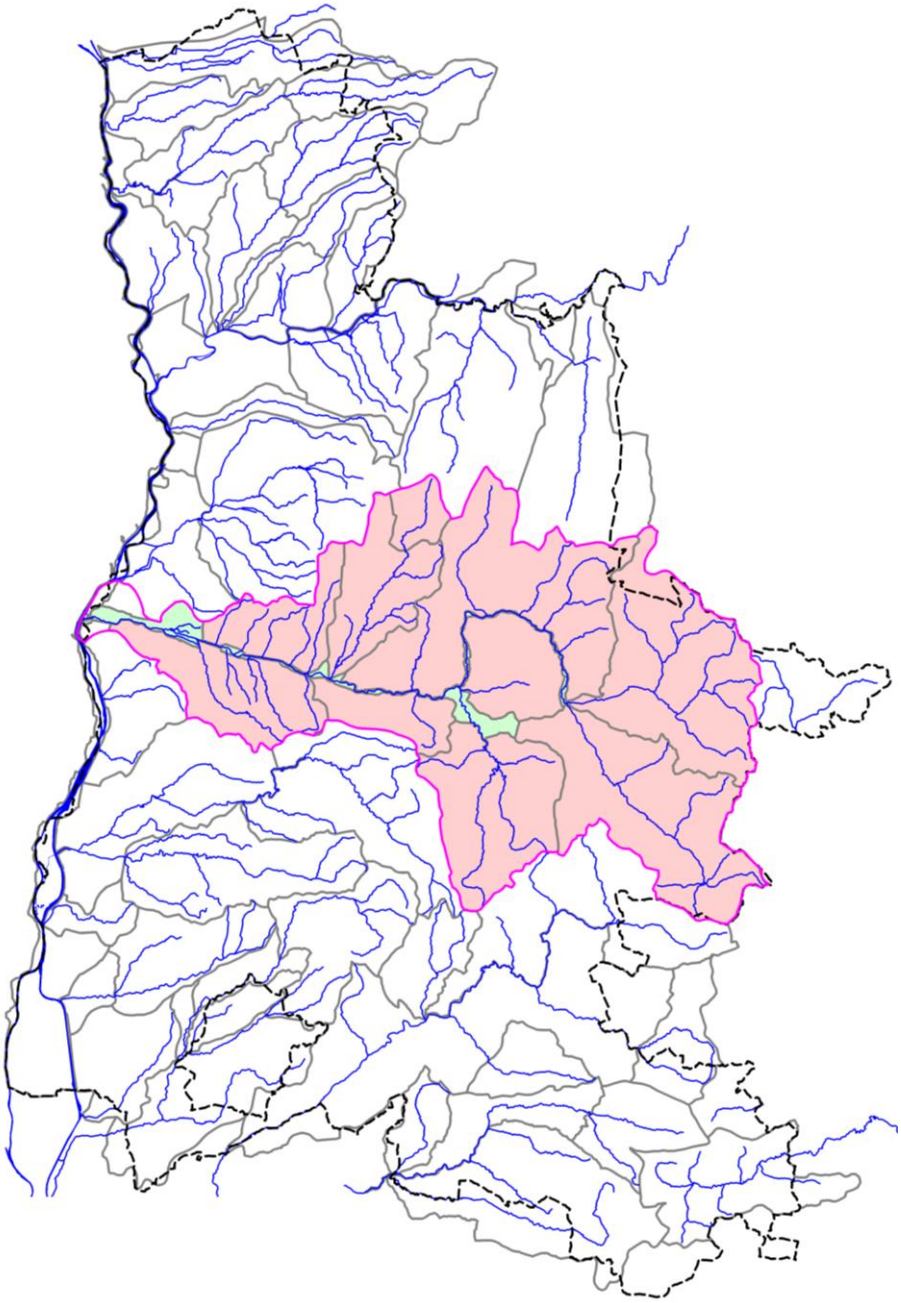

7.1. CONTEXTE SALMONICOLE DROME AMONT

DROME1-26.22-S

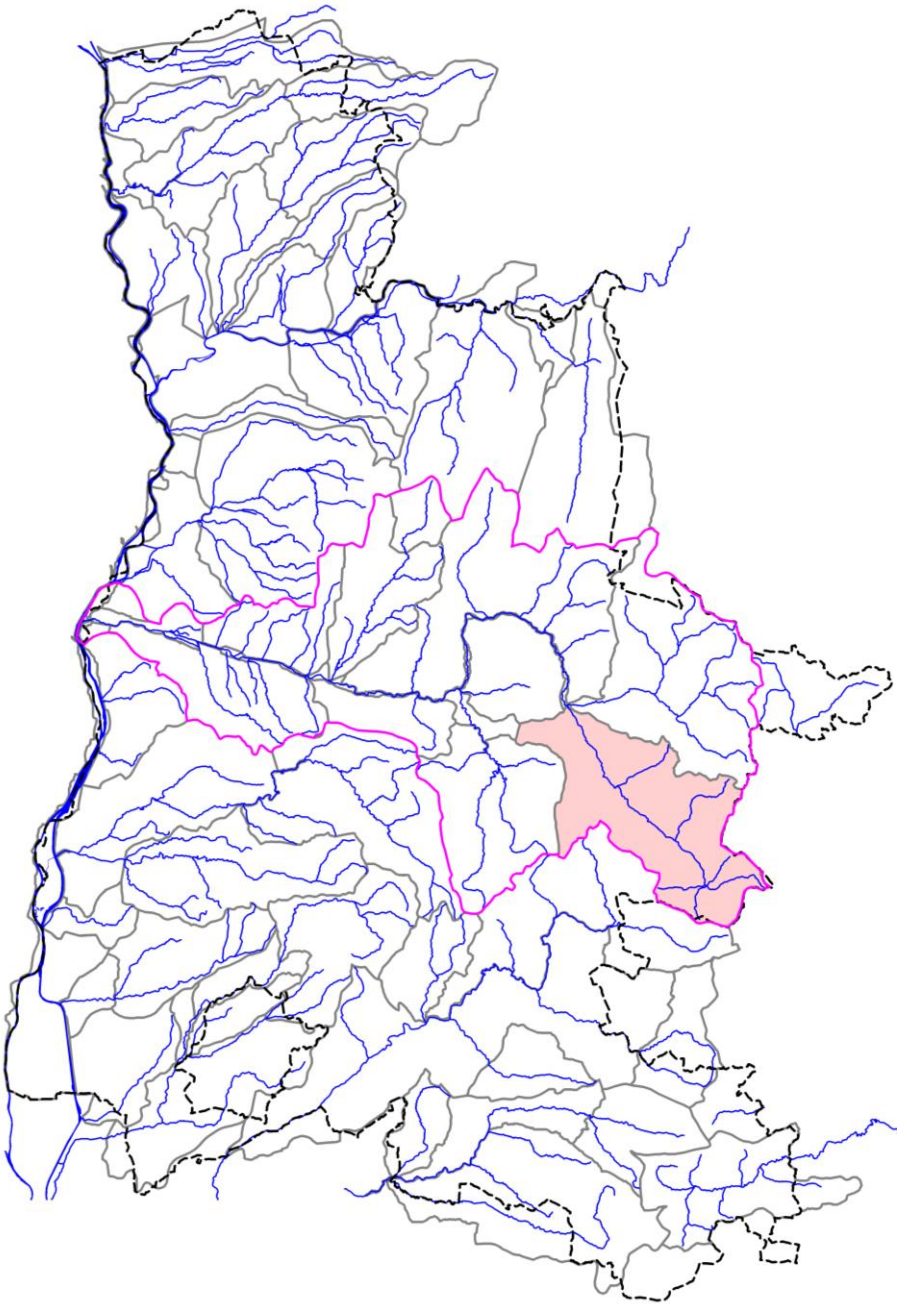

DROME1-26.22-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

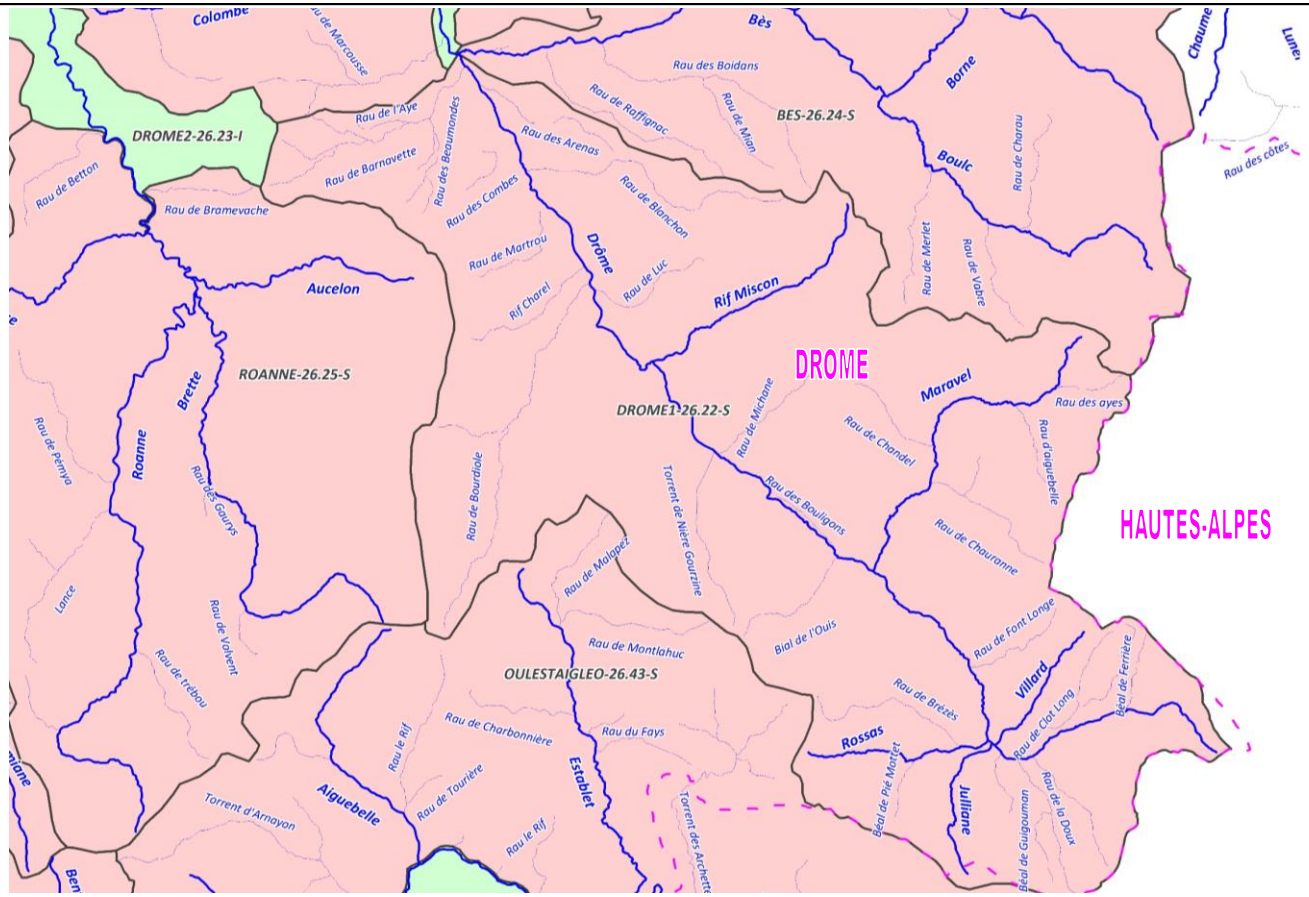

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE DROME1-26.22-S (Drôme amont)

Contexte DROM E1-26.22-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

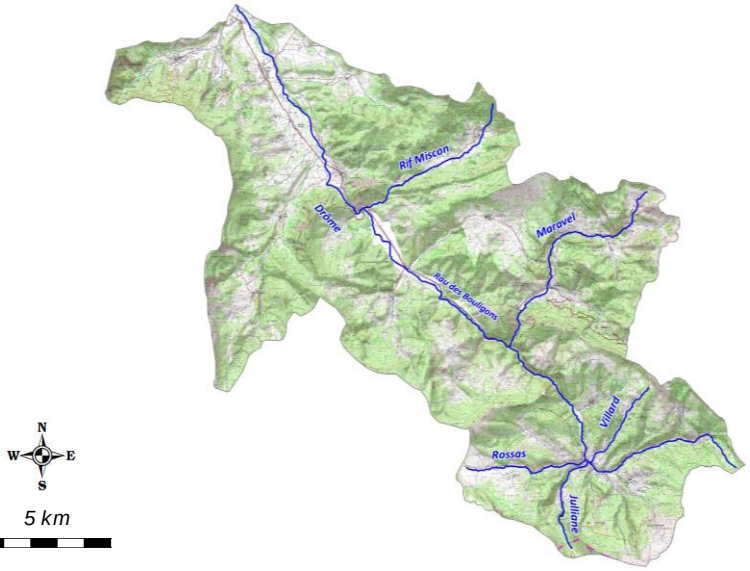

La rivière Drôme est un affluent de rive gauche du Rhône qui prend naissance à la Bâtie des Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 640 km² et le cours d'eau s'étire sur près de 106 km. Coulant d'abord du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m. Localement, les affleurements calcaires favorisent la formation de versants aux pentes très raides.

Les principaux affluents permanents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois ; il s'agit de la Roanne.

Profil topographique du cours d'eau principal

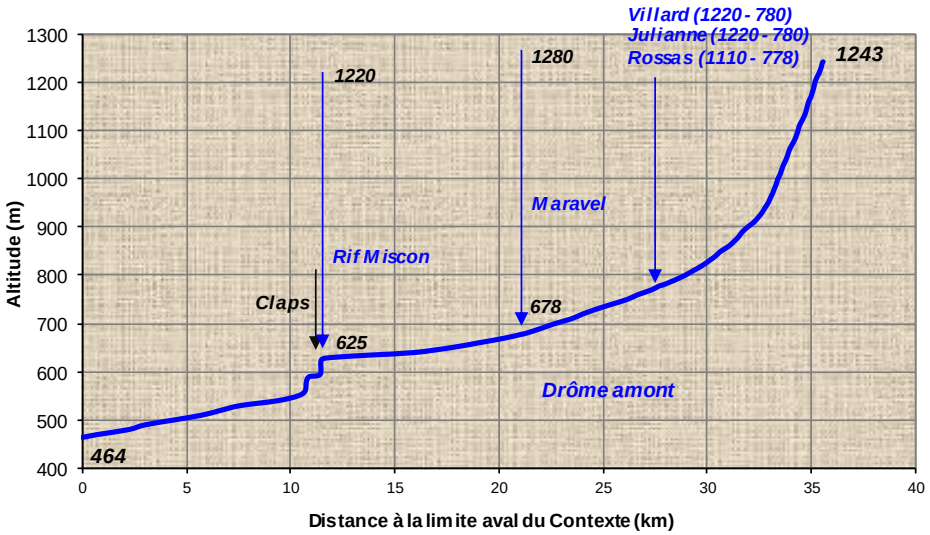

Contexte DROM E1-26.22-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Drôme		
	Aval	Confluence Bès		
	Affluents	Juliane, Villard, Rossas, Maravel, Rif Miscon		
	Plans d'eau	Présence de 39 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Drôme (amont confluence Bès)		***/***	**35,61**
	Juliane		Droite	4,25
	Villard		Gauche	4,56
	Rossas		Gauche	5,54
	Maravel		Droite	10,95
	Rif Miscon		Droite	7,75
Surface du contexte (km2)	276,4			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,274	
	Module (m3/s)		3,338	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1243	
		Altitude aval (m)	464	
		Pente Moyenne (pm)	21,87	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	9	
		Hauteur cumulée (m)	13,4	
	Taux d'étagement (%)		1,72	
Geologie	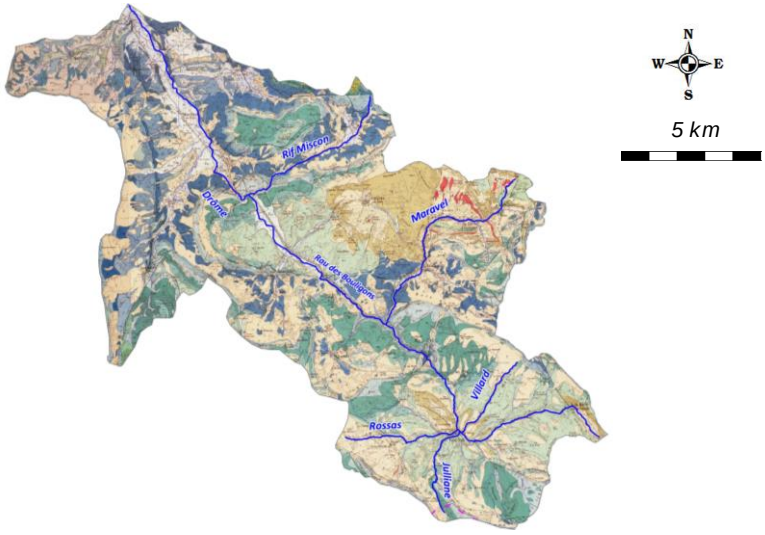			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	La Batie-des-Fonds, Valdrôme, Les Prés, Charens, Beaurières, Val-Maravel, Beaumont-en-Diois, Lesches-en-Diois, Miscon, Luc-en-Diois, Jonchères, Poyols, Montlaur-en-Diois, Menglon, Recoubeau-Jansac, Barnave
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	 La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.

Industrie	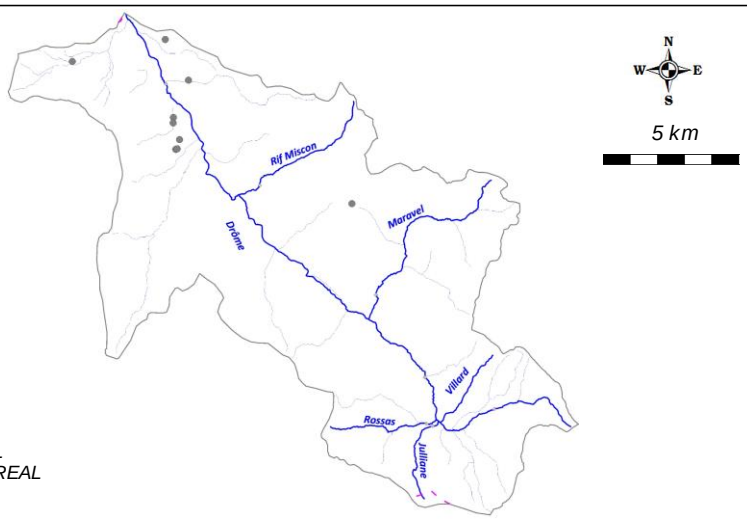
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3237OT et 3238OT
Mesures règlementaires de protection	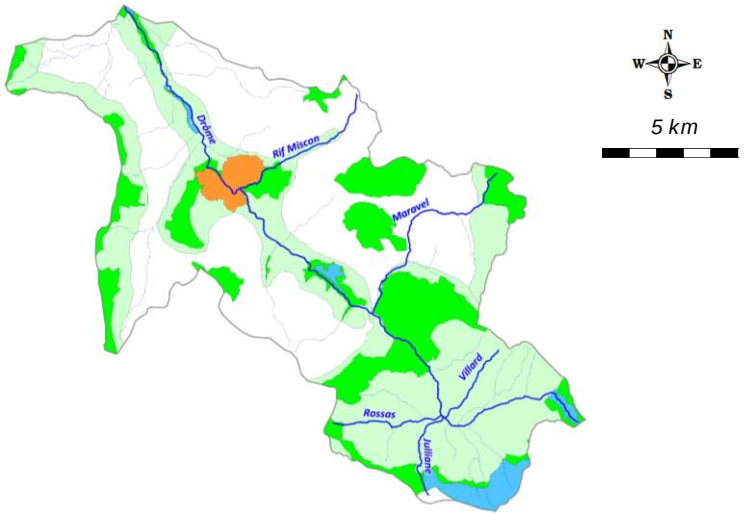
	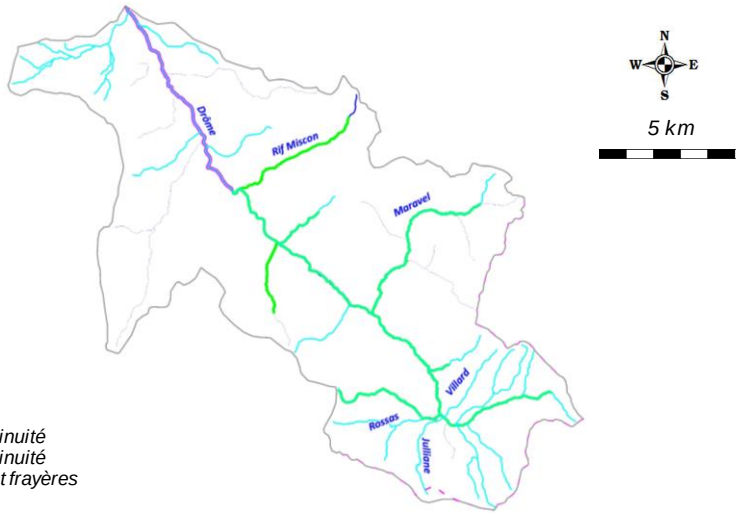

Mesures règlementaires de protection (suite)	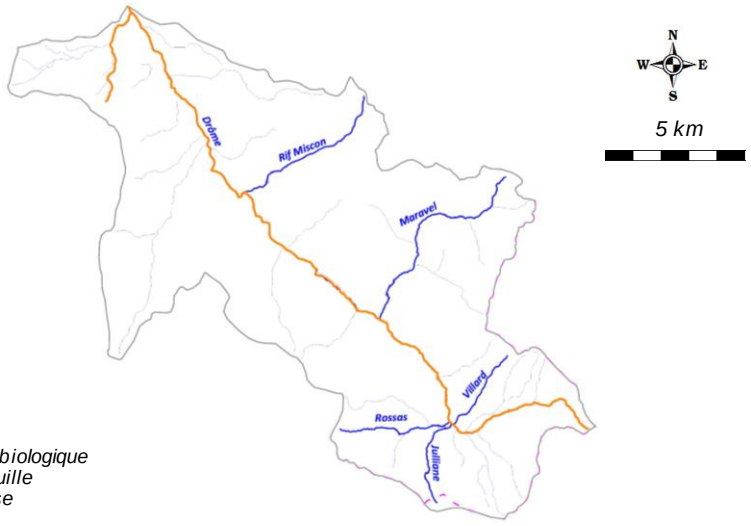	
	Natura 2000	FR8201688 - Pelouses, forets et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena (ZSC)
		FR8201683 - Zones humides et rivière de la Haute vallée de la Drôme (SIC)
		FR8201684 - Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC735 - Le Claps et le saut de la Drôme
		SI259 - Moulin de Jansac
	ZNIEFF type 2	2614 - Haut Diois : Haut bassin de la Drôme
		2610 - Haut Diois : Massif du Jocou
		2609 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents
		2613 - Chainons du Diois central
	ZNIEFF type 1	26140001 - Montagne de L'Aup et montagne de Dindaret
		26140003 - Vallon de Carabès
		26140005 - Montagne de Tarsimoure
		26140002 - Hautes gorges de la Drôme et montagne de l'Archier
		26100003 - Montagnes de Toussière et de la Pare, de la Varaime, Quigouret et mont Chauvet
		26090008 - Rives de la Drôme et marais des Boulignons
		26000053 - Prairies du Serre Chaitieu
		26000032 - Montagne du Puy
		26090006 - Beaumont-en-Diois
		26000035 - Montagne de Montenier
		26090007 - Claps, montagne de Clamontard et pic de Luc
		26000034 - Massif de la Grésière
		26130003 - Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau
		26090005 - Confluence du Bez et de la Drôme
		26130004 - Bois et pelouses du col de Pennes
		26130005 - Massif de Justin, Solaure, Serre Chauvière et montagne de Rimon-et-Savel

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Autre*	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_411 - La Drôme	
		L1_412 - Affluents de la Drôme de sa source au Maravel	
		L1_413 - Le Maravel	
		L1_414 - Le Bial de l'Ouis ou Chassard	
		L1_415 - Le Ruisseau de la Queue du Plat	
		L1_416 - Le Ruisseau de Luc	
		L1_417 - Rif Charel	
		L1_418 - Le Ruisseau des Arenas	
		L1_419 - Le Ruisseau de Fayol ou Beaumondes et ses affluents	
	L.214-17 Liste 2	L2_178 - La Drôme du barrage le Claps exclu à Luc-en-Diois au Rhône	
	Classement frayères	026I000311 - Poisson Liste 1 - La Drôme (de la Batie-des-Fonds à la confluence avec le Maravel)	
		026I000331 - Poisson Liste 1 - La Drôme (de la confluence avec le Maravel au saut de la Drôme)	
		026I000332 - La Drôme (du saut de la Drôme à la confluence avec le Bès)	
		026I000344 - Ecrevisse Liste 2 - La Drôme (de la confluence avec le Maravel au Pont de la RD93 aval Luc-en-Diois)	
		026I000313 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Rossas (de la confluence du Ruisseau de Brézes à la confluence avec la Drôme)	
		026I000372 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Brézès	
		026I000312 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Font Longe (aval les Prés)	
		026I000315 - Poisson Liste 1 - Le Maravel (du Pilhon à la confluence avec la Drôme)	
		026I000343 - Ecrevisse Liste 2 - Le Maravel (du Village de Beaurières à la confluence avec la Drôme)	
		026I000294 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Michane (de la piste forestière à la confluence avec la Drôme)	
		026I000293 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Michane (du Moulin de Rodet à la confluence avec la Drôme)	
		026I000342 - Ecrevisse Liste 2 - Torrent de Nière Gourzine (du village de Beaumont à la confluence avec la Drôme)	
		026I000292 - Poisson Liste 1 - Torrent de Nière Gourzine (de la ferme La soupe à la confluence avec la Drôme)	
		026I000291 - Poisson Liste 1 - Rif de Miscon (du Pont des Lamberts à la confluence avec la Drôme)	
	Réservoir biologique	RBioD00405 - La Drôme de sa source à la Gervanne,et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
		RBioD00412 - Le Maravel	
	ZAP	FRDR442ZAP - La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien, prévention contre les crues, animation SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	La Drôme est classée en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille sur l'intégralité de son linéaire. Sur la Drôme en amont du Bès, l'enjeu est présent, mais la limite amont se situe au niveau du Claps, constituant un infranchissable naturel.		

Contexte DROM E1-26.22-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***						
	Intitulé	***Drôme***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR442	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10467	ruisseau le maravel	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11592	torrent de nière gourzine	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11374	rif miscon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10432	torrent de la béous	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11773	ruisseau de blanchon	MEN	2027	2015	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte DROM E1-26.22-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, BAM, APP	
Etat fonctionnel	Conforme	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B2+ à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN, APP
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BAM, CHE, BAF, SPI
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente à l'aval du contexte (aval du Saut de la Drôme)	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Drôme	2016	Valdrôme, Aval Haute Valette	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-DRO-01
Drôme	2016	Valdrôme, les Prés	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-DRO-01
Drôme	2013	Luc-en-Diois - Beaumont-en-Diois, Confluence Rau de Michane	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, APP	Station 06260026
	2014			TRF, VAI, LOF, BLN, APP	
	2015			TRF, VAI, LOF, BLN, APP	
	2016			TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, APP	
Drôme	2016	Recoubeau - Jensac, Le Prayol	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	Station RR-DRO-02
Juliane	2016	Valdrôme, Pont de Valdrôme	Abondances numeriques, pondérales, IPR	/	Station RC-JUL-01
Rossas	2016	Valdrôme, Vaugelas	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-ROS-01
Maravel	2016	Beaurières, aval village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, APP	Station RC-MAR-01
Rif Miscon	2016	Miscon, amont pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-RMI-01

Contexte DROM E1-26.22-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

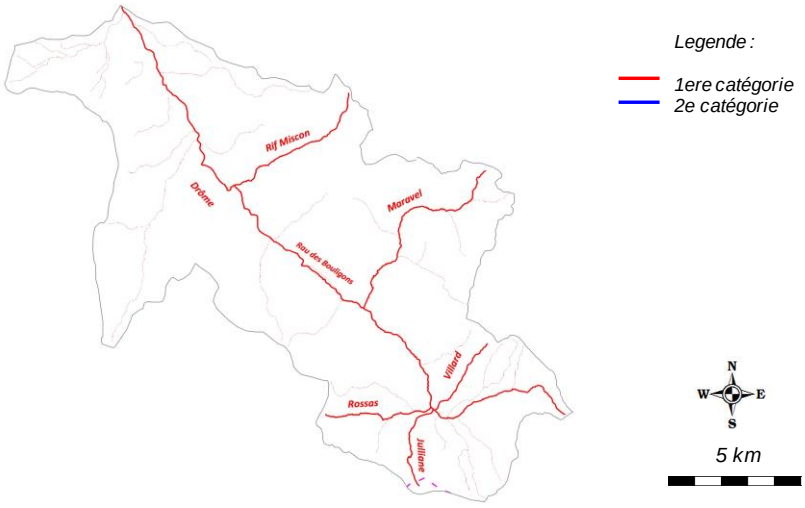

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	TDI	Truite Dioise	495	945,3	276,4
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
Marais des Bouligons	Beaurières	TDI	Ensemble du linéaire		2230 m	31/12/2018	2013347-0005	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte DROM E1-26.22-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Sur ce contexte globalement conforme a été identifié tout de même une problématique de cloisonnement lié à la présence d'ouvrages transversaux faisant obstacle à la continuité piscicole. C'est le cas sur la Drôme en aval du Claps, secteur sur lequel la présence de seuils infranchissable influence certaines espèces comme la Truite fario, le Chevaine et l'Anguille. En outre, la présence de seuils en aval du Rau de Juliane déconnecte celui-ci du cours d'eau principal. Néanmoins, il convient d'étudier le potentiel d'accueil et de recrutement du cours d'eau avant tout.	Modéré	Modéré à Fort
Facteur annexe	Thermie	Couplé à une hydrologie particulièrement contraignante en 2016 (fort étiage), la thermie peut s'avérer limitante sur la Drôme, sur le secteur le plus aval du contexte. Les données thermique n'ont pas pu etre exploitées, mais il semble que les valeurs soient importantes. Or , sur ce secteur, on note une faible couverture végétale et un fort étalement du lit qui amplifie certainement ce phénomène de réchauffement.	Faible	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Conforme**	

Contexte DROM E1-26.22-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Drome, Rossas, Juliane	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte DROM E1-26.22-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	DRO1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE14596 (Pont de Recoubeau, Hauteur chute = 1,7 m)	1	1	Un enjeu continuité a été identifié sur la Drôme, en aval du Claps, pour l'ensemble des espèces présentes, en particlier la truite fario et l'Anguille. De plus, la Drôme, de la conflunece avec le Rhône au Claps est classée en liste 1 et liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement et en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'Anguille.	Drôme	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	85 000,00 €
	Dispositif de franchissement	DRO1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE14610 (Seuil STEP de Luc-en-Diois, Hauteur chute = 1,5 m)	1	1		Drôme	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	75 000,00 €
	Dispositif de franchissement	DRO1-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE57726 (Pont de Luc-en-Diois, Hauteur chute = 2,5 m)	1	1		Drôme	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	125 000,00 €
	Dispositif de franchissement	DRO1-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65288 (Prise d'eau du canal des Clèches, Hauteur chute = 0,8 m)	1	1		Drôme	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-08	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	40 000,00 €
	Amélioration de connaissance	DRO1-AC1	Etudier le cloisonnement du Rau de Julianne	2	3	Les résultats des investigations ont montré l'absence de truite fario sur le Rau de Julianne. A contrario, la population de truite fario sur la Drome amont est remarquable. Des connaissances complémentaires sont nécessaires afin d'identifier le potentiel piscicole de ce cours d'eau, en regard de la déconnexion avec le cours principal de la Drome (présence de 2 seuils totalement infranchissables). Avant tout projet de décloisonnement, en particlier sur d'importants ouvrages, il est nécessaire de définir le potentiel piscicole du milieu afin de déterminer l'interet au pas d'aménager les seuils existants. Il sera dans un premier temps déterminer le potentiel hydrologique des cours d'eau (présence d'assecs, linéaires, fréquences, ...), puis de réaliser un état de la capacité habitationnelle et de recrutement de ces cours d'eau. Des sondages piscicoles seront réalisés sur une bone partie du liénéaire.	Rau de Julianne	/	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
GA2	Amélioration de connaissance	DRO1-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	480,00 €

Contexte DROM E1-26.22-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur la Drôme amont et ses affluents de par sa valeur patrimoniale (cycle biologique de l'espèce repère qui s'effectue convenablement et présence d'une exceptionnelle population d'écrevisses à pattes blanches). A noter que le bassin amont de la Drome recèle une population de truite fario de souche méditerranéenne pure à plus de 90 %, celle ci devant impérativement être préservée. En outre, le milieu subit assez peu de perturbation anthropique.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

7.2. CONTEXTE INTERMEDIAIRE DROME AVAL ET ROANNE AVAL

DROME2-26.23-I

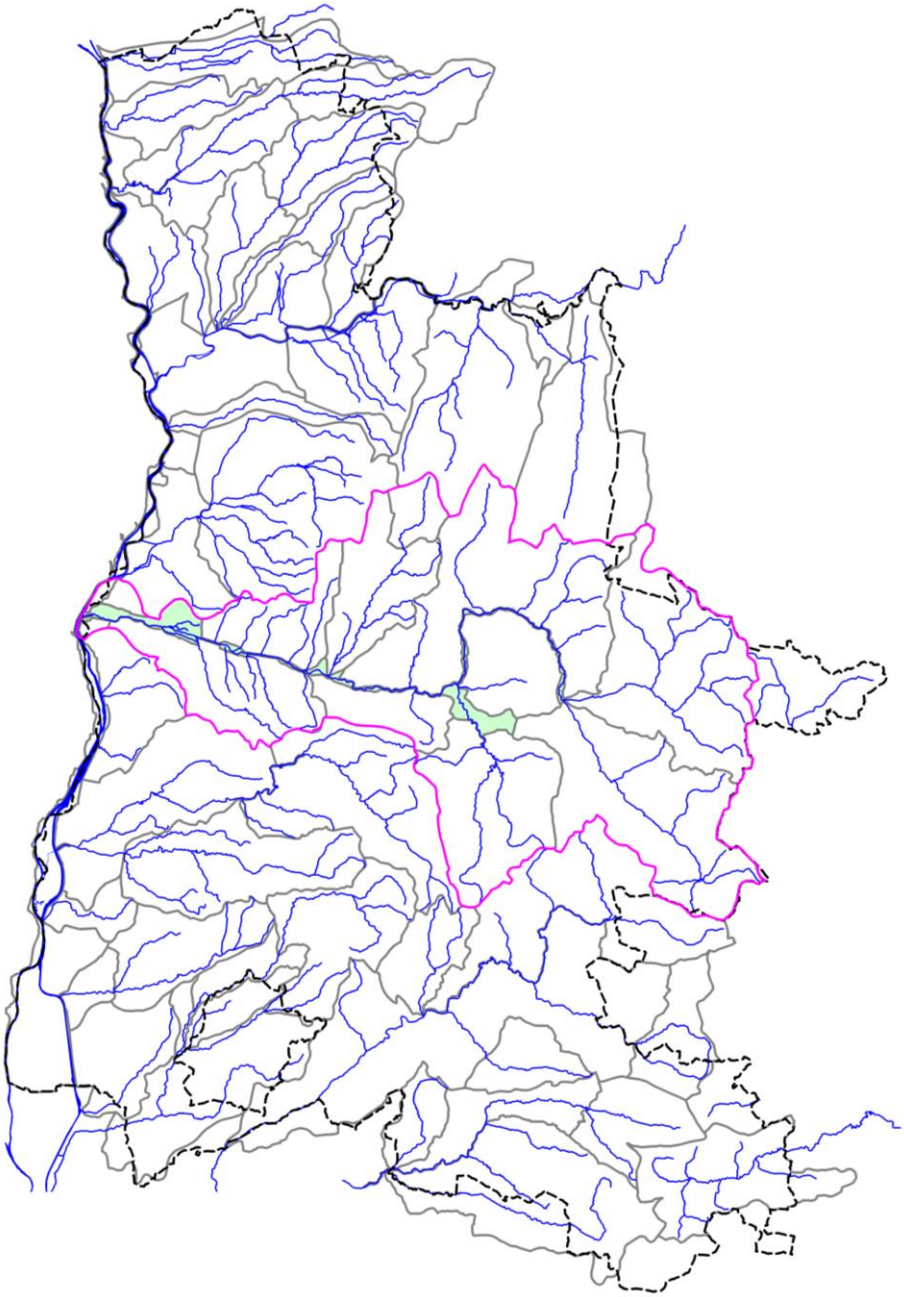

DROME2-26.23-I

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

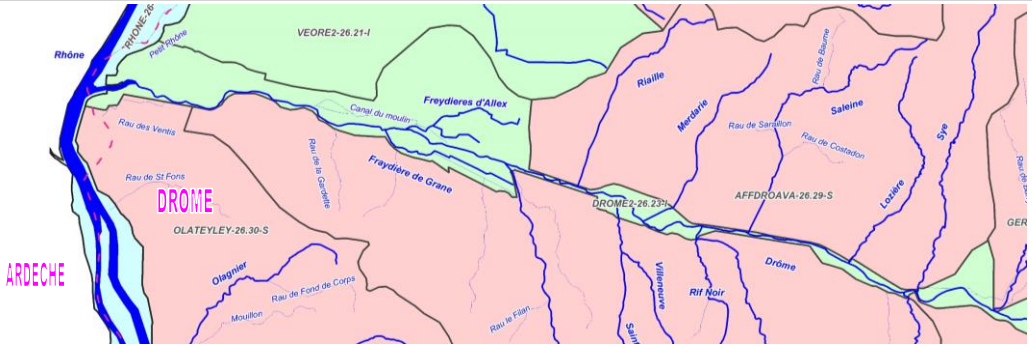

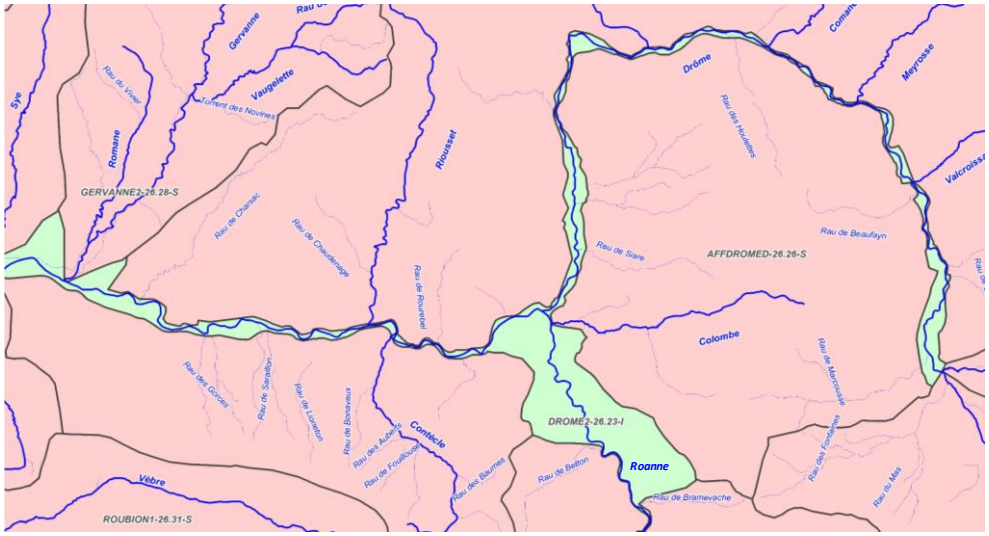

N W E S

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE DROME2-26.23-I (Drome aval et Roanne aval)

Contexte DROM E2-26.23-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

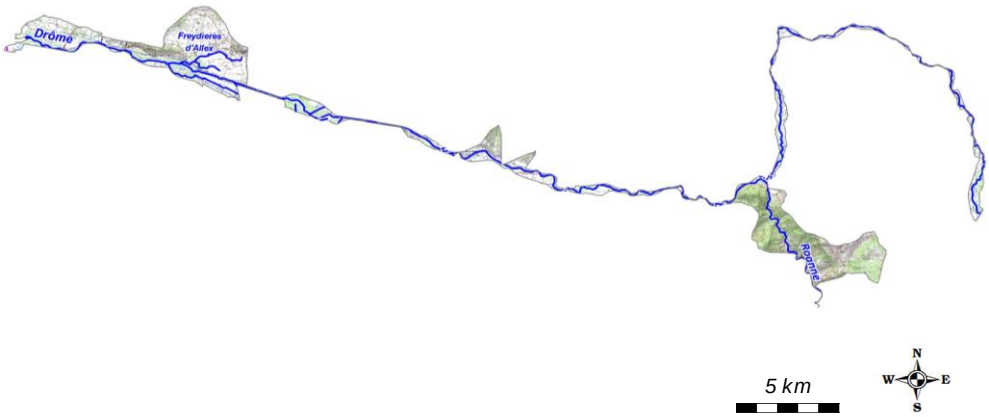

La rivière Drôme est un affluent de rive gauche du Rhône qui prend naissance à la Bâtie des Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 640 km² et le cours d'eau s'étire sur près de 106 km. Coulant d'abord du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m. Localement, les affleurements calcaires favorisent la formation de versants aux pentes très raides.

Les principaux affluents permanents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois ; il s'agit de la Roanne.

Le contexte englobe l'ensemble de la rivière Drôme à l'aval de la confluence avec le Bes, aisni que la Roanne, en aval de la confluence avec la Courance.

Profil topographique du cours d'eau principal

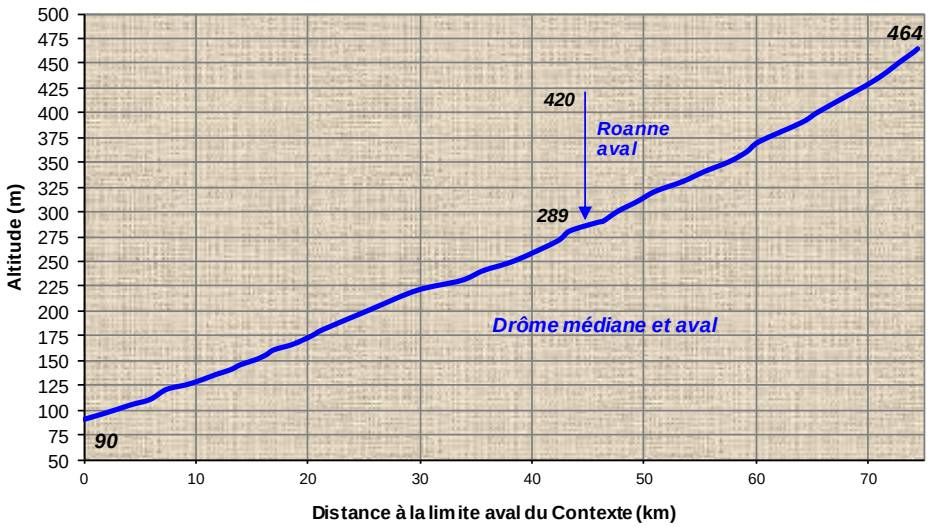

Contexte DROM E2-26.23-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Drome, aval confluence Bes		
	Aval	1 km amont confluence Rhone		
	Affluents	Roanne aval, Freydière d'Allex, Freydières de Grane		
	Plans d'eau	Présence de 39 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Drôme médiane et aval		***I***	**74,417**
	Roanne (aval confluence Courance)		Gauche	9,608
	Freydière d'Allex		Droite	1,648
	Fredière de Grane		Droite	4,329
Surface du contexte (km2)	53,64			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		2,377	
	Module (m3/s)		20,956	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	464	
		Altitude aval (m)	90	
		Pente Moyenne (pm)	5,03	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	11	
		Hauteur cumulée (m)	9,45	
	Taux d'étagement (%)		2,53	
Geologie	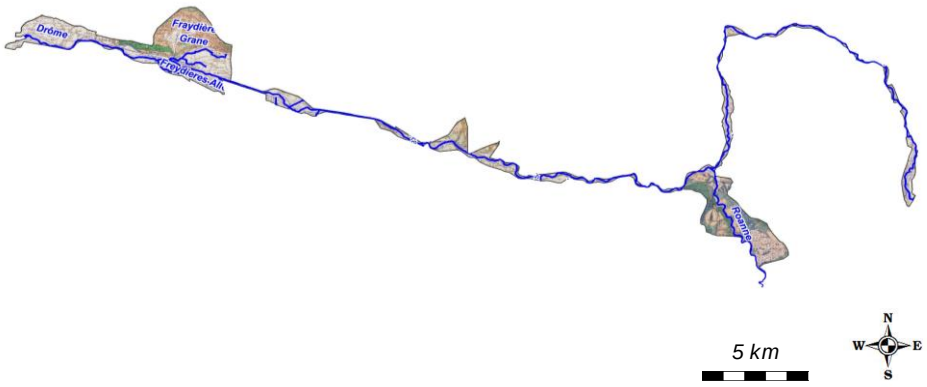			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. En aval de Crest, la géologie du bassin versant de la Drôme est dominée par des sédiments tertiaires (molasses, grès, calcaires gréseux et sable) et par des alluvions du quartenaire. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif. La combinaison des paramètres climatiques et le contexte géologique du bassin versant expliquent le caractère torrentiel méditerranéen de la rivière. Lorsqu'elle débouche à Crest dans sa basse vallée ; sur 20 km jusqu'au Rhône, elle a constitué deux unités distinctes : - Du verrou de Crest au verrou de Livron. Il s'agit d'un ombilic alluvial dont le fonctionnement est identique à celui des autres ombilics alluviaux plus en amont : alimentation de la nappe au sortir du verrou amont, et alimentation de la rivière au niveau du verrou aval. - Du verrou de Livron à la confluence Rhône : Le cône de déjection qui a repoussé le Rhône ne débute qu'au sortir du verrou de Livron, avec alimentation de la nappe suivant les génératrices du cône, et raccordement sur le niveau de base de la nappe du Rhône qui soutient les niveaux phréatiques. Cette différence est de nature à modifier considérablement le comportement de la rivière et de sa nappe d'accompagnement. Sur les hauteurs de Eurre et Chabrillan, les terrains sont issus de la période Miocène (tertiaire), de 25 à 5 M.A., où sous un climat de type tropical méditerranéen, s'est produit un gigantesque ensablement d'une puissance de 400 à 500 mètres d'épaisseur. Ces sables sont présents dans la Réserve Naturelle des Ramières par les apports alluvionnaires des petits affluents de la Drôme : Merdary (Eurre), ruisseau St Pierre (Chabrillan), ruisseau de Riaille (Allex). À la fin de cette période, le Miocène marin est surmonté par des formations continentales caillouteuses (Monts Lagat et Mont Miery, Eurre et Upie). Les parties amont des petits bassins versants directement tributaires du Rhône au sud de la rivière Drôme occupent des terrains marno - calcaires crétacés, des collines entre Loriol et Mirmande. Les parties aval de ces bassins versants sont situées sur les terrasses alluviales du Rhône.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Roman, Montmaur-en-Diois, Aix-en-Diois, Laval d'Aix, Molières-Glandaz, Die, Ponets-et-St-Auban, Ste-Croix, Pontaix, Barsac, Vercheny, Aurel, Rimon-et-Savel, Pennes-le-Sec, Pradelle, St-Benoit-en-Diois, Espenel, Saillans, St-Sauveur-en-Diois, Aubenasson, Miribel-et-Blacons, Piegros-la-Clastre, Aouste-sur-Sye, Crets, Divajeu, Chabrillan, Eurre, Allex, Grane, Livron-sur-Drome, Loriol-sur-Drome
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest

Occupation du sol	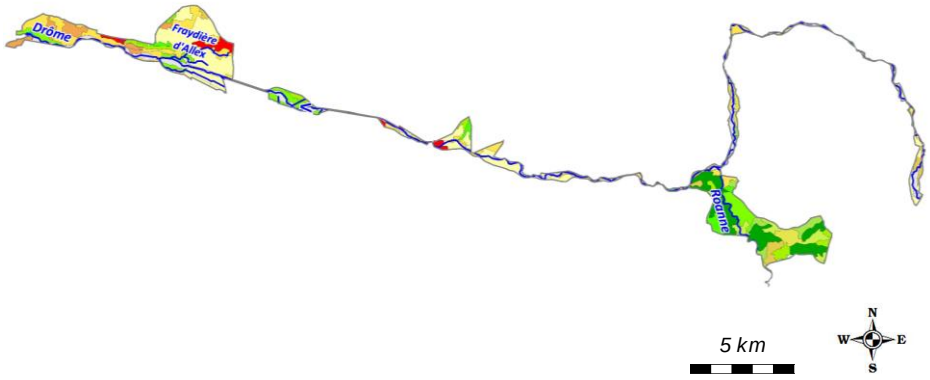
	L'occupation du sol est caractérisée par : - des zones de cultures (terres arables, vergers, vignobles et cultures) couvrant un peu moins du tiers du territoire ; - des zones de végétation naturelle, principalement de forêt, couvrant presque les deux tiers du territoire ; - des zones urbanisées Globalement, la forêt reste très largement présente sur ce territoire (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %. Les zones urbaines s'étendent peu et leur évolution tient davantage à la création de ZI ou de ZAC en périphérie.
Industrie	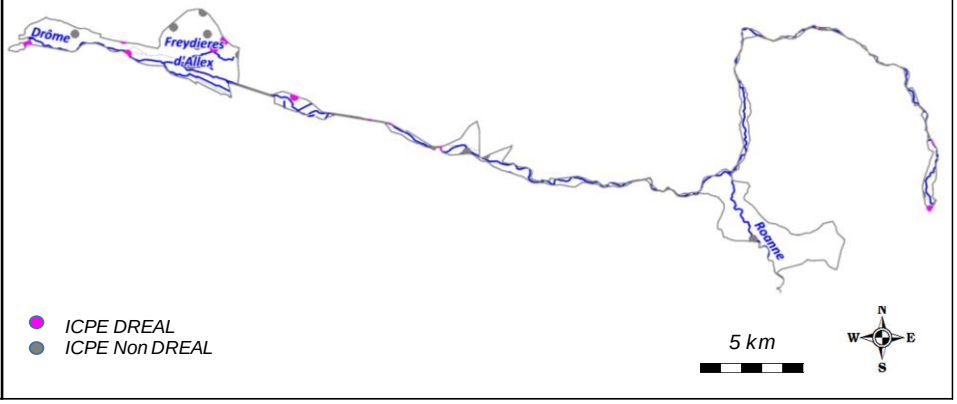

Industrie (suite)	Il existe trois bassins économiques : Le premier en termes de nombre de salariés privés est celui de Loriol/Livron. Ce bassin était historiquement marqué par la présence de grands groupes : Rhône Poulenc, DIM, Nouharet. Les sociétés qui étaient des piliers de l'économie locales se sont désengagées au cours des années 90. En parallèle, le bassin, grâce au dynamisme de certaines PME, a amorcé une reconversion économique. Les secteurs d'activités qui ont le plus contribué à cette reprise sont le transport et la logistique (Debeaux, Skipper, Bernard…), la plasturgie et la sous-traitance industrielle (CJ Plast, Epitact, Edafim, Carpenter…), ainsi que le secteur du commerce (parc des Crozes), de l'artisanat local et du bâtiment. Le Crestois, deuxième pôle, a connu aussi un fort développement, à l'exception de quelques années, basé sur le tertiaire mais aussi fortement sur l'industrie et, notamment, l'agroalimentaire (Hero France ou la filière autour de la Volaille). Le secteur de la plasturgie est aussi représenté. Enfin, l'axe de l'emballage est en développement. Le Diois, troisième pôle, connaît aussi un développement sur le mode de celui de Crest, mais de façon plus modeste. Répartition sectorielle des entreprises Dioises : - 31 % dans le secteur tourisme, loisirs, culture - 28 % dans le secteur du commerce de détail - 15 % dans le secteur BTP - 13 % dans le secteur des services immatériels - 9 % dans le secteur forestier et transformation du bois - 4 % dans le secteur agro-alimentaire 90 % des entreprises dioises ont moins de cinq salariés. Le secteur tertiaire représente 56% des emplois.
Statut foncier	Domanial sur tout le linéaire de la Drôme sur le contexte, non domanial sur les affluents du contexte.
Références Cartes IGN	3138OT, 3137OT, 3037E
Mesures règlementaires de protection	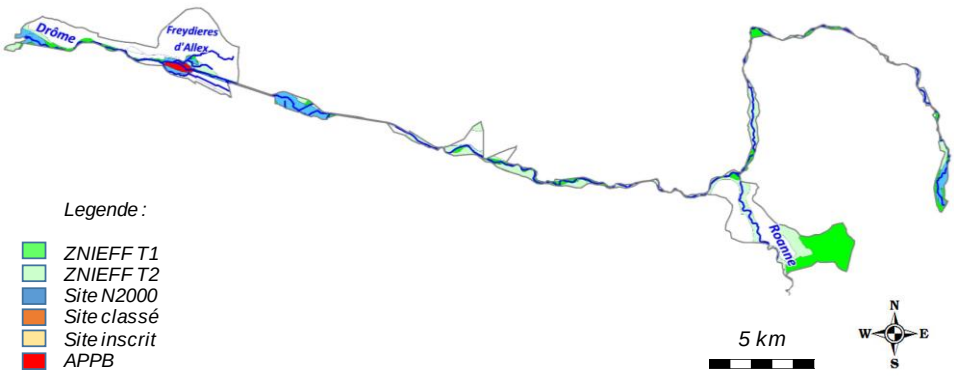

Mesures règlementaires de protection (suite)	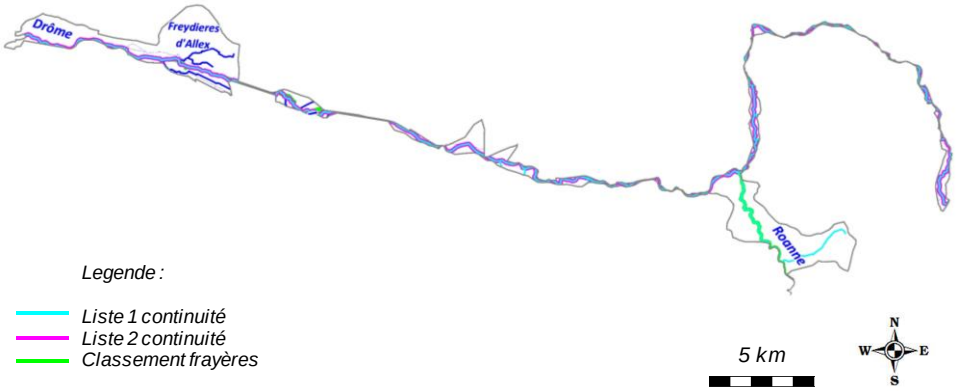	
	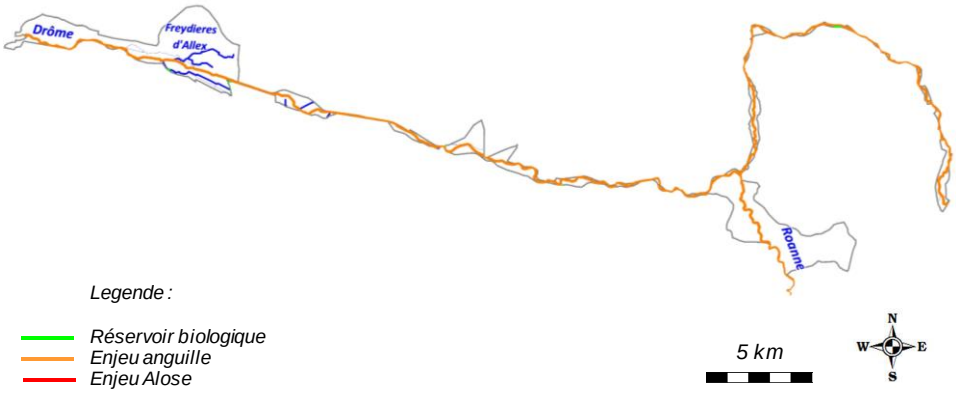	
	Natura 2000	FR8201684 - .Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez (SIC)
		FR8201678 - Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme (ZSC)
		FR8210041 - Les Ramières du Val de Drôme (ZPS)
		FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhone aval (ZSC)
		FR8212010 - Printegarde (ZPS)
	Réserve Naturelle	RN089 - Les Ramières du Val de Drôme
	Arrêté de protection de biotope	APPB105 - Ensemble des Freydières
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2609 - Ensemble fonctionnel formé par la Rivière Drome et ses principaux affluents
		2613 - Chainons du Diois Central
		2601 - Ensemble fonctionnel formé par le Rhone Moyen et ses annexes fluviales

Mesures règlementaires de protection (fin)	*ZNIEFF type 1*	26090005 - Confluence du Bez et de la Drôme	
		26090010 - Lit de la Drôme et cultures à Ponet-et-Saint-Auban	
		26090004 - Plaine bocagère de Pontaix	
		26090009 - La Drôme au confluent de la Roanne, d'Espenel à Vercheny	
		26130005 - Massif de Justin, Solaure, Serre Chauvière et montagne de Rimon-et-Savel	
		26090003 - Lit de la Drôme à Blacons	
		26090001 - Ramières du Val de Drôme	
		26010015 - Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_411 - la Drôme	
		L1_431 - La Roanne et ses affluents exceptés les ruisseaux de Colombe et Pemya,la Courance et la Lance	
	L.214-17 Liste 2	L2_178 - La Drôme du barrage le Claps exclu à Luc-en-Diois au Rhône	
	Classement frayères	026I000231 - Poisson liste 2 - La Drôme (du seuil CNR à la confluence avec le Rhone)	
		026I000244 - Poisson liste 1 - Rivière la Drôme (pont de la CD538 au seuil CNR)	
		026I000392 - Poisson liste 2 - Rivière la Drôme (confluence Bes à pont de la RN7)	
		026I000345 - Poisson liste 1 - La Drôme (confluence Bes à confluence Sure)	
		026I000289 - Poisson liste 1 - La Roanne (Ferle Meffre à confluence Drôme)	
	Réservoir biologique	RBioD00405 - La Drôme de sa source à la Gervanne,et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
		RBioD00411 - La Roanne et ses affluents exceptés les ruisseaux de Colombe et Pemya,la Courance et la Lance	
	ZAP	FRDR438a - La Drôme de Crest au Rhône (Anguille, Alose et Lamproie marine)	
		FRDR438b - La Drôme de la Gervanne à Crest (Anguille, Alose et Lamproie marine)	
		FRDR440 - La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne (Anguille, Alose et Lamproie marine)	
		FRDR441 - La Roanne (Anguille)	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE II en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drome	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La Drôme aval et médiane présente un enjeu très fort vis-à-vis de la colonisation par les grands migrateurs, à savoir l'Anguille, l'Alose Feinte du Rhône et la Lamproie Marine, avec des zones d'actions prioritaires pour ces trois espèces.		

Contexte DROME2-26.23-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**
Territoire concerné		***Isère - Drome***
Période concernée		***2016 - 2021***
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***
	Intitulé	***Drôme***

	Code	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
Masses d'eau superficielles	FRDR438a	La Drôme de Crest au Rhône	MEFM	2015	2015	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR438b	La Drôme de la Gervanne à Crest	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR440	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR442	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	MEN	2021	2015	2021	Etat moyen	Mauvais Etat
	FRDR441	La Roanne	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat

	Code	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
Masses d'eau souterraines	FRDG219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène	Nappe profonde	2021	2015	2021	Bon Etat	Mauvais
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	Aquifère	2015	2015	2015	Etat Mauvais	Bon Etat
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte DROM E2-26.23-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BAM, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, TRF, BAM, APR, ALR, ANG, TOX, VAN, LPP, BOU	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à Ombre
	Typologie de Verneaux	B5+ à B6
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, ABL, PSR, BOU, APR, GRE, ANG, OCL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, BAM, BLN, CHE, GOU, APR, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN, ANG
	Espèces centrales	LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	CHA, TRF, VAI, GOU, BAF, SPI, VAN
Présence de grands migrateurs	L'anguille est présente sur la rivière Drôme mais les densités sont très faibles. Sa présence est avérée jusqu'aux environs de la confluence avec la Gervanne, mais l'espèce a été contactée très ponctuellement dans les années 1990 jusqu'au Claps. La montaison de l'Alose Feinte du Rhone quant à elle a été observée sur le Rhône jusqu'à la confluence avec la Drome. L'aval de la rivière Drôme constitiue un potentiel de recrutement pour cette espèce, qui n'a cependant jamais été observée sur son cours principal.	
Présence d'espèces invasives	OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Drôme	2012	Ponets-et-St-Auban, Pierre Grosse	Abondances numeriques partielles, IPR	TRF, VAI, BLN, CHE, HOT, BAF, SPI, TOX	Station 06108000 (AFB, peche partielle)
	2014			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, BAF, SPI, ABL	
	2016			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, BAF, SPI	

Drôme	2014	Chabrillan, Pipeline	Abondances numeriques partielles, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI	Station 06580437 (AFB, peche partielle)
	2015			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF	
	2016			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, ABL	
	2017			VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI	
Drôme	2014	Livron, Pont SNCF	Abondances numeriques partielles, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, ABL	Station 06109100 (AFB, peche partielle)
	2015			VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI	
Roanne	2014	St-Benoit-en-Diois, Les Beaumes	Abondances numeriques partielles, IPR	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	Station 06107980 (AFB, peche partielle)
	2015			VAI, BLN, CHE, BAF, SPI	
	2016			CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, BAF, SPI	
	2017			CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	

Contexte DROM E2-26.23-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

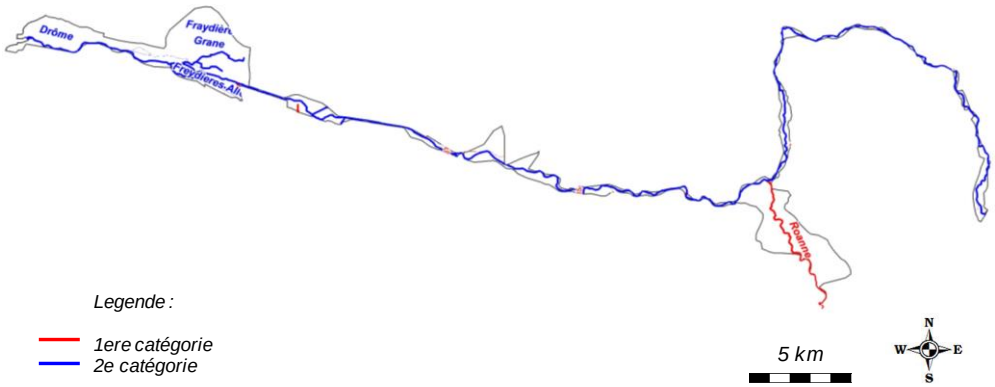

2ème catégorie piscicole	La Drome en aval de la confluence avec le Bes, les Freydières d'Allex et de Grane
1ère catégorie piscicole	La Roanne

Police de l'eau et police de la pêche

DREAL (Drôme), DDT pour le reste du réseau hydrographique

Gestionnaires piscicoles

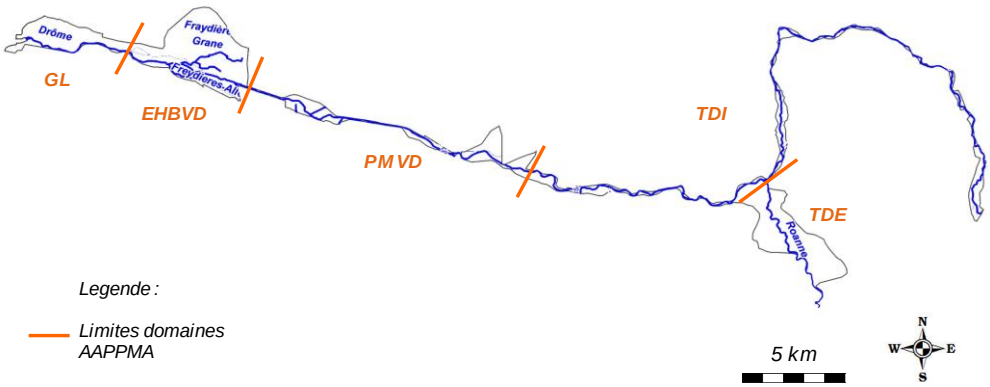

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Linéaire en gestion
AAPPMA	TDI	Truite Dioise	495	945,3	Drôme : 44,6 km
	TDE	Truite du Desert	64	260,6	Roanne aval : 9,6 km
	PMVD	Pecheurs de la Moyenne vallée de la drôme	310	153,4	Drôme : 17,11 km
	EHBVD	Entente Halieutique de la basse Vallée de la Drôme	777	167,7	Drôme : 7 km + Freydières Allex et Grane
	GL	Gaule Loriolaise	351	104,1	Drôme : 5,7 km
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Une gestion halieutique est pratiquée par l'ensemble des AAPPMA gestionnaires, dont de détail est précisé ci-dessous								

Empoissonnements

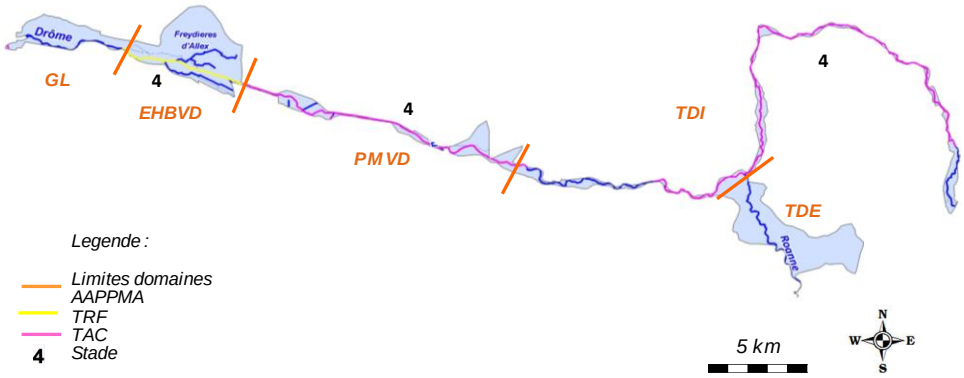

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Drôme	EHBVD	Halieutisme	Tout linéaire en gestion	7050	TRF	4	225	Faure (Manthes)
Drôme	PMVD	Halieutisme	Tout linéaire en gestion	17350	TAC	4	400	Font Rome (Beaufort)
Drôme	TDI	Halieutisme	Saillans - Pont de Quart	31000	TAC	4	680	NC

Contexte DROM E2-26.23-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La Drôme est soumise à de nombreux prélèvements, en particulier pour l'usage irrigation, notamment sur la partie la plus aval. La nappe d'accompagnement est également concernée par les prélèvements avec une incidence directe sur les eaux superficielles. L'incidence est extrême sur les derniers kilomètres avec parfois un assec total.	Modéré	Très Fort
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	La Drôme a subit un certain nombre de modifications morphologiques, comme des prélèvements de matériaux, des endiguements et des rectifications. Ces modifications influent sur la capacité habitationnelle du milieu.	Faible à modéré	Modéré à fort
Facteur principal / annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	La Drôme et la Roanne aval sont marqués par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive en particulier la baignade et la randonnée aquatique. tels que la randonnée aquatique et le canyoning. Ces activités peuvent potentiellement engendrer des impacts environnementaux de par le piétinnement des fonds, la mise en suspension des matériaux fins, le réchauffement de l'eau par la création de mini-barrages.	Potentiellement fort	Faible
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte DROM E2-26.23-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en œuvre d'un programme de gestion du transport solide	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance hydrologique de la rivière Drôme (en particulier l'aval)	Drôme aval	Partiellement	Partiellement	Totalement
Encadrement des activités liées à la pratiques des sports et loisirs d'eau vive	Ensemble du contexte	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance du peuplement piscicole de la Drôme et de l'efficacité des aménagements relatifs à la continuité écologique	Drôme	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte DROM E2-26.23-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environnemental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Communication et sensibilisation	DRO2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	La problématique majeure liée au monde agricole sur la bassin de la Drôme concerne les prélèvements en eau, qu'ils soient superficiels ou souterrains. L' étude sur les Volumes Maximum prélevables conclue à tendre vers des économies d'eau conséquentes. Un certain nombre d'actions ont été mises en oeuvre comme la redéfinition d'un maillage des réseaux sur le secteur de Crest et l'apport de l'eau du Rhone. Néanmoins, de nombreux points noirs subsistent comme la perennité de la ressource du Rhône, l'efficacité du nouveau maillage, les économies réelles, la connaissance exhaustive de tous les prélèvements, les possibilités de controle, la problématique du seuil SMARD faisant l'objet de multiples modulations et dérogations toujours plus retrictives pour le milieu, les cultures majoritairement très consommatrices en eau, le tout étant à mettre en parallèle avec le changement climatique, ...	Drôme aval	FRDR438a FRDR438b	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages très sévères, et éviter les assecs	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesures RES0303 et RES0601	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
	Surveillance et contrôle des usages	DRO2-SC1	Mettre en œuvre un réseau de surveillance des prélèvement et assurer un porté à connaissance de l'ensemble des acteurs	2	3	Des contrôles et suivis sont effectués par les services de l'AFB, du SMRD et du SID. Néanmoins, une meilleure gestion nécessite une meilleure connaissance de l'ensemble des prélèvements existants, de leurs impacts, etc …. De plus, l'ensemble de ces élements doit pouvoir etre porté à connaissance de l'ensemble des acteurs du territoire.	Drôme	FRDR438a FRDR438b FRDR440 FRDR442	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages très sévères, et éviter les assecs	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesures RES0303 et RES0601	SMRD A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA2	Restauration du milieu	DRO2-RM1	Finaliser l'étude géomorphologique et mettre en œuvre un plan de gestion du transport solide	1	2	La capacité habitationnelle est également impactée de par le volet géomorphologique. En effet, la Drôme a subit, en particulier sur la partie la plus aval de son bassin, d'importantes modifications, rescitfications et endiguements. Une étude géomorphologique, indispensable, est en cours de réalisations sur le bassin. Celle-ci est primordiale, mais c'est surtout sa déclinaison en plan de gestion du transport solide qui est important et qui doit avaoir un niveau d'ambition assez élevé si l'on souhaite avoir des résultats significatifs du milieu. Cette opération intègre la gestion spécifique du lac des Fraydières, ainsi que la gestion du piège à gravier de la CNR.	Drôme Roanne	FRDR438a FRDR438b FRDR440 FRDR442	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0202 et MIA204	SMRD A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	A définir
GA3	Communication et sensibilisation	DRO2-CS2	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	1	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive sur le bassin, en particlier la pratique de la baignade et du canoé. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des impacts potentiels à la fois sur les petites espèces benthiques, sur la turbidité du milieu, le réchauffement, etc ... Une étude relative aux sports et loisirs d'eau vive et leurs incidences a été lancée sur l'ensemble du bassin versant de la Drôme. Celle-ci devra permettre d'aboutir à répondre à la fois aux possibles conflits d'usages, mais également de proposer des solutions de limitation des impacts des activité sur le milieu. L'action consiste donc à caractériser plus précisemment le type d'activité pratiquée, les secteurs, et les périodes Puis, de déterminer des opérations permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc	Drôme Roanne	FRDR438a FRDR438b FRDR440 FRDR442 FRDR441	Assurer le bon déroulement du cycle biologique	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement, la mise en suspension des matériaux fins et le réchauffement	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	/	SMRD	75 000,00 €
GA4	Amélioration connaissance	DRO2-AC1	Mettre en œuvre des suivis réguliers des ouvrages de franchissement (entretien, suivis piscicoles, autres, …)	3	2	Le volet continuité a été en majeur partie traitée sur ce contexte, les derniers aménagements étant en cours de réalisation. La rivière Drôme étant très morphogène, un programme d'entretien très régulier doit etre mis en oueve pour chaque ouvrage afin d'en assurer l'efficacité. Il est de plus primordial de mettre en place des suivis écologiques permettant d'en attester l'efficacité vis à vis des espèces piscicoles, mais aussi d'en suivre l'évolution, dans un objectif d'amélioration de connaissance des espèces mais aussi et surtout du milieu. C'est le cas de la passe à poisson de Livron, ouvrage à enjeu situé en entrée de bassin. Des tentatives de suivis ont été mises en oeuvre, mais sans trop de succes (piégeage, suivi caméra). Un système pérenne doit etre trouvé afin de mener à bien cet observatoire incontournable.	Drôme	FRDR438a	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion et préservation	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion et préservation	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion du milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SMRD	15 000 € / an
	Amélioration connaissance	DRO2-AC2	Réaliser des inventaires complémentaires sur certaines espèces emblématiques comme l'Apron, l'Anguille, la Lamproie de Planer, ….	2	1	La Drôme recèle des populations piscicoles remarquables, qui nécessite des suivis spécifiques afin d'en adapter la gestion. Parmi elles, l'Apron du Rhône, qui est naturellement présent sur la rivière Drôme, mais fait également l'objet de réintroductions. Une population intéressante a été recensée par l'AFB en 2017 en aval du seuil de Livron. Cette présence serait à confirmer et à mettre en lien avec les conditions du milieu. L'espèce fait déjà l'objet de suivi réguliers dans le cadre du plan LIFE Apron. D'autres espèces pourraient faire l'objet de suivis spécifiques comme l'Anguille, certainement présente sur le bassin mais dont le niveau de population demande à être précisé. C'est en outre un indicateur précieux vis à vis de la continuité écologique. On note également la présence de la lamproie de Planer, recensée en 2013 à 2 reprises au niveau de la passe à poissons de Livron. cette présence pose question dans le sens ou l'espèce est plutot inféodées aux eaux fraiches des tetes de bassins. Il serait intéressant de déterminer ss frayères ainsi que ses origines génétiques.	Drôme	FRDR438a FRDR438b FRDR440 FRDR442	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion et préservation	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion et préservation	Meilleure connaissance des espèces pour une meilleure gestion du milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26, MRM, AFB	10 000 € / an
GA5	Amélioration connaissance	DRO2-AC3	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	2	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la rivière Drôme. Cette station de suivi des débits en continu est demandée depuis très longtemps par l'ensemble des acteurs, de par les enjeux extrêmes sur ce secteur.	Drôme aval	FRDR438a	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	DREAL SMRD	10 000,00 €
	Amélioration connaissance	DRO2-AC4	Mettre en place une sonde thermique complémentaire	3	3	Sur ce contexte, une sonde thermique est présente à proximité immédiate des stations de suivis piscicoles réalisés par l'AFB, sauf pour le secteur de Chabrillan. Il est donc proposé la mise en place d'une sonde thermique complémentaire sur ce secteur. Le site d'implantation sera judicieusement choisi.	Drôme	FRDR438b	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	160,00 €
	Amélioration connaissance	DRO2-AC5	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Drôme Roanne	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	480,00 €

Contexte DROM E2-26.23-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Sur ce contexte à vocation intermédiaire dont la thermie révèles des valeurs estivales plutot élvées, la Truite fario n'est pas naturellement présente, sauf lors des périodes plus favorables. Il est ainsi préconisé une gestion halieutique par le déversement de poissons surdensitaires. Ces déversements doivent cependant etre cohérents d'une AAPPMA à l'autre, mais aussi être réalisés dans de bonnes conditions, à savoir éviter les périodes de fortes eaux.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

7.3. CONTEXTE SALMONICOLE BES

BES-26.24-S

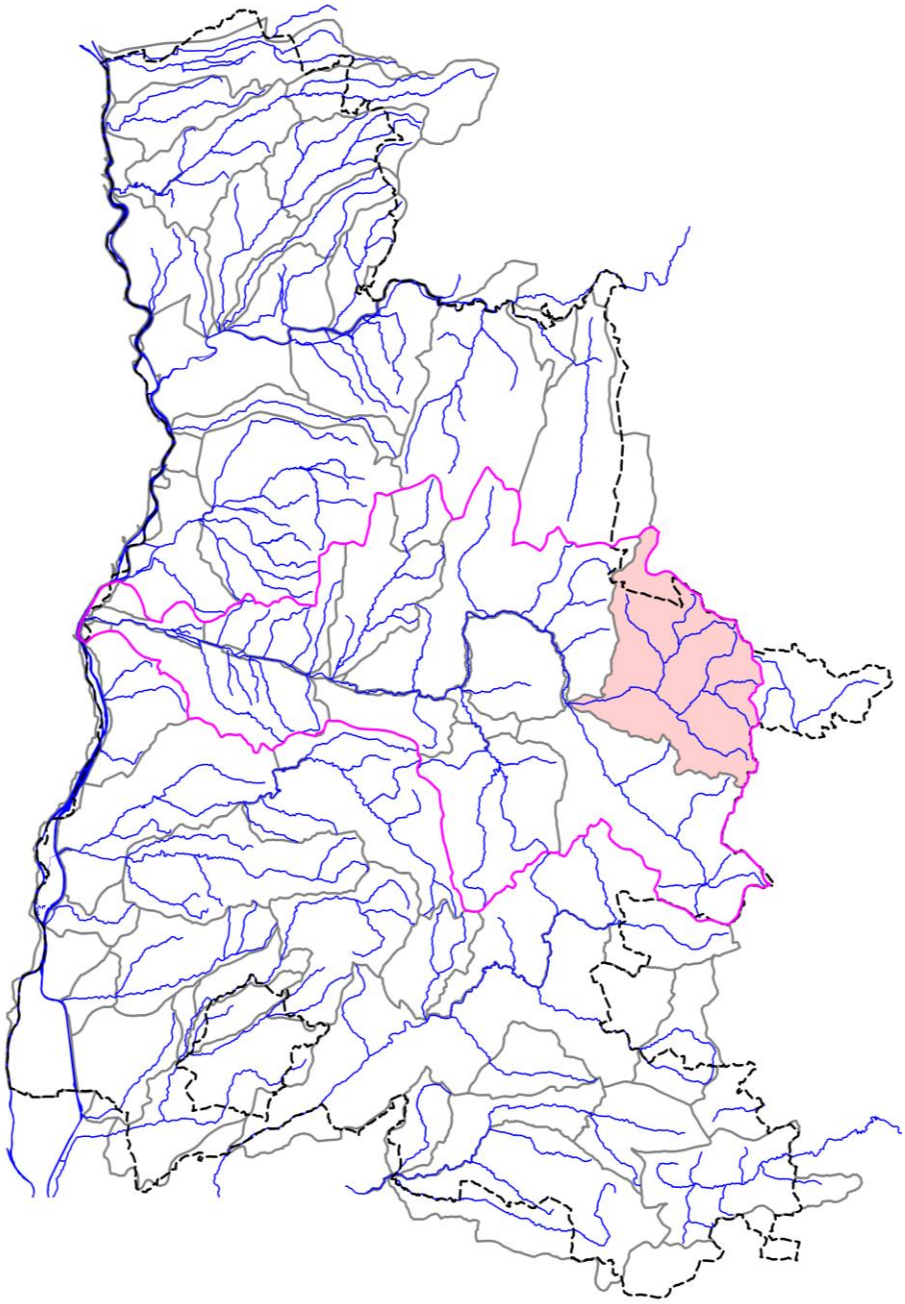

BES-26.24-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

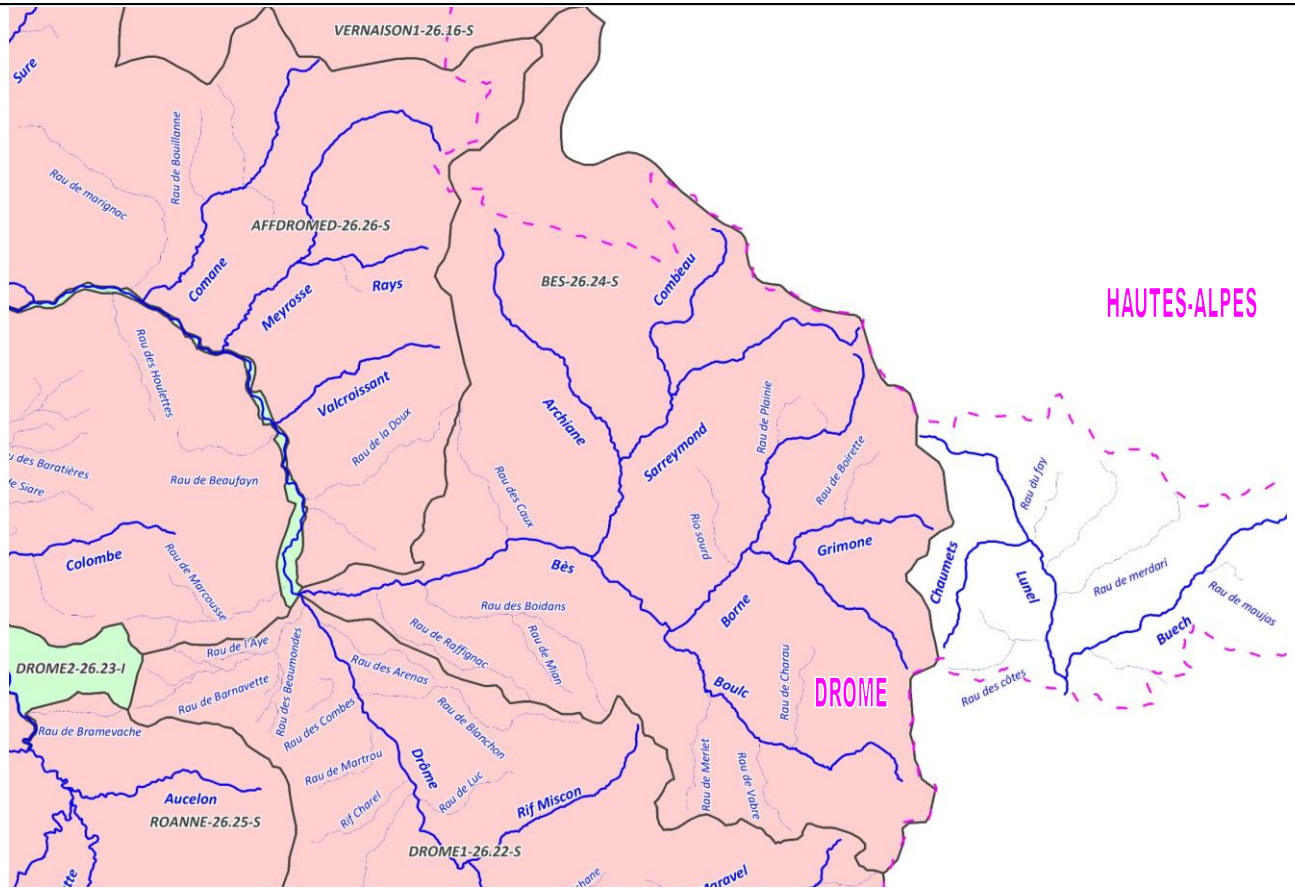

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE BES-26.24-S (Bès)

Contexte BES-26.24-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

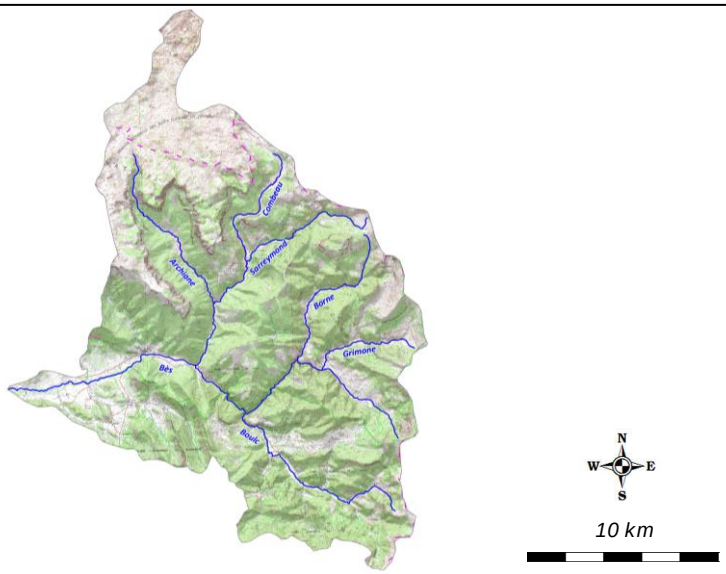

Le Bès (ou Bez), d'une longueur d'environ 25 km est un des affluents principaux de la rivière Drôme. Son bassin est entouré au nord comme à l'est par les hauteurs du rebord du massif du Vercors (entre 1500 et 2 000 mètres). Au sud, dans le massif du Diois, les hauteurs isolant son bassin sont un peu moins élevées, tandis que le bassin s'ouvre vers l'ouest sur la vallée de la Drôme. Il se dirige globalement vers l'ouest et rejoint la Drôme en rive droite, au niveau de la localité de Saint-Roman, à une dizaine de kilomètres en amont de la ville de Die.

Le Bès présente un régime avant tout nival, avec des fluctuations hydrologiques saisonnières assez importantes.

Profil topographique du cours d'eau principal

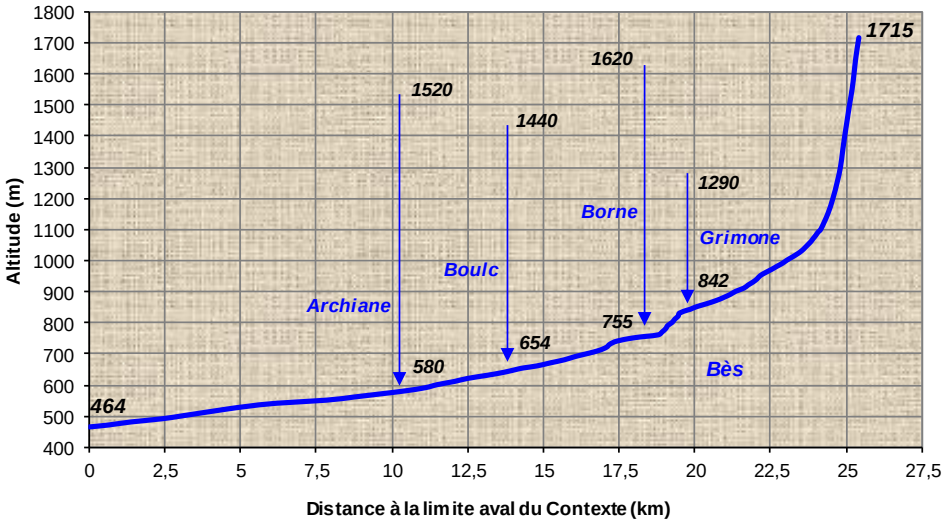

Contexte BES-26.24-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Bes		
	Aval	Confluence Drôme		
	Affluents	Grimone, Borne, Boulc, Archiane,		
	Plans d'eau	Présence de 23 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Bès		***I***	**25,44**
	Grimone		Droite	5,89
	Borne		Droite	9
	Boulc		Gauche	11,63
	Archiane		Droite	13,23
Surface du contexte (km2)	275,8			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,541	
	Module (m3/s)		5,021	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1715	
		Altitude aval (m)	464	
		Pente Moyenne (pm)	49,18	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	4	
		Hauteur cumulée (m)	3,7	
	Taux d'étagement (%)		0,30	
Geologie	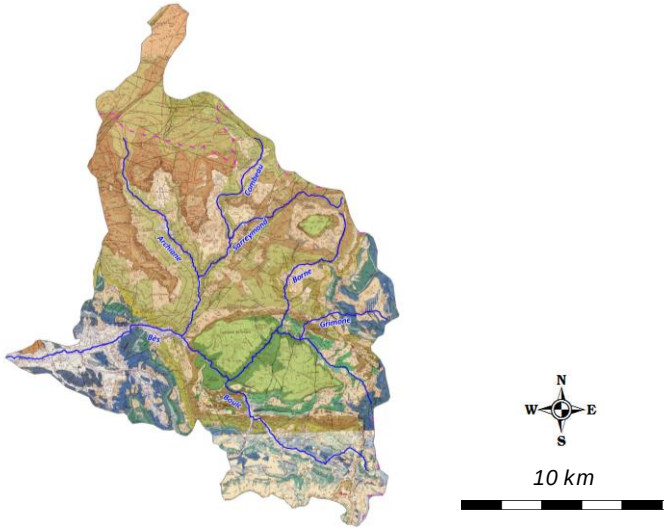			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Glandage, Boulc, Treschenu-Creyers, Chatillon-en-Diois, Menglon
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	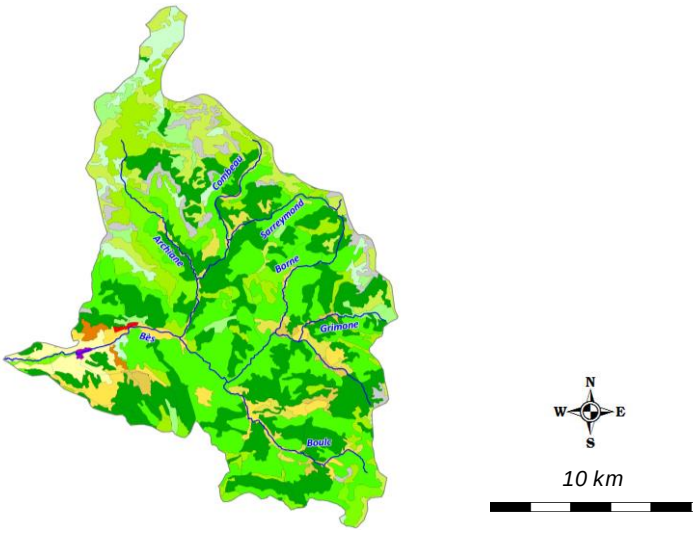
	La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.

Industrie	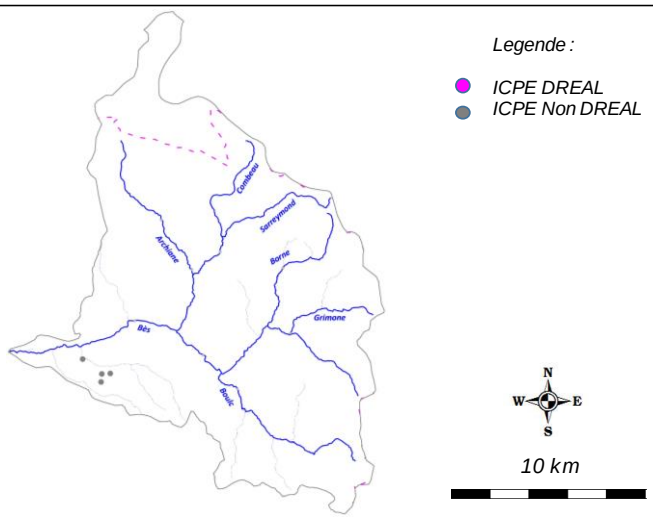
	/
Statut foncier	Domanial sur le Bès en aval de la confluence avec l'Archiane, non domanial sur le reste du territoire.
Références Cartes IGN	3237OT et 3238OT
Mesures règlementaires de protection	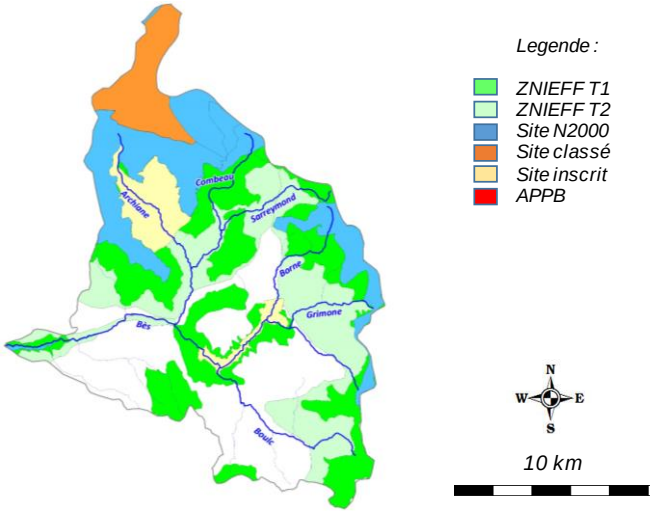
	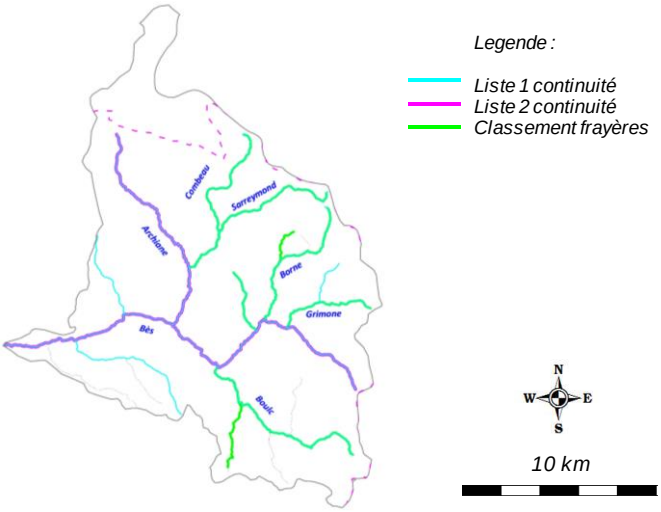

Mesures règlementaires de protection (suite)	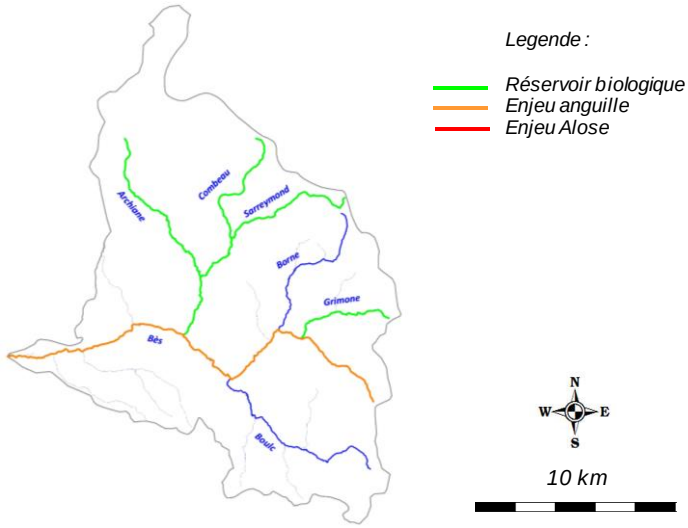	
	Natura 2000	FR8210017 - Hauts plateaux du Vercors (ZPS)
		FR8201744 - Hauts plateaux et contreforts du Vercors Oriental (SIC)
		FR8201684 - Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bès (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC066 - Pas de l'Aiguille
		SI267 - Cirque d'Archiane
		SI236 - Gorges du Gas
	ZNIEFF type 2	2610 - Haut Diois : Massif du Jocou
		3823 - Hauts plateaux du Vercors
		2609 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux afflueunts
	ZNIEFF type 1	26100003 - Montagnes de Toussière et de la Pare, de la Varaime, Quigouret et mont Chauvet
		26100001 - Serres des Têtes
		26100004 - Forêt et alpages de Jocou
		26100002 - Montagnes de Bellemotte, Jocou, Mont Barral
		38230008 - Crêtes orientales du massif du Vercors
		38230002 - Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors
		38230004 - Hauts plateaux sud du Vercors
		38230001 - Serre Chomille et la Tête du Sapet à Treschenu-Creyers
		26000008 - Gorges des Gâts et Forêt du Sapet
		26000032 - Montagne du Puy
		26000034 - Massif de la Grésière
		26090005 - Confluence du Bez et de la Drôme

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Autre*	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_420 - Le Bès et ses affluents, exceptés le Ruisseau de Raffignac et de Mian, les affluents des ruisseau de Boulc et de Borne	
	L.214-17 Liste 2	L2_179 - Le Bès	
		L2_180 - Le Ruisseau de l'Archiane	
	Classement frayères	026I000296 - Poisson Liste 1 - Le Bès (de la confluence avec l'Archiane à la confluence avec la Drôme)	
		026I000298 - Poisson Liste 1 - Ruisseau des Gats (de la confluence avec la Grimone à la confluence avec l'Archiane)	
		026I000299 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Vière (des oches à la confluence avec le Rau des Gats)	
		026I000300 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Borne	
		026I000368 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Plainie	
		026I000359 - Poisson Liste 1 - Rio Sourd	
		026I000301 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Boulc	
		026I000370 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Merlet	
		026I000310 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Archiane	
		026I000357 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Sarreymond	
		026I000367 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combeau	
	Réservoir biologique	RBioD00407 - Le Bès et ses affluents, exceptés les Ruisseaux des Boidans, des Caux, de Boulc et de Borne	
	ZAP	FRDR442ZAP - La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien, prévention contre les crues, animation SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	Malgré le classement du Bès en ZAP pour l'espèce anguille, l'intérêt du Bès pour cette espèce est limité.		

Contexte BES-26.24-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***						
	Intitulé	***Drôme***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR442	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10801	ruisseau de grimone	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10808	ruisseau de borne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10220	ruisseau de boulc	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11958	ruisseau de l'archiane	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10434	ruisseau des caux*	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10102	ruisseau des boidans	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BES-26.24-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B1+ à B3+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	SDF, CHA, TRF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF
	Espèces centrales	CHA, TRF
	Espèces intermédiaires	/
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Bès	2016	Glandage, Pont de la RD539	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BES-01
Bès	2016	Boulc / Trechenu-Creyers, le Relais	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-BES-02
Bès	2016	Chatillon-en-Diois, 250 m aval pont de la RD539	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-BES-03
Rau de Borne	2016	Glandage, Confluence Puscle	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-BOR-01
Boulc	2016	Boulc, Ancien Moulin de Ravel	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-BOL-01
Archiane	2016	Trechenu-Creyers, cimetière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-ARC-01
Archiane	2016	Trechenu-Creyers, Usine hydroélectrique	Abondances numeriques, pondérales, IPR	SDF, TRF	Station RR-ARC-01
Rau de Combeau	2016	Trechenu-Creyers, Citerne, 2km amont Menée	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-COM-01

Contexte BES-26.24-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	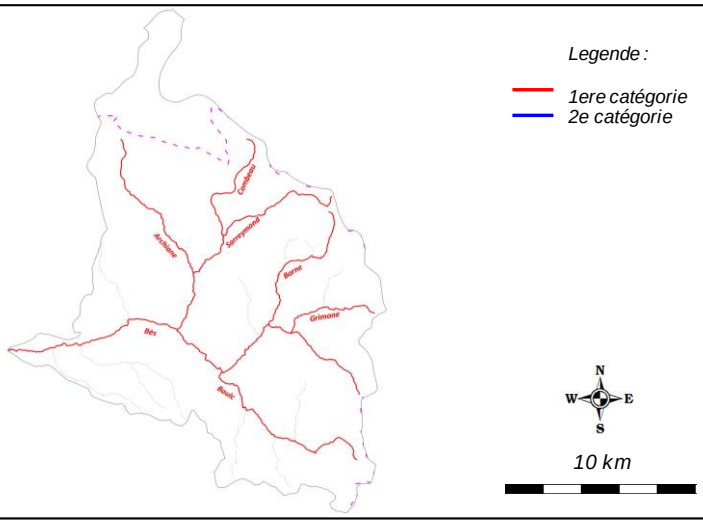	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	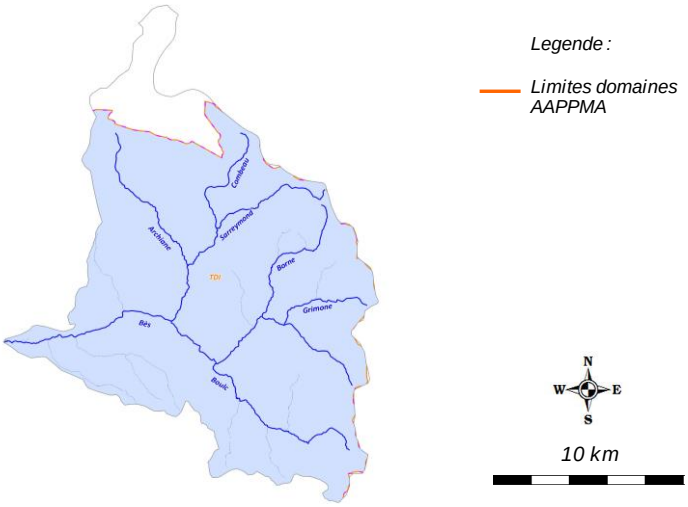	

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	TDI	Truite Dioise	495	945,3	275,8
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	Bès	Chatillon-en-Diois	TDI	No kill	300 m aval pont camping	301m amont pont camping	600 m	NC	NC

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte BES-26.24-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Sur ce contexte globalement conforme a été identifié tout de même une problématique de cloisonnement lié à la présence d'ouvrages transversaux faisant obstacle à la continuité piscicole. C'est le cas sur le Bes aval, l'Archiane, le Boulc et le Rau de Borne. L'Archiane est très cloisonnée : les resultats des inventaires montrent un impact fort sur la truite fario et très fort sur le Chabot. La problématique concerne aussi bien la montaison que la dévalaison. Le Rau de Borne et le Boulc sont quant à eux isolés du bes par la présence d'ouvrages totalement bloquants sur leur partie aval	Modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Impact lié à la présence d'une pisciculture d'Archiane	La pisciculture est en lien direct avec l'Archiane, de par la présence révélatrice de Saumon de Fontaine. Cette présence, meme accidentelle met en avant un risque de concurrence directe avec le peuplement naturellement présent, mais aussi et surtout un risque sanitaire.	Faible	Potentiellement fort
Facteur annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	Le Bes est marqué par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive tels que la baignade et la randonnée aquatique. De plus, le canyoning est également pratiqué sur le RioSourd. Ces activités peuvent potentiellement engendrer des impacts sur le frai de la truite fario et sur les petites espèces benthiques comme le Chabot	Potentiellement fort	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte BES-26.24-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Bes aval, Archiane, Boulc, Rau de Borne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Veiller au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de la pisciculture de l'Archiane	Archiane	Partiellement	Totalement	Totalement
Encadrement des activités liées à la pratiques des sports et loisirs d'eau vive	Bes, Rio Sourd	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BES-26.24-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	BES-DF1	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE52193 (Seuil de Chatillon-en-Diois, pont métallique, Hauteur chute = 1,6 m)	1	1	De nombreux enjeux continuité ont été identifiés sur le Bes et certains affluents. Le cours principal du Bes est classé en liste 1 et liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, l'ensemble des ouvrages transversaux devant être équipés ou effacés par les propriétaires.	Bes	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	80 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE40032 (Seuil du camping, Hauteur chute = 1,1 m)	1	1		Bes	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	55 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE40033 (Pont de la RD539, Hauteur chute = 0,4 m)	1	1		Bes	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65514 (Seuil confluence Rau de l'Adoux, Hauteur chute = 0,6 m)	1	1		Bes	FRDR442	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65271 (Prise d'eau de la Scierie Mensac, Hauteur chute = 0,9 m)	1	1	L'Archiane est également classée en liste 1 et liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement et 3 ouvrages sont identifiés notamment les 2 ouvrages de prise d'eau des 2 microcentrales (Menée et les Touches). Les resultats des investigations ont en outre montré la nécessité d'équiper ces ouvrages pour la montaison mais également à la dévalaison. Aucun système permettant la non dévalaison dans les canaux d'amenée et de dévalaison dans le cours d'eau n'est mis en place. Une passe à bassins existe au niveau de la prise d'eau de la microcentrale de Menée, mais celle-ci ne semble pas fonctionnelle.	Archiane	FRDR11958	Assurer une libre circulation (montaison et dévalaison) afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison et la dévalaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et RES0601	Propriétaire SMRD	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF6	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38843 (Microcentrale des Touches, Hauteur chute = 2,5 m)	1	1		Archiane	FRDR11958	Assurer une libre circulation (montaison et dévalaison) afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison et la dévalaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et RES0601	Propriétaire SMRD	125 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF7	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38846 (Microcentrale de Menée, Hauteur chute = 1,5 m)	1	1		Archiane	FRDR11958	Assurer une libre circulation (montaison et dévalaison) afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison et la dévalaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et RES0601	Propriétaire SMRD	75 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38868 (Microcentrale de Boulc, Hauteur chute = 2,8 m)	1	3	Outre l'Archiane, le Boulc et le Rau de Borne sont également déconnectés du cours d'eau principal de par la présence d'obstacles totalement infranchissables. Ces deux cours d'eau ne font pas l'objet d'un classement règlementaire, mais les resultats des investigations ainsi que les enjeux identifiés sur ces cours d'eau nécessitent le traitement de ces ouvrages.	Boulc	FRDR10220	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesure RES0601	SMRD	140 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BES-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38862 (Prise d'eau les Gats, Hauteur chute = 2 m)	1	3		Rau de Borne	FRDR10808	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMRD	100 000,00 €
GA2	Autre	BES-AU1	Identifier la problématique de la pisciculture d'Archiane	3	3	Un élevage piscicole situé sur l'Archiane amont, en aval du hameau d'Archiane est en communication directe avec le cours d'eau. Celui-ci influence les débits sur l'Archiane de par des prélèvements conséquents, et influence également le milieu de par l'échappement d'espèces telles que le saumon de fontaine, identifié lors des inventaires piscicoles. Le caractère patrimonial de l'Archiane (identifié en Réservoir biologique, en liste 1 et 2 au titre du L.214-17, au classement frayères au titre du L.432-3 de par la présence de la truite fario et du Chabot) nécessite une préservation des fonctionnalités de ce milieu. La pisciculture représente potentiellement une menace pour les espèces mais plus gloablement pour l'aspect sanitaire du cours d'eau. L'action consiste à vérifier la conformité de l'exploitation et de définir au besoin des mesures de limitation des impacts sur le milieu, en évitant à tout prix le départ de poissons d'élevage dans le milieu.	Archiane	FRDR11958	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 AFB A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA3	Communication et sensibilisation	BES-CS1	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	1	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive sur le bassin, en particulier sur le Bes. On resence la pratique de la baignade et de la randonnée aquatique sur les périodes estivales, mais qui peuvent également débuter assez tot en saison. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des ipacts potentiels à la fois sur les petites espèces benthiques (comme le Chabot), mais aussi sur le frai de la truite fario, selon la période. A noter que le canyoning est également pratiqué sur le Rau de Rio Sourd. Une étude relative aux sports et loisirs d'eau vive et leurs incidences a été lancée sur l'ensemeble du bassin versant de la Drôme. Celle-ci devra permettre d'aboutir à répondre à la fois aux possibles conflits d'usages, mais également de proposer des solutions de limitation des impacts des activité sur le milieu. L'action consiste donc à caractériser plus précisemment le type d'activité pratiquée, les secteurs, et les périodes Puis, de déterminer des opérations permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc	Bes Rio Sourd	FRDR442	Assurer la phase d'éclosion / emergence des alevins	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement sur les secteurs à enjeux	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	/	SMRD	75 000,00 €
GA4	Amelioration de connaissance	BES-AC1	Réaliser un recensement ecrevisse complementaire	3	3	L'écrevisse à pattes blanches est à priori absente du sous-bassin du Bes. Néanmoins, il existerai une population relictuelle sur le Rau des Nays, court affluent du Bes en rive droite située à l'aval du contexte. Une prospection nocturne permettra de vérifier si l'espèce est présente, et dans ce cas définir l'ampleur de la population (densité, aire de répartition).	Rau des Nays	/	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	500,00 €
GA5	Amelioration connaisance	BES-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	640,00 €

Contexte BES-26.24-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur le Bes et ses affluents de par sa valeur patrimoniale (cycle biologique de l'espèce repère qui s'effectue convenablement et présence d'une exceptionnelle population d'écrevisses à pattes blanches). A noter que le bassin amont de la Drome recèle une population de truite fario de souche méditerranéenne pure à plus de 90 %, celle ci devant impérativement être préservée. En outre, le milieu subit assez peu de perturbation anthropique.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

7.4. CONTEXTE SALMONICOLE AFFLUENTS DROME MEDIANE

AFFDROMED-26.26-S

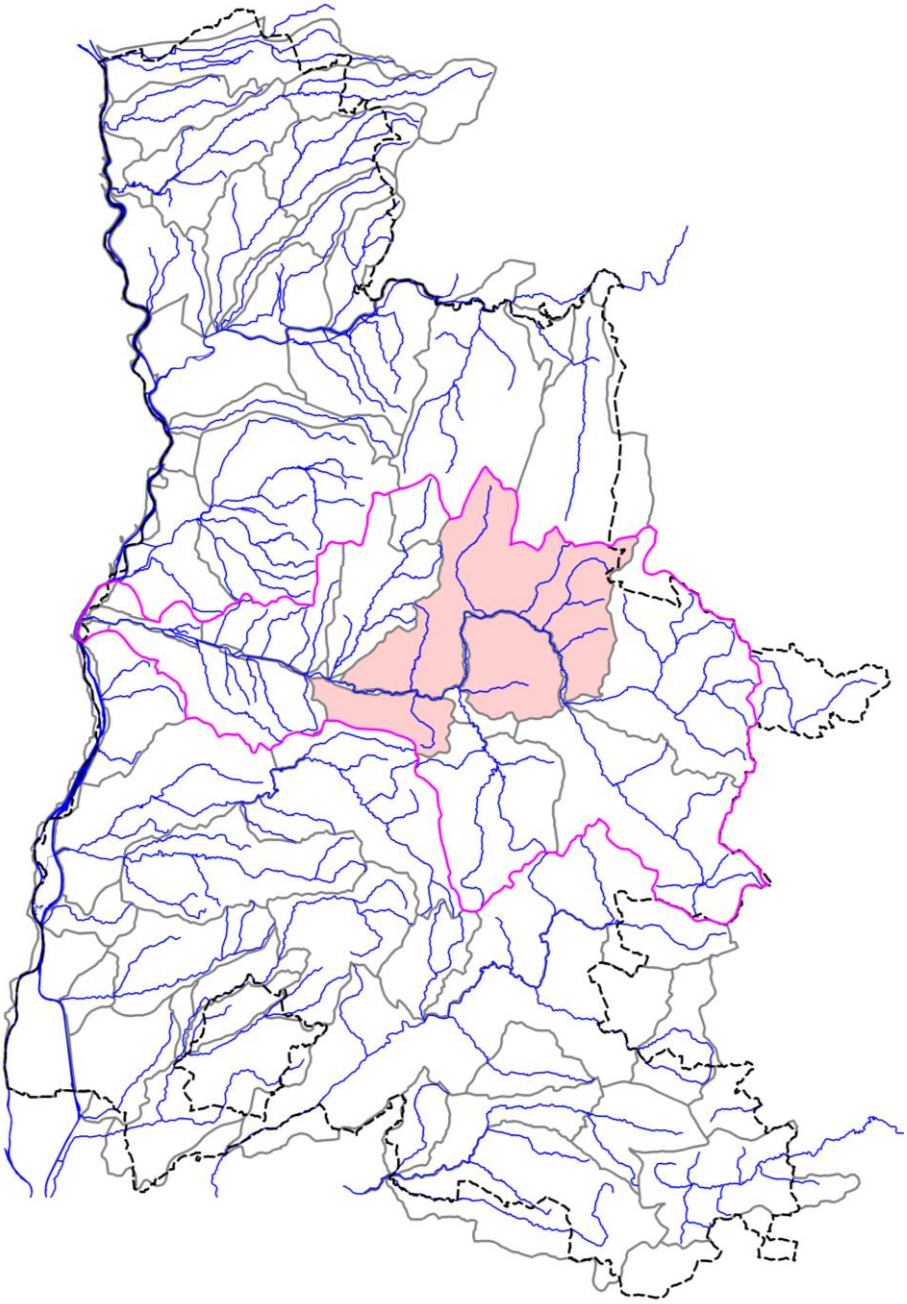

AFFDROMED-26.26-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

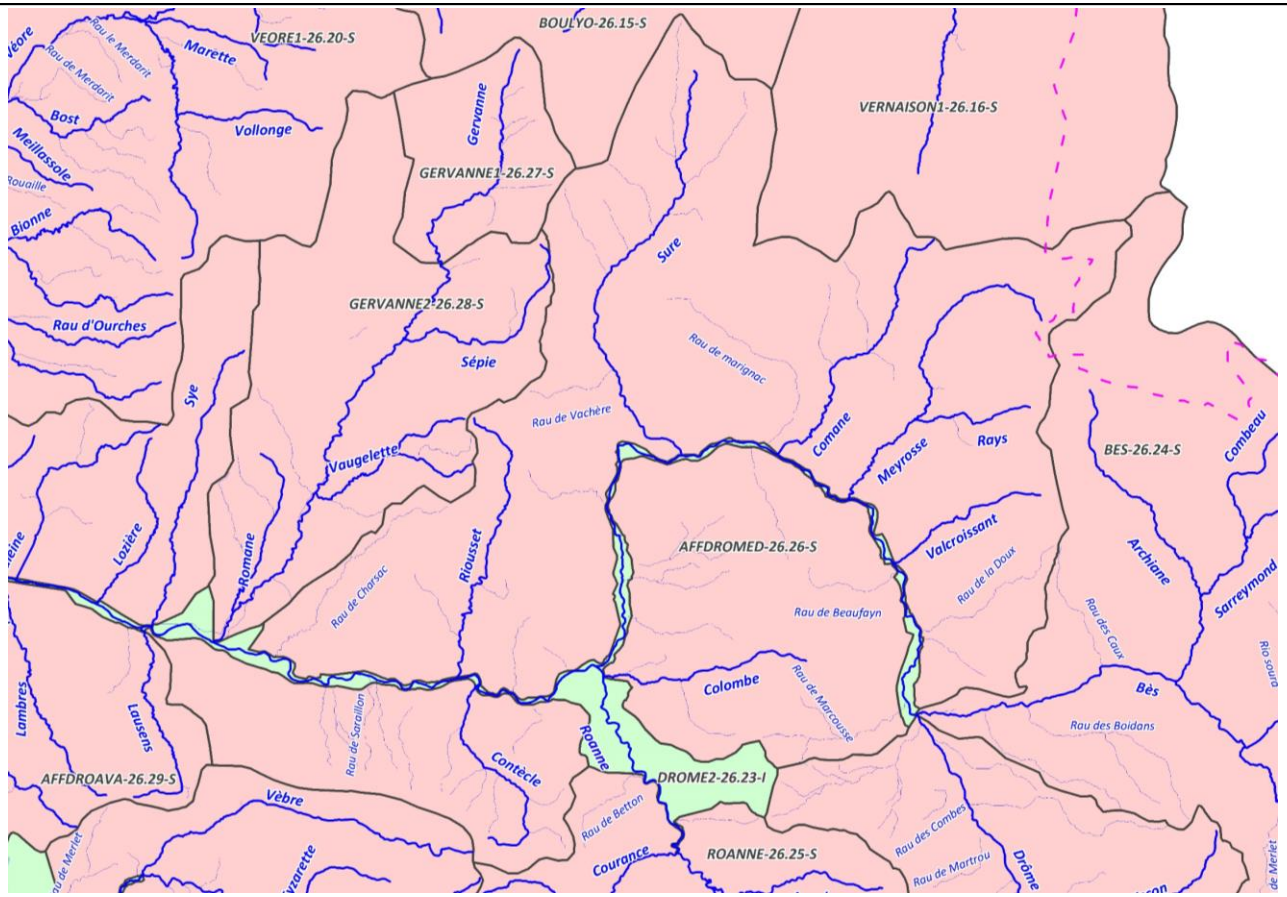

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE AFFDROMED-26.26-S (Affluents Drôme médiane)

Contexte AFFDROMED-26.26-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

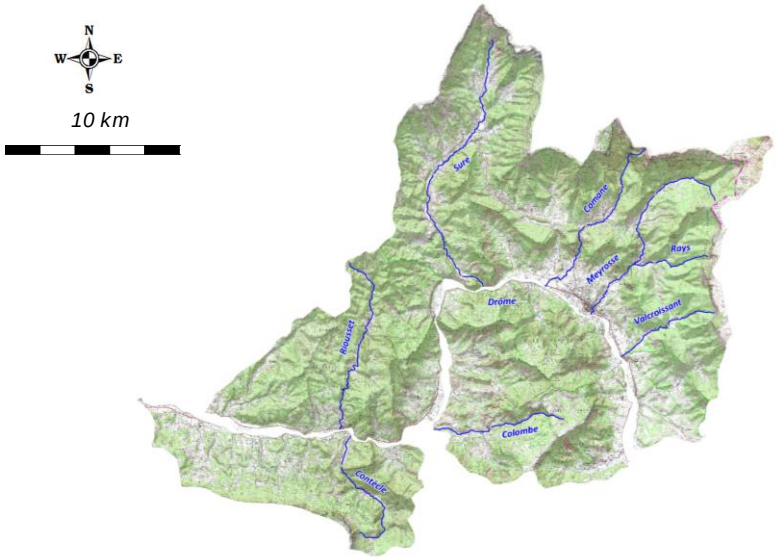

La rivière Drôme est un affluent de rive gauche du Rhône qui prend naissance à la Bâtie des Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 640 km² et le cours d'eau s'étire sur près de 106 km. Coulant d'abord du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m. Localement, les affleurements calcaires favorisent la formation de versants aux pentes très raides.

Les principaux affluents permanents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois ; il s'agit de la Roanne. La Grenette, un autre affluent d'une importance relative, draine le massif collinaire au sud de la plaine de val de Drôme.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Valcroissant	6,625	1500	430	161,51
Meyrosse	13,68	1500	397	80,63
Comane	11,67	1520	377	97,94
Sure	17,63	1000	350	36,87
Riousset	11,99	800	260	45,04
Colombe	8,131	1130	295	102,69
Contècle	8,758	1050	268	89,29

Contexte AFFDROMED-26.26-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Valcroissant, Meyrosse, Rays, Comane, Sure, Riousset, Colombe, Contècle		
	Plans d'eau	Présence de 36 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Valcroissant		Gauche aff Drôme	6,625
	Meyrosse		Gauche aff Drôme	13,68
	Comane		Gauche aff Drôme	11,67
	Sure		Gauche aff Drôme	17,63
	Riousset		Gauche aff Drôme	11,99
	Colombe		Droite aff Roanne	8,131
	Contècle		Droite aff Drôme	8,758
Surface du contexte (km2)	472,2			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	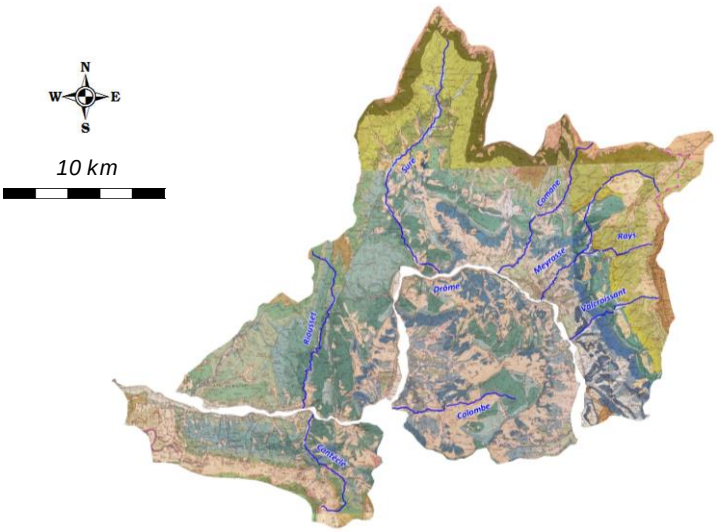			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Roman, Laval d'Aix, Molière-Glandaz, Die, Romeyer, Chamaloc, Marignac-en-Diois, Ponet-et-St-Auban, Ste-Croix, St-Julien-en-Quint, St-Andéol, Vachères-en-Quint, Pontaix, Veronne, Vercheny, Montclar-sur-Gervanne, Miribel-et-Blacons, Saillans, Piégros-la-Clastre, Aubenasson, St-Sauveur-en-Diois, Chastel-Arnaud, Espenel, Aurel, Barsac, Montmaur-en-Diois
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	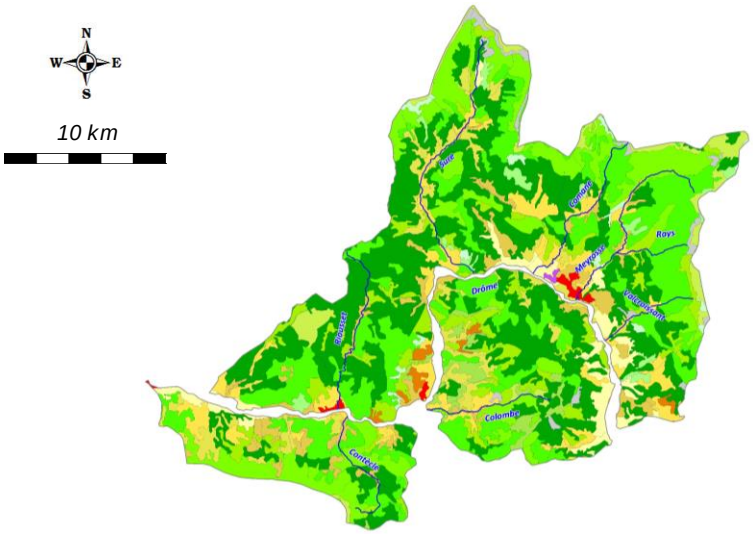 La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.

Industrie	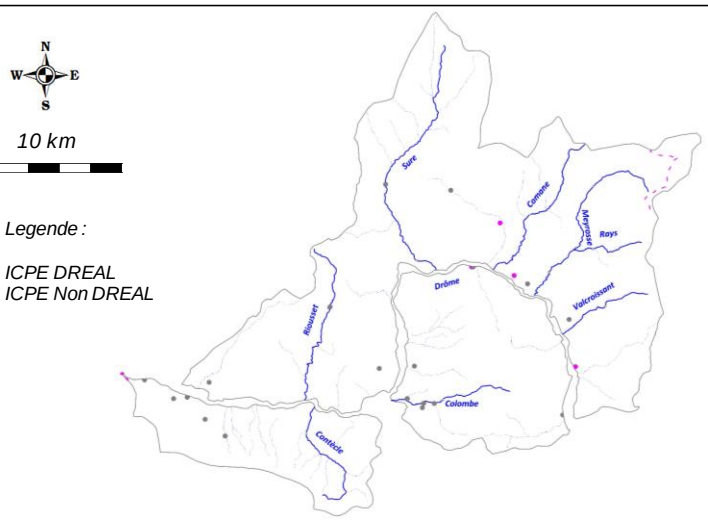
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3137OT, 3138OT, 3236OT et 3237OT
Mesures règlementaires de protection	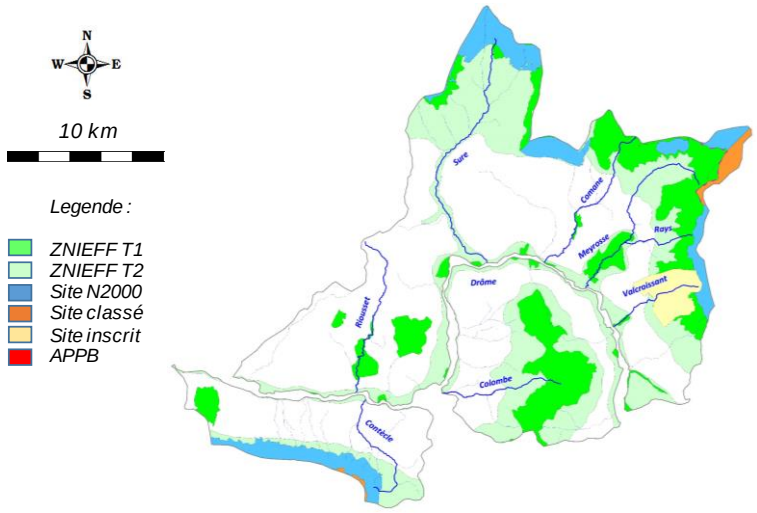
	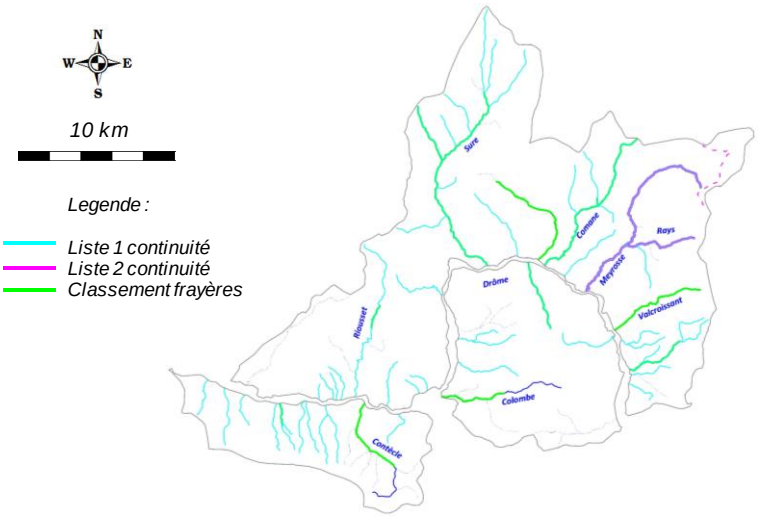

Mesures règlementaires de protection (suite)	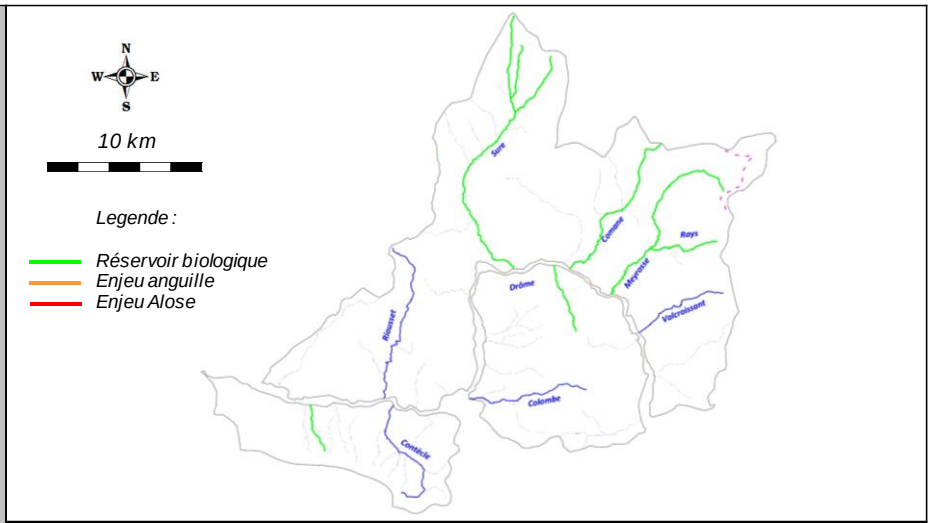	
	Natura 2000	FR8210017 - Hauts plateaux du Vercors (ZPS)
		FR8201744 - Hauts plateaux et contreforts du Vercors Oriental (SIC)
		FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors (SIC)
		FR8212018 - Massif de Saou et Cretes de la Tour (ZPS)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC066 - Pas de l'Aiguille
		SI683 - Abbaye cistercienne de Valcroissant
	ZNIEFF type 2	2610 - Haut Diois : Massif du Jocou
		2607 - Plateaux centraux du Vercors
		2609 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents
		2613 - Chainons du Diois central
		2612 - Chainons occidentaux du Diois : Foret de Saou et montagne de Couspeau
	ZNIEFF type 1	38230004 - Hauts plateaux Sud du Vercors
		38230002 - Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente
		26090005 - Confluence du Bez et de la Drôme
		26090012 - Plateau de Die et ruisseau de Meyrosse
		26000005 - Défilé de la Comane
		26090010 - Lit de la Drôme et cultures à Ponet-et-Saint-Auban
		26090011 - Rocher de Ste Croix
		26090004 - Plaine bocagère de Pontaix
		26130005 - Massif de Justin, Solaure, Serre Chauvière et montagne de Rimon-et-Savel
		26000046 - Massif du Grand Barry
		26090013 - Détroit de Saillans
		26000045 - Combe du ruisseau d'Aiguebelle au Grand Barry
		26000054 - Landes et bois de Saint-Christophe
		26120004 - Massif de Saou
		26000007 - Colline de Puyjovent

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Autre*	/
	L.214-17 Liste 1	L1_421 - Les affluents de la Drôme de l'aval de sa confluence avec l'Esconavette à l'amont de sa confluence avec le Valcroissant
		L1_422 - Le Ruisseau de Meyrosse et ses affluents
		L1_423 - Le Cocause
		L1_424 - La Comane et ses affluents
		L1_425 - Le Ruisseau des Houlettes
		L1_426 - L'Izarette
		L1_427 - La Sure et ses affluents
		L1_428 - Le Ruisseau des Lots
		L1_429 - Le Ruisseau des Baratières et ses affluents
		L1_430 - Le Ruisseau de Siare
		L1_436 - Le Ruisseau de Saint-Pierre
		L1_437 - Le Ruisseau de Combe Noire
		L1_432 - Le Ruisseau de la Nielle
		L1_438 - Le Ruisseau de Rourebel
		L1_433 - Le Riousset
		L1_434 - Les affluents de la Drôme de l'aval de sa confluence avec Le Riousset à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Charsac
		L1_435 - Le Ruisseau de Blayne
		L1_444 - Le Ruisseau des Bois
	L.214-17 Liste 2	L2_181 - Le Ruisseau de Meyrosse
		L2_182 - Le Rays
	Classement frayères	026I000316 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Doux (de Peyrol à la confluence avec la Drôme)
		026I000393 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Valcroissant
		026I000305 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Meyrosse
		026I000306 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Meyrosse (des Planeaux à la confluence avec la Drôme)
		026I000369 - Poisson Liste 1 - Le Rays
		026I000308 - Ecrevisse Liste 2 - La Comane
		026I000307 - Poisson Liste 1 - La Comane
		026I000371 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau Vaudonne (du village à la confluence avec la Comane)
		026I000317 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Marignac (de la route de la Croix à la confluence avec la Drôme)
		026I000303 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de chapiat
		026I000302 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de chapiat
		026I000340 - Poisson Liste 1 - La Sure (de la Confluence Ruisseau de l'Infernet à la confluence avec la Drôme)
		026I000339 - Ecrevisse Liste 2 - La Sure (du seuil amont pont de Sainte-Croix à la confluence avec la Drôme)
		026I000394 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau des Glovins
		026I000319 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Colombe (du village d'Aurel à la confluence avec la Roanne)
		026I000318 - Poisson Liste 1 - Ruisseau le contècle (de St-Moirans à la confluence avec la Drôme)
		026I000338 - Ecrevisse liste 2 - Le Riousset (de Château-Vieux à la ferme Message)
		026I000401 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau des Brandins (des Brandins à la confluence avec la Drôme)
		026I000347 - Poisson Liste 1 - Ruisseau des Brandins (des Brandins à la confluence avec la Drôme)

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Réservoir biologique*	RBioD00408 - Le Ruisseau de Meyrosse et ses affluents	
		RBioD00409 - La Comane et ses affluents	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte AFFDROM ED-26.26-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drome***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***						
	Intitulé	***Drome***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR11772	ruisseau l'esconavette	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10535	ruisseau de valcroissant	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12024	ruisseau de meyrosse	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12039	ruisseau la comane	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11299	ruisseau de marignac	MEN	2021	2015	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10499	rivière la sure	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11342	ruisseau de colombe	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11601	ruisseau le contècle	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10998	ruisseau le riousset	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10005	ruisseau de charsac	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte AFFDROMED-26.26-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B2+ à B4
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, VAI, BLN, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, BLN
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	BLN
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente sur la partie aval de la Meyrosse	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Sure	2017	St-Andéol-en-Quint, les Prairies	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BLN, APP	Station RR-SUR-01
Sure	2017	Ste-Croix, village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, APP	Station RC-SUR-01
Comane	2017	Chamaloc, aval pont village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RC-COA-01
Meyrosse	2017	Romeyer, les Oches	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-MEY-01
Meyrosse	2017	Die, Amont les Oules	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-MEY-01
Rays	2017	Romeyer, Aval passage à gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-RAY-01
Valcroissant	2017	Die, Pas de la Roche	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-VAC-01
Colombe	2017	Aurel, la faurie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-COB-01
Contècle	2015	Saillans, amont station de pompage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-CON-01

Contexte AFFDROMED-26.26-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

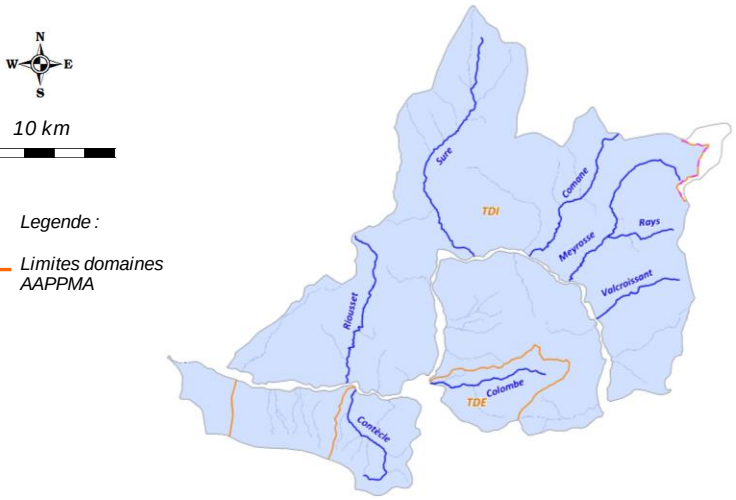

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TDI	Truite Dioise	495	945,3	405,5
	TDE	Truite du Désert	64	260,6	50,52
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA pratiquent une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte AFFDROM ED-26.26-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Le cloisonnement est assez marqué en particulier sur la Meyrosse aval : de nombreux ouvrages sont présents, de la confluence avec la Drôme à la confluence avce le Rays. Ils s'avèrent pour la plupart totalement infranchissables. Ils impactent en outre aussi bien la dévalaison que la montaison.	Modéré	Modéré
Facteur principal	Prélèvements	Parallèlement à l'impact lié au cloisonnement, une partie des ouvrages bloquant pour la circulation piscicoles sur la Meyrosse aval ont également une incidence sur la capacité habitationnelle de par les prélèvements d'eau qu'ils constituent, notamment les prises d'eau de la microcentrale de la Roche et celle du canal des Fondeaux.	Faible	Fort
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	L'habitat est ponctuellement déficitaire sur la Meyrosse aval : le lit est très aménagé et des contraientes sont évérées sur les deux rives.	Faible	Modéré à fort
Facteur principal / annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	La Comane est marquée par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive tels que le canyoning. Cette activité peut potentiellement engendrer des impacts sur le frai de la truite fario, mais aussi et surtout sur la population d'écrevisses à pattes blanches, population remarquable sur ce cours d'eau	Potentiellement fort	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte AFFDROM ED-26.26-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	ADM-RM1	Réaliser une restauration physique légère	1	3	La Meyrosse aval est très artificailisée, et les contraintes exercées sur le lit limitent les possibilité de restauration morphologiques porfondes de types R3. En revanche, il st possible de réaliser des restaurations physiques de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Meyrosse aval	FRDR12024	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMRD FDPPMA26, AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
	Action règlementaire	ADM-AR1	Mettre en place une stratégie de limitation des prélèvements	1	3	La partie aval de la Meyrosse est fortement influencée par les prélèvements de la microcentrale de la Roche, et par la prise d'eau des Fondeaux. Cette dernière a pour vocation l'irrigation dont la gestion est assurée par des ASA. De nombreux cas de non respect des débits réservés voir des assèchements du cours d'eau se sont avérés ces dernières années, et de manière régulière. En outre, il semblerait que des doutes subsistent quant aux valeurs de références de débits, notamment la détermination du module. L'action consisterait à déterminer de manière collégiale avec l'ensemble des acteurs locaux d'un plan permettant d'assurer à la fois les besoins des usagers et de préserver le milieu. L'objectif minimum à atteindre étant le respect de la règlementation liée aux débits réservés (L.214-18 du CE).	Meyrosse aval	FRDR12024	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Assurer le maintien de la diversité des habitats	OF2 Disposition 2-02 OF7 Dispositions 7A-01, 7A-02, 7A-04 et 7A-08	Mesures RES0303 et RES0601	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD et la DDT	/
	Dispositif de franchissement	ADM-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38776 (seuil du Viaduc, hauteur de chute = 2,20 m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur la Meyrosse, en aval de la confluence avec le Rays, jusqu'à la confluence avec la rivière Drôme, notamment vis à vis des espèces Truite fario (espèce repère du contexte) et le Chabot (espèce cible). L'espèce Anguille est de plus potentiellement présente sur ce secteur. A noter que la limite amont de l'aire de réapartition du chabot correspond à la prise d'eau de la microcentrale de la Roche. La Meyrosse est classée en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, sur l'ensemble de son linéaire, tout comme le Rays. Les enjeux concernent la montaison, en particulier pour l'espèce Truite fario, et la dévalaison pour toutes les espèces présentes. En effet, deux ouvrages de prises d'eau sont présents, non équipés de systèmes empechant la dévalaison dans les canaux d'amenée. D'importantes densités piscicoles sont présentes, piégées dans ces secteurs.	Meyrosse aval	FRDR12024	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, propriétaires privés	110 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADM-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38784 (prise d'eau du canal des Fondeaux, hauteur de chute = 4,50 m)	1	1		Meyrosse aval	FRDR12024	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, propriétaires privés	225 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADM-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE38784 (prise d'eau de la microcentrale de la Roche, hauteur de chute = 4,0 m)	1	1		Meyrosse aval	FRDR12024	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, propriétaires privés	200 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADM-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54138 (passage à gué, hauteur de chute = 0,9 m)	1	1		Rays	FRDR12024	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, propriétaires privés	7 500,00 €
	Dispositif de franchissement	ADM-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54139 (pont cadre piste forestière, hauteur de chute = 0,4 m)	1	1		Rays	FRDR12024	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, propriétaires privés	4 000,00 €
GA2	Communication et sensibilisation	ADM-CS1	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	2	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive sur le bassin, en particulier sur la Comane avec la pratique assez intensive du canyoning, qui débute très tôt en saison. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des impacts potentiels sur le frai de la truite fario, selon la période aisni que sur l'écrevisse à pattes blanches, par écrasement. L'action consiste à mettre en place des mesures permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc ....) à partir d'une meilleure connaissance de la pratique de ces activités et des leurs impacts potentiels sur la faune aquatique. Cette opération est donc à mettre en lien avec l'Etude sur les sports et loisird d'eau Vive lancée par le SMRD et dont la Comane fait partie des secteurs de suiv. En outre, des connaissances approfondies sur ce cours d'eau doivent être menées, notamment sur la thermie et sur la répartition de la population d'écrevisses (action ADM-AC1).	Comane	/	Assurer la phase d'éclosion / emergence des alevins	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement sur les secteurs à enjeux	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA3	Amelioration connaisance	ADM-AC1	Mise en place d'un suivi complémentaire sur la Comane	2	2	Dans le cadre de l'amélioration de la caractérisation des cours d'eau et de la détermination des impacts de l'activité canyoning sur la Comane, il est proposé la mis en place d'une sonde thermique, dont l'objectif majeur est de déterminer les durées d'incubation et d'émergence des alevins de truite fario sur le sceteur concerné. Cette oprétaion permettra de définir les périodes de vulnérabilité de l'espèce. En outre, l'écrevisse à pattes blanches est présente sur ce cours d'eau, mais la répartition de l'espèce demande à être précisée. Des prospections écrevisses nocturnes sont proposées, avec un bornage précis de la population. Puis, en lien avec l'étude sur les sports ét loisirs d'eau vive lancée par le SMRD, des proposition d'actions seront faites (périodes d'activités, secteurs, suivis spécifiques, etc ...)	Comane	FRDR12039	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Meilleure connaissance du milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	2 000,00 €
	Amélioration connaissance	ADM-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	640,00 €

Contexte AFFDROM ED-26.26-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues de résultats obtenus sur les différents inventaires, mettant en avant une très bonne réussite du cycle biologique de la population de truite fario, une gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du contexte. Le déficit observé sur la Meyrosse aval est directement liée à un déficit de la capacité habitationnelle : un soutien de population n'apporterai aucun gain piscicole.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

7.5. CONTEXTE SALMONICOLE ROANNE

ROANNE-26.25-S

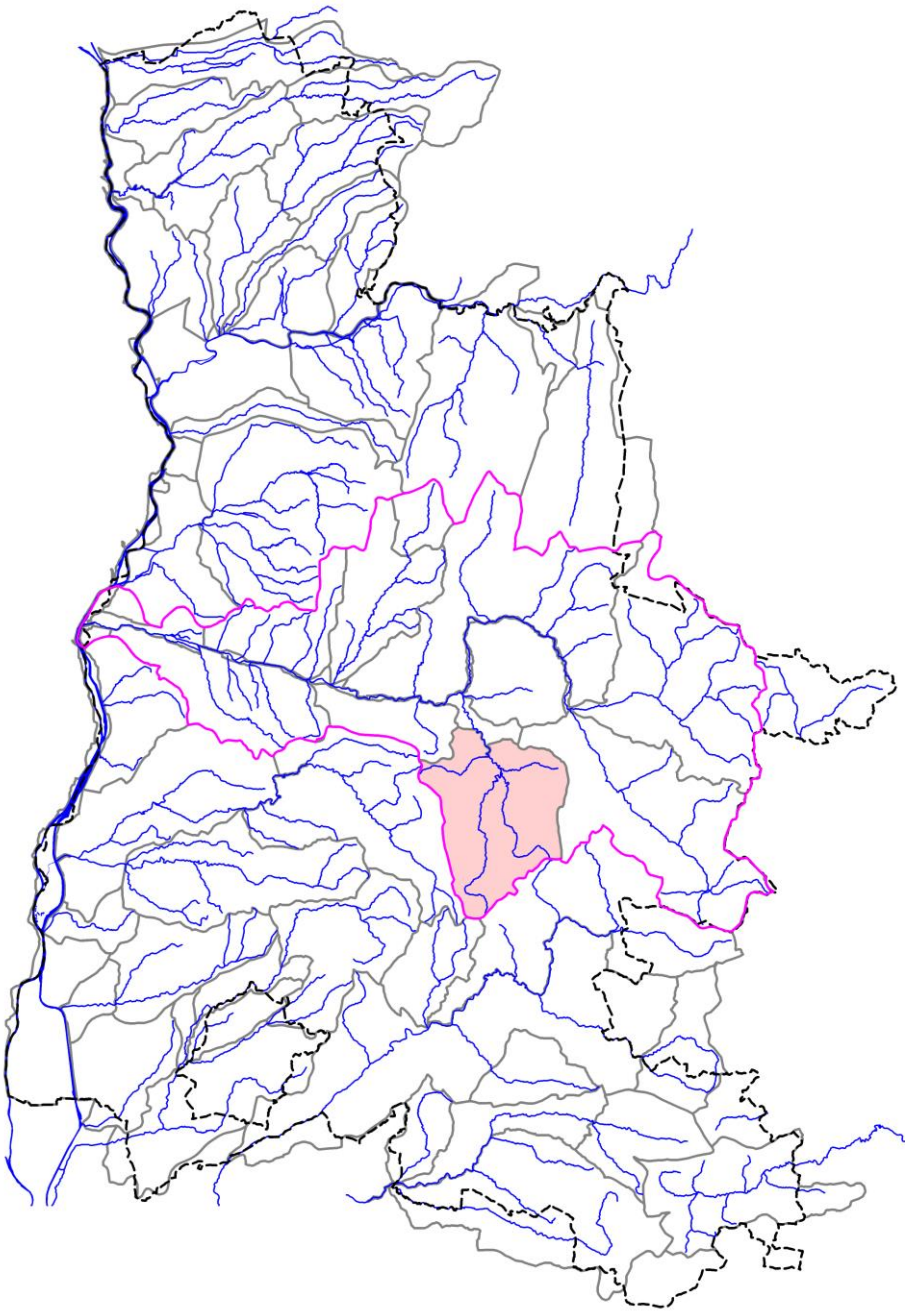

ROANNE-26.25-S

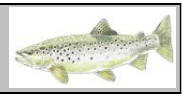

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

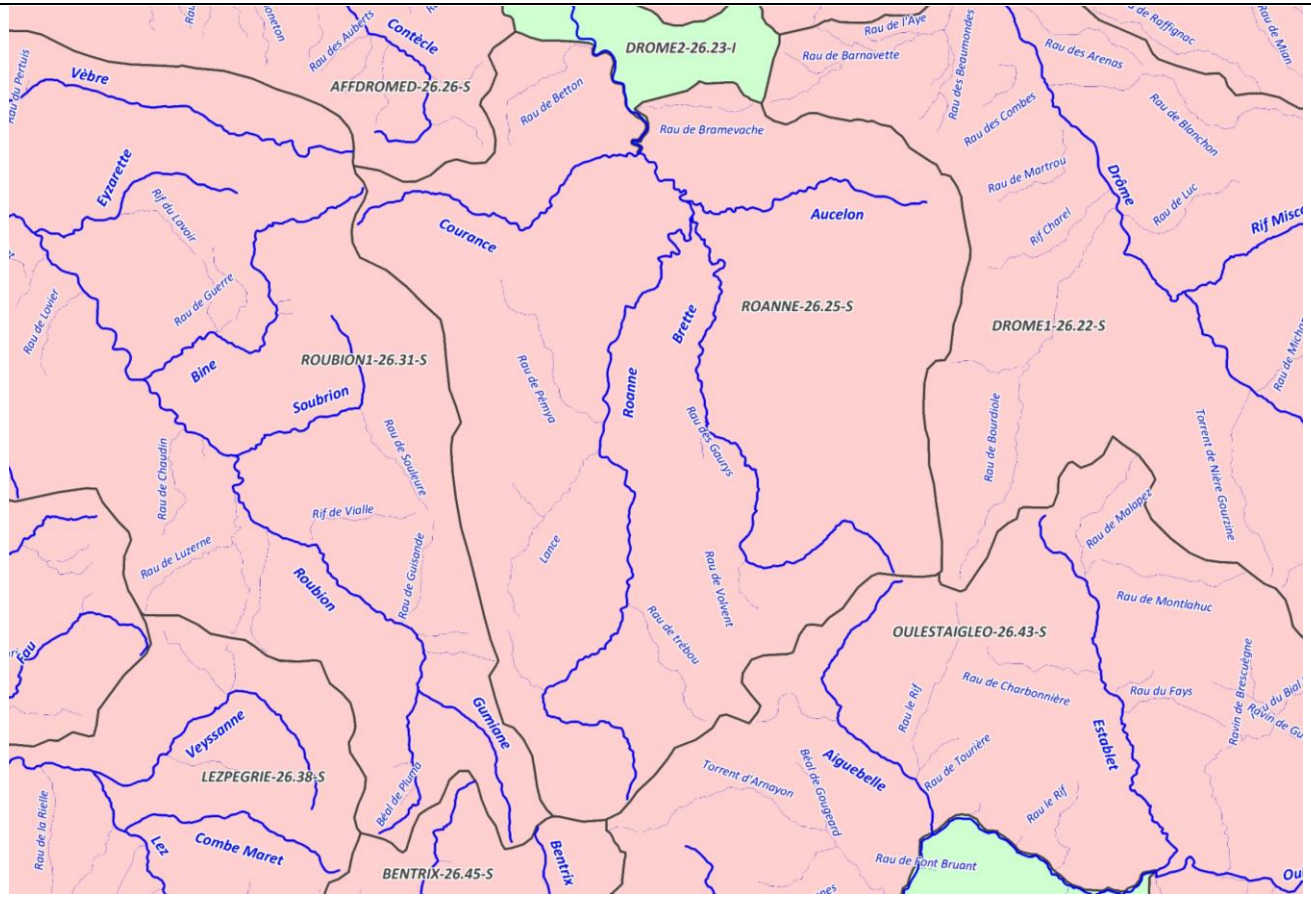

N W E S ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE ROANNE-26.25-S (Roanne)

Contexte ROANNE-26.25-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

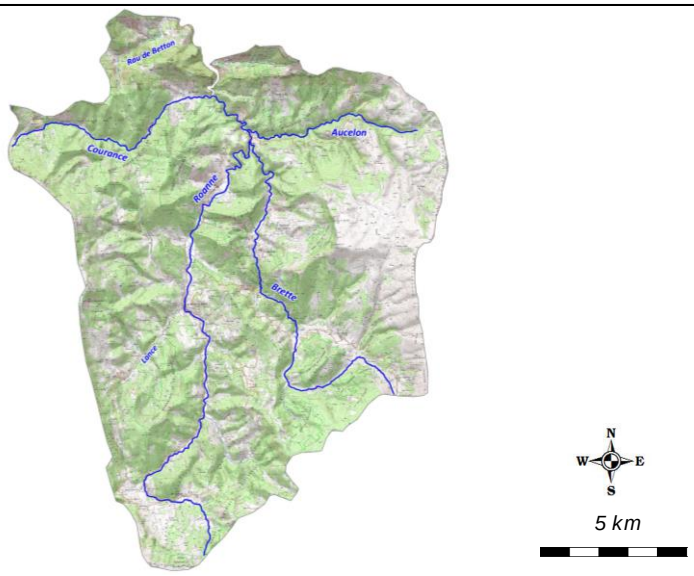

La Roanne, longue d'environ 35 km, prend sa source au Sud-Est de la commune d'Arnayon, pour se jeter dans la rivière Drôme en rive gauche sur la commune d'Espenel. Le contexte salmonicole de la Roanne se situe en amont de la confluence avec la Courance et inclue les affluents Courance, Aucelon et Brette.

Profil topographique du cours d'eau principal

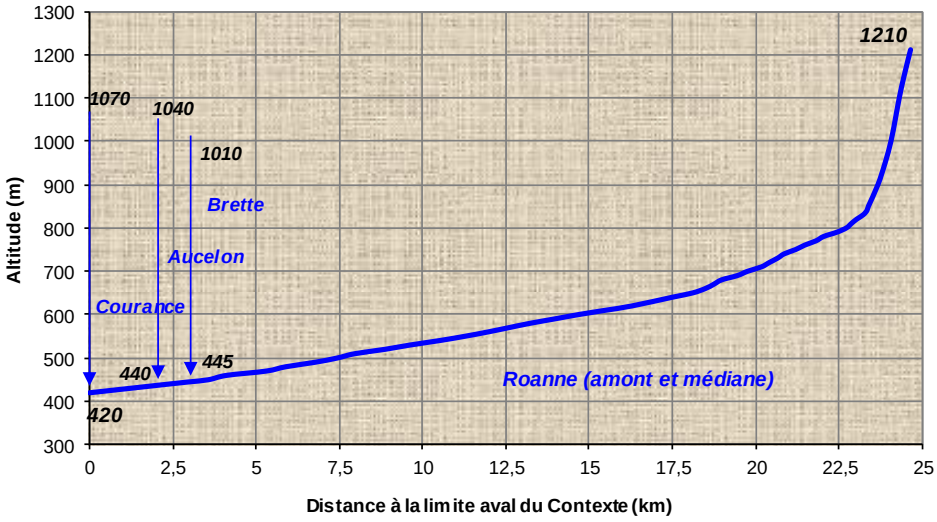

Contexte ROANNE-26.25-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Roanne		
	Aval	Confluence Courance		
	Affluents	Brette, Aucelon, Courance		
	Plans d'eau	Présence de 15 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Roanne (amont confluence Courance)		***I***	**24,64**
	Brette		Droite	16,37
	Aucelon		Droite	7,24
	Courance		Gauche	9,24
Surface du contexte (km2)	193,5			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,11	
	Module (m3/s)		2,025	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1210	
		Altitude aval (m)	420	
		Pente Moyenne (pm)	32,06	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	0	
		Hauteur cumulée (m)	0	
	Taux d'étagement (%)		0	
Geologie	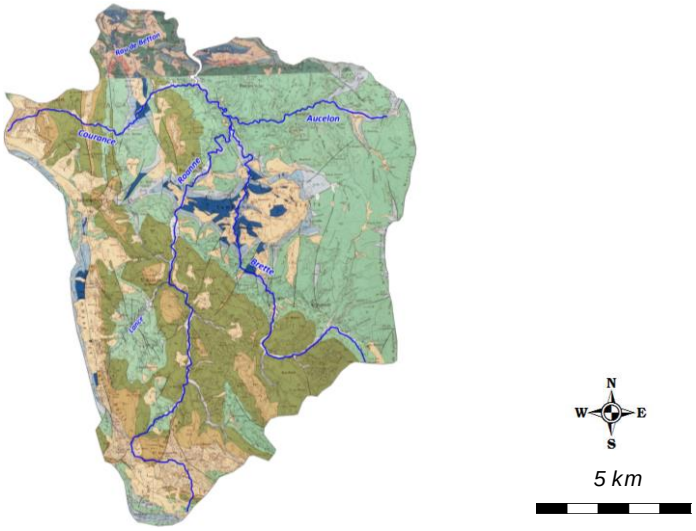			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Gumiane, Chalancon, Volvent, St-Nazaire-le-Désert, Brette, Rochefourchat, Pradelle, Aucelon, Pennes-le-Sec, La Chaudière, St-Benoit-en-Diois
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	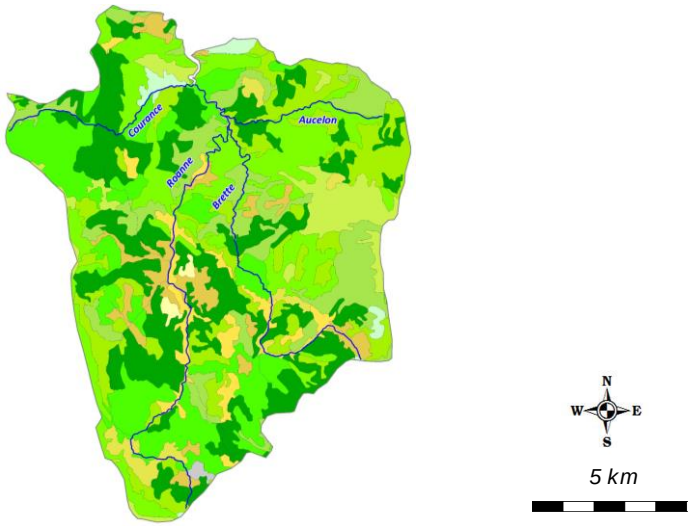
	La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.

Industrie	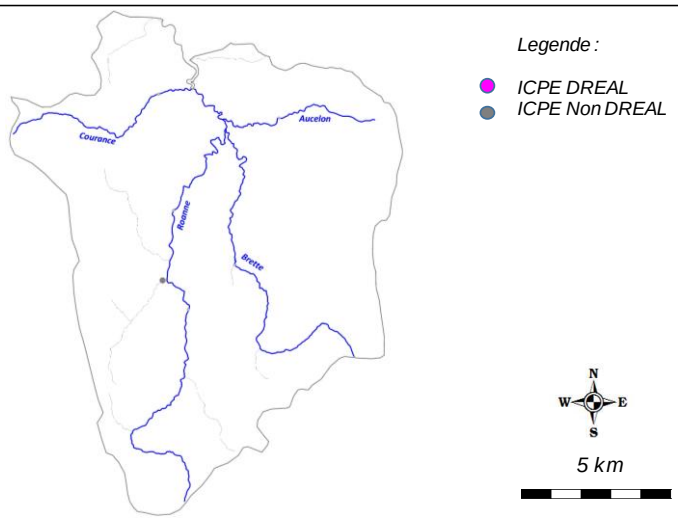
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3137OT et 3138OT
Mesures règlementaires de protection	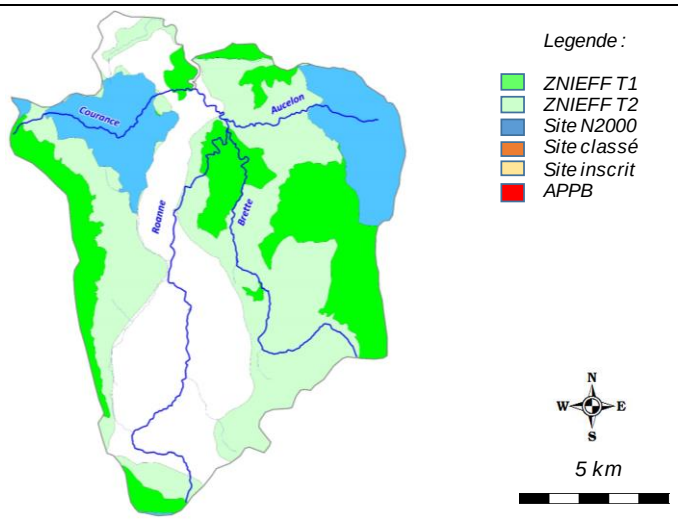
	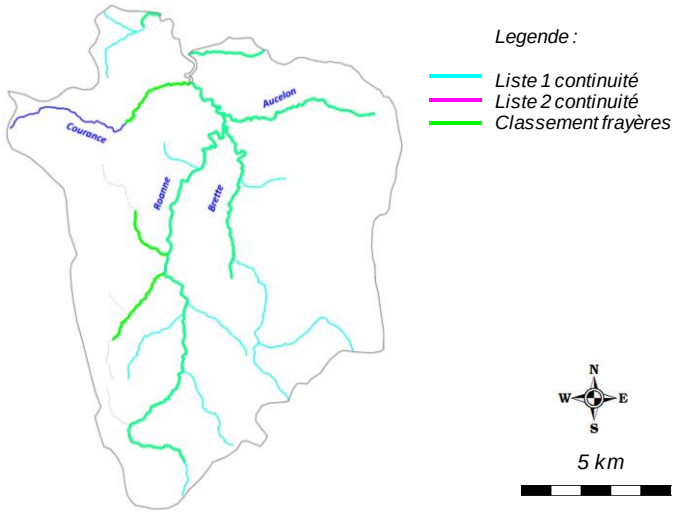

Mesures règlementaires de protection (suite)	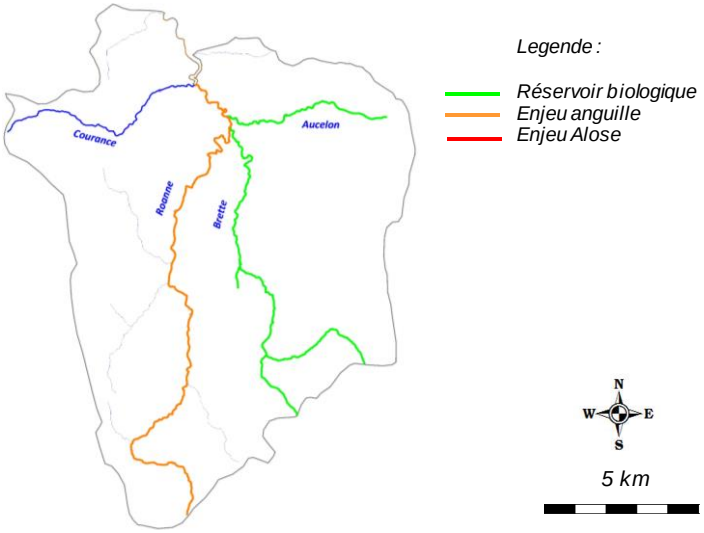	
	Natura 2000	FR8201690 - Grottes à chauves-souris des Sadoux (SIC)
		FR8201685 - Pelouses, Landes, Falaises et forêts de la montagne d'Aucelon (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2613 - Chainons du Diois Central
		2612 - Chainons Occidentaux du Diois : Forêt de Saou et Montagne de Couspeau
		2609 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents
		2618 - Chainons Septentrionaux des Baronnies
	ZNIEFF type 1	26180001 - Montagne d'Angèle
		26130003 - Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau
		26130001 - Résurgences du Trou Arnaud
		26130002 - La Roanne à Pradelle, la montagne de Chabrier et le ruisseau de la Brette
		26120001 - Montagne de Couspeau
		26120003 - Grotte de Baume Rousse
		26120002 - Vallée de la Courance
		26120004 - Massif de Saou
		26130004 - Bois et pelouses du col de Pennes
		26130005 - Massif de Justin, Solaure, Serre Chauvière et montagne de Rimon-et-Savel
		26000030 - Gorges de l'Escharis
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_431 - La Roanne et ses affluents exceptés les ruisseaux de Colombe et Pemya,la Courance et la Lance
	L.214-17 Liste 2	/

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000289 - Poisson Liste 1 - La Roanne (de la ferme Meffre à la confluence avec la Drôme)	
		026I000333 - Poisson Liste 1 - La Lance (de Barillon à la confluence avec la Roanne)	
		026I000320 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Pémya (des Chauvins à la confluence avec la Roanne)	
		026I000288 - Poisson Liste 1 - La Brette	
		026I000287 - Poisson Liste 1 - Ruisseau d'Aucelon	
		026I000334 - Poisson Liste 1 - La Courance (du Pas de la Mort à la confluence avec la Roanne)	
		026I000400 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Bramevache	
		026I000335 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Béton (de la Ferme des Claitons à la confluence avec la Roanne)	
	Réservoir biologique	RBioD00411 - La Roanne et ses affluents exceptés les ruisseaux de Colombe et Pemya,la Courance et la Lance	
	ZAP	FRDR441-ZA - La Roanne	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien, prévention contre les crues, animation SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	La Roanne est classée en Zone d'Action Prioriatire (ZAP) pour l'espèce Anguille sur l'intégralité de son linéaire.		

Contexte ROANNE-26.25-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***						
	Intitulé	***Drôme***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR441	La Roanne	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10809	ruisseau la lance	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10515	ruisseau de pémya	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10009	ruisseau la brette	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10210	ruisseau d'aucelon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11163	ruisseau la courance	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte ROANNE-26.25-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3 à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BAM, BLN, CHE, ANG
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente sur la Roanne médiane et aval	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Roanne	2016	St-Nazaire-le-Désert, Amont pont de la Moye	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, BLN	Station RR-ROA-01
Roanne	2016	Pradelle, pont Etroit	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-ROA-02
Roanne	2016	Pradelle, Confluence Courance	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Station RR-ROA-03
Brette	2016	St-Nazaire-le-Désert, Bas Freyssinet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BRE-01
Aucelon	2016	Aucelon, Ancien Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-AUC-01
Courance	2016	Pradelle, Passage à gué Gleyssoles	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-COU-01

Contexte ROANNE-26.25-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

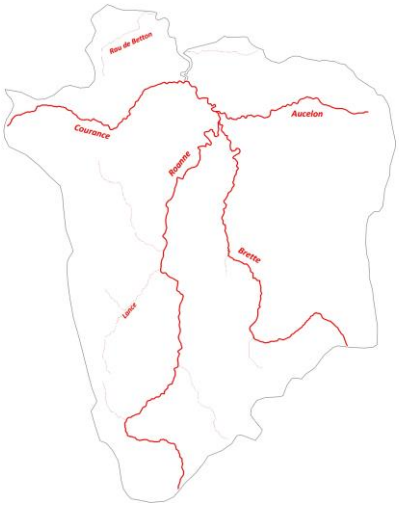

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

N
W E
S

5 km

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

Legende :

Limites domaines AAPPMA

N
W E
S

5 km

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	TDE	Truite du Désert	64	260,6	193,5
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte ROANNE-26.35-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, rectification du lit mineur	Le cours d'eau de la Roanne a radicalement changé de fonctionnement morphodynamique depuis la crue du 1993, qui couplé au peu d'activités humaines du bassin, on entrainé globalement un sur un secteur assez conséquent une diminutaion de la lame d'eau avec un lit mineur bien moins marqué. La ripisylve est très peu presente, et de fait la capacité habitationnnelle est limité par une très faible présence d'embacles et de sous-berges. Dans une moindre mesure, la Brette est également touchée par une raréfaction des habitats naturels, favorable à l'espèce repère, mais aussi au barbeau méridional, espèce emblématique de ce contexte.	Modéré	Fort
Facteur annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	La Courance et le Rau de Betton sont marqués par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive tels que la randonnée aquatique et le canyoning. En outre, la randonnée aquatique est également très pratiquée sur la Roanne ainsi que la baignade. Ces activités peuvent potentiellement engendrer des impacts sur le frai de la truite fario, ainsi que sur les petites espèces benthiques.	Potentiellement fort	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte ROANNE-26.25-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Roanne, Brette	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Encadrement des activités liées à la pratiques des sports et loisirs d'eau vive	Roanne, Courance, Rau de Betton	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte ROANNE-26.25-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	ROA-RM1	Réaliser une restauration physique légère	1	3	Une problématique liée à la capacité habitationnelle a été identifiée sur la Roanne amont ainsi que sur la Brette, sans pour autant créer une véritable problématique géomorphologique. Il est ainsi préconisé sur ces cours d'eau dont les sites d"interventions devront étre précisés,des opérations de restauration physique légère de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Roanne, Brette	FRDR441	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMRD, FDPPMA26, AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Communication et sensibilisation	ROA-CS1	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	1	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive sur le bassin, en particulier sur la Roanne et ses affluents. On resence la pratique de la baignade et de la randonnée aquatique sur les périodes estivales, mais qui peuvent également débuter assez tot en saison. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des impacts potentiels à la fois sur les petites espèces benthiques (comme le Chabot), mais aussi sur le frai de la truite fario, selon la période. A noter que le canyoning et la randonnée aquatique sont également très pratiqués sur la Courance et le Rau de Betton. Une étude relative aux sports et loisirs d'eau vive et leurs incidences a été lancée sur l'ensemeble du bassin versant de la Drôme. Celle-ci devra permettre d'aboutir à répondre à la fois aux possibles conflits d'usages, mais également de proposer des solutions de limitation des impacts des activité sur le milieu. L'action consiste donc à caractériser plus précisemment le type d'activité pratiquée, les secteurs, et les périodes Puis, de déterminer des opérations permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc	Roanne Courance Rau de Betton	FRDR441	Assurer la phase d'éclosion / emergence des alevins	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement sur les secteurs à enjeux	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	/	SMRD	75 000,00 €
	Amelioration connaisance	ROA-AC1	Mettre en place 2 sondes thermiques supplémentaires	3	2	Dans le cadre de l'amélioration de la caractérisation des cours d'eau et de la détermination des impacts potentiel de l'activité canyoning / randonnée aquatique sur la Courance et sur le Rau de Betton, il est préconisé la mise en place de 2 sondes thermiques sur ces 2 cours d'eau. L'objectif majeur de cette opération est de déterminer précisemment les durées d'incubation et d'émergence des alevins de truite fario. Cette opération permettra de définir les périodes de vulnérabilité de l'espèce, afin de mettre en oeuvre des mesures adaptées, en lien avec l'action ROA-CS1.	Courance Rau de Betton	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	320,00 €
GA3	Amélioration de connaissance	ROA-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	640,00 €

Contexte ROANNE-26.25-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires et des contraintes naturelles liées à l'hydrologie sous influence méditerranéenne de la Roanne et des ses affluents, il est préconisé une gestion patrimoniale sur ce contexte.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

7.6. CONTEXTE SALMONICOLE GERVANNE AMONT

GERVANNE1-26.27-S

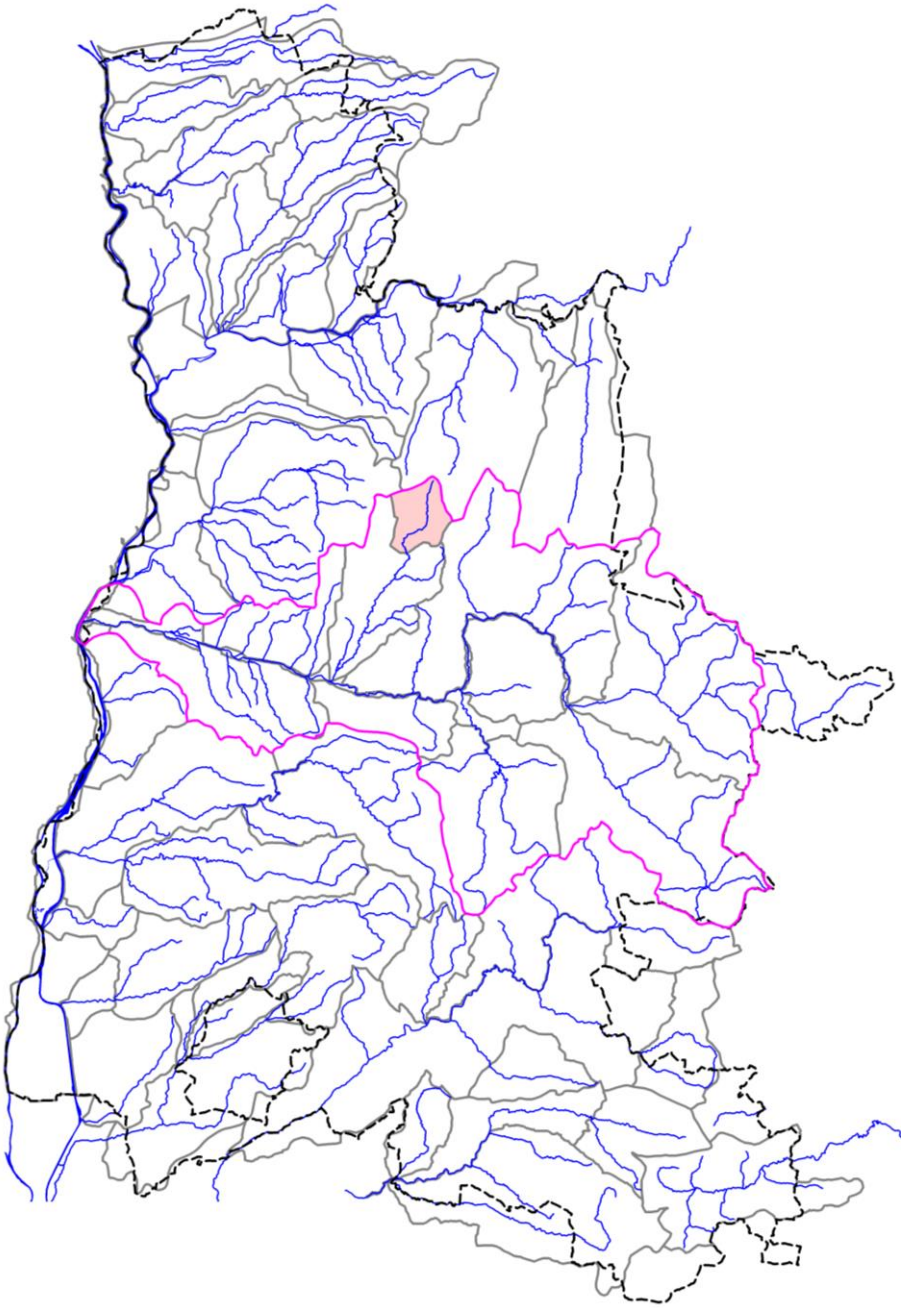

GERVANNE1-26.27-S

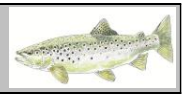

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

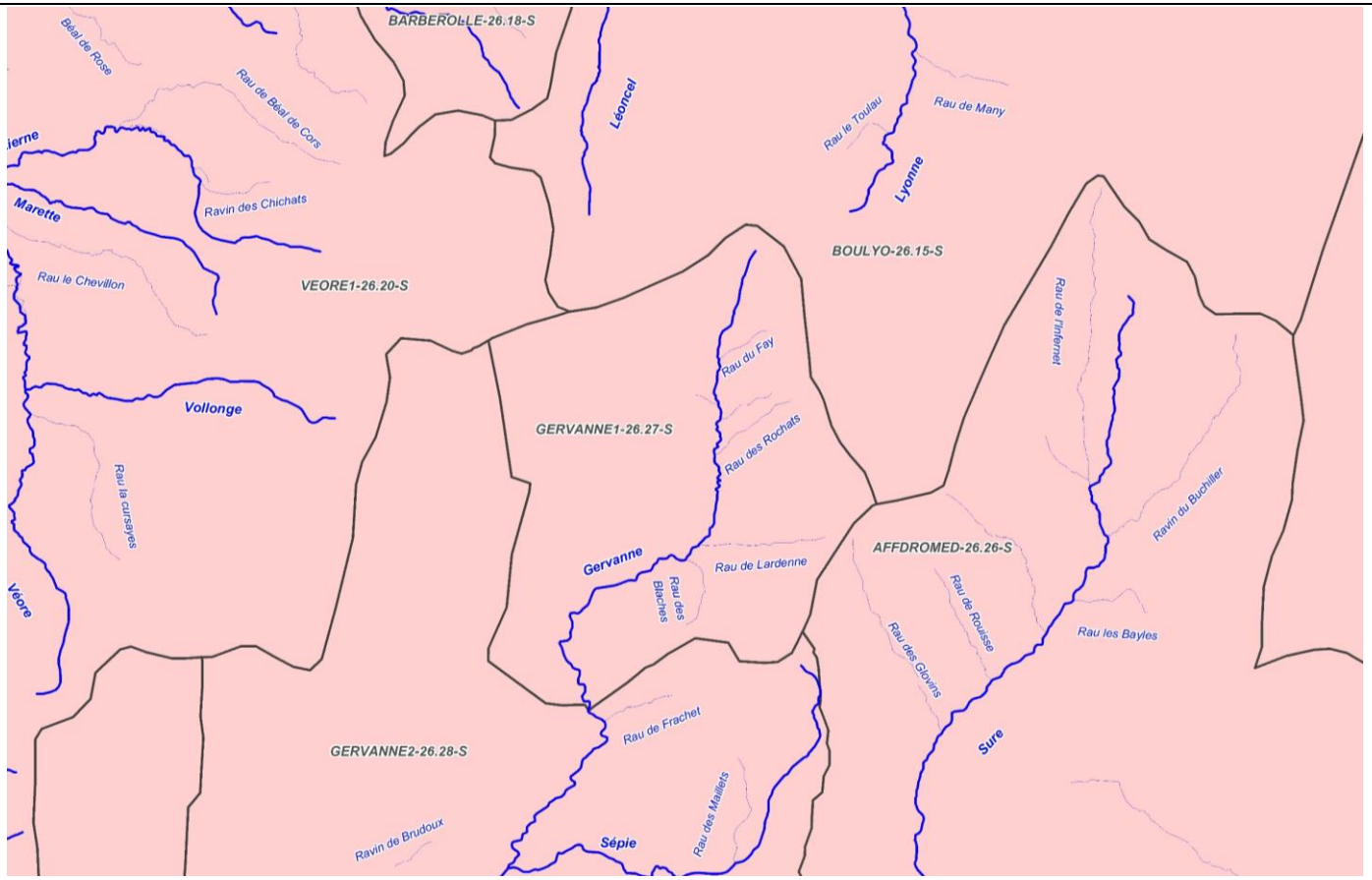

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE GERVANNE1-26.27-S (Gervanne amont)

Contexte GERVANNE1-26.27-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

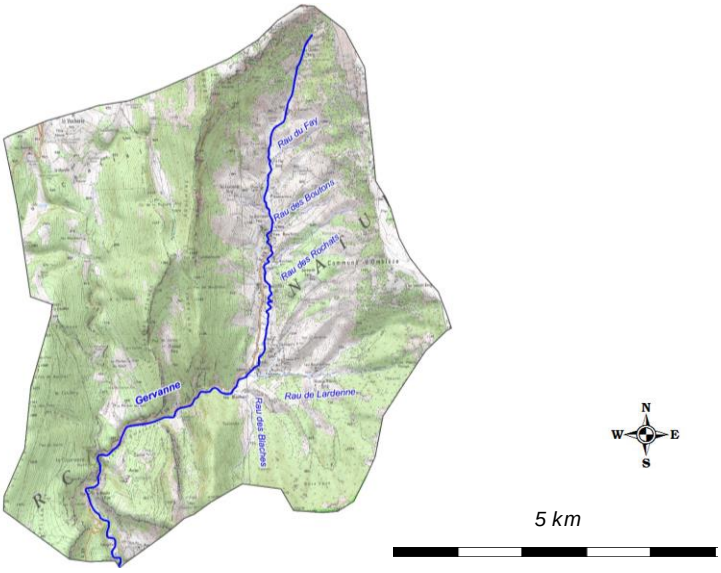

La Gervanne, d'une longueur d'environ 30 km, prend sa source dans les hauteurs du rebord occidental du massif du Vercors au niveau du col de la Bataille. Son bassin s'ouvre vers le sud sur la vallée de la Drôme. Il se dirige globalement du nord vers le sud et rejoint la Drôme en rive droite, au niveau de la localité de Mirabel-et-Blacons, à six kilomètres en amont de la ville de Crest. Ce cours d'eau est alimenté par un système karstique (Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors), avec un réseau dense de cavités souterraines dont la principale résurgence se situe à la source des Fontaigneux (an aval du contexte), dont le débit est régulier et pérenne. La chute de la Druise (chute naturelle de 72 m de hauteur) marque la limite aval de ce contexte.

Profil topographique du cours d'eau principal

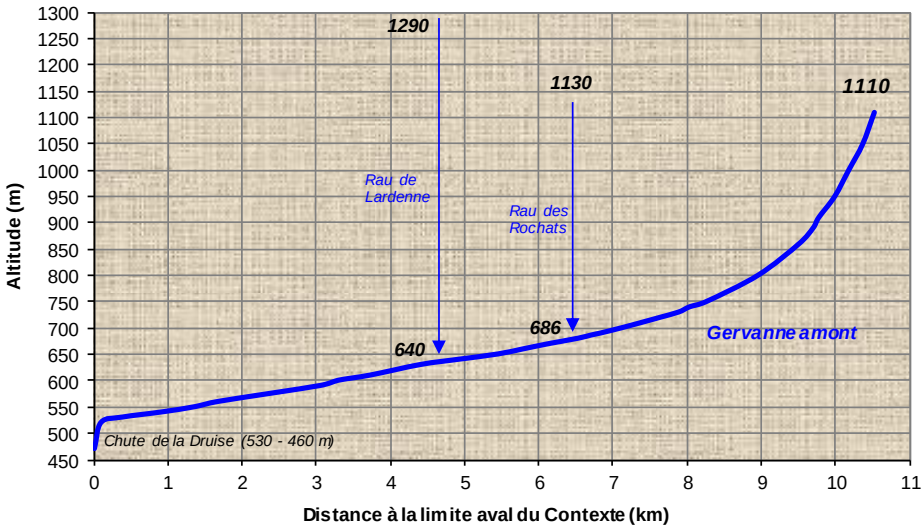

Contexte GERVANNE1-26.27-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source de la Gervanne		
	Aval	Chute de la Druise		
	Affluents	Rau des Rochats, Rau de Lardenne		
	Plans d'eau	Présence de 5 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Gervanne		***I***	**10,536**
	Rau des Rochats		Gauche	1,747
	Rau de Lardenne		Gauche	2,635
Surface du contexte (km2)	34,69			
Surface du bassin versant (km2)	154,99			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,042	
	Module (m3/s)		0,499	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1110	
		Altitude aval (m)	470	
		Pente Moyenne (pm)	60,74	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	53	
		Hauteur cumulée (m)	24,95	
	Taux d'étagement (%)		3,90	
Geologie	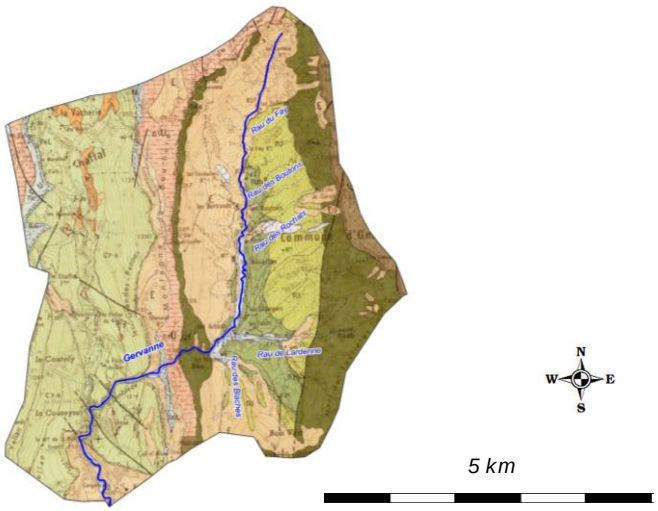			
	Dans la partie extrême amont de son cours, la Gervanne suit une combe anticlinale, ouverte dans l'anticlinal d'Omblèze, pli dont la voûte anticlinale se referme presque, au col de la Bataille, au niveau des couches du Barrémo-Bédoulien. Cette combe descend vers le sud en direction de la dépression de Die, mais, au lieu de la rejoindre, son cours tourne paradoxalement à angle droit, au niveau du village des Blaches, pour se diriger vers l'ouest. Cela a amené la rivière à couper orthogonalement les barres rocheuses du flanc ouest de l'anticlinal, et notamment de celle du Sénonien du coeur du synclinal de Léoncel, en y entaillant les gorges d'Omblèze			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Omblèze, Le Chaffal, Plan de Baix
Assainissement	/
Occupation du sol	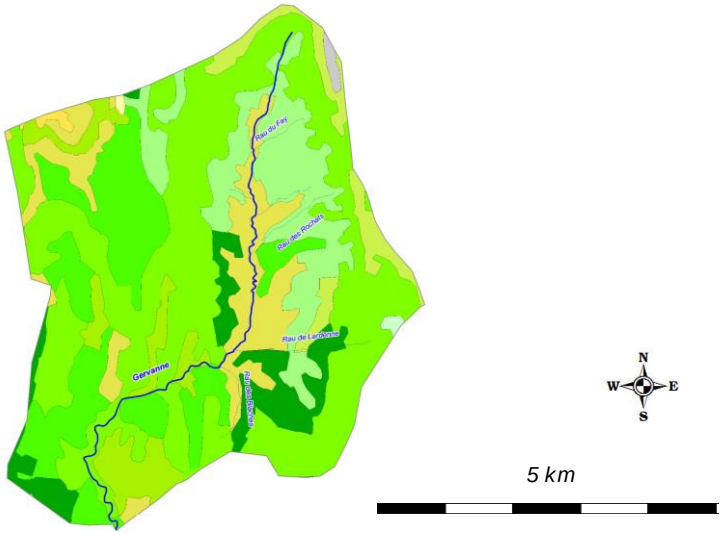
	L'extrème amont du bassin de la Gervanne est très préservé, avec une occupation du sol composée principalement de foret de feuillus, de conifères, mixtes et de prairies. A noter que de nombreuses plantation de résineux ont eu lieu sur ce secteur.
Industrie	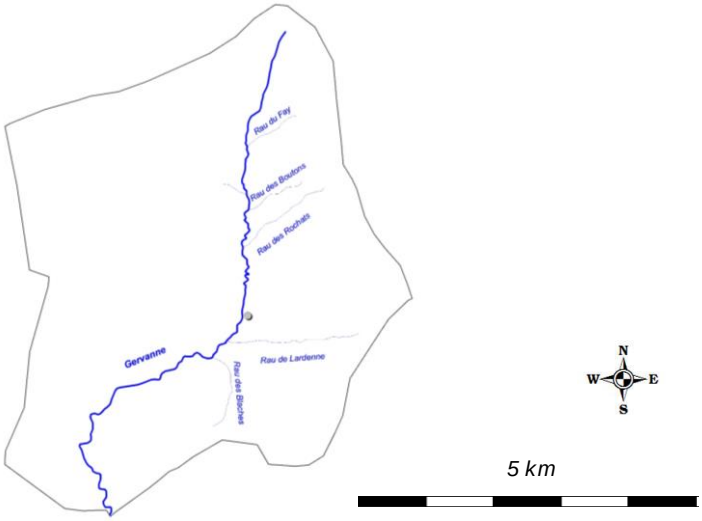 *Legende :* *ICPE DREAL* *ICPE Non DREAL*
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136O

Mesures règlementaires de protection

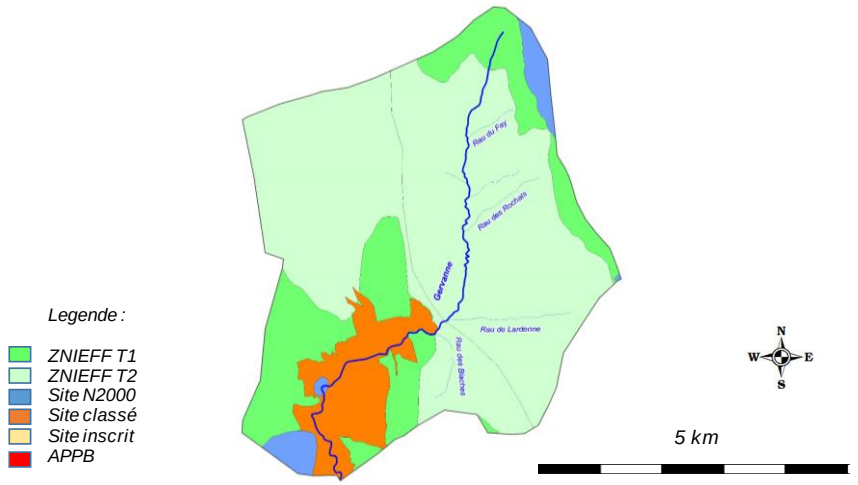

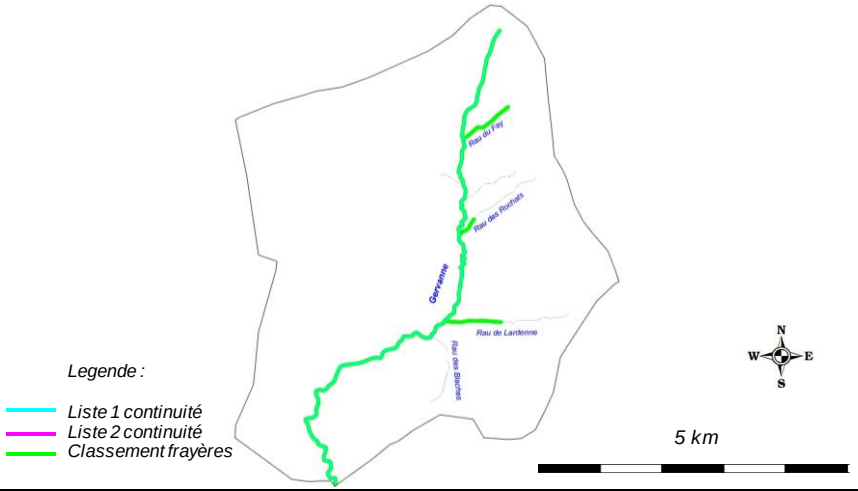

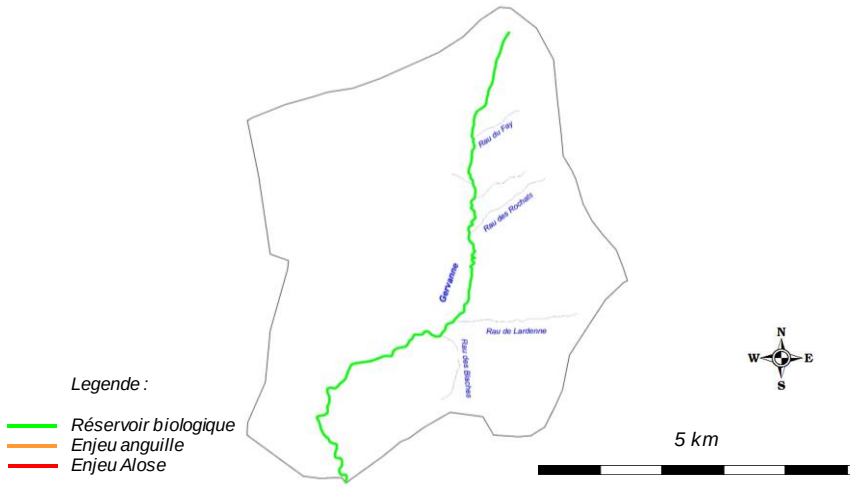

Natura 2000	FR8201681 - Pelouses à orchidées et Lisières du Vercors Occcidental (SIC)
	FR8201696 - Tuffières du Vercors (ZSC)
	FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SC253 - Gorges d'Ombleze et cascade de la Druise
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
	2607 - Plateaux Centraux du Vercors

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26050003 - Gorges d'Omblèze, Ruisseau de la Gervanne, Plateau et Rocher de Vellan	
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente	
	L.214-17 Liste 1	L1_439 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000196 - Poisson liste 1 - La Gervanne (Ferme des Tuilières à confluence Drôme)	
		026I000424 - Liste 2 ecrevisses - La Gervanne (Source à confluence Lardenne)	
		026I000377 - Liste 2 ecrevisses - Rau de Lardenne (aval gué les Bournelliers)	
		026I000374 - Rau de Pinat (aval chemin des Rochats)	
		026I000375 - Liste 2 ecrevisses - Rau le Fay	
	Réservoir biologique	RBioD00413 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivère Drôme	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte GERVANNE1-26.27-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***Drome***						
	Intitulé	***ID_10_01***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR439	La Gervanne	MEN	2015	2015	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10514	Rau Corbière	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GERVANNE1-26.27-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, APP	
Etat fonctionnel	Conforme	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B1+ à B3
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, CHA, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF
	Espèces centrales	TRF, CHA
	Espèces intermédiaires	APP
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Gervanne	2015	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2015	Ombleze, Les Boutons - Route des Rochats	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, APP	Station RC-GER-01
Rau de Lardenne	2015	Omblèze, les Arbods - 50 m aval passage gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-LAR-01
Gervanne	2014	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2013	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2012	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-GER-01

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

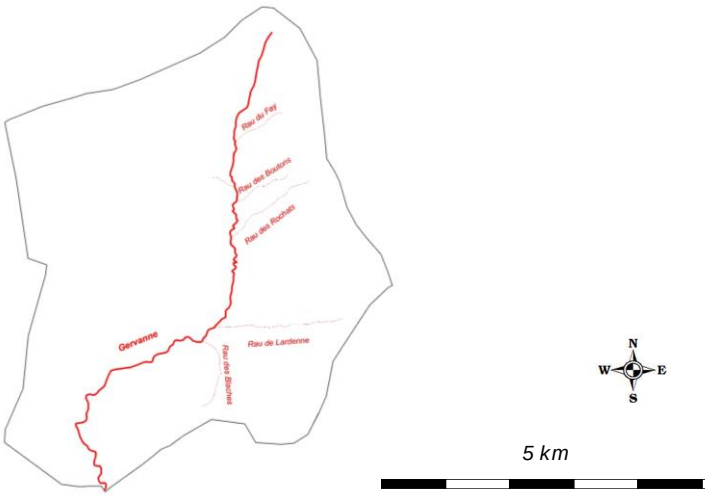

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

Legende :

Limites domaines AAPPMA

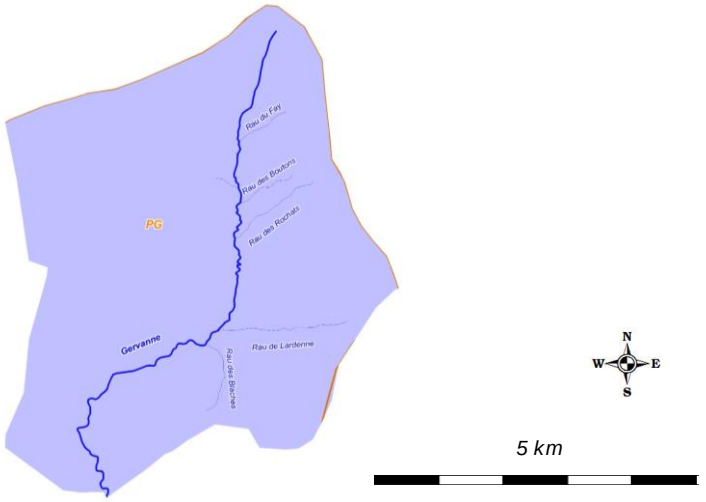

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	PG	Préservatrice de la Gervanne	318	154,99	34,69
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
Gervanne	Omblèze	PG	Aval pont Arbods	Jardin Pierre Duc	80 m	31/12/2017	2013283-0003	/

Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	Gervanne	Omblèze	PG	No kill	Rocher Rond	Chute de la Pissoire	900 m	NC	NC
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Concrétionnement calcaire	Pavage du fond du cours d'eau. Raréfaction des zones favorable à la reproduction, difficultés voire impossibilité pour la truite de creuser son nid de ponte. Appauvrissement de l'habitat pour la truite fario mais surtout pour le chabot, espèce benthique inféodée au intestices des alluvions grossiers. Ce phénomene complexe est accentué par une sur-oxygenation des eaux.L'habitat piscicole en particlier pour la truite fario est ponctuellement déficitaire, et est impacté par le phénomene de concrétionnement calcaire.	Modéré	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Conforme**	

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Amelioration des capacités d'accueil et de recrutement de la truite fario	Gervanne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GERVANNE1-26.27-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration morphologique	GER1-RM1	Réaliser une restauration physique légère	2	3	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait du phénomène de concrétionnement. La diversification des habitats réalisé au lieu-dit Langilla (diversification des ecoulements et création de caches grace à des materiaux simples et peu couteux) montre des resultats encourageants. Ces actions meriteraient d'etre poursuivies aux vues de la problematique de concrétionnement calcaire du cours d'eau qui impacte non seulement le frai des espèces mais aussi l'habitat. Ce phénomène a tendance à s'amplifier dans le temps et peut devenir de plus en plus limitant pour la truite et le chabot. Ces amenagements ont pour but de diversifier les ecoulements et créer des habitats garce à des matériaux simples et peu couteux. Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Il est prévu dans un premier temps la réalisation d'une expertise qui définira les secteurs à aménager. Des suivis piscicoles seront mise en oeuvre, comme cela avait été le cas pour les aménagements du secteur de Langilla	Gervanne amont	FRDR439	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Disposition 6A-04	/	SMRD AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Autrre	GER1-AU1	Réaliser un décolmatage mécanique des frayères de truite fario	2	3	L'action consiste à casser la couche de calcaire formée à la surface des alluvions, sur des zones favorables à la reprodcution de la truite (graviers avec des vitesses d'ecoulements et hauteurs d'eau compatibles) quelques jours avant le debut présumé de la reproduction sur ce secteur. Les secteurs précis seront à déterminer.	Gervanne amont	FRDR439	Rendre fonctionnelle certaines frayères potentielles de TRF et permettre ainsi la reproduction et l'éclosion.	Amélioration ponctuelle de l'habitat du Chabot	Ameliorer la diversité du facies benthique	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	2500 € / chantier de 100 ml
	Amélioration de connaissance	GER1-AC1	Réaliser un suivi des frayères suite au decolmatage	3	3	Afin d'évaluer l'effcicacité de l'action GER1-AU1, un comptage de frayeres sera réalisé sur les troncons "réhabilités". Un passage régulier aura lieu vers la periode présumée de démarrage du frai.	Gervanne amont	FRDR439	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	500,00 €
GA3	Classement règlementaire	GER1-CR1	Classer le Rau de Dujet au titre du decret frayères (L.432-3, liste 2 ecrevisses)	3	2	Une population d'écrevisses à pattes blanches a été contactée sur ce cours d'eau, qui semble correspondre a la limite amont de la population située sur la Gervanne (source potentielle d'alimentation) du secteur. Il est proposé de classer ce ruisseau au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de Dujet	FRDR439	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA4	Amelioration connaisance	GER1-AC2	Pérennisation du suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble bassin versant	FRDR439	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	160,00 €

Contexte GERVANNE1-26.27-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats obtenues, en particulier sur la truite fario sur l'ensemble des stations d'inventaires, il est préconisé une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole.	**Gestion patrimoniale**

7.7. CONTEXTE SALMONICOLE GERVANNE AVAL

GERVANNE2-26.28-S

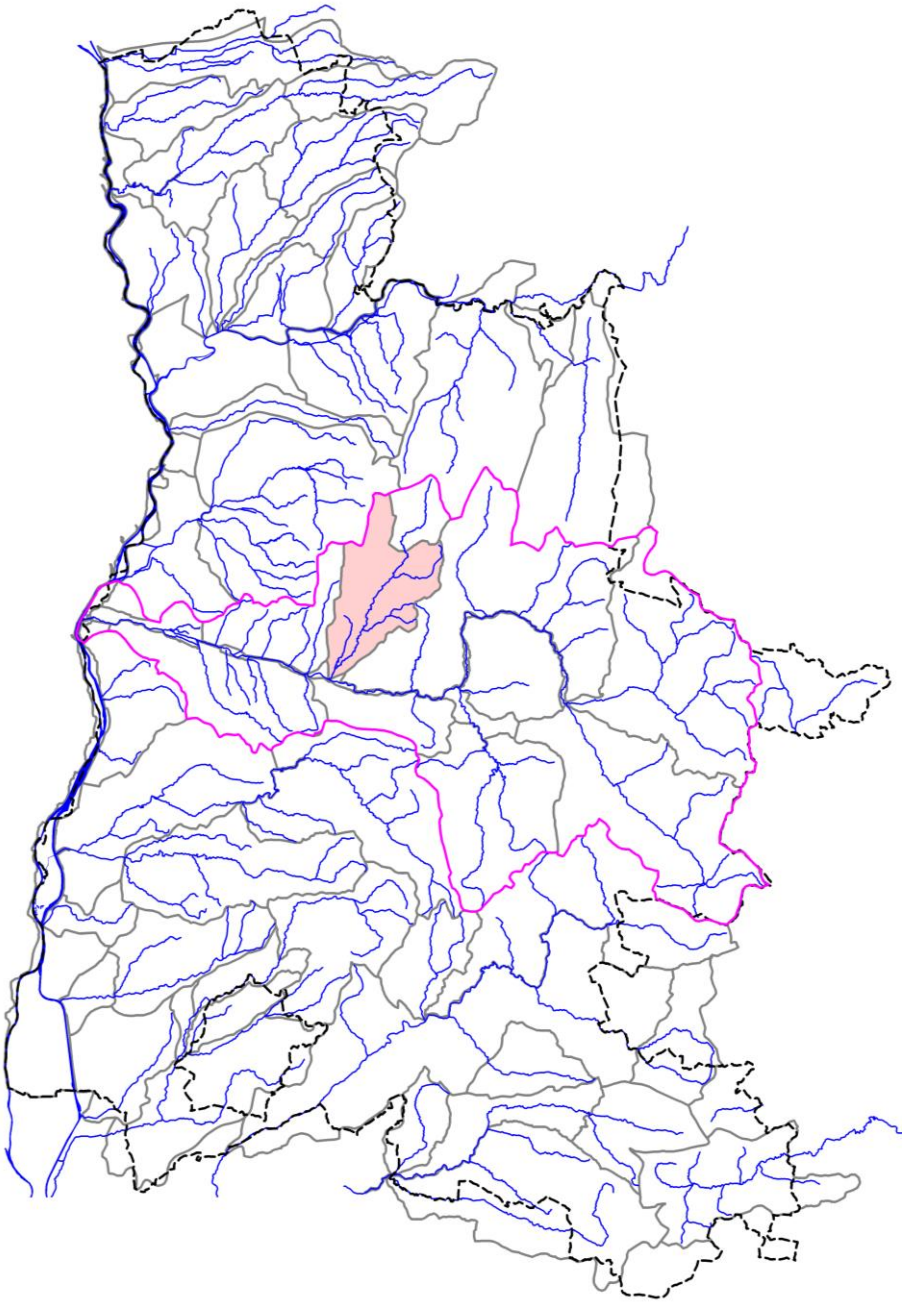

GERVANNE2-26.28-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

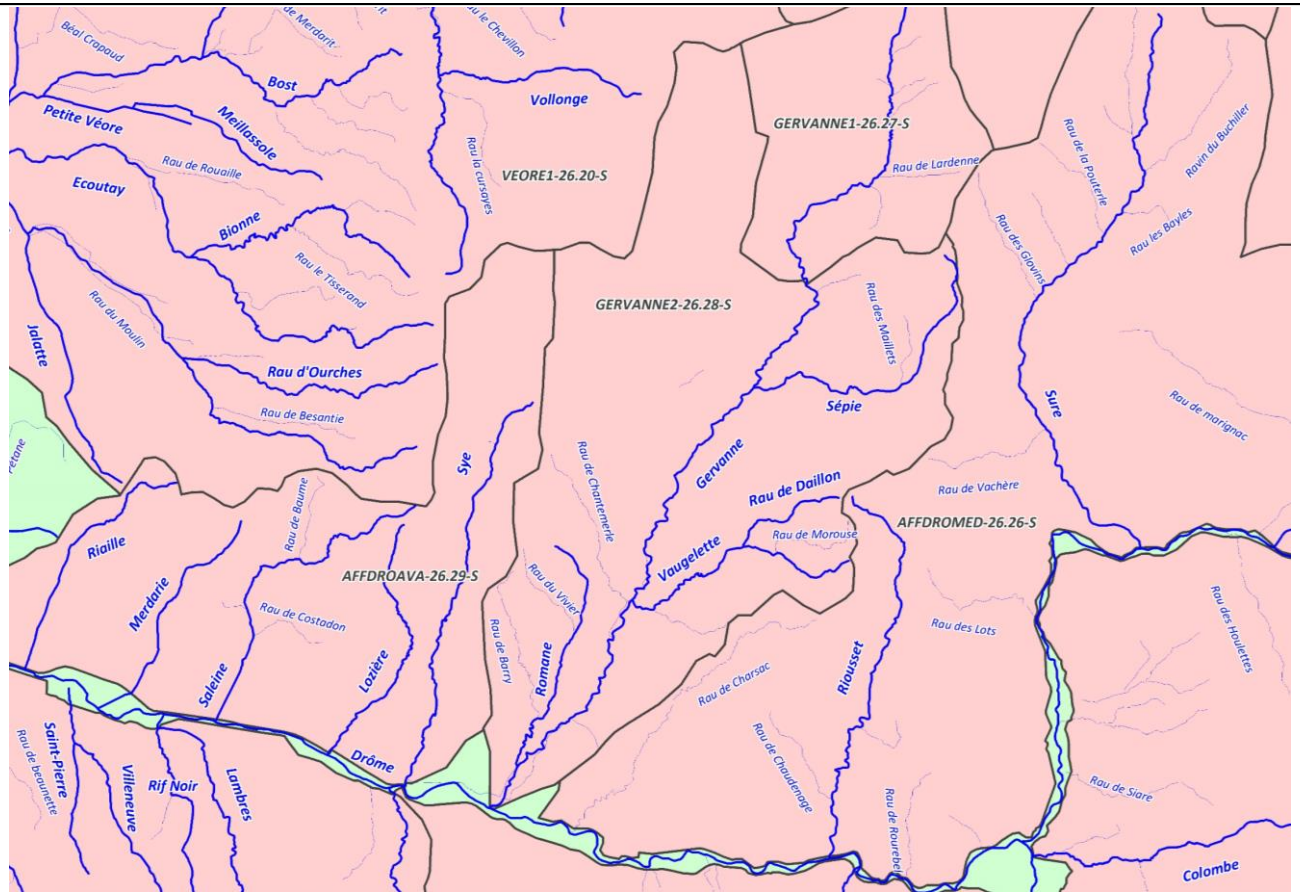

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE GERVANNE2-26.28-S (Gervanne aval)

Contexte GERVANNE2-26.28-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

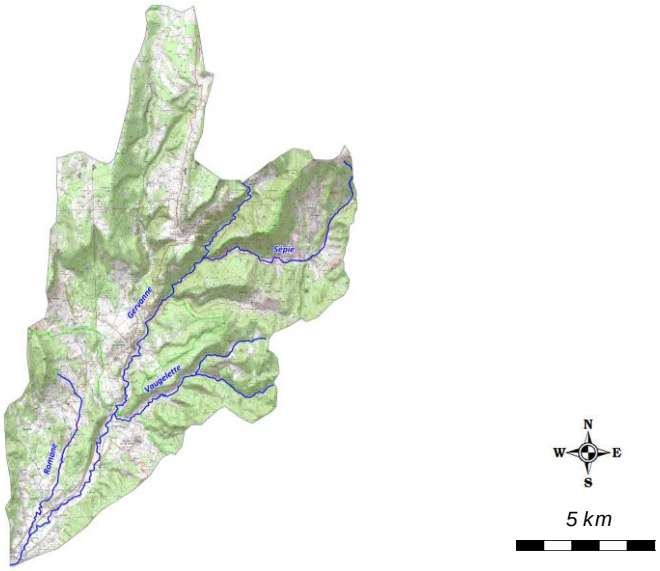

La Gervanne, d'une longueur d'environ 30 km, prend sa source dans les hauteurs du rebord occidental du massif du Vercors au niveau du col de la Bataille. Son bassin s'ouvre vers le sud sur la vallée de la Drôme. Il se dirige globalement du nord vers le sud et rejoint la Drôme en rive droite, au niveau de la localité de Mirabel-et-Blacons, à six kilomètres en amont de la ville de Crest. Ce cours d'eau est alimenté par un système karstique (Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors), avec un réseau dense de cavités souterraines dont la principale résurgence se situe à la source des Fontaigneux (an aval du contexte), dont le débit est régulier et pérenne. La chute de la Druise (chute naturelle de 72 m de hauteur) marque la limite aval de ce contexte.

Profil topographique du cours d'eau principal

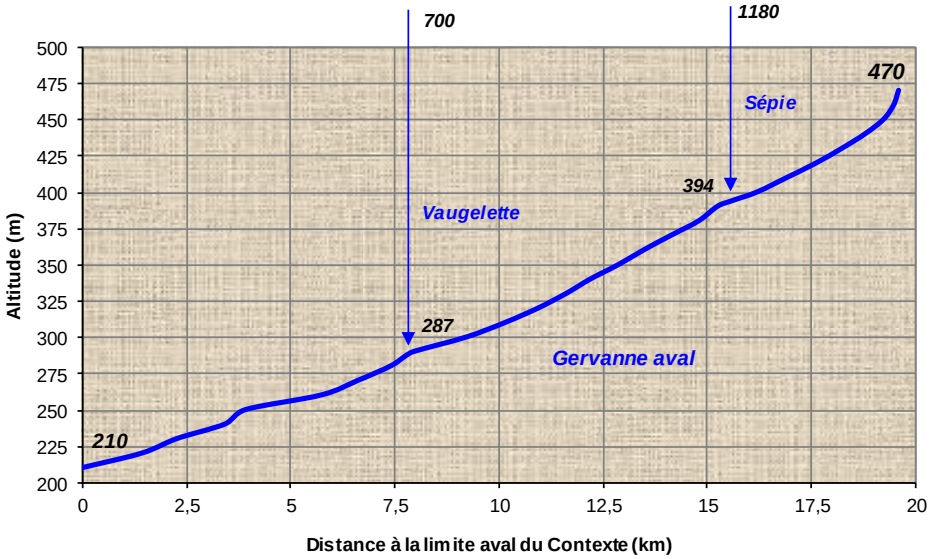

Contexte GERVANNE2-26.28-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Chute de la Druise		
	Aval	Confluence Drôme		
	Affluents	Sépie, Vaugelette		
	Plans d'eau	Présence de 17 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Gervanne (aval chute de la Druise)		***/***	**19,6**
	Sépie		Gauche	8,6
	Vaugelette		Gauche	7,22
Surface du contexte (km2)	120,3			
Surface du bassin versant (km2)	1677			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,106	
	Module (m3/s)		1,465	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	470	
		Altitude aval (m)	210	
		Pente Moyenne (pm)	13,26	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	12	
		Hauteur cumulée (m)	18,55	
	Taux d'étagement (%)		7,13	

Geologie

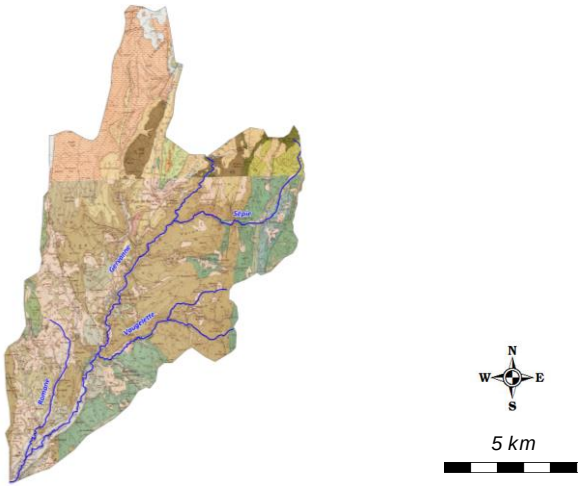

La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme.

Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Mirabel-et-Blacons, Suze, Montclar-sur-Gervanne, Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron, Plan-de-Baix, Eygluy-Escoulin, Omblèze
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	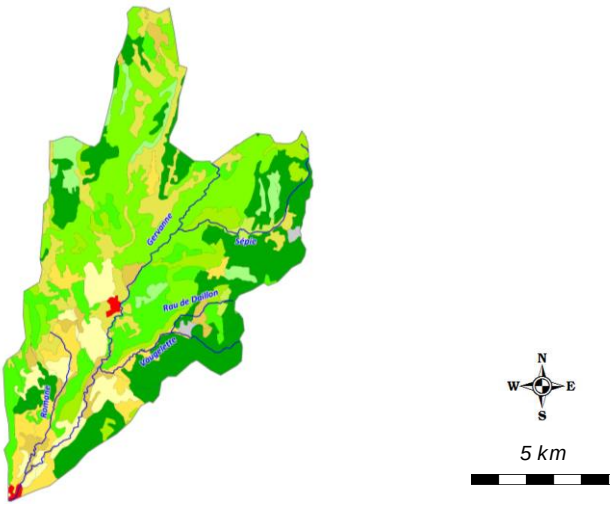
	La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.
Industrie	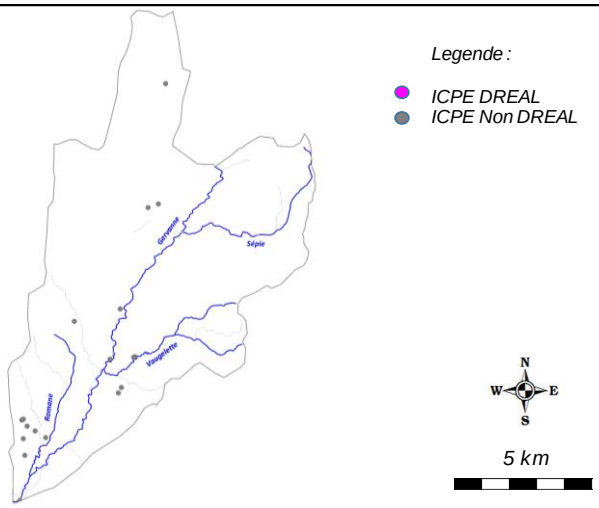
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte

Références Cartes IGN	3137OT
Mesures règlementaires de protection	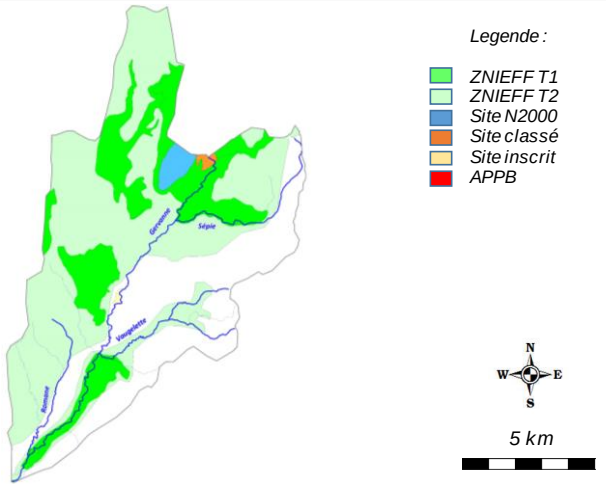
	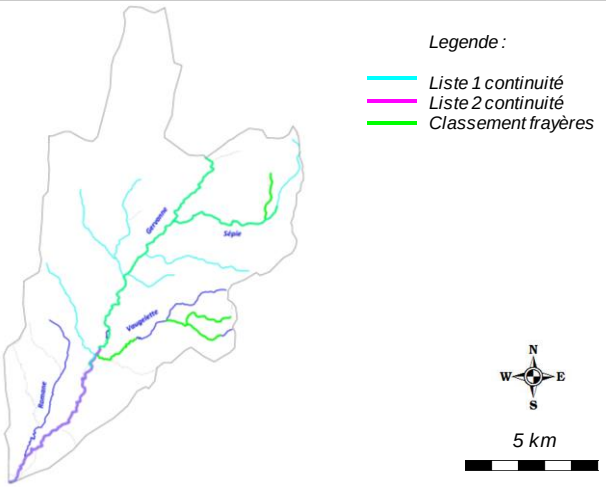
	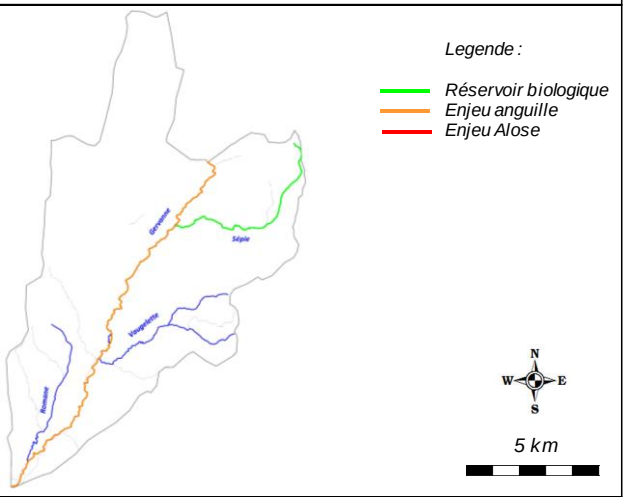
	Natura 2000 : FR8201681 - Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental (SIC)
	Réserve Naturelle : /
	Arrêté de protection de biotope : /
	Site inscrit / Classé : SC253 - Gorges d'Omblèze et cascade de la Druise
	ZNIEFF type 2 : 2605 - Chainons occidentaux du Vercors
	ZNIEFF type 2 : 2609 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26050003 - Gorges d'Omblèze, Ruisseau de la Gervanne, Plateau et Rocher de Vellan	
		26050008 - Vallons de la Blache	
		26050001 - Rocher de l'Aigle, Vallée de Lesperi et Plateau du Savel	
		26050004 - Plateau des Chaux	
		26090002 - Partie inférieure de la Gervanne	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_439 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	L.214-17 Liste 2	L2_183 - La Gervanne de la prise d'eau canal Dérot inclus à la Drôme	
	Classement frayères	026I000196 - Poisson Liste 1 - La Gervanne (de la ferme des Tuilières à la confluence avec la Drôme)	
		026I000204 - Poisson Liste 1 - La Vaugelette (du pont de vaugelas à la confluence avec la Gervanne)	
		026I000212 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Claboussac	
		026I000211 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Morouse	
		026I000201 - Ecrevisse Liste 2 - La Sépie (du pont les bruns à la confluence avec la Gervanne)	
		026I000203 - Poisson Liste 1 - La Sépie (du pont les bruns à la confluence avec la Gervanne)	
		026I000373 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau des Maillets	
	Réservoir biologique	RBioD00413 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	ZAP	FRDR439-ZA - La Gervanne (en aval de la chute de la Druise)	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE n° 2 en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière n°3 en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	La Gervanne est classé en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille sur l'ensemble du contexte piscicole.		

Contexte GERVANNE2-26.28-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_01***						
	Intitulé	***Drôme***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR439	La Gervanne	MEN	2015	2015	2015	Moyen	Bon Etat
	FRDR11112	ruisseau la sépie	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11702	ruisseau la vaugelette	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10518	ruisseau la romane	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GERVANNE2-26.28-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, BAM, APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+ à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, VAI, BAM, TAC, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, BAM, ANG
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	BAM
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente sur la Gervanne aval	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Gervanne	2016	Plan de Baix, Confluence Sépie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-GER-02
Gervanne	2016	Beaufort-sur-Gervanne, Les Deux Eaux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI	Station RR-GER-02
Gervanne	2013	Montclar-sur-Gervanne, Pont de la RD577	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI	Station 06579000
	2015			CHA, TRF, VAI, TAC	
Sépie	2016	Eyguly - Escoulin, Pont de la distillerie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, APP	Station RR-SEP-01

Contexte GERVANNE2-26.28-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

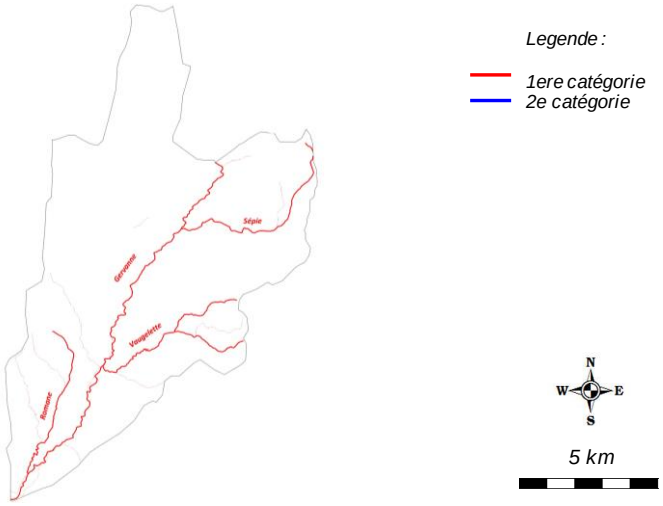

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

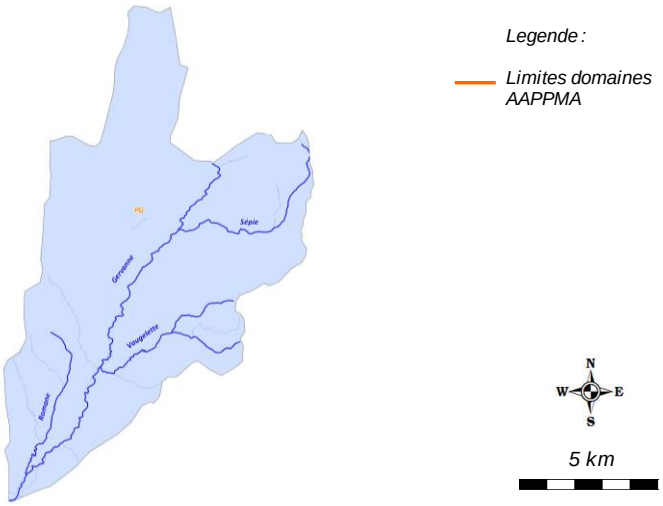

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	PG	Préservatrice de la Gervanne	318	155	120,3
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des soutiens de population de truite sur ce contexte dont le détail est présenté ci-dessous.
Empoissonnements	

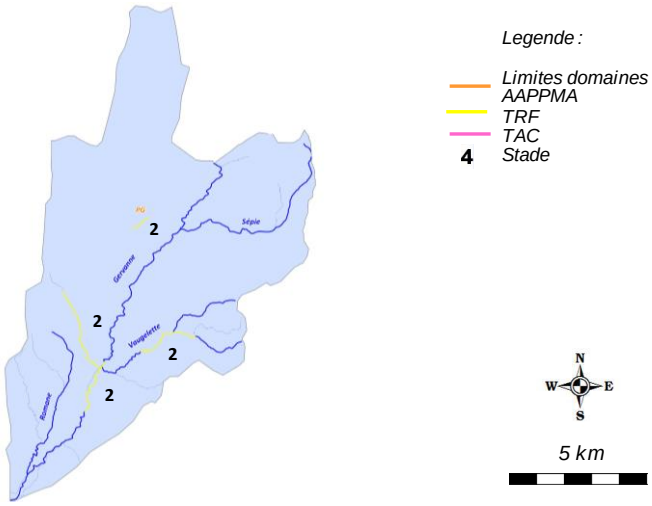

Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
Gervanne	PG	Soutien	Pont Vachère - Pont Vaugelas	2600	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Vaugelette	PG	Soutien	Amont de Vaugelas	2700	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Rau de Chantemerle	PG	Soutien	Ensemble du linéaire	3800	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Rau de Brudoux	PG	Soutien	Ensemble du linéaire	800	TRF	2	1500	Pisciculture fédérale 63

Contexte GERVANNE2-26.28-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	La présence de nombreux seuils, totalement infranchissables aussi bien à la montaison qu'à la dévalaison cloisonne fortement le cours d'eau principal, avec des incidences multiples sur le cortège d'espèces présentes, en particulier l'espèce repère. L'accès aux zones de frayères est limité, et une perte piscicole conséquente se produit par piegeage des poissons dans les canaux d'amenée. De plus, l'aval de la prise d'eau du Dérot est un secteur à enjeu pour l'Anguille	Modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Prélèvement	En lien avec la problématique de discontinuité du milieu, les ouvrages créant des obstacles au transit sédimentaire et piscicole sont pour la plupart des ouvrages de prélèvement d'eau de surface, notamment pour alimenter des exploitations à vocations diverses. Les débits dérivés sont conséquents et impactent la fonctionnalité du cours d'eau. De plus, des quantités très importantes de poissons se retrouvent piégés dans ces canaux de dérivation.	Modéré	Fort
Facteur principal	Concrétionnement calcaire	Tout comme sur le contexte Gervanne amont, on note sur ce contexte un phénomène de concrétionnement calcaire encore plus marqué, entre la confluence avec la sépie et la chute de la Druise. Ce phénomène a été fortement accentué dans le temps, notamment vis à vis de l'évolution de l'occupation du sol. Il est observé une raréfaction des zones favorables à la reproduction, et un comblement des habitats de sous berges favorables à la truite fario. Sur ce secteur, le chabot semble peu impacté contrairement à la truite fario, espèce repère.	Fort	Modéré à fort
Facteur principal	Homogénéité du lit mineur	La capacité habitationnelle est parfois limitée sur le cours de la Gervanne, notamment sur le secteur de Montclar-sur-Gervanne, impactant les densités de Truite fario mais également de Barbeau méridional, espèce inféodée aux habitats naturels type souche / embacle et sous berges. Le trocnon dné nécessite pas de restauration morphologique profonde, mais plus simplement des diversifications de type R1.	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Impact lié à la présence de la pisciculture Font Rome	La pisciculture Font Rome impacte le milieu de par un rejet direct dans la Gervanne de son exploitation. Des constatations ont déjà étét réalisées par l'ONEMA (dépots de matière organique, impact sur les macroinvertébrés). La présence de poissons d'élevage dans le milieu naturel est de plus récurrent. Outre la concurrence directe avec le peuplement indigène du cours d'eau, le risque sanitaire est présent.	Faible à modéré	Modéré à fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte GERVANNE2-26.28-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Détermination des situations administratives des differentes exploitations	Gervanne	Partiellement	Totalement	Totalement
Determination de l'impact de la pisciculture Font rome sur le milieu	Gervanne	Totalement	Totalement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Gervanne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Gervanne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Amelioration des capacités d'accueil et de recrutement de la truite fario	Gervanne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GERVANNE2-26.28-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	GER2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE60874 (Seuil Plantiers, Hauteur chute = 0,45 m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur la Gervanne aval vis-à-vis de nombreuses espèces piscicoles, à savoir la Truite fario, le Barbeau méridional, le Chabot et l'Anguille. La Gervanne est classée en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, en aval de la prise d'eau du canal du dérot. Elle est de plus classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) de la confluence avec la Drôme, jusqu'à la chute de la Druise. Les enjeux concernent la montaison, en particulier pour l'espèce Anguille, mais aussi la Truite fario, et la dévalaison pour toutes les espèces présentes. En effet, de nombreux ouvrages de prises d'eau sont présents, non équipés de systèmes empechant la dévalaison dans les canaux d'amenée. D'importantes densités piscicoles sont présntes, piégées dans ces secteurs.	Gervanne	FRDR439	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Potentiellement FDPPMA26 Propriétaire SMRD	4 500,00 €
	Dispositif de franchissement	GER2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20330 (Prise d'eau canal de Blacons, Hauteur chute = 2,1 m)	1	3		Gervanne	FRDR439	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	105 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GER2-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20337 (Prise d'eau canal Carotte, Hauteur chute = 3,8 m)	1	3		Gervanne	FRDR439	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	190 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GER2-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20348 (Prise d'eau des Berthalais, Hauteur chute = 0,4 m)	1	3		Gervanne	FRDR439	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesure MIA0301	Potentiellement FDPPMA26 Propriétaire SMRD	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	GER2-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE20366 (Prise d'eau canal du Dérot, Hauteur chute = 5 m)	1	3		Gervanne	FRDR439	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-08	Mesure MIA0301	Propriétaire SMRD	250 000,00 €
GA2	Action règlementaire	GER2-AR1	S'assurer de la conformité de la pisciculture Font Rome	1	3	La pisciculture constitue un impact certain sur le milieu (dégradation qualitative du milieu, présence de poisson d'élevage dans la Gervanne). Il est nécessaire dans un premier temps de vérifier la situation administrative de celle-ci.	Gervanne	FRDR439	Limiter l'impact du rejet sur l'espèce	Limiter l'impact du rejet sur les espèces cibles	Limiter la degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD, l'AFB et la DDPP	/
	Surveillance et contrôle	GER2-SC1	Mettre en place un suivi milieu afin d'identifier l'impact de la pisciculture Font Rome	3	3	L'impact avéré de la pisciculture demande a être précisé et quantifié par la mise en ouevre d'une opération de suivi spécifique, comprenant la réalisation d'IBGN (amont, aval immédiats, et plus en aval), de sondages piscicoles, de suivis thermiques, et d'une prospection écrevisses, l'espèce étant a priori présnete sur ce secteur de la Gervanne, mais dont les limites amont et aval doivent être précisées.	Gervanne	FRDR439	Limiter l'impact du rejet sur l'espèce	Limiter l'impact du rejet sur les espèces cibles	Limiter degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD, l'AFB et la DDPP	12 000,00 €
	Action règlementaire	GER2-AR2	S'assurer de la conformité des exploitations et de leur ouvrage de prise d'eau	3	3	Outre la pisciculture Font Rome, les autres activités utilisatrices d'eau sur la Gervanne doivent être régardées, et notamment en véréifiant leur situatiuon administrative. Ces exploitation engendrent des problématiques de continuité piscicole (montaison et dévalaison) et sédimentaire, mais aussi hydrologiques (avec des prélèvements conséquents sur la Gervanne). L'objetcif etant de s'assurer du respect règlementaire de celles-ci afin de limiter les impacts sur le milieu.	Gervanne	FRDR439	Limiter l'impact des prélèvements sur l'espèce	Limiter l'impact des prélèvements sur les espèces cibles	Limiter la degradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-03	Mesure RES0601	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD, l'AFB et la DDT	/
	Restauration du milieu	GER2-RM1	Réaliser une restauration physique légère	2	3	La capacité habitationnelle de la Gervanne est parfois limitée, comme le démontre les densités piscicoles de la Truite fario, mais surtout de Barbeau méridional, espèces inféodée aux habitats naturels constitués par des élements naturels (systèmes racinaires, sous-berges, embacles, ...). La problématique concerne surtout le secteur de Montclar-sur-Gervanne. Les opérations de renaturation totale ou partielles etant lourdes à mettre en place et couteuses, sur des troncons qui resteront à définir, la mise en oeuvre d'une restauration physique lègère de type R1, permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Gervanne	FRDR439	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMRD FDPPMA26 AAPPMA	5000 € / chantier de 100 ml
GA3	Autre	GER2-AU1	Réaliser un décolmatage mécanique des frayères de truite fario	2	3	L'action consiste à casser la couche de calcaire formée à la surface des alluvions, sur des zones favorables à la reprodcution de la truite (graviers avec des vitesses d'ecoulements et hauteurs d'eau compatibles) quelques jours avant le debut présumé de la reproduction sur ce secteur. Le secteur concerné se situe en amont de la confluence avec la Sépie.	Gervanne	FRDR439	Rendre fonctionnelle certaines frayères potentielles de TRF et permettre ainsi la reproduction et l'éclosion.	Amélioration ponctuelle de l'habitat du Chabot	Ameliorer la diversité du facies benthique	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	2500 € / chantier de 100 ml
	Amélioration de connaissance	GER2-AC1	Réaliser un suivi des frayères suite au decolmatage	3	3	Afin d'évaluer l'effcicacité de l'action GER2-AU1, un comptage de frayeres sera réalisé sur les troncons "réhabilités". Un passage régulier aura lieu vers la periode présumée de démarrage du frai.	Gervanne	FRDR439	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	1 000,00 €
GA4	Amélioration de connaissance	GER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Gervanne	FRDR439	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	480,00 €

Contexte GERVANNE2-26.28-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Globalement, une gestion patrimoniale est préconisée sur la Gervanne médiane et aval. Les resultats des premières études génétiques montrant un faible taux d'introgression sur ce secteur, plus contraignant que la gervanne en amont de la chute de la Druise.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Ponctuellement, et sur des secteurs à définir, des soutiens ponctuels pourront être apportés en attente des améliorations de la capacité habitationnelle, et de la continuité, en particulier pour la dévalaison.	**Gestion raisonnée**

7.8. CONTEXTE SALMONICOLE AFFLUENTS DROME AVAL

AFFDROAVA-26.29-S

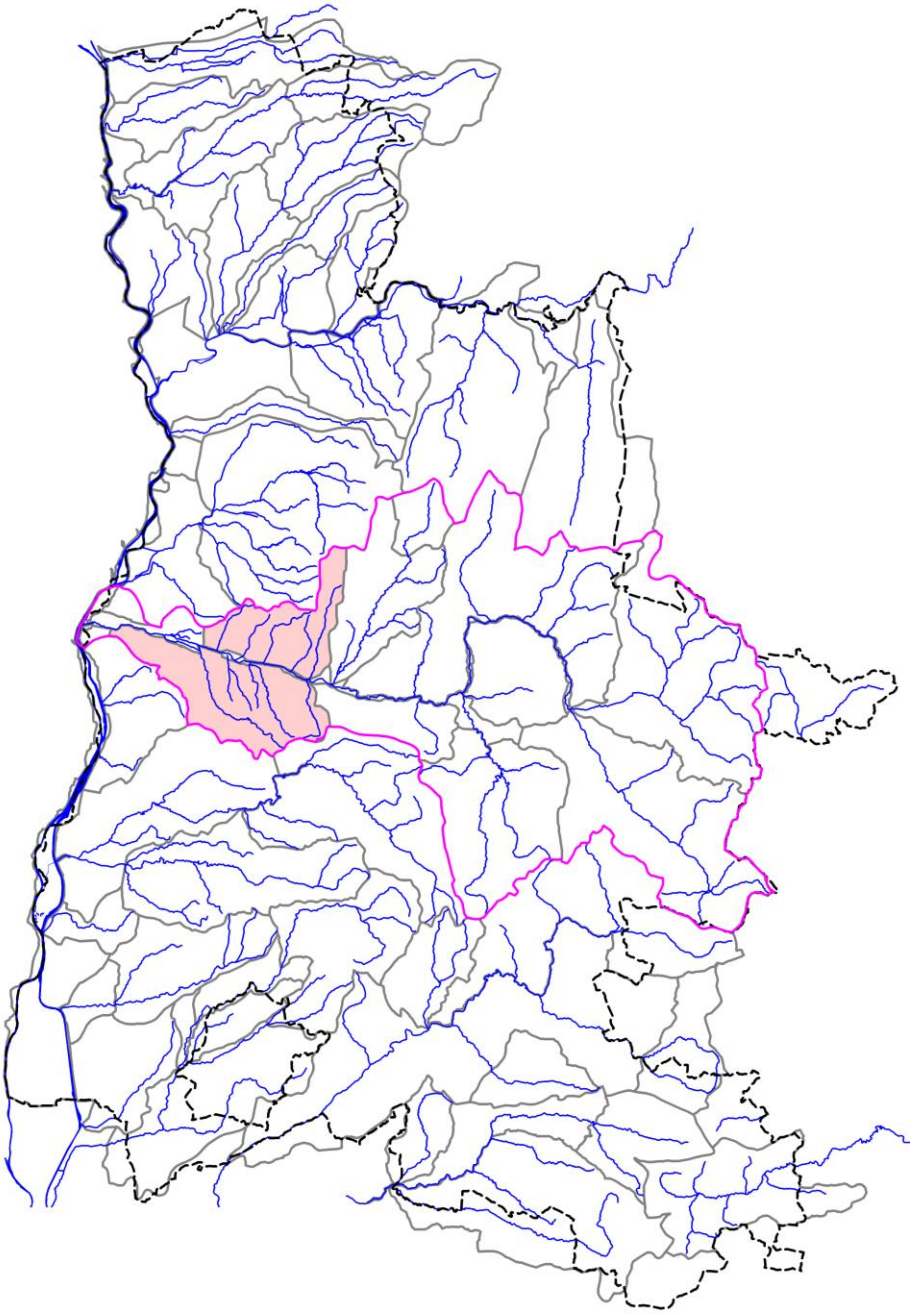

AFFDROAVA-26.29-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

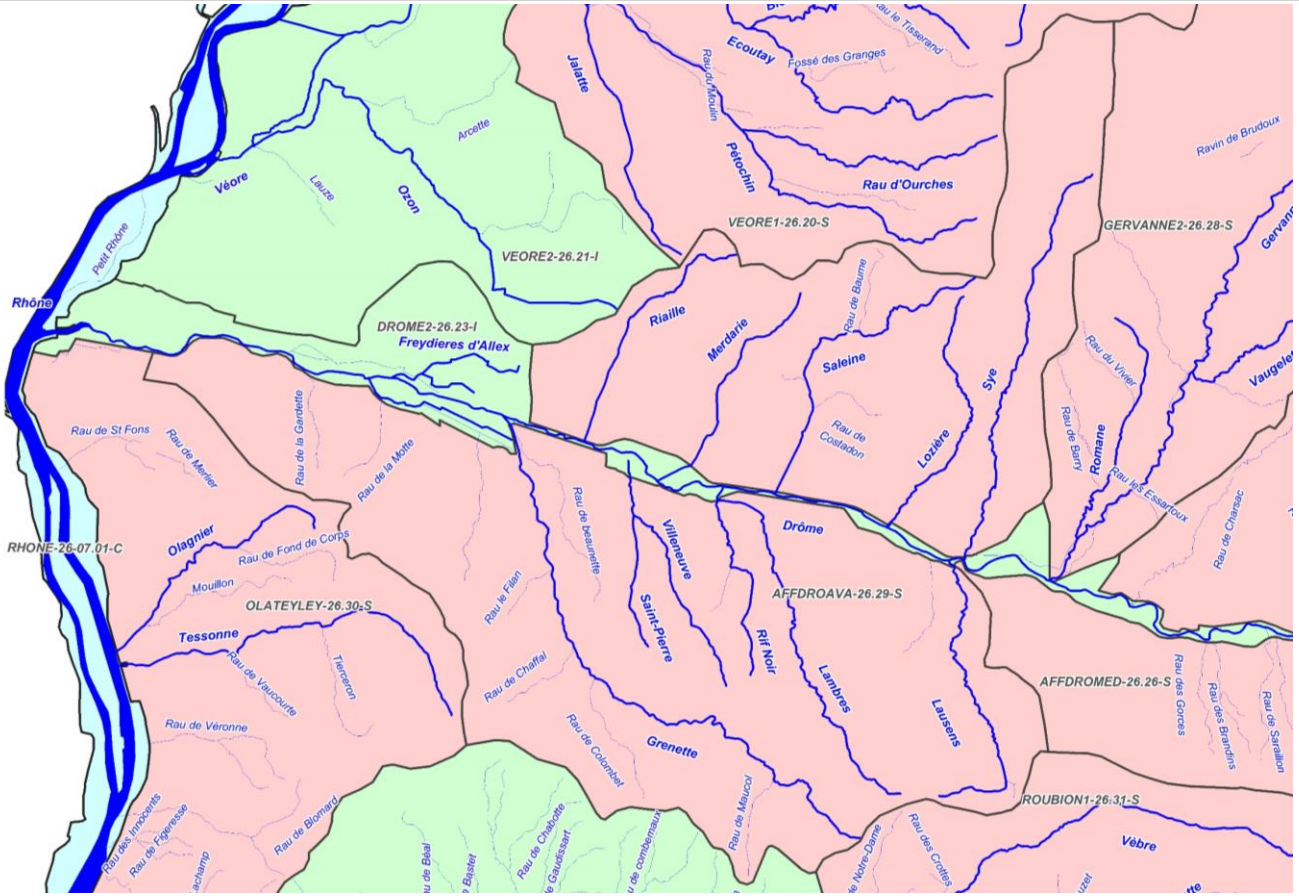

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE AFFDROAVA-26.29-S (Affluents Drôme aval)

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

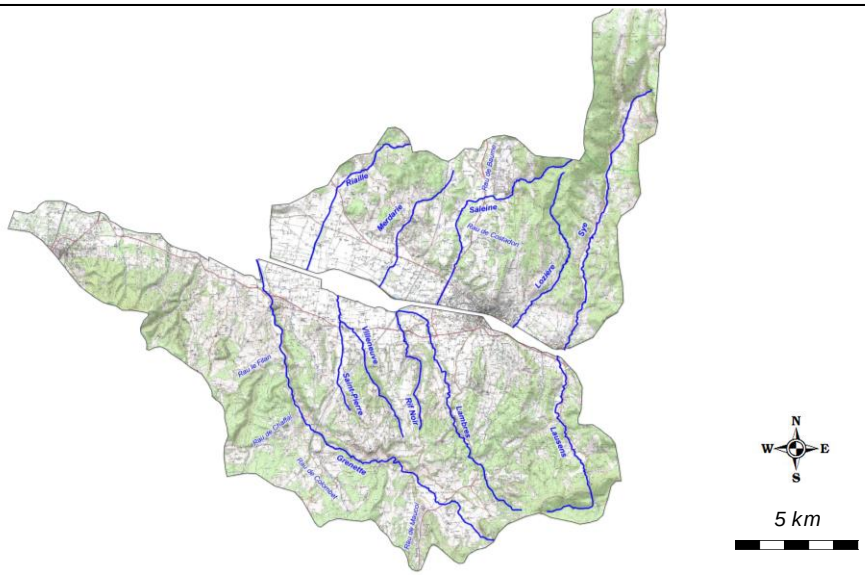

La rivière Drôme est un affluent de rive gauche du Rhône qui prend naissance à la Bâtie des Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 640 km² et le cours d'eau s'étire sur près de 106 km. Coulant d'abord du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m. Localement, les affleurements calcaires favorisent la formation de versants aux pentes très raides.

Les principaux affluents permanents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois ; il s'agit de la Roanne. La Grenette, un autre affluent d'une importance relative, draine le massif collinaire au sud de la plaine de val de Drôme.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Riaille	7,038	330	145	26,29
Saleine	6,653	600	170	64,63
Sye	11,66	700	197	43,14
Lausens	8,735	780	196	66,86
Lambres	11,11	495	165	29,70
Rif Noir	5,23	275	165	21,03
Villeneuve	6,83	340	150	27,82
Grenette	17,38	400	132	15,42

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Riaille, Merdarie, Saleine, Lozière, Sye, Lausens, Lambres, Rif Noir, Villeneuve, St-Pierre, Grenette, Beaunette, Rau de la Motte, Rau de Gardette		
	Plans d'eau	Présence de 77 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Riaille		Droite Drome	7,038
	Saleine		Droite Drome	6,653
	Sye		Droite Drome	11,66
	Lausens		Gauche Drome	8,735
	Lambres		Gauche Drome	11,11
	Rif Noir		Gauche Lambres	5,23
	Villeneuve		Gauche Drome	6,83
	Grenette		Gauche Drome	17,38
Surface du contexte (km2)	226,9			
Surface du bassin versant (km2)	1657,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	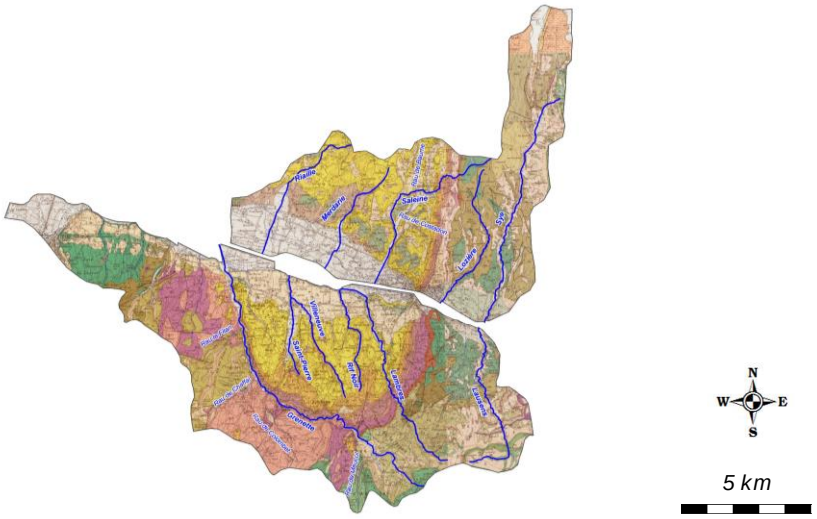			

Geologie (suite)	En aval de Crest, la géologie du bassin versant de la Drôme est dominée par des sédiments tertiaires (molasses, grès, calcaires gréseux et sable) et par des alluvions du quartenaire. Sur les hauteurs de Eurre et Chabrillan, les terrains sont issus de la période Miocène (tertiaire), de 25 à 5 M.A., où sous un climat de type tropical méditerranéen, s'est produit un gigantesque ensablement d'une puissance de 400 à 500 mètres d'épaisseur. Ces sables sont présents dans la Réserve Naturelle des Ramières par les apports alluvionnaires des petits affluents de la Drôme : Merdary (Eurre), ruisseau St Pierre (Chabrillan), ruisseau de Riaille (Allex).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Allex, Eurre, Veaunaveys-Rochette, Crest, Cobonne, Aouste-sur-Sye, Gigors et Lozeron, Piegros-la-Clastre, Divajeu, Soyans, Chabrillan, Autichamp, La Répara-Auriples, Grane, Roche-sur-Grane, Loriol.
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	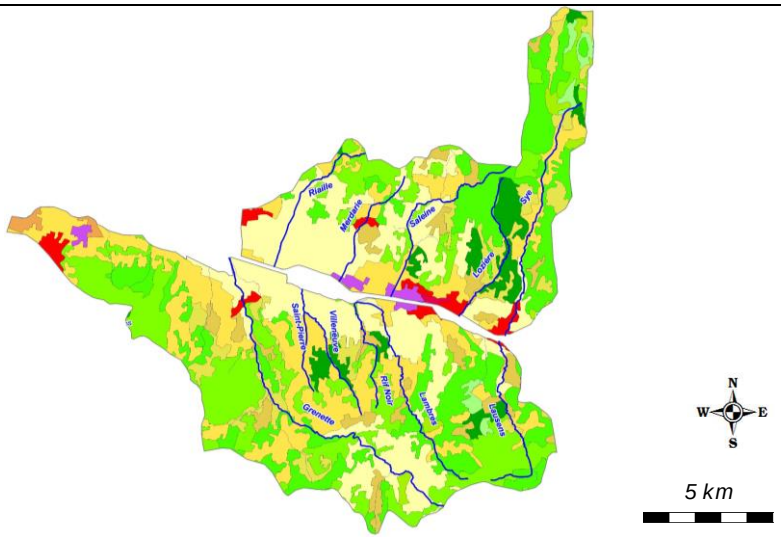 Sur le contexte piscicole, la grande majorité du territoire est occupé par des zones de forets de feuillus et de conifères, mais aussi par de grandes superficies de terres arables et de cultures. Les zones urbanisées concernent surtout les parties aval de ces affluents de la Drôme.

Industrie	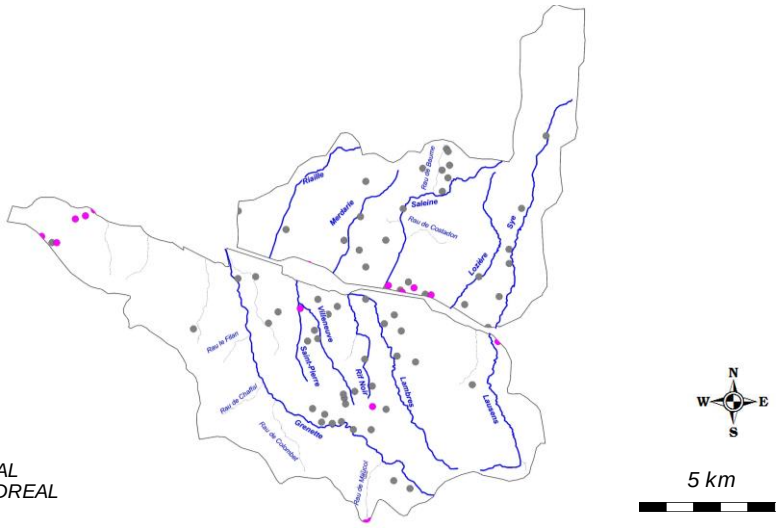
	Le Crestois constitue un des 3 grands pole economique sur le bassin de de Drome. Il a connu un fort développement, à l'exception de quelques années, basé sur le tertiaire mais aussi fortement sur l'industrie et, notamment, l'agroalimentaire (Hero France ou la filière autour de la Volaille). Le secteur de la plasturgie est aussi représenté. Enfin, l'axe de l'emballage est en développement.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3037E
Mesures règlementaires de protection	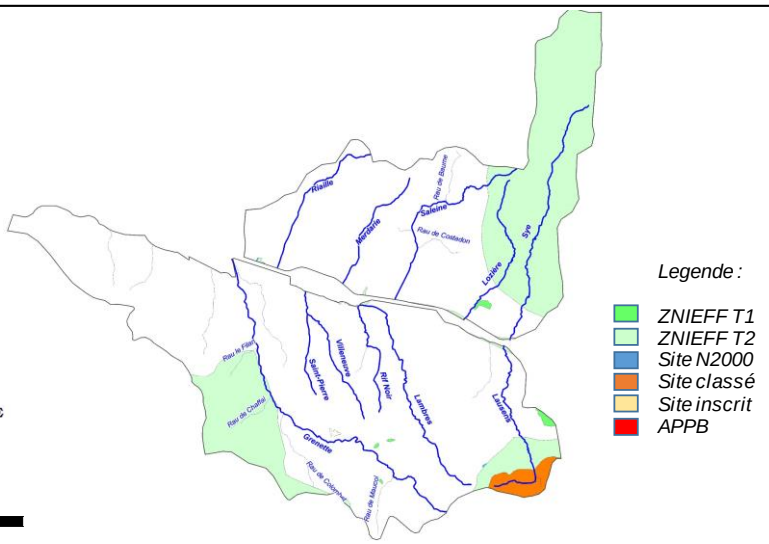

Mesures règlementaires de protection (suite)

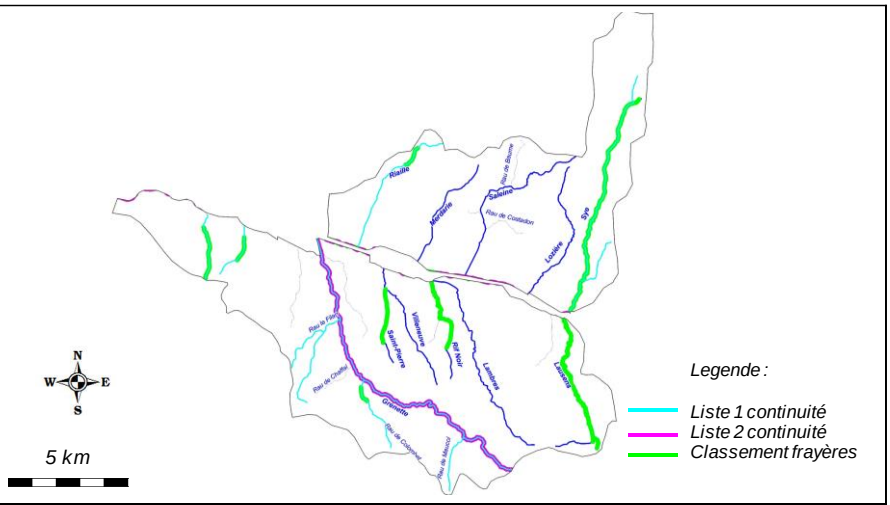

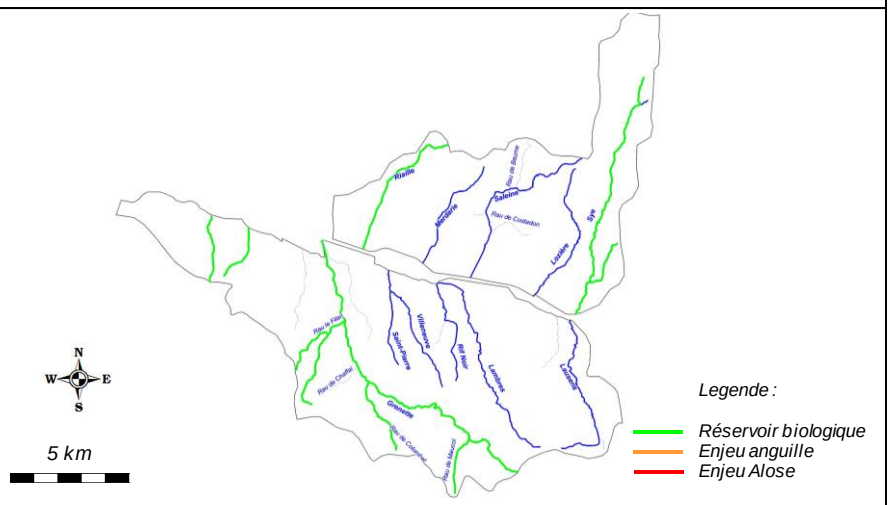

Natura 2000	FR8212018 - Massif de Saou et Cretes de la Tour (ZPS)
	FR8201686 - Pelouses, forets et grottes du Massif de Saou (SIC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI234 - Chteau et village d'Autichamp
	SC063 - Foret de Saou
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons occidentaux du Vercors
	2611 - Massif boisé de Marsanne
	2612 - Chainons occidentaux du Diois et montagne de Couspeau
ZNIEFF type 1	26120004 - Massif de Saou
	26110003 - Pelouses des Micouleaux
	26000006 - Plateau des Arras
	26050001 - Rocher de l'Aigle, Vallée de Lesperi et Plateau du Savel
	26000055 - Pelouses sèches du Grésou
	26000057 - Pelouses sèches du Péage
L.214-17 Liste 1	L1_441 - Ruisseau de Riaille
	L1_440 - La Sye et ses affluents
	L1_442 - Le Ruisseau de Grenette et ses affluents
	L1_445 - Le Ruisseau de la Motte
	L1_443 - Le Ruisseau de la Gardette

Mesures règlementaires de protection (fin)	*L.214-17 Liste 2*	L2_184 - Le Ruisseau de Grenette	
	Classement Frayères	026I000467 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Riaille (sources à pont CD509)	
		026I000145 - Poisson liste 1 - La Sye (pont CD 731 pétavin à confluence Drôme)	
		026I000152 - Ecrevisse liste 2 - Le Lausens (ravin de tourare pas de lauzens à pont CD 411 lassaumes)	
		026I000395 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau Pas de lauzens	
		026I000163 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Rif Noir (seuil ancienne usine à soie les porteronds à confluence lambres)	
		026I000161 - Ecrevisse liste 2 - Le Rif Noir (source à Seuil ancienne usine à soie les porteronds)	
		026I000466 - Poisson liste 1 - Rau de St-Pierre (Ligne TGV à confluence le Villeneuve)	
		026I000214 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Grenette (pont D 26 à confluence le Filan)	
		026I000397 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Grenette (pont D 26 à pont D 104)	
		026I000213 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Colombet (pont village la roche/grâne à viaduc TGV)	
		026I000229 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Motte (Pont Brian à Bouret)	
		026I000230 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Gardette (Source à pont CD104)	
	Réservoirs biologiques	RBioD00414 - La Sye et ses affluents	
		RBioD00418 - Le Ruisseau de la Motte	
		RBioD00419 - Le Ruisseau de la Gardette	
		RBioD00417 - Le Ruisseau de Grenette et ses affluents	
		RBioD00416 - Le Rif Noir à l'amont du barrage de l'ancienne usine à soie, lieu-dit les Porteronds	
		RBioD00415 - Le Lausens à l'amont du pont D 411 lieu-dit Lassaumes	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	SAGE II, en cours d'execution	
	Contrat de rivière	3e contrat de rivière en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien, prévention contre les crues, animation SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**
Territoire concerné		***Isère Drome***
Période concernée		***2016 - 2021***
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID-10-01***
	Intitulé	***Drome***

	Code	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
Masses d'eau superficielles	FRDR11778	Ruisseau de Riaille	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Indeterminé
	FRDR10705	Ruisseau de Saleine	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Etat Indeterminé
	FRDR10824	Rivière la Sye	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR11482	Ruisseau de Lausens	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10567	Ruisseau de Lambres	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Etat Indeterminé
	FRDR11331	Ruisseau de Saint-Laurent	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Indeterminé
	FRDR11495	Ruisseau de Grenette	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Etat Indeterminé
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat mauvais
	FRDG337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	Aquifère	2021	2021	2015	Etat mauvais	Bon Etat
	FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, BAM	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, APP, BAM, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	Présence de l'écrevisse de Californie sur le Rau du Colombet (affluent de la Grenette) ainsi que sur le Rif Noir. Présence d'espèces indésirables sur la Grenette et le Rif Noir (GAR, PER, PES, CCO) liée à la présence de plans d'eau.	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Grenette	2015	Roche sur grane, Chemin du Chaix	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, GAR	Station RR-GRE-01
Grenette	2015	Grane, Passerelle aval pont Liard	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, APP	Station RR-GRE-02
Villeneuve	2015	Chabrillan, 25 m aval pont St-Laurent	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RC-VIL-01
Lambres	2015	Divajeu, 70 m amont pont RD26	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, GOU	Station RC-LAM-01
Rif Noir	2015	Chabrillan, Amont immédiat pont RD104	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, PES	Station RC-RIN-01
Lausens	2015	Aouste-sur-Sye, Amont immédiat pont RD70	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN	Station RC-LAU-01
Riaille	2015	Eurre, Rigaud, pont elevage canin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-RIL-01
Saleine	2015	Veaunaveys - Rochette, 60 m aval pont Morin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RR-SAL-01
Sye	2015	Cobonne, Le Village, amont pont chemin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-SYE-01
Sye	2015	Aouste sur Sye, Stade, 90 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Station RC-SYE-01

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

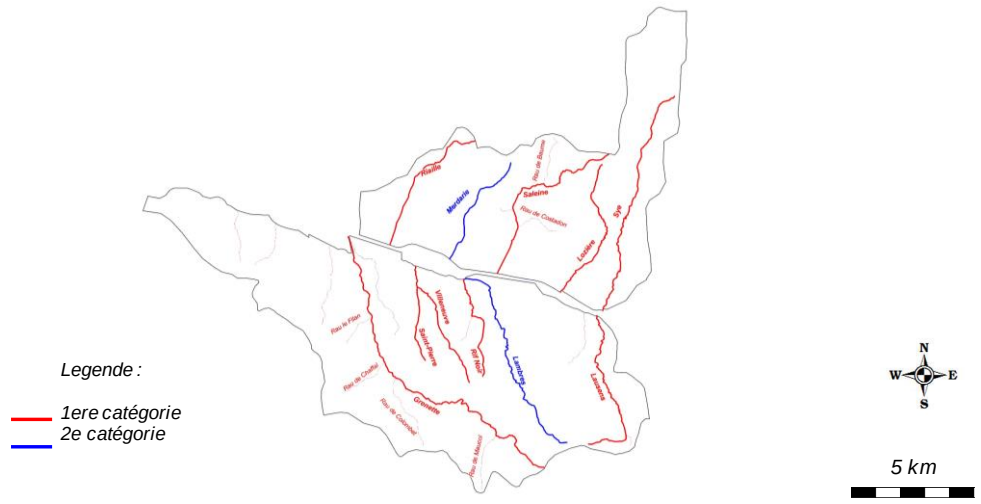

2ème catégorie piscicole	Merdarie, Lambres, Rau de Beaunette
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

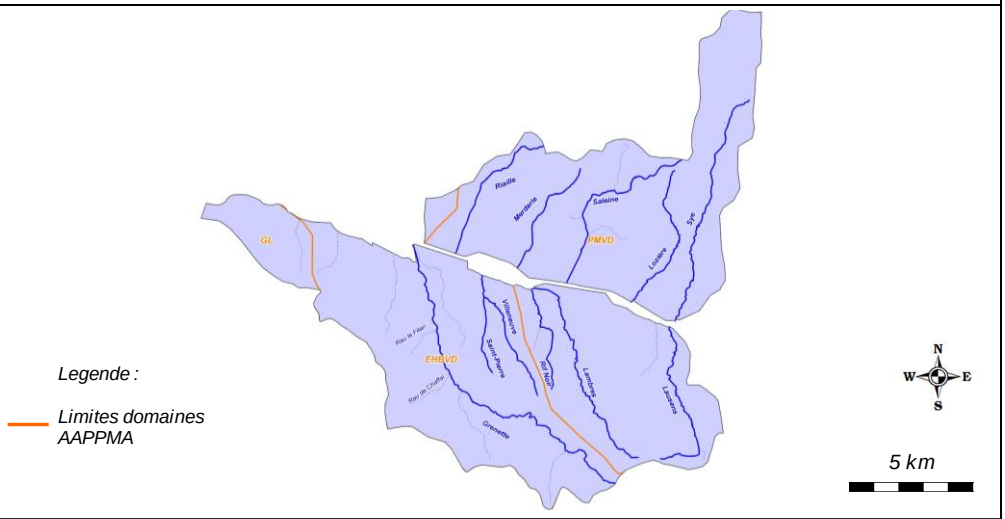

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	EHBVD	Entente halieutique de la Basse Vallée de la Drôme	777	173,6	77,96
	PMVD	Pecheurs de la Moyenne vallée de la Drôme	310	153,6	137,98
	GL	Gaule Loriolaise	351	104,10	10,96
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

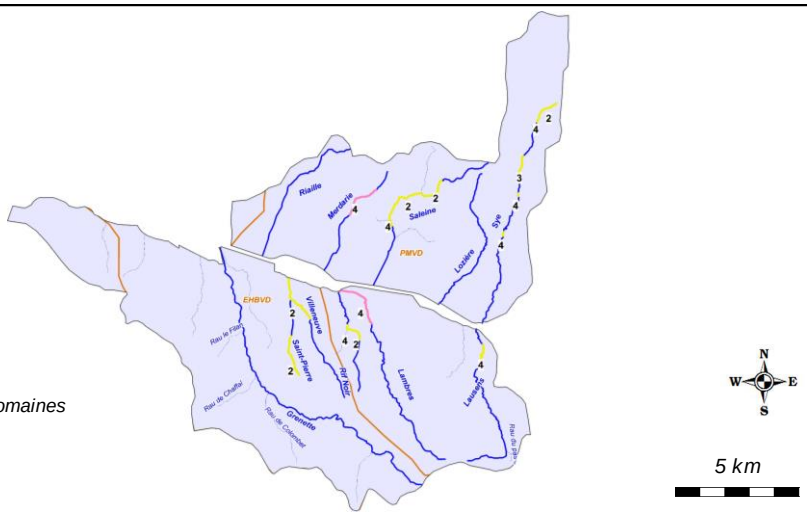

Empoissonnements	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Saint-Pierre	EHBVD	Soutien	Aval pont TGV	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Saint-Pierre	EHBVD	Soutien	Amont pont TGV	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Villeneuve	EHBVD	Soutien	NR	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Saleine	PMVD	Soutien	Partie mediane, aff RG	2500	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Saleine	PMVD	Soutien	Veaunavey amont	600	TRF	3	500	NR
	Saleine	PMVD	Halieutisme	Pont Morin à Veaunavey	500	TRF	4	240	NR
	Sye	PMVD	Soutien	Amont aire rivière	1000	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Sye	PMVD	Soutien	Aval Michauds	800	TRF	3	500	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Lambacel	100	TRF	4	60	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Maillefaux	100	TRF	4	60	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Cobonne village	50	TRF	4	40	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Aire rivière	400	TRF	4	80	NR
	Rif Noir	PMVD	Soutien	Partie amont	800	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Rif Noir	PMVD	Halieutisme	Poterons	200	TRF	4	80	NR
	Lausens	PMVD	Halieutisme	Maison Roche à hameau Ubac	500	TRF	4	80	NR
	Lambres	PMVD	Halieutisme	Lieu-dit Portier à Divajeu	NR	TAC	4	120	NR
	Merdarie	PMVD	Halieutisme	Lieu dit Poyot à Eurre	1700	TAC	4	60	NR

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	La capacité d'accueil est très déficitaire sur un certain nombre de cours d'eau du contexte. Elles est souvent associée à une rectification et un recalibrage conséquent, notamment sur les parties les plus aval. La ripisylve est souvent absente, se retrouvant déconnectée du lit mineur.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage lié au lessivage des terres cultivées est conséquent sur un certain nombre de cours d'eau. Le couvert végétal est très souvent insuffisant pour retenir les matériaux les plus fins qui se retrouvent dans le cours d'eau et impactent d'autant plus des secteurs deja très pauvres en habitats.	Fort	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	La problématique de la continuité ressort sur certains secteurs, notamment sur la Grenette pour l'accès aux frayeres, en particulier lors des etiages hivernaux marqués, sur la Saleine et la Sye, lié à la présence d'ouvrages transversaux bloquant la circulation piscicole.	Fort	Faible
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants et aux plans d'eau	Des interrogations subsistent sur l'impact qualitatif (intrants agricoles et developpements algaux) observés notamment sur la Rau de Lambres et sur la Saleine. La qualité peut se trouver dégradée par la présence de plans d'eau qui accentuent également les problematiques quantitatives impactant des cours d'eau comme la Grenette, le Rif Noir et le Lambres.	Faible	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Saleine aval et Villeneuve aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Grenette et Saleine	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	ADA-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE25040 (Valentin, hauteur de chute = 2 m)	1	1	Un enjeu fort de continuité ecologique est avéré, sur la rivière Grenette ainsi que sur la Saleine aval, en particulier en période de reproduction de la truite fario. Les étiages parfois marqués de ces cours d'eau nécessitent la possibilité de franchissement à toute periode et dans toutes les conditions hydrologiques. Sur la Saleine, l'enjeu est double et pourra etre associé à l'action ADA-RM1. Règlementairement, la Grenette est classée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. La Saleine quant à elle ne fait l'objet d'aucun classement.	Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Proprietaire	100 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE59417 (PE ancien Moulin Reynaud, Hauteur chute = 0,7 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Proprietaire	35 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE59451 (Seuil amont pont village, Hauteur chute = 0,7 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Proprietaire	35 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF4	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE59452 (Seuil Foron, hauteur chute = 1,05 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 (DMO) A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE59937 (Plaisance, Hauteur chute = 1,5 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Proprietaire	75 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE61072 (Seuil piscicole Pérouzes 1, Hauteur chute = 0,5 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE61073 (Seuil piscicole Pérouzes 2, Hauteur chute = 0,5 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE61076 (Seuil piscicole Varcy Pont D6, Hauteur chute = 0,6 m)	1	1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
GA2	Dispositif de franchissement	ADA-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE25066 (Radier Pont SNCF, Hauteur chute = 1,4 m)	2	3	Un enjeu fort de continuité ecologique est avéré, sur la rivière Grenette ainsi que sur la Saleine aval, en particulier en période de reproduction de la truite fario. Les étiages parfois marqués de ces cours d'eau nécessitent la possibilité de franchissement à toute periode et dans toutes les conditions hydrologiques. Sur la Saleine, l'enjeu est double et pourra etre associé à l'action ADA-RM1. Règlementairement, la Grenette est classée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. La Saleine quant à elle ne fait l'objet d'aucun classement.	Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	70 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE25071(Seuil ZI Crest, Hauteur chute = 1 m)	2	3		Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ADA-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE87797 (Pont 4 buses Chazel, Hauteur chute = 0,55 m)	2	3		Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	5 000,00 €
	Restauration du milieu	ADA-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	3	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois marquée des cours d'eau : c'est le cas sur la Saleine aval et le Villeneuve aval. Une étude géomorphologique est en cours de finalisation sur le bassin de la Drome qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Saleine aval Villeneuve aval	FRDR10705	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	SMRD	A définir
	Restauration du milieu	ADA-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2	3	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois marquée des cours d'eau. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir sur Saleine aval et Villenenuve aval si l'etude géomorphologique ne prévoit pas de restauration lourde sur ces secteurs.	Saleine aval Villeneuve aval	FRDR10706	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	SMRD, FDPPMA26, AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	ADA-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0803	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/

GA3	Autre	ADA-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin de la Grenette. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	A définir
GA4	Autre	ADA-AU2	Lutter contre l'invasion de l'ecrevisse signal	2	3	Une campagne de sensibilisation a été lancée en 2012 en partenariat avec le SMRD. En parallèle à ce travail de sensibilisation, sont préconisées des mesures visant à limiter voire eradiquer l'espèce, qui est présente sur 2 secteurs : le Rif Noir et le Rau du Colombet, affluent de la Grenette. Les pistes d'action sont les suivantes : Strerilisation, destruction, traitement des plans d'eau infestés.	Rif Noir Rau de Colombet	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	A définir
	Classement règlementaire	ADA-CR1	Classer 3 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	2	Lors des prospections nocturnes réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches et ecrevisses signal, 3 populations d'écrevisses à pattes blanches ont été découvertes sur le Rau de Costadon, affluent RG de la Saleine (population peu dense etendue sur 250 m au niveau du lieu-dit la Chapeze), sur le Rau de Lozière (population de 650 m, tres dense et diversifiée) et sur le Rau de Villeneuve (population de 1100 m qui s'etend à l'amont et à l'aval de la voie SNCF. Ces 3 secteurs seront proposés au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de Lozière Rau de Costadon Rau de Villeneuve	FRDR11331	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA5	Amelioration connaisance	ADA-AC1	Réaliser une campagne de recensement des frayères à truite fario	3	3	La Sye est touchée par un colmatage intense apporté par une zone marneuse, charriée par un affluent en rive gauche de la Sye. Cette problématique n'est pas avérée sur l'amont, seul secteur susceptible d'offrir une certaine capacité de recrutement pour l'espèce truite fario. Afin de quantifier ce potentiel, un recensement de frayères est préconisé sur la Sye amont sur un linéaire d'environ 1,5 km linéaires.	Sye amont	FRDR10824	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	1 000,00 €
	Amelioration connaisance	ADA-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	600,00 €

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

IX. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats sur les cours d'eau inventoriés, la gestion gloable préconisée sur le contexte est une gestion d'usage. Le contexte est très perturbé, le cycle biologique de la truite fario est difficile et parfois impossible. De plus, les resultats montrent que le soutien de populations en TRF stades 2 ou 3 semblent ne pas fonctionner aux vues des problematiques d'habitat et de contraintes du milieu. Il est ainsi globalement préconisé des déversements de surdensitaires dont il conviendra de selectionner les secteurs et les quantités.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	Qualques secteurs ont un interet, notamment les tetes de bassin ou la reproduction fonctionne. La préservation de ses souches "naturelles" est indispensables, car les individus sont mieux adaptés aux contraintes du milieu. C'est le cas sur la Sye amont et sur la Grenette amont.	**Gestion patrimoniale**

VIII. SOUS-BASSIN VERSANT ROUBION - JABRON

ID_10_05

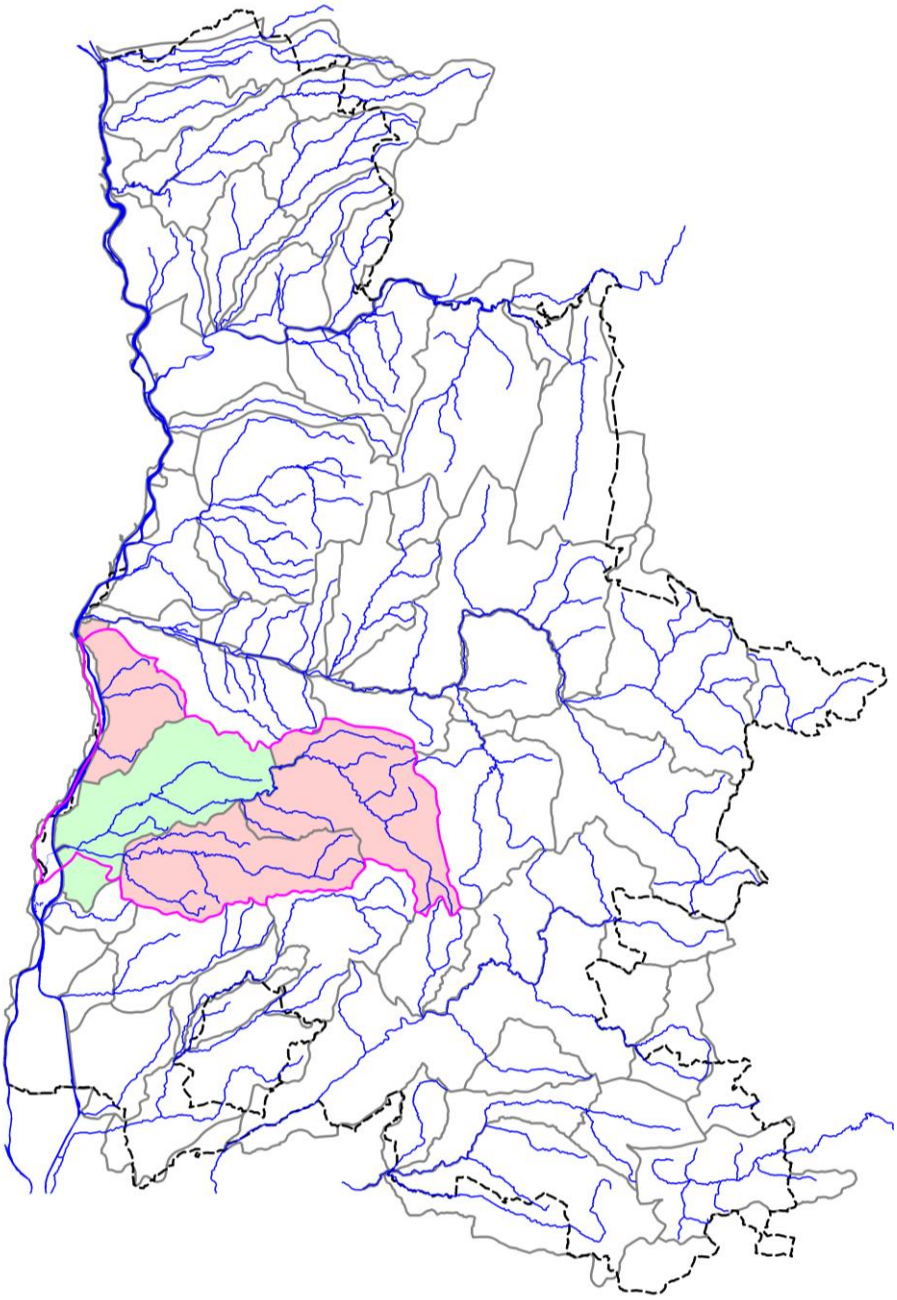

8.1. CONTEXTE SALMONICOLE ROUBION AMONT

ROUBION1-26.31-S

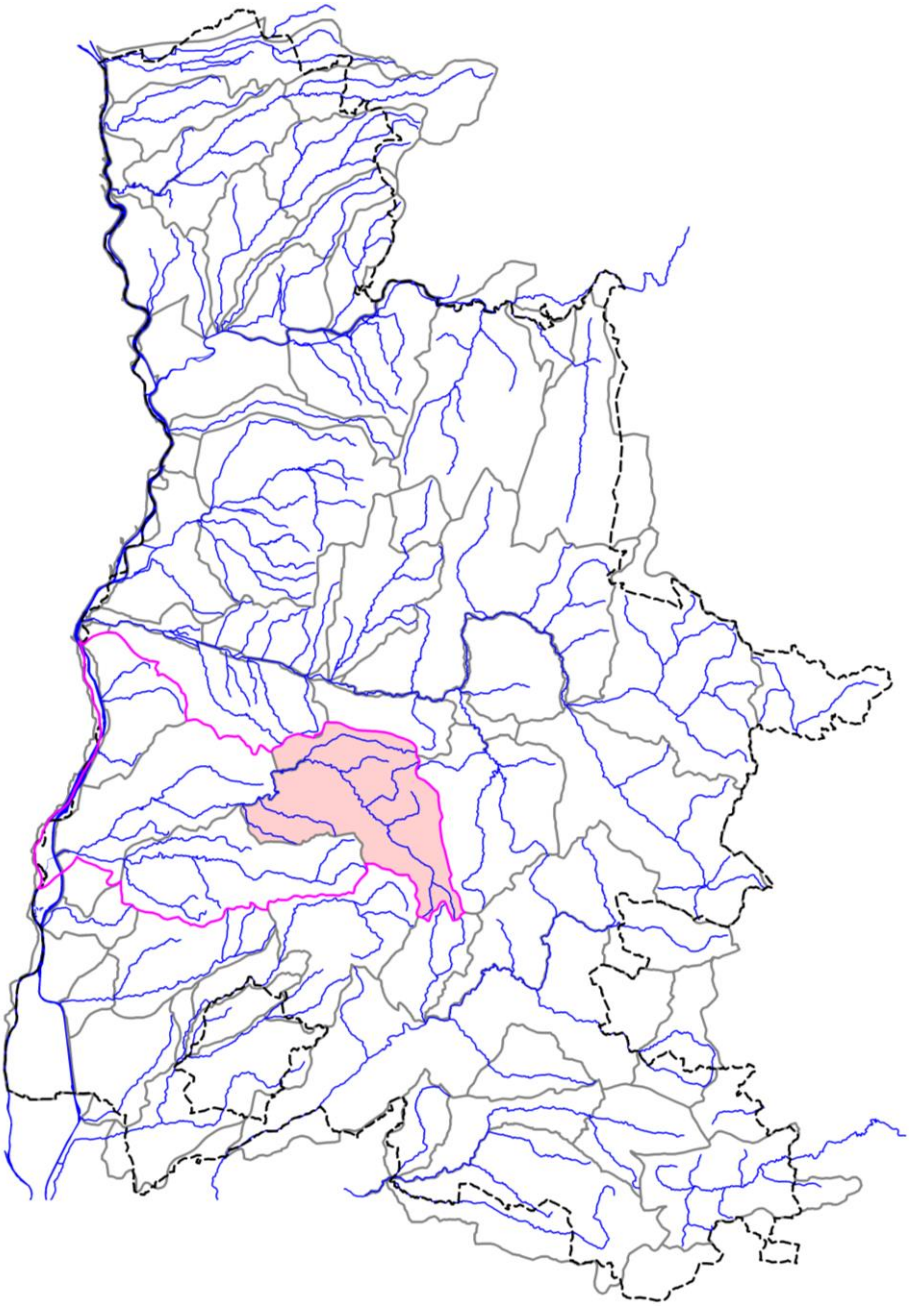

ROUBION1-26.31-S

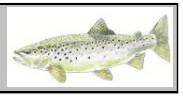

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

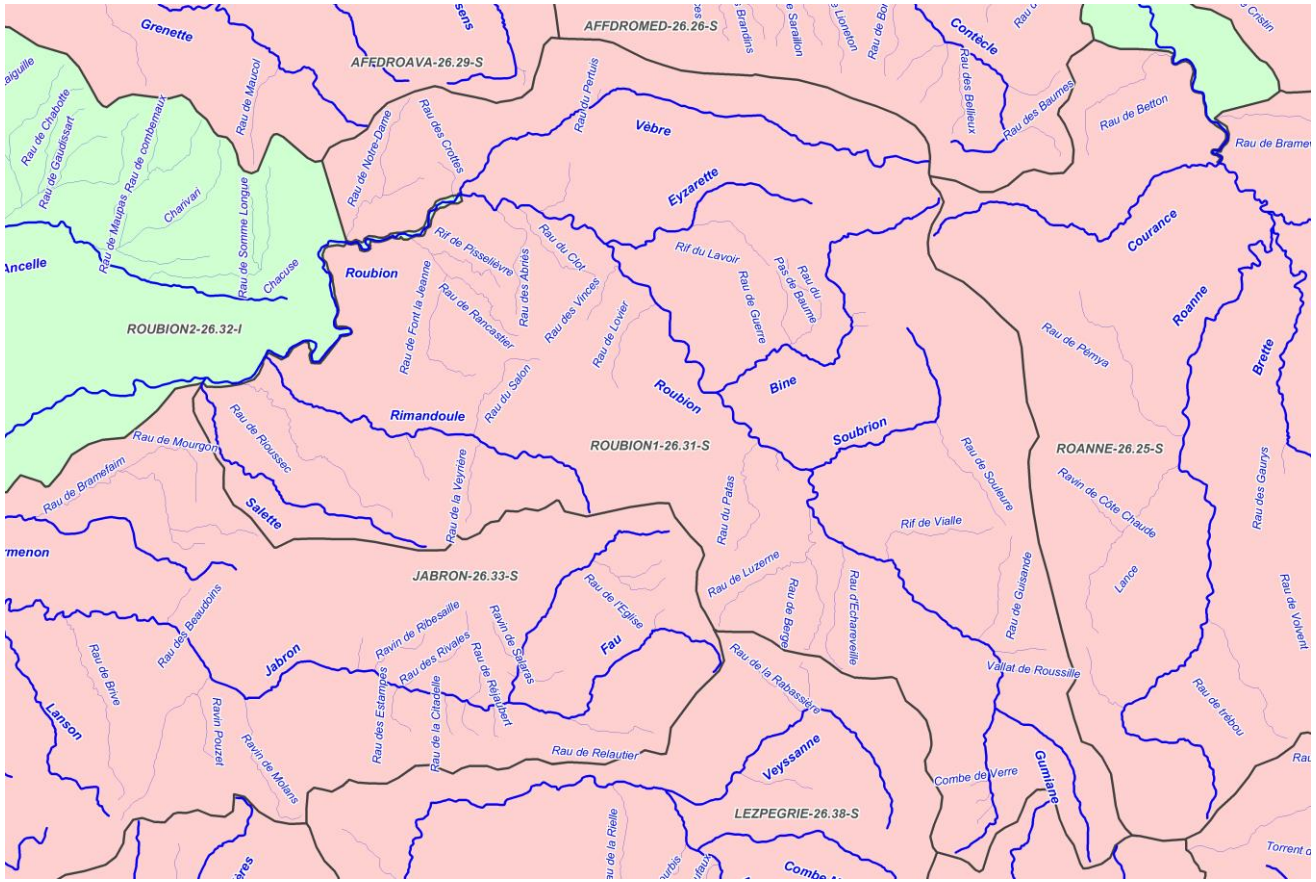

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE ROUBION1-26.31-S (Roubion amont)

Contexte ROUBION1-26.31-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

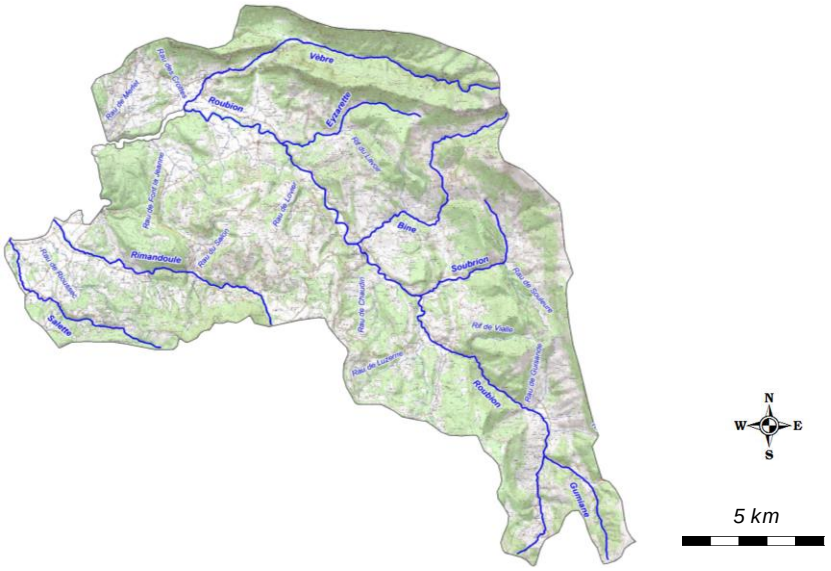

Le Roubion est une rivière de type méditerranéen prenant sa source à 690 m d'altitude au pied de la montagne de Mièlandre sur la commune de Bouvières. Cette rivière d'une longueur totale de 65 km et de pente moyenne de 1,8 % jusqu'à sa confluence avec le Jabron, s'écoule parallèlement à la rivière Drôme.

Il présente des variations de débit très importantes entre les étiages estivaux marqués (assecs sur plusieurs secteurs) et les crues d'automne et de printemps particulièrement violentes (jusqu'à 140 m3/s en débit maximum instantané). Le Roubion draine un bassin versant orienté est-ouest de 425 km2 en amont du Jabron.

Il se caractérise par un lit souvent très encaissé en amont et extrêmement divagant en aval (lit pouvant atteindre 200 à 300 m de large et une pente toujours supérieure à 0,5%). Le bassin du Roubion peut se diviser en deux zones principales :
- une zone de montagne, le haut Roubion, qui s'étend de Bouvières à Pont de Barret ;
- une zone de plaine, le bas Roubion, de Manas à Montélimar.

Profil topographique du cours d'eau principal

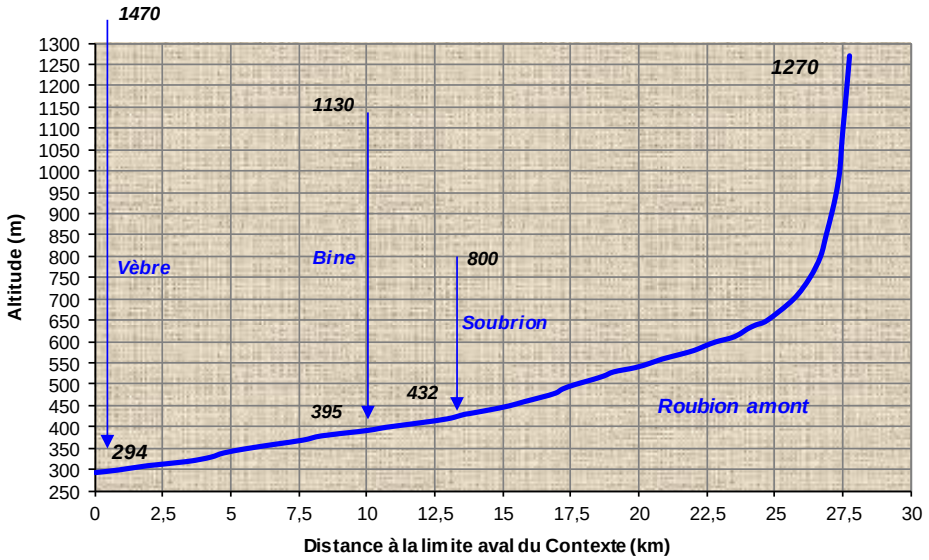

Contexte ROUBION1-26.31-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source du Roubion	
	Aval	Confluence Vèbre + Rimandoule + Salette	
	Affluents	Salette, Rimandoule, Vèbre, Eyzarette, Bine, Soubrion, Gumiane	
	Plans d'eau	Présence de 50 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*	*Rive*	*Lineaire (km)*
	Roubion	***I***	**27,747**
	Salette	Gauche	8,54
	Rimandoule	Gauche	10,72
	Vèbre	Droite	14,12
	Eyzarette	Droite	6,42
	Bine	Droite	10,65
	Soubrion	Droite	6,39
	Gumiane	Droite	5,02
Surface du contexte (km2)	237,8		
Surface du bassin versant (km2)	747,8		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*	0,046	
	Module (m3/s)	1,551	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1270
		Altitude aval (m)	294
		Pente Moyenne (pm)	44,77
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	6
		Hauteur cumulée (m)	9,3
	Taux d'étagement (%)	0,95	
Geologie	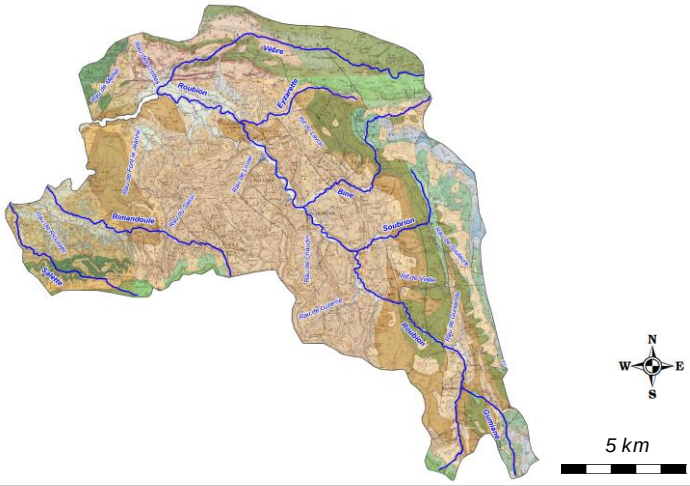		
	Le bassin supérieur du Roubion est constitué par une alternance de faciès perméables (affleurements de calcaires fissurés, talus grèso-sableux) mais surtout imperméables (marne et marno-calcaires). Les fortes pentes favorisent le ruissellement. Les massifs calcaires (massif de Sâou) sont propices aux infiltrations rapides vers des aquifères profonds. Les réservoirs profonds des calcaires Barrémien et des grès perméables de l'Albien soutiennent en permanence le débit du Haut-Roubion.		

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Chaudebonne, Vesc, Bouvières, Crupies, Bourdeaux, Les tonils, Orcinas, Bezaudin-sur-Bine, Mornans, Le Poet-Celard, Saou, Francillon-sur-Roubion, Truinas, Felines-sur-Rimandoule, Soyans, Rochebaudin, Eyzahut, Salette, Pont-de-Barret
Assainissement	La gestion de l'assainissement collectif relève essentiellement d'une compétence communale sur l'ensemble du périmètre d'étude (33 communes sur 48). Les autres communes se répartissent au sein de 3 EPCI : - CA Montélimar Sésame pour les 11 communes concernées à l'aval du territoire (depuis le 1er janvier 2010). - CC du Pays de Dieulefit pour les deux communes de Dieulefit et Poët-Laval. - Syndicat Intercommunal d'assainissement du Grand Pré (SIAGP) pour les deux communes de Sauzet et St Marcel-les-Sauzet. On dénombre 29 stations d'épuration (STEP) sur l'ensemble du territoire. 11 communes ne sont actuellement pas encore raccordées à un réseau collectif. L'assainissement non collectif est une compétence prise par les 4 structures intercommunales du territoire : CA Montélimar Sésame, CC Pays Marsanne, SIEA Pays Dieulefit, SIGMA (ex-SIAVD). Sur le secteur du Roubion amont, des problemes semblent subsister au niveau des systèmes d'assainissement de Saou, de Bourdeaux et de Bouvières.
Occupation du sol	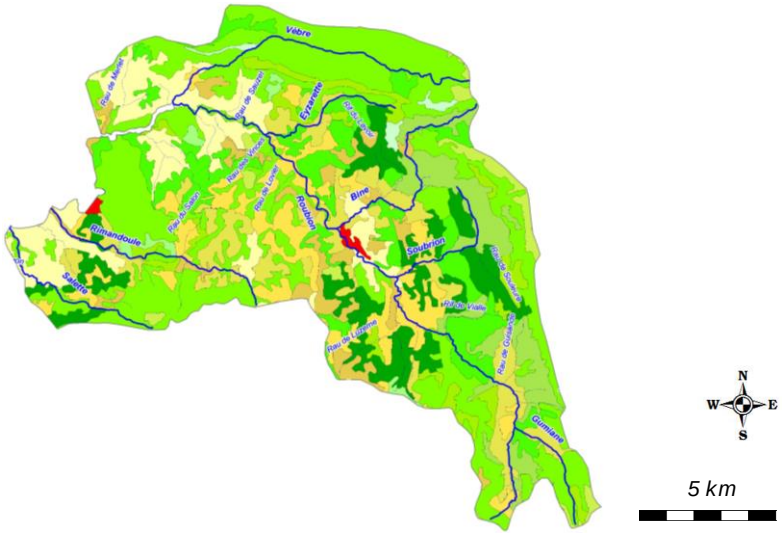
	Le territoire est à dominante rurale. Les espaces urbanisés y demeurent relativement réduits (4%) et les espaces agricoles (en comptabilisant les prairies et pâturages) et naturels (forêts, landes et broussailles) se partagent chacun près de la moitié du territoire. La partie amont est marquée par un relief aux pentes assez soutenues. La forêt prédomine et l'habitat est relativement épars. Les unités paysagères sont de type « naturel » (forêt de Saou) ou « rural patrimonial » (pays de Bourdeaux et de Dieulefit). Le relief offre une grande diversité de perceptions visuelles : montagne de Saou au nord ; montagne de Couspeau à l'est ; montagne du Poët-Laval entre les vallées du Roubion et du Jabron ou enfin plateau de Montjoyer au sud. Les fonds de vallée sont quant à eux dominés par l'agriculture extensive, les prairies et la forêt. On note la présence de quelques sites remarquables tels que le vieux village de Soyans ou du Poët Laval (site inscrit).

Industrie	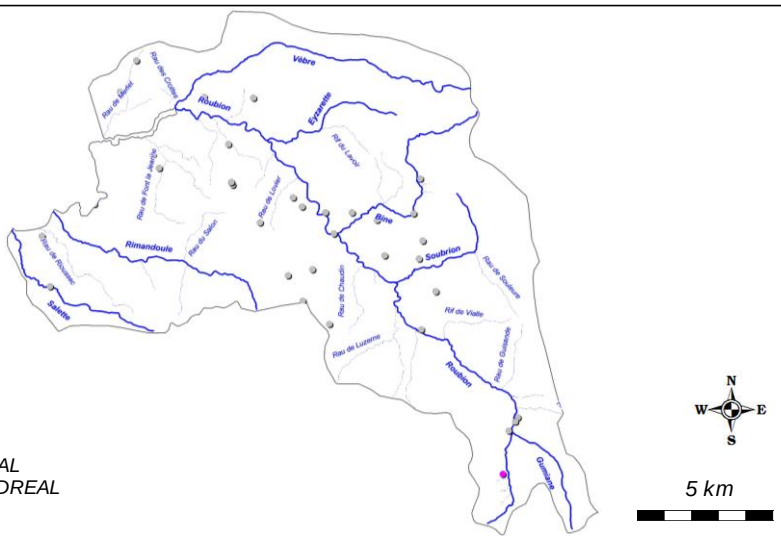 L'activité industrielle, utilisant ou rejetant en milieu aquatique est assez peu développée sur le bassin, hors mis sur l'extreme aval. On dénombre très peu de rejets industriels autorisés sur le territoire d'étude, et la plupart sont situés aux alentours de Montélimar. Seuls 7 établissements sont recensés (rejets autorisés dans le milieu récepteur uniquement sans compter ceux dans les réseaux d'assainissement). Trois ne concernent pas le milieu superficiel ou souterrain du territoire à proprement parler (carrière et centrales à béton rejetant dans le Rhône à Chateuaneuf-du-Rhône et Montélimar). Les 4 autres sites recensés sont les suivants : - Aire de service ASF disposant de sa propre STEP (rejet vers la Riaille) ; - Hôpital de Montélimar disposant de sa propre STEP (rejet au Roubion) ; - Cave coopérative vinicole de la Valdaine à St Gervais-sur-Roubion (rejet au Roubion) ; - Usine de mécanique générale à Dieulefit (rejet au Jabron). Le registre français des émissions polluantes recense quant à lui deux sites industriels émettant des polluants dans le milieu naturel (eau, air, sol). Un seul site émet des polluants dans les eaux superficielles : l'Établissement Autajon à Montélimar (fabrication de cartonnages) : rejet de plomb dans le réseau d'assainissement de la ville.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3138OT
Mesures règlementaires de protection	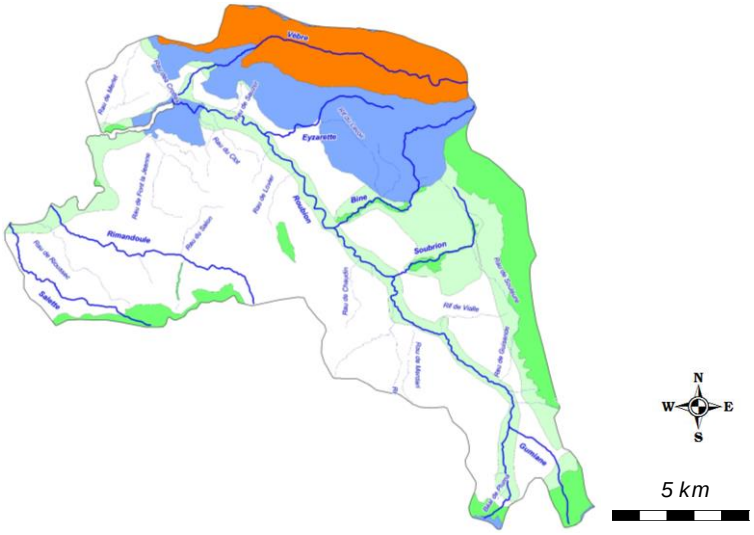

Mesures règlementaires de protection (suite)

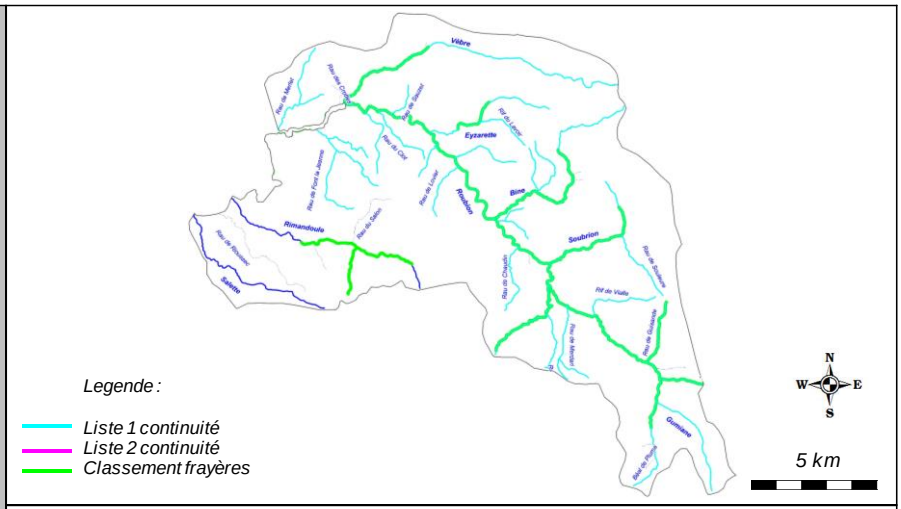

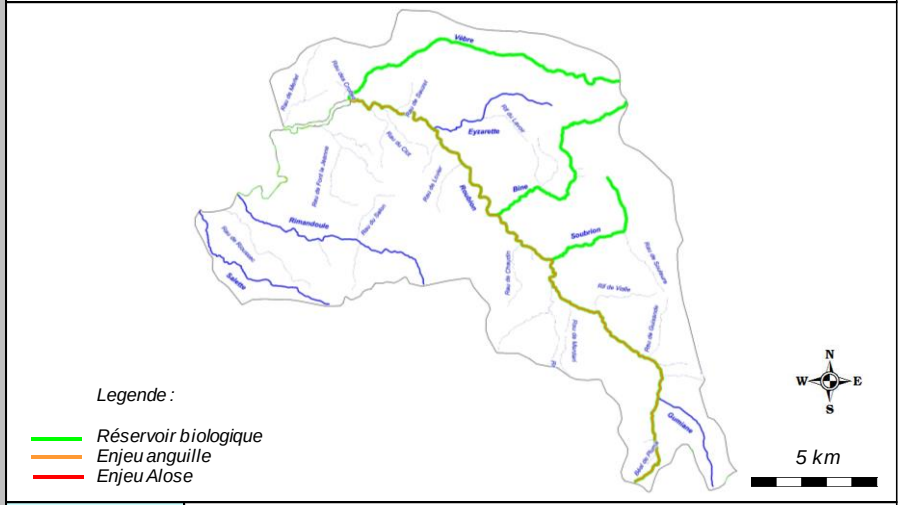

Natura 2000	FR8201697 - Grotte à chauve-souris de Baume Sourde (SIC)
	FR8212018 - Massif de Saou et Cretes de la Tour (ZPS)
	FR8201686 - Pelouses, Forets et Grottes du massif de Saou (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	Site Classé SC063 - Foret de Saou
ZNIEFF type 2	2615 - Ensemble fonctionnel du Roubion
	2611 - Chainons occidentaux du Diois
	2615 - Bassin versant de la Bine et du Soubrion
	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies
ZNIEFF type 1	26000029 - Montagnes de Saint Maurice et du Poët
	26000052 - Ruisseau de Verrière
	26000044 - Le Bois de Vache
	26150002 - Ripisylve et lit du Roubion
	26150001 - Grotte de Baume Sourde
	26120005 - La Vèbre au Pertuis
	26120004 - Massif de Saou
	26120006 - Marais du pas de l'Estang
	26120001 - Montagne de Couspeau
	26160001 - Vallée de la Bine

Mesures règlementaires de protection (fin)	*ZNIEFF type 1*	26160002 - Ruisseau de Soubrion	
		26000027 - Gorges de Trente Pas et massif de Miélandre	
		26180001 - Montagne d'Angèle	
	Autre	ENS Foret de Saou	
	L.214-17 Liste 1	L1_453 - Le Roubion et les affluents du Roubion en amont de la confluence avec La Rimandoule	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000025 - Poisson liste 1 - La Rimandoule (Gué du Moulin au pont de la CD245)	
		026I000481 - Poisson Liste 1 - Le Roubion (Prise d'eau de la microcentrale de Pont de Barret au Pont Rouge)	
		026I000012 - Poisson Liste 1 - La Vèbre (Confluence du Roubion aux sources du Pertuis)	
		026I000482 - Poisson Liste 1 - La Bine	
		026I000021 - Poisson Liste 1 - Le Soubrion (Confluence Roubion à confluence Rau de Liouroux)	
		026I000021 - Poisson liste 1 - Rau de Guisande	
		026I000054 - Poisson liste 1 - Rau de Luzerne	
		026I000432 - Ecrevisse liste 2 - La Rimandoule (Pont des Goulets à confluence Rau de la Veyrière)	
		026I000433 - Ecrevisse liste 2 - Rau de la Veyrière	
		026I000013 - Ecrevisse liste 2 - La Vèbre (Confluence Roubion au Pont du Petuis)	
		026I000066 - Ecrevisse Liste 2 - L'Eyzarette (Lieu dit l'Ombre au lieu-dit Tavaud)	
		026I000022 - Ecrevisse Liste 2 - La Bine (Confluence Roubion au pont de la CD330)	
		026I000018 - Ecrevisse liste 2 - Le Soubrion (Confluence Roubion à confluence Rau de Liouroux)	
		026I000429 - Ecrevisse Liste 2 - Le Roubion (Confluence Vallat Bouchard à confluence Vallat de Roussille)	
		026I000430 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Guisande	
		026I000431 - Ecrevisse Liste 2 - Vallat de Roussile	
	Réservoir biologique	RBioD00466 - Le Roubion et ses affluents,de sa source à l'amont de sa confluence avec la Rimandoule	
	ZALT	/	
	ZAP	FRDR432-ZA - Le Roubion de sa source à la Rimandoule	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBRJ	Syndicat Mixte du Bassin Roubion - Jabron - Riaille	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	Le linéaire du Roubion sur ce secteur est classé en ZAP Anguille, néanmoins, les priorités d'interventions se situent sur l'aval du bassin (Roubion aval, Jabron aval et Ancelle).		

Contexte ROUBION1-26.31-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***2016 - 2021***						
Période concerné		***Rhône Moyen***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_05***						
	Intitulé	***Roubion - Jabron***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12116	Rivière la Rimandoule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11516	Rivière la Vèbre	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10328	Rivière la Bine	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11250	Rivière le Soubrion	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte ROUBION1-26.31-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA, BAM	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3 à B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, APP, CHA, BAM, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF
	Espèces centrales	TRF, CHA, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Roubion	2015	Crupies, amont tunnel de l'Etroit	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-ROU-01
Roubion	2015	Marnans / Le Poet, Pont RD328b	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF	Station RR-ROU-02
Roubion	2015	Bourdeaux, stade Colombier	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, CHE, APP	Station RC-ROU-01
Vèbre	2015	Saou, gué amont confluence Roubion	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BLN, CHE, APP	Station RR-VEB-01
Vèbre	2015	Saou, Pont Planche de l'Oie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-VEB-01
Bine	2015	Bourdeaux, 350 m amont pont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM, APP	Station RC-BIN-01
Soubrion	2015	Bourdeaux, Passerelle Tir à l'arc	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RC-SOU-01
Rimandoule	2015	Rochebaudin, pont des gorges	Abondances numeriques, pondérales, IPR	LOF, BAM	Station RC-RIM-01
Vèbre	2014	Foret de Saou	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHA, BLN	Suivi biennal ENS de la Foret de Saou

Contexte ROUBION1-26.31-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

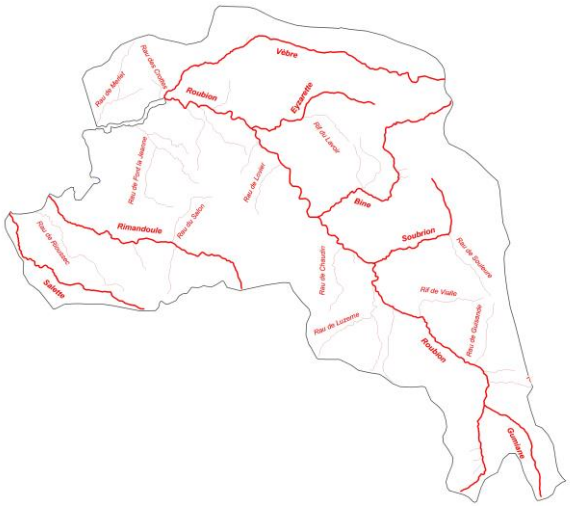

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

5 km

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

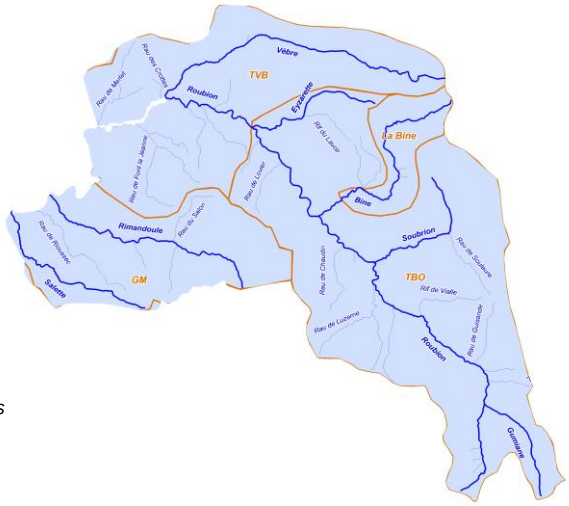

Legende :

Limites domaines AAPPMA

5 km

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TBO	Truite de Bourdeaux	113	115,4	115,4
	TVB	Truite de la Vèbre	35	70,89	67,43
	GM	Gaule Montilienne	2025	372,20	43,87
Sociétés de pêche non agréées	Association privée "La Bine"				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	Vèbre	Saou	TVB	Passerelle CD538	Prise d'eau canal Moulin	460 m	31/12/2018	2013347-0004	/
	Vèbre	Saou	TVB	100 m sous STEP	Pont déviation	130 m	31/12/2018	2013347-0003	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Globalement, une gestion patrimoniale est pratiquée sur le contexte piscicole. Les empoissonnements réalisés annuellement sont détaillés dans le tableau ci-dessous								

Empoissonnements

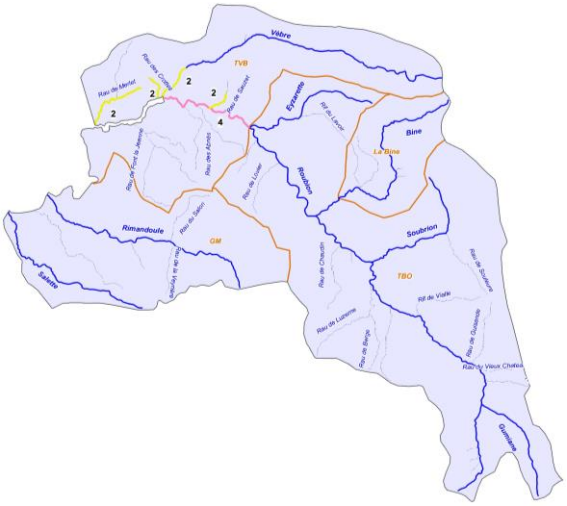

Legende :

- *Limites domaines AAPPMA*
- *TRF*
- *TAC*
- **4** *Stade*

Cours d'eau	**AAPPMA**	**Objectif**	**Secteur**	**Lineaire (m)**	**Especes**	**Stade**	**Quantité (nb)**	**Provenance**
Roubion	TVB	Halieutisme	Soyans - Pont de Francillon	5000	TAC	4	150	NC
Vèbre	TVB	Soutien	Confluence Roubion - Village	1700	TRF	2	6000	Pisciculture fédérale 63
Rau de Merlet	TVB	Soutien	Ensemble du linéaire	3000	TRF	2	6000	Pisciculture fédérale 63
Rau des Crotes	TVB	Soutien	Confl. Roubion - Aval RD 136	750	TRF	2	1500	Pisciculture fédérale 63
Riou Sauzet	TVB	Soutien	Confl. Roubion - Pont Grange Rouge	1000	TRF	2	1500	Pisciculture fédérale 63

Conctexte ROUBION1-26.31-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'ecoulement et des habitats	Malgré une capacité d'accueil naturellement limité par le caractère méditerranéen du cours d'eau, l'habitat est déficitaire sur le Roubion et la Bine, malgré une amélioration récente notée, notamment vis-à-vis d'une gestion plus raisonnée de la végétation rivulaire. Le Barbeau méridional est inféodé aux habitats naturels type sous-berges, embacles, systemes racinaires, etc ..... L'incision du lit parfois marquée limite egalement la diversité des ecoulements et des habitats.	Modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Présence d'un certain nombre de seuils sur le Roubion et sur la Vebre aval, pouvant rendre l'acces aux zones de frayères problematiques, mais également les deplacements en période d'étiage. Le cloisonnement limite le brassage génétique et est surtout problematique pour la truite fario et le barbeau méridional, espèces emblematiques du Roubion amont	Modéré	Modéré
Facteur principal	Concrétionnement calcaire	Le phénomene est observé sur les parties aval et median de la Vèbre. Raréfaction des zones favorable à la reproduction, difficultés voire impossibilité pour la truite de creuser son nid de ponte. Appauvrissement de l'habitat pour la truite fario mais surtout pour le chabot, espèce benthique inféodée au intestices des alluvions grossiers.	Modéré	Modéré
Facteur annexe	Prélèvement	Les prélèvements d'eau sont avérés sur le contexte (Vèbre à Saou, Bine aval), mais rien ne permet de caractériser l'impact sur les troncons court-circuités	Faible	Faible
Facteur annexe	Rejets assainissement	Certaines problematiques subsistent en période d'étiage sévères, notamment l'impact des rejets de reseaux d'assainissement de Bourdeaux, Bouvière et Saou.	Faible	Faible, potentiellement modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Conctexte ROUBION1-26.31-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Roubion amont	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Roubion amont	Partiellement	Totalement	Totalement
Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées en regard de la vulnérabilité des milieux récepteurs	Roubion amont, Vèbre	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements	Roubion, Bine	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance des potentialités piscicoles de certains affluents	Vèbre, Rimandoule	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement

Contexte ROUBION1-26.31-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environnemental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	ROU1-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	1	Malgré des densités piscicoles naturellement plus faibles sur les cours d'eau à typologie méditerranéenne marquée comme sur le Roubion, le diagnsotic piscicole a identifié des carences en matières d'habitat, lié à la dégradation morphologique subit par le cours d'eau (rectification, extraction, incision, ...). Une etude écomorphologique a été menée sur l'ensemble du bassin du Roubion. Elle préconise une multitude d'intervention ambitieuses, et en particlier sur le territoire de ce contexte. Il est ainsi préconisé la mise en oeuvre des opérations prévues par cette étude sur le secteur. Des suivis écologiques pourront etre réalisés afin d'en évaluer le gain ecologique. Les restaurations sont de type R2 à minima.	Roubion amont	FRDR432	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particlier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBRJ	A définir
	Restauration du milieu	ROU1-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	3	Outre les opérations de restauration morphologiques de grande envergure, il est également possible et préconisé de réaliser des aménagements simples de type R1 de diversification des ecoulements et des habitats. Le diagnostic montre egalement une amélioration de la qualité habitationnelle du Roubion sur ce secteur, et se ressent au niveau des resultats des inventaires piscicoles : memes si l'optimum n'est pas encore atteint, le peuplement et en particulier la population de barbeau méridional, emblématique du Roubion et à forte valeur patrimoniale est en augmentation, du fait de l'entretien plus raisonné de la végétation. Cette espèces est en effet inféodée aux habitats naturels type embacle, souche, sous-berges et systemes racinaires). Il constituera ainsi un excellent indicateur lors des suivi qui seront mis en oeuvre. Une identification préalable sera faite en collaboration avec le SMBRJ et les AAPPMA, un secteur test pourra dans un premier temps etre défini.	Roubion amont	FRDR432	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-03	/	SMBRJ FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Dispositif de franchissement	ROU1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE35718 (Prise d'eau moulin de Mornans, Hauteur chute = 2,3 m)	1	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur le cours principal du Roubion de la confluence avec la Vebre jusqu'à Crupies. Les faibles debits sur ces deux cours d'eau peuvent etre problematiques pour l'acces aux frayères. De plus, la thermie potentiellement élevée nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possilité à la truite de regagner des zones plus favorables. Le secteur recele de plus d'autres espèces patrimoniales telles que le chabot, le barbeau méridional et l'ecrevisse à pattes blanches. Il est primordial vis à vis de ce cortège d'espèces d'engager des opérations visant à améliorer la capacité habitationnelle du milieu. Règlementairement, le Roubion amont est classé en liste 1 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Roubion amont	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBRJ	115 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE35725 (prise d'eau canal Bourdeaux, Hauteur chute = NR)	1	3		Roubion amont	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMBRJ	A déterminer
	Amélioration de connaissance	ROU1-AC1	Etudier le cloisonnement de la Vèbre	2	3	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur le cours de la Vèbre, en particulier sur l'aval. Le diagnostic piscicole ne permet pas de déterminer si ce cloisonnement est impactant pour la rivère Vèbre et dans quelles mesures (montaison, dévalaison, perte de potentiel piscicole). Une expertise de terrain, sondages et prospections de frayères seront réalisés spécifiquement sur ce cours d'eau afin de quantifier ce facteur potentiellement limitant.	Vèbre	FRDR11516	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
GA3	Autre	ROU1-AU1	Réaliser un decolmatage mécanique des frayères de truite fario	2	3	L'action consiste à casser la couche de calcaire formée à la surface des alluvions, sur des zones favorables à la reprodcution de la truite (graviers avec des vitesses d'ecoulements et hauteurs d'eau compatibles) quelques jours avant le debut présumé de la reproduction sur ce secteur.	Vebre médiane et Vebre aval	FRDR11516	Rendre fonctionnelles certaines frayères potentielles de TRF et permettre ainsi la reproduction et l'éclosion.	Amélioration ponctuelle de l'habitat du Chabot	Ameliorer la diversité du facies benthique	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	2500 € / chantier de 100 ml
	Amélioration de connaissance	ROU1-AC2	Réaliser un suivi des frayères suite au decolmatage	3	3	Afin d'évaluer l'effcicacité de l'action ROU1-AU1, un comptage de frayeres sera réalisé sur les troncons "réhabilités". Un passage régulier aura lieu vers la periode présumée de démarrage du frai.	Vebre médiane et Vebre aval	FRDR11516	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	Ameliorer la connaissance pour ameliorer l'efficacité de l'operation et ses effets	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	500,00 €
GA4	Communication et sensibilisation	ROU1-CS1	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3	3	Une importante popualtion d'ecrevisse signal est recensée depuis de nombreuses années sur le Rau de Salette. De plus, sa présence est avéré sur d'autre foyer sur le bassin du Roubion. Son arrivée est certainement due à une introduction directe malveillante et/ou la présence de plans d'eau. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera etendue à l'echelle du BV) doit etre menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du bassin	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	SMBRJ FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
	Amelioration connaisance	ROU1-AC3	Realiser une campagne complementaire d'inventaire écrevisses	3	3	Aux vues du lineaire extremement important colonisé par l'ecrevisse à pattes blanches, il n'a pas été possible de tout prospecter. Certains affluents n'ont pas été inventoriés et doivent faire l'objet de prospections. Cette action pourra etre intégrée à l'action ROU1-AC5	Certains affluents et sous-affluents	/	Ameliorer la connaissance afin de mieux proteger l'espèce	Ameliorer la connaissance afin de mieux proteger l'espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	1 000,00 €
GA5	Amélioration de connaissance	ROU1-AC4	Définir les potentialités de Rimandoule	3	3	Le peuplement de Rimandoule est assez mal connu en terme de capacité d'accueil, de reproduction. Une expertise visant à déterminer précisemment les espèces présentes, leur répartition, ainsi que leur potentialités de développement seront déterminés. Seront réalisées des sondages piscicoles, des descriptions d'habiat, et des prospections de frayères. Les contraintes liées au depot de limons sur ce milieu ainsi que les faibles debits observés sur ces milieux semblent etre des facteurs limitants naturels.	Rimandoule	FRDR12116	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	3 500,00 €
	Amélioration de connaissance	ROU1-AC5	Etudier la reussite de la reproduction / eclosion	3	3	Une problematique d'eclosion a été soulevée sur le Roubion sans doute liée au colmatage des fonds. Les individus adultes sont bien présents, mais le frai ne semble pas reussir systématiquement. Il est nécessaire d'observer sur 3 années successives la reussite du frai (comptage de frayères) et vérification de l'etat des oeufs.	Roubion amont	FRDR432	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la reussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	2 500,00 €
	Amelioration connaisance	ROU1-AC6	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	480,00 €

Conctexte ROUBION1-26.31-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Globalement, l'abondance observée de l'espèce repère truite fario est en deca du référentiel. Néanmoins, les ecarts observés sont souvent d'origine naturelle (regime medterranéen, debits, concrétionnement calaire) et impacte directement l'habitat. Un soutien de population (hors mis sur des points spécifiques identifiés ci-après) n'apportera pas de résultat sur le cheptel. Les alevins de souche atlantique sont totalement inadaptés aux exigeances du milieu (contraintes très fortes du fonctionnement méditerranéen très marqué sur ce contexte). En outre, la préservation de la souche méditerranéenne de la truite fario est une priorité. Ex : la crue de 2008 ayant décimé une bonne partie de la popuation du Roubion amont.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Certains cas particuliers sont cependant observés sur le contexte, notamment certains petits affluents du Roubion (vers la partie aval du contexte). C'est le cas du Rau de Merlet, du Rau des Crottes, et du Riou de Sauzet. Le Roubion, en aval de ce contexte, soumis à des assecs réguliers peut également faire l'objet d'une gestion halieutique par des déversements de poissons surdensitaires.	**Gestion raisonnée**

8.2. CONTEXTE INTERMEDIAIRE ROUBION AVAL

ROUBION2-26.32-I

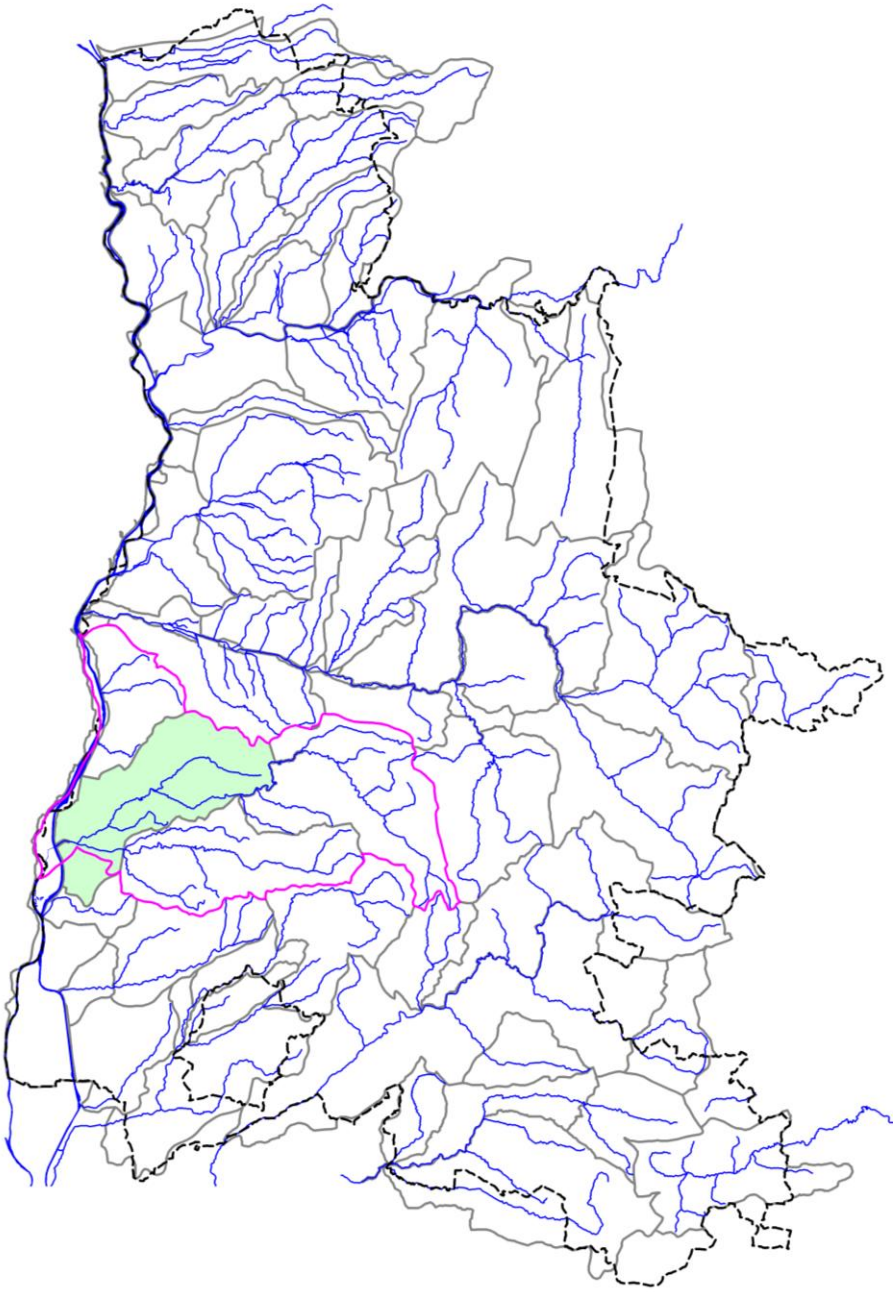

CONTEXTE ROUBION2-26.32-I

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

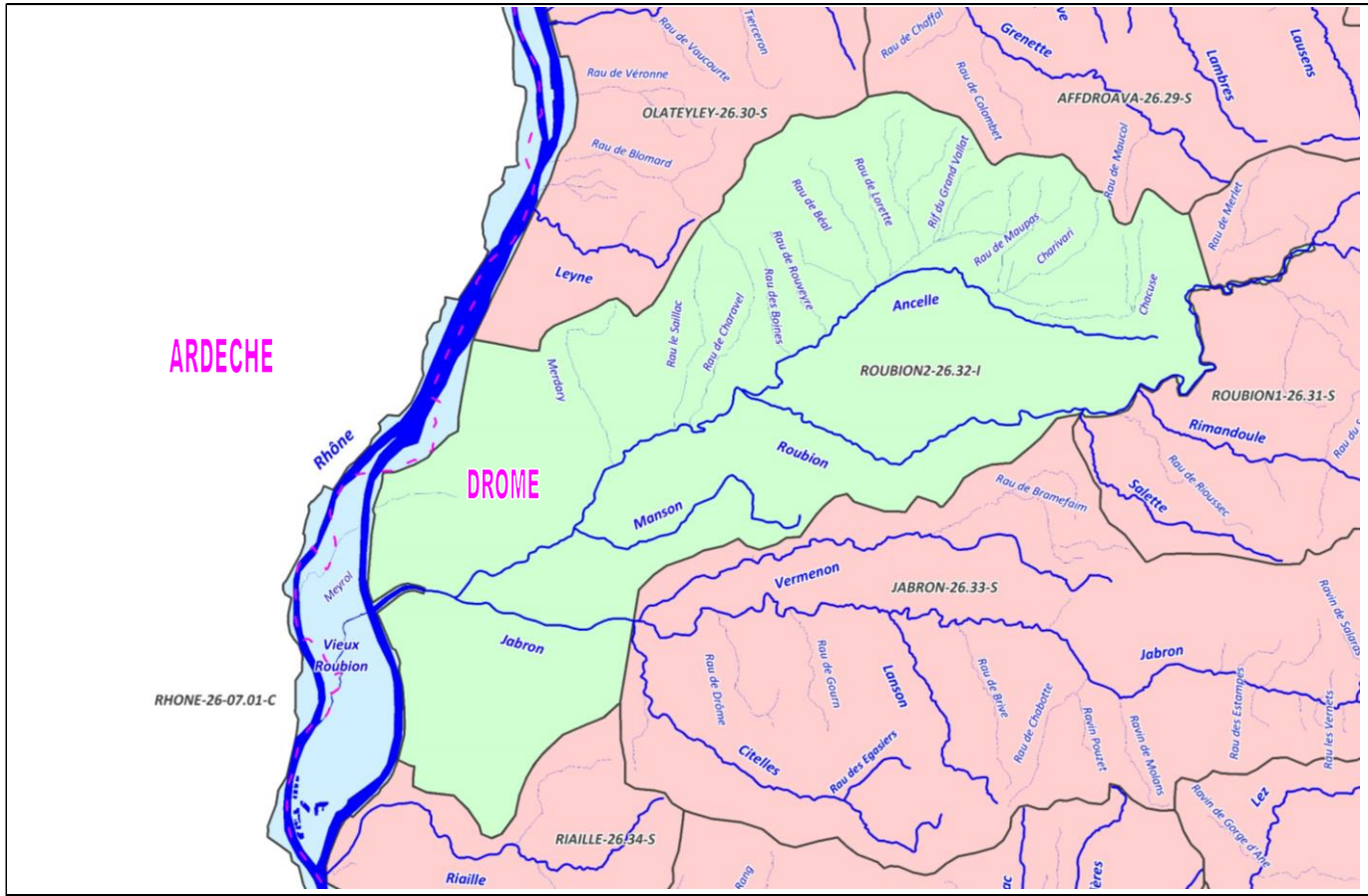

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE ROUBION2-26.32-I (Roubion aval)

Contexte ROUBION2-26.32-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

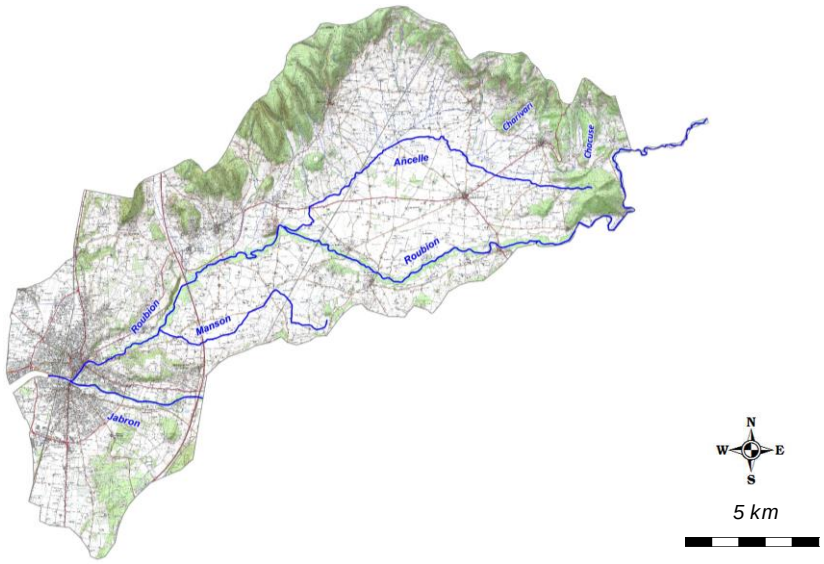

Le Roubion est une rivière de type méditerranéen prenant sa source à 690 m d'altitude au pied de la montagne de Mièlandre sur la commune de Bouvières. Cette rivière d'une longueur totale de 65 km et de pente moyenne de 1,8 % jusqu'à sa confluence avec le Jabron, s'écoule parallèlement à la rivière Drôme.

Il présente des variations de débit très importantes entre les étiages estivaux marqués (assecs sur plusieurs secteurs) et les crues d'automne et de printemps particulièrement violentes (jusqu'à 140 m3/s en débit maximum instantané). Le Roubion draine un bassin versant orienté est-ouest de 425 km2 en amont du Jabron.

Il se caractérise par un lit souvent très encaissé en amont et extrêmement divagant en aval (lit pouvant atteindre 200 à 300 m de large et une pente toujours supérieure à 0,5%). Le bassin du Roubion peut se diviser en deux zones principales :
- une zone de montagne, le haut Roubion, qui s'étend de Bouvières à Pont de Barret ;
- une zone de plaine, le bas Roubion, de Manas à Montélimar.

Profil topographique du cours d'eau principal

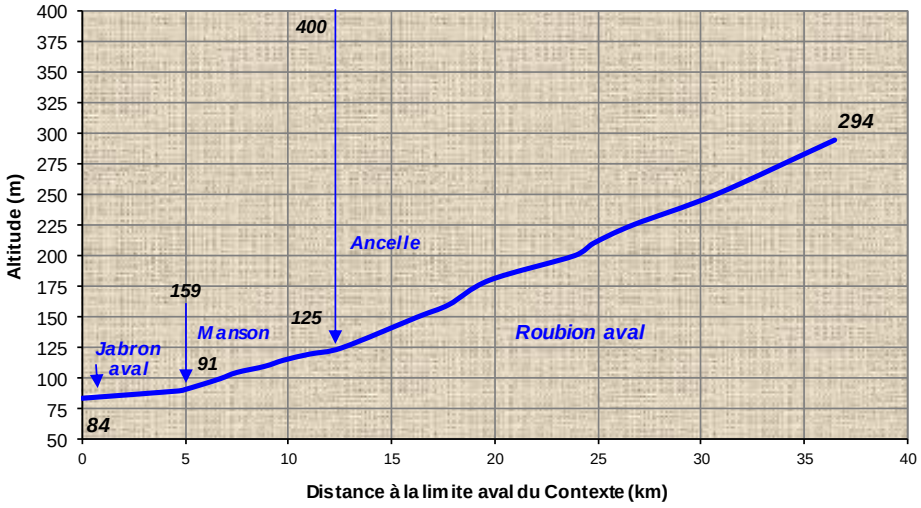

Contexte ROUBION2-26.32-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Le Roubion à la confluence avec la Vèbre		
	Aval	Montélimar, zone influencée par le Canal du Rhône		
	Affluents	Ancelle, Manson, Jabron		
	Plans d'eau	Présence de 94 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Roubion (aval confluence Vèbre)		***I***	**36,46**
	Ancelle		Droite	14,69
	Manson		Gauche	8,58
	Jabron (aval confluence Citelles)		Gauche	5,27
Surface du contexte (km2)	215,5			
Surface du bassin versant (km2)	747,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,239	
	Module (m3/s)		5,71	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	294	
		Altitude aval (m)	84	
		Pente Moyenne (pm)	5,76	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	15	
		Hauteur cumulée (m)	14,25	
	Taux d'étagement (%)		6,79	
Geologie	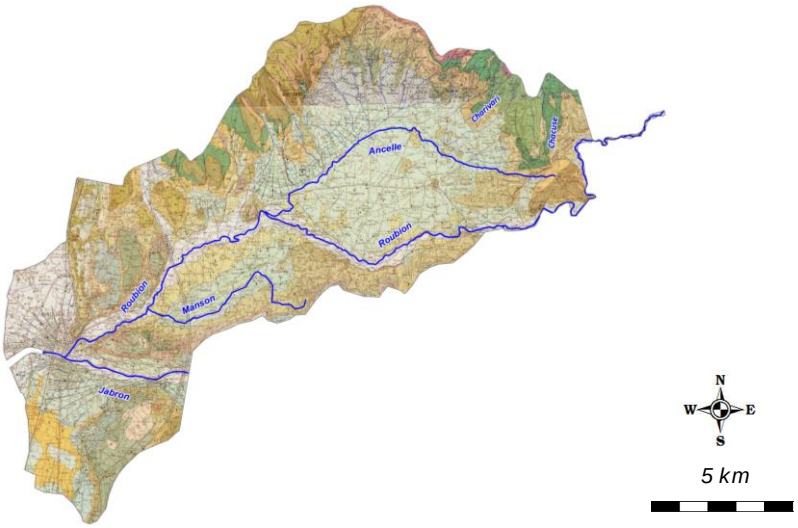			

Geologie (suite)	La plaine à l'Est de Montélimar, d'une superficie de 200 km² environ est drainée par deux cours d'eau majeurs, le Roubion au Nord et le Jabron au Sud qui confluent à Montélimar. Cette plaine est partiellement séparée en deux sous-bassins par un alignement de collines marno gréseuses (Pliocène) qui s'étendent en cordon de Montélimar à Charols. La plaine alluviale est limitée au Nord par les reliefs calcaires de la forêt de Marsanne et de Saou alors que l'anticlinal de Puygiron et le synclinal de Dieulefit constituent sa bordure Sud. On notera que les calcaires Barrémo-Bédouliens qui constituent la seule nappe profonde au potentiel exploitable ont fait l'objet d'études spécifiques notamment par le BRGM en 1998 (rapport 98-D-615). Ils ne se sont révélés productifs que dans la partie Sud. Ces calcaires sont surmontées de marnes gargasiennes imperméables. D'une épaisseur moyenne de 10 m environ, les alluvions anciennes (retrait glaciaire) représentent l'essentiel des formations quaternaires et de ce fait le principal magasin aquifère. Des variations spatiales de l'épaisseur de ces alluvions sont observées au niveau de la plaine. Ainsi, les alluvions atteignent 5 à 15 m d'épaisseur dans la plaine de Cléon d'Andran, 5 à 12 m dans le couloir de Sauzet et jusqu'à 15 m vers La Batie-Rolland alors que leurs épaisseurs ne dépassent pas 6 m au droit du Vermenon et du Jabron. Les alluvions récentes sont surtout développées en aval de Bonlieu ainsi que dans la basse vallée du Jabron et leur épaisseur n'excède pas 9 m.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Saou, Soyans, Françillon-Sur-Roubion, Pont de Barret, Puy-St-Martin, Manas, Charols, Cléon-d'Andran, Roynac, Marsanne, La B2gude-de-Mazenc, St-Gervais-Sur-Roubion, Bonlieu-sur-Roubion, La Laupie, Sauzet, St-Marcel-Les-Sauzet, Savasse, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar
Assainissement	La gestion de l'assainissement collectif relève essentiellement d'une compétence communale sur l'ensemble du périmètre d'étude (33 communes sur 48). Les autres communes se répartissent au sein de 3 EPCI : - CA Montélimar Sésame pour les 11 communes concernées à l'aval du territoire (depuis le 1er janvier 2010). - CC du Pays de Dieulefit pour les deux communes de Dieulefit et Poët-Laval. - Syndicat Intercommunal d'assainissement du Grand Pré (SIAGP) pour les deux communes de Sauzet et St Marcel-les-Sauzet. On dénombre 29 stations d'épuration (STEP) sur l'ensemble du territoire. 11 communes ne sont actuellement pas encore raccordées à un réseau collectif. L'assainissement non collectif est une compétence prise par les 4 structures intercommunales du territoire : CA Montélimar Sésame, CC Pays Marsanne, SIEA Pays Dieulefit, SIGMA (ex-SIAVD).
Occupation du sol	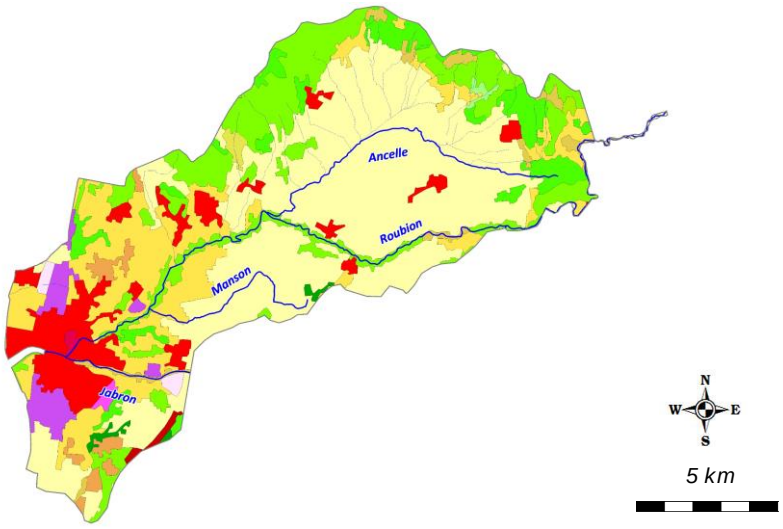

Occupation du sol (suite)	La partie la plus urbanisée est localisée autour de la confluence avec la ville de Montélimar. Cette zone a connu une extension notable du tissu urbain depuis les années 1990. - L'amont du bassin, autour de la commune de Bourdeaux, est occupé par des forêts mixées par des territoires agricoles et notamment des praires. - La partie centrale du bassin délimité par Marsanne, Pont-de-Barret, La Begude-de-Mazenc, est une grande vallée agricole, parsemées de quelques tissus urbains des communes. - On note la présence de tissus urbains et de zones industrielles et commerciales le long de la vallée du Rhône de Loriol-sur-Drôme jusqu'à Montélimar. Le Nord du territoire, non compris dans le bassin versant du Roubion-Jabron, est composé de terres agricoles complexes, notamment des vergers et petits fruits. - Enfin, on note des zones de forêts telles que la forêt de Marsanne, le secteur du synclinal de Saou et la colline au Nord de Dieulefit.
Industrie	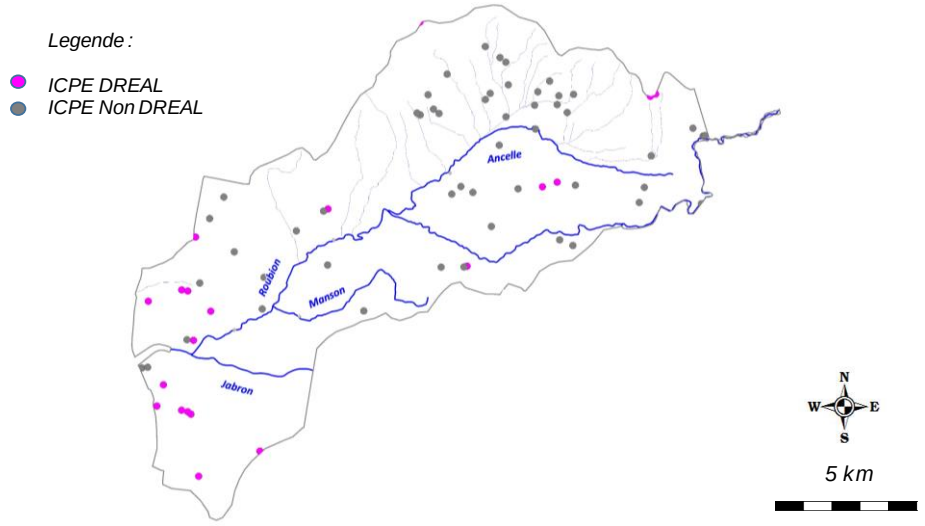
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3138OT et 3138E
Mesures règlementaires de protection	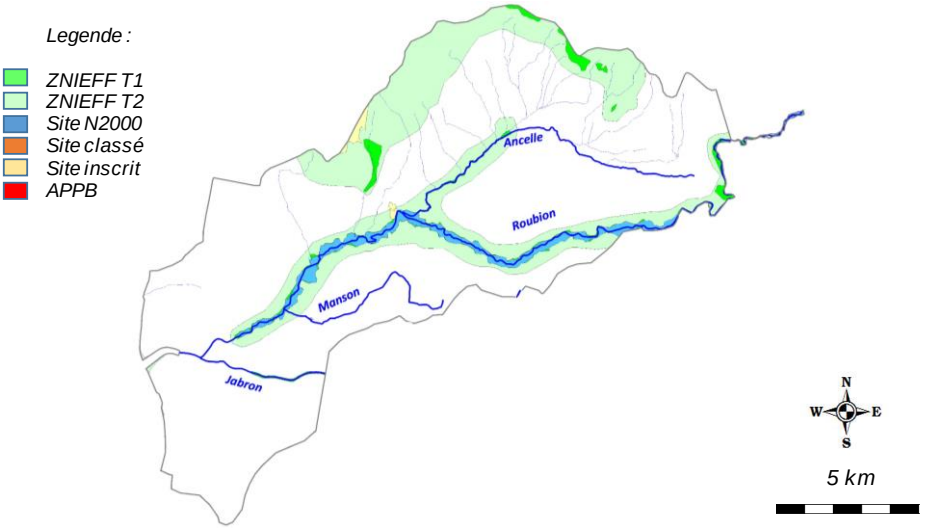

Mesures règlementaires de protection (suite)

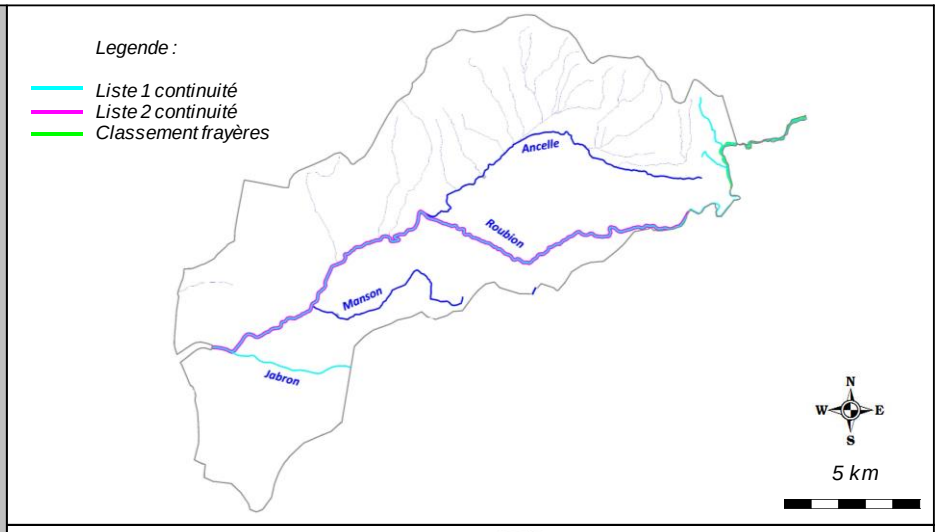

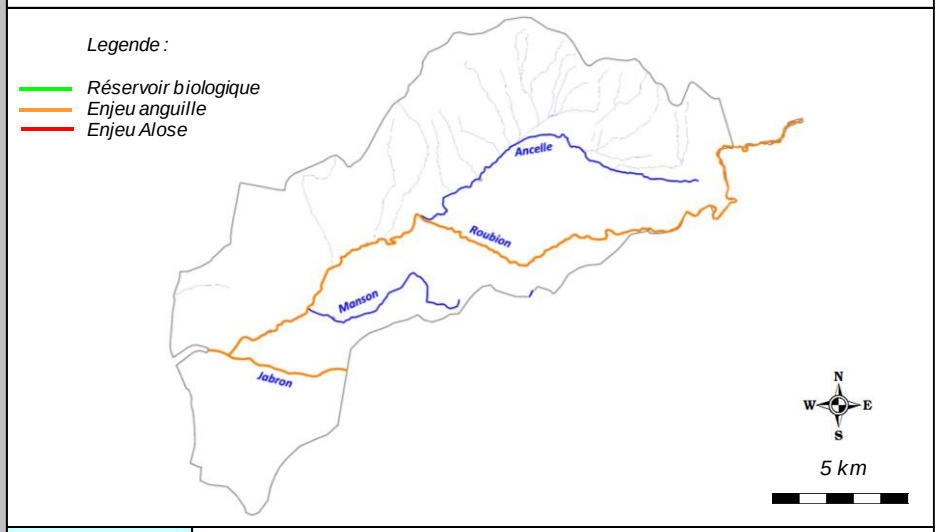

Natura 2000	FR8201697 - Grottes à Chauves-souris de Baume Sourde SIC)
	FR8201679 - Rivière du Roubion (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI241 - Château de Condillac et environs immédiats
	SI246 - Chapelle St-Michel et ses abords
	SI247 - Village de La Laupie et ses abords
ZNIEFF type 2	2615 - Ensemble fonctionnel du Roubion
	2611 - Massif boisé de Marsanne
ZNIEFF type 1	26150001 - Grotte de Baume Sourde
	26150002 - Ripisylve et lit du Roubion
	26110002 - Crête de la colline de Chevrière
	26110001 - Crêtes dénudées de la Pierre-Sanglante et Tartaiguille
	26110004 - Vallon de Sagnac
	26000028 - Le Jabron
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_453 - Le Roubion et les affluents du Roubion en amont de la confluence avec La Rimandoule
	L1_454 - Le Jabron et ses affluents excepté Le Vermenon

Mesures règlementaires de protection (fin)	*L.214-17 Liste 2*	L2_186 - Le Roubion de la Rimandoule au Rhône	
	Classement frayères	026I000009 - Poisson Liste 1 - Le Roubion (du pont TGV au pont SNCF)	
		026I000485 - Poisson Liste 2 - Le Roubion (du Pont Bir Hakeim à la confluence avec le Canal de Montélimar)	
		026I000481 - Poisson Liste 1 - Le Roubion (du pont rouge à la Prise d'eau de la microcentrale de Pont de Barret)	
	Réservoir biologique	RBioD00466 - Le Roubion et ses affluents,de sa source à l'amont de sa confluence avec la Rimandoule	
		RBioD00467 - Le Jabron et ses affluents excepté Le Vermenon	
	ZAP	FRDR428a-ZA - Le Roubion du Jabron au Rhône (Anguille, Lamproie marine)	
		FRDR428b-ZA - Le Roubion de l'Ancelle au Jabron (Anguille, lamproie marine)	
		FRDR431-ZA - Le Roubion de sa source à la Rimandoule (Anguille)	
		FRDR432-ZA - Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle (Anguille)	
		FRDR429a-ZA - Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion (Anguille)	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBRJ	Syndicat Mixte du Bassin Roubion - Jabron - Riaille	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	Le Roubion aval et médian ainsi que le Jabron aval revettent un enjeu très fort vis-à-vis de la continuité écologique, en particulier les espèces migratrices telles que l'Anguille, mais aussi pour la partie la plus avale du bassin de la Lamproie marine.		

Contexte ROUBION2-26.32-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_05***						
	Intitulé	***Roubion - Jabron***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	MEFM	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	MEFM	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR430	L'Ancelle	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11777	ruisseau de lorette	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10241	ruisseau le manson	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Aquifère	2027	2015	2027	Etat médiocre	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte ROUBION2-26.32-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF, TOX, BOU	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4+ à B6+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, PSR, GRE, PES, TAC, OCL, PFL
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, BOU, BRO, GAR, TAN, ABL, PSR, ANG
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	GOU, TOX, BAF, SPI, BOU, BRO, GAR, TAN, ABL, PSR, ANG
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est présente sur l'aval du Roubion (recensée en 2014 en aval de la passe à poissons de l'A7), mais ses densités semblent très faibles.	
Présence d'espèces invasives	PSR, PES, PFL, OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Roubion	2014	Pont-de-Barret, 300 m amont Pont de Manas	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, TOX, BAF, SPI, PFL	Station 06300046 (AFB, peche complète)
	2015		Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, TOX, BAF, SPI	
Roubion	2017	Sauzet, Amont Pont RD126	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, PES, TAC	Station RR-ROU-03
Roubion	2017	Montélimar, La Chapellerie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, BOU, BRO, GAR, ABL, PSR, OCL	Station RR-ROU-04
Roubion	2014	Montélimar, Aval canal dérivation	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, GAR, ABL, OCL	Station 06580316 (AFB, peche partielle)
	2016		Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BRO, GAR, TAN, ABL, PSR, GRE, PES, TAC, OCL	
Ancelle	2017	Marsanne, pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, PFL	Station RR-ANC-01
Manson	2017	Montboucher-sur-Jabron, 700 m aval pont de l'A7	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, PER	Station RC-MAN-01
Jabron	2014	Montélimar, Les Alexis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, GAR, PES, TAC, OCL	Station 06580330 (AFB, peche partielle)
	2016		Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, GAR, TAN, PSR, TAC	

Contexte ROUBION2-26.32-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

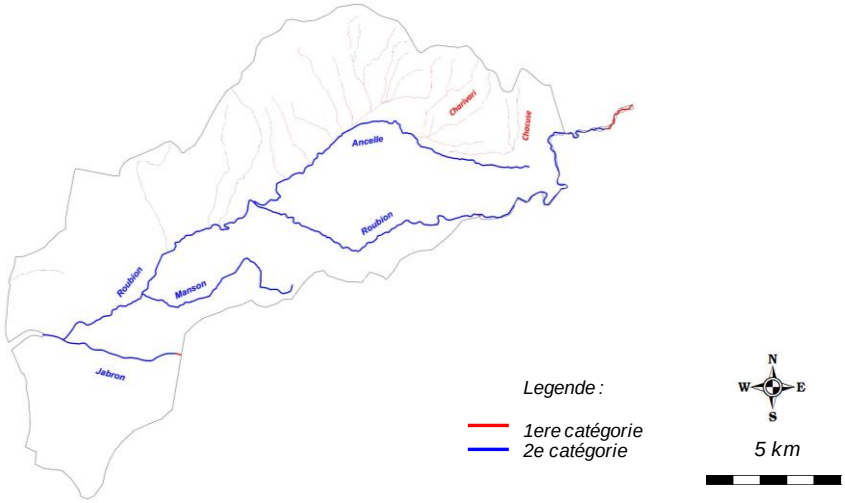

2ème catégorie piscicole	Le Roubion (en aval du pont de St-Michel à Soyans), le Jabron (en aval du pont de Montboucher), le Manson, l'Ancelle
1ère catégorie piscicole	Le Roubion (en amont du pont de St-Michel à Soyans) et les affluents de l'Ancelle

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

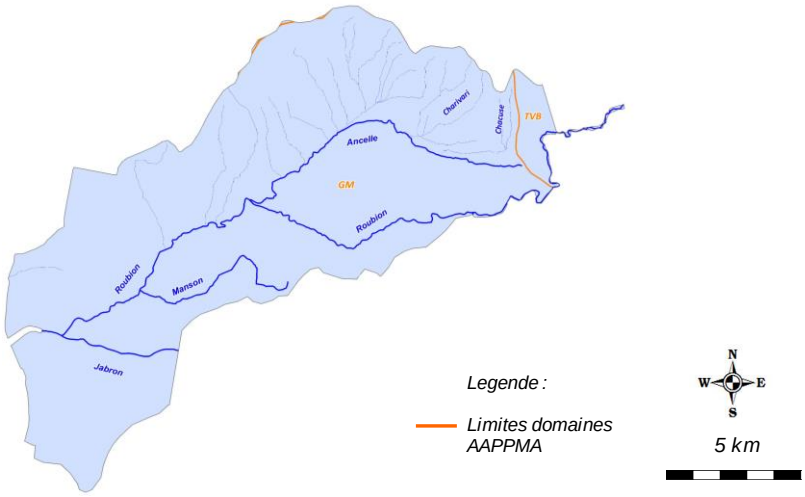

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GM	Gaule Montilienne	2025	356,8	209,5
	TVB	Truite de la Vèbre	35	67,25	6,04
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Roubion	Montélimar	GM	No Kill	Confluence Jabron	Pont de la Libération	800 m	NC	NC
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA la Gaule Montilienne effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

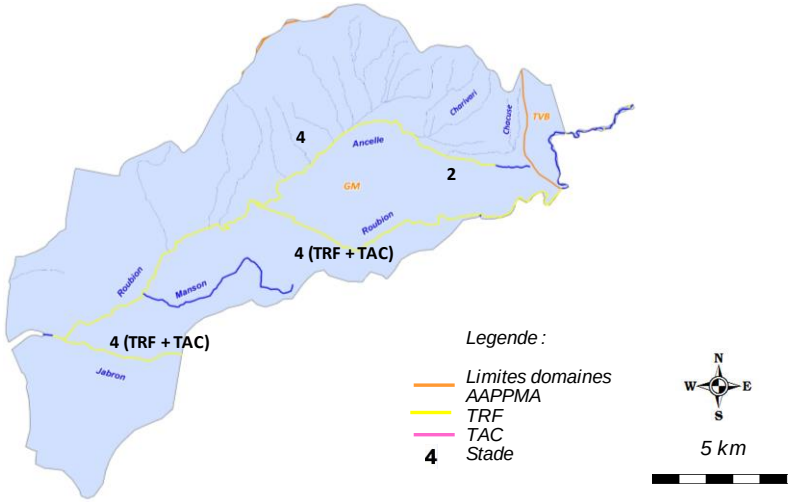

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Roubion	GM	Halieutisme	No kill Montélimar	800	TAC	4	150	NC
Roubion	GM	Halieutisme	No kill Montélimar	800	TRF	4	300	NC
Roubion	GM	Halieutisme	Ensemble linéaire AAPPMA	28700	TAC	4	700	NC
Roubion	GM	Halieutisme	Ensemble linéaire AAPPMA	28700	TRF	4	1500	NC
Jabron	GM	Halieutisme	Linéaire AAPPMA en 2e cat	5000	TAC	4	400	NC
Jabron	GM	Halieutisme	Linéaire AAPPMA en 2e cat	5000	TRF	4	1150	NC
Ancelle	GM	Halieutisme	Ensemble linéaire	13200	TRF	4	250	NC
Ancelle	GM	Soutien	Amont Trois Ponts	13200	TRF	2	3500	Pisciculture fédérale 63

Contexte ROUBION2-26.32-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques, incision	Une importante dégradation morphologique a été identifiée sur le Roubion, l'Ancelle et le Manson. De nombreuses rectifications ont eu lieu par le passé accompagnée d'extraction de granulats, ayant entrainé une incision notable et une déconnexion avec les systèmes rivulaires.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Un important phénomène de colmatage des fonds a été observé sur l'Ancelle et sur le Manson, dont l'origine est liée au ravinnement des terres agricoles, dont les superficies cultivées sont assez conséquentes sur l'aval du bassin du Roubion.	Modéré	Modéré
Facteur principal	Cloisonnement	Certains obstacles sont encore à traiter sur l'aval du Roubion, l'enjeu majeur étant la recolonisation du bassin par l'Anguille. La libre circulation piscicole est également un enjeu fort pour les espèces du cortège de cyprinidés d'eau vive, notamment sur le secteur d'assec, permettant ainsi aux espèces de s'adapter aux variations hydrologiques.	Fort	Modéré
Facteur principal	Dégradation qualitative des cours d'eau	Le Jabron subit d'importantes perturbations d'ordre qualitatives (intrants, rejets urbains, rejets domestiques, ….) qui se cumulent de l'amont vers l'aval. La dégradation du Jabron aval est très importante. Le Manson est également touché par de dégradations à priori d'origine agricole.	Modéré	Modéré
Facteur principal / annexe	Présence notable de l'écrevisse signal	D'importantes populations d'écrevisses Signal ont été recencées sur ce contexte (Rau de Chacuse, Ancelle, Roubion). Les densités semblent très importantes et constituent un risque sanitaire. Leur origine semble liée à la présence des plans d'eau.	Faible	Modéré à fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte ROUBION2-26.32-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Roubion Manson Ancelle	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Roubion Jabron	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Lutte contre la dégradation qualitative du milieu	Ancelle Jabron	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte ROUBION2-26.32-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environnemental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	ROU2-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	1	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique sur le Roubion, l'Ancelle et le Manson. Ces milieux ont subit d'importantes rectifications et extractions par le passé ayant entrainé une incision généralisée et une déconnexion de la ripisylve. L'action consiste, en lien avec les préconisations de l'étude écomorphologique à mettre en oeuvre les opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Roubion Ancelle Manson	FRDR428a FRDR428b FRDR430	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0202 et MIA204	SMBRJ	A définir
	Restauration du milieu	ROU2-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères. Ce type d'opération peut etre réalisé avec des résultats intéressants, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Roubion Ancelle Manson	FRDR428a FRDR428b FRDR430 FRDR10241	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0202 et MIA204	SMBRJ FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	ROU2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	L'Ancelle et le Manson sont concernés par une problématique de ravinnement des terres cultivées, nombreuses sur l'aval du bassin du Roubion. Le colmatage par des matériaux fins est parfois très important. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets. En outre des problématiques qualitatives (à priori en lien avec la présence d'intrants est également avérée). Cette problématique sera également traités dans cette rubrique.	Ancelle Manson	FRDR430 FRDR10241	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0301, AGR0802, AGR0802, COL0201	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	/
GA2	Dispositif de franchissement	ROU2-DF1	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27910 (Seuil Chanu, hauteur de chute = 1,1 m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur le Roubion vis-à-vis du cortège d'espèces de cyprinidés d'eau vive présent, mais également vis à vis de l'Anguille. Le Roubion est classé en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, à l'aval de la confluence avec la Rimandoule. Il est également classé sur tout son linéaire en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille.	Roubion	FRDR428b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SMBRJ, propriétaires privés	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF2	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE77489 (Pont CD 129, hauteur de chute = 0,6 m)	1	1		Roubion	FRDR428b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	8 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF3	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27912 (Charols aval, hauteur de chute = 1,35 m)	1	1		Roubion	FRDR431	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	65 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF4	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27913 (Charols le moulin, hauteur de chute = 1,15 m)	1	1		Roubion	FRDR431	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	55 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF5	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE77490 (Pont de Manas, hauteur de chute = 0,8 m)	2	3		Roubion	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF6	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27914 (Aval Pont de Barret, hauteur de chute = 2,2 m)	2	3		Roubion	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	110 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF7	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27915 (Pont de Barret, hauteur de chute = 2,65 m)	2	3		Roubion	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	130 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF8	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE27916 (Prise amont Pont de Barret, hauteur de chute = 1,35 m)	2	3		Roubion	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBRJ, propriétaires privés	65 000,00 €
	Dispositif de franchissement	ROU2-DF9	Etudier le décloisonnement du Jabron	2	3	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur le cours du Jabron. Le diagnostic piscicole (du JAbron aval mais surtout du reste du linéaire de ce cours d'eau) a montré que ce cloisonnement avait des incidences sur le cortège d'espèces présentes mais également sur l'Anguille, espèce potentiellement présente sur le Jabron. Pour rappel, le Jabron est classé en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'Anguille L'étude continuité qui avait été menée en préalbale au contrat de rivère ne portait pas d'action prioritaire sur le Jabron. Or, la continuité sur ce cours d'eau est une priorité. L'action consiste à déterminer un programme d'action de restauration de certains ouvrages, dont la priorisation sera établit en fonction du paramètre cout / gain écologique attendu.	Jabron	FRDR429a	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-06 - 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	15 000,00 €

GA3	Restauration du milieu	ROU2-RM3	Déterminer les diverses origines de la dégradation qualitative du Jabron	2	3	Le Jabron est fortement touché par une dégradation qualitative globale, mais qui concerne surtout sa partie médiane et amont. Celle-ci se cumule de l'amont vers l'aval. Il est nécessaire de connaitre toutes les origines et déterminer un programme d'action de lutte contre cette dégardation. L'action consiste donc à lancer une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer un programme de restuaration de la qualité de l'eau cohérent en hierarchisant les problématiques majeures.	Jabron	FRDR429a	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures ASS0501, AGR0201, AGR0301 et AGR0803	SMBRJ	/
GA4	Amélioration de connaissance	ROU2-AC1	Mettre en place un suivi spécifique de la population d'Anguille	3	3	Lors de l'aménagement de la passe à poisson de l'A7, des suivis spécifiques ont été réalisé par le BE Naturalia, chargé de réaliser des prospections et par la FDPPMA26 chargée de réaliser des sondages piscicoles afin de déterminer si l'Anguille avit été capable de franchir l'ouvrage. Ce type d'opération doit être renouvelé et généralisé au Roubion, au Jabron aval, voire à d'autres affluents comme l'Ancelle, milieux accueillants pour cette espèce. Un protocole spécifique sera déterminer en concertation avec les acteurs locaux	Roubion Jabron Ancelle	FRDR428a FRDR428b FRDR429a FRDR430	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	3000 € / an
GA5	Amélioration de connaissance	ROU2-AC2	Réaliser un suivi régulier de la population d'ecrevisse signal	3	3	D'importantes populations d'Ecrevisse signal ont été observées sur le Roubion à proximité de la confluence avec le Rau de Salette, sur l'Ancelle et sur le Rau de Chacuse (Affluent de l'Ancelle). Ces populations semblent en pleine expansion et trouver leur origine par la présence de plans d'eau en communication directe avec les eaux libres. Elles peuvent également être issues d'introductions directes malveillantes. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Deux actions doivent etre menées : une premiere de suivi régulier de l'evolution de la population, et la seconde visant à sensibiliser aux dangers de l'introduction de cette espèce qui sera etendue à l'echelle du BV et menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Roubion Ancelle Rau de Chacuse	FRDR431 FRDR430	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / an
	Communication et sensibilisation	ROU2-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	2	3		Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
GA6	Amélioration connaissance	ROU2-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 (et pour certains secteurs depuis 2015) dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	640,00 €

Contexte ROUBION2-26.32-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Sur ce contexte à vocation intermédiaire dont la thermie révèles des valeurs estivales plutot élvées, la Truite fario n'est pas naturellement présente, sauf lors des périodes plus favorables. Il est ainsi préconisé une gestion halieutique par le déversement de poissons surdensitaires. Ces déversements doivent cependant être réalisés dans de bonnes conditions, à savoir éviter les périodes de fortes eaux.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

8.3. CONTEXTE SALMONICOLE JABRON

JABRON-26.33-S

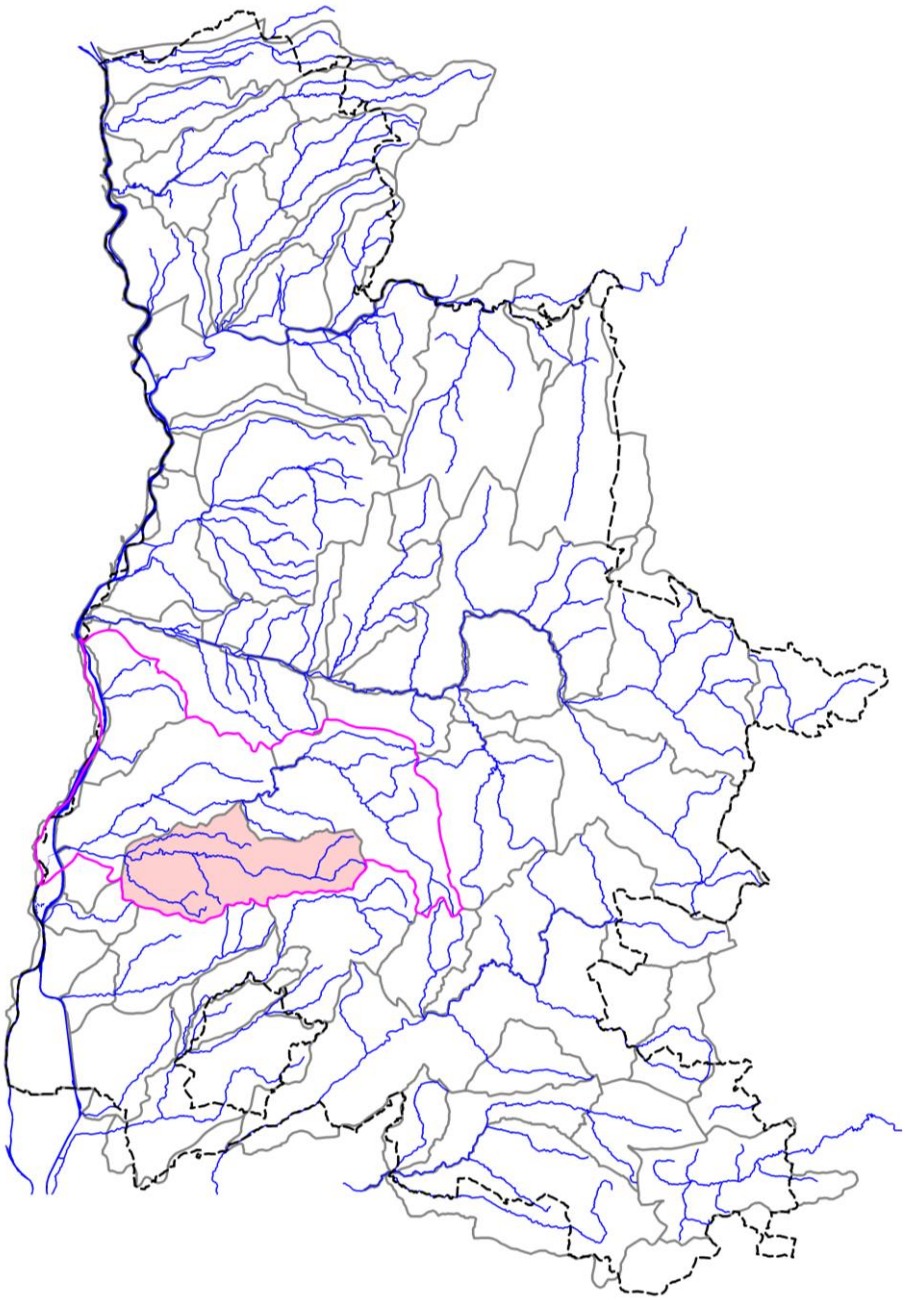

CONTEXTE JABRON-26.33-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

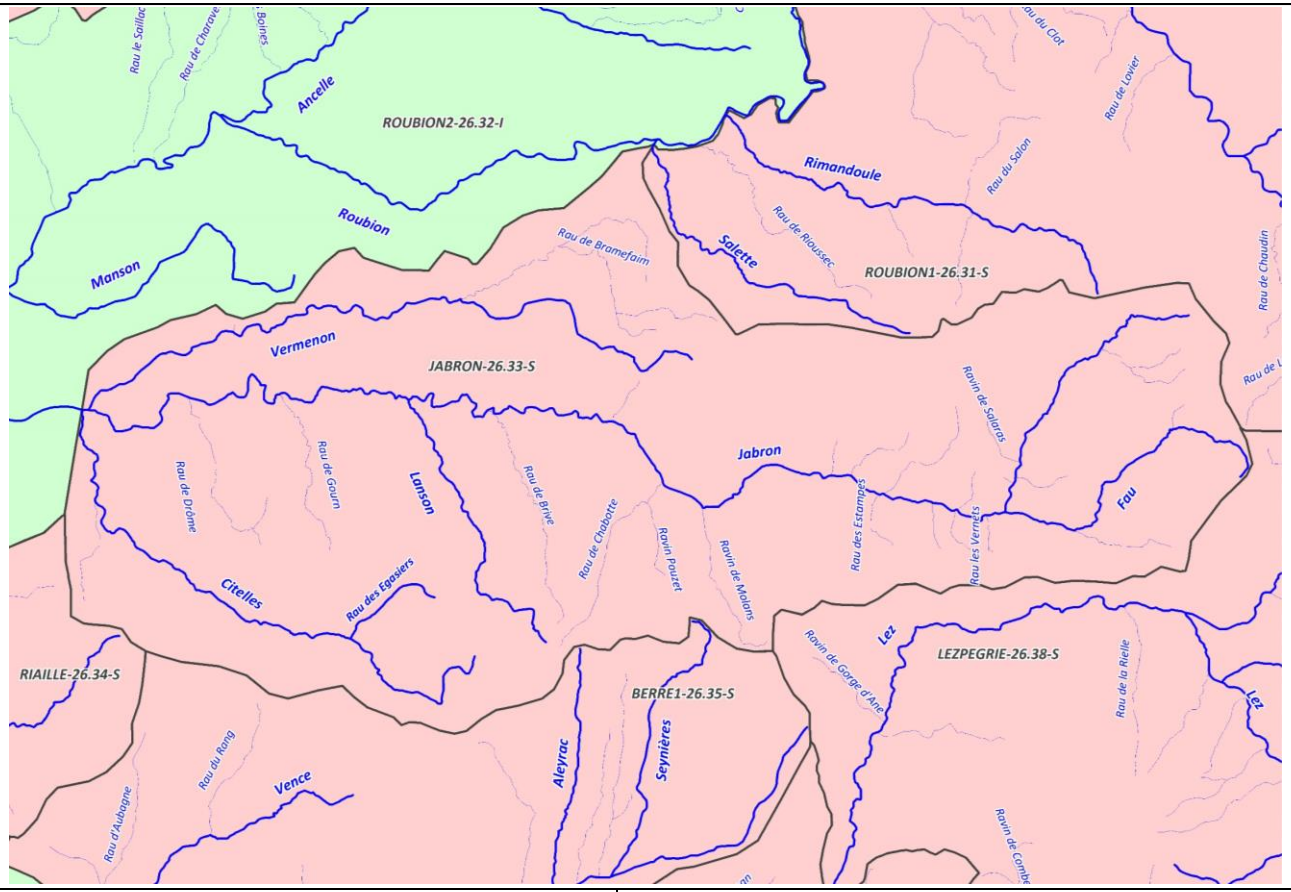

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE JABRON-26.33-S (Jabron)

Contexte JABRON-26.33-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

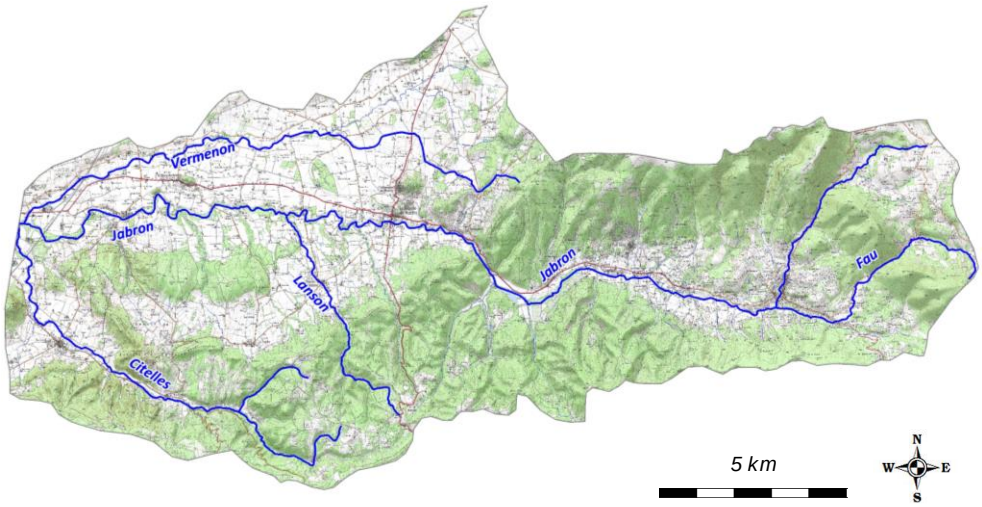

Le Jabron est le principal affluent du Roubion, il prend sa source sur la commune de Comps puis s'écoule sur environ 40 km avant de confluer avec le Roubion sur la commune de Montélimar. Son bassin versant est de 200 km² avec 3 principaux affluents : le Fau, le Vermenon et Citelles.

Profil topographique du cours d'eau principal

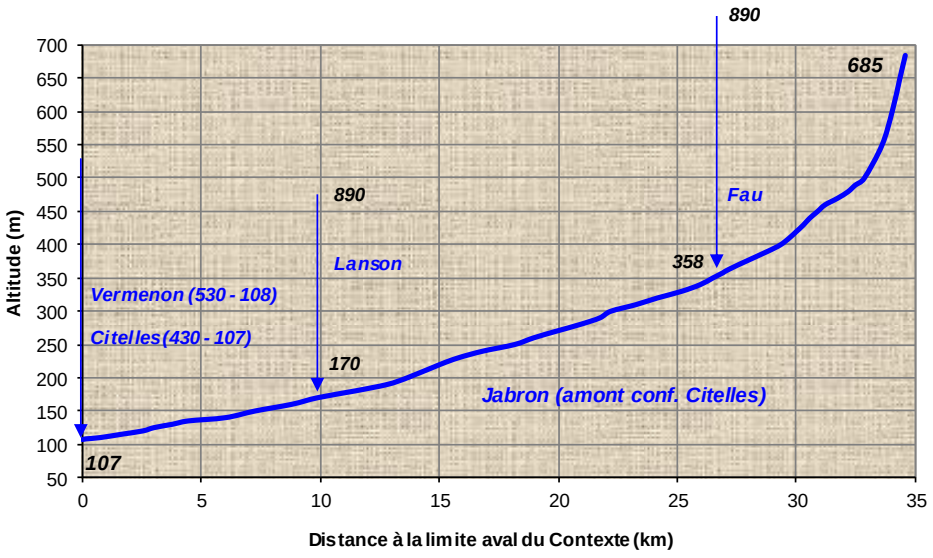

Contexte JABRON-26.33-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources du Jabron		
	Aval	Confluence avec Citelles		
	Affluents	Fau, Lanson, Vermenon, Citelles		
	Plans d'eau	Présence de 66 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Jabron (amont confluence Citelles)		***/***	**34,57**
	Fau		Gauche	7,52
	Lanson		Gauche	7,29
	Vermenon		Droite	16,56
	Citelles		Gauche	14,08
Surface du contexte (km2)	191,9			
Surface du bassin versant (km2)	747,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,063	
	Module (m3/s)		1,792	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	685	
		Altitude aval (m)	107	
		Pente Moyenne (pm)	16,72	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	17	
		Hauteur cumulée (m)	32,1	
	Taux d'étagement (%)		5,55	
Geologie	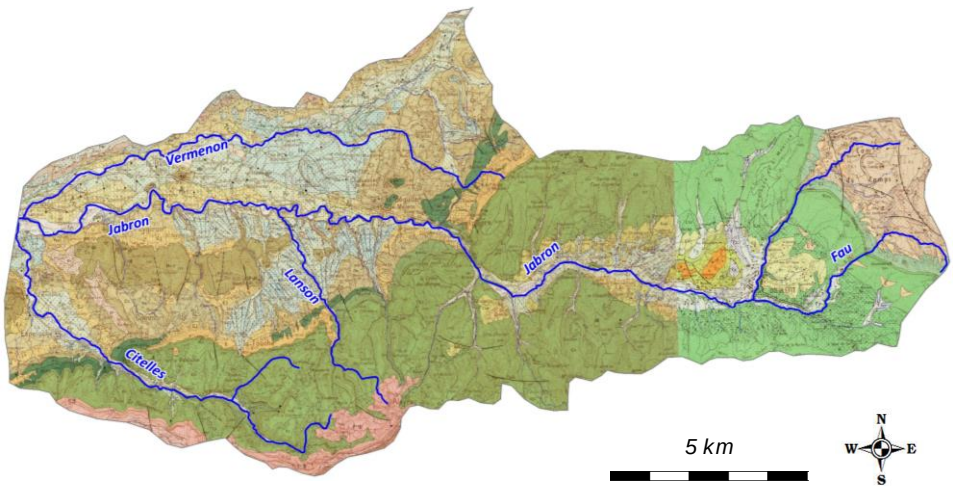			

Geologie (suite)	La plaine à l'Est de Montélimar, d'une superficie de 200 km² environ est drainée par deux cours d'eau majeurs, le Roubion au Nord et le Jabron au Sud qui confluent à Montélimar. Cette plaine est partiellement séparée en deux sous-bassins par un alignement de collines marno gréseuses (Pliocène) qui s'étendent en cordon de Montélimar à Charols. La plaine alluviale est limitée au Nord par les reliefs calcaires de la forêt de Marsanne et de Saou alors que l'anticlinal de Puygiron et le synclinal de Dieulefit constituent sa bordure Sud. On notera que les calcaires Barrémo-Bédouliens qui constituent la seule nappe profonde au potentiel exploitable ont fait l'objet d'études spécifiques notamment par le BRGM en 1998 (rapport 98-D-615). Ils ne se sont révélés productifs que dans la partie Sud. Ces calcaires sont surmontées de marnes gargasiennes imperméables. D'une épaisseur moyenne de 10 m environ, les alluvions anciennes (retrait glaciaire) représentent l'essentiel des formations quaternaires et de ce fait le principal magasin aquifère. Des variations spatiales de l'épaisseur de ces alluvions sont observées au niveau de la plaine. Ainsi, les alluvions atteignent 5 à 15 m d'épaisseur dans la plaine de Cléon d'Andran, 5 à 12 m dans le couloir de Sauzet et jusqu'à 15 m vers La Batie-Rolland alors que leurs épaisseurs ne dépassent pas 6 m au droit du Vermenon et du Jabron. Les alluvions récentes sont surtout développées en aval de Bonlieu ainsi que dans la basse vallée du Jabron et leur épaisseur n'excède pas 9 m.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Comps, Vesc, Dieulefit, Montjoux, Le Poet-Laval, Souspierre, Aleyrac, la Bégude-de-Mazenc, Salettes, Charols, St-Gervais-sur-Roubion, la Batie-Roland, Portes-en-Valdaine, Montjoyer, la Touche, Rochefort-en-Valdaine, Puygiron, Espeluche, Montboucher-sur-Jabron
Assainissement	La gestion de l'assainissement collectif relève essentiellement d'une compétence communale sur l'ensemble du périmètre d'étude (33 communes sur 48). Les autres communes se répartissent au sein de 3 EPCI : - CA Montélimar Sésame pour les 11 communes concernées à l'aval du territoire (depuis le 1er janvier 2010). - CC du Pays de Dieulefit pour les deux communes de Dieulefit et Poët-Laval. - Syndicat Intercommunal d'assainissement du Grand Pré (SIAGP) pour les deux communes de Sauzet et St Marcel-les-Sauzet. On dénombre 29 stations d'épuration (STEP) sur l'ensemble du territoire. 11 communes ne sont actuellement pas encore raccordées à un réseau collectif. L'assainissement non collectif est une compétence prise par les 4 structures intercommunales du territoire : CA Montélimar Sésame, CC Pays Marsanne, SIEA Pays Dieulefit, SIGMA (ex-SIAVD).
Occupation du sol	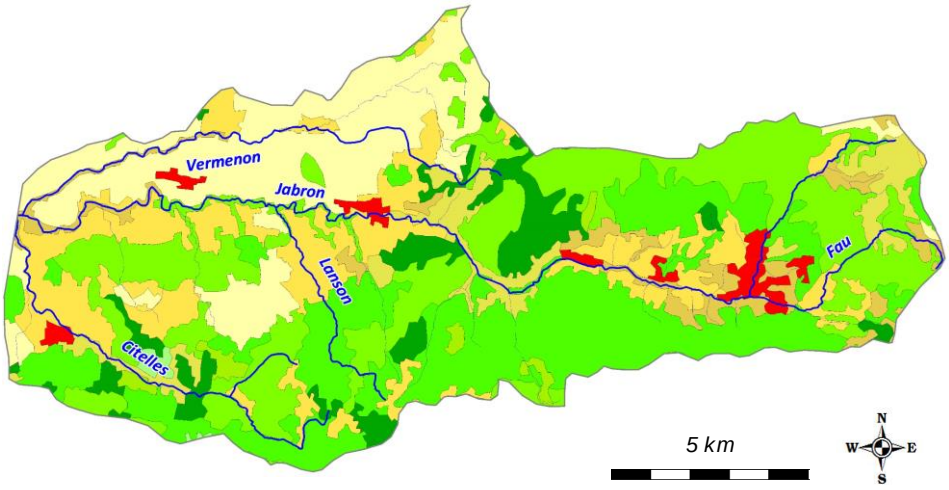

Occupation du sol (suite)	La partie la plus urbanisée est localisée autour de la confluence avec la ville de Montélimar. Cette zone a connu une extension notable du tissu urbain depuis les années 1990. - L'amont du bassin, autour de la commune de Bourdeaux, est occupé par des forêts mixées par des territoires agricoles et notamment des praires. - La partie centrale du bassin délimité par Marsanne, Pont-de-Barret, La Begude-de-Mazenc, est une grande vallée agricole, parsemées de quelques tissus urbains des communes. - On note la présence de tissus urbains et de zones industrielles et commerciales le long de la vallée du Rhône de Loriol-sur-Drôme jusqu'à Montélimar. Le Nord du territoire, non compris dans le bassin versant du Roubion-Jabron, est composé de terres agricoles complexes, notamment des vergers et petits fruits. - Enfin, on note des zones de forêts telles que la forêt de Marsanne, le secteur du synclinal de Saou et la colline au Nord de Dieulefit.
Industrie	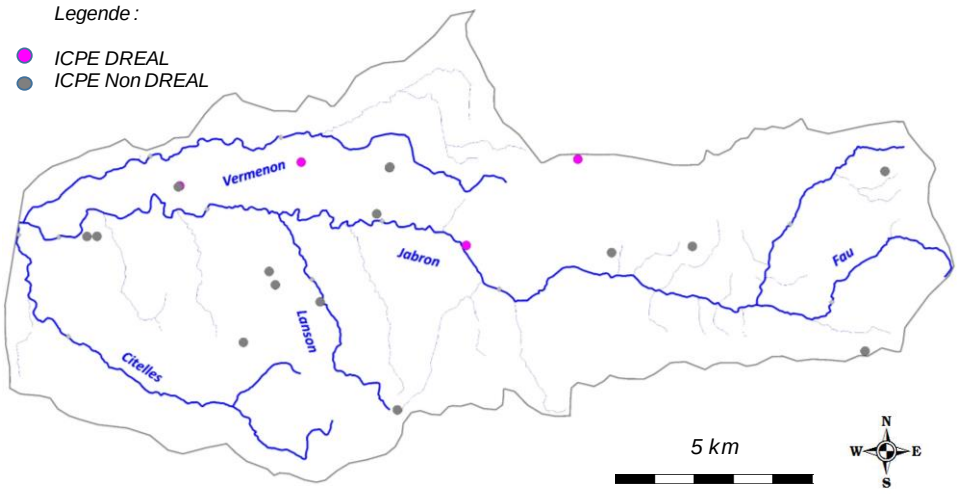
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3138OT et 3138E
Mesures règlementaires de protection	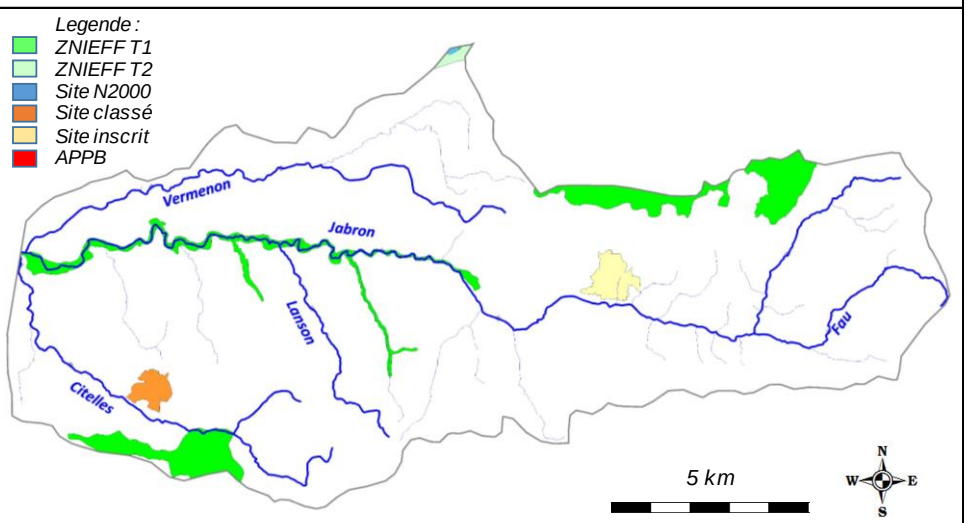

Mesures règlementaires de protection (suite)

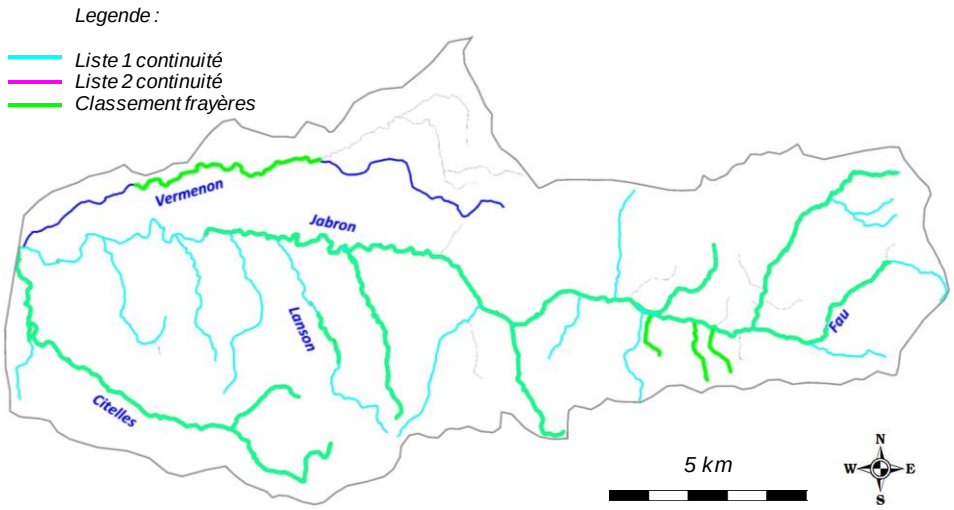

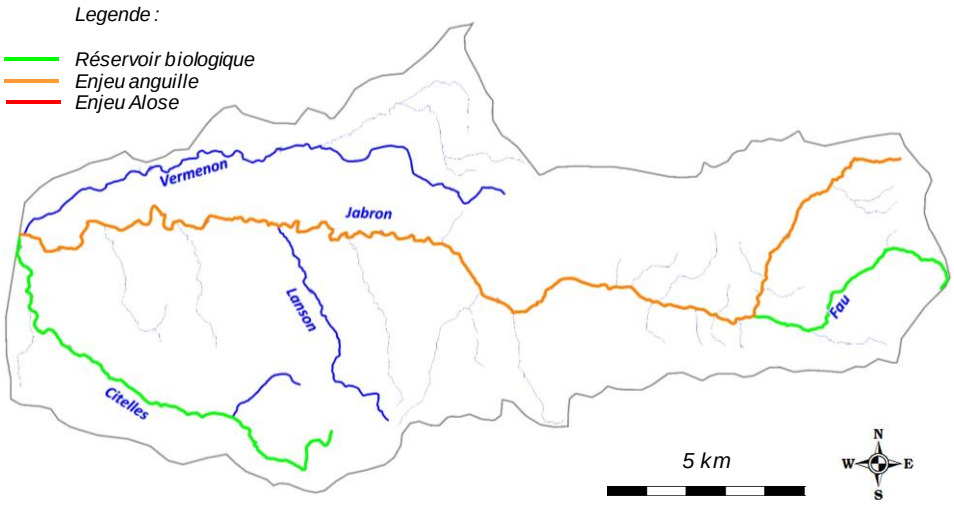

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SC707 - Abords des ruines du Château de Rochefort-en-Valdaine
	SI256 - Village de Poet-Laval et ses abords
ZNIEFF type 2	/
ZNIEFF type 1	26000029 - Montagnes de Saint Maurice et du Poët
	26000028 - Le Jabron
	26000021 - Plateau de Montjoyer et pentes boisées de la vallée de la Citerne
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_454 - Le Jabron et ses affluents excepté Le Vermenon
L.214-17 Liste 2	/

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000060 - Poisson Liste 1 - Le Jabron (des sources au Pont de la CD210)	
		026I000067 - Ecrevisse Liste 2 - Le Jabron (des sources au pont de Chamonix)	
		026I000055 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Citelles	
		026I000056 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Citelles (des sources au Pont de la CD126)	
		026I000472 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau des Egasiers	
		026I000026 - Poisson Liste 1 - Le Vermenon (de la Confluence du Bramefaim au pont de la CD126)	
		026I000027 - Poisson Liste 1 - Le Lanson (des sources à la Passerelle du prieuré)	
		026I000057 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Brive	
		026I000058 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Brive (de la confluence du ravin des serres à la confluence avec le Jabron)	
		026I000061 - Poisson Liste 1 - Ravin de Molans	
		026I000487 - Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Molans	
		026I000469 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau des Estampes	
		026I000062 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau des Rivales	
		026I000468 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Citadelle	
		026I000470 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Plantation	
		026I000435 - Poisson Liste 1 - Le Fau (du Pont de Tessamy à la confluence avec le Jabron)	
		026I000064 - Ecrevisse Liste 2 - Le Fau (du Pont de Tessamy au chemin de Beauvallon)	
	Réservoir biologique	RBioD00467 - Le Jabron et ses affluents excepté Le Vermenon	
	ZAP	FRDR429a-ZA - Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBRJ	Syndicat Mixte du Bassin Roubion - Jabron - Riaille	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	Le Jabron est classé en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille sur sa partie aval		

Contexte JABRON-26.33-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_05***						
	Intitulé	***Roubion - Jabron***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10264	ruisseau le fau	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10850	ruisseau le vermenon	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR10266	ruisseau de citelles	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Aquifère	2027	2015	2027	Etat médiocre	Bon Etat

Contexte JABRON-26.33-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3+ à B6
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, OCL, PFL, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	BAM, GOU, BAF, SPI, ANG
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est potentiellement présente sur le Jabron	
Présence d'espèces invasives	PFL, OCL	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Jabron	2017	Dieulefit, Gournier, amont pont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, BAM, LOF, APP	Station RC-JAB-01
Jabron	2017	Souspierre, Face lagunage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-JAB-01
Jabron	2017	La Bégude-de-Mazenc, Amont Pont RD9	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Station RC-JAB-02
Jabron	2017	La Bégude-de-Mazenc, Pont de la Somme	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, PFL	Station RR-JAB-02
Jabron	2017	Montboucher-sur-Jabron, 600 m amont ligne TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, OCL	Station RR-JAB-03
Fau	2017	Dieulefit, Beau - Vallon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	APP	Station RC-FAU-01
Lanson	2017	Portes-en-Valdaine, aval village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, PFL	Station RC-LAN-01
Vermenon	2017	La Bégude-de-Mazenc, Les Hautes Blaches	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN	Station RC-VEM-01
Vermenon	2017	La Batie-Rolland, St-Andéol	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, SPI	Station RR-VEM-01
Citelles	2017	Espeluche, terrain de sport	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, APP	Station RR-CIT-01
Citelles	2017	Espeluche, Château Lalo	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BLN	Station RC-CIT-01

Contexte JABRON-26.33-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

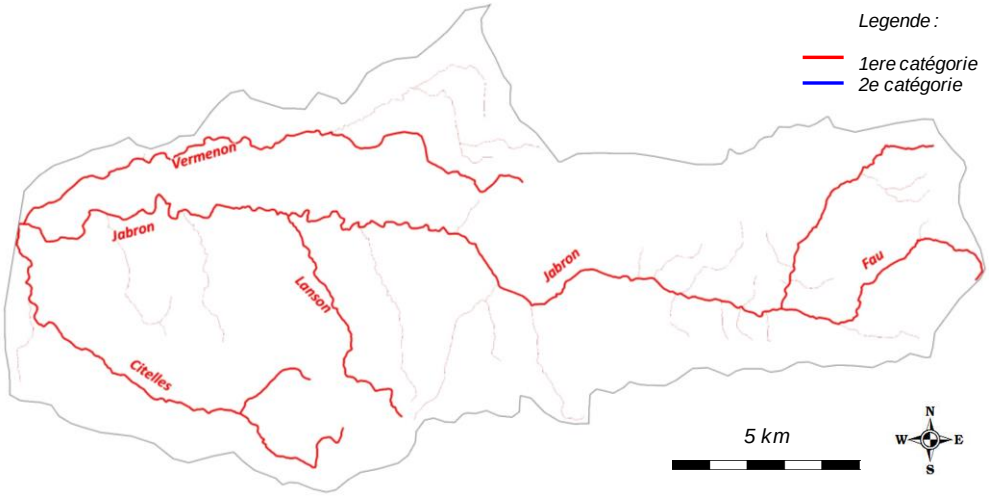

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche: DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

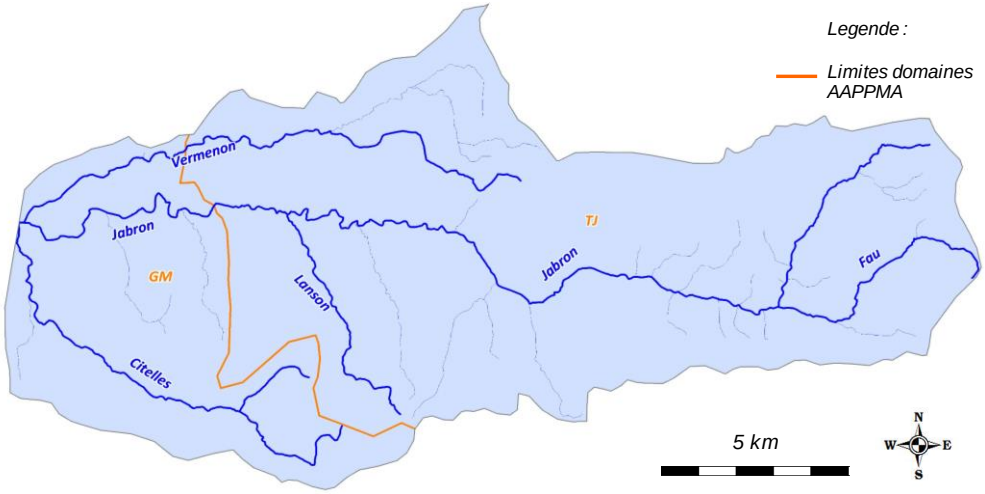

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TJ	Truite du Jabron	138	141,3	141,3
	GM	Gaule Montilienne	2025	356,8	50,61
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années: Les AAPPMA effectuent des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

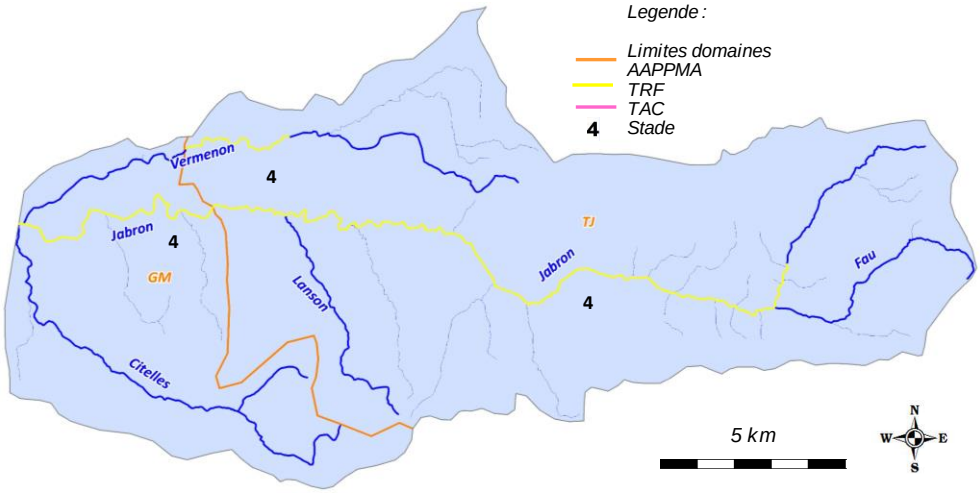

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Jabron	GM	Halieutisme	Ensemble linéaire de l'AAPPMA	7600	TRF	4	1000	NC
Jabron	TJ	Halieutisme	Batie Roland - Dieulefit	20400	TRF	4	2000	NC
Vermenon	TJ	Halieutisme	Batie Roland - Htes Blaches	3400	TRF	4	250	NC

Contexte JABRON-26.33-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
			Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques, incision	Globalement, le Jabron subit une incision notable, de par des interventions passées (rectification, extraction de matériaux, …) entrainant une déconnexion avec la ripisylve et une homogénéité des habitats. De plus, sur une bonne partie aval du cours d'eau, la lame d'eau est très faible avec une ripisylve peu dense.	Modéré	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	De nombreux ouvrages sont présents sur l'ensemble du linéaire du Jabron, dont la plupart constitiuent des obstacles totalement infranchissables vis-à-vis de l'ichtyofaune locale ainisi que pour l'Anguille, potentiellement présente.	Fort	Modéré
Facteur principal	Dégradation qualitative des cours d'eau	Plusieurs points noirs ont été identifiés sur le Jabron, notamment le lagunage de Poet-Laval et la traversée de certains villages comme Dieulefit ou la Bégude-de-Mazenc. En outre, les resultats des suivis de qualité de l'eau monternt également l'impact agricole avec la présence d'intrants, sur le Jabron, mais aussi sur le Vermenon	Modéré	Modéré
Facteur principal	Prélèvements	De nombreux prélèvements sont recensés sur le bassin, le principal point noir étant la prise d'eau située sur Puygiron dont les eaux du Jabron sont transférées sur le bassin du Vermenon.	Faible	Modéré à fort
Facteur principal	Thermie	Le Jabron aval subit une augmentation de température conséquente qui ne parait pas naturelle, sur le secteur situé entre la Bégude de Mazenc et la Batie-Rolland. Les plans d'eau ont une influence certaine, mais la présence d'une lame d'eau très faible aisni que la quasi absence de ripisllve sur ce secteur semblent être à l'origine de ce phénomène.	Faible	Fort
Facteur principal / annexe	Impact des plans d'eau sur le milieu	Il a été observé la présence de nombreux plans d'eau sur les affluents du Jabron (Vermenon et affluents, Lanson, Rau de Salaras, Ravin du Pouzet, …. Leur communication avec les eaux libres provoquent des incidences qualitatives et quantitatives pour le milieu naturel.	Faible	Modéré
Facteur principal / annexe	Présence notable de l'écrevisse signal	D'importantes populations d'écrevisses Signal ont été recencées sur ce contexte (Jabron amont, Jabron médian, Rau de Brives, Rau de Lanson, ….). Les densités semblent très importantes et constituent un risque sanitaire pour l'écrevisse à pattes blanches, et autres espèces autochtones, et concurrencent également les habitats. Leur origine semble liée à la présence des plans d'eau.	Faible	Modéré à fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte JABRON-26.33-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Jabron	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Jabron, Fau	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Lutte contre la dégradation qualitative du milieu	Jabron, Vermenon	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de limitation des prélèvements sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'ecrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte JABRON-26.33-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	JAB-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	1	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur le Jabron, en particulier sur le secteur médian et aval. Le milieu a subit d'importantes rectifications et extractions par le passé ayant entrainé une incision généralisée et une déconnexion de la ripisylve. L'action consiste, en lien avec les préconisations de l'étude écomorphologique à mettre en oeuvre les opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Jabron	FRDR429a FRDR429b	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBRJ	A définir
	Restauration du milieu	JAB-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères. Ce type d'opération peut etre réalisé avec des résultats intéressants, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Jabron	FRDR429a FRDR429b	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBRJ FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	JAB-CS1	Mettre en place une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin	2	1	De nombreux prélèvements ont été identifiés sur le Jabron, en particulier sur la partie médiane et aval. Ils sont d'origines diverses (AEP, industriels, agricoles) et portent préjudice à la qulité gloable du milieu affectant principalement sa capacité auto-épuratoire. L'action consiste à déterminer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoires les possibilités d'intervention et de réduction des prélèvements, en lien avec les préconisations de l'Etude sur les Volumes maximum prélevables.	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages sévères	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesure RES0303	SMBRJ A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA2	Dispositif de franchissement	JAB-DF1	Etudier le décloisonnement du Jabron	2	3	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur le cours du Jabron. Le diagnostic piscicole a montré que ce cloisonnement avait des incidences sur la Truite fario et sur les autres espèces locales avec des problématiques de montaison mais aussi de dévalaison et également sur l'Anguille, espèces potentiellement présente sur le Jabron. Pour rappel, le Jabron est classé en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour cette espèce. L'étude continuité qui avait été menée en préalbale au contrat de rivière ne portait pas d'action prioritaire sur le Jabron. Or, la continuité sur ce cours d'eau est une priorité. L'action consiste à déterminer un programme d'action de restauration de certains ouvrages, dont la priorisation sera établit en fonction du paramètre cout / gain écologique attendu.	Jabron	FRDR429a FRDR429b	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-06 - 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	15 000,00 €
GA3	Autre	JAB-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Un certain nombre de plans d'eau ont été recensés sur les affluents du Jabron et du Vermenon. Il a notamment été mis en évidence la présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques avec la présence également d'espèces "susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques", et notamment l'Ecrevisse de Californie. Cette présence révèle en outre des incidences potentielles sur le volet qualitatif et quantitatif. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif final étant de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarcriser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	A définir
	Restauration du milieu	JAB-RM3	Déterminer les diverses origines de la dégradation qualitative	2	3	Le Jabron ainsi que le Vermenon sont touchés par une dégradation qualitative globale. Certains points de rejet sont connus tels que le rejet du lagunage de Dieulefit, et certaines traversées de zones urbaines. Néanmoins, la dégradation du Jabron aval est telle qu'il est nécessaire de connaitre toutes les origines et déterminer un programme d'action de lutte contre cette dégardation. De plus, la dégradation du Vermenon pose également question. L'action consiste donc à lancer une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer un programme de restuaration de la qualité de l'eau cohérent en hiérhisant les problématiques majeures (comme le lagunage de Dieulefit qui reste une priorité).	Jabron Vermenon	FRDR429a FRDR429b FRDR10850	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures ASS0501, AGR021, AGR0301 et AGR0803	SMBRJ	/
GA4	Amélioration de connaissance	JAB-AC1	Réaliser un suivi régulier de la population d'ecrevisse signal	3	3	D'importantes populations d'Ecrevisse signal ont été observées sur le Jabron amont, sur le Jabron médian, sur le Lanson, sur le Rau de Brives, et une population aurait été signalée sur le Vermenon, qui demandera à être précisée. Ces populations semblent en pleine expansion et semble trouver leur origine par la présence de plans d'eau en communication directe avec les eaux libres. Elles peuvent également être issues d'introductions directes malveillantes. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevissses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Deux actions doivent etre menées : une premiere de suivi régulier de l'evolution de la population, et la seconde visant à sensibiliser aux dangers de l'introduction de cette espèce qui sera etendue à l'echelle du BV et menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. l'objetctif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Jabron Vermenon Rau de Brives Lanson	FRDR429a FRDR429b FRDR10850	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / an
	Communication et sensibilisation	JAB-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	2	3		Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
GA5	Action règlementaire	JAB-AR1	Proposer 2 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	1	Lors de la réalisation des prospections écrevisses, 2 populations d'écrevisses à pattes blanches (jusqu'alors inconnues) ont été recnsées, l'une sur le Rau du Lanson (en amont du secteur colonisé par l'Ecrevisse signal), qui s'étend sur 3,2 km linéaires, du lieu-dit "La Tréille" au lieu-dit "Les Perrières" et l'autre sur le Rau de l'Eglise (affluent rive gauche du Jabron amont), qui s'étend sur environ 300 m. L'action consiste à intégrer ces 2 tronçons au classement " liste 2 écrevisses" au titre du L. 432-3 du Code de l'Environnement.	Lanson Rau de l'Eglise	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	/
GA6	Amélioration connaissance	JAB-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	800,00 €

Contexte JABRON-26.33-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des multiples facteurs limitants identifiés sur le contexte, la gestion globale préconisée est la gestion d'usage, à savoir le déversement de poissons surdensitaires, notamment sur le Jabron.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	Les résultats des inventaires ont en revanche montré des spécificités qui demandent à adapter les modalités de gestion. C'est le cas de la Citelle, recelant une population remarquable d'écrevisses à pattes blanches et une population naturelle de truite fario dont la structure est équilibrée. Il est préconisé une gestion patrimoniale sur ce cours d'eau. Un autre cas spécifique est celui du Vermenon. La capacité habitationnelle est plutot intéressante, avce des zones de recrutement bien présentes. Cependant, on note une stauration de la population, dont l'origine pose question. Une tentative de soutien de population par l'introcduction d'alevins à résorption est proposée.	**Gestion patrimoniale et gestion raisonnée**

8.4. CONTEXTE SALMONICOLE OLAGNIER TEYSSONE ET LEYNE

OLATEYLEY-26.30-S

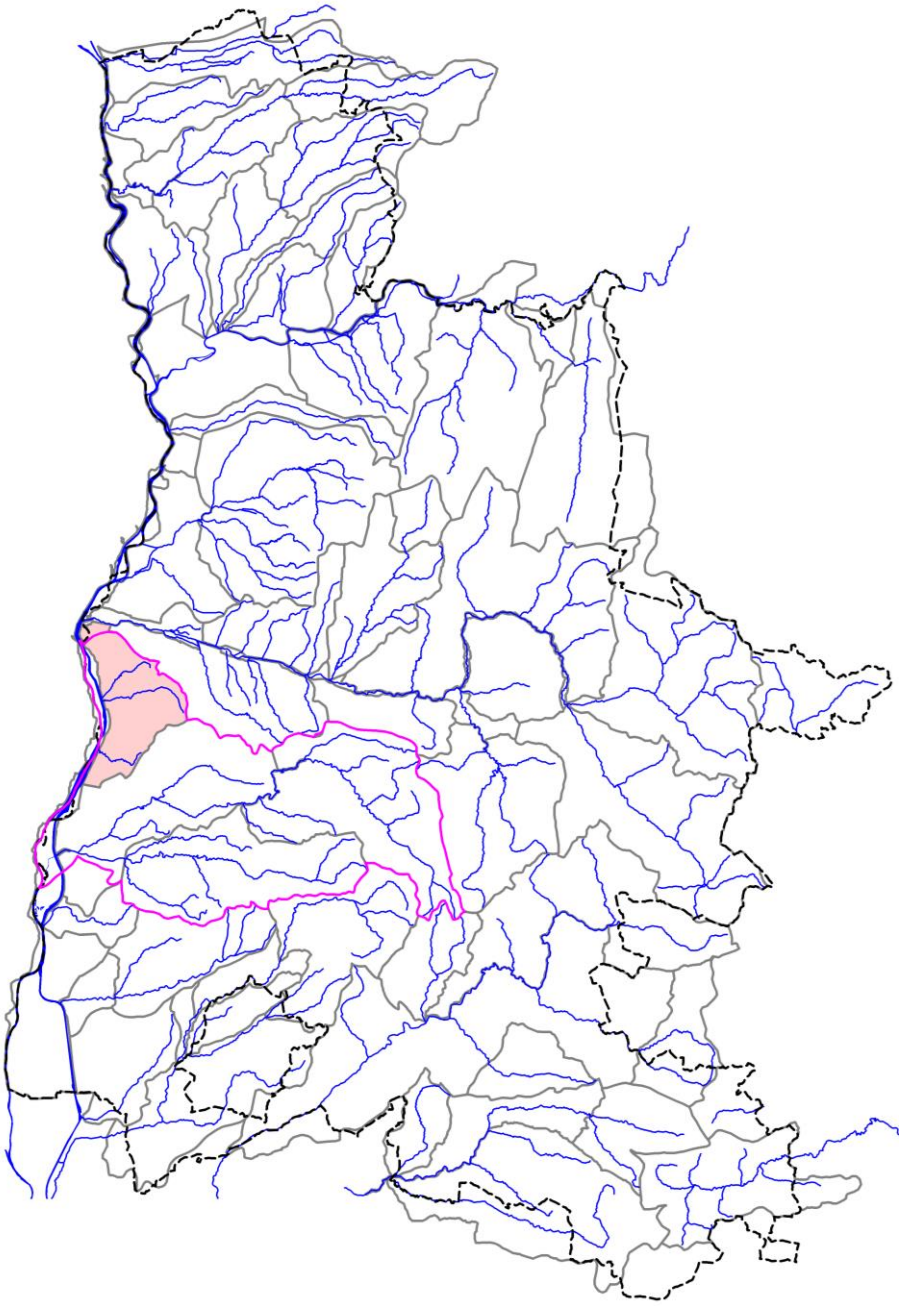

CONTEXTE OLATEYLEY-26.30-S

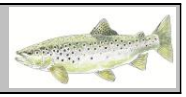

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

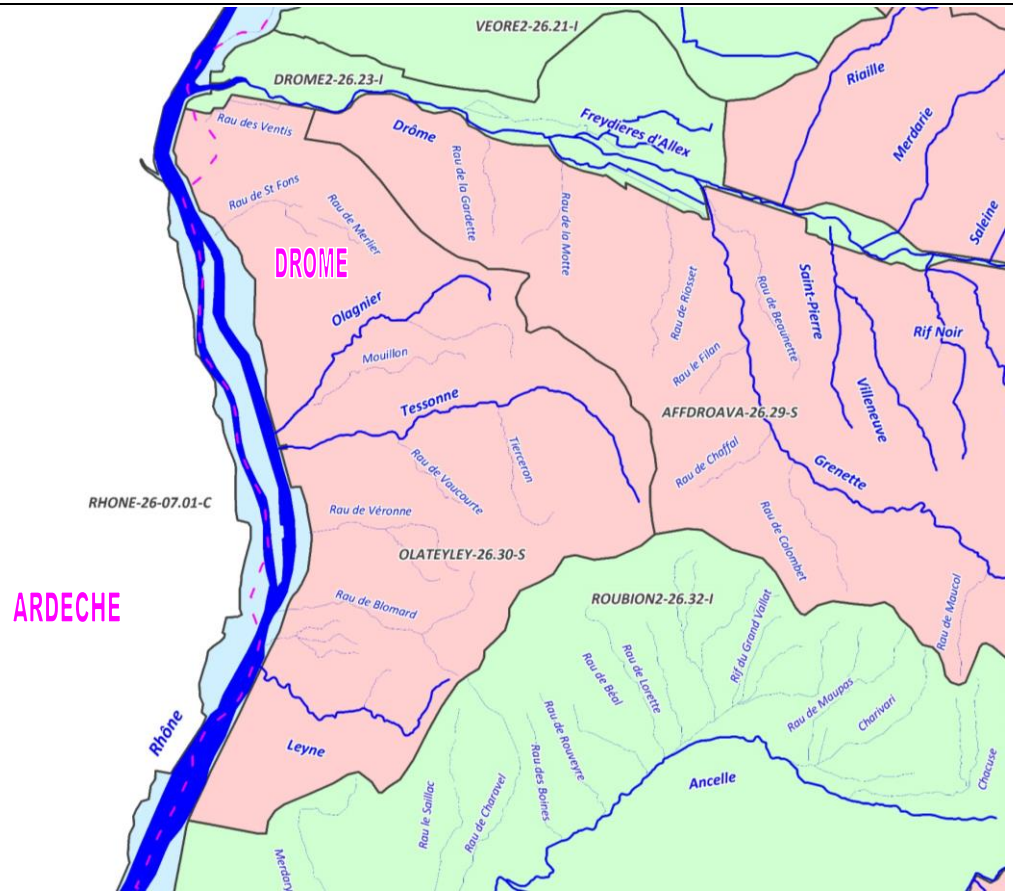

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE OLATEYLEY (Olagnier, Teysonne et Leyne)

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

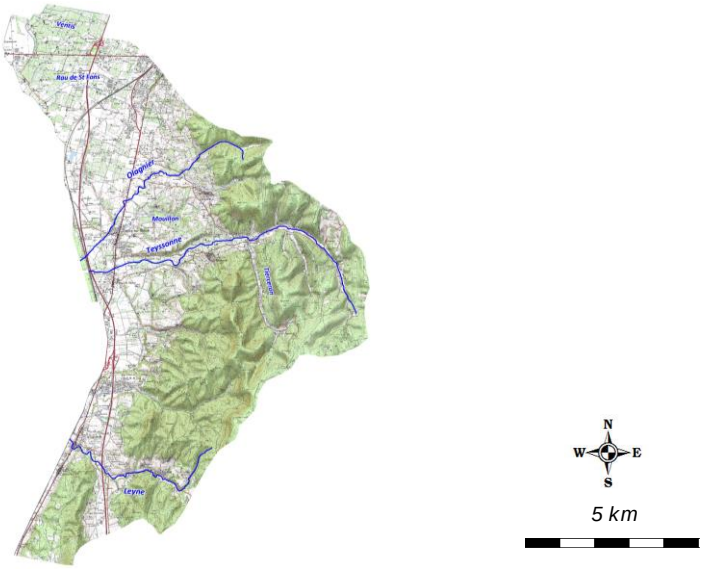

Ce contexte particulier regroupe un certain nombre d'affluents rive gauche du Rhône situés entre les bassins de la Drôme (au Nord) et delui du Roubion (au Sud). Ce secteur est considéré comme orphelin, c'est-à-dire exempt de gestion intégrée par une structure compétante. Les cours d'eau principaux de ce contexte sont les suivants (du Nord au Sud) :
- Les Ventis,
- Le Rau de St-Fons,
- L'Olagnier et son affluent principal le Mouillon,
- La Teyssonne et son affluent principal le Tierceron,
- Le Leyne.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
St-Fons	4,241	130	84	10,85
Olagnier	7,597	325	84	31,72
Teyssonne	9,84	365	84	28,56
Leyne	4,529	375	83	64,47

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	St-Fons, Olagnier, Mouillon, Teyssonne, Leyne		
	Plans d'eau	Présence de 33 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	St-Fons		/	4,24
	Olagnier		/	7,59
	Mouillon		/	4,7
	Teyssonne		/	9,84
	Leyne		/	4,53
Surface du contexte (km2)	98,68			
Surface du bassin versant (km2)	747,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	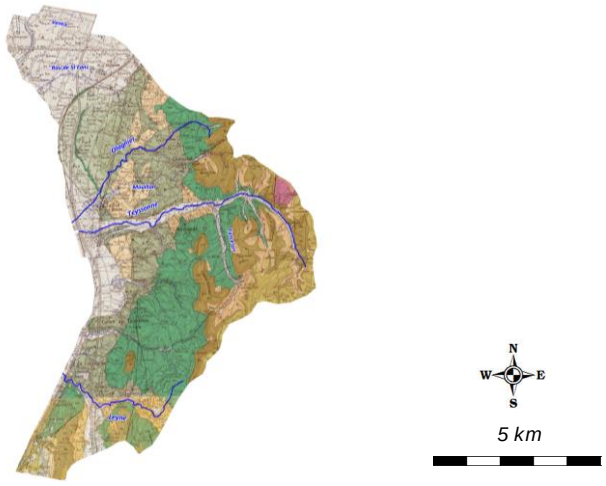			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Loriol-sur-Drôme, Saulce-sur-Rhône, Cliousclat, Grane, Mirmande, Les Tourettes, Condillac, La Coucourde			
Assainissement	/			

Occupation du sol	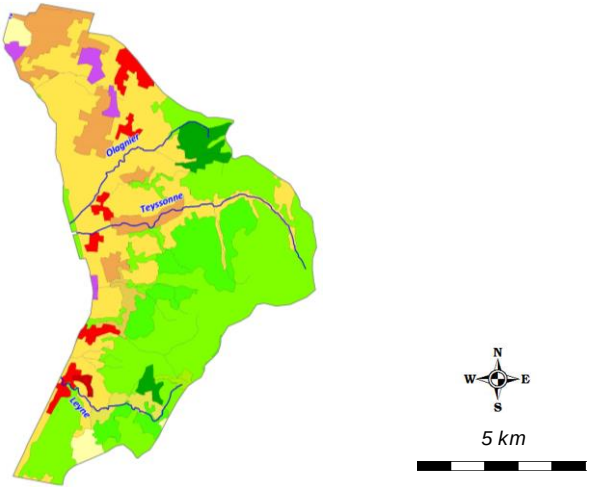
	/
Industrie	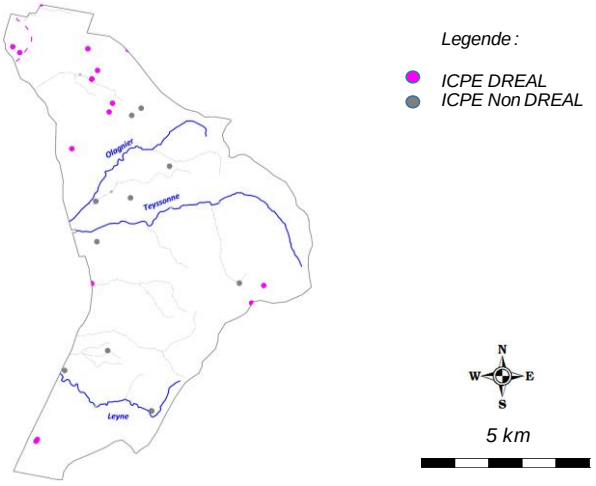
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3037E, 3038E
Mesures règlementaires de protection	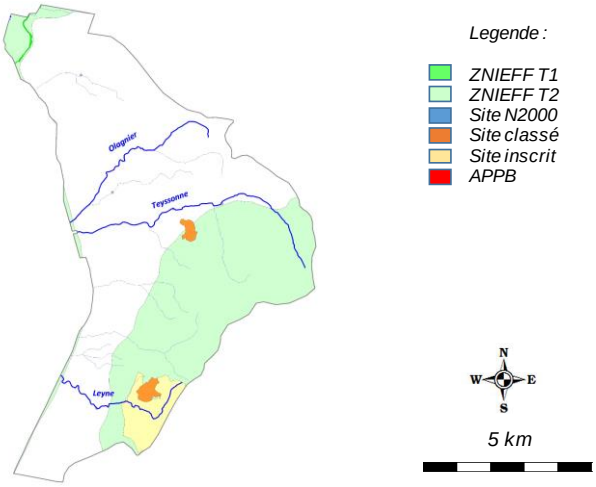

Mesures règlementaires de protection (suite)	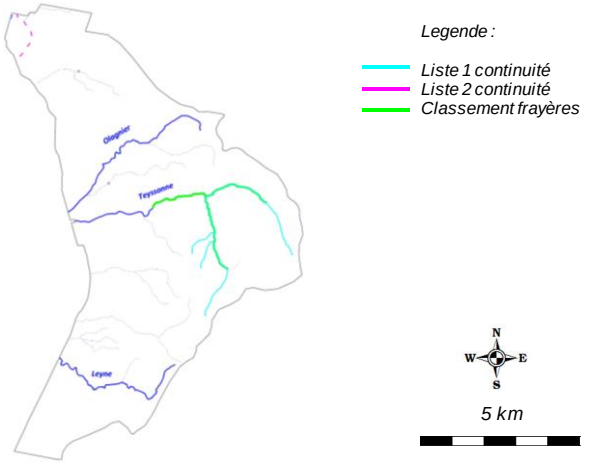	
	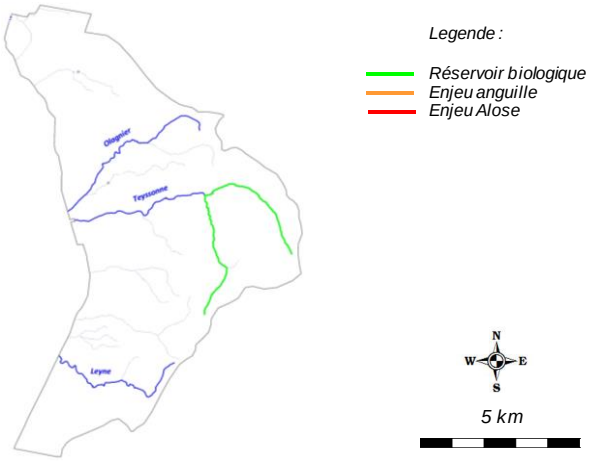	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC058 - Abords de l'Eglise de Ste-Foy
		SC054 - Château de Condillac et ses abords
		SI241 - Château de Condillac et environs immédiats
	ZNIEFF type 2	2611 - Massif boisé de Marsanne
		2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
	ZNIEFF type 1	26010015 - Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_450 - La Tessone et ses affluents de sa source à sa confluence aval au Ruisseau de Tierceron
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000390 - Poisson Liste 1 - Riviere la tessonne (de la station pompage AEP au pont de la RD204)
		026I000138 - Ecrevisse Liste 2 - Le Tierceron (de la confluence de la combe de charvit les grds rigauds à la confluence avec la tessonne)
		026I000140 - Poisson Liste 1 - ruisseau de tierceron (de la confluence du rau du four camping la poche à la confluence avec la tessonne)
	Réservoir biologique	RBioD00465 - La Tessone et ses affluents, de sa source à sa confluence aval au Ruisseau de Tierceron
	ZAP	/
	ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	/	/	/
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_05***						
	Intitulé	***Roubion - Jabron***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12061	rivière la tessonne	MEN	2021	2021	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11544	ruisseau le leyne	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, CHE, ANG
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, ANG
Présence de grands migrateurs	Présence de l'Anguille sur le Rau de St-Fons	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
St-Fons	2017	Loriol, maison Cros	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, CHE, ANG	Station RC-SFO-01
Teyssonne	2017	Mirmande, le Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-TEY-01
Teyssonne	2017	Mirmande, Pont Sauvan	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-TEY-01
Mouillon	2017	Saulce-sur-Rhône, Amont Confluence Rau Poil de Chat	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-MOU-01
Leyne	2017	La Coucourde / Savasse, Amont pont RD107	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF	Station RR-LEY-01

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	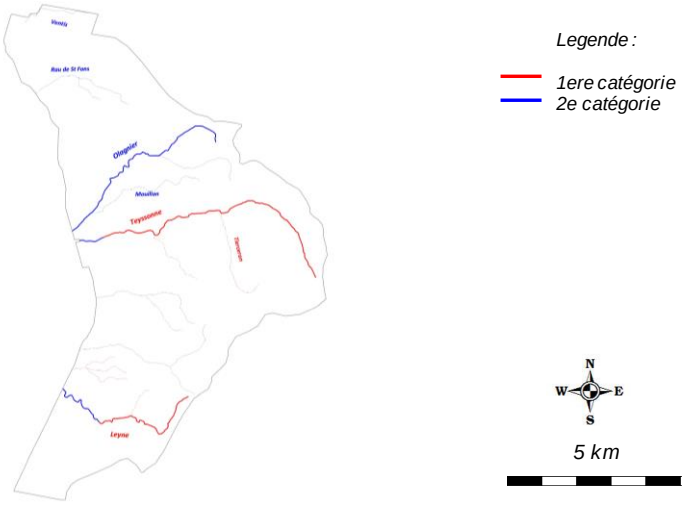	
	2ème catégorie piscicole	Les Ventis, le Rau de St-Fons et ses affluents, l'Olagnier et ses affluents, la Teyssonne (en aval du pont de la RN7), le Rau de Véronne, le Blomard et ses affluents et le Leyne (en aval du pont de la RD107)
	1ère catégorie piscicole	La Teyssonne et ses affluents (en amont du pont de la RN7), le Rau de Grivier, le Rau des Innocents et ses affluents, le Leyne et ses affluents en amont du pont de la RD107)
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	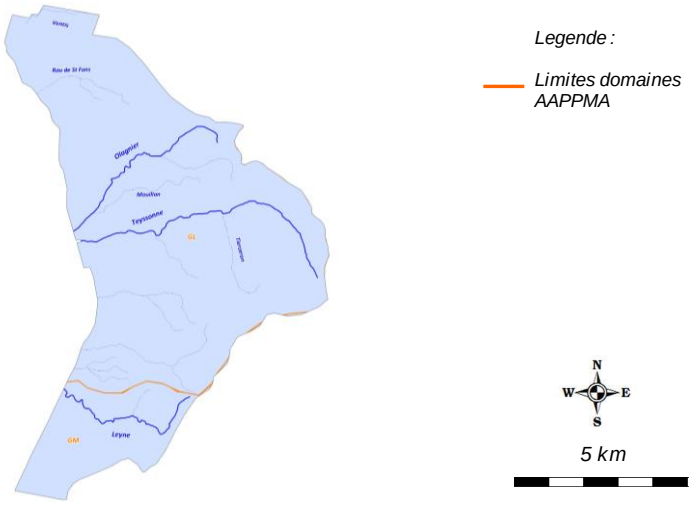	

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	GL	Gaule Loriolaise	351	104,1	83,4
	GM	Gaule Montilienne	2025	356,8	15,27
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA la Gaule Loriolaise effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

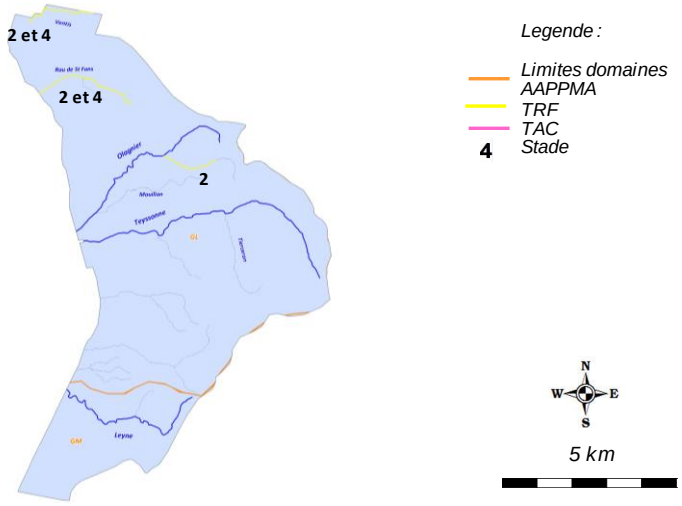

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Ventis	GL	Halieutisme	Ensemble du linéaire	2700	TRF	4	500	Faure (Manthes)
Ventis	GL	Soutien	Ensemble du linéaire	2700	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
St-Fons	GL	Halieutisme	Ensemble du linéaire	4250	TRF	4	750	Faure (Manthes)
St-Fons	GL	Soutien	Ensemble du linéaire	4250	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
Rau de Fond de Corps	GL	Soutien	Ensemble du linéaire	2050	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques, incison	La Teyssonne a été fortement rectifiée sur une bonne partie de son linéaire. Le cours d'eau a une tendance forte à l'incision, et est déconnecté des systèmes rivulaires.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	La Teyssonne est également impactée par le ravinnement des terres agricoles, dont les surfaces cultivées sont conséquentes sur ce sous-bassin.	Fort	Modéré
Facteur principal	Prélèvements	Ce territoire, fortement occupé par l'activité agricole subit de nombreux prélèvements , principalement pour l'usage irrigation. L'impact des prélèvements est marqué sur les ventis (prèlèvements dans la nappe d'accompagnement de la Drôme), l'Olagnier et la Teyssonne.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Teyssonne	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Appropriation de ce territoire par une ou plusieurs structures de gestion	Ensemble du contexte	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	OTL-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	3	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur la Teyssonne, qui a subit d'importantes rectifications et dont l'incion est marquée. L'action consiste à réaliser des opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Teyssonne	FRDR12061	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	? (Absence structure gestionnaire)	A définir
	Restauration du milieu	OTL-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	2	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères. Ce type d'opération doit etre poursuivi, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Teyssonne	FRDR12061	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	? (Absence structure gestionnaire) FDPPMA26 AAPPMA	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Communication et sensibilisation	OTL-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un important colmatage des fonds observé notamment sur la Teyssonne. En outre, de nombreux prélèvements ont été identifiés sur ce territoire, de par la présence d'une agriculture assez intensive. Les incidences majeures concernent le Rau du Ventis (prélèvements réalisés dans la nappe d'accompagnement de la Drôme), l'Olagnier et la Teyssonne. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets du ravinement et également trouver des solutions stratégiques de limitation des prélèvements à l'échelle du contexte.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesure RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs locaux	/
GA3	Autre	OTL-AU1	Encourager l'appropriation de ce territoire par une structure de gestion	1	1	Ce territoire qui regroupe plusieurs affluents du Rhône entre les bassins versants de la Drôme et celui du Roubion-Jabron ne fait l'objet d'aucune gestion spécifique par une collectivité. La création d'une structure de gestion parait peu probable, néanmoins, elle est nécessaire sur ce territoire orphelin.	Ensemble du contexte	/	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	A définir	/
GA4	Action règlementaire	OTL-AR2	Proposer un cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	1	Lors des prospections écrevisses réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches, upopulation jusqu'alors inconnue a été identifiée sur l'amont de l'Olagnier, sur environ 400 m linéaires, en amont du lieu-dit "Le Chauchaille". L'action consiste à proposer ce linéaire au classement règlementaire frayères (L.432-3 du Code de l'Environnement).	Olagnier	FRDR11421	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	/
GA5	Amélioration connaissance	OTL-AC1	Mettre en place une sonde thermique complementaire	3	3	Une exceptionnelle population de truite fario a été recensée sur le Mouillon. La température relevée ponctuellement montre cependant une valeur élevée. En outre, ce cours d'eau est classé en 2e catégorie piscicole. Ces observations posent question. Il est nécessaire de réaliser un suivi thermique en continu de ce cours d'eau afin d'en déterminer la typologie précise, et d'en adapter la gestion.	Mouillon	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	160,00 €
	Amélioration connaissance	OTL-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	320,00 €

Contexte OLATEYLEY-26.30-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires piscicoles, on note globalement des milieux plutôt intéressants et assez riches en habitats, comme le Rau de St-Fons (madian et aval), Le Mouillon et le Leyne. Sur ces milieux, un soutien de popualtion ne semble pas indispensable.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Concernant la Teyssonne, les problématiques habitationnelles liées à la morphologie du milieu ainsi que le colmatage des fonds ne permet pas un bon développement de la population de Truite, et l'alevinage n'aura pas d'efficacité. Il est préconisé sur ce cours d'eau, ainsi que sur les Ventis, et l'Olagnier qui subissent des assecs très importants et réguliers, un déversement de poissons surdensitéaires.	**Gestion d'usage**

IX. SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BERRE

ID_10_08

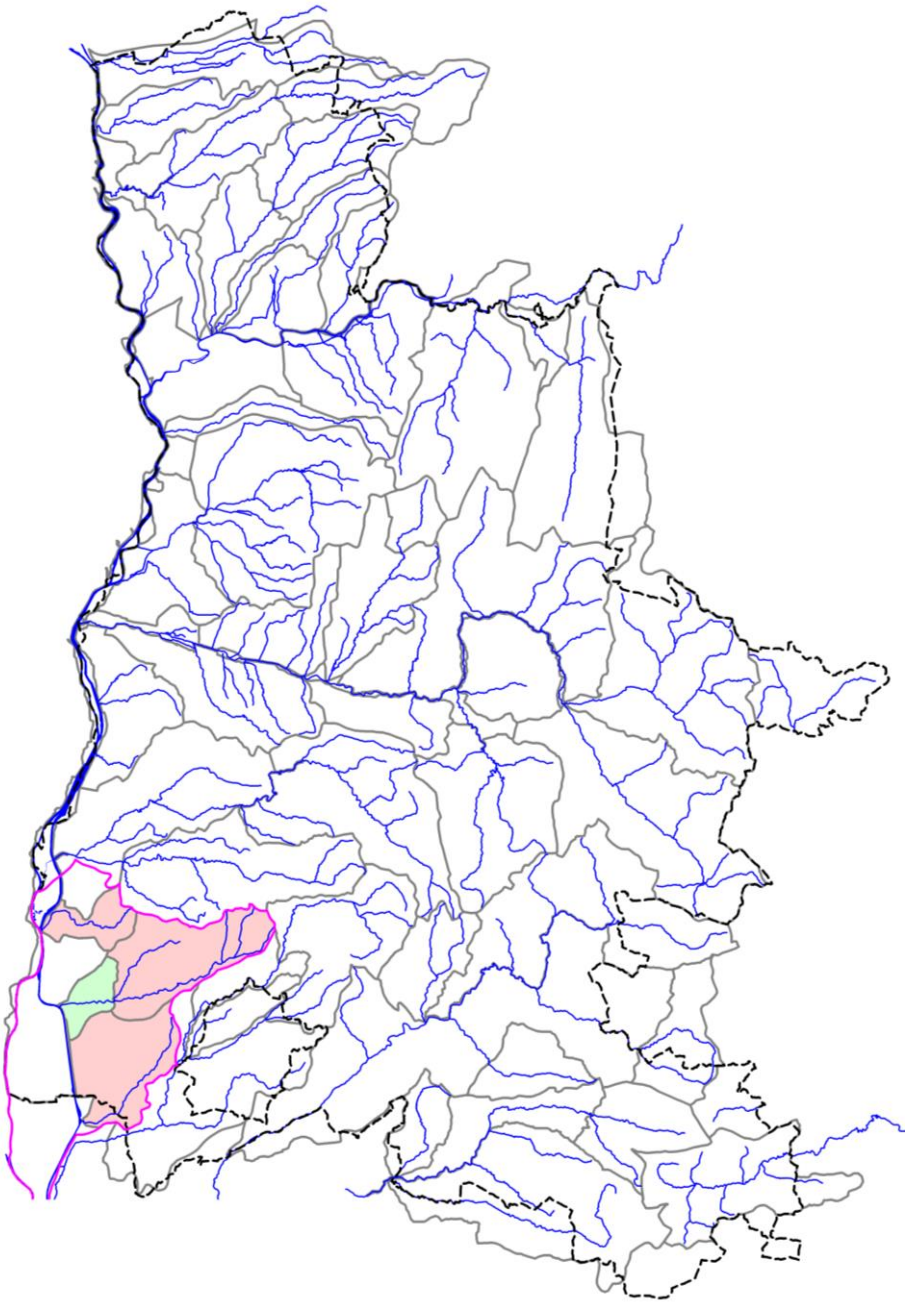

9.1. CONTEXTE SALMONICOLE BERRE AMONT

BERRE1-26.35-S

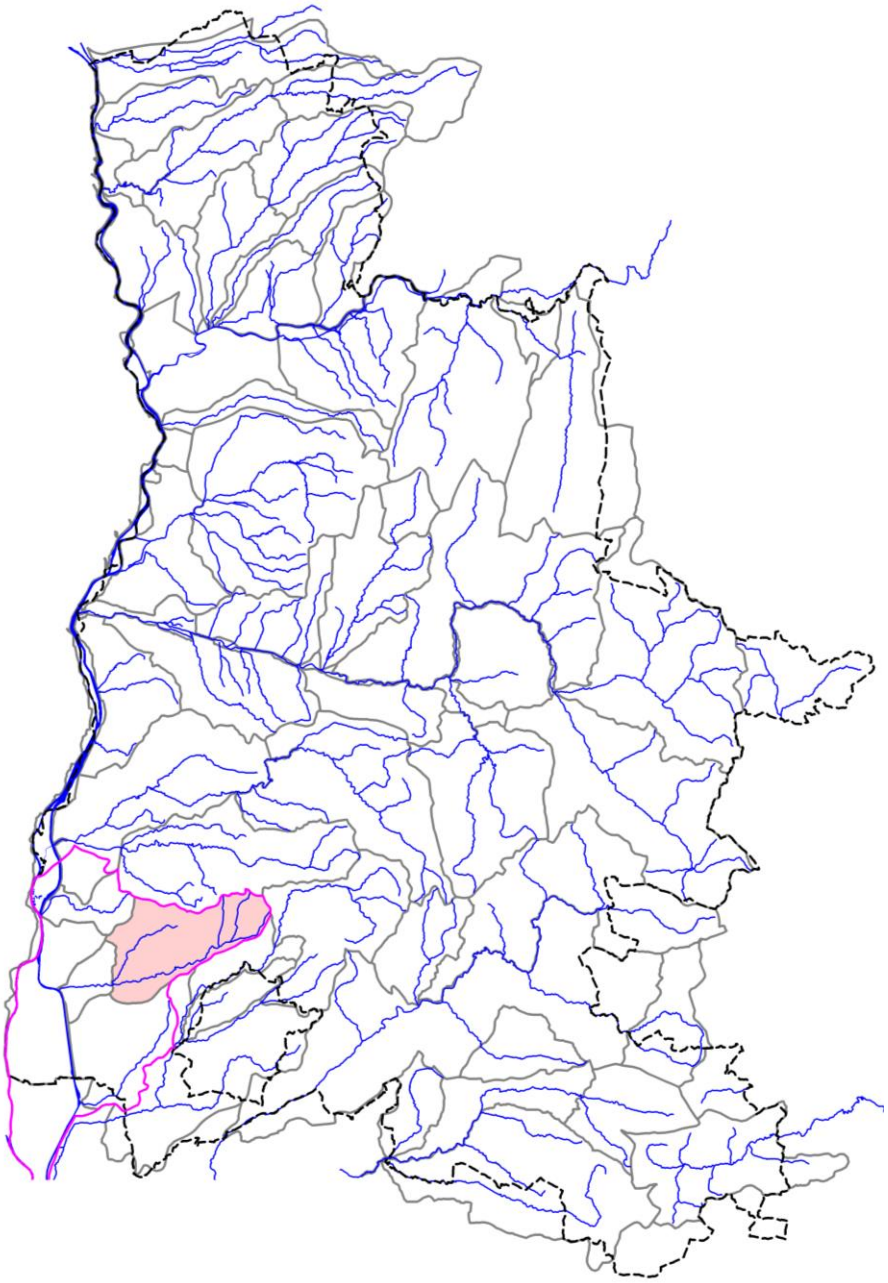

BERRE1-26.35-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

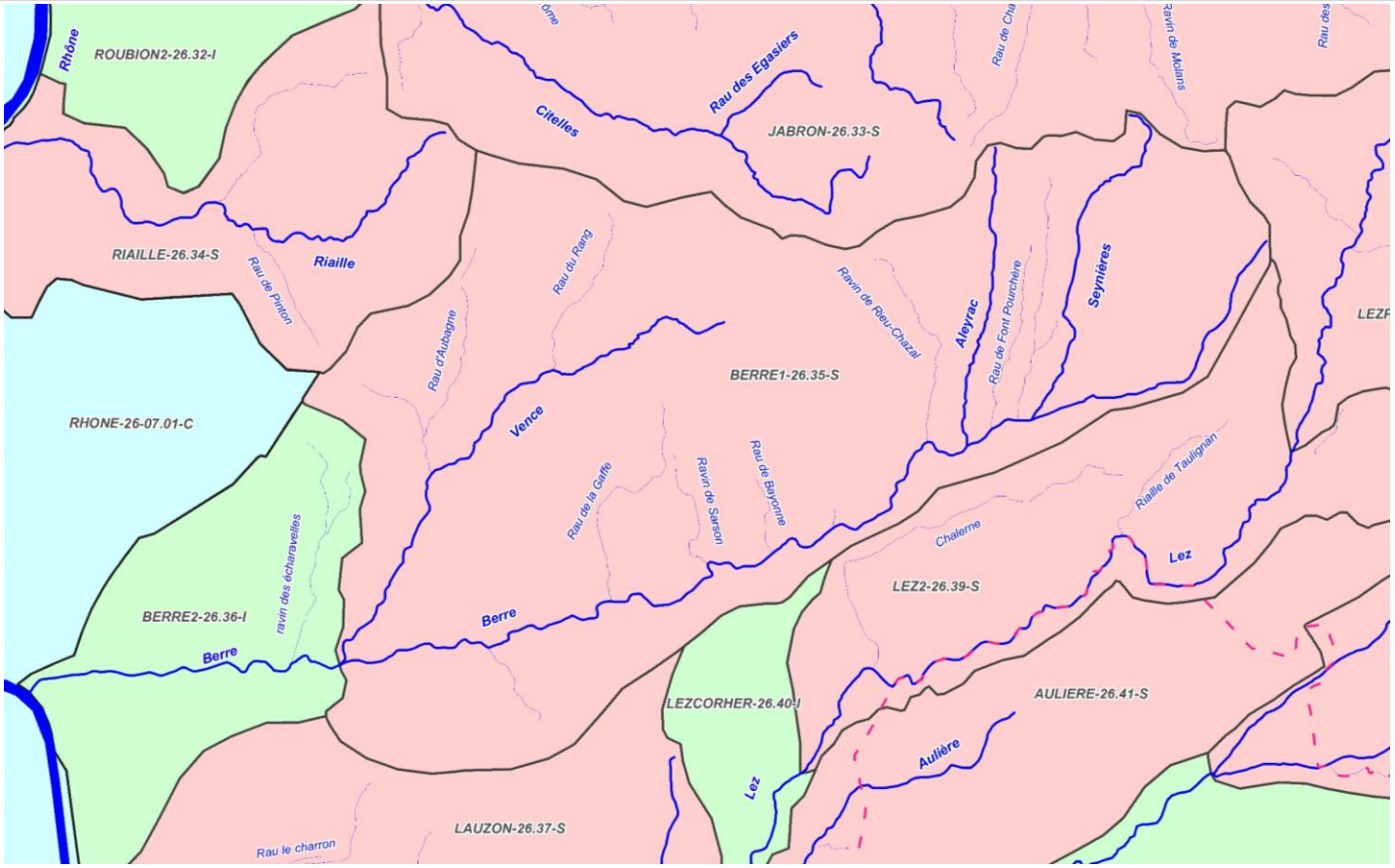

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE BERRE1-26.35-S (Berre amont)

Contexte BERRE1-26.35-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

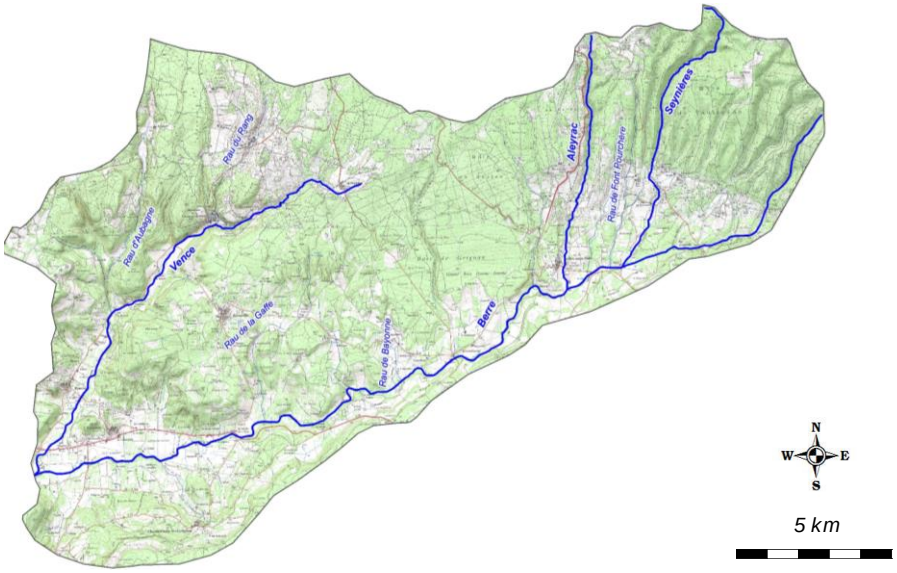

Le bassin versant de "La Berre" couvre une superficie de 140 km² en rive gauche du Rhône dans le Sud de la Drôme. Sa forme générale est celle d'un rectangle qui s'étire d'Est en Ouest sur une longueur de 30 km entre les altitudes extrêmes de 60 mètres à l'exutoire et 700 mètres au niveau des sources. Le bassin est très étendu en rive droite et très étroit en rive gauche, du coup les affluents sont orientés Nord-Sud et se répartissent au nord de la vallée principale. Le linéaire de cours d'eau s'étend sur une longueur de 211 km. Le cours d'eau principal La Berre, coulant sur 29,5 km, prend sa source en Drôme Provençale dans les bois de Taulignan au lieu dit « Serre Fachet ». Elle se jette dans le canal de Donzère Mondragon par l'intermédiaire d'un ouvrage dit « seuil CNR » sur la commune de La Garde Adhémar.

Profil topographique du cours d'eau principal

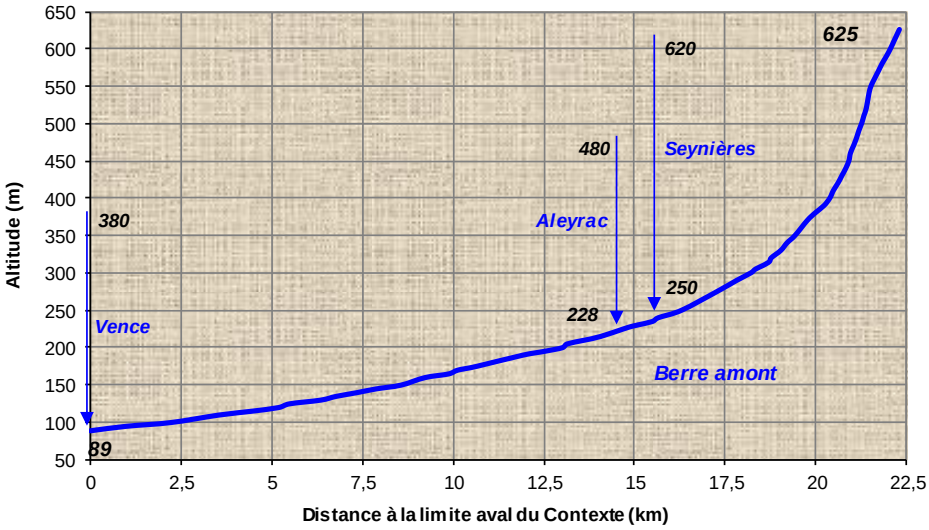

Contexte BERRE1-26.35-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources de la Berre		
	Aval	Confluence Vence		
	Affluents	Rau des Seynières, Rau d'Aleyrac, Vence		
	Plans d'eau	Présence de 38 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Berre		***I***	**22,306**
	Rau des Seynières		Droite	6,871
	Rau d'Aleyrac		Droite	5,766
	Vence		Droite	11,15
Surface du contexte (km2)	116,5			
Surface du bassin versant (km2)	143,32			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,023	
	Module (m3/s)		0,721	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	625	
		Altitude aval (m)	89	
		Pente Moyenne (pm)	24,03	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	10	
		Hauteur cumulée (m)	9,05	
	Taux d'étagement (%)		1,688	
Geologie	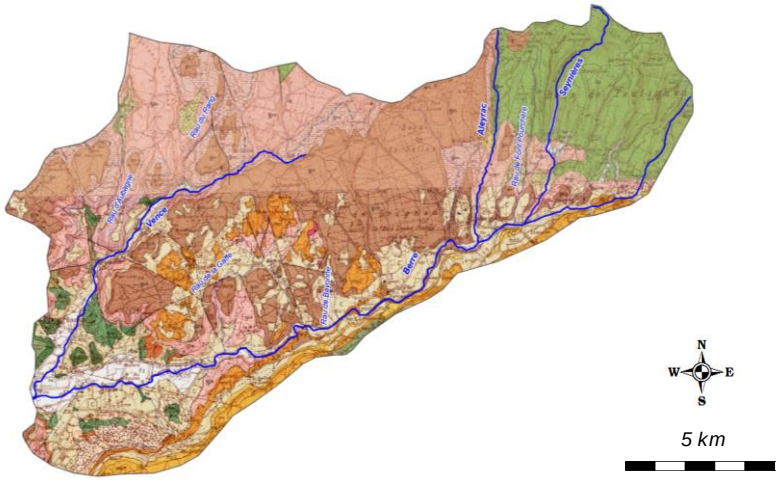			
	Les terrains sont constitués de calcaire marneux, qui sont imperméables, qui génèrent des difficultés d'infiltration des eaux pluviales et favorisent les ruissellements superficiels à l'origine du caractère torrentiel des cours d'eaux. L'amont du bassin versant de la Berre est constitué de calcaires détritiques siliceux qui supportent de sols plus filtrants. Les reliefs en rive gauche de la Berre sont formés de calcaires gréseux, alors que la rivière coule sur un fond beaucoup plus marneux.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Taulignan, Aleyrac, Salles-sous-Bois, Grignan, Montjoyer, Réauville, Chantemerle-les-Grignan, Valaurie, Roussas, Les Granges-Gontardes, La Garde Adhemar.			

Assainissement	Les réseaux d'assainissement ont nettement évolué ces dernieres années, avec notamment les rejets de Salles-Sous-Bois, les Granges-Gontardes et Valaurie, avec la mise en place de nouvelles STEP. Des rejets non traités rejets non traités de la distillerie d'Aiguebelle qui intègre aussi les rejets domestiques de Montjoyer (absence de STEP) se font dans la Vence.
Occupation du sol	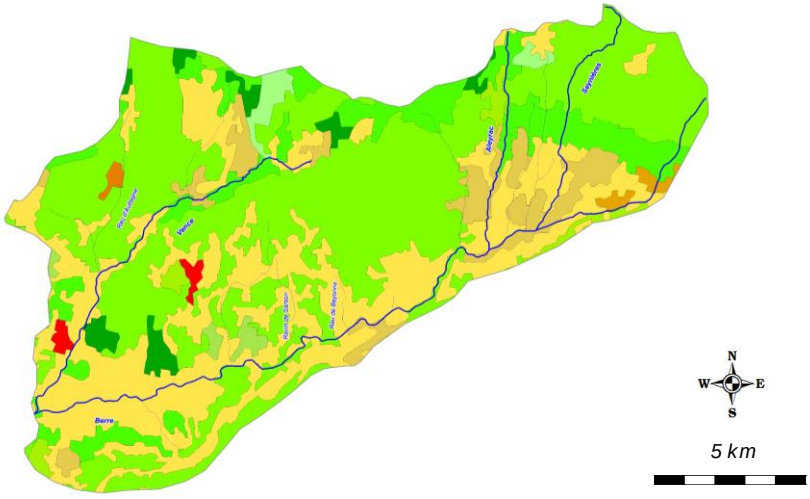
	Le bassin versant de La Berre est à dominance rural hormis sur sa partie aval avec les communes des Granges Gontardes et Donzère. De nombreux aménagements sont présents sur la partie aval avec le pont du TGV, l'Autoroute 7 et le canal de Donzère Mondragon.
Industrie	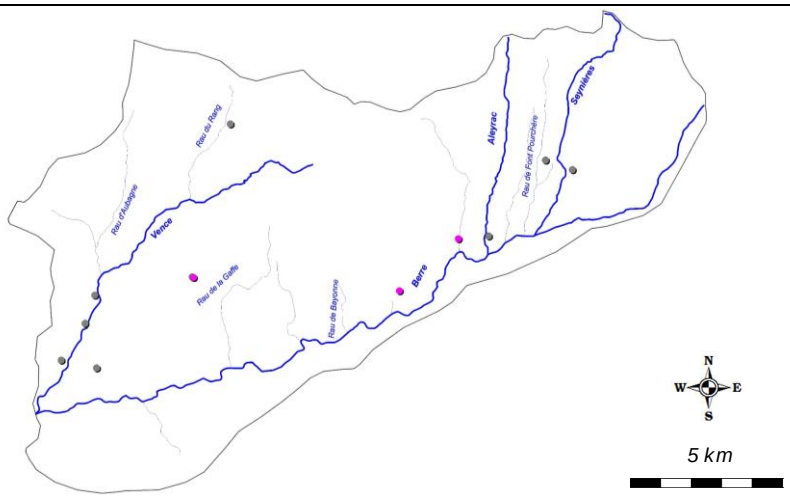
	Les pressions industrielles sont relativement importantes et concernent 14 communes réparties dans tout le bassin Berre. D'une manière générale, la part relative des différents types de polluants varie selon l'importance relative des rejets. On observe en effet : - plutôt des petits rejets de matières oxydables essentiellement à l'est du bassin (communes de Montjoyer, Roussas, les Granges-Gontardes, Valaurie, Montségursur-Lauzon, la Baume-de-transit et Suze-la-Rousse) : - Des rejets importants, de matières en suspension surtout ou exclusivement à l'ouest du bassin (communes de Montélimar, Châteauneuf-du-Rhône, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; - Un petit rejet composé en proportions comparables de matières en suspension, matières oxydables et phosphore à Allan, un petit rejet de matières en suspension uniquement à Malataverne, et un rejet important composé surtout de matières oxydables à la Garde-Adhémar. - Egalement la part importante de l'azote réduit dans les rejets industriels de Pierrelatte. Les premiers rejets industriels dans la Berre seraient effectués au niveau du silo à grains et du moulin de Saint-Maurice. Une petite zone industrielle est également présente en bordure de ce cours d'eau à Valaurie.

Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3039ET
Mesures règlementaires de protection	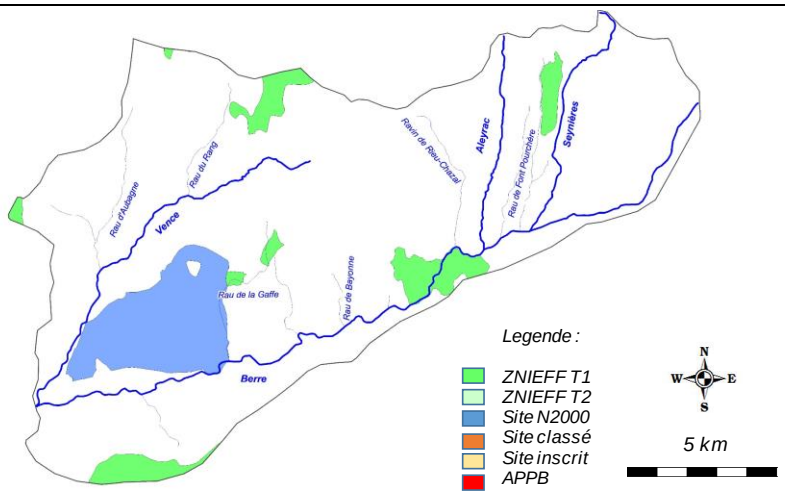 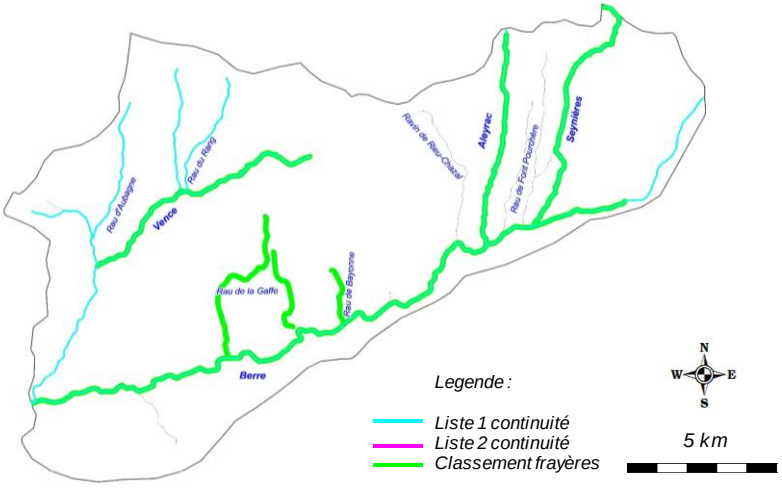 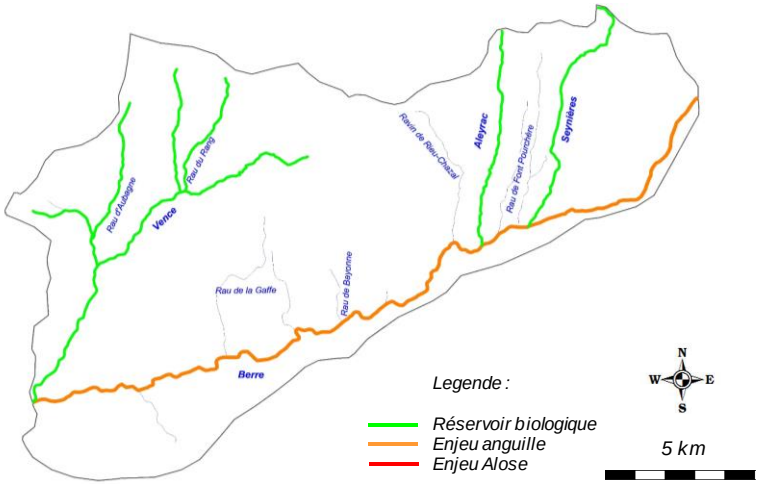 *Natura 2000* : FR8201676 - Sables du Tricastin (SIC) *Réserve Naturelle* : / *Arrêté de protection de biotope* : / *Site inscrit / Classé* : /

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 2*	/	
	ZNIEFF type 1	26000023 - Bois de Taulignan	
		26000024 - Grand Grange	
		26000021 - Plateau de Montjoyer et pentes boisées de la vallée de la Citerne	
		26000043 - Grange Neuve et la Glacière	
		26000022 - Plateau du Rouvergue et plateau de Clansayes	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_457 - La Berre	
		L1_459 - Le Ravin des Seynières	
		L1_460 - Le Ruisseau d'Aleyrac	
		L1_461 - La Vence et ses affliuents	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000075 - Poisson liste 1 - La Berre (confluence ravin des grailles au pont du logis de berre)	
		026I000436 - Poisson liste 1 - La Vence (sources à confluence ruisseau d'Aubagne)	
		026I000178 - Ecrevisse liste 2 - La Vence (sources à confluence ruisseau d'Aubagne)	
		026I000079 - Poisson liste 1 - Ravin des Seynières	
		026I000081 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau d'Aleyrac	
		026I000087 - Poisson liste 1 - Ruisseau d'Aleyrac (aval Confluence ravin de la Chevillonne)	
		026I000471 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Bayonne	
		026I000175 - Poisson liste 1 - Ravin de Sarson	
		026I000176 - Poisson liste 1 - Ruisseau de la Gaffe	
	Réservoir Biologique	RBioD00470 - La Vence et ses affluents	
		RBioD00471 - L'Aleyrac	
		RBioD00472 - Le Ravin des Seynières	
	ZAP	FRDR424-ZA - La Berre de sa source à la Vence (ZAP Anguille)	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIABBVA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses Affluents	Entretien de la végétation, lutte contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La Berre sur tout son linéaire est classée en ZAP pour l'espèce anguille. Néanmoins, le troncon le plus accueillant pour l'espèce se situe en aval de la confluence avec la Vence (à l'hydrologie et à l'habitat plus favorable).		

Contexte BERRE1-26.35-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_08***						
	Intitulé	***Berre***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR424	La Berre de sa source à la Vence	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR423	La Vence	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BERRE1-26.35-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite à zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4 à B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF
	Espèces intermédiaires	CHE, GOU, BAF, SPI
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Berre	2015	Grignan, pont du Foulon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BER-01
Berre	2015	Taulignian, aval Rau Font Pourchere	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RC-BER-01
Berre	2015	Chantemerle, pont aval Moulin St-Maurice	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF,SPI	Station RC-BER-02
Rau d'Aleyrac	2015	Salles Sous-Bois, pont des grandes Terrs	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-ALE-01
Vence	2015	Réauville, pont RD593	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-VEN-01

Contexte BERRE1-26.35-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	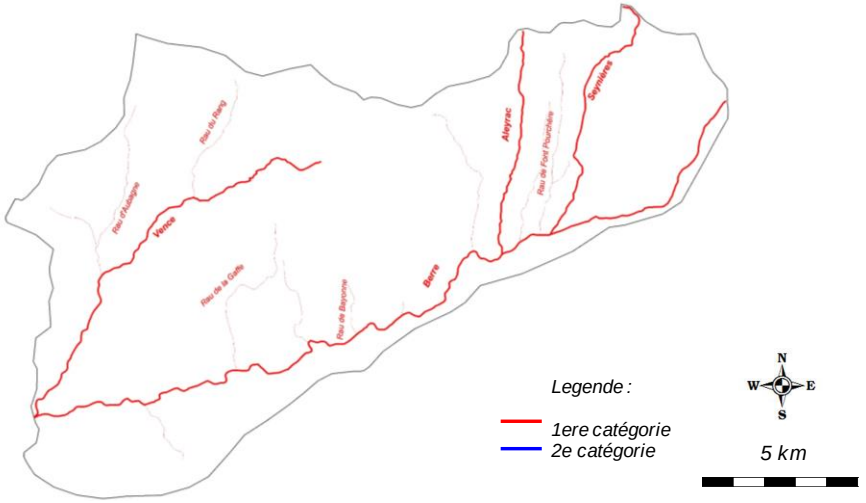	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	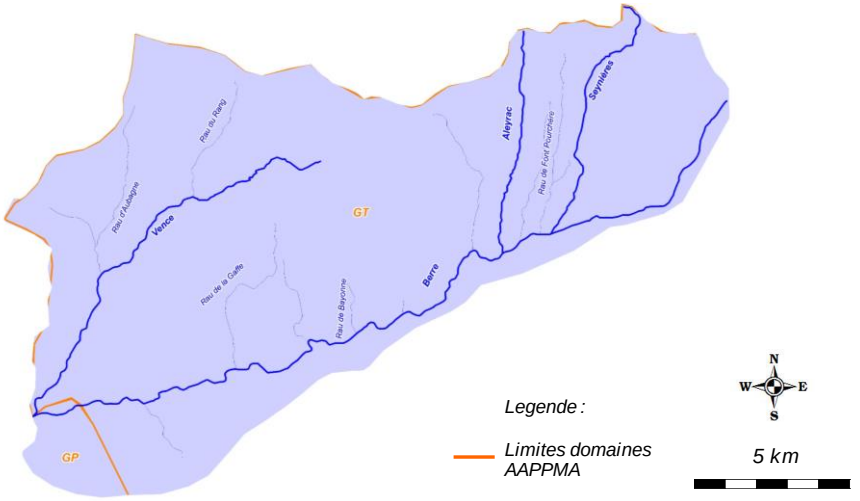	

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	GT	Gaule Tricastine	333	367	112,7
	GP	Gaule Pierrelatine	334	143,3	3,7
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

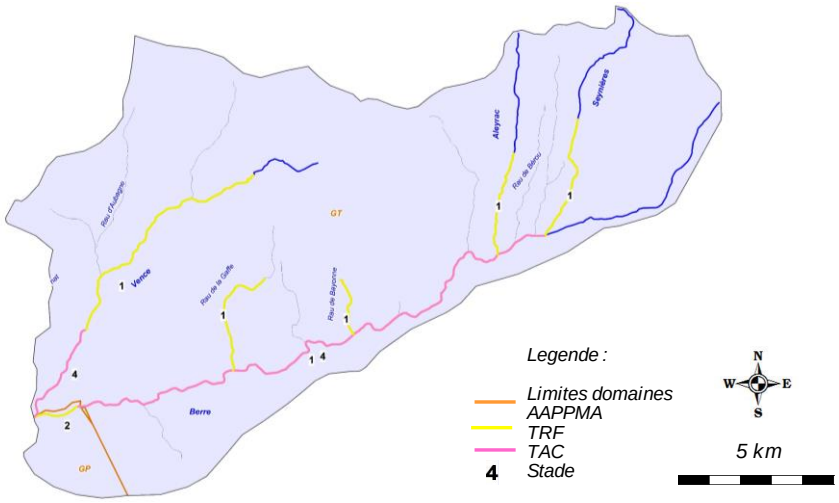

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Berre	GP	Soutien	Pont des Granges à la cascade	NR	TRF	2	500	NR
Berre	GT	Soutien	Salles-Sous-Bois	NR	TRF	1	10000	Ecloserie GT
Berre	GT	Soutien	Chantemerle	NR	TRF	1	25000	Ecloserie GT
Berre	GT	Soutien	Valaurie	NR	TRF	1	10000	Ecloserie GT
Berre	GT	Halieutisme	NR	NR	TRF	3 et 4	1800	NR
Berre	GT	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	175	NR
Vence	GT	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	175	NR
Vence	GT	Soutien	Roussas	NR	TRF	1	2500	Ecloserie GT
Vence	GT	Soutien	Roussas	NR	TRF	3 et 4	200	NR
Rau de Bayonne	GT	Pépinière	NR	NR	TRF	1	20000	Cauterets
Rau des Seynières	GT	Pépinière	NR	NR	TRF	1	20000	Cauterets
Rau d'Aleyrac	GT	Soutien	NR	NR	TRF	1	5000	Cauterets
Rau de la Gaffe	GT	Soutien	NR	NR	TRF	1	5000	Cauterets

Contexte BERRE1-26.35-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associé à la problematique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissment des differentes phases de son cycle biologique.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Prélèvement	D'importants prélèvements sont avérés sur l'ensemble du contexte (Berre et affluents) en particulier pour l'alimentation en eau potable. Ces prélèvements accentuent l'impact des debits d'étiages deja sévères.	Faible à Modéré	Fort à Très fort
Facteur principal	Thermie	Le suivi thermique mis en place met en avant une probable problématqiue thermique sur la Berre, en particulier sur le secteur médian. La faible hydrologie de la Berre accentuée par les prélèvements accentue le phénomene.	Modéré	Faible à Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte BERRE1-26.35-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Berre	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Berre	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Vence, Rau d'Aubagne, Berre médiane, Rau de Combe	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BERRE1-26.35-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	BER1-DF1	Réaliser un diagnostic sur la continuité écologique	2	3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, des amenagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire de la Berre sont indispensables. Les faibles debits sur ces deux cours d'eau peuvent etre problematiques pour l'acces aux frayères. De plus, la problematqiue thermique (élevation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possilité à la truite de regagner des zones plus favorables. En outre, la problematique n'est pas uniquement relative à la continuité écologique, mais plutot à la géomorphologie. Les deux aspects doivent etre traités simultanément afin d'aboutir à un programme d'actions cohérents qui proposera des solutions de restauration. Il est donc préconisé une étude géomorphologique (intégrant un volet continuité sur ce contexte). Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Berre	FRDR424	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	SIABBVA	50 000,00 €
GA2	Amelioration connaisance	BER1-AC1	Caractériser l'impact potentiel de la distillerie des Foulons	3	3	Un impact qualitatif est soupconné ponctuellement au niveau d'un rejet d'une distillerie. Il est proposé la mise en place de 2 sondes thermiques (amont aval) et la réalisation de 2 prelèvements IBGN.	Berre médiane	FRDR424	Préserver les espèces	Préserver les espèces	S'assurer de la non dégrédation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 200,00 €
GA3	Amelioration connaisance	BER1-AC2	Réaliser un recensement ecrevisse complementaire	3	3	L'écrevisse à pattes blanches a été recensée lors de l'inventaire piscicole de la station RC-BER-02. Il est préconisé un inventaire proche de ce secteur (avec détermination des limites amont-aval de la population). Cette population, aux vues de ses exigences thermiques, pourrait également etre présente sur un ou plusieurs affluents présents à proximité. Ces milieux seront également à prospecter. De plus, un suivi régulier sera réalisé sur la Vence afin d'apprecier l'evolution de la population qui semble en declin. Une population serait également présente sur le Rau de Combe, présence à confirmer	Berre et certains affluents	FRDR424	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 500,00 €
GA4	Amelioration connaisance	BER1-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 000,00 €

Contexte BERRE1-26.35-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues de l'etat piscicole de la Berre et des contraintes hydrologiques séveres, il est préconisé la poursuite de l'alevinage au stade 1 ou 2 sur le secteur amont, puis une gestion halieutique sur la partie médiane de la Berre.	**Gestion raisonnée**
Cas particulier de gestion	Il est en revanche préconisé une gestion patrimoniale sur certains affluents tels que le Rau d'Aleyrac et le Rau d'Aubagne, milieux favorables à l'ecrevisse à pattes blanches.	**Gestion patrimoniale**

9.2. CONTEXTE INTERMEDIAIRE BERRE AVAL

BERRE2-26.36-I

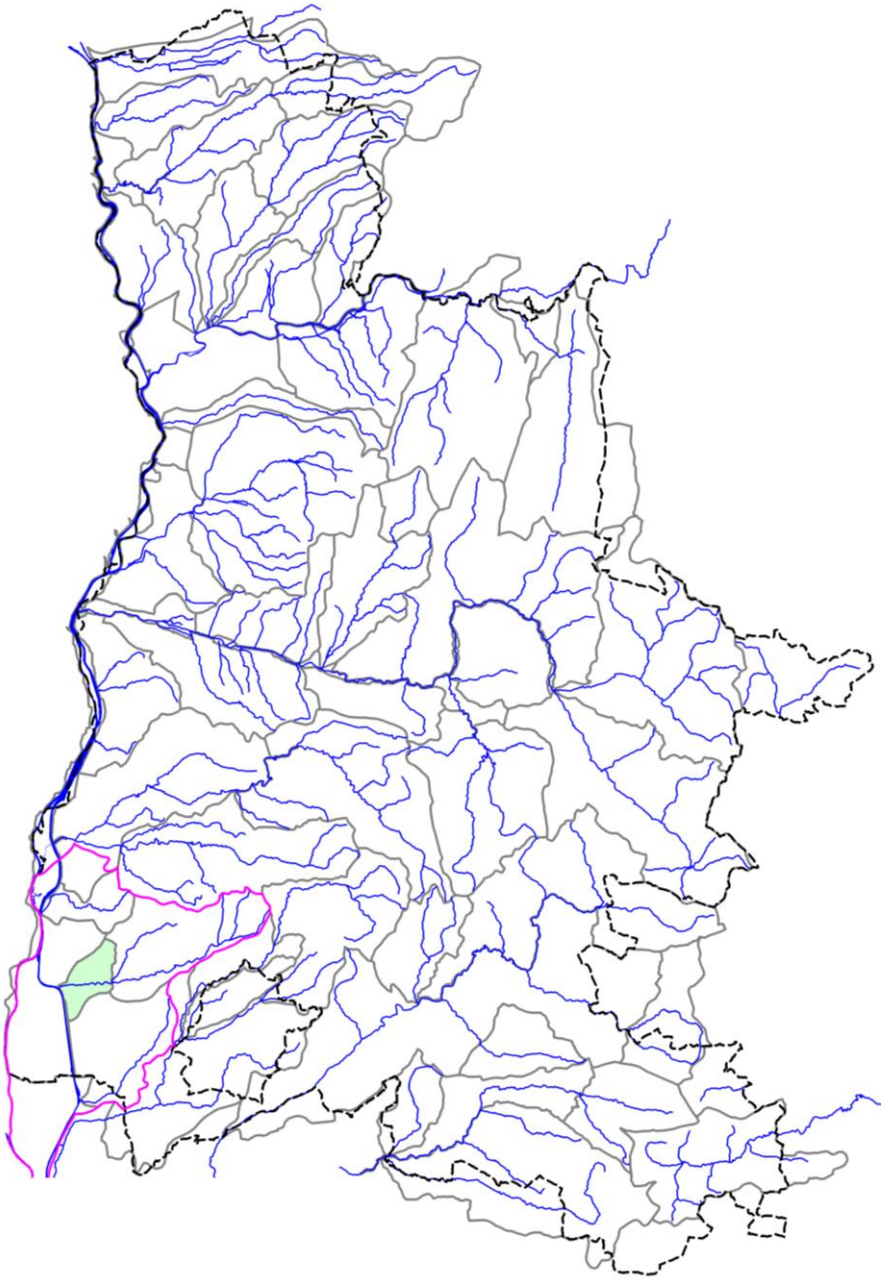

BERRE2-26.36-I

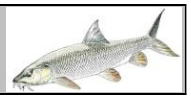

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

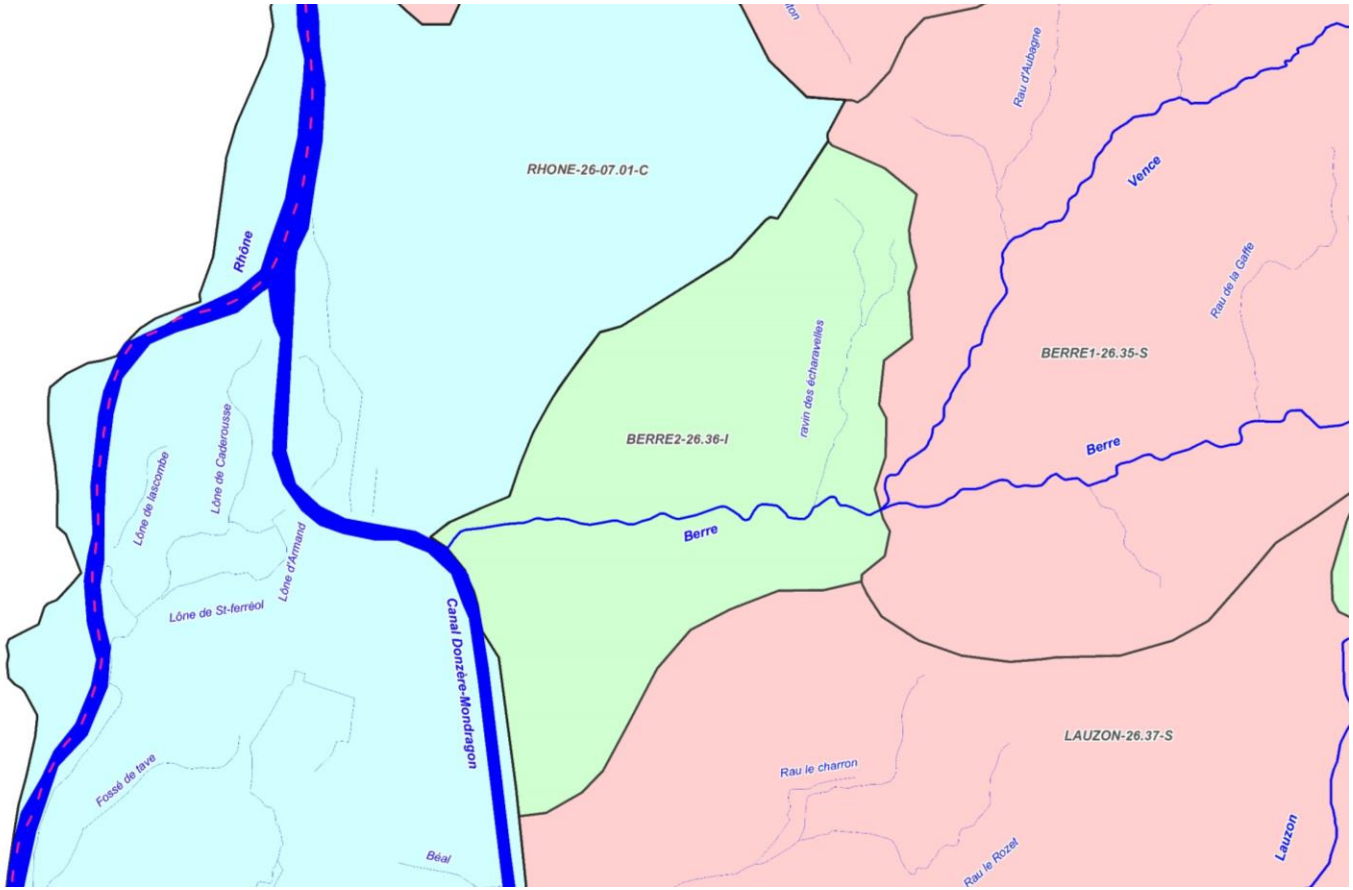

N W E S

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE BERRE2-26.35-I (Berre aval)

Contexte BERRE2-26.36-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

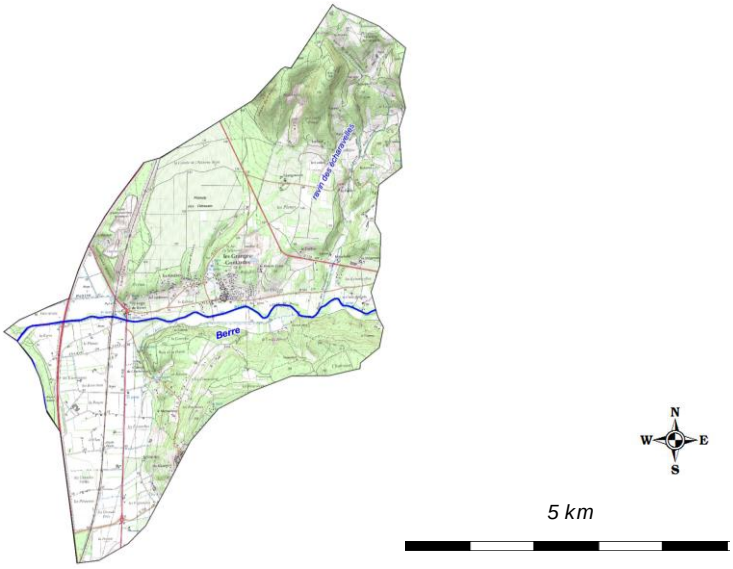

Le bassin versant de "La Berre" couvre une superficie de 140 km² en rive gauche du Rhône dans le Sud de la Drôme. Sa forme générale est celle d'un rectangle qui s'étire d'Est en Ouest sur une longueur de 30 km entre les altitudes extrêmes de 60 mètres à l'exutoire et 700 mètres au niveau des sources. Le bassin est très étendu en rive droite et très étroit en rive gauche, du coup les affluents sont orientés Nord-Sud et se répartissent au nord de la vallée principale. Le linéaire de cours d'eau s'étend sur une longueur de 211 km. Le cours d'eau principal La Berre, coulant sur 29,5 km, prend sa source en Drôme Provençale dans les bois de Taulignan au lieu dit « Serre Fachet ». Elle se jette dans le canal de Donzère Mondragon par l'intermédiaire d'un ouvrage dit « seuil CNR » sur la commune de La Garde Adhémar.

Profil topographique du cours d'eau principal

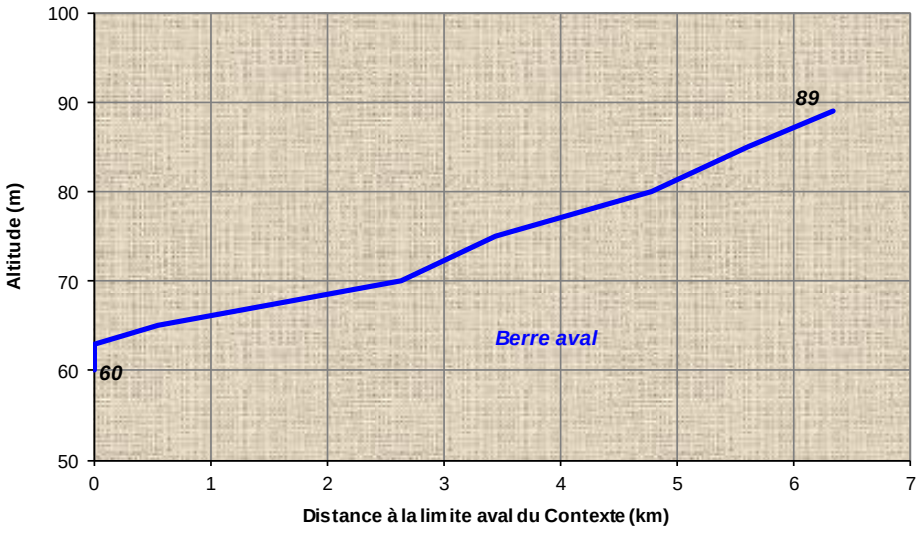

Contexte BERRE2-26.36-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Confluence Vence		
	Aval	Confluence Canal Donzère-Mondragon		
	Affluents	Rau des Echaravelles		
	Plans d'eau	Présence de 14 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Berre aval		***I***	**6,348**
Surface du contexte (km2)	26,82			
Surface du bassin versant (km2)	143,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,042	
	Module (m3/s)		1,16	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	89	
		Altitude aval (m)	60	
		Pente Moyenne (pm)	4,57	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	4	
		Hauteur cumulée (m)	3,9	
	Taux d'étagement (%)		13,448	
Geologie	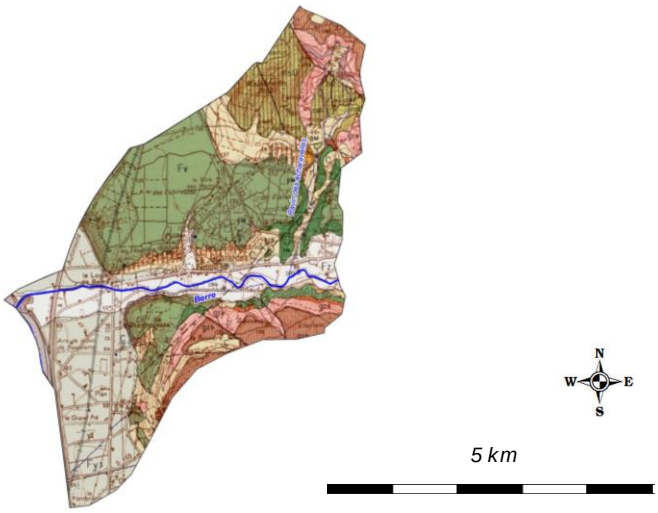			
	Les terrains sont constitués de calcaire marneux, qui sont imperméables, qui génèrent des difficultés d'infiltration des eaux pluviales et favorisent les ruissellements superficiels à l'origine du caractère torrentiel des cours d'eaux. L'amont du bassin versant de la Berre est constitué de calcaires détritiques siliceux qui supportent de sols plus filtrants. Les reliefs en rive gauche de la Berre sont formés de calcaires gréseux, alors que la rivière coule sur un fond beaucoup plus marneux.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Valaurie, Roussas, Les Granges-Gontardes, la Garde-Adhémar, Donzère			

Assainissement	Les réseaux d'assainissement ont nettement évolué ces dernieres années, avec notamment les rejets de Salles-Sous-Bois, les Granges-Gontardes et Valaurie, avec la mise en place de nouvelles STEP.
Occupation du sol	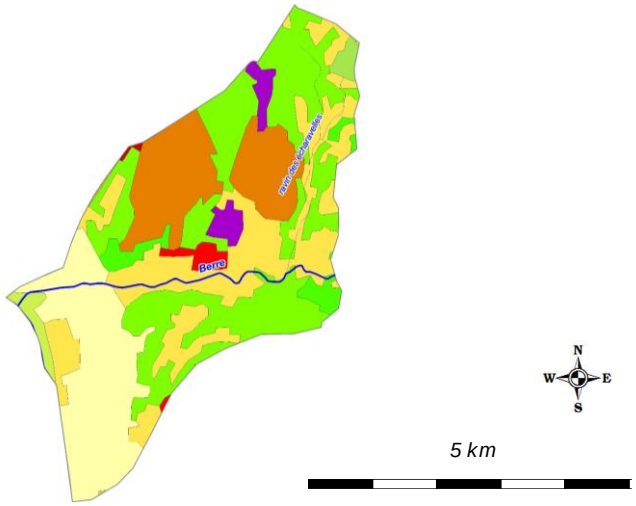
	Le bassin versant de La Berre est à dominance rural hormis sur sa partie aval avec les communes des Granges Gontardes et Donzère. De nombreux aménagements sont présents sur la partie aval avec le pont du TGV, l'Autoroute 7 et le canal de Donzère Mondragon.
Industrie	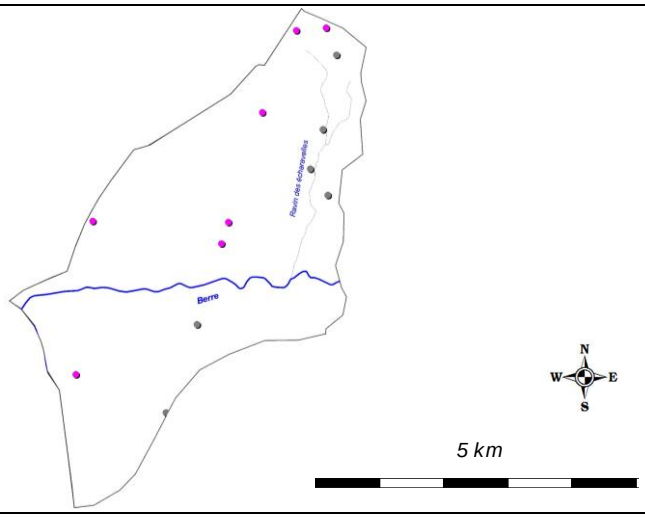
	Les pressions industrielles sont relativement importantes et concernent 14 communes réparties dans tout le bassin Berre. D'une manière générale, la part relative des différents types de polluants varie selon l'importance relative des rejets. On observe en effet : - plutôt des petits rejets de matières oxydables essentiellement à l'est du bassin (communes de Montjoyer, Roussas, les Granges-Gontardes, Valaurie, Montségursur-Lauzon, la Baume-de-transit et Suze-la-Rousse) : - Des rejets importants, de matières en suspension surtout ou exclusivement à l'ouest du bassin (communes de Montélimar, Châteauneuf-du-Rhône, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; - Un petit rejet composé en proportions comparables de matières en suspension, matières oxydables et phosphore à Allan, un petit rejet de matières en suspension uniquement à Malataverne, et un rejet important composé surtout de matières oxydables à la Garde-Adhémar. - Egalement la part importante de l'azote réduit dans les rejets industriels de Pierrelatte. Les premiers rejets industriels dans la Berre seraient effectués au niveau du silo à grains et du moulin de Saint-Maurice. Une petite zone industrielle est également présente en bordure de ce cours d'eau à Valaurie.

Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3039ET
Mesures règlementaires de protection	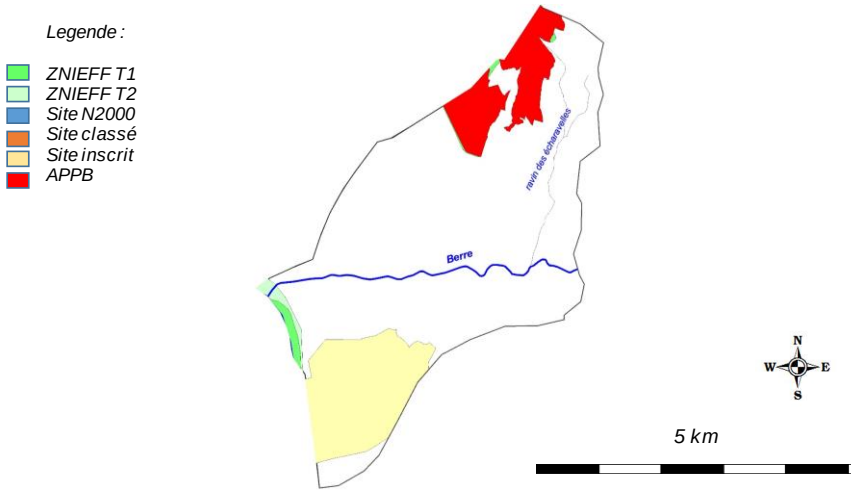
	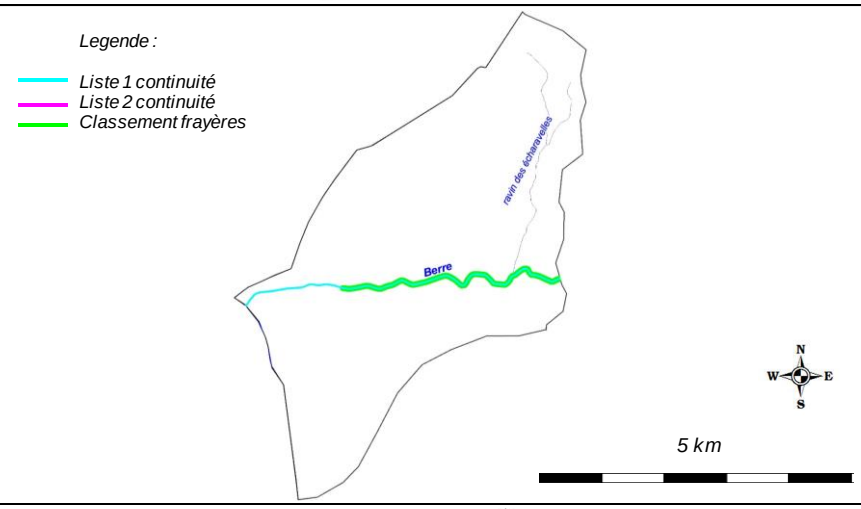
	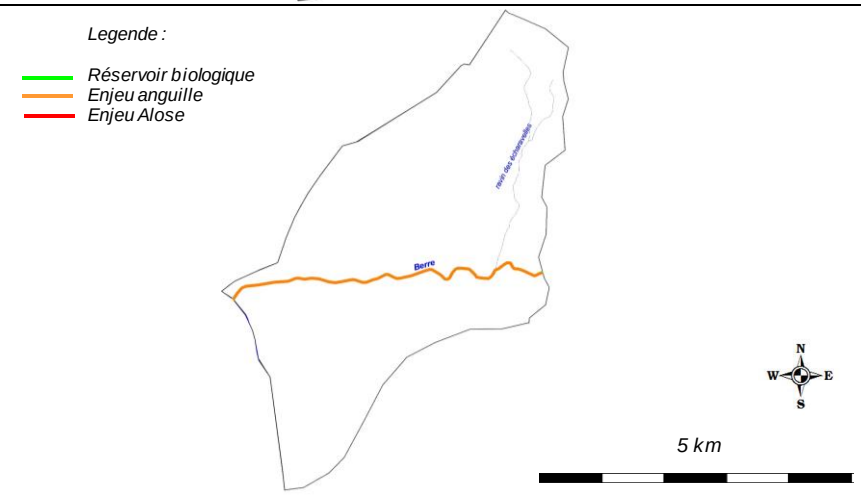
	Natura 2000 : /
	Réserve Naturelle : /
	Arrêté de protection de biotope : APPB115 - Roussas

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Site inscrit / Classé*	SI244 - Village de la Garde-Adhémar	
	ZNIEFF type 2	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le Moyen Rhone et ses Annexes Fluviales	
	ZNIEFF type 1	26000018 - Plateau de Roussas, Roucoule et bois des Mattes	
		26010008 - Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_457 - La Berre	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Décret frayères	026I000075 - Poisson liste 1 - La Berre (confluence ravin des grailles au pont du logis de berre)	
	Réervoir biologique		
	ZAP	FRDR422-ZA - La Berre de la vence au Rhone (ZAP Anguille)	
	ZALT		
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIABBVA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses Affluents	Entretien de la végétation, lutte contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La Berre sur tout son linéaire est classée en ZAP pour l'espèce anguille. Néanmoins, le troncon le plus accueillant pour l'espèce se situe en aval de la confluence avec la Vence (à l'hydrologie et à l'habitat plus favorable), zone située sur ce contexte.		

Contexte BERRE2-26.36-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_08***						
	Intitulé	***Berre***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR422	La Berre de la Vence au Rhone	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BERRE2-26.36-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BAM, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, ANG	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	TRF, VAI, CHE, GOU
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Berre	2015	Garde Adhemar, Chemin aval Moulin St-Maurice	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI	Station RR-BER-02

Contexte BERRE2-26.36-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

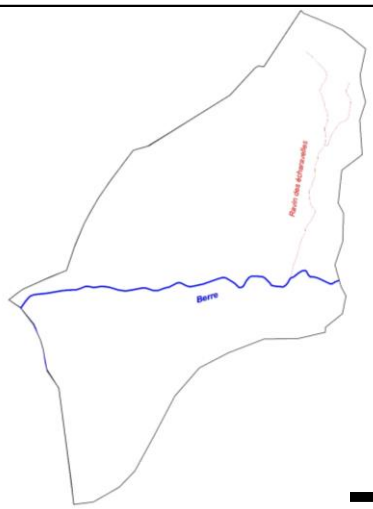

Legende :

1ere catégorie
2e catégorie

5 km

2ème catégorie piscicole	La Berre
1ère catégorie piscicole	Rau des Echaravelles

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

Legende :

Limites domaines AAPPMA

5 km

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GP	Gaule Pierrelatine	334	143,3	11,7
	AD	Anguille Donzéroise	1215	58,29	15,1
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L' AAPPMA effectue des soutiens de population de truite sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

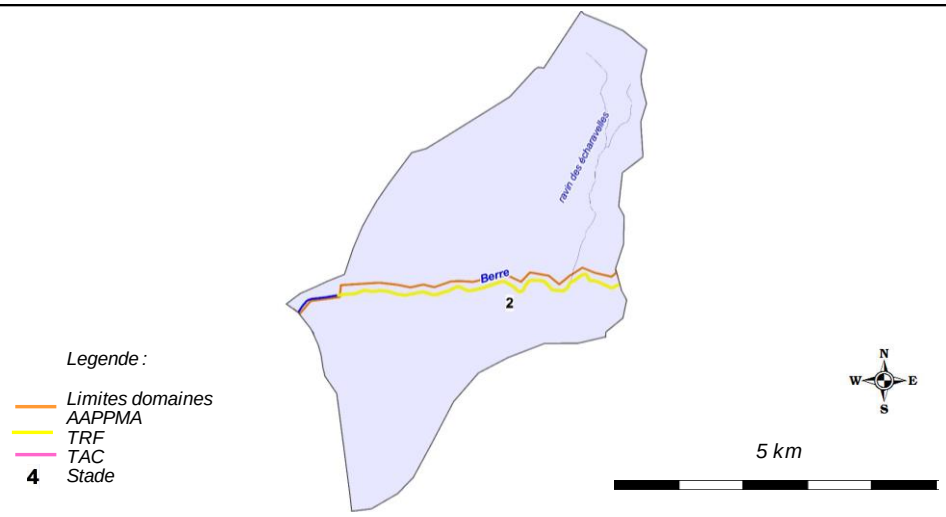

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Berre	GP	Soutien	Pont des Granges à la cascade	NR	TRF	2	500	NR

Contexte BERRE2-26.36-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associé à la problematique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissment des differentes phases de son cycle biologique.	Modéré à Fort	Modéré à Fort
Facteur annexe	Prélèvement	D'importants prélèvements sont avérés sur l'ensemble du contexte (Berre et affluents) en particulier pour l'alimentation en eau potable. Ces prélèvements accentuent l'impact des debits d'étiages deja sévères. Cet impact est tout de meme moins intenese que sur la Berre mediane et amont notamment de par les apports de certains affluents tels que la Vence.	Faible	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte BERRE2-26.36-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	***Secteur concerné***	***Objectif de réalisation des actions associées***		
		Court terme (6 ans)	***Moyen terme***	***Long terme***
Restauration de la continuité écologique	Berre aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Berre aval	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BERRE2-26.36-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA2	Dispositif de franchissement	BER2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE57811 (Pont du Logis de Berre, Hauteur chute = 0,7 m)	1	2	Au-delà de la mise en œuvre de l'etude géomorphologique, l'équipement ou effacement des ouvrages faisant obstacle à la continuité est une priorité aux vues des enjeux anguille sur ce troncon de la Berre. Ainsi, les 3 ouvrages existants devront etre aménagés à minima pour la montaison de l'espèce anguille, au mieux pour l'ensemble du cortège d'espèce de cyprinidés rhéophiles, déficitaires sur l'aval de la Berre. L'ouvrage à traiter en priorité est celui de la confluence Berre / canal Donzere-Mondragon. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. En revanche, la Berre est identifiée comme Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille.	Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une colonisation du secteur par le cortege d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0104	SIABBVA	35 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BER2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE51684 (Prise d'eau du Béal, hauteur chute = 1 m)	1	2		Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une coloniqation du secteur par le cortege d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0104	SIABBVA	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	BER2-DF3	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE57717 (Deversoir de la Berre, Hauteur chute = 2,5 m)	1	2		Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une colonisation du secteur par le cortege d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-05	Mesure MIA0104	CNR	125 000,00 €
GA2	Amelioration connaisance	BER2-AC1	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la Berre.	Berre aval	FRDR422	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SIABBVA	10 000,00 €
	Amelioration connaisance	BER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Berre aval	FRDR422	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	160,00 €

Contexte BERRE2-26.36-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Secteur à vocation intermédiaire, il est préconisé une gestion halieutique de la Berre aval par des deversements reguliers de truites surdensitaires.	**Gestion d'usage**

9.3. CONTEXTE SALMONICOLE RIAILLE

RIAILLE-26.34-S

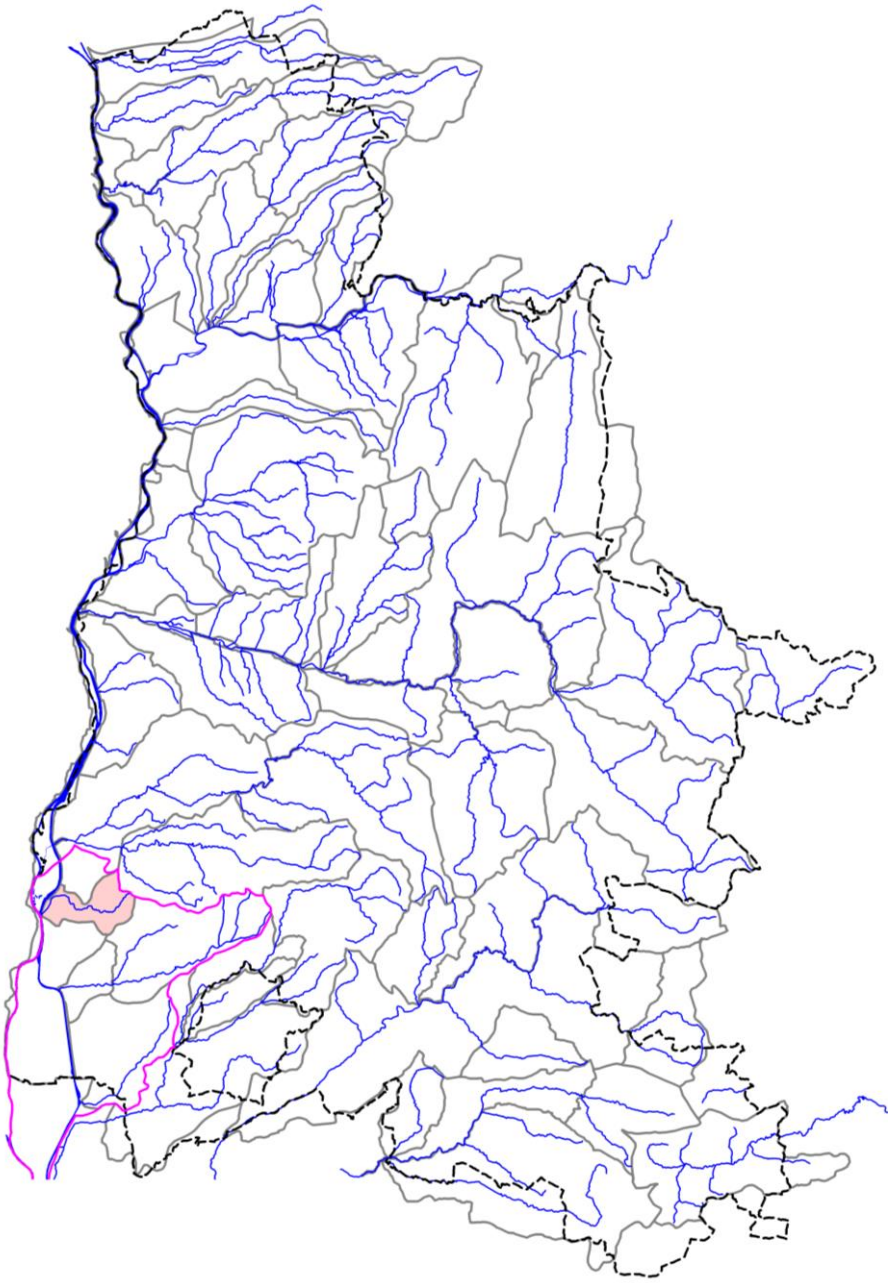

CONTEXTE RIAILLE-26.34-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

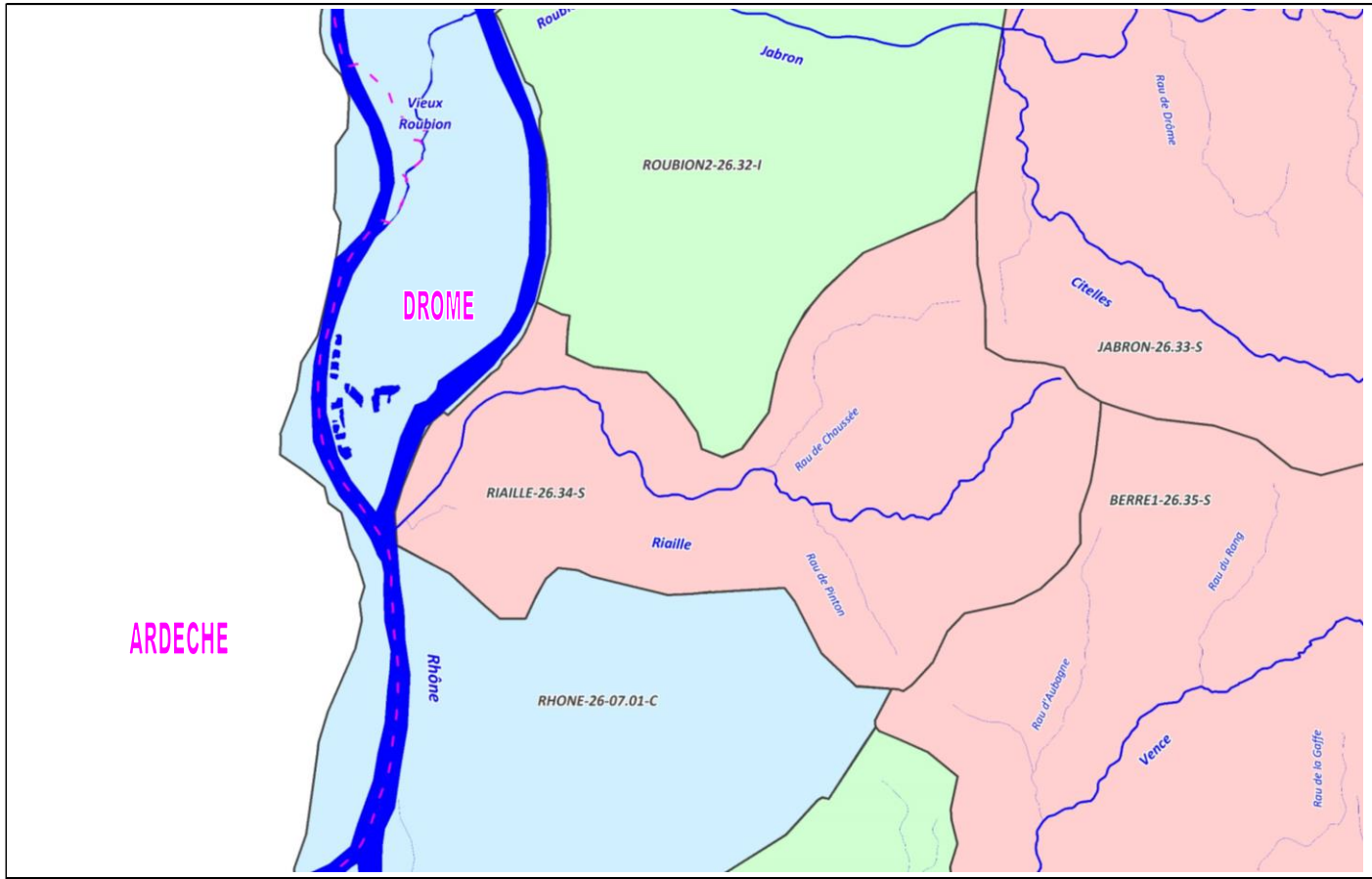

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE RIAILLE-26.34-S (Riaille)

Contexte RIAILLE-26.34-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

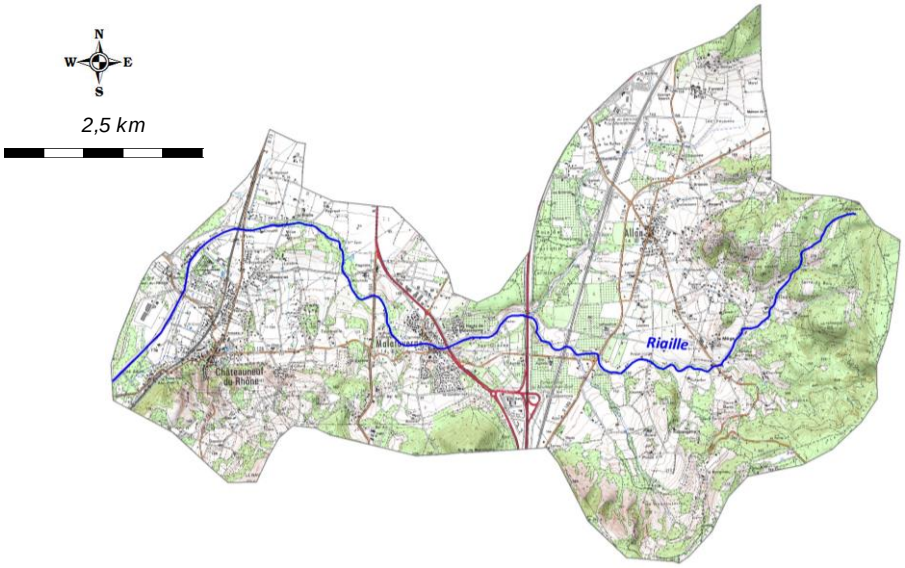

Ce petit contexte englobe l'ensemble du bassin versant de la Riaille, cours d'eau d'environ 13 km qui prend sa source sur la commune d'Allan et qui se jette au Rhône sur la commune de Malataverne. Le débit moyen est très faible et le cours d'eau subit des assecs réguliers et conséquents, notamment sur plusieurs kilomètres sur sa partie la plus aval.

Profil topographique du cours d'eau principal

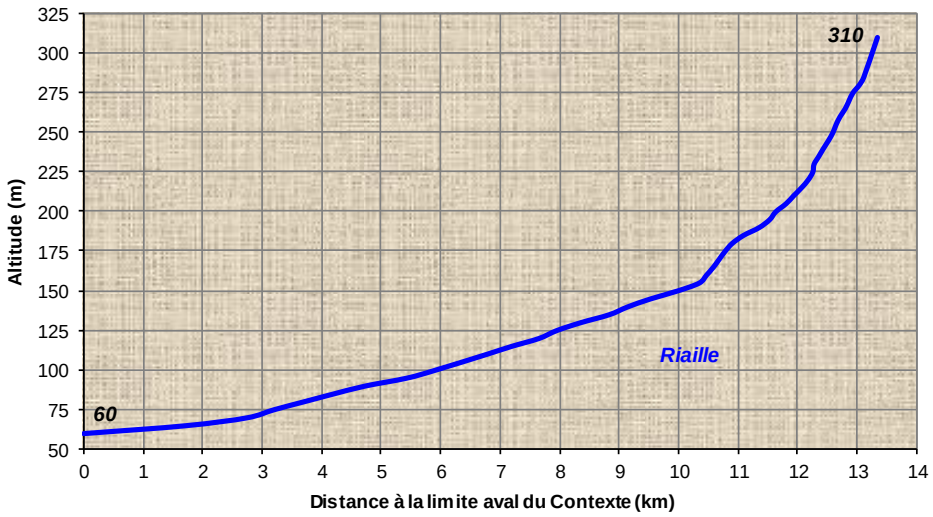

Contexte RIAILLE-26.34-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources		
	Aval	Confluence Rhône		
	Affluents	/		
	Plans d'eau	Présence de 14 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Riaille		***/***	**13,34**
Surface du contexte (km2)	35,3			
Surface du bassin versant (km2)	480,5			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*	0,016		
	Module (m3/s)	0,289		
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	310	
		Altitude aval (m)	60	
		Pente Moyenne (pm)	18,75	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	3	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)	NC		
Geologie	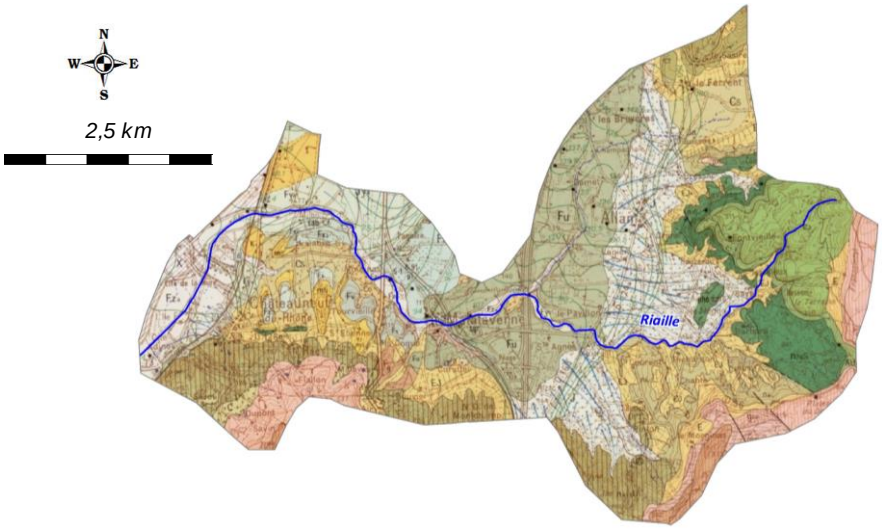			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Allan, Malataverne, Chateauneuf-du-Rhône			
Assainissement	/			

Occupation du sol	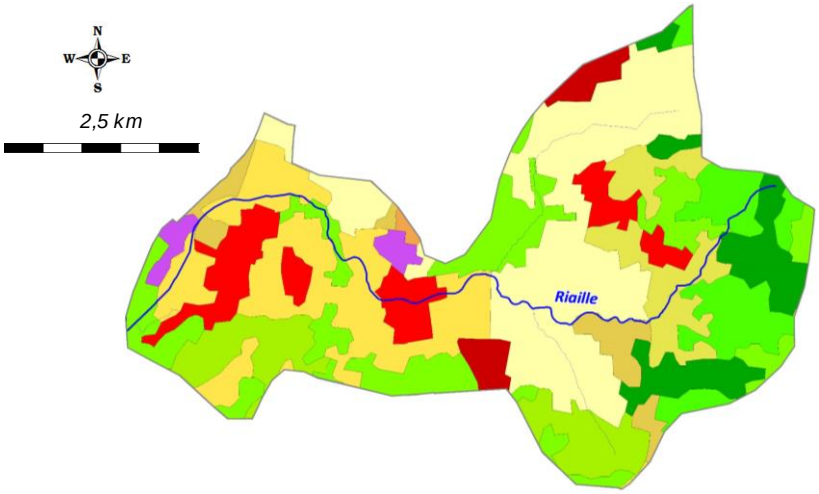
	/
Industrie	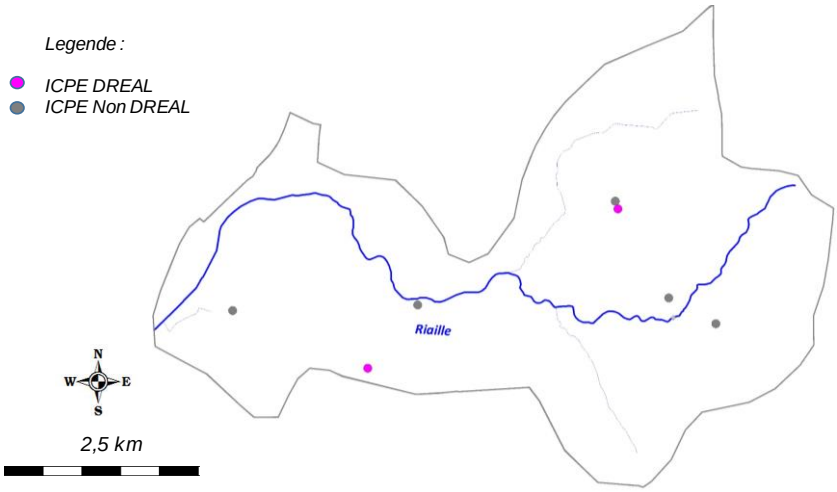
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3038E
Mesures règlementaires de protection	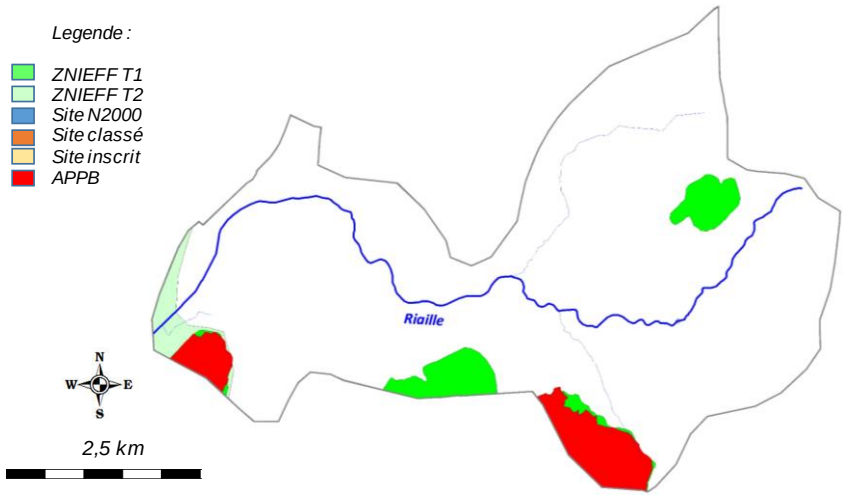

Mesures règlementaires de protection (suite)

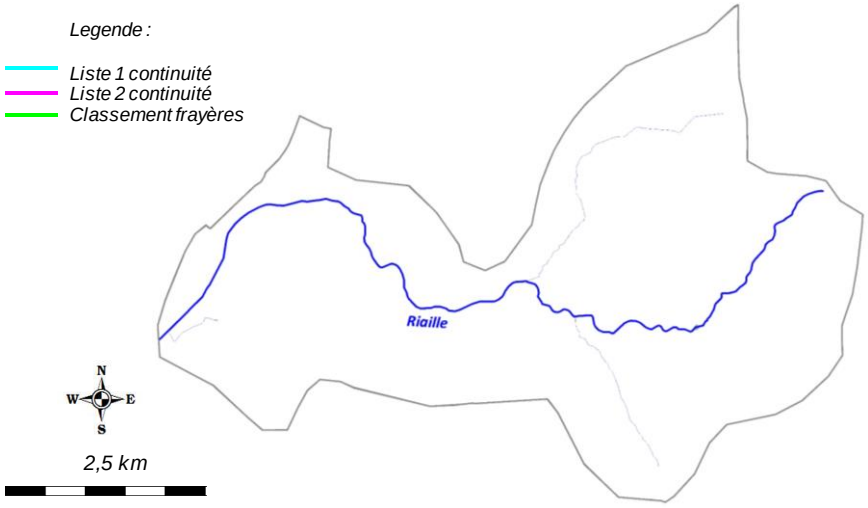

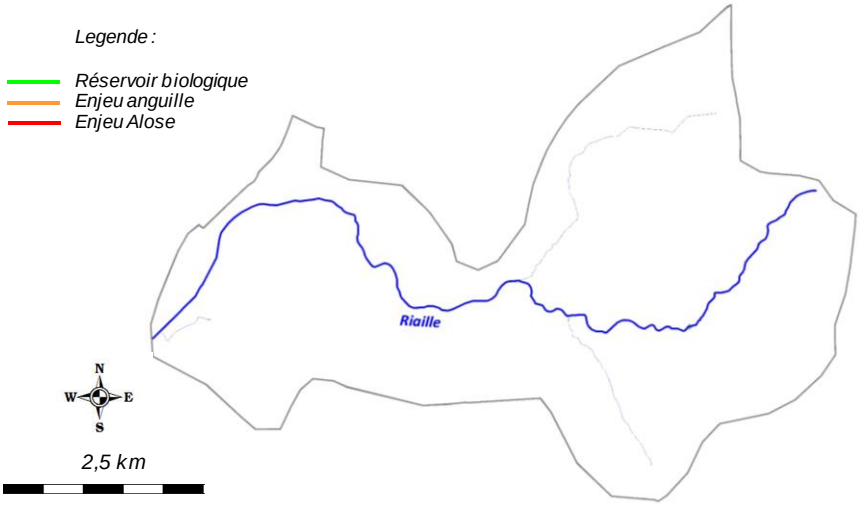

Natura 2000	APPB115 - Roussas
	APPB110 - Le Robinet, les roches, Malemouche, les Oliviers
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
ZNIEFF type 1	26000020 - Plateau du vieil Allan
	26000018 - Plateau de Roussas, Roucoule et bois des Mattes
	26000017 - Colline de Montchamp
	26010009 - Robinet de Donzère
Autre	/
L.214-17 Liste 1	/
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	/
Réservoir biologique	/
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Roubion - Jabron - Riaille en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBRJ	Syndicat Mixte du Bassin Roubion - Jabron - Riaille	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte RIAILLE-26.34-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_08***						
	Intitulé	***Berre***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR10638	ruisseau la raille	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte RIAILLE-26.34-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, BAM, PES, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	BAM
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF
	Espèces centrales	TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	BAM, LOF
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	PES	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Riaille	2017	Allan, pont de la RD56	Abondances numeriques, pondérales, IPR	BAM, PES	Station RR-RIA-01

Contexte RIAILLE-26.34-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

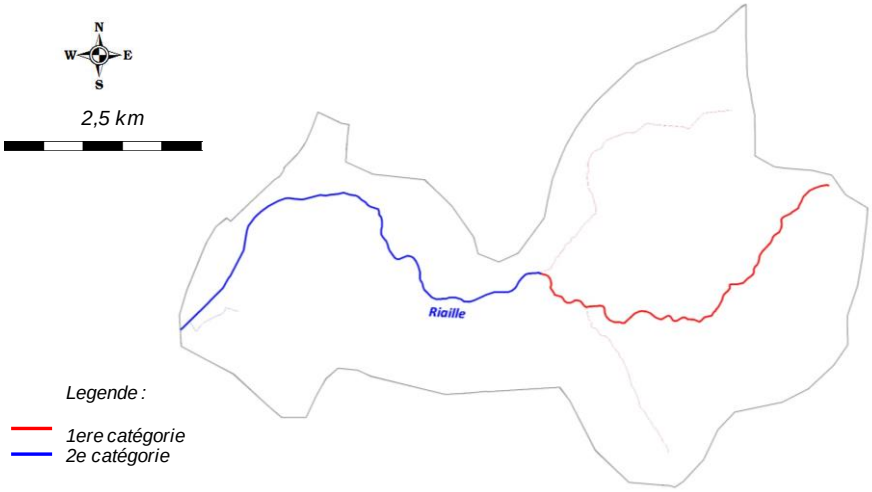

2ème catégorie piscicole	La Riaille, en aval du pont de l'A7
1ère catégorie piscicole	La Riaille et ses affluents en amont du pont de l'A7

Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

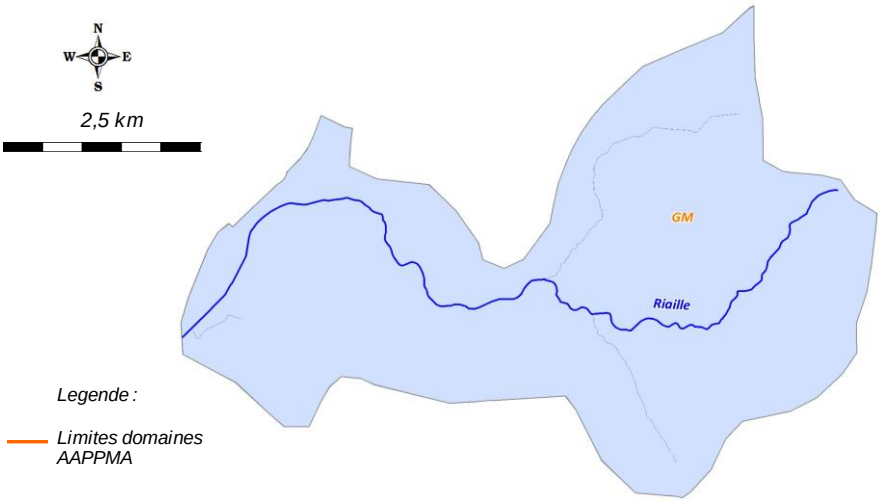

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	GM	Gaule Montilienne	2025	356,8	35,3
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L' AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte RIAILLE-26.34-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La Riaille subit des assecs réguliers et importants, notamment sur toute sa partie aval. Il semblerait que l'ampleur de l'assec ait assez nettement évolué ces dernières années. L'origine restera à déterminer	Faible	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte RIAILLE-26.34-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements	Riaille	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance piscicole	Riaille	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Riaille	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte RIAILLE-26.34-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Communication et sensibilisation	RIA-CS1	Mettre en place une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin de la Riaille	2	1	La problématique hydrologique est la seule identifiée sur ce contexte. Une intensification des prélèvement est avérée sur ce cours d'eau qui subit des assecs de plus en plus sévères. Or, celui-ci est d'une haute valeur patrimoniale, de par la présence de 3 espèces remarquables : la Truite fario, l'Ecrevisse à pattes blanches et le barbeau méridional. L'action consiste à déterminer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoires quels sont les principaux points de prélèvements et les possibilités d'intervention et de réduction, en lien avec les préconisations de l'Etude sur les Volumes maximum prélevables.	Riaille	FRDR10638	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages sévères	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	/	SMBRJ A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA2	Action règlementaire	RIA-AR1	Proposer un cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses et liste 1 poisson)	3	1	Lors des prospections écrevisses réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches, une population jusqu'alors inconnue a été identifiée sur près de 900 m linéaires, en amont du lieu-dit "Savel". L'action consiste à proposer ce linéaire au classement règlementaire frayères (Liste 2 écrevisses, L.432-3 du Code de l'Environnement). En outre, une population de Barbeau méridional a été recensée, inconnue jusqu'alors. En lien avec l'action d'inventaires complémentaires, une fois l'aire de répartition bien déterminée, le linéaire de présence de l'espèce sera proposé au classement frayères (Liste 1 poisson, L-432.3 du Code de l'Environnement).	Riaille	FRDR10638	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur les espèces patrimoniales	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	/
	Amélioration connaissance	RIA-AC1	Réaliser des inventaires piscicoles complémentaires	3	3	Ce cours d'eau est assez mal connu. De plus, il s'avère que celui-ci recèle des populations de truite fario et de barbeau méridional, 2 espèces à haute valeur patrimoniale. Des inventaires complémentaires sont donc indispensables afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes, et des sondages seront réalisés afin de déterminer précisemment les limites d'aires de répartition.	Riaille	FRDR10638	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	1 500,00 €
GA3	Amélioration connaissance	RIA-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Riaille	FRDR10638	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	160,00 €

Contexte RIAILLE-26.34-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	La population de truite fario demandera à etre étudiée de plus près avant de proposer des modalités de gestion. En outre, on note la présence de deux autres espèces à forte valeur patrimoniale : le barbeau méridional et l'écrevisse à pattes blanches. Une gestion patrimoniale est ainsi préconisée.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

9.4. CONTEXTE SALMONICOLE LAUZON

LAUZON-26.37-S

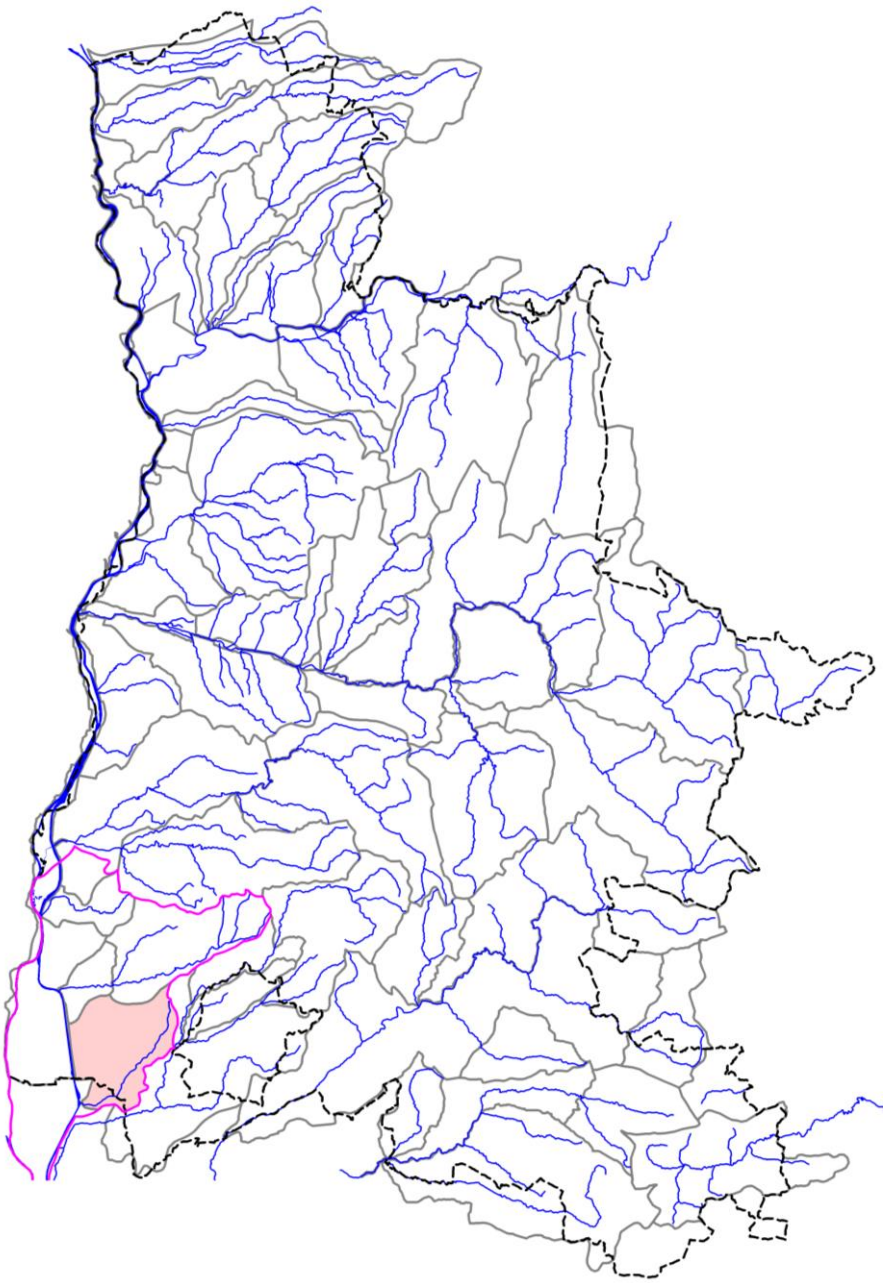

CONTEXTE LAUZON-26.12-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

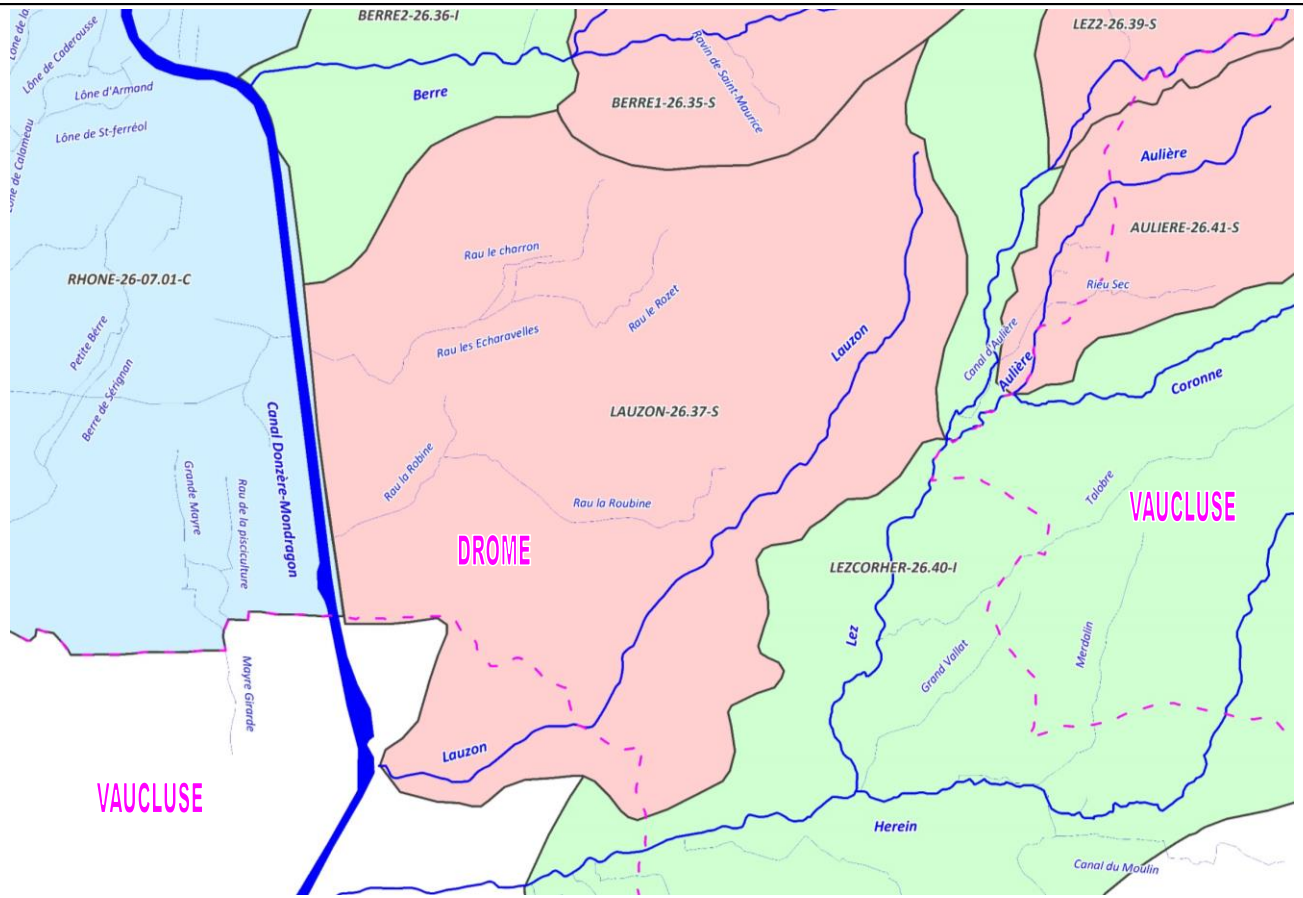

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE LAUZON-26.12-S (Lauzon)

Contexte LAUZON-26.12-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

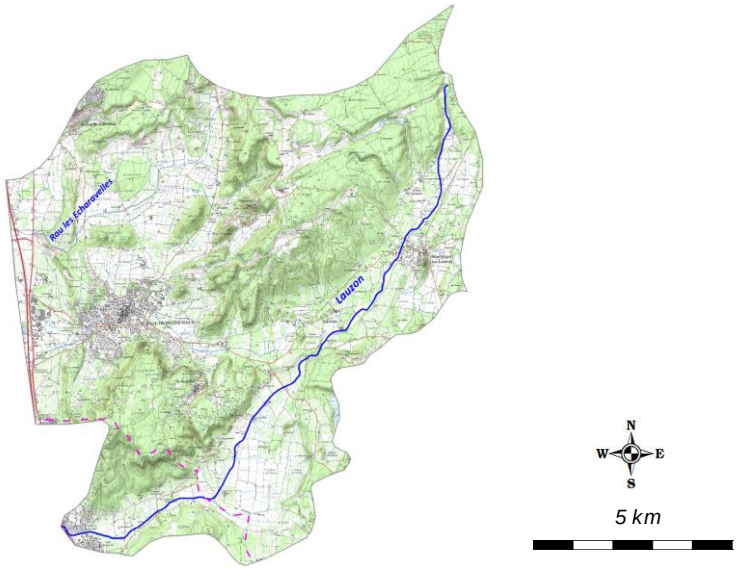

Ce contexte regroupe les sous-bassins versants du Lauzon, des Echaravelles et de la Roubine. Ces deux derniers ont très peu d'intérêt piscicole, étant en assec quasi permanent. Le Lauzon est ainsi le cours d'eau principal, caractéristique de ce contexte salmonicole. D'une longueur d'environ 17 km, il prend sa source dans la Drôme sur la commune de Chamaret pour ce jetter dans le contre canal du Canal de Donzère-Mondragon sur la commune de Bollène (Vaucluse).

Profil topographique du cours d'eau principal

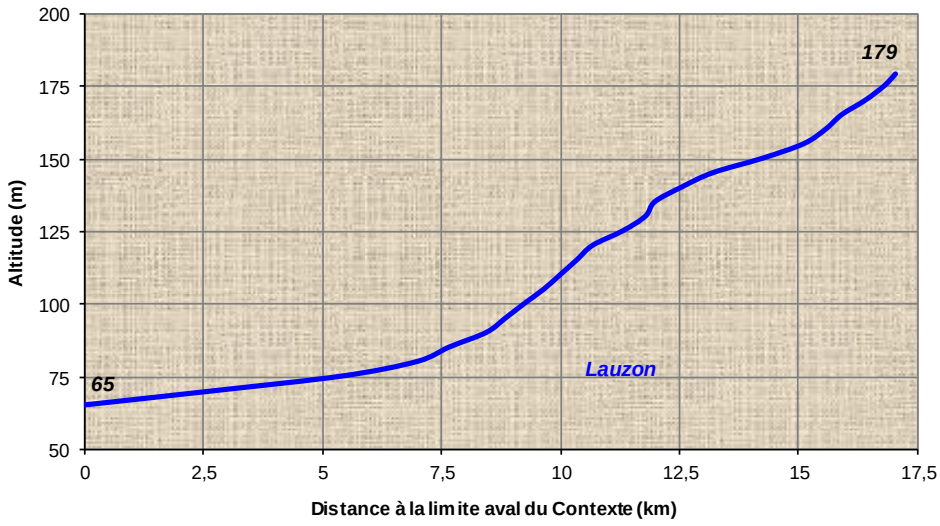

Contexte LAUZON-26.12-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources Lauzon		
	Aval	Confluence avec le Canal Donzère-Mondragon		
	Affluents	/		
	Plans d'eau	Présence de 32 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Lauzon		***/***	**17,03**
Surface du contexte (km2)	102			
Surface du bassin versant (km2)	480,5			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		NC	
	Module (m3/s)		NC	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	179	
		Altitude aval (m)	65	
		Pente Moyenne (pm)	6,69	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	2	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	
Geologie	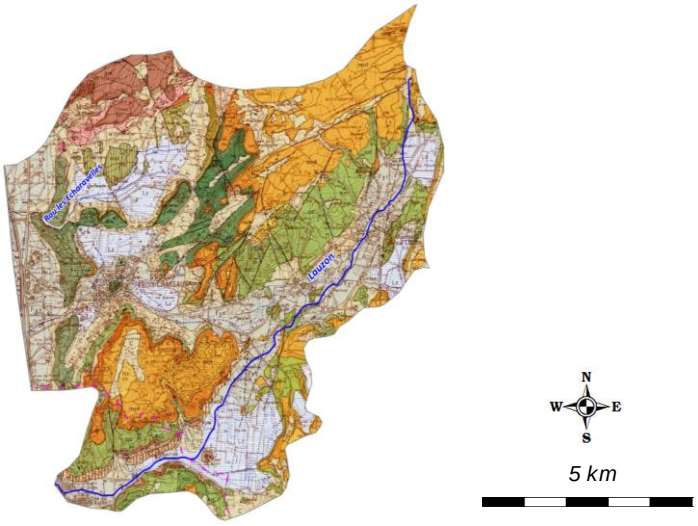			
	/			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Chamaret, Monségur-sur-Lauzon, Solérieux, Clansayes, la Garde-Adhémar, St-Paul-Trois-Chateaux, St-Restitut, Bollène			
Assainissement	/			

Occupation du sol	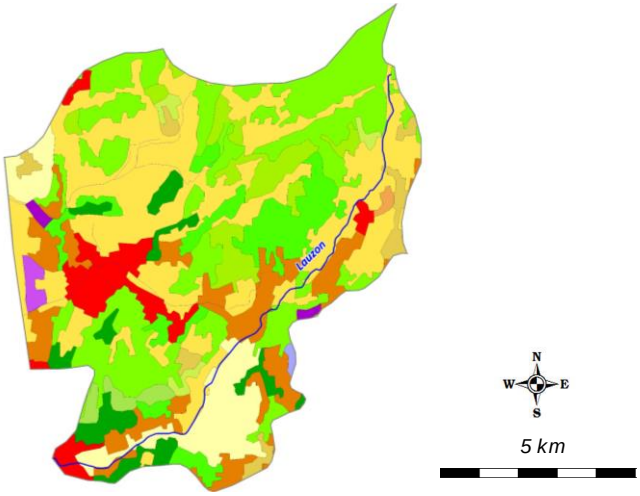
	/
Industrie	*Legende :* *ICPE DREAL* *ICPE Non DREAL* 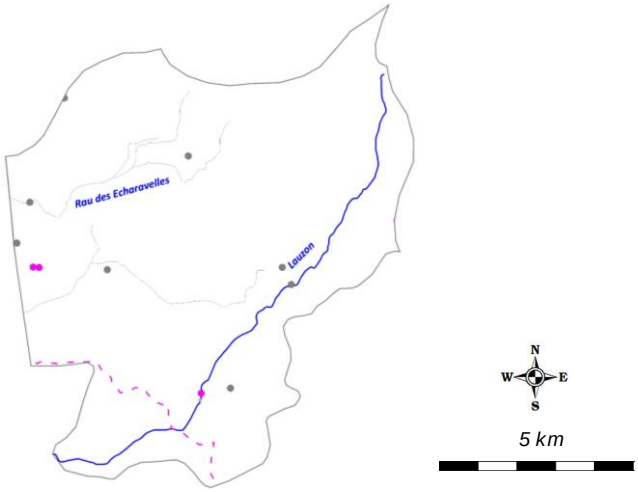
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3039OT
Mesures règlementaires de protection	*Legende :* *ZNIEFF T1* *ZNIEFF T2* *Site N2000* *Site classé* *Site inscrit* *APPB* 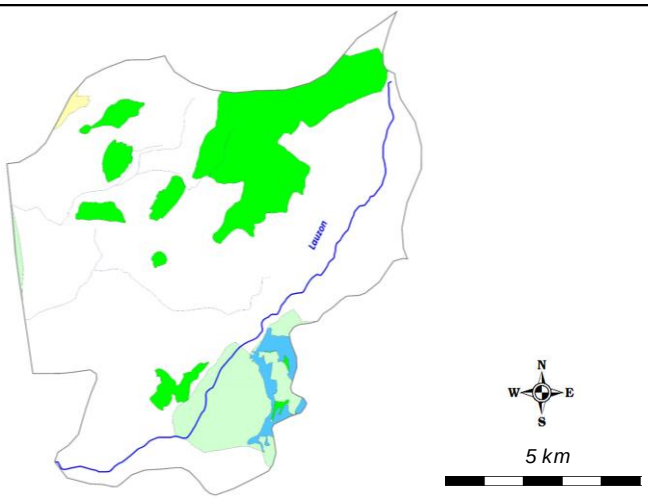

Mesures règlementaires de protection (suite)

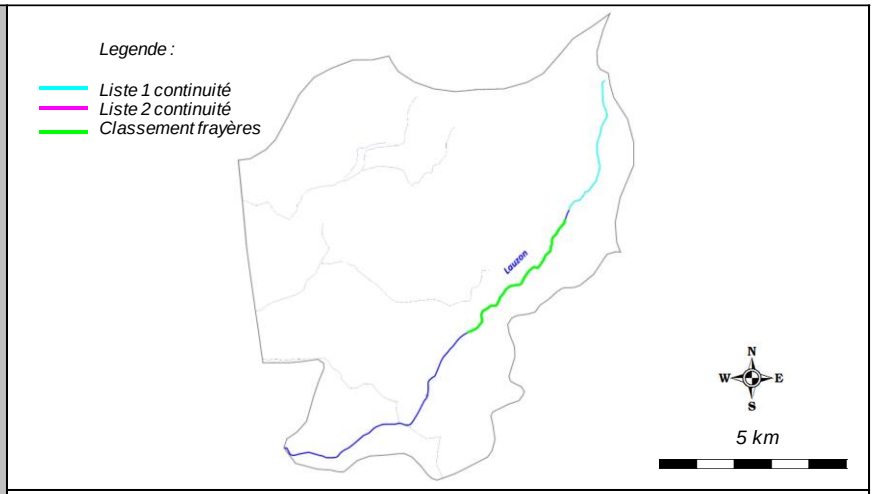

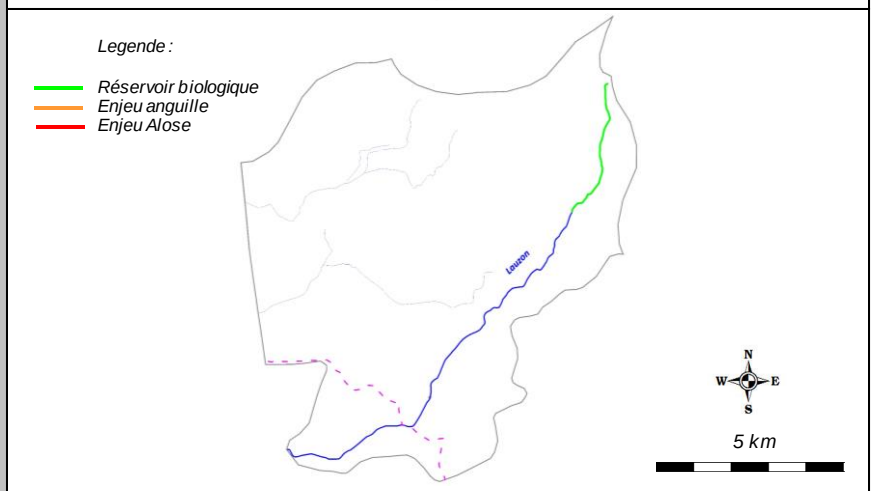

Natura 2000	FR8201676 - Sables du Tricastin
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI244 - Village de la Garde-Adhémar
ZNIEFF type 2	2620 - Collines sableuses du Tricastin et Plaine d'Avril
ZNIEFF type 1	26000022 - Plateau du Rouvergue et plateau de Clansayes
	26000019 - Plateau du Trevet
	26000039 - Bois de la Fayette
	26000040 - Massif de Venterol
	26000012 - Collines de Chanabasset et Chatillon
	26000013 - Bois et grès de Saint-Restitut
	26200001 - Etang Saint-Louis et bois environnants
	26200002 - Sables de Suze-la-Rousse
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_498 - Le Lauzon de sa source au pont de la RD481 à Monségur
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	026I000478 - Ecrevisse Liste 2 - Le Lauzon (de la limite communale Montségur/Solérieux à la limite communale Solérieux/St Restitut)
	026I000184 - Poisson Liste 1 - Le Lauzon (du pont de la CD71 au pont de la CD59)
Réservoir biologique	RBioD00473 - Le Lauzon de sa source au pont de la RD481 à Monségur
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	CCDSP	Communauté de Communes Drôme Sud Provence	Entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte LAUZON-26.12-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Isère - Drôme***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***ID_10_08***						
	Intitulé	***Berre***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR410	Le Lauzon de sa source à la dérivation de Donzère-Mondragon	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11061	ruisseau de la roubine	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10156	ruisseau les écharavelles	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte LAUZON-26.12-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Dégradé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHE
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, ANG
	Espèces centrales	LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	TRF, VAI, CHE, ANG
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Lauzon	2017	St-Restitut, la Tolière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHE	Station RR-LAU-01

Contexte LAUZON-26.12-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	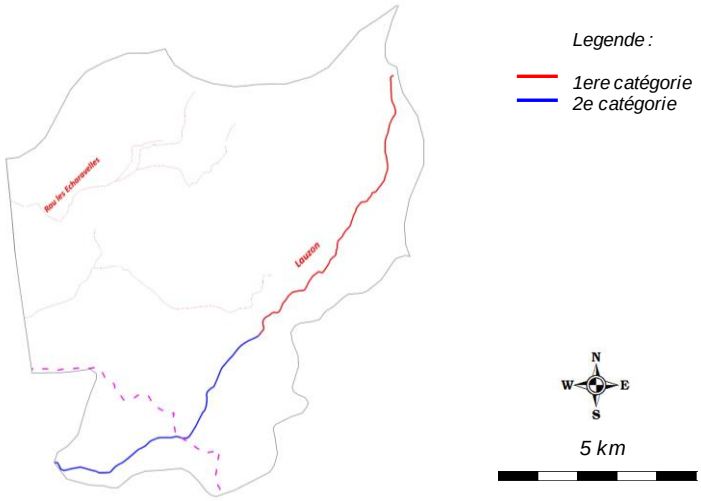	
	2ème catégorie piscicole	Le Lauzon, en aval de la limite communale St-Restitut - Solérieux
	1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme, DDT Vaucluse	
Gestionnaires piscicoles	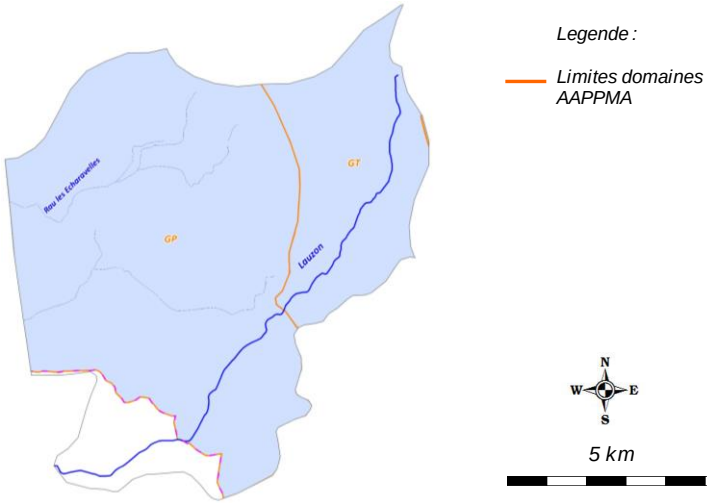	

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	GT	Gaule Tricastine	333	367,5	23,73
	GP	Gaule Pierrelattine	334	142,7	70,14
	AAPPMA de Bollène	AAPPMA de Bollène	NC	NC	8,05
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA la Gaule Tricastine effectue des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur le Lauzon, dont le détail est présenté ci-dessous.								

Empoissonnements

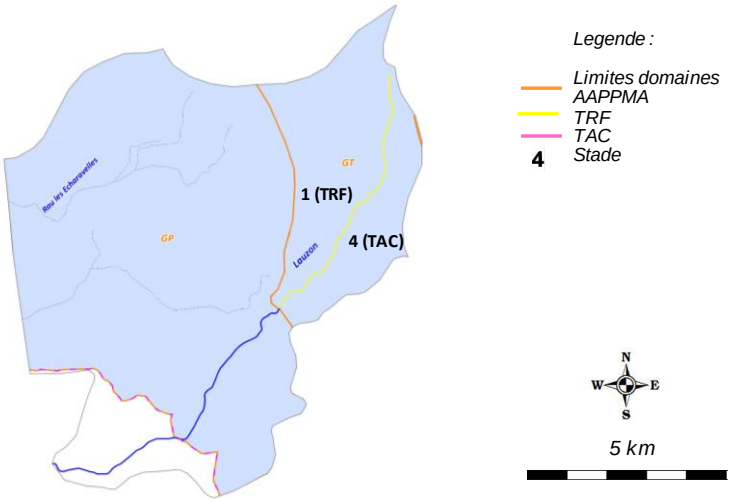

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Lauzon	GT	Soutien	Ensemble linéaire AAPPMA	7900	TRF	1	5000	Ecloserie GT
Lauzon	GT	Halieutisme	Ensemble linéaire AAPPMA	7900	TAC	4	300	NC

Contexte LAUZON-26.12-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques, incision	Le Lauzon a été très profondemment modifié, le lit est fortement incisé et déconnecté des systèmes rivulaires.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Il est observé un important colmatage des fonds du lit du Lauzon, sans doute lié au ravinnement des terres agricoles alentours ou d'importantes superficies cultivées sont présentes.	Fort	Modéré
Facteur principal	Cloisonnement	Le cloisonnement fait partie également des hypothèses de très faibles présence voir l'absence de peuplement piscicole.	Fort	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Dégradé**	

Contexte LAUZON-26.12-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Lauzon	Partiellement	Totalement	Totalement
Restauration morphologique	Lauzon	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Lauzon	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance piscicole	Lauzon	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique	Lauzon	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte LAUZON-26.12-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environnemental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	LAU-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	3	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure sur le Lauzon notamment vis à vis de la problématique géomorphologique. Le milieu a subit d'importantes rectifications par le passé ayant entrainé une incision généralisée et une déconnexion de la ripisylve. L'action consiste, en lien avec le projet de restauration du Lauzon à mettre en oeuvre des opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Lauzon	FRDR409	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	CCDSP	A définir
	Restauration du milieu	LAU-RM2	Réaliser des opérations de restauration physique légère	1	3	Dans le cadre de la restauration morphologique des cours d'eau peut être réalisé des opérations de restauration physique légères. Ce type d'opération peut etre réalisé avec des résultats intéressants, sur des secteurs qui seront prédéfinis. Elles viennent en complément aux opérations de restaurations morphologiques lourdes, qui ne pourront pas etre réalisées sur des grands linéaires de par leur cout conséquent. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Lauzon	FRDR409	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	CCDSP FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCDSP	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	LAU-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un important envasement sur une bonne partie du linéaire. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCDSP	/
GA2	Dispositif de franchissement	LAU-DF1	Etudier le décloisonnement du Lauzon	2	3	Le Lauzon ne fait l'objet d'aucun classement règlementaire vis-à-vis de la continuité écologique et ne constitue pas non plus une priorité vis-à-vis des migrateurs comme l'Anguille. Néanmoins, outre un habitat très déficitaire, la quasi absence de la faune piscicole pose question. Le décloisonnement du cours d'eau pourrait être étudié dans le cadre d'un travail qui consiste à déterminer un programme d'action de restauration de certains ouvrages, dont la priorisation sera établit en fonction du paramètre cout / gain écologique attendu. L'intégralité de ces ouvrages se situe sur la partie aval dans le département du Vaucluse.	Lauzon	FRDR409	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-06 - 6A-07	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec CCDSP	15 000,00 €
GA3	Amélioration connaissance	LAU-AC1	Réaliser des inventaires piscicoles complémentaires	3	3	Le contexte ne fait l'objet que d'un seul point de suivi, situé plutot à l'aval. Un second point d'inventaire est indispensable afin de mieux caractériser le fonctionnement piscicole de ce cours d'eau. De plus, celui-ci est méconnu et pourrait également faire l'objet de sondages piscicoles afin de mieux connaitre les espèces présentes et leurs aires de répartition.	Lauzon	FRDR409	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Préserver l'espèce, mieux la gérer	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-00	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCDSP	500,00 €
GA4	Amélioration connaissance	LAU-AC2	Mettre en place une sonde thermique supplémentaire	3	3	Le contexte ne fait l'objet que d'un seul point de suivi thermique. Or celui-ci montre que l'aval du cours d'eau est peu favorable aux espèces sténothermes d'eau froide. Néanmoins, les profondes modifications subies par le Lazon ont sans doute favorisé l'élévation de température. Une seconde station de suivi thermique devra être mis en place, à proximité de la station de suivi complémentaire à déterminer.	Lauzon	FRDR409	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-01	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCDSP	160,00 €
	Amélioration connaissance	LAU-AC3	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Lauzon	FRDR409	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCDSP	320,00 €

Contexte LAUZON-26.12-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des multiples perturbations identifiées sur le Lauzon, et aux vues des résultats des suivis thermiques, il est préconisé sur ce contexte très dégradé le déversement de poissons surdensitaires	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

X. SOUS-BASSIN VERSANT DU LEZ

DU_11_04

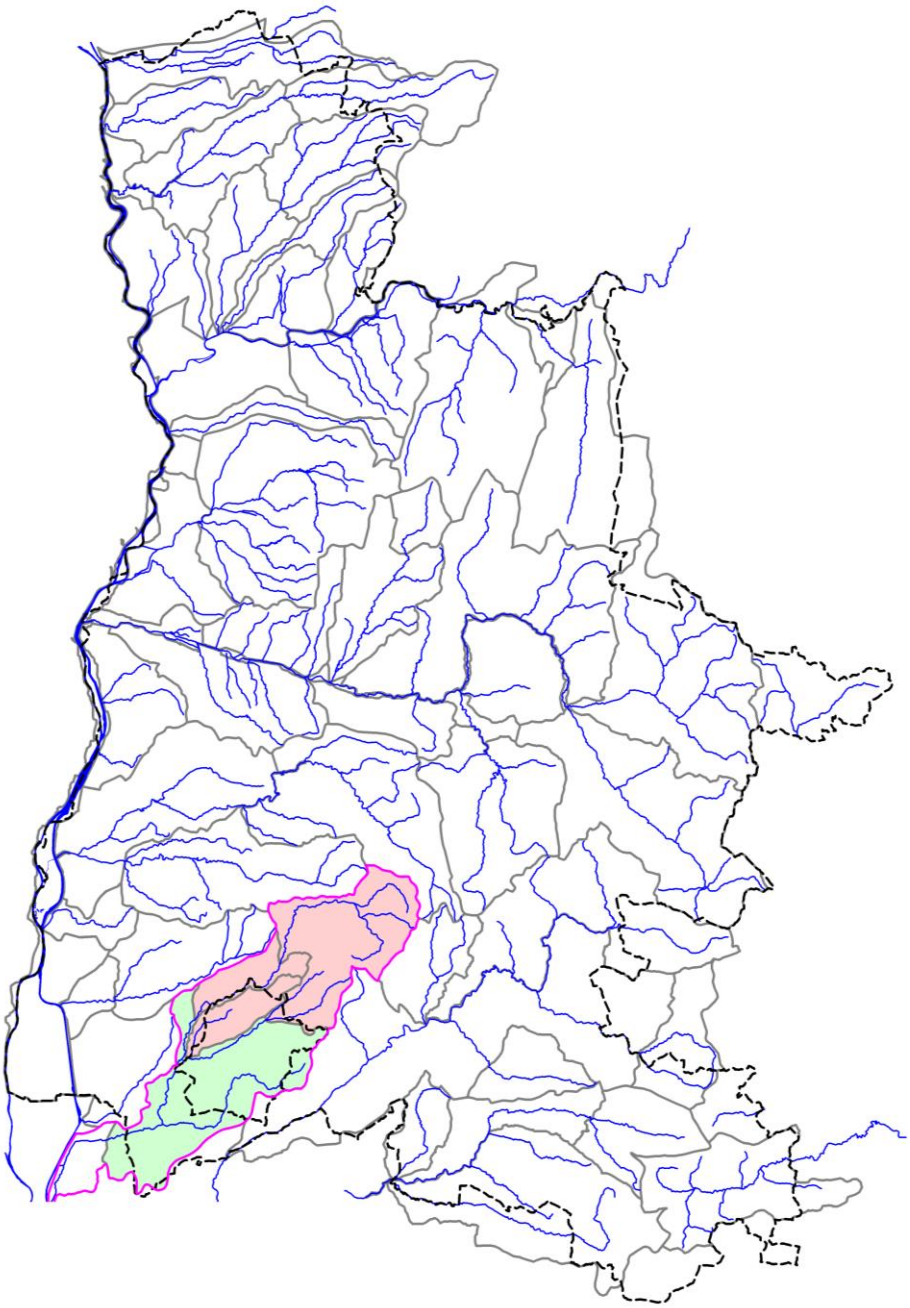

10.1. CONTEXTE SALMONICOLE LEZ AMONT PEGUE ET RIEUMEAU

LEZPEGRIE-26.38-S

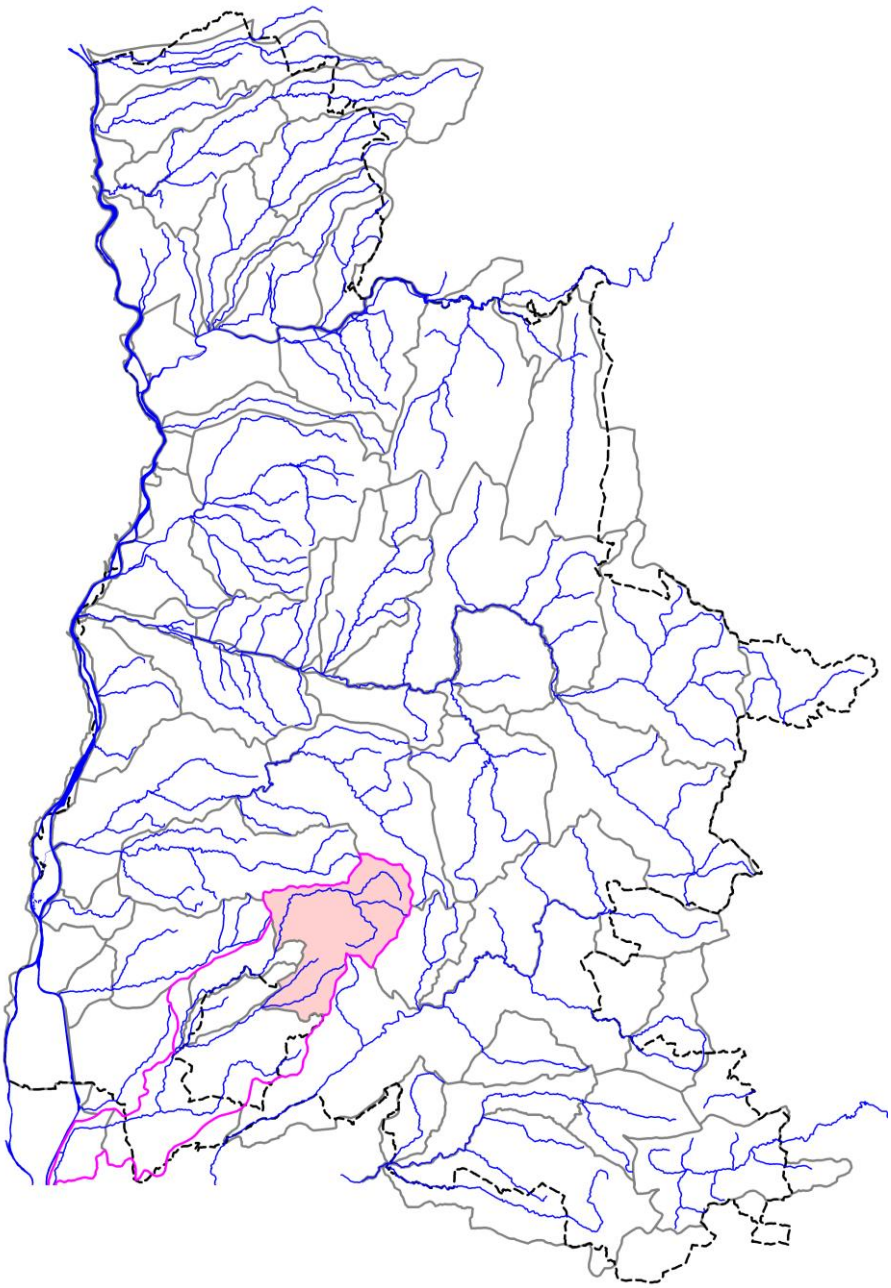

LEZPEGRIE-26.38-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

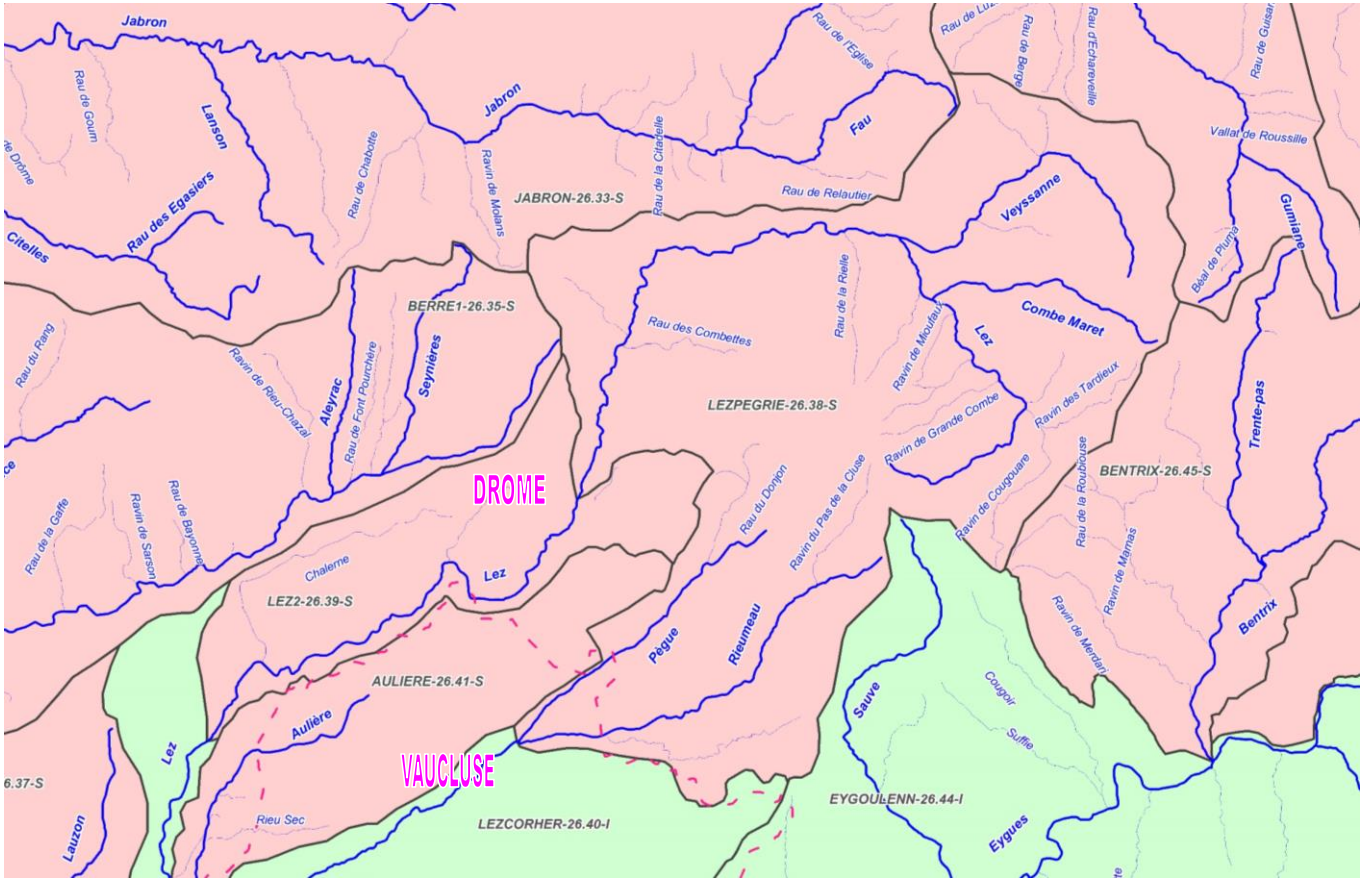

N W E S — ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE LEZPEGRIE-26.38-S (Lez amont, Pegue et Rieumeau)

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

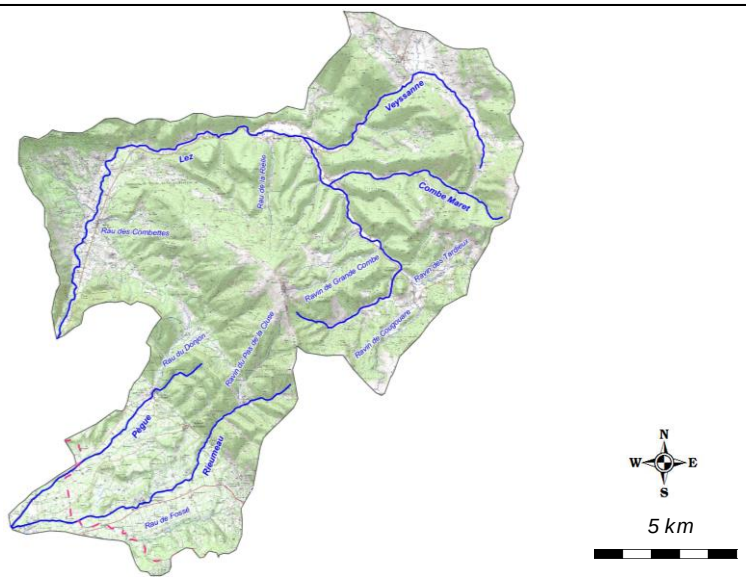

Le bassin versant du Lez s'étend sur deux régions, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Rhône-Alpes, ainsi que sur 2 départements, le Vaucluse et la Drôme. Suivant une orientation Sud-Est/Nord-Est puis Nord-est/sud-Ouest, il draine une superficie totale de 445 km2. La longueur de cours principal est de 75 km. Le Lez prend sa source sur le versant oriental de la montagne de la Lance à une altitude d'environ 1 100 m sur la commune de Teyssières. Affluent de la rive gauche du Rhône, il conflue avec ce dernier en 2 bras : le nouveau Lez qui bénéficie de la majeure partie des écoulements se jette dans le canal de fuite de l'aménagement hydro-électrique de Donzère-Mondragon, et le vieux Lez qui se jette dans le contre-canal de l'aménagement de Caderousse.
Le Lez possède 4 principaux affluents : la Veyssanne, la Coronne (formée à l'amont par le Pegue et le Rieumeau), le Talobre et l'Herein.

Profil topographique du cours d'eau principal

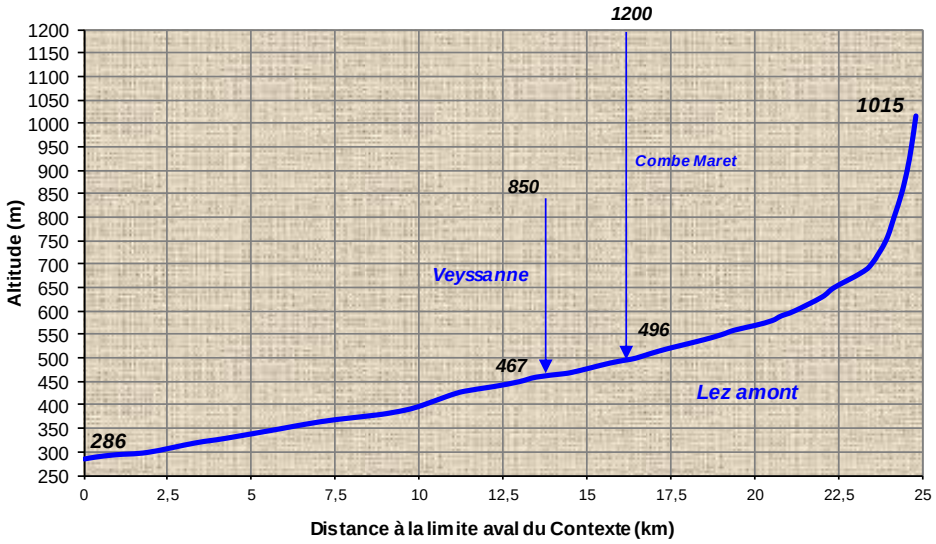

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources du Lez		
	Aval	Pont du Jas		
	Affluents	Combe Maret, Veyssanne, (Pegue, Rieumeau)		
	Plans d'eau	Présence de 32 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Lez		**/**	**24,82**
	Combe Maret		Droite	6,426
	Veyssanne		Droite	9,143
	Pegue		/	8,317
	Rieumeau		/	11,1
Surface du contexte (km2)	151,7			
Surface du bassin versant (km2)	453,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,044	
	Module (m3/s)		1,125	
Pente, altimétrie	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1015	
		Altitude aval (m)	886	
		Pente Moyenne (pm)	29,37	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages transversaux (ROE)*	6	
		Hauteur cumulée (m)	6,65	
	Taux d'étagement (%)		5,16	
Geologie	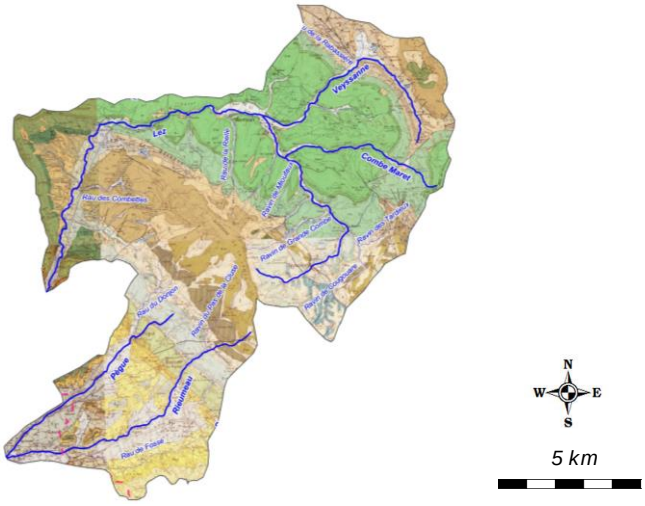			

Geologie (suite)	Le bassin versant du Lez est délimité au Nord-est par la montagne de St-Maurice et celle des Vente, par la succession de collines sur la frontière orientale du territoire et par le massif de Visan au Sud. Aussi, le bassin versant du Lez peut être divisé en trois entités : - La tête de bassin versant : formations géologiques du Crétacé constituées de marnes plus ou moins gréseux et faiblement karstifiés, - La partie médiane du bassin versant : formations molassiques miocènes de nature sableuses plus ou moins grésifiés et argileux surplombées de hautes terrasses alluviales (bassin sédimentaire), - La partie inférieure du bassin versant (plaine du Rhône) : alluvions récentes du Quaternaire entourés de formations du Crétacé.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Vesc, Teyssières, Montjoux, Roche-St-Secret-Béconne, Le Pègue, Rousset-les-Vignes, Venterol, St-Pantaléon-les-Vignes, Valréas
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, 22 stations d'épuration communales sont présentes sur le bassin versant du Lez. Sans compter les communes qui ont un rejet direct, elles représentent une capacité nominale de 47 160 Equivalent Habitant. La majeure partie de ces installations rejettent les effluents dans un cours d'eau. Hors, la plupart présentent des dysfonctionnements dus à l'arrivée d'eau parasite ou pluviale, à la vétusté des ouvrages (absence du traitement des phosphores), à une mauvaise gestion, à un mauvais dimensionnement. Toutefois, des améliortaions et des créations de STEP ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière. Concernant l'assainissement non-collectif, le flux rejeté dans le milieu est mal connu.
Occupation du sol	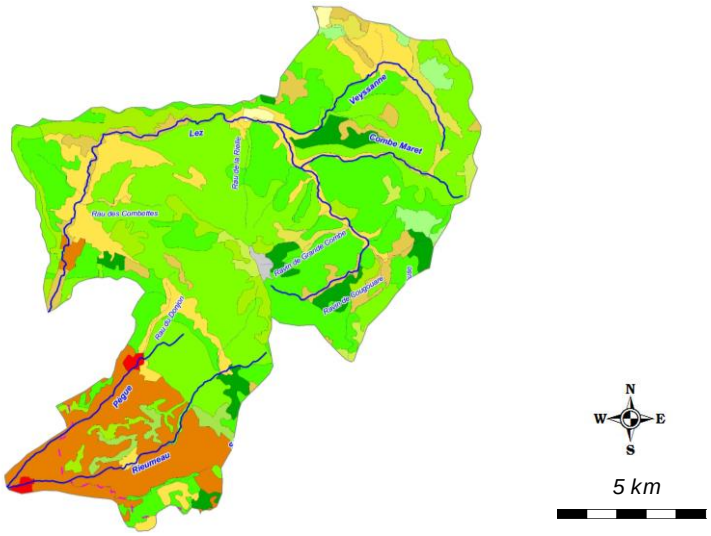 De manière générale sur l'ensemble du bassin versant, les territoires agricoles dominent (54% de la superficie totale). S'en suivent les forêts et milieux naturels qui occupent 39% du territoire. Les autres entités représentent une part très minime de l'occupation du sol. Sur l'amont du bassin, les forets et milieux naturels dominent, alors que l'on retrouve sur les sous-bassins du Pegue et du Rieumeau une dominance des terres viticoles.

Industrie	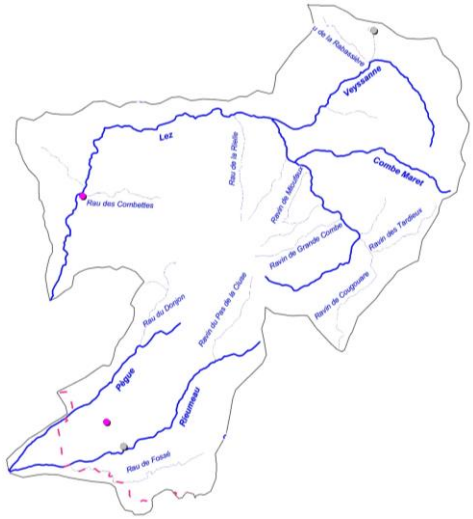 *Legende :* *ICPE DREAL* *ICPE Non DREAL*
	L'activité industrielle est assez consequente sur le bassin du Lez, la répartition etant assez inégale. Sont recensés sur l'ensemble du bassin : 77 caves vinicoles (Herein et Coronne principalement), 7 distilleries (dont une sur ce contexte - Lez), des elevages et fromageries (situés principalement en tete de bassin) et des installations diverses (peu de données disponibles). A noter également la presence de 2 microcentrales, dont une située sur ce contexte, à la Roche St-Secret.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT et 3239OT
Mesures règlementaires de protection	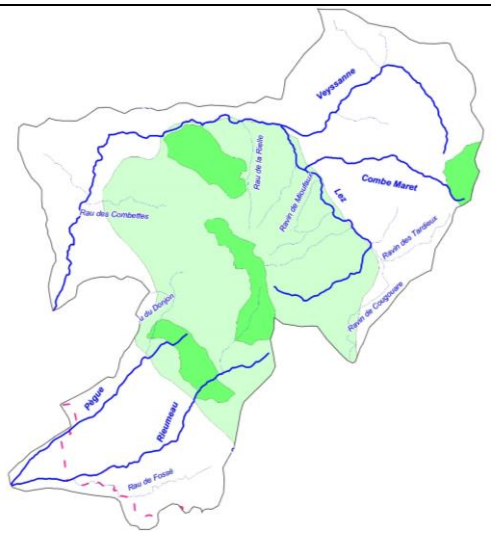 *Legende :* *ZNIEFF T1* *ZNIEFF T2* *Site N2000* *Site classé* *Site inscrit* *APPB*

Mesures règlementaires de protection (suite)	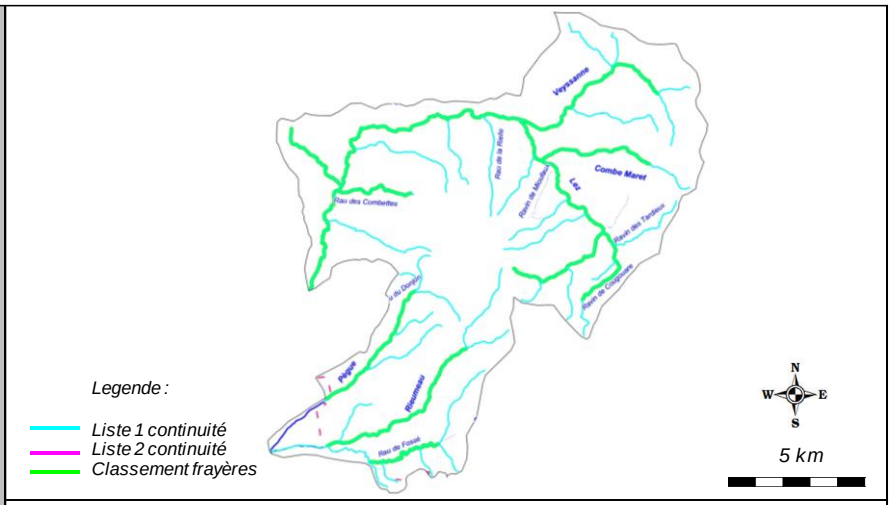	
	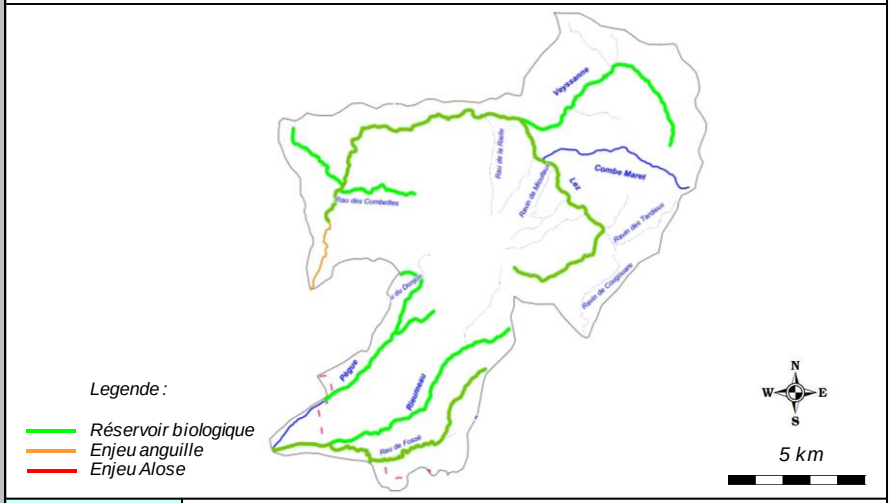	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2617 - Chainons Occidentaux des Baronnies
	ZNIEFF type 1	26000027 - Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre
		26170001 - La Charousse et Combe Barral
		26170008 - Montagne de la Lance
		26170004 - Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_499 - Le Lez depuis l'amont de la confluence avec l'Herein ses affluents rive droite, exclu le ravin de l'Esclauseau, ses affluents rive gauche de la source au ruisseau des Jaillets inclus
		L1_500 - La Coronne et ses affluents exceptés le Ruisseau du Pègue, le Grand Valat et l'Aulière
		L1_501 - Le Ruisseau du Pègue de sa source à la Blaconne (coordonnées L93 X= 860 601, Y= 6 369 709)
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000480 - Poisson liste 1 - Le Lez (de la source à la limite départementale Drome - Vaucluse)
		026I000473 - Ecrevisse liste 2 - Le Lez (Pont de la Malaboisse à Confluence ravin des Pigières)
		026I000193 - Ecrevisse liste 2 - Ravin de Gorge d'Ane

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000194 - Poisson liste 1 - Ruisseau des Combettes	
		026I000247 - Poisson liste 1 - La Veyssanne (aval Confluence de la Combe obscure)	
		026I000249 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Combe Maret (aval Les Augiers)	
		026I000250 - Poisson liste 1 - Ravin des Tardieux (aval confluence Ravin du Cougouar)	
		026I000246 - Poisson liste 1 - Le Donjon (aval confluence ravin de la Rabassière)	
		026I000245 - Poisson liste 1 - La Coronne (Confluence ravin de la Cluze - ravin de Comberousse à confluence ruisseau de la Fosse)	
		026I000243 - Ruisseau de la Fosse (Confluence ravin de la Boulègue à Confluence ravin de Saint-Pierre)	
	Réservoir biologique	RBioD00474 - Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
		RBioD00475 - Le Ruisseau du Pègue, affluents compris, sur le département de la Drôme	
	ZALT	/	
	ZAP	FRDR408-ZA - Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets	
		FRDR11833-ZA - Rivière la Coronne	
Outil de gestion	*SAGE*	Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Un premier contrat de réivière é été mis en oeuvre sur la période 2006-2011	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Entretien végétation, protection contre les crues, travaux …..
Enjeux PLAGEPOMI	La Coronne et le lez amont sont tous deux identifiés en ZAP Anguille. Néanmoins, le PDPG priorise dans un premier temps des aménagements sur la partie aval du bassin, nécessitant un travail consequent.		

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_04***						
	Intitulé	***Lez***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR408	Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10827	Rivière la Veyssanne	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11833	Rivière la Coronne	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+ à B4
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, BAM, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Lez	2015	Montjoux, aval pont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN	Station RR-LEZ-01
Lez	2015	Teyssières, gué du Broc	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-LEZ-01
Pègue	2015	Rousset-les-Vignes, radier les Merlets	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI	Station RC-PEG-01
Rieumeau	2015	St-Pantaleon, les Juliannes	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI	Station RC-RIE-01

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	 *Legende :* *1ere catégorie* *2e catégorie* N W E S *5 km*	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique du contexte
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme, DDT Vaucluse	
Gestionnaires piscicoles	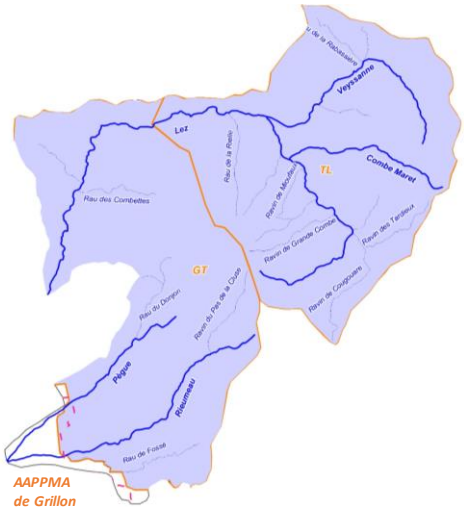 *Legende :* *Limites domaines AAPPMA* N W E S *5 km*	

	Sigle	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
AAPPMA	TL	Truite du Lez	67	74,11	74,11
	GT	Gaule Tricastine	333	367	73,35
	AAPPMA de Grillon		NR	NR	4,24
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

La Truite du Lez réalise une gestion patrimoniale sur l'ensemble de son domaine. La Gaule Tricastine réalise des soutiens de population. La carte et le tableau suivants détaillent ces modalités de gestion.

Empoissonnements

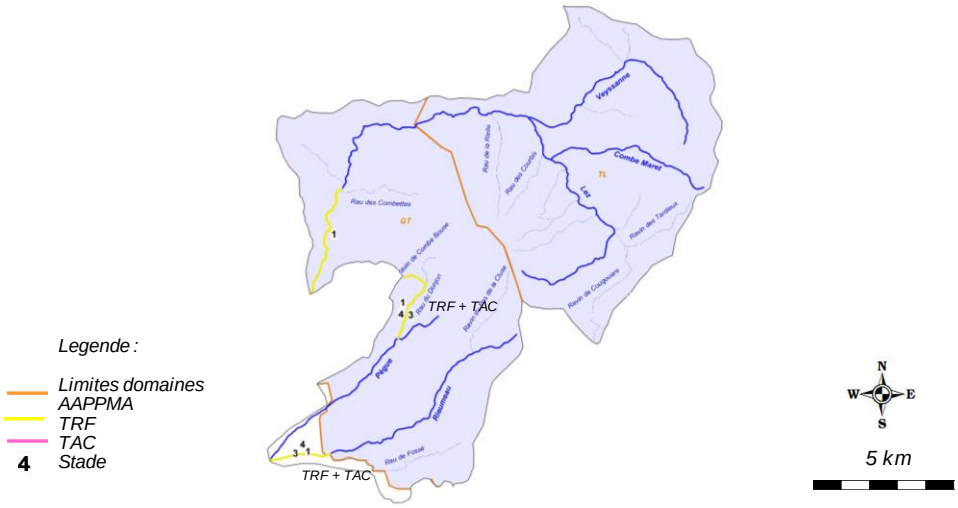

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Lez	GT	Soutien	Aval la Roche-St-Secret	4500	TRF	1	10000	Ecloserie GT
Rau de Donjon	GT	Soutien	Ensemble lineaire	3200	TRF	1	5000	Ecloserie GT
Rau de Donjon / Coronne	GT	Halieutisme	Ensemble lineaire	3200	TRF	3 et 4	300	NR
Rau de Donjon / Coronne	GT	Halieutisme	Ensemble lineaire	2200	TAC	4	350	NR
Coronne amont	GT	Soutien	Amont Valréas	2200	TRF	1	5000	Ecloserie GT

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles du Lez (hydrologie, colmatage) nécessite un bonne capacité de déplacement des espèces repères et des espèces en periode de reproduction, mais également en période d'étiage estival.	Modéré à Fort	Modéré
Facteur principal	Impact qualitatif liés à la viticulture et rejets domestiques	Le Pegue et le Rieumeau subissent certainement des pressions, mais complexes à identifier. La traversée de secteurs viticoles et certaines zones urbaines posent question	Faible à Modéré	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Lez amont	Partiellement	Partiellement	Totalement
Identification des problématiques qualitatives et amélioration	Pegue et Rieumeau	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance des potentialités d'accueil et de recrutement de la truite fario	Pegue et Rieumeau	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance et préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Affluent Lez, Veyssanne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	LPR-DF1	Amenager pour la dévalaison un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32175 (microcentrale Pontaujard, Hauteur chute = 4 m)	1	3	Aux vues des enjeux piscicoles sur le Lez aussi bien en période de reproduction qu'en période d'étiage, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire est indispensable. Au total, 6 ouvrages sont recensés sur le Lez amont. Règlementairement, le Lez amont est classé en liste 1 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	30 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LPR-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32165 (Pont-gué de la ruche, Hauteur chute = 0,6 m)	1	3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LPR-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32046 (Prise d'eau microcentrale de Béconne, Hauteur chute = 0,9 m)	1	3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	45 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LPR-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32084 (Passage gue de Barjol, Hauteur chute = 0,45 m)	1	3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LPR-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32125 (passage gue de Broc, Hauteur chute = NR)	1	3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	A définir
	Dispositif de franchissement	LPR-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32133 (Pont de Rémuzat, Hauteur chute = NR)	1	3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	A définir
GA2	Amelioration connaisance	LPR-AC1	Réaliser une campagne IBGN	3	3	La problématique potentielle qualitative sur le Pegue et le Rieumeau est à vérifier par la mise en œuvre d'une campagne d'inventaire IBGN. Sont à dicriminer les éventuels rejets de zones urbaines (St-Pantaleon, le Pegue) et l'impact de la traversée de la zone viticole. points de référence par cours d'eau seront établis.	Pegue Rieumeau	FRDR11833	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	Mesures AGR0802 et AGR0803	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	2 400,00 €
GA3	Amelioration connaisance	LPR-AC2	Réaliser un recensement ecrevisse complementaire	3	3	Une population d'écrevisses à pattes blanches a été recensée sur la partie aval d'un affluent rive droite du lez au niveau du lieu-dit "les fonds" sur la commune de la Roche-St-Secret. La difficulté de repérage nocturne pose un doute sur le cours d'eau ayant été prospecté. Il s'agit soit de la Combe du Four, soit du canal des fonds, soit de la Combe Martin. Le doute doit etre levé. L'ecrevisse serait également présente sur la Veyssanne. Ce cours d'eau devra également faire l'objet d'une prospection.	Affluent Lez amont Veyssanne	/	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	1 500,00 €
	Amelioration connaisance	LPR-AC3	Réaliser une campagne de terrain (capacité d'accueil, de recrutement, sondage piscicole)	3	3	Un complement de connaissance du pegue et du Rieumeau doit etre apporté afin de conforter le diagnostic réalisé pour la station d'inventaire. Il est primordial d'avoir une vision plus globale vis-à-vis des capacités d'accueil, de recrutement et des espèces présentes.	Pegue Rieumeau	FRDR11833	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	4 000,00 €
	Amelioration connaisance	LPR-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	160,00 €

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

IX. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur le Lez amont, la population semble en effet équilibrée, malgré des contraintes du milieu très forte. De plus, une population d'ecrevisse à pattes blanches est présente sur un grand linéaire, denotant une qualité de milieu remarquable.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Sur le Pegue et le Rieumeau, de nombreuses interrogations subsistent. L'habitat est potyentiellemnet interessant alors que la capacité de recrutement semble limitée, mais le milieu est cloisonné et le cycle biologique peut difficilement s'accomplir. Un soutien de population est préconisé sur ce secteur	**Gestion raisonnée**

10.2. CONTEXTE SALMONICOLE LEZ MEDIAN

LEZ2-26.39-S

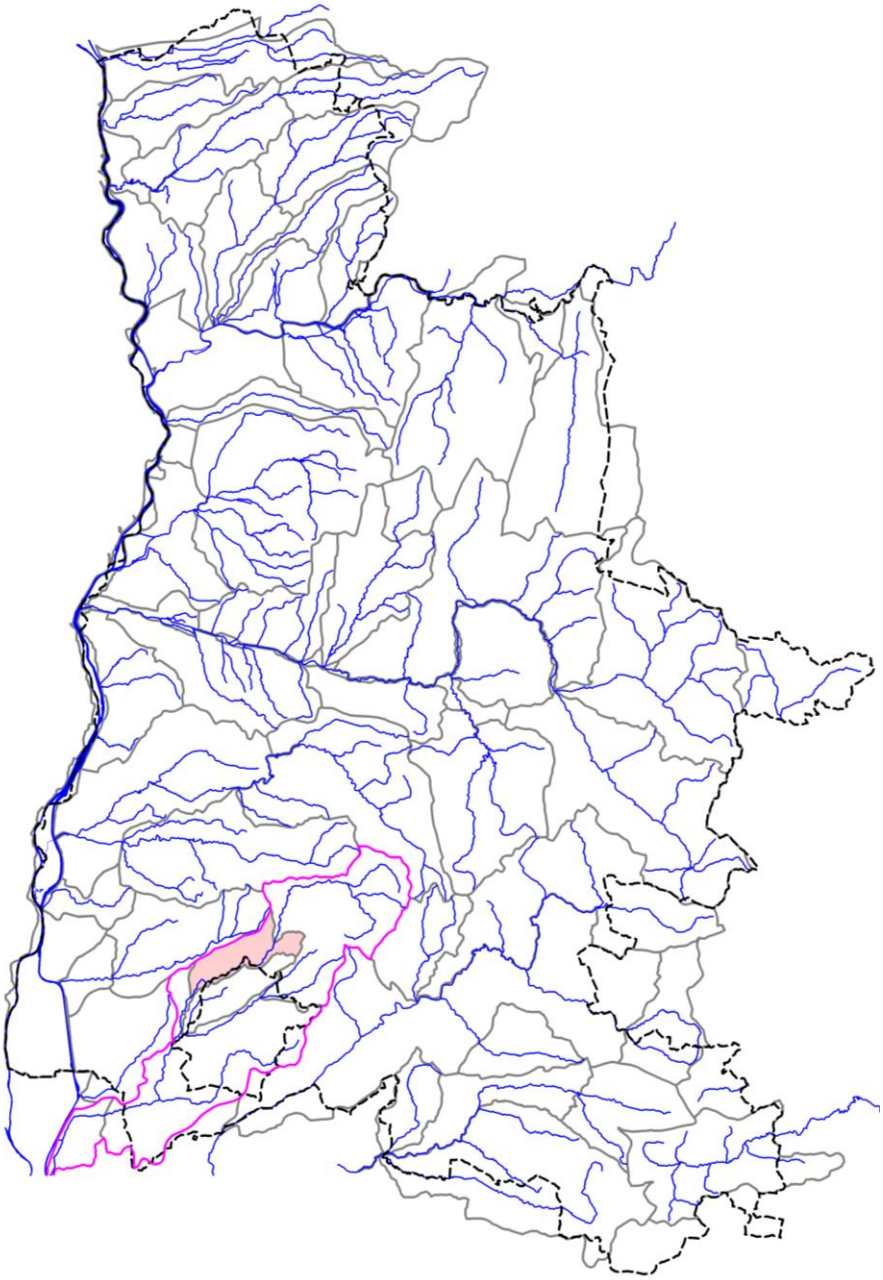

LEZ2-26.39-S

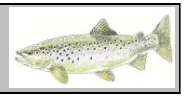

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

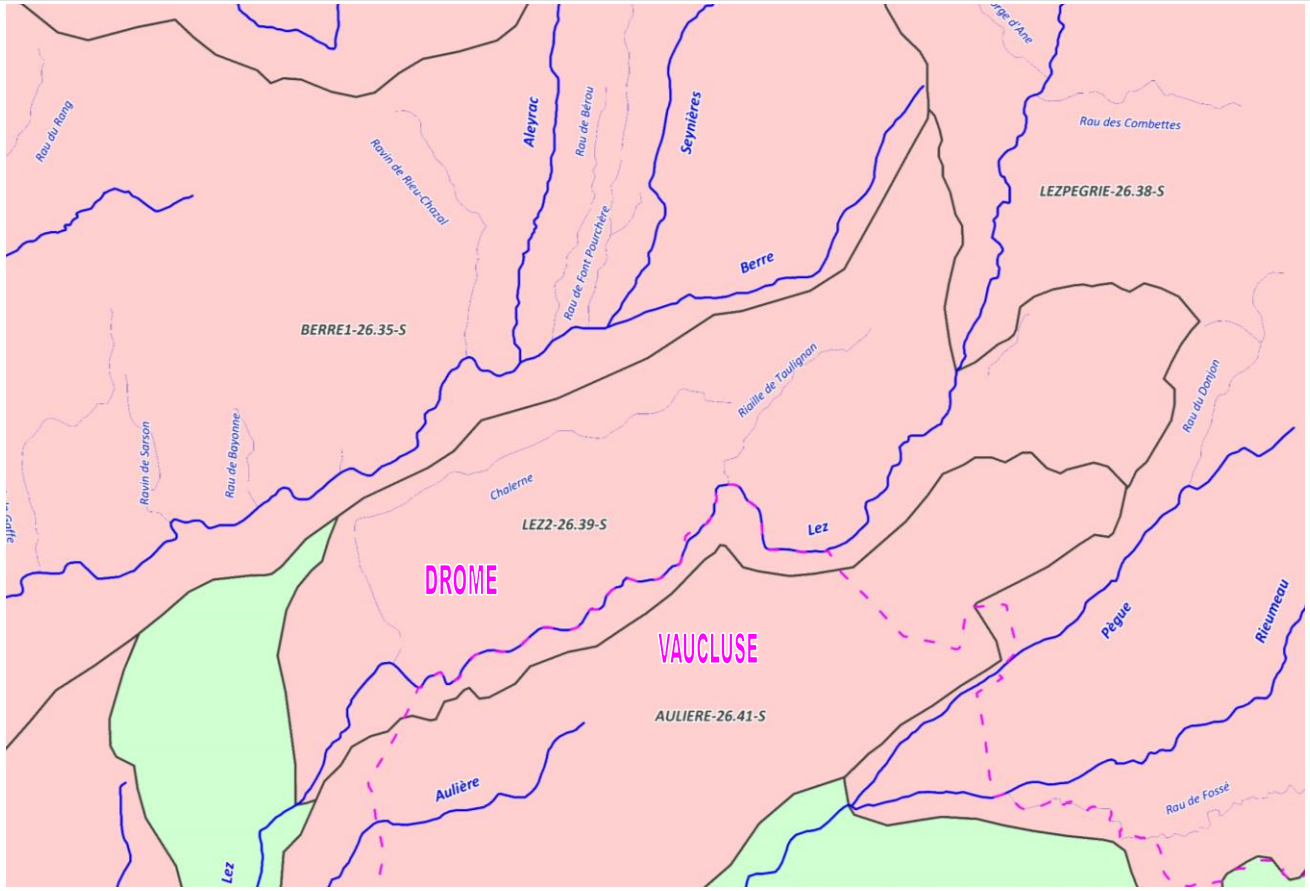

N W E S

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE LEZ2-26.39-S (Lez médian)

Contexte LEZ2-26.39-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

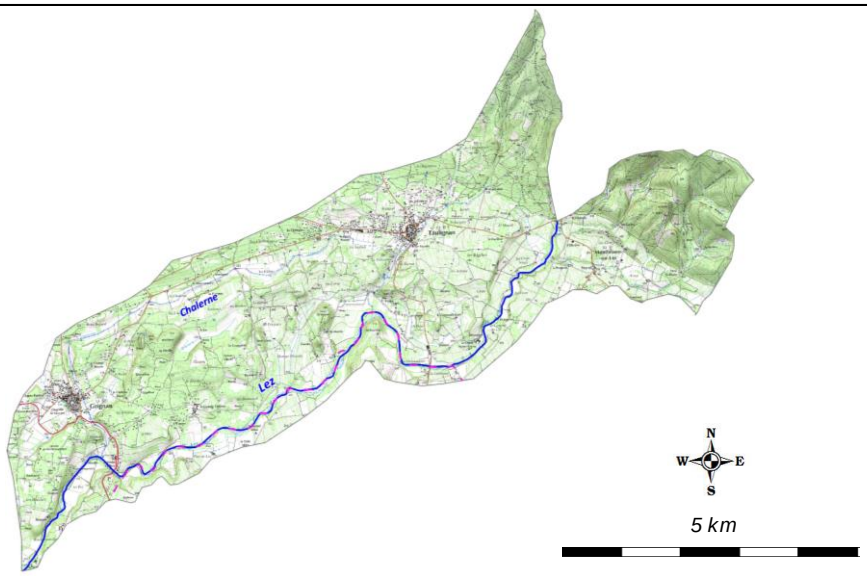

Le bassin versant du Lez s'étend sur deux régions, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur 2 départements, le Vaucluse et la Drôme. Suivant une orientation Sud-Est/Nord-Est puis Nord-est/sud-Ouest, il draine une superficie totale de 445 km2. La longueur de cours principal est de 75 km. Le Lez prend sa source sur le versant oriental de la montagne de la Lance à une altitude d'environ 1 100 m sur la commune de Teyssières. Affluent de la rive gauche du Rhône, il conflue avec ce dernier en 2 bras : le nouveau Lez qui bénéficie de la majeure partie des écoulements se jette dans le canal de fuite de l'aménagement hydro-électrique de Donzère-Mondragon, et le vieux Lez qui se jette dans le Contre-canal de l'aménagement de Caderousse. Le Lez possède 4 principaux affluents : la Veyssanne, la Coronne (formée à l'amont par le Pegue et le Rieumeau), le Talobre et l'Herein.

Profil topographique du cours d'eau principal

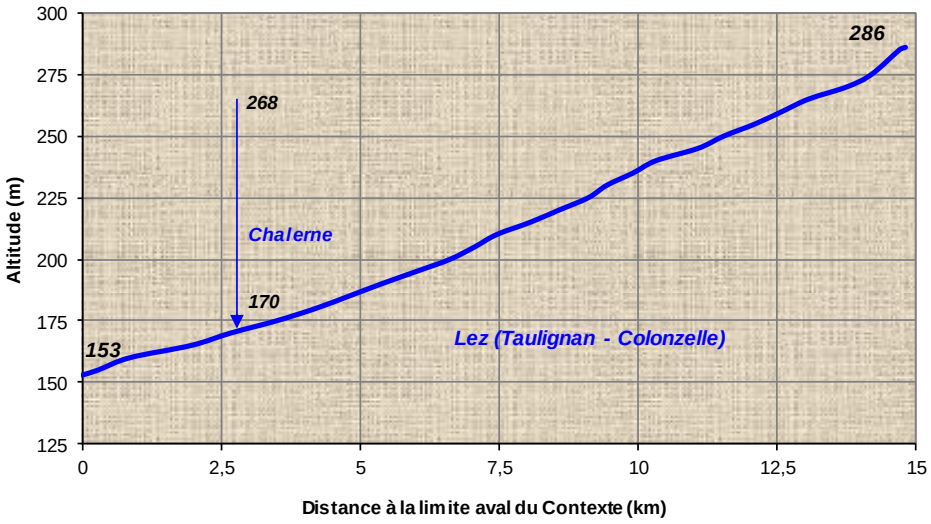

Contexte LEZ2-26.39-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Pont du Jas		
	Aval	Pont de la RD471		
	Affluents	Chalerne		
	Plans d'eau	Présence de 11 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Lez		***I***	**14,83**
	Chalerne		Droite	7,97
Surface du contexte (km2)	39,05			
Surface du bassin versant (km2)	453,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,062	
	Module (m3/s)		1,398	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	286	
		Altitude aval (m)	153	
		Pente Moyenne (pm)	8,97	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	2	
		Hauteur cumulée (m)	1,9	
	Taux d'étagement (%)		1,43	

Geologie

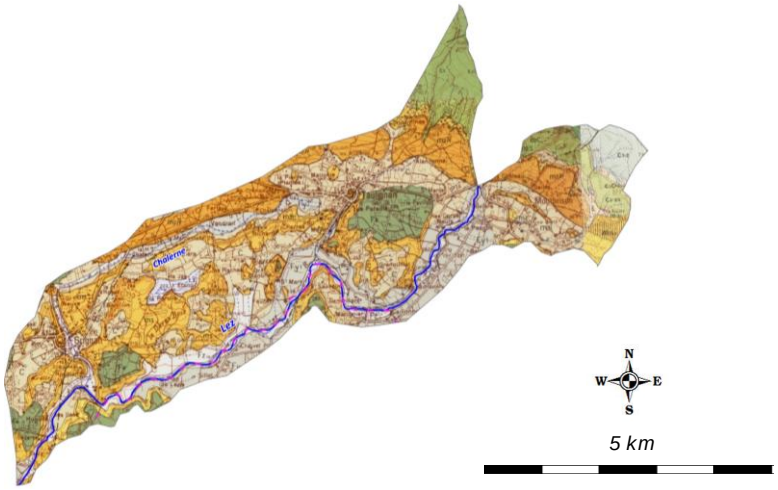

Le bassin versant du Lez est délimité au Nord-est par la montagne de St-Maurice et celle des Vente, par la succession de collines sur la frontière orientale du territoire et par le massif de Visan au Sud.

Aussi, le bassin versant du Lez peut être divisé en trois entités :
- La tête de bassin versant : formations géologiques du Crétacé constituées de marnes plus ou moins gréseux et faiblement karstifiés,
- La partie médiane du bassin versant : formations molassiques miocènes de nature sableuses plus ou moins grésifiés et argileux surplombées de hautes terrasses alluviales (bassin sédimentaire),
- La partie inférieure du bassin versant (plaine du Rhône) : alluvions récentes du Quaternaire entourés de formations du Crétacé.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Taulignan, Montbrison, Grignan, Colonzelle, Valréas, Grillon
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, 22 stations d'épuration communales sont présentes sur le bassin versant du Lez. Sans compter les communes qui ont un rejet direct, elles représentent une capacité nominale de 47 160 Equivalent Habitant. La majeure partie de ces installations rejettent les effluents dans un cours d'eau. Hors, la plupart présentent des dysfonctionnements dus à l'arrivée d'eau parasite ou pluviale, à la vétusté des ouvrages (absence du traitement des phosphores), à une mauvaise gestion, à un mauvais dimensionnement. Toutefois, des améliortaions et des créations de STEP ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière. Concernant l'assainissement non-collectif, le flux rejeté dans le milieu est mal connu.
Occupation du sol	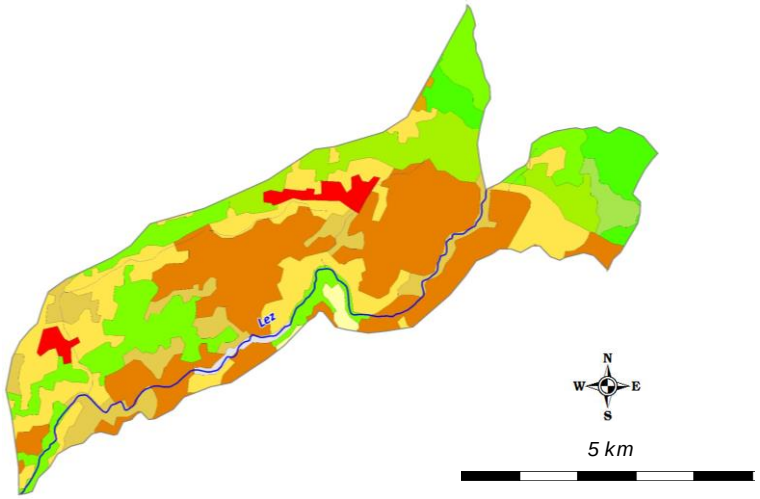
	De manière générale sur l'ensemble du bassin versant, les territoires agricoles dominent (54% de la superficie totale). S'en suivent les forêts et milieux naturels qui occupent 39% du territoire. Les autres entités représentent une part très minime de l'occupation du sol. Concernant les territoires agricoles, on note une nette dominance des terres viticoles sur ce secteur.
Industrie	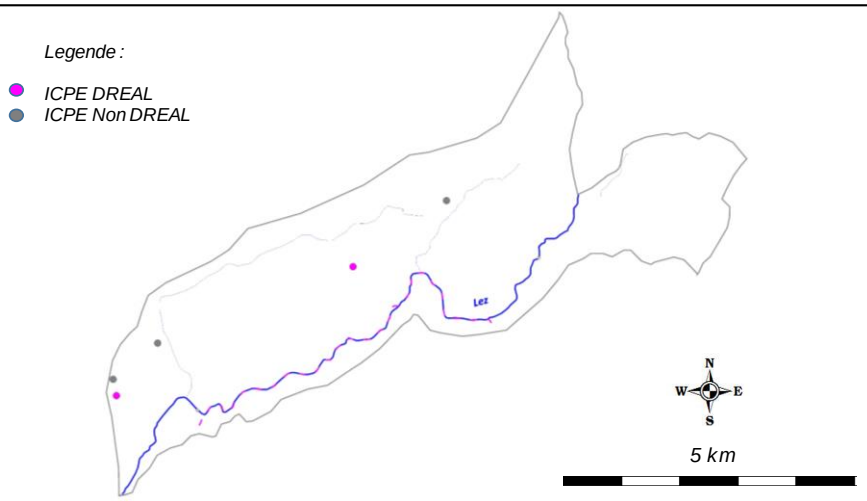
	L'activité industrielle est assez consequente sur le bassin du Lez, la répartition etant assez inégale. Sont recensés sur l'ensemble du bassin : 77 caves vinicoles (Herein et Coronne principalement), 7 distilleries (dont une sur ce contexte - Lez), des elevages et fromageries (situés principalement en tete de bassin) et des installations diverses (peu de données disponibles).

Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3039ET
Mesures règlementaires de protection	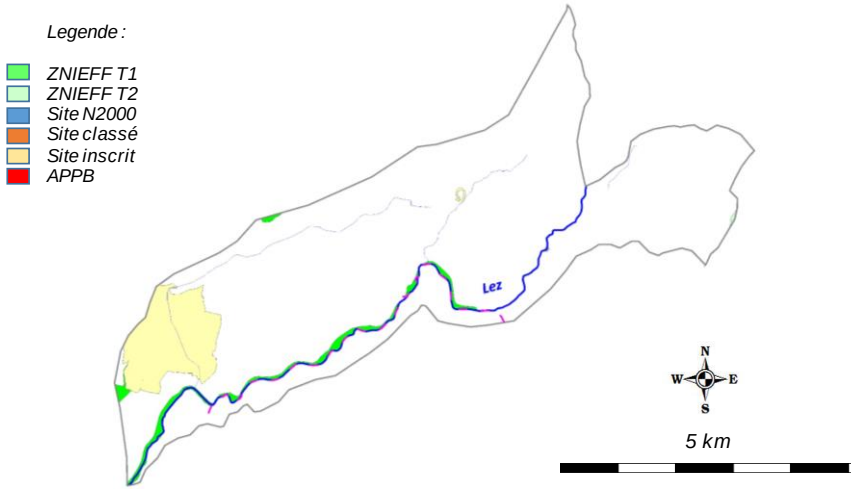
	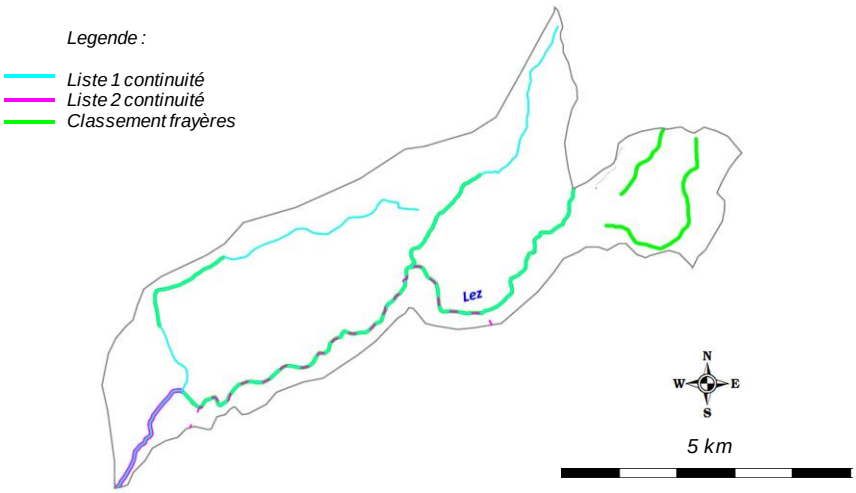
	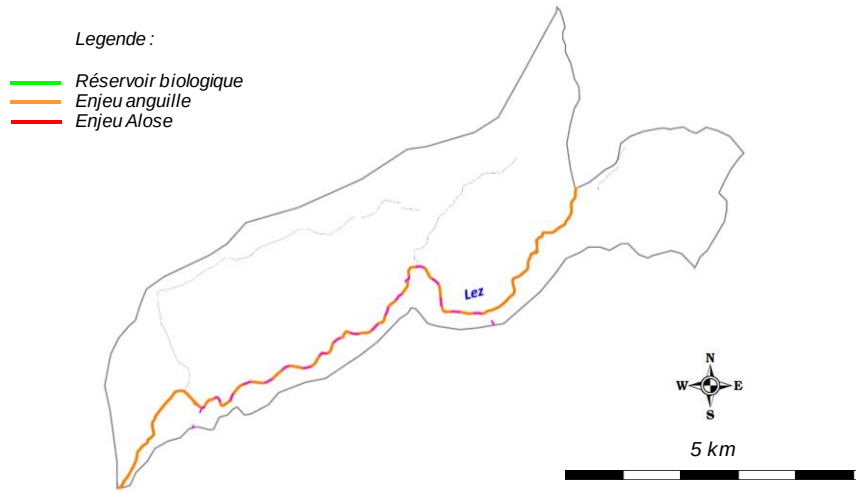
	Natura 2000 : /
	Réserve Naturelle : /
	Arrêté de protection de biotope : /

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Site inscrit / Classé*	SI245 - Village de Grignan et ses abords	
		SI266 - Enceinte fortifiée de Taulignan	
	ZNIEFF type 2	/	
	ZNIEFF type 1	26000026 - Ripisylve et lit du Lez	
		26000025 - Prairie humide des Aubagnes	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_499 - Le Lez depuis l'amont de la confluence avec l'Herein ses affluents rive droite, exclu le ravin de l'Esclauseau, ses affluents rive gauche de la source au ruisseau des Jaillets inclus	
	L.214-17 Liste 2	L2_192 - Le Lez de la confluence avec la Chalerne jusqu'au Rhône	
	Classement frayères	026I000480 - Poisson Liste 1 - Le Lez (sources à la limite départementale)	
		026I000475 - Poisson Liste 1 - Ruisseau la chalerne (du pont de la CD14 au Chemin de Grangeneuve)	
		026I000437 - Poisson Liste 1 - Ravin de Rialle (de la confluence avec le Ravin de la condamine à la confluence avec le Lez)	
		026I000477 - Poisson Liste 1 - Ravin des Pigières (des sources au Chemin des Gailes)	
		026I000191 - Poisson Liste 1 - L'Aigue Longue (des sources au Pont de la CD538)	
	Réservoir biologique	RBioD00474 - Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
	ZAP	FRDR407-ZA - Le Lez du ruisseau des Jaillets à la Coronne	
		FRDR408-ZA - Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Un premier contrat de rivière é été mis en oeuvre sur la période 2006-2011	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Entretien végétation, protection contre les crues, travaux …..
Enjeux PLAGEPOMI	L'intégralité du linéaire du Lez est classé en Zone d'Action Prioritaie (ZAP) pour l'espèce Anguille		

Contexte LEZ2-26.39-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_04***						
	Intitulé	***Lez***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR407	Le Lez du ruisseau des Jaillets à la Coronne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR408	Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte LEZ2-26.39-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, ANG
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN
	Espèces intermédiaires	TRF, CHE, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur tout le linéaire du Lez.	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Lez	2016	Montbrison / Taulignan, les Viras, 20 m aval mur de protection	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-LEZ-02
Lez	2016	Grignan, Petite Tullière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Station RR-LEZ-03

Contexte LEZ2-26.39-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

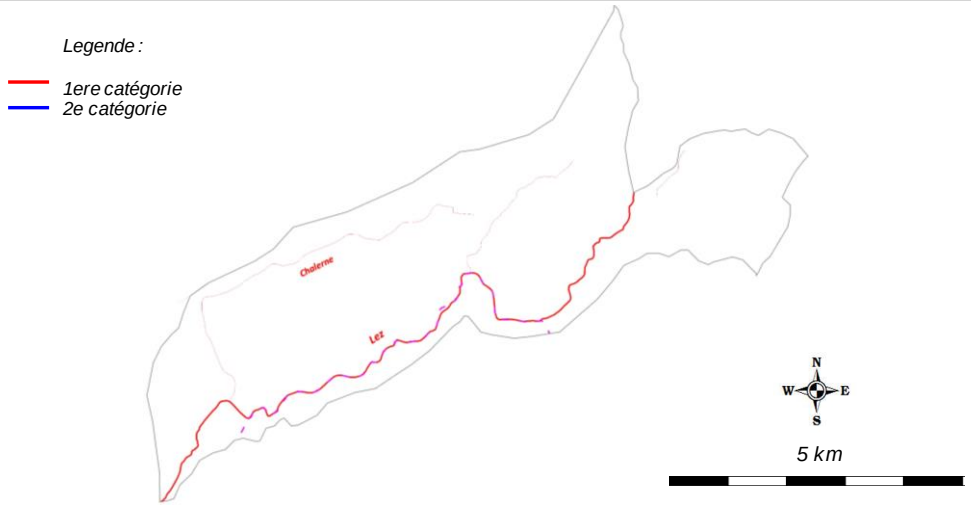

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ennsemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

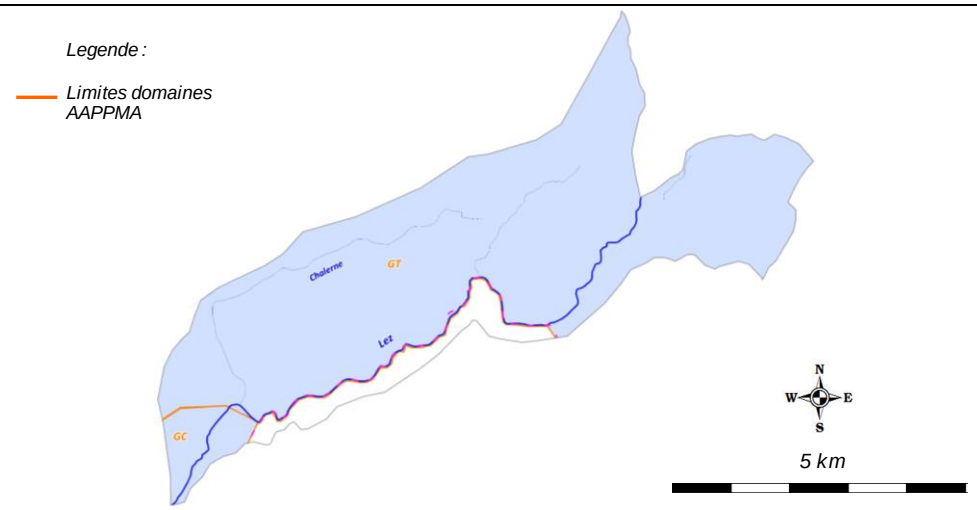

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GT	Gaule Tricastine	333	367,5	34,6
	GC	Gaule Colonzelloise	59	19,01	1,9
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

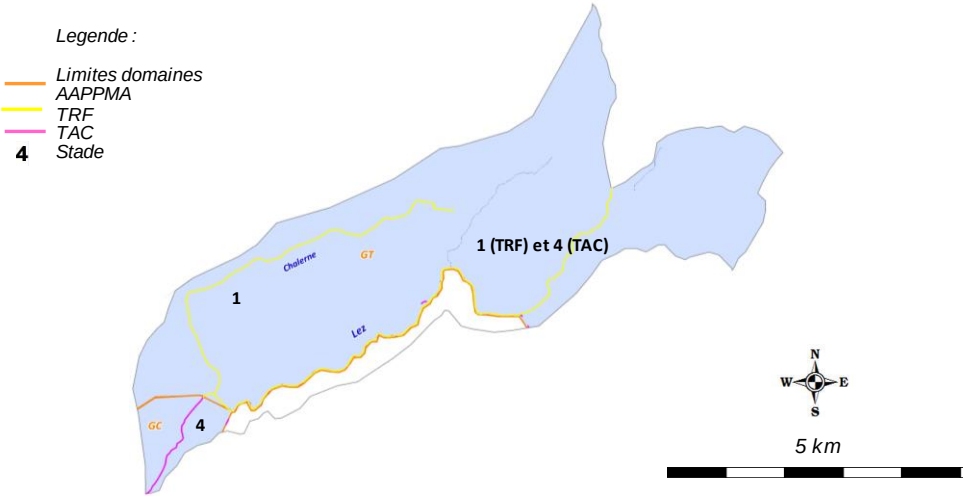

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Lez	GT	Soutien	Taulignan-Grignan	12000	TRF	1	10000	Ecloserie GT
Lez	GT	Halieutisme	Taulignan-Grignan	12000	TAC	4	125	NC
Lez	GC	Halieutisme	Colonzelle	2200	TAC	4	100	NC
Chalerne	GT	Soutien	Ensemble linéaire	8000	TRF	1	15000	Ecloserie GT

Contexte LEZ2-26.39-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Le déficit numérique et pondéral de certaines espèces ainsi que l'absence de l'Anguille met en avant une problématique de cloisonnement du cours d'eau. De plus, le Lez est un milieu remarquable et à enjeu très fort pour l'espèce anguille.	Modéré	Fort
Facteur principal	Impact qualitatif	Les observations faites sur le barbeau méridional sont surprenantes (peu d'individus adultes) et une population quasi inexistante sur le secteur de Grignan, alors qu'elle etait une des plus importantes du departement. Cette espèce, peu vulnérable aux assecs l'est cependant beaucoup plus face à une pollution ponctuelle, de par une tres faible capacité d'échappement, et de par une sensibilité très forte. L'origine de ce constat est aujourd'hui indéterminé, mails il est imporatnt d'en connaitre l'origine, surtout si le risque de répétition existe.	Modéré	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte LEZ2-26.39-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Lez	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Lez	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte LEZ2-26.39-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environnemental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Dispositif de franchissement	LEZ2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32189 (Pont de Grignan, Hauteur chute = 0,4 m)	1	1	Un enjeu continuité écologique (transit sédimentaire et libre circulation piscicole) a été mis en évidence sur ce secteur, pour l'ensemble du cortège d'espèces présentes mais aussi pour l'espèce Anguille. De plus, aux vues des conditiions hydrologiques spécifiques du Lez (assec marqué sur le secteur), la continuité est importante en particulier en période d'étiage. En outre, le Lez sur ce secteur est classé en liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, et également en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'Anguille.	Lez	FRDR407	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en période de reproduction et en période d'étiage.	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Potentiellement FDPPMA26 Propriétaire SMBVL	4 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LEZ2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE32184 (Prise d'eau canal du Monastère, Hauteur chute = 1,5 m)	1	1		Lez	FRDR407	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en période de reproduction et en période d'étiage.	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMBVL	75 000,00 €
GA2	Amélioration de connaissance	LEZ2-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place à partir de 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Lez	FRDR407	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	320,00 €

Contexte LEZ2-26.39-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des contraintes hydrologiques extrèmes du Lez, et les populations remarquables identifiées, il est préconisé une gestion patrimoniale du cours d'eau sur ce tronçon du Lez.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

10.3. CONTEXTE INTERMEDIAIRE LEZ MEDIAN CORONNE ET HEREIN

LEZCORHER-26.40-S

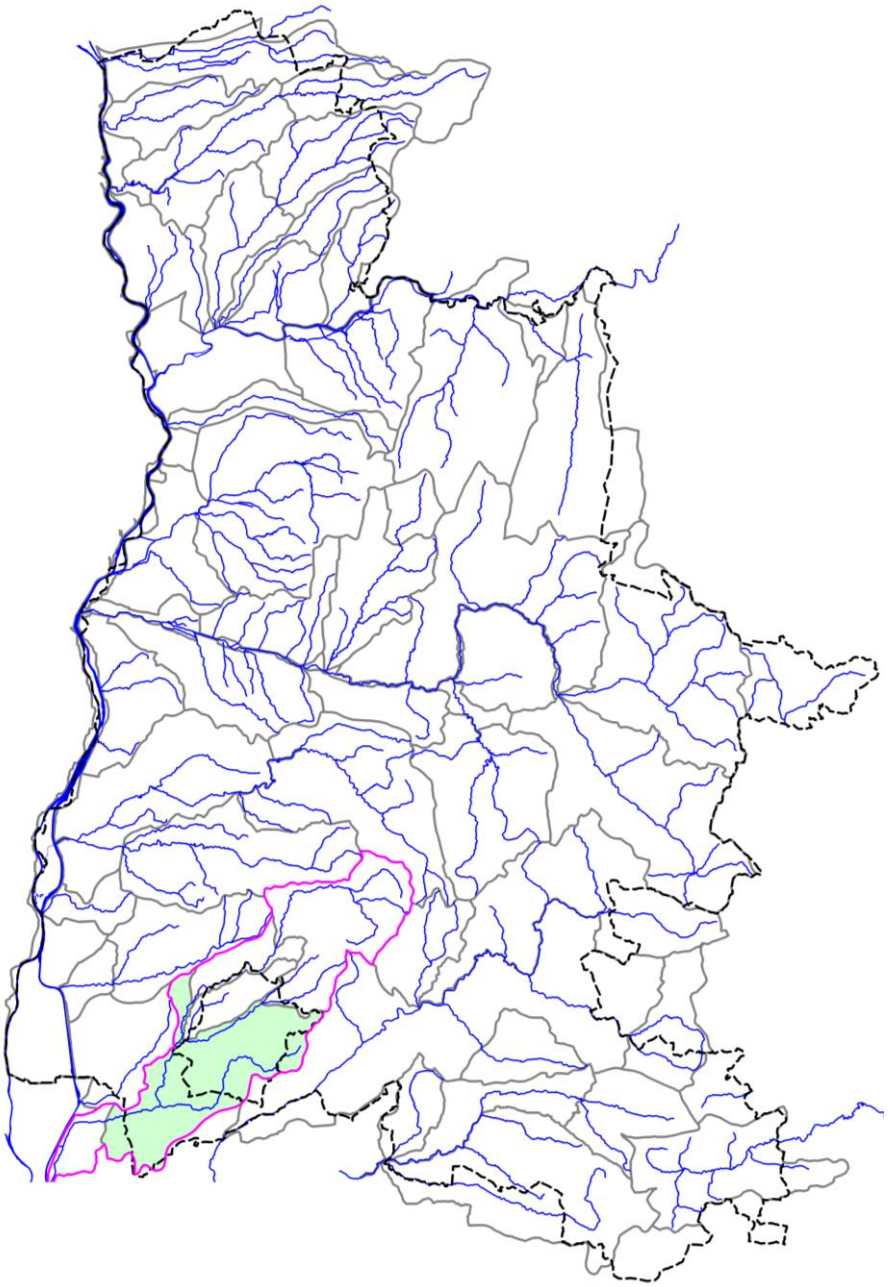

CONTEXTE LEZCORHER-26.40-I

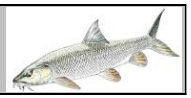

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

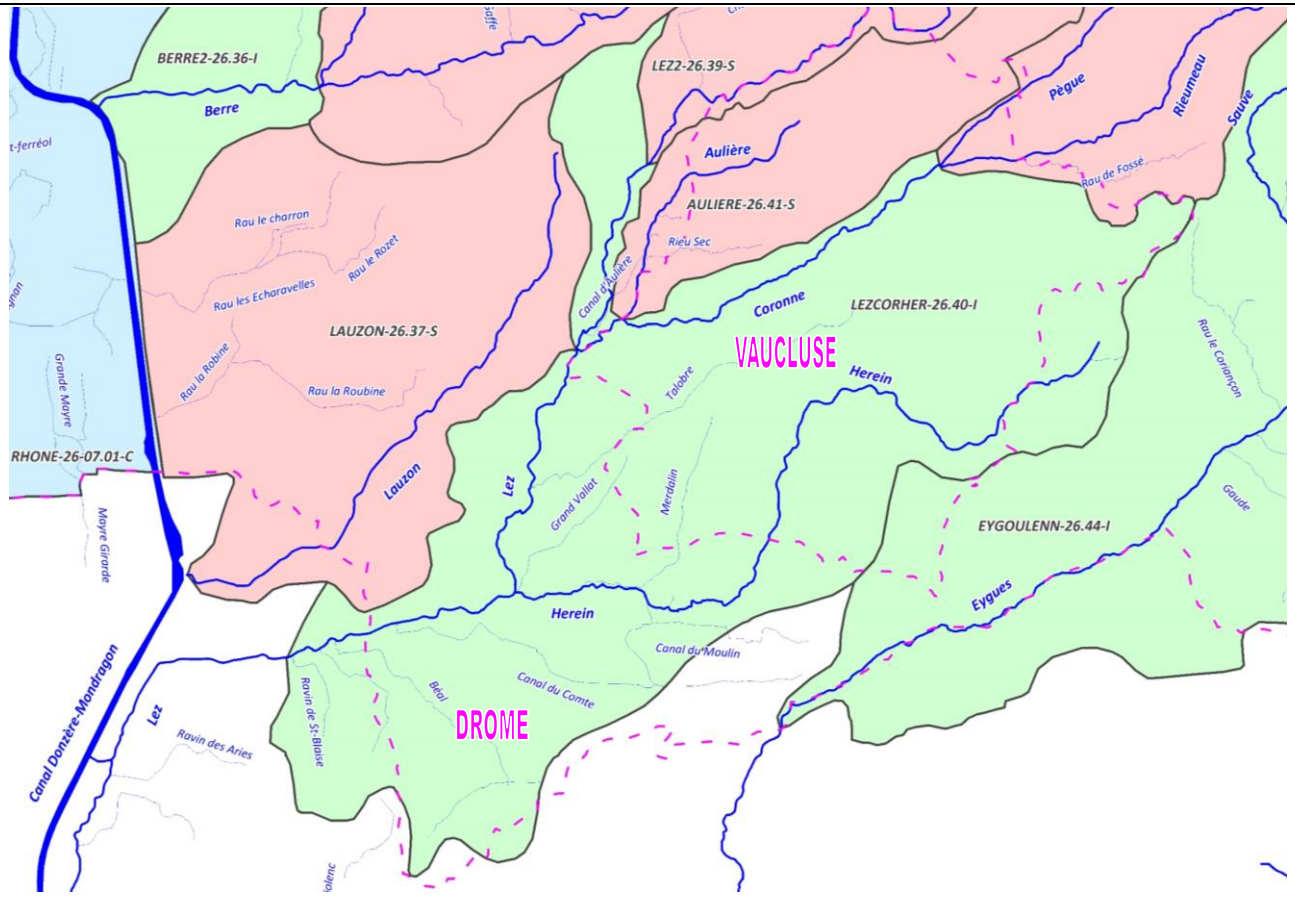

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE LEZCORHER-26.40-I (Lez médian, Coronne et Hérein)

Contexte LEZCORHER-26.40-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

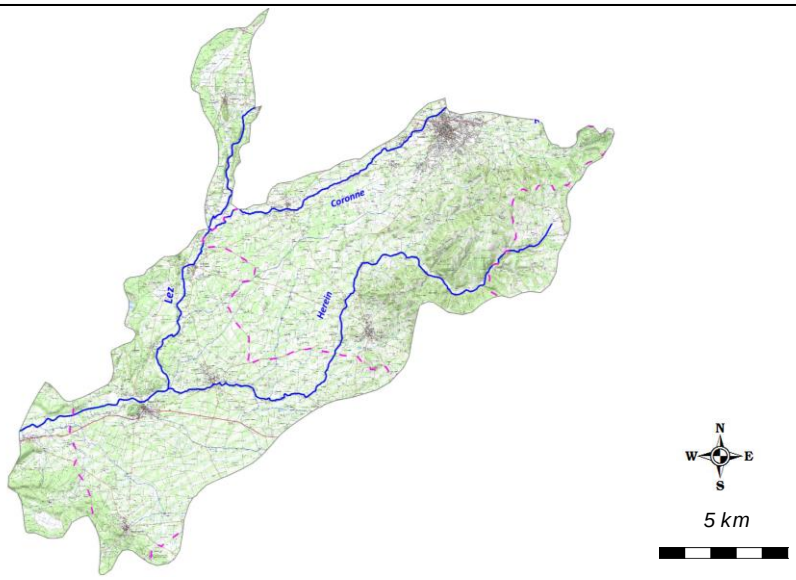

Le bassin versant du Lez s'étend sur deux régions, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur 2 départements, le Vaucluse et la Drôme. Suivant une orientation Sud-Est/Nord-Est puis Nord-est/sud-Ouest, il draine une superficie totale de 445 km2. La longueur de cours principal est de 75 km. Le Lez prend sa source sur le versant oriental de la montagne de la Lance à une altitude d'environ 1 100 m sur la commune de Teyssières. Affluent de la rive gauche du Rhône, il conflue avec ce dernier en 2 bras : le nouveau Lez qui bénéficie de la majeure partie des écoulements se jette dans le canal de fuite de l'aménagement hydro-électrique de Donzère-Mondragon, et le vieux Lez qui se jette dans le Contre-canal de l'aménagement de Caderousse.
Le Lez possède 4 principaux affluents : la Veyssanne, la Coronne (formée à l'amont par le Pegue et le Rieumeau), le Talobre et l'Herein.

Profil topographique du cours d'eau principal

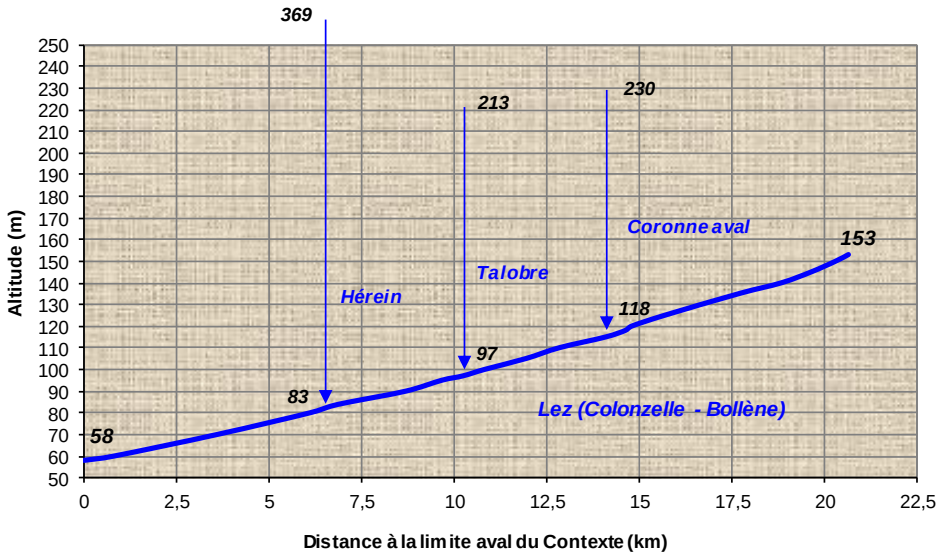

Contexte LEZCORHER-26.40-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Pont de la RD471		
	Aval	Amont de Bollène		
	Affluents	Coronne aval, Talobre, Hérein		
	Plans d'eau	Présence de 50 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Lez		***I***	**20,64**
	Coronne aval		Gauche	12
	Talobre		Gauche	11,36
	Hérein		Gauche	22,55
Surface du contexte (km2)	192,9			
Surface du bassin versant (km2)	453,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,258	
	Module (m3/s)		3,319	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	153	
		Altitude aval (m)	58	
		Pente Moyenne (pm)	4,6	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	9	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	
Geologie	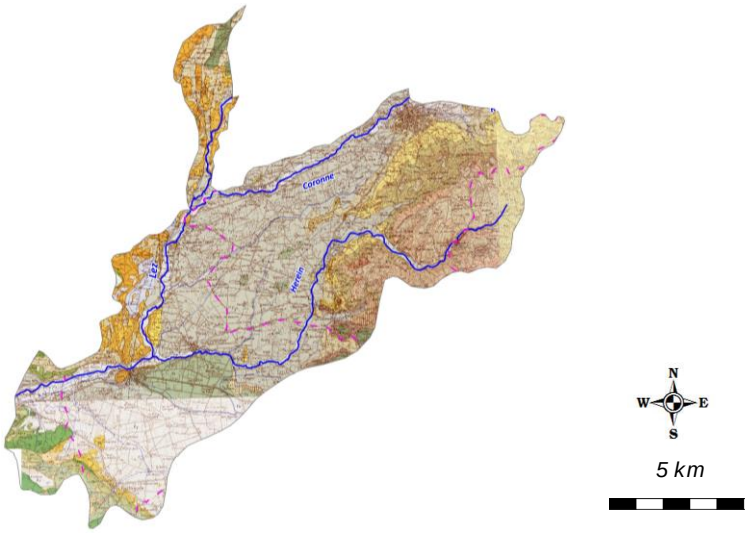			

Geologie (suite)	Le bassin versant du Lez est délimité au Nord-est par la montagne de St-Maurice et celle des Vente, par la succession de collines sur la frontière orientale du territoire et par le massif de Visan au Sud. Aussi, le bassin versant du Lez peut être divisé en trois entités : - La tête de bassin versant : formations géologiques du Crétacé constituées de marnes plus ou moins gréseux et faiblement karstifiés, - La partie médiane du bassin versant : formations molassiques miocènes de nature sableuses plus ou moins grésifiés et argileux surplombées de hautes terrasses alluviales (bassin sédimentaire), - La partie inférieure du bassin versant (plaine du Rhône) : alluvions récentes du Quaternaire entourés de formations du Crétacé.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Grignan, Chamaret, Montségur-sur-Lauzon, Richerenches, Valréas, Visan, La Baume de Transit, Vinsobres, Tulette, Bouchet, Suze-la-Rousse, Rochegude, Bollène
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, 22 stations d'épuration communales sont présentes sur le bassin versant du Lez. Sans compter les communes qui ont un rejet direct, elles représentent une capacité nominale de 47 160 Equivalent Habitant. La majeure partie de ces installations rejettent les effluents dans un cours d'eau. Hors, la plupart présentent des dysfonctionnements dus à l'arrivée d'eau parasite ou pluviale, à la vétusté des ouvrages (absence du traitement des phosphores), à une mauvaise gestion, à un mauvais dimensionnement. Toutefois, des améliortaions et des créations de STEP ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière. Concernant l'assainissement non-collectif, le flux rejeté dans le milieu est mal connu.
Occupation du sol	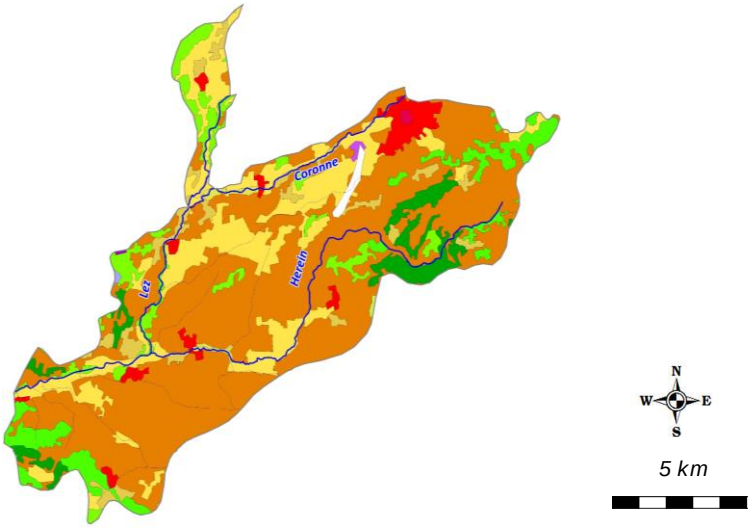
	De manière générale sur l'ensemble du bassin versant, les territoires agricoles dominent (54% de la superficie totale). S'en suivent les forêts et milieux naturels qui occupent 39% du territoire. Les autres entités représentent une part très minime de l'occupation du sol. Concernant les territoires agricoles, on note une très forte dominance des terres viticoles sur ce secteur.

Industrie	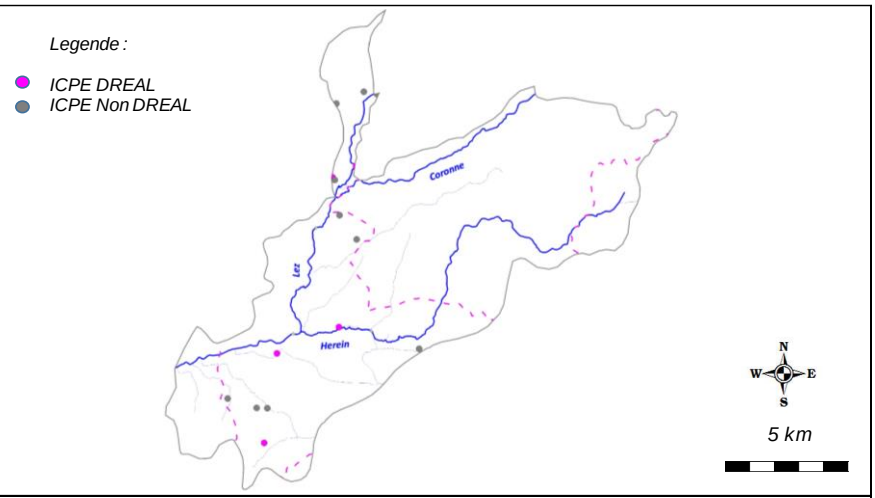
	L'activité industrielle est assez consequente sur le bassin du Lez, la répartition etant assez inégale. Sont recensés sur l'ensemble du bassin : 77 caves vinicoles (Herein et Coronne principalement), 7 distilleries (dont une sur ce contexte - Lez), des elevages et fromageries (situés principalement en tete de bassin) et des installations diverses (peu de données disponibles).
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3039ET
Mesures règlementaires de protection	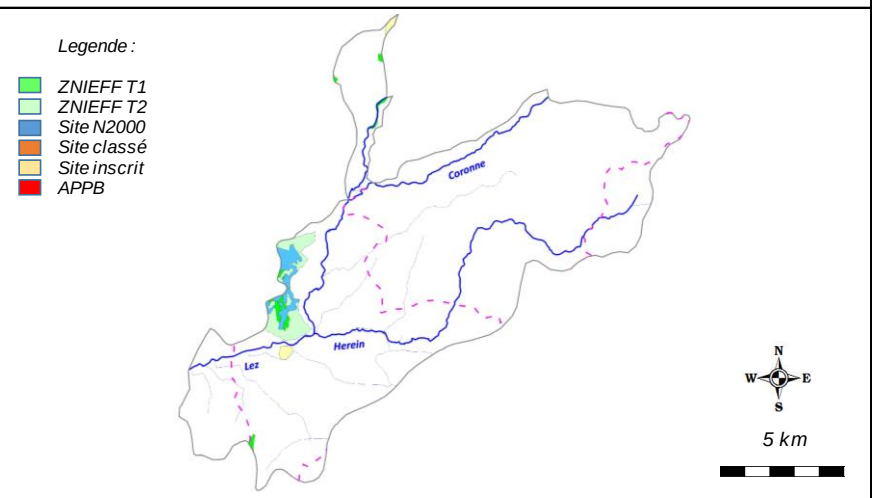
	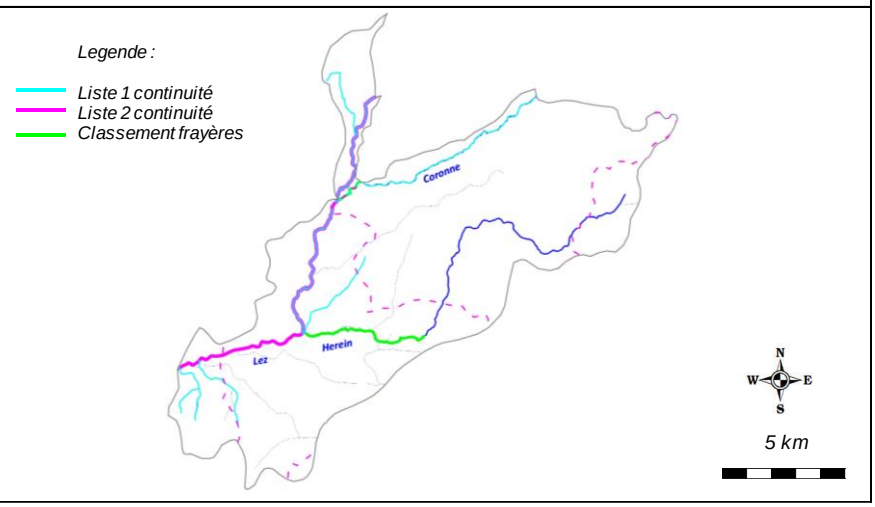

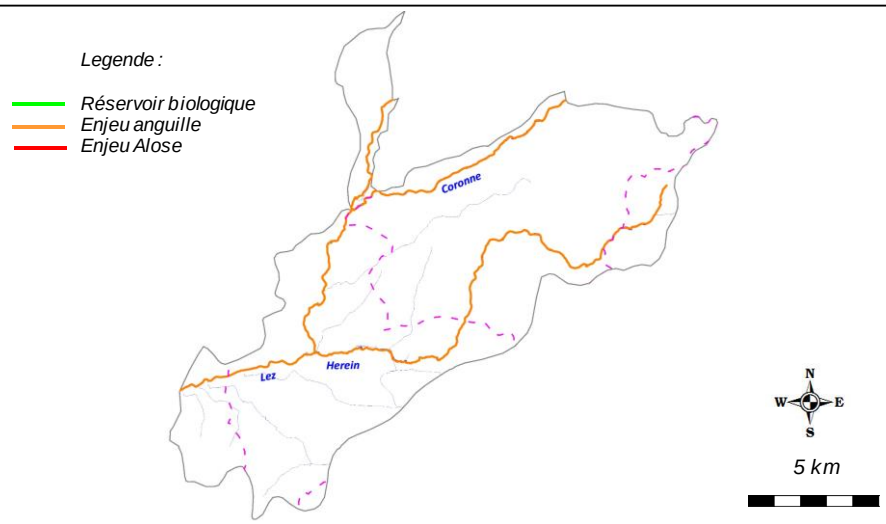

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Natura 2000*	FR8201676 - Sables du Tricastin (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SI245 - Village de Grignan et ses abords
		SI265 - Château de Suze-la-Rousse
	ZNIEFF type 2	2620 - Collines sableuses du Tricastin et Plaine d'Avril
	ZNIEFF type 1	26000025 - Prairie humide des Aubagnes
		26000026 - Ripisylve et lit du Lez
		26200001 - Etang Saint-Louis et bois environnants
		26200002 - Sables de Suze-la-Rousse
		26000038 - Bois sableux de Rochegude
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_499 - Le Lez depuis l'amont de la confluence avec l'Herein ses affluents rive droite, exclu le ravin de l'Esclauseau, ses affluents rive gauche de la source au ruisseau des Jaillets inclus
		L1_507 - Le Ravin de Saint-Blaise et ses affluents
		L1_506 - Ravin de Combe Gaillarde
		L1_505 - Ruisseau Grand Vallat
		L1_500 - La Coronne et ses affluents exceptés le Ruisseau du Pègue, le Grand Valat et l'Aulière
	L.214-17 Liste 2	L2_192 - Le Lez de la confluence avec la Chalerne jusqu'au Rhône
	Classement frayères	026I000480 - Poisson Liste 1 - Le Lez (des sources à la limite départementale)
		026I000029 - Poisson Liste 1 - L'Herein (de la limite départementale à la confluence avec de Lez)
		026I000476 - Poisson Liste 1 - La Coronne (de la confluence avec l'Aulière à la confluence avec le Lez)
	Réservoir biologique	RBioD00474 - Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée
	ZAP	FRDR407-ZA - Le Lez du ruisseau des Jaillets à la Coronne
		FRDR406-ZA - Le Lez de la Coronne à la confluence avec le Rhône
	ZALT	/

Outil de gestion	*SAGE*	Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Un premier contrat de rivière é été mis en oeuvre sur la période 2006-2011	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Entretien végétation, protection contre les crues, travaux …..
Enjeux PLAGEPOMI	L'intégralité du linéaire du Lez est classé en Zone d'Action Prioritaie (ZAP) pour l'espèce Anguille		

Contexte LEZCORHER-26.40-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_04***						
	Intitulé	***Lez***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR407	Le Lez du ruisseau des Jaillets à la Coronne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR406	Le Lez de la Coronne à la confluence avec le Rhône	MEFM	2027	2015	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11833	rivière la coronne	MEN	2027	2015	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR10274	ruisseau le talobre	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10852	ruisseau l'hérin	MEN	2027	2015	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR11776	ruisseau le béal	MEN	2027	2015	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre
	FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	Aquifère	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte LEZCORHER-26.40-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5+ à B6
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, ABL, ANG
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, BAF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	TRF, TOX, BAF, SPI, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est présente sur le Lez, mais les densités observées restent faibles	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Lez	2017	Colonzelle, Pont de la RD471	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, TOX, BAF, SPI	Station RR-LEZ-04
Lez	2017	La Baume-de-Transit, Aval pont de la Baume	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, ABL, ANG	Station RC-LEZ-02
Lez	2017	Suze-la-Rousse, Aval confluence Hérein	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, ABL	Station RR-LEZ-05
Hérein	2017	Bouchet, Pont la Bayarde	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, SPI	Station RR-HEI-01

Contexte LEZCORHER-26.40-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	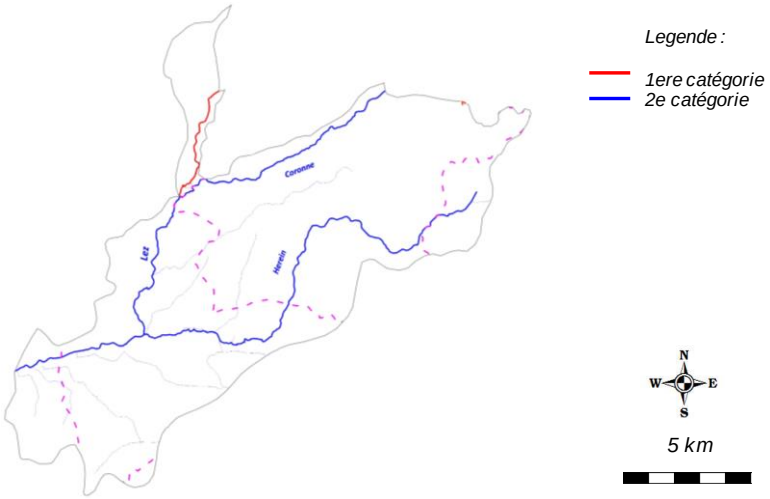					
	2ème catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole sauf le Lez en amont de la confluence avec la Coronne				
	1ère catégorie piscicole	Le Lez, en amont de la confluence avec la Coronne				
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme, DDT Vaucluse					
Gestionnaires piscicoles	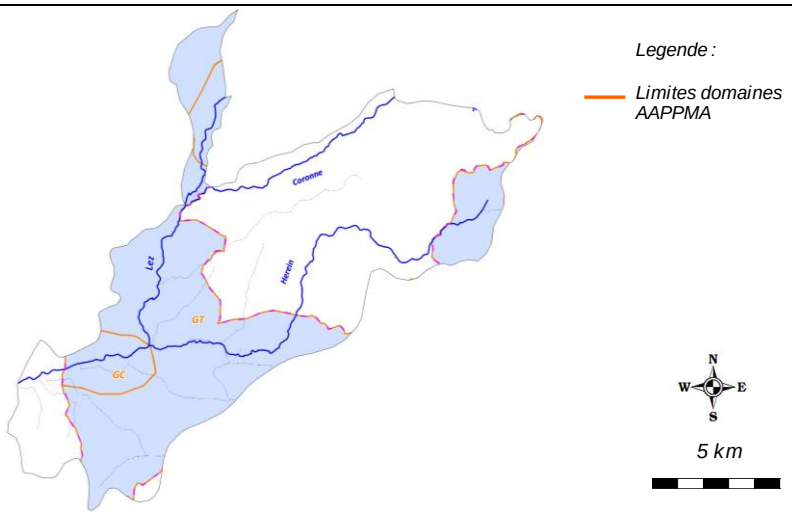					
	AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
		GT	Gaule Tricastine	333	367,5	80,2
		GC	Gaule Colonzelloise	59	19,01	12,64
		AAPPMA de Grillon		NC	NC	100,06
	Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**	**/**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite ainsi que des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.								

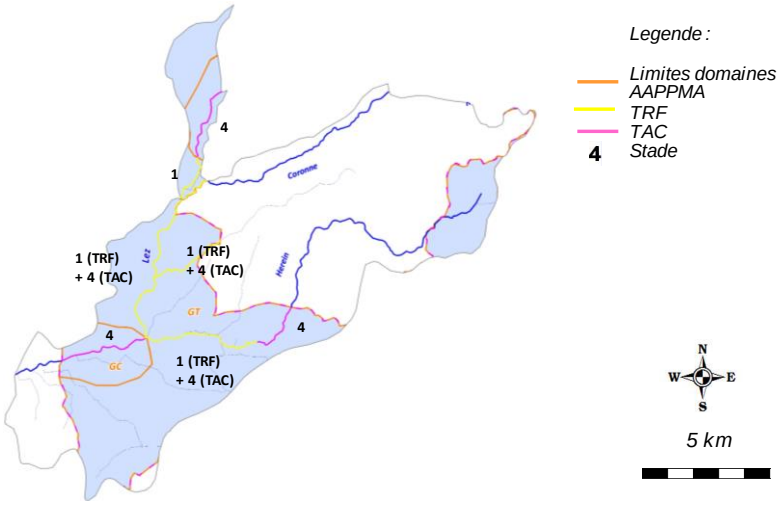

Empoissonnements	**Cours d'eau**	**AAPPMA**	**Objectif**	**Secteur**	**Lineaire (m)**	**Especes**	**Stade**	**Quantité (nb)**	**Provenance**
	Lez	GC	Halieutisme	Colonzelle	3500	TAC	4	150	NC
	Lez	GT	Soutien	Monségur à Bouchet	10000	TRF	1	10000	Ecloserie GT
	Lez	GT	Halieutisme	Baume-de-Transit à Bouchet	7700	TAC	4	350	NC
	Lez	GC	Halieutisme	Suze-La-Rousse	4200	TAC	4	250	NC
	Coronne	GT	Soutien	Aval lim dep	1700	TRF	1	3500	Ecloserie GT
	Coronne	GT	Halieutisme	Aval lim dep	1700	TAC	4	100	NC
	Talobre	GT	Soutien	Aval lim dep	3800	TRF	1	1000	Ecloserie GT
	Hérein	GT	Soutien	Bouchet	5900	TRF	1	5000	Ecloserie GT
	Hérein	GT	Halieutisme	Bouchet - Tuelette	8500	TAC	4	450	NC

Contexte LEZCORHER-26.40-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	Globalement, le Lez a une tendance à l'incision de par des rectifications réalisées à une certaine période notamment envue de la protection contre les crues. Elles étaient également accompagnées historiquement par des extractions de granulats.	Faible	Modéré à fort
Facteur principal	Cloisonnement	Le cloisonnement a été identifié comme facteur limitant pour l'ensemble du cortèges d'espèces présentes, mais également pour l'Anguille. Un seul individu a été capturé lors des inventaires réalisés, or l'enjeu pour cette espèce est extrême sur le Lez.	Modéré	Faible
Facteur principal	Prélèvements	De nombreux prélèvements sont recensés sur le bassin, en particlier sur le Lez et sur l'Hérein. La plupart sont à vocation agricole avec une activité arboricole importante sur le secteur.	Faible	Modéré à fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Un important colmatage des fonds est observé sur l'Hérein, lié au phénomène de ravinement des terres agricoles, dont les superficies de terres cultivées sont importantes sur ce sous-bassin ou la viniculture est très développée.	Modéré	Modéré
Facteur principal	Dégradation qualitative des cours d'eau	Une dégardation qualitative globale est observée sur le Lez médian et sur l'Hérein avec la présence de matières organiques, et des développements algaux conséquents.	Modéré	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte LEZCORHER-26.40-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Lez Hérein	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Lez Hérein	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Lutte contre la dégradation qualitative du milieu	Lez Hérein	Partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une demarche de limitation des prélèvements sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte LEZCORHER-26.40-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	LCH-RM1	Réaliser des opérations de restauration morphologique	1	1	La capacité habitationnelle a été identifiée comme problématique majeure. Le milieu a subit d'importantes rectifications et extractions par le passé ayant entrainé une incision généralisée et une déconnexion de la ripisylve. L'action consiste, en lien avec les préconisations de l'étude écomorphologique à mettre en oeuvre les opérations de renaturation du milieu de type R2 ou R3.	Lez	FRDR406 FRDR407	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesures MIA0202 et MIA203	SMBVL	A définir
	Communication et sensibilisation	LCH-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	L'Hérein est concerné par une problématique de ravinnement des terres cultivées, notamment pour la viniculture, assez intensive sur ce sous-bassin. . L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Hérein	FRDR10852	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fin d'origine minérale et organiques	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0802 et COL0201	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	/
GA2	Dispositif de franchissement	LCH-DF1	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE34915 (Prise d'eau canal du Bigary, hauteur de chute = ? m)	1	1	Une enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur le Lez et sur l'Hérein vis-à-vis du cortège d'espèces de cyprinidés d'eau vive présent, mais également vis à vis de l'Anguille. Le Lez est classé en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, à l'aval de la confluence avec la Chalerne, soit sur l'ensemble du linéaire du Lez sur ce contexte. Il est également classé sur tout son linéaire en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille. L'Hérein quant à lui est classé en ZAP pour l'espèce Anguille	Lez	FRDR406	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LCH-DF2	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80693 (Nouvelle prise d'eau canal du Bigary, hauteur de chute = ? m)	1	1		Lez	FRDR406	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LCH-DF3	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE34893 (Lez04, Prise d'eau des Gravaines, hauteur de chute = ? m)	1	1		Lez	FRDR406	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	A définir
	Dispositif de franchissement	LCH-DF4	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80701 (Seuil oléoduc les Gravaines, hauteur de chute = ? m)	1	1		Lez	FRDR406	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	A définir
	Dispositif de franchissement	LCH-DF5	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE34885 (prise eau canal de Parol, hauteur de chute = 0,6 m)	1	1		Lez	FRDR406	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	8 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LCH-DF6	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80701 (Lez06 - Prise d'eau moulin chamaret, hauteur de chute = 1,4 m)	1	1		Lez	FRDR407	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LCH-DF7	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE77475 (prise d'eau le Colombier, hauteur de chute = 1,3 m)	1	2		Hérein	FRDR10852	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	50 000,00 €
	Dispositif de franchissement	LCH-DF8	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54400 (Passage à gué de l'Obrieu, hauteur de chute = 1,3 m)	1	2		Hérein	FRDR10852	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA301	SMBVL, propriétaires privés	50 000,00 €
GA3	Communication et sensibilisation	LCH-CS1	Mettre en place une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin	2	1	De nombreux prélèvements ont été identifiés sur le Lez et l'Herein. En outre, d'importantes fluctuations de débits ont été observés notamment lors des inventaires réalisés. Ces variations hydrologiques portent préjudice à la capacité habitationnelle ainsi qu'à la qualité gloable du milieu affectant principalement sa capacité auto-épuratoire. L'action consiste à déterminer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoires quels sont les principaux poinst de prélèvements et les possibilités d'intervention et de réduction, en lien avec les préconisations de l'Etude sur les Volumes maximum prélevables.	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages sévères	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesures RES0201, RES0202, RES0203, et RES0303	SMBVL A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA4	Restauration du milieu	LCH-RM3	Déterminer les diverses origines de la dégradation qualitative	2	3	Le Lez et l'Hérein sont touchés par une dégradation qualitative globale. Il est nécessiare de déterminer précisemment l'origines de cette dégradation qualitative (origine agricole, industrielle, domestique, etc ....). L'action consiste donc à lancer une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer un programme de restauration de la qualité de l'eau cohérent en hiérarchisant les problématiques majeures.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds par des matériaux fins d'origine minérale et organiques et limiter le développement algal	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0802, COL0201, ASS0301 et IND0202	SMBVL	/
GA5	Amélioration connaissance	LCH-AC1	Mise en place d'une sonde thermique supplémentaire	3	3	Les résultats des inventaires piscicoles montrent la présence effective d'une population de truite fario sur les stations RR-LEZ-04 et RC-LEZ-02, alorq que les résultats des suivis thermiques montrent que les valeurs sont limite favorable à cette espèce. Néanmoins, aux vues des contraintes du milieu, la souche méditerranénne est sans doute bien présente et reussi à survivre sur des secteurs ou le M30 avoisine les 20°C. Il serait intéressant d'avoir les données thermiques de la station RC-LEZ-02 afin de connaitre la valeur intermédiaire entre les sondes 137 et 139 , assez éloignées.	Lez	FRDR406 FRDR407	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	160,00 €
	Amélioration connaissance	LCH-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	480,00 €

Contexte LEZCORHER-26.40-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats piscicoles et des résultats des suivis thermiques, il est préconisé des déversements de poissons surdensitaires à partir de l'aval de la Baume de Transit sur le Lez, et sur la partie aval de l'Hérein.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

10.4. CONTEXTE SALMONICOLE AULIERE

AULIERE-26.41-S

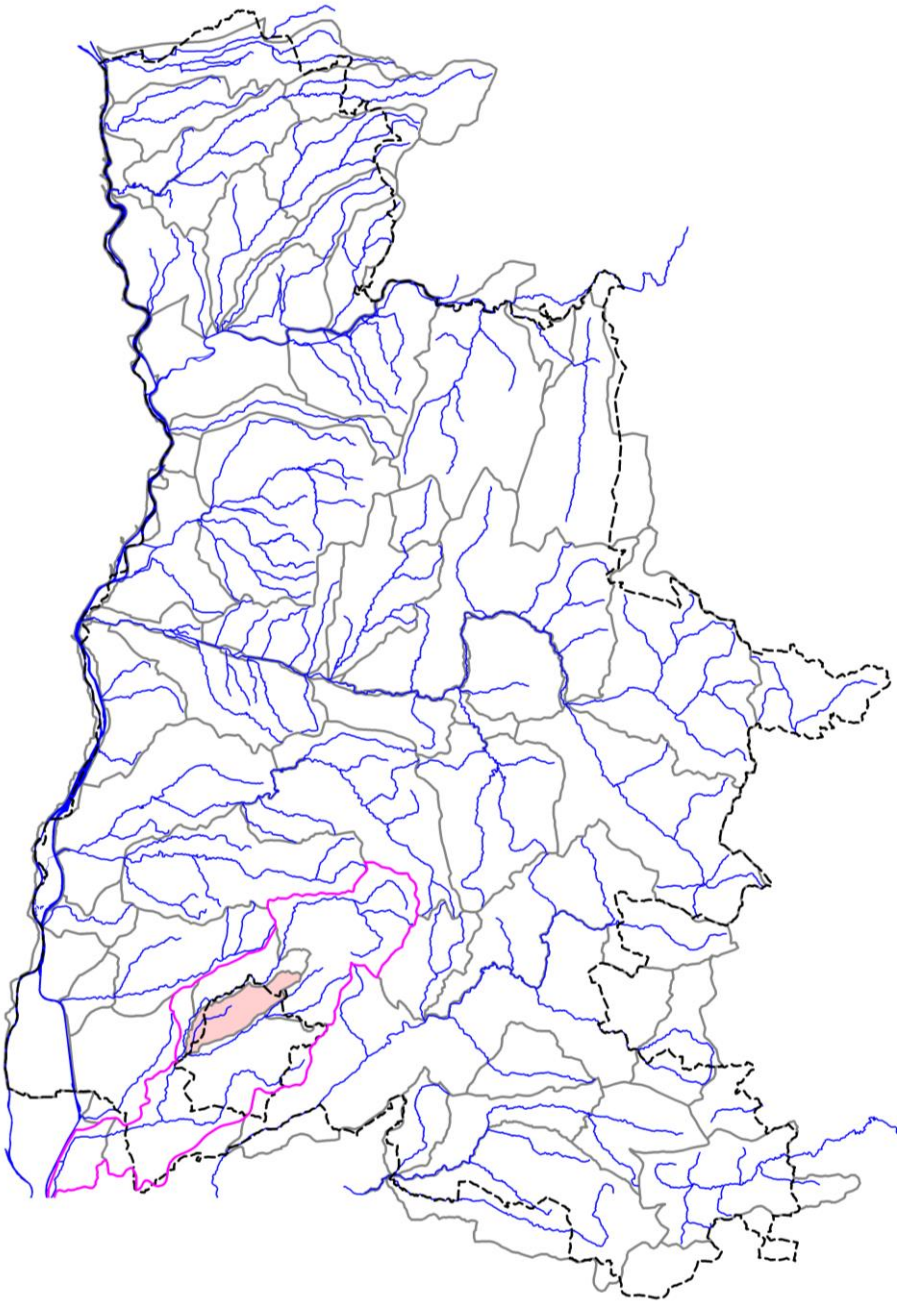

AULIERE-26.41-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

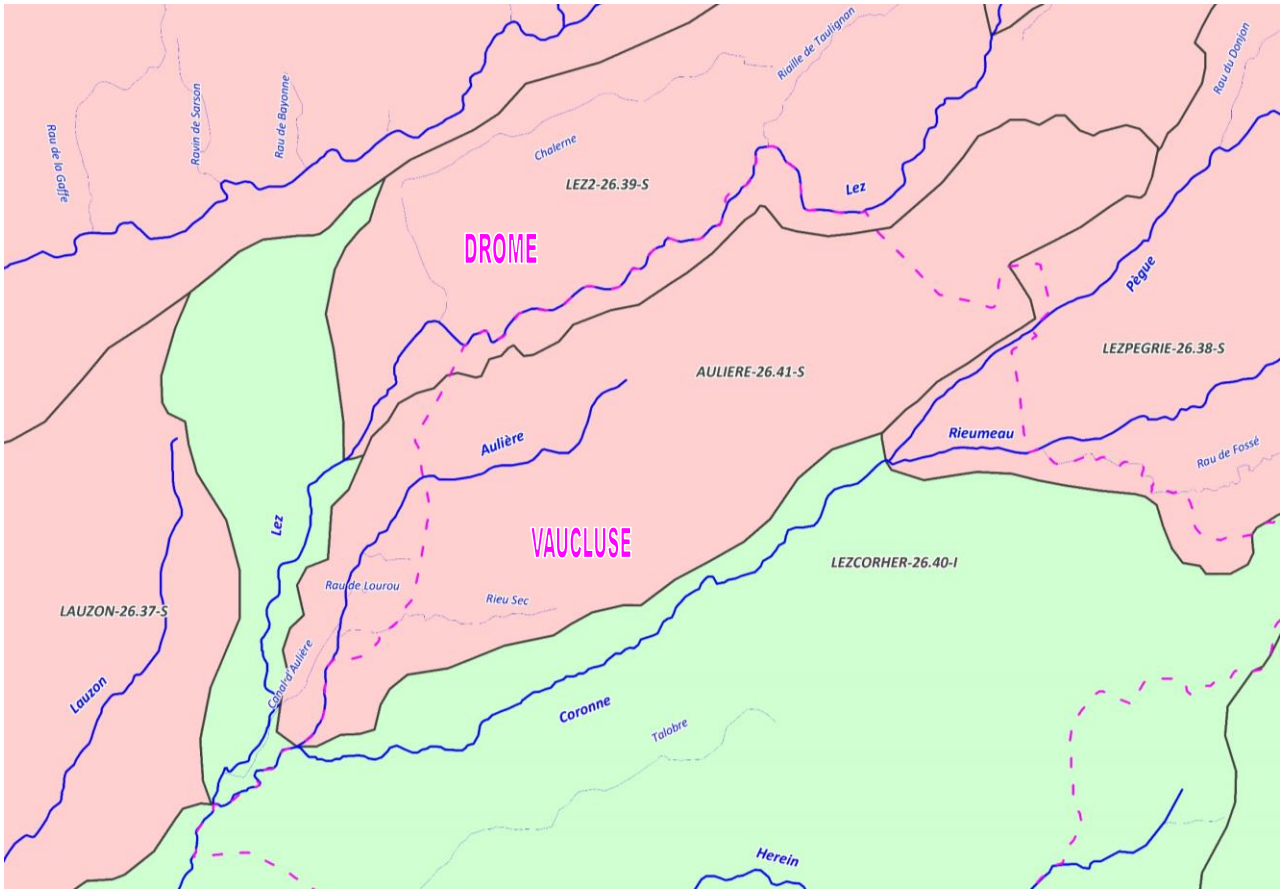

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE AULIERE-26.41-S (Aulière)

Contexte AULIERE-26.41-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

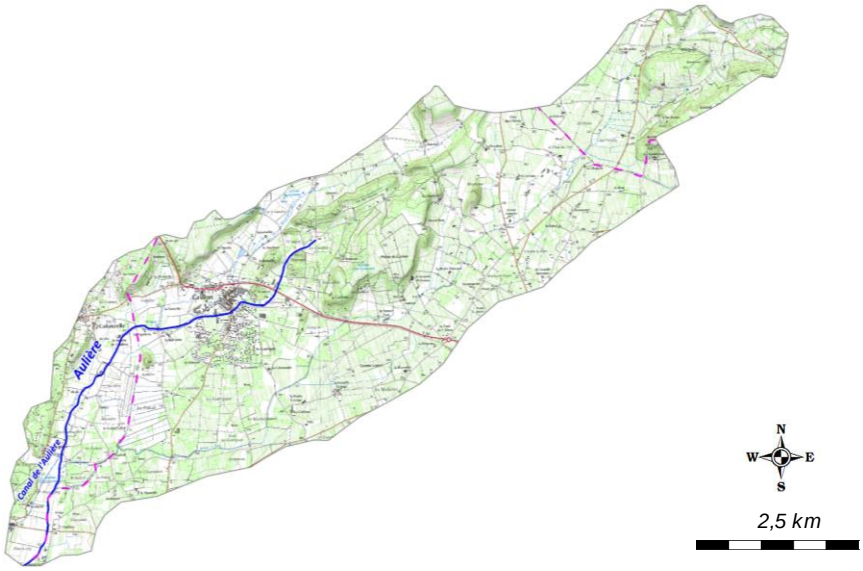

Ce contexte est constitué par le bassin versant de l'Aulière, affluent rive gauche de la Coronne. L'aulière, à cheval sur le département du Vaucluse (enclave des Papes) et de la Drôme est longue d'environ 8 km. Ces eaux sont dérivées à hauteur de Margerie par le canal de l'Aulière. Celui-ci a été creusé à l'origine par les Templiers dès le XIIème siècle pour capter les eaux de la « Grande Fontaine » et faire tourner les moulins édifiés sur le territoire de Grillon jusqu'à la Commanderie de Richerenches. D'une longueur d'environ 3 km, il rejoint le Lez à hauteur de Monségur-sur-Lauzon.

Profil topographique du cours d'eau principal

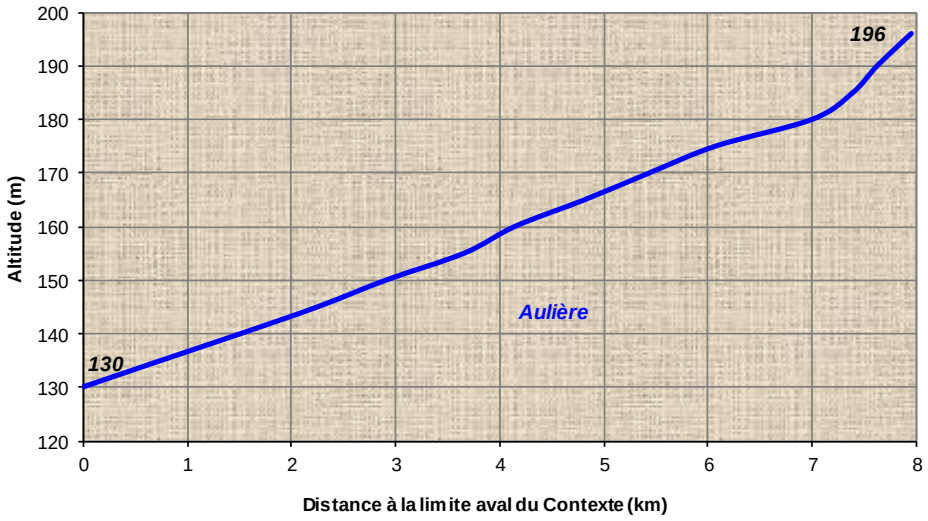

Contexte AULIERE-26.41-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Aulière		
	Aval	Confluence Lez		
	Affluents	Canal de l'Aulière		
	Plans d'eau	Présence de 15 plans d'eau sur l'ensemeble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Aulière		***/***	**7,95**
	Canal Aulière		Droite	2,92
Surface du contexte (km2)	38,59			
Surface du bassin versant (km2)	453,7			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,019	
	Module (m3/s)		0,234	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	196	
		Altitude aval (m)	130	
		Pente Moyenne (pm)	8,3	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	3	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	

Geologie

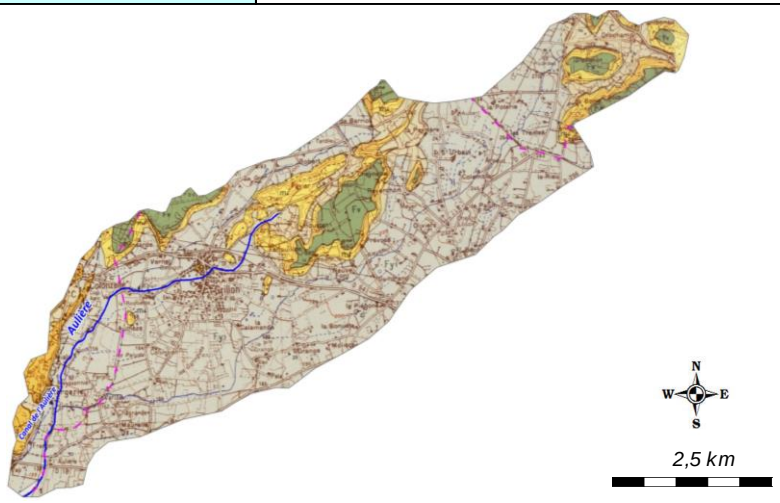

Le bassin versant du Lez est délimité au Nord-est par la montagne de St-Maurice et celle des Vente, par la succession de collines sur la frontière orientale du territoire et par le massif de Visan au Sud.

Aussi, le bassin versant du Lez peut être divisé en trois entités :
- La tête de bassin versant : formations géologiques du Crétacé constituées de marnes plus ou moins gréseux et faiblement karstifiés,
- La partie médiane du bassin versant : formations molassiques miocènes de nature sableuses plus ou moins grésifiés et argileux surplombées de hautes terrasses alluviales (bassin sédimentaire),
- La partie inférieure du bassin versant (plaine du Rhône) : alluvions récentes du Quaternaire entourés de formations du Crétacé.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montbrison, Valréas, Grillon, Richerenches, Colonzelle, Montségur-sur-Lauzon
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, 22 stations d'épuration communales sont présentes sur le bassin versant du Lez. Sans compter les communes qui ont un rejet direct, elles représentent une capacité nominale de 47 160 Equivalent Habitant. La majeure partie de ces installations rejettent les effluents dans un cours d'eau. Hors, la plupart présentent des dysfonctionnements dus à l'arrivée d'eau parasite ou pluviale, à la vétusté des ouvrages (absence du traitement des phosphores), à une mauvaise gestion, à un mauvais dimensionnement. Toutefois, des améliortaions et des créations de STEP ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière. Concernant l'assainissement non-collectif, le flux rejeté dans le milieu est mal connu.
Occupation du sol	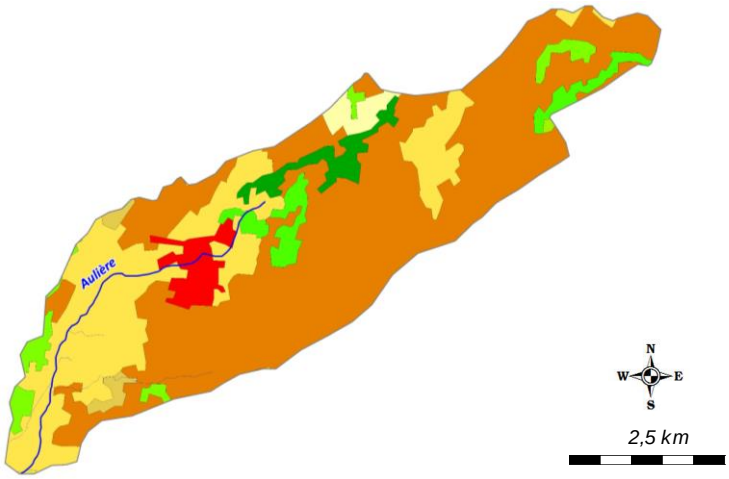
	De manière générale sur l'ensemble du bassin versant, les territoires agricoles dominent (54% de la superficie totale). S'en suivent les forêts et milieux naturels qui occupent 39% du territoire. Les autres entités représentent une part très minime de l'occupation du sol. Concernant les territoires agricoles, on note une très forte dominance des terres viticoles sur ce secteur.
Industrie	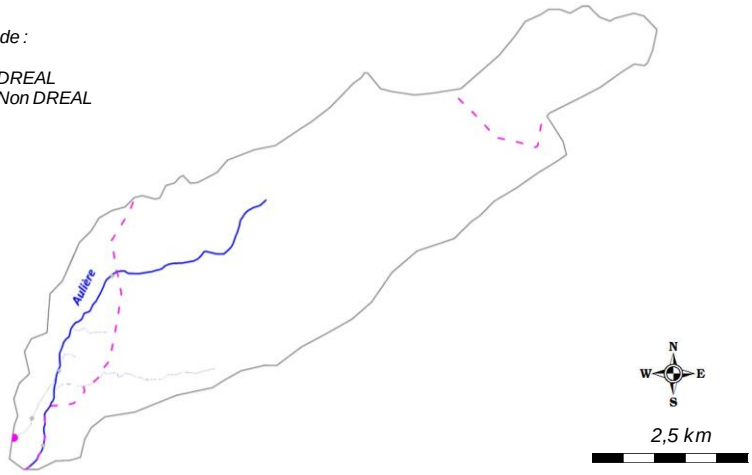
	L'activité industrielle est assez consequente sur le bassin du Lez, la répartition etant assez inégale. Sont recensés sur l'ensemble du bassin : 77 caves vinicoles (Herein et Coronne principalement), 7 distilleries (dont une sur ce contexte - Lez), des elevages et fromageries (situés principalement en tete de bassin) et des installations diverses (peu de données disponibles).
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte

Références Cartes IGN	3039ET
Mesures règlementaires de protection	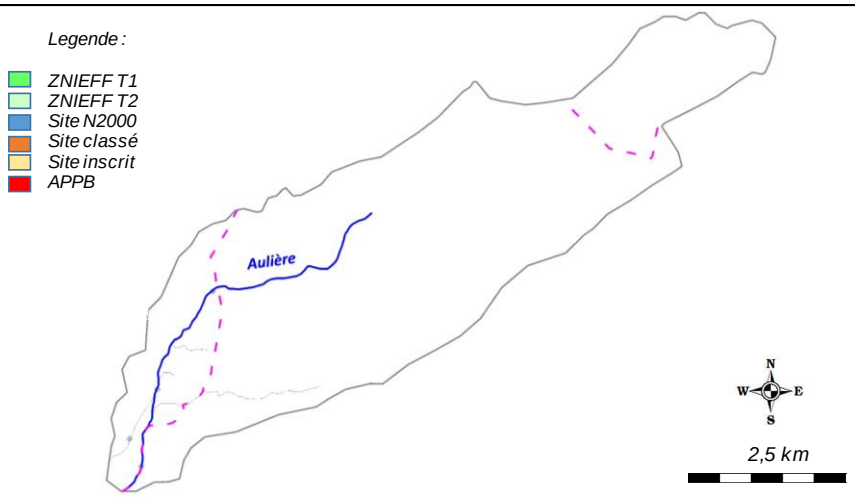
	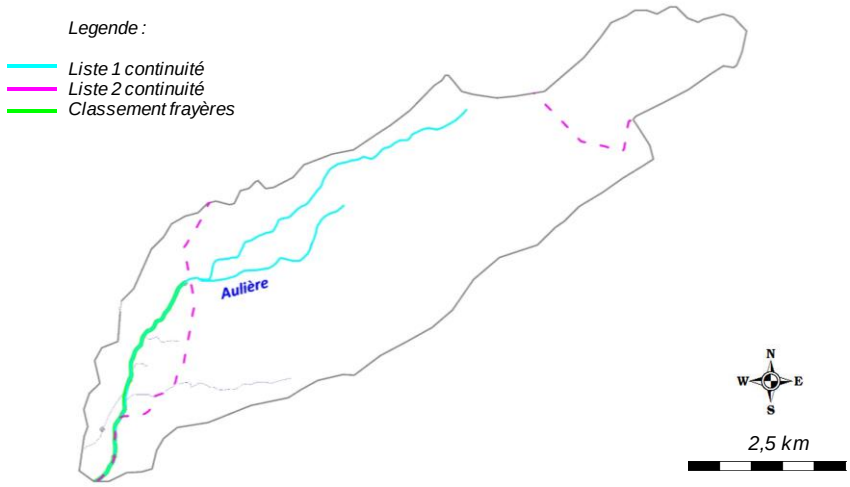
	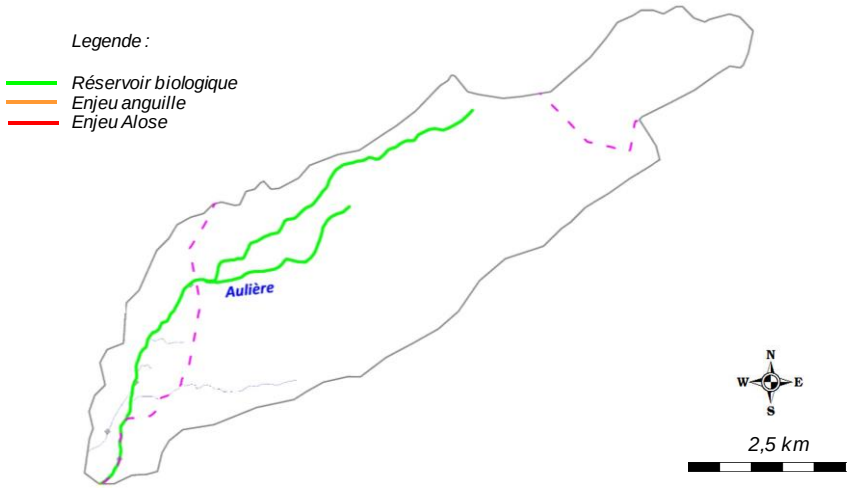

Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	/
ZNIEFF type 1	/

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Autre*	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_502 - L'Aulière et ses affluents rive droite	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000187 - Poisson Liste 1 - L'Aulière (50m amont du Pont du Moulin de l'Aulière (limite départementale) à la confluence avec la Coronne)	
	Réservoir biologique	RBioD00474 - Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration	
	Contrat de rivière	Un premier contrat de rivière é été mis en oeuvre sur la période 2006-2011	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Entretien végétation, protection contre les crues, travaux …..
Enjeux PLAGEPOMI	Malgré le non classement de l'Aulière en ZALT (Zone d'Action à Long Terme) ou en ZAP (Zone d'Action Prioritaire), l'enjeu pour l'espèce Anguille est conséquent, d'autant que l'espèce est régulièrement recensée sur ce cours d'eau.		

Contexte AULIERE-26.41-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_04***						
	Intitulé	***Lez***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR11833	rivière la coronne	MEN	2027	2015	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte AULIERE-26.41-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B4 à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, GAR, ANG
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est présente sur le Lez et sur l'Aulière et recensée de manière récurrente malgré des densités faibles.	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Aulière	2016	Colonzelle, Amont Moulin de l'Aulière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, BLN, CHE, GAR	RC-AUL-01
Aulière	2016	Colonzelle, Margerie, les Echecs	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, BAF, ANG	RR-AUL-01
Aulière	2016	Montségur-sur-Lauzon / Richerenches, Plan long, aval pont RD481	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	RC-AUL-02
Canal de l'Aulière	2016	Colonzelle, Françon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF	RC-CAU-01

Contexte AULIERE-26.41-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

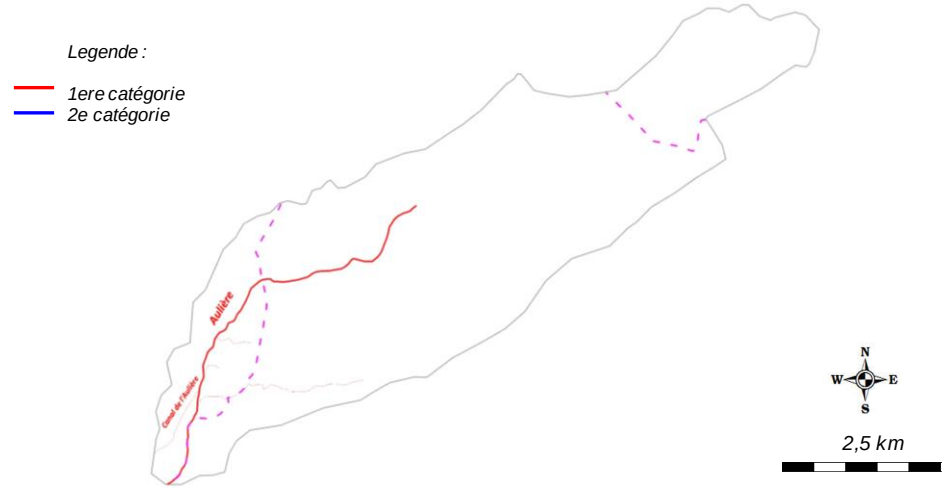

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Vaucluse

Gestionnaires piscicoles

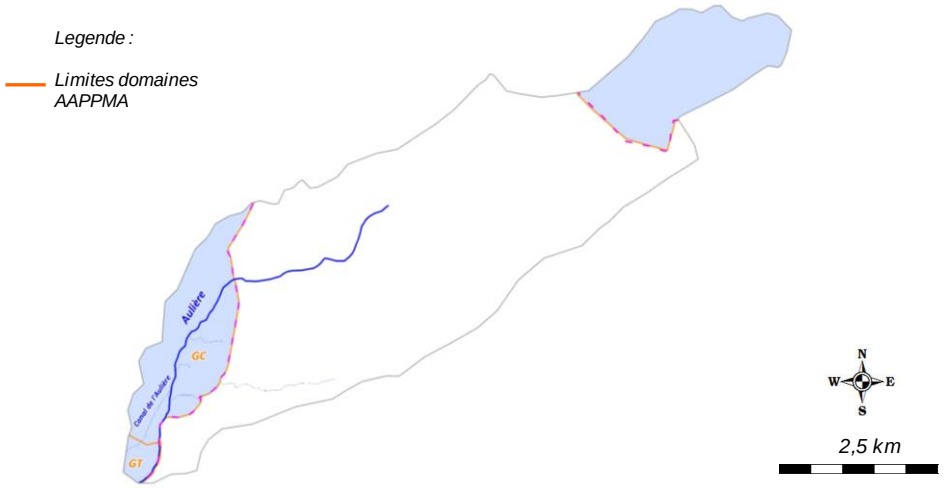

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GT	Gaule Tricastine	333	367,5	0,4
	GC	Gaule Colonzelloise	59	19,01	4,4
	AAPPMA de Grillon		NC	NC	28,47
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des soutiens de population de truite sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

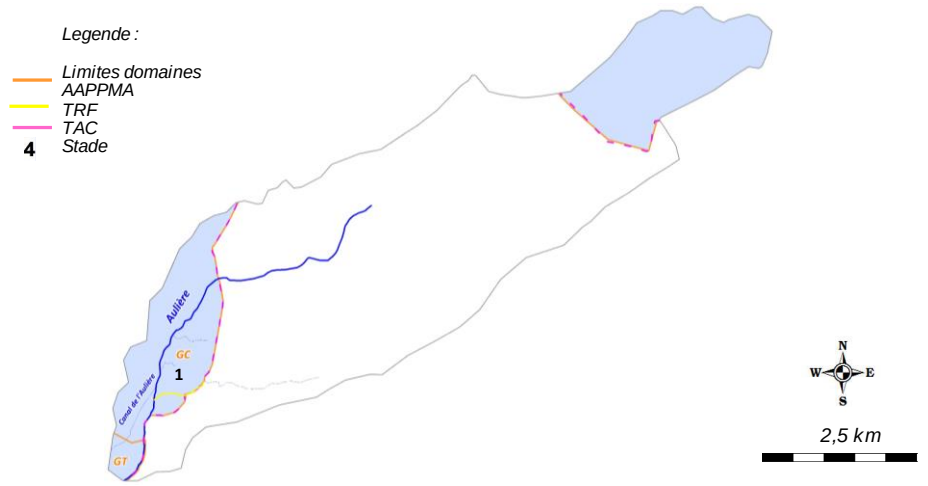

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Rieu Sec	GT	Soutien	Aval	1050	TRF	1	1500	Ecloserie GT

Contexte AULIERE-26.41-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Artificialisation, uniformisation du lit mineur	Une forte artificialisation du milieu est observé sur une grande partie du linéaire, sauf sur le secteur intermédiaire, plus stable et plus diversifiée.	Modéré	Fort
Facteur principal	Ensablement du lit mineur	Il est observé sur la partie la plus amont du bassin un ensablement marqué des fonds, lié à l'occupatrion du sol sur ce secteur : ce phénomène est lié au ravinement des terres à nues à proximité du cours d'eau.	Modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Prélèvement	Le canal de l'Aulière constitue un important prélèvement qui impacte la capacité d'accueil sur la partie aval, et diminue la résilience du cours d'eau principal.	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur annexe principal	Impact qualitatif lié à des rejets domestiques	Plus complexe à identifier, il semblerait que le milieu subisse une dégradation qualitative par des apports d'intrants ou des effluents domestiques pouvant provenir de la STEP de Grillon.	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur annexe à principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques pose question : on note la présence de plusieurs plans d'eau dont un principal sur le Rau de Gourdouillère, pouvant engendrer des impacts qualitatifs et quantitatifs.	Faible à modéré	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte AULIERE-26.41-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Aulière	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement	Aulière	Partiellement	Partiellement	Totalement
Identification des problématiques qualitatives et amélioration	Aulière amont	Totalement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Rau de la Gourdouillère	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte AULIERE-26.41-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	AUL-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	3	La capacité habitationnelle est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois très marquées de l'Aulière. Afin de retrouver un profil équilibré du cours d'eau et un certain niveau de fonctionnalité, il est proposé la mise en oeuvre d'action de restauration morphologique de type R2 voire R3. Cette renaturation partielle ou totale pourra s'effectuer sur des troncons tests qui resteront à définir.	Aulière	FRDR11833	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBVL	A définir
	Restauration du milieu	AUL-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2	3	La capacité habitationnelle est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois très marquées de l'Aulière. Les opérations de renaturation totale ou partielles etant lourdes à mettre en place et couteuses, elle ne repondront pas toutes aux objectifs d'amélioration de l'habitat à court terme. Il est ainsi proposé en parallèle et sur des secteurs qui resteront à définir, la mise en oeuvre d'une restauration physique lègère de type R1, permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Aulière	FRDR11833	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBVL FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	5000 € / chantier de 100 ml
	Restauration du milieu	AUL-RM3	Limiter les prélèvements par le canal de l'Aulière	1	3	Le canal de l'Aulière constitue un prélèvement conséquent et impacte ainsi considérablement la ressource et donc la fonctionnalité de l'Aulière à l'aval. Ce canal prélève au niveau du lieu-dit margeri pour alimenter une papetterie, pour se rejeter sur le Lez vers Montségur-sur-Lauzon, court circuitant ainsi les 2 km aval. Le canal est également utilisé pour l'irrigation.	Aulière	FRDR11833	Améliorer la phase de croissance en offrant une meilleure capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF7 et ses dispositions	Mesures RES0201 RES0202 RES0203 RES0303	SMBVL	/
GA2	Communication et sensibilisation	AUL-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303 AGR0802 COL0201	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	2 000,00 €
	Amelioration connaisance	AUL-AC1	Réaliser une campagne IBGN	3	3	La problématique potentielle qualitative sur l'Aulière est à vérifier par la mise en œuvre d'une campagne d'inventaire IBGN. Sont à dicriminer les éventuels rejets domestiques (STEP de Grillon) et l'impact de la traversée de zones cultivées.	Aulière	FRDR11833	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	Mesures AGR0303 AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	5 000,00 €
GA3	Autre	AUL-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	Une problématique pland 'eau a été identifiée sur l'Aulière amont, de par la présence d'espèces inféodées aux milieux lentiques. Il sembleraient provenir d'un ou plusieurs plans d'eau en communication directe avec le Rau de la Gourdouillère, affluent de l'Aulière. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Aulière	FRDR11833	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	A définir
GA4	Amelioration connaisance	AUL-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	480,00 €

Contexte AULIERE-26.41-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des nombreuses perturbations identifiées, et de la connaissance aujourd'hui encore limitée sur la thermie de l'Aulière, il est préconisé des déversements ponctuels de poissons surdensitaires.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

XI. SOUS-BASSIN VERSANT DE L'EYGUES

DU_11_02

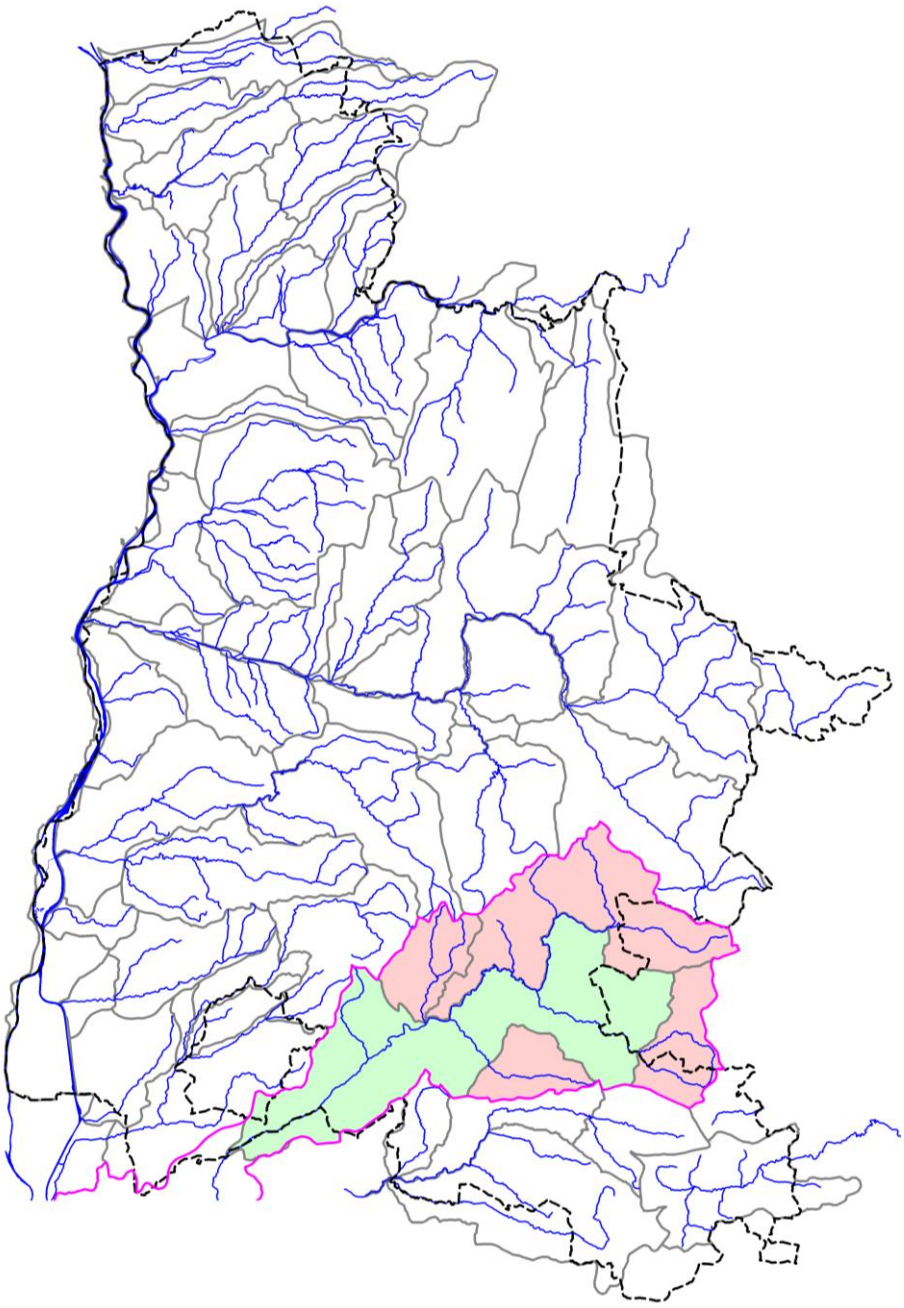

11.1. CONTEXTE SALMONICOLE EYGUES AMONT ET ENNUYE AMONT

EYGENN-26.42-S

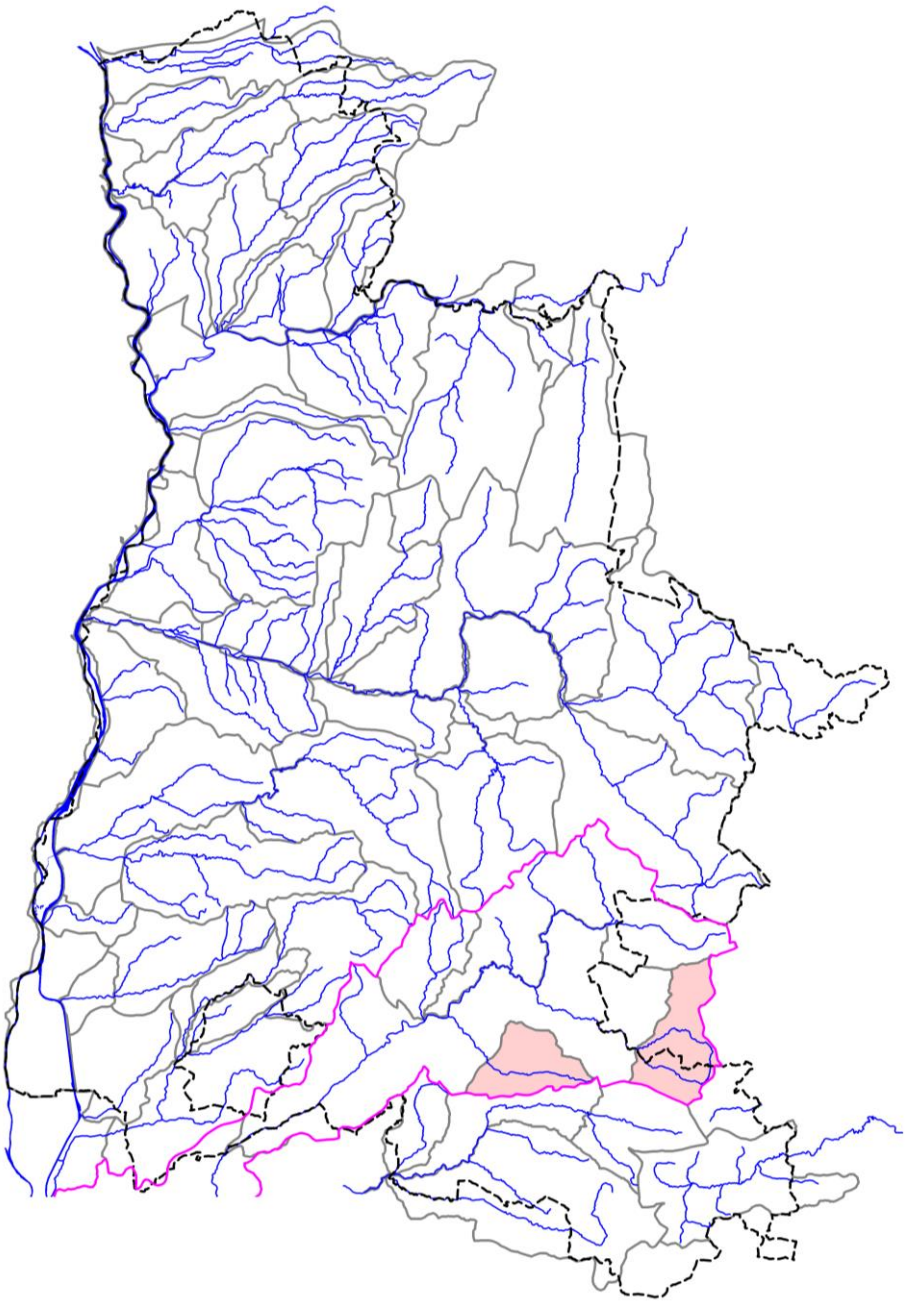

EYGENN-26.42-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

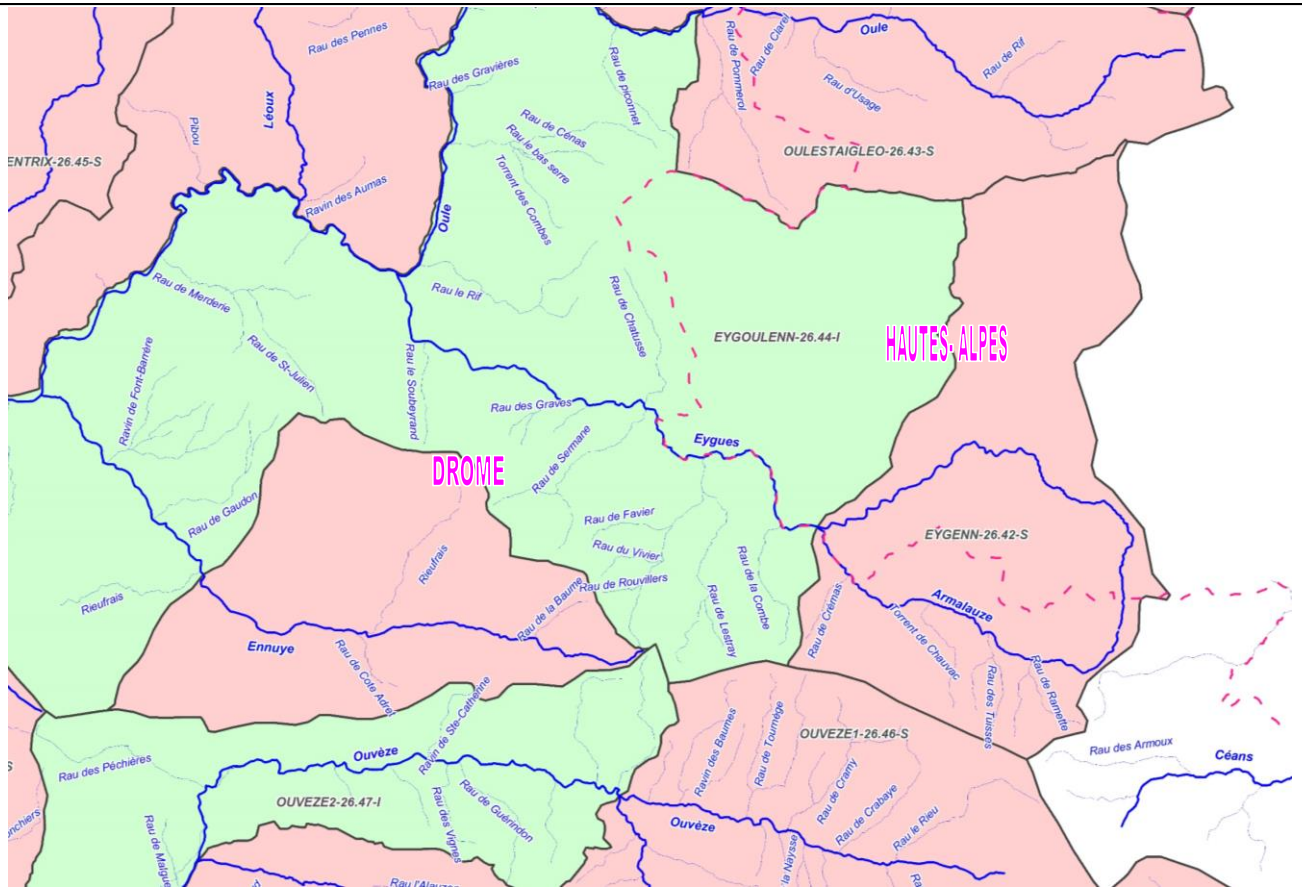

ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE EYGENN-26.42-S (Eygues amont et Ennuyé amont)

Contexte EYGENN-26.42-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

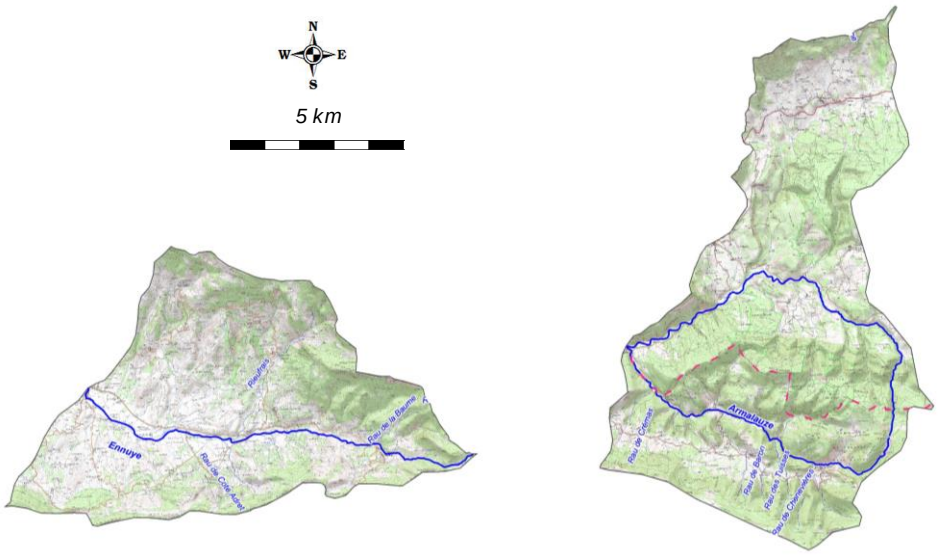

L'Eygues est une rivière issue des montagnes préalpines qui circule d'est en ouest et qui conflue avec le Rhône à l'aval d'Orange, au droit de la commune de Caderousse. Son bassin versant, à cheval sur trois départements (Hautes-Alpes, Drôme et Vaucluse), et deux régions, couvre près de 1055 km2. Elle prend sa source au pied du sommet de Peyle, situé dans le massif des Baronnies, entre la Drôme et les Hautes- Alpes. Lors de son entrée dans le Vaucluse, la rivière, dénommée Eygues en amont, prend le nom d'Aygues. D'orientation générale NNW-SSE, elle traverse deux grandes unités géographiques (les préalpes et la vallée du Rhône) d'où une dichotomie forte du bassin versant avec un bassin amont caractérisé par un paysage de moyennes montagnes (sommet culminant à 1571 m) fortement disséqué par des vallées étroites où s'écoulent des rivières torrentielles et un bassin aval formé de collines au relief plus doux, encadrant une plaine alluviale très large dominée par la viticulture et l'arboriculture. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : l'Armalause, l'Oule (29 km), l'Ennuyé (20 km), le Bentrix (14 km), la Sauve et la Ruade.

Profil topographique du cours d'eau principal

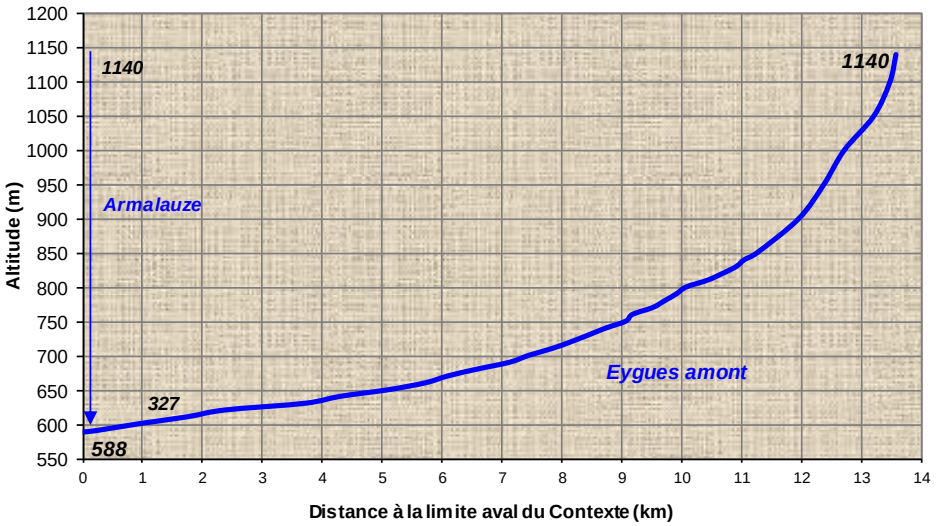

Contexte EYGENN-26.42-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Eygues / Source Ennuye		
	Aval	Confluence Armalauze / Ennuyé à Ste-Jalle		
	Affluents	Armalauze		
	Plans d'eau	Présence de 51 plans d'eau sur l'ensemeble du contxte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Eygues		***I***	**13,6**
	Armalauze		Gauche	10,48
	Ennuyé		Gauche	13,07
Surface du contexte (km2)	142,5			
Surface du bassin versant (km2)	1101			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,613	
	Module (m3/s)		1,022	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1140	
		Altitude aval (m)	588	
		Pente Moyenne (pm)	40,59	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	0	
		Hauteur cumulée (m)	0	
	Taux d'étagement (%)		0	
Geologie	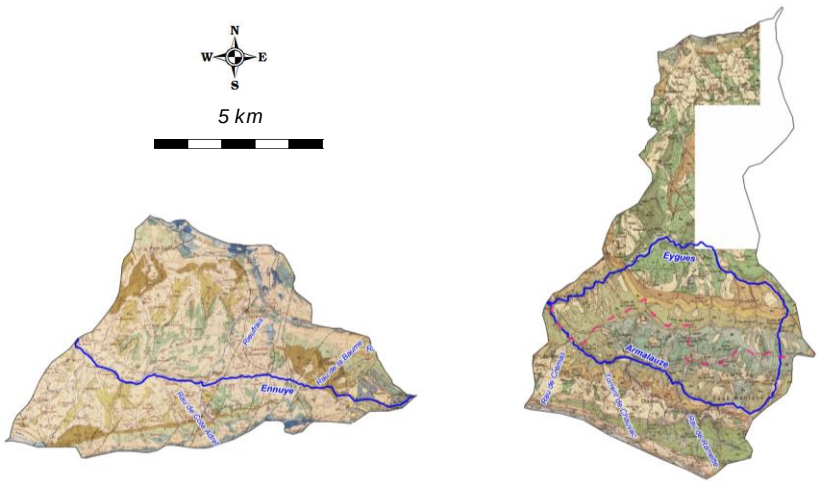			
	La nature et la structure des terrains présents au sein du bassin versant y conditionnent la circulation et le transfert de l'eau. On distinguera au sein du bassin versant deux grandes régions naturelles, marquées dans la topographie, dont la limite passe aux environs de Nyons : à l'est le domaine sub-alpin des Baronnies occidentales où dominent les formations marno-calcaires plissées des Préalpes, et à l'ouest, la bordure de la dépression rhodanienne où l'on rencontre des dépôts tertiaires et quaternaires plus récents.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Laux-Montaux, Chauvac, Roussieux, St-Sauveur-Gouvernet, Besignan, Bellecombe-Tarendol, Le Poet-Sigillat, Ste-Jalle			

Assainissement	A ce jour, sur les 68 communes du bassin versant : 31 communes ne sont pas équipées de station d'épuration, 28 communes possèdent une ou plusieurs stations d'épuration (35 stations sur le bassin versant) ayant un rejet direct ou indirect sur l'Eygues, 2 communes sont raccordées sur une station d'épuration d'une autre commune (Venterol sur la commune de Nyons et Cornillon sur l'Oule sur la commune de La Motte Chalançon), et 7 communes possèdent une station rejetant dans un autre bassin versant (Rhône, Lez, Ouveze, Buech, etc.).
Occupation du sol	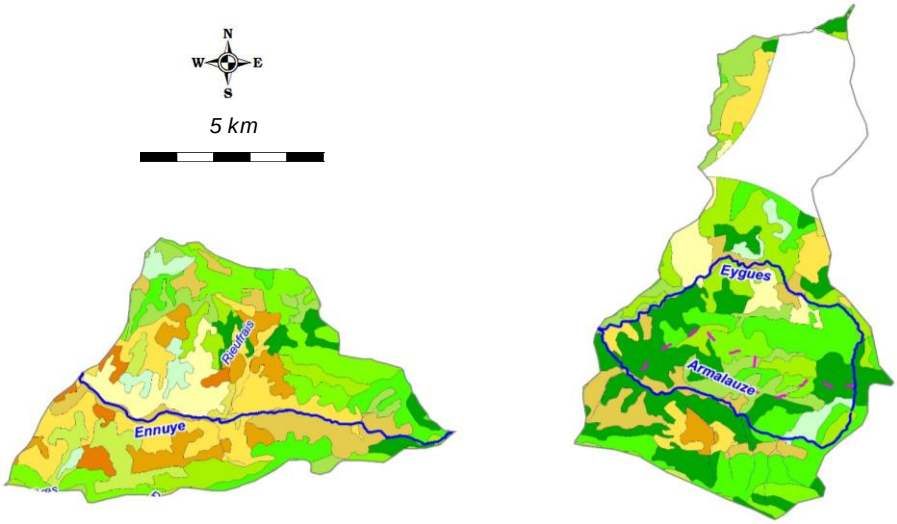
	L'Eygues et ses affluents prennent leur source au sein de forêts de conifères, de forêts de feuillus, de landes et autres zones dites naturelles. Les parties agricoles se cantonnent aux parties exploitables à savoir les fonds de vallées principalement. De Nyons à Orange, la plaine constitue un territoire idéal pour le développement de l'agriculture, dominée par la vigne. Malgré la présence de la ville de Nyons et des villes du pourtour d'Orange, les zones urbanisées, constituées essentiellement de villages, sont peu développées sur le territoire.
Industrie	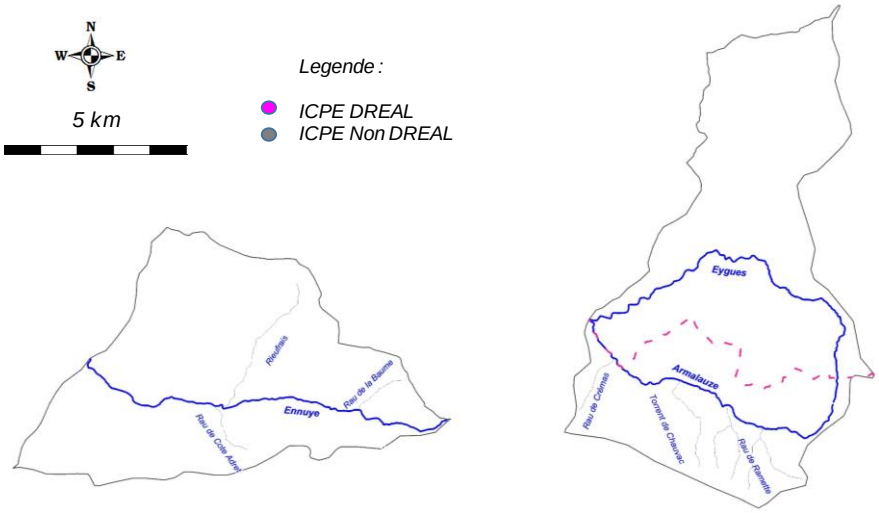
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3239OT et 3139OT

Mesures règlementaires de protection

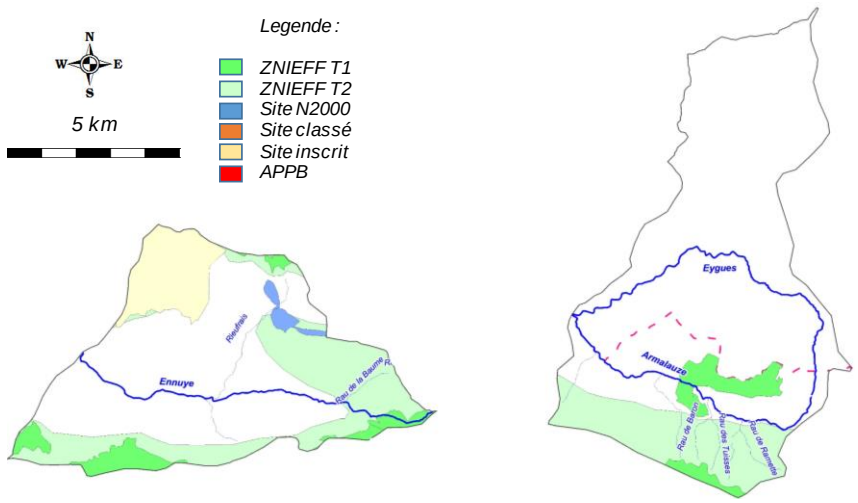

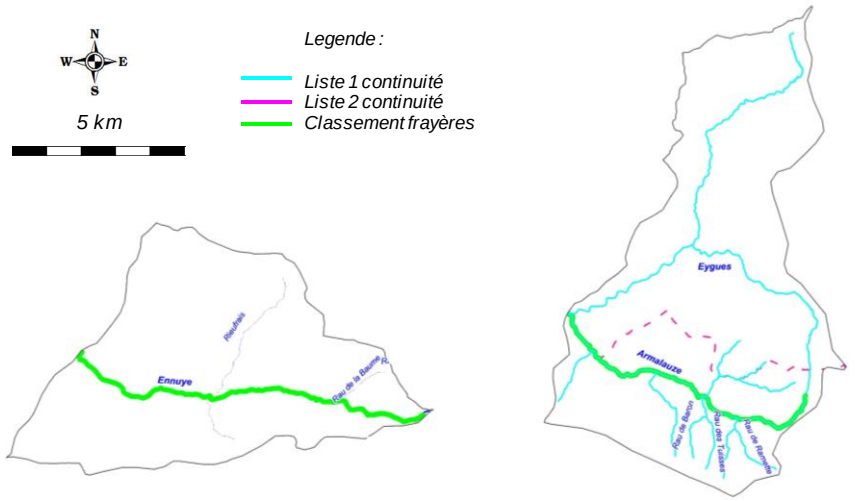

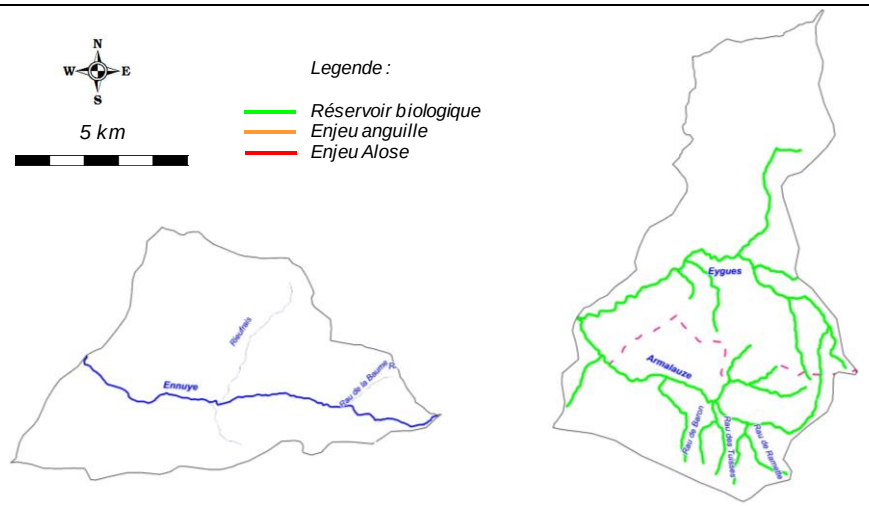

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies, Gorges de l'Eygues (ZPS)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI257 - Vieux village du Poet-Sigillat
ZNIEFF type 2	2619 - Chainons méridionaux des Baronnies
	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26000042 - Crêtes de Chauvac et Saint-André-de-Rosans	
		26190009 - Montagne de Chamouse	
		26190016 - Montagne de la Vanige	
		26190014 - Plateau des Moures et de Saint-Auban-sur-Ouvèze	
		26190006 - Montagne de Montlaud	
		26190013 - Montagne de Linceuil	
		26180008 - Montagne du Casset	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_508 - L'Eygues ou Aygue	
		L1_1160 - Torrent de l'Esclate	
		L1_1161 - L'Armalause et ses affluents	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000233 - Poisson liste 1 - L'Armalauze	
		026I000088 - Poisson liste 1 - L'Ennuyé	
	Réservoir biologique	RBioD00477 - L'Eygues, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Bentrix, et leurs affluents exceptés le Ravin de Marnas, le Rieu, l'Ennuye, l'Oule, l'Idane et les ruiseaux de la Merderie, de Léoux et de Baudon	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIDRESO	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule).	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte EYGENN-26.42-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_02***						
	Intitulé	***Eygues***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR2012	L'Eygue	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR12025	Torrent de l'Esclate	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR404	L'Ennuye	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte EYGENN-26.42-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B4 à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, BLN, CHE
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Armalauze	2015	Chauvac, 20 m aval pont RD316a	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-ARM-01
Ennuyé	2015	Bésignan, 20 m aval pont RD593	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-ENN-01
Ennuyé	2015	St-Sauveur, 74 m aval passage à gué la Lauze	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM	Station RC-ENN-01

Contexte EYGENN-26.42-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

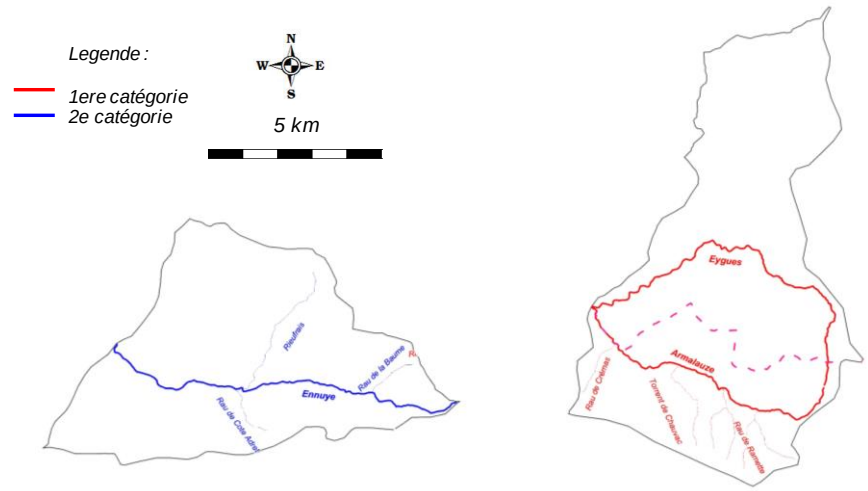

2ème catégorie piscicole	Eygues amont et affluents, Armalauze et affluents
1ère catégorie piscicole	Ennuyé et affluents

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Hautes-Alpes

Gestionnaires piscicoles

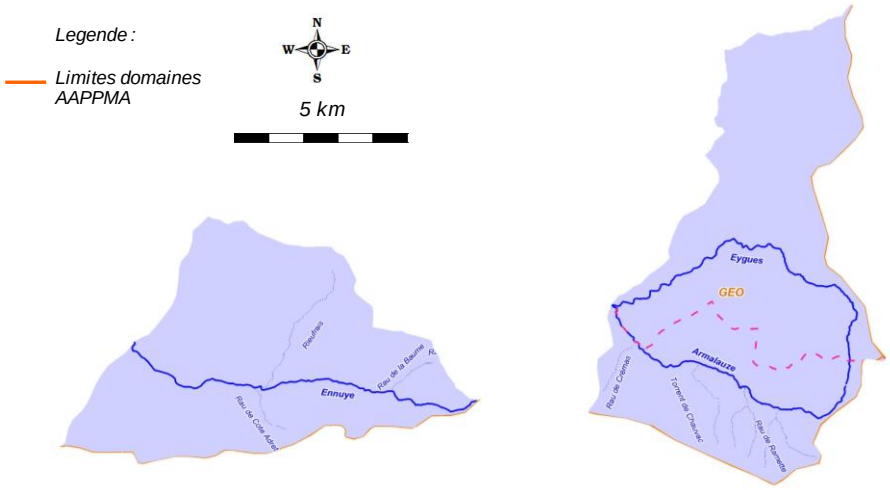

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GEO	Gaule de l'Eygues et de l'Oule	485	847,5	142,5
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte EYGENN-26.42-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles de l'Ennuyé (hydrologie, thermie, colmatage), accentué par la présence d'une foret de pin, et de plans d'eau, pouvant avoir un impact quantitatif, nécessite un bonne capacité de déplacement des espèces repères et des espèces cibles, en periode de reproduction, mais également en période d'étiage estival.	Fort	Modéré
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage est observé principalement sur l'Ennuyé amont et médian aval, et semble etre lié au lessivage des sols.	Fort	Modéré
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'ecoulement et des habitats	La capacité d'accueil est déficitaire notamment sur la partie médiane de l'Ennuyé, principalement due à une incision marquée sdu lit et une deconnexion des berges et de la ripisylve.	Modéré	Fort
Facteur annexe	Impact potentiel des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur des affluents en communication avec l'Ennuyé est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à Modéré	Faible à Forte
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte BENTRIX-26.45-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Impact lié à la présence de la pisciculture des Condamines	La pisciculture est en lien direct avec un affluent du Bentrix, le Rau des Condamines, de par la présence de nombreux individus de truite arc-en-ciel sur le cours d'eau. Cette présence, meme accidentelle met en avant un risque de concurrence directe avec la poluation de truite fario, mais aussi et surtout un risque sanitaire vis à vis de la population remarquable d'écrevisses à pattes blanches.	Potentiellement modéré	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte EYGENN-26.42-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration morphologique	Ennuyé	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité ecologique	Ennuyé	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario	Ennuyé	Totalement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte EYGENN-26.42-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environnemental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Amelioration de connaissance	EYE-AC1	Réaliser un inventaire complementaire du ROE	3	2	Il semblerait que le référentiel ROE soit incomplet sur l'Ennuyé : un ouvrage est en effet existant (seuil des Touches). L'action consiste à s'assurrer d'avoir une connaissance exhausitive des ouvrages sur ce cours d'eau, puis de proposer leur équipement. Le seuil des Touches (non identifié ROE). Il est nécessaire d'ajouter ce dernier à la base Géoif, et surtout de reparcourrir l'intégralité du lineaire afin de vérifier l'exhaustivité de la liste des ouvrages transversaux.	Ennuyé	FRDR404	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	FDPPMA26 AFB A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	500,00 €
	Dispositif de franchissement	EYE-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE65279 (Gué de Serre d'Enguillard, Hauteur de chute = 1,3 m)	1	3	Aux vues des enjeux piscicoles sur l'Ennuyé aussi bien en période de reproduction qu'en période d'étiage, un amenagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire est indispensable. Néanmoins, il est prioritaire de connaître précisemment les ouvrages présents sur le linéaire avant de réaliser une action sur cet ouvrage.	Ennuyé	FRDR404	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SIDRESO	65 000,00 €
GA2	Restauration du milieu	EYE-RM1	Mettre en place un plan de gestion du transport solide	1	2	Un certain nombre d'études ont été mises en place en 2011 lors de la phase préalable à la mise en place d'un contrat de rivière sur le bassin, dont une étude géomorphologique. L'absence d'une structure de gestion cohérente à l'échelle du BV n'a pas permis sa mise en ouvre opérationnelle. Celle-ci est nénamoins essentielle sur ce bassin aynt subit de nombreuses incidences morphologiques et nécessite des restaurations majeures	Ennuyé	FRDR404	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO	A definir
	Restauration du milieu	EYE-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2	3	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et des faibles débits / hauteurs d'eau sur l'Ennuyé. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Ennuyé	FRDR404	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	EYE-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	/
GA3	Autre	EYE-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2	3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Ennuyé. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieures types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existance légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ....), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc .....).	Ennuyé	FRDR404	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	A définir
	Amélioration de connaissance	EYE-AC2	Réaliser une campagne de recensement des frayères à truite fario	3	3	L'Ennuyé est touché par un colmatage conséquent. Les individus recensés lors des peches electriques sont a priori tous issus du soutien (Boites Vibert). Il est indispensable afin d'optimiser les modalités de gestion de connaître précisemment la capacité de recrutement du cours d'eau. Ainsi, des comptage de frayères seront réalisés sur l'ensemble du linaire de l'Ennuyé et de ses affluents.	Ennuyé	FRDR404	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	2 000,00 €
	Amélioration de connaissance	EYE-AC3	Réaliser une campagne de terrain sur l'Armalauze (description habitat + sondage)	3	3	Un complement de connaissance du cours d'eau doit etre apporté afin de conforter le diagnostic réalisé pour la station d'inventaire. Il est primordial d'avoir une vision plus globale vis-à-vis des capacités d'accueil, de recrutement et des espèces présentes.	Armalauze	FRDR2012	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	2 000,00 €
	Amélioration de connaissance	EYE-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	320,00 €
GA4	Autre	EYE-AU2	Encourager la création d'une structure de gestion type EPTB	1	2	Les communes du bassin versant de l'Eygues (67 au total) sont réparties entre 3 syndicats intercommunaux chargés de la gestion de l'Aygues et de ses affluents : le SIAA, le SIDREI et le SIDRESO. La complexité administrative de l'Aygues nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion concertée, au travers d'une structure unique pour l'ensemble du bassin, de type EPTB. Cette demarche est nécessaire pour la mise en oeuvre du contrat de rivère, ainsi que des actions préconisées par le PDPG.	Ensemble du basin	/	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	SIDRESO SIDREI SIAA	/

Contexte EYGENN-26.42-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur l'Armalauze, de par sa valeur remarquable (forte capacité de recrutement, et présence de truite fario de souche méditerranéenne). Le cycle biologqiue de la truite fario semble bien fonctionner sur ce milieu ne subissant pas de perturbation particuliere	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	Les resultats montrent une population de truite fario très déséquilibrée sur l'Ennuyé, et de nombreuses actions sont à entreprendre afin de retrouver un milieu conforme. Il est ainsi préconisé un soutien de population. Une tentative d'introduction d'individus au stade 1 ou 2 peut etre tentée.	**Gestion raisonnée**

11.2. CONTEXTE SALMONICOLE OULE AMONT ESTABLET AIGUEBELLE ET LEOUX

OULESTAIGLEO-26.43-S

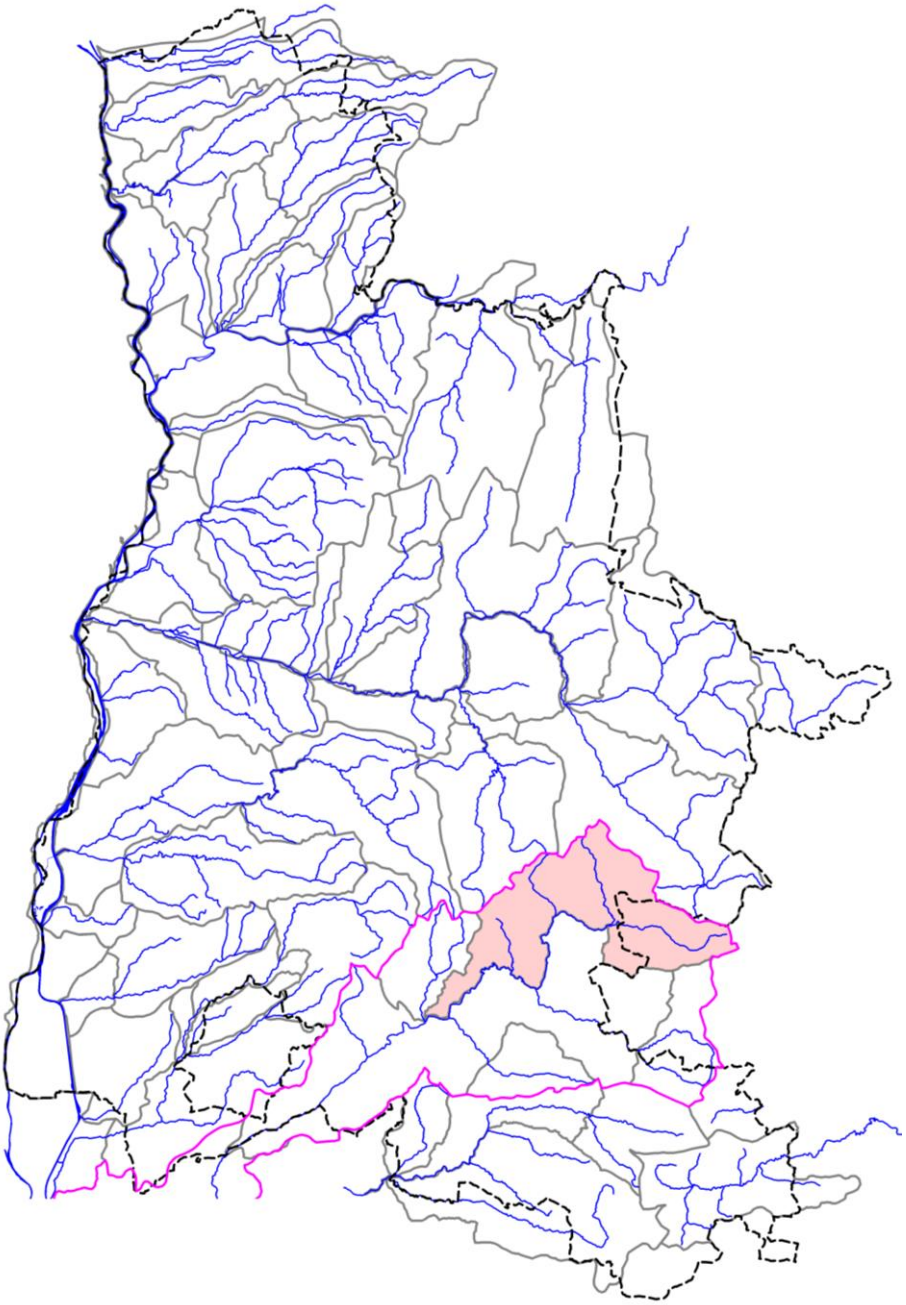

OULESTAIGLEO-26.43-S

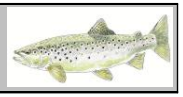

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

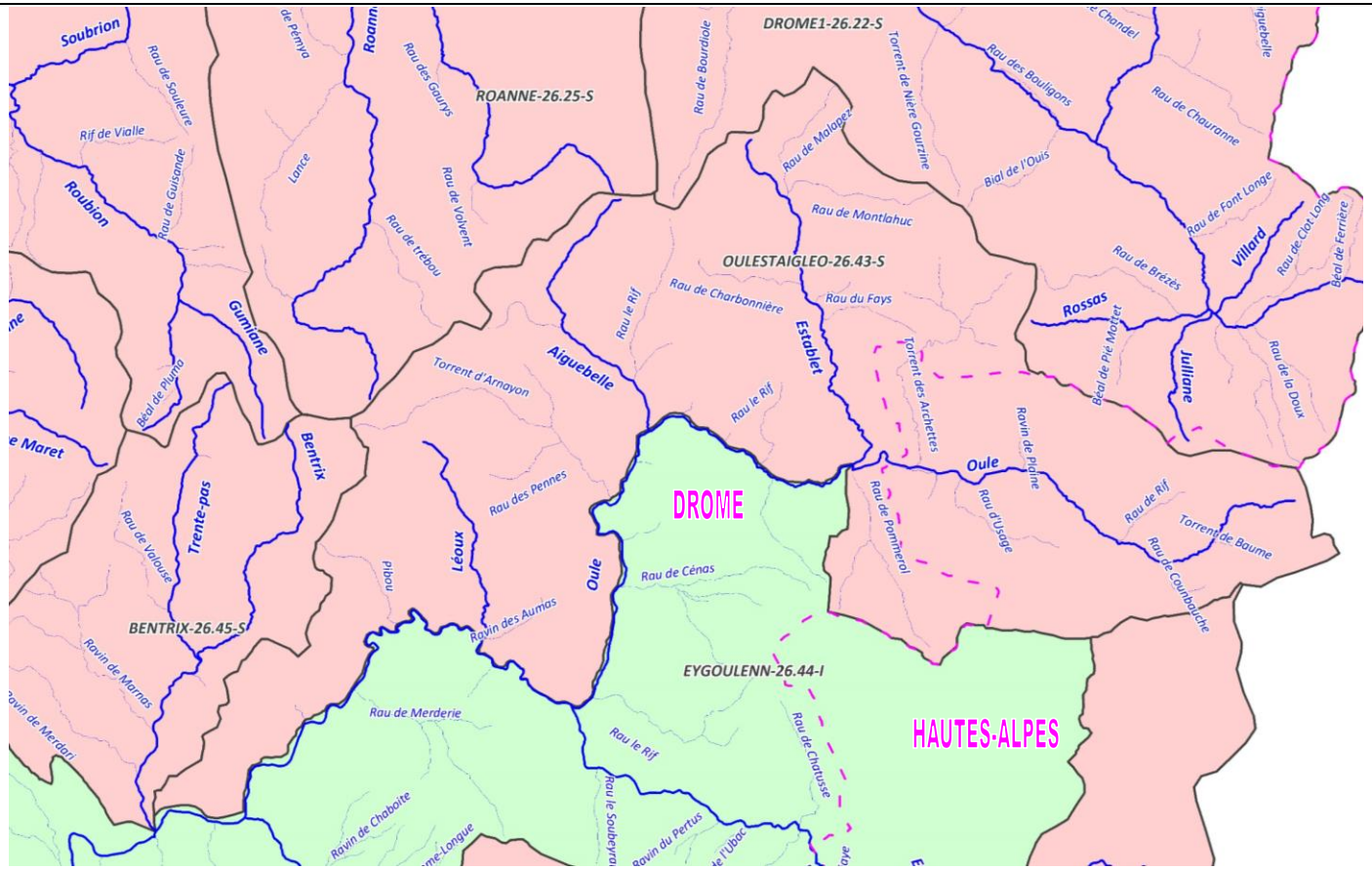

ECHELLE : 5 km	CONTEXTE SALMONICOLE OULESTAIGLEO-26.43-S (Oule amont, Establet, Aiguebelle et Léoux)

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

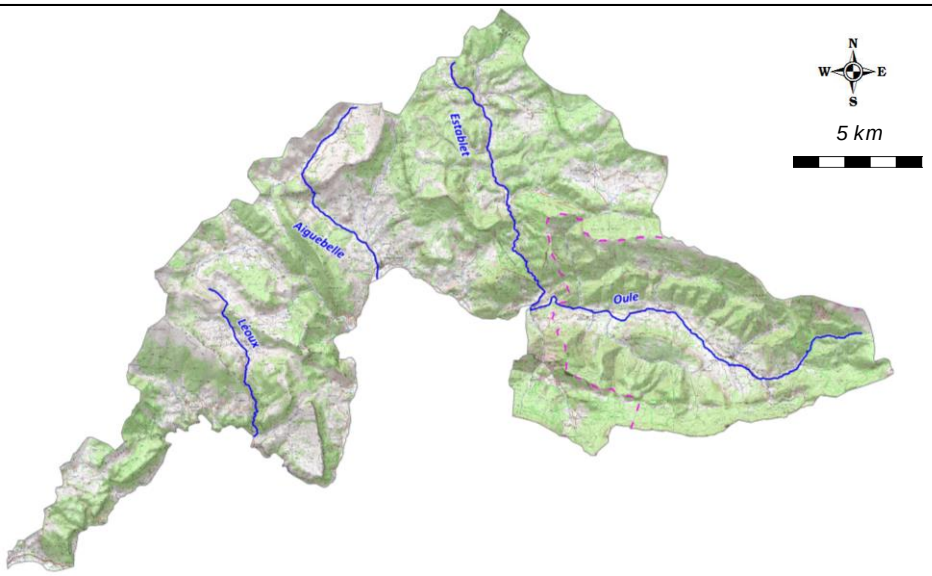

L'Eygues est une rivière issue des montagnes préalpines qui circule d'est en ouest et qui conflue avec le Rhône à l'aval d'Orange, au droit de la commune de Caderousse. Son bassin versant, à cheval sur trois départements (Hautes-Alpes, Drôme et Vaucluse), et deux régions, couvre près de 1055 km2. Elle prend sa source au pied du sommet de Peyle, situé dans le massif des Baronnies, entre la Drôme et les Hautes- Alpes. Lors de son entrée dans le Vaucluse, la rivière, dénommée Eygues en amont, prend le nom d'Aygues. D'orientation générale NNW-SSE, elle traverse deux grandes unités géographiques (les préalpes et la vallée du Rhône) d'où une dichotomie forte du bassin versant avec un bassin amont caractérisé par un paysage de moyennes montagnes (sommet culminant à 1571 m) fortement disséqué par des vallées étroites où s'écoulent des rivières torrentielles et un bassin aval formé de collines au relief plus doux, encadrant une plaine alluviale très large dominée par la viticulture et l'arboriculture. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : l'Armalause, l'Oule (29 km), l'Ennuyé (20 km), le Bentrix (14 km), la Sauve et la Ruade.

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Oule (amont conf Establet)	15,59	1427	590	53,69
Establet	11,71	970	590	32,45
Aiguebelle	8,805	1035	533	57,01
Léoux	6,856	924	399	76,58

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Oule, Establet, Aiguebelle, Léoux		
	Plans d'eau	Présence de 52 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Oule (amont confluence Establet)		**/**	**15,59**
	Establet		Droite (Oule)	11,71
	Aiguebelle		Droite (Eygues)	8,8
	Léoux		Droite (Eygues)	6,86
Surface du contexte (km2)	244,3			
Surface du bassin versant (km2)	1101			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	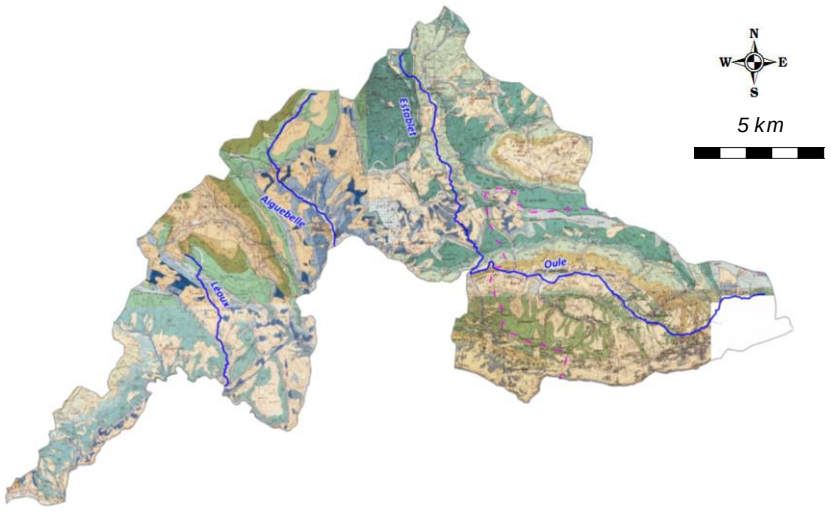			
	La nature et la structure des terrains présents au sein du bassin versant y conditionnent la circulation et le transfert de l'eau. On distinguera au sein du bassin versant deux grandes régions naturelles, marquées dans la topographie, dont la limite passe aux environs de Nyons : à l'est le domaine sub-alpin des Baronnies occidentales où dominent les formations marno-calcaires plissées des Préalpes, et à l'ouest, la bordure de la dépression rhodanienne où l'on rencontre des dépôts tertiaires et quaternaires plus récents.			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montmorin, Bruis, Ste-Marie, Pommerol, La Charce, St-Dizier-en-Diois, Bellegarde-en-Diois, Establet, Rottier, La Motte-Chalancon, Chalancon, Cornillon-sur-L'Oule, Rémuzat, Arnayon, Villeperdrix, St-May, Sahune, Curnier, Les Pilles
Assainissement	A ce jour, sur les 68 communes du bassin versant : 31 communes ne sont pas équipées de station d'épuration, 28 communes possèdent une ou plusieurs stations d'épuration (35 stations sur le bassin versant) ayant un rejet direct ou indirect sur l'Eygues, 2 communes sont raccordées sur une station d'épuration d'une autre commune (Venterol sur la commune de Nyons et Cornillon sur l'Oule sur la commune de La Motte Chalançon), et 7 communes possèdent une station rejetant dans un autre bassin versant (Rhône, Lez, Ouveze, Buech, etc.).
Occupation du sol	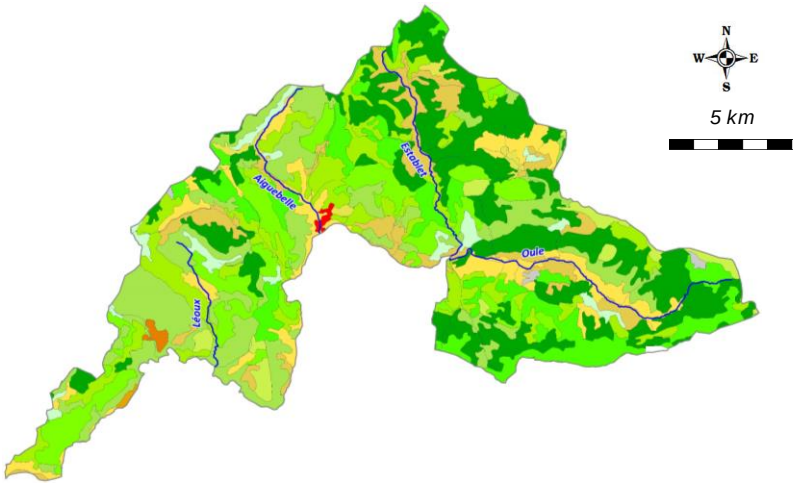
	L'Eygues et ses affluents prennent leur source au sein de forêts de conifères, de forêts de feuillus, de landes et autres zones dites naturelles. Les parties agricoles se cantonnent aux parties exploitables à savoir les fonds de vallées principalement. De Nyons à Orange, la plaine constitue un territoire idéal pour le développement de l'agriculture, dominée par la vigne. Malgré la présence de la ville de Nyons et des villes du pourtour d'Orange, les zones urbanisées, constituées essentiellement de villages, sont peu développées sur le territoire.
Industrie	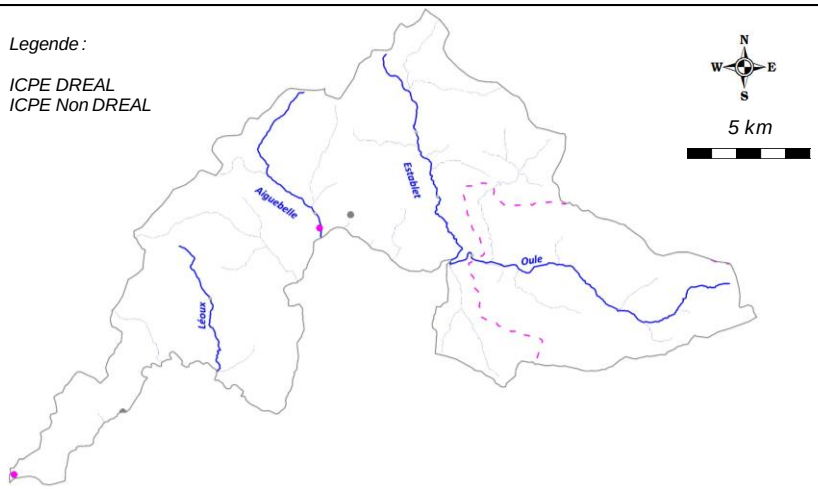
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT, 3138OT et 3238OT

Mesures règlementaires de protection

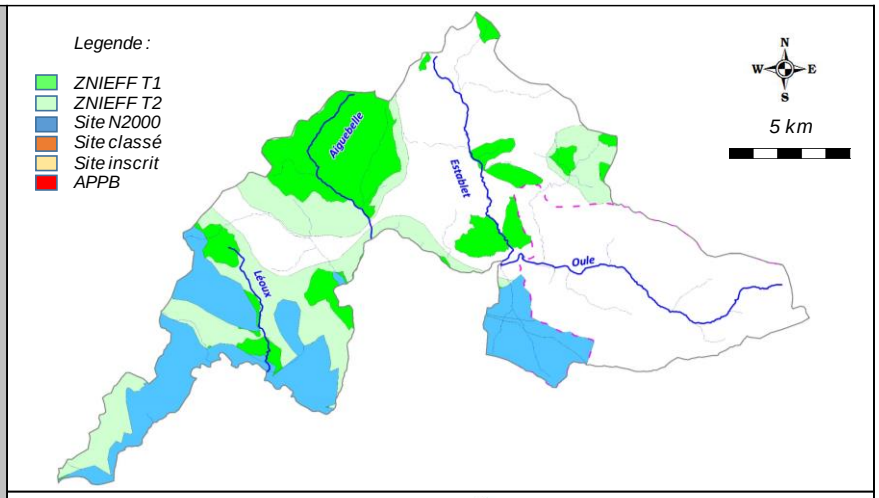

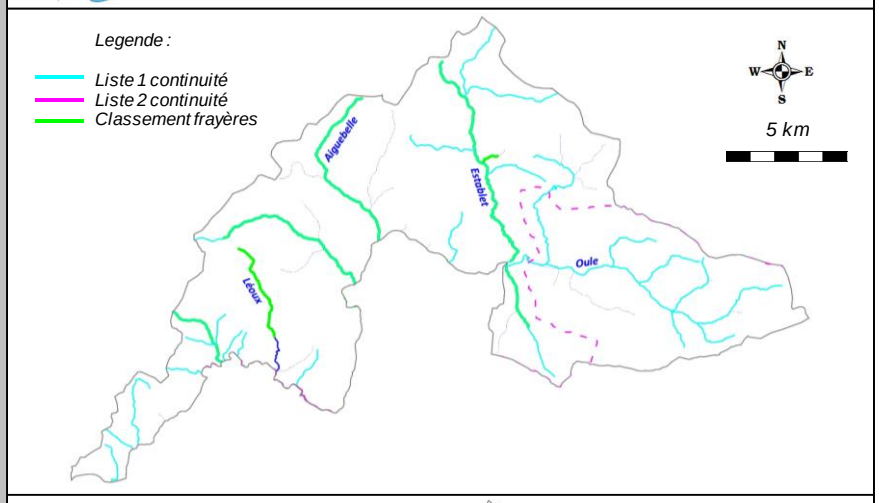

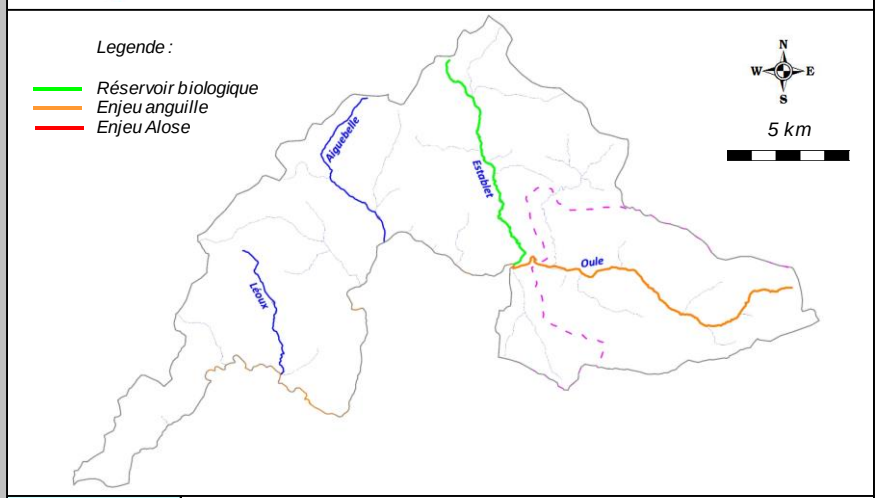

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies, Gorges de l'Eygues (ZPS)
	FR8201695 - Pelouses et habitats rocheux de Pommerol
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2613 - Chainons du Diois Central
	2614 - Haut Diois : Haut bassin de la Drôme
	2617 - Chainons Occidentaux des Baronnies
	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection

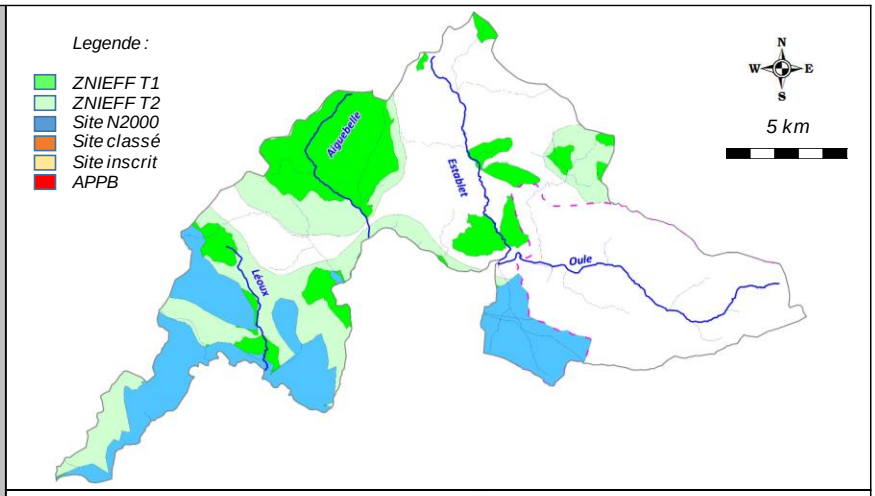

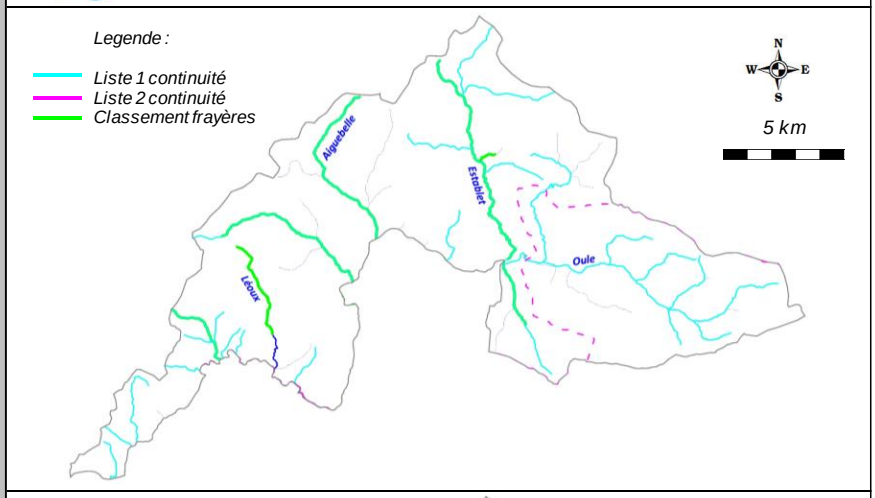

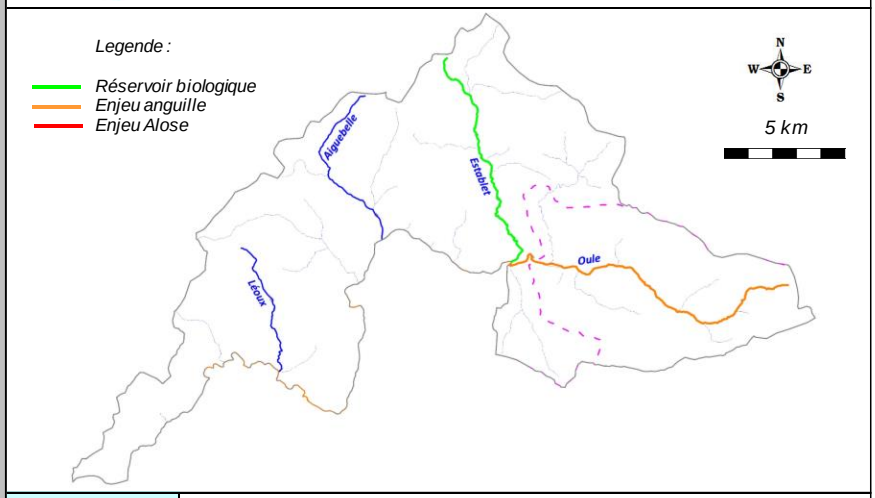

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies, Gorges de l'Eygues (ZPS)
	FR8201695 - Pelouses et habitats rocheux de Pommerol
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2613 - Chainons du Diois Central
	2614 - Haut Diois : Haut bassin de la Drôme
	2617 - Chainons Occidentaux des Baronnies
	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26180010 - Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond
		26180006 - Saint-Roman, Piégros, et gorges de Pommerol
		26000050 - Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias
		26000031 - Bois du Fays et le ravin de Pissarotte
		26140004 - Vallon de Commendrat à Saint-Dizier-en-Diois
		26140001 - Montagne de L'Aup et montagne de Dindaret
		26140005 - Montagne de Tarsimoure
		26000035 - Montagne de Montenier
		26000047 - Col de Pommerol
		26130003 - Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau
		26180009 - Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebelle
		26180001 - Montagne d'Angèle
		26180002 - Plateau de Saint-Laurent
		26180003 - Gorges de l'Aygues
		26170005 - L'Eygues entre Les Pilles et Curnier
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_510 - L'Oule
		L1_1176 - Ruisseau de Counbauche
		L1_1178 - Ruisseau de Font Sara
		L1_1177 - Le Rif de Montmorin
		L1_1179 - Infernet
		L1_1180 - Ruisseau de Plaine
		L1_1181 - Torrent des Archettes
		L1_1182 - Ruisseau de Pommerol
		L1_1183 - Ruisseau d'Establet et ses aflluents
		L1_1185 - Le Rif de Rottier
		L1_511 - Ruisseau d'Aiguebelle
		L1_512 - Torrent d'Arnayon
		L1_518 - Ravin de Lauzas
		L1_520 - Ravin des Terrasses
		L1_521 - Ruisseau de la Croix
		L1_514 - Le Ruisseau du Pibou et ses affluents
		L1_522 - Ruisseau du Grand Ubac
		L1_515 - Ruisseau du Rotas
		L1_523 - Ravin de l'Ubac
		L1_525 - Ruisseau de Combe Fleurie
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000238 - Poisson Liste 1 - Ruisseau d'Establet
		026I000001 - Poisson Liste 1 - La Pissarotte (de la cascade à la confluence avec l'Establet)
		026I000239 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Pommerol (du Pont RD438, route de Pommerol à la confluence avec l'Oule)
		026I000159 - Poisson Liste 1 - Ruisseau d'Aiguebelle
		026I000365 - Poisson Liste 1 - Torrent d'Arnayon
		026I000160 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Léoux (des sources au Passage de Rochesourde)
		026I000237 - Poisson Liste 1 - Ruisseau du Pibou

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Réservoir biologique*	RBioD00476 - L'Oule, de sa source à l'amont de sa confluence avec le Ruisseau d'Aiguebelle, et ses affluents excepté le Ruisseau de Pommerol	
	ZAP	FRDR2011-ZA - L'Oule	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIDRESO	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule).	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	L'oule est classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille		

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_02***						
	Intitulé	***Eygues***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR2011	L'Oule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11899	torrent des archettes	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10250	ruisseau de pommerol	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11677	ruisseau d'establet	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10815	ruisseau d'aiguebelle	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11740	torrent d'arnayon	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11665	ruisseau de léoux	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquuifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	/	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3 à B4
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, ANG
	Espèces centrales	TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	LOF, BLN, CHE, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur l'Oule.	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Oule	2016	La Charce, limite départementale	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF	Station RR-OUL-01
Establet	2016	Establet, Pastel	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-EST-01
Establet	2016	Establet, Bas Establet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-EST-01
Aiguebelle	2016	La Motte-Chalancon, 300 m aval confluence Rau du Rif	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI	Station RR-AIG-01
Léoux	2016	Villeperdrix, Les Barnouins, pont de Léoux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-LEX-01

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

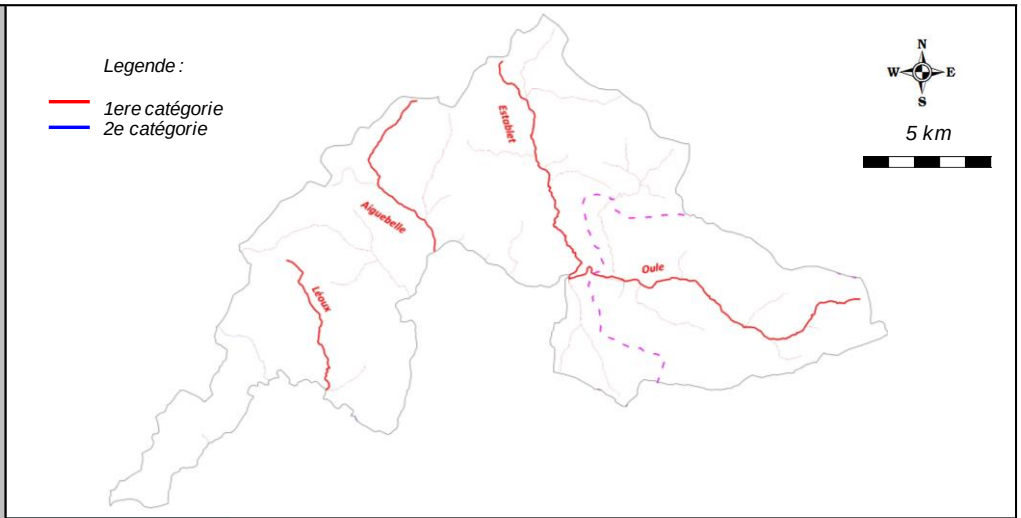

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Hautes-Alpes

Gestionnaires piscicoles

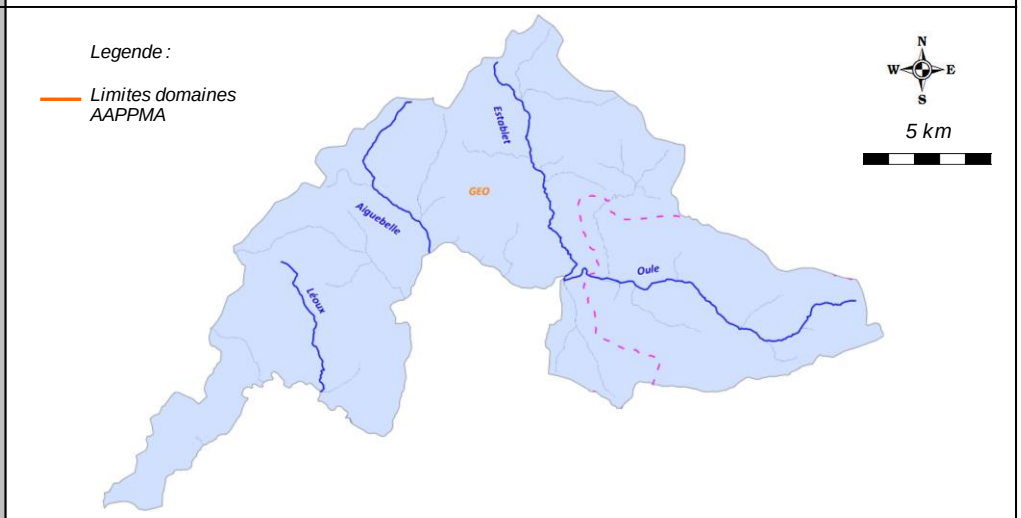

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GEO	Gaule de l'Eygues et de l'Oule	485	846,7	244,3
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	L'habitat est ponctuellement déficitaire sur des secteurs comme l'Oule amont ou sur l'Aiguebelle. Les effets notables se ressentent sur les effectifs de chaque classe de taille, en particulier sur les adultes.	Faible	Modéré à fort
Facteur annexe / principal	Cloisonnement	Il a été identifié sur le Rau d'Aiguebelle une potentielle problématique d'accès aux zones de frayères liée à la présence d'un obstacle à la continuité écologique sur l'aval du cours d'eau.	Modéré	Faible
Facteur annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	Le Léoux est marqué par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive tels que la randonnée aquatique et le canyoning. Ces activités peuvent potentiellement engendrer des impacts sur le frai de la truite fario, dont la population est remqrueble sur ce cours d'eau.	Potentiellement fort	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	***Secteur concerné***	***Objectif de réalisation des actions associées***		
		Court terme (6 ans)	***Moyen terme***	***Long terme***
Restauration de la continuité ecologique	Rau d'Aiguebelle	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Oule, Rau d'Aiguebelle	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Encadrement des activités liées à la pratiques des sports et loisirs d'eau vive	Léoux	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	OEAL-RM1	Mettre en place un plan de gestion du transport solide	1	2	Un certain nombre d'études ont été mises en place en 2011 lors de la phase préalable à la mise en place d'un contrat de rivière sur le bassin, dont une étude géomorphologique. L'absence d'une structure de gestion cohérente à l'échelle du BV n'a pas permis sa mise en ouvre opérationnelle. Celle-ci est nénamoins essentielle sur ce bassin aynt subit de nombreuses incidences morphologiques et nécessite des restaurations majeures	Rau d'Aiguebelle, Oule	FRDR2011	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO	A définir
	Restauration du milieu	OEAL-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2	3	Les opérations de rstauration morphologique profondes seront limitées de par leur cout, et réalisés sur des troncons limités. Des opérations de restauration physique légère peuvent ainsi également etre préconisées. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Rau d'Aiguebelle, Oule	FRDR2011	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO, FDPPMA26, A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Dispositif de franchissement	OEAL-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11368 (Passage à gué, hauteur de chute = ?)	2	3	Le diagnostic a émis l'hypothèse d'une problématique lié à l'ouvrage du passage à gué situé en amont de la Motte-Chalancon, ouvrage situé en partie aval de l'Aiguebelle. Le ROE (Référentiel des Obstcales à l'Ecoulement) ne précise pas la hauteur de chute de l'ouvrage. Une reconnaissance de terrain sera réalisée afin de déterminer le scenario d'aménagement, en vue de décloisonner le secteur.	Rau d'Aiguebelle	/	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SIDRESO	A définir
GA3	Autre	OEAL-AU1	Encourager la création d'une structure de gestion type EPTB	1	1	Les communes du bassin versant de l'Eygues (67 au total) sont réparties entre 3 syndicats intercommunaux chargés de la gestion de l'Aygues et de ses affluents : le SIAA, le SIDREI et le SIDRESO. La complexité administrative de l'Aygues nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion concertée, au travers d'une structure unique pour l'ensemble du bassin, de type EPTB. Cette demarche est nécessaire pour la mise en oeuvre du contrat de rivière, ainsi que des actions préconisées par le PDPG.	Ensemble du contexte	/	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	SIDRESO SIDREI SIAA	/
GA4	Communication et sensibilisation	OEAL-CS1	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	3	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive sur le bassin, en particulier sur le Léoux. On resence sur ce cours d'eau dans le secteur des Gorges la pratique de la randonnée aquatique et du canyoning, sur les périodes estivales, mais qui peuvent également débuter assez tot en saison. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des impacts potentiels sur le frai de la truite fario, selon la période. L'action consiste à mettre en place des mesures permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc ....) à partir d'une meilleure connaissance de la pratique de ces activités et des leurx impacts potentiels sur la faune aquatique. Une opération est en réflexin dans le cadre de la gestion de l'ENS de Villeperdrix pilotée par le CEN. Une premiere opération sera lancée sur le cours d'eau (cf. action OEAL-AC1).	Léoux	/	Assurer la phase d'éclosion / emergence des alevins	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement sur les secteurs à enjeux	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	/	SIDRESO / CEN	25 000,00 €
GA5	Amelioration connaisance	OEAL-AC1	Mettre en place d'une sonde thermique supplémentaire	3	2	Dans le cadre de l'amélioration de la caractérisation des cours d'eau et de la détermination des impacts potentiel de l'activité canyoning / randonnée aquatique sur le Léoux, il est proposé la mis en place d'une sonde thermique aux environs du secteur des gorges, dont l'objectif est de déterminer les durées d'incubation et d'émergence des alevins de truite fario sur le sceteur concerné. Cette oprétaion permettra de définir les périodes de vulnérabilité de l'espèce.	Léoux	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO et le CEN	320,00 €
	Amélioration de connaissance	OEAL-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	160,00 €

Contexte OULESTAIGLEO-26.43-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur ces affluents de l'Eygues, aux vues des conditions hydrologiques naturelles très contraignantes, et de la présence de la poisson de souche méditerranéenne. Sur certains affluents aux contraintes moindres comme le Léoux, les densités sont plus conséquentes et le peuplement bien équilibré.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

11.3. CONTEXTE INTERMEDIAIRE EYGUES MEDIANE OULE AVAL ET ENNUYE AVAL

EYGOULENN-26.44-I

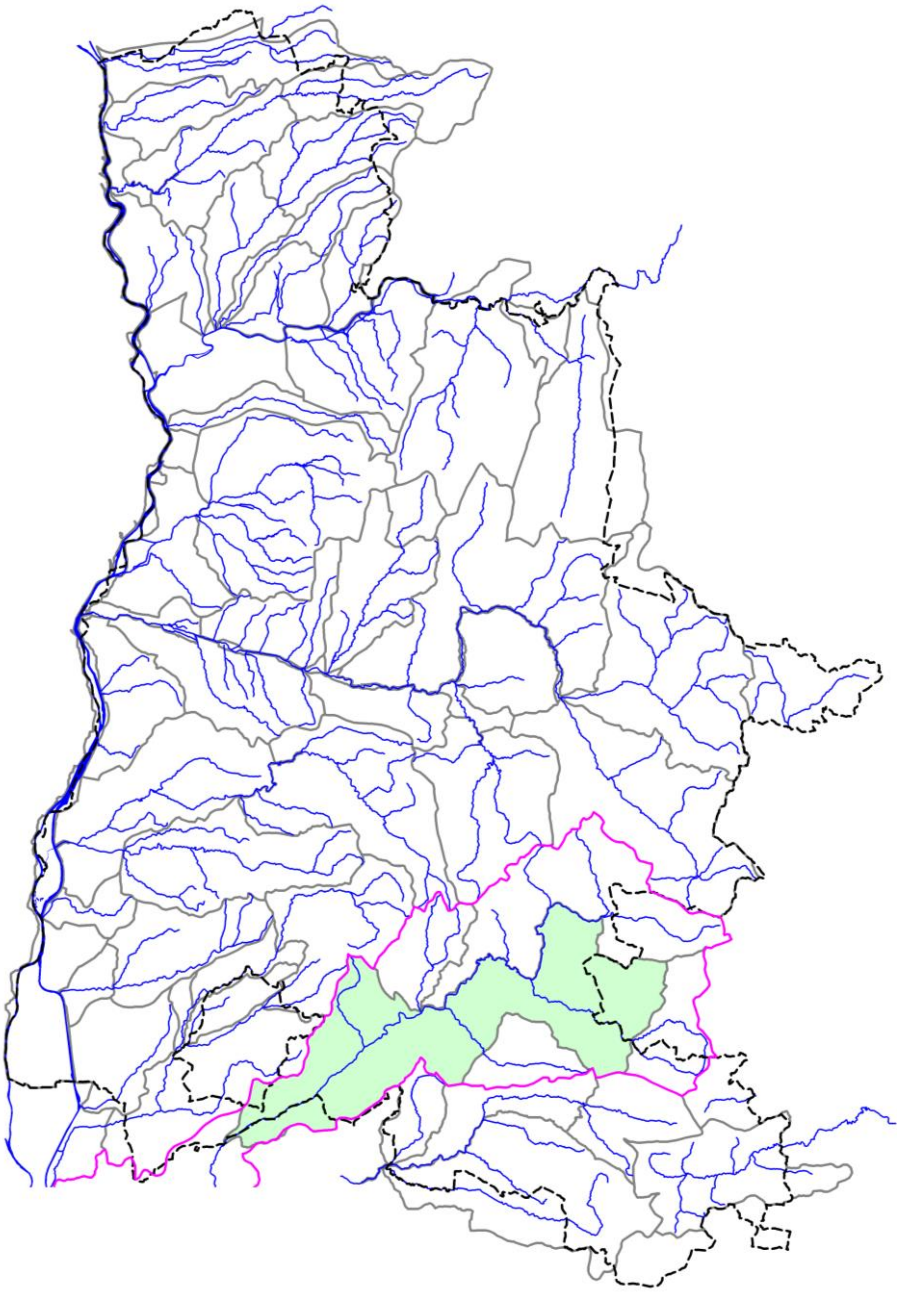

CONTEXTE- EYGOULENN-26.44-I

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

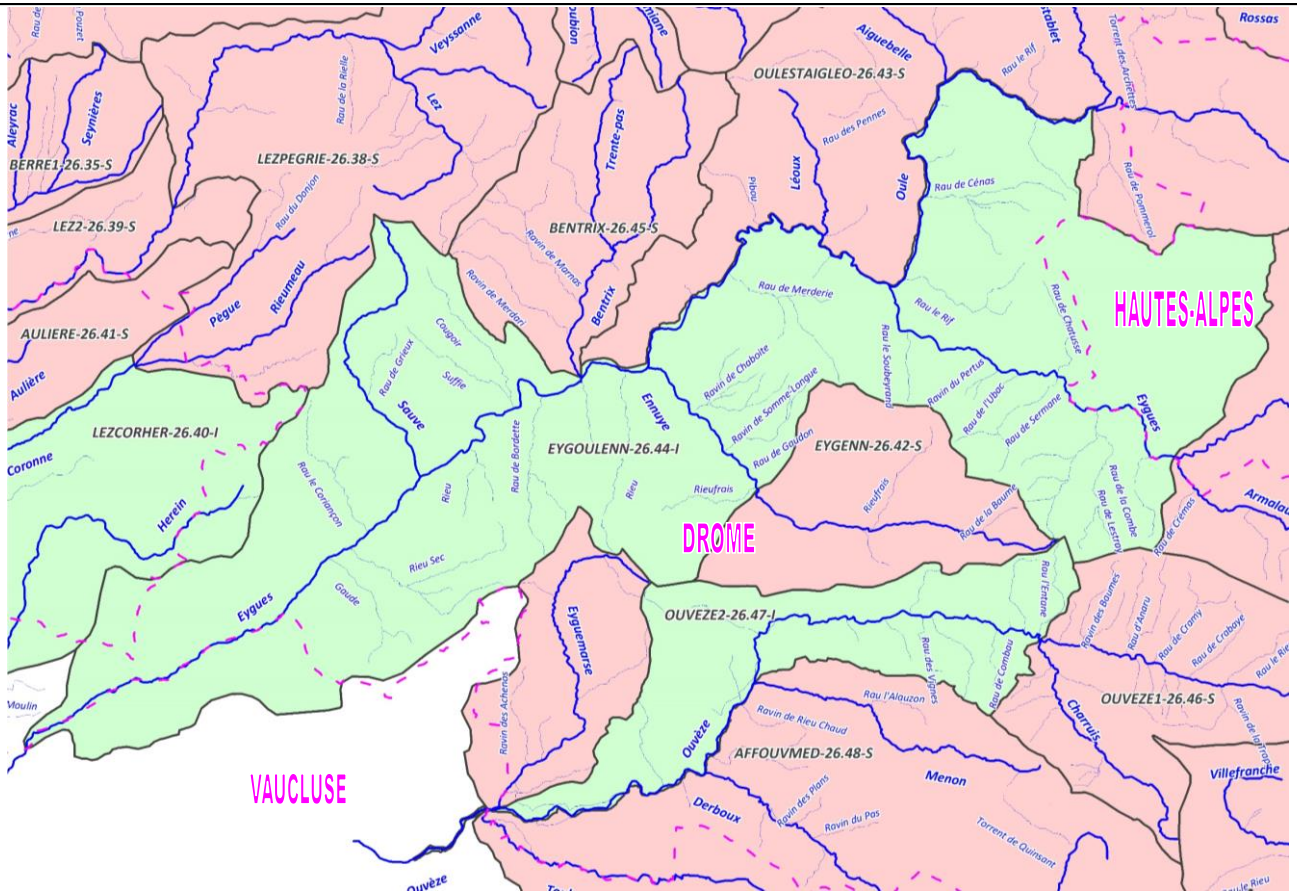

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE EYGOULENN-26.44-I (Eygues médian, Oule et Ennuyé aval)

Contexte EYGOULENN-26.44-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

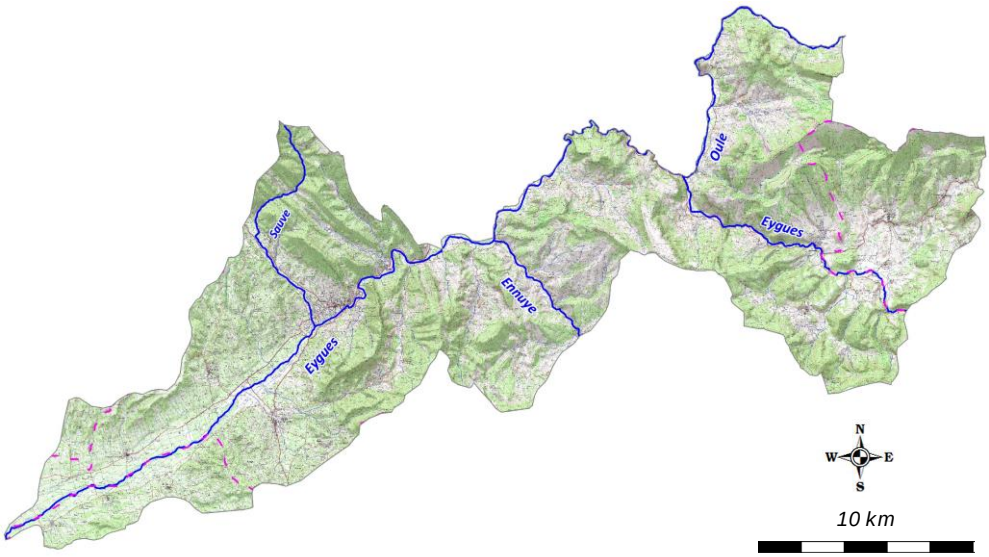

L'Eygues est une rivière issue des montagnes préalpines qui circule d'est en ouest et qui conflue avec le Rhône à l'aval d'Orange, au droit de la commune de Caderousse. Son bassin versant, à cheval sur trois départements (Hautes-Alpes, Drôme et Vaucluse), et deux régions, couvre près de 1055 km2. Elle prend sa source au pied du sommet de Peyle, situé dans le massif des Baronnies, entre la Drôme et les Hautes- Alpes. Lors de son entrée dans le Vaucluse, la rivière, dénommée Eygues en amont, prend le nom d'Aygues. D'orientation générale NNW-SSE, elle traverse deux grandes unités géographiques (les préalpes et la vallée du Rhône) d'où une dichotomie forte du bassin versant avec un bassin amont caractérisé par un paysage de moyennes montagnes (sommet culminant à 1571 m) fortement disséqué par des vallées étroites où s'écoulent des rivières torrentielles et un bassin aval formé de collines au relief plus doux, encadrant une plaine alluviale très large dominée par la viticulture et l'arboriculture. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : l'Armalause, l'Oule (29 km), l'Ennuyé (20 km), le Bentrix (14 km), la Sauve et la Ruade.

Profil topographique du cours d'eau principal

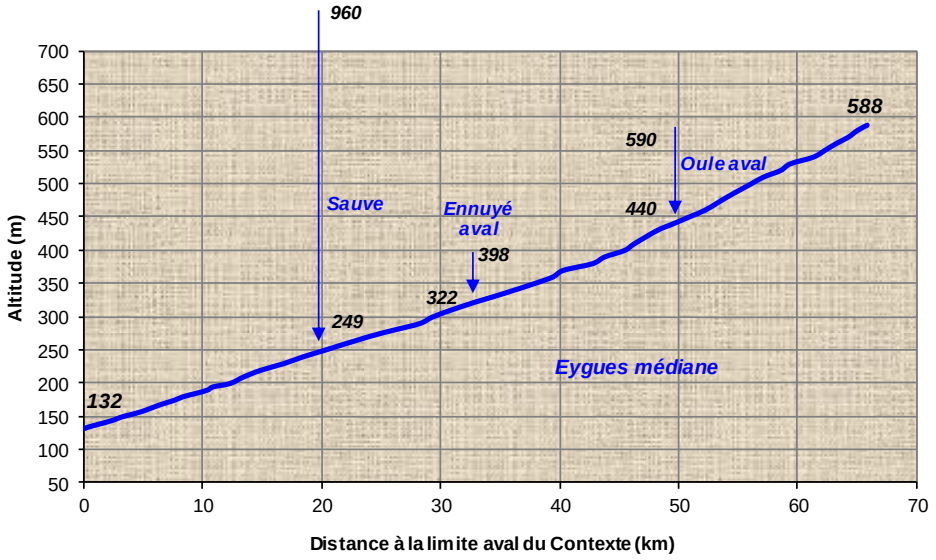

Contexte EYGOULENN-26.44-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Eygues (aval confluence Armalauze), Oule, (aval confluence Establet)		
	Aval	Eygues (limite départementale), Oule (confluence Eygues)		
	Affluents	Oule aval, Ennuyé aval, Sauve		
	Plans d'eau	Présence de 107 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Eygues (conf. armalauze - à limite départementale)		***I***	**65,85**
	Oule (aval conf. Establet)		Droite	16,95
	Ennuyé (aval Ste-Jalle)		Gauche	6,97
	Sauve		Droite	12,7
Surface du contexte (km2)	437,7			
Surface du bassin versant (km2)	1101			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,555	
	Module (m3/s)		9,157	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	588	
		Altitude aval (m)	132	
		Pente Moyenne (pm)	6,92	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	6	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	
Geologie	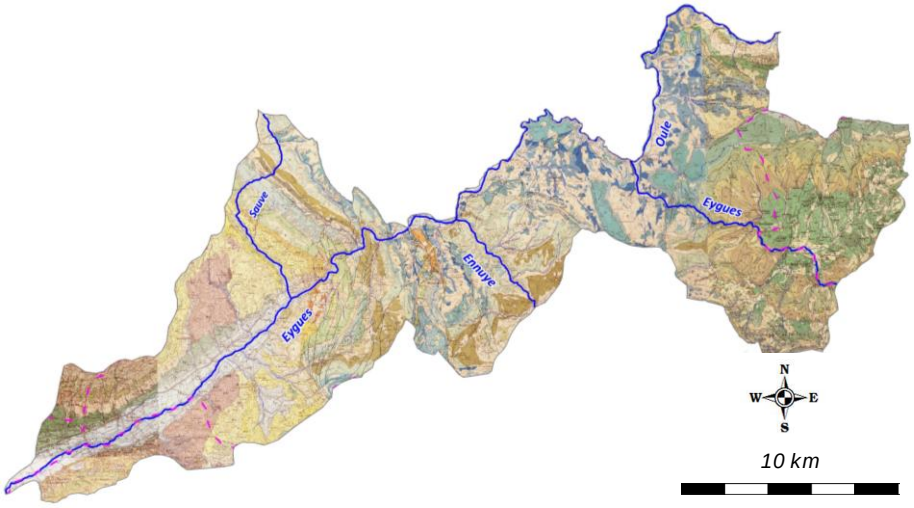			
	La nature et la structure des terrains présents au sein du bassin versant y conditionnent la circulation et le transfert de l'eau. On distinguera au sein du bassin versant deux grandes régions naturelles, marquées dans la topographie, dont la limite passe aux environs de Nyons : à l'est le domaine sub-alpin des Baronnies occidentales où dominent les formations marno-calcaires plissées des Préalpes, et à l'ouest, la bordure de la dépression rhodanienne où l'on rencontre des dépôts tertiaires et quaternaires plus récents.			

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Moydans, Rosans, Roussieux, Montferrand-La-Fare, Lemps, Pelonne, Verclause, Cornillac, La Charce, Rottier, La Motte-Chalancon, Cornillon-sur-L'Oule, Rémuzat, Bellecombe-Tarendol, le Poet-Sigillat, Montréal-les-Sources, St-May, Villeprdrix, Sahune, Eyroles, Curnier, Arpavon, Ste-Jalle, Rochebrune, Montaulieu, Les Pilles, Aubres, Chateauneuf-de-Bordette, Nyons, Venterol, Vinsobres, Mirabel-aux-Baronnies, Piegon, St-Maurice-sur-Eygues, Tulette, Villedieu, Buisson, St-Roman-de-Malegarde
Assainissement	A ce jour, sur les 68 communes du bassin versant : 31 communes ne sont pas équipées de station d'épuration, 28 communes possèdent une ou plusieurs stations d'épuration (35 stations sur le bassin versant) ayant un rejet direct ou indirect sur l'Eygues, 2 communes sont raccordées sur une station d'épuration d'une autre commune (Venterol sur la commune de Nyons et Cornillon sur l'Oule sur la commune de La Motte Chalançon), et 7 communes possèdent une station rejetant dans un autre bassin versant (Rhône, Lez, Ouveze, Buech, etc.).
Occupation du sol	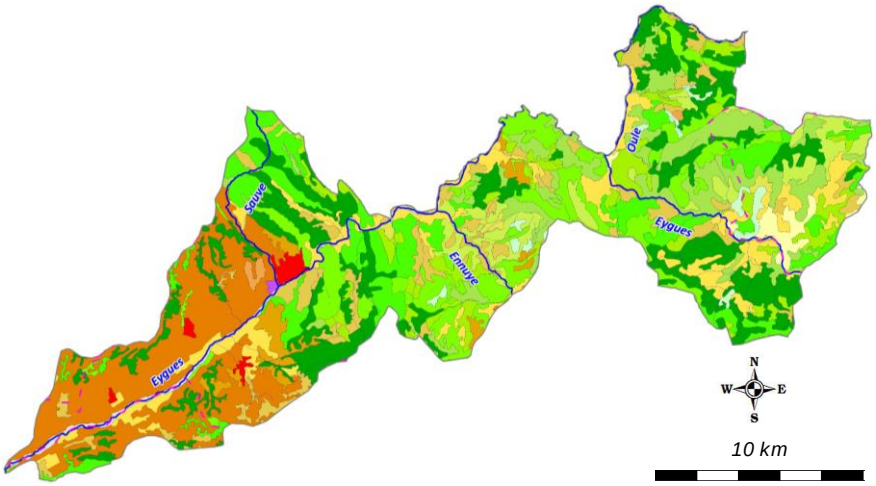
	L'Eygues et ses affluents prennent leur source au sein de forêts de conifères, de forêts de feuillus, de landes et autres zones dites naturelles. Les parties agricoles se cantonnent aux parties exploitables à savoir les fonds de vallées principalement. De Nyons à Orange, la plaine constitue un territoire idéal pour le développement de l'agriculture, dominée par la vigne. Malgré la présence de la ville de Nyons et des villes du pourtour d'Orange, les zones urbanisées, constituées essentiellement de villages, sont peu développées sur le territoire.
Industrie	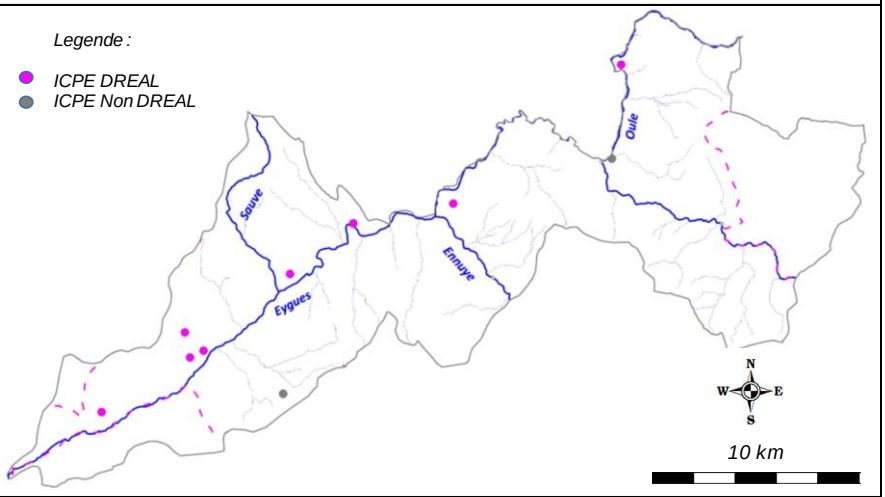
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte

Références Cartes IGN	3139OT, 3138OT et 3238OT

Mesures règlementaires de protection

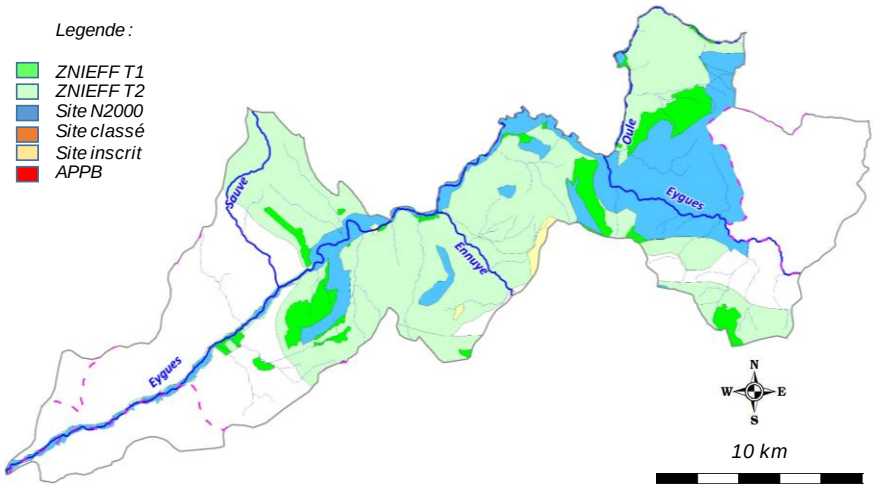

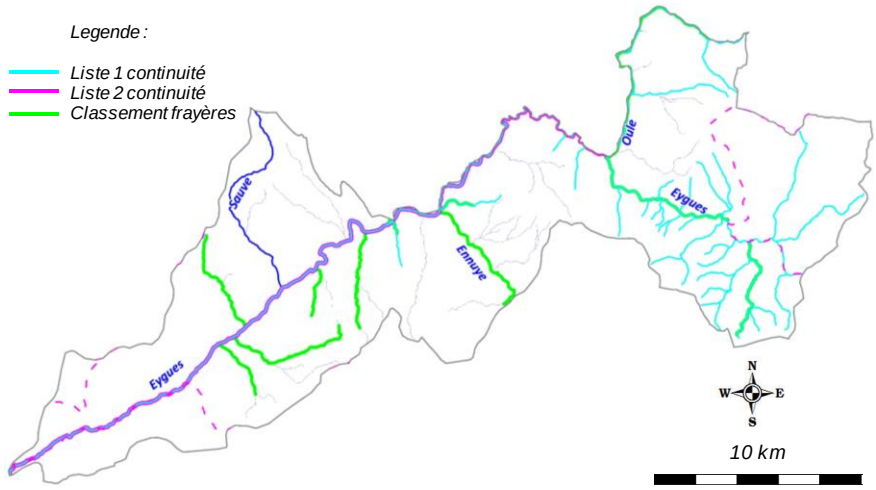

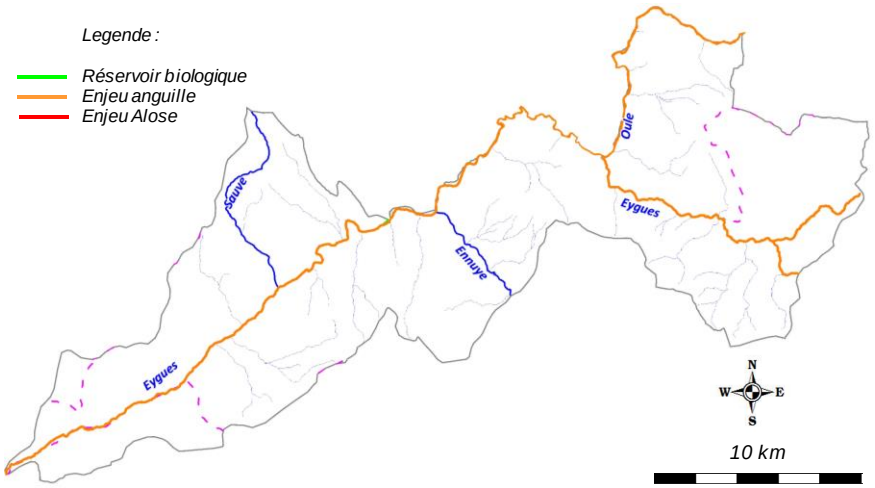

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies, Gorges de l'Eygues (ZPS)
	FR8201695 - Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol (ZSC)
	FR8201689 - Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues (SIC)
	FR9301576 - L'Aigues (ou Eygues ou Aygues) (SIC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Site inscrit / Classé*	SI257 - Vieux village du Poet-Sigillat
		SI264 - Vieux village et pont de Ste-Jalle
		SI260 - Ancien château de Rochebrune, Eglise et Tours
		SI255 - Maison du village des Pilles
	ZNIEFF type 2	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies
		2617 - Chainons occidentaux des Baronnies
		2619 - Chainons méridionaux des Baronnies
		2621 - Cours de l'Aygues
	ZNIEFF type 1	26190016 - Montagne de la Vanige
		26180007 - Haute vallée de l'Aygues
		26180010 - Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond
		26180008 - Montagne du Casset
		26180005 - Montagne du Poët
		26180006 - Saint-Roman, Piégros, et gorges de Pommerol
		26180011 - L'Oule à Rottier
		26180009 - Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebelle
		26180004 - Roubine des lavandes et l'Oule à Rémuzat
		26180003 - Gorges de l'Aygues
		26170005 - L'Eygues entre Les Pilles et Curnier
		26190013 - Montagne de Linceuil
		26170007 - Grottes des Pilles
		26170007 - Grotte de l'Enfernet à Aubres
		26170010 - L'Aygues à Aubres
		26170002 - Devès et montagne des Vaux
		26170003 - Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essaillon
		26170009 - Col de Croix Rouge
		26000016 - Sables de Mirabel-aux-Baronnies
		26210001 - L'Eygues en aval de la Draye du Moulin
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_508 - L'Eygues ou Aygues
		L1_1162 - Ruisseau de la Combe
		L1_1163 - Rivière Lidane
		L1_1164 - Ruisseau de Merdaric
		L1_1165 - La Marcijaye et ses affluents
		L1_1166 - Ruisseau de la Garenne et affluents
		L1_1167 - Ruisseau de Sermane et affluents
		L1_1168 - Ruisseau de Chatusse et affluents
		L1_1169 - Ruisseau de l'Ubac
		L1_1170 - Ruisseau des Graves et affluents
		L1_1171 - Ruisseau de Laranie
		L1_1172 - Ravin de la Gautière et affluents
		L1_1173 - Ravin de Méliquand
		L1_1174 - Ravin de Francagnole
		L1_1175 - Le Soubeyrand
		L1_510 - L'Oule
		L1_1184 - Ruisseau de Piconnet
		L1_513 - Ruisseau de Cénas
		L1_517 - Ravin de Combe Lucette
		L1_519 - Ravin de Catourier
		L1_516 - L'Argence
		L1_526 - Ravin de la Combe du Ranc

Mesures règlementaires de protection (fin)	*L.214-17 Liste 2*	L2_194 - L'Eygues ou Aygues, de sa confluence avec L'Oule jusqu'en amont de l'Etang de Bel-Air à St-Roman-de-Malegarde (coordonnées L93 X= 854 548, Y= 6 353 493)	
	Classement frayères	026I000030 - Poisson Liste 1 - Eygues (de Pont roman à la limite départementale)	
		026I000135 - Poisson Liste 1 - L'Eygues (du pont de rémuzat au pont roman)	
		026I000136 - Poisson Liste 1 - L'Eygues (de la limite départementale au pont de Rémuzat)	
		026I000234 - Poisson Liste 1 - La Marcijaye	
		026I000139 - L'Oule (de la limite départementale à la confluence avec l'Eygues)	
		026I000086 - Poisson Liste 1 - L'Argence (de la Limite communale Curnier / Sahune à la confluence avec l'Eygues)	
		026I000088 - Poisson Liste 1 - L'Ennuye	
		026I000479 - Poisson Liste 1 - Le Rieufrais (de la Confluence Largeas à la confluence avec l'Ennuyé)	
		026I000235 - Poisson Liste 1 - Ravin de la Combe du Ranc (du Pont route de la Favière à la confluence avecd l'Eygues)	
		026I000090 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Bordette (du Pont CD 185 à la confluence avec l'Eygues)	
		026I000047 - Poisson Liste 1 - Le Rieu	
		026I000158 - Poisson Liste 1 - Le Coriançon	
		026I000031 - Poisson Liste 1 - Le Rieu Sec	
		026I000151 - Ecrevisse liste 2 - La Gaude (de la Chutte du Moulin à la confluence avec l'Eygues)	
		026I000153 - Poisson Liste 1 - La Gaude (de la Confluence avec le Coignet à la confluence avec l'Eygues)	
	Réservoir biologique	RBioD00477 - L'Eygues, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Bentrix, et leurs affluents exceptés le Ravin de Marnas, le Rieu, l'Ennuye, l'Oule, l'Idane et les ruiseaux de la Merderie, de Léoux et de Baudon	
		RBioD00476 - L'Oule, de sa source à l'amont de sa confluence avec le Ruisseau d'Aiguebelle, et ses affluents excepté le Ruisseau de Pommerol	
	ZAP	FRDR401c-ZA - L'Aigue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme	
		FRDR2011-ZA - L'Oule	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIDRESO	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule	Entretien végétation, risque inondation
	SIDREI	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	L'enjeu migrateurs est fort, l'intégralité de l'Eygues et de l'Oule étant identifiés comme Zone d'Action prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille		

Contexte EYGOULENN-26.44-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_02***						
	Intitulé	***Eygues***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR2012	L'Eygue	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR402	L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons)	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR401c	L'Aigue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme	MEFM	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR2011	L'Oule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11077	ruisseau de cénas	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR10737	ruisseau de la merderie	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR404	L'Ennuye	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10844	le rieufrais	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10470	le rieu	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR10565	ruisseau de bordette	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12006	rivière la sauve	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR10516	le rieu sec	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11455	ruisseau la gaude	MEN	2027	2027	2015	Etat Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre
	FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	Aquifère	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte EYGOULENN-26.44-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B4+ à B6+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, TOX, BAF, SPI, TAC
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, BAF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN, ANG
	Espèces centrales	LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	VAI, TOX, BAF, SPI, VAN, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur l'Eygues et sur l'Oule.	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Eygues	2017	Verclause, Face Chamouin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	Station RC-EYG-01
Eygues	2017	Rémuzat, Aval pont RD61	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	Station RR-EYG-01
Eygues	2017	Sahune, Aval pont village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, TOX, BAF, SPI, TAC	Station RR-EYG-02
Eygues	2014	Nyons, Les Fontaines	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, TOX, BAF, SPI	Station 06116720 (AFB, peche partielle)
	2015			VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, TOX, BAF, SPI, TAC	
Eygues	2014	St-Maurice-sur-Eygues, Le Jas, aval prise d'eau canal Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, TOX, BAF, SPI	Station 06117100 (AFB, peche partielle)
	2015			VAI, LOF, BLN, CHE, HOT, TOX, BAF, SPI	
Oule	2017	La Motte-Chalancon, Amont pont RD61	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BLN, CHE, BAF, SPI	RR-OUL-02
Oule	2014	Rémuzat, Amont pont du village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	Station 06116620 (AFB, peche partielle)
	2015			TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, TAC	
Ennuyé	2017	Ste-Jalle, Aval Grange sous Vialle	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI	RR-ENN-02

Contexte EYGOULENN-26.44-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

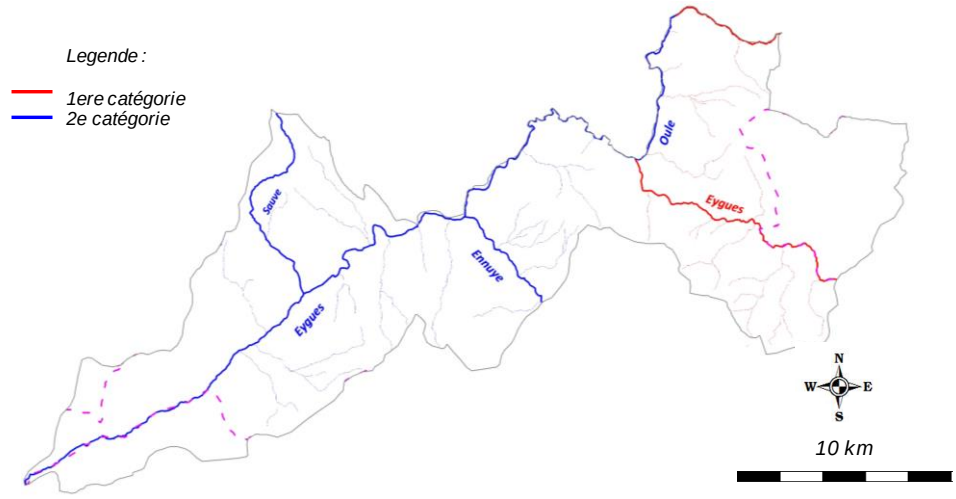

2ème catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole sauf l'Eygues, en amont de la confluence avec l'Oule et l'Oule en amont de la confluence avec l'Aiguebelle
1ère catégorie piscicole	L'Eygues, en amont de la confluence avec l'Oule et l'Oule en amont de la confluence avec l'Aiguebelle

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Vaucluse, DDT Hautes-Alpes

Gestionnaires piscicoles

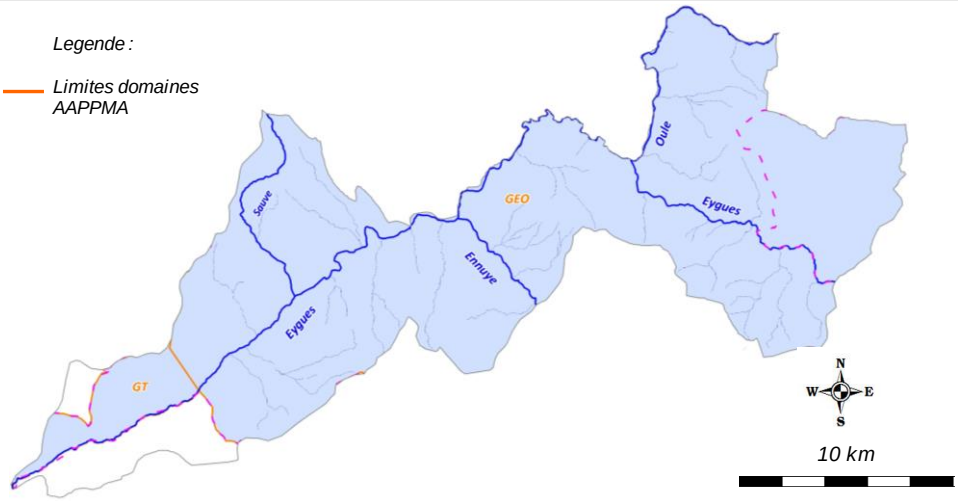

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	GEO	Gaule de l'Eygues et de l'Oule	485	846,7	386,3
	GT	Gaule Tricatsine	333	367,5	22,69
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA effectuent des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

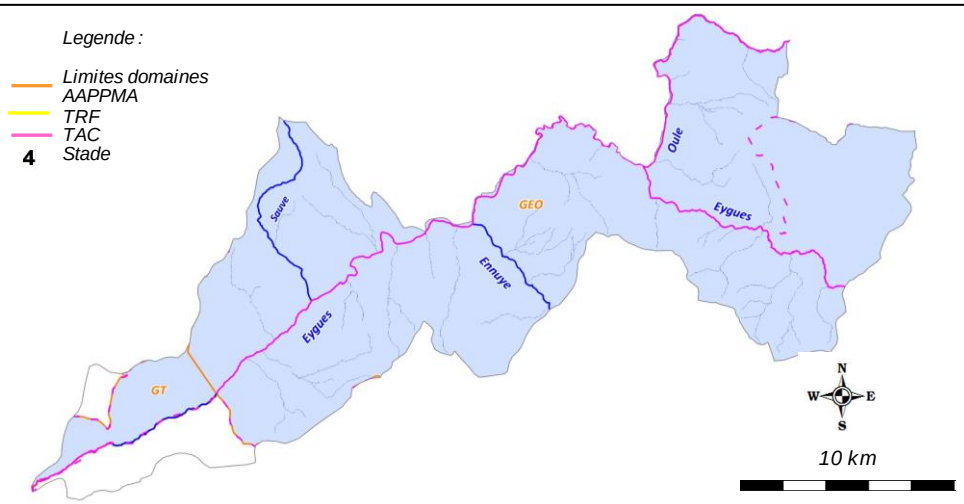

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Eygues	GEO	Halieutisme	Ensemble linéaire AAPPMA	52900	TAC	4	1200	Piscicluture Isle-sur-Sorgues
Eygues	GT	Halieutisme	Tulette	5600	TAC	4	200	NC
Oule	GEO	Halieutisme	Ensemble linéaire ctxt	17000	TAC	4	600	Piscicluture Isle-sur-Sorgues

Contexte EYGOULENN-26.44-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	L'Anguille, potentiellement présente sur l'Eygues et l'Oule, classées en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour cette espèce, n'a jamais été recensée sur l'Eygues. La continuité écologique n'est en effet pas assurée de par la présence de nombreux ouvrages transversaux. En outre, les fortes variations hydrologiques et thermiques associées à de faibles densités piscicoles peuvent également laisser penser que le cloisonnement impacte d'autres espèces locales.	Modéré	Faible
Facteur principal	Prélèvements	Il a été observé des variations hydrologique saisonnières mais aussi et surtout journalières très importantes sur le cours de l'Eygues. L'hydrologie est apparue comme un facteur très limitant de la capacité habitationnelle. Les principaux prélèvements identifiés concerne l'AEP et l'irrigation. L'arboriculture est très présente sur le bassin.	Modéré	Fort
Facteur principal	Homogénéite des facies d'écoulement et faciès benthiques	Le lit mineur de l'Eygues subit une incision globale, privant le milieu d'une importante partie de sa capacité habitationnelle. Le milieu a en effet subit d'importantes modifications morphologiques (rectification, endiguements, traversées de zones urbaines, extractions)	Faible	Modéré à fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte EYGOULENN-26.44-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Eygues Oule	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Eygues	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une structure de gestion cohérente à l'echelle du bassin versant	Ensemble du BV	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance hydrologique de l'Eygues	Eygues	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte EYGOULENN-26.44-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Restauration du milieu	EOE-RM1	Mettre en place un plan de gestion du transport solide	1	2	Un certain nombre d'études ont été mises en place en 2011 lors de la phase préalable à la mise en place d'un contrat de rivière sur le bassin, dont une étude géomorphologique. L'absence d'une structure de gestion cohérente à l'échelle du BV n'a pas permis sa mise en ouvre opérationnelle. Celle-ci est nénamoins essentielle sur ce bassin ayant subit de nombreuses incidences morphologiques et nécessite des restaurations majeures	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	SIDRESO et SIDREI	A définir
GA2	Dispositif de franchissement	EOE-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12914 (Ouvrage de prise d'eau du Canal du Comte, Hauteur de chute = ? m)	1	1	Un enjeu fort relatif à la continuité écologique a été identifié sur l'Eygues et sur l'Oule vis à vis de l'Anguille, mais également vis à vis des espèces locales. Les conditions de vie très difficiles avec des étiages marqués, des fluctuations de débits conséquents, et des déficits en habitats nécessitent une parfaite circulation piscicole. L'eygues est classée en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'environnement, à l'aval de la confluence avec l'Oule. En amont, l'Eygues ainsi que l'Oule sont classés en liste 1. De plus, ces deux cours d'eau sont classés en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'Anguille. Les enjeux concernent la montaison, mais également la dévalaison, notamment les ouvrages des prise d'eau des canaux du Comte et du Moulin.	Eygues	FRDR401c	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	A définir
	Dispositif de franchissement	EOE-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12849 (Pont de Buisson D20, Hauteur de chute = 1,1 m)	1	1		Eygues	FRDR401c	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	55 000,00 €
	Dispositif de franchissement	EOE-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12144 (Prise d'eau du Canal du Moulin, Hauteur de chute = ? m)	1	1		Eygues	FRDR401c	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	A définir
	Dispositif de franchissement	EOE-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE12972 (ND, Hauteur de chute = ? m)	1	1		Eygues	FRDR402	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	A définir
	Dispositif de franchissement	EOE-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE11523 (Pont de Remuzat D61, Hauteur de chute = 0,5 m)	2	2		Eygues	FRDR2012	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	10 000,00 €
	Dispositif de franchissement	EOE-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE13216 (Seuil du Moulin de Curnier, Hauteur de chute = 1,5 m)	2	2		Eygues	FRDR2012	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	SIDREI	75 000,00 €
GA3	Communication et sensibilisation	EOE-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1	3	Les prélèvements, principalement liés à une arboriculture très développée sur la bassin ont des incidences importantes sur le milieux et ses fonctionnalités. Les densités et biomasses piscicoles sont anormalement faibles, meme pour un cours d'eau à typologie méditerranéenne marquée comme l'Eygues.	Ensemble du contexte	/	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets néfastes des étiages sévères	OF7 Disposition 7-01 à 7-08	Mesures RES0101 et RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec les acteurs du territoire	/
GA4	Autre	EOE-AU1	Encourager la création d'une structure de gestion type EPTB	1	1	Les communes du bassin versant de l'Eygues (67 au total) sont réparties entre 3 syndicats intercommunaux chargés de la gestion de l'Aygues et de ses affluents : le SIAA, le SIDREI et le SIDRESO. La complexité administrative de l'Aygues nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion concertée, au travers d'une structure unique pour l'ensemble du bassin, de type EPTB. Cette demarche est nécessaire pour la mise en oeuvre du contrat de rivière, ainsi que des actions préconisées par le PDPG.	Ensemble du contexte	/	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	SIDRESO SIDREI SIAA	/
GA5	Action règlementaire	EOE-AR1	Classer 1 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	3	1	Lors des prospections réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches, la population de la Gaude n'a pas été confirmée, en revanche, une population a été identifiée sur le Rau de Rieu (commune de Nyons). La population est scindée en 2 avec un linéaire de 670 m qui part de la confluence avec l'Eygues, puis un second linéaire amont d'environ 100 m. L'action consiste à intégrer au classement "frayères" le Rau de Rieu	Rieu	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	/
GA6	Amélioration connaissance	EOE-AC1	Mettre en place une station de suivi hydrologique	1	2	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur de l'Eygues médian, en amont de l'assec. Les deux stations de suivis existantes semblent ne pas fonctionner.	Eygues	FRDR402	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	DREAL SIDREI	10 000,00 €
	Amélioration connaissance	EOE-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO et le SIDREI	1 120,00 €

Contexte EYGOULENN-26.44-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Sur ce contexte à vocation intermédiaire dont la thermie révèles des valeurs estivales plutot élvées, la Truite fario n'est pas naturellement présente, sauf lors des périodes plus favorables. Il est ainsi préconisé une gestion halieutique par le déversement de poissons surdensitaires. Ces déversements doivent cependant être réalisés dans de bonnes conditions, à savoir éviter les périodes de fortes eaux.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

11.4. CONTEXTE SALMONICOLE BENTRIX

BENTRIX-26.45-S

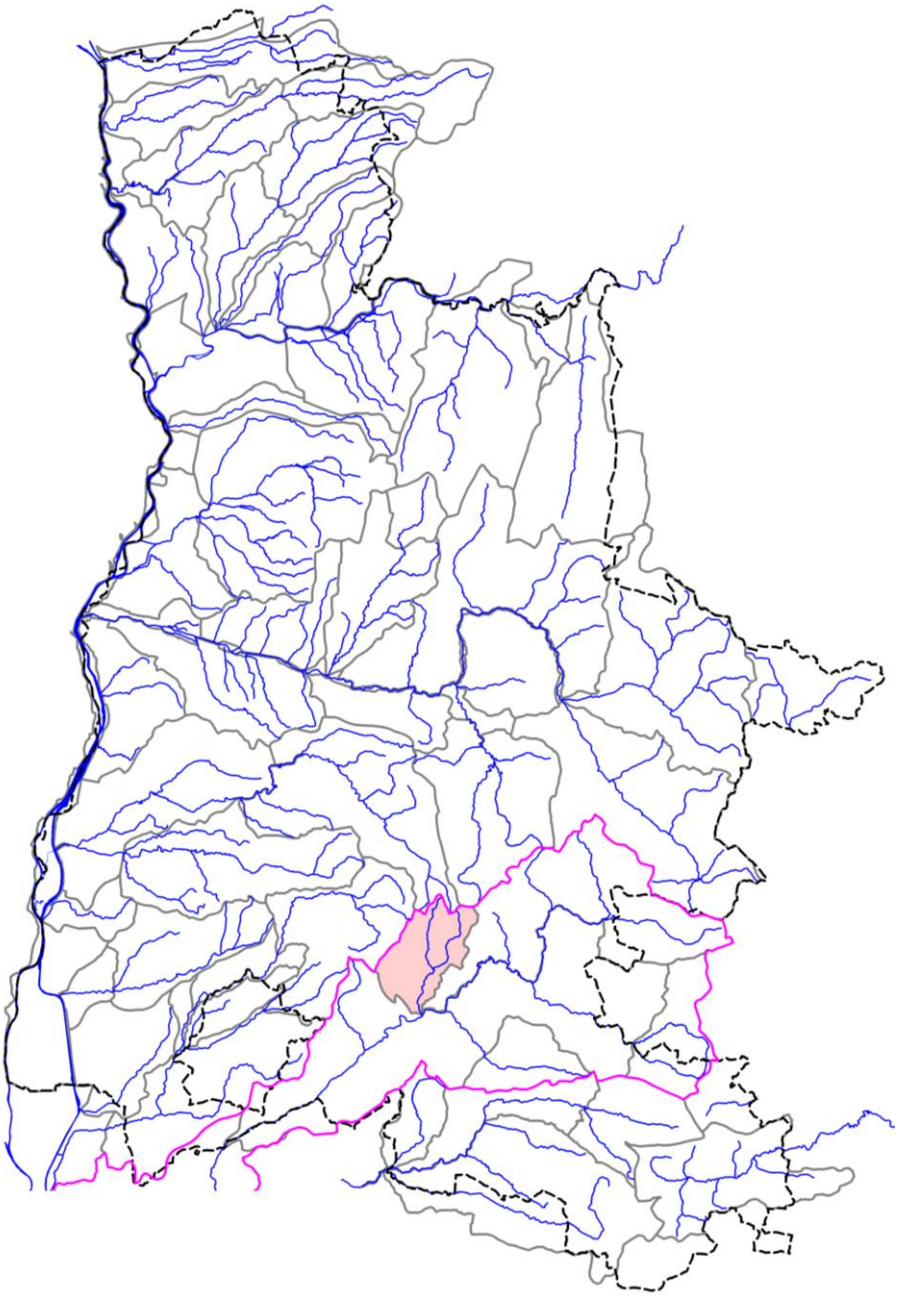

BENTRIX-26.45-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

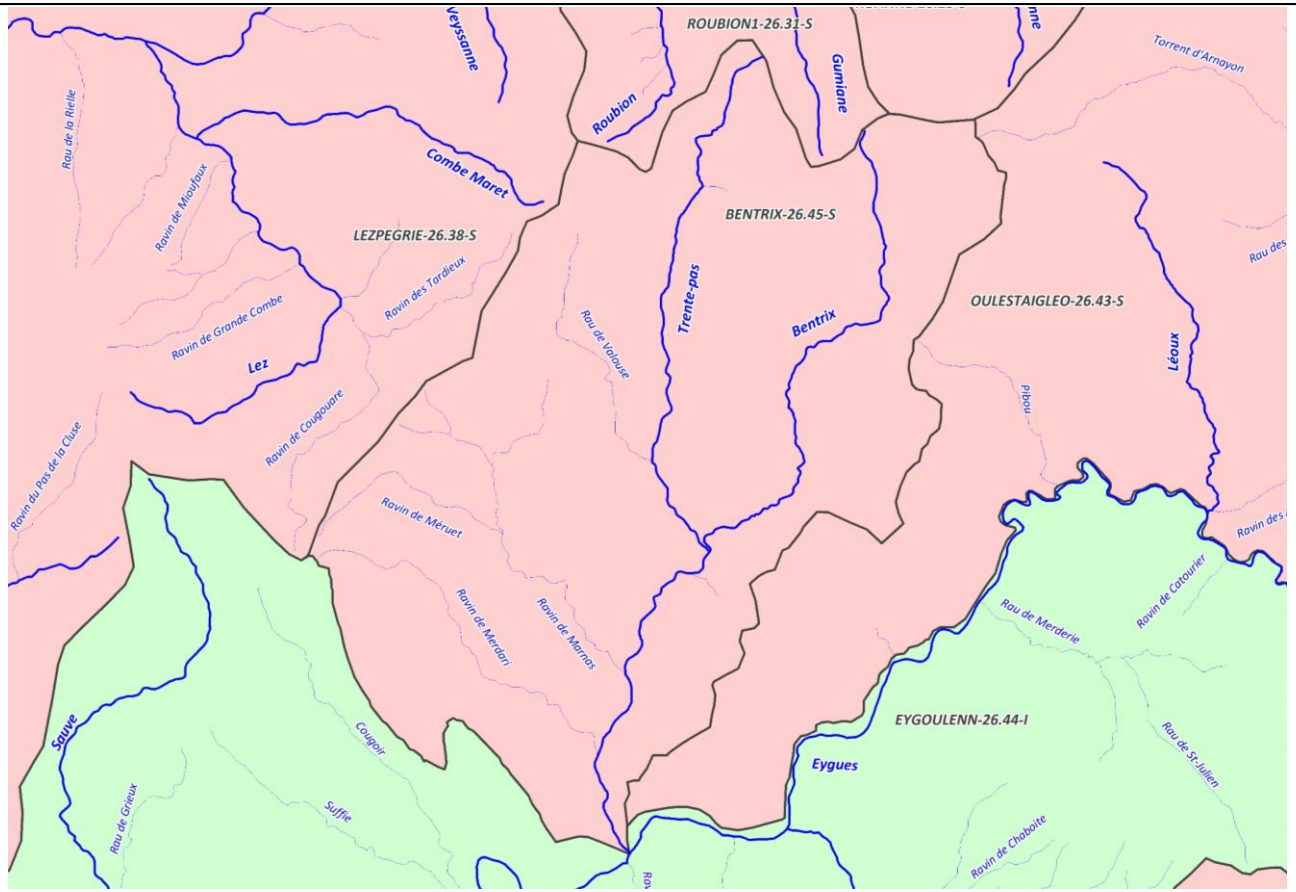

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE BENTRIX-26.45-S (Bentrix)

Contexte BENTRIX-26.45-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

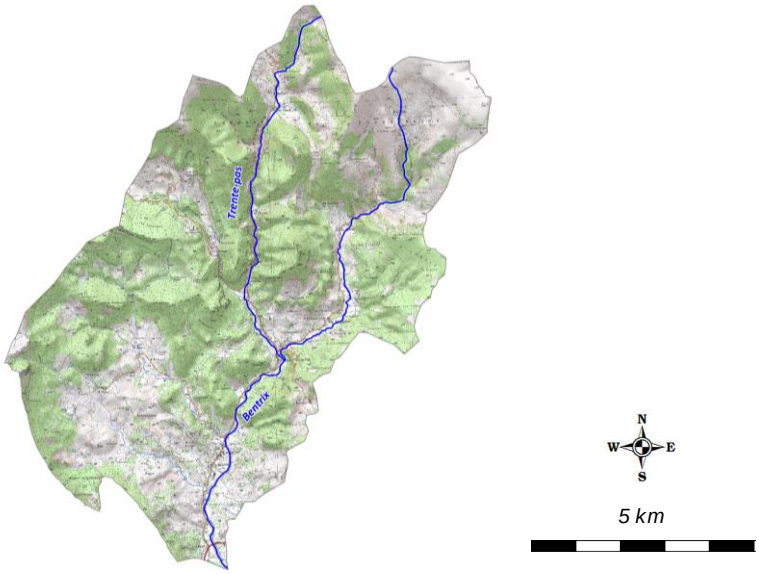

Ce contexte correspond au sous-bassin du Bentrix, dont l'affluent principal est le Trente Pas. D'une longueur d'environ 15 km, le Bentrix prend sa source sur les hauteurs de la commune de Chaudebonne, au Sude de la Foret domaniale d'Aiguebelle, et se jette dans l'Eygues à hauteur des "Pilles".

Profil topographique du cours d'eau principal

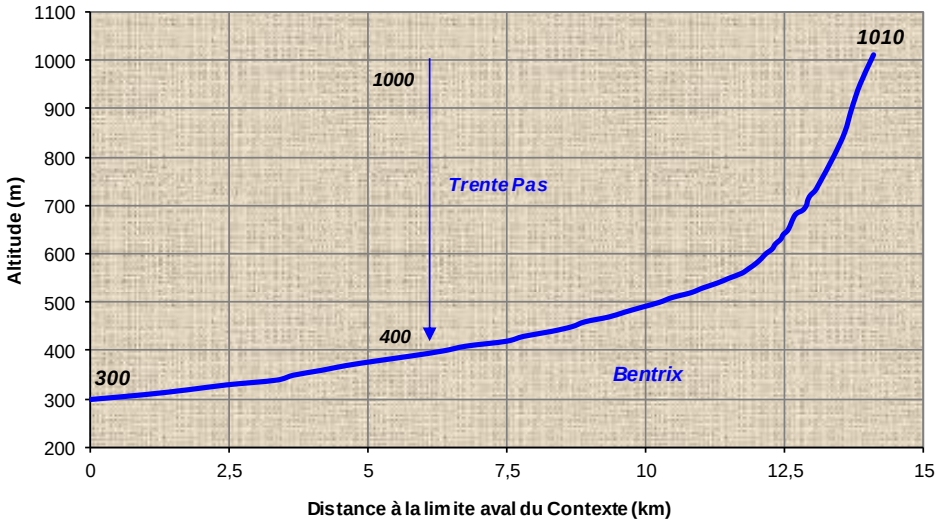

Contexte BENTRIX-26.45-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Source Bentrix		
	Aval	Confluence Eygues		
	Affluents	Trente Pas		
	Plans d'eau	Présence de 6 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Bentrix		***/***	**14,12**
	Trente Pas		Droite	9,15
Surface du contexte (km2)	71,77			
Surface du bassin versant (km2)	1101			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,027	
	Module (m3/s)		0,732	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1010	
		Altitude aval (m)	300	
		Pente Moyenne (pm)	50,27	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	2	
		Hauteur cumulée (m)	NC	
	Taux d'étagement (%)		NC	
Geologie	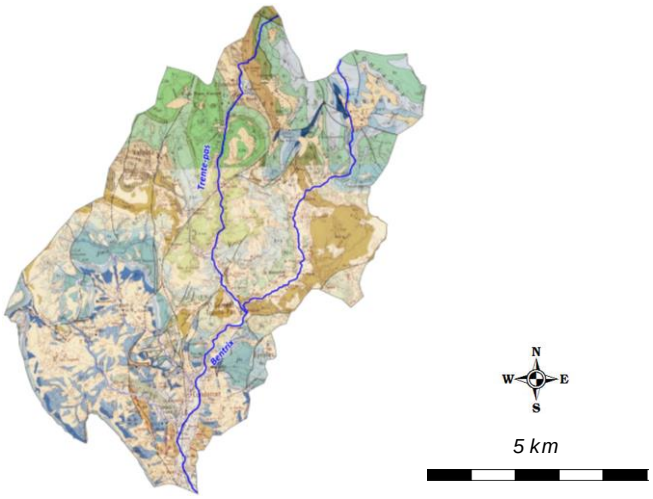			
	La nature et la structure des terrains présents au sein du bassin versant y conditionnent la circulation et le transfert de l'eau. On distinguera au sein du bassin versant deux grandes régions naturelles, marquées dans la topographie, dont la limite passe aux environs de Nyons : à l'est le domaine sub-alpin des Baronnies occidentales où dominent les formations marno-calcaires plissées des Préalpes, et à l'ouest, la bordure de la dépression rhodanienne où l'on rencontre des dépôts tertiaires et quaternaires plus récents.			
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Chaudebonne, Valouse, Teyssières, St-Féréol-Trente-pas, Condorcet, Les Pilles			

Assainissement	A ce jour, sur les 68 communes du bassin versant : 31 communes ne sont pas équipées de station d'épuration, 28 communes possèdent une ou plusieurs stations d'épuration (35 stations sur le bassin versant) ayant un rejet direct ou indirect sur l'Eygues, 2 communes sont raccordées sur une station d'épuration d'une autre commune (Venterol sur la commune de Nyons et Cornillon sur l'Oule sur la commune de La Motte Chalançon), et 7 communes possèdent une station rejetant dans un autre bassin versant (Rhône, Lez, Ouveze, Buech, etc.).
Occupation du sol	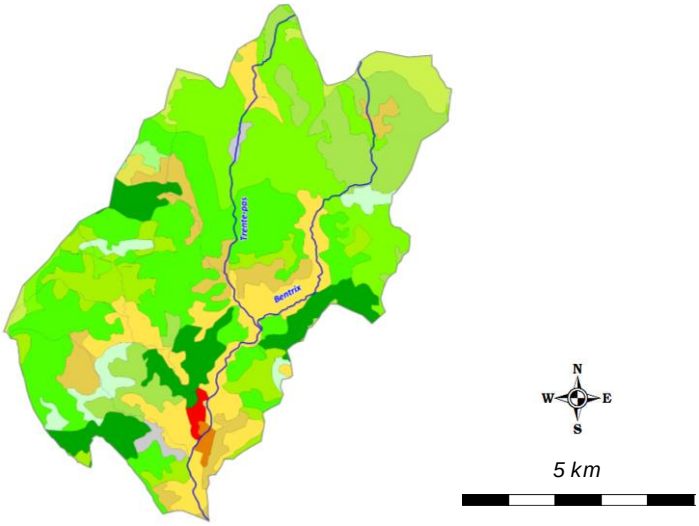
	L'Eygues et ses affluents prennent leur source au sein de forêts de conifères, de forêts de feuillus, de landes et autres zones dites naturelles. Les parties agricoles se cantonnent aux parties exploitables à savoir les fonds de vallées principalement. De Nyons à Orange, la plaine constitue un territoire idéal pour le développement de l'agriculture, dominée par la vigne. Malgré la présence de la ville de Nyons et des villes du pourtour d'Orange, les zones urbanisées, constituées essentiellement de villages, sont peu développées sur le territoire.
Industrie	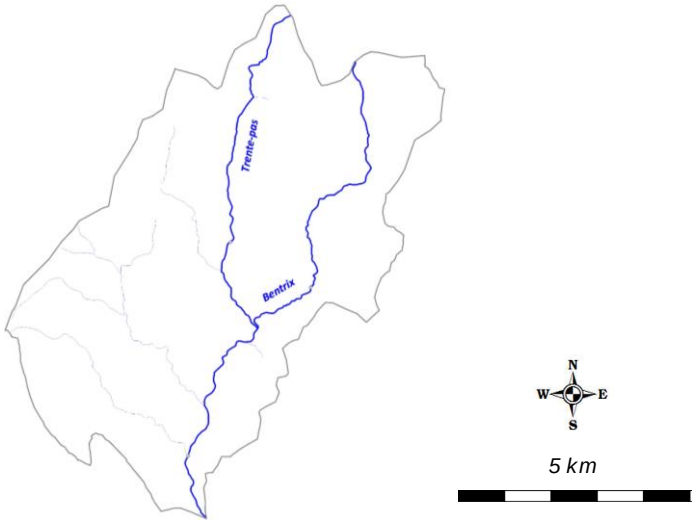
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT

Mesures règlementaires de protection

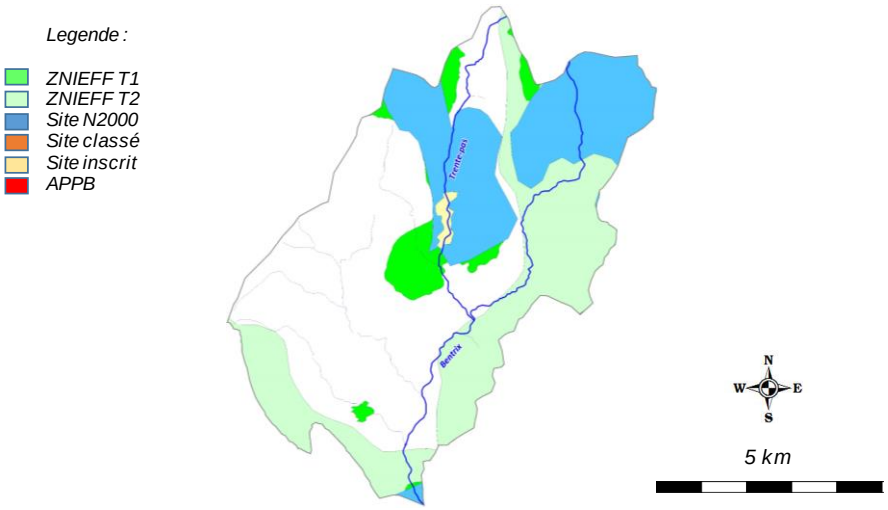

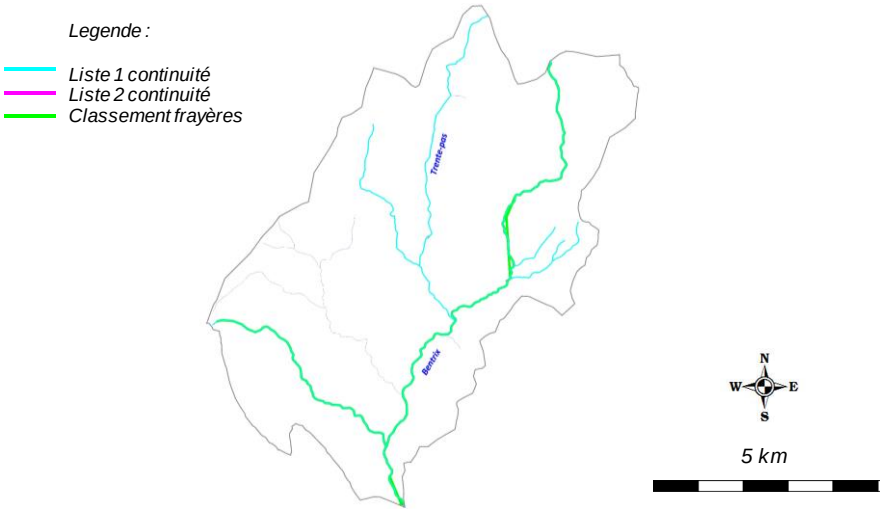

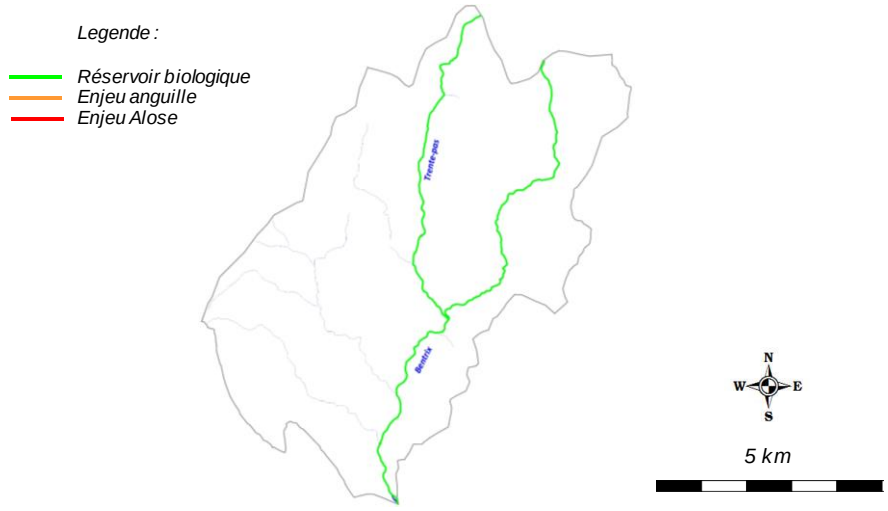

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies : Gorges de l'Eygues (ZPS)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI263 - Défilé de Trente Pas
ZNIEFF type 2	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies
	2617 - Chainons occidentaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26180001 - Montagne d'Angèle	
		26000027 - Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre	
		26000037 - Mines de Condorcet	
		26170005 - L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_524 - Le Bentrix et ses affluents excepté le Ravin de Marnas	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000084 - Ecrevisse Liste 2 - Le Bentrix	
		026I000085 - Poisson Liste 1 - Le bentrix (de l'entrée de la Combe de beauvoisin à la confluence avec l'Eygues)	
		026I000366 - Poisson Liste 1 - Merdari	
	Réservoir biologique	RBioD00477 - L'Eygues, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Bentrix, et leurs affluents exceptés le Ravin de Marnas, le Rieu, l'Ennuye, l'Oule, l'Idane et les ruiseaux de la Merderie, de Léoux et de Baudon	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SIDREI	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte BENTRIX-26.45-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_02***						
	Intitulé	***Eygues***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR403	Le Bentrix	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11663	ruisseau de trente-pas	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11073	ravin de marnas	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquuifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BENTRIX-26.45-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3 à B4
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, BAM, LOF, CHE, BAF, TAC, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, APP
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE
	Espèces centrales	TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	LOF, BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Bentrix	2016	St-Férreol-Trente-Pas, le Monestier	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, TAC, APP	Station RC-BEN-01
Bentrix	2016	Condorcet, le Moulinage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM, LOF, CHE, BAF, APP	Station RR-BEN-01
Trente-Pas	2016	St-Férreol-Trente-Pas, Entrée des gorges	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RC-TPA-01

Contexte BENTRIX-26.45-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

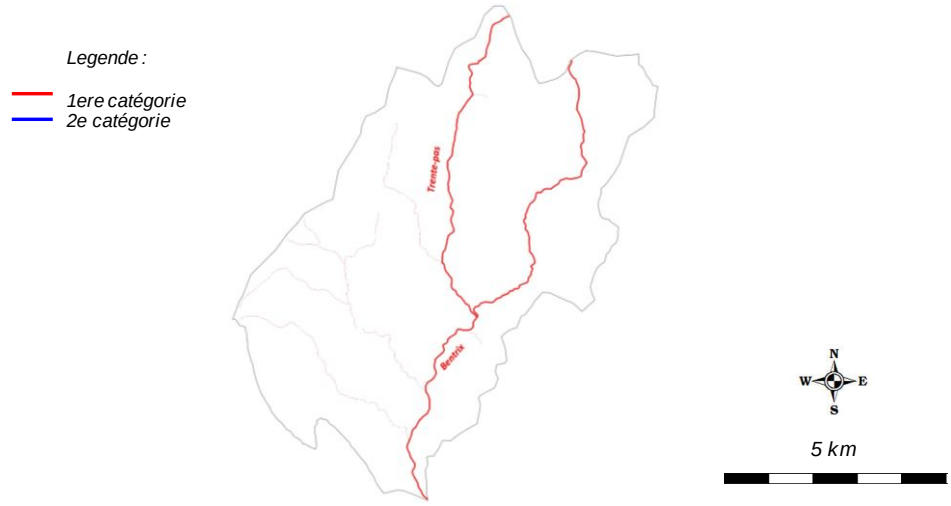

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme

Gestionnaires piscicoles

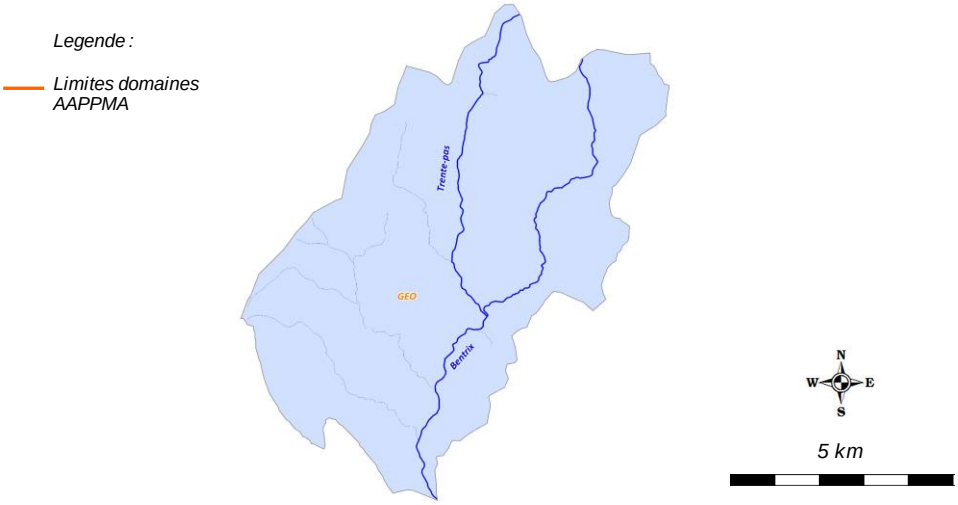

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	GEO	Gaule de l'Eygues et de l'Oule	485	846,7	71,77
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques

Cours d'eau	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte BENTRIX-26.45-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Impact lié à la présence de la pisciculture des Condamines	La pisciculture est en lien direct avec un affluent du Bentrix, le Rau des Condamines, de par la présence de nombreux individus de truite arc-en-ciel sur le cours d'eau. Cette présence, meme accidentelle met en avant un risque de concurrence directe avec la poluation de truite fario, mais aussi et surtout un risque sanitaire vis à vis de la population remarquable d'écrevisses à pattes blanches.	Potentiellement modéré	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte BENTRIX-26.45-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Veiller au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter la piscicultures des Condamines	Rau des Condamines	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BENTRIX-26.45-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Autre	BEN-AU1	Identifier la problématique de la pisciculture des Condamines	3	3	Un élevage piscicole situé au niveau du lieu-dit Monestier est en connexion avec le Rau des Condamines (confluent du Bentrix en Rive gauche), de nombreux individus de truite arc-en-ciel ayant été capturés lors de l'inventaire piscicole de 2016. Le Bentrix revet un carcatère patrimonial très fort, notamment par la présence d'une opopulation remarqueble d'ecrevisses à pattes blanches. Cette espèce est en outre extremement sensible aux impacts anthropiques. La connexion d'une pisciculture sur la partie amont du cours d'eau représente potentiellement une menace pour l'espèce, mais plus gloablement pour l'aspect sanitaire du cours d'eau. L'action consiste à vérifier la conformité de l'exploitation et de définir au besoin des mesures de limitation des impacts sur le milieu, en évitant à tout prix le départ de poissons d'élevage dans le milieu.	Rau des Condamines	/	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	Limiter les incidences physicochimiques néfastes et limiter le risque sanitaire	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 AFB A réaliser en étroite collaboration avec le SIDREI	/
GA2	Amelioration de connaissance	BEN-AC1	Réaliser un recensement ecrevisse complementaire	3	3	L'écrevisse à pattes blanches a été recensée lors de l'inventaire piscicole de la station RC-TPA-01. Il est préconisé un inventaire proche de ce secteur (avec détermination des limites amont-aval de la population). L'espèce serait également présente sur 2 affluents : le Rau du Chateau de Ste-Anne et le Rau de Valouse.	Trente Pas, Rau du Château de Ste-Anne, Rau de Valouse	/	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDREI	2 500,00 €
GA3	Amélioration de connaissance	BEN-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Bentrix	FRDR403	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDREI	160,00 €
GA4	Autre	BEN-AU2	Encourager la création d'une structure de gestion type EPTB	1	1	Les communes du bassin versant de l'Eygues (67 au total) sont réparties entre 3 syndicats intercommunaux chargés de la gestion de l'Aygues et de ses affluents : le SIAA, le SIDREI et le SIDRESO. La complexité administrative de l'Aygues nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion concertée, au travers d'une structure unique pour l'ensemble du bassin, de type EPTB. Cette demarche est nécessaire pour la mise en oeuvre du contrat de rivière, ainsi que des actions préconisées par le PDPG.	Ensemble du contexte	/	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	Optimiser la gestion à l'echelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	SIDRESO SIDREI SIAA	/

Contexte BENTRIX-26.45-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur le Bentrix et ses affluents de par sa valeur patrimoniale (cycle biologique de l'espèce repère qui s'effectue convenablement et présence d'une exceptionnelle population d'écrevisses à pattes blanches). De plus, le milieu ne subit pas ou peu de perturbation anthropique.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

XII. SOUS-BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE VAUCLUSIENNE

DU_11_08

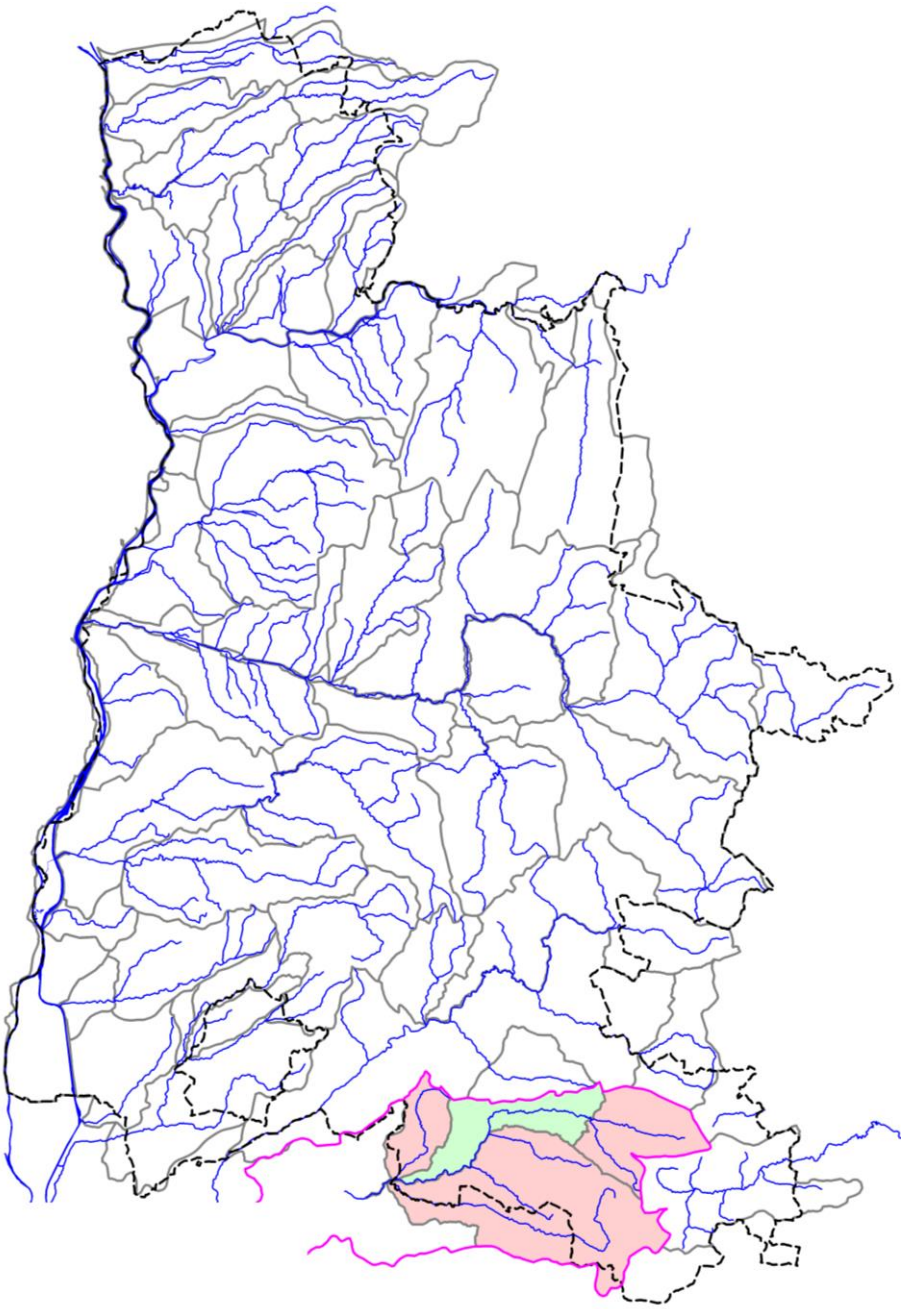

12.1. CONTEXTE SALMONICOLE OUVEZE AMONT

OUVEZE1-26.46-S

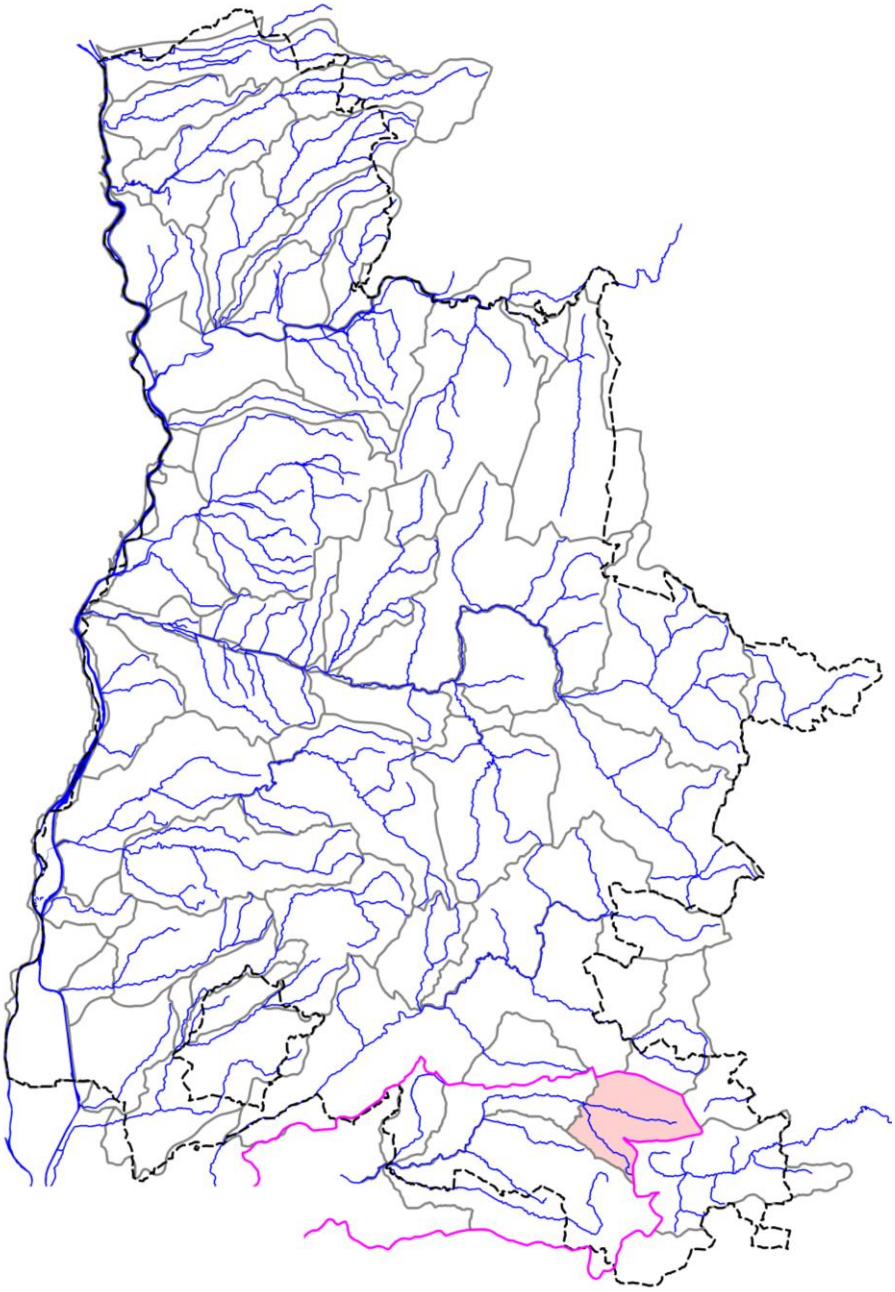

OUVEZE1-26.46-S

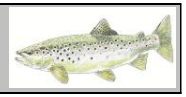

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

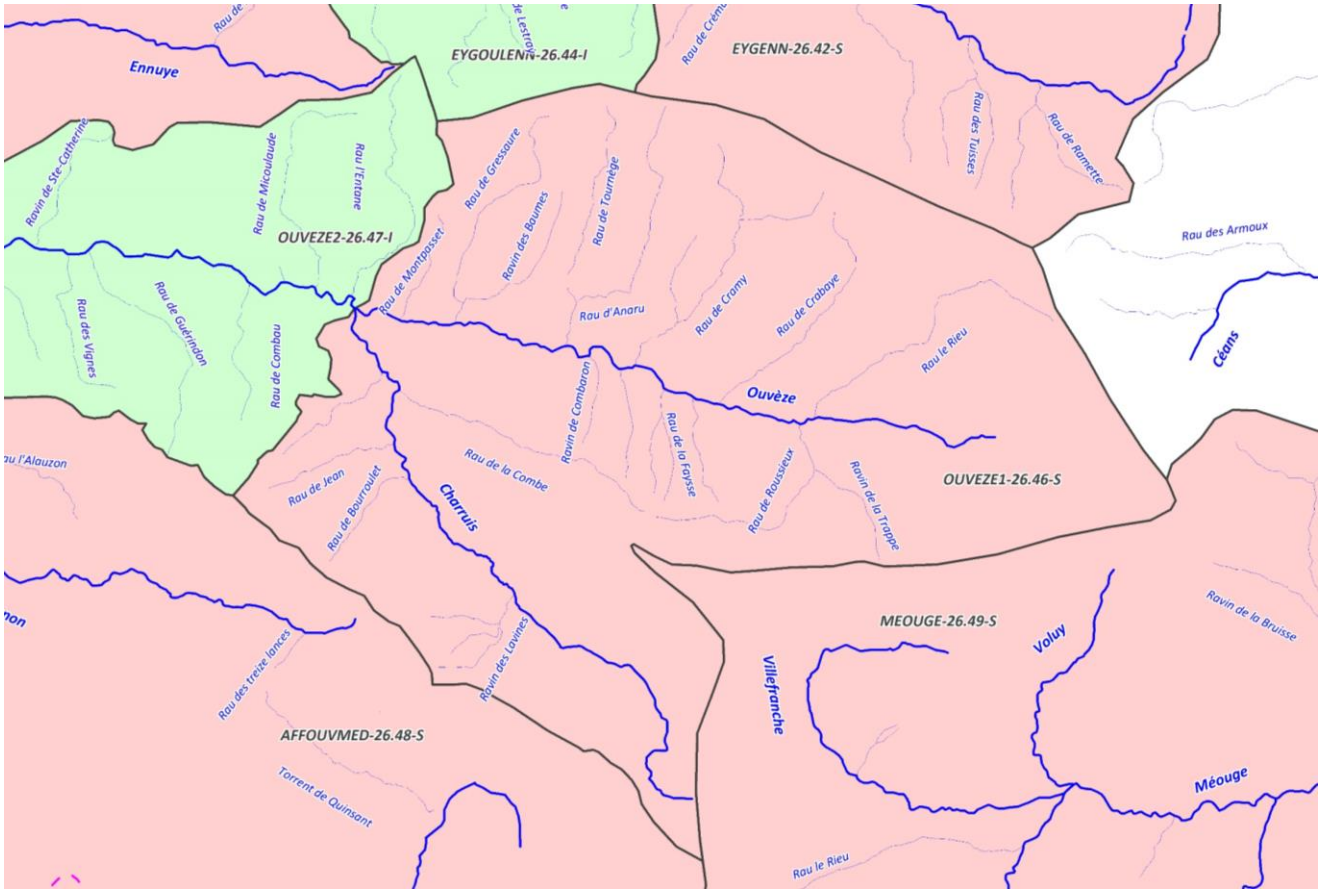

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE OUVEZE1-26.46-S (Ouvèze amont)

Contexte OUVEZE1-26.46-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

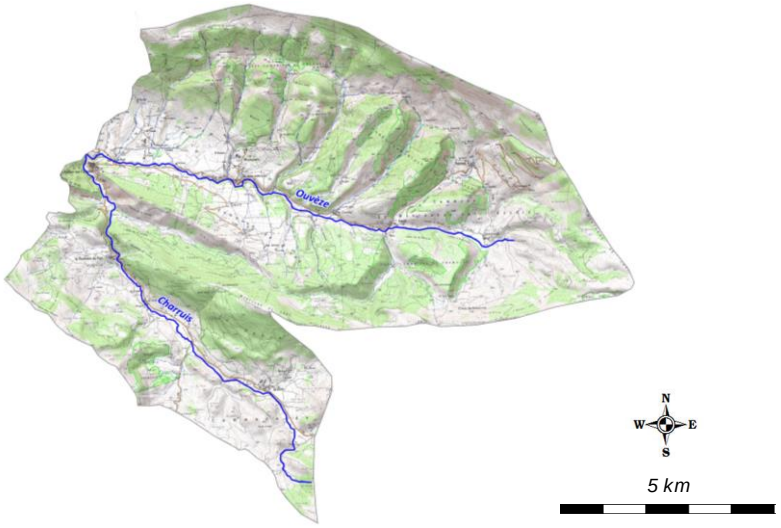

L'Ouvèze, cours d'eau de plus de 100 km de longueur prend sa source à Somecure, sur la commune de Montauban-sur-l'Ouveze dans la Drôme et conflue avec le Rhône sur la commune de Sorgues (Vaucluse), au Nord d'Avignon. Le profil de l'Ouvèze se différencie d'amont en aval en passant de la zone de la moyenne Montagne des Baronnies à la vaste plaine du Comtat :

- De sa source à Buis les Baronnies, l'Ouvèze un cours d'eau de montagne avec de fortes pentes
- De Buis les Baronnies à l'aval de Vaison la Romaine, la pente diminue et à partir de Violès-Jonquières, la pente faible induit un lit en tresse quand l'espace de divagation est possible.
- Sur sa partie aval, de Bédarrides à sa confluence, ainsi que dans la traversée des villes, l'Ouvèze est plus ou moins fortement aménagée.

En ce qui concerne ses affluents, il est possible de distinguer les typologies suivantes :
- Des cours d'eau de type torrentiel très encaissés, avec des fortes pentes sur un bassin versant modeste (le Charuis, le Menon, le Derbous).
- Des cours d'eau de type torrentiel à forte énergie, présentant un charriage conséquent qui induit des possibilités de lits en tresses à l'intérieur d'un large lit (le Toulourenc, l'Eyguemarse).

Profil topographique du cours d'eau principal

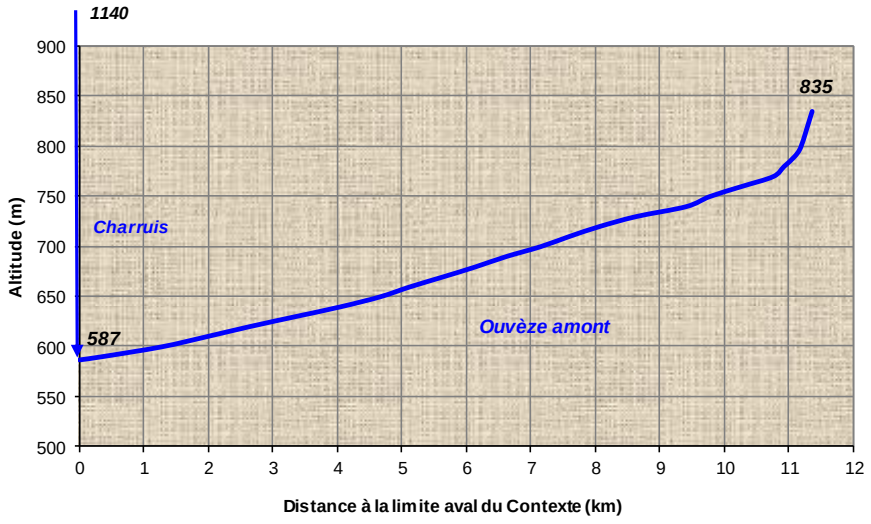

Contexte OUVEZE1-26.46-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources de l'Ouvèze		
	Aval	Confluence Charruis		
	Affluents	Charruis		
	Plans d'eau	Présence de 26 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Ouvèze (amont confluence Charruis)		/	**11,37**
	Charruis		Gauche	11,27
Surface du contexte (km2)	86,41			
Surface du bassin versant (km2)	797,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		0,052	
	Module (m3/s)		1,185	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	835	
		Altitude aval (m)	587	
		Pente Moyenne (pm)	21,81	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	0	
		Hauteur cumulée (m)	0	
	Taux d'étagement (%)		0	
Geologie	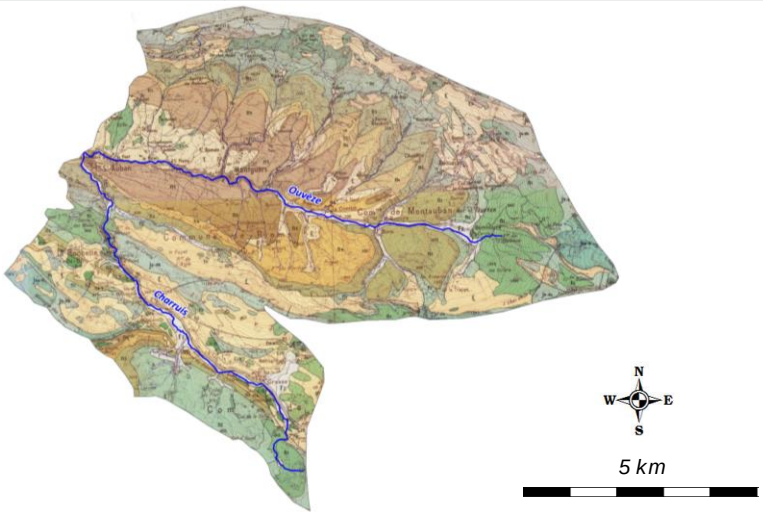			

Geologie (suite)	La partie amont du bassin de l'Ouvèze est plutôt montagneuse et constituée principalement de calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la montagne de Lure et de formations marno-calcaires et gréseuses dans le bassin versant de la Drôme, du Roubion, de l'Aygues et de l'Ouvèze. La partie aval, est quant à elle constituée d'une plaine où l'on retrouve principalement la Molasse du Miocène du Comtat divisé en deux types de masses, une partie affleurante et l'autre partie sous couverture où l'on retrouve les alluvions des plaines du comtat et Sorgues dans laquelle la nappe alluviale de l'Ouvèze prend son essor et draine le cours d'eau. Depuis la source jusqu'à Vaison-la-Romaine, l'Ouvèze traverse le massif des Baronnies, territoire qui constitue un ensemble structural complexe et un relief très compartimenté. Les principales dépressions du secteur des Baronnies, qui correspondent à trois grands synclinaux, sont parcourues par l'Ouvèze (synclinal de Montauban), par le Charuis, (synclinal de la Méouge) et par le Toulourenc (synclinal de Montbrun-Jabron). Les petites vallées parfois creusées en gorges par les cours d'eau sont orientées en tous sens.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Montauban-sur-L'Ouvèze, Mévouillon, La Rochette-du-Buis, Rioms, Montguers, St-Auban-sur-L'Ouvèze
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, il existe encore à ce jour une certaine disparité dans l'équipement des communes en système d'assainissement des eaux usées même si la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années. Sur la partie drômoise, seules 13 des 24 communes du bassin-versant sont équipées d'une station d'épuration, soit deux de plus qu'en 2008 (Montguers et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze). Toutefois parmi les communes dépourvues de dispositif d'assainissement collectif, plusieurs sont particulièrement rurales, peu peuplées et marquées par un habitat diffus, plutôt propice à des dispositifs d'assainissement non collectif. La situation concernant l'assainissement collectif reste encore relativement disparate sur le territoire et plusieurs dispositifs représentent une menace importante pour la qualité des milieux aquatiques situés en aval.
Occupation du sol	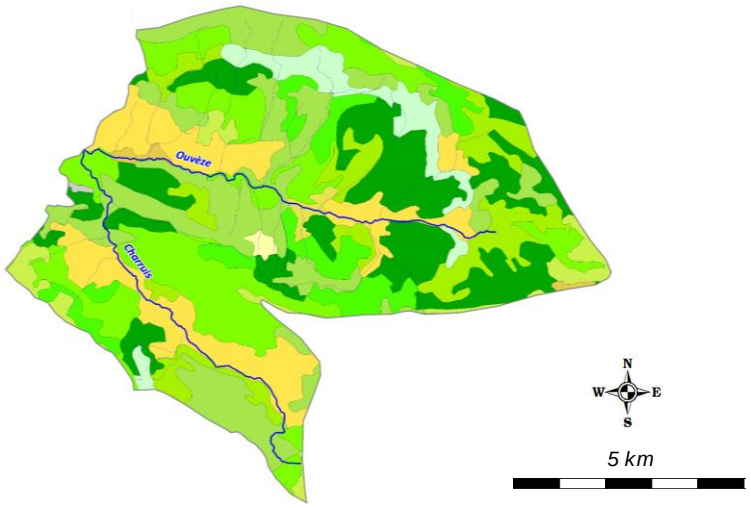
	L'amont du bassin versant de l'Ouvèze est surtout représenté par des forets et milieux naturels, mais aussi par des terres agricoles, représentées principalement par des vignobles et des terres arables.

Industrie	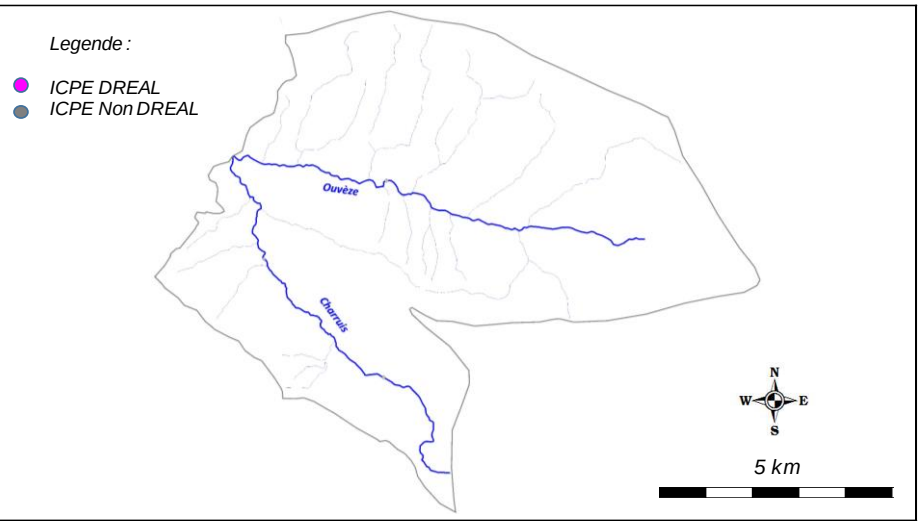
	L'activité industrielle concerne surtout la partie aval du bassin, située dans le département du Vaucluse
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3239OT
Mesures règlementaires de protection	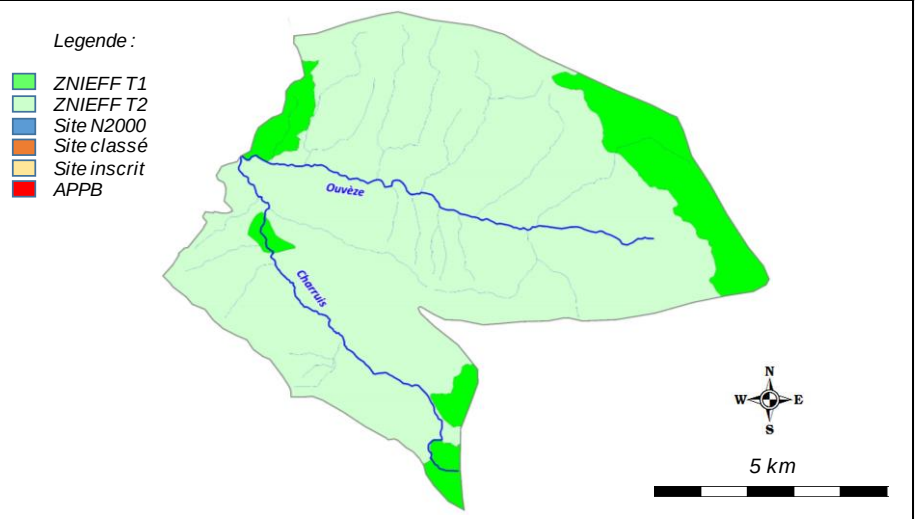
	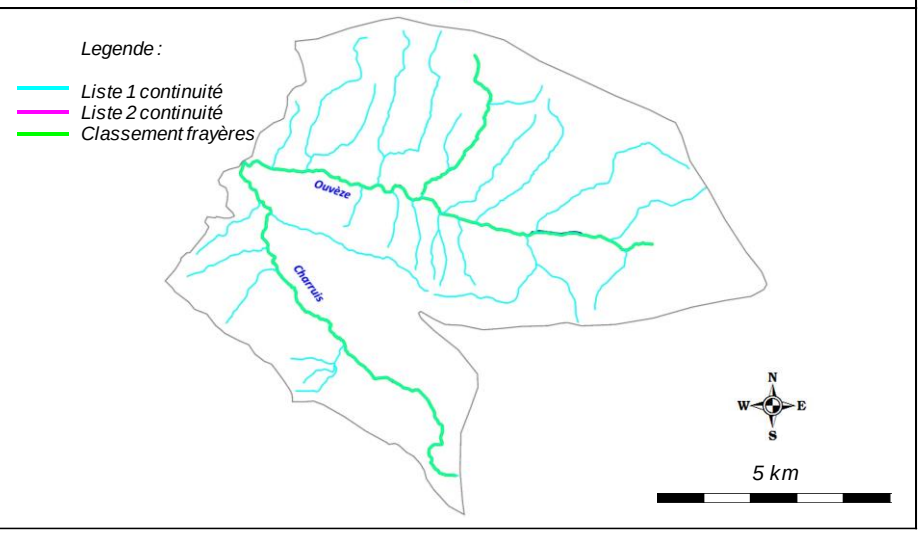

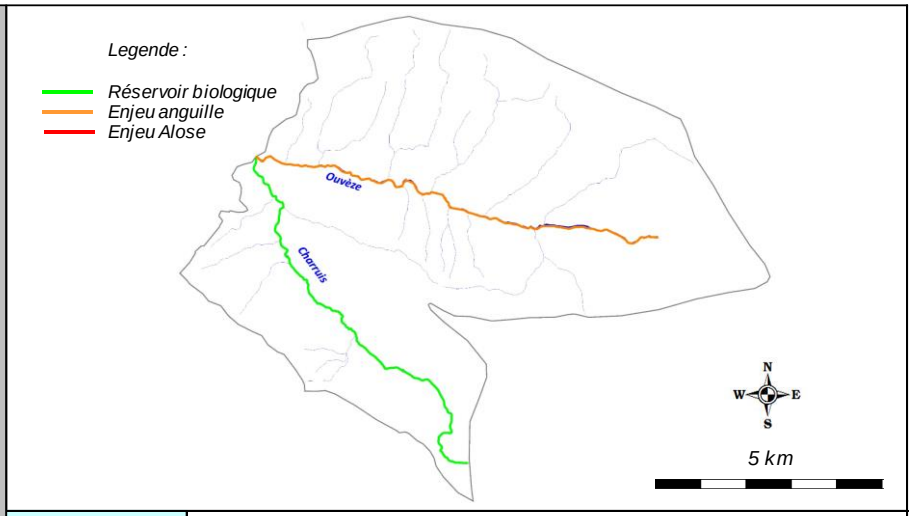

Mesures règlementaires de protection (suite)	*Natura 2000*	/	
	Réserve Naturelle	/	
	Arrêté de protection de biotope	/	
	Site inscrit / Classé	/	
	ZNIEFF type 2	2619 - Chainons méridionaux des Baronnies	
	ZNIEFF type 1	26190009 - Montagne de Chamouse	
		26190011 - Montagne du Buc	
		26190008 - Fort de Mévouillon et prairies humides de Gresse	
		26190017 - Gorges du Charuis	
		26190014 - Plateau des Moures et de Saint-Auban-sur-Ouvèze	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_551 - L'Ouvèze et ses affluents, de sa source au point coordonnées L93 X= 661 177, Y= 6 173 552 en amont des gorges d'Ubrieux	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000155 - Poisson Liste 1 - L'Ouvèze (de sa source à la confluence avec le Menon)	
		026I000361 - Ecrevisse Liste 2 - L'Ouvèze (des sources au pont de Ste Euphémie)	
		026I000232 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Cramy	
		026I000070 - Poisson Liste 1 - Le Charruis	
	Réservoir biologique	RBioD00482 - L'Ouvèze et ses affluents, de sa source jusqu'à1,6 km des Gorges d'Ubrieux	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMOP	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte OUVEZE1-26.46-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_08***						
	Intitulé	***Ouvèze Vauclusienne***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR2034a	L'Ouveze de sa source au Menon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11927	ruisseau le charuis	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte OUVEZE1-26.46-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP	
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3 à B3+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF
	Espèces centrales	TRF
	Espèces intermédiaires	/
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Ouvèze	2016	Montguers, amont distillerie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-OUV-01
Charruis	2016	La-Rochette-du-Buis, aval village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-CHR-01
Charruis	2016	Mévouillon, distillerie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-CHR-01

Contexte OUVEZE1-26.46-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	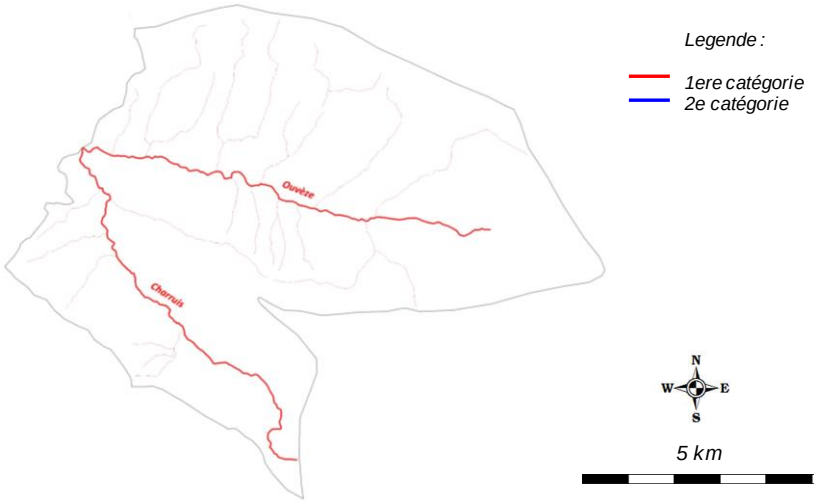	
	2ème catégorie piscicole	/
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme	
Gestionnaires piscicoles	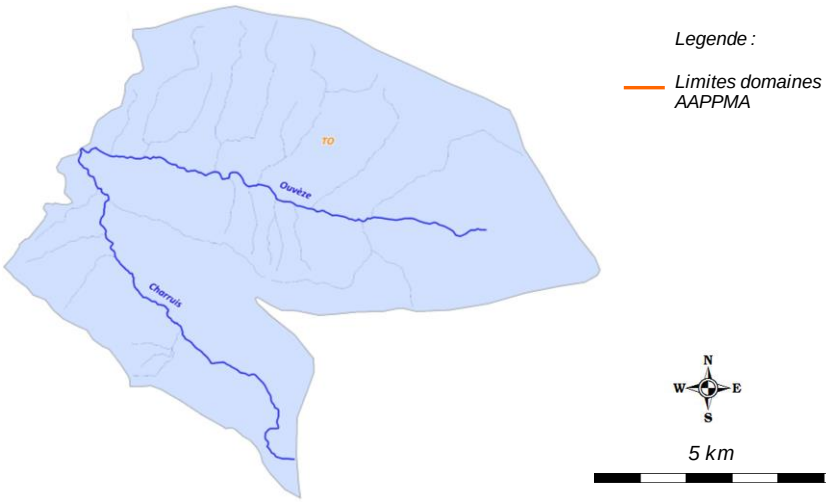	

AAPPMA	***Sigle***	***Nom***	***Nb adhérents***	***Surface totale domaine (km2)***	***Surface domaine sur le contexte (km2)***
	TO	Truite de l'Ouvèze	92	305,6	86,41
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***	***/***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	***Cours d'eau***	***Commune***	***AAPPMA***	***Type parcours***	***Limite aval***	***Limite amont***	***Longueur***	***Date validité***	***N° A. prefectoral***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	***AAPPMA***	***Objectif***	***Secteur***	***Lineaire (m)***	***Especes***	***Stade***	***Quantité (nb)***	***Provenance***
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte OUVEZE1-26.46-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La capacité d'accueil est limitée de par la présence de prélèvements pour les usages Eau potable, et également à des fins agricoles. Iles représentent les 2 principaux prélèvement sur le bassin, et sont les plus marqués sur le secteur médian de l'Ouvèze.	Modéré	Fort
Facteur principal	Homogénéité des habitats	Malgré un fonctionnement méditerranéen marqué de l'Ouvèze avec un peuplement naturellement limité en terme de densités et biomasses, une très faible diversité d'habitats est observé, en particulier les habitats naturels (type souches, embacles et sous-berges). Eux seuls offrent une certaine capacité d'accueil à la truite fario en particlier sur les cours d'eau à caractère méditerranéen	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Faiblement perturbé**	

Contexte OUVEZE1-26.46-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements sur le bassin	Ouvèze	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration morphologique	Ouvèze	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte OUVEZE1-26.46-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	OUV1-RM1	Réaliser une restauration physique légère	1	3	Les affluents de l'Ouvèze médiane subissent de nombreuses pressions, dont les prélèvements et une homogénéisation des habitats, entrainant une baisse conséquente de la capacité habitationnelle du milieu. Une problématiqueue géomorphologique conséquente a été identifiée sur l'Ouvèze, nécessitant des opération profondes de restauration morphologique. En revanche, les affluents nécessitent une restauration mais plus légère. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Ouvèze Charruis	FRDR2034a	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMOP FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	Communication et sensibilisation	OUV1-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problématique liée aux prèlevements pour l'irrigation a été identifiée, sur l'Ouvèze et ses affluents. L'objectif de cette démarche globale est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu, et notamment les mesures proposées par l'Etude sur les Volumes Maximum Prélevables afin d'atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.	Ouvèze Charruis	FRDR2034a	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	Mesures RES0101 RES0201 RES0202 RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	/
GA3	Amélioration de connaissance	OUV1-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place depuis 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	320,00 €

Contexte OUVEZE1-26.46-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du bassin médian et amont de l'Ouvèze, en particulier sur l'amont est sur le Charruis. En effet, une souche méditerranénenne très pure et spécifique du bassin de l'Ouvèze est présente (Etude Genesalm, 2009) avec des adaptations aux caractéristiques méditerranéenne de ces cours d'eau. Malgré des dysfonctionnement observés, un soutien de population serait totalement inutile, les efforts doivent se concentrer sur une amélioration du milieu et le maintien de la souche locale de truite fario. En outre, d'importantes populations d'ecrevisses sont présentes, notamment sur le Charruis.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

12.2. CONTEXTE INTERMEDIAIRE OUVEZE MEDIANE

OUVEZE2-26.47-I

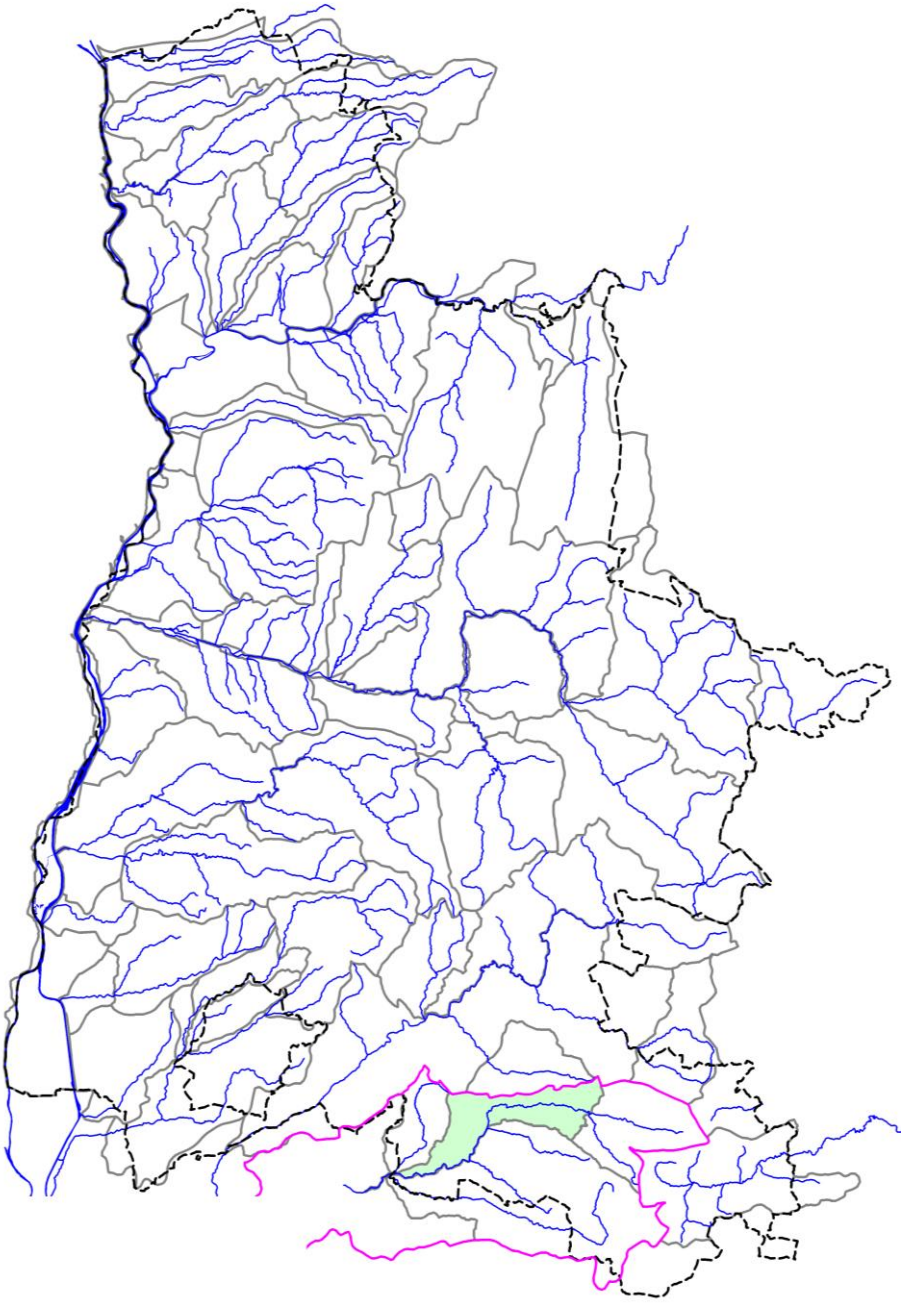

OUVEZE2-26.47-I

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

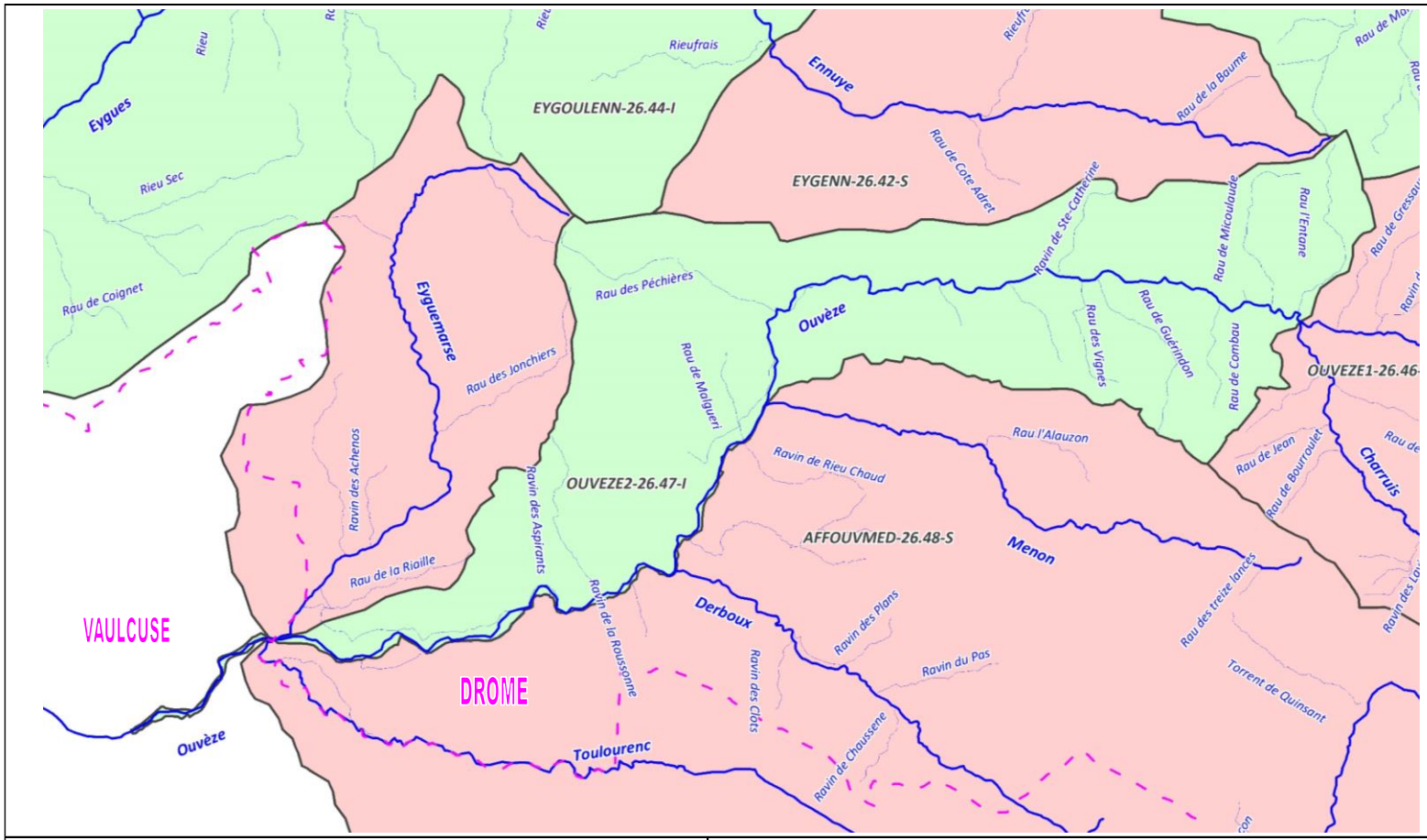

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE INTERMEDIAIRE OUVEZE2-26.47-I (Ouvèze médiane)

Contexte OUVEZE2-26.47-I

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

L'Ouvèze, cours d'eau de plus de 100 km de longueur prend sa source à Somecure, sur la commune de Montauban-sur-l'Ouveze dans la Drôme et conflue avec le Rhône sur la commune de Sorgues (Vaucluse), au Nord d'Avignon. Le profil de l'Ouvèze se différencie d'amont en aval en passant de la zone de la moyenne Montagne des Baronnies à la vaste plaine du Comtat :

- De sa source à Buis les Baronnies, l'Ouvèze un cours d'eau de montagne avec de fortes pentes
- De Buis les Baronnies à l'aval de Vaison la Romaine, la pente diminue et à partir de Violès-Jonquières, la pente faible induit un lit en tresse quand l'espace de divagation est possible.
- Sur sa partie aval, de Bédarrides à sa confluence, ainsi que dans la traversée des villes, l'Ouvèze est plus ou moins fortement aménagée.

En ce qui concerne ses affluents, il est possible de distinguer les typologies suivantes :
- Des cours d'eau de type torrentiel très encaissés, avec des fortes pentes sur un bassin versant modeste (le Charuis, le Menon, le Derbous).
- Des cours d'eau de type torrentiel à forte énergie, présentant un charriage conséquent qui induit des possibilités de lits en tresses à l'intérieur d'un large lit (le Toulourenc, l'Eyguemarse).

Profil topographique du cours d'eau principal

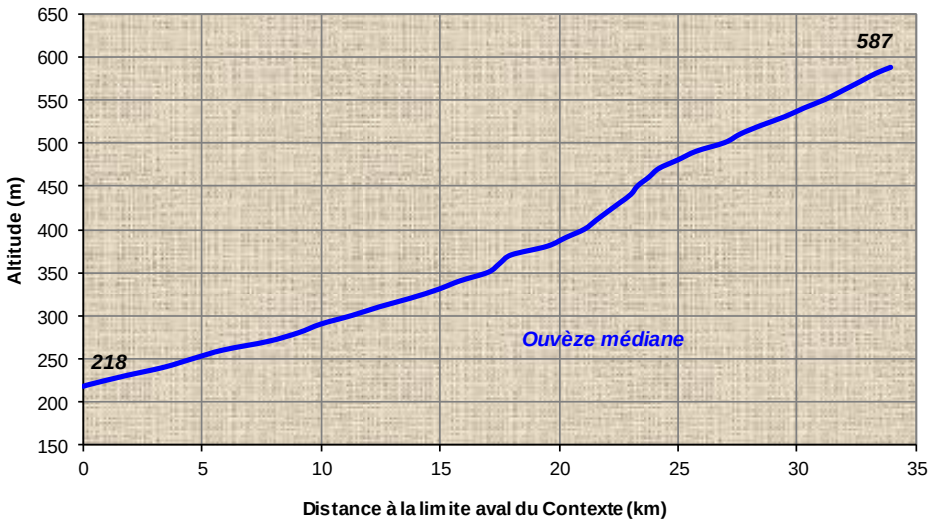

Contexte OUVEZE2-26.47-I

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Confluence Charruis		
	Aval	Entrechaux		
	Affluents	/		
	Plans d'eau	Présence de 36 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Ouvèze (Confluence Charruis - Entrechaux)		**/**	**33,96**
Surface du contexte (km2)	79,69			
Surface du bassin versant (km2)	797,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		NC	
	Module (m3/s)		NC	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	587	
		Altitude aval (m)	218	
		Pente Moyenne (pm)	10,87	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	10	
		Hauteur cumulée (m)	15	
	Taux d'étagement (%)		4,07	

Geologie

La partie amont du bassin de l'Ouvèze est plutôt montagneuse et constituée principalement de calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la montagne de Lure et de formations marno-calcaires et gréseuses dans le bassin versant de la Drôme, du Roubion, de l'Aygues et de l'Ouvèze. La partie aval, est quant à elle constituée d'une plaine où l'on retrouve principalement la Molasse du Miocène du Comtat divisé en deux types de masses, une partie affleurante et l'autre partie sous couverture où l'on retrouve les alluvions des plaines du comtat et Sorgues dans laquelle la nappe alluviale de l'Ouvèze prend son essor et draine le cours d'eau.

Depuis la source jusqu'à Vaison-la-Romaine, l'Ouvèze traverse le massif des Baronnies, territoire qui constitue un ensemble structural complexe et un relief très compartimenté. Les principales dépressions du secteur des Baronnies, qui correspondent à trois grands synclinaux, sont parcourues par l'Ouvèze (synclinal de Montauban), par le Charuis, (synclinal de la Méouge) et par le Toulourenc (synclinal de Montbrun-Jabron). Les petites vallées parfois creusées en gorges par les cours d'eau sont orientées en tous sens.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Auban-sur-L'Ouvèze, Ste-Euphémie-sur-L'Ouvèze, Vercoiran, Buis-Les-Baronnies, Rochebrune, Beauvoisin, Propiac, La Penne-sur-L'Ouvèze, Pierrelongue, Mollans-sur-L'Ouvèze, Entrechaux
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, il existe encore à ce jour une certaine disparité dans l'équipement des communes en système d'assainissement des eaux usées même si la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années. Sur la partie drômoise, seules 13 des 24 communes du bassin-versant sont équipées d'une station d'épuration, soit deux de plus qu'en 2008 (Montguers et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze). Toutefois parmi les communes dépourvues de dispositif d'assainissement collectif, plusieurs sont particulièrement rurales, peu peuplées et marquées par un habitat diffus, plutôt propice à des dispositifs d'assainissement non collectif. La situation concernant l'assainissement collectif reste encore relativement disparate sur le territoire et plusieurs dispositifs représentent une menace importante pour la qualité des milieux aquatiques situés en aval.
Occupation du sol	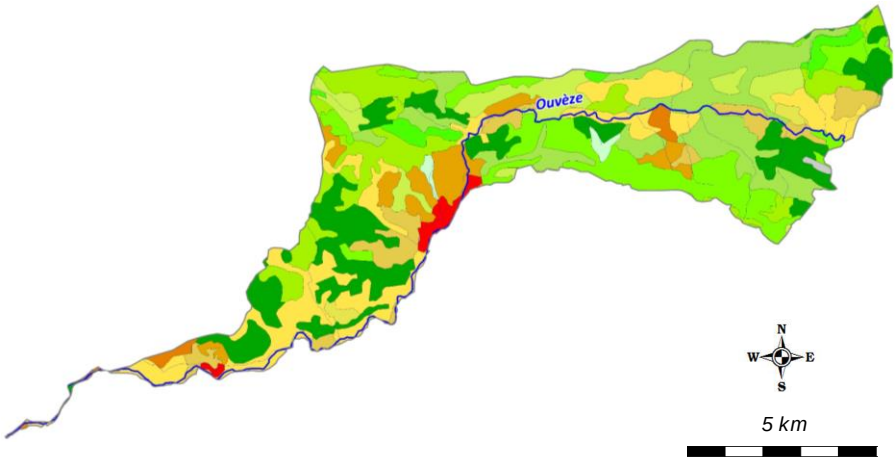
	L'amont du bassin versant de l'Ouvèze est surtout représenté par des forets et milieux naturels, mais aussi par des terres agricoles, représentées principalement par des vignobles et des terres arables.
Industrie	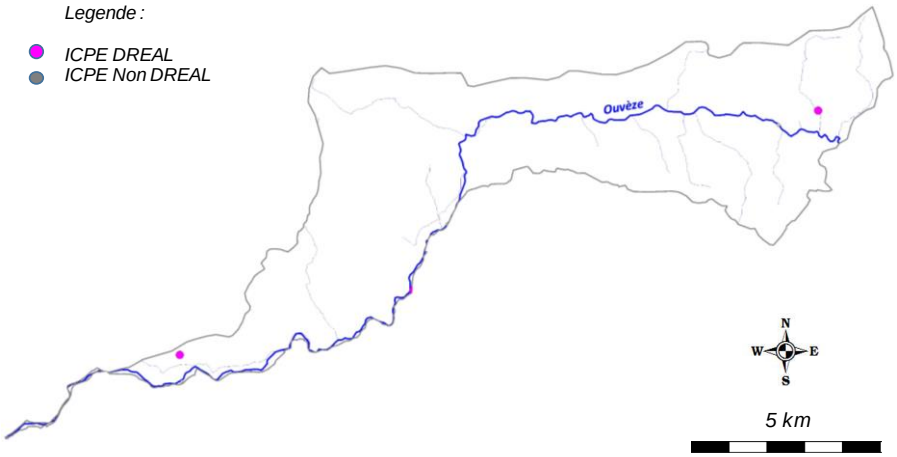
	L'activité industrielle concerne surtout la partie aval du bassin, située dans le département du Vaucluse
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT, 3239OT, 3140ET

Mesures règlementaires de protection

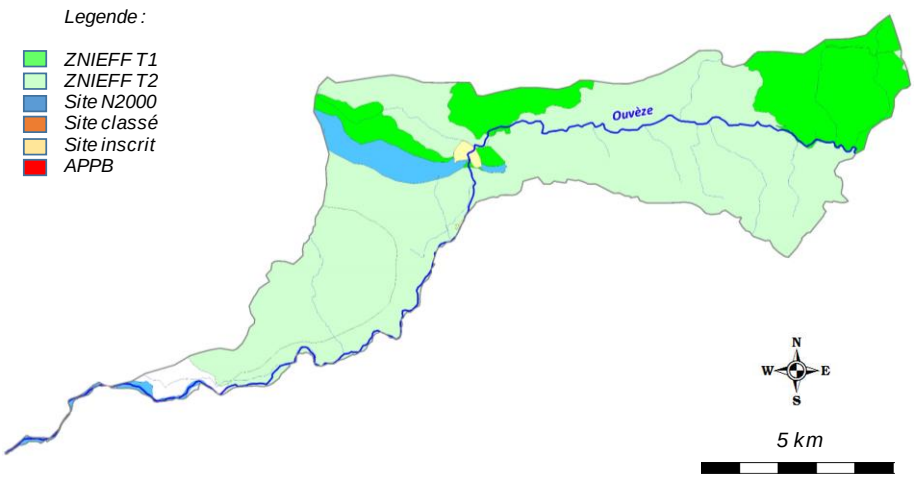

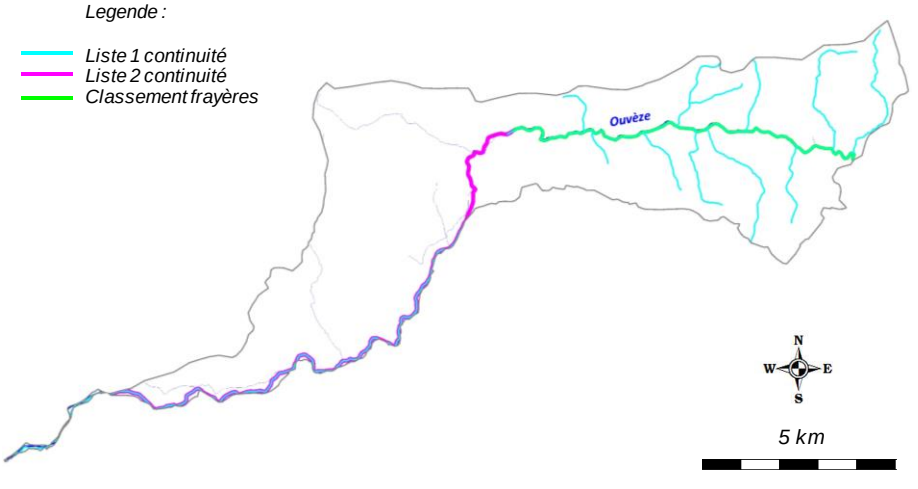

Natura 2000	FR8212019 - Baronnies : Gorges de l'Eygues (ZPS)
	FR9301577 - L'Ouvèze et le Toulourenc (SIC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI237 - Gorges d'Ubrieux
ZNIEFF type 2	2617 - Chainons occidentaux des Baronnies
	2619 - Chainons méridionaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26190016 - Montagne de la Vanige	
		26190014 - Plateau des Moures et de Saint-Auban-sur-Ouvèze	
		26190006 - Montagne de Montlaud	
		26190005 - Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrieux	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_550 - L'Ouvèze à l'aval du Menon	
		L1_551 - L'Ouvèze et ses affluents, de sa source au point coordonnées L93 X= 661 177, Y= 6 173 552 en amont des gorges d'Ubrieux	
	L.214-17 Liste 2	L2_198 - L'Ouvèze du Seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux inclus jusqu'à l'entrée dans le Vaucluse (84)	
	Classement frayères	026I000157 - Ecrevisse Liste 2 - L'Ouvèze (de la Confluence avec le Rieuchaud à la limite du département)	
		026I000156 - Poisson Liste 1 - L'Ouvéze (de la Confluence avec le Menon à la limite du département)	
		026I000503 - Poisson Liste 1 - L'Ouvèze (de la confluence avec le Menon à la confluence avec le Toulourenc)	
		026I000155 - Poisson Liste 1 - L'Ouvèze (de la source à la confluence avec le Menon)	
		026I000361 - Poisson Liste 1 - L'Ouvèze (des sources au pont de Ste Euphémie)	
	Réservoir biologique	RBioD00482 - L'Ouvèze et ses affluents, de sa source jusqu'à1,6 km des Gorges d'Ubrieux	
	ZAP	FRDR390-ZA - L'Ouvèze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMOP	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	L'enjeu Anguille concerne principalement la partie aval du contexte		

Contexte OUVEZE2-26.47-I

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_08***						
	Intitulé	***Ouvèze Vauclusienne***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR2034a	L'Ouveze de sa source au Menon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR2034b	L'Ouveze du Menon au Toulourenc	MEN	2027	2015	2027	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR390	L'Ouvèze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue	MEN	2027	2015	2027	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte OUVEZE2-26.47-I

V. PEUPLEMENT

Domaine	Intermédiaire	
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	TRF, APP	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à ombre
	Typologie de Verneaux	B5 à B6+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, TOX, BAF, SPI, OCL, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, SPI
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN, ANG
	Espèces centrales	LOF, BLN, CHE, HOT
	Espèces intermédiaires	TRF, VAI, TOX, BAF, SPI, VAN, ANG
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille est potentiellement présente sur l'Ouvèze.	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Ouvèze	2016	Ste-Euphémie, la Vilette	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF, APP	Station RR-OUV-02
Ouvèze	2016	Buis-les-Baronnies, Avenue Rieuchaud	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, TOX, BAF	Station RR-OUV-03
Ouvèze	2016	Mollans-sur-Ouvèze, Aval pont RD5	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, TOX, BAF, SPI, OCL	Station RR-OUV-04

Contexte OUVEZE2-26.47-I

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

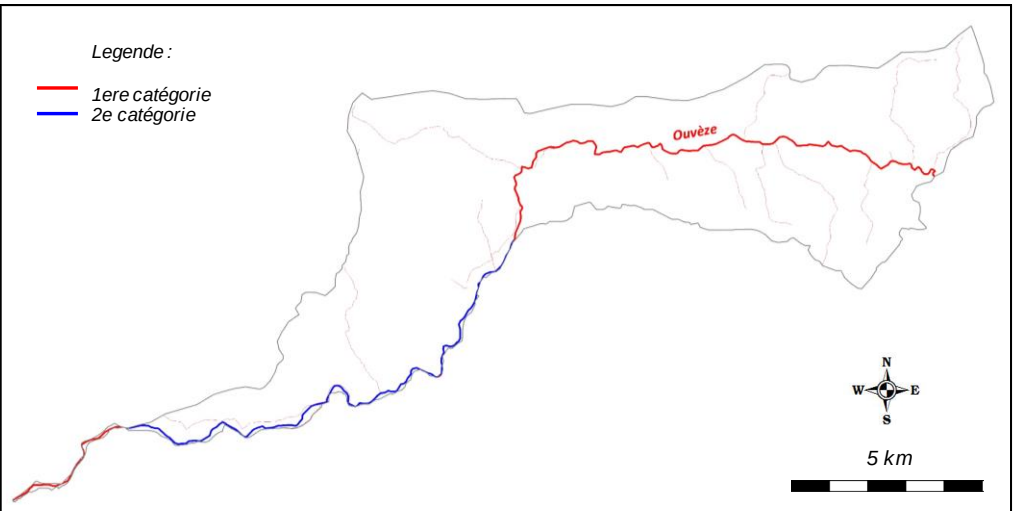

2ème catégorie piscicole	L'Ouvèze de la limite départementale à la confluence avec le Menon
1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique du contexte

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Vaucluse

Gestionnaires piscicoles

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TO	Truite de l'Ouvèze	92	305,6	79,28
	AAPPMA Vauclusienne		NC	NC	0,4
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA effectue des déversements de poissons surdensitaires sur ce contexte, dont le détail est présenté ci-dessous.

Empoissonnements

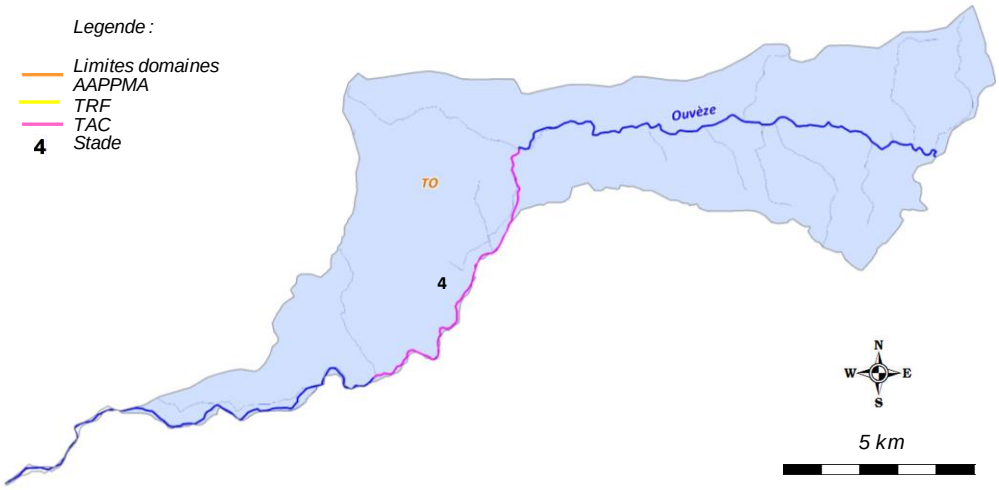

Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
Ouvèze	TO	Halieutisme	Gorges Ubrieux - Pennes	8400	TAC	4	1350	Pisciculture Isle-Sur-Sorgues

Contexte OUVEZE2-26.47-I

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La capacité d'accueil est limitée de par la présence de prélèvements pour les usages Eau potable, et également à des fins agricoles. Iles représentent les 2 principaux prélèvement sur le bassin, et sont très marqués sur le secteur de l'Ouvèze médiane.	Modéré	Fort
Facteur principal	Artificialisation, homogénéisation et incision du lit	La partie médiane et aval en particulier du contexte est marqué par une artificialisation du lit, mais également par une incision globale du lit, parfois très marquée, entrainant une déconnexion avec les systèmes rivulaires et le niveau de la nappe d'accompagnement. la capacité habitationnelle s'en retrouve ainsi très impactée	Modéré	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	De nombreux ouvrages de calage du fond ou de prise d'eau pour des usages divers sont présentes sur le cours du lit de l'Ouvèze. Nombreux ont des hauteurs de chutes conséquentes créant des points de blocage du transit sédimentaires et empechant la libre circulation piscicole. Cette problématique rejoint la préblématique morphologique globale identifiée.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte OUVEZE2-26.47-I

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements sur le bassin	Ouvèze	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité ecologique	Ouvèze	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration morphologique	Ouvèze	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte OUVEZE2-26.47-I

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	OUV2-DF1	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE47037 (Prise d'eau canal d'Entrechaux, Hauteur chute = 4 m)	1	1	Un enjeu continuité écologique (Transit sédiementaire et libre circulation piscicole) a été mis en évidence sur l'Ouvèze médiane, en lien avec l'enjeu de restauration morphologique globale sur le bassin. Pour le volet piscicole. Le décloisonnement du milieu concerne l'ensemble du cortège de cyprinidés d'eau vive présents, mais aussi et surtout l'espèce Anguille. L'Ouvèze est à ce titre classée en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille sur pratiquement l'ensemble de son linéaire, et est classé en liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement (classement continuité). La liste d'ouvrages à aménager concerne le secteur concerné par le contexte, l'enjeu concerne ainsi également tout le linéaire situé dans le Vaucluse (aval du bassin) jusqu'à la confluence avec le Rhône.	Ouvèze	FRDR2034a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	200 000,00 €
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80710 (Pont de la RD5, Hauteur chute = ?)	1	1		Ouvèze	FRDR2034a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	A définir
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE80709 (Gué de la Grange Basse, Hauteur chute = ?)	1	1		Ouvèze	FRDR2034a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	A définir
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF4	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54290 (Seuil du pont de la Gardette, Hauteur chute = 2,5 m)	1	1		Ouvèze	FRDR2034a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	125 000,00 €
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE53547 (Pont des Platanes, Hauteur chute = 1,85 m)	1	1		Ouvèze	FRDR2034a	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	92 500,00 €
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE33643 (Seuil ancienne prise d'eau, Hauteur chute = 0,5 m)	1	1		Ouvèze	FRDR2034b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP Potentiellement FDPPMA26, à réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	5 000,00 €
	Dispositif de franchissement	OUV2-DF7	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE54092 (Seuil de prise d'eau de la Microcentrale d'Ubrieux, Hauteur chute = 2,8 m)	1	1		Ouvèze	FRDR2034b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison des epèces d'accompagnement et pour l'Anguille	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-07	Mesure MIA0301	Propriétaire SMOP	140 000,00 €
GA2	Restauration du milieu	OUV2-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1	3	Une problématique géomorphologique conséquente a été identifiée sur l'Ouvèze, nécessitant des opération profondes de restauration morphologique. L'état du milieu nécessite des renaturations totales de type R2 ou R3. Une étude géomorphologique a été programmée dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de rivière de l'Ouvèze qui sera décliné sous forme d'un programme d'actions cohérent, et identifiant les sites prioritaires d'intervention.	Ouvèze	FRDR2034a FRDR2034b	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particlier pour l'Anguille.	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMOP	A définir
	Communication et sensibilisation	OUV2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problématique liée aux prèlevements pour l'irrigation a été identifiée, sur l'Ouvèze et ses affluents. L'objectif de cette démarche globale est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu, et notamment les mesures proposées par l'Etude sur les Volumes Maximum Prélevables afin d'atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.	Ouvèze	FRDR2034a FRDR2034b	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	Mesures RES0101 RES0201 RES0202 RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	/
GA3	Action règlementaire	OUV2-AR1	Modifier le linéaire de l'Ouvèze classé au titre du decret frayères (L.432-3, liste 2 ecrevisses)	3	2	L'Ouvèze est classée en liste 2 au titre du L.432-3 du Code de l'environnement (Classement frayères) de l'aval de Buis-les-Baronnies à la confluence avec l'Eyguemarse. Or, les prospections réalisées en 2016 ont montré une répartition d'étalant de la confluence avec le Charruis jusqu'au Col de l'Homme Mort. Une population est également présente sur le Rau des Moures, en aval de St-Auban-sur-Ouveze. L'action consiste à modifier le classement existant et l'adapter à la répartition identifiée lors des prospections 2016.	Ouvèze Rau des Moures	FRDR2034a FRDR2034b	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	/
GA4	Amélioration de connaissance	OUV2-AC1	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place endepuis 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ouvèze	FRDR2034a FRDR2034b	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	480,00 €

Contexte OUVEZE2-26.47-I

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	L'Ouvèze médiane est caractérisée par la présence d'un cortège d'espèces de cyprinidés d'eau vive, notamment de par une thermie favorable à la présence d'espèces non thermo-sensibles. Il est possible sur ce milieux de procéder à des déversements de truites surdensitaires qui seront capturés rapidement.	**Gestion d'usage**
Cas particulier de gestion	/	**/**

12.3. CONTEXTE SALMONICOLE AFFLUENTS OUVEZE MEDIANE

AFFOUVMED-26.48-S

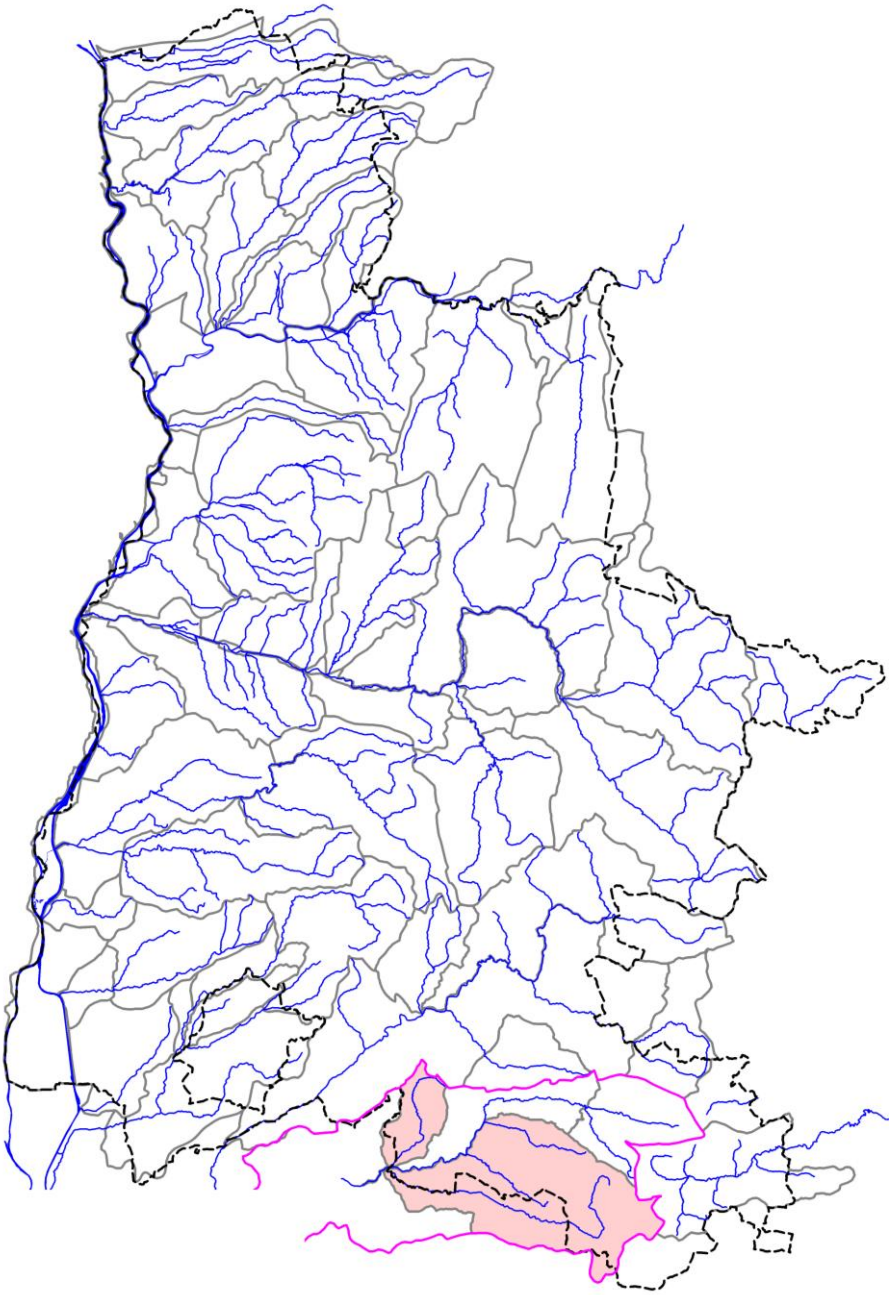

AFFOUVMED-26.48-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

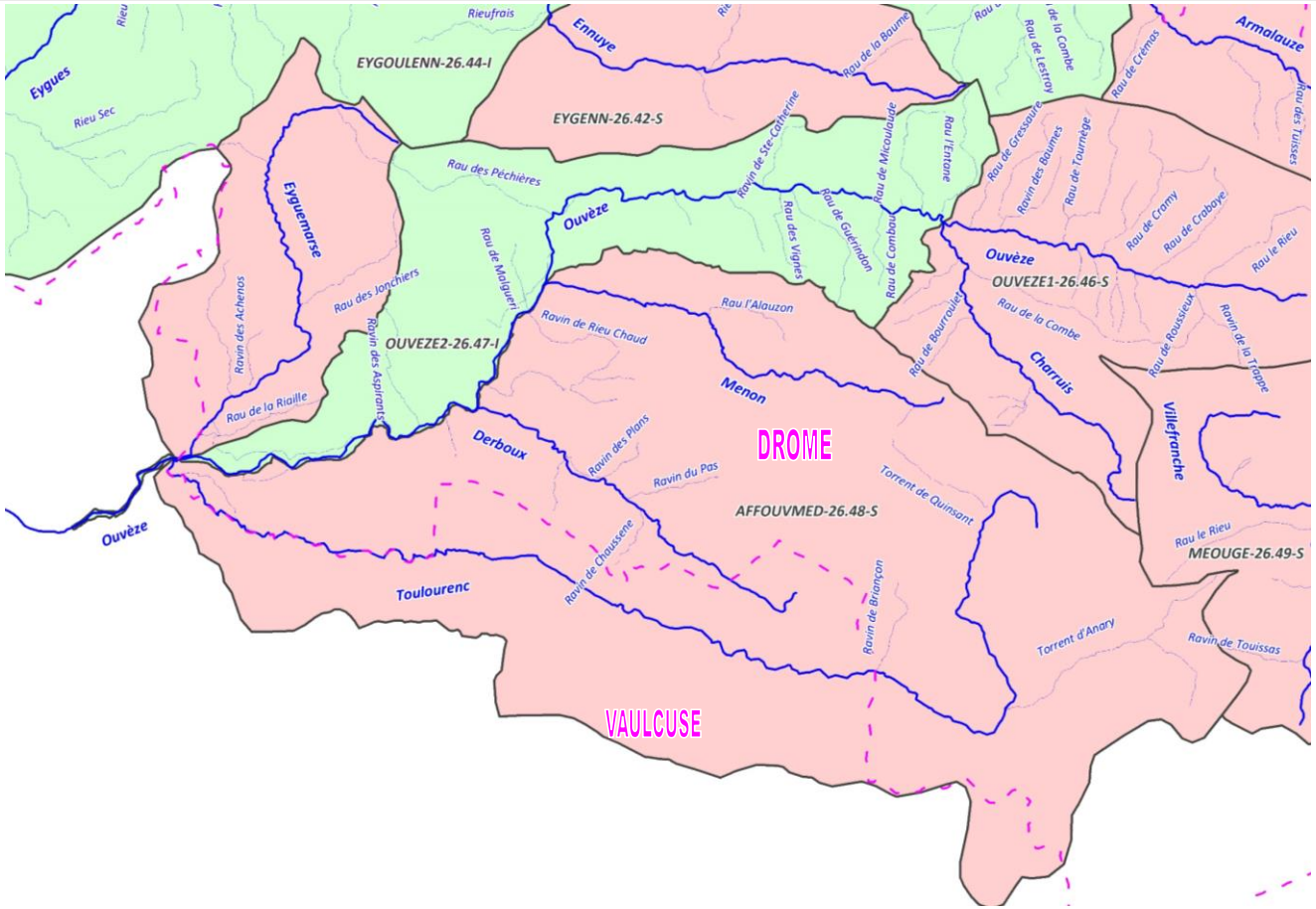

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE AFFOUVMED-26.48-S (Affluents Ouvèze médiane)

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

L'Ouvèze, cours d'eau de plus de 100 km de longueur prend sa source à Somecure, sur la commune de Montauban-sur-l'Ouveze dans la Drôme et conflue avec le Rhône sur la commune de Sorgues (Vaucluse), au Nord d'Avignon. Le profil de l'Ouvèze se différencie d'amont en aval en passant de la zone de la moyenne Montagne des Baronnies à la vaste plaine du Comtat :

- De sa source à Buis les Baronnies, l'Ouvèze un cours d'eau de montagne avec de fortes pentes
- De Buis les Baronnies à l'aval de Vaison la Romaine, la pente diminue et à partir de Violès-Jonquières, la pente faible induit un lit en tresse quand l'espace de divagation est possible.
- Sur sa partie aval, de Bédarrides à sa confluence, ainsi que dans la traversée des villes, l'Ouvèze est plus ou moins fortement aménagée.

En ce qui concerne ses affluents, il est possible de distinguer les typologies suivantes :
- Des cours d'eau de type torrentiel très encaissés, avec des fortes pentes sur un bassin versant modeste (le Charuis, le Menon, le Derbous).
- Des cours d'eau de type torrentiel à forte énergie, présentant un charriage conséquent qui induit des possibilités de lits en tresses à l'intérieur d'un large lit (le Toulourenc, l'Eyguemarse).

Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	*Linéaire (km)*	*Altitude amont (m)*	*Altitude aval (m)*	*Pente moyenne (pm)*
Menon	13,13	1055	375	51,79
Derboux	12,2	951	329	50,98
Toulourenc	37,65	1000	245	20,05
Eyguemarse	15,95	920	247	42,19

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	/		
	Aval	/		
	Affluents	Menon, Derboux, Eyguemarse, Toulourenc		
	Plans d'eau	Présence de 97 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	*Nom*		*Rive*	*Lineaire (km)*
	Menon		**/**	**13,13**
	Derboux		**/**	12,2
	Eyguemarse		**/**	37,65
	Toulourenc		**/**	15,95
Surface du contexte (km2)	300,9			
Surface du bassin versant (km2)	797,3			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*		/	
	Module (m3/s)		/	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	Voir tableau chapitre II	
		Altitude aval (m)	Voir tableau chapitre II	
		Pente Moyenne (pm)	Voir tableau chapitre II	
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	/	
		Hauteur cumulée (m)	/	
	Taux d'étagement (%)		/	
Geologie	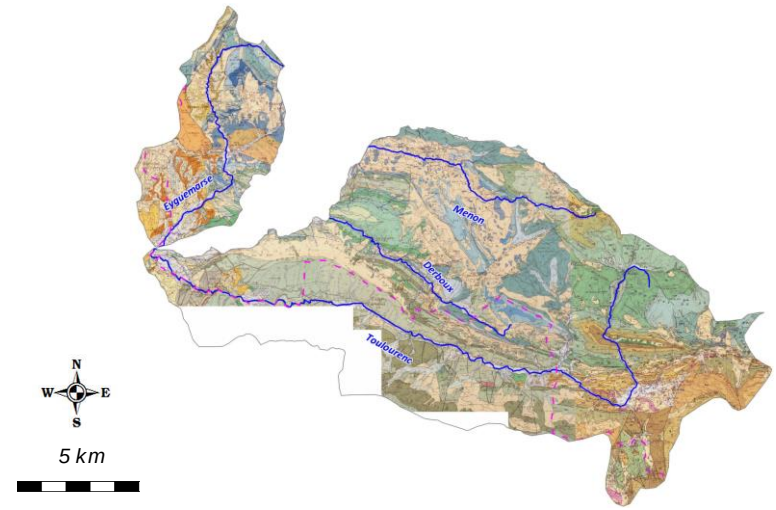			

Geologie (suite)	La plus grande partie du bassin versant de la Drôme en amont de Crest occupe des terrains marno-calcaires et calcaires mésozoïques du Diois et du haut Diois. Au nord, le bassin comporte une partie des massifs calcaires compacts crétacés (faciès urgonien) du plateau du Vercors qui déterminent sa limite. Des réseaux karstiques sont bien présents dans ces calcaires compacts. Des terrains alluviaux plus récents (quartenaire, holocène) constituent souvent le fond de la vallée de la Drôme. Les crêtes du Diois sont essentiellement constituées de calcaires durs et perméables du Jurassique et du Crétacé, la rivière s'écoule très rapidement à l'intérieur de bassins successifs dans lesquels affleurent des marnes aptiennes, valanguennes ou oxfordiennes. ("marnes bleues"). Le bassin versant de la Drôme est très sensible à l'érosion produite par le ruissellement intensif.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Barret-de-Lioure, Mévouillon, Montbrun-les-Bains, Reilhanette, Savaoillans, Brantes, Veaux, Mollans-sur-L'Ouvèze, Aulans, Le Poet-en-Percip, Plaisians, la Roche sur le Buis, Buis-les-Baronnies, Eygaliers, la Penne-sur-l'Ouvèze, Pierrelongue, Propiac, Beauvoisin, Rochebrune, Benivay-Olon, Mérindol-les-Oliviers
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières annéessur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Allex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement et été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	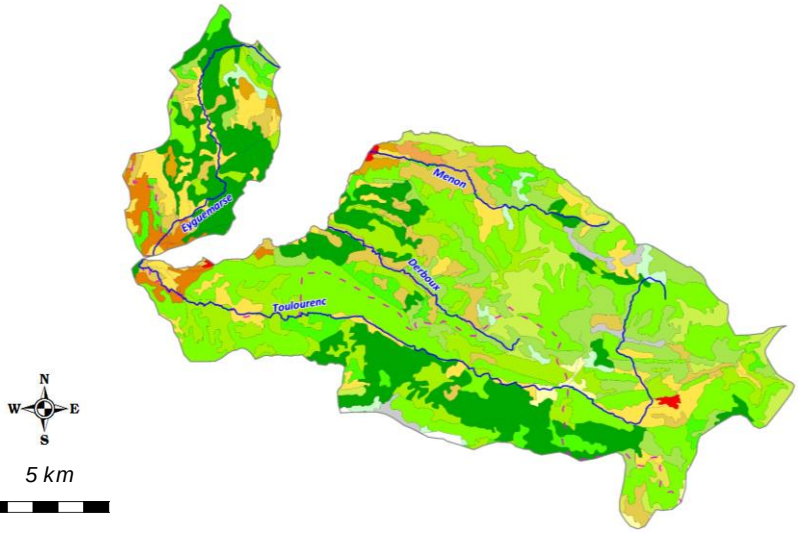 La forêt reste très largement présente sur ce territoire du bassin de la Drôme, en particulier sur la partie amont (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25 %.

Industrie	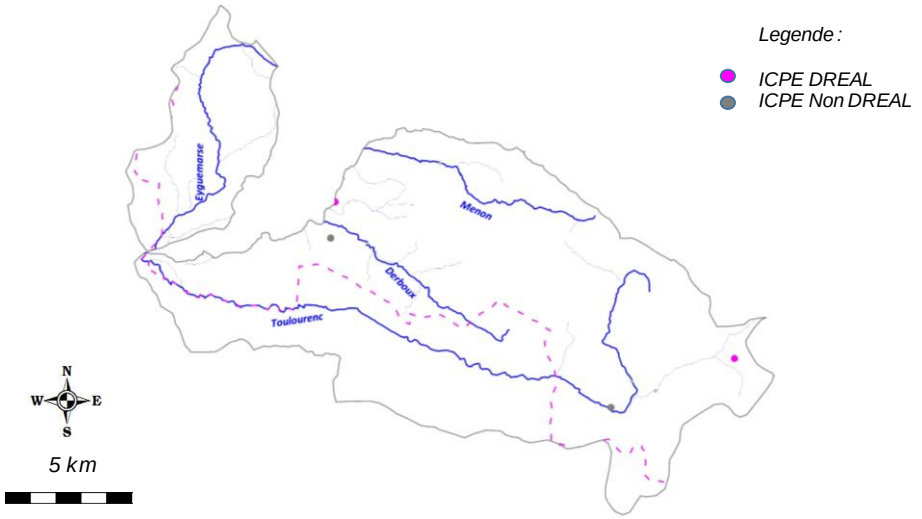
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT, 3239OT, 3140ET
Mesures règlementaires de protection	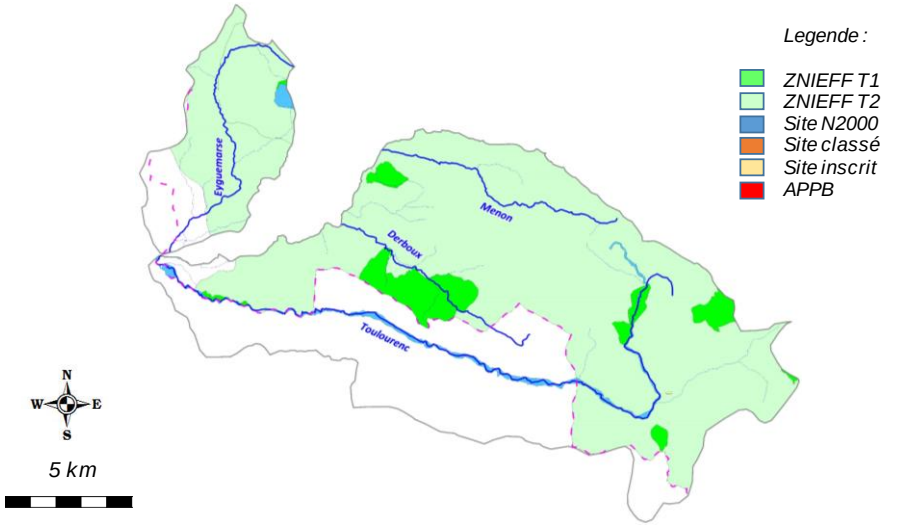
	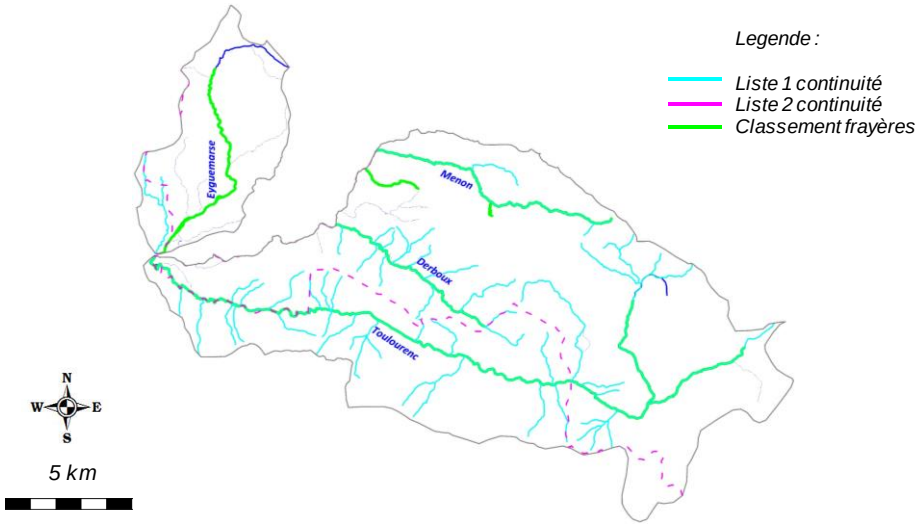

Mesures règlementaires de protection (suite)	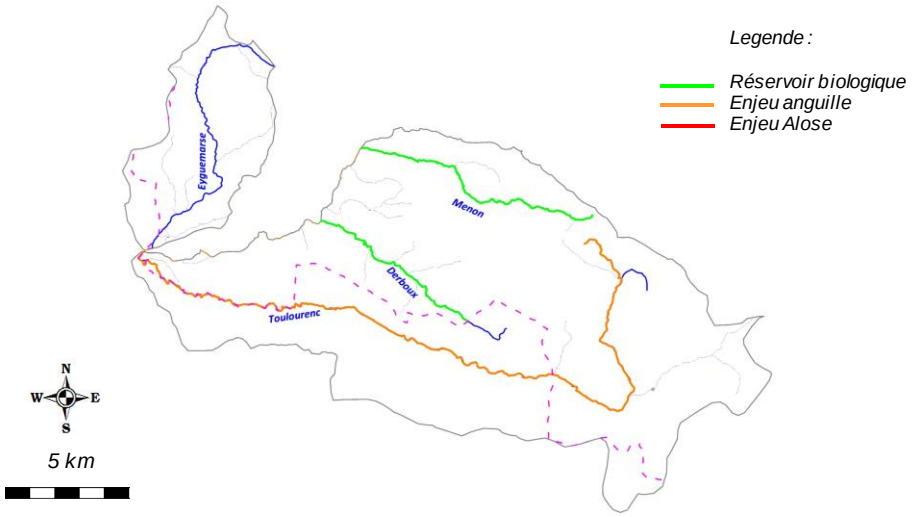	
	Natura 2000	FR8212019 - Baronnies : Gorges de l'Eygues (ZPS)
		FR9301577 - L'Ouvèze et le Toulourenc (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SI251 - Vieux village de Montbrun-les-Bains
	ZNIEFF type 2	2617 - Chainons occidentaux des Baronnies
		2619 - Chainons méridionaux des Baronnies
	ZNIEFF type 1	26190012 - Landes du col de Macuègne
		26190011 - Montagne de Buc
		26190003 - Gourd des Oules à Reilhannette
		26190002 - Gorges du Toulourenc à Aulan
		26190015 - Versant nord de la montagne de Bluye
		26190007 - Rocher de Saint-Julien
		26190001 - Basses gorges du Toulourenc
		26190005 - Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrieux
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_552 - Le Menon et ses affluents
		L1_553 - Le Ruisseau de Derboux et ses affluents
		L1_554 - Le Toulourenc et ses affluents exceptés les affluents du torrent d'Anary et ceux du ravin de Briançon
	L.214-17 Liste 2	/

Mesures règlementaires de protection (fin)	*Classement frayères*	026I000148 - Ecrevisse Liste 2 - le Menon	
		026I000147 - Poisson Liste 1 - le Menon	
		026I000362 - Poisson Liste 1 - Ruisseau des Cléments (du Pré Logier à la confluence avec le Menon)	
		026I000363 - Poisson Liste 1 - Ravin de Rieuchaud	
		026I000364 - Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Rieuchaud	
		026I000146 - Poisson Liste 1 - Le Derbous (dela limite du département à la confluence avec l'Ouvèze)	
		026I000502 - Poisson Liste 1 - Le Toulourenc (de la limite départementale avec le Vaucluse à la confluence avec l'Ouvèze)	
		026I000167 - Poisson Liste 1 - Le Toulourenc (du Pont de vergol à la confluence avec l'Ouvèze)	
		026I000501 - Poisson Liste 1 - Le Toulourenc (du Pont de vergol à la limite départementale avec le Vaucluse)	
		026I000068 - Poisson Liste 1 - Le Toulourenc (du Pont de vergol à la limite départementale avec le Vaucluse)	
		026I000069 - Poisson Liste 1 - L'anary	
		026I000504 - Poisson Liste 1 - L'Eyguemarse (du Ravin de Saint-Jean à la confluence avec l'Ouvèze)	
		026I000150 - Poisson Liste 1 - L'Eyguemarse (du Ravin de Saint-Jean à la limite départementale)	
	Réservoir biologique	RBioD00481 - Le Menon et ses affluents	
		RBioD00480 - Le Ruisseau de Derboux et ses affluents, de l'amont de sa confluence avec le Ravin du Raïs à sa confluence avec l'Ouvèze	
		RBioD00479 - Le Toulourenc et ses affluents exceptés le Ravin de Briançon et le Torrent d'Anary	
	ZAP	FRDR391-ZA - Le Toulourenc	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMOP	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	Le Toulourenc est classé en ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'espèce Anguille.		

Contexte AFFOUVM ED-26.48-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_11_08***						
	Intitulé	***Ouvèze Vauclusienne***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR10731	ruisseau le menon	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11318	ruisseau de derboux	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10939	ruisseau d'aygue marce	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR391	Le Toulourenc	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11613	torrent d'anary	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10094	ravin de briançon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre
	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, BAM	
Etat fonctionnel	Fortement perturbé	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B3+ à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, BAM, BLN
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, BAM, BLN
	Espèces centrales	CHA, TRF
	Espèces intermédiaires	BLN
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Menon	2016	La-Rochette-sur-le-Buis, la Selle	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM	Station RR-MEN-01
Derbous	2016	Eygaliers, ancien infranchissable	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, BLN	Station RR-DER-01
Toulourenc	2016	Montbrun-les-Bains, Chasterola	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, BLN	Station RR-TOU-01
Torrent d'Anary	2016	Montbrun-les-Bains, Pont de la RD189	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-ANA-01

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

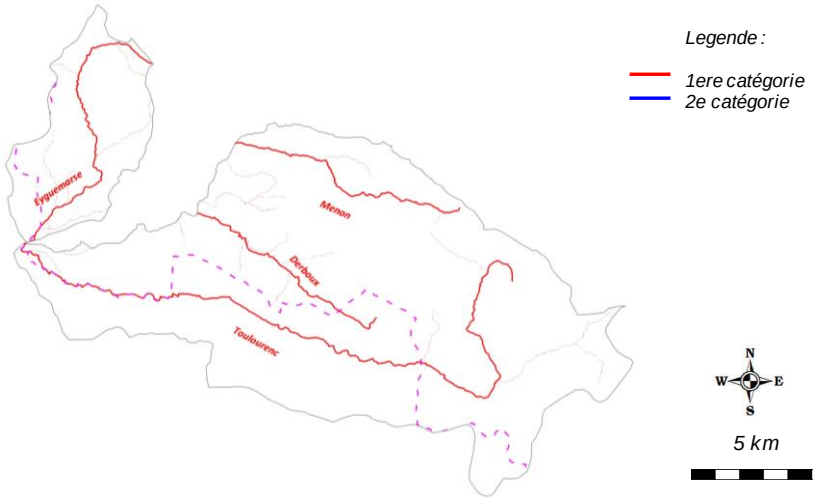

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Vaucluse

Gestionnaires piscicoles

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TO	Truite de l'Ouvèze	92	305,6	139,9
	TM	Truite de la Méouge	57	317,6	84,45
	AAPPMA Vauclusienne		NC	NC	76,6
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les AAPPMA pratiquent une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Déversements	/								
	Cours d'eau	**AAPPMA**	**Objectif**	**Secteur**	**Lineaire (m)**	**Especes**	**Stade**	**Quantité (nb)**	**Provenance**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Prélèvements	La capacité d'accueil est limitée de par la présence de prélèvements pour les usages Eau potable, et également à des fins agricoles. Ils représentent les 2 principaux prélèvement sur le bassin, et sont très marqués sur le secteur de l'Ouvèze médiane et de ses affluents.	Modéré	Fort
Facteur principal	Homogénéité des habitats	Malgré un fonctionnement méditerranéen marqué des affluents de l'Ouvèze médiane avec un peuplement naturellement limité en terme de densités et biomasses, une très faible diversité d'habitats est observé, en particulier les habitats naturels (type souches, embacles et sous-berges). Eux seuls offrent une certaine capacité d'accueil à la truite fario et au barbeau méridional sur les cours d'eau à caractère méditerranéen	Modéré	Fort
Facteur principal	Thermie	L'extreme amont du Toulourenc est impacté par une température anormalement élevée pour le secteur. Malgré des debits naturellement faibles, le facteur thermique est sans doute impacté par l'influence des préèlements, mais également une tendance au réchauffement par une faible couverture végétale.	Modéré	Fort
Facteur annexe	Forte activité liée aux sports et loisirs d'eau vive	Le Toulourenc est marqué par la présence d'une très forte activité liée à la pratique des sports et loisirs d'eau vive tels que la baignade et la randonnée aquatique. Ces activités peuvent potentiellement engendrer des impacts sur le frai de la truite fario et sur les petites espèces benthiques comme le Chabot	Potentiellement fort	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Fortement perturbé**	

Contexte AFFOUVM ED-26.48-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	***Secteur concerné***	***Objectif de réalisation des actions associées***		
		Court terme (6 ans)	***Moyen terme***	***Long terme***
Mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une demarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration morphologique	Menon, Derbous	Partiellement	Partiellement	Totalement
Encadrement des activités liées à la pratiques des sports et loisirs d'eau vive	Toulourenc	Partiellement	Partiellement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	*Type action*	*Code action*	*Intitulé Action*	*Priorité action critère "gain environne-mental"*	*Priorité action critère "lien avec programmes existants"*	*Descriptif action*	*Localisation action*	*Code masse d'eau*	*Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère*	*Effet attendu sur les espèces cibles*	*Effet attendu sur le milieu*	*Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°*	*Lien avec l'action du PDM du SDAGE*	*Maitrise d'ouvrage pressentie*	*Estimatif financier*
GA1	Restauration du milieu	AOM-RM1	Réaliser une restauration physique légère	1	3	Les affluents de l'Ouvèze médiane subissent de nombreuses pressions, dont les prélèvements et une homogénéisation des habitats, entrainant une baisse conséquente de la capacité habitationnelle du milieu. Une problématiqueue géomorphologique conséquente a été identifiée sur l'Ouvèze, nécessitant des opération profondes de restauration morphologique. En revanche, les affluents nécessitent une restauration mais plus légère. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc .....). Un troncon test sera determiné avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répeter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Menon, Derbous	FRDR10731 FRDR11318	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMOP FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	5000 € / chantier de 100 ml
	Communication et sensibilisation	AOM-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2	3	Une problématique liée aux prèlevements pour l'irrigation a été identifiée, sur l'Ouvèze et ses affluents. L'objectif de cette démarche globale est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu, et notamment les mesures proposées par l'Etudu sur les Volumes Maximum Prélevables afin d'atteindre les objectifs de réduction des prélèvements.	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF 5D Disposition 5D-02 OF7 et ses dispositions	RES0101 RES0201 RES0202 RES0303	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	/
GA2	Communication et sensibilisation	AOM-CS2	Encadrer la pratique des sports et loisirs d'eau vive	2	3	Certains sports et/ou loisirs liés aux milieu aquatiques sont pratiués de manière assez intensive sur le bassin, en particulier sur le Toulourenc médian et aval. On resence la pratique de la baignade et de la randonnée aquatique sur les périodes estivales, mais qui peuvent également débuter assez tot en saison. Il est complexe d'estimer les impacts potentiel de ces pratiques sur le milieu. Outre certains conflits d'usages qui peuvent se créer, notamment avec la pratique du loisir pêche, sont sont surtout les impacts sur la faune aquatique qu'il convient de se concentrer. En effet, ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur le matelas alluvial des cours d'eau, avec des ipacts potentiels à la fois sur les petites espèces benthiques (comme le Chabot), mais aussi sur le frai de la truite fario, selon la période. L'action consiste à mener une étude permettant de caractériser plus précisemment le type d'activité pratiquée, les secteurs, et les périodes. Puis, de déterminer des opréations permettant de limiter les influences négatives (restreindre aux secteurs moins vulnérables, définir des périodes, sensibiliser les pratiquants, etc	Toulourenc	FRDR391	Assurer la phase d'éclosion / emergence des alevins	Assurer l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le piétinement sur les secteurs à enjeux	OF2 Disposition 2-03 OF6A Disposition 6A-03	MIA0701	SMOP	30 000,00 €
GA3	Amelioration connaisance	AOM-AC1	Réaliser des recensements ecrevisses complementaires	3	3	Le Menon est classé en liste 2 écrevisses au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement, néanmoins, l'espèce écrevisse à pattes blanches n'a pas été recensée. Une prospection complémentaire est donc nécessaire. Sur le meme sous bassin, l'espèce serait également présente sur le rau d'Alauzon, présence à confirmer, avec détermination des limites amont et aval. Sur le sous-bassin de l'Eyguemarse, l'espèce serait présente très ponctuellement sur l'amont du Rau de Beauvoisin.	Menon, Rau d'Alauzon, Rau de Beauvoisin	FRDR10731	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Ameliorer la connaissance de l'evolution de la population pour mieux proteger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	2 500,00 €
GA4	Amélioration connaissance	AOM-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3	2	Le suivi thermique a été mis en place en 2016 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMOP	640,00 €

Contexte AFFOUVMED-26.48-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du bassin médian et amont de l'Ouvèze, en particulier sur les affluents de l'Ouvèze médiane. En effet, une souche méditerranénenne très pure et spécifique du bassin de l'Ouvèze est présente (Etude Genesalm, 2009) avec des adaptations aux caractéristiques méditerranéenne de ces cours d'eau. Malgré des dysfonctionnement observés, un soutien de population serait totalement inutile, les efforts doivent se concentrer sur une amélioration du milieu et le maintien de la souche locale de truite fario.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

XIII. SOUS-BASSIN VERSANT DE LA MEOUGE

DU_13_17

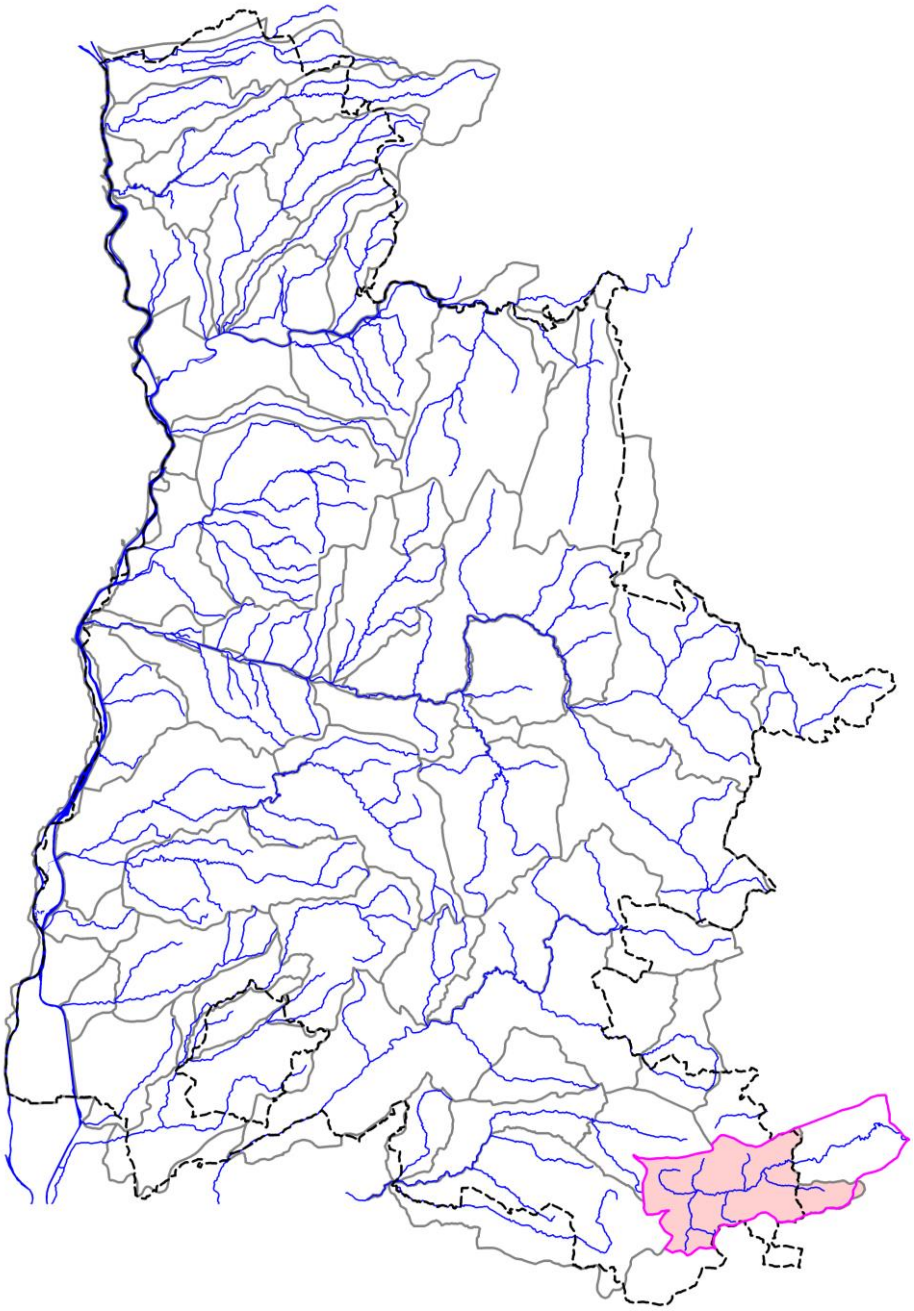

13.1. CONTEXTE SALMONICOLE MEOUGE

MEOUGE-26.49-S

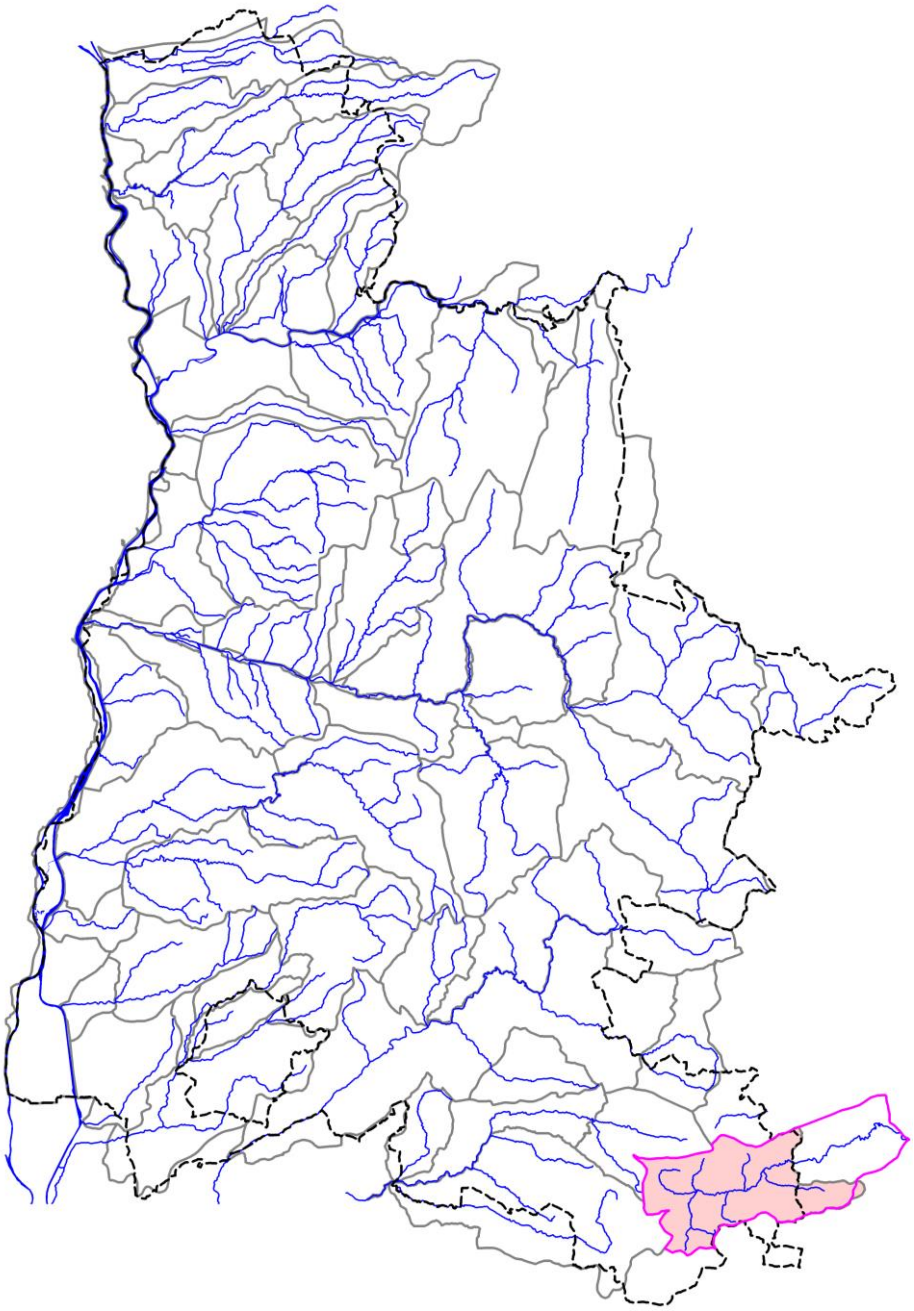

CONTEXTE MEOUGE-26.49-S

I. LOCALISATION DU CONTEXTE

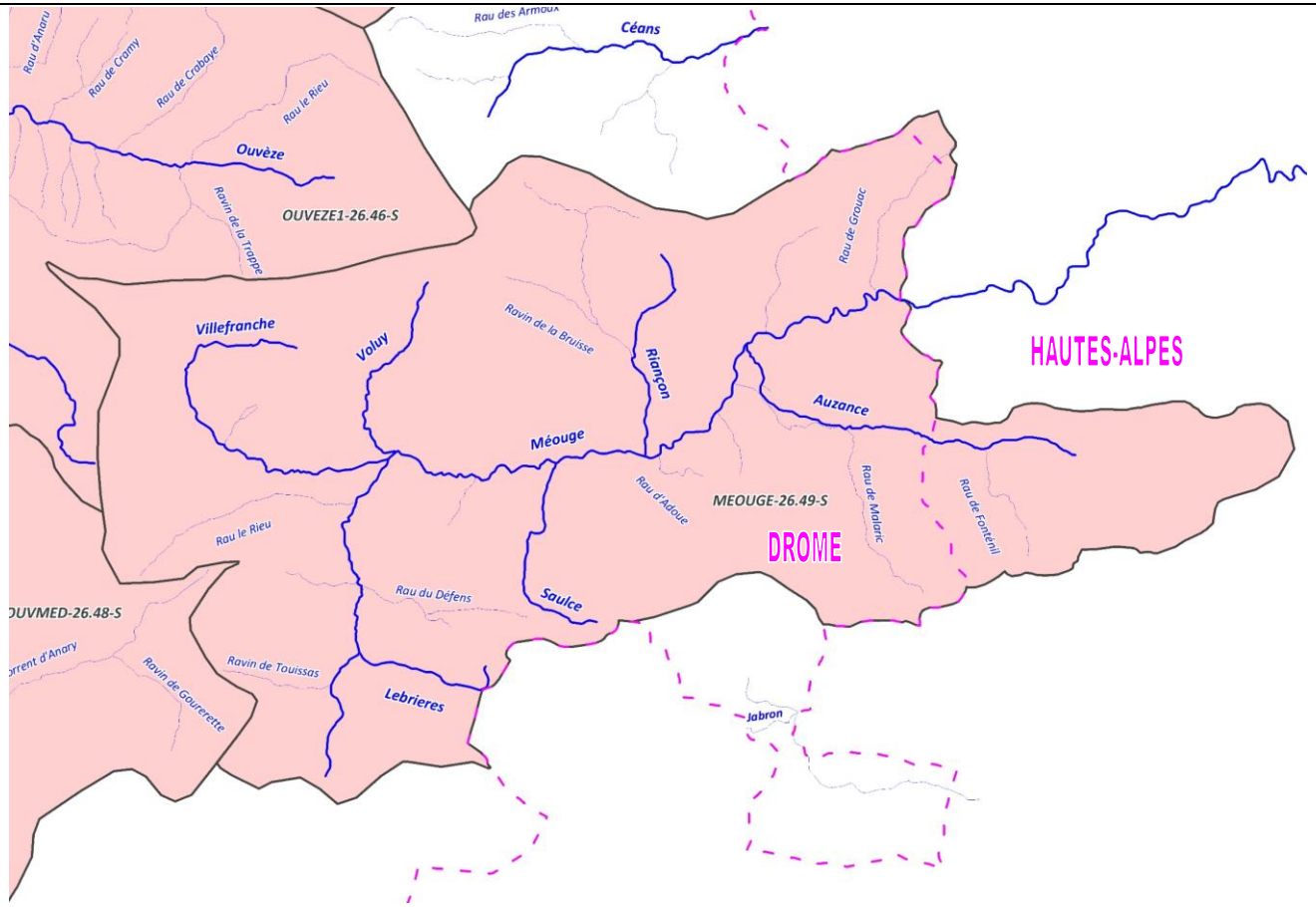

ECHELLE : 5 km

CONTEXTE SALMONICOLE MEOUGE-26.49-S (Méouge)

Contexte MEOUGE-26.49-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

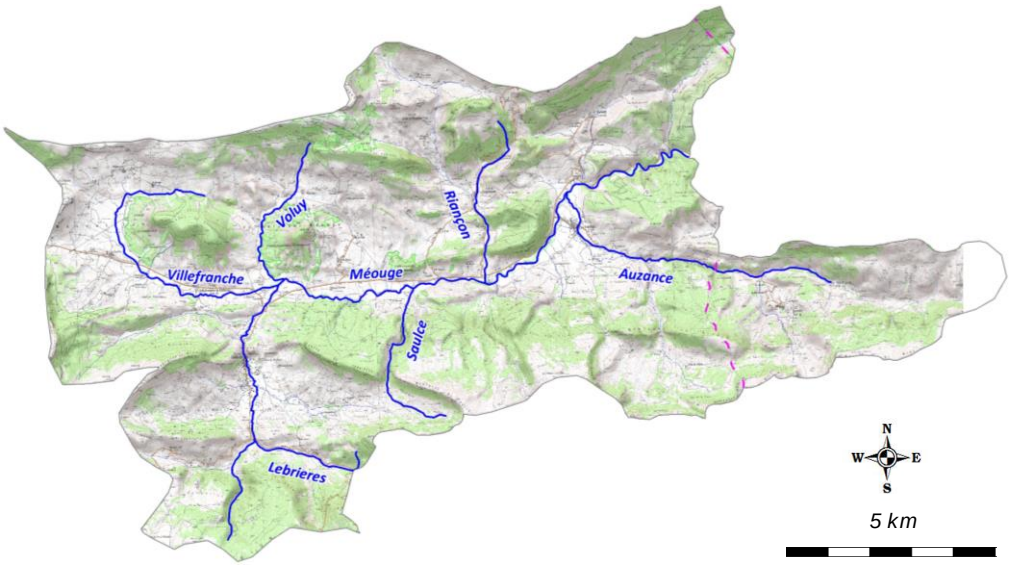

Le bassin de la Méouge se situe à l'extrême Sud-Est du département. D'une longueur totale d'environ 40 km, la méouge prend sa source sur la commune de Baret-de-Lioure dans la Drôme et se jette dans le Buech, à Chateauneuf de Chabre, dans les Hautes-Alpes. En Drôme, la Méouge possède de nombreux affluents comme :

- Le Lébrières,
- Le Villefranche,
- Le Voluy,
- Le Saulce,
- Le Riançon
- L'Auzance (prend sa source dans les Hautes-Alpes).

Profil topographique du cours d'eau principal

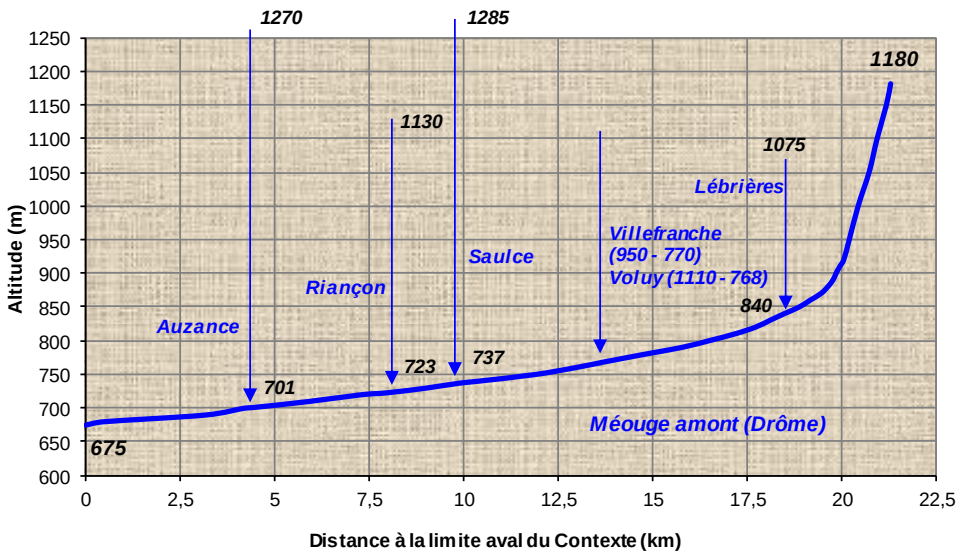

Contexte MEOUGE-26.49-S

III. DONNEES GENERALES

Limites contexte	*Amont*	Sources de la Méouge
	Aval	Limite départementale Drôme - Hautes-Alpes
	Affluents	Lébrières, Villefranche, Voluy, Saulce, Riançon, Auzance
	Plans d'eau	Présence de 36 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole

	Nom	*Rive*	*Lineaire (km)*
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	**Méouge amont**	**/**	**21,32**
	Lébrières	Droite	3,15
	Villefranche	Gauche	8,02
	Voluy	Gauche	4,38
	Saulce	Droite	4,48
	Riançon	Gauche	4,56
	Auzance	Droite	10,98

Surface du contexte (km2)	156,6	
Surface du bassin versant (km2)	228,6	
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	*QMNA5 (m3/s)*	0,071
	Module (m3/s)	1,72

Pente et altimétrie cours d'eau principal	*Pente Naturelle*	*Altitude amont (m)*	1180
		Altitude aval (m)	675
		Pente Moyenne (pm)	23,69
	Réelle, après impact ouvrages	*Nb ouvrages cours d'eau principal*	NC
		Hauteur cumulée (m)	NC
	Taux d'étagement (%)		NC

Geologie

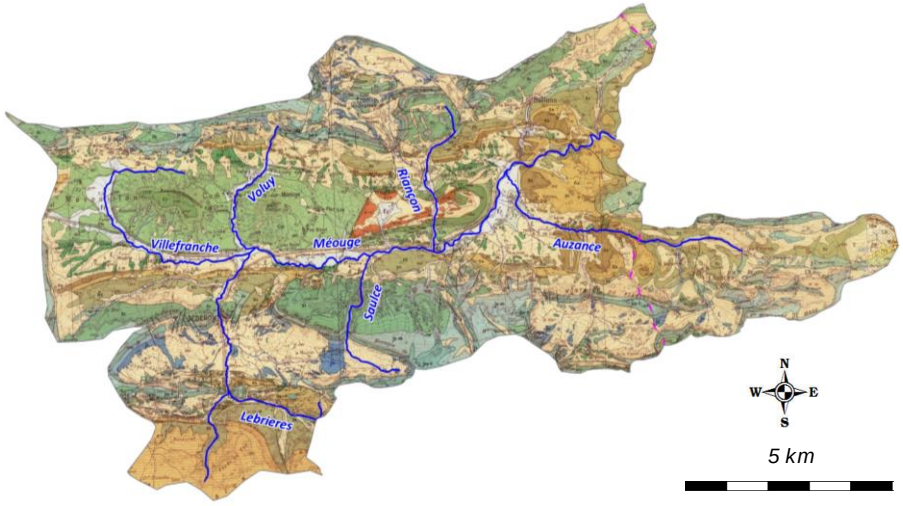

Le bassin de la méouge s'inscrit dans un ensemble géologique marno-calcaire appartenant aux Préalpes des Baronnies. Ce type de matériaux, sensible à l'érosion, favorise la formation de bad-lands, caractère important des paysages du bassin.

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Barret-de-Lioure, Sèderon, Villefranche-le-Château, Vers-sur-Méouge, Eygalayes, Izon-la-Bruisse, Ballons, Lachau
Assainissement	/
Occupation du sol	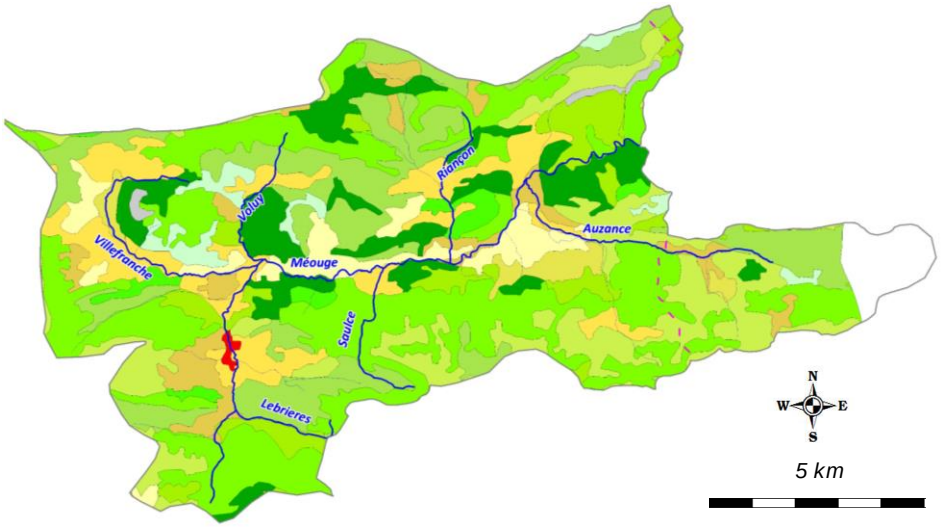
	L'amont du bassin de la Méouge est principalement occupé par des zones naturelles de prairies et de zones boisées.
Industrie	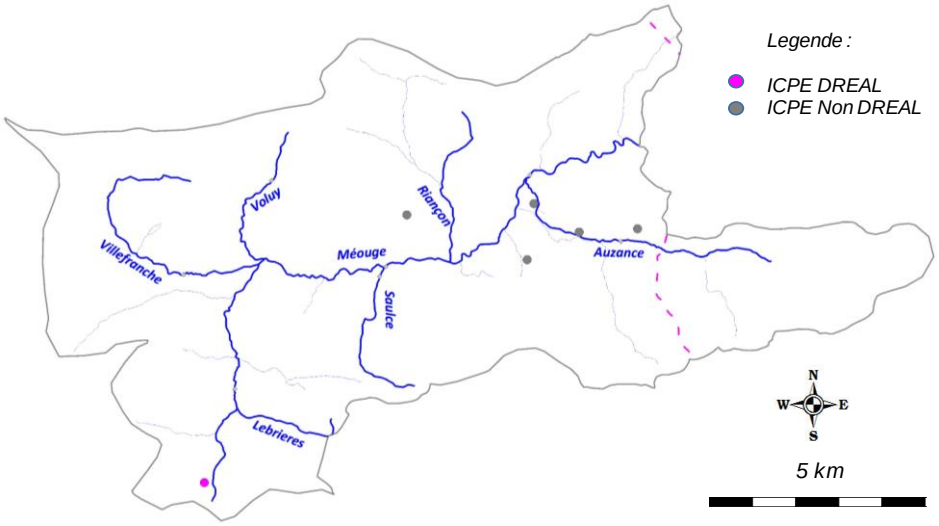
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3239OT et 3240OT

Mesures règlementaires de protection

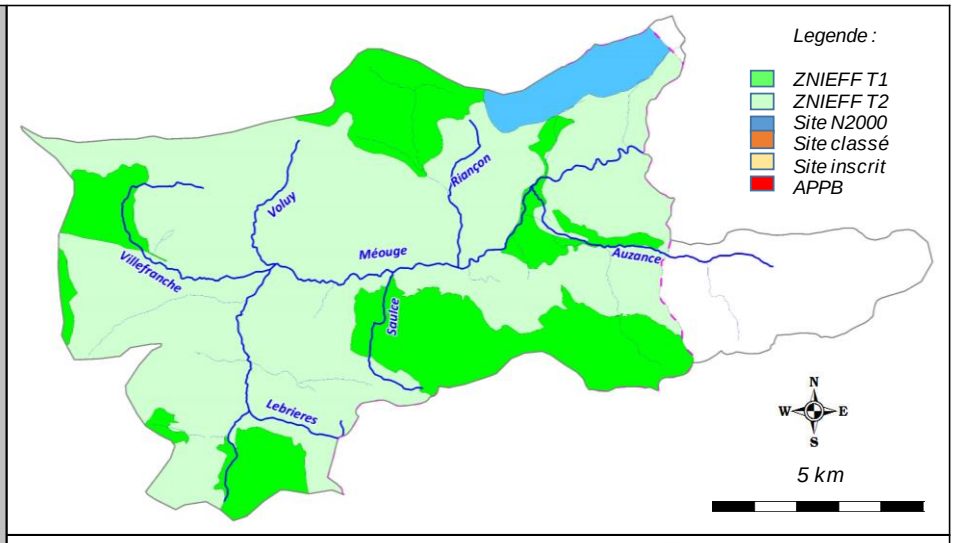

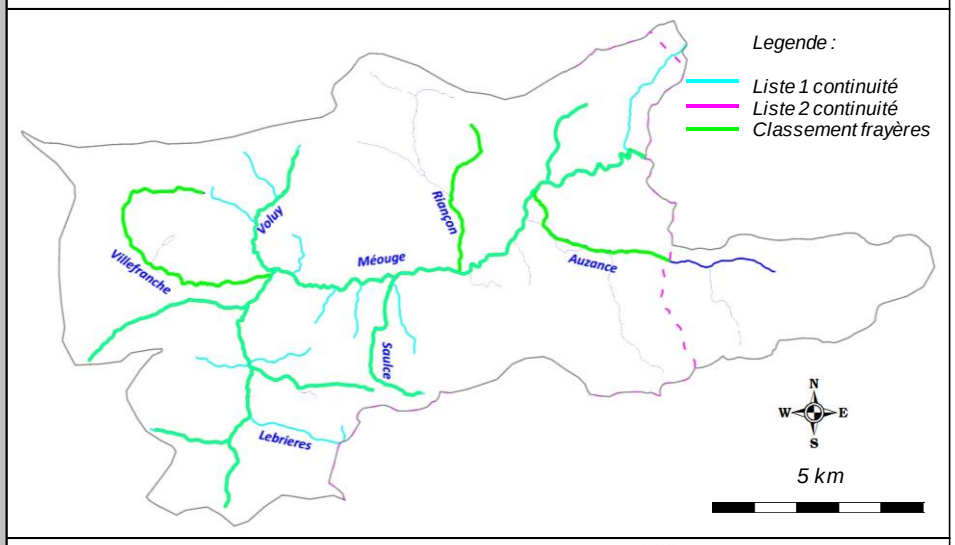

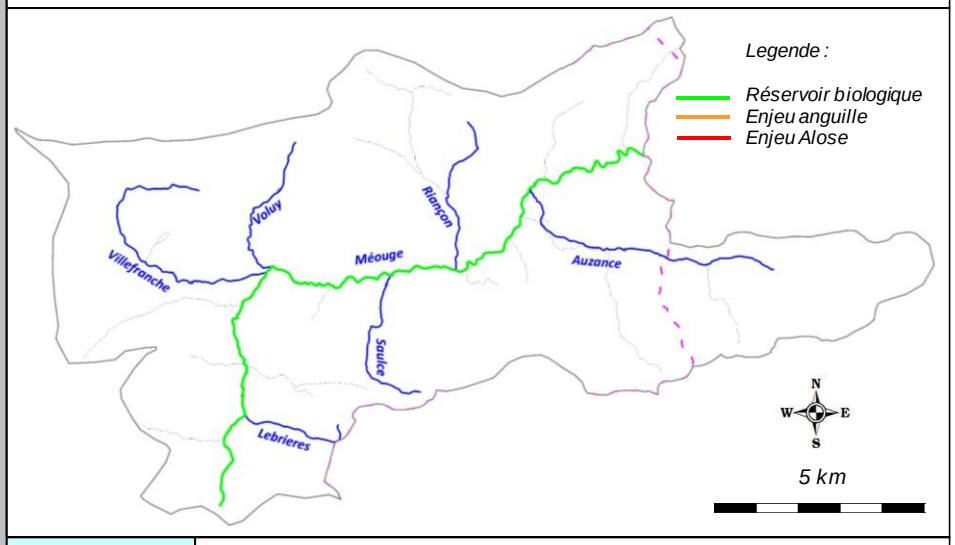

Natura 2000	FR8201694 - Pelouses, Fourrés et Forêts de Larran, du pied du Mulet et de la montagne de Chabre (ZSC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2619 - Chainons méridionaux des Baronnies

Mesures règlementaires de protection (suite)	*ZNIEFF type 1*	26190004 - Forêt du Tay	
		26190012 - Landes du col de Macuègne	
		26190011 - Montagne de Buc	
		26190008 - Fort de Mévouillon et prairies humides de Gresse	
		26190018 - Montagnes du Pied-du-Mulet, de Nauturière et de Palle	
		26190009 - Montagne de Chamouse	
		26190010 - Prairies humides de Lachau	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_813 - La Méouge et ses affluents en amont du ravin du Charbonnier inclu, excepté le ruisseau de Villefranche	
		L1_1217 - Le Mouessoron	
		L1_1218 - Le Ruisseau de Grouac	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000425 - Ecrevisse Liste 2 - La Méouge (de sa source à la limite départementale)	
		026I000169 - Poisson Liste 1 - La Méouge (de sa source à la limite départementale)	
		026I000358 - Poisson Liste 1 - Ravin de Touissas	
		026I000356 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau du Défens	
		026I000355 - Poisson Liste 1 - Ruisseau du Défens	
		026I000354 - Poisson Liste 1 - Le Rieu	
		026I000353 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Villefranche	
		026I000171 - Poisson Liste 1 - Ruisseau de Voluy	
		026I000348 - Poisson Liste 1 - La Saulce	
		026I000349 - Ecrevisse Liste 2 - La Saulce	
		026I000352 - Poisson Liste 1 - Le Riançon	
		026I000350 - Ecrevisse Liste 2 - Auzance (de la limite départementale à la confluence avec la Méouge)	
		026I000173 - Poisson Liste 1 - Auzance (de la limite départementale à la confluence avec la Méouge)	
		026I000351 - Poisson Liste 1 - Le Mouessoron	
	Réservoir biologique	RBioD00483 - La Méouge et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	*SAGE*	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière du Buech achevé en 2017	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	*Sigle*	*Libellé*	*Compétences*
	SMIGIBA	Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buech et de ses affluents	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte MEOUGE-26.49-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE

SDAGE concerné		**RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)**						
Territoire concerné		***Durance***						
Période concernée		***2016 - 2021***						
Sous bassin versant concerné	***Code***	***DU_13_17***						
	Intitulé	***Méouge***						
Masses d'eau superficielles	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif Ecologique / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat écologique***	***Etat chimique***
	FRDR282	La Méouge	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10124	ruisseau de villefranche	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10173	ruisseau le riançon	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11054	ruisseau l'auzance	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	***Code***	***Nom***	***Nature / Type***	***Objectif global / Échéance***	***Objectif quantitatif / Échéance***	***Objectif Chimique / Échéance***	***Etat quantitatif***	***Etat chimique***
	FRDG418	Formations variées du bassin versant du Buëch	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte MEOUGE-26.49-S

V. PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, BAM, APP	
Etat fonctionnel	Conforme	
Zonation piscicole	***Zonation de Huet***	Zone à truite
	Typologie de Verneaux	B2 à B4+
Peuplement actuel	***Espèces présentes***	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, APP
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF
Peuplement potentiel	***Typologie de Verneaux***	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI
	Espèces intermédiaires	BAM, LOF; BLN, CHE
Présence de grands migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau	***Année***	***Localisation***	***Métrique ou indice piscicole***	***Espèces recensées***	***Observations***
Méouge	2017	Séderon, les Iscles	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-MEO-01
Méouge	2017	Eygalayes, Conflunece Saulce	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN	Station RC-MEO-01
Méouge	2017	Lachau, Borgevel	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-MEO-02
Villefranche	2017	Villefranche-le-Château, amont pont village	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Station RC-VIF-01
Voluy	2017	Vers-sur-Méouge, pont de la RD225	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-VOY-01
Saulce	2017	Eygalayes, le Trieuné	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-SAC-01
Auzance	2017	Lachau, Ubac de la Fouyre	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-AUZ-01

Contexte MEOUGE-26.49-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2ème catégorie piscicole	/
1ère catégorie piscicole	Ensemble du contexte piscicole

Police de l'eau et police de la pêche

DDT Drôme, DDT Hautes-Alpes

Gestionnaires piscicoles

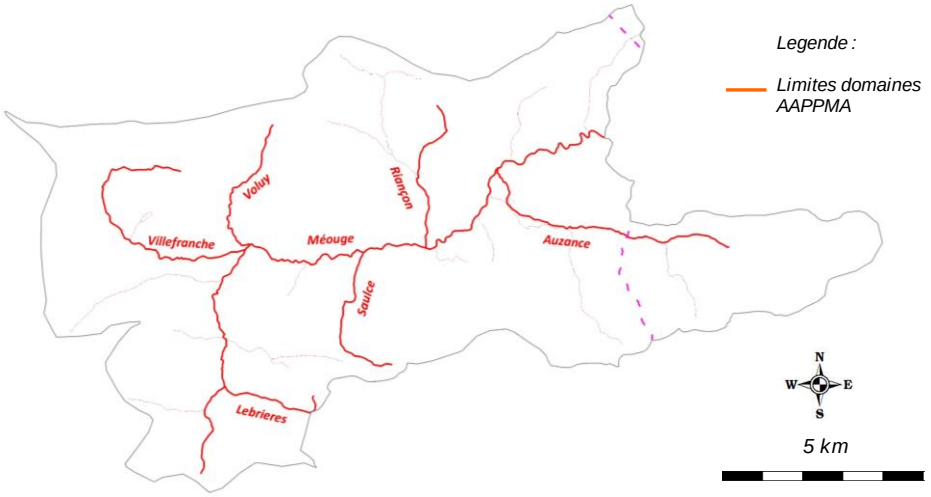

	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
AAPPMA	TM	Truite de la Méouge	57	317,6	138,1
	AAPPMA Hautes Alpes		NC	NC	18,5
Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche

Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	**Cours d'eau**	**Commune**	**AAPPMA**	**Type parcours**	**Limite aval**	**Limite amont**	**Longueur**	**Date validité**	**N° A. prefectoral**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole								
Empoissonnements	/								
	Cours d'eau	**AAPPMA**	**Objectif**	**Secteur**	**Lineaire (m)**	**Especes**	**Stade**	**Quantité (nb)**	**Provenance**
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte MEOUGE-26.49-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		***Etat fonctionnel***	***Evaluation***	
Importance de l'impact	***Nature et Localisation***	***Effets***	***Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère***	
			R (Recrutement)	***A (Accueil)***
Facteur principal	Cloisonnement	Une problématique de cloisonnement a été identifiée sur l'Auzance, sur lequel l'enjeu continuité concerne aussi bien la montaison que la dévalaison	Modéré	Modéré
Facteur principal	Prélèvements	En association avec la problématique de cloisonnement, l'Auzance fait également l'objet d'un prélèvement conséquent, d'autant plus préjudiciable pour le milieu, que des soucis récurrents de non respects du débit réservé est observé	Modéré	Modéré
Facteur annexe	Léger déficit en habitats	La méouge ne présente pas de problématique géomorphologique avérée, néanmoins il a ponctuellement été identifié de légers déficits en habitats, notamment sur le secteur de Lachau	Faible	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			**Conforme**	

Contexte MEOUGE-26.49-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	*Secteur concerné*	*Objectif de réalisation des actions associées*		
		Court terme (6 ans)	*Moyen terme*	*Long terme*
Restauration de la continuité ecologique	Auzance	Partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration physique légère	Méouge	Partiellement	Partiellement	Totalement
Respect de la réglementation sur les débits réservés	Auzance	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte MEOUGE-26.49-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

Groupes d'actions	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action critère "gain environne-mental"	Priorité action critère "lien avec programmes existants"	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	Dispositif de franchissement	MEO-DF1	Aménager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité ecologique : ouvrage ROE60133 (Canalisation A.E.P Lachau, hauteur de chute = ? m)	1	3	Une problématique de cloisonnement couplée à un prélèvement a été identifiée sur l'Auzance : il s'agit de la prise d'eau de la canalisation AEP de Lachau. Son incidence sur le milieu est considérable. Les enjeux vis-à-vis de la continuité écologique concerne aussi bien la montaison que la dévalaison. L'Auzance ne fait l'objet d'aucun classement au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Auzance	FRDR11054	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMIGIBA propriétaires	A définir
	Action règlementaire	MEO-AR1	Assurer une surveillance aisni que le respect du débit réservé de la prise d'eau du canal de l'Auzance	2	3	Comme évoqué dans le paragraphe précédent, la prise d'eau du canal de l'Auzance engendre des déficits piscicoles à l'aval mais également en amont, de par une baisse drastique de la capacité habitationnelle, et par un transit des espèces piscicoles dans le canal par dévalaison. En outre, plusieurs soucis ce sont produits avec des prélèvements abusifs et de sérieux doutes qunats au respect du débit réservé sur cet ouvrage. L'action consiste à engager en partenariat avec les acteurs locaux une surveillance accrue de cet ouvrage, en y associant le propriétaire.	Auzance	FRDR11054	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Limiter les effets des faibles débits sur le milieu	OF7 Disposition 7-08	Mesure RES0303	AFB, en étroite relation avec le SMIGIBA	/
	Amelioration de connaissance	MEO-AC3	Réaliser un inventaire complementaire du ROE	3	3	Il semblerait que le Régérentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE), piloté par l'AFB soit incomplet. En effet, des ouvrages sont présents sur le Rau du Défens, le Villefranche et le Rau de Saulce, mais non répertoriés dans la base de données. Il est nécessaire d'ajouter ces ouvrages à la base GEOBS, et surtout parcourir l'intégralité du lineaire des affluents de la Méouge afin de vérifier l'exhaustivité de la liste des ouvrages transversaux.	Ensemble du contexte	/	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	FDPPMA26 AFB A réaliser en étroite collaboration avec le SMIGIBA	1 500,00 €
GA2	Restauration du milieu	MEO-RM1	Réaliser des opérations de restauration physique légère	3	3	Aucune problématique géomorphologique majeure n'a été identifiée sur ce contexte. Il a simplement étét observé de légers déficits ponctuels en habitat sur le Lez vers le secteur de Lachau, qui nécessite uniquement des intervention légères de type R1. Ces interventions permettant de diversifier les ecoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc .... Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc ..... Des suivis piscicoles peuvent etre réalisés dans le cadre de ces travaux.	Méouge	FRDR282	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMIGIBA FDPPMA26	5000 € / 100 ml
GA3	Amelioration de connaissance	MEO-AC1	Mettre en place une station de suivi hydrologique	2	3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur la Méouge aval.	Méouge	FRDR282	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologqiue du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SMIGIBA	10 000,00 €
GA4	Amelioration de connaissance	MEO-AC2	Réaliser des propsections écrevisses complémentaires	3	1	Lors des prospections écrevisses réalisées en 2017, l'écrevisse à pattes blanche a été recensée sur des cours d'eau où sa présence n'avais jamais été avérée. Il s'agit du Rau de Lébrières ainsi que du Voluy. Néanmoins, un seul individu a été observé sur ces 2 secteurs. Il est important de réaliser des prospsctions complémentaires afin de déterminer s'il s'agit d'individus isolés ou de populations en place, et d'en définir les limites avant toute proposition de classement en "liste 2 écrevisse " au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Voluy Rau de Lébrières	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMIGIBA	/
GA5	Amélioration connaissance	MEO-AC4	Pérenniser le suivi thermique	3	3	Le suivi thermique a été mis en place en 2017 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisement les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMIGIBA	480,00 €

Contexte MEOUGE-26.49-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE

	Modalités	***Type gestion préconisée***
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats obtenues sur l'ensemble des stations d'inventaires (densité et biomasses conformes, structures de population équilibrées), sachant que l'AAPPMA a stoppé depuis 2 années tout soutien de population, la gestion patrimoniale sur l'intégralité du contexte est préconisée.	**Gestion patrimoniale**
Cas particulier de gestion	/	**/**

ANNEXES

Annexe 1. Liste des abréviations

AAPPMA : Association Agréée de pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

APPB : Arrêté Préfectoral de protection de Biotope

ARCHE Agglo : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien

CAVRA : Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

CCDSP : Communauté de Communes Drôme Sud Provence

CCPDA : Communauté de Communes Porte de Drome Ardèche

CCPH : Communauté de Communes des Pays de l'Herbasse

CCPR : Communauté de Communes du Pays du Royans

CCV : Communauté de Communes du Vercors

CE : Code de l'Environnement

COGEPOMI : Comité de Gestion des Poissons Migrateurs

CR : Contrat de Rivière

DCE : Directive Cadre Européenne sur l'eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DMB : Débit Minimum Biologique

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EH : Equivalent Habitant

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDPPMA : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

FNPF : Fédération nationale pour la Pêche en France

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MEFM : Masse d'eau fortement Modifiée

MEN : Masse d'Eau Naturelle

MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

PDM : Programme de Mesures (SDAGE)

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

PLAGEPOMI : Plan de Gestion des Poissons Migrateurs

PNR : Parc Naturel Régional

QMNA5 : Débit d'étiage de référence d'occurrence 5 ans

ROE : Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (base de données des ouvrages transversaux faisant obstacle à la continuité écologique, renseignée par l'ONEMA)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAA : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues

SIABB : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Barberolle (aujourd'hui intégrée à la CAVA)

SIABH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse

SIABBVA : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SID : Syndicat d'Irrigation Drômois

SIDREI : Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure

SIDRESO : Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule

SMBRJ : Syndicat Mixte du Bassin Roubion-Jabron

SMBVL : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

SMIGIBA : Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

SMOP : Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

SMRD : Syndicat Mixte de la Rivière Drôme

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Epuration

ZAP : Zone d'Actions Prioritaires

ZALT : Zone d'Actions à Long Terme

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Annexe 2. Légende des cartes géologiques

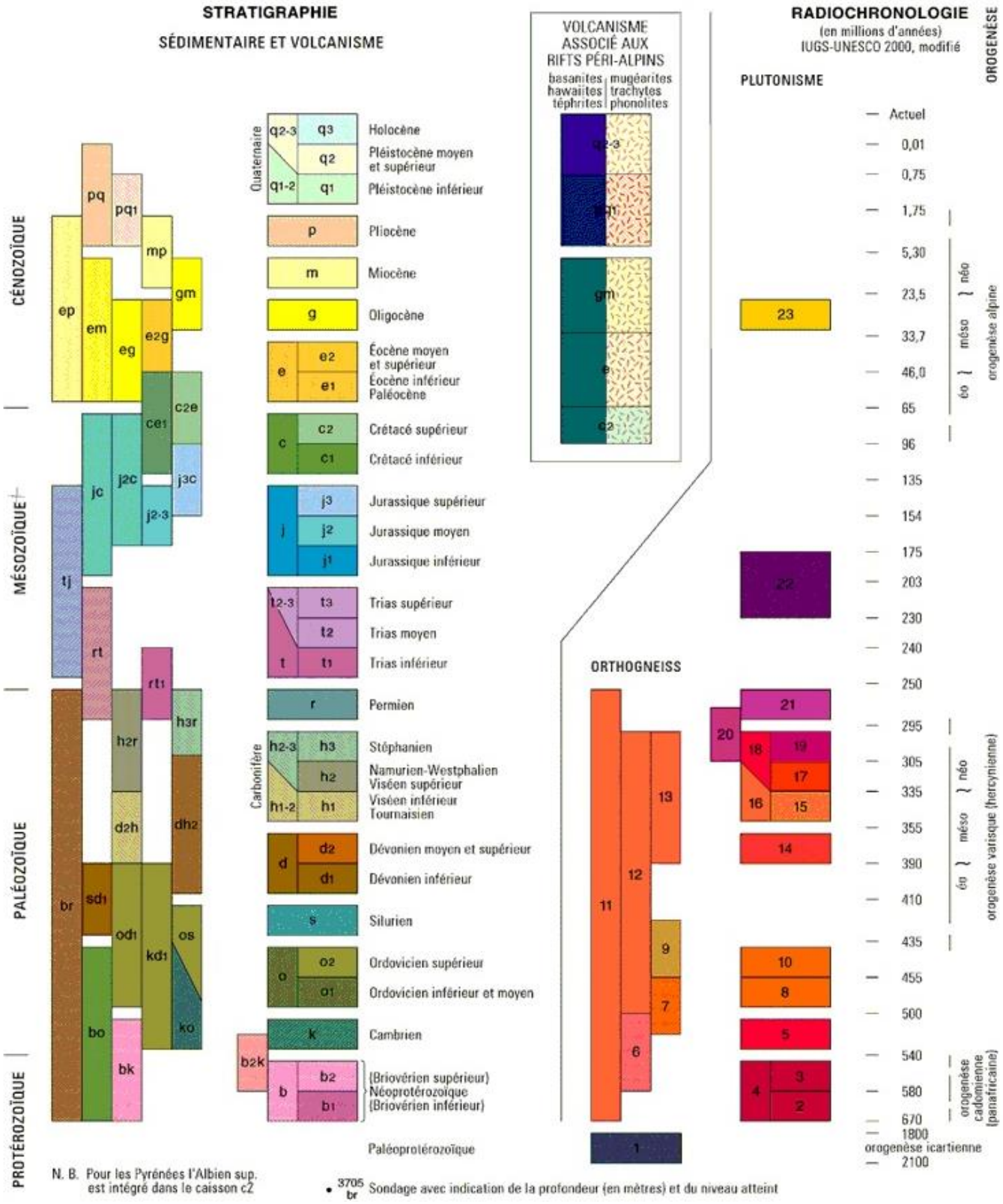

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(figurées par des surcharges sur les couleurs)

SÉDIMENTAIRE

Faciès spéciaux du Quaternaire

- Dunes et cordons littoraux
- Sables des Landes (sur substrat cénozoïque)
- Dépôts fluvio-marins (du domaine émergé)
- Dépôts glaciaires moraines

Autres Faciès à spécificité régionale

- Dépôts marins : Sables de Fontainebleau (g) et Pliocène (p) du pourtour méditerranéen
- Brèches marines paléocènes remaniant le Mésozoïque métamorphique des Pyrénées
- Faciès urgonien (c1) du bassin subalpin
- Dépôts continentaux : (m) des bassins de Paris et d'Aquitaine et (k et o) du Massif Armoricain
- Flyschs varisques et alpins (1 : flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques)
- Argiles à silex (sur c2) du bassin de Paris

MÉTAMORPHISME

Les caractères métamorphiques des terrains sont symbolisés par des figurés dont la couleur indique l'âge de l'orogenèse, la forme indique le faciès du métamorphisme, et l'orientation correspond à la principale foliation régionale

Âge : cadomien ; méso-varisque ; néo-varisque ; éo-alpin ; alpin ; permo-triasique sud-alpin ; mésocrétacé pyrénéen ; oligo-miocène lépontin

N. B. Dans les Alpes les faciès de haute pression sont privilégiés bien qu'ils soient généralement rétromorphosés

Faciès :

l'orogenèse néo-varisque est prise comme exemple

- **de basse et moyenne pression** : Faciès schiste vert en domaine de nappes ; Faciès amphibolite (paragneiss, orthogneiss) ; Zones anatectiques (migmatites) ; Faciès granulite de basse pression
- **de haute pression** : Faciès schiste bleu de basse température ; Faciès éclogite (et schiste bleu de haute température) ; 1 : Relique éo-varisque éclogitique ; 2 : Relique éo-alpine à coésite

MAGMATISME

Les caractères magmatiques des terrains sont symbolisés par des figurés dont la couleur indique la nature chimique :

Volcanisme acide : bleu ; basique : vert — *Plutonisme acide : blanc ; basique : noir*

Le magmatisme carbonifère (h2, l7) est pris comme exemple

- **de marge active** : Volcanisme tholéiitique à calco-alcalin (basaltes, andésites, rhyolites) ; Plutonisme tholéiitique à calco-alcalin (gabbros, tonalites, granites)
- **d'extension continentale** : Volcanisme tholéiitique à peralcalin (basaltes, dacites, rhyolites) ; Plutonisme tholéiitique à peralcalin (gabbros, monzonites, granites)
- **d'accrétion océanique** : Ophiolites (oph, ub) : Gabbros, basaltes ; Péridotites ; 1 : alpines ; 2 : varisques
- **de collision continentale** : Volcanisme calco-alcalin à alcalin (basaltes à rhyolites) ; Plutonisme (sauf granitoïdes) 1 : microgranites indifférenciés ; 2 : gabbros, diorites, tonalites

Granitoïdes des orogènes de collision

- Granitoïdes peralumineux : Leucogranites ; Granites et granodiorites
- Granitoïdes calco-alcalins : subalcalins potassiques ; calco-alcalins stricto sensu

1 : Avec indication d'une foliation syn-à post-mise en place

Formations particulières

- gla : Complexe varisque leptyno-amphibolique
- ub : Péridotites mantelliques
- 1/2/3 : Principaux champs filoniens (1 : cadomiens ; 2 : méso-varisques ; 3 : néo-varisques)

ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

Accidents et failles

- Faille normale, détachement
- Faille inverse, chevauchement
- Accident décrochant
- Accident indifférencié
- Accident majeur ; Accident important ; Accident mineur — en tiretés : accidents ou flexures masqués ou supposés

Isobathes et structures profondes

- Isobathes de la base du Pliocène : bassin du Pô
- Isobathes de la base du Cénozoïque : fossé rhénan, bassins péri-alpins, bassin sous-pyrénéen, bassin de l'Ébre et golfe du Lion
- Isobathes de la base du Trias : bassin subalpin, bassins de Paris et d'Aquitaine, Manche, golfe de Gascogne
- Discontinuités géophysiques
- Diapirs et rides salifères

Morphologies et autres structures

- Stratocône du Cantal
- Caldeira volcanique probable
- Impactite de Rochechouart
- Incision messinienne
- Paléodéfilé messinien

MARGE CONTINENTALE

Les terrains sont figurés avec leur "couleur chronologique" atténuée ; s'y ajoutent les terrains suivants :

- mv : Complexe métamorphique indifférencié
- m : Volcanisme sous-marin ligure
- ap : Substratum anté-pliocène indifférencié

N. B. Les failles et les figurés du métamorphisme et du magmatisme sont portés en teinte grise

Morphologies et structures sous-marines

- Bancs sableux
- Cicatrices d'arrachement
- Paléochenaux sous-marins
- Dômes de sel
- Masses glissées
- Éventails sous-marins
- Limite d'extension du sel messinien
- Paléoréseau fluviatile messinien du golfe du Lion
- Extension sous couverture de la croûte océanique ligure

Annexe 3. Légende du référentiel CORINE Land Cover 2012

Le niveau 3 du référentiel Corine Land Cover (plus précis) a été utilisé pour décrire l'occupation du sol de chaque contexte piscicole. La légende des 3 niveaux sont détaillés ci-après :

NIVEAU 1

Code	Libellé français	Libellé anglais	
1	Territoires artificialisés	Artificial surfaces	
2	Territoires agricoles	Agricultural areas	
3	Forêts et milieux semi-naturels	Forest and semi natural areas	
4	Zones humides	Wetlands	
5	Surfaces en eau	Water bodies	

NIVEAU 2

Code	Libellé français	Libellé anglais	
11	Zones urbanisées	Urban fabric	
12	Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	Industrial, commercial and transport units	
13	Mines, décharges et chantiers	Mine, dump and construction sites	
14	Espaces verts artificialisés, non agricoles	Artificial, non-agricultural vegetated areas	
21	Terres arables	Arable land	
22	Cultures permanentes	Permanent crops	
23	Prairies	Pastures	
24	Zones agricoles hétérogènes	Heterogeneous agricultural areas	
31	Forêts	Forests	
32	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Scrub and/or herbaceous vegetation associations	
33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Open spaces with little or no vegetation	
41	Zones humides intérieures	Inland wetlands	
42	Zones humides maritimes	Maritime wetlands	
51	Eaux continentales	Inland waters	
52	Eaux maritimes	Marine waters	

NIVEAU 3

Code	Libellé français	Libellé anglais	
111	Tissu urbain continu	Continuous urban fabric	
112	Tissu urbain discontinu	Discontinuous urban fabric	
121	Zones industrielles et commerciales	Industrial or commercial units	
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Road and rail networks and associated land	
123	Zones portuaires	Port areas	
124	Aéroports	Airports	
131	Extraction de matériaux	Mineral extraction sites	
132	Décharges	Dump sites	
133	Chantiers	Construction sites	
141	Espaces verts urbains	Green urban areas	
142	Equipements sportifs et de loisirs	Sport and leisure facilities	
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Non-irrigated arable land	
212	Périmètres irrigués en permanence	Permanently irrigated land	
213	Rizières	Rice fields	
221	Vignobles	Vineyards	
222	Vergers et petits fruits	Fruit trees and berry plantations	
223	Oliveraies	Olive groves	
231	Prairies	Pastures	
241	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	Annual crops associated with permanent crops	
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Complex cultivation patterns	
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Land principally occupied by agriculture, with significant areas of natural vegetation	
244	Territoires agro-forestiers	Agro-forestry areas	
311	Forêts de feuillus	Broad-leaved forest	
312	Forêts de conifères	Coniferous forest	
313	Forêts mélangées	Mixed forest	
321	Pelouses et pâturages naturels	Natural grasslands	
322	Landes et broussailles	Moors and heathland	
323	Végétation sclérophylle	Sclerophyllous vegetation	
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	Transitional woodland-shrub	
331	Plages, dunes et sable	Beaches, dunes, sands	
332	Roches nues	Bare rocks	
333	Végétation clairsemée	Sparsely vegetated areas	
334	Zones incendiées	Burnt areas	
335	Glaciers et neiges éternelles	Glaciers and perpetual snow	
411	Marais intérieurs	Inland marshes	
412	Tourbières	Peat bogs	
421	Marais maritimes	Salt marshes	
422	Marais salants	Salines	
423	Zones intertidales	Intertidal flats	
511	Cours et voies d'eau	Water courses	
512	Plans d'eau	Water bodies	
521	Lagunes littorales	Coastal lagoons	
522	Estuaires	Estuaries	
523	Mers et océans	Sea and ocean	

Annexe 4. Domaines de gestion des AAPPMA

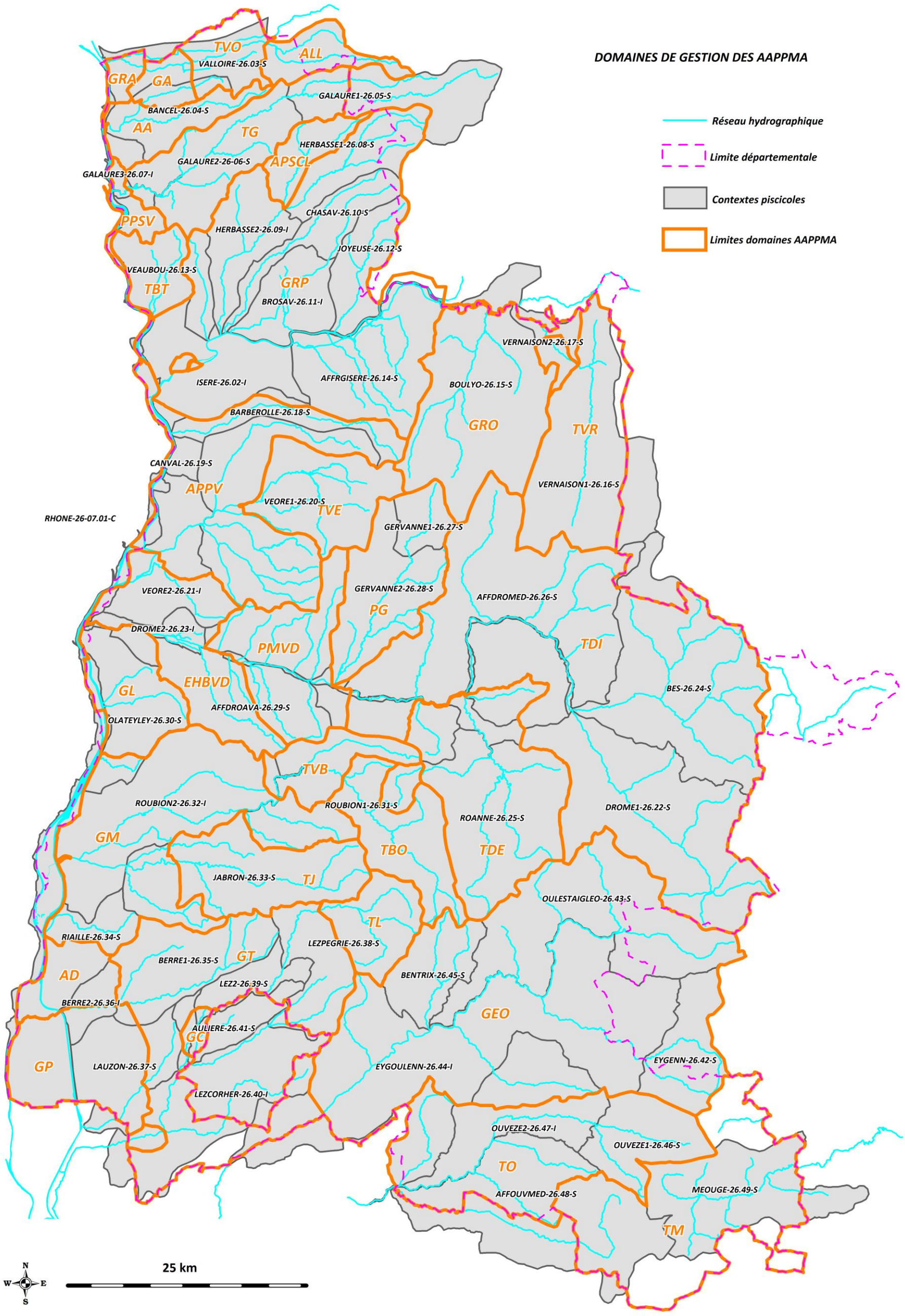

Code AAPPMA	Nom AAPPMA	Siège AAPPMA	Surface domaine (km2)	Nombre adhérents (2017)
APSCL	Amicale des pêcheurs de Saint-Christophe-et-le-Laris	St-Christophe-et-le-Laris	42,1	121
AD	Anguille Donzéroise	Donzère	60,9	1215
AA	Association d'Albon	Albon	64,3	231
ALL	Association de Lens-Lestang	Lens-Lestang	48,6	39
APPV	Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence	Valence	316,7	3156
EHBVD	Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme	Livron	167,7	777
GA	Gaule Anneyronnaise	Anneyron	29,8	330
GC	Gaule Colonzelloise	Colonzelle	19	59
GEO	Gaule de l'Eygues et l'Oule	Rémuzat	846,7	485
GRO	Gaule du Royans	St-Jean-en-Royans	252,8	319
GL	Gaule Loriolaise	Loriol	104,1	351
GM	Gaule Montilienne	Montélimar	356,8	2025
GP	Gaule Pierrelattine	Pierrelatte	142,7	334
GRA	Gaule Rambertoise	St-Rambert	16	250
GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	Romans	661,6	3265
GT	Gaule Tricastine	Taulignan	367,5	333
PPSV	Parfaits pêcheurs de St-Vallier	St-Vallier	23,6	363
PMVD	Pêcheurs de la moyenne vallée de la Drôme	Crest	153,4	310
PG	Préservatrice de la Gervanne	Omblèze	155	318
TBT	Truite Bouternoise	Chantemerle-les-Blés	52,7	106
TBO	Truite de Bourdeaux	Bourdeaux	113,9	113
TG	Truite de la Galaure	Hauterives	155,2	448
TM	Truite de la Méouge	Lachau	317,6	57
TVB	Truite de la Vèbre	Saou	67,3	35
TVE	Truite de la Véore	Chabeuil	122,4	558
TO	Truite de l'Ouvèze	Buis-les-Baronnies	305,6	92
TVO	Truite des Veuzes et d'Oron	Manthes	56,3	388
TDI	Truite Dioise	Die	945,3	495
TDE	Truite du Désert	St-Nazaire-le-Désert	260,6	64
TJ	Truite du Jabron	La Bégude-de-Mazenc	141,3	138
TL	Truite du Lez	Montjoux	74,1	67
TVR	Truite du Vercors	La Chappelle-en-Vercors	193,3	158

Annexe 5. Guide des bonnes pratiques des rempoissonnements salmonicoles sur le département (FDPPMA26)

Généralités

La gestion piscicole et halieutique fait intervenir fondamentalement 3 entités :

- Le milieu,
- Le pêcheur,
- Le poisson, qui est en interaction avec le milieu (ressource) et le pêcheur (exploitation).

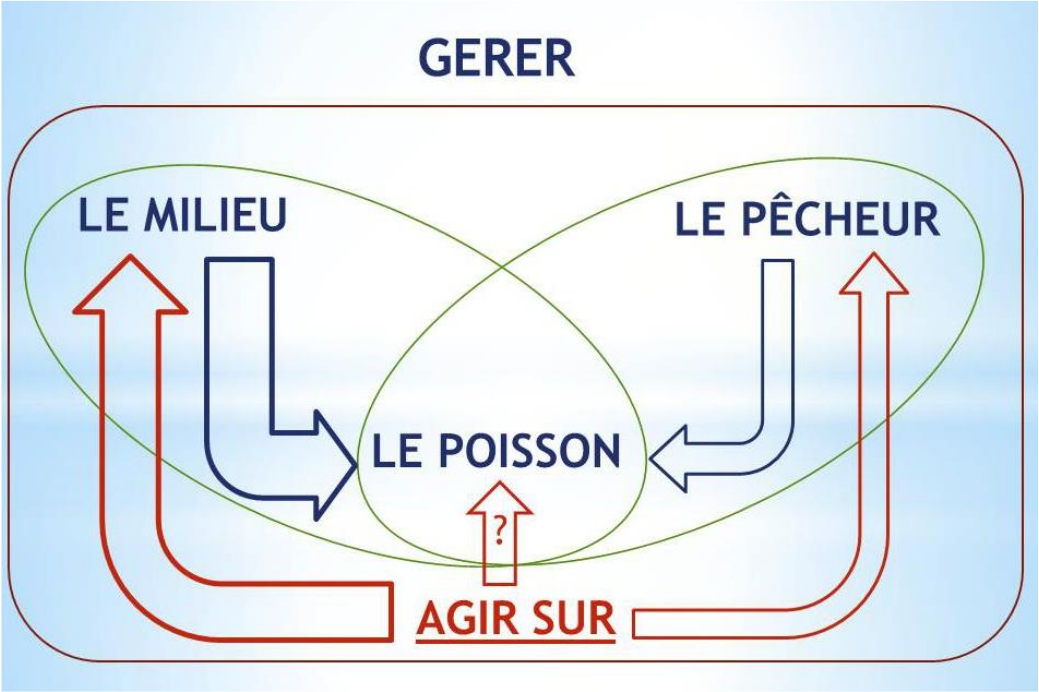

Cette double relation « poisson – milieu » et poisson – pêcheur » qui constitue la base de gestion est parfaitement exprimée par la dénomination même des structures que sont les fédérations et associations pour la « pêche » et la « protection du milieu aquatique ».

Ces 2 volets sont également repris par la terminologie des documents de planification départementaux : le PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu Aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) et le SDDLP (Schéma Départemental de Développement du Loisir pêche), en projet. Le PGP (Plan de Gestion Piscicole) constitue une déclinaison locale (à l'échelle des AAPPMA de ces 2 documents de planification).

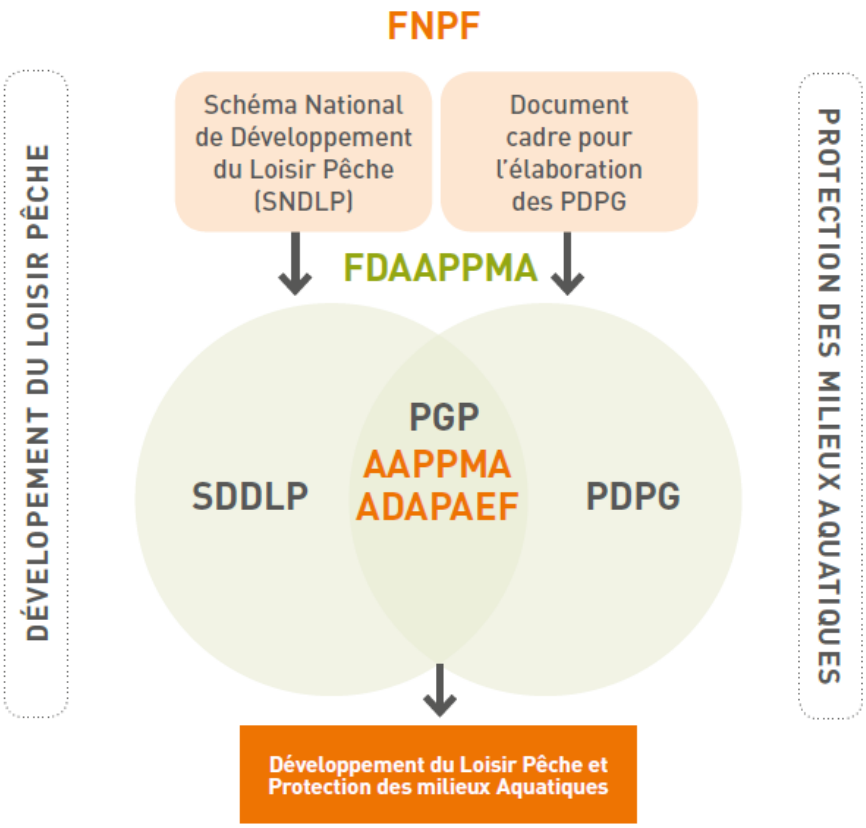

Ce document concerne exclusivement les cours d'eau de 1ere catégorie piscicole, secteurs sur lesquels la truite fario trouve des conditions favorables, notamment des eaux suffisamment fraiches (la température étant le facteur le plus limitant de sa répartition) et peut accéder à des zones de granulométrie favorable à sa reproduction.

Ce document s'adresse à tout détenteur de droit de pêche, même si, comme les documents départementaux d'orientation, il ne s'impose aucunement, juridiquement parlant, aux gestionnaires d'une bonne partie du domaine piscicole, notamment sur les petits cours d'eau.

La pédagogie constitue le seul moyen d'en faire un outil au service d'une gestion la plus cohérente possible du domaine piscicole, sachant qu'il ne sera véritablement utilisé qu'à la mesure de l'écho qu'en assureront les « relais locaux ».

Une gestion équilibrée implique de suffisamment connaître la ressource, c'est le cas notamment du travail d'inventaire et d'analyse réalisé dans le cadre de la réactualisation du PDPG de la Drôme, et le cas échéant, dans le cadre des PGP des AAPPMA. Les modalités de gestion tout comme les actions de restauration du milieu, doivent être cohérentes avec le diagnostic et donc la réalité de terrain.

Enjeux et objectifs

L'objet de la démarche est de répondre à la demande des pêcheurs tout en préservant le milieu

aquatique, en respect des spécificités et problématiques locales et des exigences règlementaires. Ce document vise donc à énoncer les bonnes pratiques à adopter pour une gestion des repeuplements permettant de concilier la protection des milieux aquatiques et le loisir pêche.

Prise en compte du PDPG et des outils règlementaires

Le nouveau PDPG est **LE** document de planification de référence en matière de propositions d'actions et de modalités de gestion, car basé sur de nombreuses connaissances de terrain, une méthodologie robuste (Biotypologie de Verneaux) permettant de comparer un état de référence avec un état réel ainsi qu'un diagnostic fiable et approfondi. Il est reconnu comme tel dans le SDAGE RMC 2016 – 2021, disposition 6C-01 et dans la loi Biodiversité.

Cependant, comme tout document, il doit être compatible et cohérent avec les outils de planifications règlementaires et techniques.

Dans l'esprit de la DCE et du SDAGE, les repeuplements doivent être effectués dans le respect des milieux, en particulier vis-à-vis des peuplements naturels, et en évitant les désordres potentiels d'ordre sanitaire et génétique.

Une des évolutions majeures du PDPG est de pouvoir au sein d'un même contexte piscicole, proposer plusieurs modalités de gestion (une gestion principale et une gestion spécifique) pour une meilleure cohérence et non plus du « tout ou rien » comme dans l'ancien PDPG.

Les modalités de gestion consistent à déterminer en fonction de l'état du milieu, ces spécificités et les perturbations subies, s'il est nécessaire et/ou utiles de réaliser des apports complémentaires de poissons, afin de répondre à la demande des pêcheurs. L'équation est parfois complexe à résoudre.

Risques liés aux repeuplements

Les opérations de rempoissonnements ne sont pas anodines et peuvent engendrer des conséquences notables sur le milieu. Les 2 principaux risques connus sont le risque sanitaire et le risque génétique.

Risque sanitaire :

La truite fario est sensible à la SHV (Septicémie Hémorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse). Elle est à ce titre soumise à une réglementation sanitaire relative à son élevage et à son transport. L'objectif de cette réglementation est de prévenir et lutter contre ces maladies particulièrement contagieuses, difficilement curable et à forte incidence économique. Celle-ci repose sur 4 volets :

- L'Agrément Zoo sanitaire,
- Une surveillance officielle obligatoire modulée,
- Des règles d'échanges entre zones d'élevages,
- Des mesures relatives au transport des poissons vivants.

Risque génétique :

La génétique est une composante essentielle à prendre en compte, car c'est elle qui conditionne l'adaptabilité du poisson à son milieu. Il convient avant tout de savoir que les poissons issus de pisciculture sont très majoritairement de souche atlantique, alors que notre département recèle à l'origine des populations de truite de souche méditerranéenne. Certaines piscicultures réalisent de la production de poisson de souche méditerranéenne, mais ce choix est très vite écarté du fait du coût des alevins, mais surtout de la multiplicité des formes méditerranéennes existantes, chaque population de truite étant génétiquement adapté au cours d'eau ou bassin versant dans lequel elle évolue. Le taux de réussite est ainsi extrêmement faible. L'étude nationale GENESALM, à laquelle la Fédération de Pêche de la Drôme a participé montre des résultats très intéressants, notamment la détermination de 3 lignées, elles-mêmes déclinées en 3 groupes génétiques (voir schéma suivant).

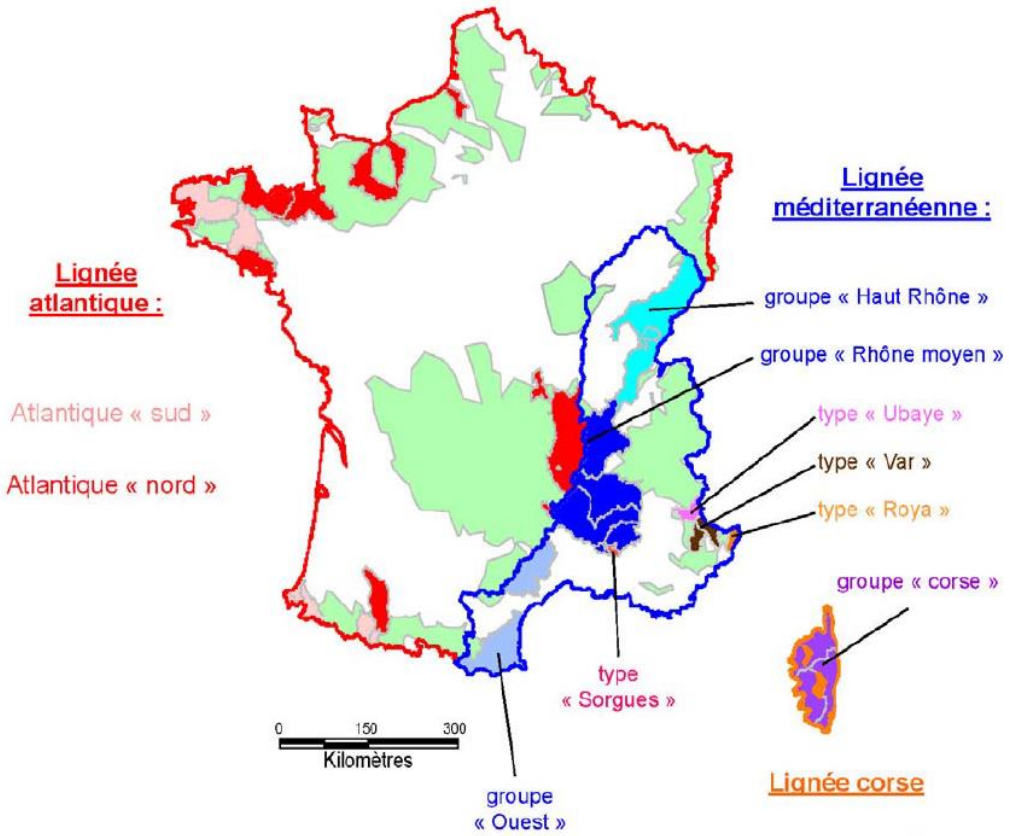

Bilan cartographique de la diversité génétique des truites françaises.

Les surfaces vertes sont les zones favorables aux populations naturelles de truite (contextes salmonicoles classés en première catégorie). (Fond de carte : BD Carthage ®, IGN ; Agences de l'eau / SANDRE)

Génétique des truites à l'échelle du territoire français (BERREBI).

Un niveau de différenciation extrêmement fin peut être observé sur la lignée méditerranéenne avec des entités génétiques spécifiques au niveau de sous bassins versants, voire même au niveau de petits cours d'eau.

Sur le département, l'analyse génétique réalisée sur les bassins de la Véore, l'Ouvèze et la Drôme a montré la présence de 3 populations de truite fario de souche méditerranéennes presque pures (de 93 à 97 % de gènes méditerranéens), mais chacune des souches étant génétiquement bien spécifique au bassin en question. Le faible taux d'introgression (pourcentage de gènes de souche atlantiques faible) montre également la non-adaptation des individus de souche atlantique introduits durant des années, observation faite systématiquement sur des milieux aux contraintes hydrologiques sévères (étiages et crues extrêmes, caractéristiques des cours d'eau au fonctionnement méditerranéen).

Le risque d'introgression peut cependant s'avérer conséquent, notamment si un alevinage est réalisé durant des périodes de contraintes moins fortes. Les 2 populations risquent alors de s'hybrider et d'engendrer des individus qui ne supporteront pas des conditions extrêmes. Ainsi, ajouter du poisson dans le milieu peut entrainer à terme l'extrême diminution voire la disparition de la population.

Les espèces et stades de rempoissonnements

En première catégorie piscicole, les rempoissonnements sont réalisés en truite fario (principalement de souche atlantique), très majoritairement, en truite arc-en-ciel, et dans certains cas plus rares, en ombre commun et Saumon de Fontaine.

La nécessité de réaliser un apport doit être justifié, ainsi que le stade, la quantité et la localisation. Le tableau suivant montre les différents stades de déversement possibles ainsi qu'une estimation des linéaires associés :

Stade déversement	Œufs (Boites Vibert)	Alevins à résorption	Alevins nourris	Truitelles	Surdensitaires
Code	0	1	2	3	4
Espèce	TRF	TRF	TRF	TRF	TRF ou TAC
Nombre (ind)	1000	5000	1000	100	10
Linéaire associé (m)	100	1000	250	100	100
Rapport ind/m	10	5	4	1	0,1
Rapport m/ind	0,1	0,2	0,25	1	10

Préconisations de gestion

Trois types de gestion sont proposés en fonction des cas (extrait du Document cadre FNPF) :

- Gestion patrimoniale : visant à préserver les populations naturelles et les capacités de production du milieu. Le gestionnaire doit veiller à ne pas introduire de déséquilibre sur les populations naturelles tout en mettant en œuvre des actions de préservation des milieux aquatiques.

- Gestion raisonnée : lorsque la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme. Des opérations de rempoissonnement peuvent alors être mises en place, tout en mettant en œuvre des actions permettant de lever les facteurs limitants identifiés.

- Gestion d'usage : lorsque la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à long terme. L'objectif est alors de satisfaire la demande des pêcheurs par des opérations directes de repeuplement. Des actions d'amélioration du milieu aquatique sont proposées, même si elles ne permettront pas de restaurer l'ensemble des fonctionnalités.

Le schéma suivant montre le lien simplifié entre l'état du milieu et les modalités de gestion associées. Le type de gestion doit cependant être adapté en fonction des cas et des problématiques rencontrées.

<table>
<tr><th>Etat du milieu</th><th>Type de gestion</th><th>Modalites de gestion</th></tr>
<tr><td>Conforme</td><td rowspan="2">Gestion Patrimoniale</td><td rowspan="2">Aucun rempoissonnement</td></tr>
<tr><td>Faiblement perturbé</td></tr>
<tr><td>Fortement perturbé</td><td>Gestion raisonnée</td><td rowspan="3">Soutien de population (alevinage)
ou
Surdensitaires

selon le cas</td></tr>
<tr><td>Dégradé</td><td rowspan="2">Gestion d'usage</td></tr>
</table>

L'expérience acquise au cours de ces dernières années en matière de repeuplement de cours d'eau, ainsi que celle vécue au sein de notre département nous a permis de tirer de nombreux enseignements qui doivent être utilisés à notre avantage afin d'éviter ou de reproduire des erreurs et optimiser la gestion.

Recommandations

Il est ainsi demandé aux AAPPMA d'appliquer les préconisations suivantes :

- Réaliser une gestion cohérente avec le diagnostic et les recommandations du PDPG. Exemple : sur les secteurs même dégradés ou la thermie a été identifiée comme limitante (non favorable pour le développement de la truite fario), il est inutile d'empoissonner avec des stades 0, 1, 2 ou 3, les individus n'atteignant jamais le stade adulte.

- Eviter le stade 3 (Truitelle) pour des raisons d'inefficacité et d'inadaptabilité,

- **Proscrire le stade 0 (Boites Vibert)** pour des raisons sanitaires : elles sont vectrices d'agents pathogènes (notamment l'aphanomycose, champignon pouvant décimer des populations d'écrevisses à pattes blanches).

- **Proscrire les rempoissonnements (tous stades confondus) sur les linéaires ou l'écrevisse à pattes blanches est présente,** et plus globalement sur les secteurs identifiés en Réservoir Biologique par le SDAGE RMC. La justification est sanitaire (*cf. paragraphe précédent sur les agents pathogènes*), règlementaire (*cf. Annexe page suivante),* et environnementale (l'espèce est bio-indicatrice d'une exceptionnelle qualité du milieu aquatique, sur lequel le soutien n'est pas justifié ni nécessaire, même si la truite est très peu représentée voire absente).

- Prendre en compte les résultats des études génétiques lorsqu'elles existent.

- Proscrire le rempoissonnement de plusieurs stades sur le même secteur,

- Soigner les alevinages : les individus doivent être transportés dans de bonnes conditions et déversés soigneusement, et répartis sur l'ensemble du linéaire concerné.

- Ne pas introduire, même dans les eaux closes, des individus ne provenant pas d'établissements agréées ou ayant transité dans des zones d'élevages non-conformes.

Annexe (extrait du SDAGE 2016-2021)

Disposition 6C-01 - Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce

Les organismes en charge de la gestion de la pêche en eau douce favorisent une gestion patrimoniale des populations de poissons qui s'exprime au travers des plans départementaux de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles établis conformément à l'article R. 434-30 du code de l'environnement et selon les principes essentiels suivants :

- Les souches autochtones identifiées doivent être préservées, en particulier dans les réservoirs biologiques,

- Les masses d'eau en très bon état ne doivent pas être soumises à des campagnes d'empoissonnement à des fins de développement des populations, sauf cas particuliers limités aux situations où il est admis que la demande halieutique n'entraîne pas de dégradation de leur très bon état,

- Les masses d'eau qui ont atteint l'objectif de bon état en 2015 pourront être soumises à des campagnes d'empoissonnement, sous condition que ceux-ci ne concourent pas à l'altération de l'état de la masse d'eau ou à l'état des populations autochtones,

- Les empoissonnements à des fins halieutiques seront orientés en priorité vers les contextes piscicoles perturbés ou vers des secteurs à vocation halieutique identifiés par les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) sous réserve de ne pas porter atteinte aux souches autochtones,

- La gestion des populations ne remet pas en cause à terme les peuplements caractéristiques des différents types de masse d'eau,

- Les espèces patrimoniales (écrevisse à pattes blanches, barbeau méridional, apron, chabot du Lez...) doivent faire l'objet d'une gestion et d'un suivi spécifique,

- L'état des stocks d'espèces d'intérêt halieutique et indicatrices de l'état des milieux telles que la truite fario, l'ombre commun, le brochet, l'omble chevalier ou le corégone doit faire l'objet d'un suivi régulier avec des méthodes adaptées aux contraintes et aux peuplements en place (inventaires, analyses génétiques, enquêtes, carnets de prises).

Les services de l'État évaluent la prise en compte de ces principes dans le schéma départemental de vocation piscicole et le plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles et l'opportunité de leur mise à jour.

Les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) constituent des documents de référence en matière de diagnostic, de gestion, de protection et de restauration des milieux aquatiques et des populations piscicoles auxquels les structures gestionnaires des milieux aquatiques peuvent se référer en vue de la définition de leurs propres programmes.

D'une manière plus générale, il est préconisé une gestion équilibrée des plans d'eau à vocation halieutique ou de production piscicole qui soit compatible avec le respect des objectifs environnementaux fixés pour ces milieux et avec les objectifs environnementaux des autres milieux en connexion directe ou indirecte, intermittente ou permanente.